

UNIVERSITE PARIS-VIII – VINCENNES-SAINT-DENIS
UFR 4 HISTOIRE, LITTÉRATURE, SOCIÉTÉ

N° attribué par la bibliothèque

|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

**« Être fille de son siècle. »
L'engagement politique des femmes dans
l'espace public en France et en Allemagne de
1848 à 1870**

(Volume 1)

Thèse
pour obtenir le grade de
Docteur de l'Université de Paris-VIII
Discipline : Histoire
présentée et soutenue publiquement
par

Alice Primi
le 26 octobre 2006

Sous la direction de
Michèle Riot-Sarcey,
Professeure d'histoire contemporaine,
Université Paris-VIII

Jury :

Christophe Charle, Professeur, histoire contemporaine, Université Paris-I
Ute Frevert, Professeure, histoire contemporaine, Université de Yale
Dominique Kalifa, Professeur, histoire contemporaine, Université Paris-I
Christine Planté, Professeure, littérature française, Université Lyon-II

*A Lisa,
fille du XXI^e siècle !*

Je remercie Michèle Riot-Sarcey de m'avoir fait lire et écrire (et réécrire !), d'avoir guidé mon travail avec exigence, intérêt et bienveillance.

Je remercie tous ceux et celles qui, ponctuellement ou régulièrement, ont donné de leur temps, ont partagé leurs connaissances, ont prodigué leurs conseils et leurs encouragements.

Ma reconnaissance va tout particulièrement :

à Hannah et Rosemarie Beattie, Laurent Colantonio, Alain Dalotel, Sophie Delvallez, Guillaume Garel, Caroline Granier, Martine Illaire, François Jarrige, Sophie Kerignard, Christine Planté, Sandrine Roll, Marie-Eve Therenty, aux « dames » de la Bibliothèque Marguerite Durand et à celles des Archives Louise Otto-Peters à Leipzig,

à mes hôtes allemands : Frank à Hanovre, Kai à Göttingen, Omar à Stuttgart, Stefanie à Mainz et à Berlin,

à mes parents, à Marie, à Margrit et Jürgen,

à Kristian !

Introduction

En novembre 1869, la conférencière Maria Deraismes tient les propos suivants qui, de façon très simple, restituent une confrontation fondamentale :

« J'ai lu récemment dans un journal un grand article, il était adressé aux démocrates sincères, aux hommes, du reste, justes et droits, qui comprennent que l'égalité à reconnaître entre les deux sexes est une réforme nécessaire ; mais cet article était une critique, on leur disait : – Qu'est-ce que vous faites ? Quand il est question des intérêts du pays, des intérêts de la France, vous allez diviser vos forces et parler de la femme ! Qu'est-ce que cela nous fait ? Qu'est-ce que c'est que ça ? Ça n'existe pas ! Occupons-nous donc de politique ! – Il est question de politique en effet, et je dis à une certaine personne à ce sujet : « [...] Est-ce que vous croyez par hasard que la politique est une spécialité ? En est-il donc de cela comme des différents rayons dans un magasins de nouveautés ? [...] La politique est tout autre chose ; elle appartient à l'ordre général des idées, c'est la synthèse de tous les intérêts. La solidarité à l'état d'organisation, voilà la politique ; quand on traite de politique, on parle forcément des questions sociales, et quand on parle des questions sociales, on est bien obligé de s'occuper des membres qui composent la société ; on observe leur tempérament, leurs constitutions, leurs lois, leur éducation, leurs principes, leurs mœurs et les milieux dans lesquels ils sont placés. Vous voyez bien que la politique est vaste comme le monde ! [...] Tout ramène à la politique, et comment voulez-vous en faire, mon Dieu ! quand on vous voit disposé à ne pas vous occuper de la condition, de la situation d'une moitié du genre humain, non plus que de la nature de l'influence qu'elle exerce ? Mais c'est considérable ! Cette façon d'envisager la politique ne doit pas durer, aussi bien a-t-elle fourni jusqu'ici de nombreux prétextes aux faiseurs, aux escamoteurs et aux jongleurs [...]. »¹

L'oratrice commence par mettre en scène l'opinion commune, soit un ensemble de représentations façonnées par les discours qui font autorité, et qui exprime le point de vue dominant. Cette opinion définit la politique comme une activité spécialisée, réservée à des « capacités » – nécessairement des hommes, privilégiés de plus par la fortune, le savoir, l'éducation – et consistant d'abord à conquérir le pouvoir. Selon cette conception – partagée

¹ Maria DERAISMES, « La parole libre », manuscrit inédit d'une conférence donnée en novembre 1869, conservé à la Bibliothèque Marguerite Durand, DOS DER.

par tous les partis – les femmes n’ont tout simplement pas d’existence politique, ni en tant qu’objet ni en tant que sujet : elles appartiennent entièrement à la famille, cet espace « privé » par excellence, et n’ont rien à voir avec les stratégies de prise du pouvoir, ni avec les intérêts « supérieurs » de l’Etat. Maria Deraismes oppose à cela l’idée que « tout est politique », dans la mesure où la politique consiste à examiner et repenser l’organisation sociale, et non pas à organiser et perpétuer la domination. Personne ne doit donc être exclu arbitrairement de ce champ qu’aujourd’hui nous nommerions plutôt *le* politique. Une telle conviction – revendiquée par quelques rares autres démocrates contemporains de la conférencière – exige donc la mise en oeuvre des principes démocratiques et des droits universels dans tous les aspects de la vie sociale : dans cette perspective, l’égalité des sexes – impliquant l’intégration politique des femmes, en tant qu’individues et non en tant que catégorie – est une condition indispensable à une réelle transformation de la société.

La tension existant entre ces deux positions opposées permet de comprendre ce qui se joue au XIX^e siècle durant les années d’apprentissage de la démocratie, années lors desquelles se côtoient plusieurs projets politiques concernant un avenir proche ou lointain, où l’idée de démocratie pourra s’incarner dans un Etat et des institutions. Or cette tension – que l’on retrouve aussi à d’autres moments du siècle et dans d’autres pays – est bien souvent éludée par l’historiographie traditionnelle, qui reproduit généralement la conception dominante que les contemporains ont de la politique, et en fait le cadre et l’objet de ses analyses. Pour aller au-delà des représentations et de l’histoire-récit de la représentation politique, pour retrouver la compréhension minoritaire du politique évoquée plus haut, il faut prendre en compte les rapports de force et de pouvoir à l’intérieur d’une société, et prêter attention aux paroles marginales, incongrues, sans effet, comme celles des femmes qui font irruption dans la sphère publique en y prétendant à une présence politique. C’est ce qu’a fait Michèle Riot-Sarcey, qui a renouvelé la compréhension de la Monarchie de Juillet et la Deuxième République en confrontant aux discours dominants les démarches critiques des « utopistes » et de quelques femmes démocrates². C’est ce que je veux entreprendre pour la période suivante, en établissant à la fois une comparaison temporelle, qui me conduira à examiner l’évolution de

² Michèle RIOT-SARCEY, *La Démocratie à l’épreuve des femmes. Trois figures critiques du pouvoir, 1830-1848*, Paris, Albin Michel, 1994, et *Le Réel de l’utopie. Essai sur le politique au XIX^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1998.

l'engagement public des femmes après l'expérience de 1848, et une comparaison binationale, qui mettra en relation la France et l'Allemagne³.

On connaît bien à présent le processus par lequel Françaises et Allemandes sont écartées de la construction démocratique en 1848, malgré leur participation active aux événements⁴. De même, les travaux d'histoire des femmes et du féminisme ont bien montré ce qui se produit après 1871⁵ : la Troisième République française et l'Empire allemand se mettent en place avec des institutions certes différentes, mais en se fondant sur une même conception patriarcale de la famille comme base de la société. Les femmes sont, là encore, tenues à distance, au prétexte d'une spécificité féminine qui leur assignerait une fonction complémentaire de celle des hommes, hors du politique. Ce qui se passe entre ces deux moments, concernant les rapports de pouvoir entre les sexes, a, en revanche, été très peu exploré jusqu'ici. Un certain nombre de questions demeurent, qui impliquent de remettre en cause des éléments ordinairement présentés comme des données de l'histoire du XIX^e siècle : tout ce qui a trait à la longue exclusion politique des femmes s'est-il déjà joué en 1848 ? Pour quelles raisons, bien que n'étant pas citoyennes, des Allemandes et des Françaises ont-elles eu le désir d'intervenir politiquement dans l'espace public durant les deux décennies suivantes ? Dans quelle mesure ont-elles pu être actrices des divers événements et projets politiques qui ont marqué cette période ?

Je partirai de l'hypothèse que leur engagement public est largement motivé par leur détermination à s'affirmer comme « filles de leur siècle »⁶ et à contribuer activement au Progrès, tel que celui-ci est entendu et attendu par la majorité de leurs contemporains. En se joignant à l'obsession générale pour l'idée de Progrès et pour la notion de modernité, elles cherchent une nouvelle manière d'exister socialement, et contredisent la représentation selon laquelle le Progrès est l'apanage des hommes et de la masculinité. Leur statut de femme leur

³ Le terme « Allemagne » ne correspond pas encore à une réalité étatique mais il est fréquemment utilisé dès avant 1871 par les Allemands comme par les Français. Je désigne ici par « Allemagne » non la Confédération germanique, dans laquelle se trouve l'Autriche, mais les seuls Etats qui sont ensuite réunis dans l'Empire.

⁴ Voir la bibliographie en annexe.

⁵ Voir Laurence KLEJMAN et Florence ROCHEFORT, *L'Egalité en marche. Le féminisme sous la Troisième République*, Paris, Editions des Femmes, 1989 ; Christine BARD, *Les Filles de Marianne. Histoire des féminismes 1914-1940*, Paris, Fayard, 1995 ; Ute GERHARD, *Unerhört : die Geschichte der Frauenbewegung*, Hamburg, Rowohlt, 1990.

⁶ Je reprends ici une expression de Jenny P. d'Héricourt : « Fille de mon siècle, élève des doctrines résumées par notre glorieuse Révolution, je n'irai pas chercher les sources du Droit et du Devoir dans le monde du surnaturalisme » proclame-t-elle dans *La femme affranchie*, Bruxelles, A. Lacroix, Van Meenen et Cie éditeurs, 1860, tome II, p. 7. Plusieurs auteures allemandes, dont Louise Otto, écrivent aussi fréquemment qu'elles veulent prendre part « au travail du siècle ».

procure donc un point de vue particulier sur la question, dont elles profitent pour formuler des alternatives ou des critiques à la conception dominante du Progrès. En examinant dans cette perspective l'engagement politique des femmes, je tenterai de montrer en quoi celui-ci permet d'éclairer les enjeux profonds de la période, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des idées libérales et démocratiques. Je chercherai à expliquer ce que signifie l'échec des femmes à se faire reconnaître comme partie prenante du Progrès, et à devenir sujets de l'histoire, c'est-à-dire des sujets en capacité d'énoncer un discours autonome et « de signifier ce qui est fait »⁷ : malgré toutes les stratégies qu'elles expérimentent pour se faire entendre dans la sphère publique, il leur est impossible de participer à la construction du sens de l'histoire. Je m'appuierai sur le comparatisme pour examiner si le processus et la signification de l'assujettissement des femmes sont identiques en France et en Allemagne, alors que dans chaque pays les problématiques contemporaines s'expriment de manière différente, et que l'aboutissement politique n'est pas le même en 1870.

Des questions encore ouvertes

En Allemagne comme en France, la période comprise entre 1850 et 1870 est l'une de celles qui ont le moins suscité l'intérêt des historiens du XIX^e siècle. En comparaison avec « l'ère napoléonienne », les révolutions de 1830 et 1848, la fondation de l'Empire allemand ou de la Troisième République, les années 1850 et 1860 ont été beaucoup moins étudiées ; elles ont, de plus, souvent été réduites, dans une perspective téléologique, à un temps de parenthèse, de transition, de préparation des régimes suivants. Du côté français, le Second Empire a surtout inspiré des travaux d'histoire politique et sociale très classiques, privilégiant une approche événementielle et institutionnelle, où ni les femmes ni la problématique des rapports de sexe n'ont leur place. Les historiens se conforment en effet majoritairement à la pensée et aux pratiques politiques qui triomphent lors du XIX^e siècle et perdurent par la suite, adoptant un cadre et un point de vue strictement masculin. En ce qui concerne les femmes, les propos du journaliste cité par Maria Deraismes conservent donc toute leur actualité : « Qu'est-ce que c'est que ça ? Ça n'existe pas ! Occupons-nous donc de politique ! »⁸. Pour l'anecdote, mais elle est éloquente, je rappellerai que les auteurs du *Dictionnaire du Second Empire* n'ont

⁷ Voir Michèle RIOT-SARCEY, « L'impossible sujet de l'histoire ou l'utopie du paria », *Tumulte*, n°21-22 : *Paria. Une figure de la modernité*, novembre 2003, p. 57-68.

⁸ Même le relativement récent colloque consacré à la revalorisation du Second Empire n'envisage pas de renouvellement des perspectives : *Pourquoi réhabiliter le Second Empire ? Actes du colloque organisé par le Souvenir Napoléonien sous la présidence de Jean Tulard, 21 octobre 1995*, Bernard Giovanangeli Editeur, 1998.

pas jugé utile de consacrer un article aux femmes : l'entrée existe bien (au singulier), mais renvoie à d'autres articles, dont « Cocottes », « Crinolines », « Demi-Mondaines », « Mode », « Prostitution », reproduisant ainsi fidèlement quelques-uns des stéréotypes et des lieux communs des (hommes) contemporains⁹. Si l'on prend l'exemple des biographies et prosopographies qui forment un pan important de l'historiographie de cette période¹⁰, on notera qu'elles concernent le personnel politique et militaire et les acteurs du développement économique : hormis quelques ouvrages sur l'impératrice Eugénie, il ne s'agit que d'hommes, considérés dans leurs prérogatives masculines. Au cours des quinze dernières années, ce sont des historiens anglophones qui ont le plus cherché à renouveler l'approche du Second Empire en tant que régime politique. Parmi eux, Sudhir Hazareesingh et Roger Price ont réévalué l'importance de la période dans la construction de la démocratie telle qu'elle triomphe ensuite sous la Troisième République¹¹. Tous deux entendent remettre en cause l'hégémonie de la vision bâtie et léguée par les républicains au pouvoir après 1871, selon laquelle la politisation des Français, l'élaboration de la citoyenneté moderne et le sentiment d'identité nationale seraient uniquement l'œuvre de la République. Toutefois, l'un comme l'autre reprennent à leur compte certains présupposés desdits républicains, ne retenant notamment que le sens dominant attribué au terme « démocratie » : ils rappellent certes que la moitié féminine de la population est exclue du suffrage et largement placée sous tutelle, mais n'intègrent pas cette constatation à leur analyse, comme s'il s'agissait d'une donnée « normale » de la vie politique. Indifférents aux travaux examinant la problématique de la citoyenneté avec l'outil du genre, qui montre les rapports des sexes comme des rapports de pouvoir, ils négligent aussi les critiques émises par quelques contemporaines à propos de la prétendue « universalité » du suffrage, ainsi que leurs aspirations à jouer un rôle politique. Mentionnant la présence – selon lui mal accueillie – de femmes lors des réunions publiques de 1868-1870, Roger Price ne s'intéresse nullement à la raison ni au contenu de leur participation, pas plus qu'il ne s'interroge sur le fait que ces manifestations du renouveau démocratique aient choisi la « question des femmes » comme premier sujet de débat. Quant à Sudhir Hazareesingh, qui

⁹ Voir l'article « Femme », dans Jean TULARD (dir.), *Dictionnaire du Second Empire*, Paris, Fayard, 1995. Les autres articles auxquels l'entrée renvoie sont « Nouveautés (Magasin de) », « Angélique Brulon » (première femme décorée de la Légion d'honneur) et « Julie Daubié » (première bachelière).

¹⁰ Voir la bibliographie exhaustive proposée par Roger PRICE, *The French Second Empire. An Anatomy of Political Power*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, p. 482-497.

¹¹ Voir Sudhir HAZAREESINGH, *From Subject to Citizen : the Second Empire and the Emergence of Modern French Democracy*, Princeton University Press, 1998 ; Roger PRICE, *People and Politics in France. 1848-1870*, Cambridge University Press, 2004. Voir également sur des problématiques très proches : Philipp NORD, *The Republican Moment. Struggles for Democracy in Nineteenth-Century France*, Harvard University Press, 1995, qui inclut le Second Empire dans son analyse.

examine comment s'est construite la notion moderne de citoyen, il semble considérer le monopole masculin de la citoyenneté comme étant naturel et n'éprouve pas le besoin de rechercher les raisons de cette exclusivité ; il paraît également ignorer que, sous le Second Empire comme sous la Deuxième République, des femmes se sont elles-mêmes qualifiées de citoyennes, bien qu'étant dénuées de droits civiques, un fait sans doute minoritaire mais important pour étudier la polysémie du terme « citoyen » à l'époque.

Du côté allemand, les années 1850-1870 ne forment pas un objet en tant que tel, car c'est 1866 qui représente une date charnière dans l'optique du processus d'unification nationale. Il faut donc, pour avoir une vue d'ensemble de ces deux décennies, se référer à des sommes qui couvrent tout le siècle¹², ou aux monographies traitant séparément l'histoire des divers Etats allemands : les unes comme les autres sont surtout fondées sur de l'histoire événementielle. Cependant, les enjeux de la période 1850-1870 sont particulièrement éclairés par deux axes de recherches, qui concernent l'ensemble du siècle : l'histoire sociale et culturelle de la bourgeoisie, portée par « l'école de Bielefeld » à partir des années 1980, et l'histoire culturelle de la construction nationale, développée dans les années 1990. Les travaux portant sur la bourgeoisie, d'abord très androcentrés¹³, ont peu à peu accordé de la place aux rapports entre les sexes, en étudiant aussi bien les discours normatifs que les pratiques¹⁴ ; quelques analyses, dues notamment à Ute Frevert¹⁵, ont réellement mis à profit la réflexion sur l'utilisation du genre en histoire. Quant aux travaux portant sur la construction nationale, ils ont considérablement changé l'approche de ce sujet : prolongeant les analyses initiées notamment par Eric Hobsbawm et Benedict Anderson, ils ont abordé la Nation allemande sous l'angle de la représentation et des identités imaginées. Les figures féminines

¹² Les principales étant : Thomas NIPPERDEY, *Deutsche Geschichte 1800-1866*, 1 volume, et *Deutsche Geschichte 1866-1918*, 2 volumes, München, C.H.Beck, rééd. 1998 ; Hans-Ulrich WEHLER, *Deutsche Gesellschaftsgeschichte*, tome 3 : *Von der deutschen « Doppelrevolution » bis zum Beginn des 1. Weltkrieges*, München, C.H.Beck, 1995.

¹³ Voir la critique de Karin Hausen, dénonçant le manque de distance des historiens qui reproduisent les représentations et les présupposés des contemporains sans aucunement les interroger : Karin HAUSEN, « Geschichte als patrilineale Konstruktion und historiographisches Identifikationsangebot. Ein Kommentar zu Lothar Gall, *Das Bürgertum in Deutschland*, Berlin, 1989 », *L'Homme. Zeitschrift für feministische Geschichtswissenschaft*, 8, 1997, p. 109-131.

¹⁴ Voir par exemple Anne-Charlotte TREPP, *Sanfte Männlichkeit und selbständige Weiblichkeit : Frauen und Männer im Hamburger Bürgertum zwischen 1770 und 1840*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1996 ; Rebekka HABERMAS, *Frauen und Männer des Bürgertums 1750-1850*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2000 ; et, pour un bilan des travaux sur la bourgeoisie : Peter LUNDGREEN (Hg.), *Sozial- und Kulturgeschichte des Bürgertums: eine Bilanz des Bielefelder Sonderforschungsbereichs*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2000.

¹⁵ Voir par exemple Ute FREVERT, « Classe et genre dans la bourgeoisie allemande au XIX^e siècle », *Genèses*, n°6, 1991, p. 5-28.

servant symboliquement à la représentation nationale ont ainsi été prises en compte, à commencer par la fameuse Germania¹⁶. En revanche, les recherches menées sur les femmes réelles du XIX^e siècle n'ont encore guère bénéficié des problématiques croisant genre et nation¹⁷. Si certaines études concernant les Allemandes en 1848 ont examiné la spécificité de leur rapport à la nation, ce questionnement n'a pas été étendu aux deux décennies suivantes. Il reste à expliquer dans quelles conditions les Allemandes de cette période ont pu être actrices de la construction nationale – en actes ou en paroles, de façon symbolique ou concrète. Quel rôle joue la préoccupation nationale dans leurs efforts pour parvenir à l'intégration politique ? Développent-elles des visions de l'avenir national différentes de celles des hommes ? Leurs prises de position et leur autoreprésentation sont-elles davantage influencées par leur identité de « femme » ou par leur appartenance nationale ?

Dans l'ensemble donc, assez peu de travaux consacrés précisément aux années 1850 à 1870 se sont intéressés aux femmes, à une vision historique des rapports sociaux entre les sexes, à une approche genrée des divers objets de recherche. Quant aux ouvrages d'« histoire des femmes », ils ont depuis longtemps considéré que cette période était relativement négligeable, la dépeignant avant tout comme un temps de recul et de silence, une sorte de pause entre les revendications de 1848 et les débuts des organisations féministes. Lorsqu'il en est question, c'est généralement l'occasion de décrire les normes sociales et culturelles de l'idéal féminin, et les diverses voies de l'oppression patriarcale, quitte à redoubler les représentations contemporaines dont les femmes étaient l'objet. L'historiographie du féminisme français au XIX^e siècle¹⁸ a certes fait émerger quelques « pionnières » actives dans les années 1850 et 1860, telles que Jenny d'Héricourt, Juliette Lamber, Julie Daubié, Maria Deraismes, mais en les présentant le plus souvent comme des apparitions isolées, qui, un peu en avance sur leur temps, annonceraient les grandes luttes des décennies suivantes. Il m'importe au contraire de les saisir, elles et leurs contemporaines moins connues, comme des femmes « de leur temps », porteuses d'héritages plus ou moins anciens et interprètes des

¹⁶ Voir Jürgen LINK, Wulf WÜLFING (Hg.), *Nationale Mythen und Symbole in der zweiten Hälfte des 19. Jahrhunderts. Strukturen und Funktionen von Konzepten nationaler Identität*, Stuttgart, Klett-Cotta, 1991 ; Lothar GALL, *Germania. Eine deutsche Marianne ?*, Bonn, Bouvier, 1993.

¹⁷ Voir cependant, pour le tout début du XIX^e siècle, certains articles publiés par Patricia HERMINGHOUSE et Magda MUELLER (eds.), *Gender and Germanness. Cultural Productions of Nation*, Providence/Oxford, Berghahn Books, 1997. Voir aussi Ute FREVERT, « Nation, Krieg und Geschlecht im 19. Jahrhundert », dans Manfred HETTLING, Paul NOLTE (Hg.), *Nation und Gesellschaft in Deutschland. Historische Essays*, München, C.H. Beck, 1996, mais cet article, qui porte sur l'ensemble du siècle, parle des femmes comme d'une entité, sans donner vraiment d'exemples individuels.

¹⁸ L'ouvrage français le plus récent traitant les années 1850-1860 est celui de Laurence KLEJMAN et Florence ROCHEFORT, *L'Égalité en marche...*, ouv. cité.

enjeux qui font l'actualité de la période. L'histoire du féminisme allemand commence, elle, à partir de 1865, date à laquelle Louise Otto fonde l'Association Générale Allemande des Femmes. En conséquence, l'engagement politique public des Allemandes est considéré comme inexistant entre 1848/49 et 1865, et n'est ensuite abordé quasiment que sous l'angle des mouvements féministes. Si l'on veut tenter d'introduire les femmes dans l'histoire politique, on ne peut pourtant pas s'en tenir à l'étude du féminisme – et ce d'autant moins s'il s'agit de traiter d'une période où ce mot n'existe pas encore. Ma recherche ne porte donc pas en premier lieu sur les revendications des femmes – même si ce sujet occupe inévitablement une place importante dans les pages qui suivent – mais s'inscrit bien davantage dans la lignée des travaux qui, depuis une dizaine d'années, réfléchissent sur la présence des femmes dans la Cité, en montrant tout autant les processus d'exclusion que ceux d'intégration¹⁹. Il s'agit, comme le souhaitait Jacques Rancière, de faire « une histoire de la vie politique qui ne soit pas celle de l'Etat mais des formes et chances d'apparition de sujets sur une scène de communauté ; une histoire du visible commun et du combat pour la visibilité, une histoire des regards, et non des représentations »²⁰. Il s'agit aussi d'interroger de façon critique les conditions d'un système politique, les fondements d'une société, en fonction de la place que les femmes y occupent et de celle qu'on leur refuse, sans se contenter d'enregistrer leur absence des lieux du pouvoir et donc de décréter leur absence de l'histoire²¹. Il est pour cela nécessaire de se servir du concept de genre, qui permet d'historiciser l'objet « femme » et de replacer les relations entre les sexes dans l'histoire des rapports de pouvoir.

Le genre comme outil d'analyse

Il paraît presque superflu désormais de citer le fameux article de l'historienne américaine Joan W. Scott, « Gender : a useful category of historical analysis », qui a joué un

¹⁹ Outre Michèle RIOT-SARCEY, *La Démocratie...*, ouv. cité, voir : Alain CORBIN, Jacqueline LALOUETTE, Michèle RIOT-SARCEY (dir.), *Femmes dans la Cité. 1815-1871*, Paris, Créaphis, 1997 ; Monique PAVILLON, François VALLOTTON (dir.), *Lieux de femmes dans l'espace public, 1800-1930*, Colloque à l'Université de Lausanne 11-12 novembre 1991, Lausanne, Histoire et société contemporaines 13/1992 ; Joan W. SCOTT, *La citoyenne paradoxale. Les féministes françaises et les droits de l'homme*, Paris, Albin Michel, 1998. Il y a eu peu de travaux allemands sur la question en dehors de la période de 1848 ; voir par exemple Kerstin WOLFF, *Stadtmütter. Bürgerliche Frauen und ihr Einfluss auf die Kommunalpolitik im 19. Jahrhundert (1860-1900)*, Königstein/Taunus, Ulrike Helmer Verlag, 2003.

²⁰ Jacques RANCIERE, « Sur l'histoire des femmes au XIX^e siècle », dans Georges DUBY, Michelle PERROT (dir.), *Femmes et histoire*, Paris, Plon, 1993, p. 61.

²¹ Voir Michèle RIOT-SARCEY, « Les femmes dans l'histoire ou la représentativité en question », dans *Avenirs et avant-gardes en France, XIX^e-XX^e siècles. Hommage à Madeleine Rebérioux*, Paris, La Découverte, 1999, p. 53-63.

rôle essentiel pour l'introduction du concept de genre en histoire, notamment en France et en Allemagne²². Toutefois, l'emploi du mot « genre » donne encore lieu à tant de résistances et de malentendus parmi les historiens – et en particulier en France²³ – qu'il convient d'indiquer clairement à quelle compréhension l'on se réfère lorsqu'on s'en sert comme d'un concept et non dans le sens usuel de l'expression « genre masculin/féminin ». Je reprendrai donc ici la définition de Joan W. Scott : « le genre est un élément constitutif des relations sociales fondées sur les différences perçues entre les sexes, et le genre est un mode fondamental de signifier les rapports de pouvoir »²⁴. Dissociant le « masculin » et le « féminin » du biologique, le concept de genre permet d'en faire une analyse politique, ainsi que le souligne la sociologue Christine Delphy, qui établit une analogie entre genre et patriarcat : « Le genre est le système de division hiérarchique de l'humanité en deux moitiés inégales. Dans mon acception, la hiérarchie est un trait de ce système aussi important que la division, et c'est pourquoi il peut être utilisé comme synonyme de patriarcat »²⁵. Elle ajoute cependant cette importante distinction : « Patriarcat possède, en tant que terme, un caractère global et fermé, tandis que genre dénote un processus, qui se déroule à tous les niveaux, macro et micro, de la société [...]. Son caractère de processus, jamais fini, lui donne une dimension dynamique, que le concept de patriarcat ne contient pas »²⁶. En appréhendant le « masculin » et le « féminin » comme des « catégories de genre » – d'origine sociale et culturelle – on insiste en effet sur leur variabilité²⁷. Le genre permet ainsi de « déplacer le regard des rôles de sexe vers la construction même de ces "sexes" »²⁸, de rejeter le caractère permanent et nécessaire de

²² Joan W. SCOTT, « Gender : a Useful Category of Historical Analysis », *American Historical Review*, volume 91, n°5, 1986, p. 1053-1075. Traduction française : « Genre : une catégorie utile d'analyse historique », *Les Cahiers du GRIF*, n°37-38 : *Le Genre de l'Histoire*, 1988, p. 125-153. Traduction allemande : « Gender. Eine nützliche Kategorie der historischen Analyse », dans Nancy KAISER (Hg.), *Selbst bewusst. Frauen in den USA*, Leipzig, 1994, p. 27-75 ; si cette traduction est relativement tardive, l'article était déjà assez connu en Allemagne dans sa version originale, notamment par sa publication dans Joan W. SCOTT, *Gender and the Politics of History*, New York, Columbia University Press, 1988, p. 28-50.

²³ Voir Michèle RIOT-SARCEY, « L'historiographie française et le genre », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, n°47-4, octobre-décembre 2000, p. 805-814 ; Françoise THEBAUD, *Ecrire l'histoire des femmes*, Fontenay/Saint-Cloud, ENS Editions 1998, p. 114-154.

²⁴ Joan W. SCOTT, « Genre : une catégorie ... », art. cité, p. 141.

²⁵ Christine DELPHY, « Critique de la raison naturelle », dans Christine DELPHY, *L'Ennemi principal*, tome 2 : *Penser le genre*, Paris, Syllepse, 2001, p. 52.

²⁶ *Idem*, p. 53.

²⁷ Dans les pages qui suivent, j'emploierai des guillemets lorsque les adjectifs « masculin » et « féminin » renverront à des représentations genrées et non à des réalités biologiques ou à une simple forme adjectivée de « homme » et « femme ».

²⁸ Christine DELPHY, « Avant-propos », dans Christine DELPHY, *L'Ennemi principal*, tome 1 : *Economie politique du patriarcat*, Paris, Syllepse, 2001, p. 29.

l'opposition binaire entre « masculin » et « féminin », d'historiciser les termes de la différence sexuelle en les replaçant dans l'histoire des rapports de pouvoir²⁹.

On connaît bien à présent la façon dont les catégories de genre ont été redéfinies à partir du dernier quart du XVIII^e siècle, selon de nouvelles normes qui sont à peu près identiques en France et en Allemagne, et qui triomphent au début du XIX^e siècle. L'article pionnier de Karin Hausen intitulé « La polarisation des caractères de sexe » a inauguré la réflexion sur ce sujet en Allemagne³⁰. Etudiant les conséquences de la dissociation de la vie familiale et professionnelle, qui se traduit par une répartition hiérarchisées des fonctions entre époux, l'historienne allemande montre comment, à la fin du XVIII^e siècle, s'instaure un système de pensée qui fait des hommes et des femmes deux catégories non seulement distinctes mais opposées par la « nature » de leur « sexe ». Alors qu'auparavant la définition de l'Homme et de la Femme – en tant que stéréotypes – reposait principalement sur des critères de hiérarchie sociale et sur leurs rôles respectifs de père et mère de famille, les différences biologiques prennent peu à peu un poids considérable. Erigées en contraires, elles servent à élaborer une « essence masculine » et une « essence féminine » qui détermineraient non seulement les fonctions corporelles mais aussi les dispositions psychiques et intellectuelles ainsi que la destinée sociale. Désormais, seule la Femme est définie à travers la famille, déclarée son domaine propre, au contraire de l'Homme que sa « nature » destine à la vie extérieure. Une nouvelle sémantique s'établit pour désigner les caractères « masculins » et « féminins » par paires de contraires, hiérarchisées au profit du masculin : indépendant/dépendant, rationnel/émotionnel, propre à l'activité publique/à l'activité domestique, etc..., selon un schéma présenté comme observation objective de la nature. Des historiens de la médecine et du corps ont montré le rôle, à la même époque, d'une nouvelle perception de l'anatomie et de la physiologie, comme à la fois cause et conséquence de la redéfinition des « sexes », ce dernier terme recouvrant une réalité bien plus culturelle que naturelle³¹. D'autres études ont mis l'accent sur les mutations économiques de la première moitié du XIX^e siècle, en expliquant comment elles avaient contribué à la mise en place d'une nouvelle idéologie genrée qui a définitivement écarté tous les autres modèles de société

²⁹ Joan W. SCOTT, « Genre : une catégorie ... », art. cité, p. 139.

³⁰ Karin HAUSEN, « Die Polarisierung der Geschlechtscharaktere. Eine Spiegelung der Dissoziation von Erwerbs- und Familienleben », dans Werner CONZE (Hg.), *Sozialgeschichte der Familie in der Neuzeit Europas*, Stuttgart, Ernst Klett, 1976, p. 363-393.

³¹ Voir entre autres Thomas LAQUEUR, *La Fabrique du sexe. Essai sur le corps et le genre en Occident*, Paris, Gallimard, 1992.

imaginés par les contemporains. Examinant la fragile émergence des classes moyennes, Karen Blunden a ainsi montré comment celles-ci ont systématisé la division des tâches à l'intérieur de la famille afin de garantir leur propre survie, les hommes étant assignés au rôle de producteurs, et les femmes érigées en gardiennes des valeurs de leur classe sociale³². Plus récemment, Victoria E. Thompson a mis en lumière la relation entre le triomphe du libéralisme économique et une redéfinition du « féminin » selon des critères refoulant les femmes à la fois hors du système capitaliste et hors de la citoyenneté³³. D'autres recherches enfin ont exploré les fondements philosophiques des catégories de genre qui entrent en vigueur à l'orée du XIX^e siècle. L'historienne allemande Ute Frevert et la philosophe française Geneviève Fraisse se sont ainsi penchées sur les « maîtres à penser » de la bourgeoisie montante, tant française qu'allemande³⁴. Parmi ceux-ci, citons Rousseau, Kant et Fichte qui théorisent tous une différence d'essence entre les sexes légitimant l'exclusion des femmes de la sphère publique. Ainsi, pour Kant, si hommes et femmes sont également des êtres de raison, cela se traduit différemment selon le sexe : en tant qu'être raisonnable, l'Homme est à lui-même son propre but et peut prétendre à l'autonomie, au développement individuel, à la citoyenneté ; en tant qu'être raisonnable, la Femme sait que sa destination est la reproduction de l'espèce et accepte sa soumission à l'homme, à la famille, à la loi naturelle. Geneviève Fraisse souligne le cercle de paradoxes dans lequel s'enferment ces philosophes et leurs successeurs du XIX^e siècle : tout en invoquant la raison, ils en viennent à la nature, laquelle n'existe bien sûr que dans les termes où la société la pense. Il est surtout important, dit-elle, de comprendre l'enjeu social et politique d'une telle représentation de la nature, qui établit « l'indistinction des êtres féminins entre eux, fixés dans une semblable destination »³⁵. Ainsi écartée du politique, la Femme est en revanche investie d'une importante responsabilité religieuse, au sens premier du terme : caractérisé par l'aptitude au sentiment et à la

³² Karen BLUNDEN, *Le Travail et la Vertu. Femmes au foyer: une mystification de la révolution industrielle*, Paris, Payot, 1982.

³³ Victoria E. THOMPSON, *The Virtuous Marketplace. Women and Men, Money and Politics in Paris, 1830-1870*, Baltimore and London, John Hopkins University Press, 2000.

³⁴ Voir notamment Ute FREVERT, « Bürgerliche Meisterdenker und das Geschlechterverhältnis. Konzepte, Erfahrungen, Visionen an der Wende vom 18. zum 19. Jahrhundert », dans Ute FREVERT (Hg.), *Bürgerinnen und Bürger. Geschlechterverhältnisse im 19. Jahrhundert*, Göttingen, 1988, p. 17-48 ; Ute FREVERT, « Mann und Weib und Weib und Mann ». *Geschlechter-Differenz in der Moderne*, München, C.H.Beck, 1995 ; Geneviève FRAISSE, « La double raison et l'unique nature : fondements de la différence des sexes », dans Christian BIET, Irène THERY (dir.), *La Famille, la Loi, l'Etat, de la Révolution au Code civil*, Paris, Imprimerie nationale/Centre Pompidou, 1989, p. 45-52 ; Geneviève FRAISSE, « De la destination au destin. Histoire philosophique de la différence des sexes », dans Geneviève FRAISSE, Michelle PERROT (dir.), *Histoire des Femmes en Occident*, tome IV: *Le XIX^e siècle*, Paris, Plon, 1991, rééd. 2002, p. 63-99.

³⁵ Geneviève FRAISSE, « La double raison... », art. cité, p. 50.

spiritualité, le « féminin » devient un élément fondamental du lien social, à un moment où la conscience de l'inefficacité divine et les profonds bouleversements du siècle plongent les contemporains dans un grand désarroi³⁶. Non seulement les Eglises développent des formes de piété spécifiquement destinées aux femmes³⁷, mais durant toute la première moitié du XIX^e siècle, les représentations chrétiennes de la féminité – notamment la disposition à aimer, intercéder, convertir et sauver – sont placées au centre de nouvelles théories sociales et politiques plus ou moins ouvertement empreintes de religiosité : la Femme est chargée d'œuvrer à la régénération, voire à la rédemption de la société.

Ces innombrables discours normatifs, élaborés dans tous les domaines de la pensée et de l'activité humaine, prennent effet grâce à leur intériorisation par les individus, et les catégories ainsi renouvelées du « masculin » et du « féminin » font rapidement – et durablement – partie de « l'impensé du politique »³⁸. Une analyse fondée sur le genre permet de mettre au jour cet impensé et de tenter d'en dégager les significations. C'est dans cette perspective que j'ai abordé l'intervention des femmes dans l'espace public, en essayant d'être attentive à la façon dont elles renégocient en permanence leur identité de genre, et à la réception de leurs tentatives par les contemporains. Par « identité de genre », je désigne l'ensemble des traits composant une figure du « féminin » (en l'occurrence) ou du « masculin », figure qui n'est pas uniquement imposée par autrui et acceptée comme telle, mais est aussi appropriée, redessinée et revendiquée par les individu-e-s pour signifier leur appartenance à la catégorie de genre – perçue comme une catégorie « naturelle » – à laquelle leur sexe est censé les assigner. Par ailleurs, certaines des femmes dont il sera question dans ce travail témoignent dans leurs propos d'une véritable conscience de genre, qui implique une mise à distance, voire un rejet explicite de l'identité de genre. J'emprunte l'expression « conscience de genre » à Eleni Varikas, qui s'en sert pour analyser la nouvelle subjectivité

³⁶ Voir Michèle RIOT-SARCEY, « Le féminin, un genre très singulier », dans Luc CAPDEVILA, Sophie CASSAGNES, Martine COCAUD et alii (dir.), *Le Genre face aux mutations. Masculin et féminin, du Moyen Age à nos jours*, Presses Universitaires de Rennes, 2003, p. 159-165 ; Sophie DELVALLEZ, Alice PRIMI, « L'épineuse couronne de la féminité. Féminin, religion et politique au lendemain de 1848. France-Allemagne », *Revue d'Histoire du XIX^e siècle*, n°28, 2004/1, p. 95-110.

³⁷ Les Réveils protestants – qui accordent un rôle fondamental aux femmes – et le diaconat féminin, les congrégations catholiques et le culte marial sont au cœur du renouveau religieux du XIX^e siècle. Voir Gérard CHOLVY, Yves-Marie HILAIRE, *Histoire religieuse de la France contemporaine, 1800-1880*, Toulouse, Privas, 1985 ; Ursula BAUMANN, *Protestantismus und Frauenemanzipation in Deutschland*, Frankfurt am Main, Campus Verlag, 1992.

³⁸ Sur les notions d'« impensé » et de « refoulé » du politique, voir les travaux de Nicole Loraux, notamment Nicole LORAUX, *La Cité divisée. L'oubli dans la mémoire d'Athènes*, Paris, Payot et Rivages, rééd. 2005.

acquise par les femmes grecques qu'elle a étudiées³⁹. Elle la décrit comme « la conscience d'appartenir à une catégorie aussi bien biologique que sociale ; la conscience de partager avec le reste des femmes des destins et intérêts communs ; le sentiment de faire l'objet de discriminations et/ou mécontentement face à la condition féminine ; l'aspiration d'amélioration de cette condition. La conscience de genre se situerait ainsi entre la perception traditionnelle de la condition féminine, considérée comme faisant partie d'un ordre naturel, et la prise de conscience que la position féminine constitue une construction sociale, donc transformable »⁴⁰. Une telle définition ne s'applique toutefois qu'imparfaitement aux femmes françaises et allemandes que j'étudie : si certaines d'entre elles manifestent en effet une prise de conscience dans ces termes, d'autres vont plus loin dans l'analyse et formulent réellement une conscience *du* genre, dénuée de toute dimension biologique. J'emploierai donc l'expression « conscience de genre » en la définissant plutôt comme la conscience de partager avec toutes les femmes des contraintes identiques, qui leur sont imposées « en tant que femmes », contraintes qui sont en même temps celles qui les définissent comme « femmes » (sous la forme de normes identitaires et comportementales) et qui déterminent de façon arbitraire la catégorie « femme » (sous la forme d'injonctions et de restrictions définissant un statut et une fonction sociale). Dès lors que ces contraintes sont perçues comme des constructions, soutenant un rapport de pouvoir au bénéfice des hommes, il devient possible de se rebeller contre ce qui est reconnu comme de l'oppression, voire – pour les plus radicales – de rejeter toute référence à une identité genrée. C'est ainsi que quelques femmes en arrivent à définir clairement l'enjeu de leur lutte personnelle et collective comme étant l'accès à l'individualité – jusque là une prérogative masculine, sur laquelle se fonde la position dominante des hommes⁴¹. Les notions d'identité de genre et de conscience de genre s'avèrent donc très importantes pour mieux cerner les stratégies que les diverses femmes étudiées ici mettent en oeuvre pour s'avancer dans l'espace public, ainsi que pour mieux appréhender leur conception du politique.

³⁹ Eleni VARIKAS, *La Révolte des Dames : genèse d'une conscience féministe dans la Grèce du XIX^e siècle (1833-1908)*, Thèse d'histoire sous la direction de Michelle Perrot, Université Paris VII, 1986.

⁴⁰ *Idem*, chapitre IV.

⁴¹ C'est pourquoi je féminise le terme « individu », afin de montrer que les femmes dont il est ici question sont étudiées en tant que personnes singulières – et non comme représentantes indistinctes d'une catégorie « femmes » – et pour souligner aussi l'importance que revêt pour les femmes ce statut d'individu qu'on leur refuse. Il me semble également important de féminiser les termes « auteur » et « écrivain », afin de contrer l'occultation des femmes par le langage – et de favoriser par la même occasion la clarté de mon propos.

De l'engagement politique des femmes dans l'espace public

Toute recherche fondée sur le concept de genre implique de remettre en cause les habituelles catégories d'analyse historique, qui reflètent les modèles de pensée dominants : les dichotomies usuelles entre « culture » et « nature » et entre « public » et « privé » doivent ainsi être reconsidérées comme des constructions sociales issues d'une pensée genrée et influençant en retour la définition des catégories et identités de genre⁴². Comme le rappelle Christine Delphy, qui aborde le sujet en termes juridiques, « le "privé" n'est pas une catégorie naturelle de rapports que la société se contenterait d'entériner. C'est une catégorie de rapports créée par la société, et qui peut se caractériser du point de vue juridique, tant sur le plan civil que sur le plan pénal, par l'exception au droit commun. [...] Le droit naturel apparaît ici comme une idéologie ayant pour fonction de masquer le caractère de construction sociale et juridique de l'opposition "public"- "privé" »⁴³. Le statut juridique des épouses tout au long du XIX^e siècle – et même au-delà – illustre bien cette « exception au droit commun » mise en oeuvre en Allemagne comme en France par les divers Codes Civils, exception implicitement légitimée par la « loi naturelle » qui assigne les femmes à l'intimité du foyer, et donc au seul contrôle du chef de famille – qui est, lui, à la fois maître de l'espace privé et à sa place dans l'espace public. Si la fameuse « idéologie des deux sphères » – assimilant le « féminin » au privé et le « masculin » au public – a des effets indéniables, ne serait-ce que par sa traduction dans la loi et dans les normes sociales, il importe néanmoins de bien distinguer entre prescriptions et comportements réels : de nombreuses études ont montré que la limite entre privé et public était floue, poreuse ou changeante, et que les femmes avaient de multiples occasions de contourner ou transgresser les interdits afin de jouer un rôle public⁴⁴. Toutefois, cette démonstration a principalement été faite pour des moments de crises, de guerre ou de révolution, et concernant toutes sortes de manifestations publiques. Je voudrais examiner ce qu'il en est pour une période longue et globalement stable, et en me concentrant sur des activités publiques d'ordre politique.

⁴² Voir Sabine LANG, « Öffentlichkeit und Geschlechterverhältnis. Überlegungen zu einer Politologie der öffentlichen Sphäre », dans Eva KREISKY, Birgit SAUER (Hg.), *Feministische Standpunkte in der Politikwissenschaft. Eine Einführung*, Frankfurt a.M., Campus Verlag, 1995, p. 83-121.

⁴³ Christine DELPHY, ouv. cité, tome 2, p. 219-220.

⁴⁴ Voir Karin HAUSEN, « Öffentlichkeit und Privatheit. Gesellschaftliche Konstruktionen und die Geschichte der Geschlechterbeziehungen », et Carola LIPP, « Das Private im Öffentlichen. Geschlechterbeziehungen im symbolischen Diskurs der Revolution 1848/49 », dans Karin HAUSEN, Heide WUNDER (Hg.), *Frauengeschichte–Geschlechtergeschichte*, Frankfurt a.M., Campus Verlag, 1992, p. 81-88 et p. 99-116.

De nombreuses critiques ont été formulées à l'encontre des thèses de Jürgen Habermas sur la formation et l'évolution de ce qu'il nomme « sphère publique bourgeoise »⁴⁵. Plusieurs chercheuses féministes ont notamment relevé que, tout en notant l'exclusion des femmes de la sphère publique lorsque celle-ci prend un caractère politique, Habermas n'interroge aucunement les raisons, la logique et les conséquences de ce phénomène ; il reprend à son compte le discours contemporain dominant, uniquement préoccupé de l'élargissement du corps citoyen à l'ensemble de la bourgeoisie, voire à l'ensemble des hommes⁴⁶. Par ailleurs, si l'on s'en tient au modèle abstrait de sphère publique qu'il propose, il est impossible de réaliser – et encore moins de comprendre – que les femmes pouvaient elles-mêmes s'impliquer en dehors de la sphère familiale dans une perspective d'intérêt général, par exemple par le biais des identités nationales ou religieuses. La catégorie de « sphère publique » au sens d'Habermas serait donc peu appropriée dans le cadre du présent travail, mais il me semble intéressant de conserver certains des critères définis par le philosophe allemand, afin de mieux délimiter l'espace public que je veux explorer ici. Puisque les femmes sont évincées des diverses formes du pouvoir politique, le lieu où peut se manifester publiquement leur engagement est ainsi cet espace informel, constitué de tous les moyens d'action et de communication qui, en dehors des institutions politiques, permettent de toucher l'opinion. C'est là que l'on peut retrouver la trace de femmes qui, comme les bourgeois étudiés par Habermas, tentent d'exercer un certain pouvoir par l'usage de leur raison critique, en essayant de participer à la formation de l'opinion, au nom de l'intérêt public.

Plus concrètement, Habermas attribue un rôle fondamental à la presse, qu'il considère comme l'institution majeure de la sphère publique. Alors qu'il ne l'envisage que dans la perspective des bourgeois citoyens ou futurs citoyens, il me semble important d'examiner dans quelle mesure, au XIX^e siècle, la presse peut s'avérer une voie privilégiée d'accès à la Cité pour tous ceux – y compris celles – qui n'ont pas d'autres possibilités de jouer le rôle de citoyen auquel ils/elles aspirent. C'est cette hypothèse que je chercherai à vérifier en ce qui concerne les femmes, en étudiant l'usage qu'elles font de la presse d'opinion pour manifester

⁴⁵ Jürgen HABERMAS, *Strukturwandel der Öffentlichkeit. Untersuchung zu einer Kategorie der bürgerlichen Gesellschaft*, Neuwied, Luchterhand, 1962, nouvelle édition Frankfurt am Main, Suhrkamp, 1990 ; traduction française : *L'Espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1978.

⁴⁶ Voir Karin HAUSEN, « Überlegungen zum geschlechtsspezifischen Strukturwandel der Öffentlichkeit », dans Ute GERHARD, Mechthild JANSEN, Andrea MAIHOFFER et alii, *Differenz und Gleichheit. Menschenrechte haben (k)ein Geschlecht*, Frankfurt am Main, Ulrike Helmer Verlag, 1990, p. 268-282. Pour une synthèse des critiques anglophones : Jane RENDALL, « Women and the Public Sphere », *Gender & History*, volume 11, n°3, novembre 1999, p. 475-488.

publiquement leurs convictions politiques. Il m'a semblé d'autant plus important d'accorder une attention privilégiée à ce mode d'expression que les années 1850-1870 sont une période d'essor considérable de la presse, laquelle acquiert un poids très important tant au niveau politique et économique que symbolique : le journal devient un élément représentatif de la modernité. La présence des femmes dans la presse en général, et dans la presse d'opinion en particulier, est très mal connue pour l'ensemble du XIX^e siècle, en France comme en Allemagne. Ni les histoires générales de la presse, ni les monographies portant sur un journal, ni les études sur le journalisme n'accordent de l'intérêt à l'absence de femmes journalistes ou, au contraire, aux traces qu'elles ont pu laisser⁴⁷. Seul l'ouvrage de l'historien Jeremy Popkin, consacré à la presse « révolutionnaire » des années 1830-1835 en France et plus particulièrement à Lyon, rend compte de l'irruption de quelques femmes dans ce domaine et lui donne une signification⁴⁸. En règle générale, l'historiographie ne mentionne au mieux que les journaux « féministes » publiés par des femmes en 1848 ou, pour l'Allemagne, à partir des années 1860, et encore sont-ils souvent étudiés uniquement pour les revendications qu'ils contiennent⁴⁹. Les recherches portant sur l'expression publique des femmes au XIX^e siècle sont, pour la plupart, consacrées à l'écriture romanesque⁵⁰, à l'exception notable des récents travaux de Marie-Eve Thérénty, qui questionne la participation des femmes aux revues et journaux de la Monarchie de Juillet et analyse l'écriture journalistique de plusieurs auteures du XIX^e siècle, notamment George Sand⁵¹. Ses conclusions soulignent bien que, si la presse

⁴⁷ Parmi les ouvrages de référence : Kurt KOSZYK, *Deutsche Presse im 19. Jahrhundert*, Berlin, Colloquium Verlag, 1966, et Claude BELLANGER (dir.), *Histoire générale de la presse française*, tome II : *De 1815 à 1871*, Paris, PUF, 1969 ; parmi les ouvrages plus récents : Jörg REQUATE, *Journalismus als Beruf. Entstehung und Entwicklung des Journalistenberufs im 19. Jahrhundert*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1995, et Christophe CHARLE, *Le Siècle de la presse (1830-1939)*, Paris, Seuil, 2004.

⁴⁸ Voir Jeremy D. POPKIN, *Press, Revolution and Social Identities in France, 1830-1835*, Pennsylvania State University Press, 2002, notamment les pages 40-49, 105-134.

⁴⁹ Voir pour l'Allemagne : Ruth GEIGER, Sigrid WEIGEL (Hg.), *Sind das noch Damen? Vom gelehrten Frauenzimmer-Journal zum feministischen Journalismus*, München, Frauenbuchverlag, 1985 ; Ulla WISCHERMANN, *Frauenpublizistik und Journalismus. Von Vormärz bis zur Revolution 1848*, Weimern, Deutscher Studien Verlag, 1998. Pour la France : Evelyne SULLEROT, *Histoire de la presse féminine en France des origines à 1848*, Paris, Armand Colin, 1966 ; Laure ADLER, *À l'aube du féminisme, les premières journalistes*, Paris, Payot, 1979.

⁵⁰ Voir notamment Christine PLANTÉ, *La petite sœur de Balzac. Essai sur la femme auteur*, Paris, Seuil, 1989 ; Renate MÖHRMANN, *Die andere Frau. Emanzipationsansätze deutscher Schriftstellerinnen im Vorfeld der 1848er Revolution*, Stuttgart, Metzler, 1977 ; Karin TEBBEN (Hg.), *Beruf : Schriftstellerin. Schreibende Frauen im 18. und 19. Jahrhundert*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1998.

⁵¹ Voir Marie-Eve THÉRENTY, « "Songez que je n'ai aucune des conditions du journalisme..." Poétique journalistique de George Sand », dans *George Sand, écritures et représentations*, textes réunis par Eric Bordas, Eurédit, 2004, p. 207-238 ; « Femme, pensée et journalisme sous la Monarchie de Juillet », *Masculin/féminin*, n°8 : *Lieux littéraires*, numéro dirigé par Christine Planté, juin 2005, p. 93-112 ; « Le journalisme intime de George Sand, une entrée personnelle dans l'ère médiatique », à paraître dans Catherine MASSON (dir.), *George Sand, une poétique expérimentale*, Nouvelle-Orléans, Presses universitaires du Nouveau Monde, 2006.

est une constituante essentielle de l'espace public, les journaux reproduisent dans leurs colonnes mêmes une distinction entre privé et public, entre féminin et masculin, et les rédacteurs sont loin d'être indifférents au sexe de leurs collaborateurs. On ne peut donc se borner à constater la présence de femmes dans la presse, et en déduire qu'elles ont ainsi triomphé des contraintes les assignant à la sphère privée : il est impératif d'examiner leur production journalistique sous l'angle du genre, afin de comprendre les conditions de leur accès à l'opinion publique, élément déterminant pour saisir la portée de leur parole politique.

Certaines des Françaises et Allemandes qui s'expriment dans les journaux ou ailleurs se nomment elles-mêmes « citoyennes », et il est important de relever et d'interroger cette autoreprésentation, par laquelle elles proclament leur appartenance à la communauté politique et nationale. On peut interpréter cette dénomination comme traduisant une régression des ambitions par rapport à celles qui pouvaient être exprimées dans les années 1830 : en dérochant le titre de « citoyenne », les femmes semblent renoncer à la revendication purement légaliste et universaliste formulée par Louise Dauriat dans une pétition de 1837, qui affirmait alors qu'on ne peut prétendre au statut de citoyen-ne « que quand on exerce des droits civils, politiques et religieux »⁵². Cependant, on peut également y voir un défi lancé à l'inachèvement des droits universels, et comprendre cela comme l'anticipation d'un avenir réellement démocratique. Je montrerai les diverses implications de ce terme de « citoyenne » dans les années 1848-1870, en fonction des identités revendiquées par celles qui l'emploient. Toutefois, il ne m'est pas possible de reprendre cette appellation pour les désigner : cela signifierait passer sous silence leur exclusion de la citoyenneté légale et entériner l'idée – assumée par certaines d'entre elles – qu'il existe une citoyenneté « féminine », qui n'implique pas les mêmes droits et devoirs que celle des hommes. A la recherche d'une dénomination englobant toutes les femmes étudiées ici, j'ai été tentée d'utiliser le terme anachronique d'« intellectuelles », dans la mesure où elles remplissent indéniablement certains critères liés à ce mot. Le renouvellement récent de l'histoire des intellectuels encourage d'ailleurs à relativiser et assouplir des définitions et des chronologies longtemps figées : d'une part, l'approche comparée remet en cause l'hégémonie de la définition de l'intellectuel établie par l'historiographie française⁵³ ; d'autre part, la prise en compte de l'histoire des femmes et de

⁵² *Demande de révision du Code civil, adressée à messieurs de la Chambre des députés*, par Mlle Louise Dauriat, Paris, chez l'auteur, 1837, cité par Michèle RIOT-SARCEY, *La Démocratie...*, ouv. cité, p. 107.

⁵³ Voir par exemple Christophe CHARLE, *Les Intellectuels en Europe au XIX^e siècle. Essai d'histoire comparée*, Paris, Seuil, 1996 ; Michel TREBITSCH, Marie-Christine GRANJON (dir.), *Pour une histoire comparée des intellectuels*, Paris, Editions Complexe, 1998. La définition « canonique » issue de l'Affaire Dreyfus n'occulte

problématiques liées au concept de genre remet en cause l'androcentrisme de l'historiographie classique⁵⁴. Il me semble, de plus, pouvoir appliquer à mon corpus trois critères, considérés comme essentiels par les historiens des intellectuels. Le premier critère est celui de la prétention à l'autonomie, retenu par Christophe Charle pour étudier les intellectuels dans divers contextes historiques et géographiques⁵⁵. Or la notion d'autonomie est particulièrement cruciale pour les femmes, dans la mesure où leur statut légal et social est celui d'assujetties. Le premier combat de celles qui veulent s'exprimer publiquement consiste à conquérir et, surtout, faire reconnaître cette autonomie qui est, en principe, inconciliable avec leur identité de genre. Le deuxième critère, lié au premier, est celui de la revendication d'une posture critique dans la sphère publique, ce dont il a été question plus haut, et qui constitue un élément fondamental. Enfin le troisième critère, lié aux deux autres, est la volonté de servir une cause collective, reposant sur la conscience d'appartenir à un « ensemble qui dépasse son propre sort »⁵⁶, que ce soit la catégorie « femme » (conçue comme naturelle ou construite), la nation, la société, l'humanité. Malgré ces concordances significatives, j'ai renoncé à employer le terme d'intellectuelles, pour une raison décisive : les femmes dont il est ici question ne sauraient former un groupe ou un réseau reconnu pour ses spécificités, elles ne disposent pas « d'une identité commune [...] contre des groupes plus englobants ou plus restreints »⁵⁷. Quels que soient leurs efforts pour faire entendre leur subversion, elles demeurent assignées à la seule identité commune que leur reconnaît la société, leur identité de genre. Une George Sand est certes reconnue comme « écrivain », mais elle le doit au statut d'exception dont elle bénéficie, et sur lequel elle joue avec habileté durant toute sa carrière. Si elle fait volontiers la leçon aux autres femmes, en matière de mœurs ou d'engagement public, ou bien s'autoproclame leur porte-parole, elle prend soin de demeurer isolée et ne cherche jamais à former ou rejoindre un groupe. Ce n'est qu'en étant une femme « à part » qu'elle peut réussir à faire valoir son talent et ses idées. Il sera du reste assez peu question de George Sand au

d'ailleurs pas seulement l'engagement des femmes, mais également celui d'autres groupes marginalisés par la construction de la III^e République, tels les écrivains anarchistes : voir Caroline GRANIER, *"Nous sommes des briseurs de formules" : Les écrivains anarchistes en France à la fin du XIX^e siècle*, thèse de littérature française sous la direction de Claude Mouchard, Université Paris VIII, 2003.

⁵⁴ Voir notamment les récents travaux du Groupe de Recherche sur l'Histoire des Intellectuels, publiés dans : Nicole RACINE, Michel TREBITSCH (dir.), *Intellectuelles. Du genre en histoire des intellectuels*, Bruxelles, éditions Complexes, 2004.

⁵⁵ Christophe CHARLE, « L'histoire comparée des intellectuels en Europe. Quelques points de méthode et propositions de recherche », dans Michel TREBITSCH, Marie-Christine GRANJON (dir.), *ouv. cité*, p. 44.

⁵⁶ Florence ROCHEFORT, « A la découverte des intellectuelles », *Clio. Histoire, Femmes et Sociétés*, n°13 : *Intellectuelles*, Presses Universitaires du Mirail, 2001, p. 12.

⁵⁷ Christophe CHARLE, « L'histoire comparée... », *art. cité*, p. 45.

cours de ce travail, si ce n'est en tant que « témoin » de l'époque et en tant que référence française en Allemagne. Il ne s'agit pas, bien sûr, de minimiser l'importance de son œuvre et l'intérêt de son parcours personnel, mais j'ai souhaité évoquer en priorité des auteures et des textes moins connus. D'autre part, après 1848, Sand se consacre surtout à la fiction ou à l'écriture « intime »⁵⁸, des genres qui ne sont abordés ici que de manière périphérique : pour les raisons exposées plus loin, je me suis surtout concentrée sur l'intervention politisée des femmes dans la presse d'opinion.

Dans les années 1850 à 1870, il n'est donc pas possible aux femmes qui cherchent à intervenir publiquement d'exister pour autrui comme « intellectuelles » : personne ne sollicite leur intervention en tant que groupe, elles ne peuvent se targuer d'aucune responsabilité ou influence commune. Or être un « intellectuel », c'est aussi, me semble-t-il, assumer un statut social partagé avec d'autres, qui est largement défini par le regard, l'écoute et les attentes des contemporains. Un tel statut est interdit à ces femmes. Isolées, elles ne cherchent d'ailleurs pas pour elles de désignation collective qu'elles pourraient tenter d'introduire dans le discours contemporain. La seule dénomination susceptible de toutes les concerner leur est au contraire imposée : il s'agit de l'expression insultante de « bas-bleus »/« *Blaustrumpf* ». A la différence du terme « intellectuels », lui aussi un temps péjoratif, l'expression de « bas-bleus » ne saurait être subvertie et revendiquée par les intéressées : elle sous-entend en effet la négation de leur identité féminine, qui est absolument indispensable à leur existence sociale et à une éventuelle reconnaissance individuelle. Pour toutes ces raisons, je m'en tiendrai donc à l'appellation de femmes/écrivaines/auteures engagées.

La notion d'engagement a constitué le critère majeur pour choisir les femmes composant le corpus de cette étude. Dans l'ouvrage qu'il a consacré au thème de l'engagement⁵⁹, Benoît Denis réserve au XX^e siècle l'expression de « littérature engagée », en raison des connotations historiques bien précises qui lui sont liées, à commencer par la référence à Jean-Paul Sartre. Toutefois, il propose de parler de « littérature d'engagement » pour désigner de façon intemporelle toute littérature à portée politique et dont l'auteur répond à trois conditions : « mettre en gage, faire un choix, poser un acte »⁶⁰. Or les femmes qui cherchent à se faire entendre dans la Cité mettent bel et bien en jeu leur réputation, et même leur identité. Elles font le choix de ce risque, auquel rien ne les contraint, afin de concrétiser

⁵⁸ Et ce y compris dans la presse : voir Marie-Eve THERENTY, « "Songez..."... », art. cité.

⁵⁹ Benoît DENIS, *Littérature et engagement de Pascal à Sartre*, Paris, Seuil, 2000.

⁶⁰ *Idem*, p. 31.

leurs convictions en contribuant aux évolutions de leur temps. A travers cet acte – les transgressions qu’il implique, les idées qu’il véhicule – elles s’affirment aussi elles-mêmes vis-à-vis d’autrui, sollicitant une reconnaissance en tant qu’individu à la fois autonome et membre à part entière de la société. Il s’agit d’une démarche visant tout autant le bien commun que la réalisation de soi, dans une perspective qui mêle étroitement éthique et politique. Reste à définir l’emploi du terme « politique » dans le cadre du présent travail. L’histoire politique classique – centrée sur les personnalités, les institutions, les relations internationales, les partis, les élections, les lois... – est sans doute l’un des champs les plus imperméables aux problématiques issues de l’histoire des femmes et de l’utilisation du concept de genre⁶¹. De fait, les divers systèmes politiques s’étant construits au cours des XIX^e et XX^e siècles sur le monopole des hommes et le refoulement des femmes, l’historiographie se contente le plus souvent de refléter cette construction, sans examiner de façon critique l’asymétrie genrée qu’elle implique. Pour faire une histoire politique où les femmes soient visibles et où il soit possible de s’interroger sur la signification des catégories de genre, il est nécessaire de remettre en question des structures et des modes de fonctionnement donnés comme des évidences, ainsi que d’élargir la notion de « politique ». Cette dernière démarche a été notamment impulsée par l’histoire des pratiques quotidiennes aussi bien que par l’histoire des femmes. Elle a remis en cause la conception d’une histoire politique uniquement tournée vers l’Etat, et a permis de considérer comme politiques des expériences jusque là qualifiées de « privées » parce qu’elles étaient l’apanage des femmes ou bien se déroulaient dans le cercle familial. Par là-même, il est devenu également plus facile de qualifier de politique tout ce qui a trait au fonctionnement de la Cité, tout ce qui concerne l’intérêt général, l’organisation de la vie en commun, ce que l’on peut appeler *le* politique. Ceci implique de renoncer aux traditionnels cloisonnements entre « politique », « social », « moral » et « religieux » et permet de prendre en compte des prises de position très variées : engagement pour une forme de régime ou pour un mode d’organisation économique et sociale, défense de valeurs nationalistes ou pacifistes, volonté de refonder les rapports sociaux sur des valeurs morales ou religieuses... Comme l’affirme Maria Deraismes, « la solidarité à l’état d’organisation, voilà la politique » : ceci amène à qualifier de politique toutes sortes d’interventions par lesquelles des

⁶¹ Voir l’analyse faite par Thomas KÜHNE, « Staatspolitik, Frauenpolitik, Männerpolitik : Politikgeschichte als Geschlechtergeschichte », dans Hans MEDICK, Anne-Charlotte TREPP (Hg.), *Geschlechtergeschichte und Allgemeine Geschichte*, Göttingen, Wallstein Verlag, 1998, p. 173-231.

femmes tentent de dépasser leur condition de non-citoyenne, en recherchant la capacité d’agir pour leur idée du bien commun.

Il me semble aussi pouvoir définir comme politiques les discours des femmes dont il est ici question, en m’appuyant sur certains aspects de la réflexion de Jacques Rancière⁶² et d’Hannah Arendt⁶³. Le premier place en effet la notion d’égalité au cœur de sa définition de la politique⁶⁴, or c’est cette notion de l’égalité – sous divers avatars, tel que l’idée d’égalité dans la dissemblance – et l’aspiration à la rendre effective, qui sous-tend l’intervention politique publique de ces femmes. Jacques Rancière distingue « logique policière » et « logique politique ». Par « police », il entend « l’ensemble des processus par lesquels s’opèrent l’agrégation et le consentement des collectivités, l’organisation des pouvoirs, la distribution des places et fonctions ... », mais aussi « un ordre des corps (...) qui fait que tels corps sont assignés par leur nom à telle place et à telle tâche ; (...) un ordre du visible et du dicible, qui fait que telle activité est visible et que telle autre ne l’est pas, que telle parole est entendue comme du discours et telle autre comme du bruit »⁶⁵. Au contraire est « politique » ce qui rompt ou tente de rompre cette configuration policière, ce qui « déplace un corps du lieu qui lui était assigné ou change la destination d’un lieu »⁶⁶, en raison de la présupposition égalitaire. Suivant ces critères, on pourrait ainsi ajouter que, dans la « logique policière », les catégories de genre déterminent les parts respectivement attribuées aux hommes et aux femmes dans la société ; les attributs du « féminin », la figure idéale de la Femme retirent notamment aux femmes le droit à l’individualité, l’accès à l’espace public, et légitiment les inégalités de l’ordre patriarcal. Aussi, lorsqu’une femme ose intervenir publiquement en tant qu’individue, lorsqu’au nom de l’égalité elle tente de se faire entendre comme un sujet en capacité d’agir de façon autonome, c’est bien un acte politique qu’elle accomplit :

« La politique est affaire de sujets, ou plutôt de modes de subjectivation. Par subjectivation on entendra la production par une série d’actes d’une instance et d’une capacité d’énonciation qui n’étaient pas identifiables dans un champ d’expérience donné, dont l’identification donc va de pair avec la

⁶² Jacques RANCIERE, *La Méésentente. Politique et Philosophie*, Paris, Galilée, 1995.

⁶³ Hannah ARENDT, *Qu’est-ce que la politique ?*, Paris, Seuil, 1995.

⁶⁴ « Ce qu’on met communément au compte de l’histoire politique ou de la science du politique relève en effet le plus souvent d’autres machineries qui tiennent à l’exercice de la majesté, au vicariat de la divinité, au commandement des armées ou à la gestion des intérêts. Il n’y a de la politique que lorsque ces machineries sont interrompues par l’effet d’une présupposition qui leur est tout à fait étrangère, et sans laquelle pourtant, en dernière instance, aucune d’elle ne pourrait fonctionner : la présupposition de l’égalité de n’importe qui avec n’importe qui, soit, en définitive, l’effectivité paradoxale de la pure contingence de tout ordre. » (Jacques RANCIERE, *ouv. cité*, p. 37).

⁶⁵ *Idem*, p. 51-52.

⁶⁶ *Idem*, p. 53.

refiguration du champ de l'expérience (...). La subjectivation politique produit un multiple qui n'était pas donné dans la constitution policière de la communauté, un multiple dont le compte se pose comme contradictoire de la logique policière. (...) Un mode de subjectivation ne crée pas des sujets ex-nihilo. Il les crée en transformant des identités définies dans l'ordre naturel de la répartition des fonctions et des places en instances d'expérience d'un litige. (...) Toute subjectivation est une désidentification, l'arrachement à la naturalité d'une place, l'ouverture d'un espace de sujet où n'importe qui peut se compter (...). »⁶⁷

Hannah Arendt insiste, elle, sur la liberté, pour définir l'activité politique comme une remise en cause, une volonté de refondation de ce qui était préexistant. Or, par leurs propos comme par leurs actes, les femmes dont il est ici question remettent en cause l'organisation traditionnelle de la famille, fondement de l'organisation sociale ; elles ont le désir de rompre avec la permanence et la répétition, et d'initier un nouveau commencement pour la société ; les plus radicales d'entre elles, enfin, veulent substituer une liberté fondée sur l'égalité à une liberté fondée sur la domination : elles remplissent en cela quelques-uns des critères établis par Arendt. Surtout, si l'on reprend son assertion selon laquelle « le sens [et non le but] de la politique est la liberté »⁶⁸, alors on peut considérer comme éminemment politique la façon dont des femmes manifestent leur liberté – si infime soit-elle – en transgressant les normes qui s'opposent en principe à leur engagement public. Inversement, une telle définition met en question la possibilité d'accès des femmes à la politique : tant que la catégorie « femme » reste socialement définie par la dépendance, tous les efforts des femmes pour se faire reconnaître comme sujets politiques paraissent d'avance voués à l'échec. De même, Hannah Arendt met l'accent sur la liberté de parole – entre égaux – comme condition de l'activité politique⁶⁹. Or, si certaines femmes tentent de s'émanciper des diverses contraintes qui pèsent sur leur parole, s'expriment-elles jamais en situation d'égalité ? Si elles-mêmes se représentent dans leurs discours comme des sujets autonomes, relevant de l'universalité et du droit commun, ne sont-elles pas toujours entendues avant tout comme des femmes – c'est-à-dire fondamentalement différentes du sujet masculin, seul apte à incarner l'abstraction universelle et la capacité politique ? Tous ces paradoxes sont à prendre en compte pour essayer de cerner non seulement la dimension politique des textes et discours étudiés ici, mais aussi leur réelle portée dans l'espace public.

⁶⁷ *Idem*, p. 59-60.

⁶⁸ Voir Hannah ARENDT, *ouv. cité*, p. 64.

⁶⁹ *Idem*, p. 77-78.

Pourquoi une approche comparative ?

Depuis une quinzaine d'années, plusieurs historiens soulignent la nécessité d'un comparatisme qui aille plus loin que la simple comparaison entre plusieurs aires géographiques, laquelle demeure souvent trop descriptive⁷⁰. Cette réflexion a été particulièrement développée dans le contexte de l'histoire culturelle franco-allemande portant sur les XVIII^e et XIX^e siècles. En supposant d'emblée deux entités bien distinctes l'une de l'autre, en insistant davantage sur les différences que sur les ressemblances, la comparaison tend en effet à renforcer l'idée de nations fondées sur des spécificités quasi « naturelles », sans s'interroger sur le processus de leur construction et sans critiquer la notion d'identité nationale⁷¹. Il me semble donc important d'introduire en ce domaine une exigence similaire à celle soulevée par le concept de genre : redonner toute son importance à l'historicité des catégories de référence, afin de prendre ses distances avec les représentations des contemporains et pouvoir ainsi en analyser la signification. Pour ce faire, il convient de prêter tout autant attention aux points communs qu'aux dissemblances, et d'étudier les mécanismes d'acculturation, d'échanges et de réception, afin de mettre en évidence « la part étrangère dans la structure sociale de la mémoire nationale proprement dite »⁷². Dans cette perspective, le champ des transferts culturels s'avère fructueux : il pose pour préalable l'existence d'un socle culturel commun entre plusieurs pays, socle dont l'histoire est faite d'importations et d'exportations, de réappropriations, de dénis et d'oublis ; il cherche à mettre en évidence « des formes de métissage souvent négligées au profit de la recherche d'identités, d'une recherche qui vise naturellement à occulter ces mélanges, même lorsque les identités en résultent »⁷³. Ainsi pensée sous tous ces aspects, l'approche comparative s'avère un outil méthodologique très utile pour déconstruire toutes sortes de représentations, qu'elles soient

⁷⁰ Voir la revue *Comparativ*, éditée à Leipzig, et tout particulièrement le n°4 de 1992, consacré aux comparaisons franco-allemandes ; voir également *Genèses. Sciences sociales et histoire*, n°17, septembre 1994.

⁷¹ Voir Thierry NADAU, « Perspectives pour une histoire comparative France-Allemagne, XIX^e-XX^e siècles, *Bulletin de la MHFA* 21, Göttingen, 1990 ; Heinz-Gerhard HAUPT, Jürgen KOCKA (Hg.), *Geschichte und Vergleich. Ansätze und Ergebnisse international vergleichender Geschichtsforschung*, Francfort, 1996 ; Michel ESPAGNE, *Les Transferts culturels franco-allemands*, Paris, PUF, 1999.

⁷² Michel ESPAGNE, *Les Transferts...*, ouv. cité, p. 42.

⁷³ *Idem*, p.1. Voir aussi Michel ESPAGNE, Michael WERNER (dir.), *Transferts. Les relations interculturelles dans l'espace franco-allemand aux XVIII^e-XIX^e siècles*, Paris, Editions Recherche sur les Civilisations, 1988 ; Etienne FRANÇOIS, Marie-Claire HOOCK-DEMARLE, Michael WERNER et alii, *Marianne-Germania. Deutsch-französischer Kulturtransfer im europäischen Kontext 1789-1914*, 2 volumes, Leipzig, Leipziger Universitätsverlag, 1998.

données comme des réalités universelles et éternelles ou bien, au contraire, comme spécifiques à une culture nationale⁷⁴.

Pour autant, cette utilisation du comparatisme n'a encore guère été mise à profit par les historiens travaillant avec le concept de genre. La plupart des recherches portant sur les femmes dans l'histoire demeurent effectuées dans un cadre national, sans porter grande attention à d'éventuelles influences extérieures, sans chercher à comparer enjeux et problèmes entre différentes aires, afin de mieux en discerner les causes et les répercussions. Ce n'est qu'assez récemment que quelques études ont véritablement cherché à replacer l'histoire des mouvements féministes dans une perspective internationale⁷⁵, mais elles s'intéressent généralement davantage aux liens existant entre des personnalités ou des organisations de divers pays, plutôt qu'aux significations des points communs ou aux raisons des divergences. Au total, très peu d'études concernant les femmes au XIX^e siècle adoptent une démarche réellement comparative⁷⁶, bien que plusieurs historiennes aient exposé l'intérêt et la nécessité d'explorer ce champ. Déjà en 1979, Karin Hausen appelait à scruter les différences qui devaient se manifester entre les bourgeoisies de divers pays lors de la construction des catégories de genres, afin de repérer des variations qui ont été ensuite effacées par l'uniformisation du système de pensée et du discours scientifique diffusé à l'échelle européenne. Elle proposait de confronter systématiquement représentations et réalités dans plusieurs pays à la fois, sûre que cela ouvrirait de nouvelles perspectives pour analyser l'idéologie familiale comme noyau de la société bourgeoise⁷⁷. Laurence Klejman et Florence Rochefort ont, quant à elles, souligné depuis longtemps que le XIX^e siècle est « celui de

⁷⁴ Voir Sandrine KOTT, Thierry NADAU, « Pour une pratique de l'histoire sociale comparative. La France et l'Allemagne contemporaines », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, septembre 1994, n°17, p. 103-112.

⁷⁵ Voir par exemple Yolande COHEN, Françoise THEBAUD (dir.), *Féminismes et identités nationales*, Programme Rhône-Alpes Sciences Humaines, Lyon, 1998 ; Bonnie ANDERSON, *Joyous Greetings. The First International Women's Movement 1830-1860*, Oxford University Press, 2000 ; Karen OFFEN, *European Feminism(s) 1700-1950 : a Political History*, Stanford, University Press, 2000 ; Sylvia PALETSCHEK, Bianka PIETROW-ENNKER (eds.), *Women's Emancipation Movements in the Nineteenth Century: a European Perspective*, Stanford University Press, 2003.

⁷⁶ Pour citer deux exemples franco-allemands : Charlotte TACKE, « Relations entre les sexes dans les représentations et symboles nationaux en France et en Allemagne au XIX^e siècle », dans Marie-Claire HOOK-DEMARLE (dir.), *Femmes, Nations, Europe*, Paris, Publications de l'Université de Paris VII, 1995, p. 18-24 ; Leora AUSLANDER, « Le vote des femmes et l'imaginaire de la citoyenneté : l'Etat-nation en France et en Allemagne 1880-1930 », dans Anne-Marie SOHN, Françoise THELAMON (dir.), *L'histoire sans les femmes est-elle possible ? Actes du colloque de Rouen 1997*, Paris, Perrin, 1998, p. 73-86.

⁷⁷ Karin HAUSEN, « Die Polarisierung... », art. cité, p. 393.

l'émergence du féminisme organisé, la question des femmes se posant au même moment dans de nombreux pays industrialisés », un constat censé inciter à une approche comparative⁷⁸.

La France et l'Allemagne offrent un bon exemple de ces pays où la « question des femmes » s'impose à partir de la fin des années 1850, et suscite des débats dans des termes assez proches. Plus généralement, les points communs, liens et influences que l'on peut observer entre les deux pays tout au long du XIX^e siècle s'avèrent particulièrement manifestes durant la période 1848-1870. En effet, si la chronologie et la signification des révolutions qui éclatent d'abord en France puis dans les Etats allemands en 1848-1849 sont différentes, ces événements donnent pareillement aux Françaises et aux Allemandes une occasion privilégiée de prendre la parole en public et de revendiquer des droits de citoyennes. Ni les unes ni les autres ne sont entendues, et la réaction politique et morale qui s'ensuit les frappe de plein fouet ; toutes se retrouvent soumises à un ordre genré analogue, malgré les variantes existant entre les législations et les modèles sociaux. Enfin, la France et l'Allemagne connaissent un tournant politique simultané en 1870, suite à la guerre qui les oppose, la défaite de Napoléon III permettant la double fondation de la République française et de l'Empire allemand. De part et d'autre, profitant du caractère exceptionnel de la situation, des femmes s'expriment publiquement au sujet du conflit et de l'issue politique qu'elles espèrent. Etant donné ces similitudes, j'ai fait l'hypothèse qu'une démarche comparative permettrait de mieux comprendre ce qui se joue autour des femmes et avec elles, durant ces années 1850-1870 qui représentent une étape importante dans l'apprentissage de la démocratie, en Allemagne aussi bien qu'en France. Le comparatisme me paraît particulièrement fructueux dans le cadre d'une analyse fondée sur le genre : il contribue à déconstruire les modèles féminins présentés comme « universels » autant que ceux présentés comme « nationaux », et aide donc à historiciser la construction des catégories genrées et à mieux cerner la place des femmes dans leurs sociétés respectives. Dépasser le cadre national permet de rechercher si les conditions et la teneur de l'engagement public des femmes sont déterminées par des situations objectives ou des représentations spécifiques à chaque pays. Il est également intéressant de voir si des relations personnelles et des influences réciproques ont pu se produire entre des Françaises et des Allemandes engagées publiquement : leurs écrits circulent-ils par-dessus des

⁷⁸ Laurence KLEJMAN, Florence ROCHEFORT, *L'Egalité en marche...*, ouv. cité, p. 25. Voir également Florence ROCHEFORT, « Réflexions à propos de l'histoire du féminisme », dans Anne-Marie SOHN, Françoise THELAMON (dir.), *L'histoire sans les femmes...*, ouv. cité, p. 195-203 : elle affirme que, si le contexte national apparaît déterminant pour saisir les caractéristiques de chaque mouvement féminisme, le comparatisme permet de relativiser certains aspects dits « nationaux » et de mettre en évidence des dynamiques transnationales.

frontières ? Quel rôle jouent les stéréotypes sur l'étranger-e dans la connaissance qu'elles peuvent avoir les unes des autres ? Peut-on parler d'une « solidarité féminine » qui dépasse le cadre et surtout le sentiment national ? Ces investigations permettent d'examiner les conditions de possibilité de l'expression publique des femmes en approfondissant la question de l'identité ou des identités revendiquées par ces femmes : quel est le lien entre identité de genre et identité nationale ? Dans quelle mesure une femme peut-elle s'émanciper des catégories de représentations façonnées par le genre comme par la nation, pour s'exprimer en tant que sujet autonome, et peut-elle alors être entendue en tant que tel ?

L'objectif poursuivi ici n'est pas de cumuler une somme de connaissances équivalentes pour l'Allemagne et pour la France mais d'établir une comparaison constructive, qui permette la compréhension des points évoqués ci-dessus. L'étendue du corpus, la dispersion des fonds allemands, ainsi que l'asymétrie des sources et de l'état de la recherche dans les deux pays, m'interdisent de toute façon de traiter ces derniers de façon égale⁷⁹. Mon travail est donc davantage centré sur la France, mais avec un souci permanent de confronter les enjeux mis au jour du côté français avec des études de cas allemands, afin de tenter d'éclairer la période des deux côtés de la frontière.

La comparaison menée dans ce travail porte essentiellement sur des textes rendus publics – avant tout des articles et des essais, mais aussi des pétitions, des conférences, des fictions. Lorsque cela était possible, j'ai tenté d'éclairer les textes par ce que nous savons de la personnalité et du parcours de leurs auteures. J'ai également essayé d'enrichir les connaissances sur certaines d'entre elles, en redonnant toute leur importance à leurs interventions publiques – parfois ignorées ou sous-estimées – et en reconstituant au mieux les réseaux relationnels auxquels elles appartenaient. Malgré tout, quelques-unes des femmes dont il est ici question ne demeurent connues que par leur nom, parfois leur prénom, tandis que la biographie de certaines autres est, au contraire, très bien documentée. Par ailleurs, il est difficile de classer ces femmes selon les habituels critères de l'histoire sociale et d'en tirer des conclusions. Etant donné la nature des sources retenues, il est compréhensible que la plupart des femmes du corpus soient issues de ce qu'on appelle les « classes moyennes » ou

⁷⁹ C'est ainsi qu'après des recherches dans quelques centres d'archives allemands – notamment au Hauptstaatsarchiv de Stuttgart – j'ai finalement choisi d'écarter les sources manuscrites allemandes, celles-ci étant trop difficilement accessibles pour en retirer une utilisation significative dans les limites du temps de travail qui m'était imparti.

« bourgeoises », milieux où elles ont pu accéder à un minimum d’instruction et de loisir. Toutefois, par leurs choix personnels – écriture, engagement public, mais aussi souvent célibat, autonomie financière – elles dérogent à la plupart des normes définissant « la bourgeoise » et il n’est donc guère satisfaisant de les caractériser ainsi. Ces problèmes sont cependant atténués si l’on aborde l’ensemble de ces femmes par le biais de leur engagement public, tel qu’on peut l’appréhender dans leurs divers écrits. En centrant une partie importante de mon analyse sur les textes eux-mêmes, j’ai cherché à la fois à retrouver les idées développées par leurs auteures, leurs positions sur les divers sujets sur lesquels elles s’expriment, mais aussi à discerner leur subjectivité au travers des identités qu’elles revendiquent ou trahissent. Dans la mesure où ces femmes défient les normes et les interdits en s’engageant publiquement sur des thèmes politiques, il faut en effet rechercher jusqu’où la forme et le contenu de leurs textes sont conditionnés par la conscience de cette transgression, par le respect plus ou moins affiché pour d’autres normes et interdits, par le rapport de l’auteure à son identité de genre, de classe, de nation. Il est important de cerner cette dimension de leur discours pour mesurer la marge de liberté dont disposent ou que s’octroient ces femmes, les stratégies qu’elles déploient pour contourner certaines contraintes et pour faire entendre leurs paroles ; c’est également une démarche essentielle pour saisir l’effet et la portée de leurs discours auprès de l’opinion publique.

En entreprenant cette comparaison franco-allemande, j’ai fait l’hypothèse que les femmes qui s’engagent dans l’espace public ne portent pas des revendications spécifiques ni marginales, mais qu’au contraire, leurs interventions révèlent quels sont les débats et les luttes politiques qui paraissent les plus déterminants aux contemporains. Françaises et Allemandes répètent en effet avec insistance qu’elles appartiennent à leur siècle, qu’elles veulent se montrer dignes de leur temps, qu’elles veulent servir leur époque. A travers leurs propos, on peut ainsi particulièrement bien saisir l’une des préoccupations majeures de la période, qui consiste à rechercher l’intégration de toutes les composantes de la société dans un projet unitaire, qui soit considéré comme une émanation de l’idée de Progrès. Le fait que des femmes – malgré leur statut de catégorie a-historique et a-politique – manifestent le désir de participer avec tous à l’avènement du Progrès, en contribuant au bien commun, montre bien la force et l’ampleur de ce souci d’intégration générale. Si les femmes détiennent toujours une place centrale dans les discours élaborés par des hommes sur la nécessaire recomposition

sociale⁸⁰ – une obsession constante du dix-neuvième siècle – elles ne sont pas censées s’exprimer elles-mêmes sur le rôle qu’elles auraient à y jouer. Certaines ont pourtant commencé à le faire en 1830, puis en 1848, en imaginant des révolutions qui libèreraient tous les opprimés. D’autres, ou parfois les mêmes, participent ensuite à la recherche de nouvelles voies pour parvenir à des objectifs censés réaliser l’union et incarner le Progrès. En Allemagne, il s’agit avant tout de mobiliser l’ensemble de la population autour d’un projet national ; en France, il s’agit notamment de trouver un consensus sur les libertés, tant personnelles et politiques qu’économiques, qu’il serait possible d’exercer dans le cadre d’un régime politique encore à définir. Ces deux projets, aux contenus fort variables selon les moments et selon leurs divers promoteurs, ont en commun d’être présentés essentiellement comme des processus à réaliser de façon graduelle, sans bouleversement. En effet, dès la fin du printemps 1848, les défenseurs de la voie révolutionnaire deviennent ultra-minoritaires, voire sont par moment totalement absents de la scène publique. La révolution laisse désormais place à l’association, perçue par tous les courants politiques comme l’instrument majeur des évolutions sociales. Là aussi, la participation de femmes aux mouvements associatifs montre l’importance des espoirs qui sont placés dans ce type d’action pour transformer l’intégralité de la société, à la fois en profondeur et en douceur.

S’intéresser aux femmes engagées dans les débats de leur temps permet de considérer ceux-ci depuis une perspective particulière, le plus souvent ignorée par ceux, contemporains comme historiens, qui « font » l’histoire. En effet, si ces femmes proclament leur volonté de marcher avec le siècle, elles se retrouvent pourtant en décalage, du fait de leur statut de femme dont j’ai exposé plus haut les caractéristiques. Leur voix entre doublement en dissonance avec le discours dominant : d’une part, elles osent affirmer que l’accès à la modernité est tout autant possible et légitime pour elles que pour les hommes, rejetant par là l’idée d’un « éternel féminin » inapte à tout changement ; d’autre part, tout en restant fidèles à la philosophie du Progrès, elles refusent de considérer comme progrès toutes les transformations qui se font sans les femmes. Ces remises en cause de l’opinion commune nous permettent de saisir les tensions de ce moment de l’histoire où, en France comme en Allemagne, on aspire à fonder une nouvelle société dans des cadres encore indéfinis. Il est

⁸⁰ Dominique Kalifa a ainsi montré, pour le premier dix-neuvième siècle, la façon dont les enquêtes sociales représentent les femmes à la fois comme une menace potentielle pour l’ordre, et comme des agents essentiels de la recomposition sociale : Dominique KALIFA, « Enquête sociale et différence des sexes au premier XIX^e siècle », dans Luc CAPDEVILA, Sophie CASSAGNES, Martine COCAUD et alii (dir.), *Le Genre face aux mutations. Masculin et féminin du Moyen Âge à nos jours*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2003, p. 103-111.

cependant extrêmement difficile d'exprimer un point de vue autre que celui qui domine, comme le montre la situation paradoxale, voire les impasses, dans lesquelles se retrouvent les femmes publiquement engagées. Ainsi, en se revendiquant « filles de leur siècle », ces dernières sont partagées entre deux impératifs inconciliables : s'il leur faut se distancier des normes genrées qui s'opposent à leur intervention publique, elles sont en même temps souvent contraintes de parler « en tant que femmes » et au nom de la Femme, afin d'espérer une reconnaissance et une écoute de la part de leurs contemporains. Par ailleurs, en dénonçant le conservatisme, voire l'esprit réactionnaire de ceux qui prétendent être les représentants du Progrès mais perpétuent les rapports de pouvoir à leur profit, elles prennent le risque d'être considérées comme incapables de comprendre le sens du Progrès, et être ainsi renvoyées à une « nature féminine » incapable d'entrer dans la modernité. Dans ces conditions, quelle place reste-t-il pour l'expression de l'individuelle, pour l'avènement du sujet politique et historique ? Comment ces femmes peuvent-elles prétendre aller dans le sens de l'Histoire quand celui-ci ne les prend pas en compte ? Comment peuvent-elles parvenir à ce qui caractérise la modernité du siècle, soit l'émancipation individuelle, si elles sont dans l'incapacité de se libérer des représentations qui les enferment dans la catégorie du « féminin » ? Comment peuvent-elles aspirer à faire et dire l'histoire – c'est-à-dire à transformer les rapports sociaux par elles-mêmes, selon leurs convictions politiques, à faire entendre leurs paroles pour ce qu'elles disent et non en fonction de qui les prononce – si elles doivent continuer à se protéger derrière l'écran du « féminin » ? Enfin, qu'est-ce que ce paradoxe insoluble révèle sur les sociétés françaises et allemandes de l'époque et sur l'apprentissage de la démocratie en cours à ce moment ?

Toutes ces questions seront examinées au cours de trois parties, découpées de façon chronologique afin de saisir au mieux les enjeux propres à chaque période. La première partie concerne les suites immédiates des révolutions de 1848/1849 et met en place les cadres nécessaires à la suite de l'étude. Ces révolutions, qui ont déjà donné lieu à énormément de travaux, ne constituent pas à proprement parler mon objet de recherche mais leur influence est déterminante tout au long de la période qui suit. J'ai donc voulu, dans un premier temps, rappeler ce qui s'était joué en France et en Allemagne durant ce temps de bouleversements, en proposant un bilan comparatif de l'intervention politique publique des femmes, à partir de l'historiographie la plus récente dans les deux pays. Aborder la période à travers les agissements des femmes engagées permet de saisir ce que la révolution a d'excessif, d'inadmissible pour les contemporains. De façon encore plus aiguë que les communistes,

ennemis fantasmatiques en Allemagne comme en France, les femmes qui prétendent accéder à la Cité révèlent le potentiel dangereux de la révolution et la nécessité d'y substituer, au mieux, des réformes « libérales ». Les obstacles qui sont opposés aux revendications des femmes signifient bel et bien l'impossibilité d'un véritable printemps des peuples. Cette première partie introduira aussi les figures de quelques quarante-huitardes dont nous suivrons le parcours au cours des deux décennies suivantes. L'étude de la phase contre-révolutionnaire permettra ensuite de poser les cadres qui restent en vigueur durant toute la période, dans le domaine du droit, des mœurs et de la loi, tout en montrant l'ambiguïté des réactions des contemporaines, entre rébellion et consentement. Enfin, l'analyse simultanée de deux périodiques, *Die Frauen-Zeitung* et *l'Almanach des Femmes*, permettra à la fois d'examiner de près l'évolution des dernières « femmes de 1848 » demeurées publiquement engagées, et de tirer les premières conclusions permises par la démarche comparative, en confrontant deux cas de figure très proches. Il s'agira notamment de mettre en lumière les références culturelles et politiques respectives des Allemandes et des Françaises, et d'expliquer en quoi l'enjeu de l'identité nationale conditionne de façon spécifique l'expression publique des Allemandes.

La deuxième partie ambitionne de modifier la vision des années 1850-1860, habituellement considérées comme un temps de silence et d'immobilisme pour les femmes, entre les audaces révolutionnaires et les débuts du féminisme. Certes, les femmes engagées sont non seulement confrontées à la même censure que les hommes, mais subissent de surcroît le renforcement des normes genrées, qui les vouent au foyer et à la procréation. Certaines osent, malgré tout, prendre ou reprendre la parole, pour exprimer leur volonté de participer aux évolutions politiques et sociales, et les rendre conformes à l'idée qu'elles se font du véritable Progrès. Une fois refermée la parenthèse révolutionnaire et ses possibilités d'engagement collectif, c'est désormais la pratique solitaire de l'écriture qui procure aux femmes un lieu pour exister politiquement. Un tel acte s'avère particulièrement significatif et subversif puisque tout concourt à leur imposer silence. L'acharnement de quelques unes à tenir publiquement un rôle de sujet critique permet de mesurer la persistance des idéaux démocratiques qui ont paru réalisables pour tous en 1830 puis en 1848, et ce malgré la chape de plomb qui pèse sur les sociétés allemande et française des années 1850. Le cas de ces femmes nous renseigne donc sur les failles du contrôle social, sur les possibilités d'expression des opposants et des dominés de toutes sortes. Leur utilisation de la presse d'opinion permet en particulier de saisir l'importance de celle-ci comme manifestation « citoyenne », comme mode d'accès à la Cité pour ceux et celles qui en sont refoulés par les règles politiques et

sociales. Les préoccupations des Allemandes et des Françaises projettent une lumière particulière sur certains des principaux enjeux de la période, qui sont globalement similaires dans les deux pays – à l'exception de la question nationale, qui se pose d'une manière tout à fait spécifique en Allemagne. Je chercherai à montrer en quoi les débats portant sur la nation, sur la religion, sur le droit au travail, mais aussi sur la « question des femmes » constituent un moyen de réfléchir aux idées démocratiques et aux possibilités de les mettre en oeuvre dans un futur plus ou moins proche. J'essaierai tout particulièrement d'expliquer pourquoi la « question des femmes » surgit et s'impose dans les années 1860 parmi les sujets favoris de discussion des élites qui se veulent progressistes, tant en France qu'en Allemagne. Là encore, le décalage avec lequel hommes et femmes abordent cette question est révélateur des limites des projets libéraux et démocratiques qui prennent progressivement le pas sur les autres.

La troisième partie examine le renouveau des mouvements protestataires collectifs, à partir du milieu des années 1860. Là encore, en France comme en Allemagne, des femmes sont partie prenante dans la montée des oppositions et la multiplication de projets politiques « libéraux » pour un avenir espéré proche. Elles expérimentent de nouveaux modes d'expression, témoignant ainsi de la relative libéralisation qui se produit dans ces années-là. Des femmes accèdent ainsi à la parole publique, pour la première fois dans une période non révolutionnaire. Qu'elles osent braver toutes les conventions liées à la « féminité » en faisant des conférences, ou en prenant activement part à des débats publics, et en imposant la légitimité de leur intervention sur toutes sortes de sujets, montre que cette parole « libérée » par l'allègement de la censure suscite, dans une large partie de la population, un réel espoir de changements politiques et sociaux. Il sera en particulier question des réunions publiques parisiennes des années 1868-1870, qui apparaissent par bien des aspects comme des laboratoires d'une démocratisation ressentie comme imminente. L'accueil fait aux femmes dans ces réunions annonce d'ailleurs déjà l'échec à venir des idéaux réellement égalitaires et libertaires. Il en va de même en ce qui concerne la participation des Allemandes et des Françaises à l'essor des associations, devenues partout l'instrument idéalisé de toutes les transformations espérées. Je montrerai comment certaines femmes tentent vainement de suivre l'exemple des travailleurs oeuvrant à leur émancipation, soit en s'associant entre elles pour revendiquer des droits, soit en rejoignant des organisations mixtes telles que la Ligue Internationale de la Paix et de la Liberté, l'Association Internationale des Travailleurs ou les groupes de libres-penseurs. Désireuses d'être des « ouvrières de l'avenir », les femmes engagées se heurtent de nouveau à l'incompréhension, voire à l'hostilité déclarée, de ceux qui

se présentent comme une avant-garde éclairée, et dont elles partagent pourtant les idées politiques, notamment dans les milieux socialistes : il faut s'interroger sur ce que signifie ce refus persistant d'admettre les femmes comme des égales, notamment en tant que travailleuses. Malgré les échecs successifs qu'elles essuient dans leur quête de reconnaissance, les femmes publiquement engagées se retrouvent à faire front commun avec leurs concitoyens face à la guerre de 1870, qui clôt la période étudiée. Les diverses positions qu'elles expriment alors confirment que leur objectif premier reste leur intégration à la communauté politique et nationale, tant en France qu'en Allemagne. La grande majorité réagit de la même manière que les hommes, bien qu'elles n'aient à cautionner la guerre ni en tant que citoyennes ni en tant que combattantes ; rares sont celles qui continuent de défendre des idées pacifistes et internationalistes. J'achèverai cette partie comme la première, par la comparaison détaillée de deux journaux : *Neue Bahnen* et *Le Droit des Femmes*. Il s'agira d'examiner l'évolution de l'intervention publique des femmes par rapport à *Die Frauen-Zeitung* et à l'*Almanach des Femmes*, tout autant que d'analyser les points communs et les différences qui apparaissent entre les rédactrices allemandes et françaises. Quelle est la part respective des héritages du passé et des innovations ? Est-il devenu plus facile pour une femme, à la fin des années 1860, de légitimer une prise de parole publique ? La conception de la citoyenneté et du politique qui se dessine dans les deux périodiques est-elle identique chez les Françaises et les Allemandes ? Le ou les discours qu'elles construisent pour essayer de concilier la référence à l'identité « féminine » et la revendication de l'accès à l'universel permettent-ils de comprendre leur refoulement en tant que sujets politique et sujets d'histoire par les démocrates contemporains ?

Première partie.

Dernières luttes des « citoyennes » de 1848

En France comme en Allemagne, ce qui se produit en 1848 détient une portée décisive pour la suite du dix-neuvième siècle. C'est, entre autres, un moment déterminant dans l'histoire de l'engagement public des femmes, ainsi que l'ont établi de nombreux travaux. Les actes individuels et collectifs de celles qui participent aux mouvements révolutionnaires, les polémiques que leurs interventions suscitent, tout cela a durablement marqué les contemporains et a eu des répercussions sensibles dans l'apprentissage de la démocratie qui s'accomplit au long des décennies suivantes. Les craintes provoquées par certaines remises en cause des identités genrées ont conduit à renforcer les contraintes pesant sur les femmes, dans les lois comme dans les normes sociales et culturelles du « féminin ». La mémoire de l'événement – difficilement transmise, à travers maintes manipulations et occultations – a été par la suite tantôt un encouragement et un exemple, tantôt un repoussoir servant à inhiber les revendications des femmes. Sur le moment, l'irruption des femmes dans l'espace public permet de mesurer les libertés rendues possibles par les bouleversements politiques, et les recompositions sociales attendues et promises par les divers acteurs de ces bouleversements. En même temps, les réactions des contemporains donnent à voir l'impossibilité d'une réelle révolution, et les limites, très vite établies, des réformes envisagées. Il est donc indispensable de rappeler brièvement quelles ont été les formes, les objectifs et les conséquences de ces interventions de femmes lors des années 1848/1849 (Chapitres I et II). Il sera ensuite possible d'examiner de quelle manière se prolongent puis s'arrêtent les luttes des « femmes de 1848 »⁸¹, au début des années 1850 (Chapitre II et III), afin d'éclairer la mise en place et la nature des nouveaux régimes issus de la réaction.

⁸¹ L'expression est reprise de l'article « Les Femmes de 1848 », *La Voix des Femmes*, n°43, 10-13 juin 1848.

Ce retour préalable sur l'activité publique des femmes dans la France et l'Allemagne de 1848 est l'occasion d'effectuer un court bilan des recherches les plus récentes sur la question, en signalant qu'elles ont été, pour la plupart, menées dans un cadre exclusivement national. Seuls quelques travaux évoquent simultanément les Allemandes et les Françaises engagées en 1848, en comparant leurs revendications à celles émises dans d'autres pays⁸². Ces approches internationales s'inscrivent généralement dans la perspective d'une histoire du féminisme, et privilégient quelques personnalités considérées comme des figures majeures du mouvement. Etant donné l'importance des liens et des influences réciproques entre la France et l'Allemagne du dix-neuvième siècle, il semble qu'une analyse binationale permettrait d'approfondir la compréhension des quarantuitardes de part et d'autre du Rhin. Or, si quelques historiennes allemandes se sont penchées sur le cas français⁸³, la démarche inverse ne s'est pas produite⁸⁴, et personne n'a entrepris de comparaison franco-allemande. L'historiographie de la question ici traitée fait apparaître, entre la France et l'Allemagne, d'importantes différences, qui se traduisent dans le choix des sujets et des approches, ainsi que dans un fort déséquilibre bibliographique. La commémoration du cent cinquantième anniversaire de la révolution a en effet suscité en Allemagne une grande vague de recherches et de publications, alors que relativement peu d'historiens français se sont sentis concernés⁸⁵. Les travaux orientés sur les femmes répercutent cette disproportion, d'autant que cette thématique a rencontré nettement plus de succès en Allemagne qu'en France⁸⁶. Cela est en

⁸² Voir notamment Michèle RIOT-SARCEY, « 1848 : notes sur les Révolutions en Europe. La place des femmes contestée », *Revue d'Histoire du XIX^e siècle*, n°15, 1997/2 ; Karen OFFEN, *European Feminism(s) 1700-1950. A Political History*, Stanford, University Press, 1998 ; Bonnie ANDERSON, *The First International Women's Movement 1830-1860*, Oxford, University Press, 2000, et « Influences internationales sur les mouvements de femmes en 1848 », dans Jean-Luc MAYAUD (dir.), *1848. Actes du colloque international du cent cinquantième*, Paris, Créaphis, 2002, p. 499-517 ; Sylvia PALETSCHEK, Bianka PIETROW-ENNKER (eds.), *Women's Emancipation Movements in the Nineteenth Century: A European Perspective*, Stanford University Press, 2003.

⁸³ Helga GRUBITZSCH, Loretta LAGPACAN, « Freiheit für die Frauen, Freiheit für das Volk ! » *Sozialistische Frauen in Frankreich 1830-1848*, Frankfurt am Main, Syndicat, 1985 ; Claudia ANTES (Hg.), *Frauenrechtsbewegung und Publizistik 1848 in Frankreich*, Frankfurt a. M., Peter Lang, 1992.

⁸⁴ C'est une chercheuse américaine, Bonnie S. ANDERSON, qui a rédigé l'article « Les femmes de 1848 dans les Etats allemands », dans l'ouvrage dirigé par Christine FAURE, *Encyclopédie politique et historique des femmes*, Paris, PUF, 1997, p. 361-382.

⁸⁵ La Société d'Histoire de la Révolution de 1848 a consacré deux numéros de sa revue à un état des recherches sur 1848 : *Revue d'Histoire du XIX^e siècle*, 1997, n°14 et n°15. Elle a également organisé un colloque dont les actes ont été publiés sous la direction de Jean-Luc MAYAUD : *1848...*, ouv. cité. Hormis ceux-ci, les seuls ouvrages sur 1848 postérieurs à 1997 sont des synthèses : Sylvie APRILE et alii, *La Révolution de 1848 en France et en Europe*, Paris, Editions sociales, 1998, et Sylvie APRILE, *La II^e République et le Second Empire. 1848-1870*, Paris, Pygmalion, 2000.

⁸⁶ Les publications allemandes de 1998 se sont ajoutées à de nombreux ouvrages antérieurs, alors qu'en France assez peu de travaux au total ont été consacrés aux femmes de 1848. Voir le bilan historiographique dressé par Michèle RIOT-SARCEY dans *Parcours de femmes dans l'apprentissage de la démocratie. Désirée Gay, Jeanne Deroin, Eugénie Niboyet, 1830-1870*, 3 volumes, Thèse d'histoire sous la direction de Madeleine Rebérioux,

partie dû à l'influence des théories féministes – notamment des « gender studies » – dans les institutions de recherche allemandes, alors que ces courants sont encore mal reconnus en France. Néanmoins la considération accordée aux femmes par l'historiographie allemande correspond souvent à l'obligation de se conformer à de nouvelles normes « historiquement correctes », bien plus qu'à une réelle évolution méthodologique et épistémologique. En effet, si la plupart des derniers ouvrages allemands sur 1848/1849 contiennent un chapitre ou un article sur l'action des femmes, celles-ci demeurent encore fréquemment traitées en appendice de la « véritable » histoire⁸⁷. De nombreuses études, même récentes, s'inscrivent en fait dans une logique d'« histoire des femmes » proche de celle des années 1970-1980 : il s'agit surtout de rendre visible la présence des femmes dans les événements révolutionnaires, de célébrer les hauts faits de certaines personnalités exceptionnelles, de retrouver les débuts d'un féminisme en quête d'héroïnes et de racines. Parfaitement légitime, cette approche a pour inconvénient de réduire la problématique à la reconstitution du mouvement pour l'émancipation des femmes : le regard de l'historien-ne s'arrête sur les manifestations qu'il est possible de rattacher au développement ultérieur du féminisme, négligeant alors d'autres aspects et d'autres interprétations possibles de la participation des femmes aux révolutions.

Finalement, malgré le nombre et la diversité des recherches allemandes sur le rôle des femmes en 1848, rares sont celles qui permettent d'ébaucher une histoire « genrée » de la révolution, en prenant en compte la complexité de rapports hommes-femmes sous-tendus par la domination des premiers, les normes construisant les catégories du « féminin » et du « masculin », l'asymétrie des moyens d'expression des uns et des autres. Parmi les études incluant la dimension du genre, les plus fructueuses sont celles qui ont analysé la place des femmes dans la sphère publique et dans la culture politique. On peut ici citer tout particulièrement les ouvrages de Ute Frevert, pour qui l'exclusion des femmes du politique et de l'espace public est l'élément constitutif de la société bourgeoise du XIX^e siècle⁸⁸. Cette historienne est également l'une des rares à avoir mis en évidence la répartition genrée des

1990, volume 1, p. 43-112. Cette thèse a été publiée sous le titre *La Démocratie à l'épreuve des femmes. Trois figures critiques du pouvoir. 1830-1848*, Paris, Albin Michel, 1994. Il s'agit de l'ouvrage le plus récent sur la question.

⁸⁷ Ainsi dans l'ouvrage dirigé par Dieter DOWE et alii, *Europa 1848. Revolution und Reform*, Bonn, 1998, un seul article traite des femmes, en envisageant leur rapport avec la « révolution des hommes ». De même l'ouvrage de Christof DIPPER, Ulrich SPECK, *1848. Revolution in Deutschland*, Frankfurt am Main, Insel Verlag, 1998, présente les femmes uniquement tant que catégorie parmi d'autres acteurs sociaux, entre une étude sur les paysans et une étude sur les juifs.

⁸⁸ Voir Ute FREVERT, *Frauen-Geschichte. Zwischen bürgerlicher Verbesserung und neuer Weiblichkeit*, Frankfurt am Main, Suhrkamp, 1986, et Ute FREVERT (Hg.), *Bürgerinnen und Bürger. Geschlechterverhältnisse im 19. Jahrhundert*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1988.

rôles dans la construction de l'imaginaire national allemand, un élément important pour l'analyse de l'intervention publique des Allemandes en 1848⁸⁹. Une autre tendance de l'historiographie allemande s'est développée autour d'une approche socio-culturelle et anthropologique des actions politiques : il s'agissait de porter un « autre regard » sur la révolution, en changeant les critères de définition du politique. Ainsi, les travaux de Carola Lipp et de son équipe de recherche sur 1848 ont démontré que, même dépourvues de droits civiques, les femmes ont su s'approprier une place importante dans l'espace politique⁹⁰. Partant du principe que chaque mouvement révolutionnaire est ancré dans les structures du quotidien, ces historiennes ont cherché les femmes là où elles pouvaient être partie prenante du politique : dans la rue ou sur les marchés, dans l'école ou à la table de couture, dans les tribunes d'honneur ou dans les associations féminines. Les études françaises récentes se sont, elles, orientées plutôt vers une approche théorique, centrée sur la question du suffrage et de la citoyenneté, qui aboutit à une analyse critique du fonctionnement de la démocratie⁹¹. Il est vrai qu'en 1848, moment de l'obtention du « suffrage universel » en France, la revendication du droit de vote est nettement plus explicite et fréquente dans les écrits et les démarches des Françaises⁹² qu'elle ne l'est chez les Allemandes. Cependant il me semble trop simple d'affirmer sans explications, comme le font certains historiens, que 1848 n'était pas, en Allemagne, le moment de cette revendication pour les femmes⁹³. Je m'efforcerai donc de nuancer cette vision, d'une part en montrant que les mêmes questions se posent aux femmes

⁸⁹ Voir notamment Ute FREVERT, « Nation, Krieg und Geschlecht im 19. Jahrhundert », dans Manfred HETTLING, Paul NOLTE (Hg.), *Nation und Gesellschaft in Deutschland. Historische Essays*, München, C.H. Beck, 1996, p. 151-170. Voir aussi Charlotte TACKE, « Les femmes des grands hommes. Les relations entre les sexes dans les représentations et symboles nationaux en France et en Allemagne au XIX^e siècle », dans Marie Claire HOOCK-DEMARLE (dir.), *Femmes, Nations, Europe*, Paris, Université Paris 7, 1995, p. 18-24.

⁹⁰ Voir l'ouvrage collectif : Carola LIPPP (Hg.), *Schimpfende Weiber und patriotische Jungfrauen. Frauen im Vormärz und in der Revolution 1848/49*, Bühl-Moos, Elster Verlag, 1986, ainsi que deux articles de Carola LIPP : « Bräute, Mütter, Gefährtinnen. Frauen und politische Öffentlichkeit in der Revolution 1848 », dans Helga GRUBITZSCH et alii (Hg.), *Grenzgängerinnen. Revolutionäre Frauen im 18.-19. Jahrhundert. Weibliche Wirklichkeit und männliche Phantasien*, Düsseldorf, Schwann, 1985, p. 71-92 ; « Das Private im Öffentlichen. Geschlechterbeziehungen im symbolischen Diskurs der Revolution 1848/1849 », dans Karin HAUSEN, Heide WUNDER (Hg.), *Frauen-Geschichte – Geschlechtergeschichte*, Frankfurt am Main, Campus Verlag, 1992.

⁹¹ Voir : Michèle RIOT-SARCEY, *La Démocratie...*, ouv. cité, et « De "l'universel" suffrage à l'association, ou "l'utopie" de 1848 », dans Jean-Luc MAYAUD (dir.), *1848...*, ouv. cité ; Anne VERJUS, « Le suffrage universel, le chef de famille et la question de l'exclusion des femmes en 1848 », dans Alain CORBIN, Jacqueline LALOUETTE, Michèle RIOT-SARCEY (dir.), *Femmes dans la Cité, 1815-1871*, Grâne, Creaphis, 1997, p. 401-413 ; Geneviève FRAISSE, *Les deux gouvernements : la famille et la Cité*, Paris, Gallimard, 2000.

⁹² Il faut souligner ici que l'historiographie française s'est essentiellement occupée du théâtre d'action parisien, et que l'on connaît très peu les activités et les revendications des femmes de la province.

⁹³ Voir par exemple Matthias MIDDELL, « Le suffrage "universel" en Allemagne », dans Jean-Luc MAYAUD (dir.), *1848...*, ouv. cité, p. 107.

des deux pays, d'autre part en essayant de comprendre les différences que l'on constate dans leurs discours et leurs modes d'action.

Chapitre I. 1848 : Françaises et Allemandes en révolution

Comme d'autres révolutions déjà auparavant, celles de 1848 fissurent suffisamment l'ordre établi pour permettre à des femmes d'accéder à l'espace public, en y portant des revendications d'ordre général. La plupart ne contestent pas l'existence même des catégories de genre, mais elles entendent donner une nouvelle dimension à l'identité « féminine » qui leur est assignée, en se pensant comme sujets politiques, actrices de l'histoire, aptes à participer aux bouleversements contemporains. Défiant les mesures qui les excluent du droit commun, elles se décrètent et se révèlent « citoyennes », en s'impliquant dans le fonctionnement de la cité. Dans ce chapitre, j'essaierai d'expliquer comment elles-mêmes définissent cette « citoyenneté » qu'elles veulent voir admettre. Nous verrons qu'elles s'exposent publiquement de diverses façons, afin de partager leurs convictions politiques et jouer un rôle reconnu dans la construction d'une nouvelle société. Ce faisant elles rencontrent des difficultés spécifiques, qui nous font déjà entrevoir les motifs de leur mise à l'écart du politique. La comparaison de l'intervention publique des Françaises et des Allemandes s'avère particulièrement intéressante dans cette perspective. Elle permet d'examiner comment les unes et les autres perçoivent leur rapport au politique, en relation étroite avec les conditions historiques, politiques et culturelles de leur environnement respectif. Les différences ainsi repérées peuvent servir à mieux comprendre ce qui est en jeu dans la conception sexuée du politique qui demeure la règle, même – voire surtout – au cœur des bouleversements révolutionnaires. Enfin ce chapitre sera l'occasion d'introduire quelques-unes des figures dont nous suivrons les parcours bien après 1848. Je présenterai dans un premier temps les modalités de l'expression publique des femmes en 1848/49 (I.) avant d'analyser le contenu de leurs prises de position (II.).

I Les « femmes publiques » de 1848

Dès les débuts des soulèvements de 1848, des femmes de tous milieux sont présentes, au milieu des combats de rue comme dans les débats d'idées. On peut par exemple citer les écrits respectifs de la comtesse parisienne Marie d'Agoult – alias Daniel Stern – et de la jeune

écrivaine prussienne Fanny Lewald⁹⁴, qui reflètent leur passion pour les événements. La première ne quitte sans doute guère son salon, mais elle y convie de nombreux acteurs importants de la vie publique, et récolte soigneusement toutes les informations qu'ils lui confient ; elle les restitue, accompagnées de sa propre analyse politique, dans son *Histoire de la Révolution de 1848*, publiée en plusieurs tomes entre 1850 et 1853⁹⁵. La seconde ne craint pas de déambuler dans les rues de Paris durant le mois de mars 1848, afin de se rendre compte de l'atmosphère qui règne dans les divers milieux de la société française ; disposant de nombreuses relations, elle rend également visite à quelques personnes bien renseignées, parmi lesquelles la comtesse d'Agoult, que Lewald présente comme une amie du gouvernement provisoire⁹⁶. De retour à Berlin dès qu'elle apprend que la révolution s'y est propagée, elle y enquête de la même manière sur la situation et son évolution possible. Ses souvenirs, parus en 1850, décrivent de nombreux aspects déterminants de la période. Par ailleurs, diverses sources témoignent de la présence de femmes des classes moyennes et populaires dans toutes sortes de manifestations. A Paris, elles sont par exemple dans la foule qui envahit les Tuileries le 24 février⁹⁷. A Berlin, on compte 11 femmes parmi les 277 morts répertoriés lors des combats du 18 mars, et plusieurs contemporains décrivent des femmes participant à la construction des barricades⁹⁸. Par la suite pourtant, il devient impossible aux femmes de s'engager dans le mouvement révolutionnaire d'une manière identique à celle des hommes, seuls promus au rang de citoyens. Si elles partagent avec eux certains droits, certaines possibilités de parole et d'action, elles sont également soumises à des interdits spécifiques, liés à leur sexe. En cherchant à jouer un rôle semblable à celui des « hommes publics », elles risquent en effet d'être considérées comme celles que l'opinion nomme péjorativement « femmes publiques ». Elles doivent donc trouver des modes de participation politique compatibles avec la faible marge de manœuvre dont elles disposent. Tout le problème pour elles est de faire acte de « citoyenneté » sans être légalement des citoyennes (I.1.). Certaines tentent pour cela d'agir de manière collective, afin de bénéficier d'une meilleure reconnaissance (I.2.).

⁹⁴ Fanny Lewald (1811-1889). Voir la fiche biographique en annexe.

⁹⁵ Daniel STERN, *Histoire de la Révolution de 1848*, Paris, 1850-53, Paris, éditions Balland, 1985.

⁹⁶ Voir Fanny LEWALD, *Erinnerungen aus dem Jahre 1848*, Braunschweig, Druck und Verlag von Friedrich Vieweg und Sohn, 1850, tome 1, p. 169.

⁹⁷ Voir Daniel STERN, *Histoire...*, ouv. cité, 1985, p. 174.

⁹⁸ Voir Rüdiger HACHTMANN, *Berlin 1848. Eine Politik- und Gesellschaftsgeschichte der Revolution*, Bonn, Dietz, 1997, p. 179-181 ; selon ce dernier, si l'on ne trouve pas de femmes dans les listes officielles des blessés et emprisonnés, c'est dû au refus des soldats et des autorités de les considérer comme des combattantes.

I.1. Des « citoyennes » sans droits politiques

Les révolutions de 1848 ont partout en commun d'avoir privé les femmes de la citoyenneté légale, restreignant aux seuls hommes l'accès au suffrage « universel ». La nullité politique dont les femmes étaient frappées dans les systèmes censitaires précédents est ainsi perpétuée. La différence est que, désormais, c'est le sexe qui demeure le critère permettant ou non aux personnes majeures de faire reconnaître leurs droits politiques. C'est particulièrement flagrant en France, où le suffrage universel et direct est officiellement instauré le 5 mars 1848, par un décret du gouvernement provisoire qui a proclamé la République le 24 février. En Allemagne, le « pré-parlement » siégeant à Francfort du 31 mars au 3 avril annonce l'élection d'une assemblée nationale constituante selon les principes suivants : « le droit de vote et d'éligibilité ne peut être restreint par des conditions de cens, par des prérogatives liées à la religion, par un vote réparti selon les états (*Ständen*). Chaque citoyen (*Staatsangehöriger*) majeur et autonome (*selbständig*) est électeur et éligible »⁹⁹. Dans la plupart des Etats allemands, la condition d'autonomie conduit à exclure du suffrage ceux qui dépendent des soutiens accordés aux pauvres, voire les domestiques, les apprentis, et les compagnons artisans ne travaillant pas à leur propre compte. Par ailleurs, seuls quelques gouvernements autorisent des élections directes ; généralement les représentants sont choisis par des délégués issus d'élections primaires. Enfin, le suffrage censitaire – parfois élargi – demeure en vigueur pour les autres élections organisées en 1848/1849 dans le cadre des Etats. C'est donc en France que la définition du citoyen est le plus ouvertement naturalisée, « masculinisée ». C'est ce qu'observe Anne Verjus, qui voit en 1848 « le début du sexisme comme fondement de l'extériorité politique des femmes »¹⁰⁰. Toutefois, en interprétant ce moment comme une « rupture », elle néglige la continuité de la mise à l'écart politique des femmes : de 1790 à 1848, que le suffrage ait été universel ou soumis à un cens aux conditions variables, seuls les hommes ont été concernés. La différence entre les sexes, telle qu'elle était conçue par la société, constitue donc déjà auparavant une distinction politique fondamentale. On pourrait certes penser que cette discrimination devient flagrante et choquante en 1848. Selon Anne

⁹⁹ Résolutions proclamées le 4 avril 1848 par le pré-parlement, reproduites dans *Verhandlungen des Deutschen Parlaments. Offizielle Ausgabe. Mit einer geschichtlichen Einleitung über die Entstehung der Vertretung des ganzen deutschen Volkes von Karl Jucho*, Frankfurt, 1848, tome 1, p. 172-173.

¹⁰⁰ Anne VERJUS, « Vote familialiste et vote familial. Contribution à l'étude du processus d'individualisation des femmes dans la première partie du XIX^e siècle », *Genèses* n°31, juin 1998, p. 44. Elle définit ici le sexisme comme « le principe politique ne cherchant plus que dans la seule différence naturelle entre les sexes la raison de leurs différences en matière de droits politiques. » Voir aussi la publication de sa thèse : Anne VERJUS, « *Le cens de la Famille* ». *Les femmes et le vote 1789-1848*, Paris, Belin, 2002.

Verjus, ce n'est qu'à partir de cette date, « où se met en place cette cité politique masculine que l'on peut et que, de fait, l'on commence à penser la situation politique des femmes comme une situation d'exclusion »¹⁰¹. Or très rares sont les contemporain-e-s qui conçoivent en ces termes les nouvelles conditions du suffrage. Pour la quasi totalité d'entre eux et d'entre elles, en Allemagne comme en France, les femmes sont bel et bien incluses dans les projets de rénovation sociale mis en œuvre en 1848, quand bien même elles ne possèdent pas de droits civiques. Leur inclusion repose sur le respect des rôles genrés traditionnels. Pour presque tous ceux qui sont partie prenante des mouvements révolutionnaires, la famille reste la cellule de base de la société et les femmes n'ont d'existence que dans la famille : elles ont donc à propager les nouvelles valeurs du moment – telles qu'elles sont définies par les hommes – en tant qu'épouses et surtout que mères. Cependant, ces femmes qui prennent publiquement la parole en 1848 entendent dire elles-mêmes les conditions et les formes de leur engagement dans les événements contemporains. Même si, pour la plupart, elles ne font qu'entériner le partage conventionnel des rôles, elles entendent valoriser la part qui leur échoit.

Nombre d'entre elles se conçoivent donc comme « citoyennes » de fait, sinon de droit, et, à l'occasion, revêtent cette identité comme une évidence¹⁰². A quelques exceptions près, elles n'en font pas la simple féminisation du mot « citoyen », qui est, lui, indissociable de la possession des droits politiques : sans forcément éprouver le besoin de revendiquer ces droits, elles entendent faire valoir leur rôle dans la société, tout en soulignant qu'il s'agit d'un rôle qui leur est propre¹⁰³. La profession de foi publiée par Eugénie Niboyet¹⁰⁴ en avril 1848 est éclairante. On y lit que « la citoyenneté est un titre qui oblige à suivre le progrès pas à pas sous peine de déchéance. Que toutes les femmes se le disent et s'unissent pour s'éclairer, se fortifier, s'améliorer »¹⁰⁵. « Citoyenneté » apparaît là comme un mot neutre, applicable aussi

¹⁰¹ *Idem*, p. 46.

¹⁰² A titre d'exemple, les rédactrices de la *Voix des Femmes* (avril-juin 1848) ou du *Frauen-Zeitung* (mai 1849-juillet 1852) utilisent à plusieurs reprises le terme de citoyenne/*Bürgerin*, soit pour se désigner elles-mêmes ou désigner leurs contemporaines, soit pour évoquer l'avenir et le futur statut qu'elles espèrent pour les femmes. En France, où le terme de « citoyen » sert de titre conforme aux mœurs républicaines, les femmes sont, à l'occasion, nommées de la sorte aussi par les hommes : ainsi Joseph Delbrouck, membre du comité électoral démocrate socialiste, s'adresse en mai 1849 par lettre « à la citoyenne Jeanne Deroin » (BNF, Cab mss, 1303 na Fr, folios 93-95) ; le journal *La République* donne en juillet 1851 des nouvelles des « citoyennes Jeanne Deroin et Pauline Roland » (*La République*, n° du 4 juillet 1851). Voir aussi Dominique GODINEAU, « Autour du mot citoyenne », *Mots*, n°16, 1988, p. 91-110.

¹⁰³ Elles ne partagent donc pas la conception purement légaliste exprimée en 1837 par Louise Dauriat, selon qui on n'est citoyenne « que quand on exerce des droits civils, politiques et religieux » (voir la *Demande de révision du Code civil, adressée à messieurs de la Chambre des députés*, par Mlle Louise Dauriat, Paris, chez l'auteur, 1837, cité par Michèle RIOT-SARCEY, *La Démocratie...*, ouv. cité, p. 107).

¹⁰⁴ Eugénie Niboyet (1796-1882). Voir la fiche biographique en annexe.

¹⁰⁵ « Profession de foi », *La Voix des Femmes*, n°1, 10 mars 1848.

bien aux femmes qu'aux hommes. Il implique pour tous l'idée de devoir, mais n'a pas pour autant un contenu identique pour les deux sexes. Selon cette acception, les femmes n'ont pas à revendiquer la citoyenneté mais à se montrer dignes de celle qu'elles détiennent d'emblée, qui est le pendant indispensable de la citoyenneté conquise par les hommes. Eugénie Niboyet écrit en effet : « pas de dévouement public sans vertus privées, pas de vertus privées sans respect pour la famille »¹⁰⁶. Il est pour elle évident que les femmes – assimilées à la famille – représentent un pilier de la République, malgré leur minorité politique : sans elles, les hommes ne peuvent être de vrais citoyens. L'identité « féminine » investit les femmes d'une mission spécifique dont Niboyet veut montrer l'importance. Leur citoyenneté consiste à moraliser la nation en moralisant la famille, en ayant une influence bénéfique sur les hommes qui, eux, exercent leur citoyenneté à travers les institutions : « si [les femmes] améliorent la famille, si les mères ont de bons fils, la patrie aura de bons serviteurs, ou la citoyenneté ne serait qu'à demi comprise »¹⁰⁷. Cette conception n'est cependant pas dénuée de l'idée de droits, même si ceux-ci ne doivent pas nécessairement être les mêmes que ceux des hommes : « honneur à cette trinité sainte [la liberté, l'égalité, la fraternité] qui accordera aux femmes des droits de citoyenneté, leur permettant de s'élever *intellectuellement et moralement* à l'égal des hommes »¹⁰⁸. Plus loin, Eugénie Niboyet se montre toutefois plus précise et plus exigeante, s'indignant d'une démocratie qui permet que, « quand le moins intelligent citoyen a droit de vote, la plus intelligente citoyenne est encore privée de ce droit »¹⁰⁹. Des analyses similaires peuvent être faites au sujet des Allemandes. Lorsqu'en 1849, Louise Otto¹¹⁰ fonde son journal *Die Frauen-Zeitung*, elle affiche cette devise : « je recrute des citoyennes (*Bürgerinnen*) pour le royaume de la liberté ». Elle entend ainsi appeler ses sœurs à « exiger et mériter aussi notre part dans la grande rédemption du monde qui doit devenir celle de toute l'humanité, dont nous sommes une moitié »¹¹¹.

Dans leur quasi totalité, les « femmes de 1848 » partagent avec leurs contemporain-e-s l'idée qu'elles sont parties prenantes de la Cité en y jouant un rôle bien distinct de celui des hommes. Elles se distinguent, par contre, en estimant d'une part que ce rôle doit être publiquement reconnu et valorisé, d'autre part qu'il leur faut davantage de droits – voire

¹⁰⁶ *Ibidem*.

¹⁰⁷ *Ibidem*.

¹⁰⁸ *Ibidem*. C'est moi qui souligne.

¹⁰⁹ *Ibidem*.

¹¹⁰ Louise Otto (1819-1895). Voir la fiche biographique en annexe.

¹¹¹ Louise OTTO, « Programm », *Frauen-Zeitung* n°1, 21 avril 1849.

l'égalité avec les hommes – afin de bien remplir leurs devoirs, quand bien même ces derniers restent spécifiques à leur sexe. Le mot « citoyenne » leur permet de notifier deux aspects importants de l'identité qu'elles revendiquent : d'une part leur appartenance à la société en mouvement, à l'Etat, à la nation, voire à l'humanité ; d'autre part leur dévouement au bien commun. Les femmes qui se disent « citoyennes » en 1848 signifient qu'elles refusent de rester confinées à une destinée familiale qui les laisse invisibles et coupées du monde. Si certaines seulement utilisent le mot pour mieux dénoncer leur exclusion civique et anticiper sur une future intégration politique, toutes veulent être reconnues en tant que membres actifs de la société, et participer à ce qui est en train de se jouer de vital pour la communauté dont elles se sentent membres. La « citoyenneté » ainsi entendue ne revêt donc pas tout à fait le même sens pour Allemandes et Françaises, puisque les enjeux du moment diffèrent pour les unes et les autres. Pour les Françaises, il s'agit d'obtenir une existence dans le cadre de la république et de la démocratie, soit dans la communauté idéale des citoyens égaux, où chacun peut en principe agir pour rénover la société. Dans le cas des Allemandes, c'est plutôt le projet national qui importe, ce que rappelle une « citoyenne » de Mayence, déclarant en mai 1849 : « nous devons cesser d'être des femmes pour devenir pleinement des citoyennes et des amies de la patrie »¹¹².

Toutefois, des deux côtés du Rhin, se dire « citoyenne », c'est sans doute exprimer ce que décrit Jeanne Deroin¹¹³ en août 1848 :

« Les femmes qui comprennent la grandeur de leur mission dans le présent et dans l'avenir sentent profondément que c'est pour elles non seulement un droit mais un devoir d'intervenir dans tous les actes de la vie sociale et d'exprimer leur opinion sur toutes les questions qui touchent à l'organisation de la société »¹¹⁴

Toute la difficulté est de remplir ce devoir de citoyenne alors que l'on est privée des droits du citoyen. Les femmes peuvent soit tenter de jouer le jeu des institutions, dans la mesure où elles y ont accès (I.1.1.), soit développer des modes d'action conformes – au moins en apparence – avec ce que la société attend d'elles en tant que femmes (I.1.2). Le seul moyen d'intervention légal dans le cadre institutionnel dont elles disposent est le droit de pétition politique. Il est en effet garanti pour tous les individus par les constitutions françaises depuis la Révolution, ainsi que par les droits fondamentaux du peuple allemand, déclarés en

¹¹² Reproduction du discours « d'une citoyenne de Mayence » pour la fondation du Humania-Verein, *Frauen-Zeitung* n°33, 17 août 1850.

¹¹³ Jeanne Deroin (1805-1894). Voir la fiche biographique en annexe.

¹¹⁴ Jeanne DEROIN, *L'Opinion des Femmes*, numéro prospectus, août 1848.

décembre 1848. Certes ce droit est une bien faible compensation face à la privation de la citoyenneté. Sa préservation révèle d'ailleurs le peu d'enjeu qu'il recouvre : même si une pétition atteint ses destinataires, ceux-ci ne sont nullement tenus de l'examiner sérieusement ni de répondre à ses auteurs. Toutefois l'exercice du droit de pétition revêt une signification importante pour les femmes puisque c'est pour elles la seule voie pour manifester officiellement, auprès des autorités, leur intérêt pour la chose publique ; c'est aussi la seule possibilité d'expression politique collective qui leur est reconnue. Nous verrons que Françaises et Allemandes usent de ce droit dans diverses circonstances, tout au long de la période 1848-1852, mais aussi qu'elles se montrent « citoyennes » de bien d'autres manières.

I.1.1. Intervenir dans le cadre des institutions

« ...après la révolution de février, le gouvernement provisoire fut assailli par les femmes. Les unes écrivaient des lettres, d'autres des projets, d'autres arrivaient en troupe, un drapeau en tête, et toutes venaient demander protection à la République. Les femmes ont besoin d'être aidées et soutenues par un pouvoir fort... (...) les femmes tournent donc naturellement leurs vues vers l'Etat comme ayant la force suprême. »¹¹⁵

L'auteure de ces lignes, Désirée Gay¹¹⁶, est elle-même l'une des premières femmes qui interpellent les autorités issues de la révolution. Dans la lettre qu'elle envoie le 2 mars 1848 à Louis Blanc, président de la Commission du Luxembourg, elle demande notamment que des déléguées d'ouvrières participent à cette structure chargée d'organiser le travail. En Saxe, la démocrate Louise Otto rédige une lettre ouverte à la commission des travailleurs convoquée le 3 avril 1848 par le gouvernement saxon¹¹⁷ : elle rappelle à ses membres qu'il faut non seulement organiser le travail des hommes, mais aussi celui des femmes. Ces deux exemples de pétitions individuelles témoignent de la volonté de nombreuses femmes de s'impliquer dans les changements en cours. En proposant aux institutions politiques des projets qui répondent aux besoins les plus urgents du moment, elles montrent leur volonté d'agir pour le bien commun dans le cadre légal. Dans cette première période révolutionnaire, encore ouverte

¹¹⁵ *La Politique des Femmes*, n°2, août 1848, cité par Maïté BOUYSSY, Christine FAURE, « En 1848 à Paris », dans Christine FAURE (dir.) *Encyclopédie politique et historique des femmes*, p. 342.

¹¹⁶ Désirée Gay (1810-1890), née Véret, est lingère lorsqu'elle adhère au saint-simonisme en 1831. Elle s'intéresse ensuite à d'autres projets réformateurs, fréquente Fourier et Considérant, et épouse Jules Gay (traducteur d'Owen). Toujours en relation avec le chef de la « famille » saint-simonienne, Prosper Enfantin, elle l'informe de sa volonté d'agir, dès le 24 février 1848. Sa lettre à Louis Blanc est reproduite dans la *Voix des Femmes* du 22 mars 1848.

¹¹⁷ Son « Adresse eines deutschen Mädchens an den hochverehrten Herrn Minister Oberländer, an die durch ihn berufene Arbeiterkommission und an alle Arbeiter », est reproduite dans *Die Leipziger Arbeiterzeitung* du 20 mai 1848.

à toutes sortes de transformations, les destinataires de ces textes répondent parfois avec intérêt ; certains envisagent ces femmes comme des interlocutrices possibles concernant la vie de la cité¹¹⁸. Des pétitions collectives sont également lancées, au fur et à mesure que se regroupent les femmes qui tiennent à faire entendre leur point de vue. Il ne s'agit pas toujours de revendications concrètes, mais souvent aussi de déclarations de principes, de protestations de soutien, dont les auteures tiennent à faire reconnaître la présence des femmes dans le champ du politique. Ainsi, dès le 16 mars 1848, le gouvernement provisoire français reçoit le texte rédigé par « des artistes, des ouvrières, des littérateurs, des professeurs... », qui demande si la « sainte devise Liberté, Égalité, Fraternité, sera appliquée dans toutes ses conséquences »¹¹⁹. D'autres pétitions s'apparentent davantage à des suppliques, une forme correspondant mieux aux exigences de l'identité « féminine ». Leurs auteures ont jugé nécessaire, pour se faire entendre, de se conformer à la répartition traditionnelle des rôles sexués. C'est le cas de 772 habitantes de la région de Mannheim, demandant au Parlement de Francfort une amnistie en faveur des prisonniers politiques¹²⁰. Les signataires commencent par préciser que c'est bien en tant que femmes qu'elles interviennent, qu'elles ne remettent pas en cause les attributs de la « féminité » mais souhaitent seulement adapter leur rôle aux transformations contemporaines :

« Si la place de la femme dans la société ne lui a, jusqu'à maintenant, conféré aucun rôle dans les luttes politiques, toutes les femmes et jeunes filles allemandes ont cependant suivi avec leur *cœur* le récent soulèvement de l'Allemagne, et le combat pour les éternels et inaliénables droits humains. »

Elles présentent ensuite leur objet sous la forme d'une intercession motivée par la tendresse du cœur féminin, la peine et la pitié qu'elles éprouvent en tant qu'épouses et mères, tout en laissant deviner de quel côté vont leurs sympathies politiques :

« Le cœur est notre arme, un pleur est notre bouclier ; ne leur opposez pas l'épée aiguisée de votre dialectique, ne laissez pas nos larmes s'assécher dans la poussière de vos parchemins ! (...) Nous ne

¹¹⁸ Toutefois, les autorités concernées ne leur donnent pas les moyens d'appliquer leurs idées. Nommée à la Commission, Désirée Gay en est évincée un mois plus tard (voir plus loin) ; quant à Louise Otto, elle a pu s'entretenir avec le ministre réformateur Martin Oberländer, mais sans que celui-ci donne suite à ses propositions.

¹¹⁹ Pétition signée Antonine André de Saint-Gieles, datée du 16 mars, reproduite dans *La Voix des Femmes* n°3, 23 mars 1848.

¹²⁰ La pétition, reproduite dans Gerlinde HUMMEL-HAASIS (Hg.), *Schwester ! Zerreisst eure Ketten. Zeugnisse zur Geschichte der Frauen in der Revolution von 1848/49*, München, dtv Dokumente, 1982, p. 84-85, est publiée dans le *Mannheimer Abendzeitung*, n°177, 26 juillet 1848. Une pétition semblable, signée par 400 femmes de Constance, a été déposée au Parlement par Robert Blum. Une autre est envoyée en août par 1 400 femmes de Heidelberg. Elles concernent principalement les participants aux tentatives d'insurrection républicaine menées par Struve et Hecker, vaincus en avril 1848.

venons pas tirer l'épée aux côtés de ces combattants. Nous nous tenons seulement devant leurs cellules, remplies de pitié. Aux hommes, aux forts, nous laissons le soin de demander justice. Nous ne parlons qu'à votre cœur (...). »

Quelle que soit la forme prise par ces interventions, celles-ci montrent que des femmes peuvent se sentir assez concernées par les événements pour oser s'adresser publiquement aux nouvelles institutions. Par ailleurs, à partir du printemps 1848, on voit dans les Etats allemands de nombreuses femmes se presser aux débats parlementaires, alors partout ouverts aux visiteurs des deux sexes. Seule l'assemblée du Wurtemberg fait exception, sous prétexte d'un manque de confort : les femmes de Stuttgart ne peuvent que protester en vain¹²¹. A Francfort, le pré-parlement national qui siège du 31 mars au 3 mai 1848 dans l'église Saint-Paul, est officiellement réservé aux hommes, mais des épouses de représentants s'y font tolérer, et y introduisent des connaissances, à condition de demeurer cachées : l'écrivaine Malwida von Meysenbug¹²² réussit à assister aux séances dès le troisième jour, dissimulée avec ses complices dans une chaire recouverte de drapeaux qui surplombe la tribune des orateurs¹²³. La présence des femmes devient légale lors de l'ouverture du parlement, même si elle est toujours moins légitime que celle des hommes : 200 billets seulement leur sont attribués pour l'inauguration des débats le 18 mai 1848. Par la suite, la tribune de 600 places destinée aux invités est divisée en deux : la moitié dévolue aux femmes – avant tout des épouses de députés et leurs amies – est souvent remplie, selon les récits contemporains. Les femmes et les hommes qui ne bénéficient pas de relations sont autorisés à se mêler dans la vaste galerie de l'étage ; les sources ne permettent pas d'évaluer la proportion de spectatrices dans cet espace occupé essentiellement par les sympathisants de la gauche radicale, qui est progressivement restreint puis fermé au cours de l'été 1848. On peut signaler enfin la présence d'une femme sur les bancs des journalistes : il s'agit de Claire von Glümer, qui aide son père à rapporter les débats pour le *Magdeburger Zeitung*. Les souvenirs de Malwida von

¹²¹ Au nom des femmes du Wurtemberg, une « Dame de Stuttgart » accuse le président (libéral) de la chambre des députés d'avoir trahi l'esprit des temps nouveaux, « qui exige l'application *honnête* et *entière* des mesures libérales » : « comment pouvez-vous être si illibéral (sic) contre nous ! » (*Der Beobachter*, 2 novembre 1848), cité par Carola LIPP, « Frauen und Öffentlichkeit. Möglichkeiten und Grenzen politischer Partizipation im Vormärz und in der Revolution 1848 », dans Carola LIPP (Hg.), *Schimpfende Weiber...*, ouv. cité, p. 292.

¹²² Malwida von Meysenbug (1816-1903). Voir la fiche biographique en annexe.

¹²³ Elle raconte cette expérience avec enthousiasme dans ses *Mémoires d'une idéaliste. 1830-1848*, Genève et Bâle, H. Georg libraire éditeur, 1869. Voir Annegret TEGTMEIER-BREIT, « Hinter Vorhängen in der Pauluskirche. Malwida von Meysenbug und die lippischen Frauen zur Zeit der Revolution » dans Harald PILZER, Annegret TEGTMEIER-BREIT (Hg.), *Lippe 1848. Von der demokratischen Manier eine Bittschrift zu überreichen*, Detmold, 1998.

Meysenbug et de Fanny Lewald¹²⁴, le journal de Clothilde Koch-Gontard¹²⁵, les lettres d'Anna Claussen et de Henriette Obermüller¹²⁶, témoignent de la passion politique qui saisit alors de nombreuses femmes, bien qu'elles soient placées sans appel hors de la citoyenneté. Ce profond engouement pour la chose publique se manifeste à différentes reprises. Ainsi le 12 juillet 1848, lorsque le « vicaire d'empire », l'archiduc autrichien Jean, est présenté à l'assemblée nationale, des « centaines de femmes » envahissent le parterre de l'église Saint-Paul, sans plus se préoccuper des répartitions spatiales officielles¹²⁷. Enfin, lorsqu'en mai 1849, ce qui reste du parlement national doit déménager à Stuttgart, les femmes du Wurtemberg, jusque-là privées de délibérations, affluent dans les tribunes. Quand, le mois suivant, les députés sont chassés de leur local, des habitantes de Stuttgart et d'Essling ont à cœur d'orner leur nouvelle salle de réunion ; elles y inscrivent leur soutien sous forme de dédicace : « Les femmes allemandes aux hommes allemands »¹²⁸.

On ne sait rien en revanche de la présence des femmes lors des débats de l'Assemblée nationale en France. Aucune recherche n'a été menée à ce sujet à partir des témoignages et des correspondances des contemporains. Pourtant, si l'on en croit Daniel Stern rapportant les événements du 15 mai 1848, les tribunes étaient – sans doute comme à l'habitude – « garnies de femmes élégantes »¹²⁹. Il est bien possible qu'elle-même ait assisté à quelques séances : dans un article écrit sous une forme épistolaire, publié début juin 1848 dans le *Courrier français*, elle décrit – à l'adresse de Fanny Lewald – ce que l'on voit du haut des tribunes. Après avoir ironisé sur les crânes dégarnis et les dos voûtés que les « élus de la France révolutionnaire » offrent au regard, symboles de la « modération excessive » de l'assemblée,

¹²⁴ Voir Malwida von MEYSENBURG, *Mémoires...*, ouv. cité, chapitre XVII, et Fanny LEWALD, *Erinnerungen...*, ouv. cité, p. 250.

¹²⁵ Voir Georg KÜNTZEL (Hg.), *Tagebuch von Frau Clothilde Koch-Gontard über die Konstituierende Deutsche Nationalversammlung zu Frankfurt*, Frankfurt am Main, 1924. Clothilde Koch-Gontard (1813-1869) est l'épouse du consul anglais à Francfort ; de mai à décembre 1848, elle commente les débats parlementaires auxquels elle assiste assidûment ; sa sympathie va aux députés du centre, qu'elle reçoit chez elle.

¹²⁶ Venue à Francfort avec son mari, député de Kiel, Anna Claussen raconte à une amie les séances parlementaires auxquelles elle assiste. Cette correspondance a été analysée par Alexa GEISTHÖVEL, « Teilnehmende Beobachtung. Briefe von der Damengalerie der Paulskirche 1848 », dans Jürgen HERRES, Manfred NEUHAUS, *Politische Netzwerke durch Briefkommunikation. Briefkultur der politischen Oppositionsbewegungen und frühen Arbeiterbewegungen im 19. Jahrhundert*, Berlin, Akademie Verlag, 2002, p. 303-333. Henriette Obermüller (1817-1871) est une républicaine convaincue, comme on le lit notamment dans ses lettres au député démocrate Jakob Venedey (qu'elle épousera en secondes noces en 1854) et dans son journal intime. Voir Birgit BUBLIES-GODAU (Hg.), *Henriette Obermüller-Venedey. Tagebücher und Lebenserinnerungen 1817-1871*, Karlsruhe, Badenia Verlag, 1999.

¹²⁷ Selon le récit du député Theodor Paur, dans une lettre citée par Alexa GEISTHÖVEL, « Teilnehmende Beobachtung... », art. cité, p. 312.

¹²⁸ Voir Carola LIPP, « Frauen und Öffentlichkeit... », art. cité, p. 293.

¹²⁹ Daniel STERN, *Histoire...*, ouv. cité, 1985, p. 520.

elle présente les figures les plus marquantes, dans l'ordre de leur répartition spatiale¹³⁰. Si elle laisse entendre qu'il s'agit de ses propres observations, rien ne le confirme cependant. Sans doute d'autres femmes ont-elle laissé des écrits privés relatant une telle expérience : il pourrait s'agir d'une source intéressante pour aborder un aspect peu connu de l'intérêt des femmes pour la chose publique en 1848.

I.1.2. Des modes de participation politique propres aux femmes

Les formes d'engagement précédemment évoquées demeurent néanmoins minoritaires, et il faut aussi chercher la présence des femmes en dehors des sphères institutionnelles, si l'on veut étudier leur participation politique aux révolutions de 1848. Cette démarche implique de donner un sens très large au terme « politique » afin d'examiner tout ce par quoi des femmes peuvent faire acte de citoyenneté. Très peu d'individues ont pu oser se penser comme sujets politiques et l'exprimer publiquement, en formulant des revendications du même type que celles des hommes citoyens. Si passionnant et significatif soit-il, l'écho de ces femmes « exceptionnelles »¹³¹ ne peut suffire à analyser la dimension genrée de l'histoire de 1848. Les contraintes légales et sociales qui pèsent sur les femmes en raison de leur sexe (voir II, 1) les amènent, la plupart du temps, à adopter des formes d'action spécifiques, inscrites dans la sphère qui leur est habituelle. C'est donc surtout dans le cadre des tâches quotidiennes qu'elles peuvent donner une signification symbolique et politique à des actes traditionnellement féminins tels que coudre, acheter, nourrir, collecter... L'historiographie allemande s'est particulièrement penchée sur ces modes d'engagement propres aux femmes « ordinaires », notamment au travers d'études inspirées de la micro-histoire, portant sur la population de quelques villes et villages d'Allemagne du sud-ouest¹³².

Ces études montrent la façon dont des femmes de diverses conditions, acceptant voire revendiquant la répartition sexuée des rôles sociaux, ont cherché à apporter une contribution

¹³⁰ Daniel STERN, « Physionomie de l'Assemblée nationale », lettre à Fanny Lewald datée du 4 juin 1848 (incluse dans la série des « Lettres républicaines » parues dans *Le Courrier Français*), republiée dans Daniel STERN, *Esquisses morales et politiques*, Paris, chez Pagnerre, 1849, p. 210-226.

¹³¹ Voir Michèle RIOT-SARCEY, Eleni VARIKAS, « Réflexions sur la notion d'exceptionnalité », *Cahiers du Grif*, n°37/38 : *Le Genre de l'histoire*, Editions Tierce, printemps 1988, p. 77-91.

¹³² Voir les études pionnières contenues dans Carola LIPP, *Schimpfende Weiber...*, ouv. cité, parmi lesquelles celle de Beate BECHTOLD-COMFORTY, « Revolution auf dem Dorf », p. 131-144, a explicitement recours aux méthodes de la micro-histoire ; voir également pour les femmes de Bade, la synthèse de diverses études micro-historiques dans Diana FINKELE, « Frauen in der 1848/49er Bewegung. Am Beispiel Badens », dans Margarete LORINSER, Roland LUDWIG (beab.), *Die Revolution hat Konjunktur. Soziale Bewegungen, Alltag und Politik in der Revolution von 1848/49*, Hg. von dem Geschichtswerkstatt, Münster, Westfälisches Dampfboot, 1999, p. 43-59.

toute « féminine » à la cause commune. Sans contester ouvertement les règles établies, elles ont trouvé le moyen de contourner certaines des bornes posées à leur action, en brouillant les frontières entre espaces privé et public : leurs actes soulignent la dimension politique que peuvent prendre des gestes du quotidien, normalement liés à la sphère domestique. Ainsi dès mars 1848, alors que le mouvement national prône une politique protectionniste pour défendre l'économie allemande, dames et ménagères du Wurtemberg se rejoignent pour boycotter les marchandises étrangères, notamment les produits français, et fonder des cercles de consommatrices patriotes¹³³ : elles signalent de cette manière leur sentiment national et obtiennent une reconnaissance publique qui, pour la première fois, leur donne la mesure de leur influence possible. Par ailleurs, dans d'innombrables localités, des femmes des classes moyennes reprennent les formes usuelles des pratiques charitables à des fins nouvelles : s'appuyant sur leurs réseaux familiaux et mondains, elles organisent ventes et loteries pour soutenir la cause démocrate et les combats pour l'unité nationale¹³⁴. Enfin les femmes participent, dans la limite des rôles sexués, à la mise en place de la garde nationale qui mobilise tous les hommes de 18 à 50 ans à partir d'avril 1848. Des femmes de Rottweil (Wurtemberg) invoquent l'exemple des Prussiennes qui, lors des guerres de libération de 1813-1814, sacrifièrent leurs biens sur « l'autel de la patrie » : elles sont 177 qui se déclarent conscientes du sérieux des temps, et appellent leurs compatriotes à pourvoir à l'équipement des citoyens allemands¹³⁵. Partout, des femmes se réunissent pour broder drapeaux et insignes et les remettre solennellement aux nouvelles compagnies¹³⁶.

Ces modes d'action se révèlent donc très ambivalents. Certes, de nombreuses femmes parviennent ainsi à affirmer publiquement qu'elles sont membres à part entière de la nation, et capables de prendre position dans les enjeux politiques du moment. Elles accèdent de la sorte à un espace d'action où elles n'ont normalement pas de place¹³⁷, et s'y montrent en tant que personnes douées d'une conscience politique. Toutefois elles s'aventurent dans cet espace

¹³³ Eva KUBY, « Politische Frauenvereine und ihre Aktivitäten 1848-1850 », dans Carola LIPP (Hg.), *Schimpfende Weiber...*, ouv. cité, p. 248-250. Voir aussi Sabine KIENITZ, « Aecht deutsche Weiblichkeit. Mode und Konsum als bürgerliche Frauenpolitik 1848 », dans Carola LIPP (Hg.), *Schimpfende Weiber...*, ouv. cité, p. 310-337, qui montre comment la conscience nationale s'exprime aussi par la revendication d'une « mode allemande ».

¹³⁴ Eva KUBY, « Politische Frauenvereine... », art. cité, p. 265-268.

¹³⁵ *Idem*, p. 256.

¹³⁶ Sur la signification politique de ces activités, voir Tamara CITOVICS, « Bräute der Revolution und ihre Helden. Zur politischen Funktion des Fahnenstickens », dans Carola LIPP (Hg.), *Schimpfende Weiber...*, ouv. cité, p. 339-351.

¹³⁷ Rappelons que les femmes de la bourgeoisie sont élevées dans l'idée qu'elles doivent limiter leur horizon au « cercle étroit d'une paisible vie domestique », pour reprendre les termes du *Damen Conversations Lexikon*, Hg. von Carl Herlossohn, Leipzig, 1834-1838 (voir plus loin II, 1.2.).

dans le respect des rôles traditionnellement dévolus aux deux sexes, et sont intégrées à la culture politique non à partir d'un principe égalitaire, mais en mettant en avant leur différence : elles présentent leur engagement comme une solidarité « naturelle » des mères, épouses et sœurs envers les hommes, et comme une possibilité de compléter les luttes masculines. Dans son étude socio-politique du Berlin de 1848, Rüdiger Hachtmann insiste sur ce respect des règles sociales, dont témoignent par exemple les appels publiés par des femmes après l'insurrection du 18 et 19 mars 1848. S'adressant « aux femmes de Berlin » par voie de presse, Clara Mundt¹³⁸ les appelle à leur devoir de femmes, c'est à dire à consoler, soigner et soutenir matériellement les veuves et les orphelins¹³⁹. Cette logique de revendication, voire de renforcement des identités de genre s'impose de manière éclatante dans les manifestations patriotiques. Les femmes sont invitées à prêter leur corps à une fonction à la fois décorative et symbolique : habillées de blanc, arborant des foulards tricolores, elles représentent la nation allemande, assimilée à une vierge menacée. Encadrées par les hommes érigés au rang de protecteurs, les femmes apparaissent en tant que reproductrices de la nation, éducatrices des citoyens : les rôles familiaux traditionnels sont réaffirmés comme base intangible de la société¹⁴⁰. Il en va de même en France, où les cortèges mettent en scène les mères de citoyens et de combattants ; des jeunes filles jouent aussi les statues vivantes afin d'incarner les valeurs républicaines, apparaissant en allégories de la Raison, de la Liberté¹⁴¹.

Toutefois, de nombreuses femmes ne se contentent ni de ce rôle de figurantes, ni des actions spécifiquement « féminines », et participent au mouvement général en adoptant les mêmes formes de mobilisation publique que les hommes : les clubs politiques, les associations, les journaux.

I.2. Des engagements collectifs

Les actions collectives féminines déjà évoquées plus haut correspondent à un phénomène typique des années 1848/1849, mais elles ne sont pas sans précédents. Malgré l'indéniable renforcement de l'enfermement domestique des femmes au début du XIX^e siècle,

¹³⁸ Clara Mundt (1814-1873), épouse de l'écrivain Theodor Mundt, publie depuis la fin des années 1830 des nouvelles et des romans sous le pseudonyme de Luise Mühlbach.

¹³⁹ « An die Frauen Berlins », *Vossische Zeitung* du 20 mars 1848 ; un appel similaire est publié dans le même journal le 22 mars, sous la signature de Marianne Saaling ; tous deux sont cités par Rüdiger HACHTMANN, *Berlin 1848...*, ouv. cité, p. 507-508.

¹⁴⁰ Sabine KIENITZ, « Frauen », dans Christof DIPPER, Ulrich SPECK, *1848...*, ouv. cité, p. 279-280.

¹⁴¹ Voir Maurice AGULHON, *Marianne au combat, L'imagerie et la symbolique républicaines de 1789 à 1880*, Paris, Flammarion, Bibliothèque d'ethnologie historique, 1979.

certaines d'entre elles ont pu expérimenter des engagements publics bien avant 1848. L'historiographie tant française qu'allemande a bien étudié par exemple la participation croissante des femmes de la bourgeoisie aux associations caritatives et philanthropiques qui se développent dans la première moitié du XIX^e siècle¹⁴². Qu'elles soient d'origine privée ou publique, issues d'une initiative religieuse ou laïque, de telles organisations permettent à leurs membres d'étendre leur domaine d'activité hors du foyer, d'exercer des responsabilités en contact avec les autorités publiques, et d'apprendre à décider en gérant de manière relativement autonome. Certes, c'est avant tout en tant que « mères spirituelles » des pauvres que les femmes collaborent aux activités de bienfaisance. Celles-ci jouent néanmoins un rôle dans la formation politique de la bourgeoisie : en 1848, de nombreuses associations féminines – surtout en Allemagne – s'inspirent des pratiques usuelles des « dames de charité » afin de collecter des fonds et venir en aide aux démocrates ou aux ouvriers. Dans les années 1820 et 1830, les comités féminins formés successivement en soutien des Grecs puis des Polonais sont davantage politisés, même si tous font appel au sentiment maternel et à la pitié féminine pour justifier leur existence et susciter les dons. Le mouvement philhellénique mobilise essentiellement des dames de la haute société libérale, qui « transpos[ent] sur le plan politique le geste de la quête »¹⁴³ ; elles n'hésitent pas à parcourir les rues ou monter sur la scène, et souvent prennent le relais des hommes, plus exposés qu'elles à l'hostilité des pouvoirs en place. Beaucoup plus répandus en Allemagne, les cercles féminins d'aide aux Polonais, formés en 1831-1832, recrutent dans tous les rangs de la bourgeoisie libérale. Selon Carola Lipp, qui a étudié ces cercles dans le Wurtemberg, ils représentent les premières prises de position politiques publiques des femmes de cet Etat, même si, là encore, il est impossible de vraiment dissocier expression politique et compassionnelle dans leurs propos. Après l'interdiction de ce type de cercles, des Allemandes continuent de manifester publiquement leurs convictions en participant aux fêtes du mouvement libéral, ou bien aux chorales inspirées par le sentiment national¹⁴⁴. Ces femmes se retrouvent fréquemment en 1848 dans des associations d'aide à la lutte nationale ou de soutien aux démocrates.

¹⁴² Voir par exemple Sylvie FAYET-SCRIBE, *Associations féminines et catholicisme. De la charité à l'action sociale (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, Editions Ouvrières, 1990 ; Evelyne LEJEUNE-RESNICK, *Femmes et associations 1830-1880 : vraies démocrates ou dames patronnesses ?*, Paris, Publisud, 1991 ; Catherine DUPRAT, *Usage et pratiques de la philanthropie. Pauvreté, action sociale et lien social à Paris au cours du premier XIX^e siècle*, Paris, Comité d'histoire de la Sécurité sociale, vol. 1, 1996, vol. 2, 1997.

¹⁴³ Maïté BOUYSSY, « 1826 ou les femmes dans le philhellénisme », dans Christine FAURE, *Encyclopédie...*, ouv. cité, p. 299.

¹⁴⁴ Voir Carola LIPP, « Frauen und Öffentlichkeit... », art. cité, p. 274-280.

Je ne reviendrai pas sur le domaine de la philanthropie dans les pages qui suivent, mais j'insisterai plutôt sur ces autres lieux de formation que les courants et les communautés « utopistes » ou contestataires ont pu être pour les femmes : il s'agit essentiellement du saint-simonisme et du fouriérisme en France, et du réseau des paroisses dissidentes en Allemagne (I.1.1.). Certes, l'abondante historiographie qui leur est consacrée a souvent souligné l'importance que ces mouvements ont eue pour beaucoup de femmes. Toutefois, cette approche a longtemps été assez réductrice, et a surtout servi à mettre en valeur les « socialistes utopiques » et les dissidents religieux, en en faisant les ancêtres du féminisme. Il me semble utile de résumer ici les analyses les plus récentes, qui permettent d'approcher ce sujet d'une façon plus complexe et nuancée. Un tel rappel est indispensable pour comprendre les motivations et les conditions de l'engagement politique des femmes en 1848, ainsi que dans les décennies qui suivent. Je présenterai ensuite les lieux de la mobilisation politique des femmes en 1848 et les moyens par lesquels elles cherchent alors à se faire entendre (I.2.2. et I.2.3.). Parviennent-elles à utiliser à leur profit les nouvelles possibilités d'expression acquises partout dès les débuts des révolutions ?

I.2.1. L'héritage des années 1830-1840

Les Allemandes et les Françaises qui s'engagent en 1848 et dans les décennies suivantes sont en grande partie des héritières des mouvements contestataires des années 1830. Entre 1830 et 1834 environ, il a semblé possible de conquérir de nouvelles libertés, de nouveaux droits politiques et sociaux : révoltes et manifestations se sont succédées, avant que la répression ne mette partout fin aux revendications. Les Allemandes ont été présentes dans les rassemblements libéraux, tels que la fête de Hambach en mars 1832, ou dans les révoltes paysannes et ouvrières de ces années-là. Cependant, ce n'est pas avant les années 1840 – la période dite du *Vormärz* – que certaines d'entre elles prennent elles-mêmes la parole, pour exprimer publiquement leurs propres aspirations à la liberté et au changement. Il en va autrement en France, même si ce n'est qu'une faible minorité de femmes qui est sortie de l'ombre au tout début des années 1830. La plupart, si ce n'est toutes, ont en commun d'avoir été alors directement ou indirectement touchées par l'influence du mouvement saint-simonien. L'histoire du féminisme français fait d'ailleurs du saint-simonisme un moment décisif pour les revendications collectives des droits des femmes¹⁴⁵. En effet, encore animées par les

¹⁴⁵ De Léon ABENSOUR, *Le Féminisme sous le règne de Louis-Philippe et en 1848*, Paris, 1913, à Michèle RIOT-SARCEY, *Histoire du féminisme*, Paris, La Découverte, 2002. Voir aussi Christine PLANTÉ, « Les féministes

espoirs nés de la révolution de Juillet, quelques centaines de femmes adhèrent entre 1830 et 1832 à la doctrine élaborée par les admirateurs d'Henri de Saint-Simon. L'objectif principal de ces derniers est l'amélioration matérielle, morale, intellectuelle et physique de « la classe la plus nombreuse et la plus pauvre », soit l'affranchissement de tous les opprimés par l'association universelle. Ces nouvelles adeptes sont pour la plupart sensibles aux discours des saint-simoniens concernant l'émancipation des femmes¹⁴⁶. Très influencés par les écrits de Charles Fourier¹⁴⁷, ils proclament que l'affranchissement des femmes est la condition indispensable de toute réelle transformation sociale. De tels propos suscitent l'enthousiasme de femmes de tous milieux, en révolte contre leur assujettissement. C'est le cas de Jeanne Deroin, une jeune prolétaire qui se prépare à devenir institutrice, et qui, à la fin de l'année 1831, expose aux saint-simoniens son attirance pour leurs idées. Je ne citerai pas ici sa profession de foi, déjà publiée et commentée¹⁴⁸, mais j'en rappellerai quelques lignes, afin de mieux comprendre le parcours intellectuel et politique de Jeanne Deroin, protagoniste importante de la période. Celle-ci se dit fascinée par l'ambition des saint-simoniens de supprimer les inégalités de naissance, qu'elles soient dues au milieu social ou au sexe, et par leur projet d'une association universelle qui mettrait fin aux conflits de classe et aux guerres. Toutefois, certains aspects de la doctrine la laissent sceptique, et l'amènent à envisager de possibles dérives. Cette femme, très croyante mais très critique envers le clergé et les dogmes religieux, est notamment rendue méfiante par l'organisation du mouvement en Eglise, dotée d'une hiérarchie très stricte. Elle craint donc pour la préservation des libertés individuelles et pressent la persistance de rapports de pouvoir et de domination à l'intérieur même de la « Famille » saint-simonienne.

Effectivement, en cette fin de 1831, des tensions internes se cristallisent, en particulier au détriment des femmes. Le but réel des saint-simoniens n'est pas tant la liberté individuelle des femmes que l'épanouissement des vertus « féminines », auxquelles ils accordent une

saint-simoniennes, possibilités et limites d'un mouvement féministe en France au lendemain de 1830 », dans Jean DERRE (dir.), *Regards sur le saint-simonisme et les saint-simoniens*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1986, p. 73-103.

¹⁴⁶ Voir Ginevra CONTI ODORISIO, « Barrault et l'émancipation féminine dans l'école saint-simonienne », *L'actualité du saint-simonisme. Actes du Colloque de Cerisy 2003*, Paris, PUF, 2004, p. 165-181.

¹⁴⁷ Les saint-simoniens reprennent à leur compte la maxime bien connue que Charles Fourier formule en 1808 dans sa *Théorie des quatre mouvements et des destinées générales* : « En thèse générale : les progrès sociaux et changements de période s'opèrent en raison du progrès des femmes vers la liberté ; et les décadences d'ordre social s'opèrent en raison du décroissement de la liberté des femmes. L'extension des privilèges des femmes est le principe général de tous les progrès sociaux ».

¹⁴⁸ « Profession de foi de Mlle Jenny Deroin », Bibliothèque de l'Arsenal, Fonds Enfantin 7608, reproduite dans Michèle RIOT-SARCEY, *De la liberté des femmes. « Lettres de Dames » au Globe, 1831-1832*, Paris, Côté-femmes éditions, 1992, p. 116-139.

dimension spirituelle fondamentale¹⁴⁹. Selon eux, « la femme libre », enfin dégagée du joug des conventions, donnerait l'exemple d'une nouvelle morale plaçant la chair et l'esprit à égalité. Ils disent attendre un Messie femme, qui, par sa puissance d'amour, sauverait l'humanité entière. Ce faisant, ils se conforment à la représentation du féminin dominante chez les contemporains, mais accordent une importance toute particulière au principe de complémentarité. Le nouvelle religion de solidarité qu'ils ont inventée repose en effet sur l'association des vertus « féminines » et « masculines », qui seule pourra fonder un ordre harmonieux. Considérant que « l'individu social » est formé par le couple homme-femme, les saint-simoniens ont donc appelé les femmes à leurs côtés pour participer à la régénération de la société. Entre 1829 et 1831, ils ont ainsi attiré à eux de nombreuses sympathisantes, désireuses d'œuvrer au progrès général auquel elles aspirent. Jeunes célibataires ou épouses, ouvrières ou bourgeoises, toutes ont en commun un minimum d'instruction et de disponibilité, qu'elles viennent mettre au service de la « Famille ». Celle-ci attribue aux femmes diverses fonctions, décrites dans l'étude de Marguerite Thibert¹⁵⁰. Toutes ont été incitées à propager la doctrine autour d'elles, à recruter et former de nouveaux membres. Je citerai ici quelques personnalités dont il sera de nouveau question en 1848 et ensuite, pour montrer que l'« apostolat » dévolu aux femmes a pu revêtir plusieurs formes. Ainsi, Pauline Roland¹⁵¹ met en pratique la « moralisation charnelle » préconisée par Enfantin ; Eugénie Niboyet¹⁵² est chargée d'instruire les ouvriers des IV^e et V^e arrondissements ; plus tard, Suzanne Voilquin¹⁵³ part en Egypte avec d'autres saint-simoniens cherchant la Femme Messie en Orient. Certaines femmes ont directement collaboré à la gestion des structures saint-simoniennes, par exemple en intégrant les « couples fonctionnaires » qui dirigeaient les

¹⁴⁹ Prosper Enfantin écrit à ce propos : « Quoi direz-vous ! La femme serait-elle donc plus puissante que l'homme ? oui, religieusement, non, politiquement ; oui, quand il s'agira de rappeler le but, non, quand il faudra concevoir et diriger les moyens de l'atteindre ; oui, comme sibylle révélant l'avenir, non, s'il faut exécuter le mouvement social qui doit le réaliser » (« Exposition de la doctrine, première année », *Œuvres de Saint-Simon et d'Enfantin*, 41^e volume, Paris, E. Leroux éditeur, 1877, p. 339-340.

¹⁵⁰ Marguerite THIBERT, *Le Féminisme dans le socialisme français de 1830 à 1850*, Paris, Marcel Giard, 1926, p. 197-258.

¹⁵¹ Pauline Roland (1805-1852). Voir la fiche biographique en annexe. Concernant la « moralisation charnelle », voir Edith THOMAS, *Pauline Roland. Socialisme et féminisme au XIX^e siècle*, Paris, Librairie Marcel et Cie, 1956, particulièrement p. 57-73.

¹⁵² Voir Evelyne LEJEUNE-RESNICK, *Femmes et Associations...*, ouv. cité, p. 31-32 et p. 36-37.

¹⁵³ Suzanne Voilquin (1801-1876), née Jeanne Suzanne Monnier, est fille d'un maître artisan chapelier et devient ouvrière brodeuse. Elle épouse en 1825 un charpentier qui partage ses idées républicaines ; déçus par l'escamotage de la révolution de 1830, ils rejoignent le mouvement saint-simonien. En 1832, Suzanne Voilquin est l'une des principales rédactrices de *La Tribune des Femmes* (le nouveau titre de *La Femme Libre*), journal par lequel certaines saint-simoniennes tentent d'affirmer leur autonomie vis à vis de la Famille. Séparée de son mari, elle part en novembre 1834 en Egypte, où elle est préceptrice et apprend la médecine. De retour à Paris en 1836, elle devient sage-femme. En 1848, elle pétitionne pour obtenir la fonctionnarisation des sage-femmes et écrit dans *La Voix des Femmes* pour promouvoir la protection maternelle.

« maisons de familles » et les « degrés ouvriers » : Eugénie Niboyet a ainsi été directrice d'un « degré industriel ». Enfin quelques unes ont occupé des places importantes dans la hiérarchie de l'Eglise saint-simonienne, à l'exemple de Claire Bazard, membre du Collège dirigeant et conseillère des Pères¹⁵⁴. Quelles qu'aient été leurs différentes attributions, les saint-simoniennes ne sont pas considérées comme des égales par la plupart de leurs compagnons. Manipulées par ceux qui se disputent l'autorité sur le groupe, elles sont tantôt incitées à une liberté amoureuse qui doit illustrer la réhabilitation de la chair prônée par la doctrine, tantôt rappelées à la « loi de convenance et de pudeur »¹⁵⁵. Refusant d'être réduites à un objet de débats, choquées par la sentence de novembre 1831 qui exclut les femmes de la hiérarchie, certaines saint-simoniennes revendiquent une liberté de parole identique à celle des hommes. En août 1832, deux d'entre elles, Désirée Véret et Marie-Reine Guindorf fondent le journal *La Femme Libre*, pour tenter de faire entendre leurs propres paroles¹⁵⁶.

Malgré toutes ses limites, le saint-simonisme a suscité des prises de conscience individuelles et a permis à des femmes de prendre part à un engagement collectif, en grande partie public. Après 1831, les lectrices de *La Femme Libre* (qui devient la *Tribune des Femmes*), ou du *Globe*¹⁵⁷ poursuivent leur critique de la Famille et proclament leur droit à l'égalité et à la liberté. Certaines saint-simoniennes cherchent ailleurs la reconnaissance de leurs capacités. Plusieurs trouvent dans l'école sociétaire l'occasion de se vouer à nouveau, publiquement et collectivement, à une œuvre de rénovation sociale. Ce mouvement est fondé en 1832 par des admirateurs de Charles Fourier, sous la direction de ses deux plus proches « disciples », Victor Considerant et Clarisse Vigoureux¹⁵⁸. L'école sociétaire prône, elle aussi, l'affranchissement du peuple et des femmes par l'association, mais prend soin de se

¹⁵⁴ Voir Philippe REGNIER, « Les femmes saint-simoniennes : de l'égalité octroyée à l'autonomie forcée, puis revendiquée », dans Alain CORBIN, Jacqueline LALOUETTE, Michèle RIOT-SARCEY (dir.), *Femmes dans la Cité...*, ouv. cité, p. 495-511.

¹⁵⁵ Dans son discours publié le 28 novembre 1831 dans *Le Globe*, le « Père » Enfantin estime que, tant que « la femme libre n'a pas encore parlé », n'est pas encore « révélée », « aucune femme ne prendra part à notre œuvre » ; pour l'heure, la femme est encore mineure, et doit respecter « la loi de convenance et de pudeur ». Voir sa brochure intitulée *Morale, Réunion générale de la Famille. Séance du 19 et du 21 novembre 1831* (Arsenal, Fonds Enfantin 7824). Il parle de la « Mère » attendue, qui prononcera la nouvelle loi morale qui régira l'humanité.

¹⁵⁶ Voir Michèle RIOT-SARCEY, *La Démocratie...*, ouv. cité, p. 60-67.

¹⁵⁷ Voir Michèle RIOT-SARCEY, *De la liberté des femmes...*, ouv. cité.

¹⁵⁸ Clarisse Vigoureux (1789-1865) est veuve d'un marchand de Besançon, lorsqu'elle découvre en 1822 les écrits de Fourier. Elle transmet son enthousiasme à Victor Considerant (1808-1893), qui devient son gendre. Elle rencontre Fourier en 1825 et en devient une « disciple » zélée. Elle se livre à un intense prosélytisme, consacre sa fortune à financer les entreprises de l'école sociétaire. Elle écrit dans *Le Phalanstère* puis *La Phalange*, arbitre les dissensions internes du mouvement, dans lequel elle joue un rôle moral important. En juin 1849 elle suit le couple Considerant en exil, et part en 1855 avec eux pour tenter de fonder une communauté au Texas.

démarquer de certains aspects du saint-simonisme, notamment concernant l'émancipation des femmes : il n'est pas question de se servir des femmes pour réhabiliter la chair, mais uniquement de mettre à profit la force moralisatrice qui leur est attribuée, afin de susciter l'harmonie sociale. Eugénie Niboyet, Angélique Arnaud¹⁵⁹, Désirée Véret – pour ne citer ici que des femmes dont il sera de nouveau question par la suite – rejoignent ainsi la mouvance fouriériste. Là, les femmes, sans être objets de culte ni de prophétie, peuvent jouer un rôle très actif : en témoigne l'activité de Clarisse Vigoureux, d'Aimée Beucque¹⁶⁰... et de bien d'autres « anonymes » qui participent aux expériences de phalanstères, se livrent à la propagande, récoltent les dons, animent les réseaux de relations.

En Allemagne, c'est un autre projet de rénovation sociale qui a offert à de nombreuses femmes des lieux de prise de conscience politiques : il s'agit des expériences menées par la dissidence religieuse allemande des années 1840¹⁶¹. Le mouvement des « Catholiques Allemands » (*Deutschkatholiken*) naît en 1845, en lien étroit avec l'effervescence contestataire du *Vormärz*. Il est initié par des catholiques saxons qui rompent ouvertement avec leur Eglise. Attachés aux Lumières et aux idées démocratiques, ils refusent les dogmes, la hiérarchie ecclésiastique et les prétentions dominatrices de Rome. Le nom de « Catholicisme Allemand » exprime leur désir d'un Etat-nation et d'une Eglise nationale, mais fait aussi référence aux valeurs égalitaires prêtées aux anciens Germains. Ces catholiques dissidents se regroupent dans des communautés censées mettre en pratique un christianisme « authentique », débarrassé des superstitions, basées sur la fraternité et non la domination. Peu après, des protestants quittent également leurs Eglises au nom de la Raison et de la liberté individuelle : en 1846, une première « communauté paroissiale libre » est fondée à Königsberg par une centaine de protestants. Les *freie Gemeinde* se répandent bientôt dans presque tous les Etats allemands, de même que le réseau des Catholiques Allemands¹⁶². L'ensemble de ce mouvement fait de « l'émancipation des femmes » un élément important de

¹⁵⁹ Angélique Arnaud (1797-1884). Voir la fiche biographique en annexe. Dans une lettre non datée, adressée à Victor Considerant, Angélique Arnaud dit se rattacher au système de Fourier « essentiellement par l'idée de l'universalité de la providence » et verse 10 francs pour contribuer au crédit de 10000 francs demandé par les sociétaires (Arch. nat., archives sociétaires, 681 Mi 57-58, dossier 1).

¹⁶⁰ Louise Aimée Beucque (1788-1871) est une amie de Clarisse Vigoureux, chez qui elle rencontre Fourier en 1828. En 1830 elle s'établit avec son frère à Lyon, comme commissaire en soierie, et prend activement part à la constitution d'un groupe fouriériste. Installée à Paris, elle y dirige la librairie phalanstérienne et, en 1869, lance une souscription pour le retour en France de Victor et Julie Considerant. Voir sa correspondance dans les archives sociétaires conservées aux Archives Nationales.

¹⁶¹ Sur ce sujet : Sylvia PALETSCHEK, *Frauen und Dissens. Frauen im Deutschkatholizismus und in den freien Gemeinden (1841-1852)*, Vandenhoeck & Ruprecht, Göttingen, 1990.

¹⁶² De 1845 à 1852, les centres les plus actifs de la dissidence religieuse demeurent cependant la Saxe et la Silésie, d'où le mouvement est parti, ainsi que la Franconie, les Etats de Hesse et la ville de Hambourg.

sa critique religieuse et politique, et l'un des objectifs de la réforme sociale qu'il projette¹⁶³. Alors que l'historiographie classique a souvent présenté la dissidence religieuse comme une manifestation précoce du féminisme allemand, des travaux plus récents ont nuancé cette interprétation. Ainsi les recherches de Dagmar Herzog sur l'Etat de Bade dans les années 1840¹⁶⁴ insistent sur le conformisme de la grande majorité des dissidents : leurs discours mêlent l'éloge de la « féminité » – synonyme d'amour, de dévouement – et la méfiance envers une « nature féminine » instable et vulnérable car trop émotionnelle. Les débats sur les femmes et leur émancipation renvoient en réalité aux préoccupations des hommes et à leurs conflits internes. En défendant l'égalité des femmes et des hommes – dans le respect de leur identité de genre – et en glorifiant la puissance de l'amour, les théoriciens dissidents s'attaquent en fait au célibat et à la sacralisation des prêtres catholiques. En dénonçant les mariages fondés sur la contrainte, ils s'élèvent contre les Eglises officielles qui refusent les mariages mixtes¹⁶⁵, et contestent l'intrusion des institutions religieuses dans la sphère privée. Selon Herzog, qui pointe les sous-entendus d'ordre sexuel dans les propos sur l'émancipation des femmes, ceux-ci dévoilent surtout l'angoisse d'hommes désireux de renégocier leur identité virile dans le cadre d'un projet politique libéral. La controverse au sujet de l'influence des confesseurs catholiques sur les femmes et au sujet des mariages mixtes montre que c'est bien le contrôle de la famille qui est en jeu : par là, il s'agit pour les hommes de revendiquer leur liberté individuelle face aux appareils d'Etat et d'affirmer leur prérogative « masculine » dans la société¹⁶⁶.

Comme chez les saint-simoniens, les femmes sont donc largement réduites à un objet de débat, cristallisant la dispute entre les Eglises et la dissidence, et symbolisant les revendications politiques des hommes. Malgré tout, en proclamant leur volonté d'améliorer le sort des femmes et en les appelant à participer à la transformation de la religion et de la société, les dissidents rencontrent un succès certain auprès des femmes. Beaucoup d'ailleurs

¹⁶³ L'un des principaux initiateurs des Catholiques Allemands, Johannes Ronge (1813-1887), aborde cette question dans tous ses écrits : il estime qu'il faut mettre fin au statut de mineures des femmes, afin qu'elles mettent la force de leur amour au service de la rédemption du monde. Quelques rares théoriciens du mouvement préconisent l'émancipation des femmes comme la conséquence nécessaire des principes démocratiques et des droits individuels.

¹⁶⁴ Dagmar HERZOG, *Intimacy and Exclusion. Religious Politics in Pre-Revolutionary Baden*, Princeton, Princeton University Press, 1996.

¹⁶⁵ C'est-à-dire entre chrétiens de différentes confessions comme entre chrétiens et juifs.

¹⁶⁶ Dagmar HERZOG, *Intimacy...*, ouv. cité, p. 67-174.

disent ultérieurement leur reconnaissance, à l'instar de Malwida von Meysenbug¹⁶⁷. Nombreuses sont celles qui manifestent très vite leur volonté de s'impliquer. Publiée en mars 1845, la *Lettre ouverte d'une Chrétienne*, adressée à « mes sœurs, les femmes et jeunes filles du présent », est suivie de la création du Cercle des femmes berlinoises pour le soutien de la paroisse Catholique Allemande locale¹⁶⁸. En avril 1846, une protestante de Silésie lance de même dans la presse un appel incitant ses coreligionnaires à promouvoir la réforme religieuse¹⁶⁹. En 1846 et 1847, une centaine de luthériennes de Magdeburg défendent leur pasteur face aux autorités de la ville, puis rejoignent la paroisse libre fondée autour de lui¹⁷⁰. L'attractivité des communautés dissidentes tient en partie à leur position au sujet du mariage : elles proclament le droit de choisir librement son conjoint, accordent autant de dignité à l'épouse qu'à l'époux, reconnaissent le droit de divorce, et tentent d'obtenir la légalisation des mariages civils¹⁷¹. Si elles valorisent la complémentarité entre « féminin » et « masculin », les paroisses libres ne reconnaissent pas d'emblée aux femmes une place égale à celle des hommes. Leur droit au vote et à l'éligibilité suscite immédiatement des débats, car il remet en question le fonctionnement de la famille « harmonieusement » soumise à la puissance paternelle¹⁷². La théorie de « l'égalité dans la différence » conduit plutôt les femmes à jouer un rôle conforme à leur « nature » : elles contribuent à la collecte des fonds paroissiaux, à l'instruction des enfants des dissidents, à l'animation des réseaux de solidarité. Ce faisant, elles apprennent à assumer des responsabilités publiques ainsi que des choix idéologiques. Leur décision de rompre avec leur Eglise d'origine, leur examen critique de la religion, les

¹⁶⁷ « Il faut dire qu'ici [à Hambourg] comme dans plusieurs autres villes de l'Allemagne, l'idée de l'émancipation de la femme s'était développée à la suite du mouvement libre dans l'Eglise. (...) L'indépendance de la communauté vis à vis de l'Etat, sa propre administration dans les affaires de la religion et de l'éducation, le choix des prédicateurs et des maîtres d'école par la commune elle-même et l'égalité des droits civils pour hommes et femmes : voilà les bases principales qu'on avait posées. » (Malwida von MEYSENBURG, *Mémoires d'une idéaliste...*, ouv. cité, chapitre XVIII). Elle-même a rejoint en 1850 la paroisse libre interconfessionnelle de Hambourg.

¹⁶⁸ *Offener Brief einer Christin*, anonyme, Berlin, 1845.

¹⁶⁹ « An die deutschen protestantischen Frauen », *Allgemeine Zeitung für Christenthum und Kirche*, avril 1846.

¹⁷⁰ Exemple cité par Sylvia PALETSCHEK, *Frauen und Dissens...*, ouv. cité. Selon elle, les femmes auraient représenté environ 40% des membres des paroisses dissidentes entre 1845 et 1852. Voir par exemple la liste des membres de la communauté Catholique Allemande de Heidelberg, établie en mai 1846, Generallandesarchiv Karlsruhe 356/566.

¹⁷¹ Voir par exemple la pétition des Catholiques Allemands de Mannheim à la Chambre Basse, le 14 décembre 1845, citée dans Dagmar HERZOG, *Intimacy...*, ouv. cité, p. 93.

¹⁷² Dans la plupart des communautés, seules les célibataires, les veuves, ou celles dont le mari n'est pas membre peuvent voter, mais ce droit est supprimé chez les Catholiques Allemands du Sud-Ouest entre 1846 et 1849 et n'est maintenu en Saxe que grâce à l'intervention de quelques démocrates tels que Robert Blum. En 1849/1850, presque toutes les communautés (catholiques et protestantes) accordent le droit de vote aux femmes seules, voire aux épouses ; certaines paroisses – toutes celles de Silésie par exemple – reconnaissent leur éligibilité ; quelques unes – comme celle de Nordhausen (Basse-Saxe) – inscrivent l'égalité des sexes dans leur constitution.

font finalement déroger à la « féminité » faite d'obéissance et de conservatisme. Sans contester forcément le principe même d'un partage sexué des rôles sociaux, elles en redéfinissent les conditions, comme en témoigne Malwida von Meysenbug :

« Il m'arrivait d'entendre parler de plus d'une individualité féminine réveillée au souffle régénérateur qui agitait le monde, voulant s'émanciper de la triple tyrannie du dogme, de la convention et de la famille, voulant former ses propres convictions et faire son propre sort. La femme allemande commençait à pressentir une vocation autre que celle d'être une bonne ménagère, titre d'honneur qu'on lui avait exclusivement accordé pour la caractériser. (...) »¹⁷³.

Enfin les nouvelles paroisses, pour la plupart proches des milieux libéraux, voire démocrates radicaux, sont aussi un endroit de politisation. Le cadre communautaire n'offre cependant pas aux femmes toute la liberté d'action à laquelle certaines aspirent. C'est ainsi que des Cercles féminins libéraux (*freisinnige Frauenvereine*) se forment dans de nombreuses villes à partir de 1845. Leur but premier est de soutenir les organisations Catholiques Allemandes ou Protestantes Libres, mais, plus largement, de participer à la régénération de la société, y compris par le biais d'une mixité religieuse qui reste encore inconcevable pour la majorité des contemporains¹⁷⁴. Ainsi le Cercle féminin pour le soutien aux Catholiques Allemands fondé en 1847 à Hambourg s'ouvre rapidement à des protestantes dissidentes, mais aussi à des juives, et à des chrétiennes restées dans leurs Eglises ; il prend alors pour nom « Cercle féminin pour le soutien des paroisses chrétiennes libres et des buts humanitaires ». De telles associations mettent en place des structures essentiellement destinées à des activités bienfaitantes et éducatrices¹⁷⁵ ; elles permettent en même temps aux femmes d'expérimenter une certaine autonomie, stimulent leur volonté de s'instruire et de s'émanciper. Des commentaires contemporains signalent l'impact de la dissidence religieuse dans ce domaine : Louise Otto, elle-même en relation avec des Catholiques Allemands de Saxe, affirme que « c'est avant tout au mouvement religieux que nous devons le rapide progrès de la participation des femmes aux questions de l'époque »¹⁷⁶. De nombreuses femmes appartenant à ces cercles ou proches d'eux durant le *Vormärz*, se retrouvent en 1848 publiquement engagées au nom de la démocratie. Outre Louise Otto à Leipzig, citons Emilie

¹⁷³ Malwida von MEYSENBURG, *Mémoires d'une idéaliste...*, ouv. cité, chapitre XVII.

¹⁷⁴ Catherine PRELINGER, *Charity, Challenge und Change. Religious Dimension of the Mid-Nineteenth-Century Women's Movement in Germany*, London, 1987.

¹⁷⁵ Par exemple le Cercle féminin de Breslau, fondé en mars 1846 pour éduquer « humainement » les enfants pauvres de la paroisse Chrétienne-Catholique, met en place des écoles primaires et professionnelles pour filles et garçons.

¹⁷⁶ Louise OTTO, « Über die Teilnahme der weiblichen Welt am Staatsleben », *Vorwärts. Volkstaschenbuch für das Jahr 1847*, hg. von Robert Blum, Leipzig, 1847, p. 44-45.

Wüstenfeld et Johanna Goldschmidt à Hambourg¹⁷⁷, Kathinka Zitz à Mayence¹⁷⁸, Louise Aston à Berlin¹⁷⁹, Louise Dittmar à Darmstadt¹⁸⁰ ; il sera à nouveau question d'elles plus loin.

I.2.2. Les lieux de mobilisation politique en 1848

La plupart des femmes qui laissent une trace de leur engagement en 1848 ont été impliquées à divers degrés dans les courants « utopistes » français ou dans le mouvement religieux dissident allemand. Ces expériences ont probablement renforcé leurs aspirations à une société plus libre et plus juste, et leur ont apporté une forme de politisation et une pratique de la mobilisation collective qui ont sans doute facilité leur intervention publique lors des révolutions. Ces femmes parviennent-elles pour autant à se détacher de la tutelle masculine qui caractérise aussi bien le saint-simonisme que les paroisses libres ? En 1848, certaines tentent de s'organiser uniquement entre femmes. Les rares lieux de réunion politiques mixtes s'avèrent en effet peu favorables à la prise de parole des femmes. En Allemagne comme en France, quelques clubs tolèrent que des femmes assistent à leurs séances. A Berlin, le Club des Radicaux a des visiteuses assidues¹⁸¹. A Paris, Jeanne Deroin fréquente les séances du Club des Républicains Socialistes et Jenny P. d'Héricourt¹⁸² celles du Club de l'Emancipation du Peuple ; accompagnée par des amis polonais, Fanny Lewald se rend au Club Central des Républicains, où elle voit une trentaine de femmes du peuple¹⁸³. Il semble qu'elles n'aient pu y prendre la parole que rarement et difficilement : en février 1849, Jeanne Deroin reproche aux représentants et sympathisants de « la Montagne » de ne pas admettre les femmes à toutes leurs réunions et de ne pas leur accorder le même droit de parole qu'aux hommes¹⁸⁴. En règle générale, leur présence, même passive, n'est pas souhaitée, et il ne leur est pas possible de

¹⁷⁷ Voir Ingeborg GROLLE, *Die freisinnigen Frauen : Charlotte Paulsen, Johanna Goldschmidt, Emilie Wüstenfeld*, Bremen, Temmen, 2000.

¹⁷⁸ Voir Stanley ZUCKER, *Kathinka Zitz-Halein and Female Civic Activism in Mid-Nineteenth Century Germany*, Carbondale, 1991.

¹⁷⁹ Voir Germaine GOETZINGER, *Für die Selbstverwirklichung der Frau : Louise Aston*. In *Selbstzeugnissen und Dokumenten*, Frankfurt am Main, 1983.

¹⁸⁰ Voir Dagmar HERZOG, « Liberalism, Religious Dissent and Women's Rights : Louise Dittmar's Writings from the 1840s », dans Konrad JARAUSH, Larry Eugene JONES (eds.), *In Search of a Liberal Germany : Studies in the History of German Liberalism from 1789 to the Present*. Oxford, Berg, 1990, p. 55-85.

¹⁸¹ Voir Rüdiger HACHTMANN, *Berlin 1848...*, ouv. cité, p. 514. Il signale aussi la présence de nombreuses femmes aux séances du Club des Démocrates ainsi qu'au congrès des clubs libéraux-constitutionnels de l'Allemagne du nord fin juillet 1848.

¹⁸² Jenny P. d'Héricourt (1809-1875). Voir la fiche biographique en annexe. Peut-être est-elle la Jeanne Marie dont la *Voix des Femmes* du 20 avril 1848, rapporte une intervention ? En tout cas, Jenny P. d'Héricourt évoque sa présence dans ce Club dans des écrits autobiographiques ultérieurs.

¹⁸³ Fanny LEWALD, *Erinnerungen...*, ouv. cité, tome 1, p. 146-147.

¹⁸⁴ Voir la lettre de Jeanne Deroin « aux citoyens membres de la commission du banquet commémoratif de la Révolution de Février, et aux Représentants de la Montagne », 25 février 1849, BHVP : NA 111, fol. 162.

devenir membres à part entière de ces organisations. En Allemagne, la plupart des clubs et des réunions publiques sont seulement accessibles aux électeurs. Au terme d'une âpre discussion, le Cercle Démocratique de Bonn, d'abord réservé aux hommes, s'ouvre en août 1848 aux auditrices¹⁸⁵ ; encore celles-ci doivent-elles être mariées et personnellement invitées, c'est-à-dire « sous contrôle ». Cette mesure montre que les femmes restent synonymes de désordre. Partout, leur parole publique est considérée comme potentiellement dangereuse. Celles qui sont désireuses de s'exprimer et d'agir doivent donc trouver leurs propres voies.

Toutefois la non mixité n'est pas forcément une marque d'indépendance. On le voit en Allemagne, où les organisations strictement féminines sont en fait conçues comme des soutiens et des compléments aux entreprises masculines qui se vouent à la cause nationale et démocrate. Ainsi, l'un des plus importants réseaux de cercles féminins fondés entre 1848 et 1849 concerne l'acquisition d'une flotte militaire allemande, symbole d'une existence nationale, d'une puissance internationalement reconnue. Suite au blocus des ports allemands par les navires danois en mai 1848, la nouvelle assemblée de Francfort publie des plans de construction navale, ce qui est célébré comme sa première décision importante. Tous les clubs patriotiques lancent des appels à la souscription, certains explicitement adressés aux femmes. Celles-ci s'organisent alors pour faire des loteries, collecter argent et bijoux¹⁸⁶. Plus philanthropiques mais tout autant patriotiques sont les cercles de femmes dévoués aux combattants blessés dans les guerres pour le Schleswig-Holstein (printemps 1848 puis 1849). Enfin, à partir de juin 1848 apparaissent des associations féminines qui veulent aider le mouvement démocratique de façon matérielle et morale. Dans quelques villes, celles-ci prennent le nom de « clubs ». Bien que ce mot renvoie à un modèle typiquement masculin, les activités de ces clubs sont ostensiblement « féminines », proches des organisations philanthropiques. Ainsi un rapport du ministère de l'Intérieur prussien précise que le Club Féminin Démocratique de Berlin¹⁸⁷ a comme but de venir en aide aux pauvres, et de former les femmes à l'éducation démocratique des enfants. On peut de plus supposer que

¹⁸⁵ Otfried DASCHER, Everhard KLEINERTZ (hg.), *Petitionen und Barrikaden. Rheinische Revolutionen 1848/49*, Münster, Aschendorff, 1998.

¹⁸⁶ Eva KUBY, « Politische Frauenvereine... », art. cité, p. 250-254.

¹⁸⁷ Sur les clubs de femmes de Berlin, voir Rüdiger HACHTMANN, *Berlin 1848...*, ouv. cité, p. 514-516. D'après la presse locale, une trentaine de femmes étaient présente à la fondation du Club Féminin Démocratique le 14 septembre 1848, puis une centaine d'auditrices assistent aux séances du début octobre. D'après *Die Kreuzzeitung* du 20 septembre 1848, ce Club aurait projeté de fonder une structure éducative pour de jeunes filles pauvres ; il aurait adressé aux fabricants un texte défendant le sort des ouvrières, et aurait envoyé à l'assemblée nationale prussienne une pétition lui demandant de soulager les pauvres, et notamment les travailleuses.

l'orientation du Club était très modérée, dans la mesure où les journaux ne stigmatisent pas ses membres comme des « émancipées ». Bien que les réunions aient finalement été ouvertes aux hommes, ceux-ci s'en désintéressent assez vite et les journaux ne mentionnent bientôt plus les activités du Club ; il n'est pas sûr que celui-ci ait subsisté jusqu'à la déclaration de l'état de siège le 12 novembre 1848. Un deuxième club féminin berlinois, nommé « Germania », naît le 12 octobre 1848 d'une scission du premier. Il aurait eu comme objectif la diffusion des idées démocratiques parmi les femmes. Parmi les fondatrices se trouve Lucie Lenz, connue à Berlin pour avoir participé aux barricades du 18 mars et à la prise de l'arsenal le 14 juin. La teneur de ses activités demeure inconnue, du fait sans doute de la brièveté de son existence, comme du désintérêt des journalistes¹⁸⁸.

Qu'elles soient non mixtes ou bien ouvertes aux hommes, les associations et clubs de femmes semblent être davantage autonomes en France qu'en Allemagne. Les Françaises cherchent plus ouvertement à défendre par elles-mêmes leurs intérêts propres, plutôt que de compléter les activités masculines¹⁸⁹. Leurs organisations sont également mieux documentées, d'une part parce qu'elles ont pu dans certains cas se doter de leur propre journal, d'autre part parce que leurs prétentions à participer directement aux changements politiques ont suscité de vives polémiques. Ainsi, le Club des Femmes est particulièrement connu, malgré sa courte durée et le peu de traces laissées par le contenu des séances : c'est surtout le scandale qu'il a suscité qui a fait sa renommée. Destiné à coordonner des initiatives éparées, il est ouvert à la mi-mai 1848 sous la présidence d'Eugénie Niboyet, directrice du journal *La Voix des Femmes*. Fondé après l'élection de l'assemblée constituante, il fonctionne selon le même principe que les clubs d'hommes : il sert à débattre des réformes politiques et sociales envisagées, et à prendre position sur des projets de lois en cours. Sa spécificité consiste à être dirigé par des femmes, et à encourager prioritairement d'autres femmes à venir réfléchir et parler en public, dans un environnement où il est plus facile pour elles de s'exprimer. Les dirigeantes du Club pensent pouvoir atténuer l'effet subversif de cette « libération » de la parole féminine : elles estiment que leur statut de dames d'âge mûr, pour la plupart des

¹⁸⁸ L'un des seuls journaux qui mentionne l'existence de ce club est celui de Louise Aston, *Der Freischärler*, n°1, 1^{er} novembre 1848 ; une réunion du club y est mentionnée dans des termes peu amènes.

¹⁸⁹ Rappelons ici les organisations les mieux documentées : la Société pour l'Emancipation des femmes, fondée en mars 1848, avec Jenny P. d'Héricourt pour secrétaire ; la Société de la Voix des Femmes, fondée en avril 1848 autour du journal du même nom, présidée par Eugénie Niboyet, assistée de Jeanne Deroin et Désirée Gay ; le Comité des Droits de la femme, présidé par Mme Allix Bourgeois, qui envoie une délégation auprès du maire de Paris en mars 1848 ; le célèbre « Club des Femmes » parisien, présidé par Eugénie Niboyet en mai et juin 1848 ; le Club Central des femmes à Lyon, mentionné par Anne Knight dans *La Voix des Femmes*, n° du 15 avril 1848.

femmes de lettres reconnues¹⁹⁰, est un gage de respectabilité. Elles refusent d'ailleurs de se couper des hommes, et les admettent comme auditeurs à leurs séances. Ceux-ci ne supportent cependant pas de voir des femmes s'octroyer le droit de discuter publiquement de la situation politique et sociale. Ils viennent en nombre troubler les séances, rappelant aux participantes que leur prétention à faire ainsi acte de citoyenneté est insensée. Début juin, lorsque les clubistes veulent discuter du projet de loi sur le rétablissement du divorce, le scandale est à son comble : le fait que des femmes osent prendre position sur leur propre statut semble avoir été particulièrement intolérable. Un immense chahut oblige à clore cette neuvième séance, qui est aussi la dernière : le 6 juin, le préfet de police dissout le Club sous prétexte de désordres publics.

A moins de s'enfermer dans des cercles non mixtes, il est donc presque impossible à une femme de s'exprimer en public pour dire librement ses attentes et ses convictions. Nulle part elle ne saurait se faire écouter au même titre qu'un interlocuteur masculin. Il n'est pas possible pour elle d'imposer sa parole : elle doit d'abord compter sur la bienveillance des hommes pour disposer du droit de parler devant eux. Ensuite, même s'ils lui concèdent ce droit, ses auditeurs n'entendront ses mots qu'au travers d'un filtre : celui de l'image qu'ils ont du « féminin ». Ils n'écouteront pas un individu présenter ses idées personnelles mais une femme, dont les propos montreront si elle est ou non conforme à son identité féminine. Ainsi, lorsque les Allemandes des sociétés féminines démocratiques ou patriotiques prennent la parole devant un public mixte, elles reçoivent fréquemment à la fin de leur discours un bouquet de fleurs : celui-ci sert à réaffirmer symboliquement les limites des catégories de genre, et à remettre l'oratrice à « sa » place, après la courte transgression qu'a constitué son intervention publique. Dans ces circonstances, on comprend que les femmes aient globalement préféré écrire pour exprimer leurs positions politiques. La presse en particulier représente un moyen privilégié pour réagir publiquement à l'actualité du mouvement révolutionnaire, et essayer de participer à la formation de l'opinion.

I.2.3. L'utilisation de la presse

Les révolutions de 1848 ont souvent été qualifiées de « révolutions de la communication »¹⁹¹. En France comme en Allemagne, plusieurs nouveaux journaux

¹⁹⁰ Aux côtés d'Eugénie Niboyet, on trouve ainsi Eugénie Foa et Gabrielle Soumet.

¹⁹¹ Wolfram SIEMANN, « Revolution und Kommunikation », dans Christof DIPPER, Ulrich SPECK, *1848...*, ouv. cité, p. 301. Voir sur ce thème l'étude comparative de Ursula KOCH, « 1848/49 : die publizistische Revolution in

politiques éclosent chaque jour avant même que ne soit proclamée la liberté de la presse¹⁹². Aucune ville allemande ne connaît à elle seule l'ampleur de l'activité journalistique parisienne, mais quelques-unes, telles que Leipzig, Cologne et Berlin, se révèlent des centres majeurs de la presse allemande. C'est là surtout que l'on voit des femmes utiliser la presse pour rendre publiques leurs revendications et contribuer à la formation de l'opinion. Ni en France, ni en Allemagne il n'est toutefois possible d'évaluer quantitativement leur présence dans la presse politique, en raison de leur fréquent anonymat.

Le cas le plus connu est celui de l'écrivaine George Sand. Celle-ci a déjà une certaine expérience de la presse pour avoir collaboré à *La Revue indépendante* du saint-simonien dissident Pierre Leroux, et avoir fondé *L'Eclaireur de l'Indre*, un journal imprimé à Boussac par les frères Leroux¹⁹³. Dès les premiers jours de la révolution, Sand envoie des articles à des journaux de sa région, afin de convertir le Berry à la République¹⁹⁴. Très vite, le gouvernement provisoire fait appel à elle : le ministre de l'Instruction publique, Hippolyte Carnot, lui commande cinq brochures destinées à promouvoir les idées républicaines parmi les paysans et les ouvriers¹⁹⁵, et le ministre de l'Intérieur, Ledru-Rollin, lui demande des textes pour le *Bulletin de la République*. Les neuf textes publiés par George Sand dans le *Bulletin* entre le 25 mars et le 29 avril 1848 ne sont pas signés. Cet anonymat est toutefois très limité et les milieux proches du gouvernement provisoire savent parfaitement à qui attribuer ces articles. L'identification est encore facilitée par le fait que George Sand rédige dans le même temps son propre journal, *La Cause du Peuple*¹⁹⁶, où elle traite des mêmes sujets que dans le *Bulletin*, en des termes parfois identiques. Sa collaboration à *La Vraie République* de Théophile Thoré du 2 mai au 11 juin est tout aussi peu anonyme, même si ses treize articles paraissent là aussi sans signature. De même, la plupart des lecteurs des « Lettres républicaines », parues sous le nom de Daniel Stern dans *Le Courrier Français*, savent à quoi

Frankreich und Deutschland », dans Gudrun LOSTER-SCHNEIDER (Hg.), *Revolution 1848/49. Ereignis-Rekonstruktion-Diskurs*, St-Ingebert, Röhrig Universitätsverlag, 1999.

¹⁹² En France, le gouvernement provisoire proclame la liberté de la presse le 4 mars ; en Allemagne, elle est partout acquise entre le 1^{er} mars et le 2 avril 1848 – sauf en Bavière où elle n'est officiellement reconnue que le 4 juin – puis elle est confirmée par les Droits fondamentaux allemands du 20 décembre 1848. Voir Ursula KOCH, « Macht und Ohnmacht der Presse um 1848. Frankreich und Deutschland im Vergleich », dans Dieter DOWE et alii (Hg.), *Europa 1848...*, ouv. cité, p. 771-812.

¹⁹³ Voir George SAND, *Politique et polémiques (1843-1850)*, présentation de Michelle Perrot, Imprimerie nationale éditions, collection acteurs de l'histoire, 1997.

¹⁹⁴ « Un mot à la classe moyenne », daté du 3 mars 1848, paru anonymement dans le *Journal du Loiret* du 8 mars 1848 ; « Aux riches », écrit vers le 5 mars, publié anonymement dans *Les petites affiches de La Châtre*, 16 mars 1848 puis dans le *Bulletin de la République* du 19 mars 1848.

¹⁹⁵ *Paroles de Blaise Bonnin aux bons citoyens*, cinq brochures anonymes, parues en mars et avril 1848.

¹⁹⁶ *La Cause du Peuple*, par George Sand, 3 numéros de 16 pages chacun, parus les 9, 16 et 23 avril 1848.

s'en tenir sur l'auteur. Ces articles, écrits au masculin sous la forme de missives ou d'adresses à l'intention de diverses personnalités françaises et étrangères, permettent à la comtesse Marie d'Agoult de réagir à l'actualité politique, de mai à décembre 1848¹⁹⁷. Ce n'est que dans la dernière lettre qu'elle laisse « tomber le masque viril », lorsqu'elle s'adresse à ses concitoyennes pour leur demander d'œuvrer à la réconciliation nationale¹⁹⁸. Sand et Stern ne font qu'user du nom sous lequel elles ont acquis une reconnaissance publique depuis les débuts de leur œuvre littéraire ; ce nom ne dissimule plus leur sexe, même s'il sert encore à sauvegarder les apparences, en paraissant respecter l'interdit pesant sur les femmes en matière d'expression politique.

Toute autre est la situation des femmes « ordinaires » qui écrivent dans la presse en 1848, et qui, pour la plupart, s'abstiennent de signer, ou bien n'utilisent qu'un prénom ou un pseudonyme. Elles traduisent par là leurs réticences à s'exposer publiquement, mais aussi, pour certaines, une certaine conception de la révolution. Ainsi une rédactrice du journal *La Voix des Femmes* explique :

« Nous reconnaissons et nous consacrons le principe de l'individualité, mais selon nous cette individualité doit s'effacer devant l'être collectif, l'humanité. C'est parce que nous faisons une œuvre commune, une œuvre sociale, que nous avons dédaigné de signer nos articles. »¹⁹⁹

Même s'il est impossible d'identifier la plupart des femmes qui s'expriment par voie de presse, leur seule présence dans ce domaine représente un phénomène significatif. Malgré l'indifférence, l'hostilité, la dérision de la plus grande partie de la presse de 1848 envers les revendications des femmes, certains journaux parlent de leur engagement, publient leurs articles et leurs lettres. Mais le plus remarquable pour les contemporains reste l'activité de femmes en tant que rédactrices, directrices, fondatrices de journaux politiques. Ce phénomène, déjà connu en France sous la Révolution et au début des années 1830²⁰⁰, est sans précédent en Allemagne : lorsque des femmes ont, par le passé, pris la responsabilité d'une publication périodique, il s'agissait de feuilles de mode ou bien de revues littéraires offrant un divertissement culturel à un lectorat familial bourgeois²⁰¹. Outre le *Frauen-Spiegel* de Louise

¹⁹⁷ Voir Daniel STERN, *Lettres républicaines*, Paris, Amyot, 1848 ; elles sont republiées dans *Esquisses morales...*, ouv. cité, p. 196-397.

¹⁹⁸ Daniel STERN, « L'amnistie. Aux femmes françaises. 7 décembre », *Idem*, p. 387-397.

¹⁹⁹ *La Voix des Femmes*, n°5 du 25 mars 1848.

²⁰⁰ Voir Evelyn SULLEROT, *Histoire de la presse féminine en France des origines à 1848*, Paris, Armand Colin, 1966.

²⁰¹ Ruth E. GEIGER, Sigrid WEIGEL (Hg.), *Sind das noch Damen? Vom gelehrten Frauenzimmer-Journal zum feministischen Journalismus*, München, Frauenbuchverlag, 1985.

Marezoll, dont aucun exemplaire n'a été conservé, quatre journaux d'opinion dirigés par des femmes sont connus pour l'Allemagne entre 1848 et 1849²⁰².

Le premier paraît à Cologne, sous la responsabilité de Mathilde Franziska Anneke²⁰³. Celle-ci participe en mars 1848 aux soulèvements populaires dans sa ville ; elle en relate le déroulement pour *Die Augsburger Allgemeine Zeitung*. Dans le mois qui suit, elle assiste de près à l'organisation de l'Association des Travailleurs de Cologne, dans laquelle son mari, Fritz Anneke joue un rôle important aux côtés de Karl Marx, Friedrich Engels, Ferdinand Freiligrath. Le couple Anneke envisage déjà de publier un journal, mais l'arrestation de Fritz Anneke en juillet 1848 retarde l'exécution du projet. C'est Mathilde Anneke qui, seule, parvient à rassembler les fonds, le matériel et les contributions nécessaires ; toutefois, lorsque le premier numéro du *Neue Kölnische Zeitung* paraît, le 10 septembre 1848, c'est le nom de son époux et celui d'un collaborateur qui sont indiqués comme ceux des rédacteurs²⁰⁴. Le journal affiche comme objectif « d'aider les travailleurs à s'éclairer », et comme devise « bien-être, liberté et instruction pour tous » ; il paraît six jours par semaine jusqu'au 26 septembre, lorsque l'état de siège est décrété et certains journaux « subversifs » interdits. Mathilde Anneke décide le jour même de créer un nouveau titre, *Die Frauen-Zeitung*. Peut-être espère-t-elle qu'un « Journal des Femmes » semblera plus inoffensif à la censure ; elle saisit en tout cas l'occasion pour s'autoriser à présenter le journal comme sien, faisant cette fois apparaître son nom. Elle explique cependant, dans le numéro du 27 septembre, qu'elle ne quitte le calme de son cercle domestique que pour remplir un devoir envers les abonnés : son mari étant en prison, elle seule peut essayer de les dédommager en remplaçant *Die Neue Kölnische Zeitung* par une autre publication. Le nouveau journal est conçu comme le dernier porte-parole de la mouvance démocratique de Cologne : Mathilde Anneke informe ses lecteurs des mesures de répression et des tentatives de résistance ; elle rédige aussi des articles

²⁰² Ulla WISCHERMANN, *Frauenpublizistik und Journalismus. Von Vormärz bis zur Revolution 1848*, Weim, Deutscher Studien Verlag, 1998.

²⁰³ Mathilde Franziska Anneke (1817-1884), fille d'un propriétaire terrien de Westphalie, reçoit une instruction soignée avant d'être mariée à 19 ans. Divorcée un an plus tard, elle devient femme de lettres afin de subsister avec sa fille. Elle fréquente des cercles démocrates et socialistes où elle rencontre Fritz Anneke, qu'elle épouse en 1847. Le couple s'installe à Cologne où il participe à la fondation du « petit club communiste » avec Moses et Sibylle Hess, Georg et Emma Herwegh, Ferdinand et Ida Freiligrath. En 1847, Mathilde Anneke publie *Das Weib in Conflict mit den socialen Verhältnissen* : elle y dénonce la condition sociale des femmes, le poids de la religion, et prend la défense de Louise Aston qui a été expulsée de Berlin.

²⁰⁴ La correspondance de Mathilde Franziska Anneke confirme que c'est bien elle qui prend en charge la direction du journal, une partie de la rédaction, et même son impression, grâce à une presse installée chez elle. Voir Manfred GEBHARDT, *Mathilde Franziska Anneke. Madame, Soldat und Suffragette*, Berlin, Neues Leben, 1988, p. 71 ; Maria WAGNER, *Mathilde Franziska Anneke in Selbstzeugnissen und Dokumenten*, Frankfurt, Fischer Taschenbuch, 1980, p. 44-45.

sur la nécessité d'une école laïque, et demande un égal accès de tous les enfants à l'instruction. Seuls deux numéros sont vendus, les autorités militaires font saisir le troisième avant sa diffusion. En octobre, la levée de l'état de siège permet au *Neue Kölnische Zeitung* de reparaître. Mathilde Anneke continue d'y jouer un rôle décisif même après la libération de son mari le 23 décembre 1848 ; celui-ci est en effet très absorbé par les activités de la Ligue Communiste, puis doit fuir Cologne début mai 1849 ; son épouse le rejoint une quinzaine de jours plus tard et *Die Neue Kölnische Zeitung* disparaît fin juin 1849.

Le premier novembre 1848 paraît à Berlin *Der Freischärler für Kunst und sociales Leben* (« Le Franc-Tireur. Pour l'Art et la Vie Sociale »), fondé par Louise Aston²⁰⁵. Cette femme de lettres démocrate et libre-penseuse s'est engagée dès le début de la révolution en partant avec un corps de volontaires berlinois désireux de « libérer » le Schleswig-Holstein du despotisme danois. Blessée, elle revient à Berlin, où elle fréquente les cercles démocrates radicaux. Elle est notamment en contact avec Friedrich Wilhelm Held, journaliste et fondateur du Club pour la Réforme radicale. Par son intermédiaire, elle suit de près le deuxième congrès des démocrates allemands qui se tient du 26 au 30 octobre, alors que la contre-révolution s'intensifie en Prusse. Louise Aston veut faire de son journal un lieu de résistance à la réaction politique. Elle publie des poèmes patriotiques et des nouvelles à connotation politique, commente la situation sociale et rend compte des dernières sessions parlementaires. Son journal succombe finalement à la répression : le dernier numéro paraît le 16 décembre 1848, alors que l'Assemblée prussienne a été dissoute et que Berlin se retrouve sous la coupe des militaires.

²⁰⁵ Louise Aston (1814-1871), fille d'un pasteur de Saxe-Anhalt, épouse à 21 ans un industriel britannique. Elle s'en sépare trois ans plus tard, après la naissance d'une fille, et obtient le divorce en 1844. Installée à Berlin, elle y fréquente le groupe contestataire « Die Berliner Freien » et se fait connaître par ses prises de positions démocratiques et sa vie de femme libre. Elle fait scandale en contestant la nécessité du mariage, en proclamant son agnosticisme et son rejet des institutions religieuses. Elle est alors expulsée au printemps 1846, et se met à écrire. Dans *Meine Emancipation. Verweisung und Rechtfertigung* (Bruxelles, Vogler, 1846), elle expose ses idées, dénonce l'oppression du mariage et la domination masculine ; c'est ce livre qui lance au-delà de Berlin sa réputation sulfureuse de femme « émancipée ». Son recueil de poèmes *Wilde Rosen* (Berlin, Moesner und Kühn, 1846) défend la liberté de penser, d'aimer, et le droit des femmes à l'individualité. Ses romans *Aus dem Leben einer Frau* (Hamburg, Hoffman und Campe, 1847), et *Lydia* (Magdeburg, Baensche, 1848), lient le thème de l'émancipation des femmes à celle des travailleurs. Louise Aston est de nouveau à Berlin au printemps 1848, et s'engage passionnément dans la révolution. Voir Renate MÖHRMANN, *Die andere Frau : Emanzipationsansätze deutscher Schriftstellerinnen im Vorfeld der Achtundvierziger-Revolution*, Stuttgart, Metzler, 1977, p. 141-150 ; Germaine GOETZINGER, *Für die Selbstverwirklichung der Frau : Louise Aston. In Selbstzeugnissen und Dokumenten*, Frankfurt a. M., Fischer Taschenbuch, 1983 ; Uta PETERSON, « Louise Aston », dans Elke P. FREDERIKSEN, *Women Writers in German-Speaking Countries. A Bio-Bibliographical Critical Sourcebook*, Westport/London, Greenwood Press, 1998, p. 40-45.

C'est à Leipzig que se produit l'expérience suivante, avec la revue de Louise Dittmar²⁰⁶ : *Die Soziale Reform*. Dans ses ouvrages philosophiques et théologiques publiés au cours des années précédentes, Louise Dittmar revendiquait l'accès des femmes au savoir et à l'indépendance économique, questionnait la notion de différence des sexes, et dénonçait toutes les oppressions – qu'elles soient fondées sur le sexe, le statut social, ou la religion. Dès le printemps 1848, elle sollicite des personnalités des milieux Catholiques Allemands et socialistes, afin de réaliser un journal voué à la formation intellectuelle et politique des femmes. En juin 1848, elle adresse son projet à Ludwig Feuerbach, qui la recommande à son éditeur de Leipzig, le démocrate Otto Wigand. Celui-ci hésite longtemps, malgré les encouragements répétés du philosophe, et ce n'est qu'en janvier 1849 que paraît le premier numéro de *Die Soziale Reform. Eine Zeitschrift für Frauen und Männer*. Cette revue mensuelle n'aura que quatre numéros, malgré la collaboration de plusieurs figures de l'opposition démocrate qui auraient dû assurer son succès : Ludwig Bamberger, Julius Fröbel, Louise Otto, Claire von Glümer, Malwida von Meysenbug. Comme le précise le sous-titre, « journal pour les femmes et les hommes », une attention particulière est apportée au lectorat féminin : Louise Dittmar veut faire reconnaître les revendications des femmes et la nécessité de leur participation au progrès. L'objectif principal qu'elle assigne à son journal est de faire réfléchir à ce que signifie la liberté, et d'indiquer les voies qui permettront à l'humanité entière de s'émanciper²⁰⁷. Enfin, le dernier journal politique fondé par une femme paraît à partir du 21 avril 1849 en Saxe, sous la direction de Louise Otto : il s'agit du *Frauen-Zeitung*²⁰⁸, dont il sera plus loin question de façon détaillée. Ce journal démocrate, sympathisant des paroisses dissidentes, veut être un porte-parole pour les associations

²⁰⁶ Louise Dittmar (1807-1884) est née dans une famille bourgeoise de Darmstadt. Restée célibataire, elle doit remplir ses devoirs de fille et de tante, et se forme seule à la philosophie et à la théologie. Elle publie ses premiers ouvrages de façon anonyme. *Bekannte Geheimnisse* (1845), *Skizzen und Briefe* (1845), *Der Mensch und sein Gott* (1846), *Lessing und Feuerbach* (1847) formulent des critiques sociales et politiques, et développent une approche humaniste et rationaliste du christianisme. Ils sont bien reçus dans les milieux libéraux et dans le mouvement religieux dissident, où Louise Dittmar noue des relations. En 1847, elle est invitée par le « Club du Lundi », un petit groupe d'opposants démocrates réuni à Mannheim par Carl Scholl et Gustav von Struve ; elle renonce à l'anonymat pour publier les conférences qu'elle fait dans ce cadre (*Vier Zeitfragen. Beantwortet in einer Versammlung des Mannheimer Montag-Verein*, 1847). En 1848, Louise Dittmar publie encore un essai dédié à la religion, et deux recueils de poèmes célébrant la révolution ; elle fait également d'autres conférences dans diverses villes allemandes. Voir Dagmar HERZOG, « Liberalism, Religious Dissent... », art. cité ; Gabriele KÄFER-DITTMAR (Hg.), *Louise Dittmar. Un-erhörte Zeitzeugnisse*, Justus von Liebig Verlag, Darmstadt, 1992 ; Manuela KÖPPE, « Louise Dittmar. Die Freiheit des Geistes », dans Irina HUNDT (Hg.), *Vom Salon zur Barrikade. Frauen der Heinezeit*, Stuttgart, Metzler, 2002, p. 281-298.

²⁰⁷ Voir le programme publié dans le premier numéro de *Soziale Reform. Eine Zeitschrift für Frauen und Männer. Herausgegeben und redigiert von Louise Dittmar*, Leipzig, Otto Wigand Verlag, Januar 1849.

²⁰⁸ Ce journal est partiellement reproduit sous le titre « *Dem Reich der Freiheit werb'ich Bürgerinnen* ». *Die Frauen-Zeitung von Louise Otto (1849-1850)*, Hg und kommentiert von Ute GERHARD, Elisabeth HANNOVER-DRÜCK, Romina SCHMITTER, Frankfurt am Main, Syndikat, 1979.

ouvrières et les revendications des femmes, dans la perspective d'une nation allemande unie et libre. Il perdure jusqu'en 1853, devenant l'un des derniers organes de l'opposition démocrate, et la dernière tribune des « quaranthuitardes » en Allemagne.

En France, outre *La Cause du Peuple* de George Sand, qui paraît les 9, 16 et 23 avril 1848, on connaît trois journaux d'opinion dirigés par des femmes en 1848 et 1849. Ils sont tous édités à Paris, et succèdent les uns aux autres. On peut supposer que les rédactrices, qui se connaissent bien, ont évité de se concurrencer, estimant soit que le lectorat d'un « journal de femmes » était insuffisant pour que plusieurs titres coexistent, soit qu'une dispersion des forces et des propos nuirait à l'efficacité requise pour la cause des femmes. Alors qu'en Allemagne les initiatives féminines ne surviennent qu'après plusieurs mois de révolution, dans un contexte de résistance à la répression croissante, à Paris le premier journal fondé par une femme apparaît dans le mois qui suit le renversement de la monarchie. Il s'agit de *La Voix des Femmes. Journal socialiste et politique, organe des intérêts de toutes*, publié presque quotidiennement du 19 mars au 29 avril 1848, puis du 29 mai au 10 juin 1848. Sa fondatrice et directrice, Eugénie Niboyet, peut s'appuyer sur une certaine expérience journalistique²⁰⁹. Avec la *Voix des Femmes*, elle veut manifester le soutien des femmes à la République, mais aussi tenter d'intéresser les instances républicaines au sort des femmes. Constatant que personne ne s'est occupé d'elles depuis le 24 février, elle déclare vouloir s'en charger, afin que la liberté pour tous soit aussi la liberté pour toutes : « ...nous avons résolu, en vue du bien général, de servir d'organe à leur pensée, d'expression à leurs sentiments. Que toutes, riches ou pauvres viennent donc à nous, notre journal est leur tribune »²¹⁰. Dès le premier numéro, Eugénie Niboyet annonce aussi qu'elle s'occupera de politique intérieure et extérieure, qu'elle soutiendra les projets concernant l'organisation du travail, qu'elle cherchera à éclairer la voie du socialisme. Deux de ses premières collaboratrices, Désirée Gay et Jeanne Deroin, fondent en juin 1848 un hebdomadaire, *La Politique des Femmes* « publié pour les intérêts des femmes et par une Société d'Ouvrières » ; le climat politique qui s'instaure alors est cependant peu propice à un tel projet, et ce journal n'a qu'un deuxième numéro, au mois d'août. Pourtant, la répression de juin 1848 a rendu les rédactrices plus conscientes que jamais de l'urgence de défendre les droits de tous les opprimés. Jeanne Deroin annonce en août la création de *L'Opinion des Femmes*, une revue mensuelle où elle

²⁰⁹ Elle a en effet rédigé de novembre 1833 à septembre 1834 le *Conseiller des Femmes*, d'octobre 1834 à janvier 1835 la *Mosaïque lyonnaise*, et de février 1844 à février 1845, la *Paix des Deux Mondes*.

²¹⁰ [Eugénie Niboyet], « Profession de foi », *La Voix des Femmes*, n°1, 19 mars 1848.

compte reprendre les idées qu'elle a déjà exposées dans *La Voix* et dans *La Politique* : « nous acceptons sincèrement la République, et nous voulons progressivement et pacifiquement toutes les conséquences des trois grands principes qu'elle a proclamés à l'heure de son avènement ». Cette revue, qui revendique des positions socialistes et demande l'égalité complète des femmes et des hommes, veut présenter à la fois la théorie et les moyens pratiques de la mettre en œuvre, afin de participer concrètement à la transformation sociale attendue. Six numéros paraissent entre janvier et août 1849.

L'ensemble des journaux qui viennent d'être cités constituent une source essentielle pour étudier les prises de positions politiques des femmes de 1848 et, au-delà, pour enrichir la compréhension d'ensemble de la période. Les femmes qui rédigent des journaux ne sont en effet pas coupées de la vie politique et intellectuelle contemporaine, bien au contraire. Elles aussi sont immergées dans les bouleversements de l'ensemble de la société, elles sont enserrées dans des réseaux de relations anciens ou récents, qui pèsent sur leurs choix et où elles-mêmes exercent leur propre influence. Leurs publications doivent donc être prises en compte dans des études consacrées au mouvement religieux dissident, à la mouvance démocratique, aux différents courants socialistes. Ces sources n'ont pourtant été que très peu utilisées par les historiens qui ont travaillé sur ces révolutions en France et en Allemagne. Seules quelques chercheuses réfléchissant sur la notion d'émancipation et sur la mise en œuvre de la démocratie²¹¹ ont analysé le discours des femmes de 1848 à partir de ces journaux. Ceux-ci ont par ailleurs été cités dans des histoires du féminisme ou de la presse féministe, mais sans faire vraiment en eux-mêmes l'objet d'une étude approfondie. Je m'appuierai essentiellement sur ces journaux pour examiner la façon dont les femmes de 1848 ont pu intervenir politiquement au cours de la période révolutionnaire. Par leurs publications, elles ont pu essayer de toucher un certain lectorat, mais aussi de dialoguer avec les rédacteurs de journaux davantage diffusés, censés exercer un pouvoir sur l'opinion. S'introduire dans le monde de la presse signifie pour elles s'inviter dans le débat politique, non seulement pour donner leur adhésion publique à tel courant d'idées ou tel parti, mais également pour élaborer leurs propres projets et confronter une parole critique à celle de leurs interlocuteurs.

²¹¹ Geneviève FRAISSE, « Les femmes libres de 1848 », *Les Révoltes logiques*, n°1, 1975 ; Michèle RIOT-SARCEY, *La Démocratie...*, ouv. cité.

II Construire ensemble l'avenir

Cette rapide présentation des journaux d'opinion dirigés par des femmes en 1848/49 montre qu'ils sont bien conçus dans une perspective politique. Plusieurs affichent leur aspiration à une république « socialiste » : comme nous l'avons vu plus haut, c'est le cas des trois journaux français, mais aussi de celui de Mathilde Anneke et de Louise Aston, qui prennent parti pour la « république rouge » prônée notamment par Marx et Engels dans le *Neue Rheinische Zeitung*²¹². Louise Dittmar et Louise Otto préfèrent parler de démocratie, celle-ci étant définie comme l'accès de tous à une pleine et entière liberté. Dans un article intitulé « la liberté est indivisible », publié dans le premier numéro de son journal, Louise Otto explique qu'il ne faut pas seulement craindre les conservateurs et les réactionnaires les plus évidents. Elle critique ceux des dissidents religieux qui ne revendiquent que la liberté de culte, sans se soucier de la liberté politique. Elle fustige aussi les libéraux de mars 1848, qui ne demandaient que des libertés réduites, « dont les regards ne sont jamais allés au-delà de l'étroit horizon du constitutionnalisme », et qui ne veulent plus que substituer la domination de la bourgeoisie à celle la noblesse. Elle accuse enfin les socialistes qui « pensent pouvoir fonder leurs utopies par une dictature (...) et qui veulent remplacer la liberté religieuse par un athéisme forcé »²¹³. On peut supposer qu'elle fait ici allusion à des courants tels que la Ligue des Communistes, à des personnalités telles que Stephan Born et Michel Bakounine, tous deux actifs en Saxe en ce printemps 1849. Ce que Louise Otto nomme démocratie est donc la jouissance simultanée des libertés politiques, religieuses et sociales, impossible dans le cadre d'une monarchie ; toutefois, lorsqu'elle lance *Die Frauen-Zeitung*, il n'est plus possible d'employer le mot de république, et cette perspective politique demeure implicite.

En revanche, Louise Otto continue d'exprimer l'enthousiasme patriotique avec lequel elle avait accueilli la révolution. Déjà connue durant le Vormärz pour ses poèmes en faveur de la liberté des peuples et en l'honneur de l'Allemagne, elle publie en 1848 plusieurs textes appelant les femmes à se mobiliser pour la cause allemande :

« Sœurs allemandes ! Le glorieux relèvement de notre patrie a commencé. Un enthousiasme sacré fait tressaillir tous les cœurs allemands, fait tressaillir avec la même toute-puissance les cœurs des femmes comme ceux des hommes. Aux hommes il revient de réagir avec courage et rapidité, de mener une

²¹² Louise Aston publie dans son journal un poème de Friedrich Crüger proclamant « que vive la république rouge ! » (*Der Freischärler*, 8 novembre 1848) ; Mathilde Anneke explique dans un de ses articles que « ... cette république rouge proclame le droit au travail ; (...) elle veut le bien-être, l'instruction et la liberté pour tous ! la république rouge est la république sociale et démocratique » (*Neue Kölnische Zeitung*, 26 novembre 1848).

²¹³ Louise OTTO, « Die Freiheit ist untheilbar », *Frauen-Zeitung* n°1, 21 avril 1849.

action énergique, d'exercer une influence dans les larges cercles de la vie publique – mais si leur activité est maintenant tout entière consacrée à la patrie, la nôtre doit et peut l'être aussi. Sœurs allemandes ! Ne restons pas en arrière lorsqu'il s'agit de servir la patrie ! Servons-la comme les hommes la servent et cela non pas *bien que* nous soyons des femmes, mais *parce que* nous sommes des femmes, des femmes allemandes. »²¹⁴

Durant toute la période révolutionnaire, elle a ainsi pour objectif explicite de propager parmi les femmes une conscience nationale, et de les faire adhérer à un projet politique qui mêle étroitement l'unification nationale et la conquête des libertés publiques et personnelles. Cette spécificité de l'Allemagne, où les débats portent au moins autant sur la construction nationale que sur les institutions politiques, pèse fortement sur la manière dont s'expriment les « femmes de 1848 ». Louise Otto le rappelle dans l'extrait ci-dessus, en insistant sur la double identité de femme et de « Femme Allemande ». Dans la mesure où les identités nationales s'élaborent en lien étroit avec les identités de genre, il convient de garder cet enjeu à l'esprit lorsque l'on étudie les formes et le contenu de l'intervention publique des femmes. Que ce soit pour se conformer à la représentation de la nation ou à l'ordre social, nombre de femmes précisent, malgré leur visible politisation, qu'elles ne s'intéressent pas vraiment à la politique mais davantage à la « vie sociale » : ce faisant, elles paraissent respecter le partage conventionnel des rôles genrés, qui attribue la sphère politique aux hommes, et l'harmonie sociale aux femmes. Les « femmes de 1848 » attribuent ainsi souvent une connotation négative au terme de politique, entendu par elles comme l'ensemble des jeux de pouvoir destinés à contrôler les institutions et à manipuler la population. D'ailleurs elles insistent souvent sur le fait que 1848 n'est pas une révolution politique mais une révolution sociale. Toutefois, la transformation radicale qu'elles espèrent touche, en réalité, au cœur même *du* politique. Toutes espèrent voir se construire une nouvelle société, entièrement différente de l'ancienne. Pour cela, elles se préoccupent de mettre l'instruction et le travail à la portée de tous (II.1), se joignant ainsi aux revendications générales qui éclatent en 1848. En même temps, confrontées aux inégalités qui pèsent sur elles en tant que femmes, et qui les empêchent d'agir librement, elles sont conduites à réclamer des droits pour elles-mêmes (II.2).

²¹⁴ Louise OTTO, « Anruf an alle deutschen Frauen und Mädchen, zunächst an die Sachsens », *Vaterlandsblätter. Constitutionelle Staatsbürger-Zeitung*, hg. von Robert Blum, J. Georg Günther, C. Cramer, Dr. Rudolph Rüder n°68, 7 juin 1848, p. 306.

II.1. Fonder une société plus juste

Sensibles aux théories émancipatrices basées sur la complémentarité des sexes, dont il a été question plus haut, les femmes de 1848 estiment indispensable la participation des femmes à la transformation des rapports sociaux. Dans cette perspective, aider à l'édification de la société nouvelle est pour elles à la fois un droit et un devoir. Si, dans leurs propos, la notion de droit renvoie ordinairement à celle d'individu abstrait, doté de prérogatives du fait de sa nature humaine, l'idée de devoir renvoie à la fonction attribuée aux femmes, celle d'épouse et mère. Désireuses d'agir ailleurs que dans leur foyer, mais obligées de se référer aux valeurs dominantes qui fondent leur existence sociale, les femmes de 1848 établissent des correspondances entre les devoirs qu'elles ont à remplir dans le cadre familial et l'activité publique qu'elles ambitionnent au service de la collectivité. Elles revendiquent alors des droits à la fois en tant qu'êtres humains et en tant que femmes (dans l'acception sociale du terme, c'est-à-dire en tant que épouse/mère). Selon elles, les devoirs que la « Nature » a prescrits à leur sexe légitiment leur droit à s'impliquer pour la chose publique. L'identité maternelle est notamment mobilisée par les femmes qui désirent intervenir en tant qu'éducatrices du peuple. D'autres identités sont cependant invoquées : beaucoup de femmes prennent ainsi la parole en tant qu'ouvrières, ou bien en se disant solidaires des prolétaires, afin de participer à l'organisation du travail et procurer une nouvelle dignité aux travailleurs des deux sexes.

Elles inscrivent de la sorte leurs réclamations et leurs agissements dans une perspective morale censée les protéger, comme l'explique Geneviève Fraisse : « Elles proposent donc d'être à la fois de meilleurs femmes traditionnelles et de nouvelles femmes aptes à une participation sociale. Sortir de la famille pour œuvrer dans toute la société et renouveler leur rôle familial en fonction de cette ouverture sociale, ce double mouvement déjoue tous les impératifs qu'on pourrait leur imposer. Et leur moralisme, c'est bien le refus des leçons de morale et la volonté de produire une morale nouvelle »²¹⁵. En réalité, loin de déjouer les impératifs qu'on leur oppose, cette attitude enferme les femmes dans une contradiction insoluble et contribue au renforcement des normes auxquelles elles souhaitent échapper.

²¹⁵ Geneviève FRAISSE, « Les bavardes, féminisme et moralisme », dans Christiane DUFRANCATEL, Arlette FARGE, Christine FAURE et alii, *L'Histoire sans qualités*, Paris, éditions Galilée, 1979, p. 203.

II.1.1. L'éducation démocratique, pilier du nouveau lien social

Les femmes de 1848 invoquent souvent les qualités « naturelles » d'éducatrices qui leur seraient imparties, pour prôner une réforme sociale passant par l'éducation. Celle-ci permettrait de propager ce qu'elles appellent une morale « démocratique » fondée sur la tolérance envers autrui, l'amour de la liberté, l'épanouissement des individualités, l'idée de l'égalité de tous, la foi dans le progrès. Mise en œuvre si possible dès la plus tendre enfance, cette éducation serait selon elles l'instrument d'une révolution pacifique, c'est-à-dire conforme aux valeurs « féminines » qu'elles souhaitent promouvoir. Ces idées prolongent celles des réformateurs sociaux de la première moitié du XIX^e siècle, eux-mêmes héritiers des Lumières. En 1848 ces principes sont mis en application sous deux formes principales : les « jardins d'enfants Fröbel », expérimentés depuis le début des années 1840 en Allemagne, et les écoles maternelles françaises, qui rénovent les traditionnelles salles d'asile. Dans les deux cas, des femmes politiquement engagées jouent un rôle déterminant dans ce domaine.

Les premiers jardins d'enfants (*Kindergarten*) sont fondés au début des années 1840, pour mettre en pratique les préceptes du pédagogue Friedrich Fröbel²¹⁶. Ils accueillent filles et garçons de deux à six ans, issus de toutes conditions. L'objectif est d'éveiller leur intelligence et leur spiritualité par le jeu, la musique, le jardinage, sous la houlette de jeunes femmes qui apprennent le métier de « jardinière d'enfants » en développant leur « instinct maternel » dans un institut spécialisé (*Kindergärtnerinnenseminar*). Ce projet est très prisé dans les milieux libéraux du *Vormärz* ainsi que dans la dissidence religieuse : les jardins d'enfants sont en effet des lieux qui échappent à l'emprise des Eglises, à la ségrégation sociale, sexuelle et confessionnelle qui règne dans l'ensemble du système éducatif allemand. Ils sont considérés comme le moyen d'une éducation rationnelle et démocratique, qui cultive l'autonomie, l'esprit critique, la tolérance, jetant ainsi les bases de la citoyenneté idéale. Ces structures procurent en outre une possibilité d'emploi convenable pour les jeunes filles de la petite bourgeoisie, leur permettant de concilier travail et féminité. La révolution de 1848 donne à

²¹⁶ Friedrich Fröbel (1782-1852) fait de l'éducation homogène du peuple la condition indispensable à l'avènement d'une nouvelle ère. Héritier de Rousseau et de Pestalozzi, il pense que les femmes sont « naturellement » les mieux douées pour prendre en charge la formation des petits enfants. Toutefois il précise que toutes les mères ne sont pas suffisamment disponibles ou éduquées pour remplir cette tâche cruciale. Il imagine donc de former professionnellement des femmes pour s'occuper des enfants en bas-âge, dans le cadre d'une institution. Voir Günter ERNING, Karl NEUMANN (Hg.), *Geschichte des Kindergartens*, Freiburg, 1987 ; Ann TAYLOR ALLEN, « Geistige Mütterlichkeit als Bildungsprinzip. Die Kindergartenbewegung 1840-1870 », dans Elke KLEINAU, Claudia OPITZ (Hg.), *Geschichte der Mädchen- und Frauenbildung*, tome 2 : *Vom Vormärz bis zur Gegenwart*, Frankfurt, Campus Verlag, 1996, p. 19-35.

Friedrich Fröbel l'occasion de politiser ouvertement son projet en l'orientant vers une pédagogie républicaine et nationale²¹⁷. De nombreuses pétitions sont d'ailleurs adressées au parlement de Francfort, pour demander que l'Etat prenne en charge la petite enfance et intègre les jardins d'enfants à un système d'éducation nationale. La quarantaine de jardins d'enfants fondés entre 1848 et 1852 sont dus pour la plupart à des cercles de femmes liés aux communautés paroissiales libres²¹⁸. L'une des expériences les mieux connues est celle menée à Hambourg à l'initiative de deux groupes : il s'agit d'une part de l'Association féminine interconfessionnelle pour la lutte contre les préjugés religieux, fondée en 1848 par Johanna Goldschmidt²¹⁹ ; d'autre part du « Cercle féminin pour le soutien des paroisses chrétiennes libres et des buts humanitaires », déjà mentionné plus haut. En 1849, les deux associations créent ensemble le Cercle culturel général des femmes allemandes (*Allgemeiner Bildungsvereine deutscher Frauen*) dont le but est la diffusion des jardins d'enfants et l'instruction des filles. Sur son invitation, Friedrich Fröbel vient donner à Hambourg un cycle de conférences sur la pédagogie et sur la formation des jardinières d'enfants. Les membres du Cercle culturel contribuent activement à la fondation et à la gestion d'un Collège féminin (voir II.2.1.), auquel est adjoint un jardin d'enfants basé sur la mixité sociale et confessionnelle. Signalons encore le rôle de Henriette Breymann²²⁰, Thekla Naveau²²¹, Auguste Herz²²², Auguste Scheibe²²³, autant de femmes qui veulent œuvrer à une évolution

²¹⁷ Friedrich FRÖBEL, *Über die Bedeutung und das Wesen des Kindergartens überhaupt und die Bedeutung und das Wesen des deutschen Kindergartens insbesondere*, in Friedrich FRÖBEL, *Ausgewählte Schriften*, présenté par Erika HOFFMAN, tome 4, Stuttgart, 1982.

²¹⁸ Voir Manfred BERGER, *Frauen in der Geschichte des Kindergartens. Ein Handbuch*, Frankfurt, 1995.

²¹⁹ Johanna Goldschmidt, née Schwabe (1806-1884) est issue d'une famille de commerçants juifs de Hambourg. Après avoir mis au monde huit enfants, elle se consacre à promouvoir l'émancipation des juifs et faire disparaître les ségrégations confessionnelles ; elle publie en 1847 un dialogue épistolaire entre « une israélite » et « une noble » : *Rebekka und Amalia. Briefwechsel zwischen eine Israelitin und eine Adelligen über Zeit- und Lebensfrage*. Voir Irmgard Maya FASSMANN, *Jüdinnen in der deutschen Frauenbewegung 1865-1919*, Hildesheim, Olms Verlag, 1996, p. 140-141.

²²⁰ Henriette Schrader, née Breymann (1827-1899) suit les cours dispensés par Friedrich Fröbel à Dresde en 1848-1849 ; devenue membre active de la Paroisse libre de Schweinfurt (1851), elle participe à la direction du jardin d'enfants et des écoles de filles locale ; elle consacre son existence à la diffusion des théories de Fröbel. Voir Manfred BERGER, *Henriette Schrader-Breyman, Leben und Wirken einer Pionierin der Mädchenbildung und des Kindergartens*, Frankfurt a.M., Brandes & Apsel, 1999.

²²¹ Thekla Naveau fréquente l'importante communauté libre Chrétienne Allemande fondée en 1847 à Nordhausen. En 1848, elle fonde un jardin d'enfant et une école élémentaire pour filles à Sonderhausen. Auteure de récits pour la jeunesse et de manuels pédagogiques, elle écrit pour des revues de la dissidence religieuse.

²²² Auguste Herz (1824-1880), née Kachler, est la fille d'un professeur de musique de Leipzig. Elle rencontre Friedrich Fröbel en 1848, puis fonde, avec son mari médecin, un jardin d'enfants destiné aux familles pauvres de Dresde. Malgré les représailles, elle poursuit son activité après l'emprisonnement de son époux suite à l'insurrection de mai 1849. Elle fait également des conférences sur la pédagogie, qui sont publiés en 1851 à Leipzig.

²²³ Auguste Scheibe (1824-1898) est membre de la paroisse Catholique Allemande de Dresde et travaille dans le jardin d'enfants de Auguste Herz.

démocratique de la société, tout en cherchant le moyen d'une reconnaissance publique pour les femmes.

Dans la France de 1848, l'intérêt pour la petite enfance a été beaucoup plus restreint. On signale pourtant un cortège d'enfants encadré par des dames patronnesses des salles d'asile, un rabbin, un pasteur et des prêtres, qui se rend auprès du gouvernement provisoire le 1^{er} mars 1848 pour demander l'accès à l'éducation pour tous les enfants du peuple, la création de crèches et de salles d'asile. Ce thème a surtout été défendu par la pédagogue Marie Carpentier²²⁴. En tant que directrice de salle d'asile, elle a réfléchi au moyen de transformer ces garderies pour enfants pauvres en des lieux d'éveil et d'apprentissage qui préparent à l'instruction scolaire. Elle a acquis par ses écrits une certaine renommée et a été nommée en 1847 directrice de l'Ecole Normale des enseignantes de salles d'asile créée par le Ministre Salvandy. Influencée par les idées fouriéristes et républicaines, elle souhaite procurer à tous les enfants pauvres les moyens de développer leur intelligence et leurs facultés individuelles. Il s'agit pour elle non seulement d'une mesure de justice sociale mais aussi d'un levier essentiel pour entreprendre une transformation en profondeur de la société. Pour cela, il faut que ces enfants cessent de dépendre de la charité et soient pris en charge par les pouvoirs publics, dans le cadre d'une véritable politique égalitaire aux objectifs pédagogiques et sociaux ambitieux. Dès la proclamation de la Deuxième République, Marie Carpentier adresse au nouveau ministre de l'Instruction publique, Hippolyte Carnot, un projet visant à transformer radicalement les salles d'asile. L'arrêté du 28 avril 1848 répond en grande partie à son attente : les salles d'asile sont remplacées par des « écoles maternelles » ayant le statut d'établissements de l'instruction publique et non plus celui d'établissements charitables²²⁵. Une Ecole Maternelle Normale est fondée pour l'instruction des fonctionnaires des écoles maternelles. Les élèves, âgés de 20 à 40 ans, devront y apprendre « à diriger les écoles maternelles dans l'esprit de la République » ; dans ce but, une école maternelle est annexée à l'Ecole normale. Par cet arrêté enfin, Marie Carpentier est nommée directrice de l'Ecole

²²⁴ Marie Pape-Carpentier (1815-1878), fille d'une lingère devenue veuve, fréquente une petite école à La Flèche avant d'entrer en apprentissage à l'âge de onze ans. Patronnée par un notable local qui l'aide à poursuivre son instruction, elle devient en 1834 directrice de la salle d'asile fondée par une société philanthropique. Elle s'essaie en 1841 à la poésie, encouragée par Amable Tastu, George Sand, Lamartine. En 1842 elle est nommée directrice d'une salle d'asile au Mans. En 1846, son ouvrage *Conseils sur la direction des salles d'asile* est distingué par l'Académie française, grâce à l'enthousiasme de Victor Hugo. Installée à Paris depuis 1847, elle fréquente les milieux fouriéristes et républicains, sans doute aussi franc-maçons. En 1849, elle épouse le lieutenant Henri Pape. Voir Colette COSNIER, *Marie Pape-Carpentier, de l'école maternelle à l'école des filles*, Paris, L'Harmattan, 1993, nouvelle édition révisée, Paris, Fayard, 2003.

²²⁵ Voir Jean-Noël LUC, *L'invention du jeune enfant au XIX^e siècle. De la salle d'asile à l'école maternelle*, Paris, Belin, 1997.

Normale maternelle. Elle peut alors former les futures enseignantes selon ses propres conceptions, qu'elle expose en même temps dans la *Revue de l'Education nouvelle ; journal des mères et des enfants*. Le rédacteur de cette revue créée en 1848 est le fouriériste Jules Delbrück, qui réclame une instruction identique pour les enfants de toutes conditions, filles et garçons, et prône une éducation fondée sur le respect de l'enfant, faisant appel à sa curiosité et à sa raison. On retrouve là de nombreux principes développés par Fröbel, partagés également par Marie Carpentier. Il lui semble en effet important de susciter l'esprit critique de l'enfant en l'incitant à questionner les adultes et en demandant à ceux-ci de répondre sérieusement, le plus scientifiquement possible. Il s'agit de combattre la superstition comme l'obéissance aveugle aux dogmes religieux. Marie Carpentier transmet ces idées dans un nouvel ouvrage, *L'Enseignement pratique dans les écoles maternelles*, qui obtient un grand succès dans tous les milieux réformateurs. Dans les leçons présentées par ce livre, l'idée d'égalité est très présente, y compris en ce qui concerne les rapports entre hommes et femmes. La création du premier couple selon la Bible y est racontée ainsi :

« – Qu'était Eve pour l'homme ? – Elle était sa compagne et son amie. – Qu'était Adam pour la femme ? – Il était son compagnon et son ami. – Qu'est-ce donc qu'être amis ? – C'est s'aimer, se rendre service et partager ensemble les plaisirs et les peines. »²²⁶

En Allemagne comme en France, le thème de l'éducation enfantine pose directement la question du travail des femmes : si les jeunes enfants sont pris en charge par des structures spécifiques, éventuellement sous la tutelle de l'Etat, un nouvel avenir professionnel s'ouvre aux jeunes filles qui désirent s'engager dans cette voie. Elles devront suivre une formation théorique et pratique approfondie, feront un travail socialement valorisé, et pourront même (en France) accéder au statut de fonctionnaire. C'est l'une des raisons pour lesquelles de nombreuses femmes se consacrent à cette cause, y voyant un moyen de faire reconnaître la place des femmes dans le monde du travail. Elles estiment en effet que le travail, pour les hommes comme pour femmes, est, avec l'éducation, le deuxième levier par lequel il est possible d'agir en profondeur sur la société.

²²⁶ Marie CARPANTIER, *L'Enseignement pratique dans les écoles maternelles*, Paris, Hachette, 1849, p. 34, cité par Colette COSNIER, *Marie Pape-Carpantier, de l'école maternelle à l'école des filles*, Paris, L'Harmattan, 1993, p. 100.

II.1.2. L'organisation du travail, condition d'un avenir meilleur

« Il ne reste absolument aucun autre moyen que celui-ci : l'Etat doit organiser le travail. Il doit supprimer la guerre indirecte de tous contre tous, qui est menée, telle une éternelle guerre civile, au milieu de son territoire ; il doit transformer cette guerre en une paix générale ! »²²⁷

Cette phrase de Louise Otto traduit l'une des revendications majeures portées, tant en Allemagne qu'en France, par une large partie des révolutionnaires qui se définissent comme socialistes. Partout, les travailleurs ont subi de plein fouet la crise économique de 1846-1847, la diminution des salaires, l'accroissement du chômage. Partout en 1848, ils demandent à l'Etat de garantir à chacun le droit d'exercer sa profession et de percevoir un salaire suffisant pour vivre : selon eux, il revient aux pouvoirs publics de mettre en œuvre l'organisation du travail, en autorisant et en encadrant les initiatives des travailleurs eux-mêmes. Ils présentent le droit au travail justement rémunéré comme « la fin d'un état d'hostilité entre patronat et salariat », et comme « le point d'ancrage d'un contrat qui est une garantie contre l'insurrection »²²⁸, une argumentation que l'on retrouve dans l'article de Louise Otto cité ci-dessus. Les femmes de 1848 entrent dans le débat à plusieurs titres : beaucoup vivent elles-mêmes de leur travail, comme ouvrières, domestiques, employées, institutrices ; d'autres, qui vivent en partie de leur plume, telles que Louise Otto ou Eugénie Niboyet, se sentent par conviction solidaires des travailleurs et se proposent comme porte-paroles ; enfin il s'agit là d'un champ d'intervention où les femmes peuvent tenter de faire reconnaître leur présence et légitimer leur influence. L'organisation du travail est un domaine d'intérêt public, où il est immédiatement possible de passer à l'acte. Cela permet donc de combattre certains préjugés : en prenant position sur ce sujet, les femmes rejettent toute passivité, et prouvent que, quelle que soit leur classe sociale, elles ont conscience des problèmes les plus graves. Elles respectent en même temps certains codes traditionnels des rapports de sexes en s'exprimant au nom de leur vocation de ménagères, en assimilant l'organisation du travail à la bonne gestion domestique. Dans leurs adresses écrites, comme dans leurs délégations auprès des autorités, ces femmes reprennent à leur compte les revendications générales concernant l'emploi, les salaires ; toutefois, elles sont en même temps contraintes de défendre un point de vue spécifique car elles sont, en tant que femmes, mises à part des travailleurs de sexe masculin. Ainsi les ouvrières se retrouvent d'emblée écartées des Ateliers nationaux fondés le

²²⁷ Louise OTTO, « Maschinen », *Der Volksfreund*, n°20, 16 août 1848, p. 154.

²²⁸ Francis DEMIER, « Droit au travail et organisation du travail en 1848 », dans Jean-Luc MAYAUD (dir.), *1848...*, ouv. cité, p. 168.

26 février 1848 à Paris pour répondre au problème du chômage. La Commission du Luxembourg, mise en place le 28 février pour recevoir les doléances et les propositions des travailleurs, ne comporte que des hommes, de même que les commissions équivalentes qui sont instaurées en Allemagne dans les mois qui suivent²²⁹. Pourtant, les ouvrières et celles qui s'intéressent à leur sort ne se découragent pas, même si leurs interventions auprès de ces instances demeurent minoritaires. A Paris, sur 640 pétitions adressées à la Commission entre février et mai 1848, 63 émanent de femmes (blanchisseuses, couturières, sage-femmes, fleuristes...) qui réclament de meilleurs salaires et l'amélioration des conditions de travail²³⁰. A Dresde, la Commission des travailleurs réunie entre août 1848 et avril 1849 reçoit, outre l'adresse de Louise Otto, trois pétitions émanant des couturières de Dresde, Leipzig et Rochlitz²³¹. Ces dernières illustrent bien la position difficile des femmes qui s'impliquent dans la discussion sur le travail : solidaires des luttes communes concernant le droit au travail, les salaires, les contrats, elles s'attirent en même temps l'hostilité de leurs collègues masculins en dénonçant le statut inférieur que ceux-ci leur réservent, et en demandant que des professions jusque là réservées aux hommes leur soient ouvertes.

Enfin, certaines revendications expriment une préoccupation directement liée au rôle social dévolu aux femmes, en tentant d'adapter le principe de l'organisation du travail à la sphère privée. Ainsi l'« Adresse aux membres de la commission du gouvernement pour l'organisation des travailleurs », signée Elisa Lemonnier²³², Célestine Laporte et Suzanne Voilquin, propose la socialisation du travail domestique²³³. S'inspirant des conceptions fouriéristes et owenistes, elles imaginent des logements dont les équipements collectifs

²²⁹ La Commission du Luxembourg exclut les métiers du linge et de l'aiguille de la liste de ceux qui doivent envoyer des représentants. A Dresde, la Commission du travail saxonne fait appel à la collaboration des corporations, strictement masculines y compris dans le secteur du textile. A Berlin, le Comité Central des Travailleurs fondé le 11 avril 1848 prévoit de traiter la question du travail des femmes, mais sans aucune déléguée.

²³⁰ Voir l'étude non publiée de Rémi Gossez, citée par Maïté BOUYSSY et Christina FAURE, « En 1848... », art. cité, p. 343.

²³¹ Susanne SCHÖTZ, « Sächsische Schneiderinnen in der Revolution von 1848/49. Ein Gruppenporträt », dans Helmut BLEIBER, Walter SCHMIDT, Susanne SCHÖTZ (Hg.), *Akteure eines Umbruchs. Männer und Frauen der Revolution von 1848/49*, Berlin, Fides, 2003, p. 587-619.

²³² Elisa Lemonnier (1805-1865), née Grimailh, devenue saint-simonienne à la fin des années 1820, épouse en 1831 le saint-simonien Charles Lemonnier. Contrairement à lui, elle prend le parti de Bazard contre celui d'Enfantin dans la querelle qui divise les Pères, notamment au sujet des femmes. Un temps séparé, le couple s'installe vers 1833 à Bordeaux, où Lemonnier est avocat. En 1848, de retour à Paris, les Lemonnier sont actifs dans les milieux républicains. Elisa Lemonnier s'engage surtout dans l'aide aux ouvrières les plus précaires : dans ce but elle crée un atelier de couture et participe à l'Union fraternelle des travailleuses.

²³³ Cette adresse est publiée dans la *Voix des Femmes* du 4 avril 1848 ; elle est également transmise au Club des Républicains Socialistes avec une lettre signée des auteures du textes, et de Jeanne-Marie Monriot, H. Jacquemard, Angélique Arnaud, Jeanne Deroin (Arsenal, Fonds Considérant, 10 AS 39).

(crèche, asile, buanderie, lavoir, fours, salle à manger...) allègeraient les tâches ménagères qui incombent aux femmes, et leur permettraient de concilier travail salarié et travail domestique. Selon Michèle Riot-Sarcey, en cherchant à prévenir ainsi le retour des « ilotes de la République », « elles transgressent les normes implicites de la partition des rôles. Tous les plans d'organisation du travail tendent à inscrire les ouvrières dans le corps des actifs sans tutelle ; en créant des restaurants nationaux, des buanderies, des lingerie collectives, les initiatrices se posent en sujets capables d'améliorer le sort quotidien des femmes et des ouvriers ; elles s'engagent ainsi dans la gestion de la cité en agents responsables d'une république en formation. (...) De fait, elles introduisent une véritable rupture dans la façon de penser la liberté civique ; sans l'explicitier en termes politiques, elles énoncent, en toute logique, une transformation radicale des structures familiales traditionnelles »²³⁴.

Le projet d'Elisa Lemonnier et ses amies reste lettre morte, mais d'autres réclamations sont entendues et certaines instances s'ouvrent aux femmes. Suite à la pétition de Désirée Gay (I.1.1.), la Commission du Luxembourg invite cette dernière à participer aux discussions. Grâce à ses efforts, les ouvrières sont, elles aussi, invitées à élire des déléguées, pour être représentées auprès de la Commission et du gouvernement provisoire ; le 10 avril, des Ateliers nationaux féminins sont créés²³⁵. Dans d'autres villes de France, les femmes semblent aussi admises à s'exprimer sur la question du travail : ainsi la municipalité de Lyon institue une Commission du travail des femmes où siègent des personnalités connues pour leur engagement associatif en faveur des ouvriers²³⁶. Toutefois, malgré l'apparente symétrie des structures destinées aux hommes et aux femmes, il apparaît très vite que ces dernières sont mises sous tutelle : les dirigeants des Ateliers nationaux se posent en protecteurs des ouvrières mais ne leur laissent aucunement voix au chapitre²³⁷. L'expérience leur ouvre rapidement les yeux sur les motivations réelles des républicains, dont elles dénoncent l'hypocrisie. Désirée Gay est destituée de ses responsabilités environ une semaine après l'ouverture des ateliers féminins, pour en avoir contesté l'organisation ; elle déclare que l'ouvrage donné là aux ouvrières est un leurre, et que la nomination des déléguées est « une

²³⁴ Michèle RIOT-SARCEY, *La Démocratie...*, ouv. cité, p. 197.

²³⁵ Désirée Gay est elle-même l'une des déléguées élues par les lingères du II^e arrondissement et est nommée chef de division de l'atelier national de la rue des Fontaines.

²³⁶ En l'occurrence Aline Juif et Elisa Morellet, deux sœurs d'Eugénie Niboyet, sont respectivement secrétaire et vice-présidente de la Commission du travail des femmes de Lyon : voir *Le Spartacus*, 16 avril 1848.

²³⁷ Voir les commentaires indignés d'Eugénie NIBOYET, « Economie de temps », *La Voix des Femmes*, 14 avril 1848 : « ...Ce que l'ouvrière veut, ce n'est plus l'aumône organisée, c'est le travail justement rétribué. (...) elles veulent être consultées en ce qui les concerne, et nous en connaissons un très grand nombre d'assez avancées pour éclairer la question du travail dans tout ce qu'elle a de pratique ».

mystification que les hommes ont faite aux femmes pour se débarrasser d'elles »²³⁸. En Allemagne, aucune commission officielle ne fait appel directement aux femmes ; seules certaines organisations de travailleurs les prennent parfois en compte dans leurs projets, sans toutefois les faire participer aux décisions. Le premier Congrès général des travailleurs allemands qui se tient à Berlin du 23 août au 3 septembre 1848 est strictement masculin, de même que la Fraternité des Travailleurs (*Arbeiterverbrüderung*) fondée à cette occasion. Celle-ci prévoit cependant dans ses statuts que chaque comité de district comporte un groupe voué à « la question des travailleuses », sans préciser si des femmes peuvent ou doivent être membres de ce groupe. A Berlin, sollicité par le Club féminin démocratique, le comité de district crée fin octobre 1848 une association de production destinée aux couturières et gérée par elles²³⁹. La reconquête militaire de la ville, dans les jours qui suivent, met fin à cette entreprise.

Les femmes qui veulent malgré tout s'impliquer dans la question du travail doivent fonder elles-mêmes des associations mixtes, telle l'Union fraternelle des Travailleurs à Paris²⁴⁰, ou bien tenter de s'organiser elles-mêmes entre travailleuses. Citons les associations de chemisières et lingères à Paris, l'association des ouvrières patronnée à Lyon par Eugénie Niboyet après juillet 1848, l'association des fabricantes de bas de Berlin, l'association des servantes de Leipzig... Exclues par les instances officielles, beaucoup de femmes se tournent vers les socialistes pour solliciter leur soutien. Elles adhèrent à leur projet d'une société structurée par l'association des travailleurs, où les instruments de production appartiendraient à ceux et celles qui les utilisent, et les fruits du labeur équitablement répartis. Louise Otto prône ainsi dans les premiers mois de 1848 l'auto-organisation des artisans et des prolétaires contre le pouvoir du capital²⁴¹, l'instauration de l'impôt sur le revenu, l'aide de l'Etat aux

²³⁸ Désirée GAY, *La Voix des Femmes*, 18 avril 1848

²³⁹ Voir Rüdiger HACHTMANN, *Berlin 1848...*, ouv. cité, p. 503.

²⁴⁰ Voir les statuts de l'Union fraternelle des Travailleurs, signés par Mmes Elisa Lemonnier, Jacquemart, Monriot, Célestine Laporte, Olinde Rodrigues, Broussolle, Desroches, A[n]g[é]lique Arnaud, Yvon Villarceau, Penekère, Auguste Laurent, Mercier, Belly. La brochure de 8 pages, datée de juin 1848, est reproduite dans *Les Révolutions du XIX^e siècle. 1848. La Révolution démocratique et sociale*, EDHIS, Paris, 1984, tome 1. La société est fondée et dirigée par des femmes mais quelques hommes, dont Osmin Laporte, M. Desroches et Charles Lemonnier sont membres du conseil de surveillance. Notons que la plupart des noms sont ceux d'ancien-ne-s saint-simonien-ne-s.

²⁴¹ Louise OTTO, « Zur Arbeiterfrage », *Demokratisches Album. Herausgegeben von mehreren deutschen Schriftsteller, Schläpfer'schen Buchhandlung*, Herisau, 1848, p. 195-206. Ce texte, écrit sans doute en mars 1848, était prévu pour un journal auquel Louise Otto devait collaborer avec plusieurs démocrates radicaux de Leipzig, tels que Emil Weller et Hermann Semmig. Voir Wilfried SAUTER, « Nord und Süd: Eine Zeitschrift „für den sozialen Demokratismus“ im Jahre 1848 zwischen Vormärz und Revolution », *Forum Vormärz Forschung*, Jahrbuch 2004, 10. Jg. 2005. Je remercie l'auteur de m'avoir communiqué son texte.

associations ouvrières²⁴². Elle se garde cependant de propos trop radicaux, et cherche à éviter les malentendus qui sont selon elle liés à l'idée de socialisme. Elle prend soin notamment de se distinguer des courants socialistes « utopistes », insistant sur le caractère pratique et concret de ses conceptions. On ne sait pas si elle fait là allusion aux « socialistes utopistes » français, ou bien aux théories développées en Allemagne au cours des années 1840, par exemple par Moses Hess. Elle ne mentionne à aucun moment les socialistes et communistes allemands, mais cite en revanche le Français Proudhon²⁴³, comme seul modèle positif. Dans un article intitulé « Travail et capital », elle rapporte ainsi de longs passages du discours qu'il a tenu, le 31 juillet 1848, devant l'assemblée constituante. Elle explique ce qu'il entend par l'abolition de la propriété, par l'impôt sur le revenu, et pourquoi il annonce que « la république enterrera la propriété ou bien sera enterrée par elle ». Cet intérêt pour Proudhon s'explique peut-être en partie par les moyens d'information dont dispose Louise Otto : francophone et francophile, elle avait accès à des journaux français, ne serait-ce que dans les cabinets de lecture qu'elle fréquentait à Leipzig et Dresde ; par ailleurs la presse allemande de 1848 est particulièrement attentive à la situation française, surtout depuis l'insurrection de juin. Plusieurs journaux – dont le *Neue Kölnische Zeitung* de Karl Marx et Friedrich Engels – ont d'ailleurs déjà reproduit de larges extraits de ce discours de Proudhon du 31 juillet : c'est le seul représentant à prendre la défense des insurgés de juin et à faire l'analyse de l'événement en termes de lutte des classes. Louise Otto ne lit probablement pas l'organe des communistes de Cologne, mais elle ne peut ignorer leur existence. Elle-même écrit dans des journaux démocrates radicaux destinés aux travailleurs, dont de nombreux collaborateurs se disent socialistes. Parmi eux, les proches de Louise Otto, tels Emil Weller et Hermann Semmig, se démarquent nettement du communisme représenté entre autres par Marx et Engels²⁴⁴. Louise Otto trouve sans doute les positions de Proudhon d'autant plus préférables que la distance géographique et linguistique aide à en atténuer certains aspects. Elle demeure toutefois circonspecte, laissant « à l'avenir et à l'histoire mondiale » le soin de juger la validité des projets du théoricien français. Sans doute enfin est-il pour elle plus prudent de se servir d'une référence étrangère, pour s'impliquer dans les enjeux politiques locaux : elle se préserve de la sorte une marge de

²⁴² Louise OTTO, « Arbeit und Kapital. Ein Blick in die französische Nationalversammlung und auf den sächsischen Landtag », *Der Volksfreund*, n°22, 30 août 1848.

²⁴³ Pierre-Joseph Proudhon (1809-1865) publie en 1840 *Qu'est-ce que la propriété ?*, où il lance cette formule provocante : « la propriété, c'est le vol ». En 1848, il rédige le journal *Le Peuple*, et est élu à l'assemblée constituante.

²⁴⁴ Lorsque Engels écrit en 1847 la partie de *L'Idéologie allemande* qui est consacrée aux « vrais socialistes », il mentionne d'ailleurs Hermann Semmig parmi les « divers prophètes » du socialisme allemand dont il fustige ou ridiculise les idées.

manœuvre plus grande que si elle prenait ouvertement parti dans les dissensions des démocrates et socialistes allemands. Elle utilise ainsi l'exemple français pour condamner les députés libéraux saxons : ceux-ci, en refusant d'imposer les revenus et d'aider les ouvriers mis au chômage par les machines, se comportent, dit-elle, comme les représentants français, « décidés à continuer de protéger les privilèges contre les travailleurs et les démunis » :

« Oh, cette bourgeoisie, ce peuple de boutiquiers, est incorrigible – les députés saxons confirment eux aussi ce que Proudhon dit : "la garantie du travail est incompatible avec l'aristocratie du capital, avec les privilèges de l'argent !" C'est ce que nous avons à nouveau vu! »²⁴⁵

Certaines Françaises manifestent également leur admiration pour Pierre-Joseph Proudhon qui, en 1848, est l'une des personnalités les plus marquantes des milieux socialistes français. Dans son numéro précédant les élections complémentaires du 4 juin, *La Voix des Femmes* le recommande aux suffrages, parmi d'autres candidats socialistes tels que Pierre Leroux et Olinde Rodrigues. Au cours des années 1840, Proudhon a acquis une certaine renommée par ses écrits dénonçant le système capitaliste et la société bourgeoise, mais attaquant aussi les penseurs socialistes passés et contemporains, fustigés pour l'ineptie de leurs conceptions et l'inefficacité de leurs actions. Son journal, la *Voix du Peuple* (puis *Le Représentant du Peuple*, puis *Le Peuple*), lui assure une certaine audience parmi les travailleurs. Elu en juin à Paris, il siège avec « la Montagne » et se dit « élu de la plèbe, journaliste du prolétariat ». Après l'écrasement de l'insurrection des 23-26 juin, et l'arrestation ou l'exil des meneurs révolutionnaires encore actifs, Proudhon – qui ne s'est pas impliqué dans ces événements – demeure la principale figure de la gauche radicale encore en mesure d'exercer un poids sur la vie politique. C'est donc sur lui que se reportent alors de nombreux espoirs, en particulier ceux des femmes qui se disent publiquement socialistes. Au lendemain de son discours qui a tant intéressé Louise Otto, Jeanne Deroin écrit au « courageux citoyen » : « Vous marchez droit au but. La propriété est le nœud gordien qui retient le peuple et la femme dans un pénible servage. L'affranchissement de l'un et de l'autre sera la conséquence immédiate de l'abolition de la propriété (...) »²⁴⁶. Une membre de la Société d'éducation mutuelle des femmes, fondée par Jeanne Deroin et Désirée Gay, prend

²⁴⁵ Louise OTTO, « Arbeit und Kapital », art. cité.

²⁴⁶ Lettre de Jeanne Deroin au citoyen Proudhon, représentant du peuple, datée du 1er août 1848 (BNF, Cab mss, 1303 na Fr, folios 126-127). Je remercie Amine Adel de me l'avoir transmise.

même sa défense, après la parution d'une brochure hostile, signée Satan²⁴⁷. Dans la *Réponse à Satan, au sujet de M. Proudhon*, celle qui signe « l'archange Gabriel » réplique :

« (...) C'est au nom de la morale que tu accuses et calomnies l'un des plus généreux défenseurs des droits du peuple ; c'est au nom de la justice que tu soutiens le privilège ; c'est au nom de la vérité que tu propages l'erreur ! (...) ô Satan ! Proudhon a eu raison de dire que la propriété est un vol, la charité une mystification : charité signifie amour et dévouement, et tu veux y substituer l'aumône qui humilie, l'aumône que le peuple repousse ; car il a inscrit sur son drapeau : *Vivre en travaillant ou mourir en combattant*. »²⁴⁸

L'enthousiasme des « femmes de 1848 » pour Proudhon en particulier, et pour les socialistes en général, se heurte cependant vite à ce constat : la majorité d'entre eux ne sont pas disposés à laisser les femmes participer à l'organisation du travail, car ils ne reconnaissent pas leur droit au travail comme étant aussi légitime que celui des hommes. Celles qui veulent transformer les rapports sociaux en agissant sur le travail doivent donc non seulement mêler des exigences communes aux deux sexes et des demandes liées au statut spécifique des femmes ; elles doivent, de plus, toujours lutter pour affirmer leur propre droit au travail salarié. Cette situation les conduit d'une part à porter un regard critique sur ceux dont elles partagent les idées, d'autre part à développer entre femmes des revendications collectives, fondées sur leur expérience commune de l'exclusion.

II.2. Intégrer les femmes à la marche du Progrès

Les travaux effectués sur les femmes en 1848 montre que la plupart de celles qui ont participé à la révolution l'ont fait aux côtés des hommes, en reprenant à leur compte les objectifs déclarés par ces derniers. Seule une minorité a défendu publiquement des intérêts spécifiquement féminins, voire un point de vue émancipateur, appliquant le principe énoncé par Louise Otto :

« ...l'histoire de tous les temps, et tout particulièrement celle d'aujourd'hui, enseigne que ceux qui ont oublié de penser eux-mêmes à leurs droits ont été aussi oubliés. »²⁴⁹

²⁴⁷ *Histoire de M. Proudhon et de ses principes*, par Satan, Paris, G. Dairnvaell, 1849 [en fait avant décembre 1848] ; l'éditeur, Georges-Marie Mathieu-Dairnvaell, serait l'auteur.

²⁴⁸ *Réponse à Satan, au sujet de M. Proudhon, par l'archange Gabriel*, Société d'éducation mutuelle des femmes, imprimerie de A. Lacour, 1848, p. 1 et 9. Dans le premier numéro de *L'Opinion des Femmes*, cette brochure est attribuée à Jeanne Deroin.

²⁴⁹ Louise OTTO, « Adresse eines Mädchens... », *Leipziger Arbeiter-Zeitung*, 20 mai 1848. En avril 1849, elle reprend cette idée dans le premier numéro du *Frauen-Zeitung*, pour justifier l'existence du journal.

Cette minorité est particulièrement bien représentée dans l'historiographie, d'une part parce que ces protestataires se sont beaucoup exprimées par écrit, d'autre part parce qu'elles ont attiré l'intérêt des historiennes désireuses de reconstituer les racines des mouvements féministes. Je ne reprendrai ici que les principaux enjeux de ces revendications en faveur des droits des femmes, étant entendu qu'il faut les associer aux autres aspects de l'engagement public des femmes en 1848. Les travaux menés dans la perspective d'une histoire du féminisme ont souligné l'ambiguïté des positions défendues par les « femmes de 1848 » lorsqu'on les considère selon les critères du féminisme moderne. Comme le remarque Geneviève Fraisse : « Des représentations implicites de la mère et de la société servent aux femmes pour argumenter en faveur de leur majorité, et cet implicite les entraîne dans des confusions ou contradictions qu'à un siècle de distance on déchiffre peut-être trop aisément. (...) Les femmes de 1848, au total, ne croient pas pouvoir penser l'émancipation de la femme autrement qu'en élucidant sa nature et son essence plus que son histoire, autrement qu'en définissant d'éternelles qualités de la femme, adaptées à la situation présente »²⁵⁰. Nous verrons ici les thèmes majeurs qui sont traités en 1848 : le droit à l'instruction, le droit au travail, la question de l'émancipation avec ses diverses significations, et finalement la revendication des droits politiques.

II.2.1. Par le droit à l'instruction

Les révolutionnaires ont tout à fonder dans le domaine de l'instruction des filles. En Allemagne comme en France, la plupart des filles n'ont accès qu'à des écoles communales ou paroissiales, qu'elles ne fréquentent souvent que le temps d'apprendre à lire et écrire, et de préparer leur communion solennelle ou leur confirmation. Cette scolarité – qui est encore loin d'être généralisée – s'achève donc vers l'âge de 12 ou 14 ans au plus tard. Seule une minorité aisée reçoit une instruction plus approfondie, soit par des cours particuliers à domicile, soit dans des institutions privées, généralement religieuses et de médiocre niveau²⁵¹. En 1848, il n'existe pas d'écoles normales d'institutrices²⁵² et aucun projet n'est émis par les gouvernements « révolutionnaires » pour créer un enseignement public secondaire ou supérieur à l'intention des filles. Toutefois l'insuffisance de l'instruction féminine et les

²⁵⁰ Geneviève FRAISSE, « Les femmes libres... », art. cité.

²⁵¹ Voir Elke KLEINAU, Claudia OPITZ (Hg.), *Geschichte der Mädchen- und Frauenbildung*, Frankfurt, Campus Verlag, 1996 ; Michèle HECQUET (dir.), *L'éducation des filles au temps de George Sand*, Artois Presse Université, 1998.

²⁵² En France, une pétition demandant l'ouverture d'une école normale d'institutrices est rédigée par Joséphine Bachellet, maîtresse de pension et collaboratrice de *La Voix des Femmes*.

moyens d'y remédier sont discutés dans des journaux tels que *Die Frauen-Zeitung* et *La Voix des Femmes* et donnent lieu à quelques initiatives privées. L'expérience la plus significative est celle du Collège féminin (*Hochschule für das weibliche Geschlecht*) de Hambourg²⁵³. Celui-ci est organisé entre 1850 et 1852, alors même que les idées révolutionnaires revendiquées par ses fondatrices sont partout en recul, sous le coup de la censure et de la répression. Ce décalage par rapport à la situation politique allemande témoigne bien de la situation générale des femmes engagées : en s'acharnant à faire bénéficier les femmes d'un progrès qui est pensé sans elles, elles se retrouvent à contresens de l'Histoire. Il faut toutefois préciser que la ville-Etat de Hambourg représente une enclave relativement abritée de la répression. Elle connaît, depuis le milieu des années 1840, une certaine effervescence libérale, à laquelle participent des femmes issues de la bourgeoisie. Celles-ci fondent notamment des cercles de soutien à la communauté chrétienne libre et au mouvement pour l'émancipation des juifs. De la fusion de certains de ces cercles naît en 1849 le Cercle culturel général des femmes allemandes évoqué plus haut, dans lequel Johanna Goldschmidt, Emilie Wüstenfeld²⁵⁴ et Bertha Traun²⁵⁵ jouent un rôle important. Encouragé par l'Association culturelle des travailleurs de Hambourg, ce *Bildungsverein* souhaite d'emblée créer une école supérieure qui permette aux jeunes filles et aux femmes de tous âges d'approfondir et d'étendre leurs connaissances. Pour Emilie Wüstenfeld, personnalité centrale de ce projet, il s'agit de procurer aux femmes le moyen d'épanouir leurs facultés et leur individualité, voire d'accéder à l'indépendance économique, grâce à une formation générale et pratique. Tous ne partagent cependant pas ses convictions « émancipatrices » parmi les responsables du Collège féminin ouvert le 1^{er} janvier 1850 à Hambourg.

²⁵³ Voir notamment Elke KLEINAU, *Bildung und Geschlecht : eine Sozialgeschichte des höheren Mädchenschulwesens in Deutschland*, Weinheim, Deutscher Studien Verlag, 1997, p. 60-97, et Annerose KEMP, « Die Hamburger Hochschule für Frauen 1850/52 im Rückblick », *Louiseum 16. Frauenbildung/Bildungsfrauen. Wie wurde begonnen, was wurde gewonnen ? Berichte vom 9. Louise Otto-Peters Tag*, Leipzig, 2002, p. 83- 93.

²⁵⁴ Emilie Wüstenfeld, née Capelle (1817-1874) : issue de la petite bourgeoisie catholique de Hambourg, elle épouse à 24 ans un négociant de la ville ; elle a trois enfants dont deux meurent en bas âge. Elle fréquente d'abord les cercles féminins de bienfaisance fondés par Amalie Sieveking mais n'adhère pas au piétisme de ce mouvement. Elle fait ensuite partie d'un comité féminin de soutien à l'Association pour les intérêts sociaux et politiques des juifs, fondée en 1845 ; elle y côtoie Johanna Goldschmidt. En novembre 1846, elle s'engage dans la paroisse chrétienne libre fondée lors de la visite de Johannes Ronge à Hambourg ; elle participe à la fondation du « Cercle féminin pour le soutien des Catholiques Allemands », qui devient ensuite « Cercle féminin pour le soutien des paroisses chrétiennes libres et des buts humanitaires ». Voir Annerose KEMP, « Die Hamburger Hochschule für Frauen 1850/52 im Rückblick », *Louiseum 16. Frauenbildung / Bildungsfrauen. Wie wurde begonnen, was wurde gewonnen ?* Leipzig, 2001, p. 83- 93.

²⁵⁵ Bertha Traun, née Meyer (1818-1863) : membre de la paroisse chrétienne libre de Hambourg ; en 1850 elle épouse en secondes noces l'une des grandes figures du Catholicisme Allemand, Johannes Ronge.

Le fonctionnement de cette institution est connu grâce à trois principales sources : les archives conservées à ce sujet à Hambourg²⁵⁶, le *Frauen-Zeitung* de Louise Otto, et les écrits (*Mémoires* et correspondance) de Malwida von Meysenbug. Cette dernière s'installe à partir de mai 1850 à Hambourg, pour suivre les cours du Collège. Elle témoigne du soutien mutuel existant entre les fondatrices de cette institution et la dissidence religieuse, particulièrement radicale dans cette ville. Enthousiasmée par la critique des dogmes qu'elle entend lors des cultes, Malwida von Meysenbug devient membre de ce qu'elle nomme la « commune libre » de Hambourg, afin de mettre complètement en pratique ses idées :

« Pour moi pourtant, ce fut un acte bien solennel. Il me séparait à jamais de mon passé ; par lui je me dégageais publiquement de l'Eglise chrétienne et je m'associais à un ordre de choses complètement démocratique, où la loi suprême était le libre exercice de la raison et l'accomplissement des devoirs sociaux. »²⁵⁷

Convaincue qu'il faut donner la même instruction aux filles et aux garçons, elle participe à la commission élue par la paroisse pour organiser une école non confessionnelle et mixte, qui doit accueillir les enfants de tous milieux, et leur enseigner les devoirs humains à la place de la religion. Elle s'implique également dans l'administration du Collège, notamment dans la direction du pensionnat. Le Collège accueille en effet quelques pensionnaires, venues de diverses villes allemandes ; la plupart des élèves sont cependant des jeunes filles de Hambourg qui restent externes, ainsi que des femmes qui viennent en auditrices libres aux cours qu'elles choisissent. Le cursus ordinaire, organisé par semestre, offre une formation à la fois pratique et théorique²⁵⁸. On enseigne aux jeunes filles à tenir un ménage et à s'occuper d'enfants en bas âge : elles participent à la gestion domestique de l'école et apprennent à faire des comptes, elles reçoivent aussi des cours de pédagogie qu'elles peuvent expérimenter dans le jardin d'enfants associé au Collège. Par ailleurs les élèves approfondissent les connaissances linguistiques, littéraires et artistiques qu'elles ont pu acquérir auparavant ; elles découvrent aussi la philosophie, l'histoire, la géographie, la géométrie et la physique, autant de matières d'ordinaire absentes de l'instruction féminine.

Le Collège est administré par un comité de six femmes²⁵⁹, parmi lesquelles deux sont juives : ceci traduit la volonté de faire de l'institution un lieu d'émancipation, où les préjugés

²⁵⁶ Akte Emilie Wüstenfeld, Staatsarchiv Hamburg.

²⁵⁷ Malwida von MEYSENBURG, *Mémoires...*, ouv. cité, p. 227. Voir Ruth STUMANN-BOWERT, « Malwida von Meysenbug und die Hamburger Hochschule für das weibliche Geschlecht », *Jahrbuch der Malwida von Meysenbug-Gesellschaft*, Bd 5, 1996, p. 10-34.

²⁵⁸ Voir la publication du programme pour les deux semestres de 1850 dans *Frauen-Zeitung* n°10, 9 mars 1850.

²⁵⁹ Emilie Wüstenfeld, Bertha Traun, Emma Isler, Henriette Salomon, Elise Bieling, Mathilde Seyboldt.

concernant les sexes et la religion sont combattus par l'exemple. C'est aussi dans cette perspective que le comité d'administration choisit le couple Fröbel²⁶⁰ pour diriger le Collège : ils sont sollicités en tant que pédagogues expérimentés, formés entre autres aux théories de Friedrich Fröbel, et membres de la mouvance démocratique. Avant d'être recruté, le couple expose au *Bildungsverein* de Hambourg ses convictions concernant les modalités et les objectifs de l'instruction féminine. Dans un ouvrage rassemblant ces lettres et publié au moment de leur entrée en fonction, Johanna Fröbel explique :

« (...) Si nous nous en rapportons aux prescriptions de la nature, la vocation des femmes se laisse répartir en trois grandes parties : les tâches domestiques, les soins et l'éducation, la direction de la sociabilité familiale. »²⁶¹

Son époux affirme quant à lui :

« La femme doit agir dans la société par l'amour ; conformément aux exigences de la raison, il convient qu'elle renonce dans beaucoup de domaines à son autonomie légale, qu'elle renonce à avoir sa propre vie professionnelle, à intervenir en politique et à occuper une position publique, tout cela par amour pour sa famille. »²⁶²

C'est donc en toute connaissance de cause que le *Bildungsverein* et le comité d'administration recrute les Fröbel : la grande majorité des femmes qui assurent l'existence du Collège ne remet nullement en question la partition traditionnelle des rôles sexués. Pour elles comme pour les Fröbel, s'il faut mieux instruire les filles, c'est avant tout pour développer leurs compétences domestiques et maternelles, afin de les préparer à devenir des mères de famille efficaces. Quelques personnalités font valoir des positions différentes : ainsi Emilie Wüstenfeld et Malwida von Meysenbug veulent donner aux élèves la possibilité de développer leur autonomie intellectuelle et morale, voire d'acquérir une formation professionnelle. Malwida von Meysenbug espère trouver des remplaçants aux Fröbel, et commente avec optimisme en février 1851 :

« [Dans le Collège] également se produit le même combat que celui qui remue le monde, et le principe démocrate radical y a complètement triomphé. En effet, les Fröbel, qui sont à la tête, se sont révélés tout à fait conservateurs face aux personnalités vraiment démocrates qui se trouvaient ici réunies ; ils veulent un principe mais pas ses conséquences, ils ne veulent pas d'une coexistence libre, contrainte seulement

²⁶⁰ Karl Fröbel (1807-1894), neveu de Friedrich Fröbel, a étudié la philosophie à Iena, a enseigné en Angleterre, puis a fondé à Zurich une institution scolaire où enseigne également Johanna Küster, qu'il épouse en 1849.

²⁶¹ *Hochschulen für Mädchen und Kindergärten als Glieder einer vollständigen Bildungsanstalt, welche Erziehung der Familie und Unterricht der Schule verbindet. Von Karl Fröbel, Rektor dieser neu errichteten Bildungsanstalt und Johanna Fröbel*, Hamburg, Niemeyer Verlag, 1849, p. 43.

²⁶² *Idem*, p. 15.

par les contacts mutuels d'individualités multiples, mais veulent l'autorité dans l'Etat, l'Eglise et la famille (...). »²⁶³

Si les « personnalités démocrates » du conseil d'administration l'emportent en principe, continuant par exemple de choisir les enseignants recrutés, il n'est pas question de licencier les Fröbel – appréciés par les autorités de la ville – sans mettre en danger l'existence du Collège. Ces tensions internes ne prennent donc fin qu'avec la dissolution de la *Hochschule*, le 1^{er} avril 1852 (Chapitre II, II.2.1.).

L'expérience de Hambourg révèle la question fondamentale qui surgit dès qu'il est question de l'instruction des filles : quel objectif faut-il lui donner ? Dans le cas des femmes, l'instruction n'est pas revendiquée pour elle-même, comme un droit au savoir légitime en soi. Elle est toujours mise en rapport avec un devoir moral, une utilité sociale. C'est ce que relève Geneviève Fraisse en étudiant les articles que *La Voix des Femmes* consacre à ce sujet en 1848²⁶⁴ : ils expliquent que les femmes instruites rempliront mieux leurs tâches d'épouse et de mère, qu'elles comprendront mieux leur rôle social de gardiennes des mœurs ; elles pourront éventuellement aussi se suffire à elles-mêmes en travaillant, et contribuer ainsi à moraliser la société, au lieu de vivre en parasite ou bien dans la dépravation. Contrairement au Collège de Hambourg, dont les élèves sont issues des classes moyennes ou bourgeoises, les nouvelles expériences menées à Paris concernent surtout les « filles du peuple ». Ainsi, les conférences de la Société de la Voix des Femmes, ou les cours du soir donnés aux ouvrières des ateliers nationaux correspondent à plusieurs objectifs : répondre à la soif de savoir de celles qui n'ont guère pu fréquenter l'école, fortifier par la connaissance celles qui sont considérées comme les plus fragiles moralement. Toutefois, puisqu'elle s'adresse à un public de travailleuses, cette instruction a aussi pour but une meilleure qualification professionnelle, et donc une plus grande indépendance économique. Ces divers exemples montrent que l'instruction peut être revendiquée à la fois comme un droit et comme un devoir, mais elle soulève toujours finalement la question du droit au travail pour les femmes.

²⁶³ Malwida von MEYSENBUG, lettre à Gottfried Kinkel datée de février 1851, citée par Ruth STUMMANN-BOWERT, « Malwida von Meysenbug und die Hamburger Hochschule für das weibliche Geschlecht », *Jahrbuch der Malwida von Meysenbug Gesellschaft*, Bd 5, Kassel, Verlag Rudert & Bräuning, 1996, p. 23.

²⁶⁴ Geneviève FRAISSE, « Les femmes libres... », art. cité.

II.2.2. Par le droit au travail

« Que voulons-nous donc, sinon faire pour les femmes ce que veulent pour l'humanité la justice et le bon droit ? Ce que nous demandons pour elles c'est le droit de vivre en travaillant ! »²⁶⁵

Cette exclamation parue dans *La Voix des Femmes* début juin 1848, et qui fait implicitement référence aux soulèvements prolétaires des années 1830, montre l'agitation persistante, déjà évoquée plus haut, concernant l'organisation du travail des femmes. Les ateliers nationaux apportent aux femmes la même déconvenue qu'aux hommes²⁶⁶ et les soumettent de plus à la tutelle de « dames patronnesses », bourgeoises paternalistes et incompetentes. En conséquence, des protestations s'élèvent dans *La Voix des Femmes* puis dans *La Politique des Femmes* : ces journaux, qui soutiennent les revendications des ouvrières, ouvrent leurs colonnes à des projets d'auto-organisation qui leur permettraient de vivre de leur travail²⁶⁷. Toutefois, pour pouvoir faire entendre leurs réclamations, les femmes doivent avant tout faire reconnaître leur droit à avoir un emploi salarié. En effet, bien qu'elles représentent une partie importante de la population active, en Allemagne comme en France, cette réalité est niée et combattue par le discours dominant. Dès la monarchie de Juillet, on comprend, à travers la propagande des républicains français, que la dépendance de la femme du peuple est la condition de la liberté de l'homme du peuple²⁶⁸. Etudiant comment les identités genrées sont utilisées dans les représentations socio-économiques des années 1830-1840, l'historienne Victoria E. Thompson montre une évolution de la figure de l'ouvrier dans le discours républicain : l'ouvrier est de plus en plus décrit comme celui qui gagne seul le pain de sa famille. Il prouve ainsi qu'il sait se comporter de façon responsable, rationnelle et autonome, c'est-à-dire qu'il est apte à la citoyenneté. En contrepartie, l'accent est mis sur l'incapacité de l'ouvrière à faire face aux pressions de la vie économique moderne : elle doit rentrer au foyer afin de laisser l'homme pleinement jouer son rôle de protecteur dans la sphère privée, et d'acteur de la vie sociale²⁶⁹. Une majorité de femmes vivent pourtant de leur salaire ou de leur contribution au travail familial, à la campagne comme en ville. Mais en 1848, les

²⁶⁵ « Le Club des Femmes », *La Voix des Femmes*, n°41 du 6 au 8 juin 1848.

²⁶⁶ « C'est assez pour nous humilier, et ce n'est pas assez pour vivre ! » dit une pétition adressée par 236 ouvrières au président de l'Assemblée nationale, citée par Michèle RIOT-SARCEY, *La Démocratie...*, ouv. cit., p. 232.

²⁶⁷ Voir par exemple le projet présenté par une ouvrière, Jeanne STRALLEN, *La Voix des Femmes*, 21 avril 1848.

²⁶⁸ Voir Michèle RIOT-SARCEY, « De l'historicité du genre citoyen », dans Hans Ulrich JOST, Monique PAVILLON, François VALLOTTON, *La politique des droits. Citoyenneté et construction des genres aux 19^e et 20^e siècles*, Paris, Editions Kimé, 1994, p. 43-53.

²⁶⁹ Victoria E. THOMPSON, *The Virtuous Marketplace. Women and Men, Money and Politics in Paris, 1830-1870*, John Hopkins University Press, Baltimore and London, 2000.

républicains, allemands comme français, rappellent que la norme doit être l'épouse prise en charge par son mari, se consacrant uniquement au travail domestique, non productif et non salarié (Chapitre II, I.2.1.). Tout autre cas de figure – que ce soit celui des femmes célibataires, des veuves ou des épouses contraintes ou décidées à travailler – est présenté au mieux comme un mal nécessaire et si possible temporaire, au pire comme une atteinte délibérée à l'ordre social et à la vocation « naturelle » des sexes.

Les femmes désirant faire reconnaître leur droit au travail doivent convaincre autant les autres femmes que les hommes du bien fondé de leur revendication. Comme pour l'instruction, l'argumentation repose à la fois sur la promesse d'une liberté à conquérir et sur l'idée d'un devoir à remplir envers la société :

« La femme veut être libre ! qu'elle travaille ! Qu'elle sache se suffire à elle-même ! Tant qu'elle vivra par ses parents, par son mari, elle ne sera pas libre, elle ne sera pas digne de l'être. La loi du travail est commune à tous. L'homme et la femme doivent la respecter. Riche ou pauvre doit payer à son pays, manuellement ou intellectuellement, sa dette d'utilité. (...) Que les femmes comprennent donc, et qu'elles agissent ! »²⁷⁰

Par ailleurs, ces femmes recherchent la solidarité des ouvriers, puisqu'ils partagent une même expérience d'exploitation. Dans les premiers temps de la révolution, persuadées d'être comprises et encouragées par eux, elles soulignent non seulement le sort commun des hommes et des femmes prolétaires, mais aussi le lien qui, au-delà des barrières de classe, unit les prolétaires et les femmes de toutes conditions : comme ceux-là, celles-ci sont en effet amenées à conquérir leur liberté en luttant contre la domination des plus forts. Ainsi Louise Otto s'adresse avec enthousiasme à la Fraternité des Travailleurs qui, bien qu'étant une organisation strictement masculine, a déclaré publiquement que les ouvrières et les ouvriers ont les mêmes droits et les mêmes devoirs. Elle répond à ses « frères » dans un long article, qui exprime à la fois son espoir et un appel à l'aide :

« Avec ce paragraphe, vous avez levé cet anathème insensé qui pèse sur une moitié de l'humanité : subir l'injustice et l'oppression de la part de l'autre moitié, en vertu du soi-disant droit du plus fort, qui n'est rien d'autre que la violence la plus brutale et n'est donc pas un droit mais un déni de droit. Travailleurs ! Vous avez par là fait honte aux autres hommes, aux hommes de la science, de l'Etat, des affaires, etc. (...). Ainsi, j'en suis sûre, vous n'avez pas oublié que vous n'êtes pas seulement des frères entre vous, mais que vous avez aussi des *sœurs*. Des sœurs qui, comme vous, souffrent sous la domination de l'argent, sous l'hégémonie du capital, sous la pression de patrons tyranniques, et sous un

²⁷⁰ MARIE PAULINE, « Que la femme doit travailler », *La Voix des Femmes* n°31, 23 avril 1848.

excès de concurrence. (...) On ne peut nier que dans l'état actuel des choses, dans la mesure où la formation des femmes est demeurée en arrière de celle des hommes, il serait difficile aux femmes de former des associations et de se défendre par elles-mêmes, de la même manière que vous le faites. Le sort des travailleuses est donc dans vos mains, travailleurs ! Elles ne peuvent pas se défendre seules par elles-mêmes, vous devez vous charger d'elles et au moins les guider, et leur venir en aide dans l'organisation de leurs propres affaires ! Je suis certaine que vous le ferez (...) ! »²⁷¹

Cet appel à une fraternité qui réunirait les deux sexes se heurte toutefois à l'hostilité d'une partie des travailleurs, qui voient dans les femmes des concurrentes dont la place « naturelle » est au foyer. Ainsi, environ un tiers des associations ouvrières fondées à Berlin entre mars et mai 1848 demande dans ses pétitions la restriction drastique, voire l'interdiction du travail des femmes²⁷². La tension est particulièrement vive dans les métiers du textile, où les femmes sont les plus présentes : les « demoiselles tailleuses » cherchent à s'organiser pour se protéger des tailleurs pour dames, qui veulent les faire disparaître²⁷³. A Dresde, les couturières qui pétitionnent auprès de la Commission des travailleurs demandent l'instauration d'une entière liberté d'entreprendre, qui mette fin aux privilèges des corporations (strictement masculines). Elles doivent en effet se contenter de ce que leur laissent les maîtres et compagnons tailleurs, et ceux-ci souhaiteraient encore étendre leurs monopoles au détriment des femmes : à l'occasion de l'enquête par la Commission du travail, environ un tiers des réponses se prononcent pour une interdiction totale du travail des femmes, et un cinquième pour une limitation accrue de leurs activités²⁷⁴.

Les déclarations de principes formulées par la Fraternité des Travailleurs restant sans effet, Louise Otto s'adresse de nouveau en février 1849 au journal du comité central des travailleurs allemands, *Die Verbrüderung*, édité à Leipzig. Comme elle le constate, les associations ouvrières qui se sont fondées à plusieurs endroits, dont sa propre ville, Leipzig, sont restées fermées aux femmes. Elle demande que les comités de districts créés suite au Congrès des Travailleurs de Berlin soient dédoublés pour prendre en compte également les intérêts des travailleuses, et répète qu'hommes et femmes doivent être égaux face à l'organisation du travail :

²⁷¹ Louise OTTO, « Sendschreibung an alle "Verbrüdeten" », *Die Verbrüderung. Organ der Arbeiterverbrüderung*, n°8, 27 octobre 1848, article republié dans *Die Frauen-Zeitung*, n°3, 5 mai 1849.

²⁷² Voir Rüdiger HACHTMANN, *Berlin 1848...*, ouv. cité, p. 398.

²⁷³ *Idem*, p. 504.

²⁷⁴ Voir Susanne SCHÖTZ, « Frauenarbeit im Diskurs der Revolution 1848/49. "Die sächsische Kommission für die Erörterung der Gewerbs- und Arbeitsverhältnisse" », dans Johanna LUDWIG, Ilse NAGELSCHMIDT, Susanne SCHÖTZ, *Frauen in der bürgerlichen Revolution von 1848/49*, Leipzig, 1998, p. 118. Finalement rien n'est changé dans les statuts des métiers du textile jusqu'en 1862.

« Dans la nouvelle société que nous voulons et allons constituer, et vers laquelle nous évoluons – même si cela n'est pas encore reconnu par tous – le droit brutal du plus fort ne peut plus régner, qui a fait d'un sexe la propriété de l'autre ; il n'y a que des frères et des sœurs, des travailleurs et des travailleuses. C'est pourquoi il est temps, après l'organisation des travailleurs, d'entreprendre celle des travailleuses, et de le faire, pour les uns comme pour les autres, en empruntant la voie pacifique de l'association. »²⁷⁵

Louise Otto tente encore de susciter la solidarité des travailleurs en republiant ces articles dans son propre journal, en mai 1849. Cette série de textes se clôt en décembre 1849 par une dernière interpellation « aux travailleurs », signée par Georgine, une collaboratrice du *Frauen-Zeitung*. Réagissant à un article de *Die Verbrüderung*, qui déplore l'emploi de filles par les fabricants de cigares, elle dénonce avec amertume la trahison des travailleurs :

« Vous voulez aider à obtenir une amélioration des conditions sociales, et vous n'êtes même pas capables de vaincre la cause de toutes les inégalités sociales et de tous les abus : *l'égoïsme*. Vous exigez l'organisation du travail, c'est à dire la libération vis à vis du capital, et tout ce que vous voulez, c'est attirer à vous le pouvoir retiré au capital, et l'utiliser pour opprimer les plus faibles ! Alors nous n'aurions changé que de seigneurs, et certainement *rien* gagné à l'échange. Vous parlez de *fraternité* et vous n'hésitez pas, non seulement à exclure vos *sœurs* de vos associations, mais aussi à leur refuser et leur retirer méthodiquement le travail, et donc le moyen de vivre ! (...) Je vous le dis : vous offensez les lois de la religion, de la nature et de la société car, par votre *égoïsme*, vous travaillez puissamment à la démoralisation des femmes et donc à la démoralisation de toute la société humaine ; car, pour la même raison, vous ne reconnaissez pas que la femme, votre *égale*, a les mêmes droits que vous (...). En un mot, vous offensez les lois sacrées de l'humanité, et votre œuvre, que vous regardez avec tant de fierté, doit sombrer, et sombrera, si vous ne la fondez pas sur l'humanité, la seule loi de l'avenir ! »²⁷⁶

En comparant le ressentiment exprimé ici, avec la confiance des premiers textes de Louise Otto, on mesure toute la déception de ces femmes qui voient leurs droits niés par ceux-là mêmes qu'elles avaient choisi comme défenseurs, et aux côtés de qui elles s'étaient engagées dans la révolution. Les Françaises connaissent la même désillusion avec les socialistes, et notamment avec Pierre-Joseph Proudhon. L'auteure de la *Réponse à Satan*, mentionnée plus haut, se disait convaincue que grâce à ce « courageux défenseur de la fraternité », « tous les privilèges de sexe, de race, de naissance, de caste et de fortune seront abolis ». Peut-être exaspéré par ces soutiens féminins qu'il n'a pas sollicités, qu'il ressent probablement comme des atteintes à sa dignité et à son crédit, Proudhon remet brutalement les

²⁷⁵ Louise OTTO, « Assoziation für Alle », *Die Verbrüderung*, n°39, 13 février 1849, article republié dans *Die Frauen-Zeitung*, n°4, 12 mai 1849.

²⁷⁶ GEORGINE, « An die Arbeiter », *Frauen-Zeitung* n°37, 29 décembre 1849. L'association des ouvriers cigariers a demandé, lors de son congrès de 1849, que le travail des femmes soit interdit dans les fabriques : voir Ute FREVERT, *Frauen-Geschichte. Zwischen Bürgerlicher Verbesserung und neuer Weiblichkeit*, Frankfurt a.M., Suhrkamp, 1986, p. 93.

femmes socialistes à « leur » place, à la fin de décembre 1848. Il semble qu'il ait alors voulu faire face à un double enjeu. D'une part, il s'agit pour lui de se démarquer des « socialistes religieux » tels que Pierre Leroux et Victor Considerant, qu'il doit côtoyer à l'Assemblée. Ceux-ci bénéficient d'une certaine audience, par exemple grâce au journal de Considerant, *La Démocratie Pacifique*, mais ils trouvent aussi des relais favorables jusque dans le journal de Proudhon même, *Le Peuple*²⁷⁷. En s'en prenant aux femmes socialistes, Proudhon peut condamner l'orientation d'un certain socialisme et attaquer indirectement les hommes qui incarnent ce courant. Il dirige donc toutes ses accusations sur les femmes, présentées comme les seules à tenir ce « langage mystique » qu'il déplore²⁷⁸. D'autre part, Proudhon précise ses positions au sujet de l'émancipation des femmes. C'est un autre moyen pour lui de se distinguer des anciens saint-simoniens tels que Leroux, et des fouriéristes tels que Considerant. Cela lui permet aussi de donner à l'opinion des gages de respectabilité, de rendre le socialisme honorable en montrant qu'il est compatible avec la conception bourgeoise de la famille. Il explique ainsi :

« Le rôle de la femme n'est point la vie extérieure, la vie de relation et d'agitation, mais bien la vie intime, celle du sentiment et de la tranquillité du foyer domestique. Le socialisme n'est pas venu seulement pour restaurer le travail ; il est venu aussi pour réhabiliter le ménage, sanctuaire de la famille, symbole de l'union matrimoniale »²⁷⁹.

Loin d'accueillir les femmes dans les rangs socialistes, pour lutter avec leurs « frères » en tant que travailleuses si ce n'est en tant que citoyennes, Proudhon les réduit à la passivité et à la domesticité. Selon lui, la République démocratique et sociale n'a pas d'autre devoir envers les femmes que de leur garantir la possibilité d'accomplir leur destinée familiale. Il réitère enfin son « dilemme » tant commenté : « Ménagère ou courtisane, il n'y a point pour la femme de milieu ». Cette polémique au sujet des femmes permet donc à Proudhon de se montrer une nouvelle fois en tant que seul représentant du « vrai » socialisme, capable de distribuer les blâmes à ceux qui se trouvent dans l'erreur. Quelques femmes lui répondent

²⁷⁷ Après l'arrêt du *Représentant du Peuple* en août, *Le Peuple* prend le relais à partir de la fin d'octobre 1848. Durant les deux premiers mois, il rend compte des banquets des socialistes « religieux », y compris ceux organisés par les femmes, reproduisant les toasts portés par Pierre Leroux, Désirée Gay, Eugène Stourm, Jeanne Deroin... Le journal publie en même temps des lettres de Pauline Roland à Pierre Leroux, où elle expose sa conception « évangélique » de l'Association. Le ton change lorsque Proudhon manifeste son hostilité avec ces tendances, à la fin de décembre 1848 : peut-être s'agit-il aussi pour lui de régler des dissensions internes à la rédaction du journal, et d'y réaffirmer son autorité. Les articles étant rarement signés, il est difficile de vérifier cette hypothèse.

²⁷⁸ [P-J PROUDHON], *Le Peuple. Journal de la République démocratique et sociale*, 27 décembre 1848.

²⁷⁹ [P-J PROUDHON], *Le Peuple*, 29 décembre 1848.

aussitôt par voie de presse, avec une virulence comparable à la sienne²⁸⁰. Quelques semaines après, Jeanne Deroin tente la voie de la persuasion et du dialogue dans sa nouvelle revue, *L'Opinion des femmes*. Il s'agit pour elle de ne pas se couper des travailleurs socialistes admirateurs de Proudhon : c'est en partie à eux qu'elle adresse les explications destinées à Proudhon. Après avoir demandé pour tous et pour toutes « le droit de vivre, le droit au travail, l'admission à toutes les fonctions sociales », elle affirme qu'enfermer les femmes au foyer domestique, c'est justement les condamner à se réfugier dans la religion, à rêver « à la patrie céleste où elles auront le droit de cité »²⁸¹. Dans le même numéro de la revue, un autre socialiste, ami de Jeanne Deroin, tient néanmoins des propos ambigus. Jean Macé²⁸² écrit en effet que l'émancipation des travailleurs est plus pressée que celle des femmes, même s'il faut œuvrer à ces deux émancipations en même temps²⁸³. Là encore, les femmes ne sont pas comptées spontanément parmi les travailleurs...

Les femmes de 1848 ont bien du mal à se faire reconnaître comme membres de la société en tant que travailleuses, et non seulement en tant que compagnes, mères et éducatrices des hommes. Elles insistent donc beaucoup sur le travail, d'autant plus que ce sujet leur permet de se défendre contre les accusations d'immoralité. Elles précisent en effet sans cesse que c'est par le travail, et donc pour l'utilité sociale, qu'elles veulent s'affranchir. Elles définissent ainsi l'émancipation comme l'accès à une autonomie économique dans le cadre de la morale commune, en réponse à tous ceux qui parlent des femmes « émancipées » comme des libertines parasites de la société.

II.2.3. Par une émancipation bien comprise

« On abuse si souvent encore du mot émancipation que cette note explicative nous a paru nécessaire. Dans son sens absolu et légitime, [le mot] signifie avant tout affranchissement intellectuel et moral.

²⁸⁰ Voir les réactions de MARIE M., « Lettre à M. le directeur du journal *Le Peuple* », *La République*, n°4, 4 janvier 1849, et de HENRIETTE... artiste, « A M. Proudhon », *La Démocratie Pacifique* du 5 janvier 1849. Elles sont commentées notamment par Michèle RIOT-SARCEY, *La Démocratie...*, ouv. cité, p. 239-244.

²⁸¹ Jeanne DEROIN, lettre à Proudhon, *L'Opinion des Femmes*, n°1, 28 janvier 1849.

²⁸² Jean Macé (1815-1894), issu d'une famille ouvrière, a pu suivre un enseignement secondaire grâce à une bourse. Il s'est intéressé dans sa jeunesse au saint-simonisme avant de se rapprocher du milieu fouriériste dans les années 1840. En 1848 il développe les idées « démocrates-socialistes » dans plusieurs brochures, qui sont notamment consacrées à l'instruction populaire. En octobre 1848, il est secrétaire de La Solidarité, une Société populaire pour la propagation et la réalisation de la science sociale, co-fondée par Jeanne Deroin. Compromis dans les manifestations du 13 juin 1849, il doit se réfugier un temps en Normandie pour échapper aux poursuites.

²⁸³ Jean Macé, *L'Opinion des Femmes*, n°1, 28 janvier 1849.

Cette condition première et supérieure étant, pour les deux sexes, la base normale de tous les progrès sociaux, emporte avec elle toutes les autres conséquences. »²⁸⁴

Ces quelques lignes, peut-être dues à Jenny P. d'Héricourt, sont une tentative pour imposer au terme « émancipation » un même sens pour les deux sexes, et en faire ainsi une clé d'accès à des droits réellement universels. Cependant, les contemporains continuent à faire une distinction majeure entre émancipation des hommes et émancipation des femmes : cette dernière expression conserve un sens très équivoque, en référence aux usages des décennies précédentes. La comparaison franco-allemande montre qu'il est encore plus difficile aux Allemandes qu'aux Françaises de parler d'émancipation : les raisons de cette différence me semblent liées à la construction de l'identité nationale.

L'expression « émancipation des femmes » est employée en Allemagne à la fin du XVIII^e siècle par Hippel et Schlegel²⁸⁵ ; en France, dans sa *Théorie des quatre mouvements et des destinées générales* parue en 1808, Charles Fourier imagine les moyens de leur « affranchissement ». Les deux termes sont ensuite popularisés par les saint-simoniens entre 1829 et 1832 (voir I.2.1). Ils suscitent alors des réactions tant moqueuses que scandalisées, révélatrices des enjeux du moment. En effet si la notion de liberté individuelle est débattue concernant les hommes, elle paraît inapplicable aux femmes. L'idéologie dominante ne permet pas d'imaginer pour elles une existence propre, hors du cadre familial et de la vocation reproductrice. Accusés de vouloir saper les fondements de la société, les saint-simoniens sont désignés comme des ennemis de la propriété sous toutes ses formes, y compris le mariage. L'émancipation qu'ils promettent aux femmes est comprise comme un rejet des liens conjugaux, à des fins de libertinage. Intentionnel ou non, le malentendu s'est nourri des appels à la liberté amoureuse émis par certains membres de la Famille. Leur éloge public des plaisirs de la chair conduit le Père Enfantin et quatre autres dirigeants à un procès pour immoralité en août 1832. Ceci laisse le saint-simonisme définitivement stigmatisé dans l'opinion publique comme une organisation vouée à la débauche. Même si les écrits des saint-

²⁸⁴ Société pour l'Emancipation des Femmes, manifeste imprimé du 16 mars 1848 (Arch. Nat., pétitions adressées au gouvernement provisoire, Bb 30/307, 6802), cité par Michèle RIOT-SARCEY, *La Démocratie...*, ouv. cité, p. 187.

²⁸⁵ Voir Karl Martin GRASS, Reinhart KOSELLECK, « Emanzipation », dans Otto BRUNNER et alii (Hg.), *Geschichtliche Grundbegriffe. Historisches Lexikon zur politisch-sozialen Sprache in Deutschland*, Stuttgart, Ernst Klett Verlag, 1975, 4. Auflage 1998, p. 153-197. Appliqué d'abord aux revendications des juifs, le terme d'émancipation est utilisé au sujet des femmes depuis la fin du XVIII^e siècle. On le trouve chez Theodor von Hippel (*Über die bürgerliche Verbesserung der Weiber*, 1792), qui estime que chaque être doué de raison a droit à la liberté, puis chez Friedrich Schlegel, dont le roman *Lucinde* (1799) introduit dans la littérature romantique la question de la transformation des rapports entre les sexes.

simoniens restent encore nombreux jusqu'aux lois de 1835 qui restreignent la liberté d'expression, leurs théories émancipatrices n'ont plus guère d'écho en France ; elles sont par contre relayées outre-Rhin par le mouvement littéraire Jeune Allemagne. Ces écrivains libéraux, qui veulent contribuer au progrès politique et social, renouveler la culture et la morale, reprennent la discussion sur la liberté des femmes esquissée en Allemagne dans les années 1790. Ils ne se réfèrent plus alors à la raison et au droit, mais à la nature et à la sensualité. Inspiré par les saint-simoniens qu'il fréquente à Paris, Heinrich Heine associe explicitement l'affranchissement des femmes à la réhabilitation de la chair. Karl Gutzkow, Heinrich Laube, Theodor Mundt, reprennent l'appel à la « femme libre » dans le but de réconcilier la matière et l'esprit, et de réformer les relations amoureuses. Tous saluent l'œuvre de George Sand, dès la parution de *Lélia* en 1833²⁸⁶ : ils admirent tout autant le talent de celle que Mundt nomme « le premier poète vivant de France », que son audace à traiter des thèmes défiant la morale conventionnelle. Karl Gutzkow s'inspire d'ailleurs directement de *Lélia*, voire en plagie certains passages, dans *Wally, die Zweiflerin* (1835). Attaqué comme « une imitation de l'impudence française », ce roman vaut à son auteur quelques mois de prison et déclenche la censure du mouvement Jeune Allemagne. Les propos de *Wally* sur les femmes et l'amour, autant que ses doutes métaphysiques et religieux, sont, selon les autorités, révélateurs de la « tendance destructrice » des auteurs incriminés. Jugés moralement et politiquement subversifs, leurs écrits sont interdits en décembre 1835 dans l'ensemble de la Confédération allemande. L'expression « émancipation des femmes » se retrouve donc doublement discréditée en Allemagne. Sans que cela soit vraiment déclaré, elle est condamnée d'une part comme étant une idée « française », puisqu'elle renvoie implicitement aux saint-simoniens et à « l'émancipée » par excellence qu'est George Sand. Or le sentiment de méfiance, voire d'hostilité envers la France – hérité notamment des invasions napoléoniennes²⁸⁷ – est réactivé par la recherche passionnée de l'identité « allemande » qui caractérise cette période. L'« émancipation » est d'autre part associée à des ouvrages au contenu immoral, dus à des auteurs décadents. Le scandale de *Wally* fragilise durablement la carrière de Gutzkow, qui tente par la suite de se dissocier de Sand en rejetant ses idées sur la

²⁸⁶ Voir : Kathryn J. CRECELIUS, « George Sand en Allemagne : la réception de son œuvre 1833-1856 », dans *George Sand lue à l'étranger. Recherches nouvelles 3. Actes du Colloque d'Amsterdam* réunis par Suzan van Dijk, Amsterdam, Rodopi, 1995, p. 51-59 ; Kerstin WIEDEMANN, *Zwischen Irritation und Faszination. George Sand und ihre deutsche Leserschaft im 19. Jahrhundert*, Mannheimer Beiträge zur Sprach- und Literaturwissenschaft 53, Narr Verlag, Tübingen, 2003 ; *Oeuvres & Critiques. « George Sand. La réception hors de France au XIXe siècle »*, XXVIII, 1, 2003.

²⁸⁷ Voir Michael JEISMANN, *Das Vaterland der Feinde. Studien zum nationalen Feindbegriff und Selbstverständnis in Deutschland und Frankreich, 1792-1918*, Stuttgart, 1992.

liberté féminine. Les rares écrivaines proches du mouvement Jeune Allemagne, telle que Luise Mühlbach, s'abstiennent de toute allusion qui risquerait de les assimiler à des sympathisantes ou imitatrices de George Sand. Une seule femme, la démocrate radicale Louise Aston, proclame son « émancipation », comme un défi : elle le fait dans un livre exaltant la liberté individuelle, écrit en réponse à ses détracteurs quelques mois après son expulsion de Berlin pour « mauvaises mœurs », en 1846²⁸⁸. Qu'une femme ose revendiquer elle-même sa propre émancipation rappelle le potentiel hautement subversif des droits universels issus des Lumières, dès lors qu'ils ne seraient plus contenus dans le cadre d'une organisation sociale patriarcale. Ainsi, les écrits de Louise Aston sont aussitôt stigmatisés dans tous les Etats allemands comme ceux d'une créature dénaturée, qui porte le pantalon, fume des cigares et vit dans les cafés : ce portrait d'un être ni femme ni homme, inintégré à l'ordre social, ôte d'emblée toute crédibilité à la Berlinoise. A la veille de 1848, l'adjectif « émancipée » a donc pris un sens très péjoratif : s'appliquant aux femmes qui, comme George Sand et Louise Aston, sont accusées de trahir leur sexe en imitant les hommes, il désigne le contraire de la féminité, voire de la féminité « allemande ». L'époque est en effet à la recension et à l'exaltation des valeurs nationales, dont les femmes sont censées être les gardiennes « naturelles »²⁸⁹.

Les femmes de 1848 doivent composer avec ces expériences passées, dont la révolution a réactualisé le souvenir, et qu'elles ont parfois elles-mêmes vécues de manière douloureuse. Elle savent que leurs contemporains confondent l'émancipation avec un affranchissement décidé par et pour les hommes, la liberté des femmes avec la licence des mœurs, et la « femme libre » avec la courtisane. Dans leur grande majorité, celles qui profitent de la révolution pour revendiquer des droits sont donc très méfiantes envers le mot « émancipation ». La plupart des Allemandes l'ont supprimé de leur vocabulaire. Louise Otto parle ainsi de « ces rêveries ridicules et folles » qui ont déshonoré le mot « émancipation des femmes »²⁹⁰. Elle craint surtout d'être confondue avec Louise Aston, qu'elle attaque donc à plusieurs reprises, comme dans cet article daté de 1847 :

« Comme on lui a toujours donné le surnom « d'émancipée », et qu'on nomme peut-être aussi mon présent article « un article d'émancipation féminine », certains lecteurs pourraient penser que les actes

²⁸⁸ *Meine Emancipation. Verweisung und Rechtfertigung*, Bruxelles, Vogler, 1846. La même année elle publie un recueil de poèmes (*Wilde Rosen. Zwölf Gedichte*, Berlin, Moesner und Kühn, 1846) contenant une ode à George Sand, la « femme-héros », qui ouvre la voie à la « femme libre », uniquement soumise à sa conscience.

²⁸⁹ Voir sur ce sujet Rada IVEKOVIC, *Le sexe de la nation*, Paris, Leo Scheer, 2003.

²⁹⁰ Louise OTTO, *Das Kränzchen*, n°47, 1849, cité par Carola LIPP, *Schimpfende Weiber...*, ouv. cité, p. 300.

de cette femme et les miens – moins connus – poursuivent le même objectif, et il me faut repousser cela. Je me dois donc d’apporter moi-même quelques éclaircissements sur Aston (...) »²⁹¹

Elle poursuit en citant les jugements sévères émis dans des journaux sur la vie et les écrits de Louise Aston, signifiant de la sorte qu’elle adhère à l’opinion commune et entend, elle, respecter les normes sociales. Dans les années qui suivent, Louise Otto continue de faire allusion à la Berlinoise, toujours pour rejeter sur cette dernière les accusations qu’elle-même redoute, et défendre l’honorabilité de sa propre lutte²⁹². S’adressant à ses lecteurs dans le premier numéro du *Frauen-Zeitung*, elle commence par en appeler au témoignage irrécusable de sa vie et de ses œuvres :

« (...) qui en connaît quelque chose saura que je n’appartiens pas aux soi-disant « émancipées », à celles qui ont discrédité le terme d’ « émancipation des femmes », qui ont déshonoré la femme en en faisant une caricature de l’homme. Pour ceux qui ne savent encore rien de nous, puisse suffire l’assurance que j’espère justement, grâce à la tendance de ce journal, travailler contre cette erreur qui amenait souvent les femmes les plus douées à satisfaire leur aspiration à la liberté intellectuelle dans le déchaînement des passions. On ne me comptera donc pas parmi ces « émancipées », pas plus que mes sœurs qui travaillent avec moi (...). »²⁹³

Au mot d’émancipation (*Emanzipation*) qui lui semble être devenu impossible à prononcer autrement qu’à propos des juifs²⁹⁴, Louise Otto préfère celui d’autodétermination (*Selbstbestimmung*), qui a de plus l’avantage d’être bien germanique. Elle l’emploie en 1848 pour demander aux autorités et aux représentants du peuple de donner aux femmes les droits qui leur permettront de décider par elles-mêmes la direction de leur existence ; elle s’en sert également pour inciter les femmes à trouver le courage de penser et d’agir de façon indépendante.

En France, certaines femmes parlent malgré tout d’émancipation en 1848, mais avec bien des précautions. Elles savent en effet qu’il leur faut définir le terme clairement, pour tenter d’éviter les malentendus prévisibles et de rendre leurs revendications intelligibles. La plupart se montrent particulièrement prudentes et rassurantes, suivant la ligne annoncée par la *Voix des Femmes* :

²⁹¹ Louise OTTO, « Die Theilnahme der weiblichen Welt am Staatsleben », *Vorwärts!*, Leipzig, 1847, p. 49.

²⁹² Pour distinguer ce qu’entendent respectivement Louise Aston et Louise Otto par émancipation, notamment dans une perspective religieuse, voir Hans ADLER, « On a Feminist Controversy : Louise Otto vs. Louise Aston », dans Ruth Ellen BOETCHER-JONES, Mary Jo MAYNES (eds.), *German Women in the 18th and 19th Centuries*, Bloomington, Indiana University Press, 1986, p. 193-215.

²⁹³ Louise OTTO, « Programm », *Frauen-Zeitung* n°1, 21 avril 1849.

²⁹⁴ Voir Louise OTTO, « Zur Judenfrage », *Der Volksfreund*, n°8, 14 mai 1848 ; elle y prend parti pour l’émancipation immédiate et générale des juifs.

« (...) Que voulons-nous ? Nous voulons notre émancipation totale, complète. C'est-à-dire : être reconnues, en ce qui est de l'intelligence, égales aux hommes. Mettons-nous donc hardiment à l'œuvre. Plusieurs de nos sœurs se sont effrayées à ce mot : *L'émancipation* ! Il ne faut pas qu'elles tremblent. Quelles [sic] reculent. Notre œuvre est pure. »²⁹⁵

De la même manière que Louise Otto rejette tout amalgame entre elle et Louise Aston, les rédactrices de *La Voix des Femmes* veulent se démarquer de la « femme libre » des saint-simoniens » :

« La Révolution de 1830, on se le rappelle, eut son moment d'espoir, son moment d'effervescence : un cri d'émancipation s'éleva parmi les femmes de la grande cité et alla vibrer dans mille cœurs, au fond de nos provinces (...) ; ces vœux et ces besoins trouvèrent des échos, des interprètes parmi les hommes les plus généreux et les plus éclairés de cette époque ; ces hommes qui appartenaient à une école socialiste célèbre se posèrent en apôtres de l'émancipation des femmes (...). Mais lorsque Enfantin a tenté de proclamer la femme libre, lorsqu'il a désigné, comme prêtresse de l'avenir, l'odalisque indolante [sic], la femme ignorante et sensuelle, il a renié son maître et rompu avec le premier disciple, Rodrigues, qui voulait conduire l'homme à l'égalité sainte de la fraternité. (...) Si, à côté des droits nouveaux que nous réclamons pour notre sexe, nous ne plaçons aucun devoir, autant vaudrait conserver encore nos fers. »²⁹⁶

Dans un autre numéro encore, lorsque Hermance Lesguillon²⁹⁷ proclame que la femme, « tout en discutant ses intérêts et en exhalant ses plaintes, doit garder sa majesté et sa pudeur », Eugénie Niboyet ajoute encore : « Oui, la femme doit rester femme, et son émancipation doit être toute morale, toute pacifique »²⁹⁸. D'autres essaient néanmoins de dépasser ces vagues formules et d'exprimer la question de façon plus concrète. C'est le cas des membres de la Société pour l'Emancipation des femmes, dans leur manifeste du 16 mars 1848 déjà cité plus haut. Le nom qu'elles ont choisi pour leur association traduit une certaine audace de leur part, mais les oblige aussi à s'expliquer d'emblée. Elles s'efforcent de dire ce qu'elles entendent par « liberté » et quelles en sont les implications réelles : selon elles, « la liberté, c'est l'indépendance matérielle, intellectuelle et morale », et engagent le gouvernement à réfléchir avec elles :

²⁹⁵ « A l'œuvre », *La Voix des Femmes* n°9, 29 mars 1848.

²⁹⁶ J.B. [Joséphine Bachellery], « Comment nous comprenons l'émancipation des femmes sous la République », *La Voix des Femmes* n°27, 19 avril 1848.

²⁹⁷ Hermance Lesguillon (1810-1882) est une femme de lettre sympathisante de l'école sociétaire ; en février 1848, elle prend parti pour la République et devient membre de la Société de la Voix des Femmes.

²⁹⁸ *La Voix des Femmes*, n°35, 26 avril 1848.

« Comment faire converger la liberté de la femme avec celle du mari ? Comment la faire converger sous toutes ses faces, sociale, civile, politique, religieuse ? Comment l’instaurer de façon que le despotisme ne puisse jamais retrouver entrée soit d’un côté soit de l’autre ? »²⁹⁹

En même temps, celles qui rédigent ce texte rappellent que leur féminité garantit le caractère vertueux de leurs objectifs : elles encouragent en effet les hommes à « appeler à leur aide les femmes, en qui seules résident encore, dans leur pureté primitive, les plus grandes forces du cœur ». En France comme en Allemagne, les femmes de 1848 doivent toujours se protéger de la calomnie et démontrer la sincérité de leurs engagements, en insistant sur la moralité de l’émancipation qu’elles demandent. Celle-ci est censée tout à la fois préserver et révéler pleinement leur féminité, et non la faire disparaître. En réaction aux soupçons qui pèsent perpétuellement sur elles, ces femmes mettent en avant leur identité de genre, définie selon des critères moraux, et centrent souvent leurs revendications sur l’éducation et le travail, comme nous l’avons vu précédemment. Certaines d’entre elles abordent malgré tout ouvertement la question des droits politiques.

II.2.4. La question des droits politiques

« Le plus profond principe de régénération proclamé par la République, c’est l’Egalité. L’Egalité sociale. L’Egalité de tous les membres de la Société. Donc, invinciblement, l’Egalité des hommes et des femmes ; - donc aux hommes et aux femmes mêmes droits, mêmes devoirs. (...) Sinon, plus d’Egalité, plus de République ! Un mot, un mensonge, une tyrannie remplacée violemment par une autre, rien de plus. Dire aux femmes : vous n’êtes pas électeurs, vous n’êtes pas éligibles, et vous ne le serez pas, et nous ne voulons pas que vous le soyez, - c’est refuser d’établir l’Egalité tout en la proclamant, - c’est déshonorer une victoire remportée pour le bien de tous, - c’est monopoliser indignement les résultats publics et communs du triomphe, - c’est n’être plus Républicains ; - tranchons le mot, c’est être *Aristocrates* ! Que la nation lise, réfléchisse, et décide. »³⁰⁰

Cette proclamation datée de fin mars 1848 montre qu’à cette date, certaines femmes espèrent encore en France acquérir un statut légal de citoyennes, peut-être dès l’élection de l’Assemblée constituante, prévue pour le mois suivant. Elles se réfèrent dans leurs réclamations aux principes revendiqués par les révolutionnaires et interpellent à maintes reprises pour leur rappeler ce que signifient, selon elles, la république et la démocratie. Entre la déclaration du « suffrage universel » et la tenue des premières élections le 23 avril 1848,

²⁹⁹ Société pour l’Emancipation des Femmes, manifeste imprimé du 16 mars 1848 (Arch. Nat., pétitions adressées au gouvernement provisoire, Bb 30/307, 6802), cité par Michèle RIOT-SARCEY, *La Démocratie...*, ouv. cité, p. 188.

³⁰⁰ « Egalité complète, Egalité vraie », *La Voix des Femmes*, n°7, 27 mars 1848.

plusieurs initiatives de femmes se succèdent, tant qu'il semble encore temps de faire pression sur le gouvernement provisoire. Toutefois, de la tentative de Pauline Roland pour voter aux municipales de Boussac le 27 février 1848, jusqu'à la délégation du Comité des droits de la femme auprès du maire de Paris³⁰¹, toutes ces entreprises échouent. Les rédactrices de *La Voix des Femmes* expérimentent alors une autre stratégie en proposant la candidature de George Sand ; selon elles, « en appelant Sand à l'Assemblée nationale, les hommes croiront faire une exception, ils consacreront le principe et la règle »³⁰². Suite au refus cinglant de l'écrivaine³⁰³, qui estime l'émancipation civile prioritaire et renvoie les protestataires à leurs devoirs familiaux, ces dernières n'ont plus qu'à espérer l'élection d'hommes favorables à la reconnaissance de leurs droits. Après la formation de l'assemblée constituante, les rédactrices de *La Voix des Femmes* s'adressent une dernière fois au gouvernement provisoire au sujet des droits civiques, et rappellent aux nouveaux représentants que la réalisation de la devise républicaine va dépendre d'eux³⁰⁴. Trois jours après, le journal suspend sa parution pendant un mois. Il reparaît sans certaines de ses rédactrices les plus radicales – et adopte un contenu plus modéré. Le dernier numéro, paru le 10 juin 1848, conseille aux « républicaines de 1848 » de se faire accepter en montrant leur dévouement :

« Femmes de 1848, entrez en possession de vos droits par la plus stricte observation de vos devoirs. »³⁰⁵

Je ne détaillerai pas davantage ici toutes ces péripéties qui se sont déroulées de février à juin 1848 concernant le droit de vote des femmes : elles ont été amplement décrites dans les diverses histoires du féminisme français. Dans *La Démocratie à l'épreuve des femmes*, Michèle Riot-Sarcey a montré comment l'expérience particulière des femmes qui souhaitent devenir citoyennes à part entière leur a permis de saisir pleinement le décalage entre la réalité et les déclarations abstraites, et de percevoir les enjeux de pouvoir dissimulés derrière celles-ci. Reléguées aux marges du politique, elles ont pu se montrer particulièrement lucides et dénoncer les trahisons des idéaux révolutionnaires, sans ménager aucun parti.

³⁰¹ Cette délégation a lieu le 22 mars, trois jours après une nouvelle déclaration du gouvernement provisoire déclarant que « l'élection appartient à tous, sans exception » et qu'il n'y a désormais plus de prolétaire en France. Elle demande à Armand Marrast si la République a réellement décidé d'abolir tous les privilèges, et a donc ouvert le suffrage universel aux femmes. Celui-ci leur répond que seule l'Assemblée constituante élue le 23 avril pourra légiférer sur la question. Voir *La Voix des Femmes*, n°6 du 26 mars 1848.

³⁰² *La Voix des Femmes*, n°16, 6 avril 1848.

³⁰³ Voir ses textes reproduit dans George SAND, *Politique et polémiques (1843-1850)*, présentation de Michelle PERROT, Imprimerie nationale éditions, collection acteurs de l'histoire, 1997, p. 532- 544.

³⁰⁴ *La Voix des Femmes*, n°35, 26 avril 1848.

³⁰⁵ « Les Femmes de 1848 », *La Voix des Femmes*, n°43, 10-13 juin 1848.

Cette réaction critique s'est également produite en Allemagne, même si les mobilisations concrètes pour revendiquer l'égalité politique sont encore moins nombreuses là qu'en France³⁰⁶. Aucune des pétitions allemandes conservées pour la période ne demande le droit de vote et d'éligibilité pour les femmes, même si certaines adresses signées par des femmes reprochent aux hommes leur manque d'énergie et proposent de les remplacer momentanément³⁰⁷. Carola Lipp estime qu'une revendication collective du droit de vote aurait nécessité un processus de formation politique qui ne s'était pas encore accompli chez les Allemandes en 1848³⁰⁸. Il me semble que cette explication néglige certains aspects du problème, et notamment la question de l'identité nationale allemande, qui tient une place centrale chez les femmes qui s'expriment publiquement. Si minoritaire soit-il, le sujet des droits politiques n'est en effet pas absent des préoccupations des Allemandes de 1848, mais il est plutôt recouvert, écarté ou tempéré par d'autres priorités, avec lesquelles il entre en conflit. Quelques protestations isolées nous sont parvenues de façon indirecte. Ainsi à Brême, un journal local rapporte le discours qu'une jeune femme aurait tenu devant une assemblée de travailleurs en juin 1848. Après avoir félicité les autorités de la ville libre d'avoir élargi la classe des électeurs, elle aurait ajouté :

« Il ne fait pas de doute que, si un bon gouvernement repose sur la quantité des électeurs, il s'améliorera de nouveau si cette quantité double. Respectés hommes, vous savez que nous aussi sommes habitantes de l'Etat, et que sans nous vous n'auriez pas d'existence ; dites : comment avez-vous pu nous oublier ? »³⁰⁹

Quant à Louise Otto, si prolixe sur quantité de thèmes, elle aborde ouvertement la question dans un seul article, sans doute écrit vers la fin de l'année 1848, au contenu très significatif. Enumérant les objectifs de son engagement en faveur des femmes, à l'intention du lectorat de la revue *Soziale Reform*, elle demande en dernier point « la consultation du jugement féminin lors de la rédaction des lois qui concernent les femmes ». Les hésitations et les tensions qui transparaissent dans son texte révèlent combien ce sujet est risqué à traiter. Alors qu'elle avait, dans les lignes précédentes, demandé très directement le droit à

³⁰⁶ Voir Gudrun WITTIG, « Nicht nur im stillen Kreis des Hauses ». *Frauenbewegung in Revolution und nach revolutionäre Zeit 1848-1876*, Hamburg, Ergebnisse Verlag, 1986, p. 84-95.

³⁰⁷ Voir la pétition envoyée à Francfort en juin 1848 par « les femmes de Bonn », publiée dans *Die Oberrheinische Zeitung*, Freiburg, n°187, 5 juillet 1848, reproduite dans Gerlinde HUMMEL HAASIS (Hg.), *Schwester !...*, ouv. cité, p. 33-34.

³⁰⁸ Carola LIPP, « 1848/49. Emotionale Erhebung und neue Geschlechterbeziehung? », in Johanna LUDWIG, Ilse NAGELSCHMIDT, Susanne SCHÖTZ, *Frauen...*, ouv. cité, p. 55-68.

³⁰⁹ *Der Bürgerfreund*, 22 juin 1848, cité par Romina SCHMITTER, « „Geehrte Männer (...) sagt – wie konntet ihr uns vergessen?“ Bürgerinnenrechte im 19. und 20. Jahrhundert am Beispiel der Freien Hansestadt Bremen », dans Ute GERHARD (Hg.), *Frauen in der Geschichte des Rechts*, München, Beck, 1997, p. 561.

l'instruction, au travail et à l'égalité civile, Louise Otto éprouve le besoin d'entourer de grandes précautions ses propos sur les droits politiques :

« C'est justement parce que je pars de l'idée que la nature de la femme est d'une autre sorte que celle de l'homme, et que notre destination est autre ; c'est justement parce que je suis dénuée de ces folles et ridicules rêveries qui ont déshonoré le mot « émancipation des femmes » en y associant des exigences immorales et impossibles ; c'est justement parce que j'assigne aux femmes une autre place dans l'Etat qu'aux hommes, laissant aux hommes toutes les charges et les dignités publiques, mais revendiquant pour les femmes la sainte et apaisante prêtrise au service de l'humanité : c'est pour cela que je demande que les femmes aient une voix au sujet des lois qui les concernent elles-mêmes. Je demande cette voix pour elles également là où il s'agit d'élire des représentants pour tout le peuple, car nous, femmes, sommes une partie de ce peuple. Si maintenant une loi électorale dit : « tous les citoyens (*alle Staatsangehörigen*) majeurs sont électeurs », mais exclut les femmes de ce droit par une sorte d'accord tacite, cela signifie simplement que les femmes sont déclarées mineures. Un droit dont disposent maintenant les plus ignorants dans le peuple, doit aussi être donné à la femme. »³¹⁰

Réitérant son rejet des théories émancipatrices du passé – qu'il s'agisse des « utopies » françaises, du courant « Jeune Allemagne », des provocations de Louise Aston, elle entend prouver sa propre moralité et son propre pragmatisme. Elle tente de concilier le respect des identités de genre avec la revendication d'un nouveau rôle pour les femmes : tout en affirmant qu'elle adhère aux représentations convenues du « féminin », elle cherche à prouver que la « spécificité féminine » peut trouver sa place dans l'Etat, et peut se manifester dans des actes politiques. Cette argumentation complexe, qui cherche une voie de compromis entre contraintes et aspirations, montre que Louise Otto a bien conscience de devoir avancer prudemment sur un tel terrain ; cela témoigne en même temps de l'importance que revêt pour elle ce thème des droits politiques, puisqu'elle prend le risque d'en parler. Ce risque semble cependant tel, qu'elle renonce par la suite à aborder de nouveau ouvertement la question.

Si les Allemandes paraissent s'être davantage pliées que les Françaises à l'interdiction implicite faite aux femmes de s'aventurer dans la sphère politique, c'est en grande partie lié, me semble-t-il, à la force du contre-exemple français, très sensible en 1848 outre-Rhin. Comme l'a bien montré Ulrike Ruttmann, l'image de la France se retrouve en effet instrumentalisée dans les débats politiques menés par les libéraux et les démocrates en 1848/49³¹¹. Ces derniers sont partagés entre leur désir d'imiter les républicains français et de

³¹⁰ Louise OTTO, « Mein Programm als Mitarbeiterin einer Frauenzeitung », *Die Soziale Reform*, n°1, janvier 1849.

³¹¹ Ulrike RUTTMANN, *Wunschbild – Schreckbild – Trugbild. Rezeption und Instrumentalisierung Frankreichs in der deutschen Revolution von 1848/49*, Stuttgart, Steiner, 2001.

fraterniser avec « le peuple révolutionnaire », et leur méfiance envers un risque d'ingérence de la France largement fantasmé. Si l'hostilité antifranaise de 1813 est très amoindrie en 1848, les représentations de la France et des Français, à la fois comme modèle et contre-modèle, jouent alors un rôle décisif dans la définition d'une identité allemande³¹². L'étude comparative des Allemandes et des Françaises de 1848 témoigne que ce processus concerne également les femmes et sollicite les identités de genre, une dimension passée sous silence par Ruttman, ainsi que dans les travaux sur les femmes durant la révolution. Comme l'idée d'émancipation, l'idée d'une participation des femmes à la vie politique est, pour les contemporains, associée aux « extravagances » françaises. En France comme en Allemagne, la question des droits politiques des femmes renvoie à une représentation négative de la Révolution française. On rappelle la volonté des « citoyennes »³¹³ révolutionnaires de peser sur la vie publique, en y voyant la cause des pires dérives : elles sont assimilées à la violence des sans-culottes, aux furies de la guillotine de 1793, aux émeutières qui envahissent la Convention en 1795. Olympe de Gouges, l'auteure de la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* (1791), est restée dans bien des esprits comme la virago par excellence, qui, oubliant son sexe pour faire de la politique, a logiquement fini sur l'échafaud. Quant aux femmes qui ont œuvré dans la contre-révolution, elles sont présentées comme perpétuant l'influence féminine pernicieuse qui a causé la perte de l'Ancien Régime³¹⁴. Dans l'Allemagne de 1848, la connotation péjorative de ces références est de surcroît aggravée par leur origine française. Or, les Allemandes qui veulent conquérir une nouvelle reconnaissance sociale en 1848 ne peuvent risquer d'être accusées de trahir la nation. Elles doivent prouver qu'elles se différencient des déplorables exemples français, que ce soit celui des révolutionnaires de 1789 ou bien de contemporaines telles que George Sand, dont l'engagement politique est bien connu. L'un des premiers articles publiés par le *Frauen-Zeitung* s'efforce ainsi de définir une forme d'émancipation convenant aux caractéristiques nationales des femmes allemandes. L'auteure, Anna, demande que celles-ci puissent s'exprimer librement sur la politique, sans pour autant renier leur féminité : elles ne doivent

³¹² *Idem*, p. 17, p. 329.

³¹³ La citoyenne étant alors en réalité la femme du citoyen, mais sans la capacité d'exercer des droits civiques. Voir Dominique GODINEAU, « Autour du mot citoyenne », *Mots*, n°16, 1988, p. 91-110.

³¹⁴ Dans ses *Femmes de la Révolution*, synthèse d'extraits tirés de son *Histoire de la Révolution* (1847-1853) Michelet conclut que chacun des partis en présence a péri par les femmes, qui mêlent la « passion individuelle » et la « passion publique » : voir Jules MICHELET, *Les Femmes de la Révolution*, Paris, Delachays, 1854.

pas imiter « la Dudevant », qualifiée, ainsi que Louise Aston, de « créature hermaphrodite »³¹⁵.

Pour les Allemandes, les impératifs liés à l'identité nationale s'ajoutent donc à la nécessaire prudence à laquelle sont contraintes les femmes de 1848. La grande majorité d'entre elles, Françaises comme Allemandes, tient à assurer qu'elles ne constituent aucun danger pour la société car elles s'engagent de façon « féminine » : elles se présentent comme épouses ou mères de citoyen, désireuses de soutenir leur mari et leur fils dans leurs responsabilités civiques. Elles tentent de d'imposer une conception féminine de la citoyenneté, qui leur accorderait des droits en regard de leurs devoirs « naturels ». Lorsque Jeanne Deroin pose en 1849 sa candidature à l'Assemblée législative (voir Chapitre II, I.3.2.), ses propos rappellent fort ceux de Louise Otto :

« C'est parce que la femme est l'égale de l'homme et qu'elle ne lui est pas semblable qu'elle doit prendre part à l'œuvre de la réforme sociale et y faire entrer les éléments nécessaires qui manquent à l'homme pour que l'œuvre soit complète. »³¹⁶

Comme l'écrit Anne Verjus, les « féministes de 1848 » revendiquent non pas une cité sexuellement neutre, mais une cité mixte, fondée sur les capacités propres à chaque sexe³¹⁷. C'est en effet en se conformant au mode de pensée contemporain que les femmes engagées peuvent espérer trouver une écoute et une reconnaissance.

Malgré cette prudence au sujet de l'égalité civique, de nombreuses femmes font tout de même allusion à leur mise à l'écart du politique, lorsqu'elles veulent exercer un rôle critique et rappeler leurs idéaux aux révolutionnaires. Dans le premier numéro de *Frauen-Zeitung*, Louise Otto évoque ainsi ceux qui prétendent vivre et mourir pour la liberté de tous les peuples mais qui ne comptent pas les femmes dans le peuple :

« Mais la liberté est indivisible ! Les hommes libres ne doivent donc souffrir aucun esclave à leurs côtés – et donc aucune esclave non plus. Nous devons remettre en question l'honnêteté ou l'intelligence de tous les combattants pour la liberté qui ne représentent que les droits des hommes et non ceux des femmes en même temps. Si eux ne veulent pas nous avoir comme camarades, nous ne pouvons pas davantage les nommer les camarades des porte-drapeaux de la liberté ! (...) »³¹⁸

³¹⁵ ANNA, « Aufruf an deutsche Frauen und Jungfrauen zu Begründung einer ächt weiblichen Emancipation », *Frauen-Zeitung* n°1, 21 avril 1849.

³¹⁶ Jeanne DEROIN, *L'Opinion des femmes*, n°4, 1849.

³¹⁷ Voir Anne VERJUS, « Le suffrage universel... », art. cité, p. 401-413.

³¹⁸ Louise OTTO, « Die Freiheit ist untheilbar », *Frauen-Zeitung* n°1, 21 avril 1849.

Qu'elle soit explicitement ou non dénoncée, l'exclusion du suffrage conduit des femmes à développer sur la politique une pensée critique (voir Chapitre II, I.3.2). Celle-ci est à son apogée lorsque les gouvernants issus de la révolution s'installent au pouvoir en bafouant les principes mêmes qui les y ont portés. C'est très nettement le cas en France, comme le montre le dernier numéro de *La Voix des Femmes* : on y constate avec amertume que la politique est en réalité la « science du pouvoir », conçue pour faire triompher « l'opinion qu'on a intérêt à faire prévaloir »³¹⁹. Analysant ces propos, Michèle Riot-Sarcey montre qu'en mettant ainsi à nu les mécanismes du système, les femmes de 1848 « introduisent une façon de penser la politique inconnue de ceux qui la pratiquent. C'est pourquoi la rupture est consommée, l'exclusion définitive. Les républicains pouvaient imaginer des femmes en lutte, épousant leur cause, mais ne pouvaient admettre ce discours qui les mettait en cause »³²⁰. En dénonçant publiquement le mensonge politique des révolutionnaires, les Françaises comme les Allemandes mettent en évidence les limites de la liberté conquise en 1848, avant même le début de la réaction.

Au terme de ce premier chapitre, il apparaît qu'en 1848 de nombreuses femmes, bien que privées de droits politiques, font acte de citoyenneté de diverses manières. Avant même de protester contre les inégalités qui les touchent en tant que femmes, il leur importe de participer aux luttes collectives, pour contribuer à bâtir la société à laquelle elles aspirent. On mesure ici la force des espoirs de changements soulevés par la révolution. En recourant aux institutions, en utilisant la presse, en se joignant aux initiatives masculines ou bien en cherchant à organiser les femmes entre elles, toutes celles qui s'engagent publiquement pour faire valoir leurs convictions font l'expérience *du* politique. C'est le cas en Allemagne aussi bien qu'en France, même si l'intervention publique des Allemandes semble rencontrer encore davantage d'obstacles que celle des Françaises, en raison de l'enjeu représenté par le projet national. On constate la puissance de cet enjeu en étudiant les discours des Allemandes qui s'engagent en 1848 : soucieuses d'adhérer et de participer à la construction identitaire nationale, elles doivent se distinguer clairement de l'image fantasmée de « la Femme française », ce qui soumet leur engagement à des inhibitions et à des restrictions supplémentaires. La revendication de l'égalité politique est donc quasiment inexistante en

³¹⁹ « De l'impartialité en politique », *La Voix des Femmes*, n° 46, 18 au 20 juin 1848.

³²⁰ Michèle RIOT-SARCEY, *La Démocratie...*, ouv. cité, p. 230-231.

Allemagne, car elle est impossible à exprimer en conformité avec les impératifs mobilisant la société allemande à ce moment-là.

Néanmoins, Allemandes et Françaises témoignent partout de préoccupations semblables lorsqu'elles s'avancent sur la scène publique. Les revendications déjà exprimées durant les années 1830 et le *Vormärz* ressurgissent avec force. La liberté qu'elles demandent se décline dans le couple, dans la famille, mais aussi dans le domaine de l'instruction, du travail, de la vie économique. Leurs paroles comme leurs actes montrent qu'elles ont, comme leurs contemporains masculins, pleinement assimilés les idées des Lumières, de l'*Aufklärung*, et de la Révolution française, qui permettent à chaque être humain de se penser comme individu libre. A elles, comme aux catégories sociales les plus opprimées, les révolutions de 1848/1849 paraissent un temps capables de rendre ces idées effectives, jusqu'à leurs dernières conséquences. Toutefois l'inébranlable pesanteur des structures sociales en place se manifeste très vite, conditionnant les paroles des « femmes de 1848 ». Celles-ci doivent en effet demeurer dans le cadre de l'identité de genre afin de pouvoir exister. Si elles s'autorisent à intervenir sur tous les sujets qui concernent la Cité, elles le font le plus souvent en s'abritant derrière une identité de « femme » ou de « mère » : elles invoquent là une reconnaissance sociale qui doit leur permettre d'être entendue. Or, en mettant en avant la spécificité « féminine » dans leur auto-représentation publique, les femmes de 1848 s'enferment dans une impasse. En effet, les particularités qu'elles prétendent apporter en complément de celles des hommes ne leur confèrent aucun droit personnel, aucune valeur dans l'espace du politique. Au contraire, c'est justement au nom de cette spécificité que s'opère leur exclusion de la sphère publique et leur inexistence en tant qu'individues.

Suivant cette logique de compromis nécessaire, le partage ordinaire des rôles sexués n'est guère remis en question, même si le contenu traditionnel des identités de genre est modifié, négocié, en vue de ménager quelques espaces de liberté personnelle. Pour la plupart de celles qui prennent la parole, le droit à l'autonomie et à un épanouissement personnel ne doit pas remettre en cause la cellule de base de la société. Au contraire, la plus grande liberté des femmes doit consolider la famille et améliorer un système de société fonctionnant selon le principe de la complémentarité des sexes. L'instruction des femmes est ainsi souvent légitimée par un souci de mieux leur faire remplir leur devoir maternel. La revendication du droit au travail est plus problématique puisqu'elle suppose que les femmes sortent de la sphère familiale et de la dépendance économique : ce thème bouleverse forcément les présupposés de l'ordre social. C'est pourquoi de nombreuses femmes atténuent sa portée

subversive en précisant que les professions doivent correspondre aux capacités « naturelles » de chacun des sexes. Pourtant, malgré tous ces gages donnés au mode de pensée dominant, la parole publique des femmes apparaît scandaleuse aux contemporains, qui se hâtent de la recouvrir, comme nous l'avons vu précédemment. Même enveloppées, atténuées, masquées, les transgressions accomplies par les femmes qui interviennent politiquement signalent en effet à la fois la force et la dangerosité profondes de principes et d'idéaux capables d'ébranler l'ordre patriarcal en place. Les revendications de ces femmes sont plus inadmissibles encore que celles des communistes, présentés en Allemagne comme en France comme les destructeurs de la société, mais circonscrits et combattus en tant qu'adversaires politiques, très minoritaires de surcroît. Or, chaque épouse, chaque mère et chaque fille peut être au fond « contaminée » par des aspirations à la liberté individuelle, portant ainsi le chaos au cœur même de chaque famille. C'est pourquoi les révolutionnaires de tous bords, y compris les socialistes, se refusent à intégrer les femmes à leurs projets en tant qu'individues libres et égales. Ils trahissent ainsi leur incapacité à concevoir et réaliser une véritable révolution, et leur désir de maintenir un ordre fondé sur les rapports de pouvoir. L'intervention publique des femmes en 1848 sonne donc immédiatement le glas de l'événement révolutionnaire et de toutes les métamorphoses dont il était potentiellement porteur.

Chapitre II. Face à l'ordre moral, des femmes en résistance

Les obstacles opposés à l'intervention politique et, plus largement, à l'activité publique des femmes révèlent à quel point il s'agit d'un enjeu majeur. Le modèle bourgeois qui s'impose aux sociétés française et allemande du XIX^e siècle repose sur l'idée d'une nécessaire distinction entre sphère publique et sphère privée, le public étant assimilé au masculin, le privé au féminin. Ce partage cantonne – en théorie – les individu-e-s à des espaces d'activités bien délimités, correspondant aux identités de genre auxquelles ils/elles sont assigné-e-s³²¹. Il a freiné de façon décisive le changement du statut social des femmes et leur entrée dans l'espace du politique. L'historiographie concernant les femmes s'est penchée

³²¹ Voir Ute FREVERT, « *Mann und Weib und Weib und Mann* », *Geschlechter-Differenzen in der Moderne*, München, Verlag C.H. Beck, 1995 ; Geneviève FRAISSE, *Les deux gouvernements : la famille et la Cité*, Paris, Gallimard, 2000.

sur la façon dont celles-ci ont pu résister aux effets institutionnels, sociaux, et psychologiques du modèle dominant, et accéder malgré tout à une existence publique³²². Les études menées dans cette perspective amènent à reconsidérer la distinction privé-public et la répartition sexuée des sphères d'influence³²³. Les frontières établies par l'idéologie sont en réalité brouillées et perméables. Profitant des failles, ou s'attaquant à certaines barrières, des femmes parviennent en permanence à s'introduire dans les domaines théoriquement réservés aux hommes. Diverses stratégies leur permettent de contourner, ou bien de transgresser de façon ouverte ou déguisée, les interdits qui leur sont imposés, et de jouer un rôle public. L'historiographie allemande portant sur les femmes de 1848 a particulièrement insisté sur ce point, comme nous l'avons vu avec les travaux dirigés par Carola Lipp.

Ce deuxième chapitre cherche à rendre compte de cette tension entre les normes théoriques et la manière dont les femmes s'y confrontent. J'évoquerai les contraintes auxquelles se heurtent les femmes qui veulent intervenir politiquement dans l'espace public, afin de poser le cadre législatif et culturel dans lequel elles évoluent entre 1850/52 – moment où s'installent les régimes et les institutions issus de la réaction – et 1870, fin de la période étudiée. Il sera ainsi possible de mieux mesurer leurs difficultés à s'exprimer en tant que personnes, et à faire reconnaître leur responsabilité et leur autonomie. Leur exclusion de la sphère publique traduit en effet le refus des hommes de considérer les femmes comme des individus potentiellement indépendants, à l'instar d'eux-mêmes. Il faut ici se référer à l'abondante historiographie concernant la production des normes du politique depuis la fin du XVIII^e siècle. La problématique de l'exclusion des femmes met en évidence la dimension genrée de l'universalisme et des théories de la représentation politique, et soulève tous les paradoxes liés aux concepts d'égalité et de différence³²⁴. Selon Joan W. Scott, l'équivalence

³²² Voir par exemple Ute FREVERT, *Frauen-Geschichte. Zwischen Bürgerlicher Verbesserung und neuer Weiblichkeit*, Frankfurt, Suhrkamp, 1986 ; *Lieux de Femmes dans l'espace public 1800-1930, Actes du colloque à l'Université de Lausanne 11-12 novembre 1991*, publiés par Monique PAVILLON et François VALLOTTON, sous la direction de Hans JOST, Histoire et Société contemporaines, tome 13, Lausanne, 1992 ; *Femmes, pouvoirs, Actes du colloque d'Albi*, sous la responsabilité de Michèle RIOT-SARCEY, Paris, éditions Kimé, 1993 ; Alain CORBIN, Jacqueline LALOUETTE, Michèle RIOT-SARCEY (dir.), *Femmes dans la Cité...*, ouv. cité.

³²³ Voir Rebekka HABERMAS, *Frauen und Männer des Bürgertums 1750-1850*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1999, p. 315-326 : les pratiques qu'elle retrouve à travers les archives privées qui nourrissent son travail n'indiquent pas de réelle séparation entre une sphère domestique féminine et une sphère extérieure masculine, mais montrent plutôt un repli simultané des hommes et des femmes sur le couple et la famille, et une commune valorisation de l'espace privé.

³²⁴ Voir par exemple Geneviève FRAISSE, *Muse de la Raison. La démocratie exclusive et la différence des sexes*, Paris, Editions Alinéa, 1989 ; Ute GERHARD, *Gleichheit ohne Angleichung. Frauen im Recht*, München, Verlag C.H. Beck, 1990 ; Joan W. SCOTT, « L'universalisme et l'histoire du féminisme », dans Yolande COHEN, Françoise THEBAUD (dir.), *Féminismes et identités nationales*, Lyon, Programme Rhône-Alpes Recherches en sciences humaines, 1998, p. 285-298 ; Michèle RIOT-SARCEY, « De la représentation et de ses multiples

entre individualité et masculinité devient au XVIII^e siècle le seul moyen de résoudre la contradiction entre deux conceptions contemporaines : d'une part celle de l'individu comme être abstrait, exprimant l'essence universelle de l'être humain ; d'autre part celle de l'individu comme être singulier et unique, qui se fait reconnaître en se distinguant d'autrui³²⁵. Il faut à la fois que les individus soient tous semblables pour pouvoir disposer de droits égaux, intrinsèques à leur commune nature humaine, et qu'ils puissent se définir en opposition à des non-individus, désignés par leur non ressemblance. Issu des rapports de force dominant la société, le prototype humain qui s'impose est celui de l'individu mâle (et blanc) : c'est lui qui incarne l'abstraction et devient la norme permettant d'accéder à l'universalité ; selon ce schéma, la féminité est vue comme « l'autre » de la masculinité, sans réciprocité. La « différence sexuelle »³²⁶ est donc construite pour distinguer les individus des autres ; elle apparaît comme la base ontologique de la différenciation politique et sociale légitimant et accomplissant l'exclusion. L'individu est considéré comme étant le produit de la société, la Femme est considérée comme étant le produit de la Nature ; l'individu est défini comme potentiellement autonome, la Femme est définie comme éternellement soumise aux lois de la nature, donc à la domination masculine. Face à cette représentation, des femmes tentent de démontrer qu'elles répondent aux critères de l'individualité, c'est-à-dire qu'elles sont des êtres de raison, aspirant à l'autonomie, et qu'elles sont les produits de conditions socialement et politiquement déterminées. En même temps, elles ne peuvent faire autrement que se référer à la seule identité sociale qui leur est reconnue, la figure de la Femme, telle qu'elle est définie par la « différence sexuelle ». Celles que Joan Scott englobe sous l'appellation de « féministes » témoignent ainsi d'une attitude paradoxale : elles protestent contre leur exclusion au nom de la différence, mais (pour la plupart) demandent à être incluses en tant qu'individues différentes des individus mâles. Ce dilemme des féministes est, selon Scott, symptomatique des contradictions de l'individualisme, dans la mesure où celui-ci embrasse deux universalismes en conflit : « celui de l'individu abstrait désincarné et celui du ci-nommé phénomène de la "différence sexuelle". L'histoire du féminisme, dans cette perspective, n'est

usages », dans Michèle RIOT-SARCEY (dir.), *Démocratie et représentation*, Paris, Editions Kimé, 1995, p. 129-143.

³²⁵ Joan W. SCOTT, « L'universalisme ... », art. cité.

³²⁶ Je reproduis ici les guillemets employés par Joan Scott, qui servent à indiquer la dimension construite d'une différence présentée comme une donnée biologique ; pour reprendre une formule de Carole Pateman : « la différence sexuelle est une différence politique ; la différence sexuelle est la différence entre la liberté et la sujétion » (Carole Pateman, *The Sexual Contract*, Stanford University Press, 1988, rééd. Cambridge Polity Press, 1991, p. 6).

pas l'histoire d'options disponibles (...). Elle est plutôt l'histoire d'essais répétés dans la résolution de ce qui radicalement ne peut être résolu »³²⁷.

En prenant l'exemple des femmes de 1848, nous verrons ici comment se pose concrètement la question de l'égalité et de la différence, de l'abstraction et du particularisme, de l'universalité et de l'exclusion. En Allemagne comme en France, les révolutions marquent le triomphe d'une liberté déclinée uniquement au masculin. Pour comprendre les causes et le mécanisme de ce phénomène, il convient de reconsidérer l'histoire de la représentation politique en prenant en compte le genre. On découvre alors que la sujétion – réelle et symbolique – de l'ensemble des femmes est une condition de l'intégration de l'ensemble des hommes au système politique et social. Comme l'explique Michèle Riot-Sarcey, « l'enjeu de pouvoir du système représentatif est inscrit dans [la] tension constamment repensée entre universel et particulier »³²⁸. Au fur et à mesure que s'impose l'idée de l'égalité de tous, l'inégalité sociale – toujours jugée indispensable au maintien de l'ordre – est maintenue, mais présentée comme une inégalité de nature entre hommes capables/incapables de s'émanciper, de se gouverner et de gouverner les autres. L'usage discursif de l'universalité permet d'une part de masquer l'écart entre les principes et la réalité, d'autre part de légitimer une distinction entre des citoyens dépendants, déléguant leur souveraineté, et des citoyens libres, en capacité de les représenter. En 1848, l'instauration du suffrage « universel »³²⁹ ne met un terme qu'en apparence au régime des capacités. L'accès théorique de tous les hommes au vote et à l'éligibilité, alors que toutes les femmes en sont refoulées, fait de ces dernières le type même des représentés. Elles sont collectivement assignées à une catégorie dont l'existence est emblématique des règles du système représentatif. En effet, « en l'absence d'une individualité pleine et entière déniée par le Savoir, elles n'avaient de référence sociales que modélisées. Constamment représentées, elles étaient soumises à l'idée que l'on se faisait d'elles ; appelées à s'y conformer, la réalité discursive s'imposait à elles comme principe de vérité (...). Ce modèle est l'un des piliers du système de la représentation hiérarchique de la souveraineté ; placé hors du processus de la représentation, il en est le fondement : la condition même de son existence. Pour maintenir la fiction de l'égalité formelle entre les hommes, et donc faire croire à chacun en sa capacité de devenir représentant, l'existence de l'autre est donnée comme une

³²⁷ Joan W. SCOTT, « L'universalisme... », art. cité, p. 297.

³²⁸ Michèle RIOT-SARCEY, « De la représentation... », art. cité, p. 132.

³²⁹ En Allemagne, le suffrage dit universel est limité à l'existence du Parlement de Francfort ; en France il est instauré de façon définitive (après une restriction en 1850-1851).

nécessité. La représentation des femmes en catégorie à part a donc pour but de rendre la femme présente comme autre afin d'offrir à chacun la possibilité de s'identifier au Même »³³⁰.

Ces conceptions se traduisent à la fois dans des mesures législatives et dans des normes morales. Nous examinerons dans ce chapitre comment elles conditionnent l'engagement public des femmes, et présentent celui-ci comme une incongruité, une subversion, un danger pour l'ordre moral et social. En réalité, il s'agit de protéger tout le champ du politique contre toute atteinte réelle aux principes de hiérarchie et d'autorité. En continuant d'ignorer les revendications des femmes, les divers gouvernements libéraux et républicains instaurés à partir de 1848 en France et dans les Etats allemands dévoilent leur refus d'une réelle démocratie : déjà s'annoncent les régimes autoritaires qui vont dominer dans les années 1850-1870 et au-delà. Les femmes qui veulent assumer un rôle public doivent donc essayer de résister d'abord à ceux dont elles ont soutenu l'action politique et qui se prétendent les porte-paroles des idées révolutionnaires, avant de devoir lutter contre la réaction. Nous examinerons pour finir la présence des femmes dans des mouvements révolutionnaires soumis à la répression (II.). Leur participation aux derniers combats d'idées et de rues correspond à un autre aspect de leur engagement politique. Comme le révèlent aussi bien les témoignages personnels que les archives judiciaires, les femmes de 1848 se montrent en ces circonstances bien éloignées du modèle de la résignation passive censée être conforme à la « nature féminine ».

I Quelle place pour les femmes ?

Selon les représentations qui s'imposent au dix-neuvième siècle, non seulement les femmes n'ont pas leur place « naturelle » dans l'espace public, mais celui-ci met en danger leur pureté, leur « féminité ». Le seul emploi de l'adjectif « public, -que » s'avère compromettant, et une femme qui mène des activités « publiques » n'est pas loin d'être une femme perdue, tant la publicité est, pour les femmes, proche de l'immoralité et du scandale. Comme le résume Michelle Perrot : « L'homme public, éminent sujet de la cité, doit en incarner l'honneur et la vertu. La femme publique en constitue la honte, la part cachée, dissimulée, nocturne, un vil objet, territoire de parcours, approprié, sans individualité propre »³³¹. Toute femme qui s'aventure dans l'espace public risque ainsi de se voir assimilée

³³⁰ Michèle RIOT-SARCEY, « De la représentation... », art. cité, p. 137-138.

³³¹ Michelle PERROT, *Femmes publiques*, Paris, Textuel, 1997, p. 7.

plus ou moins directement à une prostituée. C'est le cas des Allemandes qui prennent part aux combats de 1848/1849 : elles sont décrites *a posteriori* avec un vocabulaire d'ordre sexuel, destiné à susciter la condamnation³³². La dénonciation de leurs agissements n'est pas seulement le fait du parti « réactionnaire » : la grande majorité des révolutionnaires émettent les mêmes réprobations. Pour les Allemands comme pour les Français, la tâche des femmes en 1848 est de contribuer à défendre « l'honneur masculin » : elles doivent pour cela se montrer des épouses et des mères irréprochables qui, en se vouant uniquement à leur famille et à leur foyer, témoigneront de l'autorité virile et de la vertu civique de leurs hommes. Sur ce point, le discours dominant ne rompt donc pas avec les idées antérieures à 1848. L'assignation des femmes à la sphère privée et leur mise sous tutelle paraissent indispensables aux hommes. En s'imposant comme chefs de famille, et en confinant les femmes dans ce cadre, ils entendent s'assurer le contrôle d'un domaine stable et rassurant face aux évolutions sociales en cours. Il s'agit aussi – voire surtout – pour eux de construire et d'affirmer leur identité de citoyen.

Ce processus n'est cependant pas exposé ni justifié ainsi au moment où il se déroule, ce que souligne Geneviève Fraisse : « contrairement à la démocratie antique, explicitement excluante, officiellement masculine, l'époque contemporaine exclut les femmes de la citoyenneté par une série de mécanismes internes à son fonctionnement. L'exclusion n'est pas un principe explicite mais une production implicite »³³³. Je me pencherai donc sur divers domaines où a lieu cette « production implicite de l'exclusion » : le droit, les mœurs, la loi. Le concept de genre s'avère ici utile pour interroger l'historicité, l'utilisation et la réception de ces différents dispositifs qui refoulent les femmes de l'espace public. Nous verrons comment les lois et les discours normatifs auxquels sont soumises les Françaises et les Allemandes (I.1) les enferment dans cette « catégorie de genre » qu'est le féminin, à laquelle elles s'identifient en retour (I.2). Les frontières de cette catégorie présentée comme hors de l'histoire sont encore renforcées par les lois des années 1848-1850 qui empêchent la participation des femmes au politique (I.3).

³³² Elke HAARBUSCH, « Der Zauberstab der Macht : Frau bleiben », in Helga GRUBITZSCH et alii (Hg.), *Grenzgängerinnen...*, ouv. cité, Düsseldorf, Schwann, 1985.

³³³ Geneviève FRAISSE, *Les Femmes et leur histoire*, Paris, Gallimard, 1998, p. 580.

I.1. Le domaine du droit

Quelles que soient leurs variations, les codes civils établis dans les Etats allemands et en France à la fin du XVIII^e siècle ou au début du XIX^e siècle s'accordent tous pour donner aux femmes un statut inférieur à celui des hommes. Comparant la France et l'Allemagne, Ute Gerhard constate que le Code civil français est particulièrement dur envers les femmes : il s'agit selon elle d'une réaction à la participation politique des femmes durant la Révolution, et aux revendications égalitaires qui sont alors émises³³⁴. C'est néanmoins partout que les femmes mariées sont traitées en droit comme des mineures, privées de responsabilités et d'individualité. Cette condition, qui limite considérablement leur capacité d'autonomie, les empêche légalement d'entreprendre quantités d'actes publics et contribue à leur marginalisation sociale. Pour comprendre de quelle manière ces dispositions pèsent sur l'existence des femmes durant la période que nous étudions ici, il convient de retracer et de comparer les principales caractéristiques des statuts juridiques qui leur sont dévolus en Allemagne et en France.

Considérant l'extrême complexité du droit dans la plupart des Etats allemands, où plusieurs droits particuliers et coutumiers se recouvrent, et coexistent souvent avec des codifications modernes, je m'intéresserai principalement au Droit prussien (*das Allgemeine Landrecht für die Preussischen Staaten*). Il faut auparavant présenter les trois grands systèmes juridiques existant au sujet des femmes avant la formation de l'Empire allemand³³⁵. Le premier, minoritaire, leur fait suivre globalement le droit civil commun : on le trouve dans une partie du royaume de Hanovre, dans le duché de Brunswick, les principautés de Lippe et Waldeck, la ville de Francfort, quelques endroits du royaume de Bavière. Le deuxième système, dit de « *cura maritalis* », place les femmes mariées sous la dépendance de leur époux : ce droit, dont les principes sont les mêmes que ceux du Code civil napoléonien, prévaut en Prusse, en Saxe, en Bade, dans certaines régions des royaumes de Hanovre et de Bavière. Dans le troisième cas, dit de « *cura sexus et cura maritalis* », toutes les femmes sont soumises à un droit particulier qui restreint leurs capacités, avec parfois des variations pour les femmes non mariées ; ce système d'origine coutumière disparaît progressivement au cours du XIX^e siècle sous l'influence des juridictions modernes : après 1850, il persiste encore dans

³³⁴ Voir l'article de Ute GERHARD, « Bürgerliches Recht und Patriarchat », dans Ute GERHARD (Hg.), *Differenz und Gleichheit. Menschenrechte haben (k)ein Geschlecht*, Frankfurt am Main, Helmer, 1990, p. 188-205.

³³⁵ Voir Ute GERHARD, *Frauen in der Geschichte des Rechts. Von der frühen Neuzeit bis zur Gegenwart*, München, Beck, 1997.

quelques lieux de Bavière (jusqu'en 1855), dans les villes de Rostock (jusqu'en 1861), Lübeck (jusqu'en 1867), Hambourg (jusqu'en 1869), et en Schleswig-Holstein (jusqu'en 1867).

Je m'en tiendrai ici à une comparaison du Code civil français de 1804 avec le Droit prussien de 1794. Celui-ci est appliqué entre 1815 et 1871 dans une très vaste partie des territoires germanophones, puisque les possessions de la couronne prussienne ne cessent de s'étendre, depuis les confins polonais jusqu'au Rhin. Il a également inspiré d'autres codes, tel que celui du grand duché de Bade, du duché de Hesse ou celui du royaume de Bavière : la situation faite aux femmes y est identique³³⁶. Le Droit prussien se prête bien à la comparaison avec le Code civil français, dans la mesure où tous deux sont issus de la réflexion menée lors des Lumières sur le droit naturel et sur l'Etat. En ce qui concerne les femmes, les deux recueils sont basés sur la *cura maritalis* et rendent donc le statut familial déterminant : les capacités accordées à la femme mariée – même séparée ou divorcée – sont très restreintes, alors que celles de la célibataire ou de la veuve sont quasiment identiques à celles des hommes. Sans énumérer toutes les discriminations pesant sur les épouses, il est intéressant de comparer les principaux moyens de leur mise sous tutelle, afin de voir où et comment se produit le processus d'exclusion.

I.1.1. Le droit, résultat et instrument de la domination masculine

« Le mari doit protection à sa femme, la femme obéissance à son mari »³³⁷. « L'homme est à la tête de la communauté conjugale et, dans les affaires communes, sa décision l'emporte en dernier lieu »³³⁸.

Ces injonctions fixent les rapports légaux du couple marié tout en inscrivant la domination masculine dans la loi. Le droit civil consacre une hiérarchie entre hommes et femmes, sans laquelle l'ordre social ne saurait être conçu. Ni le Droit prussien ni le Code civil ne reconnaissent explicitement ce dernier objectif. Le Droit prussien affirme même : « Les droits des deux sexes sont égaux entre eux », avant d'ajouter « tant que des exceptions ne sont pas précisées par des lois particulières ou par des déclarations d'intention légales »³³⁹. En ce qui concerne le Code civil napoléonien, il semble difficile également de repérer où se situe le principe d'exclusion : selon l'article 8, « tout Français jouira des droits civils ». Le texte

³³⁶ Barbara DÖLEMEYER, « Frau und Familie im Privatrecht des 19. Jahrhundert », in Ute GERHARD, *Frauen...*, ouv. cité, p. 633-659.

³³⁷ *Code Civil des Français*, Livre premier, titre V, article 213.

³³⁸ *Allgemeine Landrecht für die Preussischen Staaten*, Partie II, titre 1, §184.

³³⁹ *Allgemeine Landrecht für die Preussischen Staaten*, Partie I, titre 1, §24.

omet de préciser qu'il faut entendre ici « tout homme français » ; seule la lecture des articles suivants informe que les femmes ne jouissent que de certains droits. Aucun passage n'en explique la raison : sont-elles considérées comme appendices, dépendances d'un peuple français envisagé exclusivement au masculin ? Ou bien possèdent-elles en principe des droits qu'elles n'ont pas la capacité d'exercer en réalité ? L'infériorisation juridique des femmes a souvent été interprétée comme le fruit de la « pensée du temps », qui percevrait l'inégalité entre hommes et femmes comme une évidence, une donnée naturelle. Toutefois, l'absence de légitimation, ou bien la légitimation *a posteriori* de cette hiérarchie silencieusement imposée, montre que celle-ci répond à une nécessité. D'une part la puissance de l'homme citoyen est garantie par la faiblesse de la femme non citoyenne ; d'autre part, cette domination est, selon les législateurs, la condition d'une vie familiale ordonnée, qui demeure le pilier de l'ordre social, quels que soient les régimes politiques en place. Je tenterai d'étayer cette affirmation d'une part en rappelant les objectifs concrets du droit, à partir des passages qui régissent le statut des personnes mariées³⁴⁰ ; d'autre part en examinant les commentaires contemporains qui ont cherché à justifier l'injustice faite aux femmes, notamment aux épouses.

Le Droit prussien et le Code civil conçoivent le mariage comme un contrat : la femme est censée venir librement se placer sous l'autorité de son époux. Cette précaution préalable permet de distinguer la cellule familiale d'une société tyrannique : librement accepté, le mari ne peut être accusé d'exercer un pouvoir illégitime. Les deux textes affirment la nécessité d'une direction dans le couple. Le Droit prussien précise qu'elle revient « naturellement » à l'homme : le mariage représente l'une des « exceptions » au principe de l'égalité entre les sexes qu'annonçait le paragraphe 24 cité ci-dessus. Le Code civil n'estime même pas utile d'invoquer une telle légitimation, si rapide soit-elle. Présentant comme une évidence la puissance maritale et paternelle de l'époux, ce recueil est celui qui restreint le plus les capacités de la femme mariée : pour elle, l'union équivaut à une quasi mort civile³⁴¹. Strictement obligée d'habiter avec son mari là où il le décide, l'épouse doit avoir son autorisation pour effectuer tout acte juridique, offrir, vendre, engager, acheter ou accepter un bien quelconque³⁴². Le mari administre à sa guise les biens dotaux comme les biens

³⁴⁰ Concernant le détail des codes civils, voir pour la France : Nicole ARNAUD-DUC, « Les contradictions du droit », dans Geneviève FRAISSE, Michelle PERROT (dir.), *Histoire des femmes en Occident*, tome IV: *le XIX^e siècle*, 1991, rééd. Perrin, 2002, p. 101-139; pour l'Allemagne : Ute GERHARD, *Verhältnisse und Verhinderungen. Frauenarbeit, Familie und Rechte der Frauen im 19. Jahrhundert. Mit Dokumente*, Frankfurt am Main, Suhrkamp Verlag, 1978.

³⁴¹ Voir le Livre premier du *Code Civil* (titre I, article 25).

³⁴² Des exceptions sont toutefois prévues pour les commerçantes.

communs, y compris tous les revenus que l'épouse peut retirer d'un emploi. Il détient un pouvoir de décision absolu sur les enfants du couple ; il a le droit de contrôler les relations de sa femme, d'exiger l'accomplissement du « devoir conjugal », de « corriger » son épouse par des « châtiments » corporels. La femme mariée est bel et bien assimilée à une mineure³⁴³. Si le mariage est présenté comme un contrat, bien peu de liberté est laissée aux contractants : dans leurs conventions particulières, ils « ne peuvent déroger ni aux droits résultant de la puissance maritale sur la personne de la femme et des enfants (...), ni aux dispositions prohibitives du présent Code »³⁴⁴. Le Droit prussien ne cite pas la notion de puissance maritale et paternelle mais donne clairement à l'homme toute autorité pour régir sa famille. Il empêche la femme mariée d'ester en justice mais la laisse librement contracter et disposer d'une partie de ses biens. En cas de divorce, elle recouvre l'intégralité de ses droits. Le Droit prussien laisse aux époux un peu plus de latitude que le Code civil pour régler les aspects pratiques et économiques de leur communauté, mais rappelle toujours ce que doit être la norme : ainsi, « ce que la femme mariée gagne, elle le gagne, en principe, au profit de son mari »³⁴⁵. Le chapitre intitulé « Des droits et des devoirs des époux » attribue à chacun un rôle bien défini, en commençant par cette prescription : « la femme doit tenir la maison de son mari en conformité avec l'état et le rang de celui-ci »³⁴⁶.

Aucun des textes juridiques n'explique la raison du statut dévolu aux épouses, mais leurs auteurs et leurs commentateurs expriment ailleurs leur volonté de respecter les rôles que la « nature » aurait prescrits aux deux sexes. Le principal rédacteur du Code civil, Jean Portalis, évoque la « *fragilitas* », notion du droit romain qui entraîne un devoir de protection : selon lui, la fragilité consubstantielle à la nature féminine fait du mariage « une protection perpétuelle en échange d'un sacrifice irrévocable »³⁴⁷. Un autre commentateur abonde dans ce sens : l'obéissance au mari est « un hommage rendu par la femme au pouvoir qui la protège »³⁴⁸. L'un des rédacteurs du Droit prussien, Ernst Klein, souligne que les femmes bénéficient à présent de nouveaux droits mais ajoute : « Notre sexe est encore celui qui domine. (...) Le pouvoir citoyen se trouve toujours dans nos seules mains et nous ne pouvons

³⁴³ Voir les articles 108, 148, 214, 215, 217, 372, 1421, 1428, 1549 du code civil napoléonien.

³⁴⁴ *Code Civil*, Livre III, chapitre I, article 1388.

³⁴⁵ *Allgemeine Landrecht für die Preussischen Staaten*, Partie II, titre 1, §211.

³⁴⁶ *Idem*, Partie II, titre 1, §173.

³⁴⁷ Voir PORTALIS, *Exposé des motifs du projet de Code civil*, Livre premier, Titre cinquième, an IX, p. 177-179, cité dans François EWALD (dir.), *Naissance du Code civil. La raison du législateur*, Paris, Flammarion, 1989, p. 369-371.

³⁴⁸ C.B.M. TOULLIER, *Le Droit civil français suivant l'ordre du Code*, tome 1, p. 15

pas l'utiliser plus noblement que pour protéger le sexe faible »³⁴⁹. Organiser la faiblesse féminine est donc un moyen de conforter l'assurance des hommes de disposer légitimement de droits plus étendus. Cette faiblesse n'a pas toujours été spontanément construite en référence à la nature. Pour montrer qu'il s'agit d'une argumentation progressivement élaborée pour répondre à certains impératifs, Doris Adler compare deux textes, qui indiquent comment la justification de l'infériorité féminine a évolué³⁵⁰. Le premier est de Carl Gottlieb Svarez, principal rédacteur du Droit prussien ; il expose au début des années 1790 les raisons et les répercussions de ce nouveau recueil de lois. Le second, daté de 1798, est de son collaborateur Ernst Klein ; il s'intitule « Les femmes doivent-elles avoir en toutes choses les mêmes droits que les hommes ? ». Svarez commente un passage de son projet juridique qui interdit à un homme d'épouser sa tante alors qu'il peut épouser sa nièce. Le juriste explique qu'une telle alliance bouleverserait en effet l'ordre social : « d'après nos lois, une femme doit soumission et obéissance à son mari », mais en même temps la tradition prescrit au neveu de respecter sa tante. Le mariage d'une femme avec son neveu entraînerait donc « une confusion des relations qui pourrait blesser les convenances publiques et troubler la paix familiale ». Toutefois, « puisque par ailleurs cette interdiction elle-même *n'a aucune raison naturelle, mais seulement une raison extérieure d'ordre politique*³⁵¹(...), l'Etat permet que des dispenses puissent exister ». Ici, la hiérarchie des sexes est explicitement définie comme un dispositif politique, qui doit permettre d'organiser l'ensemble de la société sur le modèle de la domination patriarcale. En revanche, quelques années plus tard, Klein s'appuie sur la différence « naturelle » entre les sexes pour justifier un traitement dissymétrique entre hommes et femmes bien que l'égalité naturelle des droits ait été proclamée. En effet, depuis les exposés de Svarez, le système des états (*Ständessystem*), qui déterminait la condition de chacun, a été aboli. Il était auparavant possible d'évoquer une égalité naturelle de principe entre les sexes, sans que cela remette en question la supériorité masculine dans une société de rangs et de privilèges. Désormais, pour exclure légalement les femmes de l'égalité, il faut recourir à une autre façon de penser la hiérarchie. L'argumentation fondée sur la nature, qui

³⁴⁹ Ernst Ferdinand KLEIN, « Muss das weibliche Geschlecht mit dem männlichen durchgehend gleiche Rechte haben ? », *Annalen der Gesetzgebung und Rechtsgelehrsamkeit in den preußischen Staaten*, Berlin, 1798, Bd. 17, p. 203.

³⁵⁰ Doris ADLER, « Freiheit, Gleichheit... und die "Natur" der Frau », dans Ute GERHARD (Hg.), *Differenz und Gleichheit...*, ouv. cité, p. 211-217. Elle étudie les textes de Carl Gottlieb SVAREZ : *Vorträge über Recht und Staat*, édité par Carl Hermann, Köln, Opladen, 1960, et de Ernst Ferdinand KLEIN : « Muss das weibliche Geschlecht mit dem männlichen durchgehend gleiche Rechte haben ? », *Annalen der Gesetzgebung und Rechtsgelehrsamkeit in den preußischen Staaten*, Berlin, 1798, Bd. 17.

³⁵¹ Souligné par moi.

peut rendre pensable l'égalité de tous les êtres humains en mettant en évidence leur ressemblance, peut tout autant servir à établir des inégalités en soulignant les différences de constitution et de force physique. En rendant toute démonstration superflue, le recours à l'autorité de la nature permet de contourner la logique du discours universaliste, également fondé sur la nature ; il permet aussi de masquer la signification politique de la hiérarchie.

En France et dans la majeure partie des Etats allemands, le statut des femmes mariées, empêche donc leur reconnaissance en tant que sujets de droit, et détermine la partition inégalitaire des rôles, en privé comme en public. Cette situation est aggravée en France par l'abolition du divorce, depuis 1816³⁵² : la séparation de corps et de biens, qui le remplace en certaines circonstances, n'émancipe pas l'épouse ; seul le veuvage lui permet de recouvrer l'intégralité des droits concédés aux femmes célibataires. Le statut de ces dernières traduit toutes les ambiguïtés et les incohérences qui président aux mesures concernant les femmes. Le Code civil mentionne en effet quelques restrictions à l'encontre des célibataires : elles ne peuvent être tutrices, hormis pour leur descendance propre, ne peuvent être témoins pour les testaments et les actes d'état civil, mais peuvent l'être pour les actes de notoriété³⁵³. Dépourvues d'explication, ces incapacités sont apparemment censées être des effets de l'infériorité naturelle des femmes. Toutefois, hormis ces exceptions, les femmes célibataires ont des droits civils identiques à ceux des hommes. La justification de la suprématie maritale fondée sur l'idée de « *fragilitas* » apparaît alors dans toute son hypocrisie : si cette fragilité est inhérente à la nature féminine, pourquoi n'implique-t-elle la mise sous tutelle qu'en cas de mariage ? La disparité de statut des femmes mariées et célibataires contredit ainsi une argumentation qui incrimine les caractéristiques « naturelles » du sexe féminin. Elle confirme que le but recherché est de légitimer la famille patriarcale, conçue à la fois comme le pilier et comme l'image de la société post-révolutionnaire.

Les dispositions du Code civil, comme celles du Droit prussien, mettent en effet en place tous les éléments nécessaires pour faire de la famille le modèle du gouvernement représentatif. La corrélation entre ces deux systèmes est clairement énoncée par divers théoriciens du droit et du politique. Pour Fichte et Hegel en Allemagne³⁵⁴, Guizot et

³⁵² Le divorce reste préservé dans les Etats allemands, même si les procédures deviennent plus difficiles dans les années 1840 et 1850 ; voir Dirk BLASIUS, *Ehescheidung in Deutschland im 19. und 20. Jahrhundert*, Frankfurt am Main, 1992.

³⁵³ Voir les articles 37, 71, 442, 980 du Code civil napoléonien.

³⁵⁴ Johann G. FICHTE, *Fondements du droit naturel selon les principes de la doctrine de la science*, 1796, Paris, Presses Universitaires de France, 1984, p. 352-365. Friedrich HEGEL, *La Phénoménologie de l'Esprit*, Paris,

Tocqueville en France³⁵⁵, la sujétion consentie du peuple, délégrant sa souveraineté aux capacités qui le représentent politiquement, se fait selon le même mécanisme que la « libre soumission » de l'épouse à celui qu'elle reconnaît comme son supérieur légitime. La famille hiérarchique est donc le lieu par excellence où est garanti et transmis un ensemble de règles qui fonde le système représentatif ; la dissymétrie instaurée par les législations civiles fournit les bases d'un étroit contrôle de la souveraineté populaire. En 1848, les révolutionnaires préservent ce mode de pensée. Ils refusent de remettre en cause les dispositifs inégalitaires contenu dans les Codes, malgré leur irrationalité : comme lors de la Révolution française, l'invocation de la nature qui sert à la conquête de la citoyenneté pour les hommes se retourne contre les femmes. L'idée de nature ne sert pas à prouver leur « droit naturel » à la liberté, mais est pervertie en instrument d'exclusion et de domestication, puisque les législateurs placent les femmes sous tutelle au nom de leur « fonction naturelle » d'épouse et surtout de mères. En entérinant ces contradictions sous-jacentes, les quarante-huitards préservent la sphère familiale des principes démocratiques et de leurs conséquences, témoignant ainsi à quel point il est important pour eux de maintenir la hiérarchie dans la famille – et donc dans l'ensemble de la société. En France, les réactions suscitées par la question du divorce – qui laisse entrevoir une possible émancipation des épouses – révèlent qu'il s'agit bien d'un enjeu politique et social. En mai 1848, le représentant Adolphe Crémieux présente un projet de loi visant à rétablir le divorce. Ce faisant, il répond à une demande exprimée par de nombreuses pétitions, dues notamment à des femmes. Malgré sa modération – il se fonde sur les articles du Code civil abolis en 1816 et non sur la loi libérale de 1792 – sa proposition provoque un tollé. Lorsque des femmes prétendent débattre publiquement du sujet, le scandale est à son comble, comme on l'a vu précédemment en évoquant la fin précipitée du Club des Femmes. Dans *Charivari*, le caricaturiste Daumier s'empare du sujet pour ridiculiser les velléités émancipatrices des femmes, avec une série de dessins intitulée « Les divorceuses »³⁵⁶. En septembre 1848, le ministre de la Justice fait retirer le projet de loi de Crémieux. Par ailleurs, ni en France ni en Allemagne n'a lieu le moindre débat parlementaire concernant

éditions Aubier, 1941, p. 22-27, et *Principes de la philosophie du droit*, 1821, Paris, Vrin, 1975, p. 41-42 et 305-306. Voir Françoise COLLIN, Evelyne PISIER, Eleni VARIKAS, *Les femmes de Platon à Derrida. Anthologie critique*, Paris, Plon, 2000, p. 424-448.

³⁵⁵ François GUIZOT, « De la souveraineté », *Histoire de la civilisation en Europe*, Paris, Didier, nouvelle édition 1846; Alexis de TOCQUEVILLE, *De la démocratie en Amérique*, tome II, 1840, Paris, Garnier Flammarion, 1981, p. 263-266. Voir Françoise COLLIN, Evelyne PISIER, Eleni VARIKAS, *Les femmes...*, ouv. cité, p. 493-502.

³⁵⁶ Voir Francis RONSIN, *Les divorciés : affrontements politiques et conceptions du mariage dans la France du XIXe siècle*, Paris, Aubier, 1992, p. 134.

d'éventuelles modifications du statut civil des femmes en général, et des épouses en particulier.

I.1.2. La revendication de l'égalité civile

En 1848, la question des droits civils fait assez peu l'objet de revendications développées à part, contrairement à ce qui se produira au cours des années suivantes (voir deuxième partie, chapitre III). Les quelques articles sont consacrés spécifiquement à ce thème restent assez généraux, tel celui-ci paru dans *La Voix des Femmes* :

« Qu'on ouvre le Code civil, qu'on lise tout ce qui concerne la femme, et l'on se demandera d'où sont sorties ces lois barbares par lesquelles non seulement la femme est condamnée à une tutelle éternelle mais aussi à voir sa dignité comme épouse rabaissée au point que le deuil qu'elle *doit* porter quand elle devient veuve est censé lui être *donné* par les héritiers de son mari s'il meurt sans laisser d'enfant ; et que, dans aucun cas elle ne peut devenir héritière, que si le mari n'a point légué à l'abandon et l'opprobre quelqu'*enfant naturel* ! Où sont donc inscrits nos droits ? Nulle part, et partout une main de fer a inscrit notre abaissement et nos devoirs ! Et aujourd'hui en raillant, l'homme parle de l'émancipation des femmes, et il affecte de croire que l'instruction seule leur manque (...) »³⁵⁷

La dénonciation des contraintes légales imposées aux femmes par le mariage est plutôt intégrée à une critique politique globale. L'analyse faite par Louise Dittmar dans ses articles, puis dans un ouvrage consacré à la question, témoigne de cette approche. Considérant le couple et la famille comme un « Etat en petit », elle développe une analogie entre la juridiction du mariage et le système politique représentatif (qu'elle nomme aussi « constitutionnel »). Elle constate les mêmes inégalités et dénis de droit dans le droit de la famille et dans le fonctionnement politique prôné par les « libéraux » depuis les années 1830 :

« Considéré en rapport avec la politique, le mariage correspond au système représentatif. L'homme représente l'honneur, la puissance, la réputation, la valeur et l'influence de toute la famille. La femme est ce que l'homme représente. (...) Il est le représentant politique, moral et économique de la position politique, morale et économique de la femme. Elle n'est rien, il est tout. Il est le gestionnaire de ses biens à elle, et en même temps son tuteur ; de son vivant elle ne peut disposer librement d'un seul pfennig de son propre bien. (...) La protection juridique des femmes ressemble au système constitutionnel comme une goutte d'eau à une autre ; concessions, promesses vides, moyens palliatifs, qui tournent à l'avantage des possédants et des fraudeurs. On peut en conclure avec certitude que tous les partisans du système constitutionnel défendent l'état actuel du mariage, et il est de même à supposer que tous les vrais démocrates transposeront dans ce domaine le principe démocratique, la jouissance

³⁵⁷ « Sur le sort actuel des femmes », *La Voix des Femmes*, n°4 du 24 mars 1848.

intégrale de tous les droits et de la liberté personnelle. C'est donc une conséquence logique que le triomphe du principe démocrate provoque une complète métamorphose de la nature du mariage. »³⁵⁸

Louise Dittmar se sert de cette analogie pour dénoncer les impasses du système représentatif, et pour proclamer sa confiance dans les démocrates. Dans la mesure où elle attend la victoire de ces derniers et compte assister à une transformation politique et sociale radicale, il est inutile pour elle de rentrer dans les détails de l'oppression légale des épouses et de proposer des réformes de certains points juridique. Il s'agit là d'une attitude assez répandue en 1848, que ce soit en France ou en Allemagne. La critique du droit demeure assez vague, et est intégrée à un ensemble de demandes indissociables les unes des autres. C'est ce qu'illustrent les formules employées par Jeanne Deroin qui, dans ses publications successives, répète inlassablement qu'il faut accorder aux femmes tout à la fois les droits civils, les droits politiques, le droit au travail. On trouve cette même trilogie dans l'article de Louise Otto pour *Die Soziale Reform* en janvier 1849 : elle explique que ses revendications concernant le travail des femmes, leurs droits civils et leurs responsabilités politiques sont inextricablement liées. Au sujet des droits civils, elle demande :

« 3. Egalité de la femme avec l'homme devant la loi. La femme doit être déclarée majeure partout ; elle doit pouvoir en conséquence représenter elle-même ses affaires devant la justice, comme le fait l'homme dans le même cas. La mise sous tutelle liée au sexe (*Geschlechtsvormundschaft*) doit être immédiatement levée (...). Cette égalité devant la loi ne doit pas être annulée par le mariage (comme cela se produit actuellement). Actuellement, la femme appartient à l'homme avec tout ce qu'elle possède (...). La loi, au lieu de protéger la partie la plus fragile, l'opprime doublement. Le droit du plus fort ne doit plus être exercé. »³⁵⁹

Dans l'ensemble, de telles réclamations sont assez brèves et peu nombreuses, comme si ce sujet était perçu comme secondaire en comparaison avec des problèmes plus urgents à résoudre. Les Allemandes qui s'expriment se préoccupent davantage de faire reconnaître leur droit au travail, d'obtenir une meilleure instruction, ou bien de soutenir les luttes patriotiques et les insurrections républicaines qui soulèvent la plupart des Etats en 1848 et 1849. En France, conformément à des pratiques déjà en vigueur dans les années 1830-1840, quelques femmes utilisent le moyen des pétitions pour protester contre leur infériorité civile. Ainsi la Société pour l'émancipation des femmes, dans son manifeste du 16 mars adressé au

³⁵⁸ Louise DITTMAR, *Das Wesen der Ehe nebst einigen Aufsätzen über die soziale Reform der Frauen*, Leipzig, Otto Wigand, 1849, republié dans *Louise Dittmar (1807-1884). Un-erhörte Zeugnisse*, Ausgewählt und vorgestellt von Gabriele Käfer-Dittmar, Darmstadt, Justus von Liebig Verlag, 1992, p. 175-176.

³⁵⁹ Louise OTTO, « Mein Programm... », art. cité.

gouvernement provisoire, demande l'abrogation des articles du Code civil qui sont « attentatoires à la liberté personnelle ». La pétition envoyée à l'Assemblée constituante par le Comité des droits des femmes demande que des femmes nomment des déléguées à la commission de constitution, car « la révision du code civil ne peut être faite qu'avec le concours des deux sexes »³⁶⁰. On lit ici l'intention d'introduire les femmes dans l'institution politique par le biais du droit de la famille, un domaine où leur présence semble rester conforme aux normes du « féminin ».

I.2. Le poids du « féminin »

Les femmes qui estiment avoir le droit et la capacité d'intervenir publiquement sur des sujets d'intérêt général ou pour défendre leurs droits sont jugées dangereuses pour l'ordre social. Ceux-là mêmes qui, en 1848, affirment vouloir renverser l'ordre ancien, accusent ces femmes de compromettre le succès de la révolution, de décrédibiliser leurs idées politiques, de déstabiliser la société. Maintenir les femmes dans leur rôle traditionnel apparaît comme un enjeu majeur pour les révolutionnaires allemands et français. Qu'ils se disent libéraux, démocrates, républicains ou socialistes, tous ou presque placent la propriété et la famille traditionnelle à la base de l'ordre nouveau qu'ils veulent bâtir. En France comme en Allemagne, les années 1848-1849 sont vécues comme un temps de fondation nationale : la souveraineté populaire est invoquée dans les deux cas, qu'il s'agisse de définir la forme et la mission de l'Etat, ou bien de fixer les nouvelles frontières. Or, comme le souligne la philosophe Rada Ivekovic, « la nation, surtout dans sa constitution en Etat, prend explicitement modèle sur la famille pour l'ordre qu'elle entend entretenir. Elle est donc sexuée et partage les rôles et les statuts entre les hommes et les femmes »³⁶¹. En 1848, ce sont les divers courants révolutionnaires qui entendent réorganiser la société ; durant les années qui suivent, ce sont les pouvoirs contre-révolutionnaires qui veulent rétablir l'ordre ancien : à chaque étape on constate que les femmes font les frais de ces velléités successives : « le

³⁶⁰ Voir la pétition, rédigée sans doute en mai 1848, signée entre autres par Allix Bourgeois, Jeanne Deroin, Désirée Gay et Anne Knight, citée par Michèle Riot-Sarcey, *La Démocratie...*, ouv. cité, p. 213-214 (Arch. Nat. C*2430-C 2242).

³⁶¹ Rada IVEKOVIC, *Le sexe de la nation*, Paris, Leo Scheer, 2003, p. 31. Selon Rada Ivekovic, « ... ce qui est sûr, c'est [que la différence des sexes] est un enjeu de pouvoir qui régit toutes les oppressions et qu'on la retrouve dans toutes les inégalités et hiérarchies, inscrite à la manière d'une « analogie » qui tient lieu de légitimation. (...) Elle est une forme paradigmatique du partage de la raison, celle qui régit toutes les inégalités par analogie. Par ailleurs, la construction de toute identité, qu'elle soit pensée comme religieuse, culturelle, linguistique, sociale ou autre, s'appuie sur une définition préalable des rapports sociaux hétérosexuels des sexes. Il en va de même de l'identité dite ethnique et/ou nationale, ainsi que de l'Etat. » (*Idem*, p. 26).

féminin, comme valeur normative, s'inscrit au cœur du dispositif de reconstruction du lien social défectueux »³⁶².

Dès que les premières femmes de 1848 s'expriment, elles sont accusées de trahir les convenances de la « vraie » féminité. La presse de toutes tendances les admoneste ou les ridiculise. En France, les sarcasmes se généralisent à partir de mai-juin 1848, alors que le tournant conservateur de la République s'accroît, et que le débat sur le divorce remet en question la place des femmes dans la famille. Les caricaturistes se déchaînent afin de déconsidérer les revendications des femmes et forcer ces dernières à fuir la publicité. Le Club des Femmes et Eugénie Niboyet sont mises en scène de façon féroce dans des vaudevilles joués à Paris durant l'été 1848³⁶³. A Berlin, des brochures satiriques font des « révélations » délirantes sur les séances du Club des femmes démocrates, prétendant notamment que Louise Aston se trouve parmi les participantes³⁶⁴. Entre dérision et agressivité, ces caricatures montrent un même désir de remettre au plus vite les femmes et les hommes à « leur » place respective : les velléités émancipatrices des femmes sont montrées comme la cause de la déchéance des maris, trompés, soumis, exploités. Assujettir les individus à des rôles sociaux définis selon le sexe est l'une des priorités du rétablissement de l'ordre. Le discours sur les normes se renforce au début des années 1850 avec le triomphe de la réaction ; il demeure omniprésent et oppressant au cours des décennies qui suivent. Il convient donc d'en esquisser ici quelques traits, afin de bien exposer les contraintes auxquelles se heurtent les femmes en 1848 puis durant la période qui nous intéresse.

La prise en compte du concept de genre permet de dévoiler le processus qui façonne une figure abstraite, la Femme, et une identité figée, la féminité, destinées à être la norme de tous les individus de sexe féminin. On peut ainsi mieux repérer les enjeux de domination présidant à la construction de représentations discursives présentées comme des vérités éternelles. Citons par exemple ce dictionnaire allemand de 1848 qui affirme que le masculin est plutôt « individuel », relativement au féminin plutôt « universel » : l'individualité est ici synonyme d'autonomie et d'affirmation personnelle, tandis que l'universalité signifie

³⁶² Michèle RIOT-SARCEY, « Le féminin, un genre très singulier », dans Luc CAPDEVILA, Sophie CASSAGNES, Martine COCAUD et alii (dir.), *Le genre face aux mutations. Masculin et féminin du Moyen Âge à nos jours*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2003, p. 160.

³⁶³ Voir Francis RONSIN, « Les Femmes "saucialistes" », dans Alain CORBIN, Jacqueline LALOUETTE, Michèle RIOT-SARCEY (dir.), *Femmes dans la Cité...*, ouv. cité, p. 515-529.

³⁶⁴ Voir par exemple *Entdeckte Geheimnisse des demokratischen Frauen-Clubs*, Flugblattsammlung 1848, Amerika-Gedenkbibliothek Berlin, reproduit dans Gerlinde HUMMEL-HAASIS, *Schwester !...*, ouv. cité, p. 68-82.

dépendance et effacement de la personne dans le dévouement à autrui³⁶⁵. Derrière tous les discours définissant les caractères et les rôles sexués, on retrouve cette idée : « il y a des hommes, tous différents, et face à eux, ce type unique, cette synthèse, la Femme »³⁶⁶. Ce refus de reconnaître une individualité aux femmes est l'un des moyens de légitimer leur enfermement dans la sphère privée, au service des hommes. L'inégalité fondamentale ainsi établie permet de justifier et perpétuer un ordre social construit selon le principe d'une nécessaire hiérarchie, malgré l'idéal des droits universels.

J'évoquerai donc la façon dont les modèles stéréotypés véhiculés par la littérature, la philosophie, la science, la religion, constituent et perpétuent les catégories genrées, mais aussi comment les femmes, en principe renvoyées à cette identité de genre, composent avec elle et éventuellement la transgressent.

I.2.1. L'assujettissement par les normes

Les anathèmes répandus en 1848 sur les femmes qui osent s'exprimer en public, aller aux clubs, et revendiquer des droits, montrent ce qu'elles doivent affronter pour conquérir leur autonomie et s'engager politiquement. Elle doivent en effet combattre sans cesse ce qu'elles nomment les « préjugés » de l'opinion, qui les rappelle durement à l'ordre patriarcal et à ses normes. Toutes les théories renvoyant la femme à la reproduction de l'espèce, la réduisant à un corps et à un sexe, sont pleinement intégrées dans la pensée commune du milieu du XIX^e siècle. Penseurs, écrivains, publicistes de tous genres, mais aussi médecins, scientifiques et religieux affirment et « démontrent » inlassablement l'incapacité de la Femme à raisonner, à réfléchir, à exister de façon autonome. Deux thèmes sont au centre des discours normatifs : d'une part l'exaltation de l'épouse et de la mère en son foyer, d'autre part la condamnation des diverses incarnations de la « femme publique ».

Parmi les innombrables auteurs qui développent ces idées, trois Français se distinguent particulièrement par l'écho et la postérité qu'ils ont eus, y compris en Allemagne. Il s'agit d'Auguste Comte³⁶⁷, Pierre-Joseph Proudhon et Jules Michelet³⁶⁸. Ces trois personnalités, qui

³⁶⁵ Joseph MEYER, *Das Grosse Conversations-Lexikon*, article « Geschlechtseigenthümlichkeiten », tome 12, Hildburghausen, 1848, p. 742, cité par Karin HAUSEN, « Die Polarisierung der Geschlechtscharaktere. Eine Spiegelung der Dissoziation von Erwerbs- und Familienleben », dans Werner CONZE (Hg.), *Sozialgeschichte der Familie in der Neuzeit Europas*, Stuttgart, Ernst Klett, 1976, p. 366.

³⁶⁶ Mireille DOTTIN-ORSINI, *Cette femme qu'ils disent fatale*, Paris, Grasset, 1993, p. 29.

³⁶⁷ Auguste Comte (1798-1857), auteur notamment d'un *Cours de Philosophie positive* (1830-1842), du *Système de politique positive*, (1851-1854), d'un *Catéchisme positiviste* (1852). Il élabore un idéal d'organisation sociale rationnelle, dans laquelle la religion de l'Humanité – servie par la Femme – doit assurer l'harmonie de la société.

veulent guider leurs contemporains vers une société nouvelle, condensent, dans leurs propos sur la différence des sexes, un certain nombre de préjugés partagés par le plus grand nombre, en Allemagne comme en France. Leurs écrits peuvent être lus comme des manifestations exemplaires du fonctionnement du genre, et sont donc souvent cités dans l'historiographie concernant les femmes au XIX^e siècle. Il me semble néanmoins important d'évoquer ici ces trois auteurs, car ils demeurent des références récurrentes tout au long de la période, et servent de point d'appui à de nombreuses polémiques. Il est ainsi nécessaire de comprendre les deux principaux ressorts de leurs raisonnements, qui illustrent bien la pensée de leurs contemporains : d'une part la notion d'altérité appliquée aux femmes, d'autre part l'idée d'une mission sacrée attribuée au « féminin ». Les textes de Comte, Proudhon et Michelet reprennent en effet à leur compte un thème désormais bien ancré dans la biologie et la médecine de leur temps : l'opposition de la matrice (féminine) au cerveau (masculin). Ils font de la Femme un être faible et malade, proche de l'enfant, et dont le corps, le psychisme, les capacités intellectuelles et morales s'expliquent par l'influence des organes reproductifs. Proudhon conclut même à une altérité complète de la femme par rapport à l'homme, celle-là étant « une sorte de moyen terme entre lui et le reste du règne animal »³⁶⁹. En même temps, la Femme est, selon eux comme selon de nombreux courants religieux et spirituels de l'époque, responsable de la stabilité, de l'harmonie et de la pérennité de la société, par la puissance de l'amour et du dévouement qui sont ses caractéristiques « naturelles ». La vocation amoureuse et maternelle de la Femme est exaltée, dans le cadre familial uniquement : les femmes n'ont rien à faire dans la sphère publique puisque leur existence passe par les relations privées, par les sentiments. Il se dessine, dans les écrits de Comte, Proudhon et Michelet, une sorte de mystique de la féminité, qui n'est sans doute pas sans rapport avec l'ambiguïté que ces auteurs entretiennent avec la religion chrétienne. La Femme semble incarner pour eux l'indispensable élément spirituel que le christianisme n'est plus à même d'assurer³⁷⁰. Selon Michelet, la Femme est faite pour aimer, et cette destination la mène naturellement à la maternité, qui constitue à la fois le but suprême de sa vie – « dès le berceau, la femme est

³⁶⁸ Jules Michelet (1798-1874), homme de lettres républicain, a publié entre autres en 1845 *Le Prêtre, la femme et la famille* ; il y explique comment l'époux et père doit soustraire sa femme et ses enfants aux influences rétrogrades de l'Eglise et établir sa domination sur sa famille, afin d'en faire la base de la cité républicaine.

³⁶⁹ Pierre-Joseph PROUDHON, *De la justice dans la Révolution et dans l'Eglise. Nouveaux principes de philosophie pratique* (Onzième étude, chapitre I), Paris, Garnier, 1858, réédition de 1860 reproduite par Arthème Fayard, 1990. Selon lui : « La femme n'est pas seulement autre que l'homme (...) ; elle est autre parce qu'elle est moindre ; parce que son sexe constitue pour elle une faculté de moins ».

³⁷⁰ Voir Sophie DELVALLEZ, Alice PRIMI, « L'épineuse couronne de la féminité. Féminin, religion et politique au lendemain de 1848. France-Allemagne », *Revue d'Histoire du XIX^e siècle*, n°28, 2004/1, p. 95-110.

mère, folle de maternité »³⁷¹ – et son utilité sociale : « Elle doit aimer et enfanter, c'est là son devoir sacré »³⁷².

Ce type d'argumentation qui, tout en réaffirmant l'inégalité des sexes, valorise les dispositions « naturelles » de la Femme et prétend vénérer la Mère, trouve une large audience parmi les femmes de cette époque, rejoignant les attentes de nombre d'entre elles. Ainsi en Allemagne, nous l'avons déjà évoqué, les écrits de Friedrich Fröbel rencontrent un grand succès auprès des femmes en quête de reconnaissance sociale. Comme Michelet, le pédagogue allemand assimile la féminité à la maternité et donne à la Femme-Mère la mission de régénérer l'humanité. A la différence de l'écrivain français cependant, qui confine les femmes au foyer domestique, Fröbel se fonde sur la capacité éducatrice « naturelle » de la Femme pour lui accorder une responsabilité publique, complémentaire de la gestion masculine de la société. D'une manière quelque peu contradictoire, l'ensemble de ces discours consacrés au rôle naturel et social de la Femme considèrent l'amour et la maternité à la fois comme intrinsèques à la nature féminine et comme des devoirs qu'il est nécessaire d'inculquer aux filles dès l'enfance. Cette tâche est notamment remplie par la religion, à travers le culte et les rituels, les prêches et les ouvrages pieux, et surtout l'éducation des filles, assurée le plus souvent par des institutions confessionnelles. Catholiques et protestants s'accordent pour traiter les femmes à la fois comme des descendantes d'Eve, héritières de sa faute, et comme des êtres capables de s'approcher du divin à travers leur dévouement amoureux et maternel. Elles ont donc leur place toute désignée, comme l'explique le prédicateur allemand Wilhelm Löhe, qui jouit dans les années 1850-1860 d'une grande audience dans la bourgeoisie luthérienne : les femmes ne peuvent racheter la faute qui pèse sur leur sexe que dans le mariage, en manifestant un esprit de sacrifice permanent et en oeuvrant pour le bonheur terrestre de leur mari ainsi que pour le salut de son âme³⁷³. Le catholicisme offre de nouvelles perspectives aux femmes grâce au culte marial qui se développe à partir du milieu du siècle³⁷⁴. Les formes de dévotion liées à Marie permettent de sacraliser autant la virginité que la maternité, apportant un surcroît de légitimation à l'enfermement des femmes dans l'espace privé. Les jeunes filles sont incitées à imiter Marie,

³⁷¹ Jules MICHELET, *La Femme*, Paris, Hachette, 1859, p. 47, p. 49.

³⁷² *Ibidem*.

³⁷³ Voir Ursula BAUMANN, *Protestantismus und Frauenemanzipation in Deutschland (1850-1920)*, Frankfurt am Main, Campus Verlag, 1992, p. 56-67.

³⁷⁴ Rappelons que le dogme de l'Immaculée Conception est proclamé en 1854 et les apparitions de Lourdes se produisent en 1858.

modèle d'humilité, d'abnégation, et de pureté, dans toutes les étapes de leur vie. Ces valeurs enseignées par les mères, dans les écoles de religieuses, dans les pensionnats des couvents et par les ouvrages pieux, sont profondément intériorisées par la majorité des femmes de tous les milieux sociaux.

Toutes ces variations sur le thème de l'amour et la maternité entérinent un partage théorique des domaines d'activités en fonction du sexe : la sphère publique est celle des hommes, la sphère privée est le lieu des femmes – sous contrôle masculin. Comme l'explique Geneviève Fraisse, la responsabilité morale qui s'exerce dans le cadre familial est ainsi le pendant de la responsabilité civique qui s'exerce dans l'espace public : cela permet de « contrebalancer l'exclusion politique des femmes, leur donner du pouvoir sans accès au pouvoir »³⁷⁵. Effectivement, la Femme – en tant que mère, épouse, amante – est réputée détenir une puissance occulte, égale voir supérieure au pouvoir des citoyens. Ce lieu commun prend facilement des allures de fantasmes au XIX^e siècle : tantôt les capacités morales de la Femme sont exaltées comme salut de la civilisation, tantôt son intervention est redoutée car synonyme d'obscurantisme et de régression³⁷⁶. Quoi qu'il en soit la conclusion est évidente, y compris pour une majorité de femmes : la Femme gouverne les mœurs et n'a donc que faire d'un rôle public qui, de toute manière, lui est rendu impossible par ses devoirs de mère. Le contenu et les limites des catégories de genre sont très bien intériorisés par celles-là mêmes qui se retrouvent subalternisées : les femmes ne sont pas en reste dans ce concert de voix qui disent la Femme, ce qu'elle est, ce qu'elle doit être. En France comme en Allemagne, beaucoup d'entre elles prennent la plume pour écrire des romans édifiants, des journaux bien-pensants ou des manuels de savoir-vivre qui présentent aux jeunes filles les devoirs inhérents à leur nature et les limites à ne pas franchir. Tous ces ouvrages écrits par des femmes montrent à quel point leurs auteures ont pu assimiler et revendiquer une identité spécifique, complémentaire et subordonnée à celle des hommes, qui justifie leur confinement dans le cercle familial. Rares sont celles qui réussissent à prendre une réelle distance face à cette identité de genre, toujours évoquée comme une réalité d'ordre naturel.

Il convient toutefois de bien distinguer entre discours et pratiques. Même les femmes qui professent le plus grand respect pour le partage des rôles et la hiérarchie des sexes peuvent

³⁷⁵ Geneviève FRAISSE, *Les Femmes et leur histoire*, Paris, Gallimard, 1998, p. 174.

³⁷⁶ Michelle PERROT, « Pouvoir des hommes, puissance des femmes ? L'exemple du XIX^e siècle », in L. Courtois, J. Pirotte, F. Rosart (dir.), *Femmes et pouvoirs*, Colloque de Louvain, 1989, Louvain, Nauwelaerts, 1992, p. 131-143.

agir en dépit des stéréotypes et se comporter contrairement aux règles établies³⁷⁷. L'essentiel est d'y mettre les formes. C'est ce que l'on constate chez les femmes qui, en 1848 et dans les décennies suivantes, entendent s'exprimer et agir dans des domaines qui leur sont en principe refusés.

I.2.2. Entre rébellion et consentement

Comme nous l'avons vu précédemment au sujet des femmes de 1848, même celles qui refusent la passivité et la discrétion prescrites à leur sexe, mettent le plus souvent en avant leur conformité avec la figure de la Femme. Pour légitimer leur parole, elles invoquent fréquemment une identité féminine/maternelle et prétendent remplir la mission que la nature attribue à leur sexe. Ce recours semble être indispensable aux femmes cherchant à s'exprimer publiquement : pour se faire entendre, elles doivent apparaître en tant que représentantes d'une catégorie stéréotypée, appartenant aux références des contemporains. Dans leurs propos se lit ainsi une double tension : tension d'une part entre la volonté de parler en son nom propre et la nécessité – réelle ou ressentie – de s'identifier au sujet collectif « Femme » ; tension d'autre part entre la volonté de contester les catégories de genre et la nécessité de souscrire, au moins en apparence, à certaines normes. Il est donc intéressant d'examiner comment, en 1848 mais aussi dans les décennies suivantes, cette tension est exprimée, voire résolue : à quels moments est-ce le consentement au modèle ou la rébellion contre l'assujettissement qui l'emporte ? au prix de quels compromis ? dans quelle mesure peut-on retrouver l'individuelle derrière l'identité de genre affichée ?

De nombreuses études allemandes portant sur l'engagement des femmes en 1848 ont souligné que celui-ci se faisait dans le respect, voire le renforcement des rôles genrés. Carola Lipp montre qu'il s'agit souvent d'une projection du « privé » dans le public³⁷⁸. On le voit par exemple avec l'appel publié en mai 1849 par des femmes du Wurtemberg : réagissant à l'envoi de troupes prussiennes contre l'assemblée nationale et ses partisans, elles appellent les « guerriers allemands » à désobéir pour l'amour de la nation, et elles déclarent qu'elles ne

³⁷⁷ Voir Ann Charlotte TREPP, *Sanfte Männlichkeit und selbständige Weiblichkeit : Frauen und Männer im Hamburger Bürgertum zwischen 1770 und 1840*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1996, et Rebecca HABERMAS, *Frauen und Männer...*, ouv. cité, qui soulignent cette distorsion entre principes et réalité. Rebecca Habermas met par ailleurs en garde contre le risque de signaler les dérogations aux normes tout en renforçant ces dernières : elle reproche ainsi à Ann Charlotte Trepp de parler de l'émotivité des hommes en conservant comme mesure de comparaison l'émotivité « naturelle » des femmes... Voir Rebecca HABERMAS, ouv. cité, p. 22.

³⁷⁸ Carola LIPP, « Frauen und Öffentlichkeit », art. cité, p. 295-297.

s'uniront jamais à un homme qui a le sang d'un compatriote sur les mains³⁷⁹. Elles remplissent ainsi une mission de pacification typiquement « féminine », en s'appuyant sur des arguments d'ordre privé, liés à leur statut d'épouse (potentielle). Comme en témoignent les nombreux cercles féminins formés en Allemagne en 1848-1849, les femmes s'en tiennent la plupart du temps à des comportements politiques ostensiblement « féminins », intervenant en tant que mères de citoyens et de soldats, en tant que conciliatrices, soignantes, auxiliaires dévouées. A de rares exceptions près, celles qui s'avancent dans des domaines d'activités considérés comme « masculins », par exemple la presse politique, prennent aussi le soin de tenir un discours dans une certaine mesure conforme aux attentes traditionnelles. Même en 1848, et à fortiori par la suite, rares sont celles qui, comme par exemple Louise Aston, rejettent ouvertement les normes du comportement « féminin ». Ainsi lorsque Louise Otto s'adresse à la Fraternité des travailleurs pour leur demander de soutenir les ouvrières, elle précise :

« Mais de même que la nature a créé deux sexes différents, elle leur a aussi prescrit des cercles d'actions et des capacités corporelles différents. Vous ne penserez donc pas qu'il pourrait me venir à l'esprit de réclamer que tout soit identique pour les femmes et les hommes. Une femme serait aussi peu propre à occuper un emploi public (*Staatsamt*) qu'à devenir un serrurier ou un forgeron. »³⁸⁰

On le voit ici, les femmes ne peuvent s'exprimer politiquement que dans une étroite marge entre audace et conservatisme, entre innovation et tradition. Pour agrandir cet espace de parole et d'action, elles cherchent alors à redéfinir elles-mêmes le contenu de l'identité de genre. Cela apparaît bien dans un exposé fait en janvier 1849 par Louise Otto. S'adressant au cercle démocratique féminin de Öderan (Saxe), elle encourage ses auditrices à dépasser certaines limites imposées aux femmes. Pour cela, elle donne en exemple son propre parcours, affirmant qu'elle a triomphé des railleries par le mépris. Elle rappelle qu'elle a été approuvée par de nombreux hommes, montrant qu'elle prône une collaboration et non un antagonisme entre les sexes. Enfin elle incite les femmes à agir d'une façon nouvelle, tout en se référant de manière appuyée à la répartition sexuée des rôles :

« En entrant dans un cercle qui sert des objectifs plus élevés que ceux que l'on se plaisait jusqu'ici à qualifier de *féminins* – en se trompant complètement sur ce qu'est la parfaite féminité – vous avez déjà prouvé que vous avez par vous-même reconnu votre mission, la mission dévolue à la Femme dans cette

³⁷⁹ Pétition signée par des « femmes et jeunes filles du royaume de Württemberg », le 7 mai 1849, et publiée dans la *Neue Deutsche Zeitung*, *Die Norddeutsche Zeitung* et la *Dresdner Zeitung* ; elle est reproduite dans *Die Frauen Zeitung* n°6, 26 mai 1849, p. 5.

³⁸⁰ Louise OTTO, « Sendschreibung an alle "Verbrüdeten" », *Die Verbrüderung. Organ der Arbeiterverbrüderung*, n°8, 27 octobre 1848.

époque troublée. (...) les femmes doivent comme les hommes – même si c’est d’une *autre* manière et dans un *autre* domaine – servir le développement de l’Etat et la liberté du peuple. »³⁸¹

Cette stratégie, qui consiste à la fois à reconnaître l’existence d’une essence « féminine » et à nier la façon dont celle-ci a jusqu’à présent été décrite et comprise, est typique de la façon dont la plupart des femmes engagées légitiment leur intervention dans l’espace public. Même Jeanne Deroin, qui paraît beaucoup plus radicale que Louise Otto puisqu’elle revendique une complète égalité de droits, insiste sur la différence « naturelle » qui conférerait aux femmes et aux hommes des vocations distinctes. Il s’agit pour elle, comme pour Louise Otto, de dire elle-même ce qu’est véritablement le « féminin », de façon à valoriser les femmes et à les faire agir. D’un côté elle refuse donc les attributs traditionnels de la « féminité » :

« Non la femme n’est pas vouée à l’obéissance (...). Non elle n’est pas vouée au silence (...). Non, elle ne doit plus s’abandonner à l’amour confiant (...). Non, elle n’est pas vouée au dévouement obscur (...). »³⁸²

D’un autre côté, elle prédit :

« Les temps sont venus où doit se réaliser la promesse que Dieu a faite à la femme en lui disant qu’elle est appelée à triompher de l’esprit du mal. C’est à dire qu’elle triomphera de l’égoïsme par la puissance de son amour et de son dévouement. »³⁸³

Pour Jeanne Deroin en effet, chaque femme est censée incarner la « mère de l’humanité » et apporter un bienfait à la société grâce à la force de sentiments que lui a allouée la nature. Cette opinion est représentée dans la plupart des propos des femmes de 1848. En défendant avec conviction une spécificité féminine généralement dénigrée, elles montrent qu’il leur est impossible de s’exprimer en dehors de toute référence sexuée. Pour des raisons qui tiennent à la fois à une intériorisation des catégories de genre, et à une pression sociale omniprésente, elles ne peuvent s’affirmer publiquement sans recourir à leur particularité de femmes. En répétant sans cesse qu’elles s’engagent de manière « féminine », elles restreignent certes la portée et le contenu de leur intervention politique, mais elles repoussent en même temps les limites posées d’ordinaire aux femmes, et peuvent espérer mieux se faire entendre. Cette façon de procéder est en partie une conséquence de leur conditionnement intellectuel, et en partie une stratégie issue de l’expérience de la domination.

³⁸¹ Louise OTTO, « Vortrag », *Frauen-Zeitung* n°11, 30 juin 1849.

³⁸² Jeanne DEROIN, lettre au journal *La Liberté*, reproduite dans *La Voix des Femmes*, n°27, 19 avril 1848.

³⁸³ Jeanne DEROIN, *L’Opinion des Femmes*, numéro prospectus, août 1848.

En enveloppant leur rébellion de certains consentements, les femmes de 1848 parviennent à se ménager quelques espaces de libre expression. Toutefois elles ne peuvent ainsi contrer les mécanismes de leur exclusion, qui reposent justement sur l'affirmation de leur spécificité.

I.3. L'exclusion par la loi

Dans la France et les Etats allemands de 1848, que les suffrages établis par les nouvelles assemblées soient dits « universels » ou non, les femmes restent partout privées des droits civiques, sans que cela suscite ni de discussion véritable ni de légitimation. Elles se retrouvent ensuite exclues des lieux de débats et de formation politiques. Lorsqu'elle est commentée, cette exclusion apparaît motivée par l'altérité de la Femme, telle qu'elle est construite par le discours genré androcentré dont nous avons vu quelques exemples plus haut. Selon ce discours, la Femme est, par « nature », inapte à la liberté et à l'individualité. Or seul l'individu libre peut être citoyen et compter dans le peuple souverain. C'est ce qu'ont théorisé les philosophes des Lumières, dont nous avons vu plus haut qu'ils excluaient les femmes en même temps de la liberté et de la citoyenneté.

Emmanuel Kant est particulièrement éloquent à ce sujet. Dans sa réflexion sur les Lumières (« *Was ist Aufklärung* »), il interprète ce moment de l'histoire comme étant « la sortie de l'homme de sa minorité dont il est lui même responsable »³⁸⁴. Il faut, dit-il, que l'individu ait le courage de se servir de son propre entendement et qu'il puisse librement faire un usage public de sa raison. Commentant ce texte, Michel Foucault écrit que « l'*Aufklärung* est définie par la modification du rapport préexistant entre la volonté, l'autorité et l'usage de la raison »³⁸⁵. Or, dans la pensée de Kant et de ses héritiers, ce rapport ne peut être modifié lorsqu'il s'agit des femmes. Dans son article sur l'*Aufklärung*, Kant n'évoque celles-ci que pour signaler que « le beau sexe » se trouve tout entier à l'état de tutelle et se refuse à conquérir sa majorité. Dans un texte ultérieur³⁸⁶, il précise que les femmes, êtres de raison comme les hommes, ont été formées par la nature pour rechercher auprès des hommes une sécurité nécessaire à leur destination biologique. Or la vie de couple implique la soumission de l'élément faible envers l'élément supérieur, capable de commander et gouverner. Il est

³⁸⁴ Emmanuel KANT, « Was ist Aufklärung ? », *Berlinische Monatsschrift*, décembre 1784, édité dans les oeuvres complètes de Emmanuel Kant, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1985, tome II, p. 209-211.

³⁸⁵ Michel FOUCAULT, « What is Enlightenment ? », dans Paul RABINOW (ed.), *The Foucault Reader*, New York, Pantheon Books, 1984, p. 32-50.

³⁸⁶ Emmanuel KANT, *Anthropologie du point de vue pragmatique*, deuxième édition de 1800, traduite par Michel Foucault, Paris, J. Vrin, 1964, p. 148 et suivantes : « Le caractère du sexe ». Voir aussi Françoise COLLIN, Evelyne PISIER, Eleni VARIKAS, *Les femmes...*, ouv. cité, p. 355-365.

donc impossible et impensable à la femme de se soustraire à l'autorité de l'homme dans le cadre de la famille, qui est leur seul lieu d'existence sociale. Par ailleurs, dans son texte sur les Lumières, Kant distingue l'usage public de la raison de son usage privé, qui, lui, doit être limité. Il appelle usage privé celui que l'individu peut faire de sa raison dans une fonction déterminée qui lui est confiée, et qui concourt à l'intérêt collectif, au fonctionnement de la communauté. Dans la mesure où il ne reconnaît aux femmes qu'une existence au service de la société et de la perpétuation de l'espèce, elles sont donc condamnées au seul usage privé, c'est-à-dire restreint, de la raison critique. Elles n'ont accès à aucun espace où elles pourraient librement exercer celle-ci. Il serait en effet incongru qu'elles prétendent à ce que Kant définit comme l'usage public de la raison : le cas où un membre de la société civile, s'appuyant sur son propre entendement, s'adresse en qualité de savant à un public, avec des écrits destinés à propager les Lumières.

Suivant cette conception, qui imprègne toute l'idéologie politique du XIX^e siècle, les femmes sont dans l'impossibilité de devenir des êtres autonomes : elles sont pensées hors des Lumières, hors de l'Histoire, hors de la politique. Comme le résume Michèle Riot-Sarcey :

« Pour l'auteur de « Qu'est-ce que les Lumières », dont le sens de la liberté devint LA référence de la liberté moderne, si les hommes sont responsables de l'état de tutelle dont ils doivent sortir pour accéder aux Lumières, les femmes (« le sexe faible tout entier ») préfèrent rester à l'état de minorité, « sous l'entendement d'un autre ». Sur la base de l'expérience, la représentation du non-acte des femmes est énoncée sous forme d'évidence qui n'entache en rien la nécessaire acquisition de l'autonomie pour celui qui reste l'acteur-sujet privilégié des démocraties modernes. L'universalité des droits acquiert définitivement son sens masculin. »³⁸⁷

On touche ici aux mécanismes par lesquels les femmes se retrouvent mises en dehors de l'universalité et de la citoyenneté. Je rappellerai brièvement ici diverses étapes législatives de leur exclusion, dans la perspective d'une démonstration : l'exclusion et la minoration des femmes sont les conditions de l'intégration politique de tous les hommes.

I.3.1. Une « universalité » fondée sur l'exclusion

En France comme en Allemagne, la situation des femmes se caractérise par une absence de droits politiques, absence qu'il ne semble pas nécessaire de justifier ni même de préciser dans les textes officiels. Seul le Parlement de Francfort est élu selon des dispositions

³⁸⁷ Michèle RIOT-SARCEY, « Les femmes de Platon à Derrida ou l'impossible sujet d'histoire », *Les Temps Modernes*, 2002, n°57, p. 95-114.

qui réservent explicitement le droit de vote aux seuls hommes, majeurs et indépendants. La constitution de l'Empire adoptée le 28 mars 1849 dit que chaque Allemand possède la citoyenneté de l'empire allemand, et les droits y afférant. La loi électorale promulguée le 12 avril 1849 stipule que tout Allemand de 25 ans révolus est électeur s'il n'a pas été privé de ses droits par la justice, s'il n'est pas sous tutelle ou curatelle, s'il ne dépend pas de la charité. Les diverses constitutions des Etats allemands, révisées et complétées en 1848-1849, excluent de même les femmes de la citoyenneté par simple omission. Il en va de même en France lors de l'instauration du « suffrage universel ». Le décret du 5 mars 1848 donne le droit de suffrage à tout Français de 21 ans, résidant depuis 6 mois et non judiciairement privé ou suspendu de l'exercice de ses droits civiques. Le 19 mars, le gouvernement provisoire précise que « l'élection appartient à tous sans exception » et qu'à dater de cette loi, il n'y a plus de prolétaire en France. Anne Verjus souligne qu'il faut entendre, à ce moment là, « universalité » comme la suppression du système censitaire, synonyme d'ancien régime³⁸⁸. L'innovation consiste à ouvrir les droits politiques aux catégories auparavant réputées incapables (paysans, domestiques, mendiants...), mais les femmes de toutes les catégories sociales restent implicitement en dehors de cette intégration. La constitution française du 4 novembre 1848 ne définit pas davantage le terme de citoyen. L'article 25 stipule uniquement : « Sont électeurs, sans condition de cens, tous les Français âgés de vingt et un ans, et jouissant de leurs droits civils et politiques » ; il n'est pas dit que les femmes ne jouissent pas de ces droits, ni pour quelle raison. De même, la constitution du 14 janvier 1852 ne parle que de la population française ou du peuple français, ce qui semble englober les deux sexes. En réalité, les articles 34 et 36, qui énoncent que « l'élection a pour base la population » et que « les députés sont élus par le suffrage universel sans scrutin de liste » ne concernent que les hommes. A ce moment, l'universalisme n'est pas pensé comme restrictif ; sa caractéristique est de reposer sur l'équation entre individu et citoyen – mais l'individu n'est pensé qu'au masculin.

Les femmes sont aussi refoulées de la sphère politique par des mesures qui sont ouvertement dirigées contre elles, au moment où les autorités au pouvoir cherchent à mettre fin au mouvement révolutionnaire. Ainsi en France, le décret sur les clubs du 28 juillet 1848, qui fait partie de l'arsenal répressif succédant aux journées de juin, annonce que « les femmes

³⁸⁸ Anne VERJUS, « Le suffrage universel, le chef de famille et la question de l'exclusion des femmes en 1848 », dans Alain CORBIN, Jacqueline LALOUETTE, Michèle RIOT-SARCEY (dir.), *Femmes dans la Cité...*, ouv. cité, p. 401-413.

et les mineurs ne pourront être membres d'un club ni y assister ». Cette mesure est assortie de dispositions punitives propres à décourager non seulement les femmes mais aussi les dirigeants des clubs de contrevenir à cette nouvelle loi. Toutes les réunions qui ne sont pas consacrées à un culte, au commerce ou à la bienfaisance doivent exclure leurs membres et leur public féminin. Les associations politiques composées uniquement de femmes, comme le Club des Femmes d'Eugénie Niboyet, deviennent illicites. Ces dispositions sont abrogées par le décret du 25 mars 1852, qui renvoie la réglementation des réunions publiques de toutes natures aux articles 291, 292 et 294 du Code pénal et aux articles 1, 2, 3 de la loi du 10 avril 1834. Ces textes organisent la surveillance des associations, qui doivent, pour exister, demander au gouvernement une autorisation à tout moment révocable. Il n'y est nulle part fait mention des femmes, ce qui semble les admettre par défaut à participer de nouveau à tous types de réunions. Mais à cette date, les réunions politiques publiques ont disparu, et ne réapparaissent que vers la fin du Second Empire. En Allemagne, la Bavière, puis la Prusse et la Saxe passent en février et mars 1850 des lois interdisant explicitement aux femmes de participer aux associations ayant l'intention de discuter de sujets politiques. La loi prussienne du 11 mars 1850 indique que ces associations « ... ne doivent accepter comme membres ni des femmes (*Frauenpersonen*), ni des élèves ni des apprentis. (...) Si ces limitations ne sont pas respectées, et sous réserve de l'ouverture d'une enquête, la police locale est en droit de fermer l'association jusqu'à décision de la justice. Les femmes, les élèves et les apprentis n'ont pas le droit d'assister aux réunions et assemblées de ces associations politiques »³⁸⁹. La plupart des autres Etats s'alignent sur ces mesures³⁹⁰. Durant toute la période 1850-1870, les femmes des Etats concernés ne peuvent ainsi fréquenter ou fonder des associations que lorsque celles-ci n'ont aucun but politique, cette dernière caractéristique restant à la libre appréciation des autorités. Même dans la ville libre de Brême, où la constitution distingue les citoyens (*Staatsbürger*), uniquement des hommes, et les membres de l'Etat (*Staatsgenossen*), dont les femmes font partie et qui jouissent de la même liberté (restreinte) d'association que les citoyens, les actes de police prouvent que la participation des femmes à des réunions politiques fait l'objet d'une surveillance particulière et est souvent entravée³⁹¹.

³⁸⁹ *Nachtrag zum Allgemeinen Landrecht für die Preussischen Staaten*, II. Nr 637, §8.

³⁹⁰ Voir Ute GERHARD, « Grenzziehungen und Überschreitungen. Die Rechte der Frauen auf dem Weg in die politische Öffentlichkeit », in Ute GERHARD (Hg.), *Die Frauen...*, ouv. cité, p. 529. Cette exclusion est d'ailleurs réitérée dans la loi de l'Empire allemand après 1871 et reste en vigueur jusqu'en 1908.

³⁹¹ Romina SCHMITTER, « Bürgerinnenrechte im 19. und 20. Jahrhundert am Beispiel der Freien Hansestadt Bremen », in Ute GERHARD (Hg.), *Frauen...*, ouv. cité.

Enfin la reprise en main de la presse après les révolutions de 1848-1849 s'accompagne parfois de clauses très précises à l'encontre des femmes. La loi saxonne du 14 mars 1851 est la plus explicite à cet égard. Elle est d'ailleurs aussitôt surnommée « Lex Otto » car le paragraphe 12 a été motivé par la volonté de supprimer *Die Frauenzeitung* de Louise Otto. Il stipule que « seules des personnes masculines résidant essentiellement dans le royaume de Saxe, âgées d'au moins 25 ans, en capacité des droits civils et en possession des droits civiques, peuvent entreprendre ou poursuivre la rédaction responsable d'un journal »³⁹². Des dispositions semblables, quoique formulées de manière moins directe, sont déjà en vigueur depuis le 17 mars 1850 dans le royaume de Bavière et sont prises en Prusse par la loi du 12 mai 1851. En France, le décret organique du 17 février 1852 revient sur la liberté d'expression proclamée au début de la révolution. Ce texte ne juge pas nécessaire d'évoquer les femmes mais son premier article les concerne par omission : « aucun journal ou écrit périodique traitant de matières politiques ou d'économie sociale (...), ne pourra être créé et publié sans l'autorisation préalable du Gouvernement. Cette autorisation ne pourra être accordée qu'à un Français majeur, jouissant de ses droits civils et politiques ». Il devient alors légalement impossible aux femmes de fonder ou rédiger un périodique à vocation politique. Celles qui possèdent un journal officiellement étranger à la politique et à l'économie, sont contraintes de se livrer à une minutieuse autocensure afin d'éviter tout article touchant de près ou de loin à ces domaines. Le critère de la non-citoyenneté permet ainsi d'écarter les femmes de divers lieux d'expression et de formation politique. Le seul droit politique dont elles jouissent à égalité avec les hommes reste finalement le droit de pétition individuelle, garanti par les constitutions françaises depuis la Révolution ainsi que par les droits fondamentaux du peuple allemand déclarés en décembre 1848. Toutefois, en France, même ce droit est menacé lors de la reconquête réactionnaire : le député Chapot dépose en avril 1851 un projet de loi excluant les enfants et les femmes du droit de pétition politique. Le rapporteur de cette proposition, débattue en juin 1851, déclare qu'il s'agit d'une « question de décence publique, de dignité parlementaire » : « Comment ! il arrivera une pétition signée dans un sens par le mari, signée dans un autre par la femme ! »³⁹³. Finalement l'amendement présenté par le député Schoelcher le 2 juillet 1851 permet de conserver aux femmes le droit de pétitionner dans tous les domaines.

³⁹² *Gesetz- und Verordnungsblatt für das Königreich Sachsen vom Jahre 1851*, Dresden, §122. Cette disposition reste en vigueur en Saxe jusqu'en 1888.

³⁹³ Voir *Le Moniteur* du 24 juin 1851, extrait reproduit dans *L'Almanach des femmes pour 1852*, p. 45.

Comme le suggère le rapporteur du premier projet, l'enjeu déclaré est de préserver l'unité familiale. Le même argument est utilisé pour refuser le droit de vote aux femmes. Cette rhétorique renvoie à deux conceptions de la famille qui coexistent et s'entremêlent, chez les républicains comme dans les autres courants : la famille est considérée d'une part comme le lieu privilégié d'une salubre autorité, d'autre part comme un lieu d'exercice du système représentatif. Selon la première conception, on distingue la famille – où la domination du père impose un ordre hiérarchique indispensable à la stabilité sociale – de la sphère politique, où des citoyens égaux font valoir leur volonté commune, au moyen du consensus. Anne Verjus souligne ainsi que « ... c'est bien sur la spécificité de l'organisation politique par rapport à celle de la famille qu'est fondée la distinction politique entre femmes et citoyens »³⁹⁴. Cette idée est particulièrement développée par les républicains³⁹⁵, mais on la trouve aussi dans la théorie libérale de l'Etat³⁹⁶. Il s'agit de « concilier la pratique de la domination avec l'idée de démocratie », comme le résume Michèle Riot-Sarcey : « l'exclusion des femmes masque, de fait, le rôle central qu'elles détiennent, en tant qu'êtres dominés ; domination dont dépend la liberté de l'homme citoyen qui est, lui, assujéti à la loi »³⁹⁷. Selon la deuxième conception, la famille apparaît en même temps comme la base de la pyramide mise en place par le système représentatif, et comme un fonctionnement en miniature de ce système de gouvernement. D'après la pensée politique déjà évoquée plus haut (Chapitre II, I.1.1.), exprimée notamment par François Guizot, le chef de famille est le représentant de ses dépendants (épouse et enfants) ; il n'est pas un despote mais le dépositaire de la volonté « librement » abdiquée par son épouse. Ce point de vue, hérité du libéralisme des années 1830, est repris par les républicains de toutes tendances, en 1848 et par la suite. Pour que tous les hommes, y compris les prolétaires, puissent en principe réclamer leur part dans la représentation politique, ils doivent apparaître comme protecteurs de leur famille, rendant ainsi les épouses incapables d'accéder à la liberté et à l'égalité³⁹⁸. L'accès de tous les hommes au droit d'élire et d'être élu

³⁹⁴ Anne VERJUS, « Le suffrage universel... », art. cité, p. 406.

³⁹⁵ Anne Verjus cite notamment les propos de Proudhon et de Jules Simon. Dans son livre *La liberté* (1859), ce dernier justifie ainsi la subordination de l'épouse dans le mariage ; « c'est un axiome de la science politique qu'il faut rendre l'autorité toute puissante dans la famille afin qu'elle devienne moins nécessaire dans l'Etat ».

³⁹⁶ Voir Dieter SCHWAB, article « Famille », dans Otto BRUNNER et alii (Hg.), *Geschichtliche Grundbegriffe...*, ouv. cité, 1998, p. 253-301, particulièrement p. 278-301.

³⁹⁷ Michèle RIOT-SARCEY, « Les femmes et la gauche en France », dans Jean-Jacques BECKER, Gilles CANDAR (dir.), *Histoire des Gauches en France*, volume 1 : *L'Héritage du XIX^e siècle*, Paris, La Découverte, 2004, p. 367.

³⁹⁸ Voir Michèle RIOT-SARCEY, « De l'historicité du genre citoyen », dans Hans Ulrich JOST, Monique PAVILLON, François VALLOTTON, *La politique des droits. Citoyenneté et construction des genres aux 19^e et 20^e siècles*, Paris, Editions Kimé, 1994, p. 51, et « Les femmes et la gauche... », art. cité, p. 369.

signifie l'exclusion de toutes les femmes de la sphère politique. Une confusion s'instaure entre citoyen, chef de famille et homme. Le père de famille est à la fois chef et représentant ; représentant parce que chef et chef parce que représentant ; mais aussi chef et représentant parce qu'homme. Il ne s'agit en effet pas seulement de représenter (réellement ou potentiellement) une famille, auquel cas les femmes, ne seraient-ce que les célibataires et les veuves, pourraient elles aussi être citoyennes. Pour comprendre ce processus, il faut l'analyser à l'aide du concept de genre, qui intervient là comme la clé d'un fonctionnement hiérarchique jugé indispensable à l'organisation politique de la cité. Il se traduit par la classification des individus en une catégorie « masculine » et une catégorie « féminine » inégales entre elles. La première est celle des citoyens, tous (potentiellement) libres, et égaux car identiques. La deuxième est celle des dépendantes : aucune femme – quel que soit son statut social – ne saurait y échapper sans remettre en cause l'ensemble du système, puisque celui-ci est justifié par des critères « naturels », qui placent le « féminin » hors du politique. Les femmes ne peuvent donc accéder à la liberté qui fait le citoyen, encore moins à la capacité qui fait le représentant : c'est leur subordination qui fait la liberté des hommes, et permet à ceux-ci d'incarner une parcelle du pouvoir politique. Comme le montre l'universalité excluante de 1848, le genre joue un rôle fondamental dans l'apprentissage de la démocratie. Cet aspect est souligné à leur manière par les femmes qui dénoncent leur mise à l'écart, notamment en France où le suffrage « universel » est définitivement établi à partir de mars 1848³⁹⁹.

I.3.2. Des tentatives d'intégration politique

Il est à noter qu'en France, quelques hommes investis de responsabilités politiques ont manifesté leur désaccord au sujet de l'exclusion des femmes. Rappelons ici les interventions du chef de l'école sociétaire, Victor Considerant, et de l'ancien saint-simonien, Pierre Leroux. Le premier, député à la Commission de Législation de l'Assemblée nationale, propose le 13 juin 1848 de donner le droit de vote aux femmes. Seul un autre membre de la Commission est prêt à discuter du projet. Considerant rédige alors une déclaration dans le but de laisser « un souvenir de la protestation qui a été faite contre une exclusion inique », mais la Commission refuse que ce texte soit publié au compte-rendu officiel de la séance⁴⁰⁰. Le

³⁹⁹ Avec une parenthèse entre mai 1850 et décembre 1851.

⁴⁰⁰ La déclaration de Considerant est conservée parmi les procès-verbaux inédits des Archives de la Chambre des députés ; voir Jean-Claude DUBOS, « Clarisse Vigoureux (1789-1865), égérie de Charles Fourier et de Victor Considerant », dans Alain CORBIN, Jacqueline LALOUETTE, Michèle RIOT-SARCEY (dir.), *Femmes dans la Cité...*, ouv. cité, p. 437.

second, député socialiste à l'Assemblée nationale, demande en novembre 1851 le droit de vote pour les femmes au niveau municipal. Il déclenche l'hilarité et les huées, y compris dans les rangs de la gauche. Il est par la suite attaqué sur ce sujet par Mazzini qui, *a posteriori*, l'accuse d'avoir décrédibilisé l'Assemblée par cette proposition et d'avoir ainsi ouvert la voie au coup d'Etat⁴⁰¹. En embrassant une cause qu'ils savent perdue d'avance, Considerant et Leroux tentent en vain d'attirer l'attention des républicains, et notamment des socialistes qui se prétendent les vrais démocrates, sur leurs propres contradictions.

C'est aussi ce que recherchent les femmes qui essaient de jouer sur le caractère implicite de leur exclusion. Nous avons déjà vu que Pauline Roland argue de ce que le suffrage n'est pas interdit aux femmes pour tenter de voter le 27 février 1848. Elle fait d'ailleurs consigner par écrit le refus qui lui est opposé, pour montrer qu'elle se place sur le terrain de la légalité. De même, Jeanne Deroin profite de la neutralité apparente de la notion de citoyen pour présenter sa candidature aux élections législatives de 1849. Elle demande aux démocrates socialistes de la Seine de l'intégrer dans leur comité électoral. Leur président objecte l'inconstitutionnalité de sa candidature. Elle parcourt alors les réunions électorales des socialistes parisiens afin de soumettre au vote des assemblées la question des droits des femmes : à la loi injuste, issue d'un système politique perpétuant les rapports de pouvoir, elle oppose la pratique démocratique du débat, de la persuasion, et de la décision collective. Lorsqu'on la laisse s'exprimer, elle parvient parfois à convaincre l'assistance : le 20 avril 1849, les travailleurs du Faubourg Saint-Antoine répondent à son discours en votant presque unanimement pour l'égalité civile et politique des femmes⁴⁰². Quelques personnalités un peu marginales du courant socialiste la soutiennent : dans une lettre de mai 1849, son ami Joseph-Louis Delbrouck se dit heureux de lui apprendre qu'une quinzaine de délégués du Comité démocratique socialiste des élections ont proposé sa candidature, tandis qu'une quarantaine proposait celle de George Sand. Il déplore que le Comité dans son entier n'ait pas protesté contre l'asservissement de la femme par l'homme, soit en adoptant la candidature de Jeanne Deroin, soit du moins en adhérant à son principe⁴⁰³. Delbrouck ne va cependant pas jusqu'à s'exprimer publiquement sur la question, à l'inverse de ceux des socialistes qui, comme

⁴⁰¹ Voir Armelle LE BRAS-CHOPARD, « Pierre Leroux et l'égalité des sexes », dans Alain CORBIN, Jacqueline LALOUETTE, Michèle RIOT-SARCEY (dir.), *Femmes dans la Cité...*, ouv. cité, p. 439-450

⁴⁰² « Campagne électorale de la citoyenne Jeanne Deroin et Pétition des femmes au peuple », supplément au n°4 de *L'Opinion des femmes*, Paris, imp. de Lacour, s.d., reproduit dans *Les Révolutions du XIX^e siècle. 1848. La Révolution démocratique et sociale*, EDHIS, Paris, 1984, tome 10.

⁴⁰³ Lettres de Delbrouck à la citoyenne Jeanne Deroin, mai 1849 (BNF, Cab mss, 1303 na Fr, folios 93-95). Je remercie Amine Adel de m'avoir transmis ces textes.

Proudhon, affirment résolument leur hostilité contre de telles balivernes. Malgré leur rejet brutal, Jeanne Deroin publie sa candidature :

« Citoyens, Je viens me présenter à vos suffrages par dévouement pour la consécration d'un grand principe, l'égalité civile et politique des deux sexes. C'est au nom de la justice que je viens faire appel au peuple souverain contre la négation des principes qui sont la base de notre avenir social. Si, usant de votre droit, vous appelez la femme à prendre part aux travaux de l'Assemblée législative, vous consacrerez dans toute leur intégrité nos dogmes républicains : liberté, égalité, fraternité, pour toutes comme pour tous. Une assemblée législative entièrement composée d'hommes est aussi incompétente pour faire des lois qui régissent une société composée d'hommes et de femmes, que le serait une assemblée composée de privilégiés pour discuter les intérêts des travailleurs, ou une assemblée de capitalistes pour soutenir l'honneur du pays. Jeanne Deroin, Directrice du journal *l'Opinion des Femmes*. »⁴⁰⁴

Comme on le voit, son argumentation joue sur deux tableaux. D'une part elle se réfère aux principes républicains, demandant au nom de la logique et de la justice, que les femmes soient intégrées à l'universalité des droits : elles doivent être reconnues comme des individus à part entière, sans distinction avec ceux de sexe masculin. D'autre part, elle s'appuie sur l'idée de différence et de complémentarité des sexes. Ce paradoxe, partagé par bien d'autres revendicatrices, a été analysé notamment par Joan W. Scott⁴⁰⁵, comme nous l'avons vu plus haut. Celle-ci interprète les appels de Jeanne Deroin à la complémentarité comme des efforts de « supplémentarité » : « (...) plutôt que de compléter l'homme, la femme devenait son remplacement, à ses côtés mais à sa place, jouant son rôle – les lignes qui les séparaient étaient indifférentes, de ce fait complètement effacées. L'argument de la complémentarité de partenaires irréductiblement différents devint l'argument de leur similitude »⁴⁰⁶. Par son attachement au droit commun et à l'individualité de tout être, Deroin tient un discours plus complexe que celui de la plupart de ses contemporaines, qui prônent « une transposition de la division sexuelle jusque dans la cité »⁴⁰⁷. Tel est le cas de l'auteure anonyme d'une brochure de 1848 intitulée *Les Femmes électeurs et éligibles* :

« (...) Si la constitution prétend embrasser et défendre tous les intérêts, elle doit appeler la femme à l'électorat et à la candidature, car il est suffisamment démontré que la simple nature de l'homme ne peut

⁴⁰⁴ Jeanne DEROIN, *Aux Electeurs du département de la Seine*, Paris, imprimerie de Lacour, s.d., affiche reproduite dans *Les Révolutions du XIX^e siècle. 1848. La Révolution démocratique et sociale*, EDHIS, Paris, 1984, tome 10.

⁴⁰⁵ Joan W. SCOTT, *Only Paradoxes to Offer: French Feminists and the Rights of Man*, Cambridge, Harvard University Press, 1996.

⁴⁰⁶ Joan W. SCOTT, « L'universalisme ... », art. cité, p. 295.

⁴⁰⁷ Anne VERJUS, « Le suffrage universel... », art. cité, p. 410.

comprendre tous les besoins d'une autre nature, quelle que soit sa sollicitude de père, de fils et d'époux. La place des femmes est marquée dans nos assemblées législatives, parce qu'elle est amour. A sa voix doit disparaître de nos codes la barbarie derrière laquelle s'abrite l'égoïsme de l'homme. »⁴⁰⁸

Quelle que soit leur argumentation, les femmes qui revendiquent leur intégration politique critiquent l'incohérence de ceux qui prétendent mettre en place une République sans en respecter les principes démocratiques. C'est par exemple le cas de l'une des collaboratrices de *Die Frauen-Zeitung*, qui signe Friederike. Dans un article de 1850, elle demande que l'on donne aux femmes les mêmes droits politiques que ceux des hommes et que l'on supprime les contraintes morales et législatives qui les empêchent d'exercer librement leurs forces intellectuelles et corporelles. Elle s'en prend ensuite directement à ceux qui se disent démocrates :

« Vous luttez pour la liberté des peuples, et pour vos mères, épouses et filles, aucune parole d'amour et de droit ne s'élève ? – les femmes trouveront-elles jamais un avocat ? – chaque être de raison qui vit aspire à l'autonomie, cela devrait-il être refusé aux seules femmes ? (...) »⁴⁰⁹

Ces femmes développent ainsi une grande lucidité politique, comme nous l'avons déjà remarqué plus haut ; elles incarnent aussi une réelle subversion, en révélant l'hypocrisie des déclarations démocratiques et les illusions suscitées par le mot République. Ces femmes de 1848 se présentent en retour comme des révolutionnaires plus sincères et plus authentiques, qui vont jusqu'au bout de leurs principes. Une proche de Jeanne Deroin s'adresse anonymement aux hommes de la Deuxième République, en admonestant l'un de leurs porte-paroles, Jules Michelet :

« Voulez-vous faire du droit une fiction ? Voulez-vous repousser les femmes quand même, et par la plus flagrante inégalité ? (...). Cette protestation de quelques femmes, cet exemple de courage civil et par-dessus tout votre persécution morale, produiraient peut-être l'étincelle qui jaillirait jusqu'au foyer domestique pour allumer le feu de l'indépendance et de la liberté. On ne joue par plus avec la justice qu'avec le feu. La justice, c'est le feu sacré de la conscience : malheur à qui n'y veille pas ! »⁴¹⁰

⁴⁰⁸ *Les Femmes électeurs et éligibles*, Paris, Imprimerie Dupont, 1848 ; cette brochure est sans doute parue avant les journées de juin 1848, peut-être pour préparer et soutenir la proposition de Victor Considerant à l'Assemblée constituante. Selon Anne Knight, qui, en avril 1850, adresse cette brochure à Jules Michelet, elle est « écrite par une honnête femme » proche de « la noble et dévouée Jeanne Deroin » (BHVP, correspondance de Michelet, IX 4739). Elle est reproduite dans *Les Révolutions du XIX^e siècle. 1848. La Révolution démocratique et sociale*, EDHIS, Paris, 1984, tome 1.

⁴⁰⁹ FRIEDERIKE, « Die Ehe », *Frauen-Zeitung*, n°24, 15 juin 1850. Voir le texte reproduit en annexe.

⁴¹⁰ *Droit politique des femmes*. A M. Michelet, Professeur au Collège de France, Paris, Imprimerie Lacour, 1850, p. 3. Cette brochure, datée du 1^{er} mai 1850, est signée « une femme de votre auditoire », et est présentée comme un extrait du n°7 de *l'Opinion des femmes* « qui paraîtra prochainement ». Elle est reproduite dans *Les Révolutions du XIX^e siècle. 1848. La Révolution démocratique et sociale*, EDHIS, Paris, 1984, tome 6.

Ces femmes se présentent finalement comme les vestales de la flamme républicaine, compromise par les abus d'hommes guidés par leurs propres intérêts et leur soif de pouvoir. Elles critiquent la trahison des idéaux révolutionnaires, qui se traduit par une liberté restrictive, dont elles sont exclues. Ni en Allemagne ni en France elles ne sont entendues par les démocrates, fussent-ils socialistes : ceux-ci ne veulent leur reconnaître d'existence que dans la famille, en tant que mères/épouses à protéger et non comme individus à libérer. Latente dès les débuts de la révolution, cette tendance se renforce avec le tournant conservateur puis réactionnaire qui se produit rapidement, en France comme dans les Etats allemands.

II La résistance au conservatisme et à la réaction (1848-1851)

Les femmes sont particulièrement frappées par l'évolution conservatrice et répressive des pouvoirs mis ou laissés en place par les révolutions de 1848. En France, les journées de Juin et leur écrasement marquent la fin du premier élan révolutionnaire et le triomphe de la « République bourgeoise ». Nous avons déjà vu quelques-unes des conséquences immédiates du raidissement politique : attaques contre le Club des femmes, retrait du projet sur le divorce, fin des journaux politiques de femmes, exclusion des femmes des réunions politiques. Quelques unes tentent de réagir dans la mesure des moyens dont elles disposent. Ainsi Louise Dauriat⁴¹¹ envoie dès le 29 juillet 1848 une adresse personnelle aux « citoyens représentants du peuple » pour demander l'annulation du décret du 26 juillet, dont l'article 3 interdit aux femmes l'accès des clubs. Au même moment, Jeanne Deroin rédige sous forme de brochure une lettre ouverte au pasteur Coquerel, représentant et rapporteur du projet de décret, qui est à l'initiative de l'article incriminé⁴¹². D'autres femmes préfèrent s'abstenir de protestations inutiles et plutôt braver la loi, mais les pouvoirs publics montrent une rigueur croissante dans son application. Ainsi en octobre 1848, un commissaire de police constatant la présence de femmes au Club de la Redoute inflige aussitôt des amendes aux intéressées et aux responsables de la réunion ; le scénario se reproduit en divers endroits. En novembre 1848, la constitution de la Deuxième République est finalement votée. Son préambule proclame que la

⁴¹¹ Pétition du 29 juillet 1848, aux citoyens représentants du peuple (Arch. Nat., C 2249). Louise Dauriat, saint-simonienne parisienne des années 1830, est connue pour ses lettres au *Globe*, ses textes dans *La Tribune des Femmes*, et ses nombreuses pétitions dont celle de 1837 où elle demande la révision du Code civil.

⁴¹² Jeanne DEROIN, *Lettre d'une femme à M. Athanase Coquerel*, Paris, Imprimerie Lacour, s.d.

République a pour base la Famille, le Travail, la Propriété, l'Ordre public. Cette formule consacre l'équivalence entre le chef de famille et le citoyen, et fait implicitement disparaître les femmes dans la Famille. Le 10 décembre 1848, Louis-Napoléon Bonaparte, récemment revenu d'exil, est élu président de la République et s'engage à sauvegarder la sécurité publique : c'est bien la fin des espoirs que les femmes démocrates pouvaient placer dans le gouvernement républicain.

En Allemagne, la situation varie d'un Etat à l'autre, mais le reflux révolutionnaire est partout sensible à partir de l'automne 1848, lorsque l'armée impériale anéantit l'insurrection viennoise. Les troupes prussiennes reprennent peu après le contrôle de Berlin, puis de la Rhénanie. Malgré sa modération politique, le parlement de Francfort est progressivement disloqué en mai-juin 1849, sous la pression des grands Etats. Durant la même période, les derniers soulèvements se produisent en Saxe, en Westphalie et en Bade, pour contraindre les souverains à adopter la constitution d'Empire ou pour instaurer une république ; ils sont rapidement écrasés. Ces défaites sont suivies d'une vague de répression à l'encontre des milieux libéraux et démocrates, et du rétablissement de régimes politiques autoritaires. Les parlements issus de la révolution sont dissous, les constitutions abrogées ou modifiées, les libertés supprimées ou restreintes. Comme nous l'avons déjà vu avec les lois sur les associations et la presse, les femmes sont les premières à être privées de leur liberté d'expression, en tant que catégorie et non en raison de leurs opinions individuelles. Là aussi, quelques protestations personnelles ou collectives se font entendre en vain. Citons celle-ci, parue d'abord dans la *Westphälische Zeitung*, puis relayée par *Die Frauen-Zeitung*, qui réagit à l'exclusion des femmes des clubs politiques, et pose de façon indirecte la question de la représentation des femmes :

« Nous protestons contre notre assimilation avec les mineurs et les irresponsables. (...) nous ne vous avons donné ni nos voix, ni une procuration pour retirer de façon arbitraire, réviser, et décréter n'importe quel droit ; (...) Nous protestons contre toutes vos décisions et vos lois, nous protestons ! »⁴¹³

Si véhémentes soient-elles, ces protestations demeurent doublement inaudibles : non seulement l'heure est au triomphe des forces antidémocratiques, mais de toute façon, l'assimilation des femmes aux mineurs est évidente pour la quasi-totalité des contemporains et prive d'office leur voix de toute portée politique. En Allemagne comme en France, le retour de l'ordre passe par la stricte assignation des individus aux catégories de genre. Ce processus

⁴¹³ Reproduit dans *Die Frauen-Zeitung* n°20, 18 mai 1850.

concerne tous les domaines, y compris l'économie : en décembre 1848, l'entrée de la Bourse de Paris est réservée aux seuls hommes⁴¹⁴. Les femmes de 1848 se retrouvent donc doublement visées par la réaction : en tant que démocrates et en tant que femmes. Je montrerai ici comment elles tentent de demeurer actives dans les luttes politiques malgré les difficultés croissantes qu'elles rencontrent pour pouvoir s'exprimer publiquement (II.1). Puis j'évoquerai le sort de ces femmes au moment où la répression est la plus virulente, dans les années 1849-1852 (II.2).

II.1. Conserver une parole politique dans l'espace public

Suite aux diverses mesures d'exclusion prises à leur encontre, les femmes ne disposent guère que de la presse et des pétitions pour poursuivre leur engagement public. Ces deux voies d'expression sont de plus en plus employées dans une perspective défensive, dans la mesure où – comme les autres catégories ciblées par la répression – les femmes sont réduites à des protestations impuissantes. Elles se servent notamment de leurs propres journaux : ceux qui sont créés à partir de 1849 sont d'emblée conçus comme des instruments de résistance. C'est le cas de la revue mensuelle de Jeanne Deroin, *L'Opinion des Femmes*, et de l'hebdomadaire de Louise Otto, *Die Frauen-Zeitung*, qui tous deux publient des pétitions aux représentants et aux autorités pour réagir aux nouvelles privations de droits. D'autres journaux, au lectorat plus étendu, leur accordent parfois aussi une place pour y revendiquer. Ainsi un journal démocrate de Berlin publie en mars 1850 la réaction d'une certaine Hermine au projet prussien de limiter le droit de réunion :

« On veut interdire à la femme de se rendre aux clubs (*Vereine*) et pourquoi ? oui pourquoi ? S'enquérir des raisons, quelle question naïve au dix-neuvième siècle, sous le ministère Brandenburg-Manteuffel ! Que pensent ces messieurs des Chambres, craignent-ils peut-être la femme ? Craignent-ils que nous voyions trop clair dans leur jeu et que nous participions à un possible soulèvement populaire allemand ? Craignent-ils de soustraire la femme à ses devoirs et obligations domestiques, veulent-ils ne voir la femme que dans la cuisine et dans la chambre d'enfants ? Exigent-ils que la femme soit une machine dénuée de vie ? Ils n'y parviendront pas ! (...) Ils craignent que la femme n'exerce son pouvoir sur l'homme ; ils craignent qu'avec son concours, ses encouragements, et ses paroles ironiques, elle n'éveille la honte dans l'homme et que celui-ci, encouragé de la sorte n'exige avec sérieux, constance et fermeté l'accomplissement enfin des promesses royales. *Ils craignent dans la femme la mère de la*

⁴¹⁴ Voir l'analyse faite de cette mesure par Victoria E. THOMPSON, *The Virtuous Marketplace. Women and Men, Money and Politics in Paris, 1830-1870*, John Hopkins University Press, Baltimore and London, 2000, p. 146-164. Elle montre les liens qui se nouent entre la définition de la citoyenneté, le contrôle du marché financier et les règles de l'accès à l'espace public.

génération à venir ! la mère d'une nouvelle ère ! (...) Si ces messieurs croient ainsi retirer à la femme le moyen d'alimenter son esprit politique, ils se trompent, car ils devraient avoir le pouvoir de nous interdire la lecture de tous les journaux et écrits politiques, et ce pouvoir, malgré toutes leurs exactions, ils ne l'ont pas encore ; (...). Si ces messieurs pouvaient nous voler même ces sources de notre savoir, il nous resterait encore nos pensées, et les pensées sont et restent libres de circuler, malgré tous les « actes salvateurs », les états de siège, les mesures octroyées et même malgré cette loi sur les clubs ! »⁴¹⁵

Exclues des clubs et des réunions politiques, les femmes cherchent d'autres lieux où participer aux débats publics. En Allemagne, elles se regroupent dans les associations féminines formées dans le sillage des courants religieux dissidents. Elles abordent là des thèmes d'actualité et tentent d'entreprendre ensemble des actions éducatives et sociales pour concrétiser leurs idées ; toutefois leur rayon d'action reste limité, et elles se retrouvent coupées de la vie politique. Les Françaises se tournent vers les banquets organisés par les associations républicaines, fouriéristes et socialistes. Depuis la rupture de juin 1848 et le décret restreignant la liberté de réunion, les diverses formations politiques de gauche prennent volontiers le prétexte de grands rassemblements festifs pour se réunir d'une façon plus libre⁴¹⁶, ce dont profitent les femmes. Les banquets républicains et socialistes les accueillent souvent, et leur donnent parfois la parole. En témoigne par exemple le toast prononcé par « la citoyenne Désirée Gay », déléguée de l'association des lingères, au Banquet des Travailleurs Socialistes du 4 décembre 1848 qui aurait rassemblé environ 1 500 personnes dont « 400 ou 500 femmes »⁴¹⁷. Enfin certaines femmes, regroupées sous le nom de « femmes démocrates socialistes » organisent elles-mêmes deux banquets successifs le 19 novembre et le 25 décembre 1848⁴¹⁸, avec le soutien de quelques socialistes qui leur sont favorables : Jean Macé, Eugène Stourm⁴¹⁹, Pierre Leroux. Parmi les organisatrices et oratrices, on retrouve les

⁴¹⁵ Article d'Hermione paru dans *Der Abendpost*, n° du 9 mars 1850, reproduit dans *Die Frauen-Zeitung* n°20, 18 mai 1850.

⁴¹⁶ Voir Emmanuel FUREIX, « Banquets et enterrements », dans Jean-Jacques BECKER et Gilles CANDAR (dir.), *Histoire des Gauches...*, ouv. cité, volume 1, p. 202.

⁴¹⁷ Voir *Le Peuple* du 5 décembre 1848. Ce toast, dans lequel Désirée Gay rend hommage aux travailleurs des campagnes et invite ceux des villes à aller leur porter la lumière du socialisme, est imprimé dans *Banquet des travailleurs socialistes*, Paris, Page éditeur, 1849, brochure reproduite dans *Les Révolutions du XIX^e siècle. 1848. La Révolution démocratique et sociale*, EDHIS, Paris, 1984, tome 2. Il semble avoir été le seul toast porté par une femme lors de ce banquet tenu au siège de l'Association des cuisiniers, barrière du Maine.

⁴¹⁸ Voir *La Démocratie Pacifique* des 20, 21, 22, 25 novembre et des 20, 26, 28 décembre 1848, *Le Peuple* du 15-21 novembre et du 27 décembre 1848. Un troisième banquet des « femmes démocrates socialistes » est annoncé dans *L'Opinion des Femmes*, n°2, 1849. Prévu pour être un temps fort de la campagne électorale de Jeanne Deroin, il est reporté au dernier moment, à la demande du Comité électoral démocrate-socialiste, ce qui provoque son échec.

⁴¹⁹ Eugène Stourm (1797-1865) fait carrière dans la magistrature et devient juge à Paris en 1829. Il y fréquente les milieux saint-simoniens et fouriéristes. Député de l'Aube en 1837, il devient également homme d'affaires, investit dans le chemin de fer, et prend part avec Pereire et Enfantin à la direction de la ligne Paris-Lyon. Elu à

noms de Désirée Gay, Jeanne Deroin, Henriette, Mme Bourgeois, Mme Meisner (ou Messner) de Longueville – la présidente de la Société pour l'Emancipation des femmes – mais aussi des noms par ailleurs inconnus, comme ceux de Mmes Brazier, Candelot, François. Le premier banquet est mentionné dans *La Démocratie Pacifique* sous le nom de « banquet fraternel des familles » : les organisatrices elles-mêmes ont-elles convenu de ce mot d'ordre propre à rassurer les autorités et à assurer un large consensus parmi les socialistes⁴²⁰ ? ou bien est-ce une appellation choisie par le journal de l'école sociétaire, soucieux de montrer que les socialistes sont les vrais défenseurs de la famille et de rappeler que la véritable place des femmes est le foyer domestique ? Tout en parlant, lui, de « banquet des femmes socialistes », *Le Peuple* le présente d'une manière qui trahit bien les préoccupations de son principal rédacteur, Proudhon :

« Tout s'est passé d'une manière convenable, et avec la plus grande dignité. L'ordre, le respect, la décence n'ont cessé de régner tout le temps qu'a duré cette communion fraternelle et sociale. (...) Nos ennemis comprendront-ils enfin qu'ils n'ont rien à redouter de ces hommes qui prêchent l'amélioration du sort des classes laborieuses en présence de leurs mères, de leurs femmes, de leurs filles, de leurs sœurs ? »⁴²¹

Ce commentaire vient contrebalancer l'impression subversive que pourrait offrir l'initiative de ces femmes : il ravale ces dernières au rangs de compagnes des socialistes, et leur donne pour rôle d'illustrer passivement le respect de l'ordre et de la famille. Après un deuxième banquet féminin, Proudhon prend acte des réactions moqueuses de la presse, qui risquent de nuire selon lui à l'image du socialisme. Il décide de « combattre le langage mystique des femmes qui portent la parole dans les banquets, et de leur faire comprendre qu'elles manquent au rôle qui leur est échu en partage dans l'humanité quand elles prennent l'initiative de ces sortes de fêtes ». Sa prise de position déclenche les protestations indignées dont il a déjà été question plus haut, parues notamment dans *La Démocratie*. Pourtant si le journal de Victor Considerant donne la parole aux femmes qui se rebellent, il ne paraît pas en fait si éloigné des tendances de Proudhon : en novembre, *La Démocratie* avait déjà évité de

l'assemblée constituante en 1848, il est aussi conseiller d'Etat. Il maintient des contacts étroits avec ses réseaux saint-simoniens et fouriériste, fréquente ainsi Eugénie Niboyet et Jeanne Deroin. En 1849 il signe la déclaration de principes d'une Association fraternelle des démocrates socialistes des deux sexes pour l'affranchissement politique et social des femmes, initiée par Jeanne Deroin.

⁴²⁰ L'estimation des participants au premier banquet varie grandement selon *La Démocratie* (qui parle de près de deux mille personnes dont la moitié de femmes) et *Le Peuple* (qui parle de mille deux cents personnes dont quatre cents femmes). Les deux parlent d'un nombre beaucoup moins important pour le deuxième banquet, ce qui peut être vrai et s'expliquer notamment par la date de Noël, mais ce qui peut aussi refléter la désapprobation de ces journaux envers cette deuxième initiative.

⁴²¹ *Le Peuple*, n°5 du 15-21 novembre 1848.

reproduire les toasts réclamant ouvertement l'égalité politique et civile des femmes, préférant ceux qui parlaient pieusement du peuple ou de l'association complémentaire des sexes. Fin décembre, le journal ne donne qu'un compte-rendu bref et indirect du deuxième banquet, et ne reproduit que le discours de Jean Macé sur l'inégalité. Face à l'incompréhension, voire à l'hostilité de plus en plus déclarée, des chefs de file socialistes, les femmes de 1848 préfèrent collaborer avec « la base ». Le développement des associations ouvrières encouragé par le gouvernement en 1849, leur permet de se réunir de nouveau, de diffuser et de mettre en pratique leurs convictions politiques parmi et avec les travailleurs.

En utilisant la presse et les pétitions, par leur présence dans les banquets et les associations, les femmes font bien acte de résistance, non seulement en refusant leur éviction de l'espace public, mais aussi en défendant les idées démocrates et socialistes qu'elles espèrent encore voir triompher au terme de l'affrontement. Nous verrons de quelle manière et dans quelles conditions Françaises et Allemandes continuent de porter une parole révolutionnaire en expliquant publiquement leurs conceptions de la république et de la démocratie ; certaines d'entre elles participent également aux insurrections des années 1848-1849 (II.1.1). Il sera ensuite question de l'engagement des femmes dans le mouvement associatif qui mobilise les derniers espoirs des révolutionnaires entre 1849 et 1851 (II.1.2). Leur présence montre que, quelle que soit sa spécialité, son champ précis d'application, l'Association idéalisée est présentée comme le dernier lieu où il soit encore possible d'infléchir le cours de l'Histoire pour le rendre conforme à la philosophie du Progrès, le dernier lieu ouvert à tous, où l'on puisse réellement transformer les rapports de pouvoir et faire advenir ainsi une véritable refondation sociale. Pensée comme un objet apolitique, l'association s'avère donc un cadre particulièrement propice à l'engagement des femmes comme de tous ceux qui sont, de fait, exclus de l'exercice de la souveraineté populaire.

II.1.1. Comment poursuivre la révolution ?

Après les « journées de Juin », auxquelles prennent d'ailleurs part de nombreuses femmes⁴²², les porte-paroles des femmes socialistes sont sans doute trop démoralisées ou

⁴²² Cette participation des femmes aux combats de rue a peu intéressé les historiens français. Quelques indications sont fournies par des travaux déjà anciens. Voir Charles TILLY, Lynn LEES, « Le peuple de juin 1848 », *Annales Economies Sociétés Civilisations*, 29, septembre-octobre 1974, p. 1061-1091. Tilly et Lees signalent 273 femmes parmi les 11 722 insurgés arrêtés. Voir aussi la communication inédite de Rémi GOSSEZ, « Ouvrières prévenues d'insurrection », colloque « Les Victimes des répressions politiques en France et en Europe au XIX^e siècle », organisé par La Société d'Histoire de la révolution de 1848, 6-8 mars 1986, citée par

inquiètes pour réagir publiquement aux événements. Seule Henriette, une proche de Jeanne Deroin, publie dans *La Démocratie Pacifique* un article assez confus, où se traduit le désespoir suscité par l'impuissance à laquelle son sexe la condamne. Elle suggère qu'une telle « guerre cruelle » aurait pu être empêchée par les femmes si elles avaient été citoyennes et représentantes. Elle conclut en appelant les républicains au pouvoir à leur donner enfin un autre rôle que celui d'épouse et de mère, afin de faire entrer la République « dans la voie juste et rationnelle »⁴²³. Les autres voix féminines qui osent s'élever dans les semaines et les mois qui suivent sont surtout celles des « suppliantes » qui s'adressent aux autorités pour demander des grâces personnelles ou des amnisties collectives⁴²⁴.

Les répercussions de juin ne restent pas limitées à la France. Depuis la Saxe, Louise Otto se fonde sur son analyse de la situation française pour inciter ses compatriotes à poursuivre la révolution. Dans un article paru en décembre 1848 dans le journal socialiste *Die Verbrüderung*, elle rend hommage aux travailleurs parisiens qui ont été massacrés en scandant « vivre en travaillant ou mourir en combattant ». Elle explique que, même si la République française demeure, la liberté n'est plus qu'une apparence, tandis que l'égalité et la fraternité ont été enterrées avec les morts de juin. Elle établit un lien direct entre cette répression et celle de tous les mouvements révolutionnaires européens, et constate partout l'écrasement des démocrates allemands. Refusant de céder au pessimisme, elle lance à ses « frères et sœurs » un appel ambigu : d'une part elle les exhorte à cesser un combat voué par avance à l'échec et à poursuivre la révolution par d'autres voies, notamment celle de l'organisation du travail ; d'autre part elle constate que ceci est impossible sans liberté politique, et laisse entendre que cette liberté ne peut être conquise que par les armes :

« Nous voulons aussi combattre pour pouvoir vivre en travaillant ; combattre non avec la force sanglante et exécrable de la destruction et de l'anéantissement, mais avec la force pacifique et génératrice d'ordre qu'est celle de l'Organisation. Dans ce combat nous ne serons pas vaincus, comme nos malheureux frères de Paris, mais nous vaincrons. (...) Ainsi nous devons mener le combat contre la tyrannie de l'argent, du capital, par une autre voie que celle de la rébellion, de la sédition ouverte. Nous restons aussi au service de la révolution et nous voulons y rester, mais il s'agit d'une transformation

Michèle RIOT-SARCEY, *La Démocratie...*, ouv. cité, p. 233. Rémi Gossez signale 184 femmes parmi les 406 insurgés détenus à St-Lazare début juillet 1848.

⁴²³ HENRIETTE, « Le sort des femmes », *La Démocratie Pacifique*, 12 juillet 1848.

⁴²⁴ Parmi elles : Daniel STERN, « Les suppliantes au général Cavaignac », série des « Lettres républicaines », parues dans *Le Courrier Français*, publiées dans *Esquisses morales et politiques*, Paris, chez Pagnerre, 1849, p. 196-397 ; Marie LATOUCHE, *Une sœur des transportés au général Cavaignac*, Paris, Impr. E. Proux, s.d. George Sand également multiplie les démarches pour obtenir des libérations (voir George SAND, *Correspondance*, édition Georges Lubin, volume 10, p 693-695).

pacifique, qui s'est préparée et a débuté depuis des années sans que nous nous en préoccupions beaucoup ; maintenant nous l'avons reconnue et nous allons l'achever de façon consciente et énergique. Cet achèvement de la révolution sociale sera l'organisation complète du travail. (...) Mais sans liberté politique, nous ne pouvons pas parvenir à la rédemption sociale. C'est pourquoi nous voulons prendre parti pour cette liberté, et entrer en lice pour elle sans trêve. (...) Notre Robert Blum est mort – mais nous ne craignons pas ceux qui n'ont pu tuer que son corps. Son esprit, l'esprit de la liberté, ressuscite de sa tombe et va rendre l'Allemagne, jusqu'ici tremblante, pleine de force et de courage afin de se venger de ses bourreaux ; et ce que sa vie n'a pas permis, sa mort le rendra possible : l'Allemagne doit devenir libre ! "Jurez-le sur son épée !" »⁴²⁵

Cette harangue, qui mêle un appel à la paix et un appel à la vengeance, reflète bien le désarroi des milieux démocratiques et socialistes alors que la révolution se transforme partout en guerres civiles sans espoir pour le peuple. L'enjeu est de définir une nouvelle façon de parvenir à la transformation sociale qui était et demeure le but primordial. Dans l'immédiat, il s'agit surtout, pour les révolutionnaires, de réagir aux évolutions en cours, pour redire ce que doit être l'issue de la révolution.

C'est ainsi qu'en France, des femmes utilisent encore les étroites marges d'intervention qui leur sont laissées pour protester contre le conservatisme croissant de la République. Celles qui parviennent à se faire entendre par la presse s'expriment par exemple sur la campagne présidentielle de novembre 1848, telle George Sand, qui avertit que M. Bonaparte est « *ennemi par système et par conviction de la forme républicaine* »⁴²⁶, ou ces Lyonnaises qui félicitent le comité central socialiste de Paris de soutenir la candidature de Raspail, emprisonné depuis la journée révolutionnaire du 15 mai. Celles qui se nomment « citoyennes de la Croix-Rousse », expliquent que leur injuste minorité civile et civique ne saurait les empêcher d'exprimer leurs convictions politiques, et motivent ainsi leur lettre :

« En portant vos regards vers le prisonnier de Vincennes, vous satisfaites aux mânes des martyrs de la liberté ! de ceux qui ont versé la dernière goutte de leur sang pour vous léguer l'immense héritage du vote universel ; (...) avec des hommes comme Raspail, la liberté, la vraie liberté, doit faire le tour du monde ; c'est le vœu, c'est l'espoir des citoyennes mineures de par la loi. »⁴²⁷

⁴²⁵ Louise OTTO, « Revolution und Organisation », *Die Verbrüderung. Correspondenzblatt aller deutschen Arbeiter*, Hg von dem Centralcomité für die deutschen Arbeiter, Redigiert von Stephan Born, Franz Schwenniger, Karl Gangloff, décembre 1848, p. 62-63.

⁴²⁶ George SAND, lettre datée du 1^{er} décembre, *La Démocratie Pacifique* du 5 décembre 1848.

⁴²⁷ « Adresse des citoyennes de la Croix-Rousse au Comité Central Socialiste de Paris », *Le Peuple* du 23 novembre 1848. Un rédacteur (Proudhon ?) accompagne ce texte d'un commentaire condescendant, disant qu'il croit « devoir reproduire dans sa naïve et caractéristique simplicité cette pièce qui prouve mieux que de savants articles quel est l'esprit de la démocratie lyonnaise pour le candidat que nous lui présentons ».

Malgré les pressions de toutes sortes qui sont censées les détourner du politique, ces femmes jugent important de s'impliquer à leur manière dans le jeu électoral réservé aux hommes. Leur fidélité à la République démocratique et sociale, qu'elles espèrent encore voir advenir, passe par l'attachement à cet acquis révolutionnaire fondamental qu'est le « vote universel », même si elles manifestent leur amertume d'en être exclues. On retrouve le même engagement, *a priori* paradoxal, lors de la campagne de pétitions organisée en mai 1850 contre la restriction du suffrage. Votée le 31 mai 1850, la loi Baroche est destinée à réduire l'influence de la « vile multitude »⁴²⁸, et retire le droit de vote à environ un tiers des électeurs. Durant les quatre semaines qui séparent l'annonce du projet de loi de son vote, les chefs républicains de gauche animent un vaste mouvement de pétitions, qui constitue « la plus importante mobilisation de l'opinion en France dans la première moitié du XIX^e siècle »⁴²⁹. Les rédacteurs de *La République* (Eugène Barez, Adolphe Guérault, Laurent de l'Ardèche) sont particulièrement actifs dans cette campagne. Parmi les milliers de pétitions qu'ils transmettent à l'Assemblée par l'intermédiaire des représentants Eugène Sue et Pierre Leroux, ils signalent « une pétition d'un grand nombre de femmes et de mères de famille résidant à Paris, demandant au nom de la paix publique le rejet de la loi », et « une pétition des dames de Rennes, contenant 108 signatures »⁴³⁰. Au total, ce sont plus d'un millier de femmes⁴³¹, dont environ 700 à Paris, qui apportent leur concours, en rédigeant et signant des textes qui leur sont propres⁴³². Si ces femmes se mobilisent en compagnie des hommes, à l'exemple des Parisiennes qui déposent leurs pétitions aux bureaux de *La République* ou de *La Démocratie Pacifique*, elles ne se mêlent pas aux signataires masculins pour au moins trois raisons : il s'agit d'abord de ne pas risquer d'invalider les pétitions des hommes en y apposant des signatures à la légitimité contestable ; par ailleurs, les pétitions, dont « plusieurs exemplaires ont été confiés au zèle des femmes démocrates », semblent avoir souvent circulé dans le cadre de réseaux exclusivement féminins⁴³³ ; enfin les signataires cherchent à se faire entendre en

⁴²⁸ Expression employée par Adolphe Thiers dans son discours à l'Assemblée nationale, le 24 mai 1850.

⁴²⁹ François JARRIGE, « Une barricade de papiers : le pétitionnement contre la restriction du suffrage universel masculin en mai 1850 », *Revue d'Histoire du XIX^e siècle*, n°29, 2004/2, p. 53-70. En trois semaines, ce mouvement recueille plus de 500 000 signatures, sur quelques 7 000 pétitions collectées dans l'ensemble du pays.

⁴³⁰ *La République* du 26 et du 30 mai 1850.

⁴³¹ Voir les pétitions de femmes conservées aux Archives Nationales (Arch. Nat., C 2306, 2309, 2312) : François Jarrige y a relevé 900 signatures provenant de Paris, Gonfaron (Var) et Châtellerauld (Indre), auxquelles j'ajoute les noms de 32 « dames de Jussey » en Haute Saône (Arch. Nat., C 2306), et les 108 signatures de Rennes, qui n'ont pas été retrouvées dans ces fonds d'archives.

⁴³² Voir les textes de ces pétitions, reproduits en annexe.

⁴³³ L'une des pétitions, copiée, voire rédigée par Jeanne Deroin, émane ainsi de l'Association fraternelle des ouvrières de lingerie ». Par ailleurs les adresses apparaissent souvent sur les pétitions parisiennes, et l'on

tant que « femmes », en se conformant aux représentations convenues du « féminin », pour les raisons précédemment exposées. Elles se posent en arbitres pacificatrices, demandant la réconciliation nationale et l'harmonie sociale, au nom de la famille, de la religion et de la morale. Comme le fait remarquer François Jarrige, « le vocabulaire et les particularités de la protestation [des femmes] rendent compte de la singularité de leur position. Comment, en effet, revendiquer le suffrage universel au nom du droit alors que l'on est soi-même exclu de ce même suffrage dit « universel » au nom du droit ? ». A travers cet élan pétitionnaire, lors duquel plusieurs femmes font précéder leur nom de la mention « citoyenne », se dessine de nouveau l'idée d'une citoyenneté propre aux femmes, telle que nous l'avons déjà examinée plus haut (Chap.I, I.1). En intervenant dans le débat politique aux côtés des hommes mais dans un rôle bien défini par l'identité de genre, en mettant de côté leurs propres revendications pour défendre d'abord les droits des hommes, elles montrent leur adaptation à la République qui se met en place depuis 1848, dans laquelle les personnes sont considérées davantage en fonction de l'utilité sociale qui leur est assignée qu'en fonction des libertés individuelles auxquelles elles ont théoriquement droit. L'objectif primordial pour toutes ces « citoyennes » est d'être pleinement incluses dans la communauté nationale, et s'y voir reconnue une influence tout aussi légitime que celle des hommes.

En Allemagne, de nombreuses femmes manifestent aussi leur volonté de continuer à défendre la révolution, alors que la réaction s'aggrave. Mettant souvent leurs propres réclamations au second plan, elles donnent priorité à la lutte nationale et démocratique. Elles le font notamment à travers la presse, en appelant publiquement à soutenir les prisonniers et exilés politiques (voir II.2.1.) et en publiant des analyses critiques de la situation. Fondé en avril 1849, *Die Frauen-Zeitung* contient des articles particulièrement virulents durant sa première année d'existence. L'indignation politique des rédactrices l'emporte parfois même sur leur souci de se conformer aux normes du féminin, et leurs interventions sont souvent à l'opposé d'ambitions pacificatrices. Ainsi, Louise Otto n'hésite pas à légitimer le recours à la violence, y compris pour les femmes. Evoquant la répression en cours en Hongrie, elle lance cet appel véhément qui, implicitement, s'adresse tout autant aux Allemandes qu'aux Hongroises :

« Dans une telle croisade populaire [réclamée par Kossuth], les femmes aussi ont leur place. Là, il ne suffit plus de faire de la charpie, de soigner les blessés, de coudre les vêtements et de cuisiner pour

remarque que des femmes venant de quartiers très divers, parfois même éloignés les uns des autres, signent sur une même feuille, comme si toutes s'étaient réunies dans un lieu tiers.

l'armée – (...) là, [les femmes] puissent-elles – et elles le feront – aider à barricader et à défendre les villes, ou bien, là où ce n'est pas possible, à les évacuer et les incendier ; là, puissent-elles, et elles le feront, saisir l'épée ou la faux, si elles sont assez fortes pour la brandir, ou bien le fusil, si elles ont appris à tirer. Les mères peuvent se préserver pour leurs enfants, mais les filles célibataires n'ont pas le droit de s'effrayer du danger : puissent-elles, et elles le feront, combattre et mourir pour la patrie. »⁴³⁴

Selon elle, la guerre civile et les révolutions nationales représentent des circonstances extrêmes, qui permettent de faire exception aux normes habituelles. Qu'on ne vienne pas lui dire qu'il est « contraire à la féminité » (*unweiblich*) de combattre et de tuer : c'est tout simplement inhumain (*unmenschlich*) et ce ne saurait être un privilège masculin. Toutefois, lorsque la survie d'un peuple et la sauvegarde de la liberté sont en jeu, personne ne peut reprocher à quiconque de lutter :

« ... là, les femmes doivent se lever avec les autres, car il s'agit d'un combat contre les guerres perpétrées par les oppresseurs contre ceux qu'ils oppriment, il s'agit d'un combat pour la paix perpétuelle. – Ma voix ne pourra pas atteindre les sœurs de Hongrie, mais leurs hauts faits pour leur patrie et pour la liberté viendront jusqu'à nous, et nous prierons pour que Dieu se tienne auprès d'elles et fasse triompher cette croisade populaire ! (...) Nous voulons prier jusqu'à ce qu'advienne le jour où les femmes allemandes pourront se montrer dignes d'être les sœurs des héroïnes hongroises ! »⁴³⁵

Les Allemandes ont en réalité déjà fait leurs preuves lorsque Louise Otto écrit ces lignes. Elle a d'ailleurs rendu hommage plusieurs fois dans son journal aux femmes qui ont participé en mai 1849 au soulèvement de Dresde ; l'une d'entre elles, Pauline Wunderlich, emprisonnée pour actes insurrectionnels, est l'une des héroïnes du *Frauen-Zeitung*⁴³⁶. Surtout, au moment même où Louise Otto célèbre les Hongroises, de nombreuses femmes sont impliquées dans les combats des insurgés de Bade, dernière poche révolutionnaire de l'Allemagne. On connaît tout particulièrement les « Amazones » telles Mathilde Anneke⁴³⁷ ou Amalie Struve⁴³⁸, qui ont laissé le récit de leurs actions, mais les archives judiciaires

⁴³⁴ Louise OTTO, « Der Volkskreuzzug in Ungarn », *Frauen-Zeitung* n°14, 21 juillet 1849.

⁴³⁵ Louise OTTO, « Der Volkskreuzzug in Ungarn », art. cité.

⁴³⁶ Voir notamment *Die Frauen-Zeitung* n°5, du 19 mai 1849 ; n°12, 7 juillet 1849. Concernant la participation des femmes à l'insurrection de Dresde, voir Johanna LUDWIG, « Dresdner Frauen in und nach dem Maiaufstand », dans Karin JESCHKE, Gunda ULBRICHT (Hg.), *Dresden, Mai 1849. Wissenschaftliche Tagung 7. und 8. Mai 1999*, Dresden, Ddp Goldenbogen, 2000, p. 92-101.

⁴³⁷ Voir Mathilde Franziska ANNEKE, *Memoiren einer Frau aus dem badisch-pfälzischen Feldzüge. Gleich nach der Niederlage im Exil geschrieben*, Newark, 1853, nouvelle édition à Münster, 1982. Elle témoigne des événements en Bade en juin et juillet 1849, alors qu'elle était officier d'ordonnance dans le corps révolutionnaire dirigé par son époux.

⁴³⁸ Amalie Struve (1824-1862) accompagne son époux, le radical-démocrate Gustav Struve, lors des soulèvements des démocrates de Bade en avril et septembre 1848. Elle est emprisonnée de septembre 1848 à avril 1849. Le couple Struve est de nouveau actif en Bade lors du soulèvement de mai à juillet 1849, puis s'exile.

permettent aussi de retrouver la trace d'une multitude d'anonymes qui ont pris part d'une manière ou d'une autre à la résistance contre les troupes prussiennes, jusqu'à la victoire finale de celles-ci, le 23 juillet 1849⁴³⁹. Ces figures de combattantes sont reçues en Allemagne avec une grande ambiguïté : elles sont héroïsées par certains révolutionnaires, mais sont principalement regardées avec suspicion et scandale, en raison de leurs agissements contraires à l'identité féminine.

En France, comme en Allemagne, après la dure répression des derniers soulèvements populaires, il convient de chercher une alternative à la lutte. Une grande partie des milieux démocrates radicaux encore actifs se tourne alors vers l'association, qui apparaît comme l'ultime tentative de réaliser les objectifs révolutionnaires, cette fois par des voies progressives et pacifiques. Le fait que les dernières « femmes de 1848 » publiquement actives se tournent vers cette alternative montre que les associations constituent un dernier espace de liberté et d'espoir pour tous, le seul lieu où la métamorphose de la société paraît encore pensable et possible. En France, les membres des associations veulent, par leur action, donner un contenu démocratique à une République dont les gouvernants contredisent constamment les principes proclamés ; il s'agit, en tentant de mobiliser « par la base » les différentes composantes de la société, de donner une nouvelle réalité à la notion de souveraineté populaire. En Allemagne, il s'agit, de même, de donner un sens concret à la mobilisation démocratique qui subsiste malgré la réaction, non seulement afin de sauver ce qui peut encore l'être des idéaux révolutionnaires, mais aussi afin que la construction d'un Etat-nation ne se fasse pas au détriment des projets de refondation sociale.

II.1.2. L'association : un dernier espoir ?

En France, les associations ouvrières se multiplient après juin 1848 : le gouvernement provisoire les encourage dans la plupart des cas, votant même un budget pour elles, afin de canaliser et désamorcer les contestations. Présentées comme des organisations apolitiques, les associations peuvent s'avérer être un cadre propice aux femmes qui veulent faire leurs preuves comme « citoyennes » et participer à l'avènement du Progrès. Diverses réalisations voient le jour, depuis les organisations purement corporatistes jusqu'aux associations proches

Amalie Struve fait paraître en 1850 ses souvenirs révolutionnaires, dédiés aux femmes d'Allemagne : *Erinnerungen aus den badischen Freiheitskämpfen*. Hamburg, Hoffman und Campe, 1850.

⁴³⁹ Ainsi les archives du Baden-Württemberg livrent les noms de 178 femmes parmi ceux des 38 500 révolutionnaires surveillés, arrêtés et condamnés en 1849. Voir Heinrich RAAB, *Revolutionäre in Baden 1848/49. Biographisches Inventar für die Quellen im Generallandesarchiv Karlsruhe und im Staatsarchiv Freiburg*, Veröffentlichungen der Staatlichen Archivverwaltung Baden-Württemberg, Band 48, 1998.

de la philanthropie, telle l'Association fraternelle des ouvrières lyonnaises dirigée à Lyon par Eugénie Niboyet⁴⁴⁰. Certaines personnalités du milieu démocrate se mobilisent dans des associations ouvertement contestataires, comme Jeanne Deroin, qui participe en octobre 1848 à la fondation de la société « Solidarité », dont les membres doivent adhérer au credo socialiste⁴⁴¹. Dans le préambule des statuts, Jeanne Deroin explique que le refus de la violence ne signifie pas l'abandon des convictions révolutionnaires : ladite association est destinée à « organiser pacifiquement la révolution sociale »⁴⁴². Les sociétaires sont invités à unir leurs efforts « pour anéantir l'esprit de violence et de désordre qui précipiterait la République dans l'abîme, qui peut seul, fournir un triomphe de quelques jours à ses ennemis. Faisons bien comprendre au peuple que c'est désormais par l'exercice régulier de ses droits politiques, par l'organisation du suffrage, le ralliement générale, la pratique de la fraternité, qu'il doit s'affranchir lui-même et réaliser graduellement la justice ». C'est le même désir de concilier progrès social et paix civile qu'expriment les Allemandes du *Frauen-Zeitung* après le triomphe militaire de la réaction en 1849. Immédiatement après la répression du « Mai de Dresde », Louise Otto republie dans son journal un article déjà paru ailleurs :

« *L'association est libre !* Ce fut le mot magique qui, en ce grandiose mois de mars [1848], allégea les cœurs opprimés des travailleurs en train de désespérer, et donna un nouveau courage et un nouvel espoir à tous les opprimés. Oui, c'est bien dans l'association que repose leur seul salut – le salut des pauvres travailleurs et travailleuses ; dans l'association repose tout leur avenir ! »⁴⁴³

Si *Die Frauen-Zeitung* continue à l'occasion de célébrer quelques héroïnes des barricades, le journal insiste dorénavant sur les possibilités offertes par l'association pour permettre aux femmes de remplir efficacement leur mission pacificatrice. L'une des collaboratrices, Emilie, tente de promouvoir l'idée d'une association de femmes basée sur la sororité, qui remplacerait la traditionnelle charité par la solidarité, et propagerait de vraies convictions démocratiques⁴⁴⁴. D'autres veulent croire encore possible l'accès des travailleuses aux associations ouvrières, malgré l'indifférence ou l'hostilité que les diverses instances

⁴⁴⁰ Voir Evelyne LEJEUNE-RESNICK, *Femmes et associations...*, ouv. cité, p. 43.

⁴⁴¹ Voir les statuts : *Solidarité. Société populaire pour la propagation et la réalisation de la science sociale*, Paris, Imp. Lacombe, 15 octobre 1848. Ils sont signés entre autres par H. Dameth, J. Desroins (sic) vice présidente de la société, et Jean Macé. Les statuts prévoient la création d'un journal et de brochures, mais la société disparaît probablement avant d'avoir pu exécuter ces projets.

⁴⁴² *Idem*, préambule des statuts de l'association Solidarité, sans doute rédigé par Jeanne Deroin.

⁴⁴³ Louise OTTO, « Assoziation für Alle! », *Frauen-Zeitung* n°4, 12 mai 1849. L'article était déjà paru dans le journal socialiste *Die Verbrüderung*, n°39, 13 février 1849.

⁴⁴⁴ EMILIE, « Brief aus Leipzig », *Frauen-Zeitung*, n°10, 23 juin 1849.

d'organisation du travail ont jusque là manifestée envers elles⁴⁴⁵. L'une des rares commissions à avoir pris en considération le sort des ouvrières, la Commission des Travailleurs de Dresde, est dissoute en juin 1849. A Königsberg, une ville où subsiste un puissant mouvement ouvrier, la loi prussienne interdisant aux femmes la participation à toute organisation politique sert à poursuivre l'Association des Travailleurs, qui se refuse à exclure ses membres féminins. Après sa dissolution le 17 avril 1850, l'Association expose les raisons de sa détermination :

« ... Pour la femme, qui doit supporter toute la misère de la société actuelle, nous exigeons les mêmes droits que pour l'homme. Il serait vraiment ridicule de vouloir d'abord prouver que la prolétaire, qui lutte chaque jour pour ne pas mourir de faim, dont le travail profite autant à l'humanité que celui de l'homme, mérite les mêmes droits que l'homme. (...) Le travailleur a conquis pour lui une petite partie du droit d'association, mais il n'est pas capable d'obtenir justice même concernant cette petite part. C'est votre affaire, travailleurs, de montrer à la bourgeoisie, que vos filles, vos sœurs, vos épouses existent pour autre chose que la prostitution. Si les « honnêtes gens » veulent en faire autrement avec leurs épouses et filles, qu'ils le fassent. En attendant, le prolétariat doit, pour libérer sa classe, lutter à partir d'un point de vue de classe. »⁴⁴⁶

Malgré la multiplication des difficultés en ce domaine, *Die Frauen-Zeitung* continue de présenter l'association comme le seul moyen d'émancipation pour les tisseuses et les brodeuses des Monts Métallifères, ou bien pour les couturières des villes saxonnes : les rédactrices les exhortent à s'unir pour vaincre la concurrence des couvents et des prisons, et résister à la pression des marchands-fabricants. Toutefois, le journal doit reconnaître que la réalisation de ces projets est quasiment impossible, et l'intervention des rédactrices en ce domaine se limite à porter la bonne parole, de façon assez abstraite.

En France en revanche, où les conditions demeurent un temps plus favorables au mouvement associatif, certaines des femmes socialistes joignent la pratique à la parole, et cherchent à mettre elles-mêmes en oeuvre ce socialisme réel qu'elles prônent à longueur d'articles. C'est notamment le cas de Jeanne Deroin et Pauline Roland, dont les activités en 1849 et 1850 sont essentiellement tournées vers l'association, considérée comme le dernier refuge des « parias » de la République. Désormais bien connu⁴⁴⁷, l'engagement associatif de

⁴⁴⁵ GEORGINE, « Die Arbeiterinnen », *Frauen-Zeitung* n°10 et 11 des 23 et 30 juin 1849. Louise OTTO, « Für die Arbeiterinnen », *Frauen-Zeitung*, n°20, 1^{er} septembre 1849.

⁴⁴⁶ *Die Verbrüderung* du 27 avril 1850, cité par Ursula HERMANN, « Robert Schweichel (1821-1907) », dans *Akteure eines Umbruchs. Männer und Frauen der Revolution 1848*, Hg. von Helmut BLEIBER, Walter SCHMIDT, Susanne SCHÖTZ, Berlin, Fides, 2003, p. 787-834.

⁴⁴⁷ Voir notamment les travaux de Michèle Riot-Sarcey.

Jeanne Deroin prend plusieurs formes, successives ou concomitantes : en 1849, elle participe à la fondation d'une nouvelle association politique, l'Association fraternelle des démocrates-socialistes des deux sexes pour l'affranchissement politique et social des femmes⁴⁴⁸, et cherche également à fonder une association d'ouvrières lingères, en compagnie de Désirée Gay⁴⁴⁹. Par ailleurs, tout en s'impliquant dans la création de l'Association fraternelle des Instituteurs, des Institutrices et Professeurs socialistes⁴⁵⁰, elle nourrit un projet beaucoup plus vaste : celui d'une Union des associations, qui réaliserait un modèle de société alternatif au capitalisme. Dans son journal, *L'Opinion des Femmes*, elle tente de rallier ses lecteurs à cette « utopie », en détaillant les modalités concrètes de son application⁴⁵¹. Cent-quatre associations répondent à l'appel, c'est dire l'espoir alors suscité et partagé : il ne paraît pas encore trop tard pour transformer la nouvelle République selon des principes solidaires et égalitaires. Les délégués réunis le 5 octobre 1849 élisent une Commission Centrale des Associations, composée de quinze membres. Jeanne Deroin n'a de cesse alors de pousser le projet jusqu'à ses ultimes conséquences, comme elle l'explique en mai 1850 dans le journal des associations ouvrières :

« Les associations ont pour but l'affranchissement des travailleurs, l'abolition du patronage et du salariat. (...) L'Union des associations a été fondée dans le but d'établir la solidarité entre toutes les professions, par la mutualité du travail et le crédit gratuit, et afin d'enseigner par la pratique, aux travailleurs restés en dehors, les avantages de l'association basée sur la solidarité. Mais pour établir sérieusement la mutualité du travail, il faut supprimer l'emploi du numéraire entre les associations de l'Union par l'échange réciproque de leurs produits. Le numéraire est l'instrument de l'exploitation et représente, dans les mains des capitalistes, les bénéfices accumulés qui ont été faits sur les produits du travail par ceux qui le dirigent sans y prendre part. C'est avec le numéraire, ou le papier qui le représente et dont il est la garantie, que l'on établit la concurrence entre les producteurs, et qu'on les réduit à livrer leurs produits contre un salaire insuffisant. C'est pourquoi le bon d'échange employé entre les travailleurs ne doit point avoir pour garantie le numéraire. Mais comme il représente les produits du travail, il doit chercher et trouver sa garantie dans le travail et les produits du travail. (...) Les travailleurs associés, comprenant, par ce fait pratique de l'échange, la solidarité qui existe entre toutes les professions, et la nécessité de les rallier toutes afin de s'affranchir plus promptement, s'empresseront de fonder le crédit gratuit, c'est-à-dire de prêter gratuitement et avec zèle tous les

⁴⁴⁸ La déclaration fondatrice, datée de 1849, est signée par Jeanne Deroin, Henriette artiste, Annette Lamy, Jean Macé, Joseph Delbrouck, Eugène Stourm. Voir *Les Révolutions du XIX^e siècle. 1848. La Révolution démocratique et sociale*, EDHIS, Paris, 1984, tome 2.

⁴⁴⁹ Le projet échoue, bien que le conseil d'encouragement pour les associations ouvrières ait accepté en juillet 1849 la demande d'allocation déposée par Gay et Deroin.

⁴⁵⁰ Voir Gustave LEFRANÇAIS, *Souvenirs d'un révolutionnaire*, Bruxelles, 1902, Paris, Futur antérieur, 1972, p. 85, p. 96.

⁴⁵¹ Voir *L'Opinion des Femmes* n°6, août 1849.

instruments de travail nécessaire aux producteurs isolés, qui viendront s'unir à eux et augmenter par leur concours les forces et les ressources de l'association. (...) A l'œuvre donc, travailleurs ! ne vous laissez point égarer par les craintes que l'on veut vous inspirer pour vous détourner de votre but. Rendre inutile l'instrument qui sert à vous exploiter, c'est le seul moyen de triompher promptement et pacifiquement. »⁴⁵²

Pauline Roland participe à cette Union des Associations en tant que déléguée de l'Association fraternelle des instituteurs et institutrices socialistes⁴⁵³. Le thème de l'instruction lui tient particulièrement à cœur. Durant quelques mois, elle a d'ailleurs tenté d'appliquer ses idées en ce domaine, dans le cadre de la communauté fondée par Pierre Leroux à Boussac⁴⁵⁴. Après la dispersion de cette communauté à l'automne 1848, Pauline Roland retrouve à Paris ses réseaux d'amis politiques. Début décembre, elle assiste au banquet démocratique et social du troisième arrondissement, lors duquel elle porte un toast « à l'éducation commune et égale des enfants des deux sexes »⁴⁵⁵. Ses préoccupations à la fois pédagogiques et politiques l'amènent à répondre, en février 1849, à l'appel lancé par un instituteur, Perot, qui invite les enseignants à s'associer⁴⁵⁶. Soutenus par quelques personnalités des réseaux saint-simoniens et fouriéristes, tels que le docteur Ange Guépin, Constantin Pecqueur, Pierre et Jules Leroux, une dizaine d'instituteurs et professeurs des deux sexes se proposent de diffuser un enseignement conforme aux idéaux socialistes. Le 30 septembre 1849, Pauline Roland, Perot et Gustave Lefrançais⁴⁵⁷ sont élus à la commission exécutive de l'association. Ils rédigent un programme d'éducation à l'adresse des instituteurs⁴⁵⁸, et appellent tous les démocrates à soutenir les enseignants persécutés par la réaction, et à conquérir le droit au savoir pour le

⁴⁵² Jeanne DEROIN, « Union des Associations », *Le Contrôleur général. Journal des améliorations morales et matérielles. Moniteur des associations ouvrières*, n°2, mai 1850. Cet article est reproduit dans *Les Révolutions du XIX^e siècle. 1848*, ouv. cité, tome 10.

⁴⁵³ Voir Pauline ROLAND, « Associations ouvrières. Instituteurs, institutrices et professeurs socialistes », *La République*, 21 octobre 1850.

⁴⁵⁴ Pauline Roland dirige l'école de la communauté de l'hiver 1847 à l'été 1848, tout en participant à d'autres activités telles que la rédaction de *L'Eclaireur de l'Indre*, en compagnie de Luc Desages et Grégoire Champseix. Voir Edith THOMAS, *Pauline Roland. Socialisme et féminisme au XIX^e siècle*, Paris Librairie Marcel Rivière, 1956, p. 95-115.

⁴⁵⁵ Le banquet aurait rassemblé 1 800 convives, dont le quart de femmes, sous la présidence de Leroux et Proudhon ; Félix Pyat, Greppo, Luc Desage, Jean Macé y étaient présents. Voir *Le Peuple* des 9 et 10 décembre 1848.

⁴⁵⁶ Sur la mise en place de l'association des instituteurs, voir Gustave LEFRANÇAIS, *Souvenirs...*, ouv. cité, 1972, p. 84-86, p. 96-102.

⁴⁵⁷ Gustave Lefrançais (1826-1901) est d'abord instituteur, puis quitte l'enseignement public suite à un conflit avec les autorités cléricales. Présent à la réunion fondatrice de l'association des instituteurs, il se dit convaincu par les idées de Pauline Roland et Jeanne Deroin – bien que ne partageant pas leur religiosité – et date de ce moment son entrée en socialisme. Voir Gustave LEFRANÇAIS, *Souvenirs...*, ouv. cité, 1972, p. 84-86.

⁴⁵⁸ G. LEFRANÇAIS, Pauline ROLAND, PEROT, *Aux Instituteurs. L'association des instituteurs, institutrices et professeurs socialistes*, Paris, imprimerie Schneider, s.d.

peuple⁴⁵⁹. A partir de décembre 1849, alors que Pauline Roland est impliquée à la fois dans l'Association des Instituteurs et dans l'Union des Associations, elle entreprend d'enquêter et d'écrire sur les associations ouvrières parisiennes. Elle rédige sur ce sujet six longs articles, publiés de janvier 1850 à janvier 1851 dans *La République* d'Emile Barest. Ce journal, dont la plupart des rédacteurs sont d'anciens saint-simoniens, se veut l'organe du « vrai » socialisme : adversaire du courant proudhonien, il reflète plutôt les idées de Pierre Leroux, qui a une approche du socialisme très évangélique. C'est aussi dans cet esprit que Pauline Roland prend la plume. Dans son premier article, empreint d'une grande religiosité, elle annonce qu'elle veut éclairer la voie par laquelle les associations conduiront au Socialisme, c'est à dire au « règne de Dieu », et prêche « l'ASSOCIATION UNIVERSELLE, qui, elle, non seulement aura des bases religieuses, mais sera la religion future »⁴⁶⁰. De telles expressions montrent à quel point l'Association est présentée et valorisée comme une alternative à la politique traditionnelle, cette dernière ayant trahi tous les espoirs placés dans la révolution. Une fois de plus, on retrouve ici l'idée d'une nécessaire refondation *du* politique, qui englobe la religion. Par ses articles, Pauline Roland ne veut pas se contenter d'une simple enquête journalistique, dont le but serait purement informatif, mais elle veut contribuer autant que possible à la mise en oeuvre de l'idéal d'Association :

« Dans l'Association est à nos yeux le salut de l'humanité ; par l'Association seule, nous pouvons arriver à la pratique de la devise sacrée : Liberté, Egalité, Fraternité, qui, pour nous, est le dogme religieux qui, providentiellement, doit engendrer la morale et la civilisation véritables. (...) Mais, nous le croyons, il y a danger, danger mortel à se payer de mots. La superstition des amulettes ne saurait convenir à notre temps (...). Pour qu'il y ait association, il faut qu'entre les individus qui composent la commune – quel que soit le nombre de ses membres, l'association est une commune – la Liberté ait son plein et entier développement pour tous, ce qui implique des limites pour chacun, un code vraiment égalitaire, c'est-à-dire souvent relatif, des droits et des devoirs des sociétaires. Pour qu'il y ait association, il faut que l'Egalité la plus absolue règne entre les membres de la société, que la monarchie, aujourd'hui trop souvent représentée par la gérance ou même par le capital, soit abolie, ou du moins diminuée de telle sorte que jamais elle ne puisse dégénérer en patronat. Il faut qu'aucune autre hiérarchie que celle qui est nécessaire au jeu des diverses fonctions ne soit imposée, acceptée, reconnue. Pour qu'il y ait association, il faut que la Fraternité la plus complète s'établisse entre les divers membres de cette Association ; la Fraternité, c'est-à-dire l'amour, le dévouement de chacun à tous et de tous à chacun, l'absence de l'égoïsme. Enfin, au-dessus de tout cela, le reliant, en faisant pour ainsi dire la synthèse, il faut que s'établisse une puissante unité de toutes les forces extérieures dont est doué

⁴⁵⁹ PEROT, Pauline ROLAND et G. LEFRANÇAIS, « Lettre ouverte de l'Association fraternelle des instituteurs, institutrices et professeurs socialistes, à tous les démocrates », *La République*, n°5 du 5 janvier 1850.

⁴⁶⁰ Pauline ROLAND, « Des Associations ouvrières », *La République*, 7 janvier 1850. Voir le texte en annexe.

chaque individu et l'Association tout entière, l'unité d'aspirations morales (...). Enfin, il faut que d'un même courage et dans la relation de leurs forces respectives, chacun des associés soit à la recherche de la science unitaire, sans laquelle la grande communion, la grande religion qui doit embrasser l'industrie, l'art et la science reste impossible. Eclairer les associations sur l'idéal qu'elles doivent se proposer ; corriger la pratique de l'une par la pratique de l'autre ; les faire entrer plus avant dans la vie républicaine, et même souvent les initier à la Liberté, à l'Egalité et à la Fraternité, que la plupart d'entre elles ne comprennent qu'imparfaitement ; compléter le mouvement matérialiste de leur fondation par une impulsion morale, scientifique et religieuse, tel est donc notre but. Enfin la devise : Indépendance, Justice, Vérité, que nous mettons mentalement en tête de tout ce que nous écrivons, résume la manière dont nous prétendons faire notre Revue. »⁴⁶¹

En reprenant les termes de la devise républicaine, Pauline Roland cherche à donner un sens concret à celle-ci. Elle se pose donc en juge des associations contemporaines, cherchant à évaluer si elles sont ou non digne de la République idéale à construire. Elle se représente surtout comme une prophétesse de la démocratie à venir. Dans chacun de ses articles en effet, elle répète qu'elle voue son existence à la révélation de la Vérité – c'est à dire du Salut, quel qu'en soit le risque. Elle est prête non seulement à affronter les ennemis de la « nation prolétaire », mais aussi à encourir l'hostilité de cette dernière : elle préfère semoncer les membres des associations plutôt que de les encenser hypocritement, afin de les guider et les « voir entrer pleinement dans les voies religieuses de l'Avenir »⁴⁶².

Toutefois, ses textes ne sont pas seulement ceux d'une prédicatrice : elle fait aussi œuvre d'historienne et laisse à la postérité un témoignage des événements de son temps. Comme elle l'explique dans son premier article, le développement des associations est, selon elle, une étape cruciale du progrès général vers la liberté et l'égalité. Elle inscrit ce phénomène dans la continuité de la Révolution commencée en 1789, qui doit aboutir à la « véritable République », la « République démocratique et sociale ». Elle établit aussi un parallèle avec le mouvement communal des XII^e-XIV^e siècles : de même que Guizot, vingt ans auparavant, s'enthousiasmait pour l'affranchissement des communes médiévales⁴⁶³, Pauline Roland appelle les contemporains à prendre conscience de l'importance historique des associations ouvrières. Par cette référence aux communes, elle suggère aussi qu'il est temps de passer de l'histoire du triomphe de la bourgeoisie à l'histoire de la « destruction de la

⁴⁶¹ Pauline ROLAND, « Revue des associations ouvrières », *La République*, 3 février 1850.

⁴⁶² Pauline ROLAND, « Associations ouvrières. Les Chapeliers », *La République*, 6 janvier 1851.

⁴⁶³ Voir François GUIZOT, *Cours d'Histoire Moderne. Histoire de la civilisation en Europe depuis la chute de l'empire romain jusqu'à la Révolution française*, 1828.

féodalité industrielle », de l'émancipation du prolétariat⁴⁶⁴. Pour ce faire, elle remonte jusqu'à juillet 1830, et évoque la première phase du mouvement associatif à laquelle elle a alors assisté ; elle-même faisait à l'époque un essai d'« association religieuse »⁴⁶⁵, allusion à son expérience saint-simonienne. Puis, abordant la révolution de Février, elle distingue deux étapes : d'une part la fondation, après juin 1848, d'une multitude d'associations fraternelles et solidaires – à bien distinguer des associations corporatives ; d'autre part, la tentative de fédérer entre elles ces organisations, d'abord avec la Banque du Peuple, puis avec l'Union des Associations. En même temps, elle présente ici une version de l'histoire de 1848 centrée sur le rapport des autorités avec les associations : elle dénonce les ateliers nationaux – « le contraire de l'idée d'association », le vote hypocrite des subventions pour les associations en juillet 1848, et l'inefficacité de ce « secours perfide ». Elle en profite pour attaquer la République conservatrice, aveugle aux revendications ouvrières, qui n'a fait que remplacer le roi par un président. Confiante malgré tout dans le progrès, elle dessine un avenir radieux, grâce à la propagation d'associations idéales qui poursuivrait pacifiquement la révolution au sein du peuple.

Les cinq articles qui suivent cette rétrospective historique apportent un témoignage très documenté sur le fonctionnement de quelques associations parisiennes des années 1849-1850, que Pauline Roland a choisies car elles lui semblent proches de la « vraie commune ». Elle étudie ainsi l'association des corroyeurs de Batignolles-Monceaux, l'association de cuisiniers de la barrière Pigalle, plusieurs associations de cordonniers, l'association des instituteurs, institutrices et professeurs, et une association de chapeliers. Pour mener son enquête, elle a visiblement lu les actes de fondation et les statuts desdites associations, rencontré certains de leurs membres, visité leurs locaux. Tout en prenant en compte les caractéristiques des métiers concernés, ainsi que l'historique de chaque association, elle n'hésite pas à comparer les diverses réalisations, et à distribuer franchement les blâmes comme les éloges. Revendiquant la critique comme un droit et un devoir, elle dénonce tout particulièrement les signes d'inégalités, que ce soit la gérance – persistance monarchique – ou le statut inférieur des femmes, « qui sent son vieux monde d'une lieue » et est « tout à fait contraire à la vraie doctrine socialiste »⁴⁶⁶. Elle met aussi en garde les associations qui fonctionnent bien : il s'agit de résister à l'attrait du profit et, au contraire, d'employer les

⁴⁶⁴ Pauline ROLAND, « Des Associations ... », art. cité.

⁴⁶⁵ Pauline ROLAND, « Revue des Associations ouvrières. Les cordonniers », *La République*, 30 juin 1850.

⁴⁶⁶ *Idem*.

bénéfices à renforcer la solidarité envers les plus faibles, assurer l’instruction des enfants, et offrir à tous du temps libre pour vivre en famille et étudier. D’une façon générale, Pauline Roland estime que les associations qu’elle rencontre sont encore loin de réaliser l’idéal socialiste : aucune ne comprend complètement les principes d’égalité, de fraternité, et de liberté, faute, selon elle, d’un esprit suffisamment religieux.

Pauline Roland doit cesser ses investigations et ses articles au moment où elle rentre en prison, en décembre 1850. Elle est alors l’une des nombreuses victimes de la répression exercée par le gouvernement contre les associations socialistes, qui met fin prématurément aux expériences en cours. Comme elle, de nombreuses femmes – connues ou anonymes – subissent les conséquences de leurs convictions démocratiques et de leurs sympathies révolutionnaires.

II.2. Femmes dans la répression

Confrontées à la brutale répression du mouvement révolutionnaire, les « femmes de 1848 » poursuivent leur engagement quand elles le peuvent. Dans beaucoup de cas, cela consiste surtout à secourir ceux qui sont le plus exposés à la reprise en main réactionnaire. Leur intervention revêt une dimension particulière, dans la mesure où cette aide de leur part est souvent présentée comme un geste « féminin » par essence. Tout en affirmant ainsi leur conformité à leur identité de genre, elles en profitent pour rappeler leurs convictions politiques et, une fois de plus, insister sur leur « citoyenneté » de fait. Beaucoup plus discrètes que les Françaises dans les associations politiques et ouvrières, les Allemandes sont davantage visibles dans l’assistance aux victimes de la réaction. Cette singularité répercute bien sûr la différence de législation concernant les associations, et la différence de circonstances politiques, la révolution prenant en Allemagne un caractère de guerre civile beaucoup plus étendu et durable qu’en France. Néanmoins il est aussi indéniable que les Allemandes ne subissent pas les mêmes contraintes selon qu’elles souhaitent exprimer leurs convictions et revendiquer leurs droits, ou selon qu’elles veulent se livrer à des activités de bienfaisance. En montrant qu’elles se conforment à la figure de « la Femme » compatissante, vouée à soulager les misères humaines et à pacifier la société, elles bénéficient d’un consensus assez large, y compris de la part des autorités contre-révolutionnaires, qui tolèrent leurs agissements – dans certaines mesures et durant un temps limité. C’est ainsi que de nombreuses associations féminines se mettent en place au cours de l’année 1849, et jouent localement un rôle déterminant pour soutenir les milieux démocrates en déroute. Certaines se présentent comme

de simples organisations charitables, telle l'Association féminine de Dresde pour le soutien des familles nécessiteuses, issue de la mouvance des paroisses dissidentes ; les comptes-rendus publiés dans *Die Frauen-Zeitung* ne laissent cependant aucun doute sur l'objectif de cette association, qui est d'aider ceux qui sont persécutés après mai 1849⁴⁶⁷. D'autres groupes affichent directement leurs motivations, notamment ceux qui se forment après la répression de la révolution badoise : ainsi le Comité féminin d'Ulm pour le soutien des réfugiés en Suisse, le Cercle de jeunes filles de Heilbronn pour le soutien des exilés politiques, le Cercle féminin de Stuttgart pour le soutien des exilés allemands⁴⁶⁸. Leurs activités ne durent généralement que quelques mois, de l'été 1849 au début de l'année 1850. En octobre 1850, une association ose encore se qualifier de « démocrate » à Essling (Wurtemberg) : plusieurs femmes de cette petite ville lancent, dans le journal local, un appel « à celles qui aiment la liberté », pour fonder un cercle de soutien aux démocrates⁴⁶⁹. Ce type de proclamation n'est possible que dans un environnement particulier, en l'occurrence grâce à la résistance d'un fort mouvement démocratique dans cet endroit. La plupart du temps, les femmes qui cherchent à agir invitent leurs « sœurs » à transcender leurs divisions politiques, à s'unir « en tant que femmes » émues par la détresse, pour remplir leurs devoirs envers tous les malheureux.

Tout en se référant de manière appuyée aux normes du féminin, ces femmes expriment malgré tout assez clairement leurs sympathies politiques, et en profitent pour signaler leur attachement à la nation allemande. L'association « Humania Verein », fondée en mai 1849 à Mayence par Kathinka Zitz⁴⁷⁰, en donne un bon exemple. Il s'agit de la plus importante association féminine impliquée dans le mouvement révolutionnaire : elle regroupe jusqu'à 1647 adhérentes, qui secourent les démocrates pourchassés en vendant leurs bijoux, en faisant des loteries, en donnant des concerts de bienfaisance⁴⁷¹. Présentant dans la presse cette organisation, créée pour « venir en aide aux citoyens patriotes nécessiteux et à leurs familles », Kathinka Zitz-Halein explique :

⁴⁶⁷ *Die Frauen-Zeitung* relaie largement les efforts de cette association et appelle à la création d'autres solidarités envers les familles des insurgés morts, prisonniers ou exilés. Voir l'« Appel à la formation de cercles féminins », *Frauen-Zeitung* n°23, 22 septembre 1849.

⁴⁶⁸ Voir Eva KUBY, « Politische Frauenvereine... », art. cité, p. 257-260.

⁴⁶⁹ *Esslinger Schnellpost*, 19 octobre 1850. Cet appel reprend les termes d'une proclamation de Louise Otto dans *Die Frauen-Zeitung*, en invoquant les droits que les femmes doivent d'abord mériter, puis exiger, pour participer à la grande rédemption du monde. Voir Eva KUBY, « Politische Frauenvereine... », art. cité, p. 261.

⁴⁷⁰ Kathinka Zitz, née Halein (1801-1877). Voir la fiche biographique en annexe.

⁴⁷¹ Voir Stanley ZUCKER, *Kathinka Zitz-Halein and Female Civic Activism in Mid-Nineteenth-Century Germany*, Carbondale, 1991. Voir aussi Christian LIEDTKE, « Kathinka Zitz-Halein, Zeitschriftstellerin und "Beschützerin aller Demokraten" », dans Irina HUNDT (Hg.), *Vom Salon...*, ouv. cité, p. 223-241.

« Notre association ne suit aucune tendance politique. Nous n'appelons pas à se soulever ni à verser le sang. Nous ne prêchons pas la haine des princes, pas plus que nous n'avons jamais réclamé la guillotine. Loin de nous toute manifestation anti-féminine, toute position excentrique (...), notre association est uniquement suscitée par un point de vue purement humain »⁴⁷²

Son discours de fondation a cependant une toute autre tonalité :

« Dans notre époque si tourmentée, l'amour de la patrie s'agite puissamment aussi dans les cœurs des femmes qui ont compris le but et le sens de la véritable démocratie. Partout se forment des cercles pour soutenir les persécutés politiques, pour soigner les frères blessés et s'occuper d'eux, pour acquérir des armes destinées à la jeunesse belliqueuse, dédaigneuse de la mort, qui s'apprête à combattre pour nos droits sacrés. Une partie des femmes a déjà compris – et l'autre partie comprendra bientôt – que, dans une telle époque, sa mission devient plus sérieuse que d'aller assister aux réunions démocrates ou aux assemblées populaires, ou de participer à la confection de drapeaux. Sans outrepasser les limites de la féminité, les femmes peuvent être d'une grande utilité à la patrie, par une influence et une action énergiques. »⁴⁷³

Exalter le patriotisme revient à revendiquer ici aussi une forme de « citoyenneté », dans le sens où ces femmes veulent faire reconnaître leur appartenance active à la communauté nationale en construction. Un processus similaire se retrouve en France, sous des formes différentes car l'enjeu n'est pas le même : il ne s'agit pas là pour les femmes d'exhiber leur patriotisme, mais plutôt leur engagement parmi les démocrates, au mépris des risques que fait courir la répression en cours. Les femmes qui se mobilisent dans les souscriptions lancées au bénéfice des démocrates exilés, poursuivis après juin 1848 et juin 1849, se nomment elles-mêmes « citoyennes » : ainsi les « citoyennes démocrates cettoises », qui organisent une souscription auprès d'une centaine de personnes, les « citoyennes » Duparc et Polat qui collectent les dons de plus de deux cents personnes dans le Cher, ou bien encore dix « jeunes citoyennes » d'une fabrique de porcelaine de l'Eure, qui se cotisent en faveur des insurgés⁴⁷⁴.

Dans les pages qui suivent, je donnerai quelques aperçus de la répression vue du côté des femmes qui sont directement victimes, à la fois en tant que démocrates et en tant que femmes. Nous pourrons ainsi mieux mesurer l'intensité de leur engagement, qui les conduit à en accepter les conséquences les plus graves. Ce faisant, nous pourrons aussi mieux prendre en compte l'un des aspects de la répression qui est peut-être le moins bien connu, qui concerne le sort réservé aux femmes. Dans de nombreux cas, celles-ci ont connu les mêmes

⁴⁷² *Mainzer Zeitung*, n°165, 3 juillet 1849, cité par Gerlinde HUMMEL-HAASIS, *Schwester !...*, ouv. cité, p. 272.

⁴⁷³ Discours de Kathinka Zitz-Hallein « aux femmes et jeunes filles de Mayence », cité par Marlene HÜBEL, *Mein Schreibetisch. Schriftstellerinnen aus drei Jahrhunderten. Spurensuche in Mainz*, Erasmus, 1994, p. 65.

⁴⁷⁴ Voir *La République* des 7 et 29 juillet 1851.

persécutions que les hommes, mais souvent elles ont subi en plus des vexations spécifiques, destinées à décourager l'ensemble de leur sexe à suivre leur exemple. Les femmes constituent en effet une cible prioritaire dans le processus de remise au pas générale : leur intervention publique, surtout si elle est politisée, apparaît hautement subversive aux acteurs de la réaction politique qui s'installe dans les Etats allemands et en France à partir de 1849. Tout est mis en œuvre à ce moment-là pour effacer ou transformer la mémoire des récents événements révolutionnaires, et en premier lieu la participation des femmes : celle-ci est désormais minimisée, niée ou volontairement déformée. Les oratrices des clubs, les combattantes des barricades et des troupes partisans sont représentées sous des traits ridicules, répulsifs ou infamants. Le discours officiel leur refuse toute conscience politique et affirme qu'elles se sont engagées soit par amour filial ou marital, soit par soif de débauche et de désordres⁴⁷⁵. Quelques figures concentrent sur elles les sanctions publiques, la dérision et l'hostilité populaire, tandis que la foule des femmes de 1848 tombe dans l'anonymat et l'oubli. Celles qui se sont montrées les plus actives durant les troubles, et qui ont le plus ouvertement bravé les interdits pesant sur leur sexe, subissent de plein fouet la répression. Leur sort signale le retour de l'ordre, l'impossibilité désormais d'espérer encore contrer l'évolution conservatrice de la situation politique. En Allemagne, l'union nationale n'est officiellement plus d'actualité, et l'argumentation des femmes aspirant à l'intégration citoyenne par le biais de la nation n'a plus de sens. En France, les derniers refuges des femmes engagées, soit les associations à tendance socialiste, sont finalement défaites au cours de l'année 1850 : leurs aspirations sont définitivement cataloguées dans la série des utopies, tandis que la voie est libre pour la restauration complète d'un système politique et social autoritaire.

II.2.1. En Allemagne

« A présent il n'est plus temps de parler de voies intermédiaires, de périodes de transition, de consensus entre le vieux et le nouveau monde. Comme dans les sages religions indiennes, c'est l'esprit obscur qui combat l'esprit lumineux (...). Ne jubilez pas trop tôt, adeptes de l'obscurité ! Vous considérez qu'il n'y a qu'une moitié du genre humain qui soit capable de vous opposer de la résistance, et vous voyez l'autre comme immature, impuissante et dépendante. Vous vous trompez lourdement ! Ne croyez pas que, par-delà les tombes des pères, vous règnerez sur une génération d'esclaves ; les femmes vivent encore, et elles sont devenues des êtres autres que ce que vous croyez. »⁴⁷⁶

⁴⁷⁵ Voir pour l'Allemagne Hannelore CYRUS, « Von erlaubter und unerlaubter Frauenart, um Freiheit zu kämpfen », dans Helga GRUBITZSCH (Hg.), *Grenzgängerinnen...*, ouv. cité.

⁴⁷⁶ Malwida von MEYSENBURG, « Frauenschwur », *Sonntags-Blätter zur Förderung allseitiger Aufklärung und wahrer Religiosität. Beiblatt zum Mainzer Tagblatt*, n°1, 22 septembre 1850.

Ce texte, écrit en mai 1849, au moment des insurrections de Dresde et du Palatinat, est publié une année plus tard dans un journal de la dissidence religieuse, après avoir circulé dans les milieux de l'opposition démocratique⁴⁷⁷. Son auteure, Malwida von Meysenbug, se refuse à désespérer face à l'écrasement du mouvement révolutionnaire. Elle fait ici le serment que les femmes qui ont reconnu les valeurs de la démocratie, résisteront en élevant leurs enfants de manière à ce qu'ils reprennent la lutte. Sans doute est-ce en partie par fidélité à cette idée qu'elle s'engage, au cours de l'année 1850, dans le Collège féminin de Hambourg, dont il a été question plus haut. Cet établissement représente un vrai îlot de résistance entre 1850 et 1852, alors même que la révolution a été balayée dans tout le reste de l'Allemagne. Les soirées y sont souvent animées par des démocrates réfugiés à Hambourg ou y faisant halte sur leur chemin d'exil, tels que Jakob Venedey, Theodor Althaus, Carl Volkhausen. De nombreux articles publiés dans *Die Frauen-Zeitung* témoignent aussi de tous les espoirs qui sont placés dans une telle entreprise. Cette expérience ne peut donc perdurer bien longtemps, même si son impact réel demeure limité : seule une centaine de femmes a fréquenté cette institution en deux ans. Comme l'écrit Malwida von Meysenbug à Gottfried Kinkel, alors exilé à Londres : « Que la création de cette école soit le fruit d'une pensée profonde et vraiment révolutionnaire, le nombre de ses ennemis le prouve »⁴⁷⁸. Le Collège est effectivement contraint de fermer au premier janvier 1852. Les pressions exercées par les autorités locales sont en partie motivées par les positions d'Emilie Wüstenfeld et de Malwida von Meysenbug, ainsi que celle-ci le rapporte dans ses Mémoires : « On nous reprochait d'avoir été trop radicales, d'avoir trop ouvertement confessé nos principes, savoir : tous les moyens d'éducation donnés à la femme comme à l'homme, l'indépendance économique de la femme fondée sur le développement de ses propres forces, l'égalité des droits civils pour les deux sexes, et l'examen de la raison et la pensée libre comme droit de la femme ainsi que de l'homme »⁴⁷⁹. Les personnes qui faisaient fonctionner le Collège se dispersent. Emilie Wüstenfeld se replie sur des activités de type caritatif⁴⁸⁰. Malwida von Meysenbug tente de

⁴⁷⁷ Ce texte a été d'abord envoyé à Gottfried et Johanna Kinkel, qui l'ont ensuite communiqué à plusieurs personnes, dont Kathinka Zitz ; c'est elle qui le fait paraître dans un journal de la dissidence religieuse de Mainz. Voir *Malwida von Meysenbug, Briefe an Gottfried und Johanna Kinkel (1849-1885)*, présenté par Stefania Rossi, Bonn, 1982.

⁴⁷⁸ Lettre citée dans Annegret TEGTMEIER-BREIT, *Die Korrespondenzen der Malwida von Meysenbug. Briefregesten 1827-1873*, Detmold, Selbstverlag des Nordrhein-Westfälischen Staatsarchivs Detmold, 2000, p. 29.

⁴⁷⁹ Malwida von MEYSENBURG, *Mémoires...*, ouv. cité, chapitre XX.

⁴⁸⁰ Emilie Wüstenfeld participe activement à l'Association pour le secours des pauvres de Charlotte Paulsen, et, à la mort de cette dernière, fonde l'Institut Paulsen, avec le soutien de Anton Rée et Carl Volkhausen. Vers la fin des années 1860, elle fonde aussi – toujours à Hambourg – une école de commerce destinée aux filles.

s'installer à Berlin. Elle subit les pressions de sa famille, des aristocrates conservateurs scandalisés de ses relations avec les milieux démocrates qui subsistent en Prusse. Suite à la dénonciation de l'un de ses frères, elle est l'objet d'un arrêt d'expulsion en mai 1852, et choisit alors de rejoindre les Kinkel à Londres.

Les membres du Collège féminin de Hambourg n'étaient pas les seuls à avoir reporté leurs espoirs dans l'instruction et l'éducation, après l'échec de la révolution. De très nombreux démocrates ont alors redoublé d'intérêt envers les jardins d'enfants Fröbel, dont les fondations se multiplient à partir de 1850. Ils sont en effet considérés comme les « vraies pépinières » d'un avenir démocratique, auquel tous les « vrais démocrates » doivent s'intéresser, selon les termes de l'opposant Ludwig Storch⁴⁸¹. Là encore, les femmes ont la possibilité de jouer un rôle reconnu dans la résistance à la réaction, comme Auguste Herz à Dresde, qui continue de tenir son jardin d'enfants après l'emprisonnement de son époux pour activités subversives⁴⁸². Cet engouement croissant pour les jardins d'enfants Fröbel conduit les autorités prussiennes à ordonner, en août 1851, leur dissolution immédiate dans tous les territoires administrés par la Prusse, pour la raison que « les jardins d'enfants forment une part du système socialiste de Fröbel, qui est destiné à inculquer l'athéisme à la jeunesse »⁴⁸³. D'autres Etats, tel que la Bavière, suivent cet exemple, amalgamant les idées politiques de Julius Fröbel, les principes pédagogiques de Friedrich Fröbel et les écrits de Karl Fröbel, afin de mieux condamner toutes les réalisations portant ce nom. Particulièrement engagées dans les jardins d'enfants (voir Chapitre I., II.1.1.), les femmes sont aussi particulièrement concernées par leur fermeture⁴⁸⁴. Elles sont plus durement touchées encore que les hommes, dans la mesure où, contrairement à ces derniers, elles n'ont souvent pas d'autres sources de revenus, et ne peuvent plus retrouver ailleurs d'autres espaces d'intervention publique et politique.

L'accusation d'athéisme portée contre les jardins d'enfants est liée notamment à leur mixité religieuse : beaucoup refusent la séparation de règle entre les communautés

⁴⁸¹ Lettre de Ludwig Storch, datée du 18 mai 1850 à Gotha, citée par Meike Sophia BAADER, « "Alle wahren Demokraten tun es". Die Fröbelschen Kindergärten und der Zusammenhang von Erziehung, Revolution und Religion », dans Christian JANSEN, Thomas MERGEL (Hg.), *Die Revolutionen von 1848/49. Erfahrung-Verarbeitung-Deutung*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1998.

⁴⁸² Voir Johanna LUDWIG, « Auguste Herz (1824-1880). Fröbelpädagogin, erste ärztlich tätige Frau Sachsens und Mutter von 9 Kindern », *Louiseum 11. Leipziger Lerchen. Frauen erinnern. 1999-2001*, Sammlungen und Veröffentlichungen der Louise-Otto-Peters-Gesellschaft e.V. Leipzig, p. 8-15.

⁴⁸³ Selon les propos du ministre Manteuffel, le 28 mars 1851, cités par Meike Sophia BAADER, « "Alle wahren Demokraten tun es"... », art. cité.

⁴⁸⁴ Voir les nombreux témoignages rapportés par *Die Frauen-Zeitung* après le décret d'août 1851.

catholiques, protestantes et juives. Elle est aussi fondée sur les liens existant entre la plupart des jardins d'enfants et les paroisses libres. Ces dernières sont également la cible de la réaction : les membres du mouvement religieux dissidents subissent toutes sortes de persécutions, qui vont des perquisitions aux licenciements et aux expulsions. Les associations féminines en lien avec ce mouvement sont l'objet d'une surveillance constante, d'autant plus qu'à l'appel de Johannes Ronge, elles tentent de s'organiser en réseau à l'échelle de toute l'Allemagne. *Die Frauen-Zeitung* témoigne à plusieurs reprises des difficultés croissantes que rencontrent ces associations féminines en Saxe. Membre de la paroisse libre de Altenburg, Adele Erbe publie quelques textes dans le journal de Louise Otto, pour dénoncer les pressions exercées sur l'Association des Femmes allemandes qu'elle a fondée en 1849. Elle est finalement expulsée de Saxe à l'été 1850, après avoir refusé de cesser ses collectes en faveur des prisonniers politiques. Citons également un rapport de police de septembre 1850, qui consigne les faits et gestes de plusieurs femmes du milieu dissident, réunies à Dresde pour suivre des conférences pédagogiques de Auguste Herz⁴⁸⁵. En 1851, considérant les paroisses dissidentes comme des associations politiques, les autorités prussiennes décrètent illégale la présence de femmes et d'enfants et se servent de ce prétexte pour supprimer de nombreuses communautés. En novembre 1851, les paroisses protestantes libres et les communautés Catholiques Allemandes sont interdites en Saxe et en Bavière.

La reprise en main religieuse concerne également des membres du clergé qui, tout en demeurant dans l'Eglise, ont fait preuve de libéralisme et de sympathies envers les aspirations révolutionnaires. C'est par exemple le cas d'un pasteur de Brême, Rudolph Dulon, attaqué par le Sénat de la ville à partir de 1851, pour avoir défendu une vision « révolutionnaire » de l'Evangile et du christianisme. En réaction, une femme jusqu'alors à l'écart de la vie publique, Marie Mindermann⁴⁸⁶, publie deux pamphlets anonymes, où elle justifie les prises de position politiques de l'homme d'Eglise, et s'exprime en faveur d'une république

⁴⁸⁵ Les dangereuses conspiratrices sont entre autres Eugenie Blum, veuve de Robert Blum et membre de l'Association féminine Catholique Allemande de Leipzig, Charlotte Erbe, membre de l'Association des femmes allemandes de Altenburg, Marie Wigard, membre de l'Association féminine Catholique Allemande de Dresde. Voir Sylvia PALETSCHEK, *Frauen und Dissens. Frauen im Deutschkatholizismus und in den freien Gemeinden (1841-1852)*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1990.

⁴⁸⁶ Marie Mindermann (1808-1882), fille d'un artisan de Brême, a dû renoncer à suivre une formation d'institutrice. Elle vit avec son amie, Karoline Lacroix, qui donne des cours de musique. Elle-même écrit de temps à autres des poèmes pour des journaux locaux, mais ne commence pas véritablement de carrière littéraire avant ses premiers pamphlets de 1851. Voir Meta MEINKEN, *Ein Bremer Frauenzimmer im Kampf um Wahrheit und Glauben. Dem Andenken Marie Mindermann gewidmet*, Bremen, s.d. (1908).

démocratique et sociale⁴⁸⁷. Le 1^{er} mars 1852, le pasteur est révoqué. 5356 paroissiennes signent alors une protestation, expliquant que, si elles s'en remettent aux décisions des hommes concernant la politique, il en va autrement dans le domaine de la religion, où chaque individu est responsable pour lui-même ; elles-mêmes affirment avoir trouvé auprès de Dulon l'orientation religieuse qui leur convenait, et demandent que l'on préserve la diversité de l'offre religieuse dans la ville⁴⁸⁸. Devant le refus du Sénat de réviser son jugement, Marie Mindermann publie un nouveau pamphlet⁴⁸⁹ qui critique vigoureusement la bourgeoisie au pouvoir, et dévoile les injustices sociales et politiques découvertes par les femmes quêtant les signatures pour leur pétition. Arrêtée et condamnée, Marie Minderman préfère purger une semaine d'emprisonnement plutôt que de payer une amende. Elle profite de l'occasion pour récidiver avec un autre texte, cette fois signé de son nom, où elle explique ses motivations, dénonce les conditions de son arrestation et de son jugement⁴⁹⁰. A sa sortie de prison, elle est l'objet d'une campagne de diffamation, et son éditeur se voit interdire de publier de nouveaux textes d'elle. Elle se refuse pourtant à émigrer comme le font Dulon et certains de ses sympathisants, et réussit, quelques années après, à poursuivre une carrière dans la littérature enfantine, un domaine jugé inoffensif.

Marie Mindermann a visiblement bénéficié d'une certaine clémence des pouvoirs publics, du fait de son sexe. Elle-même raconte qu'il a été difficile de persuader les juges qu'une femme pouvait être à l'origine de tels pamphlets. Une fois le sexe de l'auteur révélé, ces textes semblent d'ailleurs avoir perdu de leur dangerosité pour les autorités⁴⁹¹. D'autres femmes ont connu la situation inverse, c'est-à-dire qu'elles ont été particulièrement punies en raison de leur sexe. C'est le cas par exemple de Louise Aston, qui, dans ses textes comme dans son mode de vie, a remis en cause de façon radicale les fondements de la société patriarcale. A ce titre, elle est traitée comme une véritable paria après son bannissement de Prusse, le 23 décembre 1848⁴⁹². Partout déclarée indésirable, elle tente sans succès de s'installer dans diverses villes allemandes, ou d'émigrer en Suisse ou à Paris. Elle est toujours surveillée, souvent expulsée, tandis que les journaux locaux continuent de s'acharner sur elle

⁴⁸⁷ [Marie MINDERMAN], *An die 23 Streiter des Herrn. Worte der Anerkennung und Bewunderung. Von einem Glaubigen*, Bremen, 1851, et *Die Politik auf der Kanzel. Ein Wort zur Berichtigung. An die Gebildeten aller Stände*, Bremen, 1851.

⁴⁸⁸ Voir Elisabeth MEYER-RENSCHHAUSEN, *Weibliche Kultur und Soziale Arbeit. Eine Geschichte der Frauenbewegung am Beispiel Bremens 1810-1927*, Köln, Böhlau Verlag, 1989, p. 62-64.

⁴⁸⁹ [Marie MINDERMAN], *Briefe über bremische Zustände*, Bremen, Rühmann & Co, 1852.

⁴⁹⁰ Marie MINDERMAN, *Eigenthümlichkeiten der Bremer Neuzeit*, Bremen, Rühmann & Co, 1852.

⁴⁹¹ Voir Elisabeth MEYER-RENSCHHAUSEN, *Weibliche Kultur ...*, ouv. cité, p. 65-72.

⁴⁹² Voir Germaine GOETZINGER, *Louise Aston*, ouv. cité.

avec des articles infamants. Lorsqu'elle épouse, en novembre 1850 à Brême, un médecin qu'elle a connu durant la guerre au Schleswig-Holstein, les autorités de la ville tentent de faire partir le couple, après avoir invité le docteur Meier à rompre ses fiançailles. Le chef de la police de Brême fait écrire à toutes les villes où a séjourné l'auteure du « scandaleux roman *Lydia* », afin de recueillir des renseignements sur elle. Finalement Meier est licencié et banni en 1854, après l'arrivée au pouvoir de personnalités particulièrement réactionnaires, et le couple reprend une vie d'errance qui le mène jusqu'en Russie. Par ailleurs, même si les femmes ne représentent qu'une minorité parmi les révolutionnaires poursuivis après 1848, la plupart de celles qui figurent dans les actes judiciaires ne semblent pas avoir profité d'une indulgence particulière. C'est ce que l'on constate pour les 178 femmes répertoriées dans les archives de Bade-Wurtemberg, qui sont l'objet de procès et de condamnations – souvent par contumace – jusqu'en 1856⁴⁹³. Les chefs d'accusation sont parfois propres aux activités féminines : participation à des associations de femmes, dépôts de couronnes sur les tombes d'insurgés, collectes pour les prisonniers politiques. La plupart des actes incriminés sont cependant les mêmes que pour les hommes : abonnement à des journaux républicains, diffusion d'écrits interdits, tenue de discours révolutionnaires, appels à la désertion et à la rébellion. Ils sont qualifiés de la même manière, comme étant des actes d'espionnage, de haute trahison, de subversion politique, et aboutissent aux mêmes peines que celles qui sont infligées aux hommes.

De nombreuses femmes demeurent ainsi fichées et surveillées durant plusieurs années par les autorités allemandes. Un « répertoire de la police politique », publié à Dresde en 1855, veut recenser « tous les individus qui, du 1^{er} janvier 1848 jusqu'à maintenant, se sont distingués d'une manière ou d'une autre comme des ennemis du gouvernement, de la paix et de l'ordre, et ont véhiculés les idées et les passions de la révolution »⁴⁹⁴. On y trouve les noms d'une cinquantaine de femmes, dont Louise Otto, Kathinka Zitz, Louise Aston, Johanna Kinkel⁴⁹⁵, Claire von Glümer⁴⁹⁶, Marie Mindermann, Adele Erbe, Pauline Wunderlich, mais

⁴⁹³ Voir Heinrich RAAB, *Revolutionäre in Baden...*, ouv. cité.

⁴⁹⁴ *Anzeiger für die politische Polizei Deutschlands*, Dresden, 1855, anonyme. Les extraits concernant les femmes sont reproduits dans Johanna LUDWIG, Katharina MIDDELL (Hg.), *Menschenrechte für Frauen – Frauen für Menschenrechte*, Leipziger Universitätsverlag, 1998, p. 46-48.

⁴⁹⁵ Johanna Kinkel (1810-1858), née Mockel, est la fille d'un professeur de lycée. Pianiste et compositrice, elle poursuit sa carrière après un mariage de très courte durée à l'âge de 22 ans. Divorcée, elle épouse en 1843 le théologien Gottfried Kinkel et a quatre enfants. Elle donne des cours de musique pour contribuer aux revenus du ménage. Lorsque Gottfried Kinkel est emprisonné quelques mois en 1849, elle reprend la rédaction de son journal, *Die Neue Bonner Zeitung*. En 1851 elle rejoint son mari à Londres, et fait vivre sa famille en enseignant la musique. Elle correspond avec Malwida von Meysenbug et Kathinka Zitz. Elle publie un roman sur la vie des

aussi Pauline Rolland [sic]. La mention *post-mortem* de cette dernière, présentée comme « femme de lettres et républicaine exaltée résidant à Paris, déportée pour haute trahison, graciée en 1852, morte à Toulon [sic] lors de son retour », montre bien qu'il s'agit moins de mener des investigations que de former une mémoire collective où tous ces noms d'hommes et de femmes seront honnis. Les polices de divers Etats allemands continuent bien néanmoins de surveiller les activités de ceux et celles qui se trouvent toujours en Allemagne ou bien sont susceptibles d'y revenir. C'est ainsi que, jusqu'en 1860, le nom de Malwida von Meysenbug apparaît dans des rapports des autorités allemandes chargées d'observer les démocrates réfugiés à Londres. Ces écrits, qui circulent entre Berlin, Francfort et Dresde, signalent que cette « dame hautement dangereuse » accueille chez elle Kinkel, Ledru-Rollin, Herzen et Mazzini, qu'elle fréquente les rédacteurs du journal communiste *Volk* et participe aux réunions de travailleurs organisées par Marx, Liebknecht et Engels⁴⁹⁷.

Comme Malwida von Meysenbug, beaucoup de femmes qui se sont impliquées dans la révolution de 1848 émigrent⁴⁹⁸. La plupart choisissent les Etats-Unis, telles Adele Erbe et sa sœur, ou bien Mathilde Anneke et Amalie Struve qui partent avec leurs époux. Ces dernières continuent d'écrire en exil, publiant leurs témoignages et leurs analyses dans des mémoires, des romans et des articles⁴⁹⁹. Mathilde Anneke poursuit aussi son expérience journalistique : elle fonde en 1852 à Milwaukee *Die Deutsche Frauen-Zeitung*, dans l'intention de mettre les Allemandes exilées en contact avec les mouvements de femmes qui commencent à s'organiser autour de Elizabeth Cady Stanton et Susan Anthony. Il en va tout autrement de celles qui ont dû ou voulu demeurer en Allemagne. Certaines, à l'image de Louise Dittmar ou Louise Aston, cessent définitivement d'écrire dès 1850, comme brisées par la répression. D'autres interrompent leurs publications pendant plusieurs années, ou bien se tournent vers

exilés allemands, qui paraît après sa mort. Voir Clara G. ERVEDOSA, « Dorothea oder das Lob der Bürgerlichkeit. Die Frauenfrage im Roman *Hans Ibeles in London* », dans Irina HUNDT (Hg.), *Vom Salon...*, ouv. cité, p. 323-336.

⁴⁹⁶ Claire von Glümer (1825-1906), dont il a déjà été question plus haut pour ses activités journalistiques en 1848, a tenté de faire évader son frère, emprisonné à vie pour sa participation à l'insurrection de Dresde. Arrêtée, elle est emprisonnée pendant quatre mois puis expulsée de Saxe.

⁴⁹⁷ Johanna LUDWIG, « „...eine höchst gefährliche Dame“. Polizeiakten über Malwida von Meysenbug auch im Sächsischen Hauptstaatsarchiv Dresden », et Karl-Heinz NICKEL, « Malwida von Meysenbug in den Protokollen der 15. Polizeikonferenz vom 6. bis 8. August 1860 in Stuttgart », *Jahrbuch der Malwida von Meysenbug-Gesellschaft 2000*, Band 7, Kassel, Verlag Winfried Jenior, 2000, p. 161-173.

⁴⁹⁸ A ce sujet voir Marianne FRANCHEO, « "Pain amer de l'exil", les Allemandes révolutionnaires émigrées après 1848/49 », dans Marie Claire HOOCK-DEMARLE (dir.), *Femmes, Nations...*, ouv. cité, p. 127-137.

⁴⁹⁹ Amalie Struve écrit notamment des articles sur la participation des femmes à la révolution, publiés dans les journaux édités par son époux à New York (*Deutscher Zuschauer, Sociale Republik*). Mathilde Anneke publie aussi ses *Memoiren einer Frau aus dem badisch-pfälzischen Feldzüge* (Newark, 1853).

une littérature « inoffensive », comme le font Kathinka Zitz ou Marie Mindermann. Le début des années 1850 se caractérise par un retrait presque complet des Allemandes de la scène publique. Seul le journal de Louise Otto, *Die Frauen-Zeitung*, permet encore à quelques femmes, trois années durant, de trouver une tribune pour s’y exprimer politiquement (Voir chapitre III).

II.2.2. En France

En France non plus, les femmes ne sont pas épargnées par la réaction politique et leur sort illustre bien ce qui se produit en ce domaine. C’est ce que montrent, par exemple, la dissolution de l’Union des associations fin mai 1850, puis la répression qui suit le coup d’Etat du 2 décembre 1851. Le 29 mai 1850, la police surgit dans le nouveau local de l’Union, alors qu’une assemblée générale était convoquée pour élire une nouvelle commission⁵⁰⁰. Quarante sept personnes – dont neuf femmes – sont arrêtées pour flagrant délit de réunion secrète politique. Plusieurs, dont Jeanne Deroin et Louise Nicaud⁵⁰¹, sont immédiatement emprisonnées et détenues dans de strictes conditions d’isolement. Lorsque le procès s’ouvre, le 12 novembre 1850, en cour d’assise, il reste trois femmes – Jeanne Deroin, Louise Nicaud et Pauline Roland – parmi les 29 prévenus cités à comparaître (dont deux contumaces)⁵⁰². Ceux-ci sont accusés d’avoir poursuivi des objectifs socialistes sous couvert d’association industrielle et commerciale. Jeanne Deroin est désignée comme celle en qui « a germé l’idée de l’Union »⁵⁰³ et, avec Pauline Roland et Joseph Delbrouck, fait partie des neuf personnes accusées d’être « fondateurs et chefs d’une réunion ayant un but politique »⁵⁰⁴. Il est intéressant de se reporter aux notes qu’elle a rédigées pour sa défense, et qui sont encore

⁵⁰⁰ Sur cet épisode, voir Michèle RIOT-SARCEY, *La Démocratie...*, ouv. cité, p. 257-260. Voir aussi *Procès intenté aux associations ouvrières*, défense collective signée par les 27 coaccusés présents au procès, novembre 1850, reproduit dans *Les Révolutions du XIX^e siècle. 1848...*, ouv. cité, tome 6.

⁵⁰¹ Louise Nicaud, née Aimée Louise Boulanger en 1809, faisait partie de l’Union en tant que gérante de l’Association des blanchisseuses. Elle est inculpée en compagnie de son mari, également blanchisseur. Leur arrestation a été suivie d’une perquisition à leur domicile, où la police découvre « un portrait de Robespierre » (Louise Nicaud affirme qu’il s’agit d’Eugène Sue) et « une fabrique de poudre de guerre et de balles de calibres ». Au moment du procès, tous deux ont déjà été condamnés pour fabrication et détention d’armes et de munitions de guerre. Voir *La Gazette des Tribunaux*, 13 novembre 1850. Joachim Nicaud est acquitté dans l’affaire de l’Union, il n’est pas précisé si sa femme est frappée d’une condamnation supplémentaire. Quoi qu’il en soit, Louise Nicaud passe finalement 23 mois en prison, de mai 1850 à avril 1852, puis est condamnée à deux ans de résidence surveillée à Elboeuf. Voir sa lettre du 17 avril 1850 à l’inspecteur de Saint-Lazare (BHVP, Ms 1070, Fol. 65).

⁵⁰² Entre temps, les charges ont été abandonnées concernant les « filles » Lavanture (sage-femme) et Vray (lingère), et les femmes Besançon, Godard, Mollet, Bergant, Prétot et Frichet, qui étaient initialement inculpées. Voir *La Gazette des Tribunaux*, 13 novembre 1850.

⁵⁰³ Citation de l’arrêt de renvoi, *Gazette des Tribunaux*, 13 novembre 1850.

⁵⁰⁴ « Notes pour la défense de Jeanne Deroin », quinze feuillets manuscrits conservés à la BHVP (NA 111, Fol. 165-179).

restées inexploitées par les historiens : à travers les informations procurées sur l'histoire et le fonctionnement de l'Union des associations, elles renseignent à la fois sur un projet socialiste concret tel qu'il pouvait être alors mis en oeuvre, et sur les convictions de Jeanne Deroin, restées inébranlables. Si cette dernière récusé l'objectif politique attribué à l'Union, non seulement pour échapper à l'accusation de subversion politique mais aussi en conformité avec sa conception apolitique de l'association expliquée plus haut, elle assume complètement ses responsabilités dans le projet. Sans nier qu'elle ait joué un rôle décisif, elle demeure toutefois évasive. Il s'agit sans doute de ménager les susceptibilités de ses compagnons⁵⁰⁵ plus que de faire preuve de prudence, car elle exprime ses convictions avec une grande franchise :

« Les associations ont été formées dans le but d'affranchir les travailleurs de l'exploitation et du patronage [sic]. La plupart ont basé leur acte d'association sur les principes les plus élevés de la démocratie et du socialisme mais les difficultés de la situation présente, les habitudes du passé et le défaut d'ensemble dans ce mouvement industriel sont des obstacles sans cesse renaissants pour la prospérité des associations et en éloignent un grand nombre de travailleurs qui redoutent d'avoir beaucoup à souffrir sans atteindre le résultat désiré. (...) il fallait un grand mouvement d'ensemble et un commencement d'organisation sérieuse afin de relier entre elles un grand nombre d'associations de diverses professions. Enfin à toutes ces considérations qui ont pour base le désir d'améliorer le sort des travailleurs des deux sexes par l'organisation du travail, il faut ajouter que, bien loin de vouloir amener ou déterminer un mouvement politique violent, nous étions profondément affectée de l'antagonisme qui existe entre toutes les classes de la société, de l'effervescence des esprits et de la violence des partis qui nous menacent à chaque instant de nouvelles collisions. Or en présence de l'hostilité du pouvoir contre les classes opprimées et souffrantes, et de ses provocations incessantes, nous redoutions que, malgré les enseignements du socialisme et les avertissements de la presse indépendante, le peuple lassé et irrité de toutes ses misères et poussé par un sentiment naturel de défense légitime, ne fut entraîné à un mouvement révolutionnaire et notre conviction profonde est que la société ne peut être transformée que par des moyens pacifiques. (...) Nous ne voulions pas, pour l'organisation de l'assemblée générale des délégués des associations et de la commission d'administration, fonder une institution politique et constituer un nouveau pouvoir, mais seulement établir une institution vraiment démocratique, un instrument pacifique de travail et de progrès fonctionnant par l'impulsion de la volonté de tous. Et nous voyons avec étonnement cette phrase citée dans l'acte d'accusation, ne pouvant comprendre en quoi elle peut être incriminée. Nous ne pouvons croire que la pensée de fonder une institution démocratique basée sur le droit d'association qui est garanti par la constitution puisse être considérée comme un délit, non plus que cette pensée qui consiste à soumettre le fonctionnement de l'administration à l'impulsion de la volonté de tous et consacre ainsi le droit des assemblées générales que l'on reconnaît même dans les actes d'associations approuvés par le gouvernement. (...) De cet exposé consciencieux et en tout

⁵⁰⁵ Selon le « Testament d'une féministe de 1848 » publié par Adrien Ranvier, *Bibliothèque de la révolution de 1848*, t. V, n°XXX, janvier 1909, cité par Michèle RIOT-SARCEY, *La Démocratie...*, ouv. cité, p. 257.

point conforme à la vérité, ainsi qu'il est facile de le constater par un examen sérieux des papiers saisis à l'Union, il résulte bien positivement que nous ne pouvons être accusée du délit qui nous est imputé d'être au nombre des fondateurs et des chefs d'une réunion ayant un but politique. »⁵⁰⁶

Durant le procès, Jeanne Deroin et Pauline Roland sont non seulement mises en cause pour leur action et pour leurs convictions politiques, mais elles sont aussi interrogées sur leur conception du mariage, de la maternité, de la morale et de la religion, ce qui n'est bien sûr pas le cas pour les hommes prévenus. L'arrêt de renvoi explique que « la dame Desroches, comme une sorte de protestation contre le mariage, a quitté le nom de son mari pour porter son nom de jeune fille ; elle poursuit ce qu'elle appelle la régénération de la femme et dans la presse et par la voie du socialisme »⁵⁰⁷. Pauline Roland est ainsi présentée : « Mère sans être mariée, elle est ennemie du mariage qui, soumettant l'obéissance de la femme à l'autorité du mari, consacre une inacceptable inégalité. Pour elle, chrétienne par la morale et non par le dogme, le Christ est un homme et non un dieu. Sa religion repose toute entière sur le mot socialisme »⁵⁰⁸. L'avocat général, qui rappelle ses « antécédents saint-simoniens », l'interroge ensuite sur son « opinion sur la légitimité des enfants et sur le mariage », l'amenant à protester « contre le mariage, parce que, tel qu'il est organisé, il constate l'infériorité de la femme à l'égard de l'homme »⁵⁰⁹. De même, Jeanne Deroin termine ses déclarations en répondant au reproche qui lui est fait de ne pas porter le nom de son mari : elle ne veut pas rendre celui-ci solidaire de ses actes, et proteste également contre le mariage : « c'est un état de servage pour la femme. Quant à moi, je veux l'égalité absolue entre les deux sexes »⁵¹⁰. Il est probable que leurs opinions en la matière et que leur mode de vie hors normes sont considérés comme des subversions supplémentaires et pèsent dans le jugement. Jeanne Deroin et Pauline Roland sont condamnées chacune à six mois de prison, soit la peine infligée à la plupart de leurs comparses masculins.

Malgré leur enfermement, elles continuent de s'impliquer publiquement dans plusieurs domaines. Ainsi, toujours désireuses de mobiliser les énergies en faveur des droits des femmes, elles signent ensemble deux lettres, adressées respectivement à l'Association

⁵⁰⁶ « Notes pour la défense de Jeanne Deroin », quinze feuillets manuscrits conservés à la BHVP (NA 111, Fol. 165-179).

⁵⁰⁷ *Gazette des Tribunaux*, 13 novembre 1850.

⁵⁰⁸ *Ibidem*.

⁵⁰⁹ *Ibidem*.

⁵¹⁰ *Idem*, 15 novembre 1850.

politique des Femmes organisée par Anne Knight à Sheffield⁵¹¹, et à la Convention des femmes américaines qui prépare sa deuxième réunion⁵¹². Elles y expriment leur solidarité avec les efforts de leurs « sœurs » britanniques et américaines, et rappellent ce qu'elles mêmes ont tenté, et tentent encore, d'accomplir⁵¹³. On peut penser que c'est Jeanne Deroin qui est à l'origine de cette initiative, pour laquelle elle aurait sollicité les compétences de Pauline Roland, qui lit et écrit l'anglais. En effet, leur collaboration se limite à ces deux lettres, et chacune poursuit de son côté ses engagements antérieurs. Pauline Roland cherche à ranimer à distance l'Association des Instituteurs moribonde, mais Perot semble en retrait et Gustave Lefrançais est assigné en résidence à Dijon. Toujours en relation avec *La République*, qui publie ses deux derniers articles en décembre 1850 et janvier 1851, elle obtient que les associations ouvrières puissent y passer des annonces gratuitement, puis se brouille avec les rédacteurs. Elle se tourne vers d'autres journaux pour placer quelques articles écrits en prison⁵¹⁴. Jeanne Deroin aussi continue d'écrire et de publier. Elle cherche en particulier à rester en contact avec les associations qui subsistent, à travers une *Lettre aux Associations sur l'organisation du crédit*, qui explique comment il serait possible aux ouvriers de supprimer le numéraire et la concurrence, et de s'approprier les moyens de production sans recourir à la force⁵¹⁵. Elle réagit également au débat parlementaire sur le droit de pétition (Voir chapitre II, I.3.1), confiant au représentant Laurent de l'Ardèche un texte qui défend le droit de pétition politique des femmes⁵¹⁶. Elle fait d'ailleurs usage de ce droit dès sa libération, le 3 juillet 1851, en prenant part à la nouvelle campagne de protestation en faveur du rétablissement du « suffrage universel »⁵¹⁷.

⁵¹¹ Jeanne DEROIN, Pauline ROLAND, « Letter to the Female Political Association », datée de mai 1851, publiée dans *Northern Star*, 14 juin 1851.

⁵¹² Jeanne DEROIN, Pauline ROLAND, « Letter to the Convention of the Women of America », datée du 15 juin 1851, publiée dans *The Proceedings of the Woman's Rights Convention held at Worcester, Oct. 15 & 16, 1851*, New York, 1852, reproduite dans Susan G. BELL and Karen M. OFFEN (eds.), *Women, the Family, and Freedom : The Debate in Documents, Volume I, 1750-1880*, Palo Alto, Stanford University Press, 1983, p. 287-290.

⁵¹³ Voir Bonnie ANDERSON, *The First International Women's Movement, 1830-1860*, New York, Oxford University Press, 2000. Elle signale que la lettre de Deroin et Roland aux Américaines a également été reproduite dans *Die Deutsche Frauen-Zeitung* de Mathilde Anneke.

⁵¹⁴ « La femme a-t-elle droit à la liberté ? », *La Feuille du Peuple* du 25 avril 1851, et « Morale socialiste : lettres d'une prisonnière », *La liberté de penser*, 1851, 43^e et 45^e livraison.

⁵¹⁵ Jeanne DEROIN, *Lettre aux Associations sur l'organisation du crédit*, Paris, G. Sandré, 1851.

⁵¹⁶ Pétition de Jeanne Deroin, déposée le 4 juin 1851 (Arch. Nat., C /2389, n°2874).

⁵¹⁷ Voir la lettre de Jeanne Deroin, datée de juin 1852, adressée au rédacteur de *La Presse* (Arch. Nat., 133 AP 1, Papiers Auguste Nefftzer) : elle dit s'être rendue aux bureaux de *La République* dès le 3 juillet 1851, afin d'y déposer une protestation de femmes. Cette pétition n'a pas pu être retrouvée parmi celles conservées aux Archives Nationales concernant cette campagne de 1851 (Arch. Nat., C 2317-2323). *La République*, de nouveau à l'initiative de l'essentiel du pétitionnement parisien, ne parle pas de pétitions de femmes : peut-être le journal

A leur sortie de prison, Jeanne Deroin et Pauline Roland partagent leur temps entre les leçons qu'elles donnent pour vivre⁵¹⁸, et leur engagement dans le milieu associatif. Rien ne semble cependant subsister de l'Union des associations, et les possibilités d'action sont désormais bien restreintes. Le 17 juillet 1851, Jeanne Deroin prend part au banquet de l'Association des cuisiniers de la barrière Fontainebleau, en compagnie de Jean Macé et de Pierre Vinçard, et y porte un toast « à nos enfants »⁵¹⁹. Par ailleurs, elle commence à rédiger l'*Almanach des Femmes*, dont le but est de faire valoir « le droit des femmes à la liberté et à l'égalité sociale la plus complète », « penser l'organisation du travail » et œuvrer pour « l'abolition de la peine de mort »⁵²⁰. Pauline Roland cherche en vain à faire éditer les « Lettres d'une prisonnière » – dont certaines ont été publiées dans *La Liberté de penser* – et ses traductions des premiers socialistes anglais. Elle tente également de redresser l'Association des Instituteurs. Ses efforts ne sont guère suivis d'effets, mais lui valent une incessante surveillance policière, et une nouvelle perquisition à domicile⁵²¹. Ce sont peut-être ses revendications d'institutrice socialiste qui la font accuser d'avoir pris part à la résistance au Deux Décembre. Pauline Roland ne paraît pas en effet avoir été davantage impliquée que Jeanne Deroin lors du coup d'Etat, mais peut-être s'est-elle montrée moins discrète que son amie lorsqu'elle a cherché à voir et aider ses proches qui sont arrêtés, tels que Luc Desages ou le couple Greppo⁵²². Accusée d'avoir imprimé et publié des placards insurrectionnels et fait partie de sociétés secrètes⁵²³, Pauline Roland est arrêtée le 6 février 1852. Elle est emprisonnée à Saint-Lazare avec dix-neuf autres femmes, comme elle prévenues d'insurrection.

n'a-t-il reçu que celle de Jeanne Deroin, trop peu fournie pour être citée ? ou bien seules les signatures de citoyens sont-elles retenues, dans la mesure où, d'avril à début juillet 1851, une partie des députés parlent de retirer le droit de pétition politique aux femmes ?

⁵¹⁸ Voir *La République* du 12 juillet 1851 ; en plus de ses cours privés, Jeanne Deroin propose aussi des cours du soir gratuits pour les travailleurs.

⁵¹⁹ Voir *La République* du 25 juillet 1851. En apparence anodin, un tel libellé peut sans doute être interprété comme un appel à l'optimisme malgré la réaction, les espoirs des révolutionnaires étant reportés sur la génération suivante.

⁵²⁰ Voir l'introduction de l'*Almanach pour les Femmes de 1852*.

⁵²¹ Voir *La République* du 3 août 1851.

⁵²² Le 16 janvier 1852, elle écrit à Gustave Lefrançais qu'elle pense être compromise mais est prête à risquer sa vie pour oeuvrer au salut de la République (Lettre à Lefrançais conservée à l'IIHS, citée par Edith THOMAS, *Pauline Roland...*, ouv. cité, p. 183).

⁵²³ Archives de la Guerre, dossier 1538, cité par Edith THOMAS, *Pauline Roland...*, ouv. cité, p. 184. Interrogée à partir du 10 février 1852, elle nie avoir pris « matériellement » part à l'insurrection mais affirme avoir été « de cœur » complètement avec elle (voir lettre à Gustave Lefrançais, du 25 mars 1852, reproduite dans *Bagnes d'Afrique. Trois transportés en Algérie après le coup d'Etat du 2 décembre 1851*, textes établis, annotés et présentés par Fernand Rude, Paris, François Maspero, 1981, p. 106-108).

Cette période de la vie de Pauline Roland a été peu étudiée, bien qu'elle soit assez bien documentée grâce à la partie de sa correspondance qui a été conservée. Depuis sa prison, elle écrit notamment à Gustave Lefrançais, toujours à Dijon, à Anne Greppo⁵²⁴, partie en Angleterre, mais aussi à Armand Barbès, emprisonné à Belle-Isle, et à Joséphine Bachellery, qui s'occupe de sa fille, Irma Roland. Nous disposons également d'une autre source importante : les lettres que Pauline Roland a adressées entre mars et mai 1852 à l'inspecteur des prisons, dans lesquelles elle expose la situation de ses codétenues⁵²⁵. Après les avoir interrogées et avoir pris connaissance de leurs dossiers, elle tente de nier leur implication ou de minimiser leurs responsabilités, et cherche à intercéder pour elles. Malgré ses dénégations, il semble bien que la plupart des femmes arrêtées aient réellement pris part aux insurrections provoquées par le coup d'Etat, ou bien soient connues pour leurs sympathies républicaines affichées. Quelques unes ont d'ailleurs des antécédents, telle Claudine Monniot⁵²⁶, condamnée après juin 1848 à vingt ans de travaux forcés, puis relâchée après une amnistie collective ; en décembre 1851, elle est arrêtée pour avoir fait imprimer chez elle des placards insurrectionnels. Avec Pauline Roland, elle fait partie des quatre détenues qui refusent de signer un recours en grâce⁵²⁷. En recoupant les notes de Pauline Roland avec les dossiers des demandes de grâce⁵²⁸, il est possible de retrouver la trace de soixante-cinq femmes condamnées suite au Deux Décembre. Leurs origines reflète la géographie de la résistance au coup d'Etat : dix-huit sont de Paris ou des environs, dix de l'Hérault, dix du Var, neuf de la Nièvre, cinq de l'Allier, cinq du Loiret, trois du Lot et Garonne, deux de la Drôme, une du Rhône, une du Cher, une du Gers⁵²⁹. Quarante-quatre de ces femmes – dont quatorze sont célibataires et trois sont veuves – ont déclaré une profession : douze sont ouvrières (dont sept

⁵²⁴ Anne Greppo, née Glattard en 1813, épouse de Louis Greppo, ancien canut devenu député en 1848 et exilé en Angleterre après le Deux Décembre. Elle-même est arrêtée le 8 janvier 1852 puis bénéficie d'un non-lieu et rejoint son époux.

⁵²⁵ Lettres de Pauline Roland conservées à la BHVP, Ms 1070, fol 53-61.

⁵²⁶ Claudine Monniot (1818- ?) garnisseuse en chapeaux, est la compagne (puis l'épouse ?) du chapelier Hibruit, qui aurait été chef d'une barricade en juin 1848. Elle est accusée d'avoir fabriqué des cartouches et d'avoir aidé les meneurs révolutionnaires, et passe quelques mois en prison avant d'être amnistiée. Hibruit n'est arrêté qu'en mai 1849, et est emprisonné pendant dix ans. En décembre 1851, Claudine Monniot fait partie d'un comité de résistance auquel Anne Greppo aurait transmis des affiches à imprimer et distribuer. Transportée en Algérie en juin 1852, elle est graciée en janvier 1853.

⁵²⁷ Les deux autres détenues concernées font peut-être moins preuve de détermination politique que d'une adaptation aux circonstances : Armandine Danguy, femme Huet, une marchande de vin parisienne âgée de 24 ans, veut rejoindre en Algérie son mari, également transporté ; quant à Augustine Péan, une servante parisienne âgée de 25 ans, blessée sur une barricade, Pauline Roland la présente comme une orpheline privée de soutien et mentalement attardée : il est possible que cette femme refuse de demander sa grâce afin de demeurer avec ses compagnes d'infortune.

⁵²⁸ Arch. Nat., BB/22/131 à 189 et BB/30/462-479.

⁵²⁹ Voir les cartes de l'insurrection de décembre 1851 dans Maurice AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la république*, Seuil, 1973, édition mise à jour en 1992, p. 207-208.

couturières), neuf sont cultivatrices (dont trois journalières), sept tiennent divers petits commerces, six sont marchandes de vin ou aubergistes, six s'emploient comme domestiques ou « ménagères », une (Pauline Roland) est institutrice, une est artiste dramatique, une est concierge, une est régisseuse. Il s'agit donc, pour la plupart, de femmes issues des classes populaires, alors que les hommes insurgés ont des origines sociales plus diversifiées : beaucoup sont des artisans qualifiés ou des boutiquiers aisés, voire ont des professions libérales qui les range parmi la bourgeoisie⁵³⁰. Comme on le constate tout au long du XIX^e siècle, les femmes des classes moyennes participent bien moins aux insurrections que leurs frères, pères et époux. La capacité d'engagement est en effet en partie liée à l'autonomie matérielle, beaucoup plus répandue chez les femmes des milieux ouvriers et paysans, qui sont souvent financièrement indépendantes ou contribuent activement aux revenus familiaux. Par ailleurs, si dans de nombreux cas l'identité de genre transcende les identités de classe, on voit ici que l'appartenance sociale joue aussi un rôle important dans les variations de l'identité « féminine » : se comporter « en femme » dans la bourgeoisie amène à se plier à certaines contraintes spécifiques, difficilement compatibles avec des actes insurrectionnels.

Ces femmes qui ont manifestement résisté au coup d'Etat avec autant de vigueur que leurs compagnons sont aussi frappées des mêmes peines que les hommes. Sur cinquante-cinq dont on connaît les peines, quinze sont soumises à surveillance, dix-huit sont internées, vingt-deux sont transportées en Algérie. Ces dernières ne bénéficient d'aucun avantage en raison de leur sexe, comme en témoigne Pauline Roland dans ses lettres⁵³¹. Embarquée le 23 juin 1852 avec neuf de ses codétenues et plus de deux cents hommes, elle arrive le 13 juillet dans un couvent proche d'Alger, est envoyée travailler à Sétif, est ensuite enfermée à Constantine puis à Bône, partout soumises à des conditions de voyage et de séjour extrêmement pénibles. Elle fait partie des condamnés graciés le 15 août 1852, sans doute suite à l'intervention de George Sand et de Béranger, mais n'apprend officiellement la nouvelle qu'en octobre. A la fin novembre 1852, elle effectue la traversée jusqu'à Marseille en demeurant sur le pont, faute d'argent. Très malade, elle se rend chez des amies à Lyon, où elle meurt le 16 décembre 1852. A cette date, les défenseurs d'une République démocratique et sociale ont été vaincus et dispersés, et les opposants qui ont échappé à la prison se sont, pour la plupart, exilés. Ainsi Jeanne Deroin, qui s'est occupée pendant quelques mois de soutenir les prisonniers, les

⁵³⁰ Voir Maurice AGULHON, 1848..., ouv. cité, p. 214, même s'il nuance beaucoup les résultats de l'étude statistique globale des individus arrêtés.

⁵³¹ Pour cette période, voir les lettres de Pauline Roland publiées dans Charles RIBEYROLLES, *Les bagnes d'Afrique, histoire de la transportation de décembre*, Londres, Jeffs, 1853.

proscrits et leurs familles, s'est réfugiée à Londres depuis août 1852. Elle y vit dans une grande pauvreté, mais réussit à mettre sa liberté à profit pour faire paraître encore deux *Almanachs des Femmes*, dernière publication francophone où des voix féminines contestataires peuvent se faire entendre.

Chapitre III.

Dernières tribunes des femmes de 1848 : *Die Frauen-Zeitung* (1849-1853) et l'*Almanach des Femmes* (1852-1854)

Comme nous l'avons vu, les journaux fondés par des femmes en 1848 ont duré entre quelques jours et quelques mois seulement. Malgré ce relatif insuccès, une Allemande et une Française choisissent à nouveau cette voie pour tenter de résister à la réaction qui s'installe, indiquant ainsi l'une des dernières failles du contrôle politique. En avril 1849, Louise Otto fonde un hebdomadaire, le *Frauen-Zeitung*, et Jeanne Deroin publie à partir de 1852 une revue annuelle, l'*Almanach des Femmes*. Chacune à leur manière, ces publications leur permettent de réagir à l'actualité et de s'adresser sans intermédiaire à leurs contemporains. Elles sont aussi ouvertes à ceux qui ont le plus de difficultés à trouver des lieux où s'exprimer politiquement : opposants exilés ou prisonniers et, bien sûr, femmes de toutes conditions. Celles qui ont été « oubliées » par la révolution, et qui se retrouvent doublement visées par la répression, disposent là de tribunes pour faire le bilan de leurs utopies passées et parler de leurs derniers espoirs. Malgré le décalage des dates et du rythme de leur parution, ces deux périodiques sont suffisamment proches pour qu'il soit possible de les mettre en rapport l'un avec l'autre⁵³². L'objet de ce chapitre sera donc de mener, sur cet exemple précis, une analyse comparative approfondissant l'approche binationale qui a été esquissée de façon plus générale dans les chapitres précédents. A travers ces publications, nous pourrions approcher ce qui était « possible » ou « pensable » là où Louise Otto et Jeanne Deroin écrivaient, et cela sans considérer ces dernières comme représentatives des Allemandes et des Françaises : leur isolement seul suffit à en faire des « exceptions », non seulement parmi leurs compatriotes

⁵³² Jusqu'à présent, *Die Frauen-Zeitung* et l'*Almanach* ont toujours été évoqués séparément ; ils n'ont pas fait non plus l'objet d'études particulières, mais sont cités, plutôt qu'analysés, dans le cadre de l'histoire du féminisme.

respectifs mais aussi en tant que femmes⁵³³. Pour autant ce « statut » d'exception n'invalide en rien l'intérêt et la signification de leurs écrits : ceux-ci permettent de discerner quelques caractéristiques de cette courte période post-révolutionnaire, durant laquelle des individu-e-s parviennent encore à s'exprimer de façon contestataire.

J'étudierai d'abord *Die Frauen-Zeitung* et l'*Almanach des Femmes* en tant que deux des derniers bastions de résistance politique existant en Allemagne et en France (I). Les rédactrices dénoncent les forces contre-révolutionnaires, contestent un ordre social archaïque fondé sur l'oppression, et rejettent la politique traditionnelle enlisée dans les jeux de pouvoir. S'adressant en priorité à un lectorat féminin, elles plaident pour inclure les droits des femmes dans les revendications démocratiques. Elles entendent enfin préserver dans leur publication un espace de liberté où elles peuvent, malgré tout, entretenir pour leurs lecteurs et elles-mêmes un espoir de progrès. A travers ces parutions, il est ainsi possible de mesurer la liberté d'expression qui demeure, malgré tout, dans ces années de forte réaction politique, et ce que peut encore signifier l'idée de Progrès pour les contemporains, dans de telles circonstances. J'examinerai ensuite comment Louise Otto, Jeanne Deroin et leurs collaboratrices légitiment leur intervention publique : à la différence des hommes qui écrivent dans leur périodique, leur prise de parole ne va pas de soi. Les textes de ces femmes montrent combien il leur est difficile de parler en leur nom propre : elles doivent le plus souvent s'identifier à des catégories préconçues pour tenter de se faire entendre (II). En analysant leurs écrits, nous chercherons à comprendre notamment le sens des références religieuses qui structurent souvent leur discours. Là encore, apparaît un décalage flagrant entre l'idée que ces femmes se font de la religion et l'utilisation qu'en font les autorités et les élites dans ces années 1850-1860 : une fois de plus, ce décalage signale l'illusion d'une alternative possible à la représentation dominante de l'Ordre et du Progrès, et l'impossibilité des femmes engagées d'accéder à une reconnaissance dans l'Histoire. Enfin je m'intéresserai à la conception du politique qui apparaît dans les deux publications (III). Je montrerai que, pour la plupart des rédactrices allemandes et françaises, les domaines du politique, du religieux et du social s'entremêlent en permanence, conformément à leur désir de trouver une alternative à la politique ordinaire. Des divergences nettes apparaissent toutefois dans la façon dont Louise

⁵³³ Si ces femmes représentent des « exceptions » au regard des normes dominantes, cette qualification ne doit toutefois pas valoir comme catégorie et masquer la singularité des individus dont il est ici question. Voir Michèle RIOT-SARCEY, Eleni VARIKAS, « Réflexions sur la notion d'exceptionnalité », *Les Cahiers du Grif*, n°37/38, 1988, p. 77-91 ; Christine PLANTÉ, « Femmes exceptionnelles : des exceptions pour quelle règle ? », *Idem*, p. 91-113.

Otto et Jeanne Deroin envisagent les rapports du politique au privé. L'interprétation de leurs positions personnelles permettra de mieux déterminer les limites et le contenu de l'analyse comparative, en établissant ce qui relève des situations propres à chaque nation, et ce qui relève des parcours particuliers de chaque individu.

I « Faire au moins cliqueter les chaînes... »

Die Frauen-Zeitung et *L'Almanach des Femmes* sont avant tout conçus pour lutter pour la défense des idéaux démocratiques et des libertés acquises en 1848, alors que la réaction politique s'aggrave. Le premier numéro de l'hebdomadaire saxon paraît le 21 avril 1849, dans un moment de grande tension politique : les partisans du Parlement de Francfort s'affrontent à la monarchie saxonne, qui refuse de reconnaître la constitution d'Empire. Le 28 avril, le roi dissout le parlement et gouverne avec un cabinet restreint. Fort du soutien prussien, il interdit une parade des gardes communaux de Dresde en l'honneur de la Constitution de l'Empire. Le 3 mai 1849, une insurrection populaire éclate dans cette même ville, à l'instigation de plusieurs personnalités socialistes, telles que Michel Bakounine et Stephan Born. Le drapeau rouge apparaît aux côtés du drapeau noir-rouge-or des « constitutionnels ». La cour se réfugie à Königstein, tandis qu'un gouvernement provisoire est formé par Samuel Tzschirner, le chef des radicaux à la deuxième chambre du parlement saxon. L'armée prussienne intervient rapidement et, au terme de combats très meurtriers, les révolutionnaires sont écrasés dès le 9 mai 1849. Une féroce répression s'abat sur tous les milieux liés au mouvement révolutionnaire, d'abord à Dresde, puis dans le reste de la Saxe. Les socialistes et les démocrates radicaux qui ont échappé aux exécutions et aux arrestations doivent s'exiler. Une fraction démocrate se maintient encore au parlement saxon jusqu'en juin 1850. La plupart de ses représentants démissionnent ensuite pour protester contre une réforme du droit électoral qui remet en vigueur le suffrage censitaire antérieur à 1848. Suite à la disparition de tous les organes de l'opposition, c'est le *Frauen-Zeitung* qui incarne le dernier bastion démocrate dans la presse du royaume de Saxe (I.1.2).

Quant au premier *Almanach des Femmes*, en partie rédigé dans les derniers mois de 1851, il s'inscrit dans les trois années d'évolution conservatrice de la Deuxième République. Certains des articles sont en effet conçus comme des prolongations de l'*Opinion des femmes*, et ont peut-être été rédigés dès l'année 1849. D'autres font référence à des événements de l'année 1851, jusqu'à la séance parlementaire du 21 novembre. *L'Almanach pour 1852* paraît probablement juste avant le coup d'Etat de Louis Napoléon Bonaparte. Il a été conçu dans une

période où les démocrates socialistes sont particulièrement visés par le pouvoir. Jeanne Deroin a été directement touchée par cette persécution, comme nous l'avons vu plus haut. La répression de l'opposition atteint son apogée au lendemain du Deux-Décembre. Tous les partis, y compris l'opposition orléaniste, sont frappés, mais les républicains et les socialistes sont les plus durement atteints. Officiellement, près de 27000 personnes sont arrêtées ou poursuivies, souvent sur la seule accusation d'avoir diffusé des idées contraire au principe d'autorité. 70 députés républicains de toutes tendances s'exilent, dont Pierre Leroux, François Raspail, Victor Schoelcher, Victor Hugo. Les derniers journaux républicains qui subsistaient, tels *La République* ou *La Liberté de Penser*, disparaissent avant même la nouvelle loi sur la presse. Il s'agit d'un décret organique, publié le 17 février 1852 qui, s'ajoutant à d'autres mesures restrictives prises depuis 1849, met fin à la liberté de la presse proclamée en mars 1848. Après deux avertissements, tout journal peut être suspendu, jusqu'à deux mois, par simple décision ministérielle, sans faire l'objet de condamnation. La presse est ainsi mise au pas, et l'opposition demeurée en France doit trouver d'autres voies pour s'exprimer. C'est donc depuis Londres que Jeanne Deroin continue d'offrir, pendant deux années, une dernière tribune aux revendications des femmes et aux idées des « utopistes » de tous genres (I.2.2.).

Affichant envers et contre tout un certain optimisme, les programmes des deux périodiques lancent un appel à la résistance, qui se traduit à la fois par l'information, la protestation et la commémoration. Les rédactrices tentent tout particulièrement de susciter l'éveil politique des femmes, dont elles déplorent souvent la timidité et l'apathie : elles montrent ainsi qu'elles croient encore possible de transformer le contenu de l'identité de genre, un élément important de résistance à l'ordre moral rétabli. Elles cherchent aussi à créer et structurer un mouvement de solidarité, notamment en prônant la solution associative ; elles invitent implicitement leur lectorat à se sentir membre d'une sorte de réseau politique et affectif rassemblant tous ceux qui luttent. Leurs publications permettent ainsi d'évaluer les possibilités d'expression et d'organisation contestataires qui demeurent, alors que tout est fait pour que la parenthèse révolutionnaire semble définitivement refermée. Elles montrent également qu'il semble encore possible, malgré tout, d'inscrire les femmes dans le cours et l'écriture de l'Histoire, indiquant par-là que la vision officielle n'a pas encore complètement réussi à s'imposer comme l'unique possible. Louise Otto et Jeanne Deroin partagent un certain nombre d'objectifs, comme « faire au moins cliqueter les chaînes que l'on ne peut

briser... »⁵³⁴. On peut également relever de nombreuses similitudes dans leurs parcours personnels. Plusieurs points des biographies respectives de Louise Otto et Jeanne Deroin ont déjà été mentionnés dans les chapitres précédents. Je compléterai ici ce qui a été évoqué plus haut de façon éparse, afin de rassembler les éléments me semblent les plus importants pour comprendre et comparer leur engagement, depuis leurs premières interventions publiques jusqu'à la rédaction du *Frauen-Zeitung* et de l'*Almanach des Femmes*. Je présenterai également les principales caractéristiques de ces deux publications, en examinant leur fonctionnement et leur rôle politique.

I.1. Louise Otto et *Die Frauen-Zeitung* (1849-1853)

Même si Louise Otto est depuis longtemps célébrée comme l'une des « grandes ancêtres » du féminisme allemand, les recherches biographiques à son sujet ont pris un nouvel élan ces dernières années, grâce à la découverte de nouvelles sources. Elle était avant tout connue grâce aux écrits par lesquels elle avait préparé sa propre postérité⁵³⁵. Surtout, elle avait transmis à sa mort un manuscrit autobiographique, à partir duquel ses amis Auguste Schmidt et Hugo Rösch écrivirent une biographie édifiante, parue en 1898⁵³⁶. Louise Otto-Peters était ainsi demeurée présente dans la mémoire du mouvement des femmes allemands, mais son premier journal, *Die Frauen-Zeitung*, n'a été redécouvert qu'en plusieurs temps. Les exemplaires des années 1849-1850 sont réapparus en 1925 ou 1926, suscitant l'enthousiasme d'Helene Lange, la présidente de l'Association Générale des Femmes Allemandes⁵³⁷, mais sans faire l'objet de publications particulières. Les numéros des années 1851 et 1852 n'ont été retrouvés qu'après 1945, et le grand public n'en a pris connaissance qu'en 1972, par un ouvrage sur les origines de la presse féministe allemande⁵³⁸. Suite au développement des recherches sur les femmes, trois historiennes publient de larges extraits des années 1849 et

⁵³⁴ Louise OTTO, « Offener Brief », *Frauen-Zeitung*, n°45, 23 novembre 1851.

⁵³⁵ Elle a raconté ses souvenirs et son engagement dans : Louise OTTO-PETERS, *Frauenleben im Deutschen Reich. Erinnerungen aus der Vergangenheit, mit Hinweis auf Gegenwart und Zukunft*, Leipzig, 1876. Par ailleurs elle a publié une brochure consacrée aux vingt-cinq premières années de l'Association Générale des Femmes Allemandes : *Das erste Vierteljahrhundert des ADF. Aufgrund der Protokolle mitgeteilt von Louise Otto-Peters*, Leipzig, M. Schäfer, 1890.

⁵³⁶ Auguste SCHMIDT et Hugo RÖSCH, *Louise Otto-Peters, die Dichterin und Vorkämpferin für Frauenrecht. Ein Lebensbild*, Biographische Volksbücher, Voigtländers Verlag, Leipzig, 1898. Le manuscrit (*Aus Meinen Tagebüchern*) a aujourd'hui disparu, à l'exception du chapitre VI, consacré au deuxième semestre 1849, conservé à Berlin, Archiv der Deutschen Staats-bürgerinnen-Verband, Nachlass Louise Otto-Peters.

⁵³⁷ Helene LANGE, « Louise Otto und die erste deutsche Frauenzeitung », *Die Frau*, Heft 5, février 1927.

⁵³⁸ Margrit TWELLMANN, *Die deutsche Frauenbewegung im Spiegel repräsentativer Frauenzeitschriften. Ihre Anfänge und erste Entwicklung. 1843-1889*, Meisenheim am Glan, 1972.

1850 du *Frauen-Zeitung*⁵³⁹. Elles sont les premières à véritablement présenter le journal comme une source historique et à suggérer les différentes utilisations qui pourraient en être faites, dans le cadre de diverses recherches. Elles insistent notamment sur le fait qu'il s'agit d'un témoignage précieux, non seulement sur les débuts d'un mouvement de femmes, mais aussi sur la Saxe révolutionnaire et sur la presse démocratique de ce temps. Depuis pourtant, *Die Frauen-Zeitung* n'a guère suscité la curiosité des chercheurs : aucune étude spécifique ne lui a été consacrée, et les travaux sur 1848 ou sur la presse ne l'ont pas pris en compte. Considéré avant tout comme un « journal de femmes », il est presque uniquement cité dans les ouvrages sur l'histoire des femmes et du féminisme, le plus souvent à titre d'illustration, pour montrer l'ancienneté des revendications. Dans une récente publication, l'Association Louise Otto-Peters invite d'ailleurs à poursuivre et approfondir l'étude du *Frauen-Zeitung*⁵⁴⁰.

Depuis sa fondation à Leipzig en 1993, cette association ne se contente pas de collecter toutes sortes de documents en rapport avec la vie et l'œuvre de l'écrivaine. Elle a aussi ouvert une nouvelle phase de recherches, et publie régulièrement des sources inédites, exhumées de correspondances privées ou des archives saxonnes⁵⁴¹. L'association coordonne enfin les travaux menés sur des archives personnelles de Louise Otto-Peters, récemment découvertes dans les fonds de la Fédération Allemande des Citoyennes (*Deutscher Staatsbürgerinnen-Verband*). Même si l'essentiel des archives léguées semble avoir disparu, cette petite partie restante s'avère très intéressante. On y trouve entre autres plusieurs manuscrits littéraires, des commentaires et des extraits d'œuvres allemandes, anglaises et françaises, des lettres des années 1840 et 1850, et une centaine de pages de notes personnelles rédigées par Louise Otto entre 1849 et 1857⁵⁴². La mise au jour de ces divers documents a beaucoup

⁵³⁹ « *Dem Reich der Freiheit werb'ich Bürgerinnen* ». *Die Frauen-Zeitung von Louise Otto (1849-1850)*, Hg. und kommentiert von Ute GERHARD, Elisabeth HANNOVER-DRÜCK, Romina SCHMITTER, Frankfurt am Main, Syndikat, 1980.

⁵⁴⁰ Johanna LUDWIG, Elvira PRADEL, Susanne SCHÖTZ (Hg.), *Forschungen zur Schriftstellerin, Journalistin, Publizistin und Frauenpolitikerin Louise Otto-Peters*, Louiseum 19. Sammlungen und Veröffentlichungen der Louise Otto-Peters Gesellschaft e.V., 2004, p. 102.

⁵⁴¹ Voir par exemple Johanna LUDWIG, « "(...) allen Bewegungen nach rückwärts entschieden entgegentreten". Briefe an die *Veilchen* », dans Irina HUNDT (Hg.), *Vom Salon...*, ouv. cité, p. 395-415. Une partie seulement de la correspondance de LOP a été éditée : *Briefe an den Gefangenen, dessen Welt seine geliebte Freundin ist. Louise Otto an August Peters 1849-1856*, hg. von Johanna Lemke, Deutscher Staatsbürgerinnen-Verband, Berlin, 1994 ; Johanna LUDWIG, « Zu bisher unbekannten Briefen von Louise Otto an Franz Brendel, Julius Schanz, Adolf Hofmeister und Robert Schumann aus den Jahren 1847 bis 1853 », dans Johanna LUDWIG, Elvira PRADEL, Susanne SCHÖTZ (Hg.), *Forschungen...*, ouv. cité, p. 192-205.

⁵⁴² En voie d'être édités, ces documents ont été présentés par Irina HUNDT, « Erste Ergebnisse bei der Aufarbeitung des Nachlasses von Louise OP im Archiv des Deutschen Staatsbürgerinnen Verbandes e.V. », *Louiseum 12. Neue Einblicke, neue Ausblicke. Berichte vom 7. Louise-Otto-Peters-Tag*, Sammlungen und Veröffentlichungen der Louise-Otto-Peters-Gesellschaft e.V. Leipzig, 1999, p. 49-53.

enrichi les connaissances biographiques, non seulement sur Louise Otto mais aussi sur les personnalités politiques, les écrivains et les artistes qu'elle fréquentait. Les écrits datés des années révolutionnaires permettent aussi de mieux appréhender l'intensité de l'engagement politique de Louise Otto durant cette période. Grâce à la correspondance, il a été établi que le *Frauen-Zeitung* avait perduré jusqu'en juin 1853, bien que le dernier numéro connu date de juillet 1852⁵⁴³.

Ces données expliquent que Louise Otto-Peters continue d'inspirer une certaine quantité de travaux. On peut actuellement recenser trois grands types de publications à son sujet. Le premier s'inscrit dans la lignée des travaux des années 1970-1980, qui s'intéresse surtout à la pionnière des revendications pour les droits des femmes en Allemagne⁵⁴⁴. Le second étudie plutôt l'écrivaine et poétesse prolifique, ses influences, sa conception de la littérature et de l'art⁵⁴⁵. Le troisième axe de recherches replace davantage Louise Otto-Peters dans les enjeux politiques et sociaux de son temps : il est ainsi question de ses liens avec le mouvement des travailleurs, de l'évolution de son nationalisme, de ses représentations du « féminin »⁵⁴⁶.

I.1.1. Louise Otto : du *Vormärz* à la réaction d'après 1848

Louise Otto naît à Meissen (Saxe) le 26 mars 1819, dans une famille de notables libéraux. Son père est juriste, président du tribunal (*Gerichtsdirektor*), et membre du sénat de la ville. Son grand-père paternel est médecin et propriétaire foncier ; son grand-père maternel est artiste peintre à la célèbre manufacture de porcelaine de Meissen. Dans ses souvenirs, elle raconte une enfance heureuse, auprès de parents cultivés, qui procurent des précepteurs à leurs filles et leur apprennent à apprécier la littérature et la musique romantiques. Louise Otto semble leur être également redevable de sa première initiation politique : elle dit avoir été marquée par l'enthousiasme de sa famille lorsque, à l'issue des soulèvements de 1830, le roi

⁵⁴³ Voir la lettre de Louise Otto à August Peters datée du 14 juillet 1853, publiée dans *Briefe an den Gefangenen, dessen Welt seine geliebte Freundin ist. Louise Otto an August Peters 1849-1856*, hg. von Johanna Lemke, Deutscher Staatsbürgerinnen-Verband, Berlin, 1994.

⁵⁴⁴ Ces publications n'ont guère apporté d'éclairage nouveau depuis le livre de Ruth Ellen BOETCHER JOERES (Hg.), *Die Anfänge der deutschen Frauenbewegung: Louise Otto-Peters*, Frankfurt am Main, Fischer Taschenbuch Verlag, 1983.

⁵⁴⁵ Christine OTTO, *Variationen des poetischen Tendenzromans. Das Erzählwerk der Louise Otto-Peters*, Frauen in der Literaturgeschichte, Bd 1, Pfaffenweiler, 1995 ; Carol DIETHE, *The Life and Work of Louise Otto-Peters*, Women's Studies vol. 36, The Edwin Mellen Press, Lewiston NY/ Lampeter UK, 2002.

⁵⁴⁶ Voir par exemple Ute PLANERT, « Die Nation als „Reich der Freiheit“ für Staatsbürgerinnen : Louise Otto zwischen Vormärz und Reichsgründung », dans Ute PLANERT (Hg.), *Nation, Politik und Geschlecht. Frauenbewegungen und Nationalismus in der Moderne*, Frankfurt am Main, Campus Verlag, 2000, p. 113-131.

de Saxe accorde une constitution puis abolit la tutelle systématique des femmes (*Geschlechtsvormundschaft*). Après avoir perdu successivement sa mère et son père en 1835 et 1836, Louise Otto poursuit seule son instruction. Elle lit avec ferveur les romantiques allemands et britanniques et commence elle-même à écrire des vers. D'après son récit, elle prend pour la première fois conscience de l'ampleur des inégalités sociales en voyageant en 1840 dans les Monts Métallifères, une région en cours d'industrialisation : elle y est révoltée par la misérable condition des ouvriers des fabriques métallurgiques et textiles. Durant la même période, son fiancé, le publiciste Gustav Müller, lui fait rencontrer divers hommes de lettres, liés aux milieux libéraux et démocrates de Saxe. Elle se tourne vers eux lorsque, après la mort de son fiancé en 1841, elle décide de consacrer sa vie à l'écriture et d'obtenir ainsi son indépendance matérielle. Ces auteurs, tels qu'Ernst Schulze et Alfred Meissner, l'aident à vendre des poèmes à des journaux locaux, et à faire éditer ses premiers romans qui, de 1843 à 1848, se suivent au rythme d'un à trois par an. Dès ces premiers textes, parus tantôt anonymement, tantôt sous son nom, elle dénonce l'exploitation des prolétaires et l'infériorisation des femmes. Son activité littéraire lui crée un durable réseau de relations dans les milieux démocrates de Leipzig et de Dresde. Elle se lie entre autres à Robert Blum⁵⁴⁷, qui lui fait rencontrer le prêtre réformateur Catholique Allemand Johannes Ronge. L'un des premiers romans de Louise Otto fait d'ailleurs la critique de l'Eglise et l'éloge du mouvement religieux dissident : celui-ci lui paraît seul pouvoir incarner le renouveau spirituel et moral nécessaire à la fondation nationale⁵⁴⁸.

Louise Otto se trouve donc dans un environnement propice pour participer à l'effervescence culturelle et politique du *Vormärz*. En 1843 et 1844, elle écrit une série de textes qui plaident pour une participation croissante des femmes aux affaires publiques et à la vie de l'Etat⁵⁴⁹. Parus dans le journal de Robert Blum, tantôt anonymement, tantôt sous son nom, ces articles ont un certain retentissement dans l'opinion saxonne. En 1845, elle publie dans un autre journal démocrate de Leipzig, plusieurs commentaires politiques signés Otto Stern. Au cours de la même année, elle renonce publiquement à ce pseudonyme masculin et

⁵⁴⁷ Robert Blum (1807-1848), publiciste, figure de proue du mouvement Catholique Allemand et des organisations démocrates de Leipzig durant le *Vormärz*, est député à Francfort en 1848 ; rejoignant les insurgés de Vienne, il est tué le 9 novembre 1848.

⁵⁴⁸ Louise OTTO, *Römisch und Deutsch*, Leipzig, Wienbrack, 1847.

⁵⁴⁹ Voir entre autres : « Die Teilnahme der weiblichen Welt am Staatsleben », *Sächsische Vaterlandsblätter*, n°134, 22 août 1843, p. 591, non signé ; « Frauen und Politik », *Sächsische Vaterlandsblätter*, n°187 et 188, 23 et 25 novembre 1843, p. 811-813, p. 815-816, signé Louise Otto ; « Die Teilnahme der weiblichen Welt am Staatsleben (2) », *Sächsische Vaterlandsblätter*, n°199 et 200, 14 et 16 décembre 1843, non signé ; « Politik und Frauen », *Sächsische Vaterlandsblätter*, n°71, 4 mai 1844, signé Louise Otto.

décide d'assumer son engagement⁵⁵⁰. En 1847, ses poèmes patriotiques en faveur des nationalités opprimées et d'une Allemagne unie et démocratique accroissent encore sa renommée, et la font célébrer comme « alouette du printemps des peuples »⁵⁵¹. Robert Blum lui ouvre à nouveau une tribune pour réaffirmer ses positions en faveur de l'engagement public des femmes : Louise Otto constate le progrès accompli en la matière depuis ses articles de 1843 et appelle les femmes à continuer de se mobiliser et de se politiser. Leur participation à la chose publique est un devoir, proclame-t-elle⁵⁵².

La révolution de mars 1848 lui offre l'occasion de jouer ce rôle public auquel elle aspire. Comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, Louise Otto se mobilise immédiatement pour la cause des travailleurs et des femmes. Délaissant l'écriture romanesque, elle expose ses convictions sous différentes formes, lettres ouvertes, poèmes, conférences, mais surtout par des articles car son domaine de prédilection demeure la presse. Habitée depuis plusieurs années à publier dans les journaux, elle est persuadée que ceux-ci détiennent un pouvoir déterminant pour faire évoluer la société et influencer les autorités⁵⁵³. Dès le mois de mars 1848, elle participe à un projet de journal lancé par plusieurs démocrates radicaux de Leipzig, dont Emil Weller et Hermann Semmig⁵⁵⁴. Cette tentative n'aboutit pas, mais Otto rapidement met à profit ses relations parmi les éditeurs et les publicistes pour placer ses articles dans divers journaux de « gauche », publiés principalement en Saxe mais aussi ailleurs. Qu'ils soient consacrés à l'émancipation des juifs ou à l'autonomie des femmes, à la lutte des classes ou à l'enthousiasme patriotique, tous ses textes traduisent une principale préoccupation : se vouer à l'intérêt général, défendre la liberté et l'égalité de tous. C'est aussi l'image qu'elle souhaite donner d'elle-même lorsqu'elle rédige, au cours de l'année 1848, sa contribution pour le journal de Louise Dittmar :

« (...) j'envoie d'abord ces lignes comme un préambule, afin de me donner une légitimation. Dans les mots par lesquels je commençais se trouve la légitimation, elle n'est rien d'autre que ce seul mot : "Humanité". (...) Combattre toutes ces représentations et ces préjugés, jusqu'à ce que le dernier d'entre

⁵⁵⁰ Voir Louise OTTO, « Erklärung und Geständnis », *Der Wandelstern. Blätter für Unterhaltung, Literatur, Kunst und Theater*, Red. Ersnt Keil, Leipzig, n°34, 1845, p. 715-716.

⁵⁵¹ Louise OTTO, *Lieder eines deutschen Mädchens*, Leipzig, Wienbrack, 1847.

⁵⁵² Louise OTTO, « Über die Teilnahme der weiblichen Welt am Staatsleben », et « Über die Teilnahme der Frauen an den Interessen des Staates », *Vorwärts, Volkstaschenbuch für das Jahr 1847*, hg. von Robert Blum, Leipzig, 1847, p. 37-40, p. 51-57.

⁵⁵³ Louise Otto développe ce point de vue dans l'article « Ein Beweis für die Macht der Presse », *Die Constitutionelle Staatsbürger-Zeitung*, n°171, 26 Oktober 1847, p. 710.

⁵⁵⁴ Voir Wilfried SAUTER, « Nord und Süd : Eine Zeitschrift „für den sozialen Demokratismus“ im Jahre 1848 zwischen Vormärz und Revolution », *Forum Vormärz Forschung*, Jahrbuch 2004, 10. Jg. 2005. Je remercie l'auteur de m'avoir communiqué son texte.

eux soit vaincu dans tous les êtres, combattre au service de l'Humanité et avec les armes qu'elle a rendues invulnérables, c'est la tâche de mon existence (...). »⁵⁵⁵

Les divers journaux qui l'accueillent au cours de l'année 1848 lui paraissent sans doute insuffisants pour mener à bien la tâche qu'elle s'est fixée, et elle se lance au printemps 1849 dans la rédaction de son propre journal. Annonçant son projet à un ami, elle avoue que l'entreprise est risquée, mais qu'elle veut la tenter, et qu'elle est prête à beaucoup y sacrifier⁵⁵⁶. Elle a déjà depuis longtemps sacrifié sa réputation auprès de la bonne société de Meissen, où, dit-elle, les bourgeois et les aristocrates réactionnaires la traitent avec hostilité et moquerie. Dans cette même lettre, elle explique aussi qu'elle a d'avance renoncé à un quelconque bénéfice et qu'elle ne peut rétribuer les contributions extérieures. Elle compte donc sur le soutien désintéressé de ses proches, qu'elle rencontre souvent au « *Museum* », un salon de lecture de Leipzig qui est, depuis le *Vormärz*, le rendez-vous de l'intelligentsia démocrate locale. Suite à la répression du « Mai de Dresde », certains de ses collaborateurs doivent rapidement s'exiler, et le *Frauen-Zeitung* du 14 juillet 1849 est confisqué pour avoir parlé trop ouvertement des insurgés. Cependant, Louise Otto paraît dans un premier temps ne rien changer à son activité politique. D'après les notes quotidiennes que nous livre son cahier de l'année 1849, elle poursuit sans relâche son travail journalistique, et fréquente de nombreux opposants. Fin juillet elle assiste à une séance du Club socialiste de Leipzig, où elle entend Emilie Krell faire un exposé sur la place des femmes dans l'Etat social⁵⁵⁷. Début août, elle croise Louise Aston chez leur ami commun Emil Weller mais, soucieuse de ne pas se compromettre avec cette « émancipée » (voir chapitre I., II.2.3.), elle refuse de lui être présentée. Cette liberté de mouvements et d'échanges prend fin au mois d'août. Obligée de séjourner à Leipzig tandis que son domicile de Meissen est réquisitionné par l'armée, Louise Otto y apprend l'emprisonnement de son ami August Peters à la forteresse de Rastatt⁵⁵⁸, la dissolution de l'Association pour la Patrie (*Vaterlandsverein*) qui soutenait son journal, et elle voit ses proches « pourchassés comme des chiens par les gendarmes et les espions »⁵⁵⁹. Elle

⁵⁵⁵ Louise OTTO, « Programm als Mitarbeiterin einer Frauenzeitung », *Soziale Reform*, n°1, janvier 1849.

⁵⁵⁶ Lettre de Louise Otto à Julius Schanz, un étudiant en droit très engagé dans le mouvement révolutionnaire (Sächsische Landes- und Universitätsbibliothek Dresden, Ms Dresd App 232, 148d), citée par Johanna LUDWIG, « Zu bisher unbekannten Briefen... », art. cité, p. 201.

⁵⁵⁷ Note du 31 juillet 1849, citée par Irina HUNDT, « Tagebücher... », art. cité, p. 83.

⁵⁵⁸ August Peters (1817-1864) est un écrivain saxon, très engagé dans la révolution de 1848. En mai 1849, il rassemble dans les Monts Métallifères une troupe de partisans démocrate, qu'il mène jusqu'à Dresde. En fuite après l'échec de ce soulèvement, il se joint aux insurgés en Bade, et fait partie des derniers résistants de la place forte de Rastatt. Fait prisonnier à la capitulation le 23 juillet 1849, il reste détenu en Bade jusqu'en 1852 puis est livré au gouvernement saxon, qui prolonge sa détention jusqu'en 1856.

⁵⁵⁹ Note du 3 septembre 1849, citée par Irina HUNDT, « Tagebücher... », art. cité, p. 82.

s'attend à être elle-même arrêtée. Elle déploie pourtant une grande activité, avec l'aide de son amie et collaboratrice Auguste Scheibe : tout en envoyant aux autorités une succession de suppliques, elles collectent des dons en argent et en produits qu'elles apportent à la prison de Leipzig, et envoient à diverses prisons de Bade. Louise Otto se dépense tout particulièrement pour obtenir la grâce d'August Peters, ou du moins sauver sa vie, alors qu'il est menacé de la peine capitale. Elle continue durant tout ce temps à se consacrer à son journal, qui semble alors avoir représenté pour elle une motivation particulièrement précieuse. Dans le seul chapitre conservé de ses mémoires manuscrites, rédigées d'après ses cahiers intimes, elle rapporte ses réflexions du nouvel an 1850 :

« Je remercie d'abord mon *Frauen-Zeitung* – celui-ci m'a procuré un cercle d'action qui me convient, où je suis entièrement à ma place. J'en ai retiré de grands profits intellectuels, pas encore de profits matériels, mais je souhaite seulement qu'il puisse se consolider suffisamment pour que l'entreprise continue ! Ceci et le salut de mon A.[ugust] – le revoir – c'est mon seul vœu pour la nouvelle année ! »⁵⁶⁰

Il lui faut attendre le mois d'août 1851 pour être autorisée à se rendre à la prison de Bruchsal, où August Peters purge sa peine. Son voyage est de courte durée car l'administration locale, informée par le ministère saxon qu'il s'agit d'une « dangereuse agitatrice », la fait expulser après sa première visite. Louise Otto est en effet, depuis fin 1849, constamment surveillée par les autorités saxonnes. En juillet 1850, son logement est perquisitionné en son absence, et une grande partie de ses papiers sont confisqués. Le ministère de l'intérieur justifie cette mesure dans un courrier daté de début septembre 1850 : la fouille de son domicile aurait prouvé que l'écrivaine entretient une correspondance assidue avec des fugitifs accusés de haute trahison, qu'elle a collaboré avec des condamnés par contumace et des évadés pour organiser des collectes en faveur des prisonniers de Rastatt. A cela s'ajoute que le *Frauen-Zeitung*, rédigé conformément à l'esprit du parti révolutionnaire, semble avoir pour but de gagner toujours plus de sympathisants à ce même parti. L'auteur du rapport achève en demandant la plus grande vigilance quant aux agissements de Louise Otto. Il souhaite notamment qu'on lui fournisse dès que possible des motifs pour supprimer le *Frauen-Zeitung*⁵⁶¹. Finalement le journal continue de paraître en Saxe jusqu'à la « lex Otto »,

⁵⁶⁰ Manuscrit *Aus Meinen Tagebüchern*, p. 230, Archiv der Deutschen Staats-bürgerinnen-Verband, Nachlass Louise Otto-Peters, I, 5/2, cité par Irina HUNDT, « Tagebücher... », art. cité, p. 84.

⁵⁶¹ Lettre adressée le 3 septembre 1850 depuis Dresde par le ministère de l'Intérieur (Sächs. HSTA Dresden, KHM Dresden, Nr 1049, Bl. 126), citée par Johanna LUDWIG, « Beleidigung und Zurücksetzung eines ganzen Geschlechts », *Louiseum* 19, 2004, p. 100-101.

votée fin 1850, dont il a déjà été question précédemment. Dans le dernier numéro de 1850, Louise Otto accueille ironiquement la nouvelle privation de droit qui touche les femmes :

« A la grande différence des formulations générales des autres lois, le §12 de la loi sur la presse souligne particulièrement que seules les « personnes masculines » ont le droit de diriger la rédaction de journaux. Il n'y a donc aucun doute : cette fois, on n'a pas oublié de penser aux femmes. Ainsi, par nos efforts de ces dernières années, nous avons vraiment réussi à ce que l'on prête attention aux femmes, à un point où cela n'a jamais été fait auparavant. (...) – Ce n'est qu'en apparence que les femmes sont ainsi rejetées à leur ancien état de tutelle. En réalité, elles n'ont jamais été autant reconnues majeures concernant les affaires de l'Etat que par ce paragraphe de loi. Elles gagneront en conscience de leur force, et en confiance en elles, ce qu'on leur a maintenant volé en leur retirant un droit. »⁵⁶²

Elle explique qu'elle et ses collaboratrices refusent de recourir à un prête-nom pour que le journal demeure dans la légalité :

« Nous voulions, et nous voulons toujours, conquérir et mériter notre droit par nous-mêmes – et nous préférons céder à la *violence*, plutôt que de chercher asile auprès d'un protecteur, comme le feraient des enfants immatures. »⁵⁶³

Bien qu'elle annonce alors à ses lecteurs qu'elle quitte la vie agitée du journalisme, et qu'elle retourne à une muette solitude, Louise Otto trouve rapidement une solution en confiant son journal à un éditeur de Gera. La loi sur la presse en vigueur dans cette ville de la principauté de Reuss (Thuringe) est demeurée libérale. Malgré ce déplacement, le journal reste soumis à la surveillance des fonctionnaires saxons : à leur demande, le nouvel éditeur, Adolf Hofmeister, est convoqué et interrogé par les autorités de Gera, qui ont été mises en garde par leurs collègues de Dresde contre les troubles que pourrait provoquer le journal, notamment parmi la gent féminine⁵⁶⁴. Le *Frauen-Zeitung* perdure pourtant, mais au prix d'un renoncement progressif à la radicalité de ses débuts, et d'une évolution sensible de son contenu.

I.1.2. *Die Frauen-Zeitung* : un combat pour la liberté

Annoncé dès le mois de mars 1849 au ministère saxon de l'Intérieur reçoit en mars 1849, le premier numéro du *Frauen-Zeitung* paraît le 21 avril 1849 avec la devise : « Je

⁵⁶² Louise OTTO, « Abschiedswort », *Frauen-Zeitung*, n°52, 31 décembre 1850.

⁵⁶³ *Idem.*

⁵⁶⁴ Lettre du ministère de l'Intérieur saxon au ministère de la principauté de Reuss, datée du 28 février 1851 (Sächs. HSTA Dresden, Mdl Nr 278, Bl. 67), citée par Johanna LUDWIG, « Beleidigung... », art. cité, p. 95.

recrute des citoyennes pour le royaume de la liberté ! »⁵⁶⁵. Le programme affiché en première page est le suivant :

« L'histoire de tous les temps, et celle d'aujourd'hui tout particulièrement, enseigne que ceux qui ont oublié de penser à eux-mêmes ont aussi été oubliés ! – C'est ce que j'ai publiquement écrit en mai 1848, lorsque j'adressai d'abord mes paroles aux hommes qui s'occupaient en Saxe de la question du travail – je leur rappelais ainsi les pauvres travailleuses, et je pris la parole pour mes sœurs, afin qu'elles ne soient pas oubliées ! C'est cette même phrase dictée par l'expérience qui m'incite à publier un "Journal des Femmes". Au milieu des grands bouleversements où nous nous trouvons tous, les femmes se verront oubliées si elles oublient de penser à elles-mêmes. Alors mes sœurs, unissez-vous à moi, afin que nous ne restions pas en arrière alors que tous, autour de nous et à côté de nous, vont de l'avant et luttent. Nous voulons exiger et mériter aussi notre part dans la grande rédemption du monde, qui doit devenir celle de toute l'humanité, dont nous sommes une moitié. Nous voulons exiger notre part : le droit de développer en nous ce qui est purement humain (*das Rein-Menschliche*) par le libre épanouissement de toutes nos forces, et le droit à être majeures et autonomes dans l'Etat. Nous voulons mériter notre part : nous voulons déployer nos forces pour encourager l'œuvre de rédemption du monde, tout d'abord en cherchant à répandre les grandes idées de l'avenir, la Liberté et l'Humanité (qui sont en fait deux mots synonymes) dans tous les cercles qui nous sont accessibles ; dans le large cercle de la vie publique, au moyen de la presse, et dans le cercle plus étroit de la famille à travers l'exemple, l'enseignement et l'éducation. Mais nous voulons également mériter notre part en agissant, non pas isolées et chacune pour soi, mais plutôt chacune pour toutes, et en prenant en charge avant tout ceux qui languissent, oubliés et négligés, dans la pauvreté, la misère et l'ignorance. Ainsi mes sœurs, aidez-moi dans cette œuvre ! Aidez-moi, pour que les idées indiquées ici commencent à agir par ce journal ! (...) J'encourage donc ici toutes les écrivaines et tous les écrivains qui partagent ces idées, qui sont entrés en lice pour les droits des femmes, à me soutenir dans cette entreprise par leurs contributions. Je prie aussi celles de mes sœurs qui ne sont pas écrivaines, les opprimées, les pauvres ouvrières, d'envoyer leurs témoignages, même si elles ne se sentent pas à l'aise pour écrire des textes stylés. Si nécessaire, je traduirai volontiers leurs expressions simples – mais j'ai à cœur de rendre publiques leurs difficultés, afin qu'il soit possible de leur venir en aide en premier. »⁵⁶⁶

Le début de ce texte montre que Louise Otto a pris conscience de l'urgence d'un changement de stratégie : c'est aux femmes elles-mêmes de prendre en main leurs revendications si elles veulent voir progresser leur cause. Alors qu'elle s'était auparavant adressée aux hommes du mouvement démocrate, et notamment à ceux des organisations de travailleurs, elle tire les conséquences de l'indifférence ou de l'hostilité avec laquelle la majorité d'entre eux a accueilli ses propositions. Rien n'a changé dans le sort des ouvrières,

⁵⁶⁵ « Dem Reich der Freiheit werb'ich Bürgerinnen! ». Le journal, hebdomadaire, est rédigé à Meissen par Louise Otto, imprimé à Grossenhain par Theodor Haffner, et distribué à Leipzig par le libraire Heinrich Matthes.

⁵⁶⁶ Louise OTTO, « Programm », *Frauen-Zeitung*, n°1, 21 avril 1849.

qui, à de rares exceptions près, ont été tenues à l'écart des associations professionnelles et politiques. Rien n'a changé non plus concernant le statut social, politique et juridique de l'ensemble des femmes et, en ce printemps 1849, même une victoire du parlement de Francfort et de sa Constitution ne leur apporterait aucune amélioration. Les femmes n'ont donc encore retiré aucun avantage de la révolution, mais elles bénéficient comme les hommes de la liberté de la presse : Louise Otto y voit le moyen pour elles, non seulement de participer au mouvement révolutionnaire en propageant des idées de progrès, mais aussi de faire publiquement reconnaître leur engagement, et de gagner ainsi l'opinion à leur cause. Louise Otto évoque par ailleurs l'une de ses principales préoccupations : que l'émancipation qu'elle prône (sans employer le terme) ne profite pas qu'aux femmes les plus aisées, et que la lutte contre la domination masculine n'occulte pas la lutte contre les inégalités sociales. A deux reprises, elle précise bien qu'elle ne s'adresse pas qu'aux femmes de son milieu, introduisant la dimension de classe dans son discours. En proposant non pas de parler à la place des ouvrières mais de leur servir de porte-parole, elle appelle à une solidarité féminine qui, non seulement transcende les classes sociales, mais doit aider à les faire disparaître. Tout en mettant l'accent sur la « sororité » qui doit unir toutes les femmes en lutte, elle n'exclut nullement les hommes de son entreprise : les écrivains sont appelés au même titre que les écrivaines à soutenir la cause de la liberté et de l'humanité, à condition d'y inclure les droits des femmes.

Die Frauen-Zeitung doit d'ailleurs beaucoup aux contributions d'hommes de lettres amis. On y lit par exemple le nom de Julius Schanz, jusqu'à son arrestation en septembre 1849 ; on y trouve aussi la signature de prisonniers qui n'ont plus rien à perdre, comme Benno Haberland, condamné en 1851 à la perpétuité pour sa participation au soulèvement de mai 1849, ou bien celle d'exilés qui n'ont plus rien à craindre, tels que Hermann Semmig ou Emil Weller⁵⁶⁷. Toutefois, d'autres collaborateurs demeurés en Saxe se risquent également à signer de leurs noms des articles plus ou moins contestataires : on remarque là une nette différence avec les femmes, dont très peu osent révéler leur identité. Lorsque, dans le dernier numéro de 1850, Louise Otto remercie ses collaborateurs des deux années passées, elle cite les noms

⁵⁶⁷ Hermann Semmig (1820-1897) est lié avec Louise Otto depuis 1846. En 1847, il fonde avec Emil Weller le Cercle Socialiste de Leipzig. En mai 1849, il organise à Leipzig une troupe de partisans pour soutenir le soulèvement de Dresde, puis part combattre en Bade. Il se réfugie à Strasbourg, puis s'installe à Orléans, d'où il continue à envoyer des contributions pour le *Frauen-Zeitung*. Emil Weller est arrêté en décembre 1849 puis s'évade ; il reste clandestinement en Saxe jusqu'en mai 1850, puis s'exile. Il vit en Suisse et en France, d'où il envoie quelques articles à Louise Otto.

complets de 22 personnes, parmi lesquelles seulement huit femmes. On peut supposer que les femmes sont plus nombreuses parmi les auteurs des textes anonymes, qui représentent la majorité des contributions extérieures⁵⁶⁸ mais, dans ces conditions, il est difficile d'évaluer la participation respective des hommes et des femmes. Comme pour ses collaborateurs, Louise Otto a recruté ses collaboratrices en faisant appel aux réseaux qu'elle s'est créés durant le *Vormärz*. Quelques-unes d'entre elles appartiennent au milieu des intellectuels libéraux, et ont pu être rencontrées par l'intermédiaires de revues ou d'éditeurs communs : c'est le cas par exemple de Kathinka Zitz⁵⁶⁹, de Hedwig et Eleonore⁵⁷⁰, de M. Norden⁵⁷¹. D'autres – parfois les mêmes – sont liées au mouvement dissident religieux et ont pu acquérir une certaine renommée par leur engagement dans la révolution : c'est le cas d'Eugenie Blum, d'Adele Erbe, de Kathinka Zitz aussi... Quant aux nombreuses correspondantes anonymes qui envoient lettres et articles, on peut supposer que la plupart se sont adressées spontanément au journal. Dans de nombreux cas, il s'agit de membres de paroisses dissidentes, parfois responsables d'associations de femmes liées à ces paroisses. En 1849 et 1850, c'est Louise Otto qui rédige l'essentiel des textes. Cela lui permet de donner la ligne qu'elle souhaite à son journal, même si celui-ci reflète une certaine diversité d'opinions. Cette ouverture est en partie due à une volonté de tolérance et de rassemblement, mais elle peut être aussi dictée par d'autres intérêts. En témoigne une lettre adressée le 17 juin 1849 par Louise Otto à son ami le critique musical Franz Brendel, où elle avoue son désaccord avec l'article sur « une émancipation vraiment féminine » signé Anna : elle en trouve les idées trop « *vormärzlich* », mais cette dame de Hambourg est d'une grande influence, et lui est très utile pour son affaire⁵⁷².

Le journal s'organise en trois grandes parties. Il débute généralement par des articles de fond, parfois accompagnés de poèmes engagés. Les thèmes les plus souvent traités concernent la place « appropriée » des femmes dans la société, leurs droits et leurs devoirs ; la

⁵⁶⁸ En 1850 par exemple, le *Frauen-Zeitung* a publié 58 lettres anonymes, et les textes de 18 personnes signant avec leurs seules initiales.

⁵⁶⁹ Comme Louise Otto, Kathinka Zitz publie quelques articles en 1846 et 1847 dans *Der Wandelstern. Blätter für Unterhaltung, Literatur, Kunst und Theater*.

⁵⁷⁰ Hedwig et Eleonore Wellat sont les auteures en 1847 d'un ouvrage sur l'émancipation des femmes: *Freiheit! Gleichheit! Oder die Mündigkeit von Frauen*, Frankfurt a.M., Brönnner, 1847, dont Louise Otto a fait la recension pour *Der Wandelstern*, n°36, 1847, p. 716.

⁵⁷¹ M. Norden est le pseudonyme de l'écrivaine Friederike Wolfhagen (1813-1878). En 1847 elle publie des poèmes que Louise Otto salue parce qu'ils traitent de la question sociale. Début 1849, elle publie un roman chez l'un des éditeurs de Louise Otto : *Paris und Berlin. Roman aus der neuesten Zeit*, Leipzig, Adolph Wienbrack, 1849.

⁵⁷² Lettre de Louise Otto au Dr. Franz Brendel (SLUB Dresden, Ms. Dresd. T 2694), citée par Johanna LUDWIG, *Louiseum* 19, 2004, p. 198.

réaction politique et religieuse ; la misère des ouvriers et des paysans ; les moyens de résister à l'oppression politique et de transformer la société. Parmi ces moyens, on débat surtout de l'éducation et de l'instruction, mais aussi de divers types d'associations, qui vont des paroisses dissidentes aux associations de consommation et de production. La partie consacrée à l'actualité contient deux rubriques principales : l'une publie des lettres de lecteurs racontant la situation dans leur ville ou leur région ; l'autre, intitulée « Regards à la ronde », présente et commente de brèves informations, souvent reprises d'autres journaux, concernant aussi bien la Saxe que le reste de l'Allemagne et les pays étrangers. Enfin une partie est dédiée aux divertissements et à la culture : elle accueille des poésies et des nouvelles en feuilleton, des annonces et des critiques de concerts et de pièces de théâtres, ainsi que des recensions d'ouvrages. La dimension politique n'est pas absente de cette dernière rubrique, qui fait la part belle à la littérature engagée et à des auteurs de la mouvance démocrate. Aucune donnée concernant le tirage ou le nombre d'abonnés n'étant disponible, il n'est guère possible d'évaluer l'étendue du lectorat ainsi touché. Seules les nombreuses correspondances donnent des indications sur l'impact du journal. Si l'on admet l'authenticité des lettres publiées, impossible à vérifier, on peut affirmer que *Die Frauen-Zeitung* est lu dans des cercles très variés. De nombreuses ouvrières répondent en effet à l'appel de Louise Otto, surtout dans les premiers mois du journal. D'autres lectrices se présentent comme des femmes de la bourgeoisie, voire de l'aristocratie, marginalisées dans leur milieu en raison de leurs idées. La Fraternité des Travailleurs, ainsi que diverses communautés paroissiales dissidentes témoignent aussi de l'importance qu'a pour eux ce journal. Enfin les lieux de provenance des lettres indiquent que *Die Frauen-Zeitung* circule bien au-delà de la Saxe, même si la majorité des contributions proviennent des diverses contrées de ce royaume. Dans le choix de ses compte-rendus sur l'actualité, Louise Otto accorde quasiment la même place à tous les Etats allemands : elle témoigne ainsi de son attachement persistant à l'idée d'unité nationale, bien après l'échec du projet d'Empire allemand élaboré par le parlement de Francfort. Elle publie d'ailleurs de nombreux poèmes patriotiques, dont certains portent sa signature. Son intérêt ne se limite pas pour autant à l'Allemagne et aux autres pays germanophones : il est souvent question d'autres contrées où la cause des femmes progresse, telles que la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, ainsi que de pays également touchés par la révolution et la réaction, tels que l'Italie et la France. Par ailleurs la France occupe une place privilégiée, qui reflète l'intérêt général des Allemands pour le pays voisin, perçu comme le « volcan de l'Europe », comme

un laboratoire politique et social dont les expériences sont riches d'enseignements⁵⁷³. Louise Otto éprouve de surcroît un intérêt particulier pour la société et la culture françaises, comme nous l'avons déjà vu dans certains de ses articles de 1848. De plus, au moins deux des collaborateurs du journal, Semmig et Weller, sont réfugiés en France, d'où ils envoient régulièrement des nouvelles. Plusieurs articles du *Frauen-Zeitung* montrent que l'évolution politique de la France fait l'objet d'une grande attention. Il est question à maintes reprises de la situation des ouvriers français, de socialistes tels que Louis Blanc et Proudhon, ou d'auteurs tels que George Sand et Eugène Sue. Les femmes françaises font l'objet d'articles tantôt laudateurs, tantôt péjoratifs. A l'occasion, Louise Otto et quelques-unes de ses collaboratrices utilisent volontiers leur exemple pour bien discerner ce qui, selon elles, fait la spécificité des Allemandes. Pourtant, malgré cet intérêt, aucun contact direct n'est établi avec des Françaises qui, telle que Jeanne Deroin, partagent les préoccupations du *Frauen-Zeitung*. L'obstacle de la langue joue certainement un rôle, bien que Louise Otto elle-même, comme ses collaborateurs exilés, lise et parle le français. En réalité, tous les efforts du journal sont consacrés à créer et entretenir des liens au niveau « national », une entreprise absolument prioritaire étant donné les enjeux politique du moment.

Le journal cherche donc à traiter de l'actualité à une échelle « nationale », à dresser un tableau de l'Allemagne telle qu'elle devrait exister : il s'agit de prolonger, envers et contre tout, le « printemps des peuples » esquissé en 1848. C'est l'un des objectifs des lettres – qu'elles soient ou non authentiques – qui affluent de diverses contrées germanophones. Elles font part de la répression contre-révolutionnaire, de la misère des ouvriers et des paysans, des efforts accomplis pour maintenir localement une vie associative échappant au nouvel ordre politique. Ces témoignages permettent aussi au journal d'insister sur l'étendue de la résistance, d'appeler à l'unité des luttes, et de contrer la propagande officielle qui prétend que le parti révolutionnaire est partout anéanti. Chaque numéro des années 1849 et 1850 donne des nouvelles des procès politiques en cours, signale les persécutions, proteste contre les atteintes aux libertés. Le *Frauen-Zeitung* fonctionne donc comme un journal d'opposition particulièrement virulent, mais n'oublie jamais sa vocation spécifique : s'adresser avant tout aux femmes, et faire progresser l'idée que femmes et hommes doivent accéder ensemble à la liberté. Comme l'indique le sous-titre du journal, le but premier est d'éduquer les femmes à la citoyenneté, en les aidant à se politiser, en les gagnant à la cause de la démocratie, en les

⁵⁷³ Voir Ulrike RUTTMANN, *Wunschbild-Schreckbild-Trugbild. Rezeption und Instrumentalisierung Frankreichs in der deutschen Revolution von 1848/49*, Stuttgart, 2001.

encourageant à s'engager publiquement. Le journal met particulièrement l'accent sur les actions et les écrits de personnalités féminines, afin de rendre visibles l'intérêt des femmes pour la chose publique, et de louer leur efficacité pour le bien commun. Il s'adresse tout autant aux lectrices qu'aux lecteurs, pour leur faire admettre la possibilité pour les femmes de jouer un autre rôle social que celui de mère et de ménagère. Il semble donc encore possible alors de défendre publiquement l'idée que le véritable Progrès ne peut advenir sans égalité réelle entre les individus, y compris entre hommes et femmes. Louise Otto veut enfin se servir du journal pour créer un véritable réseau, non seulement entre les femmes qui défendent leurs droits, mais aussi entre les divers pôles contestataires, que ce soient les paroisses dissidentes, les associations de femmes pour l'éducation ou bien les organisations ouvrières. Elle tente ainsi un moment de créer une fédération des associations de femmes allemandes, suivant l'appel de Johannes Ronge⁵⁷⁴. Toutes ces initiatives suggèrent aux contemporains que les femmes sont, elles, capables de poursuivre les objectifs initiaux de 1848 : d'une part, du fait de leur retrait politique, elles disposent encore de la liberté qui fait désormais défaut à la plupart des activistes démocrates ; d'autre part, elles proposent des mesures qui, en incluant les femmes, doivent remédier à l'inachèvement des conquêtes révolutionnaires et donc permettre enfin l'avènement du Progrès.

Fin juin 1849, l'Association nationale démocratique de Leipzig (*Leipziger demokratischer Vaterlandsverein*) inclut le *Frauen-Zeitung* parmi les quatorze feuilles démocratiques et socialistes dont elle recommande la lecture⁵⁷⁵. Le journal de Louise Otto affiche en effet une grande radicalité dans ses débuts. Toutefois, il doit peu à peu prendre en compte l'évolution de la situation politique en Saxe et au-delà. Ainsi, alors que Louise Otto continue dans les premiers numéros du *Frauen-Zeitung* à défendre ouvertement les positions socialistes qu'elle arborait dans d'autres journaux en 1848⁵⁷⁶, son vocabulaire change peu à peu : à partir de 1850, ses textes et ceux de ses collaborateurs parlent surtout de « démocratie ». On comprend ainsi que le socialisme n'est désormais plus une perspective envisageable, *a fortiori* lorsqu'on est, comme Louise Otto, obligé de composer et avec la censure et avec le souci de respectabilité et de reconnaissance. Or, si divers courants

⁵⁷⁴ Johannes RONGE, « Rundschreiben an sämtlichen Vereine deutscher Frauen », *Frauen-Zeitung* n°3, 19 janvier 1850. Il propose d'élire dans chaque province ou Etat une association de femmes qui coordonnera les autres et les représentera au niveau de l'Allemagne entière. L'association de Hambourg couronnerait cette Union des associations de femmes allemandes. Il y voit le moyen de fortifier le mouvement dissident religieux, auquel ces associations sont liées.

⁵⁷⁵ Déclaration reproduite dans le *Frauen-Zeitung*, n°10, 23 juin 1849.

⁵⁷⁶ Voir notamment « Überall wie hier », dans *Frauen-Zeitung*, n°7, 2 juin 1849.

démocrates pouvaient encore, en 1848-1849, discuter et revendiquer des idées socialistes, il n'en va plus de même après l'écrasement des dernières résistances révolutionnaires et le triomphe de la propagande officielle : le risque est grand désormais d'être assimilé aux communistes, qui, dans l'opinion commune, incarnent la destruction de la société. Il faut rappeler que le journal est l'objet d'une surveillance et de pressions croissantes. Les autorités saxonnes réagissent en particulier à une initiative de Louise Otto qui semble avoir eu une certaine popularité : la publication de lettres de prisonniers politiques. Le numéro 49 de l'année 1850 est confisqué pour avoir reproduit de larges extraits d'une lettre de Gottfried Kinkel à son épouse, et, juste avant le vote de la « lex Otto », il est fait interdiction au journal de continuer ce type de publication⁵⁷⁷. Comme nous l'avons vu précédemment, la nouvelle loi sur la presse saxonne conduit Louise Otto à recourir à un éditeur situé à Gera. Quelques-unes des lettres qu'elle a envoyées à Hofmeister montrent qu'elle lui donne des instructions très précises concernant la composition du journal et la répartition des articles. Toutefois, du fait de l'éloignement entre Meissen et Gera, une partie de la rédaction lui échappe désormais. C'est probablement l'une des raisons de la modération croissante du journal, d'autant que le nouvel éditeur est à son tour confronté aux pressions des autorités. On constate ainsi au fil de l'année 1851 une diminution progressive du nombre d'articles politiques, tandis que la partie feuilleton et divertissement augmente. Les numéros de 1852 qui nous sont parvenus reflètent encore davantage cette évolution de contenu et de ton, à de rares exceptions près. On mesure ainsi la réduction considérable des possibilités d'expression entre 1849 et 1852, ainsi que l'évolution progressive des enjeux : trois ans après le « Mai de Dresde », la transformation radicale de la société n'est plus pensable, et il ne s'agit plus, pour le journal, que de survivre en s'adaptant au nouvel ordre établi. Ceci reflète la situation des rédactrices elles-mêmes comme de leur lectorat, contraints d'accepter concessions et compromis afin de garantir leur existence sociale. La disparition des numéros de 1853 nous empêche de savoir à quel point le journal s'est éloigné de ses objectifs initiaux, mais l'on peut supposer que la tendance n'a pas pu s'inverser, du fait de la réaction politique. Ayant perdu toute dangerosité, le journal ne fait plus l'objet que d'une surveillance lointaine : le 6 octobre 1853, les autorités saxonnes demandent au gouvernement de Gera des renseignements sur le *Frauen-Zeitung* et apprennent alors qu'il n'a plus paru depuis le mois de juillet.

⁵⁷⁷ Voir *Frauen-Zeitung*, n°51, 21 décembre 1850.

I.2. Jeanne Deroin et l'*Almanach des Femmes* (1852-1854)

Au contraire de Louise Otto, Jeanne Deroin s'est très peu racontée : d'elle, nous ne connaissons quasiment que sa vie publique. Les rares éléments autobiographiques dont on dispose proviennent essentiellement de deux lettres : l'une adressée en 1831 aux dirigeants saint-simoniens⁵⁷⁸, déjà citée plus haut ; l'autre adressée en 1886 à Hubertine Auclert, dans laquelle elle évoque sa jeunesse et ses rapports au saint-simonisme⁵⁷⁹. Par ailleurs, nous possédons sur Jeanne Deroin quelques témoignages publiés par des personnes qui l'ont fréquentée de près ou de loin, et qui ont désiré entretenir sa mémoire après sa mort⁵⁸⁰. Elle n'est donc jamais complètement tombée dans l'oubli, apparaissant ça et là dans l'historiographie du féminisme, notamment sous la figure d'une « pionnière » des revendications des droits politiques. Toutefois, sa vie et ses écrits n'ont pas constitué un objet d'étude pour les historiens, jusqu'aux travaux de Michèle Riot-Sarcey sur les femmes de 1848⁵⁸¹. Celle-ci fait de Jeanne Deroin un exemple de ces individus singuliers exclus « d'une histoire qui ne prend en compte que le collectif qui perdure »⁵⁸². Elle montre notamment que Jeanne Deroin a été évincée de l'histoire du socialisme car elle ne se range ni dans le « socialisme utopique » des saint-simoniens, ni dans le « socialisme scientifique » de Proudhon et, de plus, dénonce les rapports de pouvoir à l'œuvre dans ces deux tendances reconnues par la postérité. Joan W. Scott a par ailleurs souligné l'ambiguïté des proclamations de Jeanne Deroin en faveur des femmes⁵⁸³ : ni entièrement « universaliste », ni vraiment « différentialiste », il est impossible de la classer selon les critères qui s'imposent par la suite au sujet des mouvements féministes. Ces données incitent d'autant plus à se pencher sur les textes publiés par Jeanne Deroin. Dans la mesure où ils sont toujours très engagés, ils permettent de cerner ses convictions politiques, et ce avec d'autant plus de netteté qu'elle maintient ses positions avec une grande cohérence tout au long de son existence publique.

⁵⁷⁸ « Profession de Foi de Melle Jenny De Roin », reproduite dans Michèle Riot-Sarcey, *De la liberté des femmes...*, ouv. cité.

⁵⁷⁹ Lettre de Jeanne Deroin à Hubertine Auclert, datée du 10 janvier 1886 (BHVP, fonds Bouglé).

⁵⁸⁰ Adrien Ranvier, « Une féministe de 1848 », *Bulletin de la Société d'histoire de la révolution de 1848*, n° 24-26, 1895 ; Adrien Ranvier, « Le testament d'une féministe de 1848 », *Bibliothèque de la révolution de 1848*, t. V, n°30, 1909. Voir aussi le « Rapport présenté par M. A. Ranvier sur Jeanne Deroin au Congrès des Associations ouvrières de 1900 », lu par Mme veuve Vincent, *Congrès des associations ouvrières de production de France adhérentes à la chambre consultative*, Paris, Imprimerie nouvelle, 1900, p. 129-150.

⁵⁸¹ Voir notamment Michèle RIOT-SARCEY, « Une vie publique privée d'histoire : Jeanne Deroin ou l'oubli de soi », *Cahiers du CEDREF* n°1, *Silence, émancipation des femmes entre privé et public*, Université Paris VII, 1989, p. 81-95 ; Michèle RIOT-SARCEY, « De l'utopie de Jeanne Deroin », *Bulletin de la Société d'histoire de la Révolution de 1848*, n°9, *Utopies au XIX^e siècle*, 1993.

⁵⁸² Michèle RIOT-SARCEY, « Une vie publique... », art. cité, p. 88.

⁵⁸³ Joan W. SCOTT, *Only Paradoxes to Offer...*, ouv. cité ; Joan W. SCOTT, « L'universalisme... », art. cité.

I.2.1. Jeanne Deroin : de la vie publique à l'exil silencieux

Jeanne Deroin est née en 1805, certainement dans une famille pauvre ; elle dit qu'elle a « peu connu les joies de l'enfance et les jeux du premier âge »⁵⁸⁴, et qu'elle a « vu de près les souffrances des déshérités »⁵⁸⁵. Dans sa lettre de 1831 aux saint-simoniens, elle met l'accent sur la soif de connaissances qui l'aurait habitée dès l'enfance. Cependant, elle doit travailler pour subsister, renonçant à son rêve de consacrer sa vie au savoir. Elle se résigne aussi au célibat, révoltée par le statut d'esclavage réservé aux épouses⁵⁸⁶.

Malgré tout, en 1832, elle épouse civilement M. Desroches, économiste d'une maison de retraite, qui s'engage à la laisser libre de ses actes. C'est lui qui l'a initiée au saint-simonisme, comme elle le mentionne dans sa lettre de 1831. Encouragée par lui, elle cherche à tout comprendre de la doctrine en lisant *Le Globe* et diverses brochures ; elle assiste aussi à quelques séances saint-simoniennes au cours de l'année 1831. Nous avons vu plus haut l'attirance et la méfiance simultanées de Jeanne Deroin envers la Famille (Chapitre I., I.2.1). Elle s'en éloigne finalement, et reporte sans doute ses espoirs exclusivement sur l'avènement d'une république. Selon elle, l'échec de la révolution de Juillet et la persistance des injustices ne laissent aucun doute, « il faut effacer jusqu'au dernier vestige des institutions anciennes » :

« La Révolution de 1830 a fait justice du système représentatif, elle a démontré clairement que les doctrines constitutionnelles n'ont aucune base solide, aucune condition d'existence et de durée ; qu'elles ne reposent que sur des fictions absurdes. La nécessité d'une réorganisation générale, d'une régénération complète, est profondément sentie. (...) Je crois que les hommes les plus judicieux, ceux dont les opinions sont le plus en rapport avec les idées nouvelles, surtout avec la situation neuve où nous placerait l'abolition de tous les privilèges, s'accordent à penser que la république est une société sagement organisée dont tous les membres sont unis dans l'intérêt général, où tous sont égaux et libres. (...) Dans une République ainsi constituée, l'Eglise doit disparaître ; l'existence de Dieu est reconnue et proclamée, mais l'on doit enseigner que la seule manière de l'honorer est la pratique d'une morale et le respect de la loi. La presse libre de toute entrave doit être la seule garde des libertés et de la morale publique. »⁵⁸⁷

En février 1848, Jeanne Deroin – devenue entre-temps institutrice et mère de trois enfants – voit donc arrivé le moment de se consacrer à la tâche qu'elle s'est fixée : « chercher toutes les voies et moyens d'amélioration, toutes les vérités utiles nécessaires au bonheur de l'homme », « prendre une part active aux combats que tout homme courageux doit livrer aux

⁵⁸⁴ « Profession de Foi... », reproduite dans Michèle Riot-Sarcey, *De la liberté des femmes...*, ouv. cité.

⁵⁸⁵ Lettre de Jeanne Deroin à Hubertine Auclert, datée du 10 janvier 1886, BHVP, fonds Bouglé.

⁵⁸⁶ Voir la « Profession de Foi » citée plus haut.

⁵⁸⁷ *Idem.*

abus monstrueux qui déshonorent l'espèce humaine »⁵⁸⁸. Laissant ses enfants aux soins de leur père, elle reprend son patronyme et déploie une activité incessante. Ses divers engagements ont été évoqués dans les chapitres précédents. Rédigeant des pétitions, utilisant la presse, fondant des associations, organisant sa propre campagne électorale, elle tente tout ce qui est en son pouvoir pour œuvrer en faveur d'une République démocratique et sociale qui applique réellement les principes proclamés. Ses échecs successifs lui procurent une grande lucidité critique envers la République advenue, et envers ceux qui se disent républicains. En témoigne cette lettre qu'elle écrit début juillet 1848, alors que les aspirations des femmes à la liberté sont de plus en plus compromises, et que le gouvernement vient de répondre par les armes aux revendications populaires. Jeanne Deroin y accuse le journal *La Démocratie pacifique* de défendre la propriété et de nuire à Proudhon. Elle justifie sa propre intransigeance auprès de l'un des rédacteurs dudit journal, le fouriériste Désiré Laverdant, qui semble ne soutenir que mollement la cause des femmes :

« S'il y a de la grandeur à être calme et généreux dans le triomphe, il y aurait lâcheté à supporter l'outrage, l'injustice et l'oppression sans protester, et nous serions indignes d'obtenir les droits que nous réclamons si nous restions insensibles quand on méconnaît à notre égard le respect de la dignité humaine, et nous nous abandonnerions nous-mêmes quand ceux qui se disaient nos amis et nos frères semblent nous abandonner. L'un de ceux sur lequel nous comptions le plus n'a pas dit un mot pour nous défendre. Il s'est dirigé vers la tribune et il a bien voulu ne pas voter notre exclusion ! Je n'accuse pas, Dieu seul juge les intentions, mais j'avoue que je ne puis comprendre ce degré de prudence et de modération quand il s'agit de défendre la cause des opprimés. (...) En religion, en morale, en politique et même en économie politique, l'affranchissement de la femme est la base primordiale de toute réforme. Il semble que personne ne l'ait encore compris ; en attendant on bâtit sur le sable, autant en emportera le vent impétueux des révolutions. La Propriété est le nœud gordien qui retient en servage la femme, l'enfant, le prolétaire ; si l'on avait commencé par l'affranchissement de la femme, elle aurait dénoué le nœud. Maintenant il faudra faire comme fit Alexandre. Les hommes même les plus avancés sont comme frappés de vertige. Il semble voir comme une armée qui se divise en présence de l'ennemi et dont les chefs oubliant la nécessité de salut commun tournent leurs armes les uns contre les autres. Vous suivez une voie funeste ; quand vous aurez aidé le pouvoir à triompher de vos adversaires, vous serez persécutés à votre tour et nul ne vous viendra en aide. (...) »⁵⁸⁹

Emprisonnée du 29 mai 1850 au 3 juillet 1851, elle continue d'écrire, et prépare déjà des textes destinés à une future parution : certains articles de son *Almanach des Femmes pour 1852* se réfèrent en effet à la presse de juin et juillet 1851. Jeanne Deroin semble avoir

⁵⁸⁸ *Idem.*

⁵⁸⁹ Lettre de Jeanne Deroin à Monsieur Laverdant, datée du 3 juillet 1848 (BNF, Cab mss, 1303 na Fr, folios 124-125). Je remercie Amine Adel de me l'avoir transmise.

accordé une très grande importance à ses activités de publication : lors du procès de novembre 1850, elle insiste en effet pour se définir comme « journaliste »⁵⁹⁰, peut-être en partie pour revendiquer une identité professionnelle considérée comme masculine, et, là encore, faire avancer l'égalité des sexes qu'elle revendique.

On ne sait pas ce qui conduit Jeanne Deroin à opter pour un almanach, mais deux raisons entrent probablement en compte : d'une part son incapacité matérielle à supporter les frais d'un nouveau journal à la parution hebdomadaire ou mensuelle ; d'autre part les nouvelles lois sur la presse, qui limitent considérablement la liberté d'expression⁵⁹¹. L'almanach, avec sa parution annuelle, apparaît donc comme une forme moins contraignante. Le premier exemplaire est sans doute mis en circulation avant le deux décembre 1851. On ne possède aucun document de Jeanne Deroin commentant directement le coup d'Etat. Dans une lettre écrite six mois plus tard à *La Presse*, elle proteste contre un article annonçant que « Jeanne Deroin, dont l'exaltation politique a fléchi sous le coup des derniers événements, a été mise en liberté par ordre de M le général de Goyon ». Elle se plaint d'avoir été diffamée et demande l'insertion de sa lettre de rectification :

« Je n'ai pas été arrêtée pour les derniers événements, et si je l'avais été je n'aurais pas été mise en liberté par M. Goyon. (...) Les derniers événements sont loin d'avoir fait fléchir mes convictions mais au contraire plus que jamais, j'ai foi dans l'avenir et j'appelle (sic) de tous mes vœux et de tous mes efforts le triomphe de la cause sociale, de la liberté, de la vérité et de la justice, et plus que jamais je proteste contre la tyrannie, l'injustice, et le parjure. »⁵⁹²

Le journal se contente de démentir brièvement l'arrestation⁵⁹³. Jeanne Deroin s'exile à Londres en août 1852. Elle ne paraît pas avoir été personnellement inquiétée, peut-être son départ a-t-il été en partie motivé par la volonté de poursuivre l'*Almanach*, en échappant à la nouvelle restriction du droit d'expression des femmes : le décret organique du 17 février 1852 stipule que la fondation et la rédaction d'un « écrit périodique » traitant de matières politiques est réservée à un « Français majeur jouissant de ses droits civils et politiques ». Jeanne Deroin édite encore deux *Almanachs* puis cesse toute publication. D'après le témoignage ultérieur d'une femme qui se présente comme une amie de jeunesse, elle aurait cessé l'*Almanach des*

⁵⁹⁰ Voir la *Gazette des Tribunaux* du 13 novembre 1850 : « (...) Quelle est votre profession ? Institutrice et journaliste. N'avez vous pas une autre profession ? Je suis journaliste. (...) ».

⁵⁹¹ La loi du 27 juillet 1849 définit de nouveaux délits de presse : irrespect envers les lois, offense au président de la République, provocation à la désobéissance ; la loi du 16 juillet 1850 rétablit le droit de timbre, augmente le cautionnement, impose la signature de tout article de discussion politique, religieuse ou philosophique.

⁵⁹² Voir la lettre de Jeanne Deroin au rédacteur du journal *La Presse*, datée du 26 juin 1852 (Arch. Nat., Papiers Auguste Nefftzer, 133 AP 1).

⁵⁹³ *La Presse*, n° du 27 juin 1852.

Femmes car, « se trouvant en désaccord avec des points qui blessaient sa conscience et ses principes avec les personnes qui l'aidaient dans cette œuvre, elle ne pouvait la continuer par elle-même, n'ayant pour toute ressource que son travail (...) »⁵⁹⁴. Après 1854, elle semble donc ne plus avoir d'activité publique et vit dans le dénuement avec ses filles et son fils, en donnant des cours, et en s'occupant d'enfants pauvres. Elle reste en contact avec certains amis de 1848, comme Pierre Leroux, lui-même exilé à Jersey⁵⁹⁵, ou bien Joseph Delbrouck, devenu dans les années 1860 un membre actif du mouvement coopératif⁵⁹⁶. Malgré sa détresse matérielle, Jeanne Deroin reste attentive à tout ce qui concerne l'amélioration du sort des femmes et des travailleurs : elle envoie ainsi une lettre à la conférence internationale des travailleurs qui se tient à Londres les 25-29 septembre 1865⁵⁹⁷, et écrit plus tard à Léon Richer, rédacteur du journal *Le Droit des Femmes*⁵⁹⁸. Dans une lettre à ce dernier, datée sans doute de 1869 ou 1870, elle revient ainsi sur son engagement passé :

« Lorsqu'en 1848 j'ai écrit et parlé en public, ce n'est pas parce que je croyais en avoir le talent, mais j'étais excitée par une impulsion puissante qui surmontait ma timidité naturelle par la conviction que je devais accomplir la mission qui m'avait été inspirée dès mes plus jeunes années. Quand M. Eugène Pelletan⁵⁹⁹ me dit un jour que j'agissais comme si je tirais un coup de pistolet dans la rue pour attirer l'attention, il avait raison, mais ce n'était pas pour attirer l'attention sur moi, mais sur la cause à laquelle je me dévouais ; car lorsque je me suis présentée comme candidate à l'assemblée nationale, j'avais avant fait prier Mme George Sand et Pauline Roland de le faire, elles ont refusé. C'est parce que j'avais aussi la conviction qu'il faut frapper à toutes les portes fermées que je l'ai fait. C'est dans cette même conviction que je me suis présentée pour être admise comme franc-maçonne au même titre que les hommes à la loge des Philadelphes à Londres, il y a seize ou dix-huit ans, non par un réel désir mais par devoir. Maintenant les circonstances ne sont plus les mêmes pour moi ; l'œuvre de vérité et de justice est en bonne voie et en bonnes mains. Ce ne sont plus des pionniers impulsifs et téméraires qu'il faut

⁵⁹⁴ « Jeanne Deroin », par la femme Vaganey, *Le Droit des Femmes*, n°14, 10 juillet 1869.

⁵⁹⁵ Voir les deux lettres de Jeanne Deroin à Pierre Leroux, que ce dernier reproduit dans son journal *L'Espérance. Revue philosophique, politique, littéraire*, Jersey, n°2 et n°4, juillet et septembre 1858.

⁵⁹⁶ Voir les papiers Cabet conservés à la BNF, Naf 18165 (f. 12, f. 21-22) : Jeanne Deroin, qui se trouve en 1863 dans une situation matérielle très critique, demande à Delbrouck de solliciter « quelques travailleurs aisés, parmi nos anciens amis », qui « pourraient peut-être en s'unissant accomplir cette oeuvre généreuse de confiance et de sympathie » qu'elle croit mériter ; celui-ci se tourne vers Beluze, directeur de la Société du Crédit au Travail.

⁵⁹⁷ Voir *The General Council of the First International 1864-1866, The London Conference 1865, Minutes*, Moscou, Foreign Languages publishing house, 1964, p. 130 (la lettre est seulement mentionnée, et non reproduite, dans les minutes de la réunion du conseil général du 3 octobre 1865).

⁵⁹⁸ Lettres de Jeanne Deroin, BHVP, fonds Bouglé.

⁵⁹⁹ Eugène Pelletan (1813-1884) est en 1848 rédacteur du journal républicain *Le Bien-Public*, puis devient en 1851 rédacteur à *La Presse* et au *Siècle*. En 1853, il donne à Jeanne Deroin un texte pour l'*Almanach* pour 1854, consacré à « la dignité des partis vaincus »...

pour la faire avancer mais au dévouement courageux, il faut joindre le talent, il faut armer la vérité par la beauté du style. »⁶⁰⁰

I.2.2. L'*Almanach des Femmes* : un combat pour l'égalité

En optant en 1851 pour la forme de l'almanach, Jeanne Deroin reprend une pratique contemporaine qui détourne les règles traditionnelles du genre :

« Aujourd'hui, un Almanach ne doit pas seulement indiquer les variations de la température et le cours des astres, mais aussi les variations et les tendances diverses des esprits et le progrès des vérités sociales qui renferment la prophétie d'un avenir meilleur. »⁶⁰¹

Ce type de publication a été notamment utilisé par les propagandistes républicains et socialistes désireux de toucher un public populaire, surtout dans les campagnes, où les almanachs sont diffusés par colportage. Même si, comme celui de Jeanne Deroin, ces versions « politiques » comportent encore quelques pages de calendrier, leur contenu est bien différent des éditions classiques mises au point depuis le XVIII^e siècle et toujours en circulation. Il s'agit de combattre les superstitions, la bigoterie et le conservatisme ordinairement en usage dans ce genre de littérature : les prédictions astrologiques, les proverbes météorologiques et les romans pieux sont remplacés par des textes faisant l'apologie du progrès, de la raison, et des idées démocratiques⁶⁰². Un almanach comme celui de Jeanne Deroin, qui se présente comme un recueil d'articles rédigés sur des sujets variés, conserve cependant quelques similitudes avec la forme des almanachs traditionnels : les textes qui se succèdent sont assez brefs, et font alterner réflexions politiques, anecdotes, informations, poèmes, lettres... L'ensemble est conçu pour être lu par fragments, peut-être lors de lectures collectives, qui peuvent ouvrir des discussions sur chacun des thèmes abordés.

Aucune donnée ne nous permet d'évaluer l'ampleur du tirage et de la diffusion de l'*Almanach des Femmes*. Contrairement au *Frauen-Zeitung*, il ne publie que très peu de correspondances, et il s'agit généralement de lettres adressées à Jeanne Deroin par ses amis. On ne sait pas non plus si l'*Almanach* a été colporté dans les campagnes ou bien acheté uniquement en ville – c'est-à-dire Paris puis Londres – là où l'éditeur pouvait le placer. Le

⁶⁰⁰ Lettre de Jeanne Deroin à Léon Richer, s.d. (1869 ou 1870 ?), BHVP, fonds Bouglé. Dans sa lettre, Jeanne Deroin évoque le « denier de la femme », une souscription lancée par le journal entre août 1869 et juillet 1870. Sa candidature franc-maçonne daterait alors de la période 1852-1854.

⁶⁰¹ *Almanach des Femmes pour 1852*, publié par Jeanne Deroin, se trouve à Paris chez l'éditeur [Jeanne Deroin] et chez tous les marchands de nouveautés, 1852.

⁶⁰² Voir par exemple, pour la période 1848-1851, l'*Almanach Phalanstérien*, l'*Almanach de la vile multitude*, l'*Almanach du Peuple pour 1851*, l'*Almanach des Communes*...

premier est édité par Jeanne Deroin elle-même, soit qu'elle n'ait pas eu les moyens de recourir à un éditeur professionnel, soit que ceux à qui elle s'est adressée aient tous refusé de prendre un risque en cette période de répression. En déposant sa publication chez les marchands de nouveautés, peut-être a-t-elle cherché à la rendre plus accessible aux ouvrières et aux ménagères de milieux modestes⁶⁰³. Elle a également placé des exemplaires à la librairie phalanstérienne et demande à ses connaissances de faire de la publicité, de démarcher les libraires en province⁶⁰⁴. Les deux *Almanachs* édités à Londres l'ont été par l'agence de l'Imprimerie Universelle de Jersey, peut-être grâce à Pierre Leroux. Hormis ce dernier indice des possibles relations de Jeanne Deroin avec quelques autres proscrits, il ne semble pas qu'elle ait eu recours au réseau des opposants exilés en Grande-Bretagne. La deuxième édition de l'*Almanach* est bilingue, toutefois cette initiative n'a apparemment pas remporté le succès escompté auprès du lectorat britannique, car le troisième et dernier numéro paraît en français seulement.

Le premier *Almanach des Femmes* est rédigé avec l'aide de proches que Jeanne Deroin côtoie dans son activité publique depuis 1848. Citons notamment Henriette⁶⁰⁵, Angélique Arnaud, Anne Knight⁶⁰⁶, Jean Macé, Pierre Lachambeaudie⁶⁰⁷, Eugène Stourm, Pierre Vinçard⁶⁰⁸. Plusieurs d'entre eux ont déjà donné des textes à *La Voix des Femmes* ou/et

⁶⁰³ Au cours de l'année 1851, Jeanne Deroin a édité elle-même une brochure (*Du Célibat*), qu'elle a également confiée aux marchands de nouveautés, alors qu'elle s'adresse au libraire éditeur Sandré pour éditer et diffuser sa *Lettre aux Associations sur l'organisation du crédit*.

⁶⁰⁴ Lettre de Jeanne Deroin, destinée peut-être à Ange Guépin, datée de novembre 1851, BHVP, fonds Bouglé. Elle y demande à son correspondant de faire annoncer l'*Almanach* dans le *National de l'Ouest* (quotidien nantais de Victor Mangin) et autres journaux de département, et d'engager les libraires de Nantes à en demander.

⁶⁰⁵ Celle qui signe « Henriette artiste » a écrit dans l'*Opinion des Femmes* et publié en 1849 une brochure, *La Femme libre*, où elle réagit au cours d'Ernest Legouvé sur l'histoire morale des femmes. Elle y fait l'éloge de Fourier et annonce la venue d'une femme libre dans une perspective mystique chrétienne. Dans l'*Almanach*, elle s'intéresse de près aux Shakers, attirée par leur chasteté, puis à la Société de non résistance. Elle présente avec Eve une Association d'Amour pur dans laquelle « la chasteté chrétienne et virginala trouve sa place ». Elle est peut-être l'auteur d'articles et de brochures signés « une chrétienne », qui paraissent entre 1857 et 1880 et développent les mêmes idées.

⁶⁰⁶ Anne Knight (1781-1862), liée au mouvement quaker, fait des tournées de conférences en France dans les années 1830 afin d'organiser une propagande antiesclavagiste. Elle tente également de faire reconnaître les revendications des femmes auprès des chartistes. Installée en France de 1846 à 1849, elle est à Paris durant la révolution et écrit dans *La Voix des Femmes*. Rentrée en Grande-Bretagne, elle organise en 1851 à Sheffield une Association politique des femmes revendiquant le droit de vote. Elle a peut-être assuré la traduction anglaise du deuxième *Almanach*.

⁶⁰⁷ Pierre Lachambeaudie (1806-1872) prend l'habit saint-simonien à Lyon en 1832 puis s'installe à Paris, où il fréquente les fouriéristes et devient homme de lettres. En 1848, il écrit des chansons, comme « Ne criez plus A bas les communistes ! ». Membre de la Société républicaine centrale de Blanqui, et de la Loge du Parfait Silence, il est arrêté après les journées de Juin puis libéré. Il se consacre ensuite à contrer la propagande bonapartiste.

⁶⁰⁸ Pierre Vinçard (1820-1882) est le neveu du chansonnier saint-simonien Jules Vinçard. Graveur de bijoux, il collabore à plusieurs journaux prolétaires des années 1840. En 1848, il préside le bureau de la Commission du

L'Opinion des Femmes. Celle qui signe du seul prénom de Marie est peut être Marie Talon, une ancienne saint-simonienne⁶⁰⁹. Enfin, celle qui signe Eve a déjà confié un texte à Jeanne Deroin, paru au cours de l'année 1851 dans une brochure intitulée *Du Célibat*. Il semble qu'elle ait accompagné ou rejoint Jeanne Deroin en exil, car non seulement elle collabore aux trois éditions de l'*Almanach*, mais elle publie ensuite d'autres brochures à Londres, chez le même éditeur que celui de l'*Almanach*⁶¹⁰. Après le premier *Almanach*, le nombre des auteurs diminue. Certains ont pu cesser leur collaboration en raison des poursuites dont ils ont été victimes après le Deux-Décembre : Jean Macé s'est retiré près de Colmar dans un pensionnat protestant où il expérimente de nouvelles pédagogies ; Pierre Lachambeaudie est d'abord emprisonné puis proscrit, et s'installe à Bruxelles. D'autres s'accommodent du pouvoir en place, tel Pierre Vinçard devenu secrétaire de rédaction à *La Presse* et bénéficiant de l'appui d'Emile de Girardin. Eugène Stourm aussi fait carrière : le rédacteur du journal démocratique de Poitiers *L'Echo de l'Ouest*, devient directeur général des Postes en 1853. Il poursuit cependant sa collaboration à l'*Almanach* et, avec Henriette, Marie, Eve et Anne Knight, il fait partie du petit groupe qui accompagne Jeanne Deroin durant les trois numéros. Dans l'ensemble, même si quelques collaborateurs occasionnels ne peuvent être identifiés⁶¹¹, on remarque un nombre à peu près égal d'auteurs masculins et féminins. La majorité des textes sont cependant écrits par des femmes, à commencer par Jeanne Deroin. Elle tient d'ailleurs à souligner qu'il s'agit avant tout d'une réalisation menée par des femmes, en faveur des femmes, et que la mixité de la rédaction ne doit pas masquer cette vocation. Répondant dans le dernier exemplaire à des critiques qui semblent lui avoir été faites au sujet de la

Luxembourg et dirige le *Journal des Travailleurs*. En 1849, il fait paraître *Le Travail affranchi, journal des Associations ouvrières*.

⁶⁰⁹ Sophie Delvallez suggère cette identification en raison des articles signés Marie, parus dans les *Almanachs* pour 1853 et 1854, qui portent sur le saint-simonisme.

⁶¹⁰ *Association d'amour pur*, Londres, Librairie et Agence de l'imprimerie universelle, 1853, et *Société d'Amour pur. Sur la question d'amour au point de vue socialiste et chrétien*, Londres, imprimerie universelle, 1854. Ces brochures paraissent anonymement, mais elles sont annoncées dans l'*Almanach* par Eve, et reprennent des articles parus sous cette signature, parfois accompagnée de celle d'Henriette. Il est possible qu'Eve et Henriette soient une seule et même personne : le premier texte d'Eve dans l'*Almanach* est une réaction à l'*Histoire morale des femmes* de Legouvé (à rapprocher de la brochure d'Henriette de 1849), et par la suite les brochures et articles prônant l'amour pur et annonçant le salut par la Vierge ne semblent plus être dus qu'à une seule personne, qui signe souvent « une chrétienne ». La bibliothèque Marguerite Durand possède *Du mariage et du célibat au point de vue laïque et sacerdotal* par (une chrétienne) l'auteur de la Société d'Amour pur, Paris, Dentu, 1863. Cet exemplaire a appartenu à Eugène Stourm, qui a noté entre parenthèse « Mlle Hortense Wild » sur la couverture. Hortense Wild serait une musicienne, auteure d'un ouvrage sur la composition musicale (1898), et d'une biographie posthume de Jeanne Deroin. Aucune trace biographique n'a pu être retrouvée, à moins qu'elle ne soit Marie Caroline Henriette Wild, fille de Jean Wild, sergent de voltigeurs au 7ème régiment de la garde royale, née le 31 juillet 1832 (Archives de Paris, registre des naissances antérieures à 1860).

⁶¹¹ Clémence (1852), Caroline, Mme Selima, C.D. (1853), R.M. (1854).

participation des hommes et de l'hétérogénéité des opinions représentées, elle affirme solennellement :

« L'*Almanach des Femmes* (comme le journal l'*Opinion des Femmes*) a été fondé pour affirmer le droit et le devoir de la Femme de veiller elle-même sur l'avenir social de ses enfants et de prendre part à l'œuvre d'organisation sociale. Et toutes les Femmes (...) sont appelées à manifester leur opinion sur les plus hautes questions sociales. Et nous admettons aussi la collaboration des hommes qui, ayant renoncé au privilège de sexe, cherchent sincèrement avec nous la voie droite de la fraternité, de la vérité et de la justice. Ne voulant pas qu'ils soient exclus de l'œuvre de la Femme, sachant bien par les enseignements du passé et du présent que nulle œuvre ne peut être complète et durable selon la sainte loi de solidarité, de vérité et de justice, sans le concours des deux sexes. Mais bien que cette oeuvre soit collective en ouvrant à l'homme l'accès de cette tribune de la Femme, fondée par la Femme, l'Esprit de vérité et de justice veut que cette œuvre soit scellée du nom de la Femme, afin de manifester l'avènement de la Femme à la vie sociale. »⁶¹²

Comme le rappellent non seulement la référence à l'*Opinion des Femmes*, mais aussi les accents saint-simoniens de cet extrait, Jeanne Deroin conçoit l'*Almanach* comme la continuation de ses engagements passés. Ses articles reprennent d'ailleurs de nombreux passages de textes plus anciens, et sont toujours rythmés par les mêmes formules, prenant un caractère de plus en plus stéréotypé : ces répétitions, peut-être destinées à mieux marquer les esprits, traduisent en elles-mêmes le blocage de la situation politique, l'absence de perspectives nouvelles. Dans les deux premiers numéros, elle publie des textes qui renouent le fil de ses activités interrompues par son emprisonnement : la « Quatrième Lettre de Jeanne Deroin aux Associations et aux Travailleurs de Toutes Professions » et la « Cinquième lettre de Jean Macé à Mme Jeanne Deroin, parues dans l'*Almanach pour 1852* », sont la suite de séries publiées par l'*Opinion des Femmes* en 1849⁶¹³. Le deuxième *Almanach* donne aussi à lire les statuts de l'Association fraternelle des démocrates socialistes des deux sexes pour l'affranchissement politique et social des femmes, comme pour rappeler les réalisations qui étaient encore possibles trois ans auparavant. Enfin les trois *Almanach* font beaucoup référence aux réseaux militants fréquentés par Jeanne Deroin à Paris au cours des années passées. Le premier numéro fait ainsi de la publicité pour le *Manifeste de la Société pour l'Emancipation des Femmes*, daté de 1848, et pour les ouvrages médicaux du protecteur de

⁶¹² Jeanne DEROIN, « Avis important », *Almanach des Femmes pour 1854*, Londres, Librairie et agence de l'imprimerie universelle de Jersey, p. 9.

⁶¹³ Comme l'indique, entre autres, la brochure A. M. Michelet précédemment citée, un septième numéro de l'*Opinion des Femmes* était déjà préparé, mais il n'a pu paraître, sans doute pour des raisons financières. Il est probable que Jeanne Deroin en réutilise certains articles pour l'*Almanach*.

cette société, le Dr. Malatier⁶¹⁴. Les fouriéristes sont plusieurs fois cités, à travers des articles de *La Démocratie Pacifique* ou de *L'Education nouvelle*, ou des extraits d'ouvrages de Désiré Laverdant et de Victor Considerant. D'autre part, deux articles de l'*Almanach* reviennent sur l'expérience saint-simonienne des années 1830, et il est question de Pauline Roland à plusieurs reprises. Malgré ce souci de fidélité et de continuité, on note une évolution au fil des trois numéros, qui se traduit par une religiosité croissante dans le ton et le contenu des contributions. Dès le deuxième *Almanach*, les articles quittent le terrain de la polémique et de la persuasion, se détachent nettement de l'actualité française et sont plutôt consacrés à diverses entreprises idéalistes, souvent proches du mysticisme. Cette évolution se traduit par une nouvelle représentation de l'identité féminine. Alors que le premier *Almanach* évoque surtout les femmes au pluriel, en tant qu'individues pourvues de droits et porteuses de revendications, les deux parutions suivantes parlent bien davantage de « la Femme », selon une conception essentialiste à forte connotation spirituelle. Comme nous le verrons plus loin, cela peut être interprété comme une réaction à l'impasse politique et à la trahison des idéaux révolutionnaires par les « représentants du peuple ».

Néanmoins les thèmes traités traduisent un attachement constant aux principes annoncés dans le premier numéro. L'*Almanach* doit servir avant tout à défendre « le droit des femmes à la liberté et à l'égalité sociale la plus complète »⁶¹⁵, mais cette revendication, loin d'être exclusive, est présentée comme le symbole de la lutte contre toutes les injustices. Partant du principe que les femmes sont les parias des parias, Jeanne Deroin proclame que leur émancipation permettra celles de tous les autres opprimés, à commencer par les travailleurs :

« Jusqu'à présent, la femme et le prolétaire ont été considérés comme des machines à produire ; (...) Ainsi donc, les destins de la femme et du prolétaire sont liés providentiellement, et le droit de la femme est la première base de l'organisation du travail. »⁶¹⁶

Son amie Eve ajoute :

« Ce n'est pas une révolte momentanée qu'il nous faut, mais une révolution permanente dans le sens le plus élevé du mot. (...) *Tout par le Peuple et pour le Peuple*, a-t-on dit dans nos temps modernes. A ce

⁶¹⁴ Cet article annonce aussi des cours de médecine destinés aux femmes à partir du 1^{er} décembre 1851 ; l'adresse donnée pour le secrétariat de ces cours semble avoir été celle de Jeanne Deroin (202 rue du Faubourg Saint-Honoré).

⁶¹⁵ Jeanne DEROIN, « Introduction », *Almanach des Femmes pour 1852*, Paris, chez l'éditeur, p. 26.

⁶¹⁶ *Idem*.

principe vrai de rénovation sociale, il faut en adjoindre un autre, de rénovation universelle : *Tout par la femme et pour la femme*, tel est celui qui s'enchaîne au premier et qui point à l'horizon du monde. »⁶¹⁷

L'*Almanach* est conçu comme un instrument de propagande en faveur de l'organisation du travail en même temps que pour les droits civils et civiques des femmes. Il martèle que le véritable progrès ne peut passer que par le triomphe d'un socialisme authentique, qui ne peut se réaliser que par l'association, le « droit social », et non par les calculs politiques ni par une révolution violente. Les rédacteurs dénoncent toutes les dominations : celles des hommes sur les femmes, des riches sur les pauvres, des blancs sur les noirs, et même celle des humains sur les animaux. Le thème de la résistance prend une nouvelle force dans la deuxième édition, rédigée après le coup d'Etat et l'exil :

« Une année s'est écoulée depuis la publication de notre *Almanach* ; et de funestes événements se sont accomplis. Mais ces événements qui ont causé tant de souffrances individuelles, sont d'un haut enseignement pour tous. Ils manifestent le degré de corruption de notre vieille société. Ils témoignent de l'immoralité de ses institutions, basées sur l'insolidarité, sur le privilège, et sur le droit du plus fort ; ils prouvent que la vieille société ne peut se maintenir que par des moyens iniques. Ils ont frappé de mort morale, c'est-à-dire de la dernière mort, l'Armée, la Magistrature et le Clergé, serviles instruments du parjure et de la tyrannie. Ils démontrent ainsi d'une manière éclatante que la gangrène est au cœur du vieux monde et que chaque effort qu'il fait pour se consolider est un pas de plus vers son inévitable transformation. Et c'est, pour les apôtres de la foi nouvelle, un motif de plus pour persévérer et un signe certain que le triomphe de la Justice et de la Vérité est proche ! Et c'est aussi pour tous ceux qui aspirent vers la vie nouvelle mais qui ne sont pas encore régénérés par le sentiment profond de la Solidarité humaine et de la Fraternité universelle, un solennel avertissement. Ils doivent voir dans ces événements la preuve que l'œuvre sainte de la transformation sociale ne peut être accomplie par la force, ni avec des sentiments de haine et de vengeance. (...) Mais de même qu'il est permis à un frère de se défendre des fureurs d'un frère privé de raison et de lui ôter la possibilité de nuire, de même la résistance est le droit des opprimés, et c'est le plus sain des devoirs pour tous ceux qui ont le sens moral, le Sentiment de la Solidarité humaine et de la Justice. Laisser les oppresseurs accomplir les œuvres d'iniquité, c'est se rendre leur complice : les imiter dans leur fureurs, c'est descendre au même degré de perversité. »⁶¹⁸

Ainsi, l'*Almanach* fait l'apologie de diverses formes de résistance non violentes, de l'association productive à la littérature engagée⁶¹⁹, en passant par le mouvement abolitionniste américain, l'éducation et les pétitions. Jeanne Deroin reproduit son adresse à l'Assemblée pour conserver le droit de pétition politique aux femmes, accompagnée d'extraits des débats parlementaires et des réactions journalistiques à ce sujet. Marie consacre tout un article à ce

⁶¹⁷ EVE, « Feuilleton de L. Desnoyers et réponse », *Almanach des Femmes pour 1852*, p. 137.

⁶¹⁸ Jeanne DEROIN, « Introduction », *Almanach des Femmes pour 1853*, p. 9.

⁶¹⁹ L'*Almanach* fait par exemple l'éloge de Harriet B. Stowe et de ses romans abolitionnistes.

mode d'intervention publique, en appelant à pétitionner pour l'abolition de la peine de mort ; elle explique comment la pétition pourrait être utilisée pour concrétiser la démocratie et permettre à tous les citoyens – y compris les femmes – d'exercer eux-mêmes leur souveraineté :

« On fait généralement trop peu d'usage des moyens que l'on a d'exercer une influence sur l'opinion publique par la manifestation de sa propre opinion, d'imprimer une direction au gouvernement en faisant soi-même acte de gouvernement. (...) Ce que nous voudrions, ce serait une organisation en grand du procédé de pétition. La pétition étant toujours un précédent recommandable et la base d'une statistique très significative, serait, par l'intermédiaire des petites villes, un moyen de ralliement entre les campagnes et les grands centres. A la presse, ce sacerdoce vivant qui élabore la pensée et dégage une idée réalisable, le peuple donnerait ou refuserait son adhésion, et les efforts combinés de tous tendraient à la consécration du bien aussi loin qu'il pourrait s'étendre. »⁶²⁰

Parmi les actes de résistance qu'ils prônent, les rédactrices et rédacteurs de l'*Almanach* proposent des modes de vie alternatifs. Refusant de séparer le privé du public, ils sont en effet convaincus que seule une réforme profonde de l'existence individuelle permettra une complète rénovation sociale. Plusieurs articles sont ainsi consacrés à diverses communautés, présentes surtout aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne : les végétariens, les shakers, les sociétés de « non-résistance » et de tempérance, et l'Association d'Amour Pur imaginée par Eve et Henriette à partir de ces modèles. Ces sujets permettent de montrer le lien existant entre toutes les oppressions et entre toutes les luttes, et de préserver un espoir de progrès en témoignant d'une régénération en cours sous diverses formes, et sous divers cieux. Enfin il s'agit de valoriser le rôle des femmes dans l'accomplissement de la transformation sociale espérée. Chaque édition de l'*Almanach* rend hommage à des femmes qui ont joué un rôle public depuis 1848 au service de la démocratie, n'hésitant pas pour certaines à sacrifier leur vie pour le bien commun : la rubrique nécrologique de l'*Almanach pour 1852* rappelle l'engagement de Mmes Psalmon⁶²¹ et Bourgeois⁶²² ; l'*Almanach pour 1853* consacre plusieurs articles à la mort de Pauline Roland, martyre de la cause socialiste ; enfin l'*Almanach pour 1854* célèbre Louise Julien, « femme poète aimée des prolétaires, parce qu'elle était inspirée par l'amour de la liberté et de l'humanité », morte en exil à Jersey. Ces

⁶²⁰ MARIE, « Abolition de la peine de mort », *Almanach des Femmes pour 1852*, p. 49-50.

⁶²¹ Mme Psalmon, fouriériste et républicaine, a été arrêtée après juin 1848 ; elle continue ensuite d'agir en faveur du parti socialiste et vient en aide aux détenus politiques. Son enterrement a été accompagné par une centaine de démocrates, ouvriers, journalistes, anciens détenus politiques, membres des associations ouvrières. Voir Jean MACE, « Nécrologie », *Almanach pour 1852*, p. 132.

⁶²² Mme Allix Bourgeois a été « l'une des premières, [qui] a réclamé auprès du Gouvernement provisoire, le droit électoral pour les femmes » (*Almanach pour 1852*, p. 182)

articles sont non seulement destinés à faire connaître l'engagement de ces femmes et à entretenir leur mémoire, mais ils doivent aussi encourager toutes les femmes à suivre ces exemples, et à oser agir publiquement pour défendre leurs convictions. L'*Almanach* affirme en effet de plus en plus ouvertement que l'avenir repose sur les femmes, ou plutôt sur « la Femme », selon l'expression qui s'impose au fil des numéros.

II Une parole aux légitimités multiples

Par leurs publications respectives, Louise Otto et Jeanne Deroin montrent qu'elles sont bien déterminées à résister le plus longtemps possible à la réaction politique et sociale, malgré le manque de moyens financiers, malgré les pressions de tous ordres. En réalité, l'obstacle premier pour elles se situe ailleurs que dans la répression et les problèmes d'ordre matériel. Il leur faut commencer par affronter les normes idéologiques qui enjoignent à « la Femme » de demeurer silencieuse à l'intérieur de sa sphère « naturelle », la famille. Si Louise Otto, Jeanne Deroin et leurs collaboratrices parviennent à contourner les lois sur la presse qui les rappellent implicitement à ces normes, elles sont loin d'être pour autant libérées de toutes les contraintes pesant sur leur parole. Il leur faut encore légitimer leur engagement public non seulement vis à vis de l'opinion mais aussi vis à vis d'elles-mêmes : elles ont en effet intériorisé en partie les prescriptions qui les assignent au foyer, aux seuls rôles de fille, épouse et mère. Quelle que soit la force de leurs convictions et l'urgence de leur situation, leur engagement ne va pas de soi. Il implique de remettre en cause la frontière qui sépare le « féminin » du « masculin », le privé du public. Comment cette transgression, un temps facilitée par les bouleversements de 1848, est-elle encore possible en cette période de contre-révolution, alors que « restaurer l'ordre, c'est imposer silence à ce désordre : la parole des femmes »⁶²³ ?

En analysant leurs textes à l'aide du concept de genre, nous verrons quelles sont les identités que les rédactrices du *Frauen-Zeitung* et de l'*Almanach des Femmes* mobilisent et entrecroisent afin de s'autoriser à parler et de se faire entendre (II.1.). S'expriment-elles en leur nom propre ou au nom de toutes les femmes ? Dans quelle mesure se réfèrent-elles au « féminin » et quelle définition en donnent-elles ? Je montrerai, à l'exemple des Allemandes, de quelle manière l'imaginaire national entre en jeu dans ce domaine. Je m'intéresserai enfin à

⁶²³ Michelle PERROT, « La parole publique des femmes », dans *Nationalismes, Féminisme, Exclusions. Mélanges en l'honneur de Rita Thalmann*, Berlin, Paris, Peter Lang, 1994, p. 461-470.

la religiosité qui imprègne de nombreux textes, tant français qu'allemands, et qui fonctionne également comme une identité légitimant la prise de parole des femmes (II.2.).

II.1. La représentation de soi et du féminin

Dès le programme du *Frauen-Zeitung* cité plus haut, Louise Otto joue sur deux types d'identification pour expliquer ses motivations. En évoquant la part « purement humaine » (« *das Rein-Menschliche* ») dans chaque femme, elle rappelle qu'il est possible de considérer les femmes comme des individus abstraits, au même titre que les hommes. C'est à ce titre que Louise Otto exige pour l'ensemble du sexe féminin le droit à la liberté et à l'autonomie, qui reviennent à tout être doué de raison. En même temps, elle évoque implicitement le rôle spécifique des femmes : se vouer à autrui, oeuvrer pour le salut général. Selon elle, c'est aussi au nom de cette part « féminine », dont il faut enfin reconnaître la valeur, qu'elles méritent le droit de participer à la chose publique. Cette ambivalence est tout à fait caractéristique de la prise de parole publique des femmes. Christine Planté le remarque à propos des journaux des saint-simoniennes : ces femmes qui cherchent à sortir du statut d'objet qui leur est fait, et à se poser en sujets de leurs actes, se sentent obligées de redéfinir leur identité de femme pour pouvoir s'exprimer de façon individuelle. Or, parler « en tant que femme », c'est déjà « un enfermement dans une image, un rôle, un discours, et l'exclusion d'autres possibles, au moment même où les femmes, pourtant, cherchent leur libération »⁶²⁴.

Ce paradoxe se retrouve exprimé à des degrés divers par la plupart des rédactrices du *Frauen-Zeitung* et de l'*Almanach*. Très souvent dans leurs textes le « je » se mêle à des références collectives : « nous, femmes... », « elle, la Femme... ». Les revendications d'indépendance et de liberté s'entremêlent avec les assertions sur ce que doivent être et faire les femmes. Certes, il faut prendre en compte la vocation de porte-parole de ces publications, qui doivent aussi servir à susciter une solidarité, à organiser une résistance commune. Cependant, les difficultés que les rédactrices ont à s'exprimer publiquement en tant qu'individues révèlent aussi d'autres aspects. J'essaierai de démêler dans les paroles de ces femmes ce qui relève de l'« identité de genre » – en tant qu'identité de référence et identité revendiquée – et ce qui relève de la « conscience de genre », c'est-à-dire la conscience d'être soumises avec toutes les autres femmes à des contraintes considérées comme arbitraires,

⁶²⁴ Christine PLANTÉ, « Les féministes saint-simoniennes, possibilités et limites d'un mouvement féministe en France au lendemain de 1830 », dans Jean DERRE (dir.), *Regards sur le saint-simonisme et les saint-simoniens*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1986, p. 91-92.

construites, donc contestables. Je tenterai ainsi d'évaluer la part de consentement et de transgression dans leurs prises de position, et de comprendre les stratégies mises en œuvre pour prendre la parole. Enfin j'examinerai comment la démarche comparatiste peut croiser l'approche genrée de ces écrits : il s'agira de déconstruire les modèles féminins présentés comme « universels » autant que ceux présentés comme « nationaux ».

II.1.1. L'égalité au nom de la similitude ou de la différence ?

Pour revendiquer leur participation à ce qu'elles nomment la « vie sociale », les rédactrices du *Frauen-Zeitung* et de l'*Almanach* insistent sur leur appartenance au genre humain. Elles veulent faire prendre conscience à leurs lectrices qu'elles ne sont « pas seulement des femmes, mais aussi des êtres humains », selon une formule de Louise Otto⁶²⁵. Une collaboratrice du journal allemand, Friederike, proclame :

« La Nature a distribué ses dons aux humains sans distinction de sexe ; lors de la Création, elle ne nous a pas refusé ce qui pouvait nous donner une place égale à celle des hommes : capacités intellectuelles, liberté de la volonté et des actes. L'égalité dans la société civile et dans l'Etat doit donc nous être accordée, comme tout autre droit humain. Et pourquoi n'avons nous pas la liberté de rendre effectifs ces droits innés ? parce que l'on s'est efforcé et que l'on s'efforce encore de détruire l'idée même de ces droits que la nature nous a donnés ! »⁶²⁶

De même, la correspondante anonyme de Breslau pense qu'une meilleure instruction permettra que des individus doués surgissent aussi parmi les femmes. Alors, selon elle, on ne se renseignera plus sur le sexe de ceux qui auront des idées, mais on se concentrera sur les idées en elle-même. Ainsi, « le droit à la personnalité, c'est-à-dire le droit à l'autonomie sera un jour appliqué rationnellement aux femmes aussi »⁶²⁷. Dans l'*Almanach pour 1852*, Eve reproche à Eugène Pelletan d'adhérer aux conceptions d'Ernest Legouvé⁶²⁸ au sujet des aptitudes respectives des sexes : « La conséquence que vous tirez de la différence des sexes

⁶²⁵ Louise OTTO, « Zur Ermutigung », *Frauen-Zeitung*, n°33, 17 août 1850.

⁶²⁶ FRIEDERIKE [Wolffhagen?], « Das Recht der Frauen », *Frauen-Zeitung*, n°21, 25 mai 1850.

⁶²⁷ Lettre de Breslau, signée A., *Frauen-Zeitung*, n°20 du 18 mai 1850.

⁶²⁸ Ernest Legouvé (1807-1903), fait en 1848, au Collège de France, une série de conférences sur l'histoire des femmes. Il en résulte un livre, *Histoire morale des femmes*, Gustave Sandré, 1849, qui connaît un grand succès. Il est salué par de nombreuses femmes car il dénonce leur oppression, valorise le « féminin » et demande certains droits pour elles. Beaucoup critiquent cependant sa délimitation arbitraire du « féminin » et du « masculin », et son refus de reconnaître un droit commun et une égalité complète pour les deux sexes. Voir Karen OFFEN, « Ernest Legouvé and the Doctrine of "Equality in Difference" for Women: A Case Study of Male Feminism in Nineteenth-Century French Thought », *Journal of Modern History*, vol. 58, n°2, June 1986, p. 452-484.

n'est peut-être pas plus valable que celle que l'on tire ailleurs de la différence des races »⁶²⁹. Plus loin, elle affiche son optimisme :

« Voici venir, du sol de l'Amérique, comme un produit des plus exquis découvert en temps de disette, une sainte union des femmes qui s'unissent pour la liberté de la femme par le droit commun⁶³⁰. Voici que, par leur principe unique, *de par le droit, de par la morale*, le sexe ne saurait plus être, dans le monde, le signe *d'aucune exclusion, d'aucun devoir différent, d'aucune morale différente*. De même que, par la liberté religieuse, la constitution des peuples fait disparaître la religion d'Etat, la Constitution sociale fera disparaître le sexe d'Etat : l'homme et la femme sont égaux devant la loi de justice. (...) Il n'y a plus de catégorie, de sexe, c'est justice ; il n'y a plus que des individus. »⁶³¹

Pour montrer que les femmes peuvent être considérées comme identiques aux hommes, le *Frauen-Zeitung* et l'*Almanach* ne se contentent pas d'invoquer leur « humanité ». Ils s'évertuent aussi à démontrer la diversité des dons des femmes, leur capacité à agir de façon autonome, courageuse, en individus libres et conscientes. Il a déjà été question précédemment des efforts des deux publications pour faire connaître les femmes engagées en faveur de la démocratie. L'*Almanach* veut aussi rendre visibles les succès de toutes les pionnières s'aventurant dans des domaines réservés aux hommes. De la compositrice Farrenc à la médecin Elisabeth Blackwell, de la peintre Rosa Bonheur à la prédicatrice Antoinette Brown, les *Almanachs* commentent les mérites de diverses artistes, intellectuelles et femmes de science. Les rédacteurs et rédactrices ne s'intéressent d'ailleurs pas seulement aux célébrités mais valorisent aussi des réussites plus discrètes comme l'installation de deux dentistes parisiennes ou une intervention publique de la maîtresse sage-femme Mme J. Poincard d'Héricourt⁶³².

En même temps qu'elles ambitionnent de se faire reconnaître comme des sujets intellectuellement autonomes et politiquement responsables, les rédactrices de l'*Almanach* et du *Frauen-Zeitung* se heurtent à certaines limites, à commencer par la difficulté d'assumer publiquement un engagement personnel. Cela se traduit par l'usage fréquent des prénoms et des pseudonymes dans les deux périodiques : dans l'*Almanach*, seules Jeanne Deroin, Angélique Arnaud et Anne Knight signent de leur nom, alors que presque tous les collaborateurs masculins le font ; dans le *Frauen-Zeitung*, si la plupart des textes sont

⁶²⁹ EVE, « Histoire morale des femmes », *Almanach des Femmes pour 1852*, p. 36.

⁶³⁰ Eve fait ici référence à la Convention des femmes pour l'égalité des droits, réunie pour la première fois à Seneca Falls en 1848, et qui fait l'objet d'un article de Anna paru dans le même *Almanach*.

⁶³¹ EVE, « Feuilleton de L. Desnoyers et réponse », *Almanach des Femmes pour 1852*, p. 138.

⁶³² Jenny P. d'Héricourt est mentionnée dans un entrefilet de l'*Almanach pour 1854*, à propos d'un article qu'elle a publié dans *La Presse*, « qui suppose des connaissances physiologiques très étendues ».

anonymes et n'indiquent généralement pas le sexe de leur auteur, il y a plus de femmes signant avec leur seul prénom qu'avec leur nom complet, au contraire des hommes. On peut supposer que certaines femmes souhaitent ne garder qu'un prénom, parfois librement choisi, afin de ne rien devoir à l'identité du père ou du mari. D'autres veulent sans doute se montrer prudentes en raison de leur critique des pouvoirs en place. Toutefois, la plupart sont probablement plutôt soucieuses de leur réputation, tant il est risqué pour une femme de s'exposer publiquement. Louise Otto le constate avec amertume, dans un texte qui fait certainement référence à sa propre expérience, bien qu'elle s'abrite derrière des généralités :

« Soyons parfaitement claires à ce sujet : la femme qui agit publiquement pour le bien commun et qui, par son action, est connue et nommée dans de larges cercles, celle-ci doit avoir incomparablement plus de courage que l'homme ; là où ce dernier peut facilement récolter des lauriers ou, au pire, porter fièrement la couronne d'épines sacrée du martyr, ce sont des lianes et des épines venimeuses qui s'accrochent aux pieds de la femme, et l'on ne lui en fait même pas une couronne. C'est elle-même qui, seule et sans être vue, les presse dans son cœur tendre et agité – et le monde ne sait guère ce qu'elle souffre pour lui. (...) Quiconque s'aventure plus loin que le seuil domestique et s'avance dans la vie publique, doit subir le jugement public. Et vous la connaissez, cette hydre à mille têtes que l'on nomme la sentence publique. (...) Et maintenant représentez-vous, en tant que femmes timides et sensibles, face à un parti qui vous attaque avec des soupçons et des calomnies, des insultes et des moqueries, et qui n'a pas trempé toutes ces mauvaises armes dans le sang mais dans la saleté, et les a aiguisées à la meule de la méchanceté, qui tourne sans repos. »⁶³³

L'un des moyens de parer à ces attaques est de revendiquer sa féminité. En effet, même si les rédactrices disent et répètent qu'il est peu enviable d'être une femme, il est encore pire pour elles d'être accusées de ne pas être « féminines », de ne pas se comporter en « vraies femmes ». Françaises et Allemandes invoquent donc les notions de différence et de complémentarité pour suggérer que les femmes doivent représenter dans la sphère publique des valeurs et des intérêts qui leur seraient propres. Elles se réfèrent fréquemment à la figure de « la Femme », cette entité imaginaire censée représenter la « vraie réalité » de toutes les femmes.

Nous avons déjà vu avec quelle virulence Louise Otto se défend d'être une « émancipée » comme Louise Aston qui, selon elle, fait injure à la « féminité ». Certes, Louise Otto appelle par ailleurs les femmes à ignorer l'opinion publique, et à agir comme bon leur semble, à condition toutefois de demeurer « féminines ». Ceci implique pour elle de se vouer au bien commun, par opposition à l'individualisme qu'elle dénonce chez quelqu'un

⁶³³ Louise OTTO, « Zur Ermutigung », *Frauen-Zeitung* n°33, 17 août 1850.

comme Louise Aston. Dans la mesure où elle conteste le statut dévolu aux femmes, Louise Otto doit donc redéfinir le sens de cette « féminité » qui lui semble si importante à respecter : il s'agit de donner aux femmes une plus grande liberté, sans pour autant afficher une rébellion ouverte. Louise Otto consacre ainsi tout un article à « l'éternel féminin ». Il est intéressant de noter que ce texte n'est pas destiné à définir cette notion, mais plutôt à légitimer une nouvelle fois ses agissements :

« Nous avons souvent rencontré des philistins et des réactionnaires qui, en raison de leur esprit borné et de leur incompréhension – pour ne pas dire leur mauvaise volonté – pensent que nous tous, qui nous efforçons d'aider la femme à acquérir une place digne, nous voulons éduquer la femme à l'image de l'homme et la rendre identique à lui, parce nous agissons pour la rendre égale à lui. Je n'ai jamais pris la peine de rétorquer spécialement à ces insanités bornées – mon action, de même que toute la ligne de ce journal, me semblait suffisamment propre à exposer en elle-même ce que nous voulons et ce que nous faisons. Je ne gaspillerai pas mes paroles à cause de nos adversaires ; je ne me suis jamais défendue moi-même contre eux, j'étais trop modeste et trop fière pour cela. Mais pour celles qui ne savent pas encore vraiment en quoi consistent nos efforts (...), je reviens aujourd'hui sur le sujet. (...) La femme est complètement égale (*ebenbürtig*) à l'homme en ce qui concerne les aspects les plus élevés de l'existence. C'est pécher, non seulement contre la femme, mais aussi contre l'humanité, contre le principe de la Création, que de contraindre la femme à la servitude et de l'y maintenir, de vouloir la limiter au cercle étroit de la vie domestique, et de l'exclure ainsi de tous les autres buts de l'humanité qui ne sont pas en rapport avec la famille. (...) Le combat pour la libération de la femme consiste cependant en même temps à sauver le vrai féminin, à le libérer de ce despotisme unilatéral de la raison, qui a été développé peu à peu par les hommes et dont le sexe féminin n'est pas maintenant le seul à souffrir mais aussi toute la meilleure part de l'humanité. »⁶³⁴

Louise Otto reprend ici en partie les conceptions développées par le mouvement littéraire Jeune Allemagne dans les années 1830, dont nous avons déjà évoqué les discussions. Pour l'un de ses représentants, Karl Gutzkow, l'émancipation doit se fonder sur la réhabilitation du naturel, donc le respect de la différence naturelle des sexes demeure la condition préalable à toute incitation émancipatrice. Louise Otto ne s'aventure pas toutefois sur le même terrain que ces écrivains, qui prônaient la libération sexuelle comme un moyen « naturel » d'émancipation. Silencieuse sur la question de la sexualité, elle souligne surtout la dimension maternelle de l'identité « féminine ». C'est également un thème très important pour l'*Almanach des Femmes*. Les deux publications emploient quasiment les mêmes expressions pour désigner « la Femme » comme « Mère de l'Humanité ». Cette image devient un point important de l'argumentation surtout à partir du deuxième *Almanach*. Alors que le

⁶³⁴ Louise OTTO, « Das Ewig-Weibliche », *Frauen-Zeitung* n°45, 23 novembre 1851.

premier mettait surtout l'accent sur le droit commun dont doit bénéficier chaque individu-e, les autres éditions présentent davantage l'implication publique des femmes comme un droit lié à leur rôle moral et social de mères. De même, le *Frauen-Zeitung* insiste de plus en plus sur la vocation maternelle des femmes pour demander leur reconnaissance publique. A la fin de l'année 1849, Louise Otto explique que cette évolution reflète un rétrécissement progressif des possibilités d'expression, et qu'elle ne peut plus tenir les mêmes propos que lors des premiers numéros :

« S'il nous semblait alors approprié de parler davantage de nos *droits* que de nos *devoirs*, et de les *exiger* plus que de les *mériter*, les circonstances se sont entre-temps modifiées, nous apportant d'abord, à nous femmes, des devoirs nouveaux et plus grands ; et notre capacité à les remplir déterminera si nous sommes suffisamment majeures (*mündig*) pour *mériter notre part*. »⁶³⁵

Cette citation montre combien les rédactrices mesurent leurs paroles, et choisissent leurs mots en fonction de ce qu'elles estiment possible et recevable à un moment donné. Cette attention à l'environnement et aux circonstances est particulièrement importante pour les Allemandes, qui tentent de se faire entendre là où elles sont, c'est-à-dire soumises aux aléas politiques et aux pressions sociales. L'un des enjeux majeurs est aussi pour elles de se faire reconnaître comme membres de la communauté nationale : même si l'unité allemande n'est plus à l'ordre du jour, la définition d'une identité germanique demeure une perspective fondamentale. Certaines des rédactrices du *Frauen-Zeitung* tentent ainsi de redéfinir l'identité de la Femme Allemande, en tant qu'idéal féminin présenté comme un pilier de la construction nationale. Dans l'article déjà cité (Chapitre I, II.2.4.), intitulé « appel aux jeunes filles et femmes allemandes pour fonder une émancipation véritablement féminine »⁶³⁶, les mots « allemande » et « féminine » sont d'ailleurs employés comme des quasi synonymes. Le modèle allemand est opposé à deux exemples « étrangers », celui de « Mrs Aston » – en réalité l'Allemande Louise Aston, divorcée d'un mari britannique – et celui de « la Dudevante » – implicitement désignée comme le cas extrême d'une certaine décadence française. Dans l'ensemble du journal, les Françaises ne sont pas réellement attaquées en tant que catégorie stéréotypée, mais elles représentent un contre-modèle implicite, dans la mesure où l'opinion commune véhicule un certain nombre de préjugés à leur sujet. Les stéréotypes

⁶³⁵ Louise OTTO, « Einladung zum Abonnement », *Frauen-Zeitung* n°37, 29 décembre 1849.

⁶³⁶ ANNA, « Aufruf an deutsche Frauen und Jungfrauen zu Begründung einer ächt weiblichen Emancipation », *Frauen-Zeitung* n°1, 21 avril 1849.

diffusés dans l'aire germanique au moins depuis la fin du XVIII^e siècle⁶³⁷ établissent entre femmes allemandes et françaises une hiérarchie qui repose en partie sur les caractéristiques de genre : la Femme Allemande incarne la féminité parfaite, elle est décrite comme simple, modeste, sérieuse, fidèle et dévouée à son foyer ; au contraire la Femme Française est suspectée de masculinité – elle est égoïste, piètre ménagère, mauvaise mère, et passionnée par la politique – ou bien est renvoyée à une féminité dangereuse, celle de la séductrice, superficielle, sophistiquée, infidèle. Ces représentations sont sollicitées à quelques reprises dans le *Frauen-Zeitung*. En témoigne par exemple l'article d'un correspondant réfugié à Nancy, qui reprend à son compte un certain nombre de stéréotypes. Ainsi, cherchant à trouver une différence de mœurs entre l'Allemagne et la France, il commence par évoquer le grand nombre de prostituées installées à Nancy, puis la diffusion du concubinage (« *wilde Ehe* ») parmi les travailleuses. Il précise qu'on peut tout de même rencontrer en France le bonheur familial et la dignité féminine, mais ajoute qu'en général, les mœurs françaises sont beaucoup plus relâchées, ce qui tient au « caractère national », « qui a été de la galanterie, puis de la frivolité, et est maintenant de la légèreté »⁶³⁸. Que la référence à la Française soit explicite ou implicite, le *Frauen-Zeitung* insiste en tout cas sur la supériorité évidente de la Femme Allemande, ce qui est aussi un moyen d'assouplir les normes du genre. Ainsi, la collaboratrice qui prétend « fonder une émancipation véritablement féminine » souhaiterait que les femmes tirent profit des devoirs qu'elles accomplissent au nom de l'identité nationale :

« La femme allemande, telle qu'elle doit être, mettra toujours au-dessus de tout les devoirs sacrés qu'elle a envers ceux auxquels l'amour la lie ; je ne veux pas que l'on suppose à mes mots une tendance qui porte atteinte de quelque manière à cette haute mission de la femme, mais ces devoirs, nous les remplirons d'autant plus joyeusement que notre cœur et notre esprit pourront se mouvoir librement et que nous pourrions jeter un regard hors des frontières étroites de la vie retirée, vers le monde splendide et ses mille besoins. »

Les rédactrices de l'*Almanach* n'ont pas à subir ces contraintes spécifiques aux Allemandes, qui doivent négocier leur intégration à la nation en construction. L'exil de Jeanne Deroin et de certaines de ses collaboratrices les rend aussi beaucoup plus libres face aux autorités politiques, à la censure, à la pression morale de l'environnement. Néanmoins,

⁶³⁷ Voir Helga SCHUTTE WATT, « Sophie La Roche as a German Patriot », dans Patricia HERMINGHOUSE and Magda MUELLER (ed.), *Gender and Germanness. Cultural Productions of Nation*, Providence/Oxford, Berghahn Books, 1997, p. 36-49. L'auteure étudie les romans publiés par Sophie La Roche dans les années 1770, dans lesquels celle-ci déplore l'imitation des mœurs françaises, et exalte les vertus natives des femmes allemandes. Voir également Charlotte TACKE, « Les femmes... », art. cité, p. 23.

⁶³⁸ [Hermann Semmig?], correspondance de Nancy, *Frauen-Zeitung*, n°19, mai 1850.

nombre d'entre elles appuient également leurs revendications égalitaires sur une différence des sexes perçue comme essentielle. Un tel procédé semble indiquer l'intériorisation par ces femmes d'une partie du discours idéologique sur les catégories de genre : il leur est impossible de dissocier clairement leur identité personnelle de l'identité genrée qui leur est assignée. Même Jeanne Deroin, qui demande l'égalité complète, décèle dans les femmes un « amour instinctif » révélant qu'elles sont appelées à « la maternité sociale de la mère de l'Humanité »⁶³⁹. Même Eve, qui pointe le caractère construit de ce qu'elle nomme « sexe d'Etat », et qui souhaite la disparition des « catégories de sexe », affirme que « la Femme » est « cet être qui a charge de rénovation sociale et universelle » :

« Eh bien ! que, pour ranimer l'amour ; que, pour délivrer la femme qui n'est rien dans l'Etat, qui n'est pas plus dans l'Eglise et qui ne semble être encore qu'un intermédiaire entre l'homme et le démon, la femme soit enfin un intermédiaire entre l'homme et Dieu ; (...) La destinée du monde, la destinée de toutes choses, tout fait à la femme l'obligation pressante de régénérer toutes choses par l'amour. Les femmes sont la chevalerie moderne ! (...) Les femmes sont les prêtres nouveaux ! »⁶⁴⁰

De tels propos semblent reproduire les conceptions les plus stéréotypées des détracteurs de l'émancipation des femmes. Mais, contrairement à eux, les rédactrices de l'*Almanach* et du *Frauen-Zeitung* ne visent pas à enfermer les femmes dans la famille. Partant d'une même idée – les femmes sont naturellement vouées à l'amour – elles en tirent une conclusion diamétralement opposée : les femmes doivent pouvoir agir en toute liberté dans l'espace public afin de mettre leur altruisme et leur dévouement au service de la société et de l'Etat. Louise Otto, Jeanne Deroin et leurs compagnes confèrent ainsi une dimension politique à une spécificité qu'elles estiment fondée en « nature ».

II.1.2. L'identité féminine comme légitimation de la résistance

Les rédactrices recourent en effet à l'identité « féminine », et notamment à sa dimension « maternelle », pour légitimer leur appartenance aux courants politiques progressistes et tenter d'y attirer d'autres femmes. Ainsi, selon Jeanne Deroin, les femmes doivent avoir des droits politiques « afin de veiller elles-mêmes sur l'avenir social de leurs enfants et de les préserver du joug de la tyrannie, de la misère et de l'ignorance »⁶⁴¹. En effet :

⁶³⁹ Jeanne DEROIN, « Avis important », *Almanach de Femmes pour 1854*, p. 10.

⁶⁴⁰ EVE, « Feuilleton de L. Desnoyers et réponse », *Almanach des femmes pour 1852*, p. 142.

⁶⁴¹ Jeanne DEROIN, « Introduction », *Almanach des Femmes pour 1853*, p. 13

« ...c'est maintenant la mission spéciale de la femme régénérée par l'Esprit d'amour et de liberté, de vérité et de justice, de faire appel à la conscience humaine et de réclamer comme mère dans l'humanité l'héritage collectif, le patrimoine des déshérités, et le droit social pour tous. »⁶⁴²

Selon elle, les qualités particulières aux femmes les rendent particulièrement aptes à « fonder la famille sociale nouvelle »⁶⁴³. Elle suggère ainsi que c'est le socialisme – tel qu'elle l'entend – qui offre aux femmes la possibilité d'épanouir pleinement leurs facultés puisque

« la MORALE du socialisme, c'est le progrès dans la liberté ; elle est basée sur L'AMOUR, qui est la seule limite naturelle de toutes les aspirations de l'être humain, et le seul mobile qui soit en rapport avec la dignité humaine »⁶⁴⁴.

Louise Otto adopte le même raisonnement à propos de l'engagement démocratique. Dans une série de quatre articles, intitulée « Les femmes démocrates », elle prétend exposer « avec sincérité et sévérité » les motivations qui conduisent les femmes à se rallier à la démocratie. Elle dit d'abord avoir écrit ce texte pour conforter celles qui doutent, persuader celles qui tergiversent. En réalité, il s'agit une fois de plus d'affirmer sa propre légitimité, de défendre sa respectabilité et celle de sa cause :

« ... nous voulons lutter et vaincre *par la pureté de notre cause* et, pour que celle-ci soit reconnue de tous, même par ceux qui sont encore méfiants, il s'agit d'expulser tous les éléments indignes (*unedlen Elementen*) qui se mêlent à cette cause. Nous sommes bien éloignées du principe selon lequel la fin justifie les moyens, nous le laissons à nos adversaires. »⁶⁴⁵

Traitant les femmes démocrates à part des hommes, elle part du principe que les raisons et les manifestations de l'engagement politique diffèrent – et doivent différer – selon le sexe. Tout en dressant un tableau des femmes qui se disent démocrates, elle définit en réalité les normes de la féminité qu'elle souhaite voir reconnaître. Elle classe en effet ces femmes en quatre catégories : les « affectées », les « dissimulées », les « immorales », les « enthousiastes ». Les premières sont celles qui, selon Louise Otto, ne veulent que satisfaire leur vanité en attirant l'attention.

« Ainsi, les démocrates affectées se plaisent à imiter les mœurs des hommes. (...) Elles ne sont pas coquettes ou frivoles ; elles sont certes attirées par les hommes, mais elles les considèrent plutôt comme leurs camarades que comme leurs amants (...). Chez beaucoup il ne s'agit que d'une confusion conceptuelle ; elles interprètent mal la devise démocratique : Liberté, Égalité, Fraternité – elles pensent que la liberté libère aussi des conventions, de l'élégance, que l'égalité supprime aussi la différence entre

⁶⁴² Jeanne DEROIN, « Réponse à la lettre de Miss Ann Knight », *Almanach des Femmes pour 1854*, p. 83.

⁶⁴³ Jeanne DEROIN, « Introduction », *Almanach des Femmes pour 1853*, p. 15.

⁶⁴⁴ Jeanne DEROIN, « Remarque de l'éditeur », *Almanach des Femmes pour 1853*, p. 29.

⁶⁴⁵ Louise OTTO, « Die Demokratinnen. I », *Frauen-Zeitung*, n°1, 5 janvier 1850.

les sexes (...), que la fraternité est avant tout destinée à instaurer une sorte d'assemblée estudiantine entre tous les démocrates et toutes les démocrates. De telles conceptions ne sont cependant pas naturelles à la plupart des femmes, même chez les moins éduquées, elles se forcent donc à les adopter, et ce qui serait peut-être excusable comme naïveté atteint en tant qu'affectation le plus haut degré du repoussant. (...) L'affectée aide à construire les barricades, pour pouvoir y être présente – non purement guidée par l'enthousiasme du moment, qui fait tout oublier, mais guidée par une vanité réfléchie ; elle se plaît avec une hache à la main, et elle doit se montrer avec les autres dans la rue, car elle ne se sent à son aise qu'au milieu du tumulte. (...) – Et si la vraie révolution survenait maintenant ? N'en doutons pas : les affectées poursuivraient leur affectation, et ces apparitions de la première révolution française, ces femmes qui assassinaient de sang froid et qui se faisaient elles-mêmes prêtresses de la haine et de la vengeance, pourraient facilement se répéter en Allemagne – si l'heure en vient. »⁶⁴⁶

Louise Otto achève ce portrait cinglant en indiquant plus précisément qui elle vise : les épouses de démocrates qui s'aventurent partout avec eux⁶⁴⁷, et les femmes des milieux républicains populaires. Qu'elle les trouve ridicules ou effrayantes, elle leur dénie le droit de porter le nom de démocrates, et elle se félicite de que cette description empêchera désormais de telles personnes de se considérer comme « camarades » des rédactrices du *Frauen-Zeitung*. La deuxième catégorie est traitée avec plus d'indulgence⁶⁴⁸. Louise Otto se montre assez compréhensive envers celles qui dissimulent leurs convictions et qui n'osent agir, souvent en raison de leur isolement ou de la pression familiale. Elle reconnaît que même des hommes qui se disent démocrates refusent de voir leur épouse parler et agir publiquement. D'autres femmes ne peuvent afficher leurs idées car elles dépendent des riches et des puissants pour vivre. Les plus condamnables seraient les femmes libres de toute contrainte familiale et matérielle, qui se refusent à traduire leurs principes par des actes, car elles sont soumises aux préjugés du monde. Même à elles, Louise Otto accorde l'excuse de l'éducation hypocrite et superficielle donnée aux filles. Elle espère que son journal permettra à ces démocrates trop timides de se sentir entourées et encouragées. Elle retrouve ensuite toute son agressivité pour parler du troisième cas de figure : les « frivoles ou immorales », qui soit « veulent se servir de la démocratie pour couvrir une vie de débauche », soit « pensent pouvoir, en tant que démocrates, être autorisées à mener une telle vie »⁶⁴⁹.

« ... il n'est pas ici seulement question de la frivolité et de la trivialité avec laquelle ces femmes entrent dans le sanctuaire de l'amour et du mariage (...) mais de cette frivolité avec laquelle elles conçoivent

⁶⁴⁶ *Ibidem*.

⁶⁴⁷ Elle fait sans doute allusion à celles qui ont suivi leur mari sur le champ de bataille, telles que Mathilde Anneke et Amalie Struve.

⁶⁴⁸ Louise OTTO, « Die Demokratinnen. II », *Frauen-Zeitung* n° 2, 12 janvier 1850.

⁶⁴⁹ Louise OTTO, « Die Demokratinnen. III », *Frauen-Zeitung* n°3, 19 janvier 1850.

tout ce qui concerne la démocratie (...). Le désir d'indépendance, qui est pour moitié un instinct brut, pour moitié un subtil calcul pour s'affranchir à cette occasion des lois de la morale, a fait de ces femmes des démocrates. Elles le sont vraiment, dans la mesure où elles ne passeraient pas à un parti opposé, ni pour de l'argent ni pour de bonnes paroles ; elles sont (...) souvent décidées et courageuses à l'heure du danger, "généreuses" comme la plupart des êtres écervelés, et elles sont ainsi souvent prêtes à aider ; mais, précisément, elles ne suivent que l'inspiration du moment. (...) La démocratie n'est pas pour elles une religion (...) ; ce n'est au mieux pour elles qu'une nouvelle doctrine, que leur intelligence explore et apprécie (...). Ces frivoles sont des comédiennes, comme la plupart des affectées ; comme celles-ci, elles font partie de celles qui ont discrédité le terme "émancipation des femmes", et que l'on nomme donc tout simplement des "émancipées". »⁶⁵⁰

Bien qu'elle ne donne aucun nom, il est probable que Louise Otto pense particulièrement à Louise Aston en écrivant ce texte ; sans doute l'allusion était claire aussi pour les lectrices, déjà prévenues contre cette « émancipée » par des articles antérieurs. Dénonçant les mœurs dissolues de ces « immorales », qui fréquentent les clubs pour trouver des amants, elle les rejette comme les plus indignes de toutes les soi-disant démocrates. Pour défendre sa propre respectabilité, Louise Otto adopte donc le même registre que ses propres détracteurs et que tous ceux qui dénigrent l'engagement public des femmes en attaquant leur moralité et leur vie privée. Comme eux, elle refuse de soumettre hommes et femmes aux mêmes critères. Elle juge en effet de l'honnêteté des hommes démocrates en examinant la conformité de leurs actes avec leurs principes politiques, dénonçant par exemple ceux qui se comportent en tyrans domestiques ou qui se compromettent avec les autorités. Pour des femmes, ces critères ne lui paraissent pas suffisants : tout en reconnaissant le courage des « affectées » et des « immorales », et leur fidélité attestée à la cause démocrate, elle estime que leurs actes sont totalement invalidés par « l'impureté » de leurs intentions et leur liberté de comportement. Pour mieux condamner celles à qui elle ne veut surtout pas être identifiée, Louise Otto ne trouve pas de moyen plus efficace que de remettre en question leur féminité. Accusant les unes de nier la différence des sexes, les autres d'aspirer à la même liberté sexuelle que les hommes, elle fait comprendre qu'elles ont toutes trahi les vertus féminines : discrétion, modestie, dignité, chasteté. Là encore, les normes du genre sont utilisées pour établir une hiérarchie parmi les femmes, et ces « fausses démocrates » sont implicitement accusées de dévier du côté de la masculinité. Que Louise Otto en soit réduite à employer de tels procédés indique à quel point elle se trouve, personnellement tant que politiquement, dans une situation critique au début de 1850. Il s'agit pour elle de défendre son propre droit à

⁶⁵⁰ *Ibidem.*

s'exprimer, et elle ne peut visiblement plus le faire qu'en donnant des gages de respectabilité à ses adversaires mêmes. Elle en arrive donc à légitimer son intervention publique en posant cette équivalence : les « vraies » femmes sont des démocrates nées⁶⁵¹. C'est ainsi que le quatrième article présente les « enthousiastes », en assimilant les qualités « féminines » aux vertus démocratiques. Louise Otto y exalte le dévouement et l'altruisme comme des spécificités féminines, concluant que chaque femme est « naturellement » portée à se vouer au progrès de la société et au salut de l'humanité. Elle donne en même temps une coloration religieuse à sa démonstration, puisqu'elle reprend une définition de Jungs pour qui l'enthousiasme, c'est « cette sensibilité pour la magnificence du monde divin, pour ses détails comme pour le tout »⁶⁵² :

« Reconnaître le Royaume de Dieu et chercher à l'étendre toujours davantage – c'est le but que toutes les véritables démocrates donnent à leur vie. (...) La démocratie est une "religion" pour la démocrate enthousiaste. (...) L'enthousiaste place ces efforts [pour réaliser le Royaume] au-dessus de tout, et leur sacrifie tout ce qui lui est demandé. Elle ne craint pas de s'avancer en public là où les circonstances le permettent et où cela lui permet de servir les objectifs de la démocratie. Elle le fait sans se soucier du "qu'en-dira-t-on" ; elle ne craint pas la sentence de l'opinion publique, consciente d'accomplir ce qui est juste et nécessaire, mais elle ne la défie pas non plus. (...) En réalité cela n'est pas plus difficile de mourir pour ses convictions que de vivre pour elles dans la honte, l'humiliation et la détresse. Ceci, c'est à présent le sort des femmes démocrates »⁶⁵³.

Outre ce qui concerne la religiosité, qui sera analysé plus loin, ce texte est intéressant à deux titres. D'une part il permet à Louise Otto de faire indirectement son autoportrait, qu'on pourrait nommer « portrait en femme » ; d'autre part il lui permet de donner une définition de la féminité idéale. Sans jamais parler d'elle à la première personne, c'est bien sûr elle-même que Louise Otto représente sous les traits de la démocrate parfaite. Celle-ci incarne plusieurs valeurs morales : l'altruisme, le désintéressement, le don absolu de soi. La dimension spirituelle et sacrificielle ajoutée à ce tableau moral permet à Louise Otto de témoigner de la pureté de ses intentions, donc de la validité de ses actes. L'ensemble est censé correspondre à une image idéale de « la Femme », afin de réagir à la réputation d'antiféminité faite à celles

⁶⁵¹ C'est ce qu'expose aussi très clairement l'une de ses collaboratrices : « (...) La démocratie dans laquelle nous nous reconnaissons, est, dans son sens le plus noble et le plus sublime, le plus pur et le plus parfait amour pour les êtres humains. Ceci est la base sur laquelle elle repose ; son but : le bonheur de tous ; son enseignement : liberté, égalité, amour fraternel. – Les femmes sont particulièrement aptes à accomplir cela. L'amour est le trait fondamental de notre caractère, nous servons facilement et joyeusement la liberté car, bien plus libérées de l'égoïsme que les hommes, nous accordons à chacun ses droits et son libre épanouissement individuel » (MARTHA, « Demokratie, die Religion der Frauen », *Frauen-Zeitung* n°25, 22 juin 1850).

⁶⁵² Louise OTTO, « Die Demokratinnen. IV », *Frauen-Zeitung* n°4, 26 janvier 1850. Voir le texte en annexe.

⁶⁵³ *Ibidem*.

qui s'expriment politiquement en public. Louise Otto donne ici une définition de la féminité qui lui permet de transgresser les limites traditionnelles posées aux femmes et de légitimer une action publique. Il s'agit certes d'un renouvellement et d'une réappropriation des normes de genre, mais celles-ci ont toujours vocation à fonctionner comme normes : la série « Les femmes démocrates » montre bien que le but reste de contraindre et d'exclure.

Les textes de l'*Almanach* et du *Frauen-Zeitung* montrent donc un perpétuel va et vient entre des proclamations d'autonomie et le recours aux normes. Cette hésitation constante signale les limites de l'espace symbolique dans lequel les femmes peuvent prendre publiquement la parole. Leurs multiples contradictions et ambiguïtés traduisent autant l'intériorisation de prescriptions sociales que la pression d'une opinion publique toujours prête à diffamer toute femme soupçonnée de déviance. Nous l'avons vu par exemple avec la persécution dont a été victime Louise Aston, comme avec la façon dont les juges et la presse officielle ont traité le cas de Pauline Roland. En justifiant leur engagement politique par leur « nature féminine » altruiste, les rédactrices de l'*Almanach* et du *Frauen-Zeitung* cherchent à écarter les accusations d'individualisme et d'égoïsme pesant sur celles qui parlent d'émancipation. Leur religiosité affichée peut aussi être en partie interprétée comme l'une des conditions de possibilité de leur parole.

II.2. Une identité religieuse

La religiosité que l'on trouve dans le *Frauen-Zeitung* et l'*Almanach* n'est pas l'apanage des textes de femmes. Les références chrétiennes sont également présentes chez de très nombreux démocrates et socialistes de 1848. Critiquant le comportement de l'Eglise et du clergé comme une perversion du message chrétien, beaucoup présentent leurs projets de rénovation sociale comme une nouvelle morale ou une nouvelle spiritualité, fondée sur les principes de l'Evangile⁶⁵⁴. Comme eux, Louise Otto, Jeanne Deroin et leurs compagnes donnent une coloration religieuse à leurs idéaux politiques : elles expliquent que la démocratie (ou le socialisme) est la seule voie conforme à l'enseignement du Christ et à la loi de Progrès. L'*Almanach* propose même des extraits d'un évangile rédigé par Jeanne Deroin, qui reprend

⁶⁵⁴ Voir par exemple Frank Paul BOWMAN, *Le Christ romantique*, Genève, Librairie Droz, 1973 et *Le Christ des barricades (1789-1848)*, Paris, Cerf, 1987 ; Friedrich W. GRAF, *Die Politisierung des religiösen Bewusstseins : die bürgerliche Religionsparteien im deutschen Vormärz*, Stuttgart, Frommann-Holzboog, 1978 ; Edward BERENSON, *Populist Religion and Left-wing politics in France 1830-1852*, Princeton, Princeton University Press, 1984 ; Alain MAILLARD, *La Communauté des égaux. Le communisme néo-babouviste dans la France des années 1840*, Paris, Kimé, 1999 ; Pamela PILBEAM, « Dream Worlds ? Religion and the early socialists in France », *The Historical Journal*, 43, 2, 2000, p. 499-515.

là une pratique des milieux de gauche contemporains⁶⁵⁵. Religion et politique sont donc indissociables pour ces femmes, comme pour beaucoup de leurs contemporains qui témoignent d'une foi « sécularisée », incarnée dans un message politique.

Toutefois l'utilisation du registre religieux par les rédactrices du *Frauen-Zeitung* et de l'*Almanach* révèle aussi des enjeux spécifiques, liés à la catégorie de genre. Tout d'abord, le discours de la gauche à laquelle ces femmes s'identifient, considère les domaines de la morale et de la spiritualité comme étant la sphère d'intervention « naturelle » du sexe féminin. Pour se faire entendre et pour justifier leur engagement public, les femmes de 1848 sont donc conduites à mettre en avant la mission qui leur aurait été dévolue par Dieu et la Nature. Il est important de rappeler que, jusqu'alors, seule la religion a procuré une reconnaissance aux femmes, et leur a permis des formes d'engagement public acceptées par la société. Aucune des femmes de l'*Almanach* ou du *Frauen-Zeitung* ne se dit athée ou agnostique, au contraire de certains de leurs collaborateurs. Afficher une forte identité chrétienne – fut-ce un christianisme revu et corrigé – est aussi un moyen de garantir leur respectabilité aux yeux de l'opinion. La piété est en effet l'une des composantes essentielles de la féminité selon l'idéologie dominante⁶⁵⁶ : il est donc inconcevable qu'une femme qui se respecte puisse dire son doute, son incrédulité, son athéisme. C'est ce que l'on comprend à la lecture de certains textes de Louise Otto. La question religieuse joue aussi un rôle important dans sa controverse indirecte avec Louise Aston⁶⁵⁷. Pour cette dernière en effet, s'émanciper signifie assumer une véritable rupture avec la religion, y compris avec les fondements religieux de la morale. La notion de loi divine s'oppose, selon elle, à la liberté et à la rationalité individuelles, qu'elle place par-dessus tout. Louise Otto au contraire ne conçoit pas de vie en société sans religion. Pour elle, l'émancipation consiste à réformer la religion de manière à ce que les femmes y trouvent une place valorisante. Elle utilise fréquemment l'argument religieux ou divin pour clore un débat en se situant dans un domaine inaccessible – et supérieur – à la raison. Elle se refuse donc à comprendre Louise Aston lorsque celle-ci se proclame hérétique et fait du péché

⁶⁵⁵ Jeanne DEROIN, « Evangile Social », extrait de « l'Evangile des Femmes », *Almanach pour 1854* ; on peut citer comme prédécesseurs Alphonse ESQUIROS, *Evangile du Peuple*, 1840, Etienne CABET, *Le vrai christianisme suivant Jésus Christ*, 1846, et une foule de catéchismes révolutionnaires et manuels évangéliques parus en 1848.

⁶⁵⁶ Voir Hugh MCLEOD, « Weibliche Frömmigkeit – männlicher Unglaube? Religion und Kirchen im bürgerlichen 19. Jahrhundert » , dans Ute FREVERT (Hg.), *Bürgerinnen und Bürger. Geschlechterverhältnisse im 19. Jahrhundert*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1988, p. 134-156.

⁶⁵⁷ Voir Hans ADLER, « On a Feminist Controversy... », art. cité.

la marque suprême de la liberté⁶⁵⁸. Pour Louise Otto, l'irrégiosité d'une femme est un signe d'immoralité particulièrement fort.

Nous examinerons si l'emploi du langage religieux est le même dans le *Frauen-Zeitung* et l'*Almanach*, et quelles sont les interprétations que l'on peut en faire. Les conceptions religieuses des rédactrices correspondent-elles uniquement au prolongement des espérances de 1848, ou bien reflètent-elles une évolution liée aux nouvelles circonstances politiques ? En quoi le discours religieux aide-t-il ces femmes à prononcer une parole publique ? Quelles identités font-elles jouer à travers un tel langage ?

II.2.1. Une parole chrétienne

Tout en ayant conscience que les dogmes et les Eglises établies sont largement responsables de leur oppression, les rédactrices du *Frauen-Zeitung* et de l'*Almanach* refusent de rompre avec la religion chrétienne, et veulent plutôt essayer de la transformer en instrument d'émancipation. Toutes dénoncent des pratiques obscurantistes et des autorités religieuses perverties par les intérêts temporels. Elles recherchent une alternative qui réunisse spiritualité et rationalité. Les Allemandes espèrent une « *Aufklärung* » religieuse grâce à une éducation humaniste « reliant la théorie à la pratique, la science à la vie, la philosophie à la religion, la raison à l'amour (...) »⁶⁵⁹. Les Françaises s'enthousiasment pour des projets qui mêlent réflexion critique, mysticisme et expérience pratique, tels que le fusionisme, le végétarisme, l'association des shakers. On perçoit nettement dans leurs propos l'influence respective des communautés paroissiales dissidentes et du saint-simonisme. Comme les saint-simoniens, les femmes de l'*Almanach* se disent « apôtres de la foi nouvelle » qui doit régénérer le vieux monde. Souvent liées aux Catholiques Allemands et aux Protestants Libres, les femmes du *Frauen-Zeitung* affirment que les véritables chrétiens sont ceux des paroisses dissidentes et les démocrates persécutés. Toutes font une lecture des évangiles qui légitime la révolte contre la tyrannie. Comme le font la plupart des socialistes contemporains, *Die Frauen-Zeitung* et l'*Almanach* présentent la démocratie et le socialisme à la fois comme des religions séculières et comme l'ultime conséquence du message chrétien :

⁶⁵⁸ Voir la critique (non signée) d'un recueil de poèmes de Louise Aston, parue dans *Frauen-Zeitung* n°21, 8 septembre 1849.

⁶⁵⁹ Lettre d'un membre de l'Association Culturelle Féminine de Hambourg, *Frauen-Zeitung* n°5, 2 février 1850.

« Ô mes sœurs, puissions-nous toutes œuvrer pour l'accomplissement de ce royaume de Dieu, imprimer dans notre cœur les beaux et saints enseignements de la démocratie, du vrai christianisme, leur rester fidèle dans chaque combat que nous aurons peut-être bientôt à subir. »⁶⁶⁰

« ... le VRAI SOCIALISME [est une] religion sociale qui a pour base et pour DOGME LA SOLIDARITE, c'est-à-dire la responsabilité mutuelle, la fraternité universelle ; et pour CULTE LE TRAVAIL SOLIDAIRE, c'est-à-dire le travail de tous les membres de la famille sociale, unis dans le but de rendre hommage à Dieu dans ses œuvres (...). »⁶⁶¹

Ce registre est sans doute en partie utilisé dans l'espoir de toucher un public aussi large que possible, en appuyant la propagande politique sur des conceptions religieuses populaires. Il permet aussi d'exprimer aussi l'intensité d'un espoir dans un avenir irréprésentable avec des mots ordinaires. Mais le choix d'un tel langage revêt sans doute une signification supplémentaire lorsqu'il s'agit de femmes : celles-ci, élevées dans l'idée que c'est à elles qu'incombent la conversion et la moralisation de la société, ont probablement de la difficulté à se départir de telles références. Ainsi, tout en critiquant la religion dominante, les rédactrices de l'*Almanach* et du *Frauen-Zeitung* cherchent à réinterpréter les évangiles en leur faveur. Elles n'y lisent pas seulement la légitimation de leurs idées politiques et de la résistance à la réaction. Elles présentent aussi le christianisme comme le moyen de faire progresser le statut des femmes et proposent une relecture libérale, « féminine », des Ecritures. Jeanne Deroin dénonce explicitement l'interprétation patriarcale des paroles du Christ :

« (...) Et l'homme seul a interprété toutes les croyances religieuses et il a méconnu le vrai Dieu, le principe d'amour, d'harmonie et de liberté ; il s'est fait un Dieu à son image, qu'il a nommé le Dieu-Fort, le Dieu des Armées, le Dieu Vengeur. Et la morale a été basée sur une soumission servile à la loi du plus fort. Et jusqu'à présent le Progrès, qui est le principe de vie et d'activité de l'univers, le Progrès dont rien ne peut arrêter la marche puissante, avance douloureusement à travers des torrents de sang et de larmes. »⁶⁶²

Louise Otto se plaît quant à elle à évoquer l'histoire de Marthe et Marie. Elle comprend les paroles du Christ comme un encouragement aux femmes pour qu'elles s'instruisent, pour qu'elles osent délaisser les servitudes de la vie domestique pour accomplir

⁶⁶⁰ MARTHA, « Demokratie, die Religion der Frauen », *Frauen-Zeitung* n°25, 22 juin 1850.

⁶⁶¹ Remarque de l'éditeur [Jeanne Deroin], *Almanach des Femmes pour 1853*, p. 30.

⁶⁶² Jeanne DEROIN, « Introduction », *Almanach des Femmes pour 1853*, p. 11.

de plus hautes tâches, enfin pour qu'elles assument un rapport privilégié avec le Christ⁶⁶³. Les références chrétiennes servent donc également à appuyer les revendications des femmes.

Allemandes et Françaises ont donc recours au domaine religieux d'une façon assez similaire. Néanmoins, cela ne semble pas toujours recouvrir les mêmes enjeux pour les unes et les autres. Le *Frauen-Zeitung* publie plusieurs articles sur la démocratie comme religion, dont certains ont été cités plus haut. Dans la mesure où ils s'adressent exclusivement aux femmes, le but paraît surtout de leur présenter l'engagement politique de façon plus convenable, en l'inscrivant dans un registre qui est « naturellement » le leur. Cette argumentation traduit un processus de « sécularisation » de la religion, destiné à concilier tradition et progrès : la démocratie apparaît comme la foi moderne, qui offre un nouveau lieu d'exercice à l'esprit de sacrifice « féminin ». Enfin, le parallèle que Louise Otto établit entre la persécution des premières chrétiennes et celle des femmes démocrates lui permet de revendiquer la respectabilité et l'honneur que la société refuse à ces dernières. Même si l'*Almanach* développe également ce thème du martyr, Jeanne Deroin paraît utiliser la référence au religieux dans une logique différente, puisqu'elle écrit à l'intention de tous et estime que la religion concerne autant les hommes que les femmes. On peut plutôt interpréter le langage prophétique qu'elle emploie à partir du deuxième *Almanach* comme une réaction à l'aggravation de la situation en France : ses professions de foi disent l'ultime espoir d'une alternative à la « pure politique » qui enferme l'humanité dans un « cercle fatal de luttes fratricides et de misères morales et matérielles »⁶⁶⁴. Si l'exil anglais permet à Jeanne Deroin de conserver sa liberté de parole, il accroît aussi son isolement. Réduite à des conditions de vie difficiles, souffrant du triomphe de la contre-révolution qui signifie à la fois la perte d'êtres chers et l'anéantissement de ses efforts, elle semble rechercher une forme de consolation dans cette religiosité qui imprègne le dernier extrait cité. Enfin, il est également important pour elle d'exalter la dimension religieuse du socialisme dans lequel elle croit, afin de se distinguer clairement de ceux qui prônent une « guerre sociale » incompatible avec son pacifisme.

II.2.2. La mystique du salut par la Femme

En affichant leur soumission à la loi divine, les rédactrices de l'*Almanach* et du *Frauen-Zeitung* traduisent leur préoccupation concernant le Salut. Comme de nombreux

⁶⁶³ Louise OTTO, « Programme », *Frauen-Zeitung* n°1, 21 avril 1849.

⁶⁶⁴ Jeanne DEROIN, « Introduction », *Almanach des Femmes pour 1853*,.

contemporains désabusés par la politique et désespérés par les divisions sociales au lendemain de 1848, elles pensent désormais l'avenir en terme de « Rédemption ». Ce thème est chez elles étroitement lié au rêve d'une société harmonieuse, dont l'avènement serait rendu possible notamment grâce aux femmes, ou plutôt à « la Femme ». Leurs propos semblent ainsi rejoindre ceux des courants rénovateurs, socialistes « utopiques » ou théologiens dissidents, chez qui la figure de la femme pécheresse est remplacée par celle de la femme rédemptrice. Toutefois, Allemandes et Françaises ne reproduisent pas exactement le discours sur le féminin qui domine dans ces mouvements des années 1830 et 1840. Leurs écrits montrent qu'elles tâchent se réapproprier l'idée de la Femme salvatrice, pour mieux servir leurs intérêts.

La version saint-simonienne de l'émancipation des femmes est condamnée sans appel à plusieurs reprises dans l'*Almanach*, principalement dans deux articles de Marie, qui dit partager ses souvenirs personnels. Elle explique que la liberté à laquelle Enfantin appelait les femmes a été fort mal comprise, que les hommes saint-simoniens ont exploité cette idée de liberté afin de servir leurs passions, et que la réputation des saint-simoniennes a été ruinée, la « Femme libre » étant assimilée dans l'opinion à « la Femme licencieuse et sans réserve, sans honte, sans principes »⁶⁶⁵. Elle évoque avec émotion les drames vécus par ses anciennes compagnes :

« Confiantes dans l'appel, que leur faisait un homme, à la liberté, à l'égalité, elles crurent à un amour nouveau, elles en cherchèrent la réalisation au prix des plus douloureuses épreuves ; leurs facultés aimantes s'exaltèrent ; mais (...) cette puissance les brisa sans que l'homme pût être sauvé. »⁶⁶⁶

Malgré cela, de nombreux textes de Jeanne Deroin restent très influencés par les idées et les formules saint-simoniennes. C'est notamment le cas de son « Evangile Social », dont elle publie des extraits dans le troisième *Almanach*. Elle y annonce :

« Et c'est à la femme, régénérée par l'esprit d'amour et de liberté et de justice, qu'il est donné de formuler la synthèse nouvelle et d'élever la conception incomplète de la science sociale à la hauteur d'une Religion Universelle, qui reliera tous les membres de la famille humaine dans l'amour de tous pour chacun et de chacun pour tous. »⁶⁶⁷

Conformément aux convictions des saint-simoniens, mais aussi d'autres réformateurs socialistes, Jeanne Deroin parle ainsi de « la Femme » comme étant l'agent privilégié de la

⁶⁶⁵ MARIE, « Sur l'école saint-simonienne, et particulièrement sur l'appel à la femme », *Almanach des Femmes pour 1853*, p. 87.

⁶⁶⁶ MARIE, « Lettre à Eve sur la société d'Amour pur », *Almanach des Femmes pour 1854*, p. 58.

⁶⁶⁷ Jeanne DEROIN, « Evangile Social », *Almanach des Femmes pour 1854*.

rédemption sociale, grâce à l'idéal d'amour qu'elle incarne. Toutefois, sa revendication constante de l'égalité civile et civique montre qu'elle est bien loin de partager la conception que les saint-simoniens se faisaient de l'émancipation des femmes. La « femme régénérée » dont elle parle n'est pas la « femme libre », qui mène à sa guise sa vie amoureuse et sexuelle, mais celle qui a reconnu sa vocation de « Mère de l'Humanité » et peut exercer les droits politiques et sociaux liés à ses devoirs.

Certaines de ses collaboratrices proposent une alternative radicalement opposée, tout en faisant, elles aussi, écho à l'Appel à la Femme des saint-simoniens. Pour Marie, Eve et Henriette, celle qui est à même de sauver le monde est la célibataire qui vit dans une chasteté parfaite, dont le corps est préservé de toute contrainte. Seule « la vierge », dégagée « de toute domination et même de toute influence de l'homme », peut être réellement libre et capable de « l'amour pur » rédempteur, ainsi que l'explique Marie :

« ... l'amour de l'homme n'est pas la voie de l'apostolat, ni le vrai but de l'existence et l'on en tirera cette conséquence que la vierge seule peut s'unir à l'esprit de Dieu, que la vierge seule peut voir son apostolat couronné et donner au monde la nouvelle loi d'alliance dont nous attendons notre rachat et notre salut. »⁶⁶⁸

L'influence saint-simonienne se reconnaît notamment dans l'allusion à un Moïse ou un Messie féminin, mais ces propos, qui assimilent implicitement le « féminin » au pur et le « masculin » à l'impur, vont encore plus loin que la théologie saint-simonienne : celle-ci renversait certes les données traditionnelles de la religion, mais valorisait tout de même la masculinité. En même temps, on retrouve une vision très classique du célibat consacré, telle qu'elle est véhiculée par l'Eglise depuis ses origines, comme si Marie tentait un nouveau syncrétisme qui préserve tout de même un certain héritage chrétien. Avec son Association d'Amour pur⁶⁶⁹, Eve s'inscrit dans la même filiation d'idées, mais elle se distingue néanmoins par sa révolte ouverte contre la fonction procréatrice du corps féminin. Pour elle, la virginité ou la chasteté ne semblent pas tant être une affaire de pureté, que le seul moyen de garder le contrôle de son propre corps et d'éviter la maternité : elle considère celle-ci comme une atteinte insupportable à la liberté personnelle, « puisque la Femme n'est pas libre de ne pas être mère »⁶⁷⁰. Etant donné cette contrainte apparemment irrémédiable, la procréation ne saurait être prônée comme un devoir, ni comme la valeur suprême de la féminité. Au

⁶⁶⁸ MARIE, « Lettre à Eve sur la société d'Amour pur », *Almanach des Femmes pour 1854*, p. 59.

⁶⁶⁹ Mentionnée à plusieurs reprises dans l'*Almanach des Femmes pour 1854* ; on en retrouve trace jusqu'en 1882 par une série de brochures et d'articles anonymes, dus probablement tous à la même personne.

⁶⁷⁰ EVE, « Le douaire universel », *Almanach des Femmes pour 1853*, p. 32.

contraire, Eve désigne la maternité comme l'obstacle essentiel opposé à l'émancipation des femmes. Refusant cette fatalité, elle appelle les femmes à se libérer de cette fonction dans laquelle la nature et la société les enferment, et à se trouver une autre identité que celle de mère :

« L'amour doit se déclarer libre par la femme ; l'amour doit se déclarer libre, c'est-à-dire chaste et pur. Le droit de l'amour libre, c'est de proclamer dans chaque femme une vierge ; le devoir de cet amour c'est de la faire accepter. Le droit de l'amour pur, c'est d'être indépendant du sexe ; le devoir de cet amour, c'est de le proclamer hautement. L'amour pur ne relève point du sexe, l'amour pur ne le connaît point. Qu'on n'objecte plus la destinée de la femme, qu'on n'arrête plus la femme au nom de la procréation. La destinée de la femme est à refaire. (...) La procréation n'est qu'un fait de nature, le moins libre, le plus fatal (...). C'est ce fait lui-même qu'il faut remettre en question afin qu'il ne soit plus imposé à la femme. Puisqu'à ce fait se rattachent tous les esclavages de la femme, à lui aussi doivent correspondre toutes ses libertés. Donc, vous tous qui voulez être utiles à la femme, venez ! (...) n'oubliez pas que la régénération de toutes choses n'a été promise au monde que par la femme libre et l'amour pur. »⁶⁷¹

L'utopie d'Eve est donc un monde sans sexualité, une humanité qui rencontrerait enfin son destin véritable en s'affranchissant de ce simple « fait de nature » qu'est la procréation. C'est, selon elle, la seule façon pour les femmes de conquérir une liberté identique à celle des hommes, qui rendrait alors possible d'exprimer pleinement les vertus salvatrices d'un « féminin » qui demeure encore à découvrir, puisque l'identité féminine ne serait plus définie par la maternité. Cette idée mystique d'un salut par les femmes, quelles qu'en soient les variantes, permet aux rédactrices de l'*Almanach* de dépasser l'horizon restreint de ces « années noires » que sont les années post-révolutionnaires : elles envisagent ainsi un futur prometteur, où tout ce qui apparaît comme une fatalité – depuis les rapports sociaux entre classes et sexes, jusqu'à la plus naturelle des fatalités qu'est la procréation – pourrait être remis en cause, transformé, balayé. Il s'agit bien ici d'un refus absolu de la résignation, qui définit bien l'attitude politique de ces dernières « femmes de 1848 ».

Chez les rédactrices du *Frauen-Zeitung*, on retrouve aussi la certitude que les femmes ont un rôle crucial à jouer dans « l'œuvre de rédemption du monde »⁶⁷². Cette idée prend toutefois des formes beaucoup moins variées que dans l'*Almanach*. On retrouve chez les Allemandes une vision proche de celle défendue par Jeanne Deroin, selon laquelle la fonction maternelle constitue l'essence de l'identité féminine : potentiellement mères, toutes les

⁶⁷¹ EVE, « Réponse à M. Desnoyers », *Almanach des Femmes pour 1852*, p. 143

⁶⁷² Louise OTTO, « Programm », *Frauen-Zeitung* n°1, 21 avril 1849.

femmes possèdent une faculté particulière à aimer et à se dévouer, ce qui leur donne la responsabilité de l'éducation des générations nouvelles. Contrairement aux Françaises, Louise Otto et ses compagnes n'en déduisent jamais une quelconque supériorité féminine, ni la nécessité pour les femmes d'agir séparément des hommes. Peut-être cette moindre radicalité est-elle imputable à une expérience différente de celle des rédactrices de l'*Almanach*. L'aventure saint-simonienne a en effet laissé de profondes blessures, dissuadant certaines de s'appuyer sur les hommes pour s'émanciper et pour agir dans la société. Au contraire, les Allemandes du *Frauen-Zeitung* gardent toute leur confiance envers la dissidence religieuse, qui prône l'égalité dans la complémentarité des sexes. Elles estiment donc que le but principal de l'émancipation des femmes est de rendre celles-ci capables d'affirmer librement leur spécificité féminine, afin de mieux œuvrer à la rénovation sociale en compagnie des hommes :

« Seuls des êtres conscients d'eux-mêmes et autonomes, et non des femmes dépendantes et opprimées, peuvent agir en commun avec les hommes et ainsi occuper les places et les domaines d'action qui leur ont été prescrits par la nature et par la raison, et qui s'étendront en même temps que leurs capacités, sans pour autant leur coûter la place qui est la leur dans la famille. »⁶⁷³

Le thème du salut par l'action conjointe d'hommes et de femmes libres d'exprimer leur véritable nature rejoint finalement le thème du salut par « la Femme » de l'avenir – qu'elle soit Mère ou Vierge : tous deux permettent de brouiller les frontières entre religieux, social et politique, afin de mieux justifier l'action publique des femmes sans les limiter à aucun domaine.

III « Ainsi entendue, la politique ne saurait exclure la Femme »

L'un des messages communs aux deux publications est qu'il n'y a plus d'espoir à attendre de la politique et de ses praticiens en ce début d'années 1850. En Allemagne comme en France, on retrouve, dans les rangs des assemblées et parmi les membres des gouvernements, nombre de ceux qui fréquentaient déjà les lieux du pouvoir avant 1848. Quant à ceux qui ont su profiter des bouleversements révolutionnaires pour faire leur entrée dans le jeu politique, c'est en participant à l'écrasement du « printemps de 1848 » qu'ils ont assuré leur carrière. Toutefois, les rédactrices de l'*Almanach* comme celles du *Frauen-Zeitung* estiment qu'il faut continuer de réfléchir sur la politique et encourager les individus à agir

⁶⁷³ EMMY, « Gemeinsam zu einem Ziel », *Frauen-Zeitung* n°38, 21 septembre 1850.

politiquement, c'est à dire imaginer et mettre en pratique de nouvelles voies pour réformer la société. L'enjeu auquel elles se consacrent est d'élargir le champ du politique en en redéfinissant le contenu. Il s'agit de réagir à l'échec des révolutions en proposant une alternative qui rendrait de nouveau possible l'avènement de leurs idées. Il s'agit aussi de présenter le domaine politique comme un espace d'intervention où les femmes, mais aussi les autres exclus, puissent trouver une place acceptée par la société. Ceci apparaît très clairement dans ces propos de Jeanne Deroin précisant ce qu'elle entend par « politique » :

« La politique a pour objet véritable, non pas la réussite de telle ou telle ambition, ni la domination de tel ou tel pays sur les autres, mais bien l'organisation équitable et la bonne harmonie des fonctions de l'Industrie, de l'Art, et de la Science dans chaque nation, et l'unité des nations entre elles. Ainsi entendue, la politique ne saurait exclure la Femme. Exerçant une fonction dans la société, la Femme a un droit évident à participer au gouvernement de cette société. Espérons qu'enfin las de tant de violences, de tant de guerres cruelles, de tant de mensonges et d'oppression, les hommes quitteront les sentiers de la vieille politique pour entrer dans les voies de l'organisation véritable. Alors, la cause que nous défendons, la cause des femmes et des prolétaires, aura triomphé ! »⁶⁷⁴

En redéfinissant précisément la signification des mots qu'elles emploient, les rédactrices montrent qu'elles ont tiré les conséquences des écarts entre les idéaux proclamés par les révolutionnaires, et les réalisations concrètes qui ont suivi. Les Françaises en particulier, qui ont vécu l'installation de la République, contestent vigoureusement le consensus imposé autour de certains mots du discours politique dominant⁶⁷⁵. Avec son amie Anna, Jeanne Deroin dénonce la trompeuse expression de « suffrage universel » et précise bien qu'il n'est pas encore « intégral ». Les Allemandes aussi relèvent les contradictions de ceux qui disent lutter pour la liberté des peuples, mais ne font rien pour l'indépendance de leurs mères, épouses et filles, qu'ils tyrannisent en privé : ils se disent démocrates mais semble ignorer le véritable sens de ce terme. Pour toutes ces femmes, résister à la domination, c'est aussi exiger une adéquation absolue entre les principes et les actes, et donc insister sur le sens réel des mots. C'est aussi dans cette intention qu'elles définissent le « vrai socialisme », et la « vraie démocratie » comme des idées religieuses.

⁶⁷⁴ [Jeanne Deroin], « Aptitudes des femmes. Politique », *Almanach des Femmes pour 1853*.

⁶⁷⁵ Voir ANNA, « Convention des Femmes en Amérique », et Jeanne DEROIN, « Quatrième lettre aux associations », *Almanach des Femmes pour 1852* ; dans une lettre datée du 1^{er} septembre 1851, Anna déclare qu'« (...) un démocrate qui refuse le suffrage aux femmes est démocrate seulement parce qu'il n'est pas seigneur ; c'est un niveleur qui n'entend par l'égalité que l'abaissement de tout ce qui se trouve au-dessus de lui-même ! (...) », *Almanach des Femmes pour 1852*.

Au delà de ces points communs, Françaises et Allemandes n'entretiennent cependant pas les mêmes rapports au politique (III.1.). Nous verrons ici en quoi leurs conceptions divergent, et quelles hypothèses peuvent être émises afin d'interpréter ces différences (III.2.).

III.1. Des rapports au politique qui diffèrent

Entremêlant sans cesse le politique et le religieux, les rédactrices de la *Frauen-Zeitung* et de l'*Almanach* considèrent ces deux domaines comme indissociables du champ d'action social. Cette interdépendance apparaît bien dans le texte de Jeanne Deroin qui ouvre le premier *Almanach* :

« Au point de vue religieux, reconnaître le droit de la femme, c'est entrer dans la voie de la solidarité (...). C'est accomplir la volonté de Dieu. Au point de vue politique, c'est extirper radicalement les privilèges de domination et d'exploitation. Au point de vue de l'organisation du travail, c'est entrer dans les voies de la justice et de la vérité, c'est sanctifier le travail. »⁶⁷⁶

Cette position permet de se distancier de « la pure politique », mais aussi de prétendre réformer la société de façon plus conforme au rôle traditionnel des femmes, chargées de la « pacification sociale » par l'amour et la charité. C'est enfin un moyen de continuer de manière détournée une réflexion sur le politique. Alors qu'elle est aux prises avec la censure, Louise Otto déclare au début de l'année 1851 que la politique actuelle est frappée d'un « silence de mort » et qu'elle ne concerne plus les femmes comme celle des années passées : son journal s'occupera dorénavant essentiellement des questions « sociales »⁶⁷⁷. En réalité, alors que jusque-là les correspondantes du journal témoignaient beaucoup de la misère des travailleurs et travailleuses, elles s'emploient désormais surtout à dénoncer la répression politique qui touche les associations de femmes, les communautés dissidentes et les jardins d'enfants Fröbel. Elles expriment ainsi la persistance de leur révolte, leur refus du compromis et de la conciliation avec les forces triomphantes. L'importance que beaucoup de lettres et d'articles accordent aux jardins d'enfants montre que l'espoir d'une profonde transformation sociale demeure vivant, même s'il est reporté sur la génération suivante. C'est désormais l'éducation, et non plus la révolution, qui est chargée d'assurer cette transformation. Comme cela a déjà été mentionné, les jardins d'enfants Fröbel se multiplient dans les années 1849-1851, au fur et à mesure que l'échec légal et militaire de la révolution incite à trouver d'autres

⁶⁷⁶ Jeanne DEROIN, « Introduction », *Almanach des Femmes pour 1852*.

⁶⁷⁷ Louise OTTO, *Frauen-Zeitung*, n°1, 5 février 1851.

voies de résistance⁶⁷⁸. D'une certaine manière, il s'agit dans ces structures de concrétiser un lien idéal entre le champ religieux, le champ social et le champ politique. *Die Frauen-Zeitung* accuse les écoles traditionnelles d'avoir inculqué la soumission aux pouvoirs et l'esprit de concurrence. Les jardins d'enfants doivent, eux, être « la base d'un système éducatif régénéré »⁶⁷⁹ et des pépinières de démocrates. Leurs partisans en parlent comme le lieu où sont enseignées la liberté et l'égalité, en même temps que l'idée de Dieu. Non confessionnels, les jardins d'enfants n'en sont pas moins des institutions religieuses : si l'on y apprend la tolérance et l'exercice de la raison, on y prépare aussi les âmes enfantines à former un sentiment moral religieux. C'est donc un projet de refondation à la fois politique, sociale et religieuse, qui est reformulé sous la forme d'un projet pédagogique. L'épouse de Karl Fröbel explique ainsi que le but est de former des êtres humains qui soient capables de transformer la société future :

« Il est nécessaire de favoriser le rapprochement des sexes et des classes sociales (*Stände*) dès le plus jeune âge. L'enfant ne sera pas considéré et traité comme un individu seulement mais comme membre de la société. (...). Ce n'est qu'en alliant de façon précoce la première éducation avec les exigences et les revendications de la vie sociale, que l'on peut poser la base d'une fraternité générale, laquelle est considérée comme le but de tout développement humain. »⁶⁸⁰

Conformément à ces principes, une correspondante qui parle du nouveau jardin d'enfants fondé à Breslau en juin 1850 se félicite de la mixité sexuelle et sociale qui y règne :

« ... autant que je sache, il s'agit du premier jardin d'enfants où les enfants des prolétaires et ceux de parents aisés sont accueillis ensemble – c'est justement à cela que nous accordons de la valeur et nous voulons appliquer ce principe démocratique de façon conséquente à tous les jardins d'enfants qui, espérons-le, verront bientôt le jour ici. »⁶⁸¹

Cet engouement général des démocrates pour les jardins d'enfants Fröbel répond à la nécessité d'adopter de nouvelles stratégies politiques. En ce qui concerne plus particulièrement les femmes du milieu démocrate, ces institutions représentent aussi pour elles le moyen d'exercer une influence politique dans la sphère publique, sans pour autant rompre avec leur rôle social traditionnel ni quitter vraiment l'espace privé. De nombreux textes du *Frauen-Zeitung* présentent ainsi le travail des jardinières d'enfants comme un simple prolongement de l'activité maternelle, dans un domaine qui n'est qu'une extension de

⁶⁷⁸ Voir Meike Sophia BAADER, « "Alle wahren Demokraten tun es"... », art. cité.

⁶⁷⁹ Lettre de Breslau signée A., *Frauen-Zeitung* n°27, 6 juillet 1850

⁶⁸⁰ Johanna KÜSTER, « Kindergärten in ihrer sozialen Bedeutung », *Frauen-Zeitung* n°16, 4 août 1849.

⁶⁸¹ Lettre de Breslau signée A., *Frauen-Zeitung* n°27, 6 juillet 1850.

la sphère familiale. Cette vision est assez exemplaire de la manière dont *Die Frauen-Zeitung* conçoit les rapports que les femmes doivent entretenir au politique. La question du rôle politique des femmes est sans doute le thème où l'on observe les plus grandes différences entre le journal allemand et l'almanach français. Les spécificités de l'un et de l'autre apparaissent notamment au sujet des droits civiques, ainsi que dans la manière de comprendre la nature politique de la sphère privée.

III.1.1. La question de la citoyenneté légale

Une nette différence apparaît entre *Die Frauen-Zeitung* et l'*Almanach* en ce qui concerne la question des droits politiques. Plusieurs rédactrices de l'*Almanach* réclament l'égalité complète dans l'Etat, mais c'est sans doute pour Anne Knight que cette revendication est la plus cruciale. Encourageant Jeanne Deroin à continuer son combat pour le droit de vote des femmes, elle semble inquiète de l'influence que pourraient avoir d'autres collaboratrices telles qu'Eve, Henriette et Marie :

« Ne permets pas, ma chère Jeanne, que l'on détourne ton esprit de ce grand sujet politique par aucune autre question quelconque : ni par les dogmes religieux, ni par les extravagances des sectaires, Shakers ni Ranters, ni pour empêcher le mariage ni le célibat. »⁶⁸²

Jeanne Deroin lui répond qu'elle ne cessera jamais de réclamer le droit politique des femmes. D'ailleurs, dans la même édition, elle s'adresse à une autre collaboratrice qui prétend que le moment n'est pas opportun pour cela : elle lui explique qu'un droit est un droit et ne saurait être différé. Néanmoins, elle précise que la citoyenneté à laquelle elle aspire vraiment ne se résume pas au seul droit de vote :

« ... le droit politique étant dans la société actuelle la plus haute expression des droits de l'homme comme membre de cette société, il doit en être de même pour la femme, qui est aussi membre de cette société. Mais le droit politique n'est pas réellement la plus haute expression des droits de l'être humain, de tous et de chacun des membres de la famille humaine. Le droit politique n'est pas la liberté selon la vérité et la justice, mais un leurre pour endormir les peuples sur leurs véritables droits. Il n'a point en France empêché une grande nation de tomber sous le joug d'une oppression honteuse basée sur l'assassinat, le parjure et la spoliation. Et en Angleterre, cette terre de liberté politique où le droit politique s'étend à un si grand nombre de citoyens, il n'empêche pas une multitude innombrable de prolétaires d'être esclaves de la misère et de l'ignorance. Or donc, le droit politique pour la femme comme pour l'homme, ne peut être qu'un moyen temporaire pour acquérir le droit social pour chacun comme pour tous, sans distinction de sexe ni de race. Le droit social, c'est le développement complet et

⁶⁸² Lettre de Miss Anne Knight, *Almanach des Femmes pour 1854*, p. 81.

simultané par l'éducation et l'enseignement, de toutes les facultés dont Dieu a doué l'être humain, et les moyens de les exercer et de les perfectionner par l'avance des instruments de travail, afin que chacun des membres de la famille humaine, sans distinction de sexe ni de race, puisse acquérir par le travail le bien-être moral, intellectuel et matériel. C'est le droit social la vraie liberté selon la vérité et la justice pour chacun comme pour tous. »⁶⁸³

Jeanne Deroin se montre ainsi très lucide sur le sens et les limites du droit de vote. Elle suggère que le système représentatif, fut-il basé sur le suffrage universel, est surtout destiné à annuler les conflits intérieurs à une société, sans remédier à leurs causes. Comme elle le dit par ailleurs, l'organisation du travail est pour elle plus essentielle que la forme du régime politique, le bon de crédit est plus utile et plus urgent que le bulletin de vote⁶⁸⁴. En cela, elle se situe dans la droite ligne du mouvement des associations tel qu'il s'est développé entre 1848 et 1850, et ce malgré la disparition des associations de tendance socialiste en France. Sans jamais renoncer à revendiquer l'égalité politique des deux sexes, Jeanne Deroin explique qu'il ne saurait être question de se contenter d'une égalité formelle, d'une citoyenneté de droit : l'objectif qu'elle poursuit est l'égalité sociale pour tous et toutes, et la reconnaissance des droits des femmes n'est qu'une étape – certes indispensable – vers l'accomplissement réel des promesses révolutionnaires.

A l'inverse, pour Louise Otto et la plupart de ses collaboratrices, les impasses du jeu politiques doivent décourager les femmes d'y prendre part. Pour elles aussi, l'urgence se situe dans des réformes sociales qui ne peuvent passer que par l'association. Autant elles encouragent les femmes à s'associer pour améliorer le statut des travailleurs, l'éducation des enfants, le statut des femmes, autant elles font silence sur la question du droit de vote. Leur démonstration de l'égalité des sexes ne concerne pas la question du statut politique. Durant toute l'existence du *Frauen-Zeitung*, un seul article s'indigne ouvertement de l'exclusion des Allemandes de la citoyenneté :

« Il est vraiment ridicule et inconséquent de refuser le droit civique aux femmes, alors même qu'elles possèdent légalement des droits de propriété, et qu'elles peuvent les exploiter et les céder, qu'elles payent des impôts pour cela et subissent toutes les charges, sans pour autant bénéficier des avantages qui, pour les hommes, sont liés à tout cela. (...) Pourquoi cette injustice ? N'est-ce pas une humiliation pour nous, quand le plus stupide des valets de ferme a le droit de vote, parce qu'il est un homme, alors

⁶⁸³ Jeanne DEROIN, « Réponse à la lettre de Miss Anne Knight », *Almanach des Femmes pour 1854*, p. 82-83.

⁶⁸⁴ Jeanne DEROIN, « Quatrième lettre aux Travailleurs », *Almanach des Femmes pour 1852*, p. 170.

que des femmes douées et intelligentes, possédant une fortune importante, en sont exclues ! Et pourtant elles contribuent pour une bonne part au financement de l'État. »⁶⁸⁵

Certes, le droit de vote ne signifie pas la même chose dans les Etats allemands qu'en France. Lorsqu'il existe, celui-ci repose sur un système censitaire qui exclut aussi la majorité des hommes. Il ne saurait donc être question de faire valoir ce droit de suffrage pour les femmes qui, au moins symboliquement et juridiquement, ont toutes un statut de dépendantes. Les Allemandes ne se trouvent donc pas dans la même situation que les Françaises, pour qui le « suffrage universel » instaure une discrimination fondée uniquement sur le sexe. En fait, les revendications formulées dans *Die Frauen-Zeitung* concernent surtout une égalité en dignité, mais non véritablement en droits. Cette différence vis à vis des positions de l'*Almanach* peut être reliée aux différentes significations attribuées dans les deux publications aux rapports du politique à la sphère privée. On discerne en effet, d'une part un projet de « politisation du privé », présent surtout dans l'*Almanach*, d'autre part une tendance à « privatiser le politique », présente surtout dans *Die Frauen-Zeitung*.

III.1.2. Politisation du privé ou privatisation du politique

Cette différence de conception se révèle notamment dans les textes consacrés aux associations. Pour Louise Otto, Jeanne Deroin et beaucoup de leurs collaborateurs, ce sont les associations qui, en mettant en oeuvre l'organisation du travail, représentent la principale voie d'espoir. Leurs articles mettent ainsi l'accent sur l'un des enjeux principaux du moment, à savoir la recherche d'une alternative à l'impossible révolution, de manière pacifique et progressive. L'association est parfois présentée de façon abstraite, comme un idéal à la fois politique et religieux, parfois de façon très concrète, en discutant des moyens de réguler les rapports du capital au travail et en présentant le fonctionnement d'associations de travailleurs. Si le journal allemand et l'almanach français reflètent ainsi bien les préoccupations et les débats des milieux démocrates à tendance socialiste, leurs rédactrices se situent une fois de plus en décalage vis à vis des conceptions dominantes dans cette mouvance. En effet, pour la plupart des théoriciens socialistes comme pour les membres des associations de travailleurs, le travail salarié est – ou devrait être – l'apanage des hommes, et l'association est pensée comme une réalisation uniquement masculine. Or, Jeanne Deroin et Louise Otto incluent bien entendu les femmes, en tant qu'actrices et bénéficiaires du mouvement associatif, puisque pour elles, la véritable et universelle démocratie que doivent mettre en oeuvre les associations ne peut

⁶⁸⁵ FRIEDERIKE, « Die Ehe », art. cité.

advenir en laissant les femmes à part. Elles se réapproprient donc l'idéal de l'Association et reformulent les conditions de sa réalisation, dans des termes qui rendent leur propos difficilement audibles et compréhensibles par la plupart de leurs compagnons de luttes.

Pour autant, Allemandes et Françaises ne conçoivent pas la participation des femmes aux associations de la même manière. Deux textes presque contemporains permettent d'évaluer et de tenter d'expliquer les différences existant à ce sujet. Il s'agit d'un article de Louise Otto intitulé « Concurrence et Association », paru en avril 1851 dans *Die Frauen-Zeitung*⁶⁸⁶, et de la lettre de Jeanne Deroin aux associations et aux travailleurs, publiée dans la première édition de l'*Almanach*⁶⁸⁷. Très proches par bien des aspects, ces deux textes, écrits à un moment où les associations peuvent encore paraître dotées d'un certain pouvoir réel, en font l'éloge comme étant la voie du véritable progrès. L'association est notamment présentée comme le seul moyen d'assurer une éducation commune, qui permettrait à chacun de développer ses capacités. Celles-ci pourraient ensuite être librement exercées, grâce à l'accès de tous aux instruments de production. Les auteures respectives s'expriment de façon similaire, puisant dans le fonds commun du vocabulaire socialiste contemporain. Toutes deux espèrent voir apparaître une société qui « assure le perfectionnement indéfini des produits et travaux de l'industrie... »⁶⁸⁸, où l'association permettra de faire « croître la richesse générale de manière infinie... »⁶⁸⁹. Toutefois, ces ressemblances ne masquent pas certaines différences. Louise Otto demeure assez abstraite. Elle ne va pas au-delà du « principe » d'association, et son argumentation consiste surtout à définir ce qu'est la vraie liberté :

« On prétend souvent que la concurrence est indissociable de la liberté, et qu'attaquer l'une, c'est atteindre l'autre ; et pourtant c'est justement au nom de la liberté que nous sommes adversaires de la concurrence. Nous voulons en effet la liberté pour tous, et non la liberté qui règne actuellement, cette liberté qu'a la partie de la société possédant l'argent, le pouvoir et le crédit, d'opprimer l'autre part, qui ne possède rien de tout cela. (...) La liberté ne consiste pas uniquement dans le droit, mais également dans la possibilité offerte à tout un chacun de développer et exercer ses facultés ; il s'en suit que la société doit permettre à chacun de ses membres d'accéder aussi bien à l'instruction – sans laquelle les facultés humaines ne peuvent se développer – qu'aux outils de travail, sans lesquels l'usage de ses

⁶⁸⁶ Louise OTTO, « Concurrenz und Association », *Frauen-Zeitung* n°16, 26 avril 1851. Voir le texte en annexe.

⁶⁸⁷ Jeanne DEROIN, « Quatrième lettre aux associations et aux travailleurs de toutes professions », *Almanach des Femmes pour 1852*, p. 170-180. Voir le texte en annexe.

⁶⁸⁸ *Ibidem*.

⁶⁸⁹ Louise OTTO, « Concurrenz und Association », *Frauen-Zeitung* n°16, 26 avril 1851.

facultés développées est rendu impossible ou bien est exploité de façon tyrannique. C'est à cette vraie liberté pour tous que conduit l'association. »⁶⁹⁰

Tout en s'appuyant sur ces mêmes idées et en employant les mêmes mots, Jeanne Deroin va beaucoup plus loin. Elle s'adresse à des associations de travailleurs déjà existantes, et leur soumet des propositions concrètes afin d'améliorer et étendre leur fonctionnement. Cherchant « dans le trésor commun de la science sociale les moyens les plus immédiatement réalisables », elle s'inspire en particulier des projets de Proudhon concernant la mutualité du travail et du crédit. Par ailleurs, elle explique que, pour être profonde et réelle, la transformation sociale doit aussi remettre en cause la conception traditionnelle de la cellule familiale. Reprenant les principes fondateurs du saint-simonisme, elle montre que la conséquence logique du système associatif est l'abolition de l'héritage individuel, et l'adoption de tous les enfants par la société. Enfin, elle emploie à plusieurs reprises l'expression « sans distinction de sexe », rappelant qu'il est indispensable de redéfinir les rapports entre hommes et femmes afin de bâtir une société réellement solidaire et égalitaire. Jeanne Deroin se distingue donc visiblement de Louise Otto en prônant la disparition de la famille patriarcale, préoccupée de transmettre un patrimoine aux seuls enfants légitimes. Elle précise ses attentes à ce sujet dans un autre texte du même *Almanach*, qui établit un parallèle entre l'exploitation du prolétariat par les possédants, et celle de la prolétaire par le prolétaire⁶⁹¹. Elle y dénonce la double oppression des femmes pauvres, qu'elles soient ouvrières ou ménagères, et déplore qu'elles restent en dehors des associations que leurs collègues et compagnons réussissent à fonder. Elle préconise que les travaux domestiques soient accomplis « à frais communs dans de grands établissements industriels » et proclame :

« Il est bien évident que ce n'est que par le travail que la femme peut acquérir la liberté et l'égalité sociale la plus complète, et c'est pour les femmes surtout que l'association est le seul moyen de s'affranchir de tous les genres d'exploitation dont elles sont victimes. »⁶⁹²

La réforme de la société passe donc, pour elle, par une transformation radicale des rapports de sexe à l'intérieur de la famille, un domaine qui n'échappe nullement à la sphère du politique. A l'inverse, Louise Otto et la plupart des rédactrices du *Frauen-Zeitung* présentent toujours le privé comme le domaine privilégié des femmes, distinct de la sphère publique où les hommes débattent des enjeux politiques. Dans cette optique, si les femmes veulent

⁶⁹⁰ *Ibidem*.

⁶⁹¹ Jeanne DEROIN, « Le Travail des Femmes », *Almanach des Femmes pour 1852*, p. 70-76. Voir le texte en annexe.

⁶⁹² *Idem*, p. 75.

exprimer des idées politiques et les mettre en oeuvre, il faut qu'elles réussissent à donner une dimension privée à cet engagement. Ainsi, elles se doivent d'agir avant tout dans leur foyer, notamment en y inculquant l'amour de la liberté et de la vérité. Elles peuvent aussi agir dans le reste de la société, à condition de la considérer comme une famille élargie, où elles continueraient de remplir leur rôle de mère. L'association, notamment, est conçue comme une excroissance de la sphère domestique, où les femmes pourraient se vouer au bien commun en exerçant leurs compétences familiales, mais la participation des femmes aux associations n'est pas destinée à transformer en retour leur place dans la famille.

III.2. Des divergences significatives

La comparaison de ces textes montre que Jeanne Deroin et Louise Otto partagent des principes proches mais n'en tirent pas tout à fait les mêmes conséquences. La première se distingue par la radicalité du ton et des conclusions de son argumentation. Elle mêle le vocabulaire religieux des socialistes « utopistes » des années 1830-1840 au vocabulaire pragmatique des socialistes « réalistes » contemporains tels que Proudhon et Louis Blanc. Sa radicalité se traduit aussi dans sa conception du statut des femmes. Sans partager leurs vues, elle considère avec compréhension les propos de certaines de ses collaboratrices qui prônent une séparation des sexes, voire un refus total de la procréation. La figure de « la Femme » rédemptrice – qu'elle soit Mère, selon Jeanne Deroin, ou Vierge, selon Eve – peut être interprétée comme l'expression d'une rupture avec les hommes, et comme le rejet de la complémentarité égalitaire qui a toujours dévalorisé le « féminin ». Au contraire, Louise Otto et ses collaboratrices ne conçoivent l'émancipation des femmes que dans la perspective d'une œuvre commune de « la Femme » avec « l'Homme ». Elles présentent la forme traditionnelle de la famille comme le fondement de toute réforme possible de la société. Si une influence du discours socialiste contemporain est perceptible dans leurs propos, elles ne vont pas jusqu'à en appliquer les principes dans la sphère privée. Même si elles critiquent parfois la domination masculine au sein de la famille, ce n'est pas pour remettre en cause l'exploitation du travail de la femme, ni sa dépendance matérielle vis à vis du mari. La transgression des frontières idéologiques dressées entre privé et public ne s'accomplit donc pas de la même manière pour les unes et les autres. Alors que les Françaises de l'*Almanach* ont plutôt tendance à considérer qu'il n'y a pas de sphère échappant au politique, les Allemandes du *Frauen-Zeitung* cherchent à brouiller les limites en présentant le domaine public comme relevant du privé.

Pour essayer de comprendre cette divergence fondamentale, il faut commencer par rappeler l'importance que le saint-simonisme a eue pour Jeanne Deroin et quelques-unes de ses collaboratrices. Cette expérience a certainement favorisé leur réflexion sur la dimension politique du privé, les saint-simoniens étant invités à transformer la totalité de leur existence afin de contribuer à l'évolution de la société. Les origines et le statut social des rédactrices sont également à prendre en compte, du moins concernant Louise Otto et Jeanne Deroin, les seules pour lesquelles nous disposons de données précises. La première déroge certes aux normes de la féminité bourgeoise par son activité littéraire et politique et par son statut de célibataire financièrement indépendante. Néanmoins, par sa famille, ses relations et son mode de vie, elle continue d'appartenir à la bourgeoisie, soit à un groupe dont la distinction sociale repose entre autres sur l'attribution d'un rôle bien défini à chacun des sexes, les femmes, devant afficher une dépendance et une improductivité proportionnelles à leur rang⁶⁹³. Cette forte relation entre identité de classe et identité de genre pourrait rendre plus difficile à Louise Otto qu'à Jeanne Deroin de penser les femmes comme des individus à part entière, aptes à l'autonomie, à la liberté et donc à l'égalité en tous points avec les hommes.

Un autre élément d'explication réside enfin dans le lien entre représentations de genre et représentations nationales. Ce lien est stabilisé et renforcé en Allemagne lors des révolutions de 1848/1849 : femmes et hommes participent différemment à la construction idéologique de cette nation en devenir. L'homme patriote doit prouver sa valeur au travers de sa masculinité, qui s'exprime notamment par sa capacité guerrière⁶⁹⁴. La femme patriote doit l'encourager à se battre pour la liberté de la nation, et l'assurer de son réconfort⁶⁹⁵. Outre son rôle de compagne, elle est également responsable de la sauvegarde des valeurs essentialisées attribuées à la nation : en tant que génitrice, elle transmet par le sang les vertus intrinsèques à la germanité ; en tant qu'éducatrice, elle enseigne le culte de la nation, le respect des mœurs et des coutumes. Enfin, comme dans toute nation en construction ou en crise, les femmes représentent l'honneur masculin – l'intérêt des hommes étant assimilé à l'intérêt général – c'est-à-dire symbolisent une certaine vulnérabilité. Ce dernier élément permet d'ailleurs peut-être de mieux interpréter les nombreuses exhortations de femmes patriotes que l'on peut lire dans le *Frauen-Zeitung* : il s'agit de montrer aux hommes que les femmes ne sont ni un poids

⁶⁹³ Voir Ute FREVERT, « Classe et genre dans la bourgeoisie allemande au XIX^e siècle », *Genèses*, n°6, 1991, p. 5-28. Voir aussi Katherine BLUNDEN, *Le Travail et la Vertu. Femmes au foyer : une mystification de la Révolution industrielle*, Paris, Payot, 1982.

⁶⁹⁴ Voir Ute FREVERT, « Nation, Krieg... », art. cité.

⁶⁹⁵ Voir Carola LIPP, « Liebe, Krieg und Revolution. Geschlechterbeziehung und Nationalismus in der Revolution 1848/1849 », dans Carola LIPP (Hg.), *Schimpfende Weiber...*, ouv. cité, p. 353-384.

mort ni une faiblesse pour la nation, et qu'elles prennent part à leur manière à la lutte collective pour la liberté. Selon ces conceptions, le salut de la nation dépend en grande partie de la « pureté » des femmes, et celles-ci doivent donc se garder de toute influence étrangère. Ainsi, la Femme Allemande doit notamment incarner des valeurs définies en fonction du traditionnel repoussoir français. Si elle doit se vouer à la révolution pour faire triompher la liberté nationale, elle doit se garder de suivre l'exemple des révolutionnaires françaises, terriblement sanguinaires en 1789, et horriblement masculines en 1848⁶⁹⁶.

Le domaine des revendications politiques pourrait donc faire l'objet d'un tabou dissuadant les Allemandes de s'aventurer sur le terrain « réservé » des Françaises. Ces dernières ont en effet la réputation de se passionner pour la politique⁶⁹⁷. La rivalité franco-allemande est d'ailleurs bien présente dans les pages du *Frauen-Zeitung*, qui accorde à la France une attention privilégiée. Lorsque Emil Weller, exilé à Paris, consacre un long et élogieux article à Jeanne Deroin⁶⁹⁸, l'une des collaboratrices du journal lui répond pour, dit-elle, défendre l'honneur de ses compatriotes. Elle énumère les Allemandes qui, dès avant 1848, ont prôné les « idées sociales » et combattu les « privilèges de sexe », et qui, durant la révolution, ont dans tous les domaines « tenu leur rang face aux Françaises »⁶⁹⁹. Cet esprit de rivalité suggère que les préjugés concernant la France ont pu contribuer à la modération des rédactrices, concernant le droit de vote ou bien d'autres idées « françaises ». Il en va ainsi du socialisme. Si en 1848, Louise Otto se dit socialiste sans précision particulière, comme nombre de ses amis politiques, le terme prend dans *Die Frauen-Zeitung* une connotation nettement française. Ainsi en 1852, une série de trois articles intitulés « Essai d'une critique du socialisme » passe en revue divers écoles et courants, tous français⁷⁰⁰. L'auteure, Minna Zimmermann, cite les noms de Lamennais, Considerant, Leroux, et examine plus particulièrement les systèmes proposés par Fourier, Louis Blanc, et Proudhon. Tout en faisant l'éloge de ces penseurs, de leurs intentions et de leur ingéniosité, elle condamne leurs idées comme irréalisables et injustes, car elles s'attaquent à la propriété et privent les individus de leurs droits. Selon elle, c'est à l'Allemagne de trouver une réponse morale et concrète aux

⁶⁹⁶ George Sand représente dans la *Frauen-Zeitung* l'archétype de l'émancipée ; son comportement est en partie excusé par son génie mais doit rester une exception française : les Allemandes qui, en 1848, fument et s'habillent en pantalons, ont été accusées de l'imiter de façon ridicule et de trahir leurs vertus nationales.

⁶⁹⁷ Voir la lettre d'un réfugié allemand à Nancy, *Frauen-Zeitung* n°19, 11 mai 1850 : « La participation des femmes à la vie politique n'est absolument pas telle que l'on se l'imagine en Allemagne, Paris étant naturellement toujours une exception (...) ».

⁶⁹⁸ E. WELLER, « Johanna Deroin », *Frauen-Zeitung* n°33, 23 août 1851.

⁶⁹⁹ HELENE, « Zu dem Aufsatz über Johanna Doruin » (sic), *Frauen-Zeitung* n°49, 28 décembre 1851.

⁷⁰⁰ Minna ZIMMERMANN, « Versuch einer Kritik des Socialismus », *Frauen-Zeitung* n°18-20, 9, 16 et 23 mai 1852.

questions judicieusement soulevées par les socialistes français. En disant cela, elle ne pense pas aux théories des socialistes allemands – qu'elle semble ignorer – mais aux protestants allemands qui seraient les plus proches de l'esprit profond du christianisme, et donc mieux à mêmes de respecter en chaque être humain son droit à se déterminer librement⁷⁰¹. Elle conclut en demandant quelle part reviendra aux femmes allemandes dans cette mission. A travers de tels exemples, on comprend que les propos des rédactrices du *Frauen-Zeitung* doivent être entendus en fonction de ce que la société allemande était capable d'entendre et d'accepter en ce temps de définition nationale. Il est crucial pour elles de participer à l'éveil de la conscience nationale et de se montrer dignes de la patrie qu'elles veulent voir construire : c'est de cette manière qu'elles peuvent espérer peut-être la plus grande reconnaissance aux yeux de leurs contemporains, et cette déclaration d'appartenance prime sur tout le reste. Le processus de construction identitaire en cours outre-Rhin paraît donc avoir eu des répercussions directes sur les formes et le contenu de l'expression publique des Allemandes.

Enfin il faut souligner que les deux rédactrices principales écrivent dans des conditions très différentes. Alors que Louise Otto entend rallier femmes et hommes à une démocratie encore non advenue et toujours espérée, les rédactrices de l'*Almanach* sont désabusées par les dérives d'une République prétendument démocratique. D'autre part, si l'exil de Jeanne Deroin la préserve de la censure, il rend également inutile les concessions dans la mesure où elle perd tout espoir de convaincre un large public. Louise Otto doit au contraire affronter semaine après semaine les pressions de l'administration et de l'opinion, et trouver les compromis nécessaires à l'existence de son journal. Elle témoigne des renoncements successifs auxquels elle a été contrainte :

«... Je n'ai rien oublié de tout ce qui était alors promis et exigé. C'est une chose de prendre la parole avec les autres, dans l'élan et la tempête d'une époque bouleversée, de vociférer, d'avoir soif d'agir et de s'enflammer pour de grandes décisions et de grandes entreprises – c'en est une autre de continuer à travailler avec les mains liées dans l'esclavage d'une époque étroite, sans trêve, à peine remarquée et cependant persécutée, et de faire au moins cliqueter les chaînes que l'on ne peut briser. C'est cela la mission de notre journal et de tous ceux qui lui sont restés fidèles avec moi. Continuer ! c'est notre mot d'ordre ! »⁷⁰².

⁷⁰¹ Il semble ici que des enjeux identitaires religieux entrent également en compte, mais rien dans *Die Frauen-Zeitung* ne témoigne par ailleurs d'une rivalité entre catholiques et protestants : les fondamentalistes de chaque confession sont dénoncés de la même manière, et les dissidents protestants et catholiques sont mis sur le même plan.

⁷⁰² Louise OTTO, « Offener Brief », *Frauen-Zeitung* n°45, 23 novembre 1851.

Continuer quel qu'en soit le prix, voilà une différence majeure entre Louise Otto, placée dans une situation de survie, et Jeanne Deroin, à qui l'exil permet de ne rien sacrifier de ses idées. La portée que l'on peut attribuer à leur parole est d'ailleurs différente, même si leurs publications sont pareillement conçues, à l'origine, comme des instruments de propagande. Les deux dernières éditions de l'*Almanach* montrent Jeanne Deroin en retrait, voire tout à fait coupée d'une opinion publique qui, dans son ensemble, ne peut recevoir sa radicale critique des normes et de la politique. Louise Otto poursuit par contre jusqu'à la fin ses efforts pour toucher celles et ceux qui sont prêts à partager sa résistance. Les correspondances publiées dans *Frauen-Zeitung*, de même que les poursuites engagées contre elle, montrent qu'elle est parvenue durant un moment à avoir un réel impact, dans la mesure où son journal a moralement et concrètement représenté un soutien pour tous les dissidents ralliés à la cause démocratique. La comparaison de leurs écrits souligne cependant combien les femmes qui rédigent ces périodiques sont proches dans leurs convictions et dans leurs modes d'intervention. En passant les frontières, ou en les faisant passer à leurs textes, elles parviennent à contourner les mesures prises pour les faire taire, mais elles éprouvent par contre beaucoup plus de difficultés à transgresser les limites des catégories qui leur sont imposées. Toutefois, même cet assujettissement à certaines normes identitaires ne peut éteindre en elles toute aspiration à la liberté : c'est ce que montrent les mots de révolte politique et personnelle que ces femmes réussissent à faire entendre lorsque l'écriture leur permet d'accéder à un rôle public.

Si minime soit-il, ce rôle public prend fin à peu près au même moment pour les Françaises et pour les Allemandes. L'aggravation de la réaction met fin aux dernières marges depuis lesquelles des femmes pouvaient parler politique et entretenir quelques-unes des espérances nées de 1848. Quels que soient les compromis auxquels les dernières quarante-huitardes étaient prêtes pour pouvoir s'exprimer en public, elles sont contraintes de rentrer dans ce que l'on a appelé en Allemagne « *die stille Zeit* », « le temps du silence », soumises à des conditions qui rendent pour un temps infranchissables les limites imposées à leur sexe.

Conclusion et perspectives

Cette première partie a mis en évidence les caractéristiques de l'intervention politique publique des Françaises et des Allemandes durant les phases successives du mouvement

révolutionnaire. J'ai essayé de saisir le phénomène dans sa durée la plus longue et dans ses manifestations les plus diverses, depuis les soulèvements de février et mars 1848 jusqu'aux années 1853-1854, lorsque prennent fin les deux dernières tribunes des « femmes de 1848 ». La comparaison entre la France et l'Allemagne – ou, plus précisément, entre ce qui s'est produit à Paris et dans plusieurs villes allemandes – m'a permis de confirmer que partout, la motivation des femmes engagées est de s'insérer dans des sociétés en recomposition, en conformité avec l'idée qu'elles se font de la modernité et du Progrès. Elles se montrent donc extrêmement soucieuses de participer aux préoccupations majeures des contemporains, mettant ainsi en lumière les principaux enjeux propres à chaque aire politico-géographique. En même temps, leur statut de femme et leur regard critique vis-à-vis de la représentation dominante du Progrès, les placent en décalage par rapport à la conception de la politique et de l'Histoire qui l'emporte. Cette situation paradoxale, qui expose le processus de domination rendant impossible aux femmes de devenir sujets de l'Histoire, nous permet d'examiner les enjeux de la période sous un angle autre que celui ordinairement retenu par les contemporains et les historiens.

Les Françaises et les Allemandes qui s'engagent publiquement en 1848 se conçoivent comme des « citoyennes » : ce terme n'implique pas la possession de droits civiques mais traduit leur sentiment ou volonté d'intégration à une société qu'elles estiment en marche vers le progrès. Il s'agit pour elles de faire reconnaître et accepter cette « citoyenneté » au féminin, qui recouvre des significations différentes selon le lieu et le moment : les Allemandes veulent faire admettre avant tout leur participation à la construction nationale, les Françaises veulent faire admettre leur participation à la définition et au fonctionnement de la république. Toutes veulent promouvoir de nouvelles possibilités d'action pour les femmes, et tentent de renégocier les normes genrées pour légitimer leur présence autonome dans l'espace public. Elles essaient donc de faire valoir les droits qu'elles estiment mériter en tant que « citoyennes » prêtes à se dévouer pour le bien commun, mais, à de rares exceptions près, toutes proclament en même temps leur respect des identités de genre et d'une partition sexuée des rôles sociaux. Si la plupart de ces femmes transposent dans l'espace public des gestes typiquement « féminins », auxquels elles donnent une signification politique, beaucoup cherchent aussi à agir selon les mêmes modalités que les hommes, et si possible avec les hommes. C'est finalement le rejet ou l'indifférence de ces derniers qui amènent les femmes à s'organiser entre elles, mais elles continuent de défendre avant tout des revendications communes aux deux sexes : elles se préoccupent en priorité du travail et de l'instruction, qui

sont pour les contemporains les deux principaux leviers de la transformation sociale. Dans le même temps, confrontées aux multiples effets de la domination masculine qui paralysent leur action et les marginalisent, les femmes de 1848 élaborent aussi des revendications spécifiques pour combattre les inégalités dont elles sont victimes et conquérir une véritable liberté d'action. Leurs discours et leurs projets varient non seulement en fonction des expériences politiques et personnelles de chacune, mais aussi en fonction des enjeux du lieu et du moment. C'est ainsi que l'influence des réformateurs dits « utopistes » – tout particulièrement du saint-simonisme – est sensible chez beaucoup de Françaises qui (re)prennent la parole à partir de 1848, et pour qui la priorité est de donner une signification concrète aux principes républicains. Leur conception de l'émancipation et leurs positions au sujet de l'égalité civique diffèrent donc de celles des Allemandes qui, elles, se réfèrent surtout aux mouvements de dissidence religieuse et aux courants partisans de l'unification nationale. Dans la mesure où il leur importe surtout de faire reconnaître leur place dans la nation en construction, dans laquelle elles voient une promesse de liberté individuelle et collective, les Allemandes se doivent d'incarner certaines vertus « nationales » : leur relative modération s'explique en grande partie par leur rejet ostentatoire des influences « françaises » et leur souci de se conformer à une « féminité » qui doit être synonyme de « germanité ». On voit ici à l'œuvre le processus, analysé notamment par la philosophe Rada Ivekovic, par lequel la revendication d'une identité nationale mobilise fortement les identités genrées, la nation se construisant à l'image de la famille. C'est aux femmes – éducatrices des générations suivantes – qu'il incombe d'afficher et perpétuer les valeurs qui sont définies comme « nationales ». Cet élément contribue aussi à expliquer pourquoi, malgré des préoccupations et des revendications communes, Françaises et Allemandes engagées n'établissent pas de liens. Si les Françaises dont il a été ici question, non germanophones, ne s'intéressent que peu ou pas du tout à l'Allemagne⁷⁰³, certaines Allemandes en revanche connaissent bien la langue et la culture françaises et auraient pu tenter des rapprochements fondés sur les affinités politiques et la similitude du sort fait aux femmes. Certes, on l'a vu, Fanny Lewald rencontre Daniel Stern à Paris, mais cet épisode demeure sans suite ; durant la même période, elle reçoit une invitation d'Eugénie Niboyet – qui mentionne une amie russe commune – mais elle se contente alors de noter le contenu du journal *La Voix des Femmes* avec un intérêt amusé, sans

⁷⁰³ Eugénie Niboyet fait exception : elle cherche à rencontrer Fanny Lewald (voir note suivante) et fait pour *La Voix des Femmes* plusieurs articles sur Bettina von Arnim et son « Livre des pauvres », qu'elle dit avoir traduit (*La Voix des Femmes*, n°26, 18 avril 1848).

apparemment désirer entrer en relation⁷⁰⁴. Comme Louise Otto et tant d'autres, Fanny Lewald est absorbée par la spécificité de la situation allemande, et convaincue que les femmes ne peuvent obtenir de reconnaissance que dans le cadre national, en conformité avec les intérêts de la nation. A travers l'exemple des femmes, on se rend compte ainsi du poids extraordinaire que l'identité nationale et la perspective de l'avènement de la nation font peser à ce moment là sur les individu-e-s en Allemagne : cette dimension conditionne très fortement les prises de parole publiques et la réflexion sur l'émancipation, qu'il s'agisse des femmes ou d'autres catégories aspirant à un avenir meilleur.

Les Françaises et les Allemandes qui veulent s'exprimer publiquement doivent donc tenir compte de ce que leurs sociétés respectives sont susceptibles d'entendre et d'admettre dans des circonstances données. La plupart du temps cependant, elles développent les mêmes stratégies pour tenter de s'imposer face à un ordre patriarcal similaire dans les deux pays, et qui n'est guère ébranlé par la révolution. Les contraintes du droit, des convenances et de la loi ne leur laissent que peu d'espace pour intervenir publiquement en tant que sujets autonomes, responsables de leurs paroles et de leurs actes. Qu'ils accèdent ou non au pouvoir, et même si certains manifestent un relatif intérêt pour le sort de leurs compagnes de lutte, les révolutionnaires ne remettent pas en cause – à de rares exceptions près – les dispositifs législatifs et les normes idéologiques qui font des femmes des êtres mineurs et dépendants, n'ayant d'existence sociale que dans le cadre de la famille. Cependant, l'irruption de femmes dans la sphère publique menace suffisamment ces conceptions pour que les pouvoirs issus de la réaction jugent nécessaire de renforcer les mesures qui écartent les femmes du politique. Laisser les femmes se penser comme des individus et agir comme telles conduirait en effet à rendre effectifs des principes démocratiques aux conséquences bouleversantes pour l'ensemble de la société. Les femmes voient donc leur incapacité politique et leur infériorité sociale aggravées à l'issue des révolutions, selon des conditions qui demeurent en vigueur durant les deux décennies suivantes. Cherchant à poursuivre la révolution par tous les moyens, malgré le rétablissement d'un ordre social et moral conservateur, certaines des

⁷⁰⁴ Fanny LEWALD, *Erinnerungen...*, ouv. cité, tome 1, p. 131-135. La lettre d'Eugénie Niboyet évoque la nécessité d'une solidarité féminine qui transcende les appartenances nationales : « Vous qui êtes libre, venez à moi et, femme de lettres, pardonnez-moi de vous appeler soeur. Nous avons toutes besoin de nous parler, de nous entendre, notre mission de paix commence ; si nous sommes fortes, l'humanité sera grande ; venez à nous ! Je vous adresse un numéro de notre journal. Veuillez le lire, veuillez le faire connaître, il faut qu'il ait des appuis. Toutes ensemble nous devons concourir à sa rédaction, sans distinction de patrie. Il n'y a que des soeurs dans l'humanité ». Fanny Lewald garde ses distances dans son commentaire ; si elle précise – par égard pour leur amie commune – que Mme Niboyet est sûrement une femme convenable, elle juge que le contenu du journal est exagéré, et est surtout intéressant comme témoignage des préoccupations contemporaines à Paris.

« femmes de 1848 » parviennent néanmoins à conserver une parole politique dans l'espace public aussi longtemps que leurs compagnons de lutte, parfois même davantage, comme c'est le cas en Saxe où le *Frauen-Zeitung* de Louise Otto demeure le seul organe de l'opposition démocrate. La comparaison détaillée de ce journal avec l'*Almanach des Femmes* publié dans les mêmes années par Jeanne Deroin montre qu'Allemandes et Françaises ont globalement des positions et des convictions très proches. Elles partagent la même réaction à l'égard de la politique traditionnelle et la même volonté de redéfinir le politique autour du religieux et du social pour exprimer leur aspiration à la « vraie » démocratie. Elles expérimentent aussi des stratégies identiques, mêlant les notions de différence, de complémentarité et d'égalité, pour tenter de légitimer leur prise de parole auprès de leurs contemporain-e-s. Les différences majeures qui se manifestent chez les unes et les autres – concernant notamment la conception du privé et du public, la définition de l'émancipation et de l'égalité, la représentation du féminin – proviennent des enjeux auxquels elles accordent la priorité, et non à des particularités « culturelles » ou « mentales ». Les diverses stratégies mises en oeuvre par les femmes de 1848 pour s'exprimer, la lucidité dont elles font preuve dans leur critique de la politique, permettent de comprendre ce qui se joue de décisif en 1848. En effet, même au plus fort des bouleversements politiques et sociaux, même au sein des courants les plus contestataires de l'ordre ancien, il ne saurait être question de considérer les femmes comme des individus – *a fortiori* comme des sujets d'histoire susceptibles de défendre efficacement leur point de vue. On comprend ainsi que même parmi les plus révolutionnaires des démocrates, l'égalité réelle et complète à l'échelle de la société entière est impensable : la hiérarchie qu'ils s'efforcent de préserver dans la famille n'est que le reflet d'une hiérarchie globale jugée indispensable à l'harmonie sociale. Tout n'est cependant pas définitivement joué à l'issue de 1848 : la dispersion des mouvements révolutionnaires, l'avènement d'un ordre conservateur redistribuent les pions sur l'échiquier politique, permettent l'émergence de nouveaux acteurs de la vie publique et la gestation de nouveaux projets démocratiques qui ne se référeront pas nécessairement à 1848. Nous verrons dans les parties suivantes comment des femmes engagées peuvent alors tenter de faire entendre leurs voix dans ces nouvelles circonstances de l'apprentissage démocratique.

Après avoir analysé l'intervention politique publique d'Allemandes et de Françaises en 1848, puis la manière dont elles tentent de résister à un ordre patriarcal à peine ébranlé par les révolutions, il reste à se poser la question de la mémoire de ces luttes, de la transmission

de cet engagement. Perdurant bien au-delà du reflux révolutionnaire, l'*Almanach des Femmes* et *Die Frauen-Zeitung* représentent des exceptions. La quasi totalité des « femmes de 1848 » cessent de s'exprimer publiquement au plus tard vers 1851. Certaines sont alors personnellement visées par la répression, comme Louise Aston et Pauline Roland, qui ont dû chèrement payer leur transgression radicale des normes sociales et morales. Unanimentement rejetée, Louise Aston renonce après 1850 à traduire sa révolte par l'écriture ; quant à Pauline Roland, elle demeure incomprise, même par ceux qui célèbrent sa mémoire. Leur exemple illustre de façon extrême la double répression à laquelle sont confrontées les « femmes de 1848 », à la fois en tant qu'opposantes démocrates et en tant que « femmes publiques » qui ont un temps subverti les identités de genre. La dimension de genre se manifeste aussi dans le devenir des révolutionnaires au cours des deux décennies suivantes. Le décalage entre hommes et femmes est tout à fait frappant dans le cas des collaborateurs et collaboratrices de l'*Almanach* et du *Frauen-Zeitung*. Alors que la plupart des hommes finissent par faire carrière, soit dans les milieux d'opposition, soit en s'intégrant au nouvel ordre, la plupart des femmes poursuivent et achèvent leur vie dans l'isolement, l'oubli et la pauvreté. Pour les hommes démocrates en effet, la parenthèse de l'engagement public des femmes doit se refermer avec la parenthèse révolutionnaire. Il n'y a pas de place pour leurs anciennes compagnes de lutte dans leurs réseaux et leurs stratégies politiques, si ce n'est en tant que mères, épouses et filles.

Certaines « femmes de 1848 » seraient pourtant prêtes à se rallier aux nouveaux pouvoirs, telle Eugénie Niboyet qui cherche à retrouver sa respectabilité dans les années suivantes. Elles ne rencontrent que l'indifférence ou l'hostilité des autorités, tandis que l'opinion publique continue de calomnier et ridiculiser les « femmes saucialistes », les amazones des barricades, les bas-bleus et les mégères des clubs, afin de donner toute sa force à la contrainte sociale du genre. Comme le souligne Carola Lipp, l'expression triomphante des valeurs patriarcales après 1848 ne traduit pas tant le retour à un ordre prérévolutionnaire que la volonté de réagir avec vigueur aux récents bouleversements, parmi lesquels le rôle public des femmes a représenté une subversion symbolique majeure⁷⁰⁵. Selon elle, c'est après 1848 que la conception hiérarchique des rapports de sexe, organisés selon le principe théorique des deux sphères (privée/publique), s'impose réellement et définitivement comme l'unique modèle, constitutif de l'ensemble de la société bourgeoise. Effectivement, en France comme

⁷⁰⁵ Carola LIPP, « 1848/49 – Emotionale Erhebung oder neue Geschlechterbeziehung? », dans Johanna LUDWIG, Ilse NAGELSCHMIDT, Susanne SCHÖTZ, *Frauen...*, ouv. cité, p. 57.

en Allemagne, les critiques de la famille et des rapports de sexe traditionnels, et les propositions alternatives qui avaient pu être formulées dans les années 1830-1840, sont alors écartées pour longtemps.

Ces enjeux pèsent de façon déterminante sur la mémoire et l'histoire de l'engagement des femmes en 1848. Ces dernières ne sont pas considérées comme un objet digne de l'attention des historiens, quelle que soit la position politique et le sexe de ces derniers. Dans son *Histoire de la Révolution de 1848*, Daniel Stern, juge sévèrement ces femmes qui « heurtèrent de front les usages et les coutumes plutôt que de chercher à gagner les esprits »⁷⁰⁶. Elle les présente comme des marginales excentriques – et anonymes – qui ne font que se livrer à des « choses bizarres », à un « tapage extérieur », qui ne peuvent être intégrés à l'analyse des événements⁷⁰⁷. C'est la vision léguée par les caricatures de Daumier qui l'emporte, qui associe 1848 aux « bas-bleus humanitaires », aux « divorceuses fortes en gueule », à « la femme révoltée proclamant l'émancipation et l'égalité des sexes »⁷⁰⁸. Le processus est tout à fait semblable en Allemagne, où d'autres caricaturistes ont joué le même rôle que Daumier. Les femmes qui ont eu l'audace de s'exprimer dans les journaux et les réunions publiques sont victimes des mêmes calomnies, qui règlent définitivement leur sort dans la mémoire collective. Citons, parmi de nombreux exemples, l'ouvrage de Johannes Scherr, député démocrate du Wurtemberg en 1848, qui, presque trente ans après, livre ses souvenirs sur la révolution :

« Vous pouvez jurer que le contingent de femmes qui s'avancent dans l'espace public sans y être invitées, est constitué soit de vieilles filles laides et hystériques – qui peuvent être excusées pour des raisons physiologiques – ou bien de ménagères débraillées et de mères oublieuses de leurs devoirs, dont les livres de compte – si du moins elles en tiennent – sont en désordre, dont les chambres, les cuisines, les celliers et les armoires à linge sont sens dessus-dessous, dont les dépenses chez les modistes sont grandes mais impayées, et dont les enfants sont physiquement et psychiquement malpropres. »⁷⁰⁹

⁷⁰⁶ Elle reprend là tout à fait le point de vue de George Sand (voir les articles de celle-ci dans le *Bulletin de la République* du 6 avril 1848, dans *La Réforme* du 9 avril 1848, dans *La Vraie République* du 10 avril 1848, dans son adresse « Aux membres du comité central », brouillon inachevé daté d'avril 1848, reproduit dans Michelle Perrot, *George Sand. Politique et polémiques*, Imprimerie nationale, 1997, p. 534-542).

⁷⁰⁷ Daniel STERN, *Histoire...*, ouv. cité, p. 363-364.

⁷⁰⁸ Article « Daumier » du *Grand Dictionnaire Universel du dix-neuvième siècle*, 15 volumes, éditions Larousse, 1863-1876, volume 7 : « (...) Tous les engouements absurdes passent au fil de son impitoyable crayon. Il crève le ballon de l'antonyme ; il renvoie à leurs chausses les bas bleus humanitaires, les dramaturges femelles, les poétesses des salons, les femmes fortes, les fabricantes de méditations élégiaques sans orthographe, les ménagères clubistes, les divorceuses fortes en gueule, la femme révoltée proclamant l'émancipation et l'égalité des sexes ». Voir Luce CZYBA, « La caricature du féminisme de 1848 : de Daumier à Flaubert », dans Luce CZYBA, *Ecrire au XIX^e siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 1998, p. 141-153.

⁷⁰⁹ Johannes SCHERR, 1848. *Ein weltgeschichtliches Drama*, Leipzig, 1875, p. 275.

Réduites au silence, les « femmes de 1848 » se retrouvent ainsi dépossédées de leur histoire par ceux qui imposent leur récit. Par ailleurs, certaines d'entre elles qui continuent à s'exprimer se rallient aussi à la version dominante, contribuent à l'alimenter et à la transmettre. Prisonnières des enjeux du moment, obligées de subsister, et désireuses d'exister auprès des contemporains, elles reviennent sur leur passé pour négocier leur insertion dans le présent. Ces considérations amènent à mieux comprendre pourquoi la mémoire collective des « femmes de 1848 » n'est transmise que de façon tronquée. Le cas d'Eugénie Niboyet est à cet égard exemplaire⁷¹⁰ : privée de son indemnité littéraire dès juin 1848, suite au scandale du Club des femmes, elle cherche aussitôt à rentrer en grâce et, durant les décennies qui suivent, multiplie en vain les requêtes auprès des autorités⁷¹¹. En 1863, alors qu'elle tente depuis un an d'obtenir des soutiens pour la fondation d'un journal⁷¹², elle publie *Le Vrai Livre des Femmes* en réponse au *Livre des Femmes* de la comtesse Dash⁷¹³. Dans la préface et la postface de cet ouvrage, Eugénie Niboyet entend à la fois justifier son engagement en faveur des femmes et sauvegarder sa réputation mise à mal par ce même engagement. Pour ce faire, elle atténue sa propre participation au mouvement révolutionnaire, en prétendant avoir été le jouet des femmes qui l'entouraient. Reniant ses compagnes de lutte, elle les présente comme une masse anonyme et exaltée, donc conforme à la caricature qui en était faite. De même, certaines femmes qui, en Allemagne, ont combattu aux côtés des républicains, demandent l'indulgence pour leurs « égarements » passés. En effet, au contraire des femmes héroïsées en 1813 pour avoir pris les armes au nom de la patrie, les combattantes de 1848-1849 sont unanimement condamnées et diffamées⁷¹⁴. Ces « amazones armées » sont surtout accusées d'avoir bafoué les règles de l'ordre sexué, et de s'être comportées comme des créatures « antiféminines » (*unweiblich*). Ainsi, certaines s'efforcent de rendre leurs actes excusables en leur ôtant toute motivation individuelle et politique : elles n'auraient rejoint les combattants que par amour pour leur compagnon et pour la patrie⁷¹⁵. C'est la stratégie adoptée par Mathilde Anneke dans ses *Mémoires*. Insistant sur sa féminité, elle se présente comme la « vraie femme allemande », capable, par sa moralité et sa modernité, de répondre aux besoins

⁷¹⁰ Voir Michèle RIOT-SARCEY, *La démocratie...*, ouv. cité, p. 253-254 et p. 280-281.

⁷¹¹ Voir les lettres d'Eugénie Niboyet conservées à la BHVP, fonds Bouglé et C.P. 4922.

⁷¹² Arch. Nat., F/18/395-375. Voir deuxième partie, chapitre II.

⁷¹³ Mme la Comtesse DASH, *Le Livre des Femmes*, Paris, A. Bourdilliat et Cie éditeurs, 1860. L'auteure prône aux femmes la résignation, le dévouement et l'amour en toutes circonstances, et condamne ceux et celles qui ont « imaginé de changer la condition des femmes ». Voir Michèle RIOT-SARCEY, « Histoire et autobiographie : *Le Vrai Livre des Femmes* d'Eugénie Niboyet », *Romantisme*, n°56, 1987, p. 59-68.

⁷¹⁴ Voir Hannelore CYRUS, « Von erlaubter... », art. cité.

⁷¹⁵ Gudrun LOSTER-SCHNEIDER, « Zur Interdependenz von Gender und Genre bei Autorinnen der 48er Revolution », dans Gudrun LOSTER-SCHNEIDER (Hg.), *Revolution 1848/49...*, ouv. cité, p. 237-265.

de la nouvelle Allemagne en formation. Opposant une légitimation éthique de son comportement à la conception esthétique de la féminité conventionnelle, elle invoque des valeurs indéniablement féminines pour ses contemporains, l'amour et le dévouement :

« Beaucoup d'entre vous, à l'étranger comme au pays, vont me dénigrer parce que moi, une *femme*, je semble avoir suivi *l'appel aux armes* ! Vous, tout particulièrement, femmes de chez moi, vous allez beaucoup disserter, avec une gravité esthétique, sur ce qu'une femme a le droit de faire et *doit* faire. Jadis moi aussi j'ai fait cela, avant de savoir ce qu'une femme *doit* faire lorsque l'occasion est devant elle et s'offre à elle. Soyez clémentes, femmes, j'en appelle à votre plus belle vertu, soyez clémentes et ne jugez pas ; sachez que ce n'est pas la guerre qui m'a appelée mais *l'amour* – mais je vous l'avoue, c'est aussi la *haine*, la haine ardente née de la lutte de la vie, contre les tyrans et les oppresseurs des droits sacrés de l'être humain. Par *amour* j'ai suivi *l'homme* de mon cœur, dont le bras puissant est voué au combat vengeur contre ces tyrans. »⁷¹⁶

Plusieurs des Allemandes qui se sont impliquées d'une manière ou d'une autre dans les événements de 1848-1849 publient par la suite des récits où elles mettent en scène leur expérience. Il s'agit dans quelques cas de textes ouvertement autobiographiques, tels que ces *Mémoires* de Mathilde Anneke, les *Souvenirs* de Amalie Struve, de Emma Herwegh ou ceux de Fanny Lewald⁷¹⁷, mais ce sont le plus souvent des fictions, où la part autobiographique apparaît avec plus ou moins de discrétion⁷¹⁸. Je n'ai rien retrouvé de comparable en France, où les « femmes de 1848 » semblent soit opter pour le silence, soit écrivent sur d'autres thèmes. Dans les années qui suivent, la participation des femmes à la révolution n'est mentionnée de manière positive que dans quelques textes de femmes cherchant à retracer l'histoire du mouvement d'émancipation. Après le triomphe de la réaction, Jenny P. d'Héricourt est, à ma connaissance, la première femme – et la seule quarante-huitarde – à dire publiquement son admiration pour le rôle joué par des femmes dans la révolution – tout en passant sous silence son propre engagement de l'époque⁷¹⁹. Ce premier témoignage est

⁷¹⁶ Mathilde Franziska ANNEKE, *Memoiren...*, ouv. cité, p. 9-10.

⁷¹⁷ Voir Amalie STRUVE, *Erinnerungen...*, ouv. cité ; Emma HERWEGH, *Geschichte der deutschen demokratischen Legion aus Paris*, Grünberg, 1849 ; Fanny LEWALD, *Erinnerungen...*, ouv. cité.

⁷¹⁸ Par exemple : Louise ASTON, *Revolution und Contrerevolution*, Mannheim, 1849 ; Fanny LEWALD, *Auf rother Erde*, Leipzig 1850 ; M. NORDEN (Friederike Wolfhagen), *Dresdens Maitage. Ein Zeitbild*, Leipzig, 1850 ; Claire von GLÜMER, *Fata Morgana. Ein Roman aus dem Jahre 1848*, Leipzig, 1851 ; Kathinka ZITZ, « Fragmenten aus der Sturmperiode », in *Letzte Rheinsankörner. Ein Novellen-Cyklus*, Mainz, 1854 ; Johanna KINKEL, *Hans Ibeles in London. Ein Familienbild aus dem Flüchtlinsleben*, Stuttgart, Cotta, 1860 ; Louise OTTO, *Drei verhängnisvolle Jahre*, Altona, 1867. Voir l'article de Rachel MCNICHOLL et Kerstin WILHELMS, « Liebe, Kunst und Politik. Zur 1848er Revolution in Texten deutscher Schriftstellerinnen im 19. Jahrhundert », dans Inge STEPHAN, Sigrid WEIGEL (Hg.), *Die Marseillaise der Weiber. Frauen, die französische Revolution und ihre Rezeption*, Hamburg, Argument Verlag, 1989, p. 104-128.

⁷¹⁹ Voir Jenny P. D'HERICOURT, « Emancipation de la Femme. Conclusion », *La Ragione*, tome V, n°111, 29 novembre 1856, p. 161.

d'ailleurs paru à l'étranger, et ce n'est que dans les années 1860 qu'elle publie en France des textes où elle aborde ce sujet, et rend hommage notamment à Pauline Roland et Jeanne Deroin⁷²⁰. Parmi les femmes engagées de la génération suivante, qui étaient trop jeunes ou trop isolées pour prendre part à la révolution, seule l'écrivaine André Léo évoque 1848. Malgré son grand esprit critique, et bien qu'elle ait fréquenté d'anciens révolutionnaires, son propos reste influencé par la version dominante :

« Il y eut en 48 un mouvement féminin ; mais peu sensible, un club dont on se moqua, bien qu'il ne fût pas plus ridicule, probablement, que les autres. »⁷²¹

Au-delà des occultations et des déformations, les effets de 1848 continuent pourtant de se faire sentir durant les décennies suivantes, de même que ceux du saint-simonisme en France et de la dissidence religieuse en Allemagne. Toutes ces expériences imprègnent encore durablement la vie politique, même si ces références demeurent souvent implicites. Nous verrons comment certaines « femmes de 1848 » parviennent à conserver ou à retrouver une parole politique, aux côtés d'une nouvelle génération de femmes engagées, qui développe de nouvelles stratégies et de nouveaux discours face aux enjeux propres à la période suivante.

⁷²⁰ Voir Jenny P. D'HERICOURT, *La Femme affranchie. Réponse à MM. Michelet, Proudhon, E. de Girardin, A. Comte et aux autres novateurs modernes*, Bruxelles, Paris, A. Lacroix, Van Meenen et Cie éditeurs, 1860, tome 2, p. 42, et « Une page d'histoire », *Le Droit des Femmes*, n°7, 22 mai 1869.

⁷²¹ André LEO, *La Femme et les moeurs. Monarchie ou liberté*, Paris, 1869, Tusson, éditions Du Lérot, 1990, p. 43.

UNIVERSITE PARIS-VIII – VINCENNES-SAINT-DENIS
UFR 4 HISTOIRE, LITTERATURE, SOCIETE

N° attribué par la bibliothèque

|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

« Être fille de son siècle. »
L'engagement politique des femmes dans
l'espace public en France et en Allemagne de
1848 à 1870

(Volume 2)

Thèse
pour obtenir le grade de
Docteur de l'Université de Paris-VIII
Discipline : Histoire
présentée et soutenue publiquement
par

Alice Primi
le 26 octobre 2006

Sous la direction de
Michèle Riot-Sarcey,
Professeure d'histoire contemporaine,
Université Paris-VIII

Jury :

Christophe Charle, Professeur, histoire contemporaine, Université Paris-I
Ute Frevert, Professeure, histoire contemporaine, Université de Yale
Dominique Kalifa, Professeur, histoire contemporaine, Université Paris-I
Christine Planté, Professeure, littérature française, Université Lyon-II

Deuxième partie.

Le « temps du silence », un temps pour l'écriture engagée

En France comme en Allemagne, les décennies 1850 et 1860 apparaissent à première vue comme un temps de silence politique des femmes, par contraste avec leur irruption remarquée dans l'espace public en 1848⁷²². Les femmes qui sont le plus connues pour leur politisation dans les années 1840 et durant la révolution, telles que George Sand, Daniel Stern, ou Louise Otto, se font alors beaucoup plus discrètes. Dès le tournant conservateur du gouvernement républicain provisoire, George Sand a mis fin à ses activités politiques ; sous le Second Empire, elle vit surtout à Nohant ou bien voyage. Toujours très productive, elle demeure l'une des auteurs contemporains les plus connus et appréciés, mais son œuvre a changé de ton⁷²³. Sand s'abstient désormais d'y déclarer ses aspirations républicaines et socialistes, même si elle poursuit une critique des mœurs et de la politique de son temps. Si ses personnages féminins restent souvent marquants, ils n'ont plus rien à voir avec les héroïnes rebelles de ses premiers romans⁷²⁴. Après la parution de son *Histoire de la Révolution de 1848*, et jusqu'à la fin des années 1850, Daniel Stern semble également se détourner de la politique : elle se consacre essentiellement à l'histoire de pays étrangers, et, lorsqu'elle fait rééditer en 1856 son essai de philosophie morale et politique paru en 1849, le

⁷²² « Sous le Second Empire, les femmes se tiennent relativement assez tranquilles » remarque Firmin MAILLARD dans *La Légende de la femme émancipée : histoires de femmes pour servir à l'histoire contemporaine*, Paris, Librairie illustrée, s.d. (postérieur à 1871), p. 235.

⁷²³ Marie-Eve Thérenty montre comment la poétique journalistique de Sand a été brisée par l'échec de 1848 : « la voix cassée qui émerge à partir de 1850, plus personnelle, plus intime, ne recherche plus les grands échos révolutionnaires mais un écho intérieur autosuffisant » (Marie-Eve THERENTY, « "Songez que je n'ai aucune des conditions du journalisme..." Poétique journalistique de George Sand », dans *George Sand, écritures et représentations*, textes réunis par Eric Bordas, Eurédit, 2004, p. 238).

⁷²⁴ La pièce *Claudie*, créée à la Porte Saint-Martin en janvier 1851, est sans doute l'un des derniers textes subversifs de George Sand, jusqu'à ses œuvres anticléricales des années 1860. Sand y dénonce l'injuste répartition des biens, prône le droit au travail, critique le mariage et la condition des femmes paysannes, et prend pour héroïne une « fille-mère » : voir Sylvie CHARRON, « Claudie : vision prolétaire et féministe ? », dans *Le Siècle de George Sand*, textes réunis par David A. Powell, Amsterdam/Atlanta, Rodopi, 1998, p. 63-71.

mot « politique » a prudemment disparu du titre⁷²⁵. Quant à Louise Otto, elle ne publie plus rien entre 1852 et 1856, et ce n'est qu'à partir de 1859 que son œuvre romanesque reprend une tonalité relativement engagée, comme nous le verrons plus loin. Ces exemples ne sont que le reflet d'un silence général qui s'abat après les épisodes révolutionnaires, et qui concerne l'ensemble de la société, en Allemagne comme en France : les années 1850, et même le début des années 1860 sont caractérisés par la répression systématique des oppositions et la condamnation de toute infraction à l'ordre moral. Dès avant le Deux Décembre, George Sand dénonce le climat réactionnaire qui a mis fin aux élans novateurs du printemps 1848 :

« De tout temps on a cherché querelle à ceux qui avaient le goût des nouveautés, comme disaient les anciens orthodoxes, c'est-à-dire la croyance au progrès, et le désir de combattre les abus et les erreurs de leur siècle. On les étranglait, on les brûlait au temps passé. Aujourd'hui on les exile, on les emprisonne, s'ils sont hommes ; on les insulte, on essaye de les outrager s'ils sont femmes. Tout cela est bien facile à supporter quand on croit ; (...) tout est fête et plaisir intérieur, soyez-en certains, ô contempteurs de l'avenir, pour quiconque a foi en l'avenir. Vous perdez donc vos peines ; les hommes s'instruiront et travailleront à s'instruire les uns les autres, sous toutes les formes, depuis le trouvère avec son vieux luth, jusqu'à l'écrivain moderne avec l'idée nouvelle. »⁷²⁶

Malgré l'optimisme qu'elle affiche ici, dans une sorte de défi aux forces conservatrices triomphantes, elle préfère néanmoins se montrer prudente, en se retirant sur ses terres et en modérant le contenu de ses écrits, notamment dans les premières années qui suivent le coup d'Etat. Comme elle le suggère dans les lignes ci-dessus, les contestataires sont tous amenés à se taire, quel que soit leur sexe. Ils doivent sinon adopter divers biais pour s'exprimer de manière détournée, au moyen de l'écriture. Si l'apolitisme qui semble régner dans la littérature contemporaine reflète aussi bien la censure généralisée que l'autocensure pratiquée par les écrivains⁷²⁷, cette apparence ne doit pas masquer les tentatives de subversion mises en œuvre de diverses manières. Outre la « duplicité » que Ross Chambers relève dans

⁷²⁵ Daniel STERN, *Esquisses morales. Pensées, réflexions et maximes*, Paris, Techener, 1856. La modification du titre correspond à la disparition des « Lettres républicaines » dans l'ouvrage.

⁷²⁶ Préface à ses œuvres complètes, datée d'avril 1851, republiée dans George SAND, *Questions d'art et de littérature*, Paris, Calmann Lévy éditeur, 1878, réédition présentée par Henriette Bessis et Janis Glasgow, Paris, édition des femmes, 1991, p. 26.

⁷²⁷ Préalablement à la publication des *Beaux Messieurs de Bois-Doré* en feuilleton dans *La Presse* en 1857, George Sand doit s'engager à ce que ce roman soit « complètement étranger aux questions politiques, religieuses ou sociales du temps présent et de l'avenir » (traité avec *La Presse* daté du 13 avril 1857, dans George SAND, *Correspondance*, tome 14, édition Georges Lubin, Paris, Classiques Garnier, 1979, p. 333). *La Presse* vient alors de recevoir un avertissement en raison de passages offensants pour le pape contenus dans le précédent feuilleton de Sand, *La Daniella* (voir Claude BELLANGER et alii, *Histoire générale de la presse française*, tome II, Paris, PUF, 1969, p. 252).

les textes qu'il nomme « modernistes », tels que ceux de Baudelaire ou Flaubert, et qui permet à ces auteurs de critiquer subtilement les valeurs et normes dominantes⁷²⁸, on peut signaler l'usage de certains genres littéraires facilitant le contournement de la censure. C'est ainsi que, dans les années 1850-1860, George Sand, Daniel Stern et Louise Otto s'adonnent toutes trois au roman ou au drame historique, des genres qui connaissent alors un grand succès, entre autres parce qu'ils permettent de traiter, en les transposant dans un « ailleurs » passé, les sujets d'actualité les plus brûlants.

Néanmoins, les femmes paraissent être devenues encore plus silencieuses que les hommes, et cela pour deux raisons. D'une part, elles subissent de plein fouet le renforcement des normes genrées, et il leur est donc réellement plus difficile de porter une parole publique engagée. Comme le souligne George Sand dans la citation ci-dessus, les procédés utilisés à l'encontre des femmes démocrates visent directement leur réputation, leur honneur, et les empêchent d'accéder comme les hommes à l'héroïsme lié à la persécution. D'autre part, les hommes ont de nouveau retiré aux femmes la possibilité de parler, et se sont tus sur elles, peut-être davantage encore qu'auparavant, afin de mieux effacer les transgressions de 1848. Les chercheuses qui ont interrogé le sens et la réalité du « silence des femmes » ont en effet souligné qu'il est en partie la conséquence d'un refus : refus des éditeurs, des journalistes, des critiques littéraires, puis des historiens, de transmettre et faire connaître les paroles et les actes des femmes qui aspiraient à jouer un rôle différent de celui que la société leur prescrivait⁷²⁹. Du fait de ce silence, qu'il soit réel ou construit, la période qui suit les révolutions de 1848/49 a surtout inspiré les chapitres que « l'histoire des femmes » consacre aux normes sociales et culturelles de la féminité et à la description de l'oppression patriarcale⁷³⁰. Pourtant, même durant les années 1850 et 1860, des femmes résistent toujours à leur éviction de la sphère publique. Emplies de cette foi dans le progrès dont George Sand se faisait l'écho dans les lignes citées ci-dessus, elles manifestent leur volonté de participer aux évolutions de leur temps. Nous retrouvons leurs traces, minoritaires et isolées, grâce aux textes qu'elles ont

⁷²⁸ Voir Ross CHAMBERS, *Mélancolie et opposition. Les débuts du modernisme en France*, Paris, Librairie José Corti, 1987. Voir également Dolf OEHLER, *Le spleen contre l'oubli. Juin 1848. Baudelaire, Flaubert, Heine, Herzen*, (1988), Paris, Payot, 1996.

⁷²⁹ Voir Michelle PERROT, *Les Femmes ou les silences de l'histoire*, Paris, Flammarion, 1998. Voir aussi Christine PLANTÉ, « Le silence des femmes ou les enjeux d'une métaphore », *Cahiers du CEDREF*, Paris 7, n°1, 1989.

⁷³⁰ Ce qui est aussi en partie la conséquence d'une histoire sociale de cette période qui est très axée sur l'ascension de la bourgeoisie, ou bien qui, lorsqu'elle traite de l'histoire ouvrière, a très longtemps passé les femmes sous silence (voir Laura L. FRADER, Sonya O. ROSE (ed.), *Gender and Class in Modern Europe*, Cornell University Press, Ithaca and London, 1996, « Introduction », p. 1-16).

réussi à publier. En effet, après l'échec des révolutions, l'écriture est – pour elles encore plus que pour les hommes – le seul moyen qu'il leur reste pour s'exprimer publiquement. Si elles convoient le pouvoir – réel ou illusoire – accordé aux mots, c'est non seulement qu'il s'agit de l'un des rares pouvoirs qu'elles peuvent espérer s'approprier, mais qu'il représente aussi une clé d'accès à la modernité : l'écriture procure un moyen d'initiative et d'action, elle permet de réagir aux événements et d'essayer de faire réagir les contemporains, d'apporter enfin sa contribution à ce que l'on croit être le progrès.

Le fait est que les femmes publient de plus en plus au cours du XIX^e siècle. C'est ce que remarquent les hommes de lettres contemporains, le plus souvent avec exaspération. C'est ce que soulignent aussi les études qui, depuis une trentaine d'années, abordent l'histoire littéraire et la littérature sous l'angle des rapports de sexes et du genre. Plusieurs programmes de recherche ont été dévolus au recensement des femmes de lettres, afin de rendre visibles toutes celles qui ont été ignorées, méconnues ou oubliées par une histoire littéraire peu disposée à s'intéresser à elles. C'est surtout le cas en Allemagne, où les écrivaines germanophones du XIX^e siècle ont été répertoriées dans divers dictionnaires et anthologies⁷³¹. Une telle démarche a été en grande partie motivée par l'intérêt d'un certain courant de la recherche féministe envers la « littérature féminine » (*Frauenliteratur*). Ce terme de *Frauenliteratur* a été forgé au XIX^e siècle pour désigner des romans de qualité médiocre, souvent écrits par des femmes, à l'intention d'un lectorat féminin en quête de divertissement. Il a été repris dans les années 1970 pour nommer toute la production littéraire due à des femmes, dans laquelle certaines chercheuses voulaient trouver l'expression d'une différence due à la « féminité ». Cette approche présuppose une unité entre tous les livres de femmes ; elle justifie un discours englobant sur les femmes, constituées en une catégorie naturelle, sans tenir compte des individualités exprimées dans l'écriture. Au contraire, j'essaierai ici de rechercher des traces de la subjectivité des auteures étudiées, au travers des multiples identités qu'elles endossent dans leurs écrits. Ces derniers seront considérés non pas comme le produit d'une spécificité naturelle, mais comme le résultat de conditions d'existence déterminées par le genre, se répercutant sur l'écriture et sur les modes de publication et de réception. Le rôle joué par l'injonction du genre explique par exemple que la majorité des femmes qui écrivent

⁷³¹ Voir notamment Elisabeth FRIEDRICHS (Hg.), *Die deutschsprachigen Schriftstellerinnen des 18. und 19. Jahrhunderts. Ein Lexikon*, Stuttgart, J.B. Metzlersche Verlagsbuchhandlung, 1981 ; Gisela BRINKER-GABLER (Hg.), *Deutsche Literatur von Frauen*, tome 2 : 19. und 20. Jahrhundert, München, C.H. Beck, 1988 ; Elke P. FREDERIKSEN (ed.), *Women Writers in German-Speaking Countries. A Bio-Bibliographical Critical Sourcebook*, Westport / London, Greenwood Press, 1998.

au XIX^e siècle le font dans une intention didactique et moralisatrice, comme le constate entre autres Béatrice Slama qui a entrepris un inventaire français de la production littéraire des femmes⁷³². L'inflation de romans édifiants et de manuels normatifs écrits par des femmes à l'usage des mères, des jeunes filles et des enfants, correspond aux attentes de la société envers les femmes, censées s'exprimer uniquement en tant qu'éducatrices et gardiennes des mœurs. Néanmoins, des femmes s'imposent aussi progressivement dans d'autres domaines. Au cours du XIX^e siècle, on en retrouve de plus en plus parmi les auteurs d'essais politiques, de traités philosophiques et économiques, d'études historiques... Par ailleurs, certaines savent, à l'occasion, traduire leurs revendications politiques et sociales dans le roman et dans la poésie. Beaucoup se servent ainsi de l'écriture pour remettre en question les normes, et pour prendre position de façon personnelle dans les débats contemporains.

Je m'intéresserai dans cette deuxième partie à la façon dont il est possible pour des femmes de résister à l'ordre établi par le biais de l'écriture. Je partirai de l'idée que, lorsqu'une femme publie un texte exprimant une pensée critique, lorsqu'elle manifeste de la sorte une individualité dérogeant aux identités imposées, cet acte détient en lui-même une forte portée politique. En effet, l'auteure d'un tel acte ébranle – ne serait-ce que symboliquement – le système de représentation dominant, qui refuse de considérer les femmes comme des individus, et sur lequel est fondée l'organisation sociale et politique. Les réactions hostiles des contemporains à l'encontre de celles qui osent cette transgression témoignent d'ailleurs à quel point celle-ci apparaît comme un danger potentiel pour l'ensemble de la société. C'est dans cette perspective que j'examinerai les diverses possibilités de contestation dont les femmes disposent à travers la littérature de fiction, les essais, mais aussi la presse. La présence des femmes dans la presse d'opinion fera l'objet d'une attention particulière, dans la mesure où elles ont là, peut-être mieux qu'ailleurs, la possibilité d'intervenir politiquement dans l'espace public. La presse est par ailleurs à la fois un instrument et un symbole de la modernité du XIX^e siècle. Vecteur – contrôlé, censuré – d'une liberté d'expression qui symbolise la plupart des libertés convoitées au cours du siècle, la presse politique est en plein essor depuis les années 1830. Elle donne à beaucoup – et y compris à des femmes – l'espoir d'influencer l'opinion publique et de hâter ainsi « le progrès », en diffusant le plus largement possible leurs propres idées. J'ai cité dans la

⁷³² Béatrice SLAMA, « Un chantier est ouvert... Notes sur un inventaire des textes de femmes du XIX^e siècle », *Romantisme* n°77, 1992, p. 87-93. Voir aussi Karin TEBBEN, « Soziokulturelle Bedingungen weiblicher Schriftkultur im 18. und 19. Jahrhundert », dans Karin TEBBEN (Hg.), *Beruf: Schriftstellerin. Schreibende Frauen im 18. und 19. Jahrhundert*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1998, p. 10-47.

première partie les divers travaux qui ont été consacrés aux journaux publiés par des Françaises et des Allemandes lors de la révolution de 1848. En revanche, l'activité journalistique des femmes durant la suite du XIX^e siècle est encore très mal connue, les histoires de la presse française et allemande ne prenant pas en compte la présence des femmes ni la dimension de genre. Seuls de récents travaux de Marie-Eve Thérénty, portant sur la presse de la Monarchie de Juillet et sur George Sand⁷³³, ont commencé à aborder ce domaine de recherches dans une perspective autre que celle de l'histoire du féminisme. En effet, jusque là, les seuls articles et ouvrages traitant de la question au-delà de 1848 sont dus à des historiennes allemandes travaillant sur la presse « féministe »⁷³⁴ : celles-ci passent directement des journaux de femmes de 1848 à ceux édités par les associations de femmes allemandes à partir de 1866. Il me semble utile de m'intéresser à d'autres publications que ces seuls journaux dits « féministes », et d'essayer de retrouver la trace des femmes dans l'ensemble de la presse d'opinion, qu'elles y écrivent en tant que rédactrices, collaboratrices régulières ou occasionnelles, ou même en tant que lectrices. Une telle recherche permet en effet de découvrir un aspect de l'expression politique publique des femmes beaucoup moins connu que la littérature à thèse ou les essais polémiques. Leur activité dans la presse – qu'il s'agisse de journaux locaux ou nationaux, quotidiens ou hebdomadaires – montre particulièrement bien leur intérêt pour l'actualité, leur volonté d'exercer une influence sur l'opinion, leur conviction de pouvoir apporter une contribution utile aux débats en cours. C'est pourquoi je mettrai autant que possible l'accent sur les sources journalistiques – sans toutefois négliger d'autres types d'écrits – afin d'éclairer certains enjeux des décennies 1850-1860 en France et en Allemagne. Il convient de signaler d'emblée un certain déséquilibre des sources, dans la mesure où il semble encore plus difficile aux Allemandes qu'aux Françaises d'écrire dans la presse d'opinion, *a fortiori* de fonder et diriger un journal. Il faut attendre pour cela que les mouvements de femmes organisés en Allemagne à partir de 1866 se dotent de leurs organes de presse, ce que nous verrons dans la troisième partie.

⁷³³ Voir Marie-Eve THERENTY, « "Songez que je n'ai aucune des conditions du journalisme..." Poétique journalistique de George Sand », dans *George Sand, écritures et représentations*, textes réunis par Eric Bordas, Eurédit, 2004, p. 207-238 ; « Femme, pensée et journalisme sous la Monarchie de Juillet », dans *Masculin/féminin*, n°8, *Lieux littéraires*, numéro dirigé par Christine Planté, juin 2005, p. 93-112 ; « Le journalisme intime de George Sand, une entrée personnelle dans l'ère médiatique », à paraître dans Catherine MASSON (dir.), *George Sand, une poétique expérimentale*, Nouvelle-Orléans, Presses universitaires du Nouveau Monde, 2006.

⁷³⁴ Voir par exemple Ulla WISCHERMANN, « Die Presse der deutschen Frauenbewegung 1848-1918. Anregungen zur Erforschung einer fast vergessenen Öffentlichkeit », dans Klaus Gerhard SAUR (Hg.), *Presse und Geschichte II. Neue Beiträge zur historischen Kommunikationsforschung*, München, 1987.

Malgré cette particularité, je tenterai de poursuivre la comparaison entre les Allemandes et les Françaises qui continuent de s'exprimer politiquement après l'échec de 1848. J'essaierai de montrer en quoi les similitudes et les différences constatées se comprennent en relation avec certaines caractéristiques de la période, ou avec certaines particularités propres à chacune des deux aires géographiques. Nous avons vu dans la partie précédente que certaines des femmes de 1848 poursuivent leur engagement public jusqu'au début des années 1850. Si la plupart retournent ensuite définitivement au silence et à l'anonymat, quelques-unes reprennent la lutte après un moment d'interruption. La liberté d'expression est alors très réduite et il leur faut affronter une censure officielle et morale omniprésente. Il est en particulier très malaisé d'évoquer le souvenir de la période révolutionnaire, qui est occulté et déformé dans l'opinion. Par ailleurs, l'action collective est devenue quasiment impossible : les prises de parole sont ponctuelles, isolées. Dans ces conditions, les quelques quarante-huitardes qui persévèrent ne peuvent guère tisser de liens avec les femmes de la génération suivante qui commencent à réclamer à leur tour une meilleure reconnaissance sociale. Y a-t-il pour autant une rupture dans les idées et les modes d'intervention des femmes engagées avant et après 1848 ? Nous verrons dans cette deuxième partie comment il est possible pour des femmes de se prononcer sur des sujets politiques dans la France et l'Allemagne des années 1850-1860.

Comme en 1848, la comparaison demeure facilitée par les analogies qui existent entre les deux pays sur le plan politique. En France, le régime impérial s'appuie dans un premier temps sur l'Eglise, mais surtout sur les notables traditionnels afin d'imposer son ordre. En Allemagne, la monarchie prussienne, autoritaire et militaire, orchestre la contre-révolution et prend progressivement un poids prépondérant dans la Confédération, entrant en rivalité ouverte avec l'Autriche. Dans les deux aires, la réaction politique se prolonge durant une dizaine d'années, puis une relative libéralisation s'esquisse à partir de 1859-1860. On parle pour l'Allemagne d'une « nouvelle ère », qui se manifeste par plusieurs changements concomitants. Le prince Guillaume I^{er}, réputé libéral, devient régent de Prusse en 1858 ; en 1861, il débute son règne en renvoyant le très conservateur Manteuffel, qui avait été l'un des piliers de la contre-révolution. Dans plusieurs Etats du sud, les parlements acquièrent un nouveau poids politique ; en Bavière, Bade et dans le Wurtemberg notamment, les représentants parviennent à imposer aux gouvernements une certaine mise à distance de l'Eglise catholique. En Bade enfin, les libéraux accèdent aux affaires, entreprennent la modernisation de l'Etat et de la vie économique, et initient un nouveau projet d'unification

nationale excluant l'Autriche. En France, l'empereur révisé les équilibres des années précédents, au détriment des catholiques – indignés par une politique italienne menaçante pour le pape – et de certains milieux industriels – irrités par le « coup de force douanier » de 1860, qui libéralise les échanges avec la Grande-Bretagne. L'amnistie de 1859 permet à de nombreux républicains exilés de rentrer ; comme en Allemagne, l'opposition libérale et démocrate se reconstitue progressivement et profite d'une plus grande liberté d'expression pour revenir sur la scène publique. En Allemagne comme en France, les interventions publiques des femmes concernent les débats les plus vifs de l'époque. Il s'agit notamment de définir une forme de gouvernement prenant à la fois en compte les aspirations libérales croissantes de la société et la nécessité d'un ordre faisant barrage à toute velléité révolutionnaire. Il s'agit également de s'accorder sur la libéralisation du domaine économique – particulièrement concernant le droit au travail et l'organisation des travailleurs, mais aussi d'apporter une réponse « moderne » à la question nationale allemande, et de résoudre un conflit de plus en plus aigu entre des sociétés sécularisées et des Eglises qui veulent conserver tout leur pouvoir temporel. A la lumière des écrits des femmes engagées et des réactions qu'ils suscitent, j'essaierai d'évaluer si la libéralisation qui s'opère au cours des années 1860, dans les régimes comme dans les sociétés, correspond à un véritable processus de démocratisation qui pourrait se mesurer à l'évolution des rapports de pouvoir entre les sexes. Constate-t-on un assouplissement des contours des catégories de genre, un allègement du poids des normes du « féminin » et du « masculin » ? Les femmes ont-elles de nouvelles possibilités pour franchir la barrière qui leur interdit théoriquement l'accès à la sphère publique ? Parviennent-elles à la fin de la période à prendre plus facilement la parole dans les débats contemporains ?

A travers le cas des auteures qui seront étudiées dans cette partie, il s'agira d'examiner la fonction politique que peut détenir l'écriture dans ces années 1850-1860. En quoi le pouvoir – imaginaire ou réel – conféré aux mots représente-t-il pour ces femmes une clé – *la* clé ? – de la modernité ? Sous quelles conditions l'écriture engagée peut-elle se révéler, pour elles comme pour d'autres catégories exclues, une voie d'accès à la Cité ? L'enjeu, pour les femmes qui souhaitent s'engager publiquement, est d'abord de conquérir – vis-à-vis des autres comme vis-à-vis d'elles-mêmes – une liberté de pensée et d'écriture qui leur permette de s'affirmer comme des individus capables d'une réflexion politique autonome. Inévitablement conduites à prendre position sur les notions de liberté et d'égalité, elles doivent transgresser toutes sortes de normes pour pouvoir s'exprimer, et tenter de se faire

entendre de leurs contemporains en se distinguant de la masse des « femmes auteurs ». J'essaierai dans cette partie de tenir compte de ces conditions d'écriture particulières aux femmes pour comprendre comment il est possible à certaines d'entre elles d'accéder à une parole publique engagée dans la France et l'Allemagne conservatrices des années 1850-1860. Je montrerai d'abord comment certaines continuent à revendiquer la liberté d'action et de parole qu'elles avaient espéré conquérir en 1848. Placées dans de nouvelles circonstances politiques, et tirant les leçons de leur échec, quelques-unes théorisent leur démarche contestataire. En fondant leur argumentation uniquement sur une approche rationnelle du droit et de la morale, elles amorcent un tournant dans la rhétorique des revendications féminines. C'est ce que montre l'étude croisée des textes de trois quarantaines françaises, Pauline Roland, Jenny P. d'Héricourt et Angélique Arnaud. S'adressant à l'opposition « de gauche », elles veulent poursuivre ou relancer le débat sur l'émancipation des femmes, afin de susciter une réflexion générale sur les rapports entre l'égalité et la liberté individuelle (Chapitre I). La plupart des femmes engagées choisissent cependant plutôt la démonstration par l'exemple, sur le terrain littéraire (Chapitre II). Quelques écrivaines assurent ainsi une sorte de transition entre l'avant et l'après 1848. A l'exemple de Louise Otto – devenue Louise Otto-Peters – elles montrent dorénavant plus de modération, mais elles conservent dans l'ensemble le même type d'argumentation que sous la révolution. En même temps, une nouvelle génération d'auteures – romancières ou essayistes – entre en lice à partir de la fin des années 1850. Nous examinerons les moyens dont elles disposent pour lutter contre tout ce qu'elles refusent dans l'ordre social et politique en place. Certaines, désireuses d'intervenir aussi directement que possible sur des questions contemporaines, s'aventurent également dans la presse d'opinion. Celle-ci s'avère être un champ d'études particulièrement intéressant pour percevoir la réactivité de ces femmes à l'actualité, et la façon dont elles envisagent leur rôle dans la Cité. Du roman à l'article de presse, j'examinerai ces multiples formes de l'écriture engagées, en m'attachant plus spécialement au parcours des femmes qui ont fondé et dirigé leur propre journal. Enfin je présenterai les principaux débats dans lesquels des femmes interviennent publiquement, soit « la question des femmes », la « question religieuse », et « la question nationale ».

Chapitre I. Trois « femmes de 1848 » prolongent le débat sur l'émancipation

Nous avons vu dans la première partie que la condition indispensable pour accéder concrètement à la citoyenneté était d'être reconnu comme un individu au sens plein du terme, c'est-à-dire un être qui est à lui-même sa propre fin, capable de se servir de sa raison pour s'émanciper de tout assujettissement et assumer son autonomie. Définies uniquement en tant que dépendantes, les femmes demeurent privées de citoyenneté, hors de l'universalité proclamée en 1848. Elles ont également de grandes difficultés à faire admettre leur appartenance à la Cité par d'autres moyens. Celles qui, de façon très minoritaire, veulent participer aux débats publics à égalité avec les hommes, doivent d'abord démontrer leur capacité à penser par elles-mêmes. Or les femmes ne parviennent quasiment jamais à se faire entendre comme des êtres de raison. Leurs propos sont aussitôt disqualifiés du seul fait de leur sexe : elles ne sauraient exprimer autre chose que ce qui émane de leur « nature féminine » – inapte à traiter des affaires publiques – ou bien ce que leur dictent les hommes qui exercent une autorité sur elles (époux, amants, pères, confesseurs...). C'est pourquoi celles qui aspirent à intervenir publiquement sur des sujets d'intérêt commun, doivent préalablement faire reconnaître leur responsabilité individuelle, en revendiquant leur capacité et leur droit à parler et agir comme des êtres libres. En 1848, la plupart des femmes participant aux mouvements révolutionnaires ont d'abord estimé que leurs actes seuls suffiraient à leur donner cette légitimité. Constatant leur échec, certaines réfléchissent de façon plus précise à ce qui les empêche de se faire entendre, et proclament de façon argumentée le droit à l'individualité, sans distinction de sexe. J'étudierai ici les articles de trois Françaises qui, tous écrits et publiés dans la décennie qui suit 1848, combattent le système de représentation déniait aux femmes le statut d'individu. Je n'ai pas rencontré de texte équivalent produit en Allemagne durant la même période. J'y vois une confirmation des interprétations faites dans la première partie, qui ont montré la nécessité, pour les Allemandes, de s'exprimer en se référant à une identité germanique : or, ceci les oblige à parler en tant que femmes, au nom de la Femme Allemande qu'elles se doivent d'incarner afin de participer à la construction nationale selon les modalités qu'elles souhaitent. Peut-être peut-on aussi chercher une explication dans les références typiquement « françaises » des articles concernés. En effet, les trois auteures dont il est question, Pauline Roland, Jenny d'Héricourt et Angélique Arnaud, assument leur démarche contestataire en revendiquant à la fois l'héritage de 1789 et celui des réformateurs sociaux de la première moitié du XIX^e siècle. D'une part, elles fondent leur réflexion sur une tradition

intellectuelle issue des Lumières, et que la Révolution a enracinée dans l'expérience nationale : elles s'appuient sur l'idée « moderne » de progrès, développée par la philosophie et par la science, dans le prolongement de Condorcet⁷³⁵. D'autre part, elles rendent un hommage critique à tous les rénovateurs qui ont prôné l'émancipation des femmes, notamment les saint-simoniens, qu'elles-mêmes ont fréquenté de près ou de loin. Elles entendent prolonger la pensée de ces rénovateurs en tirant les leçons des erreurs et des échecs du passé, mais aussi en reprenant à leur compte les aspects constructifs de leurs doctrines. Peut-être sont-ce ces références spécifiques, diffusées notamment dans la « gauche » française des années 1850, qui ont permis à ces trois femmes de produire ces textes si particuliers. Il faut ajouter que, bien qu'étant nourris de ces références largement partagées, les textes en question apparaissent comme des objets singuliers, en décalage complet avec les réflexions des contemporains sur la nécessaire libéralisation à négocier ou conquérir. En effet, aucune version de la réforme politique et sociale alors discutée dans les cercles du pouvoir ou de l'opposition n'envisage un changement de statut pour les femmes.

L'activité politique de Pauline Roland, Jenny d'Héricourt et Angélique Arnaud sous la Deuxième République a déjà été évoquée dans la première partie. Rappelons seulement qu'elles ont participé à des degrés divers à la révolution, qui a éclaté alors qu'elles étaient âgées de quarante à cinquante ans. L'intervention publique de Jenny d'Héricourt semble s'être limitée à sa (sans doute brève) fonction de secrétaire de Société pour l'Emancipation des femmes : son nom apparaît uniquement sur un manifeste de cette Société, daté de mars 1848. Angélique Arnaud a signé deux textes collectifs : une lettre adressée en avril 1848 au Club des Républicains Socialistes au sujet de l'organisation des travailleurs, puis, en juin 1848, une brochure publiant les statuts de l'Union fraternelle des Travailleurs. En 1851, elle a donné à Jeanne Deroin un article sur les crèches, inséré dans l'*Almanach des Femmes pour 1852*. C'est Pauline Roland qui s'est le plus exposée, depuis sa tentative de vote fin février 1848 à Boussac, jusqu'à son engagement associatif à Paris, qui la conduisit en prison. J'analyserai dans les pages suivantes son dernier article politique, écrit en avril 1851 depuis la prison de Saint-Lazare ; il est intitulé : « La femme a-t-elle droit à la liberté ? »⁷³⁶. Après la mort de Pauline Roland en décembre 1852, les dernières « femmes de 1848 » à s'exprimer le font dans

⁷³⁵ Voir Anne RASMUSSEN, « La Gauche et le progrès », dans Jean-Jacques BECKER et Gilles CANDAR (dir.), *Histoire des Gauches en France*, volume 1 : *L'héritage du XIX^e siècle*, Paris, La Découverte, 2004, p. 342-361.

⁷³⁶ Pauline ROLAND, « La femme a-t-elle droit à la liberté ? Simple question adressée par une captive au citoyen Emile de Girardin, rédacteur du *Bien-Etre Universel* », *Feuille du Peuple*, n°121 du 25 avril 1851. Voir le texte reproduit en annexe.

l'*Almanach des Femmes*. Celui-ci disparaît après l'édition de 1854, et c'est alors Jenny d'Héricourt qui reprend la discussion publique sur l'émancipation des femmes. Nous étudierons ici ses articles des années 1855-1857, parus dans un hebdomadaire de Turin, *La Ragione*, et dans une publication mensuelle éditée à Paris, la *Revue philosophique et religieuse*⁷³⁷. Angélique Arnaud est, elle aussi, une lectrice de cette *Revue*⁷³⁸. Peut-être encouragée par les articles virulents de Jenny d'Héricourt, elle rédige en février 1859 une longue critique du dernier livre de Jules Michelet, *L'Amour*, qui paraît dans *La Gazette de Nice*. C'est ce texte, où elle dénonce la vision « idéale » des rapports de sexes selon l'écrivain, dont il sera ici question⁷³⁹.

Ces trois femmes sont relativement bien connues et apparaissent à plusieurs reprises dans l'historiographie consacrée aux femmes du XIX^e siècle. Toutefois, si leurs noms nous sont familiers depuis assez longtemps, leurs textes sont le plus souvent cités sans faire l'objet d'analyse, et aucun travail à part entière n'a encore été consacré à leur pensée⁷⁴⁰. Plusieurs raisons incitent à croiser les textes annoncés ci-dessus, qui réfléchissent toutes à leur manière à la question formulée par Pauline Roland : « la femme a-t-elle droit à la liberté ? ». Si chacune des trois auteures écrit dans des conditions différentes, elles ont néanmoins en commun quelques points significatifs. Toutes sont d'abord des républicaines « de la veille ». Respectivement nées en 1797, 1805 et 1809, Angélique Arnaud, Pauline Roland et Jenny d'Héricourt appartiennent à une même génération, née avant la Restauration. Leurs familles, que l'on peut classer dans la petite ou moyenne bourgeoisie de province, ont pu être favorables aux idées de la Révolution : le père d'Angélique Arnaud était avoué à Gannat (Allier), celui de Pauline Roland était directeur des postes à Falaise (Calvados), celui de Jenny d'Héricourt était doreur d'horloge à Besançon. Au moins ce dernier semble avoir été ouvertement républicain, si l'on en croit une biographie de Jenny d'Héricourt disant que « la haine de la monarchie courait dans ses veines avec le sang de ses pères »⁷⁴¹. Sans que l'on

⁷³⁷ Jenny P. d'Héricourt publie au total vingt-six articles dans ces deux revues.

⁷³⁸ Trois lettres d'elles y sont publiées : « Objection à M. Lemaire sur sa critique de la personnalité humaine », *La Revue philosophique et religieuse*, tome VII, juillet 1857, p. 557-568 ; « De la convenance dans la discussion et de la discussion elle-même », *Idem*, tome VIII, octobre 1857, p. 420-426 ; « Réclamation à MM les rédacteurs de la Revue », *Idem*, tome VIII, novembre 1857, p. 604.

⁷³⁹ Angélique ARNAUD, « A M. Michelet », *La Terre Promise. Gazette de Nice*, n° des 2, 3, 5 et 9 mars 1859. Voir le texte en annexe.

⁷⁴⁰ La thèse préparée par Sophie Delvallez, « Parcours de femmes saint-simoniennes au XIX^e siècle » doit éclairer certains aspects de la pensée de Pauline Roland.

⁷⁴¹ « By hereditary descent, Mme d'Hericourt was a republican. Hatred of monarchy runs in her veins, with the blood of her fathers », *The Agitator*, Chicago, 8 mai 1869. L'article biographique dont est extraite cette phrase est reproduit par Karen OFFEN, « A Nineteenth-Century French Feminist Rediscovered : Jenny P. d'Héricourt,

puisse bien sûr affirmer si ces éléments biographiques ont réellement joué un rôle déterminant, ces trois femmes développent assez tôt des opinions démocratiques, et prennent ouvertement parti pour le projet républicain, soit sous la monarchie de Juillet, soit à partir de février 1848. Par la suite, il s'agit des rares Françaises à continuer d'exprimer publiquement de telles convictions politiques dans les années 1850. La très grande majorité des femmes qui ont laissé des traces de leurs idées républicaines durant cette période appartiennent aux familles des dirigeants républicains issus de la bourgeoisie, et tentent de concilier à la fois le respect des normes de leur milieu et leurs aspirations aux changements politiques. Elles ne s'impliquent pas personnellement dans les débats publics, et sont surtout connues par leurs correspondances ou leurs mémoires⁷⁴². Leur principale préoccupation est d'être de bonnes épouses et de bonnes mères de républicains : elles se consacrent à transmettre leurs valeurs à leurs enfants, et à soutenir les stratégies politiques de leurs familles en entretenant des réseaux de relations utiles. Contrairement à elles, Pauline Roland, Jenny P. d'Héricourt et Angélique Arnaud interviennent en dehors de tout contexte familial, et prennent position en leur nom propre à l'intérieur du courant républicain.

Leurs textes ne traitent en apparence « que » des femmes, mais ont en réalité une portée profondément politique. Ces trois auteures s'adressent en effet à des personnalités républicaines de leur temps et, en initiant un débat avec celles-ci, tentent de participer à la formation idéologique de l'opposition « de gauche ». A partir de leurs revendications concernant le statut des femmes, elles proposent une réflexion sur les deux piliers du projet républicain : la liberté et l'égalité. Ce faisant, elles tentent de résoudre un problème crucial pour les démocrates : comment concilier les droits de l'individu avec l'intérêt de la collectivité ? Alors que la plupart des « femmes de 1848 » cherchaient à prévenir les accusations d'individualisme en mettant en avant leur dévouement au bien commun, Pauline Roland, Jenny d'Héricourt et Angélique Arnaud développent un éloge de l'individu, fondé en droit et en morale. Elles défendent de la sorte ce qu'Emile Durkheim théoriserait plus tard comme « une morale individualiste », conçue comme « expression rationnelle [de la] religion

1809-1875 », *Signs : Journal of Women in Culture and Society*, volume 13, n° 1, Autumn 1987, p. 144-158. Karen Offen pense que l'article, anonyme, a pu être écrit par Jenny d'Héricourt elle-même.

⁷⁴² Voir Sylvie APRILE, « Bourgeoise et républicaine, deux termes inconciliables ? », dans Alain CORBIN, Jacqueline LALOUETTE, Michèle RIOT-SARCEY (dir.), *Femmes dans la Cité. 1815-1871*, Paris, Créaphis, 1997, p. 211-223. A travers les exemples de Laure et Nancy Fleury, Hermione Quinet, Hortense et Mathilde Kestner, cet article montre comment des femmes « ordinaires » rejettent le modèle traditionnel de la femme étrangère à la politique et soumise à l'Eglise, sans pour autant envisager d'autre rôle que celui qu'elles peuvent jouer à l'intérieur de la famille. L'étude de ces pratiques permet de mieux comprendre la conception des rapports de sexes promue par les hommes républicains sous le second Empire puis sous la troisième République.

de l'humanité »⁷⁴³. Je montrerai donc que leurs textes peuvent être lus comme une critique « individualiste » de la pensée qui domine chez les républicains et les socialistes français au sujet des rapports entre les sexes (I.). Ces trois femmes cherchent dans la Raison le moyen de continuer à concevoir l'émancipation individuelle et collective après l'échec de la révolution. En revendiquant une démarche « scientifique », c'est-à-dire fondée sur des principes rationnels et sur une observation « objective » des faits, elles s'attaquent aux arguments religieux et essentialistes qui légitiment l'assujettissement des femmes (II). Elles tentent ainsi de penser ensemble l'égalité et la liberté individuelle, qui sont pour elles les deux éléments constitutifs du progrès. Pour défendre les droits des femmes, il faut donc intégrer ces dernières à l'idée de progrès, jusqu'ici conçue et formulée au masculin par les courants qui s'en réclament (III.)

I Une critique « individualiste » de la pensée dominante de gauche

Au moment où elles écrivent, ces trois femmes cherchent depuis plusieurs années à faire reconnaître l'égalité des sexes ; leur propre existence témoigne du désir de s'émanciper elles-mêmes et d'aider les autres femmes à le faire. Elles bénéficient tout d'abord d'une liberté très concrète, dans la mesure où aucune d'entre elles n'est assujettie aux contraintes domestiques et sociales du rôle d'épouse et de mère : Pauline Roland, qui a toujours refusé le mariage, a confié ses trois enfants à des amis pour se consacrer entièrement à la mise en oeuvre de ses idées ; Jenny d'Héricourt est séparée depuis 1836 de son mari, et n'a pas d'enfants ; Angélique Arnaud est veuve, et ses enfants ne dépendent plus d'elle. Chacune est matériellement autonome : Pauline Roland vit – de façon précaire – de ses publications et des leçons qu'elle donne ; Jenny d'Héricourt exerce la profession de sage-femme⁷⁴⁴ ; Angélique Arnaud dispose de revenus personnels. Leurs parcours se sont par ailleurs croisés à certaines reprises. Jenny d'Héricourt et Angélique Arnaud côtoient Pauline Roland en 1848⁷⁴⁵, mais elles ne s'engagent pas dans les mêmes actions. Par la suite, Jenny d'Héricourt et Angélique

⁷⁴³ Emile DURKHEIM, *L'individualisme et les intellectuels* (1898), Paris, Editions Mille et une nuits, 2002, p. 20.

⁷⁴⁴ Karen Offen a trouvé dans les archives de la Faculté de médecine de Paris la mention d'un diplôme de « maîtresse sage-femme » délivré à Mme Poinsard en 1859, mais l'*Almanach des Femmes pour 1854* évoque déjà « Mme J. Poinsard d'Héricourt, maîtresse sage-femme de la faculté de Paris » en citant un article qu'elle a publié dans la *Presse* du 28 août (s'opposant – pour raisons médicales – au baptême des nouveaux-nés).

⁷⁴⁵ Elles ont eu l'occasion de se rencontrer par l'intermédiaire de Jeanne Deroin, et sans doute d'autres connaissances communes. Angélique Arnaud a auparavant fréquenté Joséphine Bachellery, une saint-simonienne à qui Pauline Roland confie sa fille vers 1848. Par ailleurs Jenny d'Héricourt parle à plusieurs reprises de Pauline Roland dans ses écrits ultérieurs.

Arnaud ont dû se lire mutuellement dans la *Revue philosophique et morale*. Peut-être se sont-elles aussi rencontrées par l'intermédiaire de certains rédacteurs de cette revue, comme Charles Lemonnier ou Charles Fauvety, avec qui elles ont entretenu des liens personnels. Dans son ouvrage *La Femme affranchie*, paru en 1860, Jenny P. d'Héricourt fait d'ailleurs l'éloge de l'article d'Angélique Arnaud paru dans la *Gazette de Nice*, qu'elle désigne comme « une perle de critique »⁷⁴⁶. Aucune source ne permet cependant de savoir si elles ont débattu ensemble, ou envisagé de collaborer d'une quelconque manière. Les années 1850 sont de toute façon peu propices aux actions collectives, hormis celles qui sont effectuées dans un cadre religieux ou avec une finalité philanthropique. Très contrôlée par les pouvoirs publics, l'activité associative se limite à peu près aux sociétés commerciales ou aux caisses de solidarité ouvrières. Exclues de ces structures, les femmes se retrouvent particulièrement isolées. Elles privilégient donc l'écriture, et espèrent, en étant publiées, transformer cet acte solitaire en un moyen de communiquer avec le plus grand nombre. Pour cela, elles doivent trouver des hommes bien disposés envers leurs idées, parmi ceux qui détiennent le pouvoir de faire publier livres et articles. Nous verrons par quels moyens Pauline Roland, Jenny P. d'Héricourt et Angélique Arnaud ont accès à la presse pour diffuser leurs textes.

S'il est intéressant de découvrir qui leur donne la parole et pourquoi, il semble encore plus important de comprendre à quel titre elles la prennent. Comment ces femmes se présentent-elles à travers leurs articles ? En défendant leurs idées, quelle(s) identité(s) mettent-elles en évidence et comment cherchent-elles à apparaître ? Si elles revendiquent le droit pour les femmes de dire « je », réussissent-elles, elles-mêmes, à le faire et à s'exprimer en leur nom propre ? Elles ont en commun de s'affirmer comme trois fortes personnalités, qui se veulent fidèles à leurs principes, et ne distinguent pas la morale du politique. Ainsi, comme le montrent aussi bien leurs écrits que leurs existences, elles paraissent assumer tant bien que mal la situation marginale qui est la leur. Dérogeant à plus d'un titre à l'identité « féminine » convenue, elles n'appartiennent pas non plus à une classe sociale bien définie, n'étant représentatives ni du prolétariat, ni de la petite bourgeoisie. Cette marginalité contribue certainement à leur capacité critique et leur permet de porter sur leurs contemporains un regard plutôt lucide. Elles sont notamment en mesure d'oser critiquer des figures tutélaires de l'opposition républicaine, en protestant contre leur conception patriarcale des rapports entre hommes et femmes.

⁷⁴⁶ Jenny D'HERICOURT, *La Femme affranchie. Réponse à MM. Michelet, Proudhon, E. de Girardin, A. Comte et aux autres novateurs modernes*, Bruxelles, Paris, Lacroix, 1860, tome I, p. 91.

Il est intéressant de signaler qu'elles privilégient, pour ce faire, une même forme d'écriture : celle de la lettre ouverte. Le texte de Pauline Roland est adressé « au citoyen Emile de Girardin », la critique d'Angélique Arnaud est datée et intitulée « A M. Michelet », et plusieurs des articles de Jenny d'Héricourt se présentent comme des correspondances. Il s'agit là d'un procédé adopté assez fréquemment par les femmes qui veulent publier leurs convictions dans la presse. Même s'il manque une étude comparative quantitative de grande ampleur pour affirmer avec certitude que les hommes y ont moins recours, la lecture des journaux des années 1848-1870 semble indiquer que la forme épistolaire est plutôt l'apanage des femmes. On peut supposer que la lettre garantit une certaine conformité avec les normes du « féminin » : les femmes ont traditionnellement en charge la correspondance de la famille, leurs dons d'écriture sont mieux admis, voire reconnus, dans ce cadre ; de plus, la lettre donne au texte une apparence privée, voire intime, qui suggère une certaine modestie du propos. Si Pauline Roland, Jenny Héricourt et Angélique Arnaud ont pris en compte ces normes, il ne s'agit toutefois que de concessions purement formelles, comme le montre le contenu virulent de leurs textes. La forme épistolaire leur permet avant tout de s'impliquer beaucoup plus personnellement que dans un article, où il est souvent plus difficile de justifier l'emploi du « je ». Elle leur permet également de désigner un destinataire précis, et donc de se situer d'emblée dans un débat. Enfin, en prenant ouvertement des personnalités à parti, elles peuvent tenter de susciter des réactions, et espérer ainsi être prises au sérieux et faire progresser leur cause.

C'est justement le caractère polémique, voire « belliqueux », de ces textes, associé à la relative marginalité de leurs auteures, qui rend leur étude intéressante. Ils peuvent en effet apporter quelques éclairages originaux sur les différents moments auxquels ils sont écrits, même si leurs auteures s'abstiennent de parler ouvertement des événements contemporains : si elles ne dissimulent pas leurs convictions, elles sont tenues à une certaine prudence, dans la mesure où elles s'expriment alors que leurs idées politiques sont défaites et réprimées. Nous chercherons toutefois à travers ces textes à voir de quelle manière il est possible pour des femmes de légitimer leur liberté d'expression, et dans quelles limites il leur est possible de l'exercer pour répondre à certains enjeux de ces années 1850.

I.1. Pauline Roland : une lettre aux travailleurs abusés

« ... je me présente faible, presque sans armes, devant de si illustres champions ; mais je me présente avec foi, me rappelant l'issue de la lutte de David avec Goliath. A qui combat pour la vérité, point n'est besoin d'armure. (...) Acceptez-vous la bataille, dont vous seul pouvez fournir le champ ? »⁷⁴⁷

Ces quelques lignes, par lesquelles s'achève l'article de Pauline Roland, résument bien le mélange de fausse modestie, de détermination, voire d'arrogance, qui caractérisent ses propos. Elle a certes conscience de sa réelle faiblesse : emprisonnée, isolée, elle est reléguée en marge de la société du fait de ses idées politiques aussi bien que par son mode d'existence, qui contrevient aux normes de la morale familiale bourgeoise. Cependant elle se dit « *presque sans arme* », refusant donc de se considérer comme totalement vulnérable et vaincue d'avance, et d'ailleurs elle ne se résigne pas à se taire. Elle interpelle sans la moindre déférence le « citoyen Emile de Girardin », se posant d'emblée comme égale à lui par le droit, et supérieure à lui par la moralité. Elle se présente comme « une captive », mais transforme cet emprisonnement en un titre de gloire : il est la preuve qu'elle a agi de façon intègre, sans renier ses convictions. Enfin, elle dévoile vite que la « simple question » qu'elle annonce modestement dans son titre, est en réalité une question fondamentale pour qui se dit républicain et socialiste, et qu'elle en détient la réponse. En conséquence, elle adopte sans complexe un ton très péremptoire envers l'éminent publiciste, par ailleurs représentant du peuple, le sommant avec autorité de reconnaître son erreur au sujet du statut des femmes. Jusqu'à son autoreprésentation finale sous les traits d'une combattante, Pauline Roland s'efforce de montrer à tous ceux qui la liront que sa résolution ne fléchit pas : en ce mois d'avril 1851, alors qu'elle est emprisonnée depuis cinq mois, elle se dit toujours sûre d'être dans le vrai, sûre du triomphe futur des idéaux qui donnent sens à sa vie, éventuellement à sa mort.

Par sa question finale, elle avoue néanmoins une faiblesse majeure : c'est l'inégalité qui existe entre elle et Girardin pour accéder à la publicité et faire entendre sa voix dans un débat d'idées. Elle a vraisemblablement espéré que Girardin – patron de *La Presse* et de plusieurs autres journaux – lui offrirait un champ de bataille, c'est-à-dire une tribune, espoir vite déçu. Pauline Roland n'est pourtant pas entièrement démunie : elle possède dans les milieux de la presse de nombreuses relations, appartenant comme elle à la constellation des anciens saint-simoniens. Cependant, elle s'est récemment brouillée avec Eugène Barez, le

⁷⁴⁷ Pauline ROLAND, « La femme a-t-elle droit à la liberté ? », art. cité. Dans les pages qui suivent, les citations de Pauline Roland proviennent toutes de cet article.

rédacteur de *La République*, qui accueillait d'ordinaire ses articles. Elle fait alors appel à la *Revue de la Politique nouvelle*, dirigée par Arthur Enfantin et Léopold Amail, et à laquelle collabore son ancien compagnon, Adolphe Guérault : les rédacteurs lui font savoir que sa signature nuirait à leur journal⁷⁴⁸. Elle se plaint le 19 avril 1851 qu'il est pénible « de n'avoir ni feu ni lieu, de n'avoir pas la moindre tribune quand on croit avoir quelque chose à dire »⁷⁴⁹. Finalement, c'est *La Feuille du Peuple*⁷⁵⁰ qui lui ouvre ses colonnes, non sans réticence. Le rédacteur qui présente son article, Adolphe Chouippe, précise : « les questions relatives à la condition des femmes nous paraissent manquer aujourd'hui d'opportunité ». Il n'accepte un tel texte qu'à titre exceptionnel, parce que son auteur est une femme captive, « et de plus femme d'esprit », mais il lui laisse « la responsabilité de ses doctrines »⁷⁵¹. Si *La Feuille du Peuple* offre malgré tout l'hospitalité à la lettre de Pauline Roland, c'est que ses rédacteurs y trouvent peut-être eux-mêmes intérêt : elle s'en prend à Girardin à un moment où celui-ci doit inquiéter les socialistes « de la veille ». La popularité du député publiciste s'est en effet visiblement accrue dans les classes populaires, depuis les deux brochures qu'il a publiées en 1850 : *L'abolition de la misère par l'élévation des salaires* et *La question du moment : la république est-elle au-dessus du suffrage universel ?* Le 31 janvier 1851, il obtient un grand succès en intervenant à l'Assemblée pour défendre l'augmentation des salaires, la régulation des rapports entre patrons et ouvriers, et l'affranchissement des prolétaires par l'organisation de corporations libres⁷⁵². Enfin, l'influent patron de presse lance le 24 février 1851 un nouvel hebdomadaire tiré à 100000 exemplaires, *Le Bien Etre Universel*, destiné à concurrencer les dernières feuilles démocrates et socialistes⁷⁵³. Non seulement Girardin y proclame bien haut son attachement à la révolution et au suffrage universel – souligné par la date du premier numéro et par le titre – mais il se dit aussi socialiste et explique sa conception toute

⁷⁴⁸ Lettre de Pauline Roland à Gustave Lefrançais, 19 avril 1851, citée dans Edith THOMAS, *Pauline Roland...*, ouv. cité, p. 164.

⁷⁴⁹ *Idem*.

⁷⁵⁰ Journal républicain de tendance socialiste, fondé en janvier 1849. En 1851, on y retrouve souvent les signatures de Charles Renouvier et Charles Fauvety, qui ont eux aussi fréquenté les saint-simoniens par le passé, et d'Adolphe Chouippe, qui est peut-être un ancien correspondant du *Globe*. Jenny d'Héricourt a pu être une lectrice de ce journal : voir plus loin le passage concernant ses relations avec Fauvety et Renouvier.

⁷⁵¹ *La Feuille du Peuple*, n°121, 25 avril 1851.

⁷⁵² Voir Rémi GOSSEZ, *Les Ouvriers de Paris. 1848-1851*, Bibliothèque de la révolution de 1848, tome XXIV, 1967, p. 351-352.

⁷⁵³ Girardin se sert ultérieurement de ce journal (qui disparaît au moment du coup d'Etat) pour populariser sa proposition d'une candidature ouvrière aux élections présidentielles et appuyer son projet d'une délégation ouvrière à l'Exposition de Londres. Il suscite notamment l'enthousiasme des typographes parisiens – un milieu particulièrement acquis aux idées socialistes, qui lui proposent de présider leur banquet de septembre 1851 (voir les notes manuscrites de Bosson, 1896, bibliothèque des Arts graphiques, publiées dans la *Revue d'Histoire de 1848*, décembre 1951).

personnelle du terme. Selon lui, le paupérisme des villes et des campagnes ne pourra être vaincu que par un système de mutualité libéral, où l'impôt sera remplacé par une assurance individuelle, système qu'il oppose à l'association, proposée – selon lui – par un communisme sectaire et destructeur⁷⁵⁴.

C'est pourquoi les rédacteurs de *La Feuille du Peuple* ont pu apprécier l'interpellation de Pauline Roland qui, dès le début de son texte, dénonce l'imposture politique et la démagogie de Girardin, à mots à peine couverts :

« Vous vous proclamez homme de progrès, et de progrès pratique, aspirant quelque peu, si je ne me trompe, au rôle d'un Robert Peel socialiste. Beaucoup de démocrates vous ont donné leur voix dans les élections ; vos journaux passent pour nôtres ; vous êtes un publiciste et surtout un polémiste de la plus haute distinction ; enfin vous êtes éminemment homme d'esprit. L'erreur que vous émettez a mille chances de se répandre, il faut donc la réfuter. Aussi regretté-je vivement que les raisons que j'ai précédemment déduites ne m'aient pas permis de le faire plus tôt, dans la question du travail des femmes, traitée bien des fois dans la Presse, déjà, et dont aujourd'hui vous présentez audacieusement la solution au prolétariat. »

La seule dénomination de « Robert Peel socialiste »⁷⁵⁵ rend suspectes la cohérence et l'authenticité des convictions de Girardin, qui serait prêt à concilier l'inconciliable pour servir son ambition. Pauline Roland ne s'en tient pas là et suggère fortement que Girardin et ses journaux ne sont peut-être pas ce qu'ils prétendent : les démocrates qui l'ont élu député, les socialistes qui achètent ses publications, pourraient bien être victimes d'une supercherie. Enfin elle manie l'ironie pour décrédibiliser le patron du *Bien-Etre Universel* et les solutions qu'il prône. Ses attaques ne sont pas gratuites : elle cherche à semer le doute dans l'esprit des travailleurs, et à les détourner du « faux » socialisme de Girardin. Dans les lignes qui suivent, elle explique d'ailleurs très clairement à son interlocuteur qu'elle ne s'adresse à lui qu'en raison de ce qu'il représente aux yeux de son lectorat prolétaire : ce sont les travailleurs qui se laissent prendre à ses discours qu'elle veut persuader et soustraire à son influence. C'est dans cette perspective qu'elle entreprend de réfuter les propos tenus par Girardin sur le travail des femmes. Dans le premier numéro du *Bien Etre Universel*, celui-ci explique en effet qu'il est urgent de changer les politiques économiques, en commençant par le point suivant :

« ... le travail a ses lois naturelles qu'on doit se garder de fausser. La première et suprême fonction de la femme est de mettre au monde des enfants fortement constitués, sains, robustes, de les nourrir et de les

⁷⁵⁴ Voir par exemple son article dans *Le Bien-Etre Universel*, n°1, 24 février 1851.

⁷⁵⁵ Sir Robert Peel (1788-1850), deux fois ministre du Royaume-Uni, est connu pour son conservatisme, sa politique répressive et ses mesures favorables au développement du libre-échange.

élever. C'est donc à l'homme de travailler. A la femme d'administrer le ménage. Elle ne doit faire que ce qu'elle peut faire sans quitter le toit maternel quand elle est fille, le toit conjugal quand elle est femme, le berceau de ses enfants quand elle est mère. L'admission des femmes aux travaux de l'atelier, de l'usine, de la fabrique, de la manufacture, devrait être prohibée de la manière la plus absolue, jusqu'à ce que cette règle, devenant un usage, ait passé des lois dans les mœurs. Le mariage est une association dans laquelle l'homme doit représenter le travail et le salaire et la femme la prévoyance et l'épargne. La femme qui travaille dans l'atelier, la fabrique, la manufacture, loin d'ajouter aux ressources du ménage, les tarit, car elle fait baisser le salaire. (...) Aucune femme ni aucun enfant en dessous de seize ans ne devraient en aucun cas être admis dans aucun atelier, dans aucune usine, dans aucune fabrique, dans aucune manufacture. Alors les femmes ne seraient pas détournées de leurs fonctions naturelles et essentiellement domestiques (...). »⁷⁵⁶

Pauline Roland ne connaît que trop bien l'écho favorable que de telles déclarations reçoivent chez les travailleurs, qu'ils se disent ou non socialistes. Lors de son enquête sur les associations ouvrières, mentionnées en première partie, elle s'est indignée plusieurs fois de ce que la plupart des hommes refusent d'admettre les femmes dans leurs organisations. Ancienne collaboratrice du *Peuple*, elle a pu constater l'énorme succès parmi les ouvriers des conceptions patriarcales de Proudhon, lequel flatte l'identité virile du travailleur en tempêtant contre la concurrence féminine. Girardin ne fait d'ailleurs que reprendre les positions de Proudhon : le thème du travail des femmes lui permet d'afficher au moins une concordance avec le théoricien socialiste, moyen peut-être de s'attirer la sympathie de certains de ses partisans. Il est intéressant de noter au passage que Pauline Roland s'abstient d'attaquer directement Proudhon, se contentant ici de rejeter son axiome « ménagère ou courtisane » – qu'elle détourne en « ménagère et courtisane » – et de déplorer son influence. Peut-être est-il trop risqué pour elle de s'en prendre à l'idole d'une partie des travailleurs, ou bien peut-être se refuse-t-elle, en ces temps difficiles, à nuire à un « vrai » socialiste – dont elle partage par ailleurs certaines conceptions – d'autant plus qu'il est alors, comme elle, emprisonné ? Toujours est-il qu'elle consacre ses efforts à combattre les propos de Girardin avec la plus grande rigueur, espérant que sa démonstration logique aura, pour ses lecteurs, plus de poids que les assertions sans fondements de son adversaire.

Sans doute Pauline Roland compte-t-elle aussi sur sa propre réputation : par ses relations saint-simoniennes, notamment son amitié avec Pierre Leroux, comme par sa propre activité depuis 1849, elle est connue et estimée dans le milieu des associations ouvrières parisiennes. Dans son article, elle ne trouve d'ailleurs pas nécessaire de dire qui elle est,

⁷⁵⁶ Il reprend là un extrait de *L'abolition de la misère par l'élévation des salaires*, Paris, 1850.

quelles sont ses positions. Son identité politique apparaît assez clairement à travers quelques éléments de la phraséologie républicaine (elle adresse son « salut fraternel » au « citoyen Emile de Girardin ») et lorsqu'elle invoque le « droit au travail » pour les femmes comme pour les hommes. Elle se présente avant tout comme « une femme qui se trouve en prison pour avoir cru que le travail est le droit de tout être humain, et que la femme est un être humain tout comme l'homme, égal à lui, et ayant à peu près les mêmes droits et les mêmes devoirs ». Par le paradoxe de sa situation, elle dénonce l'imposture du régime républicain en place, qui fait un crime de demander l'application des principes républicains. Elle peut ainsi espérer susciter un sentiment de sympathie et de solidarité chez les ouvriers réprimés en juin 1848 pour avoir défendu ce même droit au travail, et dont beaucoup ont de surcroît été privés en 1850 du droit de vote. Pauline Roland peut se permettre ce point de vue critique car elle n'a plus rien à perdre : prisonnière politique, répertoriée comme agitatrice socialiste, sa franchise ne peut guère lui nuire davantage, mais sert par contre son image et donc son pouvoir de persuasion. Ce texte suggère en effet qu'il lui reste une chose à sauvegarder, sans doute pour elle-même autant que pour autrui : sa réputation de femme engagée, droite et intègre, qui ne renie aucun de ses engagements. Sans jamais évoquer concrètement son expérience personnelle, elle s'exprime avec tant d'assurance qu'il est difficile de suspecter un écart entre ses paroles et ses actes. Effectivement, elle prône l'indépendance matérielle des femmes alors qu'elle a elle-même conquis sa liberté par le travail ; elle prône l'autonomie de la mère vis-à-vis du père de ses enfants, alors qu'elle-même est restée célibataire et a transporté ses enfants « où bon lui semble ». Proclamant le droit de la femme à la liberté, elle se présente comme une femme toujours libre bien que captive : elle montre qu'elle reste libre de penser et de s'exprimer, et qu'elle continue d'assumer tous ses actes. Elle fait par ailleurs allusion à son passé saint-simonien de manière neutre et sereine, alors que cette référence pourrait bien discréditer sa cause : l'émancipation de la femme discutée « il y a quelques vingt ans dans le saint-simonisme » suscite généralement la plus ferme réprobation, et, comme nous l'avons vu au moment de 1848, la plupart des contemporain-e-s ont l'habitude de s'en démarquer fermement lorsqu'ils/elles veulent aborder la « question des femmes ». Pauline Roland, elle, prend le risque d'assumer ce passé et, par-là même, indique qu'elle ne distingue pas de « bonnes » et de « mauvaises » formes d'émancipation. Enfin, désireuse de manifester sa bonne foi, – et peut-être de devancer de prévisibles reproches – elle admet qu'elle s'est elle-même trompée, en négligeant de défendre le droit des femmes à la liberté. En effet, si elle

s'est impliquée dans les discussions sur les femmes menées par les saint-simonien-ne-s au début des années 1830⁷⁵⁷, elle a par la suite cessé de traiter explicitement la question. En 1848, elle n'est arrivée à Paris qu'après la première phase du mouvement de revendication des femmes. En 1849, elle n'a participé ni à *L'Opinion des Femmes* ni à l'agitation électorale de Jeanne Deroin, malgré ses liens avec celle-ci. Comme le montre son engagement dans l'Association des instituteurs et des institutrices, ou bien ses articles sur les associations ouvrières, elle s'est alors refusée à dissocier la question des femmes de l'ensemble de la question sociale. Dans cet article de 1851, elle reconnaît pourtant qu'il est bel et bien nécessaire de mener une lutte spécifique pour combattre l'oppression des femmes, puisque celle-ci est perpétuée par ceux-là même qui prônent la liberté et l'égalité.

Pauline Roland emploie donc tous les moyens à sa disposition pour donner de l'autorité à sa démonstration. Partie de la question du travail salarié des femmes, elle conclut qu'en tant qu'êtres humains, les femmes doivent jouir d'une liberté égale à celle des hommes et donc disposer des mêmes droits : droits civils, droits sociaux, droits civiques sont indissociables, et doivent être simultanés. Elle fonde toute son argumentation sur la notion d'indépendance, aussi légitime et indispensable à la femme qu'à l'homme ; en montrant que le travail est émancipateur pour les femmes comme pour les hommes, elle établit une analogie entre les femmes de toutes conditions et les prolétaires. Ce sont en effet ces derniers qu'elle espère convaincre, puisque entre leurs mains repose « l'avenir du monde ». Depuis qu'elle a constaté l'échec de la révolution de 1848, Pauline Roland a reporté tout son espoir dans les associations ouvrières, seules capables à ses yeux de régénérer la société. Encore faut-il que ces organisations soient fondées sur des bases réellement égalitaires : c'est la préoccupation qu'elle manifestait déjà dans ses articles de *La République*, lorsqu'elle voulait éclairer les associations sur leurs éventuels travers. Sa lettre à Girardin s'inscrit finalement dans le prolongement de cette série, même si son propos est ici plus théorique et centré sur le statut des femmes. La virulence de sa réaction montre que Pauline Roland accorde une importance extrême à ce sujet. Il faut rappeler qu'en 1851, on ne discute plus publiquement depuis longtemps des droits civils et civiques des femmes : celles-ci n'apparaissent plus désormais que dans les discours sur le travail et sur les mœurs. Vitupérer le travail salarié des femmes

⁷⁵⁷ D'abord fascinée par les propos d'Enfantin sur l'émancipation des femmes et la liberté de l'amour, elle tente de rédiger elle-même un Appel à la Femme. Elle participe ensuite à la *Tribune des Femmes*. La façon dont Enfantin et ses partisans manipulent la question des femmes est l'une des raisons qui l'incitent à rejoindre la dissidence initiée par Pierre Leroux. Voir Edith THOMAS, *Pauline Roland*, ...ouv. cité.

fait partie de la rhétorique habituelle – rodée depuis au moins une vingtaine d’années⁷⁵⁸ – adressée aux ouvriers par les divers partis qui se disputent leur soutien, mais aussi formulée par les ouvriers eux-mêmes : il s’agit d’une part de désigner des coupables à la baisse des salaires et de proposer un remède – que l’on sait inapplicable – qui consiste à renvoyer les ouvrières à leur ménage ; il s’agit d’autre part de promouvoir l’image de l’ouvrier citoyen, dont les responsabilités familiales attestent des capacités civiques. Consciente de ces enjeux – tous présents dans l’article de Girardin – Pauline Roland veut malgré tout croire en un possible changement de mentalités. En évoquant les saint-simoniens, elle reconnaît qu’elle a longtemps vécu dans l’illusion mais déclare avoir désormais pris conscience de la réalité et de ses difficultés : elle donne ainsi plus de force à sa conviction selon laquelle les possibles imaginés dans le passé restent toujours valables et réalisables. Si elle écrit toute la fin de son texte au présent, c’est d’abord pour accuser ses contradicteurs de nier la réalité, mais peut-être aussi pour montrer qu’elle croit possible de faire advenir ce qui doit être :

« Enfin la femme est citoyenne de droit, sinon de fait, et, comme telle, il lui faut se mêler à la vie du dehors, à la vie sociale, qui ne sera normale qu’alors que la famille entière y sera représentée (...). La femme a droit au travail comme l’homme, et à un travail productif, indépendant qui l’affranchisse de toute tutelle. Elle a droit de choisir elle-même son travail, aussi bien que l’homme, et nul ne peut légitimement la confiner dans le ménage si elle se sent autrement appelée. Enfin, dès que la femme est majeure, elle a le droit de disposer de sa vie ainsi qu’elle l’entend. (...) Le toit conjugal est sa demeure, sa propriété, en même temps que celle de l’homme et dans les mêmes limites. Elle n’est pas, plus que celui-ci, obligée d’y demeurer, si sa conscience l’appelle ailleurs. »

On lit dans ces lignes à la fois une autolégitimation et un manifeste collectif. Réduite à brandir ses convictions pour conserver un certain espoir dans l’avenir, Pauline Roland cherche sans doute à justifier ses propres choix, et à donner *a posteriori* un sens lisible, une cohérence sans faille à son existence. Elle accomplit cela en partie au prix d’un relatif effacement personnel : après un tel texte, il ne subsiste d’elle qu’une image lisse, « parfaite », et par là même assez irréaliste. Cela s’explique en partie par le fait qu’elle ne saurait dissocier son cas personnel de la cause qu’elle défend. Avec un mélange d’impuissance à demi avouée et de détermination peut-être forcée, elle veut affirmer qu’il est déjà possible, à un niveau

⁷⁵⁸ Voir Victoria E. THOMPSON, *The Virtuous Marketplace. Women and Men, Money and Politics in Paris, 1830-1870*, Baltimore and London, John Hopkins University Press, 2000.

personnel, de vivre l'utopie de l'indépendance des femmes, et qu'il ne tient qu'aux individus que cette utopie se généralise et transforme la société⁷⁵⁹.

I.2. Jenny P. d'Héricourt : une réponse moderne aux saint-simoniens

« Vous avez raison, saint-simoniens : non, l'homme n'a pas le droit de juger la femme, de *lui fixer sa place*. Lorsque vous avez appelé les femmes, les plus intelligentes d'entre elles n'étaient que des daguerréotypes masculins : aussi n'avez-vous entendu que des échos affaiblis de vos pensées et de vos sentiments. Aujourd'hui, quelques femmes se sont dégagées de l'absorption séculaire de leur sexe, et se sont constitué une individualité propre : celles-ci, et j'en suis une, peuvent répondre à l'appel fait vingt-huit ans trop tôt ; et c'est ce que je vais faire. »⁷⁶⁰

Ainsi s'achève l'article par lequel Jenny P. d'Héricourt débute une longue série de textes, publiés entre octobre 1855 et décembre 1857. A travers ces lignes, elle suggère qu'elle-même n'était pas en mesure, dans les années 1830, de participer à l'entreprise émancipatrice des saint-simoniens. Vivant alors à Paris, âgée d'une vingtaine d'années, elle aurait pourtant eu la possibilité de fréquenter ce milieu, d'autant qu'elle semble s'y être intéressée⁷⁶¹. Elle s'est finalement tournée dans les années 1840 vers Cabet et son utopie communiste⁷⁶². Si elle avait pu être attirée par sa promesse d'un sort meilleur pour les femmes au sein de la communauté icarienne⁷⁶³, elle déchantait en 1848, constatant que « M. Cabet, ancien procureur général, était trop imbu des doctrines du Code Civil, peu élégante paraphrase de l'apôtre Paul, pour ne pas être persuadé que la femme doit rester en dehors du droit

⁷⁵⁹ D'ailleurs son article a une postérité dans le milieu des « socialistes utopiques » : il est non seulement republié dans *l'Almanach des Corporations nouvelles pour 1852*, Paris, 1851, p. 93-99 (reproduit dans *Les Révolutions du XIX^e siècle. 1848. La Révolution démocratique et sociale*, EDHIS, Paris, 1984, tome 5), mais également dans *L'Espérance* publié par Pierre Leroux à Jersey (n°2 de juillet 1858), et dans *Le Libertaire* publié par Joseph Déjacques à New York (n°5 du 31 août 1858). Par contre, il ne semble pas que Girardin ait publiquement réagi à cet article. Les numéros suivants du *Bien-Être Universel* ne comportent aucune allusion à Pauline Roland et, dans son ouvrage *La Politique universelle*, Bruxelles, Londres, 1852, Girardin condamne de nouveau le travail des femmes, reproduisant en annexe le passage du *Bien-Être Universel* cité ci-dessus.

⁷⁶⁰ Jenny P. D'HERICOURT, « De l'avenir de la femme. I », *La Ragione*, Tome III, n°54, 27 octobre 1855, p. 31. Les saint-simoniens lancent véritablement leur « Appel à la Femme » en 1831, soit vingt-quatre ans plus tôt.

⁷⁶¹ Dans le premier volume de *La Femme affranchie*, Jenny d'Héricourt prétend que sa mère, sévère protestante, réprouvait le saint-simonisme et l'empêchait de s'instruire à ce sujet. Elle raconte cependant qu'elle a assisté (en 1832) au cortège des saint-simoniens venant au palais de justice se défendre, et a alors ressenti une grande sympathie pour eux (*La Femme affranchie*..., ouv. cité, tome I, p. 24-25).

⁷⁶² En 1847 et 1848, Jenny d'Héricourt publie sous le pseudonyme de Félix Lamb, quelques textes dans le journal de Cabet, *Le Populaire* : voir Claudia HONEGGER, Theresa WOBBE (Hg.), *Frauen in der Soziologie. Neun Porträts*, München, Beck Verlag, 1998, p. 344. Karen Offen signale deux lettres de 1848 signées Félix Lamb dans les papiers de Cabet : Karen OFFEN, « A Nineteenth-Century French Feminist Rediscovered », *Signs: Journal of Women in Culture and Society*, volume 13, n° 1, Autumn 1987.

⁷⁶³ Voir Etienne Cabet, *La Femme, ses qualités, titres et droits. Son malheureux sort dans la présente société. Son sort nouveau dans la communauté*, 1841. Cette brochure a connu un certain succès, avec huit rééditions jusqu'en 1848.

politique »⁷⁶⁴. C'est donc l'héritage saint-simonien, qu'elle choisit de revendiquer en 1855, et ce à double titre : d'une part elle se dit « socialiste »⁷⁶⁵, d'autre part elle veut relancer le débat sur le sujet de l'émancipation des femmes. En se proclamant capable de répondre à l'Appel à la Femme, elle témoigne de sa grande assurance, et cherche à attirer l'attention : prétendre donner une suite à ce moment de la prédication enfantinienne devenu quasiment légendaire est audacieux, d'autant plus que, ce faisant, elle défie l'opinion commune qui met en cause la respectabilité des femmes ayant, de près ou de loin, affaire avec les saint-simoniens. Méconnaissant ou oubliant les diverses formes de domination masculine qui ont régné à l'intérieur de la « Famille », elle incite les femmes à reconnaître leur dette envers « l'école saint-simonienne, la plus savante, la plus brillante, et la plus aimante de toutes », qui a légué la formule suivante :

« *L'individu social, c'est l'homme et la femme. Toute œuvre sociale est l'œuvre d'un couple, homme et femme, compléments l'un de l'autre, et qui s'associent pour l'accomplissement d'une œuvre sacerdotale, scientifique ou industrielle. L'homme n'a pas le droit de juger la femme, de lui fixer sa place ; c'est à la femme de dire ce qu'elle veut.* »⁷⁶⁶

Il est curieux de constater que c'est Jenny d'Héricourt – qui, contrairement à Pauline Roland et Angélique Arnaud, est demeurée à l'écart du mouvement saint-simonien – qui en fait le plus l'éloge. Peut-être a-t-elle d'autant moins à craindre qu'elle ne s'est pas personnellement impliquée. Peut-être est-elle prête à prendre ce risque parce qu'il lui semble indispensable de redonner une mémoire et une histoire aux luttes des femmes. Peut-être aussi se sent-elle encouragée par le fait de publier à l'étranger.

I.2.1. Une parole publique portée par un réseau d'amitiés politiques

Le premier article de Jenny d'Héricourt paraît dans *La Ragione*, une revue de « philosophie religieuse, politique et sociale », fondée en 1854 à Turin par Ausonio Franchi, un républicain libre-penseur et rationaliste radical⁷⁶⁷. En contact avec certains milieux républicains français⁷⁶⁸, il s'est sans doute vu recommander les articles de Jenny d'Héricourt

⁷⁶⁴ Jenny P. D'HERICOURT, *La Femme affranchie...*, ouv. cité, tome I, p. 20.

⁷⁶⁵ « ...et comme femme et comme socialiste... », dit-elle dans son article « Histoire morale des femmes par Legouvé. III », *La Ragione*, n°101, 20 septembre 1856, p. 362.

⁷⁶⁶ Jenny P. D'HERICOURT, « De l'avenir de la femme. I », art. cité.

⁷⁶⁷ Ausonio Franchi est le pseudonyme choisi par Bonavino Cristorofa (1821-1895), un prêtre défroqué, devenu rationaliste radical en 1848. Il publie des ouvrages sur la philosophie et la religion, et aspire à la fondation d'une république italienne ; sa revue est le seul journal italien à prendre parti pour Orsini.

⁷⁶⁸ C'est par exemple un correspondant de Michelet (Voir Jules MICHELET, *Correspondance générale*, tome VII (1852-1855), textes réunis par Louis Le Guillou, Librairie Honoré Champion, Paris, 1998). Plus tard, Charles

par les rédacteurs de la *Revue philosophique et religieuse*. Fondée en mai 1855 à Paris, par Charles Lemonnier et Charles Fauvety, cette revue mensuelle réunit tout un groupe d'anciens saint-simoniens et de fouriéristes, de libre-penseurs et de franc-maçons républicains, dont plusieurs se sont impliqués durant la révolution de 1848⁷⁶⁹. On ne sait ni à quel moment ni de quelle manière Jenny d'Héricourt s'est liée à ce réseau. Ce qui les rapproche dans les années 1850 est avant tout leur position commune d'opposants républicains. Dans ses articles de *La Ragione* comme de la *Revue*, elle-même rappelle fréquemment son appartenance politique, par exemple en disant son admiration pour « les grandes et généreuses idées de 1789 »⁷⁷⁰ ; évoquant le coup d'Etat, elle déclare que les femmes « n'aiment pas plus le despotisme d'un sexe que celui d'un homme »⁷⁷¹.

Il est possible qu'elle ait rencontré Charles Lemonnier en 1848, par l'intermédiaire de son épouse, Elisa Grimaillh, qui a participé à diverses revendications de femmes⁷⁷². Dans les années 1850-1860, Jenny d'Héricourt semble particulièrement liée à Charles Fauvety⁷⁷³ et Charles Renouvier⁷⁷⁴. Peut-être les a-t-elle côtoyés parmi les icariens, dans des clubs révolutionnaires, ou bien a-t-elle cherché à les connaître après avoir apprécié leurs écrits : Charles Renouvier a obtenu en 1848 une certaine renommée avec son *Manuel républicain de*

Renouvier le salue comme « le grand logicien qui représente l'école criticiste en Italie » (Voir *Critique philosophique, politique, scientifique et littéraire*, volume de 1872, p. 107).

⁷⁶⁹ La *Revue* publie ainsi régulièrement des textes de Charles Renouvier, Léon Brothier, Adolphe Guérault, Louis Jourdan, Adolphe Chouippe, Ange Guépin, etc... A l'occasion apparaissent aussi les noms de Elie et Elisée Reclus, Alexandre Massol, Louis de Tourreil, Eugène de Pompéry.

⁷⁷⁰ Jenny P. D'HERICOURT, « De l'avenir de la femme. 2 », *La Ragione*, tome III, n° 56, 10 novembre 1855, p. 62.

⁷⁷¹ Jenny P. D'HERICOURT, « Emancipation de la femme. Conclusion », *La Ragione*, tome V, n°111, 29 novembre 1856, p. 161.

⁷⁷² Dans *La Femme affranchie...*, ouv. cité, tome 1, p.25, Jenny d'Héricourt évoque une dame saint-simonienne dont elle a fait la connaissance et qui lui fait découvrir la doctrine, sans préciser quand. Les noms de Jenny d'Héricourt et d'Elisa Lemonnier n'apparaissent toutefois pas sur les mêmes documents en 1848.

⁷⁷³ Charles Fauvety (1813-1894) est issu d'une famille protestante cévenole. Il fréquente les saint-simoniens et les fouriéristes dans les années 1830, devient journaliste dans les années 1840. En 1847-1848, il collabore avec Proudhon, avant de rompre avec lui. Sous le Second empire, il est Vénérable de la Loge Renaissance, et publie des articles dans diverses publications maçonniques (*Encyclopédie de la Franc-Maçonnerie*, édition du Livre de Poche, p. 292-293). Avec son épouse, une ancienne pensionnaire de la Comédie française, il tient un salon philosophique et républicain fréquenté entre autres par Jenny d'Héricourt et Juliette La Messine (Voir Madame ADAM, *Mes Premières Armes Littéraires et Politiques*, Paris, Lemerre, 1904). En 1854 Jenny d'Héricourt fait de Charles Fauvety son exécuteur testamentaire ; c'est également lui qui sera l'un des deux témoins de son acte de décès en janvier 1875.

⁷⁷⁴ Charles Renouvier (1815-1903), est un temps attiré par le saint-simonisme, puis par le positivisme d'Auguste Comte. Il rejette ensuite ces théories pour développer une philosophie critique de l'idéologie du progrès et construire une morale rationnelle, dans une perspective républicaine. Voir Marie-Claude BLAIS, *Au principe de la République. Le cas Renouvier*, Gallimard, 2000, p. 15-30.

l'homme et du citoyen destiné aux électeurs des classes populaires et aux écoliers⁷⁷⁵ ; Charles Fauvety a rédigé de juillet à novembre 1849 le mensuel *Le Positif, Journal des Travailleurs*⁷⁷⁶. Tous deux participent en 1851 au débat qui se tient dans la presse démocratique, concernant la nécessité de repenser le système représentatif ou d'y trouver une alternative : avec d'autres républicains, ils prônent dans *La Feuille du Peuple* une démocratie fondée sur la Commune. Ces réflexions donnent lieu à un ouvrage collectif⁷⁷⁷, que Jenny d'Héricourt estime suffisamment important pour le mentionner dans son premier article de *La Ragione* : elle y évoque « les auteurs de *l'Organisation communale et centrale de la république*, parmi lesquels je compte de bons et sincères amis ». En 1855, ceux-ci disposent donc de leur propre *Revue*, mais ont préféré orienter Jenny d'Héricourt vers *La Ragione*, probablement par mesure de précaution. Ils estiment sans doute qu'il est plus prudent pour elle de publier d'abord à l'étranger, car, depuis la fin de la Deuxième République, aucune femme ne s'est risquée en France à revendiquer publiquement l'égalité des sexes. Peut-être craignent-ils aussi que de tels propos ne les discréditent eux-mêmes auprès de leur lectorat et auprès des autorités, alors que leur *Revue* est encore toute récente. Ainsi, les premiers articles de Jenny P. d'Héricourt qu'ils accueillent concernent des sujets beaucoup moins sensibles que ceux qui paraissent à Turin au même moment. Il s'agit d'abord, en décembre 1855, d'une critique du *Catéchisme positiviste* d'Auguste Comte, qui vient appuyer la démolition du positivisme comtien menée par Fauvety et Renouvier. En 1856, Jenny d'Héricourt retourne à *La Ragione* pour publier plusieurs séries d'articles assez virulents portant sur le mariage et l'émancipation des femmes. A l'automne 1856, elle place de nouveau quelques articles dans la *Revue*, mais sur des sujets plus neutres et avec un ton plus mesuré. L'un d'eux est consacré à la libre-penseuse américaine Ernestine Rose, qu'elle vient de rencontrer à Paris : elle dit son admiration pour cette apôtre de l'émancipation des femmes et de la solidarité universelle, tout

⁷⁷⁵ Charles Renouvier, secrétaire de la Haute commission des études scientifiques présidée par l'ancien saint-simonien Jean Reynaud, publie en mars 1848 son *Manuel* sous le patronage d'Hippolyte Carnot. Ce livre, qui défend certaines positions socialistes et demande de nouveaux droits pour les femmes – y compris le droit de divorce – est utilisé pour faire chuter Carnot lors d'un vote à l'Assemblée le 7 juillet 1848. Renouvier le fait de nouveau éditer en décembre 1848, augmenté d'une préface vengeresse.

⁷⁷⁶ Il y explique qu'il est socialiste, mais se démarque bien des « socialistes utopistes » tels que les saint-simoniens. Il veut rechercher la vérité par la science tout en rejetant le positivisme « comtien » et le matérialisme. Il veut fonder sa démonstration sur la raison et l'expérience historique. Une seule femme, Eugénie Foa, publie un texte, dans le numéro de novembre 1849 : elle évoque l'histoire des femmes pour conclure que la seule émancipation valable est celle procurée par l'instruction.

⁷⁷⁷ *Organisation communale et centrale de la République*, par les citoyens A. CHOUIPPE, F. CHARRASSIN, C. RENOUVIER, C. FAUVETY, etc..., Paris, Librairie républicaine de la liberté de penser, 1851. Cette édition a été réimprimée en 2000, à Nîmes, chez C. Lacour, avec une préface de Raymond Huard qui juge qu'il s'agit là d'une « contribution remarquable à la théorie politique républicaine ».

en précisant qu'elle est aussi parfaite épouse et ménagère...⁷⁷⁸ Ce n'est finalement qu'à partir de décembre 1856 que les rédacteurs de la *Revue* acceptent des articles où Jenny P. d'Héricourt donne la pleine mesure de sa radicalité⁷⁷⁹. Elle cesse alors de publier à Turin, mais *La Ragione* reproduit encore certains de ses textes. Cette admission définitive de Jenny d'Héricourt parmi les collaborateurs de la *Revue* n'est pas unanimement appréciée : Adolphe Chouippe, le même qui renâclait en 1851 à publier Pauline Roland, contredit certains de ses arguments et regrette qu'elle se laisse aller à de l'aigreur ; il trouve qu'à force de critique, elle prend « une certaine allure de Magister »⁷⁸⁰. Sans oser expliciter son opinion, il sous-entend ainsi que Jenny d'Héricourt déroge vraiment par trop aux normes de la féminité, au point de perdre toute faculté de plaire ! Il réagit là au précédent article de sa collaboratrice, qui s'est lancée dans une vive polémique avec Proudhon. Loin d'être intimidée par les propos de Chouippe, ni par la réponse injurieuse de Proudhon⁷⁸¹, Jenny d'Héricourt consacre encore deux articles à réfuter l'argumentation de ce dernier, et à exposer ses propres convictions sur la différence des sexes. Elle poursuit quelques mois plus tard par une série dénonçant l'obscurantisme et la force oppressive de la religion, notamment de la Bible et des dogmes catholiques⁷⁸². Il semble d'ailleurs que ce soient ces derniers textes qui, trop irréligieux et anticléricaux au goût des autorités, aient conduit à la suppression de la *Revue*⁷⁸³ après la livraison de décembre 1857.

I.2.2. A la recherche d'une science sociale démocratique

Qu'ils soient parus à Turin ou à Paris, la plupart de ses articles ont un objectif commun : à partir d'une réflexion approfondie sur le statut des femmes et sur leur nécessaire émancipation, indiquer les fondements d'une organisation sociale juste et morale, qui corresponde de façon authentique au projet démocratique et républicain. Ces textes ont ainsi

⁷⁷⁸ Jenny D'HERICOURT, « Madame Rose », *La Revue Philosophique et Religieuse*, Tome 5, septembre 1856, p. 129-139.

⁷⁷⁹ Notons qu'il s'agit de la seule femme à publier régulièrement dans la *Revue*.

⁷⁸⁰ « Revue critique de la Revue philosophique et religieuse », par le Dr CHOUIPPE, *Revue philosophique et religieuse*, tome 6, janvier 1857, p. 149. Il semble qu'il tienne compte là des moqueries de Proudhon (voir note suivante).

⁷⁸¹ Dans une lettre datée du 20 décembre 1856, Proudhon refuse de discuter les arguments de Jenny d'Héricourt, invalides du fait de son « infirmité sexuelle ». Il ironise sur son attitude « fouette-coco » et se moque des hommes partisans de l'émancipation des femmes : P-J PROUDHON, « Lettre à Mme J. d'Héricourt », *Revue Philosophique et religieuse*, tome 6, janvier 1857, p. 164-168.

⁷⁸² « La Bible et la question des femmes », *La Revue philosophique et religieuse*, tome 8, septembre 1857, p. 16-34 ; « Quelques mots à une chrétienne », *Idem*, tome 8, septembre 1857, p. 35-38 ; « Le christianisme et la question des femmes », *Idem*, tome 9, décembre 1857, p. 27-45.

⁷⁸³ Cela n'a pas pu être vérifié dans les archives du Bureau de la Presse.

une triple dimension philosophique⁷⁸⁴, sociologique⁷⁸⁵ et politique, ces trois aspects étant étroitement liés dans la pensée de Jenny d'Héricourt, comme dans celle de beaucoup de ses contemporains. Si elle met en avant sa filiation saint-simonienne, elle s'inscrit en fait dans la continuité de tous les réformateurs qui, depuis les années 1820-1830, ont cherché à imaginer de nouveaux modèles de société. Dès le début de son premier article, elle prend d'ailleurs soin de se distinguer d'eux, et affiche son ambition de réussir là où eux ont échoué pour avoir bafoué l'égalité des droits des individus, et avoir parlé au nom des femmes. Elle annonce qu'en apportant, pour la première fois, un point de vue de femme, elle va proposer une voie radicalement nouvelle⁷⁸⁶. En effet, en s'affirmant comme sujet pensant et raisonnant, comme auteure d'une théorie propre, elle ne peut que subvertir en profondeur tous les discours existants sur le lien social, discours dans lesquels les femmes n'apparaissaient jusqu'alors qu'en tant que catégorie sexuée, réduite au statut d'objet :

« Quelles doivent être les fonctions de la femme dans l'ordre social de l'avenir ? Tel est le problème que se sont posé plusieurs écoles socialistes, et que chacune d'elles s'est cru le droit de résoudre à sa manière sans le concours des femmes, excepté toutefois l'école saint-simonienne, qui seule est dans le vrai sur ce point délicat, précisément parce qu'elle n'a rien résolu. J'examinerai rapidement ces solutions brutales, stupides, ou insuffisantes, qui ne sont telles que parce qu'on a mal défini le progrès, que parce qu'on n'en a pas déterminé les conditions, que parce que surtout on en a méconnu le but suprême. Puis, sans me soucier de froisser l'orgueil masculin séculièrement en possession de la pédagogie, je reprendrai la question, et je la résoudrai certainement pour tout homme de sens, pour tout homme instruit, qui croit au progrès et sait en déchiffrer les lois dans le développement historique. »⁷⁸⁷

Jenny d'Héricourt fait ici preuve d'une grande assurance, qui lui est d'autant plus nécessaire en tant que femme, pour s'imposer comme sujet de discours dans un tel domaine. Il lui faut donc afficher sa détermination et sa certitude de révéler enfin la vérité à ses contemporains. Sans doute entend-elle particulièrement répondre aux préoccupations des

⁷⁸⁴ Ce terme est employé par Jenny d'Héricourt elle-même : « La critique de ce qui doit disparaître, suivie de l'affirmation de ce qui doit le remplacer, c'est le côté philosophique [de la protestation] » (« De l'émancipation civile des femmes », *La Ragione*, n°82, 10 mai 1856, p. 60).

⁷⁸⁵ La dimension sociologique de ses écrits a été mise en évidence et analysée par Caroline Arni, qui rappelle que « la question de savoir comment est possible un lien social stable dans la société moderne est considérée comme la problématique constitutive de la sociologie » (Caroline ARNI, « "La toute-puissance de la barbe". Jenny P. d'Héricourt et les novateurs modernes », *Clio. Histoire, Femmes et Sociétés*, n°13, 2001, p. 145-154, p. 151). Voir aussi Caroline ARNI, *Femme Sociologue – Femme diable. Jenny P. d'Héricourt – eine frühsoziologische Denkerin im Frankreich des 19. Jahrhunderts*, Bern, Schriftenreihe Kulturosoziologie des Instituts für Soziologie, 1998.

⁷⁸⁶ « Les réformateurs sont mes pères spirituels, ils ont émancipé ma raison, ils m'ont instruite ; aujourd'hui, marchant dans ma liberté, j'ai le droit de leur signaler leurs erreurs, de remplir les lacunes, qui ne peuvent l'être que par une femme », Jenny d'Héricourt, « Définition du mariage. Protestation contre la loi qui le régit aujourd'hui », *La Ragione*, n°93, 26 juillet 1856, p. 232.

⁷⁸⁷ Jenny P. D'HERICOURT, « De l'avenir de la femme. I », art. cité, p. 26.

milieux républicains lettrés qui, empêchés d'agir par la surveillance étroite de la police et de la censure, se replient dans une sorte de retraite intellectuelle. L'échec de la révolution puis le coup d'Etat ont ébranlé leur foi dans le progrès et dans les vertus intrinsèques de la République. C'est en partie pour répondre à un tel désarroi que Charles Renouvier publie en 1854 son premier *Essai de critique générale*, que Jenny d'Héricourt a certainement lu. Son but est d'élaborer une philosophie morale qui permettra de fonder une République véritable et indestructible, car réellement garante de la liberté de tous et de chacun⁷⁸⁸. Renouvier explique ainsi les désillusions des dernières années par l'incapacité du siècle à penser la liberté, et notamment le libre-arbitre : il s'indigne de la prédominance des philosophies déterministes, même chez ceux qui prétendent défendre la liberté politique. L'un des premiers en France⁷⁸⁹, il se tourne vers Kant pour approfondir sa réflexion sur la liberté. A la fois admirateur et critique du philosophe allemand, il ambitionne d'en résoudre les contradictions et d'en prolonger la pensée, en développant une morale appliquée qui soit détachée de toute métaphysique et prenne en compte les éléments rationnels de la nature humaine. Il continue de travailler à ce projet dans les articles qu'il donne à la *Revue philosophique et religieuse*. Qu'il s'agisse d'une influence directe ou bien du résultat de préoccupations convergentes, il semble possible de déceler certains points communs entre ses réflexions et les écrits de Jenny d'Héricourt. Comme lui dans son *Essai de critique générale*, elle éprouve le besoin de se situer par rapport aux saint-simoniens et à Auguste Comte. Comme lui aussi, elle accorde une grande importance à l'étude de l'histoire. Enfin, il est vraisemblable que ce soit Charles Renouvier qui ait fait connaître Kant à Jenny d'Héricourt. Cette dernière ne cite pas explicitement cette référence avant *La Femme affranchie*⁷⁹⁰, mais certains passages de ses articles rappellent les écrits du philosophe allemand :

« Est-il vrai que plus un homme est éclairé, (...) plus il s'individualise, plus il a conscience de sa personnalité, plus éprouve-t-il [sic] le besoin de se soustraire à tout autre direction qu'à celle qui émane de sa raison, plus il tend à se gouverner lui-même, c'est-à-dire à se mettre en possession de son autonomie ? Et si cela est vrai, comme nul n'en peut douter, que tout progrès tend par une *loi fatale* à se

⁷⁸⁸ Je reprends, dans les lignes qui suit, l'étude de Marie-Claude BLAIS, *Au principe de la République. Le cas Renouvier*, Paris, Gallimard, 2000.

⁷⁸⁹ Le début du « renouveau kantien » est habituellement attribué à l'Allemand Eduard Zeller en 1862. Signalons qu'un autre républicain français, Jules Barni, publie en 1851 une *Philosophie de Kant*. Selon Marie-Claude Blais, Renouvier se distingue par la profondeur de son analyse, et par son ambition critique.

⁷⁹⁰ « ...J'ai une antipathie prononcée pour les trinités et les androgynies quelconques ; je suis ennemie jurée de toute métaphysique, qu'elle soit profane ou sacrée ; c'est un vice de constitution, aggravé chez moi par Kant et son école » écrit-elle en se mettant en scène dans *La Femme affranchie*..., ouv. cité, tome 1, p. 223. Sans doute l'école kantienne qu'elle évoque est-elle avant tout incarnée par Renouvier, lequel conteste tout autant la pensée « trinitaire » des saint-simoniens que la partie métaphysique de la pensée de Kant.

généraliser, c'est-à-dire à un nombre toujours croissant d'individualités distinctes se gouvernant elles-mêmes, n'en résulte-t-il pas que le but définitif du progrès est : *la création de la liberté pour chaque être humain* ? En présence de cette notion, que deviennent tous les systèmes sur la nature de la femme, la destinée de la femme, les fonctions de la femme ? Est-ce que, progressive comme l'homme, elle n'est pas appelée, comme lui, à la jouissance de sa liberté, au plein développement, au libre exercice de ses facultés, de toute son activité intellectuelle et matérielle dans quelque sphère qu'elle veuille la porter ? »⁷⁹¹

L'originalité de Jenny d'Héricourt est de toujours prolonger les conclusions, de toujours vérifier la validité des positions de tel ou tel théoricien, en appliquant aux femmes les principes abstraits professés. C'est ainsi qu'elle procède, non seulement en rappelant les idées des réformateurs utopiques, mais aussi en examinant quelques récentes propositions émises pour réorganiser les fondements de la société. Dans son premier article, elle s'attarde particulièrement sur deux ouvrages parus en 1852, et qui ont eu un certain impact dans les milieux républicains et socialistes : *La Politique universelle*⁷⁹² et le *Catéchisme positiviste*⁷⁹³. Le premier a pour auteur Emile de Girardin, qui se pose toujours en « intrépide champion de la liberté », pour reprendre l'expression moqueuse de Jenny d'Héricourt. Cherchant à concilier les libertés individuelles avec le fonctionnement d'un régime républicain, il se tourne lui aussi vers la Commune, peut-être en réponse – implicite – à l'*Organisation communale et centrale de la république*. Son livre – sous-titré « décrets de l'avenir » – fixe une Constitution de la Commune, et une Convention pour l'exercice de la souveraineté individuelle, communale et nationale. Il consacre enfin un long passage au « douaire universel », une institution qu'il imagine afin de redonner la maternité pour base à l'ordre social. Comme il écrit à ce propos que « la femme (...) a les mêmes droits que l'homme à la liberté et à l'égalité », Jenny d'Héricourt feint d'en déduire que, selon lui, « la femme a, comme l'homme, le droit d'être électeur et éligible, et doit voter *individuellement* et *directement* »⁷⁹⁴. Elle démasque cependant l'imposture du faux émancipateur en citant ses déclarations sur les attributions « naturelles » de chaque sexe – à l'homme le travail, à la femme l'épargne – soit les déclarations qui avaient fait réagir Pauline Roland en 1851. Par ce « détail », Jenny d'Héricourt révèle que l'ensemble du système de Girardin est faussé car il prétend soumettre les individus à « l'essence des choses ». Quant au *Catéchisme* d'Auguste

⁷⁹¹ Jenny P. D'HERICOURT, « De l'avenir de la femme. II », art. cité, p. 60.

⁷⁹² Emile DE GIRARDIN, *La Politique universelle. Décrets de l'avenir*, Bruxelles, Gand, Leipzig, C. Muquardt, Londres, chez Dulau & cie, 1852. Emile de Girardin ne se rallie officiellement à l'Empire qu'en 1856.

⁷⁹³ Auguste COMTE, *Catéchisme positiviste ou sommaire exposition de la religion universelle en treize entretiens systématiques entre une femme et un prêtre de l'humanité*, Paris, chez l'auteur, 1852.

⁷⁹⁴ Jenny P. D'HERICOURT, « De l'avenir de la femme. I », art. cité, p. 28.

Comte, il représente la dernière grande tentative pour créer une religion rationnelle. L'auteur affirme avoir formulé une synthèse scientifique de « ses » précurseurs (Jenny d'Héricourt signale⁷⁹⁵ – pour la déplorer – l'influence d'Aristote, Joseph de Maistre, Bichat et Gall). Il déclare que seul le positivisme peut « organiser et discipliner le monde humain », notamment en assignant leurs places respectives au prolétaire et à la femme, les deux principales forces de régénération. Dans son premier article de *La Ragione*, Jenny d'Héricourt parle surtout du refus de Comte de laisser les femmes travailler, et traite ses idées par l'ironie : « une Française ne réfute pas de pareilles doctrines ; elle en rit, et y voit une preuve de plus que tous les fous ne sont pas à Charenton »⁷⁹⁶. Toutefois, preuve de l'importance du positivisme comtien dans la pensée contemporaine, elle estime utile de reprendre et d'approfondir sa critique dans la *Revue*⁷⁹⁷. Elle dénonce tout d'abord les opinions politiques du fondateur de la « sociocratie » : son admiration pour le moyen âge, « une époque où le peuple était une vile pédaille [sic], (...) l'ignorance et la superstition partout », de même que ses attaques « odieuses » contre Voltaire et Rousseau, témoignent de son esprit réactionnaire. Sans doute ces rappels sont-ils largement émis à l'intention des républicains et des socialistes qui seraient tentés par certaines des idées de Comte. Par ailleurs, elle s'appuie sur des arguments de philosophie morale pour condamner le rôle entièrement altruiste dévolu aux femmes : « vivre pour autrui » représente une morale fausse car « s'il est mauvais que le *collectif* soit absorbé par l'*individuel*, il ne l'est pas moins que l'*individuel* soit absorbé par le *collectif* ». Pour finir, elle conteste la validité des raisonnements pseudo scientifiques utilisés par Comte pour déduire l'infériorité des femmes : les recherches actuelles prouvent, dit-elle, que le cerveau se développe en fonction de l'éducation et de l'activité ; ceux des femmes émancipées ressembleront donc à ceux des hommes, avec les nuances propres à chaque individualité.

Jenny d'Héricourt doit enfin se confronter à un autre théoricien qui a marqué la pensée des républicains, et surtout des socialistes de son temps : il s'agit de Proudhon, envers lequel son attitude est beaucoup plus complexe. Dans un premier temps, elle balaie son fameux « *ménagère ou courtisane* » avec indulgence, estimant que « myopie n'est pas un crime »⁷⁹⁸. Il semble qu'elle ait été une lectrice attentive et admirative de Proudhon, sans doute dès le début des années 1840. Elle cite notamment ses Mémoires sur la propriété de 1840 et 1841, sa

⁷⁹⁵ Jenny P. D'HERICOURT, « Le catéchisme positiviste de M. Auguste Comte », *Revue philosophique et religieuse*, Tome 3, décembre 1855, p. 47-61.

⁷⁹⁶ Jenny P. D'HERICOURT, « De l'avenir de la femme. I », art. cité, p. 28.

⁷⁹⁷ Jenny P. D'HERICOURT, « Le Catéchisme... », art. cité.

⁷⁹⁸ Jenny P. D'HERICOURT, « De l'avenir de la femme. I », art. cité, p. 26.

Création de l'ordre dans l'humanité (1843), ses *Contradictions économiques* (1846), à chaque fois dans les éditions premières⁷⁹⁹. Elle commence sa polémique avec une sorte de coquetterie :

« Les femmes ont un faible pour les batailleurs, dit-on ; (...) Je suis femme, M. Proudhon est un grand batailleur de la pensée, donc je ne puis m'empêcher d'éprouver pour lui estime et sympathie, sentiments auxquels il devra la modération de l'attaque que je dirige contre ses opinions sur le rôle de la femme dans l'humanité »⁸⁰⁰

Au plus fort de la dispute, elle continue de le considérer comme « un homme intelligent et progressif », qui ne pourra rester « sous l'influence des docteurs du moyen âge sur une question » alors qu'il est « en avant de la majorité [des] contemporains sur tant d'autres »⁸⁰¹. Ces propos ne sont pas destinés à flatter son compatriote bisontin – ils ne sauraient adoucir la radicalité de la critique – mais reflètent sans doute à la fois l'attachement personnel de Jenny d'Héricourt à cette figure du socialisme, et la conscience qu'elle a de la « légitime part d'influence » que Proudhon détient « dans l'esprit des progressistes »⁸⁰². Même si la position de Proudhon envers le régime a été assez ambiguë durant les premières années de l'Empire, il demeure toujours une référence importante pour l'opposition de gauche, dont la plupart des chefs historiques sont alors soit exilés, soit emprisonnés. Comme Jeanne Deroin auparavant, Jenny d'Héricourt a probablement eu des difficultés à concilier son admiration pour ses théories économiques et politiques avec son exaspération envers ses « paradoxes » misogynes. Si elle a d'abord résolu de les négliger, comme étant des « boutades » sans conséquences, elle ne se satisfait pas de cette dérobade intellectuelle et saisit l'occasion, ou le prétexte, d'un article de journal consacré à Proudhon, pour demander à ce dernier d'explicitier ses positions concernant les femmes. Elle reprend ainsi la polémique qui avait eu lieu en 1849 entre lui et les femmes socialistes, mais avec de nouveaux types d'arguments. Comme elle l'a fait avec Auguste Comte, elle se pose d'une part en autorité morale et philosophique pour souligner les faiblesses intellectuelles de son adversaire, d'autre part en autorité scientifique, dénonçant les assertions « naturalistes » de Proudhon comme un « cliquetis de mots vides (...), des métaphores indignes de figurer dans le langage scientifique ». Elle intervient là en tant que sage-femme diplômée, et passionnée de médecine,

⁷⁹⁹ Jenny P. D'HERICOURT, « M. Proudhon et la question des femmes », *Revue philosophique et religieuse*, tome 6, décembre 1856, p. 5-6.

⁸⁰⁰ *Idem*, p. 5.

⁸⁰¹ *Idem*, p. 14.

⁸⁰² *Idem*, p. 6.

pour renvoyer Proudhon à son ignorance en la matière, et réfuter de façon scientifique ses propos sur les différences biologiques entre les sexes⁸⁰³.

Par ailleurs, à la différence des femmes socialistes en 1849, Jenny d'Héricourt prend soin de ne pas aborder avec Proudhon la question de la stratégie et des principes politiques. Même si elle invoque les contraintes qui pèsent sur la *Revue*, il s'agit là plutôt d'une dérobade, car la censure ne l'a pas empêchée de se situer politiquement vis à vis de ses autres adversaires. Elle ne s'aventure qu'une fois sur ce terrain, au sujet des droits civiques des femmes, ce qui lui permet d'achever malgré tout la polémique en suggérant une connivence minimale entre elle et Proudhon :

« Dans la pratique, je vois deux sortes de droits : la femme est mûre pour l'exercice de l'un d'eux ; mais je reconnais que la pratique du second serait dangereuse actuellement par suite de l'éducation que la plupart d'entre elles ont reçue. Vous me comprenez sans qu'il soit nécessaire que je m'explique plus clairement dans une Revue qui doit s'interdire les matières sociales et politiques. »⁸⁰⁴

Jenny d'Héricourt passe donc en revue divers systèmes proposant une rénovation du lien social, en s'intéressant tout particulièrement à ceux qui sont considérés comme deux précurseurs de la sociologie : Auguste Comte et Pierre-Joseph Proudhon. Elle constate que pour tous, le pivot de l'ordre social est soit la famille hiérarchisée, soit le couple complémentaire : dans les deux cas, les femmes se retrouvent assujetties à des normes préconçues. Que les réformateurs choisissent une approche mystique ou pragmatique, ils n'exaltent les vertus régénératrices du « féminin » que pour mieux enfermer les femmes dans la catégorie de genre. Comme l'a montré Caroline Arni, Jenny d'Héricourt fait « des relations entre les sexes non seulement une affaire politique mais aussi un objet de l'analyse critique du social »⁸⁰⁵. Dénonçant dans tous les projets qu'elle examine la perpétuation de la domination masculine existante, elle démontre la nécessité de penser une organisation sociale réellement morale et démocratique, qui donne aux femmes le même statut d'individu qu'aux hommes. Comme elle l'annonce à la fin de son premier article, elle conçoit son projet comme une réponse moderne à des problèmes anciens, une réponse qui, selon elle, n'aurait pas été possible auparavant. En effet, il faut rappeler qu'elle n'est pas la première femme à avoir critiqué les théories de rénovation sociale : certaines saint-simoniennes, par exemple, avaient

⁸⁰³ « Avant de choisir pour preuves de vos assertions des faits anatomiques et physiologiques, consultez un médecin instruit. Voilà ce que vous conseille non seulement ma *sagacité obstétricale*, mais aussi ma *sagacité médicale* » : Jenny P. D'HERICOURT, « Réponse de Mme Jenny d'Héricourt à M. Proudhon », *La Revue Philosophique et religieuse*, tome 6, février 1857, p. 270.

⁸⁰⁴ *Idem*, p. 275.

⁸⁰⁵ Caroline ARNI, « "La toute-puissance de la barbe"... », art. cité, p. 150.

également entrepris cela dans les années 1830. Elles n'avaient toutefois pu s'exprimer qu'à l'intérieur du cadre de pensée qui était alors dominant, fondé sur une conception religieuse, quasi mystique, du « féminin »⁸⁰⁶. Si Jenny P. d'Héricourt proclame bien haut qu'elle est une femme et qu'elle se sent solidaire de son sexe⁸⁰⁷, elle assume ouvertement le fait de déroger à toutes les normes du féminin ; elle reprend même à son compte, en les chargeant d'une signification positive, les qualificatifs « antiféminins » qu'on lui attribue :

« Quoi qu'il en soit de l'intention railleuse de Mme Colombani, qui traite d'Amazones les femmes libres de l'Amérique et de Clorindes leurs compagnes de France, bien loin de me sentir blessée de cette dernière épithète, je les assume toutes deux : je me proclame Amazone Clorinde pour tout le temps de ma vie, parce qu'il y aura toujours des préjugés, des erreurs à combattre, des opprimés à défendre, des droits à conquérir ; un tel rôle, je le sais, est rempli d'amertume, le cœur saigne souvent, on renonce aux mille plaisirs qui distraient et enchantent la vie, on meurt avant le temps ; mais se sacrifier âme et corps à ce qu'on croit la justice, mais consacrer toutes ses facultés aux idées qui feront le bonheur de tous, obéir ainsi à son devoir, à sa conscience, n'est-ce pas le bonheur réel, quoique austère, de ceux qui pratiquent la religion du progrès, le culte de l'Humanité ? »⁸⁰⁸

Certes Jenny d'Héricourt s'attribue ici une identité de « martyr », semblable en cela à de nombreuses « femmes de 1848 » dont nous avons vu les textes dans la première partie. Peut-être cherche-t-elle ainsi à compenser le manque de reconnaissance sociale dont elle souffre du fait de sa position de « femme savante » comme de sa marginalité politique. En se disant vouée corps et âme à l'idée de progrès, elle tente aussi sûrement de légitimer ses revendications : elle montre qu'elle ne défend pas un intérêt particulier – ni le sien, ni celui de son sexe – mais celui de l'ensemble de la société. Contrairement toutefois aux femmes de 1848, elle ne se dit pas martyr parce que femme, mais uniquement en raison de ses convictions, au même titre que les hommes qui sont prêts à sacrifier leur bonheur personnel à leur idée du progrès général. De plus, contrairement aux femmes de 1830 et à celles de 1848, Jenny d'Héricourt s'adresse aux contemporains qui, comme elle, ont rejeté toute interprétation chrétienne du monde. En évoquant la « religion de l'humanité », elle témoigne d'une conception sécularisée de la foi et fonde son argumentation uniquement sur la raison et

⁸⁰⁶ Voir ce qui a été développé dans la première partie.

⁸⁰⁷ A Proudhon, qui tente de l'amadouer et de l'enfermer dans le statut d'exception, elle répond : « ... je me sens liée d'une trop intime solidarité avec mon sexe pour être jamais contente de m'en voir abstraire par un procédé illogique. Je suis femme, je m'en honore ; je me réjouis que l'on fasse quelque cas de moi, non pour moi-même, qu'on l'entende bien, mais parce que cela contribue à modifier l'opinion des hommes à l'égard de mon sexe. Une femme qui se trouve heureuse de s'entendre dire : *Vous êtes un homme*, n'est à mes yeux qu'une bête, une créature indigne (...) » : Jenny P. D'HERICOURT, « M. Proudhon... », art. cité, p. 9.

⁸⁰⁸ Jenny P. D'HERICOURT, « Réponse au deuxième article de Madame Molino Colombani », *La Ragione*, n°74, 15 mars 1856, p. 345.

l'éloge de l'individu rationnel. Opposée à tout système préconçu, synonyme pour elle d'archaïsme, elle revendique une approche moderne, c'est-à-dire scientifique, fondée sur l'observation des faits, l'analyse et la déduction objective. Dans cette perspective, elle invoque à plusieurs reprises son identité professionnelle de « médecin » et son esprit éclairé, pour montrer qu'elle met en oeuvre des compétences particulières et des connaissances actuelles⁸⁰⁹.

Quelques années après Pauline Roland, Jenny d'Héricourt se pose pareillement en vraie démocrate, pour faire la leçon à ceux qui aspirent à une transformation sociale sans abolir la domination masculine. S'adressant à ces « Messieurs qui [veulent] une transformation politique », qu'ils soient « démocrates purs » ou « socialistes purs », elle entend juger de leur sincérité en fonction des opinions qu'ils professent au sujet des femmes⁸¹⁰. Elle cherche ainsi à fragiliser l'influence de certaines figures de l'opposition, en révélant l'illogisme de leurs conceptions théoriques, la faiblesse de leurs convictions démocratiques. Par la polémique avec ces quelques personnalités, elle cherche sans doute à atteindre les cercles influencés par eux. En essayant de faire entendre sa voix dans le discours scientifique et philosophique de son époque, elle appelle « l'attention et la discussion des hommes et des femmes d'intelligence »⁸¹¹. Des premiers elle attend un appui, un relais, une aide pour faire progresser la cause de l'égalité des sexes, y compris parmi les femmes⁸¹². Elle s'adresse aux deuxièmes, à celles qu'elle nomme les femmes « intellectuellement émancipées »⁸¹³, pour les encourager à agir, à contester les normes en les transgressant⁸¹⁴. Elle

⁸⁰⁹ « Observatrice consciencieuse, je citerai des faits; médecin, j'appellerai la physiologie à mon aide pour vous combattre », écrit-elle à une lectrice italienne qui conteste ses analyses : « A Madame Molino Colombani », *La Ragione*, n°68, 2 février 1856, p. 250.

⁸¹⁰ Jenny P. D'HERICOURT, « Emancipation de la femme. Conclusion », *La Ragione*, tome V, n°111, 29 novembre 1856, p. 161.

⁸¹¹ Jenny P. D'HERICOURT, « Les Parce que de l'émancipation civile des femmes », *La Ragione*, n° 84, 24 mai 1856, p. 90.

⁸¹² « Du reste en France, en Amérique, les femmes ont toutes plus ou moins le sentiment du droit : l'idée que nous formulons n'en est que la traduction rationnelle, et elles l'auront bientôt acceptée comme la révélation d'elles-mêmes, pourvu que les hommes de progrès s'en mêlent : car il y a dans notre sexe, par le fait d'une enfance prolongée, d'une éducation fautive, d'une coquetterie puérile, une disposition mesquine à n'accepter la vérité que de la bouche d'un homme », Jenny P. D'HERICOURT, « Réponse au deuxième article... », art. cité, p. 349.

⁸¹³ Jenny P. D'HERICOURT, « Définition du mariage. Protestation contre la loi qui le régit aujourd'hui », *La Ragione*, n° 93, 26 juillet 1856, p. 235.

⁸¹⁴ « Cependant, quels que soient ses défauts, ses vices mêmes, il y a chez l'homme un fonds de justice qui le porte à reconnaître franchement les qualités et les talents dont on lui donne la preuve : c'est cette preuve que doit fournir la femme. Qu'elle ne s'amuse pas à ce jeu puéril qu'on appelle *réclamation de droits*. Les droits ne se prouvent pas, ne se demandent pas, ne se donnent pas ; ils s'énoncent comme des axiomes ; ils ne se réclament pas, ils *se prennent*. Que la femme constate qu'elle a tous les droits qu'on lui conteste par la seule arme du *travail* », Jenny P. D'HERICOURT, « De l'avenir de la femme. II », art. cité, p. 63.

leur prodigue même quelques conseils très concrets sur les moyens d'organiser « une protestation régulière et honorable » qui réformerait le mariage, en choisissant soit une union libre fondée sur un contrat d'association, soit un mariage légal imposant à l'époux un contrat moral⁸¹⁵. Enfin, forte de ses observations historiques, de ses déductions scientifiques et de ses analyses philosophiques, Jenny d'Héricourt proclame : « comme il y a (...) autant de natures qu'il y a d'individus humains, il s'ensuit que chaque individu est sa propre loi »⁸¹⁶. C'est donc la réponse qu'elle donne aux réformateurs en tous genres qui veulent décider pour les femmes, aussi bien qu'aux saint-simoniens qui confiaient cette tâche à une future Femme Messie : « laissons donc chacun être sa propre loi, n'opprimons pas les minorités au nom des majorités »⁸¹⁷.

I.3. Angélique Arnaud : à Michelet et aux lecteurs de L'Amour

« Vous appartenez évidemment, Monsieur, à ce groupe de penseurs qui a compris la nécessité de relever la femme de l'anathème que plus d'une religion a laissé peser sur elle. Cette intention est équitable autant qu'elle est éclairée ; mais de quoi sert l'intention, si les moyens qu'on se propose pour l'atteindre doivent rencontrer un but diamétralement opposé ? Votre but avoué est l'affranchissement de la femme : d'où vient donc que vous procédez par la séduction, la captation, la séquestration de sa personne, par le développement immodéré de ses instincts physiques et l'atrophie de ses hautes aptitudes ? tous moyens d'asservissement, conspiration permanente contre sa liberté et sa personnalité »⁸¹⁸.

Dans sa longue critique de *L'Amour*, rédigée sous la forme d'une lettre ouverte à Jules Michelet et parue entre le 2 et le 9 mars 1859 dans la *Gazette de Nice*, Angélique Arnaud interpelle certes l'auteur, mais cherche surtout à toucher ceux qui l'ont lu ou s'appêtent à le lire. Estimant que sa conception erronée des relations entre hommes et femmes « pourrait devenir un malheur social si la jeune génération s'y laissait prendre », elle se lance dans une réfutation détaillée, destinée à combattre l'influence de l'écrivain auprès des contemporains. La longueur de son texte laisse penser qu'elle l'a conçu au départ plutôt comme une brochure : la façon dont les quatre articles de la *Gazette de Nice* sont coupés, de même que la date du 22 février 1859 indiquée avec le nom de l'auteure à la fin du dernier d'entre eux, suggère qu'ils n'ont pas été écrits de façon successive mais résultent plutôt du découpage d'un seul texte. C'est alors sans doute faute de trouver un éditeur qu'Angélique Arnaud se

⁸¹⁵ Jenny P. D'HERICOURT, « Définition du mariage... », art. cité, p. 235

⁸¹⁶ Jenny P. D'HERICOURT, « Réponse à Mme Colombani », *La Ragione*, n°74, 15 mars 1856, p. 346.

⁸¹⁷ Jenny P. D'HERICOURT, « Les Parce que... », art. cité, p. 89.

⁸¹⁸ Angélique ARNAUD, « A M. Michelet », *La Terre Promise. Gazette de Nice*, n° des 2, 3, 5 et 9 mars 1859. Toutes les citations d'Angélique Arnaud évoquées dans les pages suivantes sont extraites de ce texte.

serait tournée vers la presse. A l'instar de Jenny d'Héricourt envoyée à *La Ragione*, elle a peut-être été adressée à la *Gazette* par les anciens rédacteurs de la *Revue philosophique et religieuse*, qui, à ce moment là, ne disposent plus d'aucune publication. Angélique Arnaud a pu se rapprocher du cercle de la *Revue* par l'intermédiaire de Charles Lemonnier : elle connaît celui-ci depuis les années 1830, une époque où elle fréquentait tout un réseau saint-simonien⁸¹⁹. En 1848, elle a participé avec Elisa Lemonnier à l'Union fraternelle des travailleurs. Sous le second Empire, les Lemonnier l'ont peut-être introduite dans le salon des Fauvety. Toujours est-il qu'en 1857, trois courts textes d'elle paraissent dans la *Revue*, sous la forme de lettres d'une simple lectrice donnant son avis. Cela suffit pour qu'en 1859, la *Gazette de Nice* la présente comme « Mme Angélique Arnaud, avantageusement connue dans le monde littéraire par sa collaboration à la *Revue philosophique et religieuse* »⁸²⁰.

Angélique Arnaud réagit avec virulence au dernier ouvrage de Jules Michelet, *L'Amour*, qui se veut une sorte de traité du couple moderne. L'auteur prétend révéler aux hommes les secrets du cœur et du corps de « la Femme » pour que, fort de ses nouvelles connaissances sur l'éternel féminin, le mari puisse mieux éduquer et traiter son épouse aux différents âges de la vie. Il s'agit, selon lui, d'assurer ainsi le bonheur des individus dans le couple, pour répondre aux aspirations de la société contemporaine. Paru le 27 novembre 1858 chez Hachette, le livre est un succès : 10000 exemplaires sont vendus début décembre, et une deuxième édition de 11000 exemplaires est aussitôt lancée. Le succès est en partie dû à la renommée de Jules Michelet en tant qu'écrivain ; c'est aussi l'une des rares figures républicaines dont la reconnaissance s'étend bien au-delà des milieux d'opposition. L'ouvrage bénéficie également du scandale qu'il suscite dans les milieux catholiques et conservateurs, qui crient à l'immoralité⁸²¹ : de nombreux passages traitent explicitement du corps et de la

⁸¹⁹ Voir *Une correspondance saint-simonienne. Angélique Arnaud et Caroline Simon (1833-1838)*, Textes recueillis et présentés par Bernadette Louis, avant-propos de Monique Rouillé, Paris, Côté-Femmes éditions, 1990. Dans une lettre du 27 novembre 1833, Angélique Arnaud écrit à sa correspondante que M. Lemonnier lui a demandé des articles pour le feuilleton de *La France méridionale* ; dans une lettre de mars 1835, elle dit que Charles Lemonnier l'encourage à écrire des romans.

⁸²⁰ Le rédacteur de la *Gazette de Nice*, Gonzague Arson, est peut-être membre de ce cercle des patriotes piémontais liés aux républicains français auquel appartient aussi Ausonio Franchi. Admirateur de Garibaldi, partisan de l'autonomie du comté de Nice, il a fondé son journal en 1855 avec le républicain Alphonse Karr, réfugié à Nice depuis le Deux Décembre.

⁸²¹ Outre les réactions de la presse catholique, voir par exemple la lettre de Mme E. de Brinkman, publiée en préface de C.-P.-Marie HAAS, *L'Amour. Renversement des propositions de M. Michelet*, Paris, Schulz et Thuillier, Dentu, 1860, deuxième édition, corrigée et augmentée. Mme de Brinkman ne reproche pas à Michelet d'annihiler la personnalité de l'épouse mais d'avoir fait descendre l'amour « au niveau des instincts de la brute », d'avoir représenté la femme « dégradée, avilie, flétrie » et d'avoir révélé de façon révoltante « toutes les misères, tous les mystères physiologiques de la femme, tous les secrets du sanctuaire de la vie à deux ». Elle félicite donc M. Haas de venger la moralité et la vérité, et de défendre les « grands principes de la religion et de la famille ».

sexualité, et accordent une grande place aux sentiments et à la sensualité dans le mariage. Enfin Michelet suscite aussi l'enthousiasme de nombreuses lectrices : acceptant ou négligeant le fait qu'il parle de « la Femme » comme d'une malade irraisonnable et irresponsable, elles apprécient qu'il encourage les hommes à plus de tendresse et d'indulgence dans le couple. Elles sont également émues que le livre rompe le silence sur certains aspects de la vie de couple ordinairement dissimulés et refoulés : enfin un homme aborde publiquement, et avec une certaine compréhension, les difficultés psychiques et physiques que peuvent éprouver les femmes aux différentes étapes de leur existence conjugale. Plusieurs femmes, souvent anonymes, écrivent donc à Michelet dans les semaines et les mois qui suivent, pour lui exprimer leur reconnaissance, et même lui confier leurs propres préoccupations⁸²². Sans doute sont-elles mises en confiance par sa réputation de « spécialiste des femmes », qu'il a acquise depuis les années 1840⁸²³ et qu'il a renforcée durant la Deuxième République : Michelet a fait en janvier 1849 un cours au Collège de France sur « l'amour et l'éducation », où les femmes tiennent une place centrale, avant de traiter, l'hiver suivant, de « l'éducation populaire et la femme »⁸²⁴. Révoqué en 1852, c'est désormais dans ses écrits qu'il manifeste de plus en plus ouvertement sa fascination pour « la Femme », son influence sociale, sa puissance occulte. Après une *Histoire de la Révolution*⁸²⁵ qui consacre sa renommée d'historien républicain, il en réutilise certains fragments pour les rassembler dans *Les Femmes de la Révolution*⁸²⁶, paru en avril 1854. Il présente ce dernier livre comme une oeuvre de circonstances, liée à l'entrée en guerre de la France contre la Russie. Il y voit la reprise du conflit européen interrompu durant quarante années, « la guerre du christianisme barbare de l'Orient contre la jeune foi sociale de l'Occident civilisé »⁸²⁷. Sans le dire ouvertement, il semble espérer que ce conflit provoquera une crise suffisante pour ébranler le régime et offrir l'occasion de transformations politiques. C'est pourquoi il adresse sa préface « aux femmes, aux mères, aux filles », pour les appeler à soutenir sans faillir les hommes dans leurs combats à venir : tout en évoquant en apparence les soldats engagés dans la guerre, Michelet parle en réalité des hommes animés par « la foi nouvelle », autrement dit les républicains. Sa hantise, commune à l'ensemble de

⁸²² Voir Jules MICHELET, *Correspondance générale*, tomes IX (1859-1861), textes réunis par Louis Le Guillou, Librairie Honoré Champion, Paris, 1998. Par exemple : « Monsieur, au nom des femmes, des vraies femmes de Dieu, merci merci de votre livre *L'Amour*. Dieu veuille que les hommes le comprennent », écrit Mme X (une admiratrice de Belgique), le 23 janvier 1859 (Lettre 7947).

⁸²³ En 1845, Jules Michelet publie *Du Prêtre, de la Femme et de la Famille*.

⁸²⁴ Ces cours sont mentionnés dans sa correspondance, mais n'apparaissent pas dans l'édition des cours de Michelet au Collège de France ni dans ses oeuvres complètes.

⁸²⁵ Jules MICHELET, *Histoire de la Révolution*, 7 volumes, Paris, Chamerot, 1847-1853.

⁸²⁶ Jules MICHELET, *Les Femmes de la Révolution*, Paris, A. Delahays, 1854.

⁸²⁷ *Idem*, préface.

l'opposition « de gauche », est que les femmes ne demeurent attachées aux forces réactionnaires, notamment au clergé catholique, et fassent ainsi obstacle au progrès des idées, voire à une éventuelle révolution. Le livre est donc destiné à leur donner des modèles : elles doivent imiter leurs ancêtres qui, par amour et par pitié, se sont dévouées à la cause révolutionnaire ; mais elles doivent rejeter le mauvais exemple des Vendéennes fanatisées par la religion, ou bien des mères timorées et des filles dépravées qui ont causé la perte des Girondins. Michelet s'adresse de nouveau à ses lectrices dans la conclusion :

Le cœur vous trompa-t-il en 89, alors qu'il embrassa le monde ? L'avenir dira non. Mais, qu'il vous ait trompées dans la réaction de cette époque, lorsque vous immolâtes le monde à la famille pour voir ensuite décimer la famille et l'Europe semée des os de vos enfants, rien de plus sûr : le passé vous l'a dit. (...) Comparez, je vous prie, la vie de vos mères et la vôtre, leur vie pleine et forte, féconde d'œuvres, de nobles passions. Et regardez ensuite, si vous le pouvez, le néant et l'ennui, la langueur où coulent vos jours. Quelle a été votre part, votre rôle, dans ce misérable demi-siècle de la réaction ? (...) Filles de la longue paix qui traîne depuis 1815, connaissez bien votre situation. Voyez-vous là-bas tous ces nuages noirs qui commencent à crever ? Et, sous vos pieds, entendez-vous ces craquements du sol, ces grondements de volcans souterrains, ces gémissements de la nature ? ... Ah! cette lourde paix qui fut pour vous un temps de langueur et de rêves, elle fut pour des peuples entiers le cauchemar de l'écrasement. Elle finit... (...) Oubliez, oubliez que vous fûtes les filles de la paix. Vous voilà tout à l'heure dans la haute et difficile situation de vos mères aux jours de grands combats. Comment soutinrent-elles ces épreuves ? Il est temps pour vous de le demander. Elles n'acceptèrent pas seulement le sacrifice, elles l'aimèrent, elles allèrent au-devant. (...) Que te demandons-nous, ô femme ? Rien que de réaliser pour celui que tu aimes, de mettre dans sa vérité complète, ta nature propre, qui est le sacrifice. (...) Le sacrifice enfin (là est l'épreuve, la gloire aussi et le succès) des molles tendresses qui couvrent l'égoïsme. Le sacrifice qui dit: "Non pour moi, mais pour tous !... Qu'il m'aime ! Mais surtout qu'il soit grand ! " »⁸²⁸

Quatre années plus tard, Jules Michelet ne peut plus guère croire en un bouleversement imminent, mais *L'Amour* traduit toujours les mêmes préoccupations vis à vis du rôle décisif – et donc potentiellement dangereux – des femmes. En prodiguant ses conseils destinés à resserrer les liens conjugaux, Michelet cherche avant tout à donner au mari les moyens de dominer entièrement sa femme, en se rendant le maître exclusif de ses affections, de ses désirs, de ses sens, de son esprit. Il s'agit de soustraire l'épouse aux influences extérieures, de la détourner de ce qui ne concerne pas directement son couple : la méthode de Michelet doit assurer aux hommes le réel contrôle de leur foyer, et le triomphe de leurs idées – supposées progressives, en empêchant toute intrusion cléricale par l'entremise des femmes.

⁸²⁸ *Ibidem*.

C'est cette entreprise d'asservissement que dénonce vigoureusement Angélique Arnaud dans son texte. Son indignation paraît à la mesure de la déception qu'elle a ressentie :

« Il est des poètes dont le nom seul recommande l'attention et dont on aime jusqu'aux moindres accents. Tel vous étiez parmi nous, Monsieur. En des temps difficiles, vous avez soutenu le courage de la nation, trop fortement éprouvé, on s'en souvient, et ceux qui ne furent que contemporains de ce noble effort, sont captivés par la magie de votre style, et par l'accent personnel qui distingue vos écrits. »

En évoquant les « temps difficiles », Angélique Arnaud désigne sans doute les années de la Deuxième République, et rappelle implicitement le rôle joué par Michelet au service des idées républicaines. Peut-être faisait-elle alors elle-même partie des nombreuses femmes qui, exclues des clubs et des réunions politiques, affluaient au Collège de France pour entendre Michelet indiquer « l'initiative que la femme était appelée à prendre dans nos nouvelles circonstances »⁸²⁹. Son cours du printemps 1850 avait particulièrement attiré les femmes, comme en témoigne sa correspondance. Il reçoit alors quelques lettres admiratives, telles celles de Anne Knight, qui lui signale la présence dans son auditoire de Jeanne Deroin, Louise Dauriat, Allix Bourgeois...⁸³⁰, mais il suscite également des réactions irritées de la part de celles qui attendaient davantage de sa part. C'est ainsi que Mme Bourgeois réagit de façon très critique à ses opinions sur les femmes⁸³¹, tandis qu'une femme anonyme – probablement liée au même cercle formé autour de Jeanne Deroin – publie une brochure pour protester contre la justification qu'il donne de l'incapacité civique des femmes⁸³². Neuf ans plus tard, Angélique Arnaud donne une suite aux protestations de ces républicaines qui n'ont pas hésité à remettre en cause cette figure de « la gauche », censée défendre les mêmes positions qu'elles. Dans ses articles de la *Gazette de Nice*, elle montre en quoi les idées de Michelet sur les relations entre les hommes et les femmes trahissent la faiblesse de ses convictions démocratiques. Elle présente en effet sa vision du mariage comme l'expression de fantasmes autocratiques, qui atteignent leur sommet lorsque Michelet évoque les bienfaits de la

⁸²⁹ « En 1848 spécialement, nous indiquions l'initiative que la femme était appelée à prendre dans nos nouvelles circonstances. Nous disions à la République : Vous ne fondez pas l'Etat sans une réforme morale de la famille. La famille ébranlée ne se raffermira qu'au foyer du nouvel autel, fondé par la Révolution (...) Oui, je disais aux femmes: Personne plus que vous n'est intéressé dans l'Etat, puisque personne ne porte plus que vous le poids des malheurs publics » (Jules MICHELET, *Les Femmes de la Révolution*, Paris, Delahays, 1854, conclusion).

⁸³⁰ Voir ses lettres d'avril, mai et juin 1850, reproduites dans Jules MICHELET, *Correspondance...*, ouv. cité, tome VI. Anne Knight cherche cependant à convaincre Michelet de reconnaître l'égalité des droits, y compris concernant la citoyenneté : elle lui envoie pour cela deux brochures : « Femmes électeurs et éligibles » et « le Droit général ».

⁸³¹ Voir sa lettre du 25 avril 1850, conservée à la BHVP, correspondance de Michelet, XXXI 4886-3.

⁸³² *Droit politique des femmes. A M. Michelet, Professeur au Collège de France*, « une femme de votre auditoire » (extrait du n°7 de l'*Opinion des femmes* « qui paraîtra prochainement »), Paris, Imprimerie Lacour, 1^{er} mai 1850.

correction physique administrée par l'époux – à la demande de sa femme coupable. Selon l'auteur de *L'Amour*, dit-elle, le mari « idéal » n'est qu'un « despote » et un « monarque », dont le « bon plaisir » fait loi, et qui ne se préoccupe que de maintenir sa « suzeraineté » sur une épouse « esclave » et « serve ». En choisissant ces mots, Angélique Arnaud attire l'attention sur les contradictions de Michelet, et pose implicitement la question suivante : comment peut-on à la fois se prétendre républicain et légitimer une monarchie absolue au foyer ?

Pour mieux exprimer sa propre opinion, elle oppose à Michelet les conceptions d'une « école moderne », qu'elle résume ainsi :

« L'homme et la femme forment l'individu social. Leur union ne sera sainte qu'à la condition de les faire grandir en moralité, en intelligence, en activité » (...) Cet idéal porte un très grand respect à l'autonomie des deux associés, et contredirait trop vos préceptes de prépondérance masculine. »

Elle fait ici référence aux saint-simoniens, mais sans jamais les nommer dans son texte. Comme Jenny d'Héricourt, elle en donne une vision élogieuse : la citation ci-dessus montre qu'elle ne retient que les aspects de la doctrine qui lui conviennent, comme elle l'a déjà fait dans les années 1830. Entre 1833 et 1838, elle a en effet correspondu de façon suivie avec une saint-simonienne convaincue, Caroline Simon. Dans ses lettres, Angélique Arnaud se considérait elle-même comme saint-simonienne⁸³³, mais repoussait le modèle de la « femme libre » développé par Enfantin et ses adeptes. Elle désapprouvait fermement son amie, qui, comme Pauline Roland, mettait en pratique dans sa vie privée la nouvelle morale prêchée par le Père⁸³⁴. Dans son article de 1859, Angélique Arnaud se garde bien de rappeler qu'elle a elle-même été saint-simonienne. Elle ne fait aucune allusion non plus à tout ce qu'elle a jadis condamné dans la doctrine. Elle ne conserve que l'idée de « l'individu social » androgyne, attribuée à Saint-Simon lui-même, et reprise notamment par Pierre Leroux et Pauline Roland, qui ont prôné une association complémentaire et équitable entre l'homme et la femme.

⁸³³ Dans sa correspondance, Angélique Arnaud témoigne à plusieurs reprises de son implication, au moins intellectuelle et affective, dans le mouvement saint-simonien. Elle se propose ainsi en décembre 1833 d'écrire un texte sur la position de la femme saint-simonienne, que Marie Talon pourrait publier dans le *Livre des Actes*. Plus tard, elle fréquente les saint-simoniens de sa ville et dit attendre la venue de la Mère. En mai 1838 enfin, elle écrit à Enfantin en lui envoyant son premier roman : « Ce livre est né de votre parole. C'est votre appel qui m'a donné assez d'indépendance pour le concevoir, assez de courage pour livrer au monde mes sentiments et mes pensées ». Voir *Une correspondance saint-simonienne. Angélique Arnaud et Caroline Simon (1833-1838)*, Textes recueillis et présentés par Bernadette Louis, Avant-propos de Monique Rouillé, Paris, Côté-Femmes éditions, 1990.

⁸³⁴ Séparée de son mari, Caroline Simon veut prêcher par l'exemple les vertus de l'amour libre ; elle vit plusieurs liaisons avec des saint-simoniens, et assume ensuite seule son statut de mère célibataire.

On ne sait pas si Michelet a personnellement répondu à Angélique Arnaud. Toujours est-il qu'il ne donne aucune suite publique à cette critique, dont il a pourtant eu connaissance⁸³⁵. Etant donné le contenu de ses ouvrages suivants, il est certain en tout cas qu'il n'a aucunement tenu compte de la réprobation qu'il a suscitée chez de nombreux lecteurs et lectrices qui se sont dit choqués par son mépris des femmes. Outre quelques lettres indignées⁸³⁶, outre des critiques telles que celle du républicain Eugène Pelletan, qui plaide pour une « véritable » émancipation des femmes⁸³⁷, citons encore la préface du roman qu'Hermance Lesguillon publie en 1859⁸³⁸. Cette femme de lettres⁸³⁹ explique que son roman était écrit « lorsqu'un beau livre parut : *L'Amour*, par l'éminent philosophe Michelet. Par une sympathie de pensée extraordinaire, comme on le verra, *Les Femmes dans Cent ans* avaient répondu à presque tous les chapitres de ce livre bienveillant qui, en appréciant le cœur de la femme, la rejette bien loin du nouveau développement que son intelligence exige ». Si elle reproche personnellement à l'auteur son manque de réalisme et d'honnêteté intellectuelle, elle utilise ensuite l'héroïne de son roman pour développer sa critique de façon plus agressive. Prétendant imaginer ce qu'aurait dit la princesse Hélène, elle ajoute neuf pages qui dénoncent la représentation de « la Femme » comme un être toujours malade et nécessairement dépendant. Toujours par cette voix fictive, elle évoque implicitement le divorce comme une solution souhaitable et attaque la profonde immoralité des hommes. Elle achève sa diatribe par un éloge de la maternité et de l'amour, les deux vertus que « la femme est appelée à vivifier de son âme » et qui sauveront le mariage. Cette conclusion marque bien la différence

⁸³⁵ En marge d'une lettre qu'Angélique Arnaud lui envoie en décembre 1859, au sujet de son nouveau livre, il note : « Mad. Angélique Arnaud, mon ex-critique de Nice, blâme et loue *La Femme*, lui est plus favorable qu'à *L'Amour* ». Voir Jules MICHELET, *Correspondance...*, ouv. cité, tome IX, lettre 8251 (original conservé à la BHVP : XI, 4748 /8).

⁸³⁶ Comme celle signée « une descendante d'Eve », datée du 10 mars 1859 : « ... Pourquoi donc montrer [la femme] si imparfaite qu'elle n'a pas même son libre arbitre (...) ? (...) A quoi bon ce livre qui n'est qu'une erreur d'un bout à l'autre ? ... » (Jules MICHELET, *Correspondance...*, ouv. cité, tome IX, Lettre 8002).

⁸³⁷ Voir sa critique dans *La Presse* du 26 novembre 1859.

⁸³⁸ Hermance LESGUILLON, *Les Femmes dans cent ans*, Paris, Arnauld de Vresse, 1859. Il s'agit d'un roman très étrange, qui emboîte plusieurs récits. L'histoire centrale est une sorte d'uchronie, qui imagine ce qui aurait pu se passer si, en 1855, une femme d'exception – la princesse Hélène – avait fondé une communauté pour mettre en oeuvre, au profit de l'émancipation des femmes, les théories que Proudhon avait émises à l'intention du peuple : en s'associant pour acquérir des connaissances et faire fructifier leur travail, les femmes s'approprient le capital et conquièrent le pouvoir.

⁸³⁹ Hermance Lesguillon, née Jeanne Sandrin (1810-1882), à la fois proche du catholicisme social et de l'école sociétaire, se rallie en 1848 à la république, dans une conception modérée : elle soutient Lamartine et écrit dans la *Voix des Femmes* quelques articles en faveur d'une réforme progressive du statut des femmes, dans le respect de leur différence. Elle devient bonapartiste en 1849, et se rallie à l'Empire en 1853. Voir Alice PRIMI, « Le coup d'Etat selon Hermance Lesguillon, femme de lettres : un espoir de progrès social et de régénération chrétienne », dans *Comment meurt une République. Autour du 2 Décembre 1851*, Société d'histoire de la révolution de 1848, Paris, Créaphis, 2004, p. 127-133.

entre sa position et celle d'Angélique Arnaud. Celle-ci n'est pas la seule à s'indigner des idées de Michelet, mais son texte est le seul à bâtir une analyse fondée sur le respect de l'individualité et de l'autonomie, et détenant une vraie portée politique.

Chacune à leur manière, Pauline Roland, Jenny P. d'Héricourt et Angélique Arnaud arborent dans leurs textes une même identité de démocrates authentiques et de républicaines engagées. Elles font non seulement référence aux Lumières et à 1789, mais aussi à l'expérience du saint-simonisme, qui a contribué de façon décisive à leur formation intellectuelle. En faisant revivre le souvenir de ce passé, elles s'inscrivent dans une continuité, donnent des racines à leur démarche. Cet héritage – qu'il soit direct ou indirect – n'est pas facile à revendiquer mais, par fidélité à leur propre passé ou par honnêteté intellectuelle, elles se refusent à l'effacer. Sans rien confier de leur expérience personnelle, elles estiment nécessaire d'indiquer d'où elles viennent, et comment elles se situent dans les courants d'idées contemporains. Elles se présentent ainsi comme des actrices de l'histoire, comme des femmes qui participent depuis longtemps au progrès des idées. Nous allons à présent examiner de plus près les fondements théoriques de leurs démonstrations, qui leur permettent de s'affirmer comme des individus autonomes, capables d'une parole libre et engagée, par laquelle elles entendent contribuer aux évolutions de la société.

II Une argumentation égalitaire fondée sur la Raison et la Science

Tout en rappelant ce qu'elles doivent à leurs aînés révolutionnaires et saint-simoniens, Pauline Roland, Jenny P. d'Héricourt et Angélique Arnaud se présentent également comme des individus qui ont décidé par elles-mêmes de leur propre parcours. Elles insistent beaucoup sur leur attachement à la raison, pour démontrer que leurs idées et leurs actes ne sont que l'aboutissement logique d'une réflexion approfondie. Pour combattre la représentation commune de « la Femme » comme un être incapable de penser par soi-même et instrumentalisé par autrui, il leur faut prouver qu'elles sont dégagées de toute influence extérieure, que ce soit celle de la religion ou celle des préjugés ordinaires. Elles prennent donc soin de développer une argumentation extrêmement rationnelle, afin de légitimer leurs aspirations égalitaires⁸⁴⁰ et de prouver qu'elles peuvent aussi bien, voire mieux, que les

⁸⁴⁰ « ... étant femme, je suis rigoureusement tenue à prouver que mon sexe ne manque pas de rationalité » (Jenny P. D'HERICOURT, « Histoire morale des femmes. III », *La Ragione*, n°101, 20 septembre 1856, p. 362).

hommes « de gauche », s'approprier et revendiquer cet aspect important de l'identité républicaine⁸⁴¹.

L'une après l'autre, Pauline Roland, Jenny P. d'Héricourt et Angélique Arnaud se plaisent ainsi à pointer l'aspect irrationnel des propos qu'elles réfutent. La première en appelle à la « bonne foi » de Girardin, et lui reproche d'affirmer des « vérités » de façon toute péremptoire. Elle-même lui donne une leçon en construisant sa démonstration avec rigueur. Elle explique pourquoi il est absurde de confiner les femmes au ménage et à la maternité, en s'appuyant d'abord sur des exemples tirés de la vie quotidienne, puis sur l'histoire et la philosophie. Elle peut ainsi conclure avec une série de propositions qui ont, dès lors, davantage de poids que celles de Girardin, puisqu'elles ont été démontrées et non assénées. De même, Angélique Arnaud accuse ouvertement Michelet d'illogisme : « mais de quoi sert l'intention, si les moyens qu'on se propose pour l'atteindre doivent rencontrer un but diamétralement opposé ? ». Elle précise que les femmes ne veulent ni de sa « caressante pitié », ni de ses « flagorneries », qui « aboutissent à l'exploitation de la femme par l'homme, à son absorption par lui ». Elle-même ne demande que le triomphe de la raison et de la justice. Enfin Jenny d'Héricourt adopte une démarche similaire avec ses « interlocuteurs ». Elle met Comte, Legouvé et Proudhon face à leurs propres contradictions, cherchant à les discréditer auprès de leurs lecteurs, tout en démontrant, par opposition, la validité de ses arguments en faveur des femmes. Jenny P. d'Héricourt insiste constamment sur son amour de la raison. Elle en fait une caractéristique nationale, peut-être pour mieux refuser le statut de femme d'exception dans lequel on tente souvent de l'enfermer : s'adressant à une lectrice italienne de *La Ragione*, elle lui explique qu'en tant que Française, elle aime « la méthode et la clarté »⁸⁴². Elle commence effectivement sa démonstration en bonne philosophe, en définissant au préalable les notions qui sont au cœur du débat :

« Le droit de chacun dans l'ordre social est la liberté, qui consiste à être respecté dans la spontanéité de sa pensée, de ses sentiments, de ses aptitudes et de sa part légitime d'activité. En échange de ce respect social, le possesseur du droit renonce à la part d'activité qui pourrait nuire à la liberté d'autrui. L'égalité sociale, c'est l'équilibre des libertés individuelles ; c'est le droit de chacun à tous les avantages sociaux et, virtuellement, à toutes les fonctions sociales. La liberté, c'est la société respectant l'individu ;

⁸⁴¹ Anne Rasmussen rappelle la postérité de l'œuvre de Condorcet, qui définit le progrès de l'individu et de l'humanité comme une marche vers la lumière, guidée par la raison universelle (Anne RASMUSSEN, « La Gauche... », art. cité, p. 345).

⁸⁴² Jenny P. D'HÉRICOURT, « A Madame Molino Colombani », art. cité, p. 248. Dans l'article suivant, elle lui explique qu'elle va combattre ses préjugés « par des définitions, de la logique, des faits scientifiques, et les données de l'observation » (« Réponse à Mme Colombani », art. cité, p. 344).

l'égalité, c'est la société le forçant à respecter la liberté des autres, et offrant en échange d'un faible sacrifice le droit d'être utile à soi-même et au corps social, sans qu'entre l'individu et sa vocation s'interposent le hasard de la naissance, de la fortune, l'arbitraire et autres reliques du passé. »⁸⁴³

Pauline Roland, Jenny d'Héricourt et Angélique Arnaud font donc à la fois l'éloge de la Raison et la démonstration de leur propre capacité à raisonner. Cela implique entre autres de se distinguer très clairement des nombreuses femmes qui revendiquent de nouveaux droits en s'appuyant sur des conceptions religieuses, voire sur l'autorité d'une parole divine réinterprétée en leur faveur. Non seulement elles trois ne mêlent pas leur foi à leur démonstration, mais elles dénoncent l'Eglise et la religion (II.1). Par ailleurs, elles doivent réfléchir à la question suivante : faut-il – et peut-on – faire usage de la raison pour établir l'égalité des hommes et des femmes, qui devrait s'énoncer comme une vérité première ? Face à la mauvaise foi de leurs adversaires, elles sont contraintes d'argumenter. Même Jenny d'Héricourt, déclarant à la fin de son deuxième article que « les droits ne se prouvent pas, ne se demandent pas, ne se donnent pas ; ils s'énoncent comme des axiomes »⁸⁴⁴, se consacre par la suite à prouver que les femmes sont en tout point des individus dotés des mêmes caractéristiques – et donc des mêmes droits – que les hommes. Elle recourt pour cela entre autres à la science, dont l'autorité paraît incontestable puisqu'elle est le produit de la raison :

« ... malgré l'opium à haute dose distribué par les livres de morale, et le chloroforme dont on nous asphyxie du haut des chaires, les cris de la civilisation malade ne cessent point, et la décomposition continue. Quelle est la cause de ce mal étrange, qui menace de dissolution nos sociétés modernes ? (...) Nous n'avons besoin ni de vos galimatias historiques, ni de vos galimatias dogmatiques ou moraux pour expliquer la cause du mal : elle est dans l'ignorance des lois éternelles, dans leur inapplication qui produit l'injustice : ne la cherchez pas ailleurs. Mettez la science, la vraie science, dans les cerveaux, et la justice qui en découlera vous donnera la liberté dans l'égalité. »⁸⁴⁵

Sa démonstration lui permet de développer tout particulièrement une conclusion commune aux trois auteures : tout système de pensée conçu préalablement et contradictoirement à l'observation objective de la nature est absurde et doit être détruit en tant que manifestation intolérable de l'arbitraire (II.2).

⁸⁴³ Jenny P. D'HÉRICOURT, « A Madame Molino Colombani », art. cité, p. 249.

⁸⁴⁴ Jenny P. D'HÉRICOURT, « De l'avenir de la femme. II », art. cité, p. 64.

⁸⁴⁵ Jenny P. D'HÉRICOURT, « Emancipation de la femme. Conclusion », *La Ragione*, n° 111, 29 novembre 1856, p. 159.

II.1. Les dogmes vaincus par la Raison

« La femme me semble une chose impossible. (...) Je crois, du reste, qu'une des causes de la faiblesse morale du XIX^e siècle vient de sa *poétisation* exagérée. Aussi le dogme de l'Immaculée-Conception me semble un coup de génie politique de la part de l'Église. Elle a formulé et annulé à son profit toutes les aspirations féminines du temps. Il n'est pas un écrivain qui n'ait exalté la mère, l'épouse ou l'amante. »⁸⁴⁶

Cette réflexion que Gustave Flaubert adresse à l'une de ses correspondantes résume bien les deux faces d'un même phénomène, caractéristique du XIX^e siècle chrétien : d'une part la « féminisation de la religion », dont l'essor du culte marial est à la fois l'un des instruments et l'une des conséquences les plus manifestes⁸⁴⁷ ; d'autre part, une « spiritualisation du féminin », qui conduit les autorités catholiques et protestantes, tout comme les réformateurs sociaux agnostiques et déistes, à confier à « la Femme » une fonction de médiatrice entre Dieu et les hommes, et un rôle de rédemptrice de l'humanité⁸⁴⁸. Comme nous l'avons vu dans la première partie, il est alors tentant pour les femmes de se complaire dans cette valorisation du féminin au point d'oublier leurs propres aspirations, ou bien de s'appuyer dessus pour revendiquer des droits. Ce faisant, elles confortent l'opinion commune qui présente les femmes comme « naturellement » vouées à la religiosité, sensibles à l'irrationnel, donc facilement manipulées par le clergé et ennemies du progrès. Soucieuses d'apparaître comme des êtres de raison, Pauline Roland, Jenny P. d'Héricourt et Angélique Arnaud se refusent, elles, à recourir à des arguments de nature religieuse ou mystique. Non seulement elles s'abstiennent de jouer sur ce registre – bien qu'elles soient toutes trois à leur manière croyantes – mais elles se montrent très critiques envers la religion et l'Eglise. Evoquant le fameux concile de Mâcon, Pauline Roland rappelle la misogynie d'un certain

⁸⁴⁶ Gustave Flaubert à Mlle Leroyer de Chantepie, lettre du 18 décembre 1859, dans Gustave FLAUBERT, *Correspondance. Nouvelle édition augmentée*, Paris, Imprimerie Nationale, Louis Conard Libraire éditeur, 1927, nouvelle série 1854-1861, p. 356 ; il est intéressant de comparer ces lignes, destinées à une femme, à celles envoyées presque un an auparavant à Ernest Feydeau : Flaubert y affirme l'infériorité intellectuelle et sentimentale des femmes et explique que le dogme de l'Immaculée Conception « résume la vie sentimentale du XIX^e siècle. Ce pauvre siècle à scrofules et à pâmoisons, qui a en horreur les choses fortes, les solides nourritures et qui se complaît sur les genoux féminins, comme un enfant malade. (...) Le culte de la mère sera une des choses qui fera pouffer de rire les générations futures. Ainsi que notre respect pour l'amour. Cela ira dans le même sac aux ordures que la sensibilité et la nature d'il y a cent ans. » (lettre du 11 janvier 1859, in Gustave FLAUBERT, *Idem*, p. 304.). Flaubert fait là référence aussi bien au dogme promulgué en 1854 qu'à des ouvrages tels que le récent *Amour* de Michelet.

⁸⁴⁷ Voir Gérard CHOLVY et Yves-Marie HILAIRE, *Histoire religieuse de la France contemporaine, 1800-1880*, Toulouse, éditions Privat, 1985.

⁸⁴⁸ Voir : Michèle RIOT-SARCEY, « Le féminin, un genre très singulier », dans *Le Genre face aux mutations. Actes du colloque de Rennes II*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004, p. 159-169 ; Sophie DELVALLEZ, Alice PRIMI, « L'épineuse couronne de la féminité. Féminin, religion et politique au lendemain de 1848 (France-Allemagne) », *Revue d'Histoire du XIX^e siècle*, n°28, 2004, p. 95-110.

clergé, synonyme d'archaïsme et d'obscurantisme. Lorsqu'elle utilise l'exemple de la « femme vertueuse » du Livre des Prophètes, elle cite ce texte comme une source historique, datée, dont l'auteur est incertain, et le contenu dépassé : elle prouve ainsi qu'elle cherche la vérité dans la raison critique, et non dans la révélation. Quant à Angélique Arnaud, elle ironise sur la façon dont Michelet représente le mari « idéal », en patriarche laïque mais imprégné des conceptions judéo-chrétiennes : « Le Dieu-mari a remplacé l'antique Jéhovah et fera lui-même ses tables de la loi ». Elle raille ensuite les prétentions de Michelet, qui fait de l'homme le détenteur de la vérité, et oppose à son dogmatisme la quête philosophique qui devrait animer toute personne éclairée :

« Vous l'avertissez que, par le seul fait de l'acte civil qui lui soumet une femme, il s'accomplit en lui un *fiat lux* qui lui donne l'omniscience en même temps qu'il est investi de toutes vertus ; qu'il a conquis enfin cette infailibilité sur laquelle notre civilisation avancée cherche noise à de plus anciens professeurs. Mais ce mari fut-il aussi intelligent que le permettent les bornes de notre humanité, fut-il aussi savant que toutes nos académies réunies, je vous demanderais encore : Que peut-il donner en échange à celle qui abdique en ses mains son droit d'examen et de recherche, qui le charge de penser et de croire pour elle ? Qu'avez vous à lui affirmer, vous qui vous dites possesseur de la certitude ? – La certitude !... Que vous en parlez facilement et comme d'une simple chose ! La certitude !... N'est-ce pas ce phénix introuvable que se disputent avant de l'avoir atteint les Kant, les Bacon, Leibniz, Hegel, et tutti quanti qui s'usent à la philosophie ? »

Jenny d'Héricourt est celle qui se montre la plus virulente dans sa contestation des dogmes. Elle développe son argumentation dans trois articles de la *Revue philosophique et religieuse*, où elle examine la « question des femmes » du point de vue de la Bible et du christianisme. Elle ne se dit pas athée, mais rejette tous les fondements du christianisme, l'Ancien comme le Nouveau Testament, ce qui peut se comprendre comme une prise de position agnostique, mais aussi scientifique⁸⁴⁹. Afficher de telles convictions, de même que critiquer publiquement les textes religieux, est alors une attitude encore assez marginale en France. Jenny d'Héricourt semble être l'une des premières femmes – voire la première – qui s'y risque⁸⁵⁰. Dans ce domaine comme dans d'autres, elle assume pleinement sa transgression des normes du féminin. C'est ainsi qu'elle s'arroge un droit habituellement réservé aux hommes, celui d'effectuer une lecture critique des textes « sacrés ». Dans son article « La

⁸⁴⁹ Jenny d'Héricourt répond ainsi à ceux qui attribuent les malheurs de l'époque à l'irréligion : « ...la destinée de l'Humanité est de marcher en se dégageant des divers symbolismes religieux, par l'acquisition de la science : son rôle étant le mouvement, celui du symbolisme religieux l'immobilité, leur séparation fatale ne peut être un mal, ni la cause réelle d'un mal » (« Emancipation des Femmes. Conclusion », art. cité, p. 159).

⁸⁵⁰ Elle met là en jeu sa liberté d'expression : ce sont les deux derniers articles qu'elle publie, après quoi la *Revue* est interdite.

Bible et la question des femmes »⁸⁵¹, elle examine d'abord toutes les prescriptions de l'Ancien Testament concernant les femmes, concluant qu'« il est insensé, quand le mouvement providentiel vous fait appartenir à une époque plus intelligente, plus humaine, d'aller demander des textes en faveur de la liberté, de la justice, à un code, à des annales qui suent la barbarie, les larmes et le sang ». Puis elle rappelle les paroles et les silences de Jésus au sujet des femmes, montrant que « cet homme (...) ne croyait pas à l'égalité des sexes ni aux droits sacrés de sa mère », avant de dénoncer la misogynie des apôtres Paul et Pierre. Elle achève en s'indignant qu'« en présence de tels faits, (...) un grand nombre de femmes s'obstinent encore, en plein XIX^e siècle, à s'appuyer sur des textes bibliques pour réclamer leurs droits ! ». Ces propos audacieux de Jenny d'Héricourt sont sans doute en partie possibles grâce à sa culture protestante, un héritage qu'elle revendique fortement. Née d'un père luthérien et d'une mère calviniste, elle dit à plusieurs reprises son admiration pour Luther, et présente la Réforme comme un événement presque aussi décisif que la Révolution⁸⁵² :

« Depuis le commencement de l'époque critique où nous sommes, et qui s'est ouverte à la grande voix de Luther, les femmes s'avancent d'un pas plus rapide vers leur affranchissement. En prenant part aux luttes religieuses, elles se sont peu à peu dégagées de la foi prescrite, et celles-mêmes qui s'imaginent encore l'avoir, ne l'ont plus. »⁸⁵³

Elle a d'ailleurs choisi de rappeler ses origines protestantes, et même d'en faire une partie de son identité, en quittant en 1848 son véritable patronyme, Poincard (et en abandonnant son ancien pseudonyme, Felix Lamb) pour prendre le nom d'Héricourt : il s'agit en effet d'une paroisse luthérienne fort ancienne dans le Doubs, d'où est originaire sa famille paternelle⁸⁵⁴. Toutefois, ses articles de 1857 ne distinguent plus le protestantisme du catholicisme, et raillent l'idée, souvent professée en 1848, selon laquelle le christianisme serait « resté à l'état d'incubation », et qu'il se manifesterait bientôt sous sa véritable forme, accomplissant les doctrines de liberté des Evangiles. Jenny d'Héricourt polémique d'ailleurs, dans la *Revue philosophique et religieuse*, avec une femme qui signe « une chrétienne », probablement l'une de ces femmes proches de Jeanne Deroin, qui écrivait dans l'*Almanach*

⁸⁵¹ Jenny P. D'HERICOURT, « La Bible et la question des femmes », art. cité, p. 16-34.

⁸⁵² Il s'agit d'une idée courante chez les historiens républicains : dans son *Histoire complète de la Révolution française* (1838), Albert Laponneraye estime que la philosophie des Lumières est née de la réforme protestante, qui a diffusé le libre-examen ; dans leurs cours au Collège de France, Edgar Quinet et Jules Michelet parlent de la Réforme comme d'une étape décisive vers la liberté. Voir Michel VOVELLE, « La gauche et les Lumières », et Philippe BOUTRY, « La gauche et la religion », dans Jean-Jacques BECKER et Gilles CANDAR (dir.), *Histoire des Gauches* ..., ouv. cité, volume 1, p. 33-49 et p. 317-341.

⁸⁵³ Jenny P. D'HERICOURT, « De l'avenir de la femme. II », art. cité, p. 62.

⁸⁵⁴ On trouve dans la vieille église luthérienne d'Héricourt des armoiries et une pierre tombale datant du XVI^e siècle, au nom de Jehan Poincard, peut-être un ascendant du père de Jenny d'Héricourt.

des Femmes sous le nom d'Eve ou d'Henriette. Cette « chrétienne » a publié dans la *Revue* un texte qui interprète les Ecritures dans un sens émancipateur : selon elle, saint Paul a aussi donné à la femme « une réhabilitation et un rôle de progrès, distinguant l'Epouse, soumise à la tradition, et la Vierge, l'égale de l'homme »⁸⁵⁵. Jenny P. d'Héricourt ironise sur la « Vierge androgyne » dont il est question dans cette lettre, et traite par le mépris l'essor contemporain du culte marial :

« Heureusement, les générations qui s'avancent ont plus de philosophie, de logique, moins de mysticisme ; elles croient au progrès, elles croient que le paradis terrestre est devant elles, non pas derrière ; que l'on n'améliore que ce qui est, non ce qu'on détruit ; que conséquemment l'espèce humaine doit rester l'espèce humaine ; elles ne considèrent l'idée de la Vierge-Mère que comme le dernier écho des vieilles doctrines qui s'écroulent ; concentrant toutes leurs facultés dans l'étude de la nature et de ses lois ; dans l'étude des sociétés et des lois générales et particulières qui régissent l'association, elles feront justice de toutes ces aberrations qui portent certaines organisations à mépriser ce que la nature a fait, à estimer ce qu'elle condamne. »⁸⁵⁶

Dans son dernier article enfin⁸⁵⁷, elle veut examiner si le christianisme est une religion de progrès, s'il offre à l'humanité « un idéal supérieur à celui qui la dirigeait auparavant », s'il permet à l'individu d'atteindre l'objectif de toute vie humaine, c'est-à-dire le bonheur. Une fois de plus, son critère principal de jugement est le statut des femmes :

« La liberté de la femme étant une des parties importantes de l'œuvre progressive accomplie par l'humanité, l'idéal de la femme, conçu par le christianisme, était-il au-dessus de celui qu'avait conçu la philosophie et pouvait-il contribuer à l'émancipation, à l'élévation morale de la femme ? »⁸⁵⁸

Elle dépeint alors la vie des femmes durant l'antiquité grecque et romaine, et expose les idées de divers philosophes à ce sujet, de Pythagore à Sénèque. Elle constate un progrès des mœurs et des droits sous l'influence de la philosophie, progrès auquel mettent brutalement fin les fondateurs du christianisme. Citant plusieurs sources médiévales, elle en déduit que les premiers chrétiens ont encore dû reconnaître la place importante que les femmes avaient l'habitude de jouer dans leur société, notamment en Gaule et en Germanie : certains textes attestent l'existence de prêtresses durant quelques siècles. Finalement les Pères de l'Eglise ont imposé le dogme biblique de l'infériorité des femmes, dogme toujours d'actualité, comme le

⁸⁵⁵ « Du Rôle de la femme. Réponse à MM. de Pompéry et L. de Turreil » par « Une chrétienne », *Revue philosophique et sociale*, juillet 1857, p. 580-587.

⁸⁵⁶ Jenny P. D'HERICOURT, « Quelques mots à une chrétienne », *Revue philosophique et religieuse*, tome 8, septembre 1857, p. 38.

⁸⁵⁷ Jenny P. D'HERICOURT, « Le christianisme et la question des femmes », *Revue philosophique et religieuse*, Tome 9, décembre 1857, p. 27-45.

⁸⁵⁸ *Idem*, p. 28.

montrent des religieux contemporains, tels que l'abbé Michon ou le pasteur Adolphe Monod, dont Jenny d'Héricourt cite les propos avec ironie. Elle conclut alors que l'idéal chrétien est bien inférieur à l'idéal philosophique qui l'a précédé, ce qui prouve « une vérité dont on ne tient pas compte dans certaines écoles : c'est que l'humanité, loin de suivre une marche continue et régulière dans la voie du progrès, s'arrête et, ce qui est plus triste, peut retourner en arrière ». Dans la mesure où cette démonstration contredit la vision historique développée par Jenny d'Héricourt dans un article de 1855, où elle affirmait – avec des nuances – que le monde chrétien représentait globalement un progrès pour les femmes⁸⁵⁹, on peut émettre l'hypothèse que sa pensée a évolué, peut-être sous l'influence de Charles Renouvier. Celui-ci avait en effet déjà publié en 1851 une série d'articles sur le clergé chrétien, niant la valeur civilisatrice d'un christianisme opposé à l'émancipation des esprits ; il en faisait un argument fondamental de sa thèse de la non fatalité du progrès⁸⁶⁰.

En 1857, Jenny d'Héricourt ne reconnaît plus aucun mérite au christianisme et, fidèle à la tradition issue des Lumières, voit dans la raison humaine le seul instrument du progrès. Consciente de l'aliénation spécifique des femmes à la religion, elle s'adresse tout particulièrement à elles :

« Femmes qui me lisez, ne croyez plus que vous deviez, que vous pourrez jamais devoir rien au christianisme pour votre liberté. Son dogme révélé et immuable s'y oppose : c'est à la raison, cette fleur divine de l'humanité, que vous devez, que vous devrez tout. C'est elle qui, luttant contre le dogme oppresseur, a brisé les portes de la prison où depuis tant de siècles elle gémissait captive, pour vous rapporter l'idéal philosophique que notre tâche est d'agrandir, dont notre devoir et notre droit sont de faire appliquer les conséquences ! Le christianisme a dit : hors de l'Eglise, point de salut ; votre droit vous dit : hors de la raison, point d'émancipation, point de progrès possible. »⁸⁶¹

II.2. La critique des catégories abstraites

Critiques vis à vis des révélations religieuses, Pauline Roland, Jenny d'Héricourt et Angélique Arnaud font preuve de la même défiance envers tous les hommes qui, athées ou mystiques, prétendent remplacer la Bible et le clergé en interprétant eux-mêmes la nature et en promulguant ses lois. L'enjeu pour elles étant de redonner aux femmes un statut d'individu, il s'agit de remettre en cause, voire de détruire, toutes les classifications arbitraires

⁸⁵⁹ Jenny P. D'HERICOURT, « De l'avenir des Femmes. II », art. cité. Dans cet article, elle nuance cependant déjà les bienfaits du christianisme : elle dénonce d'abord l'infériorisation de la femme assimilée à la chair et au péché dans la doctrine, et elle impute au « sang gaulois » la continuation du respect des femmes.

⁸⁶⁰ Charles RENOUVIER, « Histoire succincte du clergé chrétien depuis Jésus jusqu'à nos jours », *La Feuille du Peuple*, 21 février- 18 août 1851.

⁸⁶¹ Jenny P. D'HERICOURT, « Le christianisme... », art. cité, p. 44-45.

servant à la domination masculine. Elles interrogent ainsi les normes des catégories de genre, avec d'autant plus de détermination qu'elles sont elles-mêmes en perpétuel décalage – par leur mode de vie, par leurs idées – avec la représentation habituelle de « la Femme ».

II.2.1. La réalité des femmes contre l'idéal de la Femme

Toutes trois ont souvent recours à la moquerie et à l'ironie pour mieux démasquer l'absurdité des préjugés, pointer le caractère arbitraire des soit-disant évidences. C'est ainsi que Pauline Roland rejette « les plus grosses énormités qui (...) aient été produites, à propos de la destinée des femmes, depuis le fameux axiome ménagère ou courtisane » ; elle remplace ce dernier axiome par celui de « ménagère *et* courtisane ». Après avoir cité les déclarations sans nuances, « jetées un peu à l'étourdie » par Girardin, elle commente sur un ton acerbe :

« Voilà dans toute sa simplicité la loi de la vie de la femme telle que vous la décréteriez si demain, ce qu'à Dieu ne plaise, citoyen Emile de Girardin, vous étiez appelé (...) à nous fabriquer une constitution quelconque. »

Jenny d'Héricourt se plaît à relever que « Mr. Legouvé pense et écrit bien plus comme une femme éloquente, passionnée, défendant ses plus chères affections et ses sentiments personnels, que comme un homme de sang froid, posant des principes et en tirant les conséquences »⁸⁶². Angélique Arnaud raille, elle, la « vertu infaillible » des conseils de Michelet, et sa « fantaisie » qui décrète que la femme ne peut jamais parvenir à la hauteur des « intelligences viriles » :

« Gardez vos dons et vos indemnités, et ne vous arroyez pas de si grands privilèges. Laissez toutes les forces se produire au lieu de les comprimer, ce qui est un travail en pure perte. Surtout ne faites pas d'un cas de médecine légale une loi de l'espèce. »

Toutes trois prennent également soin d'opposer des faits concrets aux déclarations péremptoires sur la Femme et la Famille. Pauline Roland parle de la vie des femmes réelles, qui est loin d'être absorbée uniquement par la maternité. Elle en profite d'ailleurs pour remettre en cause certains aspects de l'identité masculine, ce qui est assez rare : elle suggère que l'homme ne doit pas se contenter d'être le « pourvoyeur de pain matériel », mais qu'il doit s'impliquer dans l'éducation des enfants dès le plus jeune âge, voire dans les autres tâches domestiques⁸⁶³. Angélique Arnaud et Jenny d'Héricourt invitent leurs interlocuteurs

⁸⁶² Jenny P. D'HERICOURT, « Histoire morale des femmes. III », *La Ragione*, n°101, 20 septembre 1856, p. 362.

⁸⁶³ On peut comprendre de deux façons cette phrase : « ...nous vous l'affirmons, le ménage n'en ira que mieux lorsqu'il ne sera plus notre unique affaire ».

respectifs à confronter leurs idées convenues avec la réalité⁸⁶⁴. Avec acharnement, mais en vain, toutes cherchent à faire admettre la diversité des situations individuelles, à substituer l'observation du réel à ce que Flaubert nommait la « *poétisation* exagérée » de la Femme.

II.2.2. Contre l'interprétation idéologique de la nature

Pour essayer de faire reculer les représentations face à la démonstration, toutes trois reprennent une référence essentielle, commune à tous leurs contemporains, qui est l'idée de nature. Elles en proposent un usage différent : leurs textes montrent à divers degrés comment elles tentent de rompre avec les interprétations habituelles de la « nature féminine ». Angélique Arnaud est celle qui s'aventure le moins sur ce terrain : elle se contente de dire à Michelet qu'il méconnaît « la nature de la femme, en la supposant particulièrement sensuelle ; en lui refusant toute spontanéité ; en la déclarant sans aptitude pour réfléchir et juger ». Pauline Roland évoque la nature uniquement à propos de la « sainte loi » qu'est la maternité : répondant à Girardin, qui ne voit dans les femmes que des reproductrices, elle doit bien aborder ce sujet, mais elle en profite pour montrer que la fonction procréatrice et nourricière est le seul domaine où se manifeste une différence naturelle entre les sexes. Selon elle, la maternité ne saurait être la source de droits ou de devoirs spécifiques, et certainement pas une raison de dépendance vis à vis de l'homme : les bras de la mère « étant le berceau naturel de ses enfants, elle les transporte où bon lui semble ». Si la femme peut être mère, si elle est éventuellement épouse, elle est avant tout une personne, « prenant part, comme être humain, à la vie industrielle et civile ». Enfin Jenny d'Héricourt, forte de ses connaissances pratiques et théoriques dans le domaine de la médecine, insiste dans presque tous ses articles sur l'ineptie des systèmes et des catégories que les penseurs contemporains prétendent tirer de la nature, alors qu'ils ne font que les inventer eux-mêmes. Dès son deuxième article, elle réfute très clairement l'existence d'un modèle « féminin » invariant et universel, qui définirait les qualités, les capacités et les aspirations de toutes les femmes. Elle remet par là même en question ce que l'on entend par la différence des sexes :

⁸⁶⁴ Angélique Arnaud explique par exemple à Michelet que la future mère a bien d'autres préoccupations que de rêvasser à sa nuit de noces, et lui rappelle aussi qu'il arrive que le bébé soit une fille... Quant à Jenny d'Héricourt, elle oppose son observation objective aux idées préconçues : « Moi qui ai les deux pieds dans la boue de notre globe, et les deux yeux fixés sur ce qui s'y passe, je vois que l'immense majorité des femmes, formant la population rurale, ne sont ni faibles, ni délicates, ni gracieuses, et n'ont pas la voix douce; qu'au contraire elles sont fortes, bien portantes, sans cesse occupées de rudes travaux que ne soutiendraient pas les hommes des villes, ou bien occupées au service de la noblesse et de la bourgeoisie; dans nos cités, les femmes sont productrices comme les hommes... » (Jenny P. D'HERICOURT, « Réponse à Mme Colombani », art. cité, p. 348).

« Que veut, que pense la femme ? Quelles fonctions se juge-t-elle capable de remplir ? Si l'organisation des femmes était identique, et qu'elles vécussent dans le même milieu depuis l'origine des temps, je trouverais tout simple qu'une femme pût résoudre la question pour tout son sexe : mais il n'en est pas ainsi. Ne demandez donc pas à une femme ce que veulent les femmes : elle ne peut bien savoir que ce qu'elle veut elle-même. Ne lui demandez pas non plus quelles fonctions son sexe est apte à remplir ; elle peut le savoir pour elle-même, mais pour les autres, vouloir le dire ce serait présomption, orgueil, folie. Les deux sexes ont un cerveau également modifiable, et seront modifiés de la *même manière*, s'ils sont soumis aux *mêmes excitants*. C'est ainsi qu'aujourd'hui, où l'éducation, les préjugés, les mœurs diffèrent entre les sexes, on trouve déjà un certain nombre de femmes chez lesquelles prédominent les facultés rationnelles, parce qu'elles ont été soumises à l'éducation masculine et aux luttes réservées au sexe fort ; tandis que certains hommes pétris dans un milieu réservé à la femme, montrent une prédominance des sentiments. J'insiste sur ce point parce qu'il est *radicalement faux* que la nature ait fait les hommes rationnels et les femmes sentimentales ; c'est l'éducation et les mœurs qui les font ainsi : sentiments et rationalité sont également partagés. »⁸⁶⁵

Elle développe sa position en faisant la critique du livre d'Ernest Legouvé, *Histoire morale des femmes*, qui prétend défendre l'idée d'égalité dans la différence des sexes :

« C'est à l'abus de l'abstraction et de la généralisation que l'Humanité a dû, doit, et devra la plupart de ses maux, puisque presque tous viennent des entités et de la classification considérés comme base du droit. (...) Au nom de classifications à base chimérique, les théocrates, les législateurs ont divisé l'espèce humaine en races, en castes, en rangs, en sexes, mesurant les droits selon les idées de facultés et d'excellence qu'ils s'étaient faites ; (...). Ah ! qui nous délivrera donc des entités ! Qui nous guérira donc de la manie de classer où la nature ne le fait pas ! »⁸⁶⁶

Elle reproche aussi à Proudhon d'être « tombé dans la manie d'imposer des règles à la nature au lieu d'étudier les siennes »⁸⁶⁷, et lui conseille d'étudier l'anthropologie, la physiologie et la phrénologie, afin de cesser de parler à tort et à travers de « nature », de « différence de sexe » et de « différence des races »⁸⁶⁸.

Pauline Roland, Angélique Arnaud, et surtout Jenny d'Héricourt, tentent donc – chacune avec les moyens à leur disposition – de subvertir le discours contemporain sur la nature. L'enjeu est de rejeter la théorie dominante sur la « nature féminine », qui a pour but l'assujettissement des femmes, et de démontrer la nature humaine de la femme, c'est-à-dire son statut d'individu égal à l'individu de sexe masculin. La difficulté principale consiste à

⁸⁶⁵ Jenny P. D'HERICOURT, « De l'avenir de la femme. II », art. cité, p. 60.

⁸⁶⁶ Jenny P. D'HERICOURT, « Histoire morale des femmes par Legouvé. IV », *La Ragione* n°104, 11 octobre 1856, p. 406.

⁸⁶⁷ Jenny P. D'HERICOURT, « Réponse de Mme Jenny d'Héricourt à M. P.-J. Proudhon », *Revue philosophique et religieuse*, tome VI, février 1857, p. 272.

⁸⁶⁸ Jenny P. D'HERICOURT, « M. Proudhon... », art. cité, p. 10.

résoudre le conflit entre les notions d'identité et d'égalité. Pauline Roland en appelle au bon sens et à la logique pour faire reconnaître qu'en tant qu'être humain, la femme est identique à l'homme, et doit donc jouir des mêmes droits naturels :

« Est-ce un être libre, égal, existant comme membre de l'Humanité indépendamment des fonctions qui lui seront assignées ? Comme être humain, a-t-elle le droit d'acquiescer, tant pour elle-même que dans l'intérêt de la famille dont elle fait partie, de la société dont elle est membre, tout le développement physique, moral, intellectuel dont elle est susceptible ? »

Grâce à sa formation professionnelle et à ses connaissances acquises en autodidacte, Jenny d'Héricourt peut s'approprier le langage scientifique de ses adversaires pour essayer de se faire entendre : elle utilise l'étude comparée des humains et des animaux, les analyses des systèmes nerveux et des tempéraments, et surtout les plus récents travaux des phrénologues sur le cerveau. Ayant fait la preuve de son aisance à argumenter dans ce domaine, elle peut jouer à la fois sur la similitude fondamentale de tous les êtres humains – sans distinction de sexe – et sur les innombrables différences que l'on peut observer entre eux, si l'on ne regarde pas la nature à travers une grille déjà construite. Sa conclusion est éminemment politique, puisqu'elle explique que seules la liberté de chacun et l'égalité de tous pourront résoudre les conflits entre les intérêts personnels et communautaires :

« Le droit de se développer intégralement et d'accomplir sa destinée, est inhérent à toute existence individuelle. (...) L'homme et la femme ne sont donc que des entités : il y a donc autant d'hommes que d'individus masculins, autant de femmes que d'individus féminins ; et les deux moitiés de l'espèce, séparées par la sexualité, sont *identiques* dans tous le reste. Aucun individu ne peut perdre dans la société son droit primordial naturel : celui de développer son individualité selon sa nature, *dont il est seul juge*, et de remplir sa destinée. La reconnaissance et l'application de cette loi, reproduiront dans la société la magnifique diversité qu'elles produisent dans l'ordre naturel. *L'idéal*, but du *progrès*, est pour l'Humanité, la réalisation idéalisée de la loi naturelle : *c'est à dire, la création de la liberté individuelle dans l'égalité sociale.* »⁸⁶⁹

III Une philosophie du Progrès basée sur la liberté individuelle

Comme nous l'avons vu à plusieurs reprises dans les pages précédentes, les notions de progrès, d'égalité et de liberté sont indissociables dans la pensée de Pauline Roland, Jenny d'Héricourt et Angélique Arnaud. L'égalité des sexes à laquelle elles aspirent correspond à l'exercice par les hommes et les femmes d'une liberté absolument équivalente, qui ne serait

⁸⁶⁹ Jenny P. D'HERICOURT, « Emancipation de la femme. Conclusion », art. cité, p. 157.

en rien limitée par des injonctions sociales liées au sexe. Il ne s'agit pas pour autant d'une liberté incontrôlée : la liberté individuelle dont elles font l'éloge s'inscrit dans une conception très morale du progrès. Comme la majeure partie des hommes et femmes « de gauche » de leur temps, elles interprètent en effet le passé et le présent en fonction d'un avenir forcément meilleur, puisqu'elles sont persuadées d'assister au « mouvement ascensionnel de l'Humanité vers l'amélioration morale, le perfectionnement intellectuel et le bien-être matériel »⁸⁷⁰.

En affichant leur exigence morale, elles montrent un point commun avec les femmes qui, dans les années 1830 et en 1848, ne pouvaient parler d'émancipation qu'en protestant hautement de leur moralité. Dans les années 1850, rien n'a changé à ce sujet, bien au contraire : sous la plume d'une femme, le mot liberté risque d'autant plus d'être traduit par licence que le souvenir – déformé, manipulé – des « utopies » de 1830 et des « femmes de 1848 » est bien présent dans les esprits. C'est pourquoi il est nécessaire aux femmes de développer toute une argumentation sur la dimension morale de l'autonomie (III.1), alors que cette précaution n'est en revanche plus guère de mise de la part des prolétaires, contrairement à leur discours émancipateur des années 1830-1840. Loin de refléter le « Progrès », l'Histoire régresse donc concernant les femmes. La pression à laquelle sont soumises ces dernières se mesure aussi à certaines remarques de Pauline Roland, Jenny d'Héricourt et Angélique Arnaud : même elles semblent hésiter parfois entre leur attachement aux principes abstraits et la tentation de revenir à la rhétorique « utilitaire » employée par le passé⁸⁷¹. C'est ainsi que Pauline Roland juge que « la vie sociale (...) ne sera normale qu'alors que la famille entière y sera représentée », tandis qu'Angélique Arnaud suggère que l'esprit intuitif des femmes déchiffrera « un jour quelques nouveaux feuillets de ce mystérieux livre où sont écrit les secrets divins ». Quant à Jenny d'Héricourt, elle explique :

« Toutes les libertés me sont également chères : je n'aime pas plus un sexe que l'autre ; si la liberté politique des hommes était à mes yeux la question la plus importante, je n'aurais pas hésité, négligeant les intérêts de mon sexe, à lui consacrer ma plume, mon repos, ma vie. Mais il m'est très évident que les sociétés modernes ne peuvent se tirer de la situation fausse et douloureuse où elles agonisent, qu'avec le concours actif des femmes régénérées ; et il n'y a de régénération possible pour la femme que par la liberté, féconde mère de toute dignité, de toute vertu. »⁸⁷²

⁸⁷⁰ Jenny P. D'HERICOURT, « De l'avenir de la femme. II ? », art. cité, p. 59.

⁸⁷¹ Rappelons que, dans les années 1830 et 1848, la plupart de celles qui demandent la liberté pour leur sexe promettent en échange l'épanouissement des vertus féminines nécessaires au salut de l'humanité. Ce thème apparaît furtivement à quelques reprises dans des articles de Jenny d'Héricourt, qui parle notamment des femmes comme agents pacificateurs, en contradiction avec les théories qu'elle développe par ailleurs.

⁸⁷² Jenny P. D'HERICOURT, « Emancipation de la femme. Conclusion », art. cité, p. 158.

De tels arguments sont toutefois très minoritaires et périphériques dans leurs propos. Malgré ce que pourrait faire croire cette dernière citation, Jenny d'Héricourt est d'ailleurs celle qui rejette le plus fermement l'idéal de certains réformateurs fondé sur la notion d'androgynie. Ce n'est pas en faisant miroiter les bienfaits d'une société harmonieuse – car fondée sur la complémentarité des sexes – que Pauline Roland, Jenny d'Héricourt et Angélique Arnaud incluent les femmes dans l'idéologie contemporaine du progrès. Demeurant sur le terrain des principes universels, elles affirment que la liberté individuelle des femmes est avant tout un résultat de la raison, une conséquence du droit et une condition de la morale. Elles présentent donc cette liberté comme un élément essentiel du progrès collectif. Jenny d'Héricourt développe cette réflexion de façon détaillée, en s'appuyant beaucoup sur l'histoire. Nous verrons ce que sa conception du progrès a de commun à celle véhiculée par les républicains contemporains, et quel est l'objectif de son argumentation (III.2).

III.1. L'autonomie des femmes : un progrès moral

Tout en plaçant leurs démonstrations sous l'invocation de la raison, Pauline Roland, Jenny P. d'Héricourt et Angélique Arnaud partagent une même préoccupation pour la morale, qu'elles conçoivent comme inextricablement liée au droit. Leur insistance sur la morale s'explique sans doute en partie par leur statut de femme, qui rend automatiquement suspecte leur aspiration à la liberté. D'autres intérêts semblent cependant aussi en jeu. Elles rejoignent en effet sur ce terrain nombre de leurs contemporains qui, soucieux de faire progresser la société vers un avenir rationnel, veulent substituer la philosophie morale à l'ancienne morale religieuse, jugée inefficace ou rétrograde. Par ailleurs, invoquer la morale et son caractère « supra-individuel » offre deux avantages : cela permet de se défendre des accusations d'individualisme, et cela permet en même temps de contester logiquement que l'on refuse à certains individus le bénéfice de cette morale, pour des raisons pragmatiques.

Dans leurs textes respectifs Pauline Roland, Jenny d'Héricourt et Angélique Arnaud se mettent d'emblée en scène comme des autorités morales, capables de dire la vérité sur le bien et le mal. En tant qu'épouse (veuve) et mère irréprochable⁸⁷³, Angélique Arnaud a beau jeu de reprocher à Michelet son immoralité au sens classique du terme, condamnant notamment sa conception « sensuelle » de l'amour conjugal. Toutefois elle ne s'attarde guère sur cet aspect de la question, amplement traité par la presse cléricale et conservatrice de l'époque. Elle se

⁸⁷³ Du moins sa vie privée n'est pas connue publiquement, au contraire de celle de Pauline Roland.

réfère surtout à une conception éthique de l'être humain, et des rapports entre individus. C'est ce qui l'amène à formuler sa critique morale essentielle, celle de la dépendance absolue de l'épouse :

« Sa dépendance sera consentie, dites-vous. Mais beaucoup de nègres aussi préfèrent l'esclavage à l'affranchissement ; mais les femmes de l'Orient aiment le harem ! Est-ce une raison pour asservir à jamais les unes et les autres ? (...) Beaucoup de malades aimeraient mieux s'énivrer d'éther ou de haschich : le médecin doit-il céder à leur désir, et, plutôt que de leur rendre la santé, les laisser mourir dans les douceurs du rêve ou le calme de l'engourdissement ? Si vous êtes vraiment un médecin moral, vous comprendrez le rapport sans que je vous l'explique. Vous cesserez d'offrir le haschich pour tendre une main loyale à celle qui doit s'élever par la recherche, par le travail, et s'il le faut, par le sacrifice et le martyr. »

Pauline Roland pourrait, elle, paraître mal placée pour donner des leçons de morale. Quelques mois avant que ne paraisse son texte, sa vie privée – contraire à toutes les normes de la morale dominante – a été complaisamment étalée dans la *Gazette des Tribunaux*⁸⁷⁴. Pourtant elle se place sur le terrain de la morale dès le début de son texte, en mettant en doute l'honnêteté de Girardin. On comprend très vite qu'elle n'a que faire de la « bonne moralité » et que la morale consiste, pour elle, à respecter autrui et à se respecter soi-même en demeurant fidèle à ses idéaux. C'est à ce titre qu'elle peut se poser en moralisatrice et examiner sous cet angle la question du statut social des femmes : la femme, explique-t-elle, doit pouvoir, comme l'homme, « remplir des devoirs envers elle-même, en conservant, hors de toute atteinte, sa dignité personnelle, en se développant dans la vertu ». Elle finit d'ailleurs par dénier à Girardin la capacité de trancher sur ce sujet : elle l'accuse en effet d'être mû uniquement par des intérêts matérialistes, en ne défendant que « la vie et le gouvernement à bon marché ». Quant à Jenny d'Héricourt qui, avec son pseudonyme, ne laisse aucune prise sur sa vie privée et à d'éventuels jugements moraux sur sa personne, elle demeure également dans une sphère abstraite bien éloignée des questions de mœurs :

« Chaque être naturel tenant son droit du fait de son existence, non de ses facultés distinctives, l'être humain a ce droit dans la société puisqu'il ne peut perdre un droit naturel et que personne que lui-même ne peut être juge de ses aptitudes et de ses attractions. (...) La liberté individuelle dans l'égalité sociale est donc l'intellectualisation et la moralisation de la loi naturelle, c'est-à-dire sa traduction humaine ;

⁸⁷⁴ Voir première partie, chapitre II.

elle doit nécessairement apporter dans l'ordre humain l'harmonie par l'infinie variété, et ainsi mettre l'humanité d'accord avec la nature qu'elle est appelée à représenter, à reproduire en l'idéalisant. »⁸⁷⁵

Toutes cherchent à démontrer que seule la liberté individuelle – des hommes et des femmes – est une garantie de morale, non seulement dans la sphère privée, mais aussi dans la perspective du progrès de l'ensemble de la société.

En plaidant pour une émancipation morale, elles concluent à la nécessité de l'indépendance matérielle : il faut que les femmes puissent travailler, et vivre dignement de leur travail. Nous avons vu que Pauline Roland incluait les femmes dans la revendication socialiste du « droit au travail ». Elle insiste particulièrement sur la similitude des besoins des hommes et des femmes dans ce domaine :

« Comme [l'homme], [la femme] a à remplir des devoirs envers elle-même, (...) en se faisant sa vie, non du travail, de l'amour et de l'intelligence d'un autre – fût cet autre son père, son époux ou son fils – mais de son propre travail, de son amour, de sa propre intelligence (...) La femme a droit au travail comme l'homme, et à un travail productif, indépendant qui l'affranchisse de toute tutelle. Elle a droit de choisir elle-même son travail, aussi bien que l'homme, et nul ne peut légitimement la confiner dans le ménage si elle se sent autrement appelée »

Cette revendication permet à Pauline Roland de brouiller la délimitation convenue entre les rôles sexués traditionnels. Plus précisément, on peut supposer d'après son article qu'elle fait du travail salarié des femmes une véritable passerelle qui réunit les deux sphères du privé et du public, de la famille et du politique. Faire reconnaître le droit des femmes au travail salarié représente donc un enjeu social essentiel. A la différence de Pauline Roland, Angélique Arnaud ne distingue guère travail salarié et travail domestique. L'essentiel pour elle réside dans la valeur morale intrinsèque à tout travail : son but n'est pas tant de prôner l'indépendance matérielle des femmes que de dénoncer l'immoralité de leur oisiveté forcée. Elle en profite pour attaquer la conception du mariage véhiculée par Michelet, qu'elle compare à de la prostitution : dans les deux cas, il s'agit de « l'exploitation d'un sexe par l'autre », qui est « un outrage à l'amour comme à la morale ». Elle préfère finalement « la réclusion arbitraire de M. Proudhon » : « si sa prisonnière est contrainte, du moins elle est chaste, et le travail la sauve des langueurs malsaines ». Elle replace toutefois aussi le problème moral dans une perspective sociale et politique : elle tente de toucher Michelet, qui se dit porte-parole et défenseur du peuple, en lui reprochant de ne prendre en compte que les

⁸⁷⁵ Jenny P. D'HERICOURT, « Histoire morale des femmes par Legouv  . IV », *La Ragione* n  104, 11 octobre 1856, p. 410.

femmes de la bourgeoisie. Elle lui rappelle que non seulement le peuple est composé d'hommes et de femmes qui subissent une même exploitation, mais les femmes sont de surcroît fragilisées par les discriminations spécifiques qui les touchent, selon un système parfaitement comparable à la domination d'une classe sociale sur l'autre. Sa conclusion est que « le travail est le véritable émancipateur, c'est lui qui fait la vie honorable et bonne ».

Jenny d'Héricourt paraît plus proche des idées de Pauline Roland. Dans son premier article, elle pointe les inconséquences d'Auguste Comte, pour qui le travail moralise les hommes mais – s'il est salarié – dégrade les femmes⁸⁷⁶. Elle encourage les femmes à se servir de « la seule arme du travail » pour conquérir tous les droits qu'on leur refuse⁸⁷⁷ : elle semble y voir la solution principale pour mettre fin au système patriarcal, dont la clé de voûte serait la dépendance matérielle des femmes. Toutefois elle ne revient guère sur ce thème au cours de ses textes suivants, comme si elle doutait finalement de la capacité du travail à résoudre les inégalités entre les sexes. Il lui semble plus essentiel d'attaquer les fondements idéologiques de la discrimination dont sont victimes les femmes. C'est pourquoi elle développe tout un discours scientifique et rationnel concernant la différence des sexes et le statut des femmes. Elle applique ce discours non seulement à la nature, comme nous l'avons vu plus haut, mais aussi à une lecture progressiste de l'histoire, qui sous-tend la plupart de ses textes.

III.2. L'idée de progrès du point de vue des femmes

L'idée de progrès constitue un ressort essentiel des discours politiques au XIX^e siècle. Qu'il légitime des théories réformistes ou révolutionnaires, le progrès est pensé en opposition à la réaction et sert à distinguer les nostalgiques de l'ancien régime de tous ceux qui se disent héritiers de 1789 – des républicains aux bonapartistes. Tous ceux qui se prétendent artisans et acteurs de la modernité se disent convaincus d'un avancement constant et nécessaire vers la vérité et le bonheur, dont Condorcet faisait des objectifs universels. En fondant leur argumentation sur la perfectibilité de l'être humain et de la vie en société, Pauline Roland, Jenny d'Héricourt et Angélique Arnaud ne font donc que reprendre une conception très ancrée dans l'opinion publique, et notamment revendiquée par tous les républicains et les socialistes dont elles espèrent l'écoute et la reconnaissance. Toutefois ces derniers ne songent guère, d'ordinaire, à intégrer les femmes à leur philosophie du progrès. Même si la célèbre formule

⁸⁷⁶ Jenny P. D'HERICOURT, « De l'avenir de la femme. I », p. 27.

⁸⁷⁷ « Que la femme constate qu'elle a tous les droits qu'on lui conteste par la seule arme du *travail* » (JENNY P. D'HERICOURT, « De l'avenir de la femme. II », art. cité, p. 64).

de Fourier⁸⁷⁸ est connue de tous, elle demeure sans conséquence dans les programmes politiques. Comme l'explique Michèle Riot-Sarcey : « l'histoire des progrès de la liberté ne peut concerner les femmes, dans la mesure où l'identification à l'universel ne leur est pas permise : leur catégorie est précisément construite dans le non-identique à l'universalité. Catégorie « naturalisée » – identifiée à la nature –, les femmes, comme groupe, ne sont pas même une catégorie sociale. Leur différence, devenue dissemblance, altérité, les exclut, de fait, du mouvement de l'histoire puisqu'elles représentent la pérennité, le socle à partir duquel le mouvement de l'histoire est rendu possible »⁸⁷⁹.

Comme on l'a vu en 1848, les républicains demandent aux femmes de ne pas faire obstacle au progrès mais n'imaginent pas qu'elles puissent en être les agents, si ce n'est en tant que mères, éducatrices des hommes qui feront l'histoire. Pour eux, les femmes demeurent avant tout passives, enfermées dans leur fonction procréatrice, à l'écart des ressorts de l'histoire. Pauline Roland, Jenny d'Héricourt et Angélique Arnaud s'efforcent donc de subvertir cette représentation dominante du progrès, en y incluant les femmes.

III.2.1. L'intégration des femmes au Progrès

« ... j'ai moi-même trop de foi dans la sainte loi du progrès pour me satisfaire d'un idéal conçu il y a vingt-huit siècles, non plus que de la vertu de la femme Spartiate. La vie de la femme moderne doit être supérieure à l'un et à l'autre, parce que le progrès de l'Humanité profite à la femme comme à l'homme. Et si nous avons gagné en valeur, nous devons avoir également gagné en droits. »

Pauline Roland revendique explicitement la participation des femmes au progrès général et donc leur accès à la modernité. Refusant toute allusion à l'éternel féminin tant prisé par ses contemporains, elle cherche au contraire à historiciser le statut des femmes. Pour cela, elle cite l'exemple d'Athènes et de Sparte, afin de démontrer le lien entre la condition faite aux femmes et le choix du système politique. Enfin elle inclut les femmes dans la République en en féminisant la devise : « la femme est un être libre, égal à l'homme, dont elle est sœur ». Elle veut ainsi montrer que le nouveau mode de gouvernement – censé incarner la marche du progrès – doit tout transformer, y compris la situation des femmes et les rapports entre les sexes. Rappelant à Girardin qu'il se proclame « homme de progrès », elle lui explique qu'il

⁸⁷⁸ « Les progrès sociaux et changements de période s'opèrent en raison du progrès des femmes vers la liberté, et les décadences d'ordre social s'opèrent en raison du décroissement de la liberté des femmes » Charles FOURIER, *Théorie des Quatre mouvements*, Paris, Librairie sociétaire, 3^{ème} édition, 1846.

⁸⁷⁹ Michèle RIOT-SARCEY, « Les femmes dans l'histoire ou la représentativité en question », dans *Avenirs et avant-gardes en France, XIX^e-XX^e siècles. Hommage à Madeleine Rebérioux*, Paris, La Découverte, 1999, p. 53-63

devrait donc, s'il est ce qu'il dit, admettre que la « vie sociale » ne peut s'améliorer qu'avec la participation égale des femmes et des hommes. Angélique Arnaud met aussi à mal l'image progressiste de Michelet, en montrant que sa doctrine représente une régression, ou du moins empêche toute avancée :

« Une odalisque amoureuse ; un corps sans âme attendant l'étincelle de vie, de l'homme son maître, son éducateur, son tuteur, son prêtre, son Dieu, son tout : telle est donc l'épouse qui sort de votre cerveau ! Tel est l'idéal que vous opposez à la pécheresse qui a perdu le genre humain ! Guère n'était la peine de changer : car ce n'est pas avec vos préceptes de paresse et d'annihilation que l'Eve nouvelle rachètera la faute de sa devancière. »

Elle explique au contraire que l'avenir, c'est de permettre à la femme de développer toujours plus sa raison, sa volonté, sa liberté, « pour accomplir sa destinée et rectifier celle de l'homme ». Quant à Jenny d'Héricourt, elle insiste sur la solidarité de destin entre les hommes et les femmes. Selon elle, la notion même de progrès reste incertaine tant qu'il reste des opprimé-e-s, « le but du progrès étant *la liberté complète pour chaque être humain* »⁸⁸⁰. Enfin :

« ...si l'on veut que l'Humanité marche vers l'avenir, il faut *avant tout* arracher les femmes au passé. Moi, femme, je le dis bien haut et sans crainte : *tant que la masse des femmes restera soumise aux idées du passé, l'humanité sera esclave.* »⁸⁸¹

Cette dernière réflexion reproduit une conception très répandue chez les républicains du second Empire. Elle rappelle notamment les propos de Michelet dont il a été question plus haut. Toutefois, si Jenny d'Héricourt part d'un constat identique, elle aboutit à une conclusion radicalement différente : alors que Michelet entendait remédier à l'influence rétrograde des femmes en donnant aux maris un rôle d'éducateur tout puissant, Jenny d'Héricourt prône au contraire l'émancipation des femmes comme le seul moyen de les impliquer dans le progrès. C'est en fonction de cette idée qu'elle propose à ses contemporains une nouvelle lecture de l'histoire.

III.2.2. Une nouvelle interprétation de l'Histoire

« L'avènement de la liberté féminine ne peut paraître une utopie qu'à ceux qui ne savent pas lire l'histoire, qu'à ceux qui ne savent point observer ce qui se passe autour d'eux dans le présent ; il suffit,

⁸⁸⁰ Jenny P. D'HERICOURT, « De l'avenir de la femme. II », art. cité, p. 63.

⁸⁸¹ *Idem*, p. 62.

en effet, de constater la condition de la femme à son point de départ, d'examiner attentivement ce qu'elle est aujourd'hui, pour en déduire logiquement ce qu'elle sera dans l'avenir. »⁸⁸²

Dès son premier article, qui s'intitule significativement : « De l'avenir de la femme », Jenny d'Héricourt s'appuie entre autres sur une longue rétrospective historique pour révéler la « grande loi du progrès, surabondamment démontrée par la science »⁸⁸³ et en prédire les prochaines étapes, nécessairement favorables aux femmes. Ses propos reflètent bien la fascination pour l'histoire qui caractérise son époque, et tout particulièrement les courants politiques qui se disent « progressifs » ou « progressistes »⁸⁸⁴. Comme le montrent la plupart de ses articles précédemment cités, elle reprend de façon explicite le discours historiciste par lequel les républicains contemporains démontrent l'avancée inexorable de la liberté et annoncent le triomphe des idées révolutionnaires :

« L'histoire, philosophiquement étudiée, nous présente ces deux grands faits : époques principalement organiques, harmoniques, où les membres du corps social sont d'accord sur les principes de leur existence collective ; époques principalement critiques, où quelques membres du corps social, arrivés à un degré supérieur d'intelligence, trouvent une idée supérieure à l'idée reçue, et s'efforcent de la généraliser, afin de remplacer un ordre de choses qui n'est plus conforme aux besoins, aux sentiments, à la conscience de leur époque. L'idée nouvelle triomphe quand elle est dans le sens de l'éternelle loi : le progrès, malgré les protestations, les persécutions des partisans du *statu quo*. Voilà l'enseignement de l'histoire ; enseignement qui est aussi une prophétie pour les apôtres de la foi nouvelle : ils perdront repos, fortune, vie, c'est possible ; mais la grande voix de l'Humanité passée leur promet le triomphe, et ils subissent courageusement le martyre. »⁸⁸⁵

Jenny d'Héricourt synthétise ici plusieurs influences. Les notions d'époques « organiques » et « critiques » sont issues des écrits de Saint-Simon, mais aussi de son ancien secrétaire, Auguste Comte, qui essayaient par ce biais de résoudre la contradiction entre leur conception fataliste du progrès et l'existence de périodes selon eux « rétrogrades », telles que le moyen-âge. On retrouve aussi dans son texte un écho de l'hégélianisme qui imprègne la philosophie de l'histoire dominante en France. Toutefois, il semble que Jenny d'Héricourt cherche à se démarquer d'une vision trop déterministe : si elle parle du progrès comme de « l'éternelle loi », elle insiste sur le rôle des « apôtres de la foi nouvelle », c'est-à-dire les défenseurs des libertés. Dans les lignes qui suivent cet extrait, elle fait l'éloge de ceux qui

⁸⁸² *Idem*, p. 60.

⁸⁸³ *Idem*, p. 59.

⁸⁸⁴ Selon Auguste Comte, « le siècle actuel sera principalement caractérisé par l'irrévocable prépondérance de l'histoire, en philosophie, en politique, et même en poésie » (Auguste COMTE, *Système de politique positive*, tome 3: *La dynamique sociale ou traité général du progrès humain*, Paris, 1853, p. 1).

⁸⁸⁵ Jenny P. D'HERICOURT, « Réponse au deuxième article... », art. cité.

n'ont pas hésité à se soulever contre l'ordre social de leur époque et qui ont triomphé de l'esclavage, du servage, de l'obscurantisme religieux. Le progrès ne va donc pas de soi, comme elle l'explique plus en détail dans ses derniers articles de 1857, cités plus haut, où elle démontre que le christianisme a représenté une régression par rapport à la philosophie antique. Si elle semble là proche de la pensée de Renouvier⁸⁸⁶, elle n'est cependant pas aussi déterminée que lui à rejeter une lecture *a priori* progressiste de l'histoire. Tous les articles où Jenny d'Héricourt aborde l'histoire traduisent en fait une tension non résolue entre d'une part le désir de valoriser la responsabilité des individus dans l'évolution des sociétés, et d'autre part la conviction que l'humanité est destinée à se perfectionner sans cesse. Au niveau épistémologique et méthodologique, elle hésite également entre sa volonté de lire « scientifiquement » le passé – avec la même objectivité et le même refus des systèmes préconçus qu'elle prône pour l'étude de la nature – et son besoin de trouver dans l'histoire un guide pour les combats présents, ainsi qu'une preuve permettant une prédiction optimiste de l'avenir.

La démarche de Jenny d'Héricourt est d'autant plus compliquée qu'elle ne dispose, pour accéder à l'histoire, que de travaux et de compilations de seconde main, et généralement accomplis dans des perspectives téléologiques. De plus, assez peu d'ouvrages traitent explicitement des femmes dans l'histoire, or elle cherche des connaissances à ce sujet pour mener sa démonstration. C'est pourquoi elle accorde un grand intérêt à l'*Histoire morale des femmes* d'Ernest Legouvé, oeuvre qu'elle estime avoir été « écrite sous l'inspiration du progrès »⁸⁸⁷ et à laquelle elle consacre quatre longs articles dans *La Ragione* en 1856. Le livre, issu d'un cours donné au Collège de France en 1848, a rencontré un grand succès, et est édité pour la troisième fois en 1856, l'année où Legouvé entre à l'Académie française. Retraçant l'évolution de la condition féminine à diverses époques, Legouvé dénonce l'oppression des femmes dans le passé et dans le présent, et appelle à des réformes pour l'avenir. Jenny d'Héricourt éprouve donc de la sympathie pour lui, d'autant plus qu'il

⁸⁸⁶ Peut-être Jenny d'Héricourt a-t-elle alors également lu la *Philosophie de l'histoire de France* d'Edgar Quinet (troisième volume des *Oeuvres complètes de Edgar Quinet*, publié par Alfred Dumesnil, Paris, Pagnerre, 1857), ouvrage dans lequel il dénonce vigoureusement l'histoire fataliste, qui empêche de comprendre le passé et enseigne la résignation. Voir Nathalie RICHARD, « Coup d'Etat politique et révisions historiographiques : des conséquences du Deux Décembre sur la philosophie de l'histoire », dans *Comment meurt une République...*, ouv. cité, p. 63-74.

⁸⁸⁷ Jenny P. D'HERICOURT, « Histoire morale... III », art. cité, p. 362.

professe des opinions républicaines, et témoigne d'une certaine influence saint-simonienne⁸⁸⁸. Si elle critique vigoureusement sa conception de l'égalité dans la différence, qui, finalement, prolonge l'inégalité des rapports dans le couple et dans la société, elle donne néanmoins un résumé très détaillé de son travail. Elle partage d'ailleurs certaines de ses analyses, estimant comme lui que la Révolution a trahi les attentes des femmes⁸⁸⁹. Elle va toutefois beaucoup plus loin dans ses conclusions et, à partir de la grille classique utilisée par les républicains pour lire l'histoire, entreprend une nouvelle interprétation.

Celle-ci est exposée le plus clairement dans le dernier article que Jenny d'Héricourt consacre à l'émancipation des femmes⁸⁹⁰. Elle commence par établir une division ternaire de l'histoire, selon un procédé commun à la plupart des penseurs socialistes, dont Saint-Simon et Comte. Elle distingue ainsi « trois grandes manifestations progressives », le Christianisme, la Réforme et la Révolution, ce qui l'amène à considérer toutes les révolutions du XIX^e siècle comme la continuation du mouvement commencé en 1789. Son originalité est d'examiner ces trois moments non pas du côté du « peuple », mais du côté des femmes. Elle explique donc que la religion chrétienne, puis la réforme protestante, ont toutes deux réussi grâce au soutien des femmes, qui y ont vu une libération pour elles⁸⁹¹. De même, elle entend expliquer les différentes étapes de la Révolution par la participation ou l'opposition des femmes, selon que celles-ci ont ou non trouvé un intérêt dans les événements. Peut-être a-t-elle lu *Les Femmes de la Révolution* de Jules Michelet qui, comme nous l'avons vu plus haut, donne un rôle crucial à l'influence des femmes. Toutefois, alors que l'écrivain historien expliquait leurs diverses interventions – bénéfiques comme maléfiques – par leur « nature » forcément passionnée,

⁸⁸⁸ A la demande de Jean Reynaud, Ernest Legouv   a r  dig   l'article « Femmes » pour *L'Encyclop  die nouvelle*, dirig  e par Pierre Leroux et Jean Reynaud, Paris, Charles Gosselin, 1843. En mars 1848, c'est Hippolyte Carnot,   galement ancien saint-simonien, qui charge Legouv   d'un cours au Coll  ge de France sur la condition des femmes et l'  tude de son am  lioration. L'influence saint-simonienne appar   t par exemple dans ce passage de *l'Histoire morale des Femmes*, cit   par Jenny d'H  ricourt : « Dieu a cr    l'esp  ce humaine double, nous n'en utilisons que la moiti   ; la nature dit deux, nous disons un : il faut dire comme la nature. L'unit   elle-m  me, au lieu d'y p  rir, sera seulement alors l'unit   v  ritable, c'est-  -dire (...) la fusion vivante de deux individualit  s fraternelles, accroissant la puissance commune de toute la force de leur d  veloppement particulier » (Jenny P. D'HERICOURT, « Histoire morale des femmes par Ernest Legouv  . II », *La Ragine*, n  96, 16 ao  t 1856, p. 280).

⁸⁸⁹ Dans sa critique, elle cite Legouv   : « La r  volution fran  aise, qui a tout renouvel   afin d'affranchir les hommes n'a, pour ainsi dire, rien fait pour l'  mancipation des femmes.... 91 a respect   presque toutes les servitudes f  minines de 88, et le Consulat les a consacr  es dans le Code Civil » (Jenny P. D'HERICOURT, « Histoire morale... II », art. cit  , p. 281) ; elle reprend cette version dans un article ult  rieur : « Emancipation de la femme. Conclusion », art. cit  .

⁸⁹⁰ Jenny P. D'HERICOURT, « Emancipation de la femme. Conclusion », art. cit  .

⁸⁹¹ En contradiction avec son rejet affich   des dogmes et des syst  mes, Jenny d'H  ricourt tient toute pr  te une r  ponse    l'objection qu'on pourrait lui faire : « si les femmes fran  aises n'adopt  rent pas en majorit   la nouvelle religion, c'est que la France a son r  le dans l'Humanit   : elle repr  sente le g  nie de l'unit  , et que le morcellement protestant r  pugnait    ses instincts » (« Emancipation de la femme. Conclusion », art. cit  ).

vouée à la pitié, virant au fanatisme, Jenny d'Héricourt estime que les femmes ont agi de façon sensée, selon les critères de n'importe quel citoyen, en cherchant où était leur intérêt personnel et collectif. Elle redonne ainsi une dimension politique aux actions des femmes, en signalant que leurs droits ont toujours été bafoués. Si en 1789 la plupart d'entre elles s'engagèrent en faveur des idées révolutionnaires, dit-elle, c'est que « derrière la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, elles pressentaient la déclaration des droits de la femme et de la citoyenne » ; mais la Convention, fermant leurs clubs, les détrompa et elles abandonnèrent la révolution qui, dès lors échoua. Après le « stupide et indigne escamotage de 1830 », la même chose se produisit en 1848 :

« Rien n'égale la générosité, le dévouement des femmes avancées qui servirent les projets et les résolutions de la démocratie. La députation de Paris dut sa nomination en partie à leurs efforts. Les représentants, dans leur sot orgueil et leur inintelligence, eurent l'art de les détacher du mouvement en rejetant la proposition de loi sur le divorce, en fermant leurs réunions, et en poussant la brutalité et le dédain jusqu'à leur interdire l'entrée des réunions d'hommes ; elles ne devaient même pas s'instruire ! (...) Les femmes détachées, la révolution devait périr : elle périt. En 1851, elles empêchèrent l'élévation de plusieurs barricades et ne souffrirent pas que leurs maris et leurs fils s'armassent pour défendre la constitution. »⁸⁹²

Cette approche de l'histoire récente permet à Jenny P. d'Héricourt de légitimer son propre engagement, mais aussi celui des autres femmes, en l'inscrivant dans une continuité politique reconnue et partagée par tous les républicains. Elle réutilise, en la subvertissant, la référence suprême qu'est la Déclaration de 1789 : elle la présente en effet comme une rupture paradoxale, qui certes signifie le début d'un processus irréversible d'émancipation, mais se traduit dans l'immédiat par la frustration des aspirations égalitaires des femmes. C'est donc, selon elle, le moment où l'histoire des femmes s'est brutalement dissociée de celle des hommes, ceux-ci se réservant l'usage de la liberté et de l'égalité. Jenny d'Héricourt peut ainsi conclure, en interpellant ceux qui se disent démocrates et socialistes :

« Maintenant, Messieurs, vous êtes édifiés sur la question : toutes vos luttes seront vaines si les femmes ne marchent pas avec vous. Elles sont mûres pour la liberté civile : elles l'auront par vous, ou bien elles se mettront contre vous »⁸⁹³

Tout ce discours participe de la réflexion générale menée sur l'histoire dans les milieux de l'opposition de gauche depuis le Deux Décembre 1851. Désarmés par l'échec de 1848 puis le triomphe Napoléon III, les élites républicaines cherchent à comprendre comment

⁸⁹² *Idem*, p. 161.

⁸⁹³ *Ibidem*.

est morte la République, et à fixer les conditions de son possible rétablissement⁸⁹⁴. Les événements récents ayant détruit les certitudes avec lesquelles ils lisaient et construisaient l'histoire, la plupart des démocrates se demandent ce qu'il faut comprendre du passé et ce qui reste encore à espérer de l'avenir. « Dès lors, l'histoire est devenue cette belle confusion que vous voyez aujourd'hui, où nous avons peine à nous retrouver nous-mêmes » s'exclame l'historien Edgar Quinet, qui reflète là le désarroi d'une partie de ses compagnons de lutte⁸⁹⁵. A tous ceux qui doutent du sens de l'histoire parce que le présent ne répond plus à leur représentation du progrès⁸⁹⁶, Jenny d'Héricourt estime pouvoir apporter une réponse. Il suffit selon elle de prendre en compte les femmes dans l'histoire pour comprendre que les révolutions ne peuvent qu'échouer tant que seule une partie de la population peut en tirer profit.

Finalement, tout en essayant d'éviter une vision trop fataliste du progrès, Jenny d'Héricourt conforte le schéma téléologique mis en place par les historiens libéraux et républicains. En effet, loin de juger que leur théorie est contredite par les événements, elle explique qu'ils ne prennent pas en compte les bons critères. Pour elle, les précédents efforts vers la liberté n'étaient qu'incomplets : le véritable progrès reste donc à venir, à la condition de reconnaître enfin l'égalité des droits de tous et toutes. Les leçons qu'elle tire de sa propre expérience de 1848, lui confèrent une grande lucidité vis à vis de l'opposition républicaine. En révélant l'histoire du point de vue des exclu-e-s du progrès, elle place ses contemporains devant le choix suivant, qui concerne aussi bien les femmes que toutes les autres catégories opprimées : ou bien perpétuer le passé, en continuant d'imposer et d'accepter l'oppression, ou bien cheminer vers l'avenir, grâce à l'entière réalisation des principes de la Révolution. Elle formule clairement cette alternative dans sa réponse à Proudhon, en opposant les démocrates qui comprennent le sens de l'histoire à ceux qui en refusent les évidences :

⁸⁹⁴ Voir Sylvie APRILE, « Faire vivre la République. Paroles et écrits des exilés au lendemain du coup d'Etat », dans *Comment meurt une République...*, ouv. cité, p. 55.

⁸⁹⁵ Edgar QUINET, *Philosophie de l'histoire de France* (1855), dans Edgar QUINET, *Oeuvres complètes*, Germer-Baillière et Cie, sd., p. 302, cité par Nathalie RICHARD, « Coup d'Etat politique et révisions historiographiques : des conséquences du 2 Décembre sur la philosophie de l'histoire », dans *Comment meurt une République...*, ouv. cité, p. 63.

⁸⁹⁶ Cette attitude n'est d'ailleurs pas propre aux républicains. Ainsi Augustin Thierry écrit en 1850 : « ... A toutes les causes de lenteur qui existaient pour moi, notre déplorable révolution en a joint une autre qu'il me faut combattre, c'est le doute sur l'histoire de France telle qu'elle m'apparaissait naguère et que j'aimais à la construire dans un ordre que je croyais être le plan même de la providence. Maintenant je ne la comprends plus, le présent a bouleversé mes idées sur le passé et à plus forte raison sur l'avenir ; j'ai perdu ma foi historique et, chose que je n'aurais jamais cru, ma foi politique s'en va ». Lettre à Madame de Circourt, le 13 janvier 1850, Bibliothèque de l'Arsenal, Ms. 13522/3, cité par Loïc RIGNOL, « La philosophie de l'histoire d'Alphonse Esquiros », *Revue d'Histoire du XIX^e siècle*, n°20-21, 2000, p. 171.

« Les émancipateurs, prenant la femme au berceau de l'humanité, la voient lentement marcher vers l'émancipation civile. Intelligents disciples du progrès, ils veulent, en lui tendant une main fraternelle, l'aider à remplir sa destinée. Les non-émancipateurs, niant la loi historique, méconnaissant le mouvement progressif et parallèle du prolétariat, de la femme et de l'industrie vers l'affranchissement, veulent repousser la femme bien au-delà du Moyen Âge, jusqu'à Romulus et aux patriarches bibliques. Les émancipateurs, croyant à l'autonomie individuelle, la respectant, et reconnaissant que la femme en a une, veulent lui aider [sic] à la conquérir. Jugeant du besoin qu'un être libre a de la liberté, par le besoin qu'ils en ont eux-mêmes, ils sont conséquents. »⁸⁹⁷

Par leur éloge de l'individu, de la Raison, de la science et du Progrès, les textes de ces trois auteures peuvent être lus comme des manifestes en faveur de la modernité. Ils représentent une sorte de tournant par rapport aux revendications des femmes du premier dix-neuvième siècle : en 1848 encore, la plupart de celles qui demandaient un nouveau statut social prolongeaient la rhétorique des années 1830, largement fondée sur une valorisation religieuse, voire mystique, du féminin. Pauline Roland, Jenny d'Héricourt et Angélique Arnaud ont toutes trois connu ces premières étapes du « mouvement des femmes » et ont expérimenté l'impasse de son argumentation. Elles se sont relativement peu impliquées en 1848 dans la réclamation de droits pour leur sexe, peut-être parce qu'elles pensaient alors – comme le suggère Pauline Roland *a posteriori* – qu'il était inutile, voire dangereux, de dissocier la cause des femmes des autres luttes, et que le triomphe de la démocratie apporterait nécessairement l'égalité des sexes. Après avoir pris conscience du conservatisme des républicains et des socialistes à l'égard des femmes, elles veulent atteindre cette partie de l'opinion, qu'il s'agisse des élites sociales ou bien des travailleurs. Comme le disent Pauline Roland et Jenny d'Héricourt, ce sont en effet ces derniers – qu'elles rattachent implicitement aux courants de gauche – qui sont porteurs du progrès et qu'il est important d'atteindre. Elles tentent de leur faire comprendre qu'il est absurde d'attendre l'avènement d'un pouvoir démocratique qui, une fois instauré, ferait soudain surgir l'égalité réelle entre les individus, y compris des deux sexes : au contraire, c'est en reconnaissant d'ores et déjà concrètement cette égalité et en la pratiquant que pourra naître une démocratie solidement ancrée dans les esprits et dans les mœurs.

⁸⁹⁷ Jenny P. D'HERICOURT, « Réponse de Mme Jenny d'Héricourt à M. P.-J. Proudhon », *Revue philosophique et religieuse*, tome VI, février 1857, p. 273.

Chacune à leur tour et chacune à leur manière, ces trois auteures donnent ainsi une dimension politique à la « question des femmes », en expliquant que celle-ci concerne l'ensemble de la société et met en jeu le choix de l'avenir. En interpellant des personnalités de leur temps qui se sont récemment exprimées sur le sujet, elles montrent leur volonté de réagir à l'actualité, et espèrent peut-être aussi bénéficier de l'audience « médiatique » dont disposent ces hommes. Mais elles cherchent surtout à débattre avec eux parce qu'ils sont considérés comme des théoriciens ou des porte-paroles importants pour les républicains et les socialistes, et qu'ils exploitent des préjugés sur les femmes présents dans tous les milieux, au-delà de toutes les divergences politiques. Comme l'explique Juliette Lamber, une jeune auteure de la génération suivante, qui entreprend elle aussi de réfuter Proudhon, perpétuer et justifier la domination masculine équivaut à préserver soigneusement les inégalités et les rapports de pouvoir à l'échelle de toute la société :

« Ses doctrines sur la femme sont tout autrement dangereuses ; elles expriment le sentiment général des hommes qui, à quelque parti qu'ils appartiennent, progressistes ou réactionnaires, monarchistes ou républicains, chrétiens ou païens, athées ou déistes, seraient enchantés qu'on trouvât le moyen de concilier à la fois leur égoïsme et leur conscience en un système qui leur permît de conserver les bénéfices de l'exploitation appuyée sur la force, sans avoir à craindre les protestations fondées sur le droit. Le pouvoir s'impose parce qu'il est nécessaire ; il ne se maintient qu'en prouvant qu'il est légitime. M. Proudhon a essayé d'établir que la subordination de la femme est basée sur la nature, et il a tenté de construire *un ordre* qui maintînt cette subordination, une justice qui la sanctionnât. Il a voulu perpétuer le règne de la force en la légitimant ; c'est là son crime »⁸⁹⁸.

Pauline Roland, Jenny d'Héricourt et Angélique Arnaud cherchent à en convaincre l'opinion démocrate, et veulent pour cela fragiliser l'influence de ses « maîtres à penser ». Bien qu'étant elles-mêmes imprégnées des idées de ceux qu'elles réfutent, elles subvertissent la pensée commune de « la gauche » en donnant leur point de vue « de femmes » – femmes étant ici synonyme d'exclues du Progrès. On le voit particulièrement bien avec Jenny d'Héricourt, qui ne se résout pas à rejeter la notion même de Progrès. Malgré l'influence

⁸⁹⁸ Juliette LAMBER, *Idées antiproudhoniennes sur l'amour, la femme et le mariage*, Paris, E. Dentu, seconde édition augmentée de 1861, p. 42. Juliette Lamber (1836-1936), née Lambert, a été élevée par un père républicain, qui lui fait connaître les écrits des réformateurs socialistes ainsi que Proudhon. Elle épouse en 1853 l'avocat La Messine, grand admirateur d'Auguste Comte, et qui entend exercer ses droits de mari en essayant de reprendre à son compte les *Idées antiproudhoniennes*, dont la première édition est parue en 1858 sous le nom de Juliette La Messine. Le couple se sépare en 1859. Juliette Lamber fréquente les cercles littéraires parisiens, se rendant dans les salons de Daniel Stern, Mme Reybaud, puis George Sand, mais aussi Charles Fauvety et Neffzer. Elle se lie avec Arlès-Dufour et Jean Reynaud, rencontre le Père Enfantin. Veuve en 1867, elle épouse en 1868 le financier Edmond Adam, qui brigue une carrière politique ; elle ouvre alors un salon républicain, consacré notamment à la promotion du jeune Gambetta. Voir Juliette ADAM, *Mes Premières Armes Littéraires et Politiques*, Paris, Alphonse Lemerre, 1904.

probable de Renouvier, malgré ses tergiversations liées à sa volonté de rationalité et d'objectivité, elle reprend finalement l'habituelle théorie du progrès historique, mais en tentant de la subvertir : l'essentiel pour elle est d'inclure les femmes dans le mode de pensée dominant de « la gauche », et non de développer une critique générale du Progrès qui n'apporterait rien à sa démonstration en faveur des femmes. C'est dans cette perspective que Pauline Roland, Angélique Arnaud et elle se présentent comme des démocrates et républicaines plus authentiques, les vraies héritières des Lumières et de la Révolution, qui demandent l'application entière des principes émancipateurs, au nom de la Raison et du Progrès.

Toutes trois ont dû profondément méditer les contradictions du saint-simonisme à l'égard des femmes, se souvenant des pratiques autoritaires et hiérarchiques des hommes du mouvement. Ceci leur permet sans doute de se distancier, voire d'abandonner presque entièrement l'idée de complémentarité du « féminin » et du « masculin », qui renvoie à la théorie de l'androgynie développée par la religion saint-simonienne. Elles tirent également les leçons de l'échec vécu en 1848 : certes, des femmes ont alors pu s'emparer d'une parole publique, et, durant un temps, exprimer leurs aspirations et leur critique politique, mais la République s'est installée sans elles, et ni la société ni les pouvoirs établis ne les ont entendues. C'est pourquoi, rompant avec le discours majoritaire des « femmes de 1848 », Pauline Roland, Jenny d'Héricourt et Angélique Arnaud refusent de se laisser enfermer dans une identité « féminine », dans l'interprétation déterministe de la nature, et dans une conception religieuse des rapports humains. Elles s'expriment certes en tant que femmes, mais en donnant un sens social et politique à cette catégorie ; elles se gardent bien de définir ce qu'est « la Femme », et se concentrent sur la revendication de la liberté individuelle. Pour autant, leurs propos résonnent dans le vide. Si elles se montrent actrices de l'histoire, en défendant les idées révolutionnaires dans toutes leurs conséquences, en mettant leur mode de vie en conformité avec leurs convictions philosophiques et politiques, elles ne peuvent accéder au statut de sujet d'histoire, faute d'écoute et de reconnaissance pour ce qu'elles disent et ce qu'elles sont à titre personnel. Leurs propos n'ont en effet aucune signification pour les contemporains, qui se refusent à les considérer – elles et les autres femmes – comme des individus. L'« évidence » de la différence des sexes constitue un obstacle majeur à l'acceptation de l'égalité, dans la mesure où perdure la confusion entre identité (similitude) et égalité. Par ailleurs, leur critique est en complet décalage avec les attentes des milieux qui partagent leurs idées politiques : en ces temps de répression antirépublicaine et antisocialiste,

il s'agit de présenter un front soudé derrière les ténors de « la gauche », si divers soit-ils, et non de remettre en cause l'authenticité de leurs convictions. Les positions d'un Girardin, d'un Proudhon ou d'un Michelet sur la fonction et la structure de la famille ne sont pas un détail secondaire dans leur pensée, mais témoignent bien des fondements hiérarchiques sur lesquels se construit le projet démocratique auquel adhère une majorité des courants oppositionnels.

Les écrits de Pauline Roland, Jenny d'Héricourt et Angélique Arnaud dénotent certes le début d'une évolution théorique, qui se manifeste par la sécularisation et le rationalisme des arguments, mais cette évolution semble se produire en vain. Elles n'en retirent pas de profit en terme de reconnaissance personnelle et collective, et leurs écrits demeurent très isolés parmi tous ceux que publient des femmes engagées dans les années 1850. Non seulement ce sont les seuls à tant mettre l'accent sur la nécessaire et légitime liberté individuelle, mais aussi les seuls à formuler cette revendication uniquement au nom du droit, de la raison, de la morale. La plupart des contemporaines qui protestent alors contre leur statut continuent plutôt de jouer sur la valorisation du féminin, ou du moins mêlent des démonstrations égalitaires à une rhétorique fondée sur l'idée de différence⁸⁹⁹. L'originalité de Pauline Roland, Jenny d'Héricourt et Angélique Arnaud est donc de témoigner à la fois d'une solidarité de genre et d'une conscience de genre : elles précisent bien que leur volonté de défendre l'ensemble des femmes provient de ce qu'elles relèvent toutes d'un même statut social injuste, et appartiennent à une même catégorie culturellement et socialement construite.

Enfin, l'intérêt de leurs articles réside aussi dans le fait qu'on peut les lire comme des textes d'espoir produits dans des « années noires ». S'ils répondent tous à des enjeux différents, spécifiques à chaque moment, ils ont en commun de parler essentiellement de liberté et de progrès, alors qu'ils paraissent dans des années où les libertés démocratiques sont bafouées, et où l'avenir politique est incertain. C'est bien une forme de résistance au despotisme et au conservatisme qui s'incarne dans le langage de ces trois auteures, même si celles-ci ne parlent en apparence « que » des femmes. Toutes témoignent que la liberté peut, dans l'immédiat, se conquérir et s'exercer au moins dans le domaine de l'écriture, en affrontant à la fois la censure et le poids de l'opinion commune. En réussissant à publier

⁸⁹⁹ Voir par exemple Juliette Lamber : selon elle, si « de l'aveu de Daniel Stern, "la femme n'arrive à l'idée que par la passion", que nous importe ! pourvu qu'elle y arrive. Bien plus, je dis que c'est là ce qui fait sa force et ce qui montre l'utilité de son intervention dans la logique masculine ; elle y introduit le plus souvent un élément qui lui manquait, l'élément sentimental, qui n'est pas moins nécessaire que l'élément purement rationnel, dans toutes les questions qui intéressent la société, l'homme ou même la nature » (Juliette LAMBER, *Mes Premières Armes...*, ouv. cité, 1861, p. 54-55).

malgré tous les obstacles qui se dressent devant elles en tant qu'opposantes et en tant que femmes, elles démontrent qu'il existe toujours la possibilité d'une parole critique. En l'occurrence, elles bénéficient de l'appui d'autres opposants, eux-mêmes minoritaires parmi les courants de gauche. Si elles parviennent à s'emparer d'une parole dérangeante, les trois auteures n'ont toutefois pas vraiment les moyens de réfuter les idées d'un Girardin, d'un Proudhon ou d'un Michelet, ni de désarmer l'hostilité du prolétariat envers le travail et l'indépendance des femmes. Les tribunes qui accueillent leurs articles n'ont qu'un lectorat limité et, sous le second Empire, Jenny d'Héricourt et Angélique Arnaud doivent s'en tenir à un registre philosophique et littéraire, à l'écart de toute discussion ouvertement politique. Hormis la polémique entre Jenny d'Héricourt et Proudhon – qui prend vite et brutalement fin – il n'y a pas de débat entre elles et leurs interlocuteurs. Les « amis » qui leur donnent la parole semblent aussi garder une distance prudente avec elles, se gardant de les associer ouvertement à leurs propres combats. Ces textes sont également isolés dans la production de leurs auteures. Pauline Roland ne publie plus ensuite que des articles de « morale », avant sa transportation et sa mort. Sans doute se replie-t-elle alors sur le seul registre où elle pense avoir quelque influence : en s'en tenant – au moins dans la forme – au rôle moralisateur dévolu aux femmes, peut-être espère-t-elle être entendue. Jenny d'Héricourt cesse d'écrire jusqu'à *La Femme affranchie* en 1860, après lequel elle ne publie plus que sous la forme d'articles, dans quelques journaux de la fin des années 1860. Enfin, après sa critique de Michelet, Angélique Arnaud retourne elle aussi au silence jusqu'à la fin des années 1860. On ne connaît pas les raisons immédiates et concrètes de leur abandon la parole publique, mais il faut sans doute y voir l'effet d'un grand découragement, face aux difficultés d'expression propres à la période, mais aussi face à l'impossibilité de se faire reconnaître comme interlocutrices.

Cet apparent renoncement – du moins concernant Héricourt et Arnaud – peut paraître d'autant plus surprenant que ces auteures se sont données plus ou moins explicitement en exemple aux autres femmes, pour les inciter à s'exprimer librement. En argumentant de façon rationnelle, pour démontrer la validité de principes abstraits, elles ont posé les conditions indispensables à toute parole engagée : celle-ci doit provenir d'un individu intellectuellement autonome, capable et désireux d'exercer une pensée critique qui puisse guider autrui. En défendant le droit des femmes à la liberté individuelle, elles les ont concrètement appelées à se défaire des idées reçues et des habitudes de soumission qui aliènent la pensée. Elles les ont ainsi encouragées à s'affirmer publiquement, au nom de la raison et de la morale : la parole

engagée des femmes peut, selon elles, se révéler un puissant instrument de progrès. J'examinerai, dans le chapitre suivant, quelles sont les possibilités concrètes de cette parole engagée pour les femmes des années 1850-1860, en France et en Allemagne.

Chapitre II. L'écriture engagée, voie d'accès à la Cité ?

Si peu de femmes théorisent leurs revendications à la manière de Pauline Roland, Jenny d'Héricourt et Angélique Arnaud, beaucoup les expriment de façon concrète, à travers divers types d'écrits que l'on retrouve aussi bien en Allemagne qu'en France dans les années 1850-1860. Ces auteures et leurs textes, qui prolongent la réflexion menée en 1848 sur les possibilités d'intervention publique des femmes, restent encore assez peu étudiés par les historiens. En France surtout, de tels sujets sont généralement classés du côté de la littérature ; les historiennes allemandes et anglo-saxonnes se sont davantage intéressées à la production des auteures engagées germanophones. Si l'on écarte ici les travaux centrés sur une analyse littéraire des œuvres, on trouve deux types de recherches concernant les femmes qui ont écrit pour défendre des idées en Allemagne et en France au XIX^e siècle. Il s'agit premièrement d'ouvrages consacrés à la vie et à l'œuvre d'une ou plusieurs auteures, examinées souvent sous l'angle d'un engagement particulier⁹⁰⁰. Leurs textes sont généralement utilisés pour comprendre et compléter la biographie de leur auteure. Ainsi, Whitney Walton considère que ce sont les textes de Hortense Allart, Delphine Gay, Marie d'Agoult et George Sand qui permettent d'approcher leur identité singulière. Selon elle, ces auteures se sont créées par l'écriture un « Moi » public, en réponse à la société dans laquelle elles vivent : ce sont leurs publications qui les révèlent en tant que sujets autonomes⁹⁰¹. Certaines de ces études, effectuées dans la perspective d'une histoire genrée, s'appuient sur les parcours et les œuvres de certaines auteures pour examiner les rapports de sexe et le statut des femmes à un moment

⁹⁰⁰ Citons comme exemples : Michelle PERROT (présente), *George Sand. Politique et polémiques (1843-1850)*, Imprimerie nationale éditions, collection acteurs de l'histoire, 1997 ; Carol DIETHE, *Towards Emancipation. German Women Writers of the Nineteenth Century*, New-York, Bergham Books, 1998 ; Gudrun MARCI-BOEHNCKE, *Fanny Lewald : Jüdin, Preußin, Schriftstellerin. Studien zu autobiographisches Werk und Kontext*, Heinz, 1998 ; Bernard HAMON, *George Sand et la politique, « cette vilaine chose... »*, Paris, L'Harmattan, 2001.

⁹⁰¹ Whitney WALTON, *Eves Proud Descendants : Four Women Writers and Republican Politics in Nineteenth-Century France*, Stanford, Stanford University Press, 2000. Voir aussi Jo BURR MARGADANT, « Introduction : The New Historical Biography in Historical Practice », *French Historical Studies*, 19 :4, 1996 et *The New Biography : Performin Femininity in Nineteenth Century France*, Berkeley, University of California Press, 2000.

donné⁹⁰². Cette dernière préoccupation converge vers le deuxième type de recherches existant, qui analysent les conditions dans lesquelles les femmes peuvent écrire et publier au XIX^e siècle, contribuant à éclairer l'histoire de la période⁹⁰³.

Le point commun de ces études est de montrer les difficultés de diverses natures rencontrées par les femmes désireuses d'écrire, et tout spécialement par celles qui veulent produire des textes originaux, critiques, éloignés des normes. Il s'agit d'abord d'obstacles matériels, à commencer par la fameuse « chambre à soi », qui fait alors si cruellement défaut à la plupart d'entre elles. Il faut également tenir compte de la pression sociale stigmatisant celles qui prétendent être autre chose que (seulement) des épouses et des mères, et celles qui souhaitent se procurer une autonomie financière grâce à l'écriture. En écrivant, en créant, en affirmant leurs idées et leur style, elles contreviennent à l'idéal féminin qui leur a été inculqué ; elles mettent en jeu leur identité sexuée, c'est à dire leur identité sociale. Cette analyse faite au sujet de la création littéraire est *a fortiori* valable dans le cas de l'écriture engagée. Face à des textes de femmes exprimant une résistance à l'ordre établi, une opposition aux idées politiques dominantes, une velléité d'autonomie et de liberté de penser, il convient donc de prendre en considération l'ensemble des difficultés qu'ont dû affronter leurs auteures. Celles-ci peuvent être considérées comme étant des « marginales » dans une société qui ne leur reconnaît que deux vocations : le service des hommes ou le service de Dieu. Le thème de la marginalité a été particulièrement exploré par les études féministes. Comme le font remarquer Ruth-Ellen Boetcher Joeres et Marianne Burkhard dans un ouvrage sur les écrivaines allemandes du XIX^e siècle, cette position marginale présente un intéressant paradoxe⁹⁰⁴. D'une part, il s'agit d'une situation subie, qui peut provoquer une fragilité sociale, matérielle et psychologique. Les textes trahissent souvent une grande tension entre la volonté d'affirmer une identité propre et la nécessité d'adopter un discours conforme aux attentes de la société. D'autre part, il s'agit aussi d'une posture particulière, qui offre, dans

⁹⁰² Voir par exemple : Gisela BRINKER-GABLER (Hg.), *Deutsche Literatur von Frauen*, ouv. cité ; Ruth BOETCHER-JOERES, Marianne BURKHARD (eds.), *Out of Line/Ausgefallen : the Paradox of Marginality in the Writings of Nineteenth-Century German Women*, Amsterdam, Rodopi, 1989 ; Irina HUNDT (Hg.), *Vom Salon zur Barrikade. Frauen der Heinezeit*, Stuttgart, Metzler, 2002 ; Martine REID, *Signer Sand. L'oeuvre et le nom*, Paris, Belin, 2004.

⁹⁰³ Christine PLANTÉ, *La Petite sœur de Balzac. Essai sur la femme auteur*, Paris, Seuil, collection « Libre à Elles », 1989 ; Susanne KORD, *Sich einen Namen machen. Anonymität und weibliche Autorschaft 1700-1900*, Stuttgart, Metzler, 1996 ; Ruth-Ellen BOETCHER-JOERES, *Respectability and Deviance. Nineteenth Century German Women Writer and the Ambiguity of Representation*, Chicago, University of Chicago Press, 1998 ; Karin TEBBEN (Hg.), *Beruf : Schriftstellerin...*, ouv. cité. Voir aussi la synthèse proposée par Rachel SAUVÉ, *De l'éloge à l'exclusion. Les femmes auteurs et leurs préfaciers au XIX^e siècle*, Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes, 2000, p. 57-73.

⁹⁰⁴ Ruth-Ellen BOETCHER-JOERES, Marianne BURKHARD (eds.), *Out of Line...*, ouv. cité.

certain cas, la possibilité d'envisager des perspectives inhabituelles et des points de vue originaux, qui sont plus difficilement accessibles à ceux et celles qui sont mieux intégrés dans la société. On peut essayer de repérer les éventuels effets de cette marginalité vis à vis des normes du genre si l'on aborde des textes de femme en y traquant une pensée critique, si discrète celle-ci soit-elle. Il ne suffit certes pas d'être une femme qui écrit pour se rebeller contre les normes culturelles et sociales : il est avant tout nécessaire de développer une conscience individuelle, qui permette de se positionner de façon autonome vis-à-vis de l'identité de genre, et de chercher à transformer sa condition, à un niveau personnel et collectif.

J'évoquerai d'abord les « femmes auteurs » dans leur ensemble, avant de parler plus précisément de celles d'entre elles que l'on peut qualifier d'auteures engagées (I.). Si les premières écrivent pour de multiples raisons, et sous diverses formes – des textes les plus prescriptifs aux plus poétiques – les secondes se distinguent par une subjectivité plus ou moins rebelle aux normes, par la volonté de s'adresser au lecteur de façon plutôt personnelle, pour lui transmettre leurs idées propres. Nous verrons néanmoins qu'il leur est difficile de prendre vraiment leurs distances avec une identité féminine qui leur est indispensable pour exister. Je développerai ensuite le cas particulier des femmes qui écrivent dans la presse d'opinion, voire qui créent et dirigent leur propre journal pour y diffuser leurs convictions (II.). Encore très mal connue, l'activité journalistique des femmes représente toutefois un élément important de leur intervention publique dans les années 1850-1860 : elle leur permet d'afficher leur « modernité », leur intérêt pour l'actualité, leur désir d'engagement citoyen. Enfin je présenterai les principaux thèmes d'engagement que l'on retrouve dans les écrits de femmes des décennies 1850 et 1860 (III.). Nous verrons qu'il ne s'agit pas de sujets spécifiques aux femmes mais bien plutôt de préoccupations présentes dans une large partie de l'opinion publique : là encore, les auteures engagées témoignent de leur souci d'intégration à la collectivité, et leur désir de participer au progrès général.

I De la « femme auteur » à l'auteure engagée

En Allemagne comme en France, les recherches faites au sujet des femmes qui écrivent ont attiré l'attention sur le problème de leur dénomination. L'allemand autorise bien la féminisation de *Schriftsteller* en *Schriftstellerin*, et de *Autor* en *Autorin*, mais, au XIX^e siècle, le mot *Autor* reste souvent employé pour les femmes, occultant toute dimension sexuée. De plus, comme nous l'avons vu plus haut, la catégorie *Frauenliteratur* permet aux

critiques de classer d'emblée la production des femmes hors des canons littéraires, et de la dévaloriser. En France, c'est l'expression « femme auteur » qui est la plus usitée au XIX^e siècle. L'expression enregistre certes la présence croissante des femmes dans le domaine de l'écriture, mais, en refusant de féminiser le nom commun masculin, signifie le refus de reconnaître leur égale valeur. Dans l'ouvrage qu'elle a consacré à ce sujet, Christine Planté fait remarquer que, dans la mesure où l'expression s'écrit sans trait d'union, « c'est *femme* qui est le nom, *auteur* n'est plus qu'une détermination qui précise, non un substantif qui désigne et consacre une identité »⁹⁰⁵. La société se défend d'entériner dans la langue l'existence de ces femmes qui troublent les valeurs imposées par la bourgeoisie : à la fin du XIX^e siècle, l'académicien M. de Mazade explique à la romancière Marie-Louise Gagneur⁹⁰⁶ qu'on ne saurait féminiser les mots « auteur, écrivain, confrère, pour cette raison qu'il n'existe pas de femme ou de jeune fille qui se destinent à la carrière d'écrivain »⁹⁰⁷... L'expression « femme auteur » permet de toutes les confondre en une unité indistincte et méprisée, pour mieux les rejeter hors de la littérature : « (...) chaque femme qui écrit va désormais se voir renvoyée bon gré mal gré à cette catégorie par laquelle on prétendra la définir et l'expliquer. Qu'elle écrive justement pour se chercher et s'affirmer une et singulière, son effort ne s'en verra pas moins nié par le discours généralisateur de la critique, qui ne veut voir en elle que la représentante d'une espèce trop dangereuse pour qu'on ne cherche pas à l'étiqueter afin de mieux la cerner et l'isoler »⁹⁰⁸.

De même que le terme de *Frauenliteratur* définit une production toujours jugée par le biais d'une appréciation sexuée, l'expression « femme auteur » doit anéantir toute ambition de rivaliser avec les hommes : pour les femmes, « il s'agit en somme davantage d'une pratique, d'un métier, de la littérature comme institution sociale, que de l'écriture comme création artistique et devenir d'un sujet dans le langage »⁹⁰⁹. De fait, le discours dominant dénie aux femmes qui publient tout talent réel, toute capacité qui en ferait l'équivalent d'un écrivain. Le critique littéraire allemand Karl Barthel affirme en 1853 que « la femme ne pourra jamais dépeindre l'homme de manière satisfaisante, car elle ne comprend pas ce que signifie

⁹⁰⁵ Christine PLANTÉ, *La Petite sœur...*, ouv. cité, p. 27.

⁹⁰⁶ Marie-Louise Gagneur (1832-1902). Voir Chapitre II, I.2.3.

⁹⁰⁷ Cité dans un article de Marie-Louise Gagneur daté de 1891, conservé (sans références) à la Bibliothèque Marguerite Durand (DOS GAG).

⁹⁰⁸ Christine PLANTÉ, *La Petite sœur...*, ouv. cité, p. 29.

⁹⁰⁹ *Idem*, p. 26.

poursuivre un but précis, dans un effort inlassablement poursuivi avec concentration »⁹¹⁰ : elle doit donc s'en tenir à parler uniquement de femmes, ce qui ne pourra jamais constituer un sujet digne d'une véritable œuvre. La dénomination de « femme auteur » et les discours émis au sujet de celles qui écrivent façonnent ainsi un spécimen qui incarne l'idéologie et les fantasmes de l'époque. Selon les contemporains, une telle femme relève d'une identité hors de toutes normes, incompatible avec la figure idéale de la mère de famille bourgeoise comme avec le modèle de l'écrivain professionnel au talent original, forcément masculin. C'est un être hybride, inadapté, dont la féminité est soupçonnée, voire niée : il y a en effet inadéquation fondamentale entre les normes du féminin et l'activité publique et créative de l'écrivain ; tout est fait pour souligner l'incongruité et l'inconvenance de cette prétention pour des femmes. Ce refus de reconnaissance se traduit également dans les difficultés que les auteures ont pour se nommer elles-mêmes et signer leurs œuvres : une grande partie d'entre elles a recours à l'anonymat ou au pseudonyme – souvent masculin – pour pouvoir publier⁹¹¹.

Ces constats, issus principalement de la recherche sur la poésie et le roman, peuvent être appliqués aussi à d'autres pratiques d'écriture et de publication, tels les essais, les pamphlets, les articles de presse. Quelles que soient les types de textes que l'on choisit d'étudier, il faut prendre en compte l'analyse ainsi formulée par Christine Planté : « si modeste puisse-t-elle paraître, et statistiquement marginale, rapportée aux grandes revendications politiques et sociales, l'écriture des femmes n'en a pas moins cet effet immense, *hic et nunc* : contraindre les hommes à voir en elles des individus et des sujets, et non de pures fonctions, les amener à se situer dans des relations où, entre les femmes et eux, plus rien n'est donné d'avance. Tout leur rapport à l'ordre social, à la culture, à eux-mêmes, se trouve par là interrogé »⁹¹². Toutefois, je ne suivrai pas Christine Planté lorsqu'elle considère que « le politique resurgit avec acuité du sein de la pratique la plus subjective et la plus individuelle »⁹¹³. Il me semble important de distinguer ici les genres d'écrits que la société admet, voire requiert, de la part des femmes, de ceux qui sont interdits et rejetés de diverses manières. Si l'écriture des femmes contient en elle-même un potentiel subversif, tout texte de femme ne détient pas une portée contestataire et politique. Ce qui m'importe est justement de saisir en quoi celles que je nomme « auteures engagées » se distinguent de

⁹¹⁰ Karl BARTHEL, *Die deutsche Nationalliteratur der Neuzeit*, Leipzig, 1853, cité par Karin TEBBEN, *Beruf : Schriftstellerin...*, ouv. cité, p. 33.

⁹¹¹ Susanne KORD, *Sich einen Namen...*, ouv. cité.

⁹¹² Christine PLANTÉ, *La petite sœur...*, ouv. cité, p. 65-66.

⁹¹³ *Idem*, p. 66.

l'ensemble des « femmes auteurs » : dans quelles conditions, à travers quelles formes d'écriture, parviennent-elles à affirmer leur subjectivité, à exprimer des idées critiques, à défendre des projets collectifs, et à intervenir politiquement dans l'espace public ? Nous verrons pour cela quelles normes il leur faut transgresser pour conquérir d'autres genres d'écriture que ceux qui leur sont concédés, et pouvoir s'imposer comme des sujets autonomes et engagés dans la cité (I.1). Puis nous verrons quelles sont les principales formes qu'elles utilisent pour s'exprimer, du roman à thèse aux essais argumentatifs (I.2 et I.3).

I.1. Une activité potentiellement subversive

Le critique littéraire allemand Robert Prutz remarque en 1859 que les écrivaines (*Schriftstellerinnen*) de la nouvelle génération ne se contentent plus de s'engager sous des bannières déployées par les hommes, mais se comportent de façon autonome, parlent de leurs propres intérêts, avec leurs mots à elles⁹¹⁴. Son intérêt bienveillant le différencie de la plupart de ses collègues, qui se déchaînent souvent contre ces femmes et tentent de les occulter : Karl Barthel affirme ainsi qu'il ne se retient de vomir, en pensant à ces femmes « déchues de leur vraie nature », que grâce à la satisfaction de les avoir exclues de son histoire de la littérature allemande⁹¹⁵. En France également, la présence des femmes en littérature est souvent dénoncée comme un phénomène menaçant, contre lequel il faut réagir de toute urgence. La virulence des réactions témoigne bien de l'ampleur de la subversion accomplie. « Le nom de femme auteur soulève parfois tant de préjugés et de colères qu'il faut quelque audace pour se faire l'apologiste du *bas bleu* », écrit l'une d'elles, Julie Daubié⁹¹⁶, avant de plaider sa cause au nom des femmes d'esprit qui ont su se montrer épouses aimantes, pieuses mères, excellentes ménagères⁹¹⁷.

Si l'écriture devient un champ professionnel et une source de revenus pour un nombre croissant de femmes, celles-ci se heurtent toujours à de puissants préjugés qui empêchent leur reconnaissance. Traducteur explicite de la pensée dominante, Proudhon proclame : « La femme auteur n'existe pas ; c'est une contradiction. Le rôle de la femme dans les lettres est le même que dans la manufacture ; elle sert là où le génie n'est plus de service, comme une

⁹¹⁴ Robert PRUTZ, *Die deutsche Literatur des Gegenwart*, Leipzig, 1860.

⁹¹⁵ Karl BARTHEL, *Die deutsche Nationalliteratur der Neuzeit*, Leipzig, 1853, cité par Karin TEBBEN (Hg.), *Beruf: Schriftstellerin...*, ouv. cité, p. 33. En l'occurrence il fait particulièrement allusion à des écrivaines comme Luise Mühlbach, Fanny Lewald et Louise Aston, qui, dans les années 1840, se sont distinguées en dénonçant la condition féminine.

⁹¹⁶ Julie Daubié (1824-1874). Voir la fiche biographique en annexe.

⁹¹⁷ Julie DAUBIÉ, *La Femme pauvre au XIX^e siècle*, tome III, Paris, première édition 1866, réédition de 1870 reproduite par Côté-Femmes, 1993, p. 24-25.

broche, comme une bobine »⁹¹⁸. La prétention des femmes à créer, ou/et à exprimer publiquement des revendications et des convictions, suscite d'incessants rappels aux normes de la féminité et à la fonction domestique qui doit être l'unique destinée de « la Femme » :

« Une femme doit-elle écrire des livres,
Ou bien doit-elle s'en abstenir ?
(...)

Elle doit écrire tôt et tard,
Si c'est pour œuvrer contre la pauvreté,
Si c'est pour éviter de faire pire –
Mais jamais elle ne doit écrire,
Si du fait de sa fantaisie,
Est mise à mal l'économie... »⁹¹⁹

Seules des œuvres « spontanées », traduisant « l'essence féminine », sont éventuellement appréciées en littérature, étant jaugées en fonction des critères habituellement appliqués au comportement des femmes : les critiques font l'éloge de leurs dons naturels inconscients, instinctifs, mais rejettent tout ce qui provient d'un travail ou d'une érudition trop visibles : qu'elle soit *Autor/in*, *Schriftstellerin* ou « femme auteur », la Femme ne peut être qu'une mauvaise imitatrice de l'art masculin ou une simple porte-parole de la nature féminine⁹²⁰.

Dès lors se pose, pour les auteures, le problème de l'identité à assumer, à cacher ou à afficher : doivent-elles revendiquer d'écrire « comme une femme » ou plutôt « comme un homme » ? Par ailleurs, la plupart ont intériorisé l'idée selon laquelle les femmes sont « par essence » incapables de créer et de penser par elles mêmes. Elles résolvent souvent cette contradiction avec leurs propres ambitions en se laissant définir comme des exceptions⁹²¹. Quelle place reste-t-il alors pour l'expression du « je », et plus particulièrement d'un « je » subversif en ce qu'il oppose une identité individuelle à l'identité de genre imposée ? N'y a-t-il de valorisation individuelle possible qu'en se distanciant la catégorie « femme », en

⁹¹⁸ Pierre Joseph Proudhon, *De la Justice dans la Révolution et dans l'Eglise. Etudes de philosophie pratique adressées à son éminence Mgr le cardinal Matthieu, archevêque de Besançon*, Paris, Garnier Frères, 1858, édition de 1860 publiée à Bruxelles reproduite par Arthème Fayard, Paris, 1990, Onzième étude, chapitre I.

⁹¹⁹ Ludwig ROBERT, « Gaben der flüchtigen Muse », *Flora*, n°25, 12 février 1832, cité en exergue dans Karin TEBBEN (Hg.), *Beruf: Schriftstellerin...*, ouv. cité. Toutefois le poète – par ailleurs ami de la salonnière Rahel Varnhagen – conclut : « ... mais si le génie vit en elle / Elle écrira, car elle le doit ».

⁹²⁰ Susanne KORD, *Sich einen Namen...*, ouv. cité ; Christine PLANTÉ, *La petite sœur...*, ouv. cité.

⁹²¹ Voir Christine PLANTÉ, « Femmes exceptionnelles : des exceptions pour quelle règle ? », *Les Cahiers du GRIF*, n°37/38 *Le genre de l'histoire*, éditions Tierce, printemps 1988, p. 91-113.

dévalorisant de son propre sexe ?⁹²² ou bien en se proclamant comme étant la seule capable de dire la vérité sur la Femme et ce qui est souhaitable pour celle-ci ? Ne peut-on s'exprimer comme individu autonome qu'en renonçant à toute solidarité, à tout désir d'action collective avec l'ensemble des femmes ?

Pour comprendre les conditions dans lesquelles ces questions se posent aux « femmes auteurs », il convient tout d'abord de repérer les normes de l'écriture « féminine » telles que les établissent les contemporains. Selon quels critères les « femmes auteurs » sont-elles tolérées ou bien dénigrées ? Ceci permettra de mieux discerner les espaces de liberté dans lesquelles elles peuvent éventuellement s'immiscer pour contester publiquement les normes, y compris celles des catégories de genre.

I.1.1. L'écriture qui convient aux femmes

L'écriture la mieux admise pour les femmes est l'écriture utile⁹²³. En France comme en Allemagne, les jeunes filles de la bourgeoisie sont même fortement incitées à écrire, principalement sous la forme de journaux intimes qui sont des instruments privilégiés de l'éducation morale et religieuse, voire une forme de thérapie pour combattre la neurasthénie⁹²⁴. L'étude de ces journaux montre combien leurs auteures sont déchirées entre la nécessité de respecter les normes sociales et morales du féminin, et leur aspiration à découvrir et exprimer leur individualité⁹²⁵. Leurs confidences témoignent des obstacles qui s'opposent à la liberté d'expression et à la créativité des femmes : ayant intériorisé l'interdiction de tout désir personnel, elles ressentent une grande culpabilité dès lors qu'elles envisagent des projets incompatibles avec la figure de la Femme à laquelle elles sont censées se conformer. Leurs paroles de révolte sont généralement vite contenues, et le renoncement l'emporte. Ces textes à usage privé (personnel ou familial) sont normalement dominés par l'autocensure, et servent à aider les femmes à se plier aux contraintes qui pèsent sur elles ; c'est à ce titre qu'ils sont encouragés. Ecrire des ouvrages destinés à la publication est une

⁹²² Voir Michèle RIOT-SARCEY, Eleni VARIKAS, « Réflexions sur la notion d'exceptionnalité », *Idem*, p. 77-89.

⁹²³ Christine PLANTÉ, *La petite sœur...*, ouv. cité, p. 171 et suivantes.

⁹²⁴ Quelques-uns de ces journaux ont été publiés par des descendants ou des historiens. Voir pour la période 1850-1870 : *Le Journal intime de Caroline B.*, enquête de Michelle PERROT et Georges RIBEIL, Paris, Montalba, 1985 ; Geneviève BRETON, *Journal (1867-1871)*, présenté par Daphné Doublet-Vaudoyer, Paris, Ramsay, 1985 ; Lucile LE VERRIER, *Journal d'une jeune fille Second Empire (1866-1878)*, présenté par Lionel Mirisch, Paris, Zulma, 1994 ; Amélie WEILER, *Journal d'une jeune fille mal en son siècle (1840-1859)*, présenté par Nicolas STOSKOPF et Philippe LEJEUNE, Strasbourg, La Nuée bleue, 1994 ; Birgit BUBLIES-GODAU (Hg.), *Henriette Obermüller-Venedey. Tagebücher und Lebenserinnerungen 1817-1871*, Karlsruhe, Badenia Verlag, 1999. Voir sur le sujet Philippe LEJEUNE, *Le Moi des Demoiselles*, Paris, Seuil, 1993.

⁹²⁵ Voir par exemple Colette COSNIER, *Le Silence des filles. De l'aiguille à la plume*, Paris, Fayard, 2001.

autre affaire. Les femmes doivent avoir de bonnes raisons de se livrer à la publicité et de vendre leurs œuvres. La meilleure de ces raisons est l'obligation de gagner sa vie. Lorsqu'en 1864 la veuve Léodile Champseix, qui publie des romans sous le nom d'André Léo, pose sa candidature à la Société des Gens de Lettres, l'argument mis en avant par les rapporteurs est qu'elle « a pour principal mobile la nécessité de gagner le pain de la famille »⁹²⁶. De fait, publier est l'une des seules ressources qui s'offrent aux femmes instruites qui ne peuvent ou ne veulent pas se livrer à des travaux manuels. Si on leur concède cette activité, c'est aussi souvent au détriment de toute reconnaissance littéraire : les critiques affichent volontiers leur condescendance, voire leur mépris pour ces femmes qui font de l'écriture un gagne-pain et préfèrent le commerce à l'art. Certains suggèrent même que ce qui peut être une profession pour les hommes s'apparente à de la prostitution pour les femmes ; presque tous sont d'accord pour déplorer que le grand nombre de celles « qui n'ont pris la plume que pour trouver une source de revenus convenable » dévalorise et affaiblit le monde des lettres⁹²⁷. Pour bien vendre leur production, ces femmes se conforment au mieux aux goûts du marché et aux instructions des éditeurs ; or ceux-ci n'accordent généralement qu'une valeur secondaire à leurs qualités littéraires : ce qu'on demande avant tout à la « femme auteur » est d'être utile. Elle est appréciée et encouragée lorsqu'elle remplit une fonction didactique et normative. Qu'elles comptent ou non sur leur plume pour vivre, un très grand nombre de femmes publient ainsi des romans édifiants et des histoires pieuses à l'intention des enfants, des manuels d'éducation et de savoir-vivre à l'usage des demoiselles et des mères de famille des milieux bourgeois et aristocratiques⁹²⁸. En Allemagne, la comtesse Ida von Hahn-Han⁹²⁹, Amelie Bölte⁹³⁰, et Julie Burow⁹³¹ rencontrent dans ces divers registres le même succès que la comtesse Dash⁹³² ou Victorine Monriot⁹³³ en France. Dans leur œuvre variée, ces auteures

⁹²⁶ Arch.Nat., fonds de la Société des Gens de Lettres, 45AP 250.

⁹²⁷ En l'occurrence le critique Adolf Stern dénonce en 1863 la multiplication des biographies romancées, et l'impute aux auteures qui – lassées du « roman de bas-bleus » (*Blaustrumpfroman*) et de ses histoires familiales si triviales – s'efforcent de gagner une meilleure reconnaissance et de meilleurs revenus au moyen de ces romans biographiques à la mode. Cité par Max BUCHER et alii (Hg.), *Realismus und Gründerzeit. Manifeste und Dokumente zur deutschen Literatur 1848-1860*, Stuttgart, 1975, tome 2, p. 296.

⁹²⁸ Voir Günther HÄNTZSCHEL (Hg.), *Bildung und Kultur bürgerlicher Frauen 1850-1918, Quellendokumentation aus Anstandsbüchern und Lebenshilfen für Mädchen und Frauen*, Tübingen, Niemeyer, 1986.

⁹²⁹ Par exemple : Ida VON HAHN-HAHN, *Bilder aus der Geschichte der Kirche*, Mainz, 1856.

⁹³⁰ Par exemple : Amelie BÖLTE, *Frauenbrevier*, Wien, 1862.

⁹³¹ Par exemple : Julie BUROW, *Über die Erziehung des weiblichen Geschlechts*, Bromberg, 1863.

⁹³² Par exemple : Comtesse DASH, *Comment on fait son chemin dans le monde. Code du savoir-vivre*, Paris, Lévy, 1868.

⁹³³ Par exemple : Victorine MONRIOT, *Le journal de Marguerite ou les deux années préparatoires à la première communion*, Versailles, Beau jeune, 1858.

prolifiques font disparaître toute trace de subjectivité derrière une identité de genre et de classe hautement revendiquée, au nom de laquelle elles inculquent l'idéal bourgeois de la Femme. Il en va de même dans les journaux destinés aux jeunes filles de bonne famille, tels *L'Ami des jeunes personnes*, fondé en 1854 par Louise Garnier, *L'Ami des Dames et des Demoiselles* fondé en 1859 par Céline Leroy, ou bien encore *La Jeune Fille comme il la faut*, fondé en 1867 par Céline Lebas. En dehors des innombrables publications romanesques ou pratiques, qui décrivent la façon convenable de remplir le rôle social attribué à chaque sexe, paraissent également des essais plus théoriques, où des femmes veulent apporter leur contribution à la définition de la Femme, sans pour autant faire entendre une voix novatrice⁹³⁴. Leurs traités mêlent des considérations physiologiques et morales, économiques et sociales, historiques et religieuses, afin d'examiner toutes les facettes d'un féminin de toutes façons déterminé par la nature. Tous ces types d'ouvrages précédemment décrits montrent à quel point leurs auteures ont assimilé les normes qui façonnent leur altérité et leur infériorité par rapport aux hommes. Pour elles, écrire et publier ne signifie nullement déroger à leur catégorie de genre : ce n'est qu'une façon d'accomplir la fonction d'éducatrice et de gardienne des mœurs que la société leur attribue.

Quant à celles qui aspirent à d'autres formes d'écritures moins utilitaires, voire ambitionnent une carrière littéraire, elles ne sont tolérées des critiques et des censeurs qu'à une condition : demeurer avant tout des femmes. Julie Daubié cite avec ironie une femme de lettres britannique, Miss Edgeworth, qui aurait dit : « Qu'importe que les bas d'une femme soient plus ou moins bleus, si ses jupes sont assez longues pour les cacher ? »⁹³⁵. Cette réflexion traduit exactement le problème : pour échapper au rire et au mépris de leurs contemporains, les « femmes auteurs » doivent faire oublier les qualités littéraires et intellectuelles de leurs travaux, en les dissimulant derrière une identité féminine à arborer en toute circonstance. Julie Daubié elle-même commence par vanter les vertus familiales et domestiques de savantes telles que Mmes Dacier et Roland, en espérant qu'en leur faveur, « on daigne accorder à la femme auteur d'autres qualités que celles de l'esprit et convenir qu'elle n'est point toujours un petit monstre, condamné à enfanter des laiderons naissant avec des dents contre le progrès et la civilisation française du XIX^e siècle »⁹³⁶. Le mot de Miss Edgeworth est bien illustré aussi dans la plupart des recensions et critiques de livres dont les

⁹³⁴ Voir par exemple : Elise HOHENHAUSEN, *Die Jungfrau und ihre Zukunft in unserer Zeit*, 1854 ; Mme ROMIEU, *La Femme au XIX^e siècle*, Paris, Amyot, 1858.

⁹³⁵ Julie DAUBIÉ, *La Femme pauvre...*, ouv. cité, tome III, p. 24.

⁹³⁶ *Idem*, p. 25.

auteurs sont des femmes. En témoigne par exemple un texte consacré à la défunte Delphine de Girardin par une revue allemande pour la littérature étrangère. Faisant l'éloge de cette personnalité, « quintessence de l'esprit français », l'article vante principalement sa beauté, son élégance, son humour, et apprécie qu'elle soit toujours restée discrète, préférant en public le rôle de dame du monde à celui d'auteur. C'est également une qualité supplémentaire qu'elle soit demeurée à sa place – c'est-à-dire le monde des salons – et n'ait pas expérimenté « des tentatives si peu féminines de parler des sphères inférieures, ce que seul peut réaliser le génie de George Sand »⁹³⁷. Ecrire comme une femme doit le faire, c'est demeurer de bon goût, ne remettre en question ni les barrières du genre ni celle des classes sociales.

Pour mériter des éloges sans nuances, il faut de plus faire preuve d'une moralité sans faille dans ses propos comme dans sa vie. Si le *Magazin für die Literatur des Auslandes* est bien forcé de parler du « génie » exceptionnel de Sand, pour reprendre l'expression convenue des contemporains, il ne manque pas une occasion de dénoncer l'immoralité de son œuvre et de suggérer celle de son existence, immoralité incompatible avec la vraie féminité. L'étude des dossiers de la Société des Gens de Lettres est également révélatrice des préjugés pesant sur les femmes qui écrivent. Certes, la Société, qui protège les droits et les revenus littéraires des auteurs français, admet les femmes depuis sa fondation en 1837, et leur donne les mêmes droits que les adhérents et sociétaires masculins. Toutefois, elles y sont très minoritaires et semblent être choisies sur des critères différents de ceux appliqués aux hommes⁹³⁸. Avant d'être élus (à bulletin secret), les candidats sociétaires font en effet l'objet d'une « enquête » qui, lorsqu'il s'agit d'une femme, porte sur le caractère et les mœurs de l'intéressée au moins autant que sur la qualité et le succès de ses publications. Ainsi, lorsqu'en avril 1868 Eugénie Poujade, auteure en 1864 d'un *Essai sur les mœurs et le progrès au XIX^e siècle* et fondatrice d'un journal, pose sa candidature, elle est largement jugée sur sa réputation : une lettre de soutien portée au dossier explique que, malgré « ses dehors un peu trop créoles », c'est une très digne femme, tandis que le rapporteur met l'accent sur le « sérieux » et « l'honorabilité » de la dame⁹³⁹. Il en va de même en avril 1870 pour Olympe Audouard⁹⁴⁰, auteure de

⁹³⁷ « Frau von Girardin, die französische Muse », *Magazin für die Literatur des Auslandes*, n°10, mars 1861. Une fois de plus, George Sand est traitée comme une exception, ce qui évite de se servir de son exemple pour remettre en cause préjugés et stéréotypes.

⁹³⁸ Voir Evelyne LEJEUNE-RESNICK, « Des femmes écrivains à la Société des Gens de Lettres (1840-1870) », dans Alain CORBIN, Jacqueline LALOUETTE, Michèle RIOT-SARCEY (dir.), *Femmes dans la Cité...*, ouv. cité, p. 151-162.

⁹³⁹ Arch.Nat., Fonds de la Société des Gens de Lettres, 45AP 338. Les qualités d'Eugénie Poujade n'ont pas suffi à convaincre et sa candidature est ajournée pour un an, sans explication.

pittoresques récits de voyages, d'ouvrages polémiques et provocateurs, conférencière et fondatrice de plusieurs revues. Son rapporteur se déclare « en principe hostile à l'admission des femmes comme membres titulaires », mais convient que les titres littéraires de la postulante lui paraissent suffisants. Toutefois, il émet un avis défavorable, car il s'agit d'« une personnalité bruyante, tapageuse, une héroïne de roman, voyageuse, conférencière, duelliste⁹⁴¹ même au besoin », et qui jouit d'une « popularité un peu singulière »⁹⁴². Il faut en effet que les femmes n'accèdent à la publicité qu'avec modestie et discrétion, et surtout sans ambition.

Il est donc assez difficile à une femme d'oser apparaître dans ses écrits comme une individualité libre, dénuée de préjugés, assumant des convictions personnelles, voire exprimant des revendications. C'est ainsi que Louise Otto fait en 1847 le constat suivant :

« Mais si nous considérons les écrivaines allemandes, la majorité d'entre elles m'apparaît être comme nos professeurs allemands : c'est comme si elles tenaient pour indigne d'elles de traiter des questions contemporaines. Il vient de m'être reproché par l'une d'elles de m'être mêlée de ces questions, dans les revues où j'ai écrit : cette femme d'esprit, pleine de sensibilité, a pu trouver cela contraire à la féminité (*unweiblich*) ! »⁹⁴³

Certes, Louise Otto cherche sans doute ainsi à attirer l'attention sur ses propres textes, et à s'ériger à la fois en exception et en exemple. Il n'en demeure pas moins que celles qui parviennent à braver les contraintes pesant sur leur sexe et à expérimenter une pratique subversive de l'écriture doivent s'apprêter à résister à diverses attaques : l'accusation d'être « *unweiblich* » (non-féminine) se décline de maintes manières, par exemple à travers l'épouvantail du « bas-bleu » que l'on agite pour les menacer.

I.1.2. Le spectre du « bas-bleuisme »

« On ne donne pas impunément un démenti aux lois éternelles de ce monde, à l'Ordre divin, à la Hiérarchie, à la Nature, à la Société et à la Grâce – la grâce en soi et la grâce de soi ! Je connais un vieux moraliste que je vous citerai souvent, qui dit très bien que « les soufflets qu'on donne à l'Ordre

⁹⁴⁰ Olympe Audouard (1830-1890). Voir la fiche biographique en annexe. Sur cette auteure, voir Bénédicte MONICAT, « Écritures du voyage et féminismes : Olympe Audouard ou le féminin en question », *French Review*, 69:1, 1995, p. 24-36, et *Itinéraires de l'écriture au féminin: Voyageuses du XIX^e siècle*, Amsterdam, Editions Rodopi, 1996.

⁹⁴¹ En 1869, Olympe Audouard a défrayé la chronique parisienne en provoquant en duel H. de Villemessant, rédacteur en chef du *Figaro*, qui avait parlé de ses conférences de façon injurieuse. Voir l'entrefilet dans *Le Figaro* du 23 août 1869 et la lettre d'Olympe Audouard dans *Le Figaro* du 29 août 1869.

⁹⁴² Arch.Nat., fonds de la Société des Gens de Lettres, 45AP 15. Bien que le dossier ne le précise pas, il semble que sa candidature ait été rejetée.

⁹⁴³ Louise OTTO, « Über die Teilnahme der weiblichen Welt am Staatsleben », *Vorwärts, Volkstaschenbuch für das Jahr 1847*, hg. von Robert Blum, Leipzig, 1847, p. 46.

sont des coups de poing qu'on en reçoit » et que cela fait de fiers bleus, mérités et ineffaçables ! Les Bas-bleus en attrapent leur part, ce qui ne change rien à leur uniforme, car les Bas-bleus, c'est la révolte femme. (...) c'est la révolte chez nous, dans la maison et la famille chrétiennes ; c'est l'insurrection de la femme contre sa fonction même (...) ! Nées pour faire des enfants et pour les élever – pour leur apprendre à prier Dieu, disait Joseph de Maistre – et à ne pas craindre le canon, les femmes qui se font Bas-bleus aiment mieux écrire de méchants petits livres ou des chefs-d'oeuvre – ce qui est plus rares – que de créer de beaux enfants sans savoir comment (...) ! Physiologiquement homme impossible, le Bas-bleu prétend l'être malgré la loi qui le fait femme de pied en cap, le cap compris. Le Bas-bleu ne veut pas que le cap soit jamais compris ! »⁹⁴⁴

Si Barbey d'Aurevilly, l'auteur de ces lignes, aime à se distinguer par ses outrances et ses provocations, ses propos sur les bas-bleus ne recherchent nullement l'originalité, mais puisent dans des représentations partagées par la majorité des contemporains, et les confortent. Avant même que leurs ouvrages ne soient lus et critiqués, les « femmes auteurs » se voient donc rappelées à l'ordre de la norme genrée. Leurs difficultés pour écrire et publier ont été bien souvent décrites et analysées ; j'en rappellerai ici seulement certains aspects en prenant l'exemple de quelques femmes du corpus, afin de bien saisir ce que doivent affronter toutes celles qui prétendent exprimer des idées non conformes à l'idéologie dominante. Si elles assument leur identité sexuée en publiant sous leur nom réel ou sous un pseudonyme féminin, elles savent que la forme et le contenu de leurs écrits seront jugés non pour eux-mêmes, mais à l'aune de leur conformité avec ce que peut et doit dire une femme. Ainsi, lorsque les convictions qu'elles professent dérangent, leurs adversaires se refusent à entrer avec elles dans un débat d'idées, mais les attaquent en remettant en cause leur identité féminine. C'est ce que fait notamment Proudhon, dont les propos sur les « femmes auteurs » sont bien connus⁹⁴⁵. Malgré leur banalité, leur virulence suscite l'indignation de la jeune Juliette La Messine, qui réagit en 1858 avec les *Idées antiproudhoniennes* précédemment citées. Dans ses Mémoires, celle qui est devenue Juliette Adam raconte combien il lui a été alors difficile de faire paraître cet ouvrage. L'éditeur Michel Lévy la trouve, dit-elle, trop jolie pour que son manuscrit puisse valoir quelque chose ; quant à Hetzel, exilé à Bruxelles, il la soupçonne de priser et refuse « à une femme, probablement laide et très mûre, le droit de défendre contre Proudhon la jeunesse de George Sand et de Daniel Stern, ni leur situation

⁹⁴⁴ BARBEY D'AUREVILLY, « Ridicules du Temps. Les Bas-Bleus », *Le Nain Jaune*, 7 février 1866.

⁹⁴⁵ Par exemple : « La femme qui s'ingère de philosopher et d'écrire tue sa progéniture par le travail de son cerveau et le souffle de ses baisers, qui sentent l'homme. Le plus sûr pour elle et le plus honorable est de renoncer à la famille et à la maternité ; la destinée l'a marquée au front : faite seulement pour l'amour, le titre de concubine lui suffit, si elle ne préfère courtisane » (Pierre Joseph PROUDHON, *De la Justice...*, ouv. cité, Onzième étude, chapitre I).

aujourd'hui »⁹⁴⁶. C'est finalement un libraire qui accepte de faire imprimer cinq cents exemplaires⁹⁴⁷.

L'expression de « bas bleu » – parfois traduite en Allemagne par *Blaustrumpf*, ou plus souvent remplacée par « *gelehrtes Frauenzimmer* » (femme savante/pédante) – est l'insulte suprême usitée pour réduire au silence celles qui veulent écrire en échappant aux conventions. Popularisée en France par les caricatures publiées sous ce titre par Daumier en 1844, elle s'applique non seulement aux « femmes auteurs » mais à toutes celles qui s'instruisent plus qu'il n'est convenable ou qui prennent la parole en public. Après 1848, l'expression renvoie implicitement aux femmes qui ont prôné l'égalité et l'émancipation lors de la révolution, des prétentions qu'il faut ridiculiser pour mieux les déconsidérer. Objet de satire ou de fulmination, le bas-bleu est l'archétype de la femme pédante, monstrueuse, qui non seulement refuse personnellement sa destinée « naturelle », mais risque, par son exemple, de bouleverser l'ordre social. Citons ici le cas d'Olympe Audouard qui se contente pas d'ambitionner une carrière d'écrivaine, de journaliste et de conférencière, mais revendique même un privilège des plus masculins en prétendant répondre en duel aux insolences du *Figaro* à son égard. Cumulant les transgressions, elle s'attire donc de cinglantes répliques dans ce journal⁹⁴⁸, puis la polémique se déplace dans *Le Gaulois*. Barbey d'Aurevilly y prend la plume à la fois contre le principe de démocratie et contre « le Bas-bleuisme, la disgrâce de cette époque ». Les bas-bleus posent en effet directement la question de l'égalité, d'une manière qui, bien sûr, ne convient pas à l'aristocratique homme de lettres :

« (...) Du reste, je les comprends très bien... les bas-bleus jaloux de mes bottes et qui les mettent comme le Petit Poucet a mis celles de l'ogre, ont une idée très nette et très juste de l'égalité qu'elles prétendent introduire d'eux à nous. Et pourquoi donc les femmes comme elles ne se battraient elles pas ? (...) Elles font des livres comme nous, des conférences comme nous, des sottises comme nous ? pourquoi ne pourraient-elles pas avoir leurs duels comme nous, et non pas seulement entre elles, comme dans *Faublas*, mais avec nous ! Mme Olympe Audouard a posé le pourquoi. (...) Elle est l'expression la plus avancée et la plus armée du droit de la femme à l'égalité civile, politique et sociale, conséquence

⁹⁴⁶ Juliette ADAM, *Mes premières armes...*, ouv. cité, p. 82.

⁹⁴⁷ Malgré ces difficultés, l'auteure semble assurer très bien elle-même la promotion de son ouvrage, annoncé dans plusieurs grands journaux après avoir été envoyé à des personnalités des lettres et de la presse. Le livre connaît d'ailleurs un succès suffisant pour une réédition en 1861, sous le nom de Juliette Lamber.

⁹⁴⁸ « Au lieu, violente et virile, De composer un grand travail, Où vous narrez dans votre style, Les petits secrets du sérail ; Au lieu de mainte conférence, Où le public, galant et sot, Vous applaudit par complaisance, Et n'entend pas un traître mot ; (...) Au lieu de ces littératures, Où vous fourrez vos doigts mignons, Cuisinez-nous des confitures Et préparez des cornichons. Puisqu'on dit que votre esprit brille, Otez donc votre affreux bas bleu : Soyez donc mère de famille Et surveillez le pot au feu. (...) Non !... vous voulez pour épitaphe : « Femme inutile tout le temps. Elle a tripoté l'orthographe Au lieu de faire des enfants ! » (Albert MILLAUD, « Réponse à Mme Olympe Audouard », *Le Figaro*, 29 août 1869).

forcée de cette Egalité absolue qui s'est accroupie sur le monde moderne comme un Sphinx sur des débris... »⁹⁴⁹

Pour échapper aux accusations de « bas-bleuisme » ou de pédanterie, nombre de « femmes auteurs » ressentent la nécessité d'amoindrir la transgression qu'elles accomplissent, en commençant leur ouvrage par une préface légitimante⁹⁵⁰. Elles y protestent de leur excellente renommée, de leur vocation d'épouse et de mère, et cherchent à désamorcer de potentiels reproches en assurant leurs lecteurs de l'humilité de leurs intentions. La romancière allemande M. Norden répète à plusieurs reprises ne s'autoriser à écrire que parce que cela ne nuit pas à ses obligations familiales – elle est célibataire et n'a en charge que ses parents ; si elle conseille aux femmes instruites la carrière littéraire, c'est à la condition de toujours accorder la priorité aux devoirs de mères et d'épouse⁹⁵¹.

Un autre moyen pour tenter de conquérir une plus grande liberté de parole est de brouiller les pistes en utilisant l'anonymat ou bien un pseudonyme masculin. Une étude sur la littérature allemande a montré un recours croissant des « femmes auteurs » à l'anonymat entre le dix-huitième et le dix-neuvième siècle, alors que l'anonymat masculin demeure stable. La même étude estime qu'entre un tiers et la moitié des écrivaines répertoriées pour ces deux siècles utilisent un pseudonyme⁹⁵². Ce choix peut parfois être diversement interprété. Certes, l'anonymat ou le pseudonyme sont souvent adoptés pour éviter d'exposer le nom du père ou du mari à la publicité : Juliette La Messine reprend en 1858 son nom de jeune fille – en le modifiant – pour publier ses *Idées antiproudhoniennes*, tandis que Malwida von Meysenbug fait paraître en 1869 ses *Mémoires d'une idéaliste* en français et sans nom, probablement pour ne pas avoir à rendre de comptes à sa famille. Renoncer à son nom signifie pourtant souvent renoncer à la renommée, à la postérité, à affirmer son identité à travers la continuité d'une œuvre. Il est ainsi aujourd'hui impossible de pleinement reconstituer l'œuvre de l'écrivaine Kathinka Zitz, qui a usé d'une foule de pseudonymes tour à tour féminins et masculins, optant

⁹⁴⁹ Voir J. BARBEY D'AUREVILLY, « Histoire contemporaine. Le duel tombé en quenouille. », *Le Gaulois*, 2 septembre 1869. Le phénomène « bas-bleu » lui semble tellement représentatif de la décadence contemporaine et de la menace démocratique qu'il redoute, qu'il annonce tout un ouvrage à ce sujet : « C'est mon obsession que ces dames. (...) Toujours, toujours, tant que j'aurai souffle, je me révolterai contre cela ! (...) Le bas-bleuisme est éternel. Sous toutes les latitudes et dans tous les temps, la femme révoltée contre sa nature, contre son destin et contre Dieu, a voulu singer l'homme, et, pour sa peine, est devenue guenon. C'est une loi » (J. BARBEY D'AUREVILLY, « Histoire contemporaine. Et petite histoire d'aujourd'hui », *Le Gaulois*, 16 septembre 1869, en réponse à un article d'Olympe AUDOUARD, « A M. Barbey d'Aurevilly. En réponse à son article Le Duel tombé en quenouille », *Le Gaulois*, 15 septembre 1869).

⁹⁵⁰ Voir Helga GALLAS, Magdalene HEUSER (Hg.), *Untersuchungen zum Roman von Frauen um 1800*, Tübingen, Niemeyer, 1990, p. 52-65 ; Rachel SAUVÉ, *De l'éloge...*, ouv. cité.

⁹⁵¹ M. NORDEN, « Die Bestimmung der Frauen », *Frauen-Zeitung*, n°23, 23 septembre 1849.

⁹⁵² Voir Susanne KORD, *Sich einen Namen...*, ouv. cité, p. 174.

probablement pour tel ou tel sexe selon les circonstances et le contenu de ses textes⁹⁵³. Mais le pseudonyme masculin ou l'anonymat ont aussi l'avantage de cacher le sexe de l'auteure et l'aident donc à se libérer des contraintes liées à l'identité de genre. C'est particulièrement lors des débuts dans la carrière littéraire que le pseudonyme masculin s'avère utile, pour attirer l'intérêt et chercher une reconnaissance. Outre les exemples de Louise Otto ou de M. Norden mentionnés plus haut, citons celui d'Amélie Bosquet, qui commence à écrire sous le nom d'Emile Bosquet⁹⁵⁴, ou celui de Léodile Champseix qui prend le nom d'André Léo lorsqu'elle veut faire éditer son premier roman.

Les auteures ici étudiées finissent soit par reprendre leur propre nom, soit par faire connaître leur véritable identité, même si elles gardent un pseudonyme comme nom de plume. En effet, elles accordent une dimension militante à leurs paroles, et tôt ou tard, décident d'assumer publiquement une identité féminine, afin de donner sens à leurs revendications en faveur des femmes. Il s'agit à présent d'examiner quelles formes d'écriture sont à leur disposition pour exprimer leurs divers engagements et défendre leurs idées dans l'espace public.

I.2. La « littérature d'engagement »

« C'est peut-être, du reste, un des phénomènes les plus remarquables de notre époque, que celui des auteurs féminins qui parlent pour dire *quelque chose*. Autrefois, la femme écrivait pour écrire, quand sa position sociale lui laissait former son goût dans les loisirs littéraires (...). Mais au XIX^e siècle, les femmes auteurs, représentantes de nos sociétés démocratiques, sortent de tous les rangs. Sans aïeules dans l'histoire des lettres, elles sont nées d'elles-mêmes, et traînent souvent leur parole novice à la remorque de l'idée. Des femmes ont rendu le roman même pamphlétaire, satirique et législateur. Cette particularité est un signe des temps, que nous retrouvons partout. C'est ainsi que, dans les délassements d'une vie consacrée à ses devoirs d'épouse et de mère, Mme Beecher Stowe trouva dans son cœur ces pages généreuses et brûlantes qui émancipèrent l'esclave en sonnant le réveil des deux mondes. Les ouvrages des dames anglaises aussi sondent les plaies vives de la société ; en France, nous voyons les femmes de même passer le marteau en main, pour se frayer une issue dans notre nouvel ordre social ; elles y frappent des coups justes et vigoureux, parmi des coups faux et mal assurés. Elles ont même

⁹⁵³ Voir la liste des pseudonymes retrouvés par Sophie PATAKY, *Lexikon deutscher Frauen der Feder*, Berlin, 1898, réédition Pforzheim, Peter Kiefer, 1987, Bd. 2, p. 466. Malheureusement aucune étude n'a été menée pour tenter de comprendre les choix des diverses signatures à partir du contenu des textes.

⁹⁵⁴ Amélie Bosquet explique ultérieurement que son pseudonyme masculin lui a été imposé lorsqu'elle a voulu publier dans la presse parisienne ; elle l'a conservé pour ses trois romans, et a ensuite longtemps du mal à s'en défaire : en 1869 encore, c'est sous ce nom que paraît son feuilleton « Un faux père » dans *L'Opinion Nationale* (Voir Amélie BOSQUET, « La Femme et le Code », *Le Droit des Femmes*, n°58, 5 juin 1870).

tellement ébranlé la muraille de nos préjugés et de nos erreurs, qu'il me semble apercevoir déjà à travers ses lézardes, la brèche où doit entrer le bon droit triomphant »⁹⁵⁵.

Convaincue du pouvoir des mots, Julie Daubié en fait ici un instrument de la modernité pour les femmes. Selon elle, c'est grâce à l'écriture (publique) que les femmes peuvent s'impliquer dans les changements présents, dont elles sont à la fois les symptômes et les vecteurs. Elles sont ainsi capables de précipiter l'avènement de l'ordre futur, dans la perspective d'une démocratisation générale qui, selon Daubié, est déjà bien attestée. Sa réflexion me conforte dans mon utilisation anachronique de la notion d'engagement, dans la mesure où « ... l'engagement procède dans une large mesure de la conscience que l'écrivain possède de son historicité : il se sait situé dans un temps précis, qui le détermine et détermine son appréhension des choses ; pour qu'écrire s'identifie dès lors au projet de changer le monde, pour que la littérature soit une authentique entreprise de changement du réel, il faut que l'écrivain accepte d'écrire pour le présent (...) »⁹⁵⁶. Certes ces lignes font tout d'abord référence à des réflexions bien plus récentes, développées notamment par Jean-Paul Sartre. Cependant je suis frappée par leur résonance avec la revendication première des femmes qui interviennent politiquement dans l'espace public au XIX^e siècle : faire reconnaître qu'elles appartiennent à leur époque, qu'elles ont la capacité et la légitimité de saisir les enjeux du présent et de participer à la construction de l'avenir. Aussi, si l'on accepte de féminiser le terme d'écrivain employé dans la citation ci-dessus, et de mettre les définitions du XX^e siècle à l'épreuve de textes antérieurs, il me semble pertinent d'employer ce terme d'engagement pour désigner, dans leur spécificité, les publications dont il va maintenant être question.

Dans les pages qui suivent, je voudrais présenter brièvement les principales formes d'écriture utilisées par les femmes pour traduire et porter leur engagement⁹⁵⁷, durant une période où seul le pouvoir des mots leur permet d'envisager un rôle public⁹⁵⁸. En France comme en Allemagne, la littérature d'engagement qui leur est la plus accessible est bien sûr la fiction romanesque, domaine où la présence des « femmes auteurs » est la plus répandue et la mieux reconnue. On parle en Allemagne de « *Tendenzliteratur* » pour désigner les écrits du mouvement Jeune Allemagne puis des auteurs postérieurs, qui expriment ouvertement leur vision du monde et leur opinion dans leurs oeuvres. Je donnerai ici quelques exemples des

⁹⁵⁵ Julie DAUBIÉ, *La Femme pauvre...*, ouv. cité, édition de 1866, p. 317-318.

⁹⁵⁶ Benoît DENIS, *Littérature et engagement de Pascal à Sartre*, Paris, Seuil, 2000, p. 37.

⁹⁵⁷ A l'exception de l'écriture journalistique, qui fera l'objet des sous-parties suivantes.

⁹⁵⁸ Précisons qu'il est impossible d'opposer strictement celles qui écrivent des textes conventionnels, à finalité commerciale, et celles qui écrivent des textes engagés, risquant leur réputation : bien souvent, une même auteure se livre tour à tour à ces deux types de publications, afin de pouvoir vivre de sa plume.

possibilités qui s'ouvrent aux romancières (I.2.1), avant de présenter de manière plus approfondie la démarche de deux d'entre elles : Fanny Lewald (I.2.2.) et Marie-Louise Gagneur (I.2.3). D'autres femmes – ou bien parfois les mêmes – cherchent également à s'approprier d'autres champs d'expression pour y transposer leurs idées : la poésie, le théâtre, voire l'opéra⁹⁵⁹, l'autobiographie. Certaines, enfin, quittent la littérature proprement dite pour se tourner vers les essais théoriques, pamphlétaires ou philosophiques. Je donnerai là aussi quelques exemples des utilisations faites de ces derniers types d'écrits, qui se prêtent particulièrement à la démonstration et à la persuasion (I.3).

Ces différents points seront traités de façon assez rapide, étant donné que le thème de la littérature d'engagement des femmes au XIX^e pourrait faire à lui seul l'objet d'une étude à part entière. Celle-ci nécessiterait une analyse comparative à partir d'ouvrages similaires dus à des hommes, ainsi qu'une analyse de la réception contemporaine. Je ne peux présenter ici qu'une esquisse de typologie, qui pose, plus qu'elle n'y répond, la question de la spécificité éventuelle de ces écrits : dans quelle mesure, et par quels procédés, des femmes réussissent-elles à exprimer et à transmettre un point de vue politique, rompant ainsi avec les normes qui nient les capacités intellectuelles de la Femme et ne sollicitent son dévouement que dans le cadre familial et religieux ? Cette transgression aide-t-elle les auteures à s'affranchir des identités imposées ? Ces textes engagés expriment-ils nécessairement une « conscience de genre » ? A travers ces interrogations, il s'agit également d'établir un champ de comparaison avec l'écriture journalistique, qui sera l'objet de la sous-partie suivante (II), mais aussi de poser le cadre à l'intérieur duquel je procèderai à une étude thématique (III).

I.2.1. Entre fiction et témoignage

J'ai signalé à la fin de la première partie que plusieurs Allemandes transposent dans la fiction leur expérience de 1848. Il me semble intéressant de revenir rapidement sur quelques-uns de ces ouvrages – malheureusement sans équivalent en France⁹⁶⁰ – afin d'examiner en quoi on peut leur attribuer une portée politique. En apparence, le roman de M. Norden (pseudonyme de Friederike Wolfhagen) intitulé *Dresdens Maitage* se veut neutre : il représente tous les partis engagés dans la révolution à Dresde, et met en scène tour à tour les

⁹⁵⁹ Louise Otto-Peters écrit ainsi le livret d'un opéra « patriotique », racontant la vie d'un héros des guerres contre Napoléon : *Theodor Körner. Grosse vaterländische Oper in 5 Akten*, 1867.

⁹⁶⁰ Selon Dolf Oehler, le traumatisme de Juin 1848 expliquerait en partie la rareté des témoignages directs et des romans traitant ouvertement de l'épisode révolutionnaire : voir Dolf OEHLER, *Le spleen contre l'oubli. Juin 1848. Baudelaire, Flaubert, Heine, Herzen*, (1988), Paris, Payot, 1996, p. 14.

différents points de vue. Toutefois, l'analyse faite par Marion Freud⁹⁶¹ montre que la plus grande partie du récit est narrée du point de vue des insurgés de mai 1849. Si l'auteure – elle-même témoin des événements – a voulu rendre compte de tous les enjeux du moment, elle insiste particulièrement sur la dénonciation des inégalités sociales. Enfin, malgré la valorisation des personnages issus du prolétariat qui combattent sur les barricades, elle dénonce la violence des révolutionnaires, se prononçant ainsi pour une solution réformiste. Le livre s'achève en constatant le rapprochement décisif entre l'aristocratie et la bourgeoisie, préparé de longue date, tandis que la barrière qui sépare dominants et dominés n'est que faiblement et temporairement ébranlée. Le couple placé au cœur de l'intrigue, unissant un jeune bourgeois éclairé et une jeune ouvrière, n'a d'autre avenir que l'exil en Amérique : l'auteure montre l'impossible réalisation des idées démocratiques en Allemagne dans un proche futur... C'est également en Amérique, et avec de forts accents utopiques, que s'achève la nouvelle publiée en 1854 par Kathinka Zitz sous le titre « Fragments du temps de la tempête »⁹⁶². L'auteure y dépeint le déroulement de la révolution dans sa ville, Mayence, en mêlant à la trame romanesque des observations réelles et des éléments autobiographiques. Elle se met elle-même en scène sous les traits de Selma, une démocrate convaincue qui dirige l'association des femmes locale. Après l'échec de la révolution, cette femme s'installe en Amérique, dans un lieu idyllique, où elle organise, avec d'autres réfugiés politiques, une communauté exemplaire qui fait l'admiration de Kossuth, Kinkel et Mazzini. Kathinka Zitz prête à Selma des propos très virulents pour dénoncer les forces réactionnaires, mais aussi pour attaquer les anciens quarante-huitards qui ont renié leur cause :

« Beaucoup de ceux qui, en 1848, voulaient dévorer le monde, sont depuis devenus bien dociles, et ceux qui étaient alors plus rouges que rouges, sont maintenant emplis d'effroi quand ils entendent le mot République ou Démocratie. Leur effervescence a disparu avec celle du peuple. Lorsque le fleuve révolutionnaire a regagné son lit, ils sont retournés eux aussi, en masse, dans le leur. Quelques rebuts sont devenus des renégats qui, comme tous les renégats, couvrent maintenant de boue la bannière à laquelle ils ont juré fidélité et sous laquelle ils ont combattu jusqu'alors ; ils remuent la queue pour rentrer en grâce, pour se laisser enchaîner, et manger un maigre pain, assaisonné du mépris de tous les partis. »⁹⁶³

⁹⁶¹ Marion FREUD, « Dresdens Maitage... », dans Irina HUNDT (Hg.), *Vom Salon...*, ouv. cité, p. 337-357.

⁹⁶² Kathinka ZITZ, « Fragmenten aus der Sturmperiode », dans *Letzte Rheinsankörner. Ein Novellen-Cyklus*, Mainz, 1854. La nouvelle est étudiée par Christian LIEDTKE, « Kathinka Zitz-Halein. Zeitschriftstellerin und „Beschützerin aller Demokraten“ », dans Irina HUNDT (Hg.), *Vom Salon...*, ouv. cité, p. 223-241.

⁹⁶³ Kathinka ZITZ, *Letzte Rheinsankörner...*, ouv. cité, p. 475.

Ces oeuvres romanesques fortement imprégnées d'expérience personnelle permettent à leurs auteures de donner sens à la « parenthèse » révolutionnaire en la prolongeant – fut-ce en imagination et dans le Nouveau Monde. Elles tentent de conserver et transmettre leur mémoire des événements, afin de contrer le processus d'occultation mis en oeuvre par la réaction. Par le biais de la fiction, elles peuvent oser exprimer assez ouvertement leurs convictions, soit de façon très directe, comme le montre la citation de Kathinka Zitz, soit en suggérant les déceptions vécues et les espoirs encore entretenus. Toutefois, à l'exception du personnage de Selma, qui détient une dimension utopique, il est à noter que les figures féminines restent assez conventionnelles et ne tiennent pas de discours émancipateurs. Il en va de même dans *Vier Geschwister* et *Drei verhängnisvolle Jahre*, publiés par Louise Otto respectivement en 1852 et 1867. Le premier dénonce les injustices sociales d'une ville de résidence aristocratique et dépeint une insurrection – inspirée des soulèvements paysans et ouvriers des années 1846-1847. Le second – probablement écrit peu après⁹⁶⁴, mais sans doute trop risqué à publier dans les années qui suivent – reprend l'intrigue au moment des soulèvements en Suisse fin 1847 et décrit les révolutions allemandes de 1848 et 1849. Dans ces deux romans, les personnages de femmes sont utilisés de manière très stéréotypée, de la vertueuse fille d'ouvrier à l'aristocrate égoïste. Même si l'héroïne, Helene, se distingue par ses talents artistiques et sa conscience politique, son activisme se limite à des entreprises charitables. Après l'échec de la révolution, elle part avec son fiancé en Amérique. De même qu'il semble impossible à toutes ces auteures d'imaginer un avenir meilleur en Allemagne ou dans un pays proche – ce qui leur permet au passage de dénoncer la chape de plomb politique qui pèse sur l'Europe – il semble qu'il leur soit impossible aussi d'assumer par l'entremise d'une héroïne littéraire des postures émancipatrices qu'elles ont elles-mêmes incarnées dans un récent passé : c'est aussi une manière d'indiquer le poids des normes, qui triomphent jusqu'à briser toute rébellion romanesque. Après la défaite des idéaux, les règles de la « vraisemblance » triomphent de nouveau. Sans doute la crainte de la censure, de la calomnie et de l'échec commercial jouent-ils aussi un rôle dans l'effacement des revendications émancipatrices et dans le respect affiché des normes.

D'autres types de fictions permettent de véhiculer des idées avec la prudence requise par les circonstances. C'est le cas des romans historiques, un genre particulièrement populaire

⁹⁶⁴ Selon Carol DIETHE, qui résume les deux romans dans *The Life and Work of Germany's Founding Feminist : Louise Otto-Peters 1819-1895*, Women's Studies vol. 36, Lampeter UK, The Edwin Mellen Press, 2002, p. 90-97.

dans l'Allemagne des années 1850-1870⁹⁶⁵, et dont certain-e-s auteur-e-s se servent pour affirmer leurs positions de manière détournée, à des moments où il est difficile de s'exprimer librement. Après la parution de sa nouvelle sur 1848, Kathinka Zitz revient à des récits et des poésies sans contenu politique. Nous ne disposons d'aucune source permettant d'affirmer qu'elle ait été alors inquiétée par les autorités, mais toujours est-il que le seul texte engagé qu'elle publie encore par la suite est un roman historique. Avec *Magdalene Horix oder Vor und während der Klubistenzeit*, paru en 1858, elle situe son intrigue dans la république de Mayence des années 1792-1793⁹⁶⁶. Depuis son exil londonien, son ami Gottfried Kinkel juge qu'il s'agit là de son meilleur roman⁹⁶⁷ : au-delà des qualités littéraires, il semble avoir apprécié l'approche historique (Kathinka Zitz s'est appuyée sur des documents de l'époque) et surtout politique, puisque l'auteure exprime dans ce livre sa fidélité aux idées de la Révolution française, réactualisées dans l'Allemagne de 1848. La relative audace dont elle fait preuve en exprimant son admiration pour l'expérience républicaine est toutefois tempérée par une représentation tout à fait traditionnelle des rôles sexués. Après un long silence, c'est également au moyen du roman historique que Louise Otto revient à la littérature d'engagement, qu'elle avait délaissée après 1852. Entre temps elle a beaucoup ralenti le rythme de ses publications et s'en est tenue à un ton et des sujets aussi « neutres » que possible : ce repli témoigne sans doute des difficultés qu'elle a alors éprouvées à s'exprimer librement, comme le montre également l'essoufflement puis la fin du journal *Frauen-Zeitung*. En 1859 cependant, son roman *Nürnberg* lui permet de dénoncer certaines réalités contemporaines, à travers la peinture de la société du XV^e siècle⁹⁶⁸. A partir de 1852, face aux désillusions du présent, Louise Otto semble avoir cherché un refuge dans l'étude de l'histoire allemande⁹⁶⁹. En 1856 elle a séjourné dans la ville de Nuremberg, qui est alors perçue comme une perle gothique, témoin d'une époque prestigieuse de l'empire germanique⁹⁷⁰. Le roman

⁹⁶⁵ Voir Hartmut EGGERT, *Studien zur Wirkungsgeschichte des deutschen historischen Romans 1850-1875*, Frankfurt am Main, Vittorio Klostermann, p. 7-26.

⁹⁶⁶ Kathinka ZITZ, *Magdalene Horix oder Vor und während der Klubistenzeit. Ein Zeitbild*, Mainz, 1858. Ce roman est mentionné dans l'article de Mechtilde VAHSEN, « Ich lebe nur in dem Gedanken der Freiheit. Rezeptionsspuren der Französischen Revolution bei deutschsprachigen Autorinnen im 19. Jahrhundert », *Ariadne*, Heft 33, mars 1998, p. 52-55.

⁹⁶⁷ Lettre du 24 novembre 1858, reproduite dans Ruprecht LEPLA, « Johanna und Gottfried Kinkels Briefe an Kathinka Zitz 1849-1861 », *Bonner Geschichtsblätter*, n°12, 1958, p. 76.

⁹⁶⁸ Louise OTTO-PETERS, *Nürnberg. Kulturhistorischer Roman*, Kober & Markgraf, Prag und Wien, 1859, 3 volumes. Selon Hartmut Eggert, les romans historiques situés à cette période sont rares avant 1871, ce qui a pu donner une certaine visibilité au roman de Louise Otto (Hartmut Eggert, *Studien...*, ouv. cité, p. 90).

⁹⁶⁹ Voir Carol DIETHE, *The Life...*, ouv. cité, p. 107.

⁹⁷⁰ Voir Anne G. KOSFELD, « Nürnberg », dans Etienne FRANÇOIS, Hagen SCHULZE (Hg.), *Deutsche Erinnerungs-Orte*, tome 1, München, C.H. Beck, 2002, p. 68-85.

insiste particulièrement sur la description d'une ville magnifique, régie par une bourgeoisie prospère, qui accueille les compagnons maçons, bâtisseurs de cathédrales, mais aussi des poètes, ou des peintres tels que Dürer. Toutefois, la romancière révèle que sous cette apparence séduisante se dissimulent la malfaisance et l'obscurantisme. Elle met ainsi en scène une organisation patriarcale qui broie toutes les aspirations individuelles ; une société de castes, fanatisée et intolérante, qui exclut tous ceux qui sont désignés comme impurs – notamment les enfants illégitimes et les Juifs. Autant de maux qui ont encore une résonance bien actuelle dans l'Allemagne de 1859 : le triomphe de l'idéologie familiale bourgeoise stigmatise tous ceux qui font exception aux normes sociales et culturelles qu'elle impose ; par ailleurs, l'obsession nationale tend à renforcer la discrimination envers les Juifs, qui ne disposent pas encore partout des mêmes droits que les Allemands catholiques et protestants, et qui sont souvent perçus comme un peuple à part. On peut également lire un écho des aspirations nationales de Louise Otto dans la description qu'elle donne de l'entrée triomphale de l'empereur Maximilien à Nuremberg : il est présenté comme le modèle du souverain héroïque et sage, apte à procurer le bonheur à ses sujets. La fin tragique du roman – l'héroïne meurt sous la torture, les Juifs sont expulsés – peut être interprétée comme le reflet du découragement de Louise Otto face aux rigidités de sa propre époque, où aucune réforme n'apparaît en vue.

Enfin le troisième type de fiction, qui est alors le plus répandu, est celui des romans « de mœurs », que la littérature germanique classe dans la catégorie « *Zeitroman* ». Ces textes décrivent un ou plusieurs aspects de la société contemporaine, la plupart du temps en mettant en scène une intrigue amoureuse ou une saga familiale. Ces fictions permettent à l'auteur-e engagé-e d'exposer plus ou moins explicitement ses opinions sur un problème social particulier ; il s'agit parfois de véritables romans à thèse, qui dénoncent certaines réalités et suggèrent des réformes possibles. Là encore, de tels ouvrages offrent la possibilité souvent refusée aux femmes de montrer leur conscience des enjeux du moment et leur volonté de s'inscrire dans le présent. Beaucoup traitent ainsi par exemple de l'opposition entre aristocratie et bourgeoisie, un thème très à la mode en France mais plus encore en Allemagne dans les années 1850-1870, et qui reflète la perception que les contemporains ont des changements politiques et sociaux en cours. Nous verrons plus loin la façon dont Fanny Lewald utilise le roman pour juger certains problèmes de son temps. Je donnerai un autre exemple de cette démarche en disant quelques mots du *Roman des ouvrières*, publié par

Amélie Bosquet (sous un pseudonyme) en 1868⁹⁷¹. Comme l’auteure l’explique dans sa préface, elle a basé sa fiction sur des observations personnelles, faites dans sa jeunesse lorsqu’elle côtoyait la population ouvrière de Rouen. L’intrigue se déroule dans les faubourgs de cette ville, dans les années 1840, alors que la crise cotonnière aggrave encore les conditions de vie des travailleurs des filatures, qui finissent par se soulever⁹⁷². Le récit d’un trio amoureux entre le fils d’un patron et deux ouvrières, Pauline et Julie, sert à introduire le lecteur dans le quotidien misérable des familles ouvrières. Amélie Bosquet fait beaucoup pour convaincre le lecteur du réalisme de ses descriptions, malgré l’idéalisation de ses personnages : ainsi, bien qu’elle leur attribue généralement un registre de langage qui n’est pas celui de leur classe, elle n’hésite pas, à l’occasion, à faire parler l’une de ses héroïnes de façon plus plausible⁹⁷³. Elle consacre de longues pages à expliquer le travail du coton, dans un passage qui ressemble plus à une enquête sociale et économique qu’à un roman. Après avoir décrit ce qu’est une filature, comment fonctionnent les machines utilisées, et comme se déroule la transformation du coton en fil, elle commente l’amélioration récente des techniques et fait l’éloge du libre-échange qui, selon elle, aurait forcé les industriels à se moderniser, au profit des ouvriers⁹⁷⁴. Son roman se déroule toutefois surtout du côté des femmes, dont le quotidien laborieux est dépeint jusque dans le détail des corvées ménagères. L’auteure a manifestement voulu valoriser les travailleuses à travers ses héroïnes. Certes Pauline, qui coud chez ses parents, est plus sage que Julie, qui est à l’atelier depuis l’âge de huit ans, mais cette dernière assume son caractère de femme libre jusqu’à la maternité hors mariage ; si elle tente le suicide, elle finit heureuse en ménage, tandis que Pauline trouve son épanouissement en tant que sœur de charité infirmière en Crimée. Enfin, Amélie Bosquet a voulu faire passer ses idées personnelles sur la « question ouvrière ». Elle raconte comment les ouvriers – les hommes –, poussés à bout par les baisses de salaire, le chômage, et le cynisme des industriels, en arrivent à une véritable émeute, lors de laquelle un patron est séquestré. L’auteure est loin d’inciter à l’insurrection : ses personnages féminins déplorent la grève et la violence, et son héroïne Pauline s’emploie à pacifier le conflit. Toutefois, elle place des paroles fort éloquentes dans la bouche du père de Pauline, lorsque celui-ci comparaît devant le tribunal en

⁹⁷¹ Emile BOSQUET, *Le Roman des ouvrières*, Paris, Achille Faure, 1868. Le roman est d’abord paru en feuilleton dans *L’Opinion Nationale*.

⁹⁷² La critique parue dans *L’Opinion Nationale* du 3 décembre 1868 suggère que le roman décrit des troubles qui se seraient déroulés en Haute-Normandie dans les années 1840.

⁹⁷³ « N’approche pas ou je te casse la g... ! », crie Julie à son voisin ivrogne, en le menaçant un sabot à la main (Emile BOSQUET, *Le Roman des ouvrières*, ouv. cité, p. 17).

⁹⁷⁴ Emile BOSQUET, *Le Roman des ouvrières*, ouv. cité, p. 49-58.

temps que meneur. « L'ouvrier est un chien, dit-il, car comme à un chien on lui a retiré la parole... »⁹⁷⁵. L'auteure la lui donne alors, le temps d'un long plaidoyer où il dénonce à loisir l'exploitation par ceux qui « profitent des bienfaits de l'organisation sociale », l'absence d'instruction et de loisirs, la mort précoce due à l'usure du travail et à l'alcool frelaté. Il s'indigne enfin de la totale vulnérabilité de l'ouvrier qui, ne votant pas, n'a personne pour le représenter et défendre ses intérêts, et qui ne peut se défendre lui-même sans être condamné pour coalition. Si le livre n'encourage pas la révolte, il ne la condamne pas non plus : l'objectif principal est de convaincre le lecteur privilégié que la classe ouvrière ne doit pas être considérée avec mépris, peur et dégoût, mais être comprise et aidée.

Enfin, le roman de mœurs sert aussi, voire surtout, aux auteures engagées qui veulent faire réfléchir sur les inégalités entre les sexes dans le mariage et dans la famille. Leurs textes expriment souvent leur propre difficulté à concilier leurs aspirations et les prescriptions de la société à leur égard, leur profonde insatisfaction face à leur condition sociale de femme. La critique du mariage forme un thème récurrent, à l'intérieur duquel divers motifs sont développés : le mariage de convenance, présenté comme une forme de prostitution légale ; le mariage indissoluble, où la mésentente des époux fait le malheur du foyer ; la minorité juridique de l'épouse, qui se voit ruinée par son mari sans pouvoir réagir. Plusieurs romans de Louise Otto suggèrent que l'infériorité sociale de la femme empêche toute relation amoureuse sincère et durable, qui ne peut exister qu'entre égaux. Dans *Neue Bahnen*, les héroïnes ne peuvent conclure de mariage d'amour qu'après s'être émancipées et avoir conquis elles-mêmes leur autonomie⁹⁷⁶. Deux ans après, *Zerstörter Friede* met en scène des couples malheureux et de jeunes femmes qui ont appris à leurs dépens à se méfier des hommes⁹⁷⁷. Elles choisissent de demeurer célibataires et de devenir indépendante par le travail ; si elles ne trouvent pas vraiment le bonheur, elles ont du moins la consolation de leur supériorité morale... Dans ces romans comme dans ceux de ses contemporaines allemandes et françaises qui traitent du même sujet, l'appel à l'émancipation reste cependant mesuré : le mariage – rénové, fondé sur de nouvelles bases – demeure l'aboutissement idéal, le partage sexué des rôles sociaux est globalement accepté. André Léo, dans *Aline-Ali*, est l'une des seules à remettre en question les catégories de genre de façon radicale : en travestissant son héroïne Aline en jeune homme (Ali), elle souligne tout ce que les normes du féminin et du masculin

⁹⁷⁵ Emile BOSQUET, *Le Roman des ouvrières*, ouv. cité, p. 233.

⁹⁷⁶ Louise OTTO, *Neue Bahnen*, Wien, Markgraf, 1864.

⁹⁷⁷ Louise OTTO, *Zerstörter Friede*, Jena, 1866.

ont d'arbitraire⁹⁷⁸. Elle se refuse toutefois à une fin « utopique », en assignant à Aline un destin de solitude, seul moyen de vivre pleinement sa liberté individuelle. D'autres fictions, qui imaginent une transformation profonde des rapports entre les sexes, concluent aussi à l'impossibilité de la subversion, en faisant triompher les normes dominantes⁹⁷⁹. Malgré la modération générale de ce type d'ouvrages, souvent très imprégnés de morale chrétienne, ils se distinguent souvent du reste de la littérature contemporaine en mettant en valeur des héroïnes atypiques : même si celles-ci sont elles aussi trop idéalisées pour être plausibles, de nouveaux stéréotypes féminins littéraires sont ainsi introduits. Plusieurs romans de Louise Otto ont pour héroïne une jeune femme admirable, prête à sacrifier son bonheur pour préserver sa liberté et sa dignité, qui s'oppose à la femme-enfant incapable de se passer d'une protection masculine. Les « femmes d'intérieur », parfaites ménagères à l'esprit étrié et résigné, sont rendues en partie responsables du malheur de celles qui refusent la traditionnelle destinée féminine. Le roman de mœurs permet autant de dénoncer des préjugés sur l'infériorité des femmes que les lois qui les mettent en tutelle. Lorsque Clémence Royer⁹⁸⁰ publie en 1864 *Les Jumeaux de Hellas*, son seul roman⁹⁸¹, elle cite en exergue, les articles du Code Civil qu'elle souhaite voir abroger : l'article 341 qui interdit la recherche en paternité, et l'article 312 selon lequel tout enfant né dans le mariage a le mari pour père. Dans la biographie qu'elle lui a consacrée⁹⁸², Geneviève Fraisse a souligné l'intérêt et la singularité de cette fiction, dont l'auteure se présente en préface comme une rebelle. Née elle-même hors mariage, reconnue tardivement par son père, vivant en union libre en Suisse avec le proscrit Pascal Duprat, Clémence Royer campe des héros qui sont les fils illégitimes de la reine de Naples. Son discours est toutefois empreint de contradictions, car si elle fait l'éloge de l'amour libre, de la filiation maternelle, du divorce, elle imagine finalement un système politique où seul le couple conjugal est citoyen – l'époux demeurant l'électeur et le chef de famille... Il s'agit en effet d'un roman politique, dénonçant les pouvoirs monarchiques et religieux. Il s'achève par une insurrection populaire, lors de laquelle les jumeaux héros présentent une constitution républicaine idéale. Ils échouent toutefois, en raison de l'immaturité politique du peuple. Imprimé à Bruxelles, le livre a semble-t-il eu des difficultés

⁹⁷⁸ ANDRÉ LEO, *Aline-Ali*, Paris, A. Lacroix, 1869.

⁹⁷⁹ Voir par exemple L.-M. [Marie-Louise] GAGNEUR, *Une Femme hors ligne*, Paris, E. Dentu éditeur, Librairie de la société des gens de lettres, 1862, qui est étudié plus loin.

⁹⁸⁰ Clémence Royer (1830- 1902), est restée connue pour avoir, la première, traduit Darwin en français. Femme de lettres et de sciences, elle étudie la philosophie, l'économie, la biologie, et publie dans de nombreuses revues spécialisées.

⁹⁸¹ Clémence ROYER, *Les Jumeaux de Hellas*, Bruxelles, Paris, 1864.

⁹⁸² Geneviève FRAISSE, *Clémence Royer, philosophe et femme de sciences*, Paris, La Découverte, 1985, p. 53-58.

à passer la frontière française ; très critique envers l'Eglise et la religion, il est de toutes façons mis à l'index par Rome⁹⁸³. Cette censure, qui s'applique aux ouvrages écrits par des femmes comme à ceux écrits par des hommes, comme nous le verrons encore par la suite, témoigne du pouvoir de subversion prêté aux mots par les contemporains.

I.2.2. Fanny Lewald, ou l'écriture émancipatrice

« Un roman qui n'est pas en phase exacte avec l'époque à laquelle il est écrit, est rarement une œuvre réussie. (...) Dans les pays où le peuple gouverne et s'intéresse aux questions qui agitent l'époque, où l'on discute de tout cela "au palais comme dans les cabanes", où chacun connaît le présent, là le poète peut s'adonner à la contemplation poétique du passé, car le travail du jour est accompli. (...) Mais il ne me semble pas que le moment en soit venu, maintenant, en Allemagne. (...) Ce n'est pas le moment de nous livrer à des épanchements poétiques, car nos journées sont des jours de combat et de travail. (...) Tant que le peuple ne peut pas librement dire son opinion, le poète doit s'exprimer, dans son langage imagé, pour son peuple, et, dans son langage imagé, expliquer ce dont la nation a besoin et ce qu'elle exige. »⁹⁸⁴

Ainsi parle Alfred, un écrivain protagoniste du troisième roman de Fanny Lewald, publié en 1845. Quinze ans après, l'écrivaine tient des propos similaires, lorsqu'elle rédige son autobiographie : « Dès mon premier petit roman (...) j'ai considéré comme étant mon plus grand devoir de servir dans mes travaux, sous une forme littéraire, les objectifs et les partis qui constituent mon idéal et ma religion depuis que j'ai appris à penser »⁹⁸⁵. Effectivement, au moins jusqu'à la date à laquelle elle écrit ces lignes, Fanny Lewald exprime assez ouvertement ses convictions dans la plupart de ses textes – qu'il s'agisse ou non de fictions. La plupart des analyses ultérieures insistent plus précisément sur le caractère émancipateur de son œuvre⁹⁸⁶ : d'une part l'écriture a représenté pour elle une libération personnelle et un moyen d'indépendance matérielle ; d'autre part elle a publié de nombreux textes qui ont l'émancipation pour thème, que ce soit celle des juifs, des femmes, ou du « peuple » – bourgeoisie comme prolétariat. La particularité de Fanny Lewald est aussi

⁹⁸³ Voir Geneviève FRAISSE, *Clémence Royer...*, ouv. cité, p. 53. Les raisons officielles du blocage à la frontière ne sont pas connues.

⁹⁸⁴ Fanny LEWALD, *Eine Lebensfrage*, tome I, Leipzig, 1845, cité par Gabriele SCHNEIDER, *Vom Zeitroman zum « stylisierten » Roman : die Erzählungen Fanny Lewalds*, Frankfurt am Main, Peter Lang, 1993, p. 164.

⁹⁸⁵ Fanny LEWALD, *Meine Lebensgeschichte*, Berlin, O. Janke, 1861-1862, réédité dans *Fanny Lewald's gesammelte Werke*, Berlin, O. Janke, 1871, tome 3, p. 27.

⁹⁸⁶ Voir notamment Brigitta VAN RHEINBERG, *Fanny Lewald. Geschichte einer Emanzipation. Eine historische Biographie unter besonderer Berücksichtigung des Emanzipationsgedankens*, Dissertation, Tübingen, 1987 ; Regula VENSKE, « „Ich hätte ein Mann sein müssen oder einen grossen Mannes Weib!“ Widersprüche im Emanzipationsverständnis der Fanny Lewald », dans Ilse BREMER u. a. (Hg.), *Frauen in der Geschichte IV*, Düsseldorf, 1983, p. 368-396.

d'avoir expérimenté des formes d'écriture engagée très diverses, au cours d'une carrière littéraire extrêmement productive. Je veux ici donner quelques aperçus de cette oeuvre par laquelle l'écrivaine a pu prendre position au sujet de certains problèmes sociaux et politiques de son temps, et tenté de jouer un rôle d'intermédiaire et de pédagogue.

Fanny Lewald est née en 1811 à Königsberg (Prusse) dans une famille de commerçants juifs où alternent les périodes de faillites et d'aisance. Son père, issu d'une famille libérale marquée par les Lumières, lui fait fréquenter une bonne école, et l'encourage à lire les monuments de la littérature allemande ; toutefois c'est aussi un patriarche, qui exige très tôt qu'elle seconde sa mère dans les soins du ménage et dans l'éducation de ses nombreux cadets. Lorsque son école ferme, alors qu'elle a treize ans, il n'est pas question pour elle de poursuivre sa scolarité, alors que ses frères accèdent au lycée, puis à l'université. Elle expérimente donc très jeune les contraintes liées à son sexe, qu'elle perçoit comme tout autant arbitraires et injustes que celles qui pèsent sur les juifs de Prusse. Si elle peut échapper – officiellement – au statut de juive, grâce au baptême protestant qu'elle reçoit en 1830⁹⁸⁷, il lui est plus difficile de se rebeller contre son statut de fille et de femme ; elle y parvient pourtant d'une certaine manière, en refusant en 1836 un mariage arrangé par sa famille. Décidée alors à conquérir son indépendance, c'est vers l'écriture qu'elle se tourne. Elle publie en 1843 deux courts romans où elle transpose son expérience personnelle. L'héroïne éponyme de *Clémentine* renonce à affronter sa famille et accepte un mariage de convenance, dépeint comme une situation abominable, encore pire que la prostitution. L'héroïne éponyme de *Jenny* refuse, elle, d'épouser le cousin qu'on lui destine ; elle aime un théologien protestant⁹⁸⁸ qui la considère comme son égale, mais pour se marier avec lui, elle doit d'abord se convertir, car elle est juive. Son frère veut lui aussi épouser une chrétienne mais n'obtient pas d'autorisation pour cela ; contrairement à Jenny, il refuse de renier son identité première et, renonçant au mariage, il s'engage dans un mouvement juif réformateur, qui demande l'égalité de tous les Allemands. Ces deux ouvrages, parus sans nom d'auteur, suscitent l'éloge de nombreux critiques. Le père de Fanny Lewald accepte qu'elle poursuive dans cette voie, à la

⁹⁸⁷ Son père a déjà encouragé deux de ses fils à se faire baptiser, afin qu'ils puissent choisir librement leur profession ; il propose ce même choix à sa fille aînée, d'une part pour répondre aux aspirations de celle-ci, qui s'est personnellement rapprochée du christianisme, d'autre part pour faciliter son mariage en ne se limitant pas aux partis juifs. Voir Gabriele SCHNEIDER, *Fanny Lewald*, Reinbeck, Rowohlt, 1996, p. 25-27.

⁹⁸⁸ En 1827-1828, Fanny Lewald s'éprend d'un jeune protestant qui se prépare à être pasteur, mais son père lui interdit cette relation, jugeant sans doute le mariage impossible pour des raisons confessionnelles et sociales. Voir Gabriele SCHNEIDER, *Fanny Lewald*, ouv. cité, p. 23-24.

condition de demeurer anonyme. Elle désobéit cependant assez vite⁹⁸⁹, et fait connaître son identité dans les milieux intellectuels et artistiques qu'elle fréquente lors d'un séjour dans sa famille berlinoise. Rétrospectivement, elle se rappelle cette prise de conscience, effectuée alors qu'elle est admirée comme une jeune auteure prometteuse : « ... je pus expérimenter par moi même combien sont privilégiés ceux qui naissent avec un nom connu et reconnu. Un nom est comme un piédestal. Il élève la personne au-dessus de la masse, il la distingue »⁹⁹⁰. Pas question donc de s'effacer discrètement ainsi qu'on le demande aux femmes qui écrivent : le privilège du nom n'a pas lieu d'être sexué.

Fanny Lewald attend toutefois la mort de son père, survenue en 1846, avant d'user librement de son nom. S'éloignant du « roman à thèse » avec lequel elle a commencé, elle s'essaie avec succès aux récits de voyage. Loin des descriptions purement pittoresques et des conseils touristiques en vogue à cette époque, elle se sert aussi de ce genre littéraire pour diffuser des observations critiques, des opinions personnelles sur des sujets sociaux et politiques. L'ouvrage qu'elle publie en 1847, de retour de la péninsule italienne, dénonce ainsi l'omniprésence et l'omnipotence de l'Eglise, qui, selon elle, perpétue des structures féodales, pérennise la misère et la mendicité, entretient la superstition⁹⁹¹. Son second livre de récits personnels, intitulé « Souvenirs de l'année 1848 », est présenté comme un recueil des lettres qu'elle aurait envoyées à ses amis lors de ses tribulations en France et en Allemagne durant cette année là⁹⁹². Il paraît au début de l'année 1850, présenté par l'auteure comme une correspondance déjà ancienne, que ses amis l'auraient incitée à publier pour sa valeur historique⁹⁹³. En donnant à son récit cette apparence neutre « d'archives personnelles », exhumées pour l'intérêt du public, Fanny Lewald cherche sans doute à prolonger son

⁹⁸⁹ Après deux articles parus en 1843, respectivement sur l'éducation des filles et sur la situation des bonnes à tout faire (*Preussische Provinzialblätter*, Königsberg, Jg. 1843, p. 380-395 et p. 421-433), elle publie en 1845 son dernier texte anonyme, une nouvelle commandée pour un almanach : « Der dritte Stand », *Berliner Kalender für 1845*, Leipzig, 1845.

⁹⁹⁰ Fanny LEWALD, *Meine Lebensgeschichte*, dans *Fanny Lewald's gesammelte Werke*, ouv. cité, tome 3, p. 112.

⁹⁹¹ Fanny LEWALD, *Italienisches Bilderbuch*, 2 tomes, Berlin, 1847. Fanny Lewald s'appuie aussi sur des analogies avec la situation italienne, pour examiner certains problèmes sociaux-politiques des Etats allemands. Voir Brigitta VAN RHEINBERG, *Fanny Lewald...*, ouv. cité, p. 115-124.

⁹⁹² Fanny LEWALD, *Erinnerungen aus dem Jahre 1848*, 2 tomes, Braunschweig, Friedrich Vieweg und Sohn, 1850. Je n'ai pas trouvé d'études confirmant que les textes publiés dans cet ouvrage correspondent réellement à des correspondances originales. Si c'est le cas, les lettres ont de toutes façons été retravaillées : les noms des destinataires ont disparu et les lettres ont dû être regroupées, afin de constituer une succession chronologique de missives, ressemblant plutôt à un journal intime écrit jour après jour. Le premier tome est consacré au séjour parisien du 10 au 23 mars 1848. Il est résumé (avec quelques « omissions », tel le passage sur Eugénie Niboyet et la *Voix des Femmes*...) par Roland MORTIER, « Une romancière spectatrice de la Révolution de 1848 », dans Roger GOFFIN (dir.), *Littérature et culture allemandes, hommage à Henri Plard*, Bruxelles, 1985, p. 147-164.

⁹⁹³ Voir Fanny LEWALD, *Erinnerungen...*, ouv. cité, tome 1, préface, p. 1-2.

engagement de 1848 tout en contournant au mieux la censure de 1850. En effet, elle exprime là, sans retenue aucune, son enthousiasme pour la révolution, pour la démocratie, et pour une certaine idée du socialisme, qu'elle définit comme « l'union humaine fraternelle »⁹⁹⁴. Tout en exprimant sa méfiance pour ceux qui lui paraissent trop radicaux – de Louis Blanc à Georg Herwegh – elle défend la légitimité des revendications des prolétaires et répète qu'une révolution sociale lui paraît inéluctable. A la nouvelle de la révolution en Prusse, elle se prend à espérer que l'Allemagne apporte à l'Europe la réformation sociale qui éviterait le pire, de même qu'elle a été le berceau de la réformation religieuse. Toutefois l'avenir lui paraît incertain : « Que va apporter le proche avenir en Allemagne, en Prusse ? Il y a certaines choses que le peuple et le roi ne pourront jamais se pardonner, ni oublier. Une véritable réconciliation entre notre monarque médiéval de roi et l'idée de la liberté du peuple est aussi impossible que de renouer un lien conjugal intérieurement détruit. (...) Nous vivons dans une époque qui semble rompre brutalement avec son passé, et l'on va prolonger la lutte, si on ne rompt qu'à moitié, si l'on n'évacue pas tous les décombres de ce qui s'est écroulé »⁹⁹⁵. De tels propos ont bien sûr une résonance très actuelle, lorsqu'ils paraissent, plus de six mois après l'écrasement des derniers sursauts révolutionnaires. De même, les dernières lignes du recueil – prétendument écrites le soir du 31 décembre 1848 – ont certainement un sens très contemporain pour les lecteurs allemands de 1850 :

« Je vois parfois en esprit l'irruption d'une catastrophe, si sanglante, si épouvantable, que je souhaiterais me jeter aux pieds des puissants et les adjurer : "A l'aide ! Ravisez-vous ! Accordez ce que vous ne pourrez pourtant pas éternellement refuser ! N'ayez pas la volonté d'être des dieux sur terre, car vous n'êtes pas tout-puissants, omniscients ; aucun individu ne peut l'être vis à vis de millions d'êtres pensants et égaux en droit. Contentez-vous d'être les exécuteurs de la volonté du peuple, pour votre bien et notre paix ! Il y a de la grandeur à représenter la volonté de millions, d'être l'expression de leur existence entière, d'être l'incarnation de la loi !" Mais on qualifierait une nouvelle fois d'"extravagant" ce cri de peur, qu'on ne pardonnerait, à la rigueur, que parce que c'est une femme qui l'a poussé. (...) Et maintenant, à cette heure, je me demande : "Que vont nous apporter les prochaines années ?" Mais je frémis d'entendre la réponse que me donne ma conscience – je tremble devant la traversée du désert, bien que je croie ardemment à la terre promise de la liberté et à un avenir plus heureux. »⁹⁹⁶

Fanny Lewald ne semble pas avoir eu de difficultés avec la censure, et elle « récidive » l'année suivante, en publiant le journal de son voyage en Angleterre et en

⁹⁹⁴ Fanny LEWALD, *Erinnerungen...*, ouv. cité, tome 1, p. 6 (« brüderliche Menschheitsvereinigung »).

⁹⁹⁵ *Idem*, tome 2, p. 206.

⁹⁹⁶ *Idem*, tome 2, p. 348-349.

Ecosse⁹⁹⁷. Racontant ce séjour effectué outre-manche entre mai et juillet 1850, elle s'y met en scène aux côtés de plusieurs révolutionnaires proscrits, tels Arnold Ruge, le couple Kinkel, et l'écrivain Moritz Hartmann. Celui-ci lui fait rencontrer aussi Giuseppe Mazzini, et lui fait visiter plusieurs associations ouvrières. Fanny Lewald s'enthousiasme pour ce qui lui paraît être le « vrai socialisme », opposant les conceptions oweniennes, qui lui paraissent pleines d'avenir, aux échecs des tentatives françaises⁹⁹⁸. Elle s'intéresse tout particulièrement aux installations ménagères collectives, qui allègent le travail domestique des femmes. Elle estime toutefois que de telles réalisations restent encore impossibles en Allemagne, du fait de l'aliénation des femmes, qu'elle analyse avec lucidité :

« Ce sont justement les femmes des classe moyennes qui sont le plus souvent opposées aux initiatives socialistes, celles qui se plaignent toujours du travail domestique, de la misère domestique, celles que le fardeau du travail dépossède réellement de tout intérêt intellectuel, et empêche d'avoir une conception élevée de la vie. C'est là que se révèle leur inculture. Elles ne sont rien que des femmes au foyer, donc rien, absolument rien pour l'homme, si on leur enlève leurs travaux et leurs peines. (...) On retrouve donc toujours la vieille nécessité : l'éducation des femmes ! Afin qu'elles souhaitent avoir une existence digne, afin qu'elles apprennent à comprendre qu'association et socialisme sont pour l'essentiel la même chose, et qu'on peut, en s'unissant, obtenir les plus grands avantages (...) Cependant, pour la majorité des femmes d'aujourd'hui, au moins en Allemagne, la diffusion de l'idée d'association est encore impensable. »⁹⁹⁹

Ces divers ouvrages composés d'impressions récoltées à l'étranger montrent donc Fanny Lewald comme une écrivaine-voyageuse informée, désireuse de prendre position partout où elle va, et d'offrir à ses lecteurs un éclairage engagé sur divers problèmes du temps présent. De retour à Berlin, elle alterne les romans de pur divertissement et les fictions « à thèse » critiquant les mœurs et les lois en usage dans l'Allemagne contemporaine. En laissant beaucoup de place aux dialogues, qui prennent souvent le pas sur l'action, elle multiplie les points de vue sur le sujet abordé, et fait triompher celui des héros à force de discussions et de persuasion¹⁰⁰⁰. Prenant ses distances avec le courant *Jung Deutschland*, elle attache beaucoup

⁹⁹⁷ Fanny LEWALD, *England und Schottland. Reisetagebuch*, 2 tomes, Vieweg, Braunschweig, 1851, tome 2, p. 29, p. 112, p. 465. Voir Gabriele SCHNEIDER, *Vom Zeitroman...*, ouv. cité, p. 58-60.

⁹⁹⁸ Fanny LEWALD, *England und Schottland...*, ouv. cité, tome II, p. 577-578. Par « socialisme », elle entend surtout la réalisation d'associations et d'équipements collectifs ; voir également son article « Berliner Briefe. Die Weihnachtszeit », *Cottas Morgenblatt für gebildete Leser*, n°12, 14 janvier 1850, p. 45 et suivantes, dans lequel elle prône l'association – des travailleurs comme des artistes – comme moyen de la consolidation sociale et politique.

⁹⁹⁹ Fanny LEWALD, *England und Schottland...*, ouv. cité, tome I, p. 383, cité par Gabriele SCHNEIDER, *Vom Zeitroman...*, ouv. cité, p. 59-60.

¹⁰⁰⁰ Sur les techniques narratives développées par Fanny Lewald pour servir sa force de persuasion, voir Gabriele SCHNEIDER, *Vom Zeitroman...*, ouv. cité, p. 163-282.

d'importance à la vraisemblance des intrigues et au réalisme des descriptions, sans pour autant tomber dans ce qu'elle considère comme de la trivialité : contrairement à George Sand, qu'elle lit avec beaucoup d'intérêt, elle ne veut pas reproduire le langage populaire, estimant que l'auteur-e doit donner l'exemple de la langue correcte, afin d'éduquer les lecteurs de toutes les classes et de les réunir dans une même culture. Deux de ses nouvelles sont particulièrement représentatives de son attirance pour le « *Tendenzroman* » : il s'agit de *Kein Haus* (« Pas de maison ») et *Das grosse Loos* (« Le gros lot »), parues toutes deux en 1855 dans la revue *Hausblätter*¹⁰⁰¹.

Kein Haus raconte l'histoire du pauvre Jacob, employé comme berger par un village de Thuringe, et recevant des vivres et un logement en échange de son travail. Amoureux et aimé d'Anna, une servante du village voisin, il veut l'épouser, mais il n'obtient pas d'autorisation pour cela. Selon une loi en vigueur dans la plupart des Etats allemands, seuls les hommes indépendants – c'est-à-dire possédant un logement ou un salaire permettant de payer un loyer – détiennent le droit de citoyenneté (*Gemeindebürgerrecht*), condition indispensable pour fonder légalement une famille¹⁰⁰². Le couple s'installe néanmoins ensemble, mais vit comme une déchéance le concubinage forcé – qui les exclut de la paroisse – et la naissance d'un enfant illégitime. Le drame se précipite lorsqu'un gendarme plein de zèle entend faire respecter une autre loi, interdisant à Anna de quitter sa circonscription d'origine sans raison valable – puisqu'elle n'est ni mariée, ni embauchée. La jeune femme est punie par une période de travail forcé, dans une institution destinée à « rééduquer » les pauvres. Après une période de prison – pour s'être rebiffé contre cette mesure – Jacob retrouve sa compagne, mais ne peut demeurer avec elle. Deux femmes – dont la narratrice – tentent de trouver des solutions à sa situation, mais leurs tentatives charitables échouent. Se retrouvant de nouveau enceinte, Anna désespère et se suicide avec le premier enfant, tandis que Jacob sombre dans la folie. Avec ce récit, qui pourrait être un fait divers arrangé de façon mélodramatique, l'auteure veut attirer l'attention de ses lecteurs – les familles bourgeoises abonnées aux *Hausblätter* – sur le paupérisme rural, encore beaucoup plus répandu que celui des villes. Elle met en lumière le cercle vicieux de la pauvreté et de la répression, et dénonce des lois arbitraires qui réservent aux privilégiés les libertés individuelles les plus élémentaires.

¹⁰⁰¹ Ces nouvelles sont ensuite éditées avec d'autres dans le recueil *Deutsche Lebensbilder*, 4 tomes, Vieweg, Braunschweig, 1856.

¹⁰⁰² Cette restriction légale du mariage, que les mouvements libéraux et les organisations de travailleurs ont surtout combattue en Bavière et au Bade Württemberg, n'est levée qu'en avril 1868 par une nouvelle loi du Norddeutscher Bund.

Enfin elle invoque la responsabilité de l'Etat, d'une part pour mettre fin aux archaïques divisions territoriales qui interdisent la libre circulation des Allemands, d'autre part pour imposer l'égalité de tous devant la loi et régler ainsi des problèmes sociaux que la charité privée est impuissante à résoudre.

Exemple plus classique du « *Zeitroman* » de l'époque, *Das grosse Loos* aborde l'un des sujets favoris des auteures engagées : la critique du mariage. L'héroïne, Christel, est une jeune fille d'origine modeste, qui hérite d'une fortune gagnée par sa mère au loto. Elle voudrait épouser son amoureux, Wilhelm, mais malgré sa dot, les parents de ce dernier – de riches paysans du même village – rejettent cette mésalliance pour leur fils, qui finit par accepter l'héritière qu'on lui présente. Refusant de côtoyer le nouveau couple, l'héroïne accepte la main d'un homme qu'elle n'aime pas, mais qui peut l'emmener vivre ailleurs. Son mari s'avère être un homme débauché, dont elle doit payer les dettes avec ses propres rentes. Elle espère pouvoir disposer de la totalité de ses biens à sa majorité, mais, par ignorance des lois, elle s'est mariée sous le régime commun qui donne tout pouvoir à son mari. Pour éviter d'être ruinée, elle le déclare publiquement joueur et endetté, ce qui lui permet en principe de recouvrer ses droits. Le mari s'enfuit alors avec sa maîtresse, emportant tout l'argent. Revenue dans son village, Christel retrouve Wilhelm veuf, qui lui demande de l'épouser. Elle s'y refuse toutefois tant qu'elle n'a pas appris la mort de son mari, expliquant que le mariage est un lien sacré, que sa morale personnelle lui interdit de rompre. A la critique des lois régissant le mariage au détriment de l'épouse, se mêlent donc un éloge de l'institution conjugale et un éloge du sentiment du devoir exprimé par l'héroïne. Très loin de rejeter le mariage, Fanny Lewald prône des unions fondées sur l'amour, où les époux seraient égaux en droits. Dans ce domaine, le caractère subversif de ses fictions reste donc limité ; celles-ci prennent d'ailleurs un aspect conventionnel de plus en plus marqué au cours des années 1850. Les figures féminines, notamment, distinguent bien entre les émancipées scandaleuses – souvent des aristocrates excentriques¹⁰⁰³ – et les héroïnes vertueuses, aspirant à la seule émancipation honorable que procurent l'instruction et le travail. Si ces dernières sont fières de leur indépendance matérielle, ce n'est que de courte durée : lorsqu'elles parviennent à leurs fins – c'est-à-dire un mariage d'amour – elles abandonnent leur profession, qu'elles soient

¹⁰⁰³ Voir par exemple la comtesse polonaise décrite dans *Emilie*, nouvelle parue en feuilleton dans *Hausblätter*, Jg. 1857, Bd. 4, publiée en livre à Berlin en 1859. C'est une caricature d'émancipée, portant pantalons, cheveux courts, et fumant le cigare...

ouvrières, institutrices ou gouvernantes. Même l'héroïne écrivaine du roman *Adele*¹⁰⁰⁴ considère avec des sentiments mêlés son métier de romancière, malgré le succès qu'elle rencontre. Estimant qu'il est « antiféminin » (*unweiblich*) d'écrire et de publier, et que cette activité n'est légitime que dans la mesure où c'est son gagne-pain, elle y renonce dès qu'elle se marie. On constate donc un flagrant décalage entre ces fictions, tout à fait en conformité avec les normes dominantes, et l'existence personnelle de Fanny Lewald : non seulement celle-ci n'envisage nullement d'arrêter d'écrire lorsqu'elle se marie en 1855 avec Adolf Stahr – officialisant une liaison de plusieurs années¹⁰⁰⁵ – mais elle contribue aux dépenses du ménage à égalité avec son mari¹⁰⁰⁶. Nous retrouvons avec elle un exemple de plus de ces écrivaines qui se refusent à assumer et valoriser dans leur œuvre les transgressions qu'elles-mêmes accomplissent dans leur existence, témoignant par leurs contradictions des problèmes identitaires et des contraintes sociales qui pèsent sur la « femme auteur »¹⁰⁰⁷.

Fanny Lewald semble également tiraillée entre sa volonté de mener sa vie comme elle l'entend, et son désir de propager la culture bourgeoise allemande, qu'elle considère comme un idéal à atteindre : ses romans et nouvelles prônent en effet l'ascension sociale et l'assimilation à toutes les catégories soumises à un statut inférieur, que ce soient les prolétaires ou les juifs. Abandonnant vers 1860 le « *Tendenzroman* » et les références directes à l'actualité politique et sociale, elle se spécialise dans les feuilletons de divertissement, qui lui permettent de faire l'apologie des valeurs morales de la bourgeoisie. Persuadée que c'est de cette classe sociale que viendra le progrès, elle accorde une importance cruciale à l'émancipation de la bourgeoisie allemande face à l'aristocratie, comme le montre encore son roman *Von Geschlecht zu Geschlecht*¹⁰⁰⁸. Dans une lettre de 1862 adressée à son ami Johann Jacoby, un ancien quarante-huitard membre du courant libéral, elle exprime aussi son désir d'écrire des pamphlets dans le genre des *Lettres persanes*¹⁰⁰⁹. Si elle n'ose publier des

¹⁰⁰⁴ Fanny LEWALD, *Adele*, Braunschweig, Vieweg, 1855.

¹⁰⁰⁵ La relation entre Fanny Lewald et le publiciste Adolf Stahr, marié et père de famille, a sans doute commencé début 1846 à Rome. Ils s'installent l'un près de l'autre à Berlin en 1852, et Stahr divorce en 1854. Le mariage a lieu en février 1855.

¹⁰⁰⁶ Fanny Lewald prend d'ailleurs soin dans son contrat de mariage, établi en mai 1854, de prévoir la séparation des biens. Voir Gabriele SCHNEIDER, *Fanny Lewald*, ouv. cité, p. 90.

¹⁰⁰⁷ Voir Christine PLANTÉ, « Femmes exceptionnelles... », art. cité.

¹⁰⁰⁸ Fanny LEWALD, *Von Geschlecht zu Geschlecht*, 8 volumes, Berlin, 1864-1866, paru d'abord dans *Kölnische Zeitung* à partir du 1^{er} janvier 1864 pour la première partie, à partir du 4 février 1865 pour la deuxième partie. Ce roman situe l'intrigue essentiellement dans les années 1807-1812, soit l'époque de l'abolition du servage et de l'émancipation de la bourgeoisie vis-à-vis de l'aristocratie. Voir Gabriele SCHNEIDER, *Vom Zeitroman...*, ouv. cité, p. 127 et suivantes.

¹⁰⁰⁹ Lettre de Fanny Lewald à Johann Jacoby, datée du 2 février 1862, reproduite dans Edmund SILBERNER (Hg.), *Johann Jacoby Briefwechsel*, tome II 1850-1857, Bonn, Verlag Neue Gesellschaft, 1978, p. 185-186.

critiques de la situation politique – entre autres, dit-elle, parce qu’elle est une femme, qu’elle se sent vieille et qu’elle doit prendre son mari en charge¹⁰¹⁰ - elle entreprend entre 1863 et 1870 plusieurs séries de lettres didactiques sur des sujets où sa légitimité est assurée : la situation des femmes dans la société allemande, les améliorations à apporter à leur sort, les positions qu’elles doivent adopter. Il en sera question plus loin. Entre temps, Fanny Lewald a expérimenté un autre genre littéraire, toujours dans la perspective de transmettre son engagement et de guider ses lecteurs : l’autobiographie.

Il me paraît intéressant de dire ici quelques mots de ce livre, *Meine Lebensgeschichte*, que Fanny Lewald commence d’écrire en 1858 et publie en 1861¹⁰¹¹ : c’est la première œuvre autobiographique importante qui soit due à une femme en Allemagne. A ce titre, elle peut être comparée à *Histoire de ma vie*, avec laquelle George Sand a fait aussi œuvre de « pionnière »¹⁰¹². Il semble d’ailleurs que Fanny Lewald ait été incitée à écrire son autobiographie en réaction à celle de Sand. Celle-ci a eu en effet un grand retentissement outre-Rhin, comme le montre Kerstin Wiedemann dans son ouvrage sur la réception allemande de Sand¹⁰¹³. *Histoire de ma vie* paraît en allemand en 1856 sous la traduction de Claire von Glümer¹⁰¹⁴, mais plusieurs passages traduits ont circulé déjà avant. Fanny Lewald commente *Histoire de ma Vie* dans son journal intime daté de 1855. Elle ironise sur la « confusion » que Sand opère, selon elle, entre autobiographie et mémoires, et compare la Française à Goethe, au profit de ce dernier¹⁰¹⁵. Comme en France, l’œuvre de Sand suscite de nombreux débats chez les critiques et littérateurs allemands, notamment pour décider si

¹⁰¹⁰ *Idem*, p. 186. Fanny Lewald garde ses analyses de la situation politique pour sa correspondance privée ; en l’occurrence elle s’accorde avec Jacoby pour critiquer le Parti du Progrès, qu’elle juge lâche et inefficace.

¹⁰¹¹ Fanny LEWALD, *Meine Lebensgeschichte*, 3 tomes, Berlin, O. Janke, 1861-1862. Des passages sont d’abord parus dans *National-Zeitung* à partir du 28 mars 1860. L’autobiographie couvre la période 1811-1845, jusqu’au premier voyage en Italie de l’auteure.

¹⁰¹² George Sand a fait paraître *Histoire de ma Vie* en feuilleton dans *La Presse* à partir d’août 1854, puis le livre est paru, en plusieurs volumes, entre octobre 1854 et août 1855. George Sand est la première femme de la littérature française à entreprendre de la sorte son autobiographie. Voir *Lire Histoire de ma vie de George Sand*, Etudes réunies et publiées par Simone BERNARD-GRIFFITHS et José-Luis DIAZ, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2006.

¹⁰¹³ Kerstin WIEDEMANN, *Zwischen Irritation und Faszination. George Sand und ihre deutsche Leserschaft im 19. Jahrhundert*, Tübingen, Gunter Narr Verlag, 2003. Concernant le rapprochement entre l’autobiographie de George Sand et celle de Fanny Lewald, voir l’analyse p. 337-351, que je résume ici.

¹⁰¹⁴ *Geschichte meines Lebens. Übersetzt von Claire von Glümer*, dans George SAND, *Sämtliche Werke. Neue Ausgabe*, Bd. 24-32, Leipzig, Wigand, 1855.

¹⁰¹⁵ Le journal de Fanny Lewald est publié sous le titre de *Gefühltes und Gedachtes* (1838-1888), Hg. von Ludwig GEIGER, Dresden und Leipzig, 1900. Voir p. 34-35, p. 37, citées par Kerstin WIEDEMANN, *Zwischen Irritation...*, ouv. cité, p. 347-348. Le grand modèle de l’autobiographie dans la littérature allemande est *Dichtung und Wahrheit* de Goethe (1811-1813), qui est longtemps considéré comme fixant les normes du genre. D’ailleurs Fanny Lewald débute son autobiographie par une longue référence à Goethe, commentant ses réflexions sur l’individu qui légitiment l’écriture autobiographique pour tous (Fanny LEWALD, *Meine Lebensgeschichte*, dans *Fanny Lewald’s gesammelte Werke*, Berlin, Otto Janke, 1871, tome 1, p. 3-4).

l'autobiographie peut être un genre féminin : livrer au public les résultats les plus intimes de son introspection contredit en effet toutes les prescriptions de la féminité¹⁰¹⁶. Ces préjugés n'effraient pas Fanny Lewald, bien au contraire : elle prétend faire mieux que Sand, à qui elle reproche d'avoir surtout parlé d'autrui et d'avoir dissimulé trop de choses sur elle. Cette émulation correspond à un sentiment de rivalité bien réel. Fanny Lewald est en effet depuis longtemps partagée entre son admiration pour George Sand¹⁰¹⁷ et la volonté de s'en démarquer. Ses écrits défendent souvent des positions similaires à celles des romans de Sand – concernant par exemple la vertu du mariage, la nécessité pour les femmes de se conformer aux normes – mais elle ne partage ni les positions esthétiques, ni les convictions politiques de l'écrivaine française et ne veut surtout pas partager sa réputation d'émancipée¹⁰¹⁸... Fanny Lewald s'appuie donc sur une référence implicite à Sand, parfaitement claire pour ses contemporains, ne serait-ce que dans le titre qu'elle choisit : *Meine Lebensgeschichte* (« Mon histoire de vie ») répond bien à *Histoire de ma vie* (« Geschichte meines Lebens »), et traduit une même revendication à l'individualité, à l'appropriation du « Je ». Toutefois, Fanny Lewald veut se distinguer de Sand en livrant une introspection plus complète, plus « honnête », à la publicité. Elle entend élargir le champ possible de l'autobiographie féminine, faisant fi des réticences des contemporain-e-s. Elle raconte ainsi ses amours malheureuses de jeunesse, en présentant ses expériences sentimentales comme fondatrices de sa

¹⁰¹⁶ L'écrivaine Julie Burow (1806-1868) hésite beaucoup en écrivant un « essai d'autobiographie » (84 pages), qui lui aurait été demandé par son éditeur pour exploiter la voie ouverte par Sand. Dans sa préface, elle explique : « Ne souriez pas mon ami ! Écrire une autobiographie est vraiment presque impossible pour une femme, quand celle-ci (...) doit présenter au lecteur le développement de son propre esprit (...), George Sand elle-même le prouve, cette femme de grand talent et d'une extraordinaire force d'âme. L'histoire du développement intellectuel d'une femme est l'histoire de son cœur ; car c'est seulement sous l'influence de son cœur que son esprit mûrit, mais seul l'œil du Tout Amour doit et peut regarder dans les profondeurs du cœur. » (Julie BUROW, *Versuch einer Selbstbiographie*, Vorwort, Prag und Leipzig, Verlag Kober, 1857, cité par Kerstin WIEDEMANN, *Zwischen Irritation...*, ouv. cité, p. 342). Sur la comparaison entre l'autobiographie de Julie Burow et celle de Fanny Lewald, voir Ortrun NIETHAMMER, « "Wir sind von der Natur und durch die bürgerliche Gesellschaft bestimmt, uns mit dem Kleinlichen zu beschäftigen..." Formen und Inhalte von Autobiographien bürgerlicher Frauen in der Mitte des 19. Jahrhunderts », dans Magdalene HEUSER (Hg.), *Autobiographien von Frauen*, Tübingen, Niemeyer, 1996, p. 265-284. Sur la manière dont Fanny Lewald tente de concilier les normes bourgeoises du féminin et son ambition autobiographique, voir Antje KLEY, « Fanny Lewalds *Meine Lebensgeschichte* : eine Autobiographie zwischen bürgerlicher Anpassung und emanzipatorischem Aufbruch », dans Gudrun LOSTER-SCHNEIDER (Hg.), *Geschlecht-Literatur-Geschichte*, St Ingbert, Röhrig, 1999, p. 129-150.

¹⁰¹⁷ On peut percevoir l'influence de Sand dans les premiers romans de Lewald, notamment *Der dritte Stand*, ouv. cité, qui semble avoir été inspiré par *Les Compagnons du tour de France* (1841), même si le point de vue politique n'est pas le même, Lewald plaçant tous ses espoirs dans l'émancipation de la bourgeoisie. En mars 1848, Fanny Lewald est très déçue de ne pas pouvoir rencontrer George Sand à Paris.

¹⁰¹⁸ Dans une lettre adressée le 4 février 1860 au prince Carl-Alexander, Fanny Lewald écrit : « Vous me connaissez suffisamment pour savoir combien sont éloignées de moi les idées dites d'émancipation des femmes, qui se traduisent par les cheveux courts et la fumée de cigare, et vous savez que je trouve mon plus grand bonheur dans la soumission à un homme révérend et dans ma tâche de mère et de femme d'intérieur » (citée par Gabriele SCHNEIDER, *Vom Zeitroman...*, ouv. cité, p. 120).

subjectivité¹⁰¹⁹. Par ailleurs, elle éprouve le besoin de légitimer cette autobiographie en la présentant comme une œuvre utile. Il s'agit pour elle de donner en exemple son propre parcours, afin d'encourager les femmes de son temps à prendre la place qui leur revient dans la société¹⁰²⁰. Elle donne d'ailleurs une place centrale à sa formation intellectuelle dans le récit de sa jeunesse, et revendique une instruction aussi développée pour les filles que pour les garçons, attestant que l'autobiographie peut également être une forme d'écriture engagée.

I.2.3. Marie-Louise Gagneur, une romancière en mission

« Dans nos sociétés démocratiques, le roman doit être la forme littéraire par excellence, comme le drame, la forme théâtrale. Ce moule vivant, élastique, s'adaptant à l'expression de toutes les idées, de tous les sentiments, peut servir mieux qu'aucun autre à vulgariser les critiques sociales et les plans de réforme, relégués jusqu'ici dans les traités spéciaux des économistes. Ainsi les critiques émises dans *L'Ouvrière* de Jules Simon deviendront, en passant dans le roman, beaucoup plus saisissantes. (...) Mme Gagneur a compris qu'à une époque où tout le monde lit (...), il fallait, tout en satisfaisant dans une certaine mesure par des peintures réalistes ce goût littéraire des masses, chercher à épurer ce goût, à les instruire sainement, en les intéressant et en les amusant. (...) Voilà en effet le vrai roman populaire. Dans un drame attachant et puisé aux entrailles mêmes du sujet, éclairer l'ouvrier et le patron sur leurs droits et leurs devoirs réciproques, détruire les préjugés qui égarent ces deux classes, préparer leur réconciliation, encourager l'association, est-il une mission littéraire plus élevée et plus utile ? Nous avons dit que l'auteur s'était d'abord donné pour tâche d'instruire, moraliser, affranchir la partie la plus asservie et la plus arriérée de l'humanité, les ouvriers et les femmes de toutes les conditions (...). »¹⁰²¹

Cette critique parue dans *La Science sociale*, le journal de l'école sociétaire, concerne *Le Calvaire des femmes*, publié en 1867 par Marie-Louise Gagneur¹⁰²². Ce roman et le précédent, *La Croisade noire*¹⁰²³, sont les deux ouvrages de cette auteure qui ont suscité le plus de commentaires. Celui du Dr Leboucher donne le ton général de la réception dans les milieux politiques qui partagent ses idées. Au contraire, les deux ouvrages sus-mentionnés ont

¹⁰¹⁹ Selon Kerstin Wiedemann, parler là où Sand se tait semble une exigence centrale dans la composition de l'autobiographie de Lewald : Kerstin WIEDEMANN, *Zwischen Irritation...*, ouv. cité, p. 349. Précisons que ses amours étant restées extrêmement chastes, Fanny Lewald a la tâche plus aisée que George Sand en ce domaine...

¹⁰²⁰ Dans la préface, elle explique que son autobiographie doit illustrer le dicton populaire selon lequel chacun est l'artisan de son propre bonheur : Fanny LEWALD, *Meine Lebensgeschichte*, dans *Fanny Lewald's gesammelte Werke*, ouv. cité, tome 1, p. 6-7. Malheureusement, il ne semble pas que les divers fonds d'archives concernant Fanny Lewald contiennent des lettres de lectrices réagissant à cette autobiographie, comme c'est le cas du fonds George Sand de la BHVP.

¹⁰²¹ Dr LEBOUCHER, « *Le Calvaire des femmes*, par Mme ML Gagneur », *La Science sociale*, 16 septembre 1867, p. 203-205.

¹⁰²² M.-L. GAGNEUR, *Le Calvaire des femmes*, A. Faure, deux volumes, 1867. Le récit est paru d'abord en feuilleton dans *Le Siècle* en 1866.

¹⁰²³ M.-L. GAGNEUR, *La Croisade Noire. Roman contemporain*. Paris, A. Faure, 1865. Le récit est paru d'abord en feuilleton dans *Le Siècle* en 1864.

suscité l'ire de la presse conservatrice et cléricale¹⁰²⁴. Ces réactions ont été suffisamment marquées pour procurer à Marie-Louise Gagneur une certaine renommée, voire une certaine postérité¹⁰²⁵, et m'amènent à m'intéresser de plus près aux cinq romans qu'elle a publiés durant les années 1860¹⁰²⁶. Cette écrivaine s'est exclusivement consacrée au roman populaire, partageant sans doute les opinions du Dr Leboucher sur la vertu pédagogique de ce genre littéraire. Elle explique d'ailleurs dans la préface de *La Croisade noire* qu'elle a voulu continuer une « oeuvre critique religieuse », « mettre en lumière (...) la lutte entre l'idée du passé et l'idée moderne », « prouver » des faits en se servant du roman pour les développer¹⁰²⁷. Ses romans sont destinés à attirer l'attention sur divers problèmes sociaux et politiques de la France du second Empire. Ils frappent sans doute d'autant plus les lecteurs que la plupart situent explicitement leur intrigue dans les années 1850-1860, et que l'auteure donne parfois un caractère documentaire à ses fictions, par l'usage des notes de bas de page¹⁰²⁸. Tous sont traversés – à des degrés divers – par une même préoccupation : dénoncer la nuisance du clergé, et notamment des congrégations, et y opposer la puissance progressive de l'idée d'association, directement inspirée du fouriérisme. Son oeuvre pourrait, à ce titre, être considérée comme simplement représentative d'un courant de plus en plus présent dans la littérature de divertissement des années 1860 : l'anticléricalisme offensif, encouragé par le tournant politique intérieur et par le développement concomitant de la libre pensée¹⁰²⁹. Toutefois un tel thème – surtout traité avec une si grande virulence – est alors plutôt exceptionnel sous la plume d'une femme, ce qui m'incite à me pencher sur ces romans engagés un peu particuliers.

¹⁰²⁴ Voir, au moment de la parution de *La Croisade noire* dans *Le Siècle*, les réactions dans la *Gazette de France*, reprises dans des feuilles cléricales régionales comme *La Guienne*, la *Chronique de l'Ouest*,

¹⁰²⁵ *La Croisade Noire* et *Le Calvaire des femmes* ont été réédités plusieurs fois jusqu'au début du XX^e siècle, ainsi que d'autres romans de Marie-Louise Gagneur parus après 1870.

¹⁰²⁶ En plus des deux titres précédemment mentionnés, il faut ajouter : *Une Femme hors ligne*, Paris, E. Dentu, Librairie de la société des gens de lettres, 1862 (qui est paru en feuilleton dans *Le Siècle* en juin 1860 sous le titre *Une expiation*) ; *Un Drame électoral*, Paris, E. Dentu, 1863 ; *Les forçats du mariage*, Paris, aux bureaux de l'administration du Figaro, 1869. D'autres textes ont dû paraître seulement en feuilletons.

¹⁰²⁷ M.-L. GAGNEUR, *La Croisade Noire...*, ouv. cité, p. 1-7. Voir le texte reproduit en annexe.

¹⁰²⁸ Voir notamment *La Croisade Noire...*, ouv. cité, où Marie-Louise Gagneur cite de façon précise plusieurs enquêtes sociales, dont les études de Villermé, Blanqui et Jules Simon ; elle fait également référence à des événements contemporains, comme des discours politiques, des rapports gouvernementaux, et des faits rapportés par la presse, comme une grève des veloutiers de Saint-Etienne, qui ont formé une société coopérative de production.

¹⁰²⁹ Voir Jacqueline LALOUETTE, *La Libre Pensée en France 1848-1940*, Paris, Albin Michel, deuxième édition 2001, p. 30-39.

Selon son premier biographe, Paul Joubert¹⁰³⁰, c'est son éducation chez les Compagnes de Jésus, dans les années 1840, qui aurait définitivement révolté la future écrivaine contre les dogmes catholiques et surtout contre le comportement des religieuses et religieux. Il s'abstient par contre de mentionner l'influence du fouriérisme, qui a pourtant joué un rôle important dans la formation et dans le parcours de la jeune fille. Marie-Louise Mignerot est née en effet en 1832 à Doublans, dans le Jura, soit dans une région et à une époque fortement marquée par le développement du mouvement phalanstérien. Sa mère, Césarine Mignerot¹⁰³¹, s'enthousiasme pour les idées sociétaires, qu'elle découvre, semble-t-il, par l'intermédiaire de Wladimir Gagneur¹⁰³². Celui-ci, fils d'un propriétaire terrien de Poligny (Jura), est un ardent prosélyte, qui tente de diffuser les principes fouriéristes dans les campagnes, notamment par l'intermédiaire des coopératives agricoles. Proscrit après le Deux décembre pour avoir organisé une résistance républicaine dans le Jura, il s'exile en Belgique, jusqu'à sa grâce en 1853. Il serait ensuite revenu dans sa région. Césarine Mignerot, elle, se retrouve à Londres avec sa fille en 1854, dans des circonstances obscures : une lettre d'elle à Victor Considerant annonce qu'elles sont exilées « par cette fatalité des temps modernes, tout autant despotique qu'aucun gouvernement »¹⁰³³. Peut-être sont-elles reçues dans la famille d'Arthur Young, ce philanthrope britannique qui avait racheté l'ancienne abbaye de Cîteaux en 1841, pour y établir un phalanstère¹⁰³⁴. Quoi qu'il en soit, Césarine Mignerot parle dans cette lettre du premier texte engagé de sa fille : « déjà, et pour répandre autant que possible l'idée qui est le seul point lumineux de notre existence, ma fille qui depuis trois ans a fait une étude approfondie de la théorie dans les écrits du Maître et de son école, a eu dernièrement la pensée d'adresser aux principaux lords d'Angleterre, c'est à dire aux plus riches et à ceux qui s'occupent des classes pauvres, un projet d'association simplement industrielle dans lequel

¹⁰³⁰ Paul JOUBERT, *Madame M.L. Gagneur. Biographie*, Paris, Librairie Vanier, 1898. Cette brochure, publiée du vivant de Marie-Louise Gagneur est, à ma connaissance, la seule étude biographique qui lui soit consacrée, avec un mémoire inédit de Jean-Claude WARTELLE, *Une famille d'intellectuels de gauche au XIX^e siècle, les Gagneur*, 1981, tapuscrit conservé à la bibliothèque Marguerite Durand.

¹⁰³¹ Césarine Mignerot, née Martin (1809-1884), écrit à Victor Considerant dans les années 1830 qu'elle entame la conversion de son mari, de onze ans plus âgé qu'elle (Arch. Nat., Fonds sociétaire, 10 AS 25, lettre s.d.). Celui-ci, un propriétaire-vigneron, écrit en décembre 1841, dans *La Sentinelle du Jura*, qu'il goûte les idées sociétaires depuis plusieurs années (cité par Jean-Claude WARTELLE, *Une famille...*, ouv. cité, p. 23). Césarine Mignerot écrit en 1867 dans *La Science Sociale*, et fonde en 1869 le Cercle parisien des Familles, qui se veut une sorte de familistère-hôtel.

¹⁰³² Just-Charles-Wladimir Gagneur (1807-1889) fait des études de droit puis se fait connaître par des articles et des brochures d'économie sociale ; en 1840 il est membre fondateur du comice agricole d'Arbois. Voir Jean-Claude WARTELLE, *Une famille...*, ouv. cité.

¹⁰³³ Lettre du 27 novembre 1854 à Victor Considerant (Arch. Nat., Fonds sociétaire, 10 A S 28, dossier 9, lettre 132), citée par Jean-Claude WARTELLE, *Une famille...*, ouv. cité, p. 30.

¹⁰³⁴ Jean-Claude Wartelle signale que la personne qui sert de « relais postal » est un certain James Young (*Idem*, p. 30).

l'association domestique n'était présentée que comme accessoire et facultative afin de ne pas heurter de front la routine anglaise du home »¹⁰³⁵.

Paul Joubert évoque cet opuscule dans sa biographie, la présentant même comme la cause du mariage avec Wladimir Gagneur : dès sa lecture, ce dernier aurait été séduit, sans l'avoir vue, par la « jeune authoress » d'un écrit si remarquable¹⁰³⁶. En réalité, la jeune auteure en question connaît depuis bien longtemps celui qu'elle épouse en 1855, sans doute en France¹⁰³⁷. On ne connaît rien de ses activités durant les années suivantes, si ce n'est qu'elle donne naissance à une fille à Bréry (près de Poligny), en août 1857, où la famille semble installée. Marie-Louise Gagneur ne paraît rien avoir publié jusqu'au feuilleton « Une expiation », qu'elle vend au *Siècle* en 1860. Retravaillé, ce récit devient son premier roman, paru en 1862 sous le titre *Une Femme hors ligne*. Il s'agit d'un livre sur l'impossible émancipation des femmes et sur l'horreur du mariage indissoluble. L'intrigue est située en 1840, à Lons-le-Saunier : l'auteure s'est visiblement servie de ce lieu familier pour dépeindre l'atmosphère d'une ville de province médiocre, attardée et ennuyeuse, où la majeure partie de la population éprouve une « aversion jalouse contre tout ce qui était grand, original, supérieur à un titre quelconque »¹⁰³⁸. Si elle s'empresse d'ajouter que de telles caractéristiques appartiennent au passé – car depuis 1840, le chemin de fer a apporté « un mouvement progressif très appréciable » – elle s'est peut-être néanmoins inspirée de figures contemporaines pour camper la bonne société qui fournit les protagonistes du récit. Qu'ils appartiennent à l'aristocratie ou à la bourgeoisie, ceux-ci sont présentés comme des personnages falots et mesquins, avides d'argent et de pouvoir. Bigotes convaincues ou jeunes débauchés, tous sont hypocritement préoccupés par le respect apparent des conventions, afin de garantir leur réputation et de mieux pouvoir médire de celle d'autrui. Au milieu d'une telle élite, l'héroïne se distingue sans difficultés. Elevée par son père, un militaire veuf qui l'adore, la jeune Gastonne de Persange a bénéficié d'une éducation « de garçon » comme d'une éducation « de fille », faisant preuve en tout d'une intelligence supérieure. Son instruction est universelle : « elle a tout lu : Kant et Schelling, Pierre Leroux et Fourier, César et

¹⁰³⁵ Lettre du 27 novembre 1854, , ouv. cité, citée par Jean-Claude WARTELLE, , ouv. cité, p. 31.

¹⁰³⁶ Paul Joubert, *Madame M.L. Gagneur...*, ouv. cité ; il semble soit ignorer, soit vouloir passer sous silence, la relation ancienne de Wladimir Gagneur avec la famille Mignerot, peut-être simplement pour donner un caractère plus romanesque à sa biographie et insister sur le caractère intellectuel de la relation entre les époux Gagneur. Il évite aussi toute allusion au fouriérisme, excepté à la fin de sa brochure, lorsqu'il cite un entretien accordé par Marie-Louise Gagneur à *L'Indépendance belge* du 18 septembre 1898 : elle y évoque son opuscule publié à Londres, inspiré par l'expérience de Godin à Guise.

¹⁰³⁷ La date précise et le lieu du mariage sont inconnus, faute de document administratif retrouvé à ce sujet.

¹⁰³⁸ M.-L. GAGNEUR, *Une Femme hors ligne*, Paris, E. Dentu, 1862, p. 1.

Montecuculli, Balzac et Eugène Sue, George Sand, etc. »¹⁰³⁹. Selon l'auteure, ce personnage d'exception réunit harmonieusement les qualités féminines – tendresse, grâce, goûts artistiques – et masculines – la décision, la fermeté, l'aptitude aux études sérieuses comme aux exercices du corps¹⁰⁴⁰. Dédaignant le qu'en dira-t-on, en raison de sa grande probité et de sa pureté, elle monte seule à cheval, écrit des vers, fume, correspond avec qui elle veut, s'adonne à la peinture et à l'escrime, au piano et au billard. A la fois candide et dénuée de sentimentalisme, elle mène une vie active et studieuse. Cette jeune femme sans défauts vient de rentrer au pays avec son père, après plusieurs années d'absence, et fait immédiatement scandale, aussi bien par son comportement inouï que par les opinions qu'elle affiche : elle ne va pas à la messe, secourt les pauvres sans passer par le prêtre ni par les dames de charité, et professe même, dit-on, des idées socialistes. Seul à prendre sa défense, le jeune Octave de Montarbey, lui-même hostile aux préjugés et ouvert aux idées modernes, s'éprend de Gastonne. Celle-ci croit également être amoureuse de lui, mais exige de mieux le connaître avant de prendre un engagement, comme elle le lui écrit :

« Le mariage indissoluble qui est, selon moi, un attentat à la plus chère de nos libertés, et qui, peut-être, n'est pas dans la destinée réelle de l'homme, doit cependant avoir pour résultat de lier plus étroitement deux êtres unis par une grande et solide affection. Le mariage est à mes yeux une institution d'après laquelle un homme et une femme qui s'aiment ont le droit de vivre ensemble au grand soleil. Pour moi donc, ce qui constitue le mariage, c'est l'amour. Et que devient alors l'indissolubilité, quand les cœurs ont divorcé ? Aimer par devoir ne me semble pas plus possible que croire par devoir. J'entends demeurer libre dans le mariage, et je crois que cette liberté est la première condition de l'amour et de la constance elle-même. (...) Voilà pourquoi je ne ferai jamais un mariage de convenance, et n'épouserai qu'un homme assez juste, assez grand, assez loyal pour respecter ma liberté (...). »¹⁰⁴¹

Toutefois, Gastonne ne souhaite pas plus effrayer son ami que Marie-Louise Gagneur ne souhaite choquer outre-mesure son lectorat : elle précise aussitôt qu'elle est consciente de l'importance des préjugés concernant l'honneur du mari, et s'engage donc à un comportement irréprochable. L'idylle est vite contrecarrée par les jaloux et les médisants, et la mère d'Octave parvient à ses fins : faire épouser à son fils une riche héritière, qui a elle-même intrigué pour salir la réputation de Gastonne. Celle-ci ne pardonne pas à Octave sa trahison, et poursuit sa libre existence en solitaire. Quelques années plus tard, les deux héros se rencontrent à Paris, et retrouvent intacts leurs sentiments passés. Le mariage (malheureux)

¹⁰³⁹ *Idem*, p. 6.

¹⁰⁴⁰ *Idem*, p. 20.

¹⁰⁴¹ *Idem*, p. 59.

d'Octave rend impossible tout projet d'union, et tous deux rejettent une relation illicite qui contredirait leur sens moral. Ils choisissent donc une mort romantique, en se jetant ensemble dans le cratère du Vésuve. Marie-Louise Gagneur n'est ni la première ni la seule à plaider pour la liberté amoureuse et le divorce, et à raconter que les femmes qui parviennent individuellement à s'émanciper sont fatalement punies par la société dont elles ont défié les règles. On peut la considérer à ce titre comme une sorte d'héritière tardive des premiers romans de George Sand. L'originalité de ce livre-ci me semble résider dans la figure de l'héroïne, qui permet à Marie-Louise Gagneur d'ériger la « femme libre » en modèle, contredisant toutes les normes de l'époque¹⁰⁴² : le mélange de caractéristiques « masculines » et « féminines » n'en fait pas un monstre hybride mais un être complet et accompli, et elle concilie sans jamais faillir son amour de la liberté et sa « vertu », synonyme du respect de la morale dominante. Trop parfaite pour être crédible, la jeune Gastonne paraît plutôt destinée à incarner une idée d'inspiration fouriériste, qui consiste à prôner le libre épanouissement des facultés individuelles. Cette héroïne est finalement présentée comme une sorte de sainte laïque, qui vit le martyre par amour de la liberté et par fidélité à ses convictions, et qui expie pour les vices et les péchés des autres. Le drame final – où les « méchants » triomphent des « bons » – doit sans doute inspirer la révolte aux lecteurs et aux lectrices, et les inciter à remettre en cause les préjugés régissant la destinée des femmes et les relations amoureuses. Marie-Louise Gagneur ne reprend pas directement le thème de l'émancipation des femmes dans les romans suivants, même s'ils contiennent quelques figures féminines intéressantes¹⁰⁴³. C'est dans *Le Calvaire des femmes*, édité en livre en 1867, qu'elle donne de nouveau une place centrale à la question. Situé cette fois dans les milieux industriels lyonnais, lillois et parisiens des années 1860, le récit croise les luttes émancipatrices des ouvriers et celles des femmes, montrant la double oppression dont sont victimes les femmes prolétaires. Le roman s'ouvre sur une citation de *L'Extinction du paupérisme*, de Louis-Napoléon Bonaparte, peut-être pour se protéger contre l'accusation de propager des idées

¹⁰⁴² On retrouve un tel idéal de femme dans le roman publié quelques années auparavant par Hermance Lesguillon, *Les femmes dans cent ans*, Paris, Arnauld de Vresse, 1859. L'auteure prétend d'autant moins rendre crédibles ses héroïnes, la princesse Hélène et sa fille adoptive Théodose, que celles-ci sont les protagonistes d'une fiction insérée dans la fiction, et qui est censée être le récit rétrospectif d'un avenir utopique...

¹⁰⁴³ Dans *Un Drame électoral*, Mlle Antoinette, une femme mûre considérée comme « l'esprit fort de la famille », n'a finalement qu'un rôle secondaire, éclipsée par sa nièce qui est amoureuse du héros ; celle-ci est conforme à l'idéal de la belle et bonne jeune fille, jusqu'au moment où elle brave sa famille par passion et risque sa réputation en cherchant (en vain) à se faire enlever. Dans *La Croisade noire*, Claire de Blérancourt échappe au fanatisme ambiant grâce à son caractère aimant et à son bon sens ; héritière d'un penseur fouriériste, c'est elle qui réalise son projet de phalanstère, mais elle est plus destinée à symboliser le contraire de la religieuse qu'à représenter une femme libre et autonome.

subversives : « La classe ouvrière est comme un peuple d'ilotes au milieu d'un peuple de sybarites ; il faut lui donner une place dans la société (...). La pauvreté ne sera plus séditeuse lorsque l'opulence ne sera plus oppressive ». Marie-Louise Gagneur semble d'ailleurs bien se conformer à ce programme : son livre dénonce certes l'exploitation capitaliste mais esquive la question de la lutte des classes¹⁰⁴⁴, prônant une réconciliation entre riches et pauvres et l'intégration progressive des prolétaires à la classe moyenne. La leçon principale du livre est que c'est aux ouvriers comme aux femmes de prendre leur destinée en main, et de s'unir pour changer leur situation, au moyen de l'association. Les deux figures centrales sont Bathilde Borel, sœur d'un industriel lyonnais, et sa fille adoptive, Madeleine Bordier, née dans une famille de pauvres paysans de l'Ardèche. La première est présentée comme une femme indépendante, très intelligente et instruite, professant des idées progressives, et qui a préféré le célibat pour garder sa liberté et se consacrer à des intérêts généraux. Elle élève sa pupille en dehors de tous préjugés, considérant que les femmes « doivent avoir leur part dans l'activité sociale, selon la mesure de leurs facultés, mais elles sont d'abord et avant tout appelées au gouvernement d'elles-mêmes, ce qui est leur vraie, leur unique émancipation. Il faut qu'elles sortent seules, agissent seules, pensent et se déterminent seules ; que leur libre-arbitre et leur moralité personnelle les soutiennent (...) elles doivent pourvoir à leur existence, préparer leur avenir, au lieu de l'attendre de la vente de leur personne au plus offrant, par des liaisons honteuses ou des mariages intéressés »¹⁰⁴⁵. Persuadée que la réforme de la société passe par l'émancipation des femmes, elle entreprend un voyage pour étudier le sort des ouvrières de par le monde, afin de fonder ensuite des institutions permettant de briser leur aliénation. Madeleine Bordier devient institutrice afin de ne plus dépendre de sa protectrice et de venir en aide à ses sœurs, des ouvrières canutes, à la limite de la misère et guettées par les séducteurs de toutes sortes. Elle rentre ainsi en contact avec des grisettes parisiennes, dépeintes comme des ouvrières pauvres mais indépendantes grâce à leur labeur, honnêtes et gaies, qui vivent librement leur vie amoureuse¹⁰⁴⁶ : l'une d'elle a même passé un contrat avec son riche galant,

¹⁰⁴⁴ Les protagonistes lyonnais entrent en scène avec l'organisation secrète d'une coalition ouvrière. Le meneur, présenté comme un homme juste et intelligent, qui a été en 1848 orateur d'un club, cherche à attirer les ouvrières dans la lutte, revendiquant pour elles deux heures de repos par jour pour soigner leurs enfants et préparer les repas. La police arrête les coalisés le soir même de leur première réunion, ce qui permet sans doute à la romancière de se débarrasser du sujet, alors qu'il devait lui être très difficile, vis-à-vis de la censure, de raconter avec sympathie le déroulement d'une grève, même si le droit de coalition a officiellement été accordé en 1864.

¹⁰⁴⁵ M.-L. GAGNEUR, *Le Calvaire...*, ouv. cité, p. 46

¹⁰⁴⁶ *Idem*, p. 156. Cette évocation des grisettes est une survivance curieuse de cette figure littéraire des années 1830 et surtout 1840 : laborieuse, idéaliste, amoureuse désintéressée car elle subvient honnêtement à ses besoins, elle permet alors de faire l'éloge de la liberté individuelle, de la résistance vertueuse au marché et au matérialisme. Au contraire, dans les années 1860, le discours ordinaire sur l'ouvrière est plutôt empreint de

stipulant qu'il ne doit pas plus l'entretenir qu'elle ne doit lui broder de pantoufles ! Le roman s'achève sur le projet d'association émis par ces grisettes, sur le projet de manufacture modèle imaginé par Bathilde Borel et sur le projet de Madeleine Borel d'organiser une ligue féminine pour l'amélioration du sort moral et matériel de l'ouvrière.

Il est à noter que tous les personnages féminins qui se distinguent par leur courage et leur autonomie, jeunes filles actives ou bien tantes rentières, sont des célibataires, bien sûr sans enfants, comme s'il était impossible à l'auteure d'imaginer un modèle de femme conciliant l'émancipation avec la vie conjugale et le statut de mère¹⁰⁴⁷. Les seules épouses et mères qui travaillent sont des ouvrières, contraintes par les nécessités économiques. Marie-Louise Gagneur n'hésite pourtant pas, en tant qu'écrivaine, à transgresser d'autres normes, par exemple en décrivant certaines scènes que beaucoup de contemporains pouvaient considérer comme choquantes, notamment sous la plume d'une femme : ainsi la scène finale d'*Une femme hors ligne*, qui magnifie en quelque sorte le suicide, ou bien la scène d'ouverture du *Calvaire des Femmes*, qui évoque un accouchement dans une misérable cahute où sont réunis les parents et leurs cinq filles. Certes il ne s'agit pas de descriptions naturalistes, mais de tels sujets sont plutôt atypiques pour une romancière populaire de l'époque. Atypiques aussi sont certains thèmes, tels celui de la vie politique locale, développé dans *Un Drame électoral*¹⁰⁴⁸, et celui de l'anticléricalisme, qui est l'objet de *La Croisade noire*.

misérabilisme, et conclut le plus souvent au nécessaire entretien de la femme dans le cadre du mariage. Voir à ce sujet Victoria E. THOMPSON, *The Virtuous Marketplace...*, ouv. cité, p. 36-51. Cet « anachronisme » est l'un des moyens employés par Marie-Louise Gagneur pour plaider pour le droit au travail salarié des femmes, comme moyen indispensable de leur émancipation.

¹⁰⁴⁷ Seule l'une des héroïnes, Claire de Blérancourt est mariée, mais il s'agit d'une union « blanche », contractée avec un vieil ami de son père (décédé) afin de s'émanciper de sa famille et d'obtenir une liberté d'action liée à la respectabilité d'épouse. Cette « épouse-vierge », qui par ailleurs ne travaille pas, est mère par procuration, comme le sont Bathilde Borel et les diverses tantes célibataires des autres romans, qui adoptent légalement ou officieusement leurs nièces ou bien des filles pauvres. Ce substitut de maternité permet de présenter ces femmes comme vraiment « féminines » tout en restant relativement libres. Seul le roman *Les forçats du mariage* présente des épouses et des mères, mais il s'agit d'un livre très différent des précédents : s'il plaide pour le droit au divorce, il s'avère par ailleurs très conventionnel.

¹⁰⁴⁸ M.-L. GAGNEUR, *Un Drame électoral*, Paris, E. Dentu, 1863. L'intrigue se noue durant une campagne électorale située dans une petite ville de l'Est de la France, durant les années 1850. Le héros est le candidat libéral, qui se dit même « démocrate ». Enfant né hors mariage, il se présente aux élections pour obéir à sa mère, qui désire être vengée de son sort. Le roman dénonce les pratiques malhonnêtes du parti adverse, très clérical, qui s'appuie notamment sur les femmes – dévotes – pour influencer les électeurs. Le héros est battu au second tour, suite aux pressions du patron local sur ses ouvriers, et échoue alors à obtenir la main de celle qu'il aime. Après une période de désespoir, il décide de se consacrer au bien commun mieux qu'il ne pourrait le faire en politique, en écrivant un traité « qui contient la théorie complète du progrès » (*Idem*, p. 261).

La critique de la religion et du clergé est présente à des degrés divers dans tous les romans de Marie-Louise Gagneur. Elle prend de l'ampleur dans *Un Drame électoral*, où l'on porte un « un toste [sic] à l'extinction de la race des cagots, bigots et cafards, de tous les tartuffes mâles et femelles »¹⁰⁴⁹, puis un toast à la morale universelle : « tout le monde sera tenu à mettre en pratique les principes qu'il professe, afin de détruire l'hypocrisie qui règne sur la terre. (...) Conséquence rigoureuse : le pouvoir temporel, par exemple, aura fait son temps, et l'Italie sera pacifiée, unifiée »¹⁰⁵⁰. La romancière donne libre cours à ces idées dans *La Croisade Noire*, qui dénonce « l'invasion » cléricale dont est victime une petite ville imaginaire, Bourneuf, au début des années 1850. Les pères augustins, assistés par des ordres de religieuses et aidés par les dévotes et les conservateurs locaux¹⁰⁵¹, tirent les ficelles d'une vaste machination, qui vise à l'enrichissement de la congrégation et sa conquête du pouvoir. Ils ne reculent devant aucun procédé pour capter des héritages, faire destituer le maire progressiste qui soutient le collège laïque, convertir les filles du prêtre juif pour en retirer un profit à la fois matériel et idéologique¹⁰⁵². Tous les thèmes qui sont alors en train de devenir des lieux communs de la littérature anticléricale sont présents, sans excepter celui des méfaits de l'enseignement catholique, celui de la concurrence des couvents envers les manufactures et les ouvrières indépendantes, celui des religieuses fanatiques séquestrant et maltraitant leurs pensionnaires, et même celui du moine libidineux, qui se sert de son ascendant pour assouvir ses passions. Le roman est souvent comparé par les contemporains à l'ouvrage anonyme *Le Maudit* qui, paru la même année que le feuilleton, suscite également un scandale en attirant l'attention sur les dangers de la claustration et les abus du mysticisme¹⁰⁵³. Toutefois Marie-Louise Gagneur paraît aller encore plus loin dans les hostilités, en traitant simultanément tous les thèmes de l'anticléricisme. Elle est, à ma connaissance, la seule femme de l'époque à le

¹⁰⁴⁹ *Idem*, p. 256.

¹⁰⁵⁰ *Idem*, p. 256-257.

¹⁰⁵¹ Marie-Louise Gagneur insiste bien sur le fait que ce ne sont pas que des femmes qui soutiennent les congrégations : l'un des principaux acteurs du conflit est un « voltairien converti » qui, depuis qu'il a eu peur pour son château en 1848, considère l'Eglise comme un moyen de sauvegarder la propriété et de « museler le peuple », regardant l'enfer comme « un supplément du code pénal ».

¹⁰⁵² Sans doute peut-on voir là une allusion à l'affaire Mortara de 1858 – l'enlèvement par la police pontificale et le baptême forcé d'un garçon juif italien – qui a défrayé l'actualité en Europe et particulièrement en France, alimentant l'argumentaire anticléricale.

¹⁰⁵³ *Le Maudit*, par l'abbé***, 3 volumes, Paris, Librairie internationale, et A. Lacroix, Verboeckhoven et Cie, 1864 ; il est attribué à l'abbé Jean-Hippolyte Michon (1806-1881), prêtre gallican, aux marges de l'institution. C'est, semble-t-il, la première grande référence de la littérature anticléricale de la deuxième moitié du XIX^e siècle, avec *La Croisade noire*, même si l'auteur ne rejette nullement l'Eglise, demandant surtout une réforme du statut des prêtres (notamment la fin du célibat obligatoire) et le contrôle des congrégations. De même, Marie-Louise Gagneur est favorable au petit clergé, à la condition que celui-ci suive vraiment les prescriptions évangéliques. Il faut préciser que *La Croisade noire* et *Le Maudit* paraissent quelques mois avant le Syllabus, qui alimente bien sûr encore le discours anticléricale par la suite.

faire sous cette forme et de façon si virulente¹⁰⁵⁴, et on peut penser qu'il lui a fallu une audace particulière pour s'y risquer, sans même la protection d'un pseudonyme. Sans doute a-t-elle à cœur de contredire – par son propre exemple comme par ses héroïnes fictives – l'idée fortement ancrée dans les milieux libéraux contemporains selon laquelle « la femme » est par nature portée à une dévotion obéissante, qui en fait un instrument privilégié de la réaction politique. Pour mieux combattre cette idée, elle risque sa propre réputation « féminine » à travers son œuvre engagée, non seulement en choisissant un sujet conflictuel extrêmement brûlant – que les « femmes auteurs » sont donc censées éviter –, mais aussi en adoptant des procédés d'écriture très peu « féminins ». Elle cherche en effet à susciter le sourire, voire le rire de ses lecteurs, tout autant que leur indignation : de l'ironie voltairienne aux allusions lascives, en passant par la parodie grotesque, presque tous les moyens lui sont bons pour désacraliser les croyances et le culte, ôter toute dignité aux représentants de la religion, et créer ainsi une brèche où la liberté de penser et les idées progressives peuvent s'engouffrer¹⁰⁵⁵.

La Croisade noire semble avoir été le premier roman de Marie-Louise Gagneur à être visé par la censure. D'après Paul Joubert, *Le Siècle* interrompt la publication de peur d'un ultime avertissement, suite à un « avis officieux » du ministère. Ce serait l'auteure elle-même qui aurait obtenu l'autorisation de continuer : son « air si doux, presque candide » aurait convaincu le ministre de l'intérieur de son caractère inoffensif¹⁰⁵⁶. Toutefois, lorsque le roman paraît en livre, il est d'abord interdit de colportage, mais l'obstacle est levé au bout de quelques mois¹⁰⁵⁷. Sans doute l'auteure bénéficie-t-elle de quelques appuis, qu'il s'agisse de ses propres relations dans les milieux de la presse et de l'édition¹⁰⁵⁸ ou bien des relations politiques de son mari. De même, en mai 1867, la commission du colportage émet un avis

¹⁰⁵⁴ Il faut mentionner une autre femme de lettres, Eugénie Poujade, qui publie une brochure pour soutenir l'auteur du *Maudit* en présentant son livre comme une œuvre d'émancipation intellectuelle et morale : Eugénie POUJADE, *Essai sur les mœurs et le Progrès au XIX^e siècle. A propos du Maudit de l'abbé****, Paris, E. Dentu, 1864. Il me semble pouvoir mettre à part les textes de George Sand, dont le plus fameux est son roman de 1863, *Mlle La Quintinie* : d'une part, tout en y affichant franchement son anticléricalisme – au point d'être mise par la suite à l'Index – elle le fait d'une manière moins brutale que Gagneur et Poujade ; d'autre part, le statut d'exception dont elle bénéficie dans les lettres et sur la scène publique rend moins surprenant que pour d'autres femmes le fait qu'elle s'exprime sur le sujet.

¹⁰⁵⁵ Voir Jacqueline LALOUETTE, *La libre-pensée...*, ouv. cité, p. 183-255 : elle montre quel sont les registres et les procédés les plus communs dans la critique libre penseuse qui se développe dans les années 1860-1880.

¹⁰⁵⁶ Paul JOUBERT, *Madame M.L. Gagneur...*, ouv. cité, p. 7-8. D'après l'auteur, *La Croisade Noire*, dont il fait grand éloge, a même été mis à l'Index.

¹⁰⁵⁷ Arch. Nat., F18/275, dossier Marie-Louise Gagneur.

¹⁰⁵⁸ Marie-Louise Gagneur est membre de la Société des Gens de Lettres depuis le 24 octobre 1864. Sa notoriété due à *La Croisade noire* a dû jouer en sa faveur : la procédure a été particulièrement rapide, moins d'un mois s'écoulant entre sa demande et son admission (Arch. Nat., 454 AP 165).

défavorable concernant les deux parties du *Calvaire des Femmes*, déplorant que l'auteure traite de la prostitution et fasse une critique virulente des institutions charitables. L'autorisation est néanmoins donnée le mois suivant grâce à la bienveillance du Directeur général, en partie semble-t-il grâce à un article de Clément Caraguel dans les *Débats*¹⁰⁵⁹. Les polémiques et les menaces de censure ont certainement servi à la renommée de l'œuvre de Marie-Louise Gagneur. Même si ses convictions personnelles semblent bien arrêtées, on peut penser qu'elle a aussi su jouer de façon quelque peu démagogique avec la fibre anticléricale très sensible dans les années 1860. C'est en tout cas cet aspect de son œuvre qui lui procure le plus de succès. Certains critiques passent même complètement sous silence les autres thèmes de ses romans. Ainsi Elie Reclus n'envisage la *Croisade noire* que comme une œuvre utile pour secouer l'apathie des Français face aux méfaits des « ignorantins » et autres congrégations¹⁰⁶⁰. Il ne juge pas nécessaire de mentionner la dimension fouriériste du livre, alors que c'est bien sûr là-dessus que la revue *La Science Sociale* met l'accent : le Dr. Leboucher estime que le principal intérêt de *La Croisade noire* comme du *Calvaire des femmes* est de poser les bases d'une morale nouvelle, réhabilitant la passion comme force propulsive, et de décrire des organisations sociales conformes à la théorie sociétaire¹⁰⁶¹. Effectivement ces deux romans sont conçus aussi – peut-être même avant tout – comme des moyens de vulgariser et propager les idées fouriéristes, même si le nom de Fourier n'est jamais cité. Le thème est annoncé à la fin d'*Un Drame électoral*, et repris encore dans le *Calvaire des femmes*, après avoir été particulièrement développé dans *La Croisade noire* : ce roman s'achève de façon idyllique par la fondation d'un phalanstère, suite à de longues expositions théoriques contenues dans le testament du philosophe protecteur de l'héroïne. Celui-ci explique :

« Le problème est celui-ci : trouver l'organisation sociale qui se prête le mieux au développement des facultés humaines, tout en réalisant l'idéal de vérité et de justice que chacun porte en soi. Cette organisation, la loi sériale, qui est la méthode universelle, nous la révèle évidemment : c'est l'association appliquée à toutes les branches de l'activité humaine. L'association est la réunion volontaire d'un certain nombre de personnes pour coopérer à un but commun, dans lequel l'intérêt de chacun doit trouver une satisfaction proportionnelle (...). Ainsi comprise, l'association seule, réalisant

¹⁰⁵⁹ Arch. Nat., F18/275, dossier Marie-Louise Gagneur.

¹⁰⁶⁰ Elie RECLUS, « Bibliographie. *La Croisade noire*, par Mme L.-M. Gagneur », *Le Temps*, 27 novembre 1865. Cette recension, qui par ailleurs critique la complexité de l'intrigue et l'idéalisation des caractères, est très mal perçue par Marie-Louise Gagneur, qui se plaint à Nefftzer de cet « éreintement » : Arch. Nat., papiers Auguste Nefftzer, 133 AP 3, lettre du 29 janvier 1866.

¹⁰⁶¹ Dr. LEBOUCHER, « *La Croisade noire* et *Le Calvaire des femmes*. Romans par M.L Gagneur », *La Science Sociale*, 16 mai et 16 septembre 1867, p. 78-79 et p. 203-205 du premier volume.

des économies considérables et reposant sur le concours spontané de chacun en même temps que sur la convergence des forces sociales, peut accroître suffisamment la richesse, et résoudre le grand problème économique, c'est-à-dire l'équilibre entre la production et la consommation. »¹⁰⁶²

Aucune recension, par contre, ne s'arrête véritablement sur la dénonciation de la domination multiple des femmes et sur la question de leur émancipation. Lorsque des représentants d'associations ouvrières témoignent publiquement de leur admiration pour l'auteure de la *Croisade noire* et du *Calvaire des femmes*, c'est à l'éloge de l'association qu'ils se montrent sensibles¹⁰⁶³, mais ils ne font aucune allusion au thème du droit au travail des femmes et à la double oppression des ouvrières. Leur lettre est justement intéressante pour cette lecture très sélective, mais aussi en tant que témoignage – sans doute spontané et désintéressé – de l'impact qu'ont pu avoir les romans de Marie-Louise Gagneur.

I.3. Les essais engagés

Je voudrais, pour achever cette partie, dire quelques mots sur les essais engagés publiés par des femmes. Je regroupe sous cette appellation des publications de tous formats, se présentant comme des études historiques ou bien comme des enquêtes actuelles, comme des approches théoriques ou bien comme des pamphlets, se consacrant à l'analyse d'un problème d'intérêt général. Je ne développerai pas ici le contenu de tel ou tel essai : certains seront repris dans la suite de cette partie. Il s'agit d'abord de donner de nouveaux exemples des modes d'intervention publique à la disposition des femmes dans les années 1850-1860. Si l'activité « littéraire » des femmes déchaîne toujours les foudres ou les sarcasmes de certains, du moins peuvent-elles, en tant qu'auteures de fictions et de récits engagés, atteindre une certaine visibilité, voire une certaine renommée, comme le montrent les exemples de Fanny Lewald et Marie-Louise Gagneur. Il paraît en revanche beaucoup plus difficile à une femme d'écrire des essais, si l'on en croit le faible nombre de celles qui s'y risquent durant la période étudiée. Sans doute est-ce le résultat de plusieurs facteurs entrecroisés : le faible niveau général d'instruction des femmes qui, pour la plupart, ont des difficultés à accéder à la culture scientifique et philosophique (au sens large) ; une familiarité de lectrices beaucoup plus grande avec le roman qu'avec la « théorie », ce qui rend la fiction plus accessible (du moins en apparence) pour celles qui veulent écrire ; l'intériorisation des normes du « féminin » déjà

¹⁰⁶² M.-L. GAGNEUR, *La Croisade noire*, ouv. cité, p. 515 et p. 518.

¹⁰⁶³ Lettre insérée dans *Le Siècle* du 22 décembre 1866, écrite par les chefs d'une trentaine d'associations ouvrières parisiennes, au sujet du feuilleton alors en cours, *Le Calvaire des femmes*. Cette lettre est reproduite en postface du livre, p. 353-354. Ses auteurs comparent l'œuvre de Marie-Louise Gagneur à celle d'Eugène Sue, et estiment qu'elle sert l'essor des associations coopératives, preuve et instrument de progrès.

mentionnées plus haut, qui donne aux femmes un sentiment d'illégitimité lorsqu'il s'agit d'aborder des sujets jugés « sérieux » ou « abstraits ».

La plus grande partie des essais publiés par des femmes dans les années 1850-1860 se penche sur la condition féminine, ou plus précisément sur la « question des femmes », celle-ci étant traitée de façon globale ou bien sous l'angle de l'instruction et/ou du travail. Citons à titre d'exemples, et par ordre chronologique, les ouvrages de Juliette La Messine/Lamber, Mme Romieu, Mlle J. de Marchef-Girard, Jenny P. d'Héricourt, Eugénie Niboyet, Julie-Victoire Daubié et André Léo pour la France¹⁰⁶⁴, et ceux de Julie Burow, Luise Büchner, Fanny Lewald, Louise Otto, Minna Pinoff, pour l'Allemagne¹⁰⁶⁵. Cette prédilection pour la « question des femmes » est due, me semble-t-il, à la fois à l'intérêt des auteures, qui se sentent personnellement concernées, et à l'idée qu'il s'agit là d'un domaine où personne ne pourra contester leur compétence. Je reviendrai plus loin sur le sujet. Toutefois, être une femme qui écrit sur les femmes ne suffit pas non plus à garantir une liberté de parole absolue. En témoignent les difficultés rencontrées par Jenny P. d'Héricourt lorsqu'elle publie *La Femme affranchie*, un ouvrage polémique et théorique construit à partir de ses articles des années 1850. Bien qu'elle se soit tournée vers un éditeur de Bruxelles, elle se heurte néanmoins à la censure de l'administration française qui interdit la circulation du livre¹⁰⁶⁶. Si l'on en croit la préface rédigée quatre ans plus tard pour l'édition américaine, Jenny d'Héricourt n'a pas réussi à obtenir une explication précise de l'incrimination pour « immoralité ». Elle aurait alors adressé directement un exemplaire de l'ouvrage à Napoléon III, en protestant contre l'injustice de tels procédés, et aurait eu rapidement gain de

¹⁰⁶⁴ Juliette LA MESSINE, *Idées antiproudhoniennes...*, ouv. cité, 1858, éditions suivantes sous le nom de Juliette LAMBER et augmentées d'un examen critique du livre de Proudhon *La Guerre et la Paix*, chez E. Dentu, 1861, puis chez M. Lévy frères, 1868 ; Mme ROMIEU, *La Femme au XIX^e siècle*, Paris, 1858, 2^{ème} édition chez Amyot, 1859 ; Mlle J. de MARCHEF-GIRARD, *Les Femmes, leur passé, leur présent, leur avenir*, Paris, Louis Chappe, 1860 ; Jenny P. D'HERICOURT, *La Femme affranchie...*, ouv. cité, 1860 ; Eugénie NIBOYET, *Le Vrai livre des femmes*, Paris, E. Dentu, 1863 ; Julie-Victoire DAUBIÉ, *La Femme pauvre...*, ouv. cité ; André LEO (Léodile Champseix), *La Femme et les mœurs. Monarchie ou Liberté*, au journal *Le Droit des Femmes*, 1869.

¹⁰⁶⁵ Julie BUROW, *Über die Erziehung ...*, ouv. cité ; [Luise BÜCHNER], *Die Frauen und ihr Beruf*, Frankfurt a.M., Meidinger Sohn, 1^{ère} édition anonyme, 1855, 2^{ème} édition sous son nom en 1856, 3^{ème} édition augmentée en 1860 ; Fanny LEWALD, *Osterbriefe für die Frauen*, Berlin, Janke, 1863 ; Louise OTTO, *Das Recht der Frauen auf Erwerb. Blicke auf das Frauenleben der Gegenwart*, Hamburg, Hoffmann und Kampe, 1866 ; Minna PINOFF, *Zur Frauenfrage*, Breslau, 1866 ; Minna PINOFF, *Die Erziehung der Frau zur Arbeit et Reform der weiblichen Erziehung als Grundbedingung zur Lösung der sozialen Frage der Frauen*, Breslau, Maruschke & Berendt, 1867 ; Luise BÜCHNER, *Weibliche Betrachtungen über ein weibliches Thema*, Darmstadt, Wittich, 1868 ; Luise BÜCHNER, *Praktische Versuche zur Lösung der Frauenfrage*, Berlin, Janke, 1870 ; Fanny LEWALD, *Für und wider die Frauen. Zwölf Briefe*, Berlin, 1870.

¹⁰⁶⁶ Arch. Nat., F/18/277 : demande la confirmation de la « main-levée de l'interdiction » qui pèse sur *La Femme affranchie* (1860).

cause¹⁰⁶⁷. Il est probable que les censeurs aient considéré comme immorale la franchise avec laquelle l’auteure parle des aspects physiologiques de la différence des sexes, l’assurance avec laquelle elle met de côté tout principe d’explication religieux, la fermeté avec laquelle elle demande le droit de divorce et l’égalité entre hommes et femmes. De plus, comme nous l’avons vu plus haut, Jenny d’Héricourt traite de la « question des femmes » comme un prisme à travers lequel elle aborde des problèmes politiques de son temps. Elle se distingue également car c’est l’une des rares auteures à s’impliquer ouvertement dans son essai. Employant abondamment le pronom « je », elle évoque à l’occasion quelques épisodes autobiographiques, et s’exclame : « à moi, femme, de parler, *de moi-même* pour mon droit, sans m’appuyer sur autre chose que sur la Justice et la Raison »¹⁰⁶⁸. Si d’autres auteures d’essais sur les femmes écrivent également « je » pour donner leur avis, elles passent généralement sous silence leur propre expérience de la domination. Julie Daubié s’identifie publiquement à « la femme pauvre » dont elle veut améliorer le sort, mais ne raconte pas directement ce qu’elle-même a vécu en tant qu’institutrice ou en tant que pionnière du baccalauréat¹⁰⁶⁹. Fanny Lewald se fait la porte-parole des servantes qui lui auraient confié leurs histoires, de même que Louise Otto rapporte ce qu’elle a vu et entendu chez les dentellières des Monts d’Airain¹⁰⁷⁰ : il semble plus facile pour elles de parler au nom de celles qui sont privées de parole, que de témoigner ouvertement de leur propre exemple. A la différence des romans engagés précédemment évoqués, qui traduisent plus ou moins ouvertement l’expérience subjective de leurs auteures, beaucoup d’essais ne proposent généralement que des exposés assez abstraits, qui s’éloignent sans cesse des femmes pour revenir à « la Femme ». C’est pourquoi de nombreux écrits de femmes sur les femmes ne se distinguent pas de ceux dus à hommes. Les auteures ne cherchent nullement à justifier leur compétence sur le sujet en arguant de leur expérience personnelle : leur sexe seul suffit à en faire des « expertes » aux yeux de l’opinion publique. Dans la plupart des cas, c’est donc sur leur identité genrée – perçue comme sexuée – bien plus que sur une conscience de genre

¹⁰⁶⁷ Mme D’HERICOURT, *A Woman’s Philosophy of Woman or Woman Affranchised. An Answer to Michelet, Proudhon, Girardin, Legouvé, Comte and other Modern Innovators*, New York, Carlton, 1864, p. I.

¹⁰⁶⁸ Jenny P. D’HERICOURT, *La Femme affranchie...*, ouv. cité, p. 229.

¹⁰⁶⁹ Julie-Victoire DAUBIÉ, *La Femme pauvre...*, ouv. cité.

¹⁰⁷⁰ Voir Fanny LEWALD, *Osterbriefe...*, ouv. cité, et Louise OTTO, *Das Recht...*, ouv. cité, réédition au Leipziger Universitätsverlag, 1997, p. 36-37).

qu'elles s'appuient pour légitimer leur prise de parole à la fois pour les femmes et au nom de toutes les femmes¹⁰⁷¹.

Cette légitimité est en quelque sorte la contrepartie des préjugés qui décrédibilisent *a priori* l'intervention publique des femmes sur des problèmes censés relever des compétences exclusives des hommes. Certaines auteures toutefois s'aventurent sur des terrains considérés comme « masculins », du moins en France : je dois ici préciser que je n'ai pas trouvé d'équivalents allemands (durant la période 1850-1860) pour les ouvrages français que je vais citer ci-dessous, sans pouvoir fournir d'explication satisfaisante à ce déséquilibre. Toujours est-il qu'en France, quelques femmes signent des essais dans les domaines les plus divers, essais à travers lesquels elles mènent une réflexion politique ou proposent des solutions concrètes à des problèmes d'intérêt général. Il s'agit pour une part d'auteures déjà reconnues, qui prolongent une oeuvre commencée avant 1848. Hortense Allart, connue notamment pour un essai sur les femmes et la démocratie paru dans les publications saint-simoniennes¹⁰⁷², poursuit ses travaux d'histoire politique et de philosophie religieuse¹⁰⁷³. Daniel Stern publie notamment sur l'histoire de l'Italie et des Pays-Bas¹⁰⁷⁴. Des femmes beaucoup moins connues se risquent aussi à publier des ouvrages « sérieux », pour lesquels elles ne peuvent invoquer aucune compétence « naturelle ». Si Mme Romieu¹⁰⁷⁵ – qui s'intéresse à l'agronomie – ou Mme A. Gaël¹⁰⁷⁶ – qui réfléchit à la colonisation de l'Algérie – peuvent s'appuyer sur des relations qui les encouragent et soutiennent leurs publications, il n'en va sans doute pas de

¹⁰⁷¹ Signalons deux exceptions marquantes : Jenny d'Héricourt et André Léo. Dans *La Femmes et les mœurs...*, ouv. cité, cette dernière prend soin de ne parler qu'en son nom propre, plus encore que Jenny d'Héricourt – qu'elle a d'ailleurs lue et qu'elle cite avec admiration. André Léo se garde de réclamer des droits au nom de spécificités féminines : si elle prône la solidarité et l'action collective des femmes, c'est en raison d'une commune oppression, et dans le respect des individualités.

¹⁰⁷² Hortense Allart de Méritens (1801-1879) publie des nouvelles, des études littéraires et historiques. Proche des saint-simoniens, elle refuse le mariage, malgré deux maternités. Elle publie en 1836 *La Femme et la démocratie*. Sous le second Empire, elle entretient des liens avec Sainte-Beuve, George Sand, Marie d'Agoult. Voir Maddalena BERTELA, *Hortense Allart entre madame de Staël et George Sand, ou les Femmes et la Démocratie*, Pisa, Edizioni Ets, 1999.

¹⁰⁷³ Hortense ALLART, *Essai sur l'histoire politique depuis l'invasion des barbares jusqu'en 1848*, Paris, Rouvier, 1857 ; *Novum Organum, ou Sainteté philosophique*, Paris, Garnier, 1857 ; *Essai sur la religion intérieure*, Paris, chez tous les libraires, 1864 ; *Histoire de la République d'Athènes*, Paris, 1866 ;

¹⁰⁷⁴ Voir Phyllis STOCK-MORTON, « Daniel Stern, Historian », dans Karen OFFEN (ed.), *History of European Ideas*, special issue "Women in European Culture and Society", vol. 8, n°4-5, 1987, p. 489-501.

¹⁰⁷⁵ Mme Romieu (?- ?), née Marie Dubreuil de Saint-Germain, utilise alternativement son nom d'épouse et le pseudonyme de Marie-Sincère. Elle publie divers livres sur l'éducation des jeunes filles et la condition féminine, mais aussi une volumineuse étude de 885 pages, intitulée : *Des Paysans et de l'agriculture en France au XIX^e siècle, intérêts, mœurs, institutions*, Paris, Vve Bouchard-Huzard, 1865.

¹⁰⁷⁶ Mme A. Gaël est le nom de plume pris par Augustine Girault (?- ?). Elle publie en 1860 *Souvenirs d'Algérie. Quelques idées pratiques sur son défrichement, son assainissement, sa colonisation*, Paris, Librairie de la vie morale, 1860. Dans les années 1860 elle fréquente les milieux sociétaires : on retrouve sa signature dans *L'Economiste français* (1863) et dans *La Science Sociale* (1867). C'est une correspondante d'André Léo.

même pour Maria Chenu, qui se lance pourtant dans la théorie politique. On peut supposer qu'elle est issue d'un milieu relativement modeste¹⁰⁷⁷, car elle travaille comme dessinatrice et graveuse. Elle publie *Le Droit des minorités, leur avènement politique*, qui suscite l'intérêt de quelques cercles de l'opposition démocrate¹⁰⁷⁸.

Comme dans les décennies précédentes, le système des concours lancés par diverses académies permet également à quelques femmes de faire connaître leurs idées sur des questions d'économie sociale et politique, et même de voir leurs travaux financièrement récompensés. Les cas les mieux connus de la période sont ceux de Julie Daubié et Clémence Royer. La première, une institutrice alors âgée de trente-cinq ans, participe en 1859 au concours ouvert l'année précédente par l'Académie de Lyon, à l'initiative de l'ancien saint-simonien Arlès-Dufour. Celui-ci offre un prix à la personne qui répondra le mieux au sujet suivant : « étudier, rechercher, surtout au point de vue moral, et indiquer aux gouvernants, aux administrateurs, aux chefs d'industrie et aux particuliers, quels seraient les meilleurs moyens, les mesures les plus pratiques pour élever le salaire des femmes à l'égal de celui des hommes lorsqu'il y a égalité de services ou de travail ; pour ouvrir aux femmes de nouvelles carrières et leur procurer des travaux qui remplacent ceux qui leur sont successivement enlevés par la concurrence des hommes et par la transformation des usages ou des mœurs »¹⁰⁷⁹. Le mémoire de Julie Daubié, classé le premier parmi les vingt-trois reçus par l'Académie, est publiquement récompensé à Lyon le 21 juin 1859. Sans doute y a-t-il rapidement un projet de

¹⁰⁷⁷ Comme l'indique *La Solidarité* (n°10 de septembre 1868), Maria Chenu est la sœur d'Emma Chenu, la deuxième bachelière de France. Celle-ci a obtenu son baccalauréat devant la faculté des Sciences de Paris le 18 avril 1863, elle est licenciée es mathématiques en 1868 et enseigne aux futures institutrices. Une piste biographique est peut-être fournie par l'extrait du Registre des actes de naissance reconstitué, aux Archives de Paris : celui-ci indique la naissance le 26 juillet 1835 d'une Emma Chenu, fille de Robert Chenu, 35 ans, épicier, domicilié rue de Tourtille, et de Marie Louise Dutemple, 23 ans (Archives de Paris, 5 MI 1), mais aucun autre document n'est venu confirmer celui-ci. Peut-être Maria Chenu appartient-elle à la descendance de Pierre Chenu et de ses deux sœurs, qui ont été des graveurs reconnus au siècle précédent (Voir Marcel ROUX, *Inventaire du fonds français. Graveurs du XVIII^e siècle*, tome 4, Paris, Bibliothèque nationale, 1940, p. 277-317).

¹⁰⁷⁸ Maria CHENU, *Le Droit des minorités, leur avènement politique*, avec une préface de Louis Jourdan, Paris, Degorce-Cadot, 1868. L'intervention de Louis Jourdan indique que l'auteure a déjà attiré son attention auparavant, peut-être en collaborant de façon anonyme au journal *Le Siècle* ? Après la parution de son livre, elle écrit des articles sur l'actualité sociale et politique pour *Le Siècle* (mai-juin 1870) et pour *Le Droit des femmes* (juillet-août 1869 et avril-mai 1870).

¹⁰⁷⁹ Question proposée par l'Académie impériale de Lyon, classe des belles-lettres et arts, rapport présenté au nom de la commission du concours par M. Arlès-Dufour, cité dans Julie-Victoire DAUBIE, *La Femme pauvre...*, ouv. cité, reproduction de la deuxième édition du mémoire par Côté-Femmes, 1992, avec un avant-propos de Michelle Perrot et une introduction d'Agnès Thierce, p. 32. Sur Julie Daubié, voir : Agnès THIERCE, *Julie-Victoire Daubié, « Femme savante »*. *De la condition économique, morale et politique de la femme sous le Second Empire*, mémoire de maîtrise sous la direction de Michelle Perrot, Paris 7, 1990 (Bibliothèque Marguerite Durand) ; Raymonde Albertine BULGER, *Lettres à Julie Victoire Daubié (1824-1874)*, New York/Frankfurt/Paris, Peter Lang, 1992.

publication¹⁰⁸⁰, mais ce n'est qu'en 1866, après avoir été remanié et actualisé, que le mémoire paraît, sous le titre *La Femme pauvre au XIX^e siècle*¹⁰⁸¹. Entre-temps, Julie Daubié a répondu à un autre concours, ouvert du 12 décembre 1860 au 3 février 1861 par le ministre de l'Instruction Publique, sur les besoins de l'instruction primaire dans une commune rurale au double point de vue des élèves et du maître. Paradoxalement, alors que ce nouveau mémoire – politiquement trop radical et trop revendicatif – n'est pas reçu par la commission d'examen, c'est lui qui fera, le premier, l'objet d'une publication dès 1862¹⁰⁸². Il est à noter que l'auteure n'indique pas son nom dans cet ouvrage, alors qu'elle aurait pu être tentée de bénéficier de la – relative – renommée qu'elle a acquise en août 1861 pour avoir été la première femme à obtenir le baccalauréat. Quant à Clémence Royer, c'est en Suisse – où elle réside et enseigne – qu'elle participe au concours que l'Académie de Vaud a ouvert en 1860 sur la question de l'impôt. Elle est classée troisième, et publie en 1862 son mémoire, intitulé *Théorie de l'impôt ou la dîme sociale*¹⁰⁸³. Au terme d'une réflexion originale, qui remet en cause la séparation traditionnelle entre privé/public, production/reproduction, elle y prône l'instauration d'un impôt sur le revenu, qui soit proportionnel et progressif¹⁰⁸⁴. Si elle aborde la question du travail domestique et salarié des femmes, estimant par exemple que la maternité est l'équivalent du service militaire et doit donc exempter d'impôt la femme qui s'y consacre, Clémence Royer refuse que son œuvre et sa notoriété soient récupérées par les partisans des droits des femmes. Dans une lettre adressée en mai 1869 au rédacteur du *Journal des Femmes*, qui cherche à la recruter, elle assène qu'il vaut mieux agir que parler, et que les

¹⁰⁸⁰ Voir la dernière page du premier livre – anonyme – de Julie DAUBIE, *Du progrès dans l'enseignement primaire. Justice et liberté !*, Paris, imprimerie de Mme Claye, 1862 : il s'achève sur l'annonce de la prochaine parution de *La Femme pauvre au XIX^e siècle, par une femme pauvre, mémoire couronné par l'Académie de Lyon le 21 juin 1859*, dont la couverture et le sommaire sont reproduits, comme pour une réclame.

¹⁰⁸¹ Le livre est de nouveau primé en 1867, recevant une mention honorable du jury de l'Exposition universelle, ce qui aide sans doute à sa réédition en trois volumes en 1869-1870.

¹⁰⁸² [Julie Daubié], *Du progrès...*, ouv. cité. Julie Daubié s'y présente comme une démocrate convaincue ; elle réclame la gratuité de l'école primaire, et l'égalité en toute chose pour les élèves et les enseignants des deux sexes. Son ton vindicatif se perçoit d'emblée dans la lettre qui ouvre le mémoire, dans laquelle elle semble déjà anticiper un rejet ou réagir à des difficultés survenues lors de son inscription : « Monsieur le ministre, appartenant de droit à l'enseignement public par les trois diplômes que m'a délivrés l'Université ; ayant une longue expérience de l'instruction primaire, que j'étudie depuis quatre années, par mes recherches sur sa législation, je ne me suis pas crue en dehors du concours proposé par Votre Excellence quoiqu'à titre de femme, j'aie été, ainsi que des milliers d'institutrices séculières, repoussée de tout emploi public. Le préjugé qui nous dénie, dans un si grand nombre de cas, le droit de vivre, doit-il encore intervenir ici pour annihiler devant vous le résultat de mes études ? Quelle que soit la décision de votre Excellence, à qui nous devons déjà un si grand nombre de mesures réparatrices, je suis heureuse d'avoir l'occasion de mettre sous les yeux de Monsieur le Ministre, quelques unes des réformes urgentes qu'appelle, selon moi, l'instruction primaire (...). J.V.D. institutrice. Paris, 31 janvier 1861 » (*Idem*, p. 17-18).

¹⁰⁸³ Clémence ROYER, *Théorie de l'impôt ou la dîme sociale*, Paris, Guillaumin, 2 volumes, 1862.

¹⁰⁸⁴ Voir Geneviève FRAISSE, *Clémence Royer...*, ouv. cité, p. 23-28.

femmes devraient commencer par user des droits qu'elles ont avant d'en réclamer l'extension¹⁰⁸⁵. Au contraire, Julie Daubié met indiscutablement en avant « un sentiment d'appartenance au groupe social des femmes (...) objet collectif d'une injustice et d'une exclusion sociales auxquelles il ne peut y avoir de réaction que collectives »¹⁰⁸⁶. Ce sentiment motive sa prise de parole publique, selon une démarche dont Christine Planté souligne la nouveauté au XIX^e siècle¹⁰⁸⁷. Julie Daubié consacre en effet tous ses efforts à faire progresser la cause des femmes, utilisant notamment la presse pour diffuser ses idées.

A la différence des romans et des essais, dont la publication est souvent tardive par rapport à la rédaction, la presse permet d'exprimer l'urgence de l'engagement. Plusieurs des auteures dont nous venons de parler ont ainsi été attirées par l'immédiateté de l'écriture journalistique, qui donne l'impression de pouvoir toucher les contemporains, de s'inscrire réellement dans le temps présent en réagissant à l'actualité. Très mal connue, la présence des femmes dans la presse d'opinion française et allemande des années 1850-1860 est toutefois un élément important de leur intervention publique, ce que je vais essayer de montrer maintenant.

II A la conquête de la presse d'opinion

La croissance du nombre des périodiques et la multiplication des titres à grand tirage témoignent du succès de la presse écrite durant les années 1850-1860, en France comme en Allemagne. Je m'intéresserai ici avant tout à la presse dite « d'opinion », qu'elle soit ouvertement ou non politique et partisane. Certes, même les journaux et revues destinés à véhiculer des idées et à jouer un rôle dans la Cité sont conçus dans un but de rentabilité, mais il s'agit tout autant, ou avant tout, de moyens privilégiés d'information et d'expression. Pourtant la presse n'est alors plus le lieu de la parole libérée qu'elle a pu représenter en 1848. Nous avons déjà mentionné dans la première partie les dispositions légales prises par les divers gouvernements français et allemands entre 1849 et 1852, qui font disparaître l'essentiel des feuilles fondées lors de la révolution, et mettent au pas celles qui subsistent. La liberté d'expression est notamment bridée par des moyens financiers : les périodiques sont soumis à un droit de timbre, et ceux qui veulent aborder les questions de politique et/ou d'économie

¹⁰⁸⁵ « Je ne trouve pas nécessaire, quant à moi, de discuter mes droits, quand il ne dépend que de moi de les prendre » : Clémence Royer, lettre datée de Paris, le 14 mai 1869, publiée dans le *Journal des femmes*, n°6, 20 mai 1869

¹⁰⁸⁶ Christine PLANTÉ, « Ecrire au féminin sous le second Empire. Quelques remarques », *Bulletin du Centre Pierre Léon d'histoire économique et sociale : Julie Daubié*, n° 2-3, 1993, p. 47.

¹⁰⁸⁷ *Ibidem*.

politique et sociale doivent déposer des cautions très élevées. Enfin, si la censure officielle ne réapparaît pas, les délits de presse font peser sur tous les journaux le risque des amendes, des peines de prison, de la disparition. Ces lois répressives demeurent longtemps en vigueur. En Allemagne, elles sont harmonisées et appliquées à l'ensemble de la confédération germanique par la loi fédérale du 6 juillet 1854, qui met fin aux derniers îlots libéraux préservés dans certains petits Etats (Braunschweig, Schaumburg-Lippe, Waldeck...) ¹⁰⁸⁸. Cette loi de 1854 confirme la nécessité de l'autorisation préalable ; si l'autorisation n'est que provisoire, elle peut être retirée par voie administrative après un simple avertissement écrit. Avant parution, chaque journal doit transmettre un exemplaire à l'administration, qui peut à tout moment interdire la distribution ou procéder à des confiscations. Le rédacteur responsable d'un périodique soumis au cautionnement doit jouir de ses droits civils et politiques, et être résident de l'Etat où il publie. Enfin l'ensemble des collaborateurs, des journalistes aux imprimeurs, doit prendre garde de ne pas porter atteinte à la moralité, à la religion, à l'Etat... Quelques assouplissements surviennent à partir de 1858-1859, au moment où s'ouvre une « nouvelle ère », d'abord en Prusse, avec la régence de Guillaume I^{er}, puis dans des Etats du Sud où le courant libéral est resté combatif. Mais en juin 1863, une ordonnance de Bismarck aggrave de nouveau la situation en Prusse. Il faut attendre 1864 pour que le Wurtemberg ouvre la voie de vraies réformes concernant la presse et la liberté d'expression, qui permettent à Stuttgart de développer ses activités d'édition. Les Etats de Bade, de Bavière et de Saxe suivent en partie son exemple, supprimant notamment l'autorisation préalable ¹⁰⁸⁹. La Prusse prend en 1869 des mesures semblables, mais Berlin ne rattrape pas vraiment son retard sur un centre de presse tel que Leipzig, qui demeure l'un des plus importants de la période ¹⁰⁹⁰. Cette relative libéralisation des années 1860 favorise l'apparition de nouveaux journaux politiques, souvent liés à la création d'organisations – comme l'Association générale des travailleurs allemands de Lassalle (1863) – et de partis – tels que le Parti national-libéral, partisan de Bismarck (1866), et le Parti Social-Démocrate de Bebel et Liebknecht (1869) ¹⁰⁹¹.

¹⁰⁸⁸ Sur la législation de la presse allemande, voir Kurt KOSZYK, *Deutsche Presse im 19. Jahrhundert*, Berlin, Colloquium Verlag, 1966, p. 120-126.

¹⁰⁸⁹ *Idem*, p. 232-235

¹⁰⁹⁰ Sur la presse berlinoise, voir Ursula KOCH, *Berliner Presse und Europäisches Geschehen 1871. Eine Untersuchung über die Rezeption der grossen Ereignisse im ersten Halbjahr 1871 in den politischen Tageszeitungen der deutschen Reichshauptstadt*, Berlin, Colloquium Verlag, 1978.

¹⁰⁹¹ *Der Social-Demokrat* (1864-1871) est l'organe officiel de l'Association générale des travailleurs allemands (Allgemeiner deutscher Arbeiter-Verein). Depuis la disparition de la *Neue Rheinische Zeitung* en 1849, c'est le premier journal dont disposent les travailleurs pour promouvoir les idées socialistes. Le *Demokratisches Wochenblatt* (1868-1869) – puis *Der Volkstaat* (1^{er} octobre 1869) – accompagne la création du Parti Social

En France, le décret organique sur la presse de 1852 place l'ensemble des périodiques, et particulièrement la presse d'opinion, dans une situation d'arbitraire et d'incertitude constante¹⁰⁹². Les dispositifs de répression, assez semblables à ceux de la loi allemande de 1854, obligent rédacteurs, journalistes et gérants à censurer eux-mêmes leurs propres productions afin d'éviter les procès. Soumis à autorisation préalable, surveillés par le ministère de l'Intérieur, les journaux peuvent être frappés de suspension administrative après deux avertissements, même sans condamnation ; une condamnation pour contravention ou un délit de presse peut entraîner la suppression ; celle-ci est automatiquement prononcée suite à une condamnation « pour crime commis par la voie de la presse », ou bien peut l'être « par mesure de sûreté générale »¹⁰⁹³. Cet étau juridique ne se desserre que lentement, à partir de 1861, mais n'empêche pas les journaux de prendre une part active aux affrontements politiques intérieurs, notamment à partir de 1859 : la guerre en Italie, les heurts entre le gouvernement et l'Eglise, la politique libre-échangiste... donnent aux journaux l'occasion de s'affirmer comme porte-paroles des diverses forces en présence, opposant ceux qui suivent les nouvelles orientations du pouvoir et ceux qui les refusent. La loi du 2 juillet 1861 diminue les risques de suppression et de suspension des journaux¹⁰⁹⁴. A deux reprises, en 1860 et 1865, l'empereur édicte un décret remettant toutes les condamnations pour délits de presse et annulant les avertissements prononcés¹⁰⁹⁵. Toutefois, si le sénatus-consulte du 2 février 1861 permet de reproduire la sténographie des débats législatifs insérée dans le *Journal Officiel*, ou les comptes rendus officiels mis à disposition des journaux, le sénatus-consulte du 18 juillet 1866 interdit la reproduction de toute discussion ayant pour objet la critique ou la modification de la Constitution. Il faut attendre la loi du 11 mai 1868 pour voir la législation sur la presse refléter la « libéralisation » du régime. Présenté en mars 1867, le projet de loi n'est débattu qu'à partir de janvier 1868 et voté le 9 mars 1868. Il semble essentiellement soutenu par l'empereur, qui avait annoncé la libéralisation de la presse dans son discours de janvier 1867. Les partisans du régime craignent de donner trop de pouvoir aux journalistes, les opposants demandent une totale liberté d'expression. Le système des avertissements disparaît et les journaux ne peuvent plus être frappés que par les tribunaux correctionnels, ce

Démocrate à partir de la fédération des associations de travailleurs allemands. Le *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* exprime l'opinion du Parti national-libéral : voir Kurt KOSZYK, *Deutsche Presse...*, ouv. cité, p. 137.

¹⁰⁹² Sur la législation de la presse française, voir Claude BELLANGER et alii (dir.), *Histoire générale de la presse française*, Paris, PUF, 1969, tome II : *De 1815 à 1871*, p. 9-10 et p. 249-254.

¹⁰⁹³ Décret organique sur la presse du 17 février 1852, *Bulletin des lois de la République française*, n°490, p. 317-324.

¹⁰⁹⁴ *Bulletins des Lois de l'Empire français*, tome XVIII, p. 41.

¹⁰⁹⁵ *Idem*, tome XVI, p. 1322 ; tome XXV, p. 766.

qui diminue quelque peu l'arbitraire auxquels ils étaient soumis, même si le gouvernement garde la mainmise sur l'institution judiciaire. L'autorisation préalable est supprimée, seule une déclaration quinze jours avant la publication est nécessaire. Le cautionnement est maintenu mais le droit de timbre est abaissé¹⁰⁹⁶. Cette loi bénéficie essentiellement aux extrêmes, du moins en ce qui concerne le nombre des nouvelles parutions, qui se multiplient en province comme à Paris¹⁰⁹⁷ : très vite se fondent des journaux démocrates, notamment représentant des républicains radicaux et des socialistes¹⁰⁹⁸, auxquels font suite des journaux bonapartistes, inquiets de ces ferments révolutionnaires et partisans d'un régime autoritaire¹⁰⁹⁹. Les élections de 1869 et le plébiscite de 1870 incitent également les divers courants politiques à se doter de leurs feuilles, fussent-elles très ponctuelles et parfois assez confidentielles.

Comme nous le voyons, les législations allemandes et françaises sur la presse sont assez proches, et évoluent de façon comparable au cours des années 1850-1860. Un autre point commun à ces lois est d'exclure implicitement les femmes de la direction des journaux politiques puisque le décret impérial de 1852 comme la loi fédérale de 1854 réservent cette fonction à une personne jouissant de ses droits civils et politiques. La loi française de 1868 aggrave cette disposition, toujours de façon implicite. Non seulement l'article premier dispose que « tout Français majeur et jouissant de ses droits civils et politiques peut, sans autorisation préalable, publier un journal ou écrit périodique (...) », mais l'article 9 ajoute que « la publication par un journal ou écrit périodique d'un article signé par une personne privée de ses droits civils et politiques, (...) est punie d'une amende de mille à cinq mille francs, qui sera prononcée contre les éditeurs ou gérants dudit journal ou périodique »¹¹⁰⁰. Sans jamais mentionner les femmes, la loi prise à la lettre leur interdit donc aussi bien la rédaction de tout journal que la publication d'un seul article – puisque toutes sont privées des droits politiques. Contrairement à la « lex Otto » de 1851 – qui est d'ailleurs restée en vigueur en Saxe – il s'agit là plus probablement d'un oubli que d'une intention : le législateur ne s'est tout

¹⁰⁹⁶ *Idem*, tome XXXI, p. 397.

¹⁰⁹⁷ Voir Christophe CHARLE, *Le siècle de la presse (1830-1939)*, Paris, Seuil, p. 111-117. Le tirage de la presse bonapartiste reste néanmoins supérieur à ceux de la presse libérale et de la presse républicaine additionnés (à Paris).

¹⁰⁹⁸ Par exemple *La Lanterne*, fondée par Henri Rochefort le 31 mai 1868, devenue *La Marseillaise* le 19 décembre 1869 ; *Le Réveil*, fondé par Charles Delescluze le 1^{er} juillet 1868 ; *La Démocratie*, fondée le 8 novembre 1868 et dirigée par Charles Chassin.

¹⁰⁹⁹ Par exemple le nouveau *Journal officiel*, créé le 1^{er} janvier 1869 sous l'inspiration de Rouher ; *Le Peuple*, puis *Le Peuple français*, créé le 2 février 1869 et dirigé par le bonapartiste libéral Duvernois.

¹¹⁰⁰ *Bulletins des Lois de l'Empire français*, tome XXXI, p. 397.

simplement pas soucie de l'activité des femmes dans la presse. Pourtant, même si elles sont très minoritaires, elles y sont bien présentes.

J'exposerai dans les pages suivantes la situation des femmes françaises et allemandes dans la presse, et notamment dans la presse d'opinion, qui nous intéresse ici en premier lieu. Les journaux étant considérés à la fois comme un emblème et un véhicule de la modernité, ils attirent logiquement les femmes désireuses de participer aux progrès contemporains et de prouver leur capacité à comprendre le Progrès. En utilisant la presse pour exprimer leurs convictions, elles accomplissent une transgression sans doute encore plus grande que dans le domaine de la littérature et des essais engagés. Les journaux, en tant que moyens privilégiés de faire l'opinion, symbolisent en effet tout particulièrement la sphère publique telle qu'elle est conçue par les contemporains. Il s'agit d'un domaine masculin « par essence » puisque, selon les représentations dominantes, les hommes sont les résidents « naturels » de cette sphère publique ; ce sont eux les détenteurs des idées, des opinions et de la parole publique qui font les citoyens ; ce sont enfin eux – en théorie mais souvent aussi en pratique – qui, en tant qu'héritiers, spéculateurs, hommes d'affaires, possèdent et manipulent les capitaux indispensables à toute entreprise journalistique. Enfin, comme l'a montré Marie-Eve Thérenty pour la presse de la Monarchie de Juillet, les quotidiens comme les revues imposent une très nette sexuation de l'écriture : si quelques femmes parviennent à y placer des textes, elles n'accèdent pas aux mêmes pages, ni aux mêmes rubriques que les hommes¹¹⁰¹. La transgression représentée par l'écriture journalistique semble encore plus difficile à accomplir en Allemagne qu'en France : on y trouve nettement moins de femmes qu'en France à être ouvertement impliquées dans les journaux et revues des années 1850-1860. L'usage des pseudonymes et de l'anonymat ne permet guère d'établir des évaluations quantitatives, mais si l'on compare des écrivaines à l'activité et à la renommée analogues, il apparaît que les Françaises publient beaucoup plus volontiers que les Allemandes divers types d'articles de presse, voire fondent elles-mêmes leurs propres journaux. Je proposerai quelques explications à cette différence, en étudiant les conditions dans lesquelles les femmes parviennent, avec plus ou moins de succès, à se faufiler dans ce bastion masculin qu'est la presse d'opinion. Quelles sont leurs motivations, à quels statuts aspirent-elles, quels sont ceux qui leur sont éventuellement reconnus ? La presse d'opinion peut-elle être pour elles un lieu d'intégration (II.1.) ? Je montrerai par quels moyens les auteures engagées peuvent trouver dans la presse

¹¹⁰¹ Voir Marie-Ève THÉRENTY, « Femme, pensée et journalisme sous la Monarchie de Juillet », dans *Masculin/féminin*, n°8, *Lieux littéraires*, numéro dirigé par Christine Planté, juin 2005, p. 93-112.

des interstices pour s'affirmer comme femmes de progrès et véhiculer leurs idées (II.2.). Enfin je développerai l'exemple d'une journaliste qu'on peut qualifier d'« acharnée », Eugénie Niboyet, et de son *Journal pour Toutes* (II.3.), qui permet d'étudier une réalisation assez significative de l'époque, où se mêlent la volonté de servir une cause, le désir d'influence, et l'espoir de mener une entreprise lucrative.

II.1. Un bastion masculin difficile à pénétrer

« Le bon sens public a cependant fait justice de la loi portée par la Restauration pour empêcher les femmes de gérer des journaux¹¹⁰², et l'on peut dire qu'en théorie, elles expriment leur pensée aussi librement que l'homme, mais des difficultés pratiques les arrêtent beaucoup plus souvent que celui-ci, car le capital est la première base de l'existence de la presse périodique, et nous savons que l'oisiveté est la seule profession séante pour la fille riche. En général, depuis que les capitalistes dirigent l'opinion publique, la femme subit la concurrence de l'homme, jusque pour ses revues futiles, oracles de la mode, qu'elle rédigeait autrefois exclusivement. »¹¹⁰³

Un exemple illustre ce constat, celui du *Journal des femmes*, dirigé par Juliette Lormeau de 1842 à 1850. Cette revue mensuelle, consacrée essentiellement aux divertissements culturels et mondains, à des feuilletons et à la mode, publie en 1849-1850 des textes en prose et en vers d'auteures telles que Louise Colet, Marceline Desbordes-Valmore, Hermance Lesguillon, Anaïs Segalas, Mlle Leroyer de Chantepie... Suite à la loi du 16 juillet 1850 qui a réintroduit le droit de timbre sur tous les écrits périodiques¹¹⁰⁴, le prix de la revue passe de 10 à 14 francs, perdant sans doute de nombreux lecteurs. La directrice ne parvient plus à assumer les dépenses croissantes liées à la publication et annonce dans le numéro de septembre 1850 qu'elle remet sa propriété à deux concurrents, les fondateurs et directeurs du *Courrier de Paris*¹¹⁰⁵. Si Juliette Lormeau demeure un temps responsable de la rubrique des modes, toutes les autres signatures féminines disparaissent à partir de là. Il est indéniable que les femmes ont plus de difficultés que les hommes à rassembler les fonds nécessaires à une entreprise journalistique, et la plupart de celles qui s'y sont essayé ont dû renoncer après moins d'une année. Elles se heurtent à une rude concurrence dans leur domaine de prédilection, la presse destinée aux femmes, aux jeunes filles et aux enfants de la « bonne

¹¹⁰² Loi du 18 juillet 1828 sur les journaux et les écrits périodiques : « Art. 1^{er} : tout Français majeur, jouissant des droits civils, pourra, sans autorisation préalable, publier un journal ou écrit périodique en se conformant aux dispositions de la présente loi. (...) », *Bulletin des lois du Royaume de France*, tome 9, p. 33. L'exclusion des femmes reste implicite, ce qui permet en réalité le contournement de cette loi.

¹¹⁰³ Julie DAUBIÉ, *La femme pauvre...*, ouv. cité, édition de 1866, p. 319.

¹¹⁰⁴ *Bulletin des lois de la République française*, n°291, p. 125-131.

¹¹⁰⁵ *Journal des Femmes. Littéraire, artistique et d'économie domestique*, sous la direction de Juliette Lormeau, n° de septembre 1850, désormais dirigé par MM. Peyrusset et Giroud de Gand.

société ». Ces journaux et revues spécialisés, dont le nombre s'est déjà considérablement accru dans les années 1830-1840, connaissent un grand succès en France sous le second Empire¹¹⁰⁶ : ils apparaissent comme des investissements prometteurs, grâce à un lectorat bourgeois en pleine expansion. On constate le même phénomène en Allemagne¹¹⁰⁷. En vue des gains espérés, les hommes s'adonnent sans complexes aux chroniques mondaines les plus superficielles comme aux conseils domestiques et éducatifs : insoucieux de pénétrer ainsi des domaines (dé)considérés comme « féminins », les rédacteurs de telles feuilles n'entendent pas laisser aux femmes ce marché lucratif. En Allemagne, il semble que ce soient presque exclusivement des hommes qui possèdent et rédigent des journaux et revues de divertissement ou feuilles familiales¹¹⁰⁸. Je n'ai pas trouvé de cas de rédactrices en chef de telles publications, à l'exception d'Emma Niendorf¹¹⁰⁹ qui, avec Gustav Schwab, dirige dans les années 1850 *Jugend Album*, un journal pour la jeunesse. En France à l'inverse, malgré leurs difficultés spécifiques, plusieurs femmes parviennent à publier des journaux de mode et de divertissement dans les années 1850-1860, et réussissent ainsi à imposer leur présence dans l'espace public, en proposant un modèle féminin conforme aux attentes de la société. Citons comme exemples *Le Courrier des enfants*, dont Caroline Naviaux, est propriétaire et gérante, associée à Félicie Bajoux (1854)¹¹¹⁰ ; *L'Ami des jeunes personnes*, dont Louise Garnier est propriétaire et gérante (1854)¹¹¹¹ ; *L'Album impérial*, dirigé par Louise Bridge (février-juillet 1857)¹¹¹² ; *L'Ami du foyer*, dont Céline Lévy est la propriétaire et la gérante (décembre 1859-juin 1861)¹¹¹³ ; *Les Deux Mondes*, dont Caroline Beaumont est la propriétaire et la rédactrice

¹¹⁰⁶ Voir Claude BELLANGER et alii (dir.), *Histoire générale de la presse française*, Paris, PUF, 1969, tome II : *De 1815 à 1871*, p. 289-290.

¹¹⁰⁷ Voir Kurt KOSZYK, *Deutsche Presse...*, ouv. cité, p. 296-301.

¹¹⁰⁸ Il faut toutefois préciser qu'il est difficile de repérer les journaux ayant des femmes comme propriétaires/gérantes/rédactrices en chef, en l'absence de dossiers d'archives centralisés. Cette recherche est beaucoup plus facile en France, grâce à l'inventaire des dossiers du Bureau de la Presse (Arch. Nat., F/18/312-425).

¹¹⁰⁹ Emma Niendorf (1807-1876) s'appelle en réalité Emma von Suckow, née von Calatin. Elle est aussi l'auteure de *Aus dem heutigen Paris*, Stuttgart, C. Macken, 1854.

¹¹¹⁰ Arch. Nat., F/18/333/B : le journal, bi-hebdomadaire, est déclaré en septembre 1854 par Marie Madeleine Caroline Jacquot, femme Naviaux, institutrice à Paris, autorisée par son mari. En février 1855, la propriété du journal est divisée entre elle et Mlle Félicie Bajoux, qui dirige la rédaction.

¹¹¹¹ Arch. Nat., F/18/314 : ce journal mensuel est déclaré en octobre 1854 par la demoiselle Garnier, comme étant un journal d'éducation, de récréation, de mode et de travaux d'aiguille.

¹¹¹² Arch. Nat., F/18/313 : ce périodique hebdomadaire est déclaré le 24 juin 1857 par Louise Hatfields, veuve Bridge, propriétaire et gérante. Il concerne l'industrie, le commerce, les modes, la littérature, les beaux-arts, le théâtre.

¹¹¹³ Arch. Nat., F/18/314 : ce journal prend en 1859 la suite du *Monde religieux illustré* ; il est acheté en décembre 1859 par Céline Lévy, sans profession, qui y publie des traductions de nouvelles anglaises. Le journal est ensuite repris par Arthème Fayard.

(1863)¹¹¹⁴ ; la *Revue populaire de Paris*, dirigée par Louise Bader (novembre 1866-octobre 1868)¹¹¹⁵ ; *La Jeune fille comme il la faut*, dont Céline Lebas est propriétaire et gérante (août 1867-juillet 1868)¹¹¹⁶. Comme le confirment les quelques renseignements fournis par les dossiers du Bureau de la Presse et indiqués en notes, il s'agit de femmes de la bourgeoisie, qui disposent d'un pécule – sans doute hérité – à investir, soit qu'elles recherchent un revenu pour vivre, soit qu'elles espèrent faire fructifier leur argent. Les femmes impliquées dans la fondation et l'administration de ce type de presse font donc la preuve avant tout de leur esprit d'entreprise, ce dont témoigne aussi cet autre exemple : en mai 1869 la gérance du *Journal des Débats* est revendiquée par deux concurrentes, Mme Léon Say – qui dirige depuis un an l'administration et la gérance – et Mme Russel de Bedford, sœur et héritière de l'ancien gérant, et propriétaire de la majorité des parts du journal¹¹¹⁷.

De même que les ouvrages d'éducation et les romans populaires dont il a été question plus haut, la presse spécialisée dans la littérature, les mondanités et les conseils domestiques constitue un gagne-pain attractif pour quantité de « femmes de lettres » qui comptent sur leur plume pour vivre. Citons l'exemple de Jenny Hirsch¹¹¹⁸ qui, délaissant le métier d'institutrice, s'installe en 1860 à Berlin pour collaborer à *Bazar*, un journal illustré destiné aux familles bourgeoises, tout en effectuant des traductions du suédois, de l'anglais et du français. Outre cette dimension matérielle, la presse représente aussi la possibilité de se faire connaître et apprécier d'un large public, et d'intéresser les éditeurs. De nombreuses femmes qui aspirent à une carrière littéraire cherchent à publier dans la presse générale, dont le tirage est plus important que celui des journaux pour femmes, la réputation plus prestigieuse, et qui rémunère également mieux ses collaborateurs. C'est ainsi que Marie-Sophie Leroyer de Chantepie¹¹¹⁹, une correspondante de Gustave Flaubert qui vit à Angers, demande à celui-ci

¹¹¹⁴ Arch. Nat., F/18/337 : ce journal religieux est repris en 1863 par Mme Caroline Joyau, née à Caen en 1822, épouse de M. Beaumont, médecin. C'est une « mère de famille », « sans opinions politiques ».

¹¹¹⁵ Arch. Nat., F/18/414 : ce mensuel consacré aux arts, aux sciences et aux lettres, est acquis en janvier 1867 par le médecin Auguste Joseph Bader, frère d'une collaboratrice de la *Revue*. Celle-ci, Louise Bader, prend en charge la direction et publie des poésies, des récits et des recensions.

¹¹¹⁶ Arch. Nat., F/18/363 : ce mensuel est déclaré le 13 août 1867 par Mme Céline Louise Jenny Le Bas, veuve Alix, née à Arras le 29 mai 1833, sans enfants. Selon la préfecture, elle est dotée d'une bonne position de fortune, s'occupe de littérature et a publié quelques articles dans des journaux de mode.

¹¹¹⁷ Rapporté par le *Journal des Femmes*, rédigé par A. Bouyon, n°6 du 20 mai 1869.

¹¹¹⁸ Jenny Hirsch (1829-1902). Voir la fiche biographique en annexe.

¹¹¹⁹ Marie-Sophie Leroyer de Chantepie (1800-1888) est surtout connue pour ses correspondances avec plusieurs grands écrivains (Michelet, Victor Hugo, George Sand et surtout Flaubert à qui elle envoie plus de cent lettres entre 1856 et 1876). Lectrice passionnée de la littérature de son temps, elle écrit aussi quelques romans, et publie des textes dans divers journaux, dont le *Journal des Femmes* de Juliette Lormeau, dans *Le Phare de la Loire* de Victor Mangin, dans le *Journal pour Toutes* d'Eugénie Niboyet. Voir James SMITH ALLEN, « Une république des lettres romantiques. Marie-Sophie Leroyer de Chantepie et sa communauté littéraire 1836-1876 » dans Graham

de lui servir d'intermédiaire pour entrer en contact avec la rédaction de grands journaux parisiens. Selon l'écrivain, il est impossible de lui trouver une place de collaboratrice régulière, et les journaux refusent les articles de fonds écrits sans rapport direct avec l'actualité.

« Tout, hélas ! se fait comme des bottes, sur commande ! Il y a seulement, dans les journaux prétendus sérieux, un homme qui fait à la brassée et tant bien que mal la critique des livres : 1° pour les éreinter si les susdits ouvrages sont antipathiques au journal ou à quelqu'un des rédacteurs ; et 2° pour les pousser, toujours sur la recommandation de quelqu'un. Voilà la règle, le reste est l'exception. Restent les traductions et la cuisine des nouvelles et des réclames. Mais pour écrire dans un journal de Paris, il faut être à Paris. On peut cependant, et cela se fait tous les jours, envoyer des nouvelles ou des romans. Il y a maintenant grande disette de cette denrée ; faites-en, on vous les placera. Je les présenterai si vous voulez à la *Presse* ou au *Moniteur*. »¹¹²⁰

Les correspondances adressées aux rédacteurs de *La Presse* et du *Temps* montrent également de nombreuses femmes cherchant à placer un texte ou proposant leur collaboration, depuis l'obscur « villageoise » de l'Aisne qui envoie ses vers¹¹²¹, jusqu'à George Sand qui, en octobre 1861, semble se vexer que *Le Temps*, nouvellement fondé, n'ait pas déjà sollicité ses services¹¹²². Certaines auteures savent parfaitement utiliser leurs relations dans la presse pour appuyer leurs stratégies commerciales. Ainsi Clémence Royer, qui adresse à Nefftzer le 9 mars 1864 *Les Jumeaux de Hellas*, dix jours avant la parution du roman : elle demande quelques lignes le jour même dans *Le Temps*, puis un article de critique sérieuse entre le 20 et le 25 mars, car elle veut lancer son livre avant la parution d'un nouveau Hugo, prévue le 1^{er} avril¹¹²³.

FALCONER (dir.), *Autour d'un cabinet de lecture*, Toronto, Centre d'études du XIX^e siècle Joseph Sablé, 2001, p. 55-67.

¹¹²⁰ Gustave Flaubert, lettre à Mlle Leroyer de Chantepie, 6 avril 1858, in Gustave FLAUBERT, *Correspondance*, tome II, texte établi par Giovanni Bonaccorso, Librairie Nizet, 2001, p. 816. Flaubert a visiblement du mal à tenir sa promesse. Dans une lettre datée du 18 février 1859, il explique à sa correspondante qu'il ne parvient pas à placer ses articles, dont le style n'est pas conforme au goût du jour ; il veut encore essayer auprès de *L'Artiste*, mais sans espoir, et ne peut s'adresser à *La Presse*, avec laquelle il est en froid (*Idem*, p. 879).

¹¹²¹ Voir les deux lettres d'Antoinette Colani (15 décembre 1850 et s.d.), qui se décrit comme « villageoise » et « teacher » dans une pension : Arch. Nat., papiers Auguste Nefftzer, 133 AP 1 (correspondance adressée aux rédacteurs de *La Presse*). Parmi les lettres à *La Presse* (Girardin et Nefftzer) datées entre 1848 et 1860, et conservées en 133 AP1 et 133 AP2, on dénombre onze lettres de femmes ayant envoyé un feuilleton, une poésie, plus rarement un article – sans compter celles qui veulent faire insérer une annonce, le plus souvent pour un de leurs livres, et sans compter non plus la correspondance de Sand au sujet des feuilletons qu'elle publie dans *La Presse*.

¹¹²² « ...à l'occasion je puis être un collaborateur aussi utile qu'un autre, et (...) d'ailleurs l'assentiment aux idées peut avoir son prix ... » écrit Sand dans sa lettre du 24 octobre 1861 (Arch. Nat., papiers Auguste Nefftzer, 133 AP 3 : correspondance adressée au *Temps*, 1861-1871).

¹¹²³ Lettre de Clémence Royer, datée de Bruxelles, le 9 mars 1864 (Arch. Nat., papiers Auguste Nefftzer, 133 AP 3 : correspondance adressée au *Temps*, 1861-1871).

Si tous ces cas de figure concernent la majorité des femmes qui publient dans la presse, certaines d'entre elles cherchent aussi à accéder à ce média pour diffuser leurs idées et défendre publiquement leur engagement – tout en espérant en tirer un revenu. En butte aux difficultés matérielles et à la concurrence déjà évoquées plus haut, elles rencontrent encore plus d'obstacles que celles qui se tournent vers les journaux spécialisés pour les femmes et les enfants. En effet, cette dernière presse apparaît malgré tout comme un domaine « naturellement » approprié aux publicistes de sexe féminin, même s'il ne leur est pas réservé. En revanche, la presse d'opinion est un territoire éminemment masculin. Si aucune mesure légale ne s'oppose à ce que les femmes publient des articles au contenu politique, ce sont les préjugés et les mœurs qui y font obstacle : privées de la citoyenneté, cantonnées aux responsabilités familiales et au registre sentimental qui sont le lot du féminin, les femmes ne sont censées ni s'intéresser à la politique, ni avoir la capacité d'en parler¹¹²⁴. Dans ces conditions, les femmes n'ont guère la possibilité de voir leur collaboration sollicitée ou acceptée par les journaux soumis au cautionnement. Rares sont celles qui y travaillent, et elles y publient généralement plutôt des articles non politiques¹¹²⁵. Celles qui se tournent vers la presse « pour dire quelque chose » écrivent le plus souvent dans les périodiques non cautionnés, tenus d'éviter « les matières politiques ou d'économie sociale » selon l'expression consacrée par la loi. Elles s'y expriment la plupart du temps sur des questions dites sociales, et notamment sur la situation des femmes. A travers ces sujets – qui ne sont pas exclusifs – elles abordent cependant des questions d'intérêt général et parviennent à s'immiscer d'une certaine manière dans les affaires de la Cité, touchant ainsi au politique. Réussissent-elles pour autant à faire admettre leurs compétences et à se voir reconnaître dans la presse d'opinion une légitimité similaire à celle des hommes ? Nous verrons quelles sont les identités professionnelles et personnelles que les femmes publicistes peuvent ou doivent adopter, et de quelle manière elles peuvent se servir de la presse pour servir leurs divers engagements.

¹¹²⁴ Citons une lettre adressée par une Toulonnaise à Auguste Nefftzer le 30 mars 1851, et qui commence ainsi : « Monsieur, je suis femme, c'est vous dire que la politique ne peut être ma principale occupation ; mais j'ai été élevée à l'école des libres penseurs et nous vivons en un temps qui ne permet à aucun l'indifférence (...). Dans ces derniers temps, les articles de monsieur Emile de Girardin me paraissent tenir le premier rang (...). Si je n'ai pas les lumières voulues pour juger de leur science gouvernementale, j'ai du moins la droiture de cœur qui peut rendre hommage au principe qui domine (...) ». Elle propose un long article (que *La Presse* ne publiera pas) pour réagir aux insolences monarchistes de l'évêque de Chartre, mais demande à rester anonyme : lettre de Caroline veuve Leloutre (Arch. Nat., papiers Auguste Nefftzer, 133 AP1 : correspondance adressée aux rédacteurs de *La Presse*).

¹¹²⁵ Voir, pour la presse de la Monarchie de Juillet, les difficultés des femmes à publier des articles de réflexion et de politique : Marie-Eve THÉRENTY, « Femme, pensée et journalisme sous la Monarchie de Juillet », *Masculin/féminin*, n°8 : *Lieux littéraires*, numéro dirigé par Christine Planté, juin 2005, p. 93-112.

II.1.1. Des femmes journalistes ?

« J'étais suffisamment familière avec toute la littérature contemporaine, et en particulier avec la presse d'opinion, pour savoir que cette dernière (...) était uniquement dirigée par des hommes. Bien sûr, on trouvait des nouvelles, des poèmes écrits par des femmes, mais ne livrer que cela ne suffisait pas à mon aspiration ; on trouvait aussi des journaux dirigés par une rédaction féminine, mais ils restaient étrangers aux véritables intérêts du jour. Or c'étaient ceux-ci seuls qui me poussaient irrésistiblement à prendre la plume. Le fait d'être seule me faisait peur – je l'avoue. Si l'on voit un nom de femme au bas d'un article consacré à un quelconque événement politique, on ne lira pas l'article ; un auteur trouve-t-il son livre analysé par une femme, il écartera la critique avec mépris ; lit-on des propositions littéraires, sociales ou politiques émanant d'une femme, on les ridiculisera et on les vilipendera – c'est ce que je me dis mille fois. Et pourtant, je ne pus faire autrement que de prendre la parole pour débattre précisément de ces sujets pour lesquels les autres femmes ne s'enthousiasmaient pas, ou dont les hommes ne leur avaient encore jamais permis de parler. Il ne me restait alors qu'une solution : je dus choisir un nom d'homme. »¹¹²⁶

Cette analyse faite par Louise Otto au sujet de ses débuts, en 1843, conserve sa pertinence pour comprendre la situation des femmes dans la presse des années 1850-1860. Certes les signatures féminines sont plus fréquentes depuis 1848, y compris dans les journaux « généralistes », mais elles demeurent rares en dehors des rubriques spécialisées dont il a été question plus haut. Si l'usage du pseudonyme et de l'anonymat par les femmes ne peut être véritablement quantifié, afin d'être comparé à celui des hommes, il est du moins toujours répandu : le constat que nous avons fait dans la première partie au sujet des journaux de femmes de 1848 demeure valable pour les deux décennies suivantes.

Lorsque des femmes parviennent à s'imposer dans la presse sous leur identité véritable, que ce soit avec leur propre nom ou sous un nom de plume qui n'est un secret pour personne, à quel statut peuvent-elles prétendre ? Peuvent-elles considérer le journalisme comme un métier, cette activité leur procure-t-elle vis-à-vis d'autrui une identité professionnelle ? Il est d'autant plus difficile de répondre à ces questions au sujet des femmes qu'elles se posent aussi pour nombre d'hommes au même moment. En effet, selon quels critères définir la catégorie professionnelle du journalisme en l'absence d'écoles, de diplômes, de conditions réglées par l'Etat, d'organisation corporatives ? Où passe la limite entre journaliste/rédacteur (*Journalist/Redakteur*), publiciste (*Publizist*), littérateur (*Literat*) ? Le journalisme n'est-il pas le contre exemple même d'une profession, si l'on estime que n'importe qui peut écrire pour un journal ? Comme le dit le publiciste Arnould Frémy en

¹¹²⁶ Louise OTTO, « Erklärung und Geständnis », *Der Wandelstern*, Heft 34, août 1845, p. 716.

1866 : « Enfin, qu'est-ce que le journalisme ? Connaissez-vous beaucoup de personnes qui seraient capables de répondre précisément à cette question là ? Ni les gens qui créent les journaux, ni ceux qui les rédigent, ni ceux qui les persécutent ne savent au juste ce qu'ils sont »¹¹²⁷. L'historiographie nous est de peu de secours pour répondre. Si les historiens allemands et français se sont jusqu'à présent assez peu intéressés à la presse du XIX^e siècle, ils se sont encore moins préoccupés des journalistes de cette époque. Ces derniers sont souvent aux marges, voire oubliés, des études sur les professions libérales et la bourgeoisie cultivée, du moins en ce qui concerne les années 1800-1870¹¹²⁸. Seul un historien allemand, Jörg Requate, s'est penché de façon approfondie sur la question tout au long du siècle, en établissant une comparaison internationale, centrée principalement sur l'Allemagne et sur la France¹¹²⁹. Etudiant la spécificité du travail, du profil et du rôle social des journalistes dans divers pays, il formule la thèse selon laquelle le journalisme politique ne peut se comprendre de façon autonome, mais est partie intégrante du processus politique. Selon lui, il ne s'agit pas d'une profession exigeant des compétences d'expert, mais davantage d'une fonction exercée par les citoyens comme une partie ou une variante de leur activité politique¹¹³⁰. Cette thèse n'envisage nullement la présence des femmes dans la presse politique, ni d'ailleurs celle des hommes qui, en Allemagne, sont encore exclus des droits de citoyenneté locale (*Bürgerrecht*) et des systèmes de suffrage censitaire¹¹³¹. Si on les prend en compte, il convient, me semble-t-il, de reformuler l'hypothèse de départ : la presse n'est pas seulement un champ ouvert à chaque citoyen dans la sphère publique, mais elle représente surtout une voie privilégiée d'accès à la Cité pour tous ceux/celles qui n'ont pas d'autre possibilité de jouer le rôle de citoyen-ne auquel ils/elles aspirent. C'est du moins ce que je prétends constater avec l'exemple des femmes qui se servent de la presse d'opinion pour manifester leur attachement au Progrès et prendre des positions publiques dans le domaine du politique, comme nous le verrons plus loin.

¹¹²⁷ Arnould FREMY, *La Révolution de la presse*, Paris, Librairie centrale, 1866, p. 10.

¹¹²⁸ Voir par exemple Christophe CHARLE, *Le Siècle de la presse...*, ouv. cité, qui ne traite véritablement des journalistes qu'à partir des années 1880-1900 (p. 143-155) ; Christian DELPORTE, *Les Journalistes en France 1880-1950. Naissance d'une profession*, Paris, Seuil, 1999. La seule étude portant sur le second Empire est celle de Roger BELLET, *Presse et journalisme sous le Second Empire*, Paris, Armand Colin, 1967 ; voir les pages 137-152 sur la question de l'identité et du parcours professionnel des journalistes.

¹¹²⁹ Jörg REQUATE, *Journalismus als Beruf: Entstehung und Entwicklung des Journalistenberufs im 19. Jahrhundert. Deutschland im internationalen Vergleich*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1995. Tout en brossant la situation anglaise et américaine en « toile de fonds », il se consacre surtout à comparer le journalisme en Allemagne et en France, entre la fin du XVIII^e siècle et la fin du XIX^e siècle.

¹¹³⁰ *Idem*, p. 23-24.

¹¹³¹ Présence que je n'ai pas moi-même vérifiée, mais qu'il faudrait interroger, me semble-t-il, dans le cadre de la thèse de Jörg Requate.

Dans quelle mesure peut-on donc parler de femmes journalistes ? Nous avons vu que c'était cette identité professionnelle que Jeanne Deroin déclinait lors de son procès de 1851, preuve qu'il est alors déjà possible de revendiquer le mot au féminin. Je n'ai cependant pas retrouvé d'autres cas de femmes se disant-elles mêmes « journalistes », ni de sources attribuant cette profession à une femme dans une intention valorisante. Il faut rappeler que le terme de « journaliste », du fait sans doute de son imprécision, de la nouveauté relative du métier, et aussi d'une réputation parfois douteuse qui y est attachée¹¹³², est encore relativement peu employé dans les années 1850-1860. Il est concurrencé par les termes de « publiciste » et « littérateur », que je n'ai jamais trouvés non plus appliqués à une femme, ni en français ni en allemand. La reconnaissance sociale des femmes en tant que « journalistes » s'avère encore plus faible que celle des hommes. A ma connaissance, Julie Daubié est la seule à mentionner – brièvement mais explicitement – la presse comme domaine où la « femme auteur » peut exercer ses talents¹¹³³ ; les autres essais français et allemands consacrés aux moyens de subsistance qu'ont les femmes n'abordent pas la question. Sans doute l'absence de féminisation (mentale) du mot journaliste ne reflète-t-elle pas un rejet, comme pour le cas du mot « écrivain », mais correspond plutôt à la quasi invisibilité de l'activité des femmes dans la presse. Les rares qui aspirent à faire reconnaître leur professionnalisme dans ce domaine préfèrent se dire « collaboratrice » de tel ou tel journal, ou bien « rédactrice en chef », lorsqu'elles dirigent et rédigent un périodique, cette dernière fonction étant à la fois plus prestigieuse et mieux définie que celle de journaliste¹¹³⁴. Si les intéressées ne se définissent pas elles-mêmes comme journalistes, il est difficile de fixer des critères décidant à qui on peut attribuer cette dénomination. Faut-il fixer un nombre minimum de textes publiés dans la presse, quelle qu'elle soit ? Tous ces textes sont-ils de nature « journalistiques » ? Qu'en est-il des romans feuilletons et des lettres, des formes d'écriture publique souvent adoptées par les femmes ? Un critère « objectif » pourrait être lié à la rétribution, en considérant qu'est journaliste celle dont au moins la moitié des revenus provient de textes publiés dans la presse. Malheureusement, les sources dont nous disposons ne nous permettent pas d'établir de tels comptes. Je n'ai même retrouvé aucune donnée permettant d'évaluer le montant des

¹¹³² L'opinion commune représente souvent le journaliste comme un déclassé, ayant échoué dans des professions « convenables », ou bien comme un écrivain raté, prêt à vendre sa plume au plus offrant. Voir Jörg REQUATE, *Journalismus...*, ouv. cité, p. 132-134.

¹¹³³ Julie DAUBIE, *La Femme pauvre...*, ouv. cité, réédition de 1993, p. 27.

¹¹³⁴ Jörg Requate remarque de même que les hommes préfèrent s'intituler rédacteurs des journaux auxquelles ils collaborent, plutôt que journaliste. Ce dernier terme est également évité dans les notices des dictionnaires biographiques contemporains. Voir Jörg REQUATE, *Journalismus...*, ouv. cité, p. 132-135.

rémunérations auxquelles peuvent prétendre les femmes dont il est ici question¹¹³⁵. Il n'est donc pas possible de savoir si elles échappent dans le journalisme à la règle commune, selon laquelle, à travail égal, les femmes sont moins rétribuées que les hommes¹¹³⁶. *A priori*, l'absence de cursus et de critères professionnels précis pourrait jouer en faveur des femmes : à la différence des autres professions libérales, qui nécessitent des études dont elles sont exclues, elles pourraient être à égalité avec les hommes pour faire carrière dans la presse. En réalité, outre l'obstacle des normes genrées évoqué plus haut, hommes et femmes ne sont pas à égalité devant les directeurs de journaux, dans la mesure où la grande majorité des journalistes sont au moins titulaires du baccalauréat, voire d'une licence, de lettres ou de droit pour la plupart¹¹³⁷. Privées de ces diplômes, les femmes n'ont à faire valoir que d'éventuels brevets d'institutrices, peu valorisants du fait de leur faible niveau, ou des compétences littéraires, et notamment linguistiques, acquises dans des cours privés ou en autodidactes. Il est donc probable que ces critères jouent un rôle important dans la sélection de ceux et celles qui aspirent à travailler pour un journal, et qu'ils permettent aussi de justifier une différence de salaire entre hommes et femmes.

Face à l'impossibilité d'une définition précise qui reposerait sur une conception « professionnelle » du journalisme peu adaptée à l'époque¹¹³⁸, je préfère donc adopter la voie suivie par Jörg Requate, qui considère le journalisme comme une fonction politique, une manifestation « citoyenne ». Il souligne en effet que l'idée de neutralité est globalement étrangère à la presse du XIX^e siècle, du moins jusque dans les années 1870-1880. Si on laisse de côté les « petits journaux » et la presse spécialisée – souvent d'ailleurs destinée aussi à défendre les intérêts de certains entrepreneurs et branches d'activité, et/ou mise au service de

¹¹³⁵ Un témoignage montre qu'il fallait âprement défendre ses intérêts : le dossier d'André Léo à la Société des Gens de Lettres contient une lettre du rédacteur en chef de *La Situation* se plaignant que l'écrivaine veuille se faire payer les trois articles qu'elle a écrits pour le journal, au lieu de se contenter du prix d'un seul (il ne donne pas d'explication supplémentaire, mais son raisonnement peut se comprendre dans la mesure où le premier article n'est traditionnellement jamais payé, et en l'occurrence je n'ai pas retrouvé le troisième, peut-être jamais paru) : Arch. Nat., 454 AP 77. De tels conflits avec le rédacteur en chef ou le caissier du journal étaient monnaie courante pour tous les journalistes, comme le rappelle Roger BELLET, *Presse et journalisme...*, ouv. cité, p. 146.

¹¹³⁶ Rappelons que la rémunération minimale varie entre 2 et 5 centimes la ligne, dans les plus petits journaux ; des rédacteurs réguliers peuvent être payés au mois, avec un salaire qui dépend fortement de leur prestige : ainsi Henri Rochefort gagne 500 francs par mois au *Figaro* en 1865, et 1500 francs en 1867. Voir Roger BELLET, *Presse et journalisme...*, ouv. cité, p. 150.

¹¹³⁷ Voir Jörg REQUATE, *Journalismus...*, ouv. cité, p.161.

¹¹³⁸ Voir Christophe CHARLE, *Le Siècle de la presse...*, ouv. cité, p. 143-144, qui rappelle que les journalistes d'avant 1880 cumulent souvent divers métiers, et considère que le journalisme d'alors est d'abord un tremplin vers une autre carrière. Voir également les interrogations formulées lors de la troisième Conférence des journalistes à Berlin en 1868, laquelle échoue à définir « qui est un journaliste ? » : *Der Dritte Deutsche Journalistentag in Berlin*, p. 38, cité par Jörg REQUATE, *Journalismus...*, ouv. cité, p. 131.

l'idéologie « bourgeoise » – la plupart des revues et journaux sont les porte-paroles non dissimulés de divers courants politiques, et ont comme but de « former l'opinion ». Il s'ensuit que la plupart des journalistes ne revendiquent nullement une déontologie d'observateur impartial, mais défendent ouvertement des opinions, que ce soient les leurs ou celles de leur employeur. Je centrerai ici mon propos sur cette fonction du journalisme, et désignerai donc comme « journalistes » les femmes qui se sont servies fréquemment ou régulièrement – même sur un temps court – de la presse (journaux et revues) pour exprimer publiquement leur engagement et tenter de rallier l'opinion à leurs idées, en intervenant sur des sujets d'intérêt général. Cette définition exclut d'emblée toute la presse spécialisée, de type « féminine », « enfantine », « littéraire » ou « mondaine », où le politique, même dans son sens le plus large, n'a normalement pas sa place. La notion de fréquence ou de régularité – si imprécise soit-elle – me conduit aussi à limiter mes sources, en excluant toutes les interventions ponctuelles et isolées, du type lettre de lectrice, insertion de pétition ou d'annonce, même si ce genre de texte peut également détenir un grand intérêt.

Ceci étant posé, comment retrouver de telles « femmes journalistes » ? J'ai pour cela procédé de manière très empirique, en suivant trois pistes principales : les informations que les monographies, les correspondances privées, la presse de l'époque pouvaient divulguer sur l'éventuelle activité journalistique de femmes déjà connues comme auteures ; les inventaires d'archives officielles concernant la presse, dans lesquels pouvaient apparaître des noms de femmes ; des sondages semi-aléatoires dans la presse politique des années 1850-1860. Ce procédé s'est révélé relativement fructueux pour la France, et très décevant pour l'Allemagne. Il me faut ici préciser que les recherches ne peuvent être menées de la même manière dans les deux pays, ce qui accentue certainement la différence de résultats. L'approche la plus méthodique, appuyée sur les archives, n'a pu être menée en Allemagne, faute d'inventaires centralisés équivalents à ceux constitués pour le Bureau de la Presse du Ministère de l'Intérieur français. Des recherches ponctuelles dans les fonds des services de surveillance et de censure conservés dans diverses archives régionales n'ont pas livré de résultat. Par ailleurs, l'accès aux journaux allemands nécessitant de nombreux déplacements, il ne m'a pas été possible d'effectuer autant de sondages dans la presse allemande que dans la presse française. Toutefois, le peu de « trouvailles » réalisées conforte le constat opéré en étudiant la biographie et l'œuvre des principales auteures allemandes de l'époque : publier dans la presse d'opinion est plutôt rare pour une femme en Allemagne, si ce n'est pour vendre des romans feuilletons. L'intervention dans la Cité par le moyen de la presse semble presque aussi risquée

que d'aborder la question de la revendication des droits politiques, dont nous avons vu que la dimension « tabou » est encore plus difficile à surmonter pour les Allemandes que pour les Françaises ; sans doute l'identité nationale combinée à l'identité de genre est-elle de nouveau en jeu dans ce domaine. Ceci pourrait en tout cas confirmer la signification de la presse d'opinion comme symbole de la sphère publique, du politique, de l'exercice de la citoyenneté.

Si l'on met de côté les Allemandes qui n'ont écrit que dans les journaux liés aux associations de femmes – dont il sera question dans la troisième partie – il n'en reste guère que cinq dont on retrouve des textes engagés dans la presse « généraliste » des années 1850-1860 : Louise Otto, Fanny Lewald, Rosalie Schönwasser, Jenny Hirsch, Malwida von Meysenbug (mais celle-ci publie surtout à l'étranger). Ces femmes semblent être les seules à assumer plus ou moins publiquement leur activité journalistique – Jenny Hirsch est un exemple ambigu car elle signe souvent avec un nom masculin ou son seul prénom. Elles publient dans l'ensemble beaucoup moins d'articles que leurs « homologues » françaises. D'autres Allemandes écrivent dans la presse d'opinion, mais de façon invisible, dissimulées par un pseudonyme. On sait par exemple que la comtesse Hatzfeld, amie du défunt Lassalle, a eu une grande influence sur le *Freie Zeitung*¹¹³⁹, mais ses articles paraissent signés par les rédacteurs officiels du journal¹¹⁴⁰. On sait aussi que Louise Otto a activement participé à la rédaction et à la gestion du *Mitteldeutsche Volkszeitung*, journal démocrate officiellement fondé et dirigé par son époux, August Peters, même si elle ne signe que le feuilleton¹¹⁴¹. En France, outre celles qui, comme Marie-Louise Gagneur, ne publient que sous la forme de feuilletons, et celles qui, comme George Sand, Daniel Stern et C. de Sault¹¹⁴², servent de chroniqueuses occasionnelles ou régulières à de grands journaux, on peut répertorier au moins

¹¹³⁹ *Freie Zeitung* est l'organe du Lassalle'scher Allgemeiner Deutscher Arbeiter Verein (LADAV), courant formé en 1867 en scission de la première Association Générale des Travailleurs Allemands (ADAV).

¹¹⁴⁰ Sur la comtesse Hatzfeld et son rôle politique occulte, voir Helmut HIRSCH, *Sophie von Hatzfeldt in Selbstzeugnissen*, Düsseldorf, Schwann, 1981, et Christiane KLING-MATHEY, *Gräfin Hatzfeld (1805-1881)*, Bonn, Dietz, 1989.

¹¹⁴¹ Sur le *Mitteldeutsche Volkszeitung*, fondé à Leipzig en septembre 1861, voir « Von Schwierigkeiten begleitet. Die *Mitteldeutsche Volkszeitung* », dans Louise Otto-Peters. *Ihr Literarisches und publizistisches Werk. Katalog zur Ausstellung*, Hg. von Johanna LUDWIG und Rita JOREK, im Auftrag der L.O-P. Gesellschaft e.V., Leipziger Universitätsverlag, 1995, p. 76-77.

¹¹⁴² C. de Sault est le nom de plume de Claire de Charnacé, fille de Marie d'Agoult (Daniel Stern). La mère et la fille, liées à Auguste Nefftzer et à Charles Dollfus, écrivent pour la *Revue germanique et française* puis pour *Le Temps*. C. de Sault signe régulièrement le feuilleton culturel de 1866 à 1869. Sa rubrique, « Courrier de Paris », est surtout une chronique mondaine, mais lui sert aussi parfois à défendre des personnes ou des idées : elle fait ainsi l'éloge de la toute nouvelle bachelière, Julie Daubié, et encourage à suivre son exemple, afin d'ouvrir aux femmes l'enseignement secondaire et d'autres carrières (*Le Temps*, 25 août 1861). Daniel Stern publie également plusieurs articles de variétés et des récits de voyage pour ce même journal, entre 1862 et 1868. Voir ses lettres à Dollfus et Nefftzer publiées dans Jacques VIER, *Daniel Stern. Lettres républicaines du second Empire*, Paris, éditions du cèdre, 1951.

onze femmes qui s'adonnent au « journalisme », tout en laissant de côté celles qui écrivent exclusivement pour le *Droit des Femmes*, dont il sera question dans la troisième partie : il s'agit de Jenny P. d'Héricourt, Eugénie Niboyet, André Léo, Amélie Bosquet, Eugénie Poujade, Adèle Caldelar, Marie Chenu, Julie Daubié, Olympe Audouard, Paule Mink, Clémence Royer.

Qui sont ces seize femmes ? Leurs biographies, connues à quelques-unes près (Bosquet, Poujade, Caldelar, Chenu, Schönwasser), montrent qu'elles sont globalement issues des mêmes milieux que ceux de la majorité des hommes journalistes, à savoir la « bonne société » à la fois aisée et cultivée. Jenny d'Héricourt et Julie Daubié, dont les pères étaient respectivement artisan et employé, sont sans doute celles dont l'origine est la plus modeste. Malwida von Meysenbug et Paule Mink sont issues de l'aristocratie – récente dans le cas de la première, dont le père est un grand bourgeois anobli pour ses services à la Cour de Kassel, ou déclassée dans le cas de la seconde, dont le père est un comte polonais exilé, marié à une petite noble française. Les autres proviennent de la bourgeoisie commerçante (Lewald), libérale (Otto, Léo, Niboyet, Audouard) ou militaire (Royer)¹¹⁴³. Contrairement à 1848, on ne trouve plus d'ouvrières dans les rangs des femmes journalistes¹¹⁴⁴. Une seule a un métier manuel : Maria Chenu, qui est graveuse, soit mi-artisanne mi-artiste. Julie Daubié a été institutrice, et Adèle Caldelar inspectrice des écoles primaires de Vendée, mais toutes deux vivent de leur plume ou/et de leur rente au moment où elles écrivent dans la presse, de même que les autres femmes journalistes énumérées plus haut. Enfin il est à noter que seule une minorité de ces femmes sont mariées au moment où elles sont actives dans la presse : Louise Otto-Peters (mariée en 1858, à 39 ans, veuve en 1864), Fanny Lewald (mariée en 1855, à 44 ans, après avoir vécu en union libre), Eugénie Poujade et Rosalie Schönwasser (mais l'on ne connaît pas leur situation précise, peut-être sont-elles veuves ou séparées). Au moins trois sont séparées de leur époux : Eugénie Niboyet (séparée en 1936 et devenue veuve en 1855), Paule Mink et Olympe Audouard. Adèle Caldelar et André Léo sont veuves. Malwida von Meysenbug, Jenny d'Héricourt, Amélie Bosquet, Marie Chenu, Julie Daubié et Clémence Royer sont célibataires. Cette proportion de femmes célibataires ou séparées (au moins 10 sur

¹¹⁴³ Sur cette catégorie difficile à définir de « bourgeoisie », dont les contours diffèrent aussi selon les pays, voir : Jürgen KOCKA (dir.), *Les bourgeoisies européennes au XIX^e siècle*, Paris, Belin, 1996, et plus particulièrement les contributions de Hartmut Kaelble, « Bourgeoisies française et allemande au XIX^e siècle » (p. 247-281) et Heinz-Gerhard Haupt, « Petite et grande bourgeoisie en Allemagne et en France à la fin du XIX^e siècle » (p. 283-306).

¹¹⁴⁴ Il semble que le phénomène soit le même parmi les hommes journalistes, même si quelques exceptions demeurent possibles : voir Jörg Requate, *Journalismus...*, ouv. cité.

16) se retrouve pour l'ensemble des « femmes engagées » auxquelles je me suis intéressée, ce qui n'a rien d'étonnant : qu'il soit plutôt choisi ou plutôt subi, le célibat, comme la séparation, offre aux femmes la possibilité d'une autonomie très difficile, voire impossible à préserver en tant qu'épouse, autonomie qui est une condition indispensable à tout engagement public dans une perspective « politique ». En conclusion, hormis peut-être les cas inconnus d'Eugénie Poujade et Rosalie Schönwasser, aucune de ces femmes – qu'elles soient ou non mariées – n'est en situation de dépendance matérielle, quelle que soit la source principale de leurs revenus. Cette particularité, ajoutée à la dimension publique de leur activité, les distingue radicalement de l'idéal de la « femme bourgeoise ». Même si leur mode de vie et leurs fréquentations les désignent comme « bourgeoises » par bien des aspects, elles sont pourtant en contradiction avec les normes de cette classe, qui reposent sur une stricte répartition des rôles de genre. Dans bien des cas, leur statut social atypique, voire marginal, se traduit par une rupture plus ou moins radicale avec leur famille – compensée souvent par un fort attachement à l'identité et aux relations procurées par le « métier » des lettres. Nous allons voir à présent de quelle manière se traduit concrètement l'activité journalistique des seize femmes retenues pour étudier la question.

II.1.2. Des rédactrices en chef

Comme il a été précédemment signalé, je n'ai pas connaissance d'Allemandes qui aient fondé et dirigé un journal dans les années 1850-1860, à l'exception des organes d'associations féminines, dont il sera question en troisième partie. En France par contre, à Paris plus précisément, cinq femmes se lancent dans cette entreprise, fondant au total six périodiques – en dehors de ceux uniquement consacrés à la mode ou à l'éducation. Généralement propriétaires de leur journal, elles cumulent les fonctions de directrice et rédactrice en chef, ce qui est encore le cas de la plupart des « petits » journaux de l'époque, et affichent ces titres au féminin (à l'exception d'Olympe Audouard en 1867). Je les évoquerai ici par ordre chronologique. Le premier à paraître est *Le Papillon (Arts-Lettres-Industrie)*, qui signale Olympe Audouard comme « directrice ». Du 10 janvier 1861 au 22 décembre 1862, cette revue « du Monde, des Lettres, des Arts, de l'Industrie et de la Mode » est bimensuelle ; elle devient hebdomadaire à partir du 18 janvier 1863 et cesse après le 13 décembre 1863. Le dernier numéro paru annonçant le décès du jeune fils d'Olympe Audouard, il est possible que ce deuil soit la cause de l'arrêt de la revue ; toutefois des difficultés matérielles ont peut-être aussi joué un rôle : un numéro précédent informe que le *Papillon* perd ses bureaux à partir du 1^{er} septembre 1863, pour être transféré dans ceux de *La Mode de Paris*, et si la « directrice »

et « rédactrice en chef » reste en place, un certain M. Lingois devient administrateur. Dans ses mémoires, parues en 1884, Olympe Audouard raconte avec orgueil avoir fondé sa revue trois mois après être arrivée à Paris, seule et « sans protecteur dans le monde »¹¹⁴⁵. Certes elle se retrouve alors à vingt-sept ans séparée de son mari, avec ses deux fils à charge, mais apparemment pas sans ressources. D'une part elle dispose de quelques revenus à investir, le jugement de séparation ayant été prononcé en sa faveur, d'autre part elle n'est pas sans relations : elle se fait introduire chez Lamartine¹¹⁴⁶, fréquente l'aristocratie, sollicite Théophile Gautier pour patronner son journal¹¹⁴⁷, et n'hésite pas à s'adresser directement à Jules Favre et au garde des sceaux Baroche pour connaître ses droits juridiques¹¹⁴⁸. Si elle paraît néophyte dans le monde de la presse, elle dispose néanmoins des atouts nécessaires pour recevoir l'appui de célébrités telles que Arsène Houssaye et Charles Monselet, attirer quelques publicistes et critiques en vogue, tels que Louis Enault et Tony Révillon ; en retour sans doute, elle accueille aussi les textes de quelques débutants littéraires protégés par les susnommés, tels que Emmanuel des Essarts et son ami Stéphane Mallarmé. Dans ses mémoires, Olympe Audouard légitime son entreprise audacieuse par la nécessité dans laquelle elle se trouvait de nourrir ses enfants – affirmant que leur père refuse de payer la pension à laquelle il a été condamné. Comme elle a, dit-elle, horreur du négoce, et refuse d'arpenter la ville pour donner des leçons, fonder un journal « littéraire et amusant » lui paraît une bonne solution¹¹⁴⁹. Le *Papillon* s'adresse aux lecteurs riches, avec un prix d'abonnement annuel de 25 francs pour les Parisiens, 30 francs pour la province, et peut sembler à première vue créé dans un but purement lucratif¹¹⁵⁰. Le premier numéro affiche l'intention de « servir d'intermédiaire officieux et sincère à ceux qui créent et à ceux qui consomment », en faisant connaître toutes les nouveautés – que ce soient celles de la mode, de la production industrielle, des créations culturelles. De plus, la directrice et rédactrice tient à rassurer ses lecteurs : « Une femme faire un journal ! N'est-ce point là une prétention tant soit peu

¹¹⁴⁵ Olympe AUDOUARD, *Voyage à travers mes souvenirs*, Paris, E. Dentu, 1884, p. 120.

¹¹⁴⁶ *Idem*, p. 82-86.

¹¹⁴⁷ *Idem*, p. 122-128. Théophile Gautier l'autorise à inscrire son nom parmi la liste des collaborateurs, et lui donne quelques vers à reproduire.

¹¹⁴⁸ *Idem*, p. 76-77. Elle doit en effet engager toute une procédure judiciaire pour toucher au capital de sa dot, dont elle ne perçoit que les rentes, insuffisantes, dit-elle, pour soutenir le lancement de son journal.

¹¹⁴⁹ *Idem*, p. 75, p. 124.

¹¹⁵⁰ Dans ses mémoires, Olympe Audouard prétend avoir eu 500 abonnés dès le second numéro, et mille à la fin de janvier 1861 ; elle aurait reçu des demandes d'abonnement de Perse, de Chine, de Turquie, d'Haïti... (*Idem*, p. 131). A partir du 10 mars 1862, le *Papillon* est vendu dans les gares et les kiosques de boulevards, ce qui a certainement accru les gains. Du fait de sa durée, on peut penser que le journal a été plutôt une bonne affaire pour Olympe Audouard, qui semble vivre sur un certain pied, prenant par exemple les eaux à Bade à l'été 1862 et à l'été 1863.

ridicule ? et nos amis ne vont-ils pas s’imaginer déjà nous voir une tache d’encre au bout des doigts ? Que notre titre nous défende et les rassure ! Notre journal s’appelle le *Papillon*. C’est assez dire que nous ne sommes point pédante et que nous aspirons avant tout à être chose légère, ailée, voltigeante... effleurant, n’appuyant pas. Sérieux au fond, nous tâcherons que ce journal ne le soit pas trop dans sa forme ; nous ferons moins des articles que des causeries (...) »¹¹⁵¹. Cette mise au point rappelle qu’une femme n’a en principe pas sa place dans le domaine de la presse, et qu’il est indispensable pour elle de se prémunir avant tout des accusations de « bas-bleuisme » si elle prétend faire un journal un tant soit peu éloigné des pures revues de mode ou d’éducation. Malgré toutes ces justifications et ces dénégations, il semble qu’Olympe Audouard ait été aussi, voire avant tout, tentée par une carrière littéraire – ce qu’elle confirme plus tard en publiant divers livres. Dans les premiers numéros, elle a en charge les rubriques de mode, de théâtre, et de musique, puis elle signe de plus en plus de textes, notamment des feuilletons et une chronique intitulée « courriers de Paris ». D’abord consacrée uniquement aux mondanités et à des admonestations moralisatrices, cette chronique évolue peu à peu, le succès du journal permettant peut-être à la rédactrice de libérer sa parole. A partir de 1862, elle intervient plusieurs fois pour dénoncer le statut social et légal des femmes : « On prétend que dans notre siècle la femme est libre, heureuse. Allons donc ! Toutes vos lois sont contre elle, pas une qui la sauvegarde, la protège contre vos injustices ; toujours elle est sacrifiée. (...) le talent, le génie n’ont pas de sexe et on devrait les reconnaître et les honorer aussi bien chez la femme que chez l’homme »¹¹⁵². Elle exprime aussi de plus en plus ouvertement ses idées, dans la limite des contraintes imposées à un journal non cautionné et destiné avant tout aux dames « du monde » : elle fait par exemple l’éloge de Victor Hugo¹¹⁵³, et déplore la mise à l’index des romans d’Alexandre Dumas et des ouvrages de Marie Pape-Carpantier¹¹⁵⁴. Enfin, elle se montre très tentée par des articles politiques auxquels elle n’a pas droit, comme nous le verrons plus loin. L’arrêt du *Papillon* peut aussi être interprété comme un renoncement, suite à l’ambition frustrée de faire du journalisme politique.

¹¹⁵¹ Olympe AUDOUARD, « A nos lecteurs », *Le Papillon*, n°1, 10 janvier 1861.

¹¹⁵² Olympe AUDOUARD, *Le Papillon*, n°33, 1862. Elle fait ici l’éloge de George Sand, de Rosa Bonheur, de Mme de Girardin. Voir aussi les n°31, 40, 44 de 1862, et les n° du 25 janvier, du 31 mai, du 25 octobre 1863. Dans le n° 25 et dans le n°36 de 1862, son collaborateur Louis Enault fait l’éloge des *Idées antiproudhoniennes* de Juliette Lamber.

¹¹⁵³ Olympe Audouard estime que Victor Hugo devrait siéger à l’Académie (*Le Papillon*, n°28, 1862) et publie un extrait des *Misérables* (*Le Papillon*, n°32, 1862).

¹¹⁵⁴ *Le Papillon*, n° du 5 juillet 1863.

Le deuxième journal est *Le Journal pour toutes* d'Eugénie Niboyet, hebdomadaire qui paraît – avec plusieurs longues interruptions – d'octobre 1864 à décembre 1867. Il fera l'objet d'un plus long développement par la suite. Je signalerai seulement ici qu'il s'agit (depuis la fin de l'*Almanach des Femmes*, dix ans auparavant) du premier périodique à s'adresser directement aux femmes, pour discuter de leur statut. De mai à octobre 1865 paraît *La Parisienne*, une revue mensuelle dont la « rédactrice en chef et directrice » est Eugénie Poujade¹¹⁵⁵. Celle-ci a peut-être déjà collaboré à plusieurs journaux ; on sait du moins qu'elle a, dans le passé, envoyé des articles à *La Presse*¹¹⁵⁶, et dans sa demande d'admission à la Société des Gens de Lettres en avril 1868, elle mentionne sa participation au *Fantaisiste de Marseille* (date impossible à déterminer), au *Gringoire* (paru entre 1865 et 1866) et au *Journal de la Famille* (paru entre novembre 1862 et février 1863). *La Parisienne* se présente comme une « œuvre de conviction et de philanthropie », destinée à « populariser, sous une forme agréable, les grands principes qui ont pour base la conscience humaine »¹¹⁵⁷. Elle a d'abord comme secrétaire de rédaction Paul Thouzery, un publiciste qui s'est déjà lancé dans la presse avec *La Sentinelle parisienne*, un hebdomadaire satirique qui n'a vécu que de janvier à mai 1863. Thouzery publie dans *La Parisienne* deux textes sur l'histoire de la chanson engagée, prétexte à faire passer des attaques contre l'Empire¹¹⁵⁸. Son éloge de la Marseillaise et de ceux qui ont servi la liberté et la démocratie par leurs chansons provoque sans doute une réaction immédiate des autorités : dès le troisième numéro, la rédactrice annonce le report « pour cause fortuite » de la suite de ces articles. Le nom de Paul Thouzery disparaît ensuite du comité de rédaction. Cette probable censure change l'orientation que Eugénie Poujade semblait vouloir donner à sa feuille au départ. Comme les articles de Thouzery, le premier texte de la rédactrice est à lire entre les lignes et suggère qu'elle se range du côté de l'opposition au régime. Sous couvert d'analyser les courants littéraires contemporains, elle prend la défense de ceux « qu'on cherche à évincer, ceux-là qui ne peuvent trouver place dans le grand banquet réactionnaire ; ceux-là mêmes qui, prolétaires de nos somptueuses cités, préfèrent marcher tête haute avec des habits usés et la faim dans la poitrine plutôt que d'avoir

¹¹⁵⁵ D'après la demande d'admission d'Eugénie Poujade à la Société des Gens de Lettres, en 1868, *La Parisienne* serait devenue bimensuelle après les 6 premiers numéros, et aurait duré jusqu'au 20 janvier 1867. Les numéros postérieurs à celui d'octobre 1865 ont apparemment disparu. Arch.Nat., 454 AP 338.

¹¹⁵⁶ Voir la lettre d'Eugénie Poujade à Nefftzer, datée de (?) 1856, dans laquelle elle attend avec impatience la parution de ses trois articles dans *La Presse*. Arch.Nat., papiers Auguste Nefftzer, 113 AP 2.

¹¹⁵⁷ Prospectus annonçant la parution de *La Parisienne*.

¹¹⁵⁸ Paul THOUZERY, « La Chanson et les chansonniers », *La Parisienne*, n°1 et 2 des 1^{er} mai et 1^{er} juin 1865.

recours à des expédients indignes en reniant leurs dieux (...) »¹¹⁵⁹. Son deuxième grand article commence par une innocente citation de Marie Pape-Carpantier sur la différence entre l'homme et l'animal, mais dévie rapidement vers des considérations plus ambiguës : « s'il est fort, [l'homme] le sera plus encore s'il ose braver la tyrannie, s'il proclame hautement la vérité et soutient ses droits (...). Faute d'opinion arrêtée on adopte les opinions d'autrui ; (...) flatteur, on encense un pouvoir qu'on méprise ; mendiant, on tend la main aux faveurs (...) Voilà comme l'homme peut s'avilir et la courtisane qui se vend pour du pain est moins méprisable (...). S'il n'ose penser librement c'est donc qu'il rougit d'être homme, qu'il abuse de ses droits d'homme. En trompant la foi jurée, en opprimant le faible, écrasant la femme, c'est donc qu'il (...) ment à sa mission ! »¹¹⁶⁰. Malgré ces audaces, la rédactrice a peut-être pu échapper aux sanctions qui ont dû frapper son collaborateur pour la raison qu'elle est une femme : en tant que telle, elle inquiète moins les autorités, ou bien ces dernières ne veulent pas se ridiculiser en supprimant un journal de femme¹¹⁶¹. Sans doute l'a-t-on toutefois enjointe de cesser ses provocations pour conserver sa revue. Tout au plus ose-t-elle dans le troisième numéro faire l'éloge d'ouvrages mis à l'index par la commission du colportage¹¹⁶². Elle renonce par la suite à défendre tout engagement, si ce n'est par un plaidoyer assez modéré en faveur de l'autonomie des femmes et de l'égalité des sexes¹¹⁶³. La revue se contente de remplir quelques points du programme annoncé au départ, avec un « résumé des principaux événements contemporains », des romans, des études d'art, de science et de littérature, des comptes rendus de théâtre, des échos des salons, coulisses, etc...

Le quatrième journal fondé par une femme s'intitule *La Raison. Journal de littérature, de critique et de raison*. Il s'agit d'un hebdomadaire, qui paraît en 28 numéros, du 16 décembre 1866 à juin 1867. Sa directrice est Adèle Caldelar, qui se présente comme une ancienne inspectrice des écoles primaires et salles d'asile. Elle a effectivement exercé cette fonction en Vendée, « sous le ministère de Salvandy » (soit entre 1837 et 1839, soit entre 1845 et 1848), comme l'indique le rapport de la préfecture de police établi alors qu'elle

¹¹⁵⁹ Eugénie POUJADE, « Une bouteille à la mer », *La Parisienne*, n°1, 1^{er} mai 1865.

¹¹⁶⁰ Eugénie POUJADE, « L'homme, sa force, sa faiblesse », *La Parisienne*, n°2, 1^{er} juin 1865.

¹¹⁶¹ Faute d'avoir retrouvé un dossier consacré à *La Parisienne* ou à Eugénie Poujade dans les archives du Bureau de la Presse aux Archives Nationales, nous ne pouvons qu'émettre des hypothèses.

¹¹⁶² Il s'agit de M. Boué de Villiers, *Les Martyres d'amour*, un plaidoyer contre la peine de mort, et de *Vierge et prêtre*, protestation contre le célibat sacerdotal, remarquée par G. Sand et V. Hugo.

¹¹⁶³ Eugénie POUJADE, « La femme, sa faiblesse, sa force », et « Les vieux garçons », *La Parisienne*, n°3, 1^{er} juillet 1865, et n°4, 1^{er} août 1865.

demande une autorisation pour son journal¹¹⁶⁴. Le même rapport la décrit comme ayant des « opinions libérales », sans préciser davantage. Elle a en tout cas manifesté des idées républicaines en 1848, en écrivant *Les Commandements de la République* et une *Marseillaise de la Paix* ; en republiant ce dernier chant dans *La Raison*¹¹⁶⁵, elle ne semble pas craindre de rappeler son engagement passé et d'être étiquetée comme républicaine, à un moment où parler de la « Marseillaise » peut passer pour subversif. Elle raconte également avoir assisté aux cours de Legouvé en 1848/49, et accuse ce dernier de trahir ses convictions passées, en préconisant pour les femmes un rôle beaucoup plus effacé que celui qu'il leur reconnaissait sous la Deuxième République¹¹⁶⁶. Adèle Caldelar est par ailleurs connue comme fabuliste¹¹⁶⁷ et publie plusieurs fables édifiantes dans son journal. La tonalité générale de celui-ci est très moralisatrice. Comme le titre l'indique, il s'agit de servir la cause de la raison : « Qu'importe ô vérité sacrée ! / Des âmes qui t'ouvrent l'entrée ? / (...) Et quand c'est la voix d'une femme / Qui te révèle et te proclame / En es-tu moins vérité ? »¹¹⁶⁸. Adèle Caldelar entend concilier religion, philosophie et progrès, combattre à la fois la superstition et la morale indépendante. Elle publie surtout de courtes fictions, des poésies, des commentaires de l'actualité culturelle, des biographies historiques, et des leçons destinées aux enfants des deux sexes. Sans le déclarer ouvertement, elle vise aussi à promouvoir une meilleure reconnaissance des femmes et de leurs oeuvres. Pour cela, elle fait appel essentiellement à des collaboratrices, parmi lesquelles Clémence Robert, Augustine Labey, Adèle Esquiros, Eudoxie Douay¹¹⁶⁹. Le journal fait fréquemment l'éloge de livres de femmes, tels que *Des paysans et de l'agriculture en France* de Mme Romieu. Il signale et encourage les entreprises de celles qui interviennent publiquement pour plaider la cause de l'égalité, telles que la conférencière Mlle Deraismes. Adèle Caldelar, enfin, publie plusieurs textes dans lesquels elle s'exprime en faveur du travail

¹¹⁶⁴ Voir le dossier de *La Raison*, avec un rapport de la préfecture de police daté du 17 septembre 1866 : Arch.Nat., F/18/407.

¹¹⁶⁵ Adèle CALDELAR, « Marseillaise de la paix », *La Raison*, n°22 du 15 mai 1867.

¹¹⁶⁶ Adèle CALDELAR, « Editorial », *La Raison*, n°15 du 24 mars 1867.

¹¹⁶⁷ Voir ses deux principaux recueils : Adèle CALDELAR, *Fables religieuses et morales*, Paris, 1844, et *Nouvelles fables morales et religieuses*, Paris, Elie Gauguier, 1862. Adèle Caldelar a aussi fait parler d'elle dans les milieux littéraires à l'occasion de conflits qu'elle a eus avec des sociétés savantes, dont elle rend compte dans un livre polémique paru en 1865, *Un pot de terre contre vingt pots de fer* ; en mars 1867, elle est également menacée de procès par la Société des Gens de Lettres, pour avoir reproduit illicitement des vers d'un de leurs membres (voir les numéros 12 et 15 de *La Raison*).

¹¹⁶⁸ *La Raison*, n°1 du 16 décembre 1866.

¹¹⁶⁹ Elle aurait aussi publié des vers anonymes de Louise Michel, selon les dires de cette dernière : *Mémoires de Louise Michel par elle-même*, Paris, F.Roy libraire éditeur, 1886, deuxième partie, VII.

des femmes et de l'égalité dans le mariage¹¹⁷⁰. On ignore les raisons pour lesquelles le journal disparaît.

En juin 1867 aussi cesse de paraître *La Revue Cosmopolite*, le nouveau périodique qu'Olympe Audouard avait fondé six mois auparavant. Il s'agit d'un hebdomadaire que madame le « rédacteur en chef » consacrait aux « arts, sciences, littérature, industrie, commerce, courrier de Paris, critique théâtrale, nouvelles et voyages »¹¹⁷¹. Ayant sans doute pris de l'assurance depuis l'expérience du *Papillon*, Olympe Audouard ne cherche plus à minimiser sa transgression en présentant sa feuille, même si elle utilise l'humour pour affirmer ses ambitions :

« (...) je ne me fais nullement illusion sur les difficultés que j'aurai à vaincre pour faire accepter pour ce qu'elle est et pour ce qu'elle sera toujours, ma *Revue Cosmopolite*. Le Français est si intimement persuadé que le cerveau d'une femme n'est pas apte à enfanter une idée sérieuse et utile, qu'en voyant un journal qui a pour rédacteur en chef une femme, il se dira cela n'est pas sérieux, cela ne saurait l'être ! Et il s'entêtera à prendre ma *Revue* pour une feuille traitant de mode et de futilités. L'évidence même ne saurait le convaincre. Mais comme « à vaincre sans péril on triomphe sans gloire », j'entre résolûment [sic] en lice. Non, nous ne nous occuperons ni de modes ni de futilités, et cela par trois bonnes raisons : la première, c'est qu'un de nos écrivains distingués, un homme d'esprit et de savoir, chiffonne, dans sa Gazette, avec tant de grâce, d'élégance et de bon goût, que nous ne nous sentons pas de force à lutter avec lui. La seconde est plus importante encore. Nous nous sommes dit : puisque les hommes chiffonnent si bien, pourquoi les femmes ne parleraient-elles pas aussi bien des choses utiles et sérieuses ? La troisième enfin, me semble la meilleure ; je ne suis qu'une femme, et malgré cela je trouve que les dentelles et les rubans ne sont que d'un intérêt secondaire (...) »¹¹⁷²

La qualification de « rédacteur en chef » que s'applique Olympe Audouard manifeste sans doute aussi son désir d'être prise au sérieux, de ne pas être assimilée aux rédactrices de feuilles futiles. Si la mode n'occupe qu'une place mineure dans le journal, l'essentiel des textes a tout de même pour but de divertir, malgré des articles sur des découvertes scientifiques et industrielles, et un bulletin financier, emblème de « l'utile » et du « sérieux » annoncé. Il semble qu'Olympe Audouard ait cherché à faire évoluer son journal, mais sans succès. Le numéro du 19 juin 1867 paraît entièrement en blanc pour signaler l'arrêt de la publication. Adèle Caldeler en donne l'explication : l'imprimeur de la *Revue cosmopolite* ayant refusé un article comme traitant de politique et d'économie sociale, Olympe Audouard a

¹¹⁷⁰ Voir par exemple *La Raison*, n°7 du 21 janvier, n°15 du 24 mars, n°21 du 6 mai 1867.

¹¹⁷¹ Selon le sous-titre précisé dès le 1^{er} numéro, paru le 17 janvier 1867.

¹¹⁷² Olympe AUDOUARD, « A mes lecteurs », *Revue cosmopolite*, n°1, 17 janvier 1867.

voulu soumettre son journal au cautionnement. Le ministre lui a alors refusé l'autorisation en se fondant sur la loi sur la presse de 1852¹¹⁷³.

Il semble qu'après la loi de 1868, si ambiguë, plus aucune femme ne se risque à fonder un journal en tant que gérante et rédactrice en chef. La seule qui tente sa chance, la journaliste et conférencière socialiste Paule Mink, s'entoure de précautions, du moins d'un point de vue administratif. Le 20 novembre 1869 elle fait la démarche de déclaration préalable en attribuant la propriété du futur journal à Antoine Bohdanovicz (sans préciser qu'il est son mari, dont elle est d'ailleurs séparée), et la gérance à un certain M. Paris, dont le dossier du ministère dit qu'il est un ouvrier tailleur « aux opinions avancées »¹¹⁷⁴. Il s'agit d'un hebdomadaire, intitulé *Les Mouches et les Araignées*, « par Mme Paule Mink ». Il n'a que deux numéros, les 17 et 24 décembre 1869¹¹⁷⁵. On y trouve un article signé H. Tourmente, « secrétaire de rédaction », et quelques textes signés Thadée Mink – un frère de Paule Mink qui a pris le même pseudonyme. C'est elle en tout cas qui rédige l'essentiel du (maigre) journal, en affichant ses opinions à chaque ligne. La date même est chargée de sens, puisque les deux numéros sont respectivement datés du 26 frimaire et du 3 nivôse an 78. Le titre est censé symboliser la lutte des classes qui oppose « les seigneurs, les riches financiers, les exploiters, les séducteurs, le haut clergé » et leurs victimes, « le misérable ouvrier », la « modeste fillette », etc..., appelés à s'unir. Ces proclamations révolutionnaires ont sans doute vite indisposé les autorités, toutefois nous ne disposons d'aucun document qui éclaire les circonstances de la disparition de cette feuille, première et dernière tentative d'un journal vraiment politique fait par une femme sous le second Empire.

II.1.3. Des collaboratrices régulières ou occasionnelles

D'autres femmes enfin, et parfois aussi celles qui ont fondé et rédigé leur propre journal, travaillent dans la presse en tant que collaboratrices régulières ou occasionnelles. La fréquence de leurs publications est extrêmement variable : entre septembre 1865 et juin 1866, Louise Otto publie sept articles dans le *Deutsches Wochenblatt*, avec un intervalle qui va de cinq jours à une dizaine de semaines ; entre le 7 juillet et le 3 septembre 1868, André Léo

¹¹⁷³ « Il paraîtrait donc que le mot Français ne serait pas assimilable en ce sens au mot homme, lequel ainsi que chacun sait, comprend les individus des deux sexes » commente Adèle CALDELAR, « Les droits de la femme », *La Raison*, n°28 du 23 juin 1867.

¹¹⁷⁴ Voir le dossier du journal *Les Mouches et les Araignées*, Arch.Nat., F/18/389.

¹¹⁷⁵ Le texte qui donne son titre au journal est reproduit dans Paule Minck, *communarde et féministe. 1839-1901. Les mouches et les araignées, Le travail des femmes et autres textes*, préface, notes et commentaires d'Alain DALOTEL, édition Syros, Paris, 1981, p. 46-54.

publie sept articles dans l'*Opinion Nationale*, avec un intervalle qui va de deux jours à dix-sept jours. En règle générale, les collaborations régulières sont soit fréquentes et brèves, comme le montre l'exemple d'André Léo à l'*Opinion Nationale*, soit espacées et longues, comme le montre l'exemple de Julie Daubié qui publie quinze articles dans *L'Economiste français* entre août 1863 et juillet 1870. Contredisant cette règle, le cas de Paule Mink est aussi le seul exemple d'une femme qui soit en charge d'une rubrique précise de façon durable : entre le 3 octobre 1869 et le 7 août 1870, elle fournit au total 19 articles à *La Démocratie*, qui sont en majorité consacrés à la situation politique de l'Europe orientale¹¹⁷⁶. Paule Mink semble donc être la seule des femmes journalistes dont nous parlons qui ait pu être rémunérée avec un salaire mensuel, et ait été ainsi réellement attachée à un journal précis ; je n'ai d'ailleurs pas retrouvé de traces de son activité dans d'autres journaux antérieurs à 1871, hormis une lettre publiée par l'*Opinion nationale*¹¹⁷⁷ et deux textes adressés au *Journal des Femmes*¹¹⁷⁸. Les autres femmes ont plutôt été payées soit à l'article, soit à la ligne, et sont souvent passées d'un périodique à un autre, sans doute au gré de motivations et de circonstances très diverses : certaines prêtent parfois leur plume à des feuilles qui ne correspondent pas vraiment, voire pas du tout, à leurs propres convictions politiques, telle André Léo qui compte brièvement parmi les collaborateurs politiques de *La Situation*¹¹⁷⁹, ou Malwida von Meysenbug qui vend des textes aux *Hessischen Blätter* et au *Kölnische Volkszeitung*.

Qu'elles écrivent pour des journaux d'opinion ou pour des journaux et revues en principe non politiques, la plupart des quinze femmes mentionnées ci-dessus publient sous des formes très variées. Je ne reviendrai pas ici sur le rôle du roman comme moyen d'exprimer et transmettre ses idées, mais il convient de signaler au passage que certaines auteures engagées peuvent espérer toucher un large public au moyen des feuilletons qu'elles vendent à la presse. Nous avons déjà évoqué les fictions anticléricales et fouriéristes de Marie-Louise Gagneur, qui paraissent dans *Le Siècle* dans les années 1860 ; durant cette période, ce quotidien, l'un des plus importants de la presse parisienne en nombre de lecteurs, a un tirage qui évolue entre

¹¹⁷⁶ Ces articles qui ont pour sujet la Roumanie, la Dalmatie, l'empire autrichien, la Russie et les pays slaves, sont publiés dans *La Démocratie*, dirigée par Ch.-L. Chassin, numéros du 24 octobre, 7 novembre, 28 novembre, 2 janvier 1870, 23 janvier, 27 février, 27 mars, 3 avril, 10 avril, 17 avril, 24 avril, 1^{er} mai, 22 mai, 29 mai, 5 juin 1870.

¹¹⁷⁷ Voir *L'Opinion nationale* du 25 août 1869.

¹¹⁷⁸ Voir le *Journal des Femmes* de A. Bouyon et M. Goegg, n°1 du 1^{er} mars 1869.

¹¹⁷⁹ *La Situation, journal politique du soir*, fondée en juin 1867 par Antoine Grenier, proclame d'entrée ses convictions libérales et impériales. Deux articles d'André Léo y paraissent, dans les numéros 83 et 114, 2 septembre et 1^{er} octobre 1867.

plus de 40000 et 30000 exemplaires¹¹⁸⁰. De même, Fanny Lewald s'assure à la fois d'une rémunération appréciable et d'une bonne publicité en publiant la plupart de ses œuvres en feuilleton ; à partir de 1857, elle n'écrit presque plus que sous cette forme, donnant la primeur de ses romans et nouvelles à quelques grands journaux d'opinion (*National-Zeitung*, *Kölnische Zeitung*), ou revues familiales (*Hausblätter*, *Gartenlaube*, *Westermann's Jahrbuch*). Parmi ces dernières, *Gartenlaube*, fondé par Ernst Keil en 1853, représente le plus grand tirage des hebdomadaires allemands. Citons aussi les cas de Louise Otto, d'André Léo, d'Amélie Bosquet, pour qui le feuilleton est à la fois une source de revenus¹¹⁸¹, un lieu d'expression littéraire, et un moyen de communiquer des opinions. L'impact de certains textes peut être mesuré à l'aune des réactions de la censure. Nous avons vu que le *Siècle* a reçu un avertissement officieux du ministère à cause de *La Croisade Noire*, et que *La Presse* a reçu un avertissement le 27 mars 1857 en raison des « attaques violentes contre le Souverain pontife et son gouvernement » contenues dans le feuilleton *La Daniella* signé par George Sand. Selon un procédé proche du roman feuilleton, certaines auteures proposent également des articles qui sont en fait extraits de futurs essais encore à l'état de projet ou de manuscrit. C'est le cas des articles publiés par Louise Otto dans le *Leipziger Sonntagsblatt* en 1860 et 1861¹¹⁸², et dans le *Deutsches Wochenblatt* en 1865¹¹⁸³, qui correspondent à des passages de son livre *Das Recht der Frauen auf Erwerb*, qui paraît en 1866. De même Julie Daubié publie dans *Le Journal des Economistes* plusieurs extraits de son mémoire de 1859, avant que celui-ci soit publié en 1866¹¹⁸⁴.

Enfin, si l'on considère les textes conçus exclusivement pour paraître dans un périodique, il apparaît qu'ils sont de natures très diverses. Ce sont par exemple des recensions et rubriques bibliographiques, généralement faites pour soutenir les auteurs, et qui sont aussi souvent un moyen de faire passer des idées, de façon plus ou moins détournée. Nous en avons déjà vu un exemple avec les longs articles consacrés par Jenny d'Héricourt dans *La Ragione* à

¹¹⁸⁰ Voir les données rassemblées par Pierre ALBERT, Gilles FEYEL, Jean-François PICARD, *Documents pour l'histoire de la presse nationale aux 19^e et 20^e siècles*, Centre de documentation sciences humaines, Paris, éditions du CNRS, s.d., p. 30-35, à partir des tableaux établis par le Ministère de l'Intérieur, Arch. Nat., F/18/295. Le tirage du *Siècle* est de 51000 en 1863, de 42500 en 1866.

¹¹⁸¹ L'aperçu financier du journal *Le Temps*, joint au premier numéro du jeudi 25 avril 1861 indique qu'un roman feuilleton est payé en moyenne cent francs par épisode.

¹¹⁸² Louise OTTO, « Erzieherinnen - Weibliche Erziehung » et « Selbstständigkeit », *Leipziger Sonntagsblatt. Zur Unterhaltung für alle Stände*, hg. von Albert Traeger, n° 25, 17 juin 1860, p. 220-223, et n° 10, 10 mars 1861, p. 78-80.

¹¹⁸³ K. [Louise OTTO], « Ein Blick auf die Bestrebungen unserer deutschen Frauen zur Hebung ihres Geschlechts (aus der Feder einer Frau) », *Deutsches Wochenblatt*, n°39, 24 septembre 1865.

¹¹⁸⁴ Voir les articles de Julie Daubié dans *Le Journal des Economistes*, juin 1862, mai 1863, juillet 1863, juillet 1864, septembre 1864.

l'*Histoire morale des Femmes* par Legouv  . De m  me, Andr   L  o, dans *L'Opinion nationale*, propose des critiques d'ouvrages tr  s vari  s, qui vont de livres d'  ducation    des recueils de contes, en passant par un essai politique ;    chaque fois, elle en profite pour condamner l'ordre ancien, et pr  ner des r  formes d  mocratiques dans tous les domaines¹¹⁸⁵. Comme nous l'avions d  j   vu plus haut, les femmes privil  gient souvent la forme   pistolaire, consid  r  e comme un genre proprement « f  minin ». Non seulement beaucoup de leurs textes se pr  sentent comme des correspondances – de province, de l'  tranger – ou des r  actions de lectrices¹¹⁸⁶, mais elles adoptent aussi la forme de la lettre pour r  diger des « articles de fonds ». L'exemple le plus frappant est celui de Fanny Lewald, dont tous les articles th  matiques sont r  dig  s comme des lettres, par lesquelles elle s'adresse soit    tous les lecteurs, soit    certaines cat  gories de population, soit    une personne    laquelle elle r  pond. Ses « lettres de P  ques » (*Osterbriefe*) parues dans le *National-Zeitung* au printemps 1863 semblent d'ailleurs avoir eu un certain   cho dans son lectorat : lorsqu'elle commence une nouvelle s  rie de textes en juillet 1869, elle raconte avoir re  u une centaine de lettres de toutes les parties de l'Allemagne, dans lesquelles des filles et des femmes la remerciaient de s'occuper de leur cause, et lui demandaient des conseils concernant leur propre existence¹¹⁸⁷.

Tous les articles-lettres de Fanny Lewald ont pour objet « la question des femmes » sous divers aspects : nous avons vu plus haut qu'elle ne se sentait pas l  gitime pour aborder des sujets plus g  n  raux, malgr   son int  r  t pour la politique. Il en est de m  me pour la majorit   des textes publi  s par des femmes dans les journaux : qu'elles renoncent d'elles-m  mes    traiter d'autres th  mes ou bien qu'on leur refuse cette possibilit  , la plupart ne s'expriment que sur les femmes ou bien utilisent ce sujet pour traiter de sujets plus larges. Sans doute les r  dacteurs demandent-ils plus volontiers    « la » collaboratrice du moment, des commentaires sur des « sujets de femmes », jugeant que leur sexe les rend expertes sur ce th  me en m  me temps qu'il les rend inaptes    parler d'autres choses. Toutefois de telles directives ne sont pas forc  ment syst  matiques, ni explicites. L'exemple de Julie Daubi      l'*Economiste fran  ais* est int  ressant. On ignore de quelle mani  re elle est introduite aupr  s

¹¹⁸⁵ Voir Andr   L  O, « Livres d'  ducation », « *Mes Droits*. Par Paul Lacombe », « Vari  t  s. Contes allemands du temps pass  s », traduits par M. et Mme Franck-Alseben », parus dans *L'Opinion nationale*, num  ros des 25 d  cembre 1868, 18 f  vrier 1869, 24 juillet 1869.

¹¹⁸⁶ Voir par exemple les articles de R[osalie] S[ch  nwasser], sans titre, parus comme des correspondances de D  sseldorf, dans *Deutsches Wochenblatt*, n  3 et n  7 du 11 f  vrier et du 14 janvier 1866 : la premi  re s'adresse aux r  dacteur du journal, la deuxi  me    un lecteur qui a exprim   des d  saccords.

¹¹⁸⁷ Fanny LEWALD, « F  r die Gewerbt  tigkeit der Frauen. Erster Brief », *Westermann's Jachbuch der Illustrierten Deutschen Monatshefte*, n  154, juillet 1869, p. 436. Malheureusement, cette correspondance ne semble pas avoir   t   conserv  e.

du rédacteur en chef, Jules Duval, et de qui vient l'initiative de son premier article, paru en août 1863. Toujours est-il que celui-ci – une recension de *Charlotte* par Mme Eugène Garcin¹¹⁸⁸ – est un article typiquement « de femme », gage de respect donné au mode de pensée dominant. C'est Jules Duval qui sollicite de nouveau Julie Daubié, un an plus tard. Il lui demande un article « d'une étendue modérée, d'un objet intéressant pour mon public, comme il vous est facile d'en découvrir. Il y a une Mlle Clémence Masson qui doit exciter votre émulation féminine. Vous pourriez par exemple aller à la fête de la commune modèle de Frotès [sic]-les-Vesoul, si vous n'en êtes pas trop loin et sur la route. Ou toute autre chose à votre goût »¹¹⁸⁹. Le propos est ambigu : d'une part Duval lui laisse une entière liberté de choix, même s'il fait une suggestion ; d'autre part, il la traite de façon spécifique, du fait de son sexe. L'allusion appuyée sur une collaboratrice « rivale » indique que pour le rédacteur, employer une femme reste particulier ; quelle que soit l'estime qu'il affiche pour Julie Daubié, il ne la met pas sur le même rang que ses autres collaborateurs. Est-ce l'effet de ce message implicite ou bien le résultat d'autres suggestions dont nous n'avons pas la trace ? En tout cas, Julie Daubié suit d'abord les recommandations de Duval, et livre trois articles sur « les communes rurales », puis elle revient presque uniquement à des sujets « de femme », traitant des « colonies maternelles », de l'instruction des filles, du travail des femmes...

II.2. Ambitions et limites du journalisme pour des femmes

Même si elles parviennent à assumer une transgression significative en s'imposant tant bien que mal comme journalistes, ces femmes qui fondent leur propre feuille ou publient dans la presse d'opinion subissent encore bien des contraintes qui pèsent sur le contenu de leurs écrits. Il est difficile de savoir si ce sont les normes intériorisées du « féminin », les attentes implicites du lectorat et les demandes explicites des rédacteurs en chef, ou bien les interdicts législatifs qui ont le plus d'influence sur elles. Si la plupart d'entre elles renoncent – bon gré, mal gré – à parler ouvertement de la politique, elles manifestent néanmoins leur volonté de s'impliquer pour le bien commun en revendiquant la notion de progrès. La déclaration d'Eugénie Poujade, présentant *La Parisienne*, est typique de cette démarche qui mêle frustration et ambition : « Nous ne pourrions soumettre à l'examen dans nos articles ni la

¹¹⁸⁸ Julie DAUBIÉ, « *Charlotte* par Mme Eugène Garcin », *L'Economiste français*, n°39 du 10 août 1863.

¹¹⁸⁹ Lettre de Jules Duval à Julie Daubié, datée du 7 août 1864, reproduite dans Raymonde Albertine BULGER, *Lettres à Julie Victoire Daubié...*, ouv. cité, p. 85. Julie Daubié séjourne alors dans les Vosges, non loin de la « commune modèle » que l'instituteur fouriériste Auguste Guyard organise à Frotey-les-Vesoul (Haute-Saône).

politique, ni la religion, ni l'économie sociale ; mais nos efforts tendront toujours à aplanir la route du progrès »¹¹⁹⁰.

Toutes les rédactrices en chef – à l'exception de Paule Mink – mettent en avant ce mot clé de « progrès », par lequel elles révèlent leur profonde adhésion à l'idéologie « progressiste » de l'époque. Ces femmes proclament ainsi sans cesse qu'elles sont de leur temps, voire en avance sur leur temps puisqu'en osant fonder, diriger et rédiger elle-même un journal, symbole de la modernité, elles font acte de pionnières. Enfin, pour les rédactrices comme pour les simples journalistes, utiliser la presse c'est aussi implicitement faire progresser la cause des femmes, que ce soit par le contenu des articles ou par le seul fait d'accéder à ce type de publicité. Elles présentent leur propre exemple comme une preuve de progrès, qui doit encourager les autres femmes à prendre publiquement la parole et à s'emparer de responsabilités citoyennes. C'est pourquoi en France, certaines réagissent avec virulence à la loi sur la presse débattue en 1867 et promulguée en 1868, en insistant sur l'aspect rétrograde de l'exclusion des femmes. Enfin, je montrerai de quelle manière et dans quelles limites, certaines femmes parviennent à écrire des articles politiques (au sens commun du terme), une ambition exprimée par plusieurs, mais difficile à satisfaire.

II.2.1. Signaler « la grande marche du progrès moderne »

« (...) La *Revue Cosmopolite* s'occupera d'art, de sciences, d'industrie, de commerce et de littérature. Elle signalera la grande marche du progrès moderne ; son titre, du reste, indique suffisamment qu'elle tient à avoir un vaste horizon. (...) A son avis, la vapeur et l'électricité, en rapprochant les distances d'une façon fabuleuse, imposent le devoir aux peuples de ne plus vivre isolés les uns des autres, et de ne former plus qu'une seule et même famille, ayant des intérêts communs et solidaires, espèce de communauté à laquelle chacun apporte son contingent de lumière. (...) Nous tiendrons nos Abonnés de la province et de l'étranger au courant du grand mouvement artistique, industriel et littéraire qui se produit à Paris ; mais nous apprendrons aux Parisiens ce qu'à notre avis il n'est pas inutile qu'ils sachent, c'est qu'ailleurs aussi le progrès suit une marche ascendante qui a bien son importance et sa signification. Nous serons *cosmopolites*, nous nous occuperons du monde entier. La Littérature, La Critique des Théâtres et des Livres sont confiées à des écrivains consciencieux et compétents. A l'ingénieur, l'usine ; – aux vrais savants, la science ; – à l'artiste, l'art ; – au négociant, le commerce ! »¹¹⁹¹

Tous les lieux communs contemporains désignant le Progrès sont ici concentrés : « la vapeur et l'électricité », la production industrielle et la création culturelle mises sur un même

¹¹⁹⁰ Prospectus annonçant la parution de *La Parisienne*.

¹¹⁹¹ Olympe AUDOUARD, « A mes lecteurs », *Revue cosmopolite*, n°1, 17 janvier 1867.

plan, et surtout la communication, dont la presse est l’emblème, à l’instar du train et du courant électrique. Toutes ces références aux bouleversements du présent et aux promesses de l’avenir sont bien sûr destinées en premier lieu à attirer le lecteur, en lui promettant un périodique qui correspondra à son désir de modernité et qui suivra l’actualité, même s’il lui est impossible de rendre compte de la politique. La notion de « progrès » permet de compter sur un large consensus : d’une part, le mot est suffisamment vague pour rallier tous types de lecteurs, quelque soit leurs opinions, étant donné alors la force d’attraction de l’idée de progrès ; d’autre part, ce mot recouvre tellement de domaines et s’impose comme une telle évidence de l’époque, que nul ne refuse aux femmes le droit de s’intéresser au « progrès » et d’y participer. Olympe Audouard répond sans doute implicitement à tous ceux qui pensent – parfois pour le déplorer, dans le cas des libéraux et des républicains – que les femmes sont indifférentes, voire hostiles, à tout ce qui incarne le progrès dans la société contemporaine. Dans une autre tonalité, mais en se plaçant sur le même registre, Eugénie Poujade fait une apologie du Progrès dans son premier article-éditorial – en apparence dans le domaine de la littérature. Elle en profite pour condamner ceux qui « font de l’art pour l’art au lieu de l’art pour le progrès », qui ne font « aucune concession aux idées nouvelles » et, « n’ayant souci de marcher, (...) voudraient encore empêcher le siècle de marcher ». Face à eux, elle fait l’éloge de ceux qui « ont tenté de créer une ère nouvelle » : « ils essayent de retirer la lumière de dessous le boisseau, ils réclament leur part du rayon régénérateur de l’émancipation par le mérite, si ce n’est par le droit. On les a traités de fous parce qu’ils refusent d’encenser le veau d’or, parce qu’ils admettent la femme au vaste concours de l’intelligence. (...) Apôtres d’une cause dont les bases reposent sur la philanthropie, ah ! laissons-les prêcher leur doctrine (...) car si le présent leur est fermé, leurs préceptes seront inscrits dans le grand livre de la postérité »¹¹⁹². Sans doute faut-il voir ici une allusion aux héritiers des saint-simoniens ou des fouriéristes, et, plus généralement, une prise de position qui place la rédactrice du côté des « progressistes », voire des démocrates.

Pour celles qui écrivent dans leurs propres journaux ou dans ceux des autres, il s’agit aussi d’inscrire la cause des femmes dans le progrès général, comme nous l’avons vu plus haut concernant Pauline Roland, Jenny d’Héricourt et Angélique Arnaud. La majorité de leurs articles prônent plus ou moins directement une amélioration du statut des femmes qui soit en accord avec l’évolution de l’époque. Le terme de « progrès » (*Fortschritt*) apparaît moins

¹¹⁹² Eugénie POUJADE, « La bouteille à la mer », *La Parisienne*, n°1, 1^{er} mai 1865.

fréquemment dans les textes publiés par les Allemandes dans la presse, mais il est remplacé par l'idée récurrente que les femmes doivent être dignes de leur temps, et donc changer leurs habitudes, et s'éveiller aux nouveaux principes que sont la raison et la liberté. Louise Otto veut amener les femmes à prendre part « à l'œuvre du siècle »¹¹⁹³. Fanny Lewald appelle ses concitoyennes privilégiées à aller de l'avant : si elles-mêmes n'ont pas besoin de gagner leur vie, elles doivent encourager celles qui travaillent, sinon elles prouvent qu'« elles ne méritent pas de vivre dans une époque qui commence enfin à réaliser ces grandes idées civilisatrices dont le développement et la propagation ont été trop longtemps retardés à cause de l'étroitesse d'esprit et de préjugés aveugles. (...) Alors, allons de l'avant, avec confiance ! »¹¹⁹⁴

L'importance de la présence des femmes dans la presse, en tant que moyen de progrès, est signalée à plusieurs reprises au sujet de la nouvelle loi française sur la presse annoncée par l'empereur en janvier 1867 et votée en 1868. La première à réagir est Olympe Audouard, alors que la loi n'est encore qu'à l'état de projet. S'adressant directement aux députés dans une brochure qu'elle fait imprimer, elle s'étonne qu'aucun n'ait songé à un amendement « qui établisse clairement la situation de la femme dans le journalisme » bien que de nombreuses femmes, dit-elle, soient responsables de journaux, y compris politiques. Parmi les nombreux arguments qu'elle emploie pour sensibiliser à ce problème, elle met en cause le manque de modernité de la France et son retard vis-à-vis des autres nations :

« Une femme, en France, en l'an de grâce 1867, ne saurait donc signer un article dans un journal ou dans un écrit périodique, sans se voir condamnée à une amende de 1,000 à 5,000 francs ! Qu'en diront ces millions d'étrangers venus de tous les points du globe pour rendre hommage à notre haut degré de civilisation ? (...) Tant que d'autres articles d'une nouvelle loi ne seront pas venus les abroger, tant qu'une femme n'aura pas, tout comme un homme, le droit d'exprimer sa pensée à ses risques et périls, sa situation dans la presse sera matériellement impossible : privée de toute carrière libérale, alors que déjà elle en voyait si peu d'autres ouvertes devant elle, la femme devra renoncer à un droit qu'il est cependant impossible de lui contester, je veux dire au droit de se créer des ressources par un travail intelligent. Est-ce là ce que vous désirez ? Non, mille fois non, messieurs les Députés, et j'en appelle à votre loyauté pour vous faire convenir que cette situation n'est pas digne du pays que vous représentez. Ayez donc le courage de réclamer pour la Française une position en harmonie avec les idées de l'époque et qui réponde à ce grand principe d'égalité que vous avez inscrit dans vos lois. Suivez en cela l'exemple que vous donne la jeune Amérique, et soyez persuadés que nous saurons aussi dignement porter le poids de notre majorité que nos sœurs des Etats-Unis. N'oubliez pas aussi qu'il s'est trouvé

¹¹⁹³ Louise OTTO, correspondance de Leipzig, *Deutsches Wochenblatt*, n°50, 1865.

¹¹⁹⁴ Fanny LEWALD, « Für die Gewerbtätigkeit der Frauen. Sechster Brief », *Westermann's Jachbuch der Illustrierten Deutschen Monatshefte*, 28. Band, n°67, avril 1870, p. 103.

dans la vieille Albion un orateur éminent pour défendre nos droits ; et que même en Russie, dans ce pays que bon nombre d'entre vous croient encore barbare, la femme est si bien majeure qu'elle peut disposer librement de sa fortune sans que son mari ait le droit de s'y opposer. »¹¹⁹⁵

De même, après le vote en 1868, Julie Daubié semble vouloir devancer toute utilisation de la loi contre les femmes journalistes. En publiant son explication du texte législatif, elle profite du sujet pour poser ouvertement la question des droits civils et politiques des femmes. *L'Opinion nationale* publie une lettre qu'elle a adressée au ministre de l'Intérieur et où elle souligne la contradiction entre l'article 1 et l'article 9 de la loi : considérant que « tout Français » s'applique aux deux sexes, et que les filles majeures et veuves jouissent de toutes façons de leurs droits civils, elle estime qu'il n'y a aucune raison pour comprendre cette loi comme excluant les femmes de la presse. Elle se réfère aussi à la pratique réelle des femmes en ce domaine, qui n'a pas cessé depuis la promulgation de la loi, et considère que cela vaut jurisprudence.

« L'interprétation libérale qui a été faite de la loi ressort du reste, de la discussion même, pendant laquelle aucune voix ne s'est élevée en faveur des femmes. Quoique notre mode actuel de votation ne donne pas encore de représentation à leurs droits, s'ils eussent paru compromis par les articles précités, nous avons assez de confiance dans le progrès des notions de droit individuel et social pour être assurées que cette proposition eût, tout au moins, motivé les protestations de quelques membres du Corps législatif et du Sénat. »¹¹⁹⁶

Une année plus tard, elle réitère ces propos dans le *Journal des femmes*¹¹⁹⁷. Sans aller jusqu'à revendiquer clairement l'exercice des droits politiques pour les femmes, elle s'appuie à nouveau sur l'incohérence de la loi pour aborder la question de leur représentation. Elle cherche ainsi à montrer l'absurdité du statut des femmes en expliquant aux hommes politiques l'illogisme de leurs articles, et aux rédacteurs en chef l'illégalité de leurs collaboratrices. La présence des femmes dans la presse, en contradiction avec leur statut symbolique et légal, pose bel et bien le problème de leur accès à la citoyenneté.

II.2.2. Le fruit défendu : la politique

Sous le second Empire, deux Françaises au moins demandent à fonder un journal politique, et se voient refuser ce droit. Il s'agit d'abord d'une certaine Adèle Barre, une Niçoise qui, en 1863, annonce à l'administration son intention de créer un journal

¹¹⁹⁵ Olympe AUDOUARD, *Lettre aux députés*, en vente au bureau de la Revue Cosmopolite, chez Dentu et chez tous les libraires, p. 10-11.

¹¹⁹⁶ Lettre de Mlle Julie Daubié, *L'Opinion nationale*, 21 août 1868. Voir le texte en annexe.

¹¹⁹⁷ Lettre de Julie Daubié, *Journal des femmes* n°7, 5 juin 1869.

impérialiste et reçoit une réponse négative¹¹⁹⁸. De même en juin 1867, le ministère de l'Intérieur se réfère au décret de 1852 pour empêcher Olympe Audouard de transformer sa *Revue cosmopolite* en périodique politique. Alors qu'elle se déclare prête à payer le cautionnement, on lui répond que la loi en vigueur n'admet pas la possibilité d'introduire une femme parmi les responsables d'un journal politique¹¹⁹⁹. Suite à cette réponse, Olympe Audouard cesse de faire paraître *Revue cosmopolite*, preuve que ce qui l'intéressait réellement était bien de faire du journalisme politique¹²⁰⁰, et proteste en publiant sa *Lettre aux députés*. Elle y raconte l'expérience de son précédent journal, *Le Papillon*, et en profite pour dénoncer l'absence de liberté de la presse et la perpétuelle autocensure à laquelle les périodiques non cautionnés sont contraints¹²⁰¹. On pouvait en effet lire dans ledit *Papillon* son envie permanente d'aborder franchement les questions politiques, de plus en plus flagrante à partir de la deuxième année. Elle en parle d'abord d'un ton badin :

« Ah ! si mon journal avait le droit d'aborder la politique, je ne vous dirais pas que la saison est triste pour la chronique ! ... L'Amérique du Nord, l'Amérique du sud, la Prusse, le pape et l'Italie, M. Thouvenel démissionnaire, M. Drouin de Lhuys ministre des affaires étrangères : voilà de quoi défrayer richement un courrier-Paris... Mais hélas, trois fois hélas, que dirait M. le comte du Treillard, notre nouveau directeur de la Presse si je traitais ces sujets ? Tenez, je suis sûre qu'il se fâcherait et qu'un avertissement serait donné à ce pauvre *Papillon* ! Pourtant, est-ce juste, empêcher un papillon de lutiner à son caprice ? Non... Ensuite les hommes devraient être conséquents avec eux-mêmes, avec les lois... Selon la loi, nous sommes considérées comme des enfants, nous sommes toujours en tutelle, nous n'avons voix nulle part, l'Académie même est interdite aux femmes, comme si le talent avait un sexe !... Eh bien, puisqu'on nous considère comme des enfants, pourquoi nous interdire de causer sur tout, politique, finances, économie... ? Les enfants ne peuvent-ils pas dire impunément ce qu'ils pensent ? Si nous avons les mêmes désavantages qu'eux, pourquoi n'aurions nous pas les mêmes avantages ? Cela

¹¹⁹⁸ Arch. Nat., F/18/267.

¹¹⁹⁹ Voir la lettre adressée par Olympe Audouard le 25 mai 1867 au ministère de l'Intérieur et la réponse de l'administration : Arch. Nat., F/18/266.

¹²⁰⁰ Elle explique d'ailleurs : « La lettre impériale du 19 janvier semblait nous promettre des horizons nouveaux : tout Français se trouvait libre de fonder un journal politique. Je crus comprendre que ce mot *Français* voulait dire *tout être intelligent* des deux sexes, et, forte de cette croyance, je rentrai dans le journalisme en fondant la *Revue Cosmopolite* » (Olympe AUDOUARD, *Lettre aux députés*..., ouv. cité, p. 8).

¹²⁰¹ « J'ai eu un journal pendant quatre ans, de 1860 à 1864 ; il n'était pas politique. Eh bien j'ai été mandée 17 fois au Ministère de l'Intérieur et 17 fois j'ai été à la veille d'être supprimée. Pourquoi ? Parce que, lorsque je disais que la nouvelle du jour était la prise de Mexico, on m'accusait de parler politique ; lorsque je me rejetais sur la récolte des pommes de terre, on me reprochait de me mêler d'économie politique, enfin lorsque je parlais de la femme, par exemple, on me disait que je tombais dans l'économie sociale ! ... Si, avec trois lignes de l'écriture d'un homme, il est possible de le faire pendre, il est certain qu'il suffit de trois lignes imprimées pour s'attaquer à un journal, pour condamner son rédacteur en chef à 5,000 francs d'amende et à un ou deux mois de Sainte-Pélagie, et enfin pour le supprimer. Cette épée de Damoclès suspendue sur la tête du journalisme manque de charme, surtout lorsque vous risquez d'être ruinée, sans pouvoir, comme femme, vous défendre » (*Idem*, p. 7).

me paraîtrait juste et équitable, pourtant comme il se pourrait que M. le comte du Treillard ne fût pas de mon avis, je m'abstiens. Je ne parlerai ni du Nord, ni du Sud, ni du pape, ni de Garibaldi... »¹²⁰²

En janvier 1863, elle ne peut s'empêcher d'évoquer l'« affreuse guerre civile » américaine, l'ouverture des Chambres et le discours de l'Empereur, mais sans oser rien en dire¹²⁰³. Les numéros suivants – bien que très elliptiques sur ces sujets – laissent deviner qu'Olympe Audouard suit attentivement ce qui se passe en Pologne, en Grèce et au Mexique. En mai 1863 elle aborde les élections qui se préparent, en parlant de l'influence des femmes en ce domaine¹²⁰⁴. Le mois suivant, elle annonce à ses lecteurs que cet article lui a valu un « un petit avertissement officieux », dont elle feint de s'étonner :

« Je suis comme M. Jourdain qui faisait de la prose sans le savoir ; moi je fais de la politique sans m'en douter. (...) Mais à cause de quoi, me direz-vous ? Je n'en sais rien du tout. Ainsi, voyez mon numéro du 31 mai ; lisez les trente premières lignes, ce sont elles qui sont les coupables. Décidément, il faut que je sois peu intelligente, c'est triste à constater mais c'est comme ça ; il y a des choses que je ne puis comprendre. Celle-ci par exemple, que de dire : « Puebla est à nous » soit de la politique ; je croyais que c'était tout bonnement donner une nouvelle, ce qui rentre dans le domaine de tout le monde. Je croyais encore que je pouvais dire : « Les élections, voilà le sujet de toutes les conversations, même des féminines ; on ne fait plus que discuter les chances qu'a M. tel, celles que n'a pas M. tel », sans m'occuper de politique. Eh bien, j'avais tort il paraît ; c'est du moins l'avis de certaines personnes. »¹²⁰⁵

Elle révèle ensuite où elle veut en venir, tout en continuant – tant bien que mal – de masquer ses ambitions derrière un respect affiché des normes du féminin :

« Quel vilain métier que celui de chroniqueur d'un journal non politique ! Me voilà en vérité, la femme la plus malheureuse du monde, prenant avec grand plaisir la plume pour causer une heure avec vous autres, chers lecteurs, et m'exposant, sans m'en douter, à avoir peut-être un jour un vrai avertissement, et cela à propos de bottines, de chiffons. Ce serait dur, convenez-en. Il y aurait un moyen de trancher la difficulté : ce serait que mon Papillon devint politique. Moi qui ai horreur de la politique, je n'en ferais pas ; mais au moins, lorsque j'en ferais sans m'en douter, je n'aurais rien à craindre. Mais il coûte cher, le droit d'aborder ce chapitre (...) »¹²⁰⁶

Elle suggère donc à chacun de ses cinq mille abonnés de faire abonner dix amis, ce qui permettrait au journal de devenir politique. Cette stratégie échoue toutefois et, en août 1863, la directrice du *Papillon* répète avec dépit, évoquant la Russie et la Pologne : « Quel dommage que la politique me soit interdite, il y a souvent des choses fort curieuses à

¹²⁰² Olympe AUDOUARD, « Chronique », *Le Papillon*, n°44, 1862.

¹²⁰³ Olympe AUDOUARD, « Courrier de Paris », *Le Papillon*, n° du 18 janvier 1863.

¹²⁰⁴ Olympe AUDOUARD, « Courrier de Paris », *Le Papillon*, n° du 31 mai 1863.

¹²⁰⁵ Olympe AUDOUARD, « Courrier de Paris », *Le Papillon*, n° du 21 juin 1863.

¹²⁰⁶ *Ibid.*

constater... Mais au fruit défendu ne touchons pas... »¹²⁰⁷. En 1867, Olympe Audouard se montre plus prudente : son premier numéro de la *Revue Cosmopolite* précise bien que la politique lui est interdite et qu'elle ne s'en plaint pas, feignant de mépriser les « querelles des partis » et de préférer entretenir ses lecteurs de ce qu'il y a de plus profond dans « le mouvement moderne »¹²⁰⁸. Le contenu de la revue reste de fait étranger à la politique, jusqu'au numéro du 25 avril 1867, où il est question de la loi sur les coalitions et de la vague de grèves du moment¹²⁰⁹. Cet article a dû provoquer une réaction officieuse des autorités, même si Olympe Audouard ne le mentionne pas dans sa *Lettre aux députés*, et elle reprend la même argumentation qu'auparavant dans le *Papillon* : elle explique qu'il est tellement difficile de ne pas enfreindre la loi qu'elle a cherché à obtenir le cautionnement dans le seul but de se protéger de l'illégalité¹²¹⁰. Désabusée par la réponse négative du Ministère, révoltée par l'inégalité de statut entre hommes et femmes jusque dans le journalisme, elle laisse aller ses sarcasmes envers le gouvernement, les députés et l'ensemble de la presse politique :

« Que pourrait redouter le Gouvernement en laissant aux Françaises le droit de traiter de la politique et de l'économie sociale dans les journaux ? (...) Craindrait-il qu'à l'exemple du *Siècle*, nous ne respectons pas assez les bases sacrées de la société, de l'ordre et de la religion ? Ou qu'à l'instar de la bonne vieille *Gazette de France*, nous ne faisons pas assez remarquer qu'une inondation, une pluie de sauterelles, un ravage du choléra, sont autant de fléaux envoyés par Dieu pour nous punir de l'abandon de certaines croyances ? Craindrait-il que notre excès d'enthousiasme ne fît du tort à ses protégés, ou que notre froideur ne paralysât ses bonnes intentions ? Le Gouvernement a fait depuis longtemps l'expérience de la façon dont les hommes entendent et remplissent le sacerdoce de la presse, comment ils s'acquittent de la noble mission qu'ils ont d'éclairer et de guider l'opinion publique. Il a pu s'assurer de ce que vaut le patriotisme des uns et le désintéressement des autres... (...) Et c'est pourquoi sans doute, il veut laisser aux hommes le droit exclusif de traiter des intérêts les plus sacrés de la patrie, dans la crainte que les femmes ne sachent pas arriver à ces hauteurs, qui sont cependant si accessibles. Que le Gouvernement nous laisse donc la liberté de nous occuper aussi de la politique : cette audace de sa part ne serait pas une bien grande imprudence, car si nous ne sommes pas à la hauteur de nos confrères, si nous sommes plus mauvaises têtes que beaucoup d'entre eux, si nous nous trouvions, par hasard, moins zélées ou moins maladroitement dévouées, si, en un mot, nous disions blanc quand il faudrait dire noir, le Gouvernement aurait toujours le moyen de nous faire taire en usant du droit qu'il possède de nous

¹²⁰⁷ Olympe AUDOUARD, « Courrier de Paris », *Le Papillon*, n° du 16 août 1863.

¹²⁰⁸ Olympe AUDOUARD, « A mes lecteurs », *Revue cosmopolite*, n°1, 17 janvier 1867.

¹²⁰⁹ Olympe AUDOUARD, « Causerie », *Revue cosmopolite*, n°15, 25 avril 1867.

¹²¹⁰ Olympe AUDOUARD, *Lettre aux députés*, ouv. cité, p. 8. Elle en profite pour se livrer à une petite attaque : « Ce danger m'a justement effrayée, et comme, d'un autre côté, je voyais, messieurs les Députés, que vous n'étiez guère pressés de nous faire bénéficier des libertés promises par la lettre impériale, j'ai écrit à S. Exc. M. le Ministre de l'intérieur pour le prier de m'autoriser à déposer un cautionnement afin de mettre la propriété de mon journal à l'abri de toute surprise » (*Ibidem*).

faire condamner à 5000 francs d'amende, avec quelques mois de prison par dessus le marché, sans parler de la suppression, qui est *l'ultima ratio* de l'administration. Notre conclusion, comme on le voit, n'est pas basée sur une exception en notre faveur. – Le droit commun, l'égalité devant la loi, avec toutes ses conséquences, rien de plus mais aussi rien de moins. Tout est préférable à une exclusion systématique, aussi blessante qu'humiliante pour notre sexe. »¹²¹¹

Malgré ces dernières protestations, Olympe Audouard achève sa carrière journalistique sur cet échec, et se consacre alors uniquement à ses livres et à ses conférences (voir troisième partie). Après la disparition de sa revue, plus aucune femme ne dirige un journal d'opinion – à l'exception de Paule Mink, dont l'expérience est toutefois trop brève pour être concluante. Celle-ci prend d'ailleurs des prête-noms masculins afin de ne pas enfreindre trop ouvertement la législation ; nous ne savons pas si son journal est supprimé, ni pour quelles raisons. De même, lorsque se fonde *Le Droit des Femmes* en avril 1869, c'est un homme, Léon Richer, qui assure la fonction de gérant responsable et rédacteur en chef (voir troisième partie). Il paraît donc que la loi de 1868 a bien constitué un obstacle pour les rédactrices en chef (de journaux autres que de mode et d'éducation), qui disparaissent dans les dernières années du régime. Pourtant, la loi est interprétée libéralement concernant les femmes journalistes : bien que non citoyennes, elles peuvent continuer de signer des articles en tous genres. Les articles politiques dus à des femmes se multiplient d'ailleurs à partir de 1866-1867, reflétant sans doute le relatif assouplissement du contrôle auquel la presse est soumise. La fondation de nouveaux journaux d'opposition, en quête de collaborateurs motivés et peu exigeants pour leur rétribution, est aussi certainement propice aux auteures qui affichent des opinions « libérales », « progressistes », voire « démocrates ». Cependant, comme nous l'avons déjà dit, seule une infime minorité d'entre elles s'adonnent véritablement au journalisme politique. La plupart des articles de femmes que l'on peut ranger dans cette catégorie sont des correspondances de province ou de l'étranger. C'est ainsi que Louise Otto et Rosalie Schönwasser abordent des questions politiques dans *Deutsches Wochenblatt*, dans des lettres provenant respectivement de Leipzig et de Düsseldorf¹²¹². De même, c'est dans une correspondance du pays d'Auge, sa région natale, qu'Amélie Bosquet (qui signe alors encore Emile Bosquet) analyse la situation économique de la campagne normande et les liens des paysans au régime impérial¹²¹³. Signalons aussi la correspondance que Jenny d'Héricourt

¹²¹¹ Olympe AUDOUARD, *Lettre aux députés*, ouv. cité, p. 14-15.

¹²¹² L.[ouise] O.[tto], correspondances de Leipzig, parues dans *Deutsches Wochenblatt*, n°50 du 10 décembre 1865, n°11 du 11 mars 1866 ; R.[osalie] S.[chönwasser], correspondances de Düsseldorf, parues dans *Deutsches Wochenblatt*, n°3 du 14 janvier et n°7 du 11 février 1866.

¹²¹³ Emile BOSQUET, « Correspondance de la Province », *L'Opinion nationale*, 15 septembre 1869.

envoie en 1868-1870, depuis Chicago, au nouveau journal de son ami Charles Fauvety, *La Solidarité* : dans une longue lettre datée du 1^{er} mai 1870, elle se livre à une réflexion approfondie sur la réalité et l'avenir de la république aux Etats-Unis¹²¹⁴. Par ailleurs, dans les cas exceptionnels où une femme signe un véritable article d'analyse politique, commentant le fonctionnement des institutions, les décisions du gouvernement, les votes des représentants, il s'agit toujours de politique étrangère. Hormis l'article de Jenny d'Héricourt dans *La Solidarité*, on peut citer ceux de Paule Mink pour *La Démocratie*, portant sur l'Europe centrale et orientale, et ceux d'André Léo pour *La Situation*, portant sur les Etats-Unis. La première a peut-être débuté dans le journal de Chassin dès sa fondation en novembre 1868, en tant que collaboratrice anonyme, chargée de rendre compte des réunions publiques (voir troisième partie)¹²¹⁵. A partir d'octobre 1869, elle commence de tenir une rubrique politique sur l'Europe orientale, dont Gustave Flourens s'était auparavant occupé. Sans doute a-t-elle pu faire valoir des compétences particulières – peut-être la maîtrise de langues slaves, et probablement un intérêt spécial pour ces pays – liées à ses origines polonaises. Ayant fait reconnaître ses aptitudes dans ce domaine assez étroit, où les concurrents n'abondent sûrement pas, elle peut ainsi être recrutée et exercer une collaboration durable. Il en va autrement d'André Léo à *La Situation*. A la fin du mois d'août 1867¹²¹⁶, son nom apparaît parmi les « collaborateurs politiques » de ce journal fondé deux mois avant, mais elle donne finalement sa démission au début du mois d'octobre suivant. Elle a entre-temps fourni deux longs articles sur la situation aux Etats-Unis. Dans le premier, qui explique le statut du président et le fonctionnement du gouvernement, elle se livre à plusieurs allusions assez explicites au régime impérial. Sous prétexte de comparaison pédagogique, elle condamne « l'esprit monarchique » encore en vigueur en Europe et fait discrètement l'éloge d'un système où « le président n'est guère que le premier des fonctionnaires de l'Union » :

« L'agitation causée dans tout le pays par l'élection d'un président n'a donc pas le sens plus ou moins monarchique qu'on lui prête dans l'ancien monde. Il ne s'agit pas de savoir à qui vont être remises les destinées de la nation, ces destinées étant aux mains de la nation elle-même, qui les garde. Il s'agit surtout de savoir quel parti possède la majorité ; qui l'emporte des républicains ou des démocrates ;

¹²¹⁴ Jenny P. D'HERICOURT, « De l'avenir de la grande République américaine », *La Solidarité*, n°6, 1^{er} juin 1870.

¹²¹⁵ Cette hypothèse repose sur le constat suivant : les réunions dont il est rendu compte sont celles auxquelles assiste Paule Mink, voire celles qu'elle anime, et des extraits de ses discours sont fréquemment insérés.

¹²¹⁶ Voir *La Situation*, n° du 31 août 1867

quelle politique enfin doit, non par l'action d'un seul mais par la force de la volonté nationale, triompher. »¹²¹⁷

Si déguisées soient-elles, ces prises de position ont pu déplaire à la rédaction – qui ne partage de toutes façons pas les opinions démocratiques d'André Léo – et le deuxième article, portant sur la guerre civile, Johnson et Grant, est beaucoup plus neutre¹²¹⁸. Ces articles résultent essentiellement de la lecture de divers journaux américains¹²¹⁹, et la seule compétence spécifique dont André Léo puisse se prévaloir pour accomplir ce travail est la maîtrise de l'anglais. Elle n'est pas la seule dans ce cas, et d'autres collaborateurs de ce journal, très tourné vers l'étranger, livrent régulièrement des chroniques sur la politique américaine, sans compter les correspondances particulières envoyées des Etats-Unis. Le rédacteur en chef, Antoine Grenier, ne cherche donc pas à retenir André Léo lorsqu'elle démissionne. Le motif principal qu'elle semble avoir invoqué est la difficulté pour une femme d'être rédactrice politique. Ainsi que le commente son correspondant de la Société des Gens de Lettres, qui a servi d'intermédiaire entre elle et Grenier, « il est vrai de dire que la camaraderie des cercles, des coulisses et des cafés facilite singulièrement aux hommes les relations nécessaires pour ce genre de travail. (...) »¹²²⁰.

On peut donc ajouter deux raisons à toutes celles précédemment évoquées pour expliquer la très faible implication des femmes dans le journalisme politique. D'une part les rédacteurs semblent les avoir écartées d'emblée des analyses de la politique nationale – trop sérieuse pour être confiée à une femme, et surtout trop convoitée par des concurrents masculins – et les ont reléguées de préférence dans les domaines étrangers ou des correspondances de province, pour lesquelles leurs compétences linguistiques ou leur situation géographique peuvent à la rigueur rendre leur travail légitime. D'autre part, les mœurs en vigueur chez les journalistes – qui passent une grande partie de leurs journées dans les cafés et les restaurants où ils commentent les articles des confrères, échangent les nouvelles, rencontrent des politiciens – correspondent à une sociabilité exclusivement masculine¹²²¹. En France comme en Allemagne, il est impossible à une femme respectable, si

¹²¹⁷ André LEO, « La situation aux Etats-Unis. Le président », *La Situation*, n°83 du 2 septembre 1867.

¹²¹⁸ André LEO, « La situation aux Etats-Unis », *La Situation*, n°114, 1^{er} octobre 1867.

¹²¹⁹ Voir la lettre de Emmanuel Gonzales à André Léo, datée du 3 octobre 1867, lui apprenant que M. Grenier accepte sa démission et refuse de lui tenir compte de l'abonnement aux journaux américains (Arch. Nat., 454 AP 77).

¹²²⁰ Lettre de Emmanuel Gonzales de Paris, le 3 octobre 1867, sur papier à en-tête de la SDGL, comité d'administration, destinée à André Léo (Arch. Nat., 454 AP 77).

¹²²¹ Voir Roger BELLET, *Presse et journalisme...*, ouv. cité, p. 159-177.

libre de préjugés soit-elle, de fréquenter de tels lieux et de s'y mêler aux « confrères », ce qui l'empêche de fait d'accéder à tout un pan de l'activité professionnelle. On comprend donc pourquoi les femmes journalistes s'en tiennent à des sujets où de telles pratiques ne sont pas nécessaires, notamment ces fameux articles « de femmes écrivant sur des femmes ». Toutefois, même dans ce dernier genre d'articles, elles peuvent réussir à aborder « le » politique, à défaut de pouvoir traiter de « la » politique.

II.3. Eugénie Niboyet et son Journal Pour Toutes (1864-1867)

Il me semble intéressant de détailler le cas du journal fondé et dirigé par Eugénie Niboyet entre 1864 et 1867, afin d'examiner comment il est alors possible à une femme de revendiquer explicitement l'usage du journal pour faire participer les femmes au Progrès. Une telle tentative n'a plus eu lieu depuis la fin de la Deuxième République et de la liberté de presse qu'elle avait instaurée (du moins à ses débuts). *Le Journal pour Toutes* est bien représentatif des contraintes destinées à éloigner les femmes de la politique : il n'en est pas question dans ses colonnes, la rédactrice se soumettant scrupuleusement aux règles qui lui permettent de préserver son journal. Toutefois, elle affiche son intention de rallier les femmes au Progrès et à une certaine conception de la citoyenneté, et, par les thèmes qu'elle aborde, elle touche nécessairement au politique.

Parmi toutes les rédactrices en chef de l'époque, Eugénie Niboyet est celle qui dispose de la plus grande expérience¹²²². Dès son premier journal, le *Conseiller des Femmes* (novembre 1833 - septembre 1834), elle a cherché à transmettre ses convictions sur l'égalité de valeur et la nécessaire complémentarité des deux sexes, et à donner de l'audience à ses revendications, notamment concernant l'instruction des filles. Ces thèmes reviennent dans tous les autres journaux qu'elle fonde¹²²³. Eugénie Niboyet a elle-même déclaré qu'elle se sentait destinée à « agir sur les masses »¹²²⁴. Elle avait pu le découvrir lors de son expérience saint-simonienne à Paris, où elle avait participé à la diffusion de la doctrine auprès des ouvriers. Il semble que, par la suite, diriger et rédiger un journal ait toujours représenté pour

¹²²² Voir la première partie.

¹²²³ Outre *La Mosaïque lyonnaise* (octobre 1834-janvier 1835), la *Paix des Deux Mondes* (février 1844-février 1845) puis *La Voix des Femmes* (19 mars-29 avril 1848, puis 29 mai-10 juin 1848), elle tente de fonder deux autres journaux dans les années 1830 : *Le Citateur des Femmes* et *L'Ami des Familles*, sans succès (Voir Michèle Riot-Sarcey, *La Démocratie...*, ouv. cité).

¹²²⁴ « J'aime à agir sur les masses, parce que c'est là que je sens toute ma puissance » écrit-elle aux pères saint-simoniens (Rapport d'Eugénie Niboyet, 2 décembre 1831, cité dans Michèle Riot-Sarcey, *La Démocratie...*, ouv. cité, p. 63).

elle le meilleur moyen de reprendre cette mission de « moralisation ». En 1837, elle écrit à George Sand pour lui soumettre un nouveau projet :

« Dans mes jours d'illusion je rêve votre nom placé en tête d'un grand journal quotidien spécial aux femmes. Je ne sais, mais ou je me trompe fort, ou le journal que je conçois deviendrait une puissance. Il ne dirait point, comme les saint-simoniens, nous voulons la femme émancipée, mais sans arborer aucun drapeau, il marcherait incessamment au progrès. (...) Le présent est le point de rencontre du passé et de l'avenir, le journal le représenterait. Milieu entre le trop et le trop peu, il infiltrerait ses idées sans chercher à les imposer. Digne de cette haute dignité qui relève si bien la femme, la politique, le théâtre, la littérature, l'histoire seraient pour lui de vastes champs à exploiter »¹²²⁵.

Ses idées sur le rôle moralisateur des femmes et sur leur participation au « progrès » n'évoluent guère au fil de ses divers périodiques, y compris dans *La Voix des Femmes*, comme nous l'avons vu. Toutefois, grâce à la liberté d'expression recouvrée en 1848, Eugénie Niboyet peut alors se permettre d'afficher son engagement politique, et sa volonté d'amener les femmes à s'intéresser à la politique¹²²⁶, ce qui distingue son nouveau quotidien de ses précédentes créations. Cette prise de parole est de courte durée, et Eugénie Niboyet se réfugie un moment à Lyon, où elle tente de poursuivre sa vocation de réformatrice en s'occupant d'une association d'ouvrières.

Revenue à Paris dès l'automne 1848¹²²⁷, elle se trouve dans de graves difficultés financières. Elle multiplie en vain les démarches auprès des autorités pour recouvrer son indemnité littéraire, ou obtenir un poste quelconque, ce qui ne l'empêche pas d'essayer aussi d'intervenir pour des proches en délicatesse avec le gouvernement¹²²⁸. On ignore si son mari – qui meurt en 1855 – subvient à ses besoins. Elle est probablement aidée par son fils Paulin, né en 1825, qui mène de pair des travaux littéraires et une carrière dans l'administration

¹²²⁵ Lettre d'Eugénie Niboyet, s.d., portant un cachet postal de mars 1837, conservée dans le fonds Sand de la BHVP (G 4929), publiée dans Maddalena Bertelà, *Hortense Allart entre madame de Staël et George Sand, ou les femmes et la démocratie*, Pisa, Edizioni ets, 1999, p. 245.

¹²²⁶ Voir le 1^{er} numéro de *La Voix des femmes. Journal socialiste et politique, organe des intérêts de toute*, 19 mars 1848.

¹²²⁷ Voir sa lettre à « M. le Directeur général », datée de Paris, le 29 octobre 1848 (sur papier à en-tête de *La Voix des Femmes*). Elle rappelle ses ouvrages couronnés, ses dévouements vingt ans durant pour « la cause humanitaire », se dit ruinée depuis huit mois, et sollicite un bureau de poste dans une banlieue de Paris. Le 26 novembre 1848, elle écrit – toujours de Paris – au Ministre de l'Intérieur pour se plaindre de la suppression de sa pension ; elle estime avoir droit à une compensation et demande un poste d'inspection dans l'enseignement (BHVP, fonds Bouglé).

¹²²⁸ Voir une lettre d'elle, datée de Paris, le 26 août 1849, dans laquelle elle intercède en faveur du sieur Vindry, lyonnais arrêté à Paris le 13 juin sous prévention de vouloir attenter aux jours du Président de la République (BHVP, fonds Bouglé).

diplomatique¹²²⁹. Ses propres revenus semblent uniquement dus à des traductions¹²³⁰ et à des collaborations plus ou moins anonymes dans divers journaux. En décembre 1853, elle travaille pour le *Courrier de Paris* du *Journal de Saint Petersburg*, où elle est sans doute entrée grâce à l'appui des aristocrates russes qu'elle fréquente depuis longtemps¹²³¹. Elle a également quelques relations fortunées grâce à son activité dans la Société de la Morale chrétienne, où elle côtoie des philanthropes et des dames de charité issus de la haute société catholique et protestante. En 1863, elle s'adresse à l'un de ses « bienfaiteurs », lui demandant s'il pourrait lui faire avoir « des travaux de journalisme ou d'autres »¹²³². Elle souhaite manifestement obtenir un prêt pour s'associer à un nouveau journal, *La Sentinelle parisienne*, auquel elle collabore depuis peu.

Il semble donc qu'à ce moment là, elle cherche à s'impliquer dans un journal déjà existant, avec l'idée de le transformer, ayant renoncé à son propre projet faute de moyens¹²³³. En effet, Eugénie Niboyet avait annoncé en août 1862 la fondation d'une revue hebdomadaire, *Le Journal pour toutes*, « spécialement adressée aux femmes »¹²³⁴. Sa déclaration a été enregistrée le 19 septembre, après une rapide enquête du préfet de police, qui rappelait ses déboires en 1848 et concluait : « C'est une femme encore très exaltée malgré son âge. Elle n'a d'autres ressources que le produit de ses écrits »¹²³⁵. Le dossier ne porte pas trace d'obstacles administratifs opposés à la fondation du journal, et ce sont sans doute les difficultés financières qui l'ont ajournée. En 1864 finalement, ayant dû rassembler quelques fonds, Eugénie Niboyet réitère sa démarche, en demandant des « encouragements », puis,

¹²²⁹ En 1853, Paulin Niboyet est en poste à Leipzig, où il collabore au *Glaneur français*, et écrit des livres en attendant de pouvoir rentrer en France : voir la lettre d'Eugénie Niboyet à un destinataire non identifié, datée de Paris, le 3 avril 1853 (BHVP, fonds Bouglé).

¹²³⁰ Voir une lettre d'Eugénie Niboyet, datée de Paris, le 7 juin 1850, et adressée au Commissaire de police qui lui a établi son passeport. Elle se plaint de l'ingratitude de la société envers elle, affirme que ses intentions en 1848 étaient pures et pacifiques. Elle dit s'être retirée dans la solitude et s'occuper à traduire un long ouvrage (BHVP, C.P. 4922).

¹²³¹ Voir une lettre d'Eugénie Niboyet, datée de Paris, le 5 décembre 1853 (sur papier à en-tête de ce journal). Elle demande à son correspondant une entrée auprès de l'administration des Italiens, assurant qu'elle peut servir leur théâtre et leurs auteurs auprès de son lectorat russe. Elle se contenterait d'une ou deux places aux troisièmes loges ou d'une stalle près de son amie Madame de Jadiskoff (BHVP, fonds Bouglé).

¹²³² Voir la lettre d'Eugénie Niboyet à Monsieur de Courcelles, Inspecteur général, datée de Paris, le 25 avril 1863. Elle dit avoir sollicité également le comte de Treilhارد. Elle se plaint de n'avoir pas touché encore un seul sou de son *Vrai livre des femmes*, faute de publicité suffisante, et achève : « J'ai besoin de gagner ma vie en travaillant, ne pourriez-vous pas me faire obtenir des travaux ? » (BHVP, fonds Bouglé).

¹²³³ « 3000 f. m'eussent suffi pour commencer le Journal pour toutes. Je n'ai pu le faire... Depuis six semaines, j'ai pris part à la collaboration d'un petit journal, la Sentinelle parisienne. Si j'avais à donner là 5 ou 600 F. on m'associerait, j'améliorerais et peut-être le journal prendrait-il de l'importance », lettre à M. de Courcelle précédemment citée (BHVP, fonds Bouglé).

¹²³⁴ Dossier du *Journal pour toutes*, année 1862, Arch. Nat., F/18/395.

¹²³⁵ Dossier du *Journal pour toutes*, année 1862, Arch. Nat., F/18/395. Selon le préfet de police, c'est *La Voix des Femmes*, « par ses tendances un peu trop radicales », qui lui a fait perdre sa pension.

après le début de la parution du journal, « un bienveillant appui »¹²³⁶. En janvier 1865, le Comité des Souscriptions scientifiques et littéraires du Ministère de l'Instruction publique examine son cas mais déclare que *Le Journal pour Toutes* ne semble pas mériter la faveur d'une souscription : « Il ne répond nullement à l'idée que l'on peut se faire d'un journal destiné à instruire ou à distraire les femmes sérieuses. Ce sera au public de décider (...). L'Etat n'a point à intervenir ici (...) »¹²³⁷.

Le Comité fonde son jugement sur les deux premiers numéros, parus le 29 octobre et le 5 novembre 1864, et sa sévérité surprend quelque peu. En effet, Eugénie Niboyet prend soin de donner tous les gages nécessaires aux gardiens de l'ordre et des traditions. Elle émaille ainsi sa première adresse aux lectrices de phrases telles que « La famille est le sanctuaire où le *Journal pour Toutes* place la femme », « À chaque sexe, Dieu a marqué sa voie »¹²³⁸. Son programme est le suivant : « Instruire sans pédanterie, moraliser sans rudesse, s'amuser sans frivolité » et elle s'y tient en faisant alterner des articles sérieux et des textes distrayants : les premiers portent sur la mission moralisatrice des femmes, vulgarisent la science et l'hygiène, et expliquent le droit aux lectrices ; les seconds vont de la nouvelle en feuilleton à des gravures de mode, en passant par une chronique et une rubrique de bibliographie. Peut-être la réticence du Comité a-t-elle été suscitée par les noms de certains collaborateurs, tels que ceux de Victor Meunier ou d'Alphonse Morellet¹²³⁹ : ceux-ci ont pu être d'emblée soupçonnés de vouloir imprégner la revue de leurs idées politiques, ou en tout cas de ne pas offrir des contributions appropriées à un lectorat féminin plus habitué à être entretenu de chiffons et d'histoire sainte que de notions scientifiques et législatives. Il est également possible que le Comité ait été choqué par la démarche volontariste d'Eugénie Niboyet et sa manière d'interpeller ses lectrices. Ordinairement, un journal « féminin » - qu'il soit ou non tenu par une femme - est une entreprise à but lucratif, qui s'en tient à la plus grande neutralité et cherche seulement à s'approcher au mieux de ce qui peut intéresser un lectorat perçu comme passif. Au contraire, Eugénie Niboyet met en valeur sa propre implication, et appelle ses lectrices à en faire autant :

¹²³⁶ Voir les lettres d'Eugénie Niboyet au ministre de l'Instruction Publique, l'une datée du 28 août 1864, l'autre s.d., visée le 3 décembre 1864. Dossier du *Journal pour toutes*, année 1864, Arch. Nat., F/18/395.

¹²³⁷ Note du Comité consultatif des Souscriptions scientifiques et littéraires, datée du 25 janvier 1865. Dossier du *Journal pour toutes*, année 1865, Arch. Nat., F/18/395.

¹²³⁸ Eugénie NIBOYET, « A nos lectrices », *Journal pour toutes*, n°1, 29 octobre 1864.

¹²³⁹ Victor Meunier (1817-1903), publiciste fouriériste, a écrit dans *La Démocratie Pacifique*, puis devient vulgarisateur scientifique après le coup d'Etat. Il crée en 1865 le journal *l'Ami des Sciences*. Alphonse Morellet, beau-frère d'Eugénie Niboyet, a été député sous la Deuxième République ; avocat, il a défendu des socialistes à Lyon.

« Le *Journal pour Toutes* est spécialement consacré aux intérêts féminins. Il réclame le concours efficace des amis de l'humanité et spécialement celui des femmes. (...) L'intervention de la femme en faveur d'une publication qui aspire à tenir un rang honorable dans le journalisme, ne peut être que d'un excellent effet au point de vue de la morale sociale. Que les âmes dévouées le comprennent, TRAVAILLER À L'AMÉLIORATION ET AU BIEN-ÊTRE DE TOUTES, C'EST TRAVAILLER AU BONHEUR DE TOUS »¹²⁴⁰

Plus loin :

« (...) Nous appelons à nous, non seulement les femmes de lettres, mais encore celles qui, par leur dévouement ou leur expérience, peuvent nous éclairer de leurs lumières (...). Etrangère aux questions politiques, notre feuille ne craint point de porter ombrage au pouvoir : il trouve en elle une auxiliaire de paix. Un monde nouveau surgit des ruines du vieux monde, les temps sont mûrs pour les bonnes choses, travaillons-y. (...) Les sommités intellectuelles nous ont tendu la main avec empressement. Merci à elles (...). Le *Journal pour Toutes* s'adresse non seulement aux femmes françaises mais à celles de tous les pays. Il demande en outre aux hommes leur concours efficace. »¹²⁴¹

Le journal compte de nombreux hommes parmi ses collaborateurs. Eugénie Niboyet mobilise d'abord la famille : outre son beau-frère Morellet, elle sollicite son fils, Paulin Niboyet, qui écrit des feuilletons et des chroniques sous le pseudonyme de Fortunio. Elle met aussi à profit le réseau tissé autour de la Société des Ecoles professionnelles, dans laquelle elles-mêmes et ses deux sœurs – Elisa Morellet et Aline Juif – sont impliquées. Le *Journal pour Toutes* bénéficie du soutien de quelques membres de cette Société, dont le Docteur Bertillon, qui publie des articles sur l'hygiène et les sciences, mais aussi Charles Sauvestre et Jules Simon¹²⁴². Eugénie Niboyet dispose aussi de nombreuses relations dans les milieux littéraires et ouvre son journal à de jeunes publicistes – tel Félix Jahyer, critique d'art et de théâtre – comme à des auteurs confirmés, tel le poète Emile Deschamps. Elle-même est membre de l'Union des poètes, où elle recrute quelques collaboratrices : Nelly Lieutier, Eugénie Poujade, Jenny Sabatier¹²⁴³. Enfin, le *Journal pour Toutes*, en proie à de graves difficultés matérielles, reçoit l'aide de deux hommes pour renaître après une longue interruption de juillet 1866 à mars 1867. Il reparaît en effet sous la responsabilité d'un administrateur-directeur, M. Richer, qui décharge Eugénie Niboyet des fonctions

¹²⁴⁰ Annonce, *Journal pour toutes*, n°1, 29 octobre 1864.

¹²⁴¹ Eugénie NIBOYET, « A nos lectrices », *Journal pour toutes*, n°1, 29 octobre 1864.

¹²⁴² Les noms de ces deux personnalités sont cités dans la liste des collaborateurs publiée dans le numéro du 30 juin 1867, mais il est plus probable qu'ils soutiennent financièrement le journal.

¹²⁴³ Ces femmes de lettres sont citées comme membres de l'Union des Poètes par Paul THOUZERY, *La Femme au XIX^e siècle. Ce qu'elle est – ce qu'elle doit être*, Paris, Achille Faure, 1866, p. 161.

correspondant à ce poste¹²⁴⁴ : étant donné les préoccupations de Léon Richer à ce moment-là (voir troisième partie, chapitre III), il pourrait s'agir de lui, mais je n'ai pu vérifier cette hypothèse. Dans ce même numéro, on remarque la signature de Louis Jourdan, qui s'intéresse lui aussi beaucoup au statut des femmes et publie quelques articles jusqu'en juin 1867 : peut-être fait-il partie des relations conservées par Eugénie Niboyet dans le milieu saint-simonien ; il se peut aussi qu'il ait été introduit par Léon Richer afin de rehausser le niveau du journal.

Malgré ces soutiens, et malgré les appels répétés de la rédactrice en direction des abonnées, le journal reste en difficulté. Il est impossible de savoir quelle audience il a eue, ni le tirage ni le nombre d'abonnés n'étant connus. Il ne publie par ailleurs que très peu de courrier attribué aux lectrices, ce qui ne permet pas de commenter la réception. Il cesse finalement après le numéro du 21 décembre 1867. A cette date, Eugénie Niboyet n'est pourtant nullement résignée à le voir disparaître : le 24 décembre 1867, elle déclare en effet au ministère de l'Intérieur vouloir transformer le *Journal pour Toutes* en *Omnibus du Travailleur*, « journal hebdomadaire, destiné à la moralisation de la classe ouvrière (...), entièrement étranger à la politique ainsi qu'à l'économie sociale »¹²⁴⁵. Cette publication ne voit cependant jamais le jour, faute sans doute de moyens suffisants.

Le Journal pour Toutes me semble intéressant notamment parce qu'il est traversé par de nombreuses tensions : il est partagé entre la fascination pour le progrès et le conservatisme, entre la volonté d'agir sur la société et la crainte de toucher à la politique, entre le désir de transformer la manière d'être des femmes et celui de préserver un idéal féminin immuable, entre l'objectif d'améliorer le sort des femmes pour elles-mêmes et l'instrumentalisation de leur émancipation au service des hommes et de la collectivité. Ces paradoxes reflètent sans doute tout autant les contraintes imposées aux femmes par les normes sociales et genrées, que la complexité du parcours d'Eugénie Niboyet, passée par le saint-simonisme, le fouriérisme et les œuvres charitables. Je montrerai maintenant comment la rédactrice en chef tente de concilier son appel à la modernité et au progrès avec ses conceptions traditionnelles de la famille et des rapports sociaux, puis comment elle cherche à se servir du journal pour jouer un rôle dans la Cité.

¹²⁴⁴ Voir *Le Journal pour Toutes*, n°82 du 2 mars 1867. Eugénie Niboyet, qui reste rédactrice en chef, ne commente pas l'intervention de ce nouveau directeur, et insiste au contraire dans son éditorial sur le fait que le journal reste « essentiellement féminin », comme si elle voulait nier le soutien masculin dont elle a eu besoin.

¹²⁴⁵ Dossier du *Journal pour Toutes*, Arch. Nat., F/18/395.

II.3.1. Une vision datée du Progrès

Conçu comme un instrument de progrès – mais selon une vision du progrès qui date largement des années 1830, le *Journal pour Toutes* est aussi chargé de véhiculer et renforcer les valeurs des plus conservatrices. Sa rédactrice semble partagée entre l'appel au changement et l'éloge de la tradition. C'est l'aspect conservateur de la feuille qui apparaît en premier lieu, si l'on détaille la gravure qui orne le haut de la première page, du premier au dernier numéro. Il s'agit d'une sorte de fresque qui, lue de droite à gauche, est censée représenter les diverses étapes de l'existence féminine : à droite, deux jeunes filles lisent ou chantent autour d'une troisième qui joue du piano ; au centre, une mère aide deux fillettes à lire, tout en s'appuyant sur un berceau, derrière lequel se tient une communiant (ou une jeune mariée ?) pensive ; au fond, une femme malade dans un lit est veillée par une religieuse et une laïque ; une paysanne s'avance, portant une gerbe de fleurs, devant deux femmes en train de coudre ; enfin tout à gauche, une vieille femme assise, recouverte d'un voile, bénit un enfant agenouillé. On voit là une mise en scène éloquente de l'idéal féminin bourgeois. La seule travailleuse d'extérieur est une paysanne, qui renvoie à la fonction nourricière de la Femme et non au salariat, et n'est d'ailleurs pas montrée en situation de travail. Les deux femmes occupées à des ouvrages d'aiguilles peuvent être tout autant des dames de charité que des ouvrières en chambre. L'image met en valeur la maternité, la vie domestique, le dévouement, la culture et la religion : Eugénie Niboyet place d'emblée son œuvre sous la double invocation de l'identité de genre et de l'identité de classe. Elle proclame d'ailleurs à maintes reprises qu'elle ne demande pas à changer la répartition sexuée des rôles sociaux telle qu'elle est établie dans les classes bourgeoises :

« Aux hommes la politique, les lois, la défense du pays, les hasards de la navigation ; les risques du commerce, les affaires étrangères. Aux femmes le sacerdoce de la morale, le culte de la famille, le maintien du devoir, l'égalité par le mérite. »¹²⁴⁶

Certes on retrouve là les convictions qu'Eugénie Niboyet exprimait déjà dans son *Conseiller des Familles* et dans la *Voix des Femmes*. Toutefois, l'insistance avec laquelle de telles formules sont répétées tout au long du journal laisse penser qu'il s'agit aussi d'une « couverture », destinée d'une part à disculper la rédactrice de toute intention émancipatrice, d'autre part à tempérer des idées plus progressistes qui, bien que modérées, sont encore difficiles à diffuser. Il est en effet indéniable que le *Journal pour Toutes* est avant tout destiné

¹²⁴⁶ Eugénie NIBOYET, « Aux femmes », *Journal pour Toutes*, n°65, 24 mars 1866.

à faire évoluer la situation des femmes : il déplore qu'elles ne soient encore trop souvent que des êtres passifs, irresponsables et dévalorisés, et veut en faire d'intelligents agents de progrès, conscients de leur mission spécifique. C'est ainsi que la série d'articles sur le Code civil, qui perdure de 1864 à 1867, doit permettre aux lectrices de prendre conscience de leur statut et de leurs droits ; de la sorte, elles sont encouragées à se saisir d'une relative autonomie, voire incitées à protester en connaissance de cause, pour transformer la loi. Beaucoup d'articles sont aussi destinés à sensibiliser les femmes aux innovations scientifiques et techniques, toujours extrêmement valorisées. Des aérostats¹²⁴⁷ à l'éclairage au gaz¹²⁴⁸, des voyages d'exploration à l'invention de tissus incombustibles¹²⁴⁹, toutes sortes de découvertes et faits divers sont proposés à la curiosité des lectrices, afin de les rallier au mouvement du siècle¹²⁵⁰. Enfin, comme nous l'avons vu plus haut, la rédaction fait appel à des femmes « savantes » pour signer des articles spécialisés et prouver ainsi les capacités du cerveau féminin à s'intéresser aussi bien à l'astronomie qu'à la médecine. De même, le journal recense toutes sortes de succès remportés par des femmes, et célèbre les pionnières dans tous domaines et tous les pays : il est question par exemple de la quatrième bachelière française, Antonia Cellarier¹²⁵¹, d'une professeur de latin et grec à l'université de Kansas¹²⁵² et d'une notaire publique en Iowa¹²⁵³, d'une « négresse américaine », Miss Edmonia Lewis, établie à Rome comme statuaire¹²⁵⁴, des femmes peintres au salon de 1866¹²⁵⁵, etc. ... : « de tous côtés enfin, l'élément féminin s'associe au progrès du siècle, c'est bon signe pour l'avenir ! »¹²⁵⁶. Toujours dans cet ordre d'idée, Eugénie Niboyet joint sa voix à celle de tous les journalistes et rédacteurs qui se passionnent d'avance pour l'Exposition Universelle de Paris. Elle y voit une manifestation grandiose de la modernité et l'occasion pour les femmes de se montrer dignes de leur temps :

¹²⁴⁷ « Science pour toutes : des aérostats », *Le Journal pour Toutes*, n°34, 17 juin 1865 (l'article signale que plusieurs membres de la rédaction font partie de la Société d'aviation aérienne).

¹²⁴⁸ Eugénie NIBOYET, « Les signes du temps », *Le Journal pour Toutes*, n°58, 2 décembre 1865.

¹²⁴⁹ Marceline DUBOIS, « Un peu de tout », *Le Journal pour Toutes*, n°66, 31 mars 1866.

¹²⁵⁰ Il faut cependant souligner que le conservatisme réapparaît dès qu'il s'agit d'art : ainsi, le compte-rendu du salon de 1865, signé par Félix Jahyer, constate la « nullité » de M. Courbet et l'absence de talent de MM. Manet, Fantin-Latour et Whissfer [Whistler] qui « persistent à se croire artistes » ! (*Le Journal pour Toutes*, n°34, 17 juin 1865).

¹²⁵¹ *Le Journal pour Toutes*, n°58, 2 décembre 1865.

¹²⁵² Marceline DUBOIS, « Un peu de tout », art. cité.

¹²⁵³ *Le Journal pour Toutes*, n°69, 21 avril 1866.

¹²⁵⁴ *Le Journal pour Toutes*, n°67, 7 avril 1866. Edmonia Lewis (avant 1845 ?- après 1909 ?) fille d'un Noir Américain et d'une Indienne, s'installe à Boston en 1863, aidée par l'abolitionniste Garrison ; elle devient sculpteuse, spécialisée dans les héros de l'abolition et de la guerre de sécession.

¹²⁵⁵ « Les femmes au salon de 1866 » par Hélène B.[ertaux ?] à partir du n°71, 5 mai 1866.

¹²⁵⁶ Marceline DUBOIS, « Un peu de tout », art. cité.

« Ne croyez pas que les femmes restent étrangères à ce grand labeur, s'il en est d'oisives par l'insouciance que donne la fortune, il en est d'autres jalouses de payer leur tribut au progrès par un travail actif et intelligent (...). Oui, le siècle est tourmenté, un malaise général le travaille, mais au sein de ce flux et reflux, un principe moral se maintient qui triomphera de l'égoïsme et régènera la société. Voici que déjà les ténèbres se dégagent, l'horizon s'éclaircit, un monde nouveau se fait pressentir qui ne laissera rien en dehors de ses prévisions et dans lequel l'activité féminine trouvera à se manifester utilement. Nous voudrions, pour notre part, qu'une place spéciale fût réservée aux travaux des femmes à l'exposition universelle de 1867. (...) Depuis 1830, époque que les disciples de Saint-Simon ont marquée de leur brillant passage, combien de théories nouvelles se sont fait jour ! Wilhem puis Chevé ont popularisé la musique. La Boulaye, Sainte-Beuve, Jules Simon, Pelletan, Michelet, Quinet et tant d'autres ont vulgarisé la science. La Sorbonne a eu ses conférences où les femmes sont accourues. Les écoles professionnelles, dirigées par des femmes d'un talent incontesté, sont devenues des pépinières industrielles d'un ordre élevé, et l'Impératrice, après avoir constaté en Rosa Bonheur le droit des femmes aux récompenses honorifiques, résout la question du droit au travail en faisant admettre, selon leurs capacités, les femmes dans le service de la télégraphie électrique. (...) Les signes des temps sont manifestes ; l'élément féminin tend à intervenir efficacement. L'excès d'égoïsme nous conduira à une réaction morale, sans laquelle un cataclysme social achèverait notre ruine »¹²⁵⁷

Comme le souligne la référence élogieuse au saint-simonisme, ce texte est très imprégné par les idées qui ont marqué Eugénie Niboyet trente-cinq ans auparavant : l'opposition entre d'une part le constat d'un monde menacé par la ruine, la révolution sociale et l'égoïsme, et d'autre part la foi dans le progrès matériel, la créativité de l'être humain et l'espoir d'une régénération morale due aux femmes, apparaît ici comme un reliquat stéréotypé des idées en vogue autour de 1830, la part de subversion en moins. Le *Journal pour Toutes* reflète bien la façon dont une certaine bourgeoisie a assimilé et perpétué une partie de la doctrine saint-simonienne et/ou des théories fouriéristes, celles-ci étant épurées de toute référence à « la femme libre ». On retrouve dans ses colonnes des expressions caractéristiques – concernant notamment l'apostolat des femmes, l'unité complémentaire du couple humain, la nécessité de fonder l'harmonie sociale – mais qui sont désormais pleinement adaptées à l'idéologie familiale dominante : il n'est plus question de liberté amoureuse, ni d'indépendance des femmes. La vision du Progrès d'Eugénie Niboyet, qui s'incarne à la fois dans les innovations matérielles et dans les prouesses des femmes, traduit également une continuité avec le passé. En témoigne aussi son éloge des hommes formés par dans le mouvement saint-simonien, qui ont pu assouvir leur désir d'action et de progrès par de brillantes réalisations qui culminent sous le second Empire – après avoir abandonné la

¹²⁵⁷ Eugénie NIBOYET, « Les signes du temps », art. cité. Plusieurs articles sont ensuite consacrés à l'Exposition universelle en juin et juillet 1867.

contestation des années 1830 : « rien n’a échappé à leur initiative, toutes leurs promesses ont été tenues, ils n’ont rien dû à leurs aïeux, leurs front rayonnaient d’assurance, ils portaient les destins du monde ! » dit d’eux Eugénie Niboyet¹²⁵⁸. Sans doute peut-on lire entre ces lignes admiratives une certaine amertume de n’avoir pas pu suivre la même voie que ses anciens compagnons, faute d’instruction, de diplôme, de carrière ouverte. En tant que femme, elle-même n’a eu que sa plume pour faire ses preuves et tenter de prolonger son engagement initial, sans aucun gain matériel semble-t-il. La presse est finalement le seul domaine de la « modernité » auquel elle puisse prétendre accéder et, grâce à son journal, c’est la seule des anciennes saint-simoniennes à reprendre une parole publique, avec des objectifs proches de ceux qu’elle poursuivait dans sa jeunesse. Elle reste en particulier convaincue que c’est à la bourgeoisie de porter la bonne parole à la classe prolétaire, et aux femmes de convertir les hommes au Bien. C’est donc avant tout aux femmes de la bourgeoisie que son *Journal* s’adresse, bien sûr parce que ce sont elles qui peuvent l’acheter, mais surtout parce qu’elles apparaissent comme les instruments privilégiés du Progrès, en tant que classe située dans le « juste » milieu de l’échelle sociale :

« Bourgeoises indifférentes, citoyennes inutiles au monde et à vous, regardez moins à votre miroir et plus en votre conscience ; vous êtes le point intermédiaire qui relie les extrémités de la chaîne de l’humanité ; soyez le lien, soyez la virtualité. »¹²⁵⁹

Si elle admoneste souvent ses lectrices, en appelant à leurs responsabilités sociales et morales, Eugénie Niboyet fait aussi à plusieurs reprises un vibrant éloge de la bourgeoisie. Elle affirme que c’est de cette classe « que sortent, en plus grand nombre, les types d’après lesquels se règle l’humanité »¹²⁶⁰, et que, le bourgeois se mêlant toujours « au mouvement social pour en maintenir l’équilibre », « chaque progrès lui a dû quelque chose »¹²⁶¹. Finalement, cette tension que l’on remarque dans le *Journal pour Toutes* entre une attirance

¹²⁵⁸ Elle rappelle brièvement l’histoire de ces saint-simoniens : « Il y a trente-cinq ans de cela, des hommes jeunes, pleins d’ardeur et de foi, consacraient le principe de l’égalité des sexes et le droit au travail pour les femmes. Leur génie égalant leur ardeur, tous ils se sont loyalement acquis de hautes positions sociales et les théories qu’ils prêchaient sont devenues les vérités pratiques qu’ils avaient annoncées avec un accent de conviction tenant de la prophétie. Ces hommes ont aujourd’hui dans leurs mains la richesse sociale ; ils l’ont mobilisée, ils en ont fait une force au profit de la science, des arts, de l’industrie. (...) Par les travaux que je désigne, n’a-t-on pas reconnu ces deux intrépides pionniers qui ont établi nos grandes lignes ferrées, fondé le Crédit mobilier (...), les frères Pereire en un mot ? En effet, à la tête du mouvement financier du dix-neuvième siècle, leurs théories économistes sont approuvées par MM. Michel Chevalier, Charles Duveyrier, Flachet, Fournel, Broët, Louis Jourdan, Guérault et d’autres encore, leurs amis ou leurs disciples » (Eugénie NIBOYET, « Société mutuelle de protection pour les femmes », *Journal pour Toutes*, n°47 du 16 septembre 1865).

¹²⁵⁹ *Ibidem*.

¹²⁶⁰ Eugénie NIBOYET, « Aux femmes », *Le Journal pour Toutes*, n°68, 14 avril 1866.

¹²⁶¹ Eugénie NIBOYET, « Aux femmes », *Le Journal pour Toutes*, n°74, 26 mai 1866.

pour les progrès scientifiques et techniques d'une part, et la volonté de fixer les rapports entre les sexes d'autre part, semble condenser toute la complexité de l'idéologie bourgeoise : celle-ci érige les catégories de genre en rempart contre la menace potentielle contenue dans les bouleversements économiques, et dans les évolutions symboliques qui les accompagnent, alors que ces bouleversements sont aussi source de prospérité pour la bourgeoisie et incarnent les progrès dont elle se veut la porte-parole¹²⁶². L'originalité d'Eugénie Niboyet est d'essayer d'ouvrir aux femmes le monde masculin du Progrès, sans leur faire pour autant quitter le monde féminin du Foyer. Il s'agit en quelque sorte de féminiser le Progrès. Avec une partie des élites bourgeoises « progressistes » – dont sont issus ses collaborateurs/trices – elle est convaincue qu'il faut faire évoluer partiellement le statut des femmes, afin qu'elles puissent plus efficacement jouer leur rôle de moralisatrices, au service de l'harmonisation sociale. On reconnaît ici un mélange entre le modèle des dames patronnesses, chargées de pacifier la société, et l'idée saint-simonienne et fouriériste d'une nécessaire « libération » du féminin afin de le rendre agissant pour le bien commun. Toutefois, l'expression d'« émancipation de la femme » chère aux utopistes est évincée de la rhétorique du *Journal pour toutes* : je n'ai trouvé qu'une seule fois le terme « émancipation », sous la plume d'un homme¹²⁶³, preuve qu'il s'agit bien dans ce domaine d'une période de régression, par rapport à l'avant 1848. Seule a survécu la pensée de certains socialistes des années 1830-1840 visant à réconcilier toutes les composantes de la société afin d'éviter un cataclysme révolutionnaire : l'objectif est de pérenniser – en les réaménageant quelque peu pour les consolider – l'ordre genré¹²⁶⁴ et l'ordre social existants. Au terme de la première année du journal, Eugénie Niboyet demande aux lectrices d'intensifier leurs efforts pour remplir dignement leur tâche, et rappelle ceci :

« Il ne faut pas oublier qu'en dehors de la politique, le rôle de la femme comme fille, épouse et mère n'est pas ce qu'il devrait être et que, sans poursuivre la ridicule chimère d'intervertir les sexes, il est nécessaire d'établir les droits de chacun. Nous prêchons l'harmonie, non la révolte, en enseignant la pratique des devoirs sociaux. »¹²⁶⁵

¹²⁶² Voir Katherine BLUNDEN, *Le Travail et la Vertu...*, ouv. cité, et Victoria E. THOMPSON, *The Virtuous Marketplace...*, ouv. cité.

¹²⁶³ E. LABBE, « Comment on doit parler aux femmes », *Journal pour Toutes*, n°54 du 4 novembre 1865. Par ailleurs, je n'ai relevé qu'une occurrence du verbe émanciper, à propos de l'ouvrage d'un homme (« Lettre à M. Pelletan sur son ouvrage *Le monde marche* » par Adèle T. », *Journal pour Toutes*, n°113, 5 octobre 1867).

¹²⁶⁴ Eugénie NIBOYET, « Souhaits », *Journal pour Toutes*, n°10 du 31 décembre 1864 : « Que l'autorité paternelle se fasse accepter avec amour ; que le sentiment du devoir devienne la règle de conduite de tous... (...) Enfin que le sexe fort soutienne par équité le sexe qu'il appelle faible... ».

¹²⁶⁵ Eugénie NIBOYET, « A nos lectrices et lecteurs », *Journal pour Toutes*, n°49 du 30 septembre 1865.

Refusant tout autant la lutte des classes que la confusion des sexes, Eugénie Niboyet cherche à transformer en douceur la société, par l'intermédiaire des femmes. C'est en ce sens qu'on peut attribuer une dimension « politique » au journal. Celui-ci met en scène une solidarité féminine qui transcenderait les divisions de classes – mais serait initiée par les bourgeoises – et permettrait ainsi de pacifier et moraliser l'ensemble de la société, grâce à l'éducation et à l'instruction.

II.3.2. Gouverner les consciences, moraliser les masses

La mission que le *Journal pour Toutes* confie aux femmes de la bourgeoisie réactualise ce lien entre le religieux, le social et le politique qui caractérisait les utopies socialistes des années 1830-1840 et l'intervention des femmes en 1848. Ce lien a toutefois perdu la dimension mystique qu'il avait auparavant. Il ne s'agit plus de réinterpréter les Evangiles, de fonder une nouvelle religion, et d'instaurer une nouvelle morale qui serait révélée par les femmes : ces dernières doivent seulement transmettre et rendre efficace la morale chrétienne/bourgeoise. Eugénie Niboyet s'y emploie activement par le biais de son journal, au point que l'on peut se demander si celui-ci n'est pas pour elle une alternative à la prédication¹²⁶⁶. Petite-fille de pasteurs, elle doit peut-être en partie à cet entourage familial son propre goût pour l'éducation et la moralisation des masses, qu'elle développe lors de son expérience saint-simonienne. Toujours est-il que plusieurs de ses textes retentissent comme s'ils étaient prononcés du haut d'une chaire, mêlent des accents de sermons chrétiens et des réminiscences saint-simoniennes et fouriéristes. Sa première adresse aux lectrices en donne un bon exemple :

« Dans son poème intitulé "Le Mérite des femmes", Legouvé dit : "*les Hommes font les lois, les Femmes font les mœurs*". De cette vérité faut-il conclure que si les mœurs sont mauvaises le tort en est exclusivement aux femmes ? Certes ce ne serait voir qu'un côté de la question, car il n'est pas plus possible de séparer les lois de la morale, qu'il n'est possible d'isoler un sexe de l'autre, *la famille se fondant sur l'union du couple, extension de l'individu social, homme et femme*. Mais ces deux moitiés, égales devant Dieu, diverses par leur nature propre, concourent chacune, dans la mesure de ses forces, à l'œuvre moralisatrice dévolue à l'humanité. (...) A notre époque il n'y a pas *absorption* préméditée d'un sexe par l'autre ; il y a *indifférence*. *Le mien fait oublier le tien*, et l'égoïsme, replié sur lui-même, rompt avec les attractions naturelles qui acheminent l'homme, par *la solidarité et la réversibilité*, vers le *principe immortel de la fraternité universelle*. (...) La place que nous venons occuper est vacante. On a

¹²⁶⁶ Parlant d'elle à la troisième personne, elle évoque « l'ardent amour du bien qui lui fait considérer sa tâche comme un apostolat » (Eugénie NIBOYET, « En finissant notre première année », *Journal pour Toutes*, n°52, 21 octobre 1865).

beaucoup contesté, beaucoup démolì, notre œuvre est de maintenir et de réédifier. Les matériaux ne manquent pas. (...) Que suis-je (...), moi fondatrice de cette œuvre, sinon un faible instrument entre les mains de Dieu ! Toutefois, *s'il me manque le talent qui donne la puissance, j'ai le courage qui fait entreprendre, la fermeté qui sait maintenir* ! Les feuilles éphémères tombent sous le vent, mais le gland contient le chêne que le temps voit se développer et grandir. (...) Si Dieu et l'humanité sont pour nous, qui sera contre nous ? »¹²⁶⁷

Pour « maintenir et réédifier », Eugénie Niboyet entend faire de son journal un instrument d'éducation morale et d'instruction générale. Reprenant à destination des femmes des classes moyennes le modèle de l'instruction populaire organisée pour les hommes des classes ouvrières, il propose de nombreux articles pédagogiques, censés donner à ces femmes quelques clés du monde contemporain. Par ailleurs, la rédactrice et ses collaborateurs prennent de façon récurrente les thèmes de l'éducation et de l'instruction pour sujets de leur réflexion. Un concours est même lancé, proposant aux abonnées de réfléchir sur « le programme d'enseignement à suivre pour l'éducation » des femmes dans l'avenir¹²⁶⁸. Les divergences entre les collaborateurs portent sur le cadre, le contenu et les objectifs de l'enseignement destiné aux filles, cependant tous s'accordent pour légitimer une meilleure instruction pour elles, afin de donner à la femme « sa véritable valeur comme fille, épouse et mère »¹²⁶⁹. L'instruction n'est pas envisagée comme un accès à une carrière professionnelle, à l'autonomie, à l'égalité intellectuelle avec les hommes, mais est conçue comme un pilier de l'éducation : elle doit détourner de l'oisiveté, fortifier le sérieux, la raison et le sens moral, renforcer les liens familiaux en rendant l'épouse capable de comprendre son mari et la mère d'aider ses fils. De nombreux articles font l'éloge des écoles professionnelles de filles, qui concernent en priorité des élèves issues des classes moyennes ; dans les derniers mois du journal, plusieurs collaboratrices se félicitent de l'ouverture des cours Duruy, même si elles signalent que leur coût les réserve à une minorité. Comme le rappelle Anna Puéjac : « C'est bien de s'occuper d'abord des filles des classes pauvres, c'est là qu'existent les abus les plus regrettables ; mais les filles des classes plus élevées, celles de la bourgeoisie et du petit commerce, méritent aussi une large part de l'intérêt de tous. Les premières parce qu'elles ont

¹²⁶⁷ Eugénie NIBOYET, « A nos lectrices », *Le Journal pour toutes*, n°1, 29 octobre 1864. Voir aussi d'autres articles d'Eugénie Niboyet, tels que « Aimez-vous ! » (n°15 du 4 février 1865), « Du pardon » (n° 41 du 5 août 1865), « La charité et l'aumône » (n°56 du 18 novembre 1865), « Aux femmes » (n°65 du 24 mars 1866)...

¹²⁶⁸ Eugénie NIBOYET, « A nos lectrices et lecteurs », *Le Journal pour toutes*, n°49 du 30 septembre 1865. Ce concours n'a visiblement pas inspiré les abonnées (les hommes ne sont pas admis à concourir), malgré la promesse d'une médaille d'or : il n'en est plus question par la suite.

¹²⁶⁹ Eugénie NIBOYET, « Quel mode d'enseignement est le vôtre ? », *Le Journal pour toutes*, n°5, 26 novembre 1864.

une influence marquée sur les classes qu'elles dominent et sur celles dont elles font partie ; les secondes, parce qu'elles doivent pénétrer dans la vie active de l'homme et remplacer souvent auprès de leurs enfants, les instituteurs et les institutrices (...) »¹²⁷⁰. L'idéal serait, selon, Eugénie Niboyet, « la création, pour les femmes, d'une école normale centrale dont le siège serait Paris, [qui] aurait cet avantage de rayonner partout et de servir de pépinière intellectuelle où l'on ne s'occuperait pas seulement de la culture de l'esprit, mais aussi du développement des facultés morales, qui permettent de faire marcher de front l'éducation et l'instruction »¹²⁷¹.

L'instruction dont il est question dans le *Journal pour Toutes* apparaît donc bien comme un moyen de gouverner les esprits, ceux des femmes des classes moyennes d'abord, puis, par leur intermédiaire, ceux de l'ensemble de la société. Eugénie Niboyet et ses collaborateurs en parlent comme d'un levier d'action à la fois politique et dépolitisé. D'une part il s'agit de refonder l'ensemble des rapports sociaux, en partant du principe que le plus « privé » – les rapports entre individus dans la famille – a une répercussion sur le fonctionnement global de la Cité. D'autre part, l'éducation et l'instruction sont présentées comme un thème uniquement moral et social, ce qui permet une apparence de neutralité politique. Non cautionné, le journal évite de prendre le moindre risque : même pour rendre hommage à la veuve de Lincoln après l'assassinat de celui-ci, des précautions oratoires sont de mise¹²⁷². A l'occasion, Eugénie Niboyet fait aussi allégeance au régime, félicitant par exemple l'empereur et l'impératrice d'encourager le progrès¹²⁷³. En réalité, elle exprime surtout ses sympathies pour des personnalités telles que Victor Duruy, Jules Simon, Louis Jourdan, Charles Sauvestre, Jules Michelet : sans se placer dans un courant politique défini, elle se situe du côté des élites « libérales », dont le spectre va des antibonapartistes conciliants avec le régime jusqu'aux républicains modérés. A deux reprises seulement le journal s'éloigne un peu de son extrême prudence, en effleurant le sujet du vote des femmes. Un « petit courrier de Normandie », signé Maria H. de V., évoque à mot couvert les pressions exercées sur les paysans lors des élections municipales, et déplore que les femmes – plus

¹²⁷⁰ Anna PUEJAC, « De l'instruction des femmes », *Le Journal pour Toutes*, n°22 du 25 mars 1865.

¹²⁷¹ Eugénie NIBOYET, « Le Rapport sur l'enseignement », *Le Journal pour Toutes*, n°21, 18 mars 1865.

¹²⁷² Eugénie NIBOYET, « A Madame Lincoln », *Le Journal pour Toutes*, n°28 du 6 mai 1865.

¹²⁷³ Eugénie NIBOYET, « Les signes du temps », art. cité.

courageuses et incorruptibles – ne puissent y participer¹²⁷⁴. Enfin Eugénie Niboyet elle-même, faisant l'éloge de « la femme industrielle et industrieuse », interpelle les autorités :

« Vous admettez en droit la marchande ? acceptez en fait son intervention, associez-la publiquement aux progrès de l'industrie, recueillez sa voix, et, si l'époux vote pour lui et pour l'épouse sa compagne, que, célibataire ou veuve, la femme puisse exprimer librement son opinion. Il y a trop de capacités féminines constatées pour qu'il ne soit pas du plus mauvais goût ou de la plus mauvaise foi de les nier. »¹²⁷⁵

Ces quelques phrases, qui s'éloignent de la ligne habituelle du journal, semblent révéler une certaine impatience de la rédactrice : peut-être laisse-t-elle là apparaître brièvement un peu de sa subjectivité, dissimulée d'ordinaire derrière l'identité de genre et l'identité de classe qu'elle revendique. Lui a-t-on reproché d'aborder ainsi les « matières politiques », ou bien est-ce une coïncidence : le *Journal pour Toutes* cesse alors de paraître, de juillet 1866 à mars 1867¹²⁷⁶. En septembre 1867, Eugénie Niboyet exprime ses regrets de ne pouvoir diriger un journal politique, surtout faute de pouvoir payer un cautionnement, car elle semble prête à utiliser l'intermédiaire d'un gérant pour contourner l'interdiction faite aux femmes¹²⁷⁷. La question n'est plus évoquée par la suite, à l'exception d'une chronique de Marceline Dubois, qui mentionne l'ouverture des Chambres en novembre, ajoutant aussitôt : « la politique est pour nous le fruit défendu, n'y touchons pas »¹²⁷⁸.

En conclusion, on peut dire que le journal d'Eugénie Niboyet reprend certaines idées des années 1830, en les modifiant pour les adapter aux modes de pensée du moment. Il véhicule surtout une conception du rôle de la Femme comme agent de progrès moral et de paix sociale, qui est largement répandue parmi les principales figures de la bourgeoisie « libérale » des années 1860, quelles que soient leurs opinions politiques. Le fameux livre de Jules Simon¹²⁷⁹, *L'Ouvrière*, est tout à fait représentatif de cette tendance : se présentant comme un ouvrage de morale, il fait de la famille l'instrument du salut et de la prospérité des

¹²⁷⁴ Maria H. de V., « Petit courrier de Normandie », *Le Journal pour Toutes*, n°43 du 19 août 1865.

¹²⁷⁵ Eugénie NIBOYET, « Aux femmes. La femme industrielle et industrieuse », *Journal pour Toutes*, n°79 du 13 juin 1866.

¹²⁷⁶ Les numéros 80 et 81 sont manquants, ce qui empêche de vérifier s'il s'agit d'une sanction du journal. Rien n'est reporté dans le dossier administratif du Bureau de la Presse, ce qui n'exclut pas un avertissement officieux, comme ceux reçus par Olympe Audouard. Le journal reprend avec le numéro 82, daté du 2 mars 1867.

¹²⁷⁷ Eugénie NIBOYET, « A une abonnée », *Le Journal pour Toutes*, n°110 du 14 septembre 1867.

¹²⁷⁸ Marceline DUBOIS, « Un peu de Tout », *Le Journal pour Toutes*, n°120, 23 novembre 1867.

¹²⁷⁹ Jules Simon (1814-1896), homme de lettres, figure de l'opposition libérale et anticléricale, député en 1863 ; il se consacre notamment à la question de l'instruction primaire et à celle du travail ; son livre *L'Ouvrière* connaît un grand succès, avec trois éditions dès sa parution en 1861. Pour une analyse de cet ouvrage, voir Joan W. SCOTT, « "L'ouvrière, mot impie, sordide". Le discours de l'économie politique française sur les ouvrières 1840-1860 », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°83, juin 1990, p. 2-15.

classes travailleuses. Selon lui, le travail industriel des femmes a ôté à ces dernière toute féminité, de même qu'il a fait perdre aux hommes leur virilité : le chaos ainsi engendré ne peut être réparé qu'en redonnant à la femme un rôle exclusif de ménagère, d'éducatrice, de gardienne des mœurs et de la foi. On retrouve aussi dans le *Journal pour Toutes* des idées semblables à celles qui président à la fondation des cours supérieurs pour jeunes filles à l'hiver 1867. Comme le ministre Victor Duruy, qui veut former des épouses et des mères toujours pieuses mais moins soumises à l'Eglise et auxiliaires des idées de progrès, le journal concilie une tonalité religieuse avec la critique des congrégations et des couvents. Très proche donc des personnalités libérales de son temps, Eugénie Niboyet a comme particularité de « féminiser » le discours de ces hommes qui, d'ordinaire, s'adressent aux pères et aux maris. Elle prend en effet la plume « en tant que femme », et pour diffuser ces conceptions en priorité parmi ses « sœurs » de la bourgeoisie. Tout en sollicitant l'appui des hommes, elle appelle ses lectrices à prendre elles-mêmes en charge l'amélioration de leur propre sort. Ce dernier objectif n'est pas présenté comme une fin en soi, mais comme un moyen : les femmes de la bourgeoisie sont implicitement appelées à seconder les efforts « progressistes » des hommes de leur classe, pour, selon Eugénie Niboyet, servir « l'intérêt général ». Dans ce but, elle somme ses lectrices d'abandonner leur passivité et leur propose de s'organiser, autour du journal dans un premier temps, puis dans le cadre d'une association féminine, comme nous le verrons dans la troisième partie.

III S'engager sur des questions d'actualité

Je voudrais achever ce chapitre en présentant les principaux thèmes que l'on retrouve dans les écrits de femmes des années 1850 et surtout 1860, que ce soit des romans, des essais, des articles de journaux. Plus on avance dans les années 1860, plus l'on perçoit une « libération » générale de la parole, sensible en France comme en Allemagne, malgré la persistance de diverses formes de censure et de répression. Cette amélioration relative des conditions d'expression bénéficie aux femmes comme aux hommes : les auteures engagées de la période s'aventurent de plus en plus dans des domaines qui ne sont plus spécifiques à leur « sexe », et où elles ne sont pas forcées de s'exprimer « en tant que femmes ». Certaines peuvent même afficher dans leurs textes une appartenance politique qui prime sur l'appartenance de genre, voire effacer totalement cette dernière identité. J'évoquerais ici les prises de positions individuelles, formulées de manière isolée, à distinguer des engagements collectifs de la fin des années 1860, dont il sera question dans la troisième partie.

Les grands thèmes abordés par les femmes, soit simultanément, soit séparément, me paraissent représenter divers aspects de la « modernité », dans la mesure où il s'agit de questions d'actualité, que beaucoup de contemporains jugent essentiel de régler afin que la société puisse poursuivre la « marche du progrès ». Il est intéressant de constater que ce sont les mêmes qui reviennent le plus fréquemment en Allemagne et en France, à savoir la « question des femmes », la « question religieuse », et la « question nationale ». Ce sont des sujets d'ordre général, qui ont pour particularité de toucher au politique mais de pouvoir être présentés de manière apolitique. Il est donc possible de s'exprimer dessus avec une liberté plus grande que lorsqu'on traite directement des institutions et des courants politiques : il semble plus facile de donner son opinion sans risquer la censure des autorités, et sans avoir à avancer une légitimité accordée aux seuls spécialistes ou aux seuls citoyens. J'essaierai de montrer comment ces questions se posent respectivement en France et en Allemagne, et quels sont les points communs et les différences dans la manière dont elles sont traitées.

Je m'arrêterai plus particulièrement sur ce que les contemporains nomment la « question des femmes » (« *Frauenfrage* »), car elle mobilise la quasi-totalité des auteures engagées de la période. Ce faisant, elles ne se marginalisent nullement mais se joignent à un débat général, largement initié et mené par des hommes. C'est en effet une question très liée à la perception que les contemporains ont des évolutions en cours, ainsi qu'à leur conception du Progrès. C'est l'un des aspects d'une réflexion globale sur la façon de gagner l'ensemble de la société aux idées libérales. Les hommes se disant progressistes qui se prononcent sur ce sujet incarnent des points de vue très divers, mais, en tant que défenseurs de la liberté d'expression, ils peuvent difficilement refuser aux femmes de rejoindre la discussion. De plus, celles-ci bénéficient d'une légitimité à toute épreuve en prenant la parole « en tant que femme » : elles se présentent comme étant les premières concernées par les décisions à prendre en la matière, et, le plus souvent, comme étant « par nature » compétentes pour dire ce qui convient à la Femme. Beaucoup veulent en profiter pour faire entendre des revendications et pousser à une amélioration de leur statut. De manière générale, la question de la place des femmes mêle la dénonciation de situations très concrètes avec des considérations théoriques sur ce qu'est la Femme, ce qu'elle doit rester, ce qu'elle est appelée à devenir. C'est sur ce dernier point que se manifestent les plus grandes divergences, lesquelles passent aussi bien entre les hommes qu'entre les femmes participant au débat.

La deuxième question d'actualité à laquelle réagissent certaines des auteures engagées que nous étudions, concerne la place de la religion et des pouvoirs religieux dans la société

moderne. Alors qu'il reste difficile de mettre ouvertement en cause les gouvernements et les institutions politiques, les Eglises ne sont plus aussi protégées de la critique que par le passé, et sont l'objet de débats assez similaires en pays catholique et en pays protestant. Nous examinerons de quelle manière des femmes peuvent s'afficher comme libres penseuses et dénoncer l'archaïsme des dogmes et des clergés, alors que les normes genrées font d'elles des gardiennes de la foi, et alors que la plupart des contemporains estime que les femmes sont, « par nature », enclines à la superstition et soumises aux hommes d'Eglise.

Enfin, la question nationale représente un sujet particulièrement actuel, même si elle ne se pose pas dans les mêmes termes en France et en Allemagne. Dans les deux pays toutefois, elle peut aussi bien correspondre à la formulation d'un projet démocratique qu'à l'expression d'un sentiment patriotique proche du nationalisme agressif. Nous examinerons ce qu'il en est dans les écrits de diverses auteures engagées, en recherchant dans quelle mesure identité de genre et identité nationale se recoupent et s'influencent mutuellement.

III.1. La « question des femmes » n'est pas (que) la question des femmes

« L'aspiration de notre époque vise le libre développement de soi, l'épanouissement personnel, et l'autodétermination. (...) Si la civilisation, en partant de ces principes de base, se donne pour tâche de rendre possible ces conditions de vie à tous les êtres humains de la même manière, et ne veut pas accorder aux seuls hommes les privilèges de la naissance, alors c'est une question qu'il faudra régler à l'échelle de l'humanité toute entière. Si nous considérons maintenant les femmes comme intégrées, comme des maillons légitimes de la grande chaîne humaine, alors il n'y aura plus lieu de réserver aux seuls hommes les institutions scientifiques, sociales et industrielles, et d'en exclure les femmes. Ainsi, il faut que cette "question des femmes", qui n'est spécifique qu'en apparence, se dépouille de son habillage spécial et qu'elle devienne ce qu'elle doit devenir – une question humaine, générale et sociale, à laquelle toute l'humanité est appelée à travailler. »¹²⁸⁰

Cette déclaration de Minna Pinoff, qui consacre plusieurs livres à ladite « question des femmes », cerne bien les problèmes soulevés par beaucoup d'auteures, en Allemagne et en France. Il s'agit d'abord de changer le regard de la société sur les femmes, afin qu'elles ne soient plus considérées uniquement en fonction des normes du féminin, mais aussi en tant qu'êtres humains : il faut pouvoir passer d'une approche genrée à une approche universaliste, qui s'intéresse aux personnes sans se soucier de leur sexe. Ce faisant, il serait possible

¹²⁸⁰ Minna PINOFF, *Reform der weiblichen Erziehung als Grundbedingung zur Lösung der sozialen Frage der Frauen*, Breslau, 1867, p. 3-4. Minna Pinoff, épouse d'un notable de Breslau, dirige dans cette ville une institution pour jeunes filles.

d'intégrer les femmes au mouvement du siècle, qui s'incarne notamment par le développement de l'autonomie individuelle, perçue comme représentative du Progrès. Enfin, l'ensemble des forces progressives est appelé à s'intéresser au sujet : résoudre la « question des femmes » est présentée comme une entreprise d'intérêt général, qui ne saurait être laissée aux mains des seules femmes. Cet effort pour impliquer les hommes, maintes fois répété dans divers textes de femmes, peut paraître un peu surprenant en regard de la foule d'écrits contemporains produits sur le sujet par des hommes. Comme le constate Louise Otto – qui souhaite, il est vrai, souligner l'aspect actuel et urgent de son propre engagement, et n'hésite donc pas à forcer le trait :

« Dans le calme politique où nous vivons présentement, la question des femmes est passée au premier plan, et domine d'une façon qui était auparavant presque impensable. Dans chaque journal, dans chaque association, dans chaque assemblée populaire, on discute de cette question – que ce soit dans un esprit de progrès, ou bien d'immobilisme, ou avec l'esprit le plus réactionnaire. Personne n'ose plus l'écarter, l'ignorer comme ce fut le cas si longtemps – à demi consciemment, à demi inconsciemment – et il arrive même que ceux qui le faisaient autrefois prétendent maintenant avoir toujours été convaincus de la nécessité d'une solution à cette question. »¹²⁸¹

Cette description – en grande partie corroborée par les sources contemporaines – rappelle que ladite question des femmes n'émane pas en premier lieu des auteurs de sexe féminin. Il ne s'agit pas tant de questions posées par les femmes que de questions que les hommes – plus précisément les élites intellectuelles et politiques qui se disent « libérales » – se posent sur elles. En réalité, ce ne sont pas les femmes qui font problème, mais les relations entre les sexes, leur interaction dans les divers domaines de la vie sociale, le comportement des hommes envers les femmes. Bien sûr, le point de vue androcentré l'emporte : l'expression même de « question des femmes » suggère que celles-ci représentent un corps presque étranger, ou du moins mal intégré à la société actuelle, un facteur de troubles potentiels ou avérés, qu'il s'agit de neutraliser de toute urgence. Les contemporains traduisent ainsi la conscience plus ou moins claire qu'ils ont du décalage croissant entre trois données : l'idéologie genrée dominante, issue de la fin du XVIII^e siècle, qui n'a fait depuis qu'affirmer son caractère politiquement conservateur ; la participation réelle des femmes de tous les milieux à la vie économique, sociale et intellectuelle ; le regain – surtout dans les années 1860 – des valeurs libérales qui, tant sur le plan économique que politique, exigent la disparition des contraintes arbitraires qui pourraient entraver le Progrès. Toute discussion sur

¹²⁸¹ Louise OTTO, « Altes und Neues aus der Frauenwelt », *Deutsches Wochenblatt*, n°8, 18 février 1866, p. 60.

la question des femmes porte donc sur la définition de ce que doit être la place des femmes et l'utilisation du « féminin » dans une société moderne, adaptée aux évolutions économiques, politiques, démographiques, aussi bien que d'ordre culturel et social.

Il faut rappeler ici que la « question des femmes » – quelle que soit la forme et le contenu qu'elle prenne – reparaît à chaque moment du siècle où l'on perçoit des transformations particulièrement rapides ou profondes, et où les références habituelles paraissent sans rapport avec la réalité du présent. Cela a été le cas autour de 1830 et en 1848, comme nous l'avons vu en première partie. Le fait que cette « question des femmes » ressurgisse dans la décennie 1860 révèle à quel point beaucoup de contemporains ressentent leur époque comme très instable. Certes, dans ces années-là, ni la France ni l'Allemagne ne connaissent de révolution, mais les bouleversements dus à l'industrialisation s'accroissent, jusque dans une Prusse où l'économie est encore largement agricole et artisanale. Les cadres politiques semblent promis à d'importantes évolutions, que ce soit en Allemagne – où la question nationale, en suspens, pèse de plus en plus – ou en France – où la vie parlementaire s'anime et ouvre de nouvelles perspectives. Pour autant, le caractère toujours très autoritaire des gouvernements en place ne permet pas de discuter librement de sujets politiques trop brûlants : comme le laisse entendre Louise Otto, la « question des femmes » peut être aussi une alternative dans ces circonstances, en offrant un terrain de débat moins risqué que d'autres. Il ne faut pas non plus négliger l'aspect utilitariste de la notion de Progrès qui a cours alors : les contemporains cherchent à répertorier, organiser et exploiter le plus rationnellement possible toutes les forces en présence dans la société. Or la part théoriquement allouée aux femmes et au « féminin » n'est peut-être plus aussi évidente que lors de la décennie précédente, où la réaction politique imposait – au moins en principe – le respect d'un ordre moral et social traditionnel. Force est de constater que nombre de femmes sortent des cadres prévus par l'idéologie genrée : beaucoup restent célibataires, et davantage encore se sont intégrées aux nouvelles structures du travail salarié. En outre, certaines se saisissent d'une parole publique, et trouvent parfois une relative audience, pour réclamer une amélioration de leur statut et le droit d'intervenir dans les enjeux du moment. Beaucoup d'hommes estiment nécessaire de leur répondre, soit pour abonder dans leur sens, soit pour « canaliser » leurs revendications en posant des limites à ne pas franchir. Pour illustrer ce dernier cas, citons l'exemple du publiciste Joseph Heinrichs, qui aide Louise Otto à faire

éditer *Das Recht der Frauen auf Erwerb* en ajoutant une préface très modérée¹²⁸². Il y précise que l'agitation présente pour le droit des femmes n'a rien à voir avec les idéaux confus des années 1840, et qu'il s'agit là d'une libération du travail des femmes et non de l'émancipation des femmes par le travail. Il insiste également sur la nécessité d'apporter une solution « allemande » à la question des femmes, en distinguant de ce qui se produit en Angleterre et surtout en France¹²⁸³ : une fois de plus, le projet de construction nationale conditionne ce qui est envisageable concernant le statut des femmes.

En Allemagne comme en France, on peut répartir en deux groupes les hommes des milieux libéraux et démocrates qui s'expriment publiquement sur la question des femmes. Les uns secondent les femmes qui s'engagent pour améliorer leur statut, ils leur apportent leur soutien de diverses manières, mais en acceptant globalement de rester à l'arrière-plan. Nous avons vu à propos de Julie Daubié le rôle joué par Arlès-Dufour, qui met à disposition son argent et ses relations, mais reste relativement effacé. Citons aussi par exemple Louis Jourdan et Adolphe Guérout, tous deux également anciens saint-simoniens, qui défendent des points de vue différents mais ont en commun d'accorder beaucoup d'attention à la question des femmes dans leurs journaux respectifs – le *Siècle* et l'*Opinion Nationale* – où ils laissent de temps à autre la parole aux femmes. En Allemagne, on peut citer quelques personnalités proches de Louise Otto, que l'on retrouvera, dans la troisième partie, liés à l'Association Générale des Femmes Allemandes : Ludwig Eckardt¹²⁸⁴, Robert Julius Rössler-Mühlfeld¹²⁸⁵,

¹²⁸² Racontant 26 ans plus tard les conditions de la parution de ce livre, Louise Otto explique que tous les éditeurs refusaient le manuscrit ; c'est pourquoi elle a accepté cette préface, bien plus prudente que ce qu'elle souhaitait à l'origine, dit-elle. Elle a aussi dû transformer le titre initial, qui était « das Recht der Frauen » (« le droit des femmes »), en ajoutant « auf Erwerb » (« à gagner leur vie ») : Louise OTTO, « Das Recht der Frauen », *Neue Bahnen*, 22. Band, n°19 et n°20 des 1^{er} et 10 octobre 1892, reproduit dans Louise OTTO-PETERS, *Das Recht der Frauen auf Erwerb*, Hg. im Auftrag der Louise-Otto-Peters-Gesellschaft, von Astrid Franzke, Johanna Ludwig, Gisela Notz, Leipziger Universitätsverlag, 1997, p. 9-14.

¹²⁸³ Joseph HEINRICHS, « Vorwort », préface à Louise OTTO-PETERS, *Das Recht...*, ouv. cité, édition de 1997, p. 121-126. Joseph Heinrichs (? - ?) est un auteur installé à Lissa (Posnanie).

¹²⁸⁴ Ludwig Eckardt (1827-1871), professeur de littérature, a dû s'exiler après sa participation au Mai de Dresde en 1849. Revenu en Allemagne, il appartient au Parti Démocrate Populaire (Demokratische Volkspartei) ; de 1865 à 1867, il rédige à Mannheim le journal démocrate *Deutsches Wochenblatt*, où il se montre très attentif à la question des femmes.

¹²⁸⁵ Robert Rössler, alias Julius Mühlfeld, (1839-1881) est libraire et publiciste à Leipzig. Il est rédacteur au *Mitteldeutsche Volkszeitung* fondé par August Peters, qu'il reprend après la mort de celui-ci. A partir de 1866, il écrit dans le nouveau journal de Louise Otto, *Neue Bahnen*. En 1869, il publie un roman, *Freie Bahn*, où il plaide pour les mariages d'amour et le droit des femmes au travail, et un traité d'histoire (*1848-1868. Zwanzig Jahre Weltgeschichte für das deutsche Volk*), où il expose la nécessité d'éduquer politiquement le peuple, en prenant en compte tout autant les femmes que les hommes.

Moritz Müller¹²⁸⁶. Beaucoup plus nombreux et plus prolixes sont les hommes de la deuxième catégorie, qui s'emparent de la question des femmes à leur propre profit, sans guère consulter les premières intéressées. Leur objectif est de contrôler l'intégration des femmes à la société de l'avenir, dans un sens conforme à leurs conceptions politiques : leur réflexion sur le sujet explore en effet la possibilité de concilier modernité et tradition, libéralisme et autorité, droits individuels et hiérarchie, dans la perspective d'une république capable de réunir la majorité des courants politiques. Nous avons déjà parlé de Jules Michelet et de ses divers ouvrages, en particulier *L'Amour* (1858) et *La Femme* (1859), qui consacrent sa réputation de « spécialiste » de la question. Jules Simon est également l'une des principales références des contemporains, avec son étude *L'Ouvrière* (1861) ; il est aussi l'auteur d'un autre livre à succès, *L'Ecole* (1865), dont une partie est consacrée à l'éducation des filles¹²⁸⁷. Comme nous le verrons plus loin, ses livres ont aussi un grand écho en Allemagne, et ne sont pas étrangers à la construction identitaire de la Femme Allemande. Citons enfin parmi d'autres Paul Thouzery, Eugène Pelletan, Louis Bouyon. Le premier, ancien collaborateur de *La Parisienne* et rédacteur de la *Gazette des Familles*, publie *La Femme au XIX^e siècle. Ce qu'elle est – ce qu'elle doit être*, et cherche à fonder une association de bienfaisance et un journal qui se consacraient à résoudre la question du devenir sociale des femmes¹²⁸⁸. Le second, qui a côtoyé Jeanne Deroin en 1848-1851¹²⁸⁹ et est devenu représentant républicain en 1863, est l'auteur de *La Charte au foyer* (1864), *La Famille : la mère* (1865) et de *La Femme au XIX^e siècle* (1869)¹²⁹⁰. Le troisième lance en mars 1869 un journal bimensuel, intitulé *Le Journal des Femmes*, par lequel il prétend « éclairer les femmes sur leur vraie dignité », afin de

¹²⁸⁶ Moritz Müller (1816-1895) est un entrepreneur de Pfortzheim, où il fonde en 1865 une association culturelle féminine. Il publie dans les années 1860 diverses brochures sur l'organisation du travail et sur les institutions politiques, où il prend toujours en considération le statut des femmes, dans un sens progressiste.

¹²⁸⁷ Jules SIMON, *L'Ecole*, Paris, A. Lacroix, 1865. Le livre connaît sept éditions en 1865. Il plaide pour l'instauration de l'obligation scolaire et pour la création d'un véritable enseignement pour les filles – qui préserve bien sûr la spécificité de ces dernières. Il en profite pour déplorer le renoncement de l'homme – éclairé mais indifférent – face à sa femme – fanatisée par les religieuses et le clergé, et explique qu'il est urgent de sauver « le principe sacré de l'autorité paternelle » (*Idem*, p. 159).

¹²⁸⁸ Il expose ses projets dans *La Femme au XIX^e siècle. Ce qu'elle est – ce qu'elle doit être*, Paris, Achille Faure, 1866. Ce livre est publié grâce à une souscription à laquelle participent 265 hommes (dont Ferdinand Buisson, Laurent-Pichat, Jules Lesguillon) et 20 femmes (dont André Léo, Hermance Lesguillon, Nelly Lieutier, Eugénie Niboyet). L'auteur prône la réhabilitation de la femme pour sauver l'avenir : « délivrer la femme de la servitude, car il faut bien se persuader que notre entière liberté est à ce prix ». Selon lui, la plus belle place des femmes est au foyer domestique, mais il leur faut aussi une dignité procurée par le droit au travail et à l'instruction.

¹²⁸⁹ Jeanne Deroin le mentionne dans une lettre à Léon Richer datant des années 1870 (Fonds Bouglé, BHVP). Elle publie aussi un texte de lui dans *L'Almanach des Femmes* pour 1854.

¹²⁹⁰ Judith F. Stone analyse sa contribution à la culture politique genrée qui s'impose parmi la bourgeoisie républicaine française : Judith F. STONE, « Republican Ideology, Gender and Class: France, 1860s-1914 », dans Laura L. FRADER, Sonya O. ROSE (ed.), *Gender and Class in Modern Europe*, Cornell University Press, Ithaca and London, 1996, p. 243-245.

« resserrer et fortifier les liens de la famille »¹²⁹¹. L'une des principales préoccupations de ces hommes est de combattre l'influence cléricale dont les femmes seraient à la fois les victimes et les instruments. Les auteurs allemands qui s'emparent de « la question des femmes » sont moins sensibles à ce problème particulier, mais eux aussi s'intéressent avant tout aux femmes comme à des agents sociaux qu'il est important de contrôler, fusse en leur accordant quelques nouveaux droits. Citons comme exemples Adolf Lette, Franz Holtzendorf et P. A. Korn, que nous retrouverons dans la troisième partie. S'il est, selon eux, inévitable d'intégrer les femmes aux évolutions économiques en cours, il faut en même temps préserver les rapports de pouvoir traditionnels entre les sexes, afin de contrer les menaces de déstabilisation sociale issues, notamment, de la révolution industrielle.

Cette inflation d'écrits sur « la question des femmes » au cours des années 1860 suscite deux types de réaction chez les Allemandes et les Françaises qui s'expriment publiquement. D'une part, comme Minna Pinoff, elles tentent de stimuler cet intérêt dans l'opinion, afin d'appuyer d'éventuelles réformes du statut des femmes auprès de ceux-là même qui sont en mesure de légiférer. D'autre part, plusieurs d'entre elles insistent sur la nécessité pour les femmes de prendre en main leur propre cause, de dire elles-mêmes ce qu'elles veulent, en fonction de leur expérience personnelle, ou parfois au nom d'une solidarité féminine qui transcenderait les classes sociales. Les débats portent majoritairement sur deux grands thèmes, où se révèlent l'intrication entre ordre social et ordre sexué : le travail et la place des femmes dans la Cité. La question du travail des femmes reprend la plupart des problématiques déjà posées par les enquêtes sociales de la première moitié du XIX^e siècle, qui ont une postérité jusque dans les années 1860¹²⁹². Elle est souvent présentée comme de nature purement économique, toutefois, la plupart du temps, les arguments moraux se mêlent aux considérations rationnelles et pragmatiques. En effet, l'idéologie dominante – aussi bien en Allemagne qu'en France – donne un rôle crucial au travail, considéré comme un instrument privilégié du Progrès et un pilier de la morale. L'un des enjeux de l'époque est donc d'appliquer aux femmes cette « religion » du travail¹²⁹³, qui apparaît comme un moyen de

¹²⁹¹ La rédaction, *Le Journal des Femmes*, n°1, mars 1869.

¹²⁹² Voir Dominique KALIFA, « Enquête sociale et différence des sexes au premier XIX^e siècle », dans Luc CAPDEVILA, Sophie CASSAGNES, Martine COCAUD et alii (dir.), *Le Genre face aux mutations. Masculin et féminin du Moyen Âge à nos jours*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2003, p. 107.

¹²⁹³ « Le dix-neuvième siècle prêche un nouvel Evangile – l'Evangile du travail. Le travail, si longtemps rabaisé, méprisé et méconnu, est exalté et reconnu comme le plus grand bien de l'humanité. Le devoir de travailler est proclamé, non pour une partie des hommes, ni pour une caste, mais pour l'humanité toute entière, et il s'en suit nécessairement aussi le droit pour tous les êtres humains à un travail libre, que l'on choisit soi-même,

réunir tous les membres de la société moderne dans un même idéal. Toutefois, cette intégration par le travail a certaines limites concernant les femmes : les prises de position de ceux qui se disent les porte-paroles des travailleurs – notamment dans le cadre de l’Internationale – montrent une conception profondément sexuée de la morale du travail, comme nous le verrons en troisième partie. Par ailleurs, la question du travail des femmes revêt également une dimension politique puisqu’elle pose – avec le salariat – le problème de l’autonomie. Le lien peut alors se faire avec la réflexion sur la place que les femmes peuvent et doivent occuper dans la Cité, en dehors de leur fonction familiale traditionnelle. Dans le cadre des débats provoqués par les contemporains partisans du libéralisme, il s’agit de définir si les principes libéraux ne doivent être appliqués aux femmes que dans le domaine économique ou bien s’ils doivent avoir, pour elles aussi, des conséquences politiques. Si l’autonomie matérielle est la condition de la citoyenneté, comment continuer de refuser celle-ci aux femmes qui gagnent leur vie ? Enfin, tous ceux qui envisagent de nouveaux modèles de société, pour un avenir qu’ils espèrent proches, s’interrogent sur la capacité des femmes à se conformer – notamment en tant qu’éducatrices – aux exigences d’un Etat démocratique¹²⁹⁴. Considérée sous tous ces aspects, la question des femmes peut donc être traitée comme un enjeu social et politique important, directement relié à l’apprentissage de la démocratie qui est esquissé dans ces années 1860.

III.1.1. Quelle place pour elles dans le monde du travail ?

La « question des femmes » est souvent réduite par les contemporains à celle du « travail des femmes », ou du moins cette dernière est-elle présentée comme une priorité, comme le cœur du problème. On peut ainsi éviter d’évoquer d’autres domaines de discriminations, et notamment la question des droits civils et politiques. Parler des femmes qui doivent travailler, c’est aussi pour les auteures engagées un moyen d’approcher la « question sociale » contemporaine, tout en restant – au moins en apparence – sur un terrain « féminin », où leur légitimité n’est pas attaquée. Certaines en profitent pour faire passer leurs idées politiques et/ou des propositions de réforme, telle Julie Daubié dans son livre sur « la

selon sa décision personnelle. (...) L’humanité toute entière, donc non seulement les hommes mais aussi les femmes, a sa part dans cette grande et inestimable conquête du travail libéré et honoré » (Jenny HIRSCH, « Die Bestrebungen zur Förderung der Erwerbsfähigkeit des weiblichen Geschlechts », *Der Arbeiterfreund*, 1868, 2. Heft, p. 188-212) ; Voir également ce qui précède sur le *Journal pour Toutes*.

¹²⁹⁴ Voir Judith F. STONE, « Republican Ideology... », art. cité, p. 241 et suivantes. Elle montre que de plus en plus de républicains sont conscients – même s’ils refusent souvent de l’assumer – d’un hiatus existant entre l’idéologie des sphères genrées et les exigences théoriques et concrètes posées par leurs principes politiques.

femme pauvre » : elle pose plusieurs principes concernant la protection des travailleurs, la nécessaire indépendance vis-à-vis des patrons et fabricants¹²⁹⁵, et demande « une répartition plus équitable de la richesse générale », qu'on ne peut réaliser « que par la solidarité morale et économique »¹²⁹⁶. Toutefois, la majorité des auteures qui s'expriment sur le « travail des femmes » cherchent avant tout à faire évoluer la condition des femmes de leur milieu – c'est à dire des classes moyennes et bourgeoises – en luttant contre les préjugés qu'elles-mêmes ont affrontés pour acquérir leur indépendance matérielle. Elles traitent donc souvent la question avec une particulière fermeté, même si elles utilisent globalement les mêmes arguments que ceux des hommes impliqués dans ce même débat.

L'expression « travail des femmes » ne concerne pas tout type d'activité effectuée par les femmes – les tâches domestiques et familiales étant perçues comme des devoirs « naturels » – et désigne en fait leur emploi salarié. Selon les circonstances et les auteur-e-s, il s'agit d'emplois dans le secteur industriel, dans celui des services (domestiques ou/et vendeuses ou/et employées d'administrations), ou bien de professions libérales. Tous ceux qui parlent de « travail des femmes » ne parlent pas des mêmes réalités ni des mêmes femmes, et il faut prêter attention à cette polysémie. Généralement, les défenseurs de la femme uniquement reproductrice, dépendante de l'homme nourricier, se déchaînent avant tout contre l'embauche des femmes dans les manufactures, même si cela demeure en réalité une part minoritaire de l'emploi féminin. Ceci s'explique doublement : d'une part ce phénomène a été, dès les débuts de la mécanisation du textile, l'un des principaux symboles de la révolution industrielle et de ses bouleversements néfastes¹²⁹⁷ ; d'autre part, les conditions indéniablement dramatiques faites à ces ouvrières peuvent être brandies – au besoin en étant encore exagérées¹²⁹⁸ – comme épouvantail, afin de repousser l'idée même du travail salarié pour les femmes, quel qu'il soit. La figure – largement caricaturée et fantasmée – de l'Ouvrière, cette

¹²⁹⁵ Voir Julie DAUBIE, *La Femme pauvre...*, ouv. cité, édition de 1992, tome 1, p. 74-75.

¹²⁹⁶ *Idem*, p. 100.

¹²⁹⁷ Voir Joan W. SCOTT, « La travailleuse », dans Georges DUBY, Michelle PERROT, *Histoire des Femmes en Occident*, tome IV, p. 479-511.

¹²⁹⁸ Voir Marie-Noëlle THIBAUT, « A propos des femmes dans le rapport Villermé », dans Vincent DUCLERT, Rémi FABRE, Patrick FRIDENSON (dir.), *Avenirs et avant-gardes en France. XIX^e-XX^e siècles. Hommage à Madeleine Rebérioux*, Paris, La Découverte, 1999 p. 106-112. Cet article montre que ledit rapport (1840) a été utilisé de façon abusive tout au long du XIX^e siècle par ceux qui vilipendent l'immoralité du travail féminin en usine et l'associent à la prostitution : le docteur Villermé n'évoque qu'un seul cas de prostitution, à Reims, qu'il n'a pas lui-même observé ; il ne remet jamais en question la légitimité du travail des femmes dans les manufactures.

réalité antiféminine par excellence selon Jules Michelet¹²⁹⁹, Jules Simon¹³⁰⁰, ou Adolf Lette¹³⁰¹, est aussi utilisée pour mieux valoriser l'idéologie bourgeoise de la mère au foyer¹³⁰² et la diffuser parmi les travailleurs. Ces derniers se réapproprient d'ailleurs le discours catastrophiste sur l'ouvrière, pour leurs propres fins. Ils s'en servent d'une part pour dénoncer l'immoralisme et la brutalité du capitalisme industriel : les ouvrières « déféminisées » par le travail, abusées financièrement et sexuellement par les patrons, deviennent le symbole de la surexploitation et de la déshumanisation inhérentes au capitalisme. Dans les professions les mieux structurées, elles sont considérées comme une concurrence, un ferment de désorganisation. D'autre part, comme en 1848, ils cherchent à valoriser/viriliser l'identité prolétaire et à s'affirmer face à la classe bourgeoise, en se posant comme protecteurs de leurs femmes et de leurs filles¹³⁰³. Ils réagissent ainsi à des propos tels que ceux de Jules Simon, qui a particulièrement bien su jouer sur cette fibre en mettant en cause la virilité des ouvriers qui laissent leur femme travailler et ne sont plus les seuls nourriciers de la famille¹³⁰⁴. Une fois de plus, les femmes – en l'occurrence celles de la classe ouvrière – se retrouvent placées, en tant qu'objets de représentations, au cœur des affrontements idéologiques et politiques du moment¹³⁰⁵. Mobilisées comme enjeux dans des discours à la fois antagonistes et complémentaires, elles mêmes restent silencieuses – ou du moins inaudibles – à de rares exceptions près, que nous verrons en troisième partie. Ce sont les hommes – de leur classe ou bien ceux de la bourgeoisie – ou, dans une moindre mesure, les femmes issues de ces mêmes élites sociales, qui parlent d'elles et pour elles. On le voit de façon typique dans la « Lettre d'une femme aux ouvriers typographes », dans laquelle Olivia de Rocourt prend la parole pour défendre le droit des ouvrières à travailler dans l'imprimerie :

¹²⁹⁹ « L'ouvrière, mot impie, sordide, qu'aucune langue n'eut jamais, qu'aucun temps n'aurait compris avant cet âge de fer, et qui balancerait à lui seul tous nos prétendus progrès », s'exclame Michelet, qui voudrait que la femme ne soit comptée que « pour l'amour, pour le bonheur de l'homme (...), comme maternité et comme puissance de race » (Jules MICHELET, *La Femme*, Paris, Hachette, 1859, Introduction, titre II).

¹³⁰⁰ « La femme, devenue ouvrière, n'est plus femme », dit Simon, qui veut « user de tous les moyens que la liberté autorise pour ramener l'épouse et la mère à la maison » (Jules SIMON, *L'Ouvrière*, Paris, Hachette, 1861, p. VI et VIII).

¹³⁰¹ Adolf LETTE, « Denkschrift über die Eröffnung neuer und die Verbesserung bisheriger Erwerbsquellen für das weibliche Geschlecht », *Der Arbeiterfreund*, 1865, 4. Heft.

¹³⁰² Voir Katherine BLUNDEN, *Le Travail et la Vertu. Femmes au foyer : une mystification de la Révolution industrielle*, Paris, Payot, 1982.

¹³⁰³ Voir Victoria E. THOMPSON, *The Virtuous Marketplace...*, ouv. cité.

¹³⁰⁴ Dans *L'Ouvrière*, Jules Simon développe tout un discours sur la virilité de l'ouvrier, qu'il faut rétablir et fortifier par le travail et l'instruction. Si pour lui « la femme, devenue ouvrière, n'est plus femme », la corrélation implicite – mais évidente – est que l'homme prolétaire n'est alors plus homme.

¹³⁰⁵ Une des preuves de la dimension idéologique du discours sur l'ouvrière est qu'il n'existe pas d'équivalent concernant la bonne à tout faire ou la servante de ferme, bien que celles-ci (qui représentent une part importante de la population active féminine) soient pourtant soumises aux mêmes maux : travaux pénibles, bas salaires, absence de qualification, isolement familial et professionnel, exploitation sexuelle, promiscuité...

« Quels ont été vos raisonnements contre cette entrée des femmes dans une carrière nouvelle, celle de la composition ? Examinons-les. (...) Vous craignez l'abaissement du salaire, insuffisant pour les hommes. Au lieu d'exclure les femmes, faites-les participer aux bénéfices de la révision de vos tarifs ; demandez que dans les manufactures, la journée ne soit plus payée 40,50, 60, 75 centimes. (...) Vous croyez encore que le travail débiliterait la femme. Pensez-vous donc que les privations et le vice ne lui sont pas de plus terribles ennemis ? (...) Vous dites encore que la mission de la femme est tout intime, que les soins intérieurs sont déjà trop lourds ; mais vous voulez donc perpétuer son esclavage, sa domesticité, et cela sous prétexte encore que son instruction n'est pas assez sérieuse, et que la lancer hors de son foyer, c'est donner de nouvelles facilités au relâchement des mœurs. Vous trouvez que la démoralisation est arrivée au comble de ses excès, et que, grands et petits, mettant de côté toute pudeur, ont arboré le pavillon du cynisme, et, comme remède, vous voulez séquestrer la femme dans vos murs ; bientôt à votre départ, le matin, l'enfermer à clef, la rendre un meuble, une machine à votre usage. En vérité, si c'est au nom de la tradition que vous agissez ainsi, vous êtes dans l'erreur et vous ne consolidez qu'un préjugé incapable de progrès. Non, le remède n'est pas là, et Nous, Femmes aimantes, qui sentons notre avenir, qui connaissons nos forces et dont le cœur a des aspirations sincères, nous voulons et nous demandons autre chose. (...) Vous-mêmes, si fiers de vos privilèges d'hommes libres, voulez-vous effacer de la carte de vos libertés l'année 1789, et, remontant plus haut, reprocher à l'ombre de Louis XI l'affranchissement des serfs ? Non, il faut régénérer la femme, lui révéler sa grandeur, sa force véritable, la rendre capable de comprendre ses intérêts, de les défendre, l'instruire en un mot. »¹³⁰⁶

On trouve là évoqués et réfutés les principaux arguments par lesquels les ouvriers s'opposent au travail industriels de leurs compagnes. Il faut noter que le discours hostile à l'ouvrière est beaucoup moins présent en Allemagne qu'en France, du fait sans doute d'une industrialisation plus lente, et très inégale selon les régions. En Prusse, où l'industrialisation est particulièrement faible, 41% des travailleuses sont des domestiques (bonnes en villes et servantes de fermes confondues) en 1861, et 4,7% sont employées dans l'industrie¹³⁰⁷ ; tandis

¹³⁰⁶ Olivia de ROCOURT, *Lettre d'une femme aux ouvriers typographe*, Paris, E. Dentu, 1862, p. 8-10. Olivia de Rocourt, épouse de Jules Bussery de Rocourt, appartient par naissance ou alliance à la petite noblesse, mais est dans une situation matérielle très difficile dans les années 1860 ; elle cherche à travailler pour des journaux et à faire publier ses propres textes, mais n'envisage bien sûr pas de travailler comme ouvrière, même dans l'imprimerie (Voir sa correspondance avec Enfantin, fonds Enfantin de l'Arsenal, transmise par Sophie Delvallez). Dans cette brochure, elle fait allusion à une révolte de typographes suite à l'emploi de six femmes par l'imprimeur Paul Dupont à Clichy ; leur grève a donné lieu à un procès, qui a donné raison à l'employeur. Voir sur ce même sujet Jules DELBRÜCK, « Les femmes et les ateliers d'imprimerie », *L'Economiste français*, 1^{er} volume, 1862, p. 153 : tout en estimant que la femme a sa place naturelle au foyer domestique, il prône l'ouverture des ateliers aux femmes, qui devraient être payées comme les hommes. Pour lire la version des ouvriers, voir les documents suivants, reproduits dans *Les Révolutions au XIX^e siècle*, ouv. cité, tome 3 : « Du travail des femmes en atelier » (extrait d'une pétition des ouvriers typographes au ministre de l'intérieur), jointe à l'extrait d'un *Mémoire sur le procès des typographes*, Armand Lévy, janvier 1862. Ce procès de 1862 apparaît comme précurseur de l'affaire Couriau de 1913 (voir Marie-Victoire LOUIS, « L'Affaire Couriau », dans *Cette Violence dont nous ne voulons plus*, n°7, mars 1988, p. 33-37), ce qui atteste la persistance des résistances ouvrières.

¹³⁰⁷ *Jahrbuch für die amtliche Statistik des Preussischen Staats*, II, Berlin, 1867, p. 251, cité par Ute FREVERT, *Frauen-Geschichte....*, ouv. cité, p. 82. Voir aussi Elisabeth DICKMANN (Hg.), *Arbeiterinnengeschichte im 19.*

qu'en 1866, 22,5% des travailleuses françaises sont domestiques et 27,3% ouvrières¹³⁰⁸. Même si ces chiffres sont loin d'être fiables, ils indiquent des disparités importantes qu'il faut prendre en compte. Ils permettent peut-être d'expliquer pourquoi les essais que les auteures allemandes ont consacrés au travail des femmes évoquent souvent le cas des domestiques, ou bien celui des couturières et ouvrières qui travaillent le textile à domicile, et quasiment jamais le sort des ouvrières en manufacture. Toutefois, on constate que les auteures françaises favorables au « travail des femmes » évitent également d'aborder de façon précise le sujet des ouvrières. Même l'étude de Julie Daubié sur « la femme pauvre », pourtant assez approfondie, passe très rapidement sur les femmes du prolétariat et les multiples métiers qu'elles exercent dans les industries textiles, chimiques, mécaniques¹³⁰⁹. Il faut dire que ces femmes des classes moyennes qui monopolisent la parole sur la question dans les années 1860 se retrouvent dans une position inconfortable lorsqu'elles se distancient du propos dominant condamnant « le travail (industriel) des femmes » : elles ne peuvent bien sûr que déplorer les conditions misérables faites aux ouvrières, mais elles doivent prendre garde à ne pas adhérer à un discours qui, mené à son terme, refuse de reconnaître aux femmes un droit au travail qu'elles-mêmes réclament. Enfin, elles ont surtout la préoccupation de leur propre milieu¹³¹⁰ : leur objectif premier est de modifier l'idéologie interdisant aux femmes « respectables » de gagner leur vie, et de répertorier les emplois qui leur permettraient de demeurer respectables – excluant donc tout travail en manufacture. Il n'est alors guère étonnant qu'elles s'abstiennent de parler des femmes dans l'industrie : leur intérêt est de déplacer la question du « travail des femmes » vers des domaines moins salissants, en donnant un nouveau contenu possible à

Jahrhundert, Hamburg, Lit, 1993 ; Gerhard SCHILDT, *Frauenarbeit im 19. Jahrhundert*, Pfaffenweiler, Centaurus-Verl.-Ges. 1993 ; Karin HAUSEN, Gertraude KRELL (Hg.) *Frauenarbeitsarbeit : Forschungen zu Geschichte und Gegenwart*, München, Hampp, 1993.

¹³⁰⁸ Voir Sylvie SCHWEITZER, *Les femmes ont toujours travaillé. Une histoire du travail des femmes aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Odile Jacob, 2002, et Louise A. TILLY, Joan W. SCOTT, *Les femmes, le travail et la famille*, 1978, réédition Paris, Payot, 2002.

¹³⁰⁹ Voir Julie DAUBIE, *La Femme pauvre...*, ouv. cité, édition de 1992, tome I, p. 55-75. Ce court passage est assez misérabiliste, l'auteure y déplore surtout l'insuffisance du salaire des femmes dans les industries textiles et l'impossibilité pour les ouvrières d'occuper des emplois qualifiés, faute de formation : son but est de démontrer qu'il faut développer l'apprentissage et l'instruction pour les filles, dans l'intérêt des ouvrières, des ouvriers et de l'ensemble de la société.

¹³¹⁰ Dans ses lettres consacrées à défendre l'activité salariée des femmes, Fanny Lewald ne se préoccupe que des filles des classes moyennes ou de la bourgeoisie désargentée, dont elle estime que le sort est le pire de tous, dans l'ensemble de la société. Citant son exemple, ou faisant allusion à sa propre famille, elle montre bien qu'elle reste essentiellement motivée par son expérience personnelle, et se montre donc incapable de véritablement envisager les difficultés des filles du prolétariat, par exemple. Voir Fanny LEWALD, « Für die Gewerbtätigkeit der Frauen », *Illustrierte Deutsche Monatshefte*, juillet et août 1869, particulièrement p. 444 et 548.)

l'expression. « Ouvrière » est définitivement devenu un mot « impie »¹³¹¹, preuve du triomphe de l'idéologie bourgeoise jusque dans les milieux prolétaires. Si, à la différence de ce qui se passait en 1848, les femmes issues des classes moyennes et bourgeoises ne revendiquent quasiment plus en faveur des ouvrières, c'est aussi que, comme la majorité des hommes de leur milieu, elles semblent ne plus croire possible/souhaitable une transformation rapide des rapports sociaux. A l'exception des rares d'entre elles qui, comme André Léo ou Paule Mink, croient au pouvoir de l'association ouvrière (voir troisième partie), elles estiment globalement que c'est la bourgeoisie – et avant tout ses femmes – qui est le facteur de progrès pour toute la société. Il est intéressant d'observer l'évolution de Louise Otto et Eugénie Niboyet qui, en 1848, s'adressaient au moins autant aux ouvrières qu'aux bourgeoises, et s'impliquaient beaucoup dans la défense des premières. Dans les années 1860, même si elles prétendent encore vouloir unir les femmes des deux classes, il est manifeste qu'elles parlent avant tout des classes moyennes, aux classes moyennes, et s'incluent dans cette catégorie : elles adhèrent pleinement à l'évolution sociale et idéologique en cours, n'opposant aucune résistance au sens donné à l'histoire par la classe dominante. Eugénie Niboyet laisse clairement entendre que ce n'est plus le prolétariat qui est porteur d'émancipation et de progrès, mais la bourgeoisie qui, par ses lumières, peut le guider. Louise Otto est plus nuancée. Elle préconise même que les « classes supérieures » prennent modèle sur les « classes dites inférieures » en laissant plus de liberté à leurs filles et admettant le travail salarié des femmes comme normal¹³¹². Toutefois, elle suggère que c'est la bourgeoisie qui détient la clé du progrès général : seule l'évolution de cette classe permettra de changer progressivement les lois en faveur d'une plus grande égalité¹³¹³.

L'enjeu est à la fois économique et symbolique, mais détient aussi une dimension politique puisque la question du salariat soulève nécessairement celle de l'émancipation et de l'autonomie. L'aspect le plus concret est celui des nouveaux besoins de main d'œuvre. Les demandes des manufactures sont en partie comblées par l'emploi des femmes prolétaires non qualifiées, et, même si le phénomène reste contesté tout au long du XIX^e siècle, il est bien établi et perdure. En revanche, les innovations et le développement économique des années 1850-1860 créent de nouveaux besoins, dans le secteur des services. Or, les emplois qui se multiplient dans les communications publiques (postes, télégraphes), dans les entreprises de

¹³¹¹ Voir Joan W. SCOTT, « "L'ouvrière, mot impie, sordide". Le discours de l'économie politique française sur les ouvrières 1840-1860 », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°83, juin 1990, p. 2-15.

¹³¹² Louise OTTO, *Das Recht...*, ouv. cité, p. 48.

¹³¹³ Louise OTTO, *Das Recht...*, ouv. cité, p. 29 et p. 41.

transport (surtout ferroviaires) et dans le commerce (vente, comptabilité) requièrent souvent des qualifications supérieures à celles répandues dans la classe ouvrière, mais inférieures à celles des hommes des classes moyennes et bourgeoises. C'est ce type d'emplois dont il est le plus souvent question dans les écrits des années 1860, d'autant que les traditionnels métiers féminins – dans un secteur textile dominé par la fabrique et les manufactures – ne peuvent plus être une source de revenus corrects. Les auteures engagées de la période utilisent avant tout un langage économique, nourri d'arguments très concrets¹³¹⁴, et présentent ces opportunités comme le moyen de résoudre la paupérisation des célibataires et des veuves éduquées, voire même de remédier à l'appauvrissement de certains ménages des classes moyennes. Elles obtiennent d'ailleurs le soutien de nombreux hommes de la bourgeoisie libérale, qui finalement encouragent le « travail des femmes » au nom des nouvelles réalités économiques et sociales¹³¹⁵. Ainsi, alors qu'il vilipendait en 1861 le travail de la femme prolétaire, Jules Simon est devenu en 1864, avec sa femme, l'un des protecteurs de la Société des Ecoles professionnelles pour filles, laquelle s'adresse surtout aux milieux d'artisans aisés, de commerçants ou d'employés. Sans doute estime-t-il que, contrairement à l'embauche des ouvrières, l'emploi des filles et veuves des classes moyennes ne concerne qu'une minorité, et ne nuira pas à la moralité de la famille. De même Adolf Lette répète que le bien-être familial doit rester la priorité de toute femme, mais il juge toutefois nécessaire de fonder une association visant à l'élargissement des possibilités d'emplois pour les jeunes filles et les femmes seules (Voir troisième partie, chapitre I)¹³¹⁶. L'évolution est très importante au niveau symbolique, puisque c'est l'idéal de « l'ange du foyer » qui peut paraître de la sorte menacé. Pour mieux plaider leur cause, les auteures de la période montrent généralement qu'elles entendent préserver l'Épouse et la Mère : le mariage et la maternité retireraient les femmes du marché du travail. Elles insistent sur le cas des veuves et des célibataires qui, selon elles, seraient de plus en plus nombreuses du fait de la crise économique et de l'égoïsme masculin.

¹³¹⁴ Voir par exemple l'article de Mathilde D., « Zuruf einer Verstorbenen », *Vierteljahresschrift für höhere Töchterschule*, 1868, Heft 3, qui suggère que les établissements de postes et télégraphes des petites villes soient régis par des veuves de fonctionnaires, ce qui soulagerait les dépenses du gouvernement qui n'aurait plus à leur payer de pension. Voir aussi toutes les propositions émises par Julie Daubié dans *La Femme pauvre...*, ouv. cité.

¹³¹⁵ Cette position est bien représentée dans les journaux suivants : *L'Economiste français. Journal de la Science Sociale. Organe des intérêts métropolitains et coloniaux*, fondé par Jules Duval en novembre 1861 ; *Der Arbeitgeber*, dirigé à Francfort par Franz et Max Wirth depuis 1855 ; *Der Arbeiterfreund*, fondé à Berlin par Karl Brämer en 1863.

¹³¹⁶ Voir *Der Arbeiterfreund*, 4. Heft, 1865, numéro spécial intitulé « Die Erwerbsgebiete des weiblichen Geschlechts », où Lette explique ses positions, en précisant que « l'élargissement du champ d'activité des femmes et de leur formation est naturellement délimité par la différence des capacités respectives du sexe masculin et du sexe féminin ».

Comme le fait remarquer Agnès Thiercé¹³¹⁷, la femme pauvre dont parle Julie Daubié est avant tout la femme seule, bien plus que la femme prolétaire, et il en va de même dans la plupart des écrits des Françaises et des Allemandes sur le sujet. En mettant en avant l'existence de la solitude féminine et ses conséquences économiques, les auteures pointent l'abstraction du modèle idéal de l'épouse qui passe de la protection du père à celle du mari. En s'appuyant sur cette réalité, elles peuvent mieux contrer l'habituelle argumentation qui légitime la tutelle juridique et politique des femmes, ainsi que la notion de « salaire d'appoint ». Certaines, toutefois, vont plus loin encore, et n'hésitent pas à justifier – implicitement ou clairement – le travail salarié des épouses, voire des mères¹³¹⁸. Pour rendre acceptable l'activité professionnelle des femmes des classes moyennes, elles établissent surtout une distinction entre les métiers « féminins » et « masculins », qui correspondraient aux facultés « naturelles » de chaque sexe. Les tâches – le plus souvent monotones et immobiles – demandant de la concentration, des gestes fins et agiles, et qui ne nécessitent ni une force musculaire évidente ni des compétences techniques approfondies, sont dites appropriées pour les femmes : télégraphistes, guichetières, compositrices typographes, dessinatrices industrielles, comptables¹³¹⁹... De même, les métiers qui font appel à un savoir typiquement « féminin » ou qui concernent en premier lieu les femmes : vendeuses de mode, coiffeuses et tailleuses pour dames, mais aussi médecins pour femmes¹³²⁰... En abordant la question du travail dans le respect des catégories genrées, en manifestant aussi leur hostilité à la mixité et à la promiscuité, la majorité des auteures engagées tiennent donc un discours identique à celui des hommes qui sont favorables à l'emploi de certaines femmes – au moins les filles et veuves – de la bourgeoisie.

Enfin, elles reprennent aussi à leur compte l'idéologie développée par les hommes de leur propre milieu, en France comme en Allemagne, en faisant référence au libéralisme et à la valorisation morale du travail. Il s'agit de promouvoir un modèle concurrent de la

¹³¹⁷ Agnès THIERCE, « La pauvreté laborieuse au XIX^e siècle vue par Julie Daubié », *Travail, Genre et Société*, n°1, 1999, p. 119-128.

¹³¹⁸ Voir par exemple Louise Otto, *Das Recht ...*, ouv. cité, édition de 1997, p. 29 : elle fait l'éloge de la femme qui, au lieu d'une dot, apporte des compétences et une force de travail, et qui pourra aider l'homme à subvenir aux besoins de la famille.

¹³¹⁹ Ainsi, même un journal nullement partisan du mouvement émancipateur des femmes, en l'occurrence la revue illustrée *Illustrierte Zeitung*, destinée à un lectorat bourgeois, est favorable à de tels emplois pour les femmes : voir Ulla WISCHERMANN, *Frauenarbeit und Presse*, ouv. cité, p. 72-78.

¹³²⁰ L'ouverture de la médecine aux femmes – alors que les premières étudiantes britanniques, américaines et russes font leur apparition dans les facultés de médecine, y compris en France – est un sujet fréquemment abordé dans les journaux de femmes, la presse « libérale », les essais sur le travail des femmes. Une auteure française, Mme A. Gaël (Augustine Giraud), se spécialise sur ce sujet : elle publie de nombreux articles dans *L'Economiste français* entre 1866 et 1868, puis un livre : *La Femme médecin*, Paris, Dentu, 1868.

traditionnelle gardienne du foyer, et qui serait l'équivalent féminin du « fils de ses oeuvres ». Ainsi, les essais, articles ou romans de nombreuses auteures font l'éloge de femmes autodidactes, qui garantissent leur bien-être matériel, voire connaissent une ascension sociale grâce à leur talent et à leurs efforts. Le travail (salaire) des femmes est présenté comme le seul rempart efficace contre la prostitution : « Ouvrir aux femmes les carrières d'un travail libre et convenablement rémunéré, c'est fermer les portes du lupanar. Hommes, le voulez-vous ? », demande Juliette Lamber¹³²¹. C'est aussi présenté comme le moyen de rendre les femmes conscientes de leurs responsabilités dans la société contemporaine, d'augmenter enfin leur utilité en les rendant productrices en plus d'être reproductrices. Ces auteures sollicitent le fonds commun de la pensée libérale, hostile aux privilèges de naissance et à l'oisiveté, et qui prône l'émancipation individuelle. Elles expliquent également que les femmes enfermées au foyer ne peuvent comprendre ni accompagner le Progrès, censé être l'incarnation de cette pensée libérale : une fois de plus, elles font entendre leur désir de participer et faire participer leurs « sœurs » au mouvement du siècle¹³²². Assez concrètes dans leurs revendications, elles ne se contentent pas de répertorier les métiers « féminins », elles demandent, encouragent, voire organisent elles-mêmes des écoles professionnelles pour les filles (voir troisième partie).

La question du « travail des femmes » – avec ses multiples significations – et celle de la formation professionnelle des filles paraissent donc avoir la même actualité en Allemagne qu'en France, au même moment. Elles sont toutes deux traitées par les mêmes milieux, et dans des termes assez identiques, si l'on met de côté la virulente dénonciation de l'ouvrière – plus spécifique aux Français. Les auteures engagées allemandes et françaises semblent buter sur les mêmes difficultés concrètes et symboliques. En particulier, elles sont amenées à combattre l'idée d'une moralité différenciée selon le sexe, soit en démontrant la supériorité de la morale du travail (qui implique l'autonomie) sur celle de la famille (qui implique la dépendance)¹³²³, soit en disant que les femmes doivent concilier les deux¹³²⁴. Certaines

¹³²¹ Cet argument succède à d'autres, tous aussi représentatifs des écrits sur la question : « Il faut donner aux femmes une éducation sérieuse, et, autant que possible, une éducation professionnelle. Il faut qu'elles deviennent productrices. Le travail seul a émancipé les hommes, le travail seul peut émanciper les femmes » (Juliette LAMBER, *Idées antiproudhoniennes...*, ouv. cité, édition de 1861, p. 76-78).

¹³²² Louise Otto ironise sur les mères de famille entièrement happées par leurs petits soucis quotidiens, et incapables de s'intéresser à ce qui se passe au-delà de ce cercle (Louise OTTO, *Das Recht...*, ouv. cité, p. 70).

¹³²³ Fanny Lewald explique ainsi que le travail est un honneur pour tout être humain, quel que soit son sexe, et s'indigne que l'on condamne les filles au renoncement et à la dépendance au lieu de leur apprendre à se suffire à elles-mêmes (Fanny LEWALD, « Für die Gewerbtätigkeit der Frauen. Vierter Brief », *Illustrierte Deutsche Monatshefte*, n°59, août 1869, p. 551).

¹³²⁴ « Nous ne désertons point nos foyers en réclamant l'instruction pure et solide pour nos jeunes années ; notre part dans le labeur durant le reste de notre existence ; mais nous avons compris que l'individualité n'est plus

empruntent une troisième voie en expliquant que, grâce à l'autonomie intellectuelle et matérielle procurée par le travail salarié, les femmes pourront aussi avoir une nouvelle place dans la Cité, et de nouveaux moyens pour y jouer leur rôle de régénération morale et de pacification sociale.

III.1.2. Quel rôle pour elles dans la Cité ?

Si le débat sur le « travail des femmes » et leur rôle économique est mené dans de nombreux cercles, où hommes et femmes expriment fréquemment les mêmes opinions, la question de leurs fonctions sociales hors de la famille est bien moins souvent discutée. Ce sont surtout les auteures engagées dont nous avons déjà parlé qui osent contester la minorité civile des femmes, et même parfois remettre en cause leur non-existence civique. Ce faisant, la plupart d'entre elles ne rejettent pas le rôle traditionnellement confié aux femmes, celui d'éducatrice, de moralisatrice, de conciliatrice, mais demandent à l'exercer ailleurs que dans le seul cercle domestique. Des plus radicales aux plus modérées, toutes s'accordent à penser que les femmes – en premier lieu celles de leur classe – doivent pouvoir s'impliquer davantage dans la vie publique, notamment pour former les nouvelles générations et éclairer les classes populaires. Pour cela, certaines prônent le travail salarié, facteur d'autonomie personnelle et de moralisation générale, comme nous l'avons vu plus haut. Beaucoup – parfois les mêmes – abordent aussi la question sous l'angle de la philanthropie, qu'elles veulent adapter aux nouvelles exigences du présent. A l'exemple d'Eugénie Niboyet dans son *Journal pour Toutes*, elles accusent les femmes riches de gaspiller leur argent, leur savoir et leur loisir, et les somment de se mettre au service de la société en modernisant leurs activités de bienfaisance. Elles doivent non seulement donner l'exemple de la vertu, mais aussi s'instruire elles-mêmes, s'associer et se dévouer, afin de mieux soulager les maux de leurs contemporains et surtout de leurs contemporaines : la plupart des écrits partent du principe d'une solidarité féminine transcendant les classes et qui servira de base à la régénération sociale¹³²⁵.

dans l'être isolé, qu'elle est dans la famille, que la famille est la nation, et que la vraie nation se compose de toute créature qui a Dieu pour père, la Terre pour berceau et pour tombe. Nous demandons des devoirs nouveaux en conservant nos devoirs passés. (...) N'étant plus nulles et méprisées, nous ne mettrons plus au monde des êtres nuls et méprisables, dont les bras, devenus forts, se lèvent souvent pour frapper la poitrine qui les a allaités. (...) » : Olivia de ROCOURT, *Lettre d'une femme aux ouvriers typographe*, Paris, E. Dentu, 1862, p. 14-15.

¹³²⁵ Voir par exemple Fanny LEWALD, *Osterbriefe...*, ouv. cité ; Maria DERAISMES, *Aux femmes riches*, chez tous les libraires, 1865 ; Marie PAPE-CARPANTIER, « Les femmes qui ont leur vie gagnée », *L'Economiste français*, 1863, p. 21.

Pour que les femmes des classes « éclairées » puissent exercer au mieux leur influence, il est nécessaire qu'elles disposent d'une certaine liberté d'action : c'est ainsi que de nombreuses auteures justifient leur critique du statut des femmes, en particulier dans le cadre de la famille. Toutes – y compris les plus modérées – se rebellent contre leur annihilation en tant qu'épouses et mères, et démontrent l'urgence d'une réforme du mariage. Toutefois, les Allemandes ne se permettent guère que de suggérer des changements dans les mœurs¹³²⁶, tandis que la plupart des Françaises demandent de surcroît des réformes légales plus ou moins précises. Comme les Allemandes certes, elles souhaitent la fin des mariages de convenance – grâce à l'instruction et à la formation professionnelle des filles – mais toutes ne pensent pas que des mariages fondés sur l'amour suffiraient à garantir l'égalité des époux. La plupart veulent mettre fin au statut inférieur des épouses, et les faire bénéficier du droit commun¹³²⁷. Elles se distinguent en cela des rares hommes qui s'élèvent publiquement contre les conditions du mariage. A l'instar d'Ernest Legouvé et Jules Michelet, ceux-ci n'ont pas vraiment pour but l'indépendance des femmes lorsqu'ils proposent de moderniser les relations entre époux. Beaucoup nient ainsi la dimension politique que les auteures les plus radicales confèrent à leur critique de la domination conjugale¹³²⁸. Il s'agit en effet pour elles d'imaginer une structure familiale et sociale égalitaire, qui n'impliquerait plus le sacrifice de l'individualité féminine. Jenny d'Héricourt est l'une de celles qui s'avancent le plus loin dans cette voie : dans ses articles et dans *La Femme affranchie*, elle expose des revendications très concrètes pour parvenir à l'émancipation civile¹³²⁹. Comme nous l'avons vu plus haut, elle en arrive à contester la légitimité des catégories de genre, ce que font aussi quelques autres auteures au cours des années 1860. J'ai déjà évoqué le roman *Aline-Ali*, dans lequel André Léo travestit son héroïne en homme, montrant en quelque sorte que c'est l'habit qui fait le sexe. Elle développe sa pensée dans *La Femme et les Mœurs. Monarchie ou Liberté*, un essai

¹³²⁶ Représentative de ce point de vue, Louise Otto explique ainsi dans *Das Recht der Frauen auf Erwerb* qu'en apprenant un métier, les femmes pourront librement choisir leur conjoint, et donc conclure une union égalitaire car fondée sur l'amour... Au contraire, mais sa voix reste très isolée, Mina Pinoff estime que seule l'égalité civile inscrite dans la loi permettra aux femmes de se faire respecter et d'envisager un statut public qui soit égal à celui des hommes (Minna PINOFF, *Reform...*, ouv. cité, édition de 1998, p. 167-168).

¹³²⁷ Voir par exemple la série d'articles publiés par Jenny d'Héricourt dans *La Ragione* sur l'émancipation civile, notamment « Le mariage au point de vue du progrès », *La Ragione*, n°87, 14 juin 1856.

¹³²⁸ Voir par exemple Jenny D'HERICOURT, « L'autorité et la perpétuité dans le mariage » et « Définition du mariage. Protestation contre la loi qui le régit aujourd'hui », *La Ragione*, n°90 et n° 93, 5 et 26 juillet 1856 ; mais aussi André LEO, *La Femme et les mœurs...*, ouv. cité, édition de 1999, p. 89-120, ou Julie DAUBIE, *La Femme pauvre...*, ouv. cité, édition de 1993, tome 3, p. 65-92 : « Essai d'organisation de la famille et de solidarité entre le capital et le travail ».

¹³²⁹ Voir Caroline ARNI, « La toute puissance de la barbe. Jenny P. d'Héricourt et les novateurs modernes », *Clio*, 13, 2001, p. 152 : elle présente Jenny d'Héricourt comme une « sociologue » puisqu'elle est en quête d'une théorie du « lien social » qui ne construirait pas l'ordre social au détriment de l'individualité féminine

sur la démocratie et la « question des femmes », qui paraît en 1869. Elle y démontre que l'identité et la fonction auxquelles les femmes sont assignées correspondent à un phénomène construit, dont la signification est sociale et politique¹³³⁰. Enfin, si une telle analyse est moins explicite chez les auteures allemandes, certaines l'esquissent toutefois : Fanny Lewald, par exemple, utilise la comparaison avec la race et le racisme pour faire saisir l'injustice et l'arbitraire de la destinée imposée aux femmes au nom de leur « féminité », au mépris de leurs capacités et de leurs aspirations personnelles¹³³¹. Notons qu'après de tels propos, elle nie immédiatement être une « émancipée »¹³³² : la crainte de perdre sa réputation continue de peser sur la prise de parole des femmes, et peut-être tout particulièrement des Allemandes...

Enfin, si la question des droits politiques n'est plus si actuelle et brûlante qu'elle a pu l'être en 1848, elle demeure toutefois en suspens, comme en témoignent les nombreux textes qui l'abordent. Là encore, rares sont les hommes qui s'emparent de ce thème. Quant aux femmes, elles expriment là-dessus les opinions les plus diverses. Plusieurs se défendent vigoureusement de vouloir rendre les femmes électrices, prétendant qu'il est plus approprié pour elles de faire les mœurs que les lois, ou que la nature de la femme est incompatible avec les activités politiques¹³³³. Par leurs dénégations mêmes, elles prouvent toutefois que la question se pose pour les contemporains et n'est pas forcément écartée d'emblée. D'autres abordent le thème de loin, en montrant l'intérêt des femmes pour la vie politique : dans *Un Drame électoral*, Marie-Louise Gagneur décrit l'intervention efficace des dévotes pour le parti réactionnaire¹³³⁴. Elle reprend là le point de vue dominant dans la gauche anticléricale, qui justifie ainsi par avance la nécessité d'écarter les femmes des urnes. On peut en déduire que, pour Marie-Louise Gagneur, l'appartenance politique l'emporte sur une possible

¹³³⁰ André LEO, *La Femme et les Mœurs...*, ouv. cité. Voir Alice PRIMI, « André Léo, une voix critique de la démocratie française à la fin du Second Empire », *Revue européenne d'histoire sociale*, n°12, octobre 2004, p. 104-120.

¹³³¹ Fanny LEWALD, « Für die Gewerbtätigkeit der Frauen. Zweiter Brief », *Illustrierte Deutsche Monatshefte*, n°58, juillet 1859, p. 439.

¹³³² *Idem*, p. 440.

¹³³³ « ... nous perdriens en influence privée ce que nous gagnerions en influence publique, [et] la rudesse d'une autorité légale nuirait à la douceur de notre autorité du foyer », dit par exemple I[sabelle] KRAFFT-BUCAILLE, *Le Vrai Droit des Femmes*, Paris, E. Dentu, 1870, p. 4. Elle conclut : « Nous n'avons guère que trois choses à faire : rester reines de la vie privée, ne pas prêter l'oreille à d'emphatiques exhortations et diriger comme il faut notre coquetterie » (*Idem*, p. 31).

¹³³⁴ Marie-Louise GAGNEUR, *Un Drame...*, ouv. cité, p. 179-180. Dans son étude sur le Second Empire, Patrick Lagoueyte montre que les femmes se sentent concernées par les enjeux politiques et interviennent de multiples manières dans le jeu électoral. Elles ont souvent une fonction de médiateur entre les électeurs et les candidats, dont certains s'adressent à elles pour toucher leurs époux. Bien que dénuées de droits civiques, certaines femmes siègent dans les bureaux de vote, ou même votent à la place de leur mari ou père empêché : Patrick LAGOUYTE, « Le rôle des femmes dans les élections législatives du second empire », dans Alain CORBIN, Jacqueline LALOUETTE, Michèle RIOT-SARCEY (dir.), *Femmes dans la Cité...*, ouv. cité, p. 373-398.

solidarité d'intérêt avec l'ensemble des femmes : par ses prises de position anticléricales, elle bénéficie d'une reconnaissance et d'une influence qu'elle n'aurait pas en défendant le droit de vote pour les femmes. D'autres encore s'intéressent au sujet, mais à l'étranger. Ainsi Olympe Audouard, dans sa *Revue Cosmopolite*, admire « nos sœurs des Etats-Unis », qui « entonnent la Marseillaise des femmes » : levant « l'étendard de la révolte, elles demandent une coopération active dans la vie politique », avec le soutien d'un important mouvement d'opinion¹³³⁵. « Certes, pour mon compte, je n'ai jamais songé à demander qu'on ouvrît les portes de la vie politique aux femmes », ajoute-t-elle aussitôt. Il est en effet difficile d'assumer personnellement des revendications égalitaires dans le domaine civique, le plus masculin de tous. Dans quelques cas, des hommes interviennent pour tempérer les ardeurs citoyennes de certaines. Ainsi Jules Duval refuse en juin 1867 de publier un article de Julie Daubié sur le sujet. Celle-ci avait sans doute été encouragée par un texte récent dans lequel le rédacteur en chef de *l'Economiste français* se montrait plutôt ouvert : commentant le projet de loi déposé par Stuart Mill à la Chambre des Communes pour faire admettre les femmes comme électrices, il se félicitait que cette question commence à mûrir et proposait même qu'une académie des sciences française lance un concours sur la participation des femmes aux élections municipales¹³³⁶. Néanmoins, il entend garder le contrôle sur ce terrain risqué, et s'effraie – ou feint de s'effrayer – de la franchise avec laquelle sa collaboratrice entre en lice :

« Toute dissertation, fût-elle lucide comme un coup de marteau sur une enclume, ne serait pas un argument écouté avec faveur, et quant à la pensée et aux droits que vous prêtez au gouvernement d'ouvrir à deux battants aux femmes les salles du scrutin par une simple interprétation, nous nous ferions moquer de nous, si nous supposions au gouvernement de l'Empereur de telles témérités ; et le gouvernement rirait le premier, même s'il nous en estimait »¹³³⁷.

Une telle réaction est emblématique des limites que l'opposition démocrate pose à ses propres projets de réforme. Elle n'a aucun intérêt à prendre fait et cause pour l'égalité politique des sexes : un tel engagement la discréditerait, alors que l'enjeu est d'obtenir le respect des autres partenaires politiques et l'adhésion d'un électorat convaincu de la nécessité de l'ordre patriarcal. Par la suite, le thème n'est plus abordé dans le journal, et Julie Daubié doit attendre encore une année avant de pouvoir exprimer son opinion dans la presse¹³³⁸. Elle

¹³³⁵ Olympe AUDOUARD, « Causerie », *La Revue Cosmopolite*, n°17, 18 avril 1867, p. 497-502.

¹³³⁶ Jules DUVAL, « Le droit électoral des femmes », *L'Economiste français*, n°226, 30 mai 1867.

¹³³⁷ Lettre de Jules Duval à Julie Daubié du 4 juin 1867, reproduite par Raymonde BULGER, *Lettres à Julie Victoire Daubié...*, ouv. cité, p. 106-107.

¹³³⁸ Voir la lettre de Julie Daubié au Ministre de l'Intérieur, publiée dans *L'Opinion nationale* du 21 août 1868, au sujet de la nouvelle loi sur la presse : « Toutefois Monsieur le Ministre, je n'ai pas cru inutile (...) de déclarer

a cependant déjà pris position de façon très claire dans son mémoire sur la femme pauvre. Dans une sous-partie de la première édition, intitulée « Droits politiques »¹³³⁹, elle dénonce le « règne de la bourgeoisie » et la « royauté du capital », qui ont faussé les grands principes de 1789 et effacé les idées égalitaires de Condorcet et de Sieyès. Elle appelle les femmes à repousser « tout pouvoir discrétionnaire » : « qu'elles invoquent leur droit particulier et l'intérêt général en allant réclamer leur carte d'électeur »¹³⁴⁰. Citant la lettre d'une jeune femme qui déplorait de ne pouvoir participer aux élections de 1863, elle reproduit sa réponse : « Dans une société où l'individu compte seul, j'espère que le sens commun décidera avant cinq ans que le mot électeur doit avoir une acception aussi large que le mot contribuable »¹³⁴¹. Rares sont les auteures à tenir des propos aussi radicaux. Plus théorique, mais tout aussi déterminée, André Léo s'appuie également sur Condorcet dans son essai de 1869, pour suggérer l'inachèvement de la Révolution. Elle cite longuement son texte sur « l'admission des femmes au droit de cité », qui s'achève ainsi : « Ou aucun individu de l'espèce humaine n'a de véritables droits, ou tous ont les mêmes, et celui qui vote contre le droit d'un autre, quels que soient sa religion, sa couleur ou son sexe, a dès lors abjuré les siens.... »¹³⁴². Appelant les Françaises à s'organiser, elle montre que dans tous les pays d'Europe – sauf l'Allemagne, remarque-t-elle sans l'expliquer – des femmes réclament le droit de vote, « comme l'instrument d'action le plus naturel et le plus simple, et qui, du premier coup, remet leur cause en leurs propres mains »¹³⁴³. Enfin Olympe Audouard aborde très franchement le sujet dans sa *Lettre aux députés*. Révoltée de devoir renoncer à son journal, elle réfute les arguments les plus couramment opposés à la citoyenneté des femmes, et en profite pour critiquer les représentants et leurs pratiques :

que nous regardons comme établi par le nouveau régime légal, pour les femmes soumises aux charges civiles en qualité de *Français*, le droit que ce titre donne à la publication d'un journal, je me permets donc de rappeler à Votre Excellence que nous considérerions toute autre interprétation de la loi sur la presse comme une violation des principes d'égalité, qui sont la base de nos Codes et de notre Constitution. Votre équité et votre libéralisme, laissez-nous en l'assurance, ne peuvent consacrer un déni de justice qui nous imposerait le devoir de nous faire inscrire sans délai sur le rôle des électeurs ou nous mettrait, en cas d'arbitraire administratif du législatif, dans la nécessité de réclamer notre exonération de tout impôt ». Julie Daubié continue de s'exprimer sur le droit de vote des femmes dans ses articles des années 1869-1870 (voir la liste de ses articles en annexe).

¹³³⁹ Julie DAUBIE, *La Femme pauvre...*, ouv. cité, édition de 1866, p. 234-253. Dans la réédition de 1869-1870, ce sous-titre disparaît du plan de l'ouvrage, mais un passage assez semblable sur les droits politiques et le suffrage universel apparaît dans la partie sur les fonctions publiques (voir la réédition Côté Femmes, p. 164-175).

¹³⁴⁰ *Idem*, p. 252.

¹³⁴¹ *Idem*, p. 253.

¹³⁴² Extrait de l'article de Condorcet « Sur l'admission des femmes au droit de cité », *Journal de la société de 1789*, n°5, 2 juillet 1790, cité par André LEO, *La Femme et les mœurs...*, ouv. cité, édition de 1990, p. 37-38.

¹³⁴³ *Idem*, p. 125.

« Le Code français assimile presque toujours la femme à un mineur, mais voici où il manque de logique : est-il question d'un privilège ou d'une liberté, il lui dit *non possumus* : vous êtes mineure ; mais s'agit-il de sévir, il la condamne et la punit comme si elle jouissait de sa grande majorité. En réclamant pour la Française la jouissance de ses droits civils et politiques, que pouvez-vous craindre ? Qu'elle soit électrice et éligible ? Quel préjudice cela porterait-il à la grandeur de la France et à la sécurité du pays ? Craindriez-vous par hasard, messieurs les Députés, que votre dignité et celle de la Chambre fussent compromises si des femmes venaient y siéger à côté de vous ? Non, n'est-ce pas, car elles pourraient être vos mères ou vos filles, deux êtres qui pour tout homme sont les plus dignes d'estime et de respect. Craindriez-vous qu'avec l'élément féminin, la Chambre ne perdît de son sérieux et de sa gravité ? Mais, si j'ai bonne mémoire, l'an passé vous y avez parlé crinoline, vous y avez fait quelques spirituelles allusions à la famille Benoiton, voire même au fameux sapeur, trois graves questions peut-être, mais qui n'ont rien de commun avec la discussion du budget, la paix ou la guerre. Et pourtant vous n'étiez qu'entre hommes ! »¹³⁴⁴

Je n'ai pas rencontré une telle liberté de ton dans les écrits des auteures allemandes. Les rares d'entre elles qui parlent ouvertement du vote des femmes demeurent plus prudentes. Elles adoptent généralement deux stratégies – simultanées ou alternatives – que l'on retrouve aussi dans plusieurs textes français. La première stratégie consiste à mettre en avant les bienfaits spécifiques que la Femme électrice – voire éligible – apporterait à la société en complément des valeurs masculines, dans le respect de la « féminité » et des catégories de genre. C'est ainsi que Minna Pinoff commence par suggérer de donner des responsabilités publiques aux femmes à l'échelle communale¹³⁴⁵ : elles pourraient s'occuper des pauvres et des malades, et jouer leur rôle de gardiennes des mœurs dans diverses administrations municipales¹³⁴⁶. Tout en précisant qu'elle laisse ouverte la question de l'égalité politique, pour laquelle il faut laisser le temps faire son oeuvre, elle estime que les femmes doivent d'une manière ou d'une autre oeuvrer pour le bien de la patrie. D'ailleurs dit-elle, leur présence dans l'espace public pourrait mettre fin aux guerres, et déplacer l'affrontement entre nations dans le domaine culturel et intellectuel : habituées à résoudre les conflits familiaux, elles transposeraient leurs compétences dans la sphère politique. Minna Pinoff revient alors à la question qu'elle prétendait laisser de côté, mais l'aborde d'abord par le biais d'un exemple étranger : citant – elle aussi – le discours de Stuart Mill en faveur du droit de vote des

¹³⁴⁴ Olympe AUDOUARD, *Lettre aux députés*, ouv. cité, p. 12-13.

¹³⁴⁵ Voir Minna PINOFF, *Reform...*, ouv. cité, édition de 1998, p. 165-167.

¹³⁴⁶ On retrouve la même idée par exemple chez Juliette Lamber, qui affirme que « dans une société bien organisée, il est des fonctions mâles et des fonctions femelles » ; elle propose donc l'institution d'une « « maîtresse » aux côtés du maire de chaque commune, qui « aurait la haute direction des crèches, des salles d'asile, des institutions de bienfaisance ; elle aurait la surveillance des écoles et des établissements publics au point de vue des mœurs et de l'économat ; elle visiterait les nourrices (...) » (Juliette LAMBER, *Idées antiproudhoniennes...*, ouv. cité, édition de 1861, p. 70 et p. 74).

femmes, elle se projette dans un avenir où la transformation du statut social et familial des femmes permettra d'en venir à une réforme politique :

« Enfin on ne pourra plus refuser à la femme non plus ce que l'on a déjà accordé à chaque travailleur de 24 ans, ce que l'on a déjà accordé au Nègre en Amérique. Même si les femmes n'ont pas exigé impétueusement l'égalité politique et l'égalité devant la loi, cela arrivera de soi-même, par une nécessité naturelle. Nous avons beau nous quereller pour légitimer d'être pour ou contre cela, l'Histoire, elle, suit sans dévier son chemin nécessaire... »¹³⁴⁷

La deuxième stratégie consiste à approuver la logique des idées égalitaires, mais à en différer l'application, au nom du principe de réalité. C'est la position défendue par exemple par Fanny Lewald, dans un long article de 1870 entièrement consacré à la question du droit de vote des femmes¹³⁴⁸. Elle explique d'abord qu'en théorie, rien ne peut s'opposer à la reconnaissance des droits civiques des femmes, puis elle démontre qu'en pratique, même les épouses et les mères peuvent parfaitement concilier leurs devoirs électoraux avec leurs devoirs familiaux. Toutefois, elle estime qu'il serait inutile, voire nocif, d'accorder l'exercice de la citoyenneté aux femmes, dans la mesure où seule une infime minorité – dit-elle – le demande et serait en capacité d'en faire bon usage¹³⁴⁹. Elle propose alors une expérience qui, selon elle, aurait le mérite de faire progressivement évoluer la masse des femmes et de ne pas brusquer les hommes : il reviendrait aux représentants élus de désigner des femmes dignes d'être à la fois électrices et éligibles. La mise en valeur de ces personnalités assez cultivées et motivées pour comprendre les enjeux politiques et se dévouer au bien commun inciterait le reste des femmes à s'instruire et à s'intéresser à la chose publique, afin d'être à leur tour reconnues comme citoyennes. Fanny Lewald conclut en conseillant aux femmes d'attendre paisiblement que les hommes fassent appel à elles, ce qui, selon elle, ne saurait tarder... Une fois de plus, nous avons ici l'exemple d'un discours élitiste, où la distinction entre classes sociales l'emporte sur l'idée de solidarité de genre. Il n'est pas question d'appeler toutes les femmes à s'unir pour conquérir ensemble l'égalité mais au contraire, c'est aux femmes des classes moyennes et bourgeoises, à celles qui ont bénéficié de la meilleure instruction et des plus utiles relations, qu'est confié le progrès social. On retrouve des propos assez similaires

¹³⁴⁷ Minna PINOFF, *Reform...*, ouv. cité, p. 170.

¹³⁴⁸ Fanny LEWALD, « Die Frauen und das allgemeine Wahlrecht », *Westermanns Jahrbuch der Illustrierten Deutschen Monatshefte*, 28. Bd, n°67, avril 1870, p. 97-103.

¹³⁴⁹ Elle se base, pour faire son estimation, sur le faible taux de participation aux élections parmi les hommes dotés du droit de vote, dû selon elle à une trop faible instruction. Effectivement, durant les années 1860, l'implication politique demeure relativement élitiste en Allemagne, et particulièrement en Prusse, où le taux de participation ne dépasse jamais le tiers des électeurs potentiels (voir Thomas NIPPERDEY, *Deutsche Geschichte. 1800-1866...*, ouv. cité, p. 724).

sous la plume de Jenny d'Héricourt, qui fait à plusieurs reprises l'éloge de la classe moyenne, « cette classe positive, vivace, énergique », qui devrait la première réaliser l'émancipation des femmes. Comme Fanny Lewald, elle juge encore inopportun l'attribution de l'égalité civique, même si, en principe, « toute Française majeure a le Droit de réclamer sa 36 millionième part du vote général : elle est servie politique tant qu'elle en est dépouillée, parce qu'elle subit des lois qu'elle n'a pas concouru à faire, et paie des impôts qu'elle n'a pas concouru à fixer »¹³⁵⁰. Dans *La Femme affranchie*, elle imagine un dialogue entre elle-même (« l'Auteure ») et une disciple représentant la jeune génération issue de la classe moyenne (« la Jeune Femme »). Si l'Auteure réfute brillamment tous les arguments opposés par les contemporains à la citoyenneté des femmes, elle approuve aussi le bon sens de son élève qui dit préférer lutter pour l'égalité civile que pour l'égalité politique :

« Vous êtes prête pour le droit civil, dont la jouissance et la pratique vous mûriront pour le Droit politique. Il est dans la pratique de l'Humanité que les majeurs de l'espèce ne reconnaissent de Droits aux mineurs, en dehors des plus simples droits naturels, que lorsque ceux-ci les revendiquent jusqu'à la révolte ; les majeurs en ceci n'ont qu'un tort, c'est de trop attendre et de ne pas travailler à faire mûrir leurs cadets pour la pratique du Droit. Mais en principe toutes les fois que l'exercice d'un droit compromettrait gravement des intérêts plus ou moins généraux, il est bon de ne l'accorder qu'à ceux qui le réclament, car quand ils ne le font pas, c'est qu'ils n'en sentent pas l'importance, et il y aurait à craindre qu'ils n'en fissent un mauvais usage. (...) Or la privation du Droit civil est pour les femmes une source de douleurs, de malheurs, de corruption, d'humiliation ; la revendication de ce Droit se pose, elles sont mûres pour l'obtenir ; ce serait donc un déni de Justice que de refuser de le reconnaître. Il n'en est pas de même pour le Droit politique : elles ne le désirent ni ne le réclament. Rappelez-vous, Madame, que dans tout sujet, il y a la théorie et la pratique. (...) Ainsi, de Droit absolu, nous sommes en tout les égales des hommes ; mais si nous prétendions réaliser cet absolu dans notre milieu actuel, bien loin de marcher en avant, il y aurait recul et anarchie : le Droit dévorerait le Droit. Le bon sens exige qu'une réforme ne soit appliquée qu'à des éléments préparés à s'y soumettre. »¹³⁵¹

Alors que Jenny d'Héricourt hésitait, dans ses articles de 1856-1857, à donner raison à ses amis républicains, qui refusaient la citoyenneté aux femmes dans l'immédiat, elle s'est ici finalement ralliée à l'idée dominante selon laquelle les femmes électrices et éligibles freineraient le progrès. Cette évolution fait comprendre, à l'échelle individuelle, le triomphe général d'une conception « pragmatique » de la République : ce qui compte désormais, c'est l'instauration d'un régime républicain, fusse au prix de l'ajournement des promesses de la

¹³⁵⁰ Jenny P. D'HERICOURT, *La Femme affranchie...*, ouv. cité, tome 2, p. 63.

¹³⁵¹ *Idem*, p. 64-65. Voir également les pages 184-190, où Jenny d'Héricourt essaie de justifier de façon logique l'ajournement de la citoyenneté légale des femmes.

démocratie. Jenny d'Héricourt conserve cette opinion dans ses écrits ultérieurs, tout en affirmant le principe de l'égalité des sexes dans tous les domaines, et en espérant que les femmes seront bientôt aptes à user de leurs droits civiques. Ce faisant, elle montre, malgré tout, une singularité par rapport à la majorité des démocrates, mais elle a renoncé à une critique radicale de leur discours.

III.2. La question religieuse : pour une approche critique du pouvoir

Comme nous venons de le voir, de nombreuses auteures profitent de la discussion sur la « question des femmes » en ses divers aspects pour dénoncer l'injustice, l'arbitraire et l'autoritarisme. A travers ces thèmes, elles glissent entre les lignes – voire émettent ouvertement – une critique des pouvoirs en place et des modes de gouvernement en vigueur. Toutefois, en France comme en Allemagne, l'indulgence des autorités reste limitée, et la prudence est de rigueur. S'il est délicat de s'attaquer de front au pouvoir, il peut être plus facile de se livrer à une dénonciation des institutions religieuses – en tant que piliers d'un ordre politique dépassé – et de leur influence abusive sur la société. Il s'agit là d'un thème assez récurrent dans les milieux libéraux français et allemands au cours des années 1850 et surtout 1860, et quelques femmes s'en emparent, au même titre que les hommes. Toutefois, je n'en ai trouvé aucune professant l'athéisme, et très peu d'entre elles osent critiquer la religion en elle-même, alors que des hommes parviennent à assumer publiquement leur rejet de toute croyance d'ordre divin¹³⁵². La piété est une caractéristique fondamentale de l'identité féminine ; elle est alors d'autant plus difficile à rejeter pour les femmes attachées à leur respectabilité que le culte marial qui se développe à cette époque renforce grandement la sexuation des attitudes et pratiques religieuses. Celles qui s'expriment sur le sujet déclarent donc que la foi est nécessaire, même si elle doit être adaptée aux progrès du siècle¹³⁵³. Ainsi, même Jenny d'Héricourt, qui ose appeler les femmes à se détacher du christianisme, éprouve le besoin de se justifier, lorsqu'elle présente une conception rationaliste du Droit et du Devoir :

¹³⁵² Voir notamment les milieux de la libre pensée matérialiste et athée en France, qui s'expriment notamment dans *La Libre Pensée* et *La Pensée Nouvelle*, et qui sont en contact avec les théoriciens du matérialisme allemand tels que Carl Vogt, Rudolf Virchow et Ludwig Büchner. Voir Jacqueline LALOUETTE, *La libre pensée...*, ouv. cité, p. 152-162.

¹³⁵³ Voir par exemple George SAND, « Théosophie et philosophie », *La Presse*, 1^{er} août 1863, reproduit dans George SAND, *Questions d'art et de littérature*, Paris, Calmann Lévy éditeur, 1878, réédition présentée par Henriette Bessis et Janis Glasgow, Paris, édition des femmes, 1991, p. 285-302. Sand espère qu'un jour il sera possible de se dire « parfaitement religieux sans cesser d'être parfaitement raisonnable » (p. 299).

« Quoi ! diront quelques personnes timorées, vous, une femme, vous osez éliminer Dieu des questions de Droit et de Devoir !... Ah ! il ne vous manque plus que de répéter cette phrase impie : Dieu, c'est le mal ! (...) Il est vrai que j'élimine Dieu des questions de Droit et de Devoir ; mais c'est parce qu'au point de vue rationnel, il n'est pas le fondement de ces notions ; et que, les rattacher à la divinité, c'est les livrer à toutes les chances de mort que subit nécessairement le dogme religieux. (...) Si Dieu parle, c'est dans les lois de l'univers physique, intellectuel et moral. Son verbe sur la terre, c'est l'humanité se révélant à elle-même, non pas la vérité absolue, mais la vérité indéfiniment progressive. (...) Le Matérialisme et l'Athéisme ne sont point des crimes, mais, à mon sentiment, de tristes erreurs, et je ne les partage pas. J'appartiens à ce petit nombre qui, ne pouvant s'arrêter dans la négation stérile, cherchent une affirmation supérieure et féconde. (...) J'appartiens à ce petit nombre vraiment religieux, qui appellent de toutes les aspirations du cœur, la nouvelle doctrine générale, seule capable de nous relier dans l'amour et la communauté de but. »¹³⁵⁴

Une fois ces préalables posés, il n'en reste pas moins possible à une femme de critiquer la religion, et plusieurs auteures engagées réfléchissent aux questions suivantes, qui font l'objet d'importants débats contemporains : jusqu'à quel point la société doit-elle être encadrée par le clergé, et dans quelle mesure l'existence individuelle et collective doit-elle être conditionnée par les dogmes religieux ? Comment concilier la nécessité sociale d'une religion, le progrès de la raison, et les exigences de la démocratie ? Toutes ces interrogations, qui concernent indirectement le pouvoir, la liberté et le bien commun, revêtent bien sûr une dimension politique. Elles cristallisent aussi très concrètement des oppositions entre les partis « progressistes » et les partis « conservateurs », et permettent de prendre position dans les conflits opposant les Eglises aux autorités laïques.

C'est en France que le problème de la papauté est le plus débattu, non seulement en raison du poids considérable de l'Eglise catholique, mais aussi en raison de la politique italienne de l'Empire. L'appui donné au gouvernement piémontais – qui se traduit par les courts affrontements de 1859 – donne le signal du soulèvement contre le pouvoir temporel du pape. La plupart des catholiques français s'insurgent, déclarent leur hostilité à Napoléon III qui, en retour, bride quelque peu les actions du clergé et favorise l'expression anticléricale. En 1859-1860, le thème de la papauté et de l'Eglise catholique devient ainsi l'un des premiers sujets brûlants sur lesquels la censure impériale se relâche, voire disparaît, permettant enfin à des voix contestataires de s'exprimer publiquement. Il s'agit d'une sorte de soupape, dont profite par exemple Juliette La Messine avec sa brochure de 1860, *La Papauté*¹³⁵⁵. Ces quinze

¹³⁵⁴ Jenny P. D'HERICOURT, *La Femme affranchie...*, ouv. cité, tome 2, p. 8-11.

¹³⁵⁵ Mme Juliette LA MESSINE, *La Papauté*, Amsterdam, R. C. Meijer, 1860. Cette brochure est prudemment publiée à Amsterdam, mais sa diffusion en France ne paraît pas avoir rencontré d'obstacle.

pages extrêmement virulentes révèlent surtout le désir d'attaquer l'un des piliers de l'ordre établi, bien plus que de chercher à convaincre ou à proposer des analyses politiques. Elle ne développe en effet aucune argumentation mais multiplie les invectives destinées à dénoncer le fanatisme¹³⁵⁶. Ce terme de fanatisme est fréquemment employé, en Allemagne comme en France, pour mieux opposer le parti clérical aux représentants du progrès, de la raison, des Lumières. Nous avons vu déjà avec Marie-Louise Gagneur un exemple de femme qui se lance avec acharnement dans le combat anticlérical avec *La Croisade Noire*, parue en feuilleton dans *Le Siècle* en 1864. Cette même année, Clémence Robert, prolifique auteure de romans historiques, publie *Les Victimes du fanatisme*¹³⁵⁷. Elle y reprend l'histoire de Jean Calas, en mêlant des notes sur des documents de l'époque et des épisodes romanesques inventés de toutes pièces. L'objet du livre est la réhabilitation de Calas, la victoire de Voltaire, et la dénonciation des moines. Le roman s'achève sur une méditation du père dominicain vaincu, qui voit s'annoncer la fin de l'empire de l'Eglise sur la société. Du côté allemand, on peut citer Malwida von Meysenbug, qui s'en prend autant à l'Autriche concordataire qu'à la Prusse néopiétiste. Dans un article de 1858, destiné à présenter la situation allemande aux Italiens, elle donne à la religion un rôle prépondérant pour expliquer le conservatisme politique, et la régression intellectuelle par rapport aux années 1830-1840¹³⁵⁸. Selon elle, le courant néopiétiste soutenu par le roi de Prusse développe une active propagande en faveur de l'absolutisme et censure toute expression critique ; le clergé posséderait de véritables réseaux d'espionnage destinés à surveiller les fonctionnaires, soumis à une permanente inquisition sur leurs pratiques religieuses et leurs opinions politiques. De tels propos ne peuvent être toutefois tenus qu'à l'étranger, en l'occurrence en Italie, où Malwida von Meysenbug s'est installée. En Allemagne même, c'est sans doute Louise Otto qui traite ce thème avec le plus de vigueur, à des moments où elle souhaite manifester son engagement sans qu'il lui soit possible d'aborder des sujets plus directement politiques. Nous avons déjà parlé de son roman *Nürnberg*, par lequel elle revient à une plume engagée. Il faudrait citer aussi *Cäcilie Telville*, paru en 1852 puis réédité en 1870. L'héroïne, qui donne son nom au livre, est une jeune fille

¹³⁵⁶ Sa brochure se conclut par ces lignes : « Luther, applaudis, le saint-siège commence à s'ébranler ! L'infâme va être écrasé, Voltaire, lève-toi ! Victimes de tous les Torquemada – martyrs de la libre-pensée – torturés de toutes les causes, redressez vos corps mutilés ! (...) Regardons en face, ne nous retournons plus, regardons en face – qui donc a peur, et pourquoi cette peur ? Avancez, le souffle de vie n'agite plus l'étoile du pontife. – Avancez ! si la robe du grand prêtre ondule encore, c'est que le vent du Nord l'a gonflée. (...) Assez de concessions faites à de faux dévots, à de faux prêtres, aux faux vicaires d'un faux Dieu ! Juliette La Messine » (*Idem*, p. 15-16).

¹³⁵⁷ Clémence ROBERT, *Les victimes du fanatisme*, Paris, A de Vresse, 1864.

¹³⁵⁸ Malwida von MEYSENBURG, « La Germania », *L'Italia del Popolo*, 18 février 1858. Article reproduit dans Barbara JUST, *Malwida von Meysenbug. Die Journalistin*, München, Univ. Hausarbeit, 1993, p. 141-145.

simple, aimante, respectueuse de la foi luthérienne traditionnelle. Elle vit chez sa tante Molly, une artiste fortunée, qui mène une vie sentimentale débridée et se déclare athée. Du fait de sa fortune, celle-ci est la cible de manœuvres simultanées, mais concurrentes, de la part des jésuites et des néo-piétistes. Les premiers finissent pas triompher, et spolient Cécilie de son héritage, ce dont elle se console par un heureux mariage. La morale du livre indique qu'il est certes possible pour une femme de dénoncer les extrémismes que sont l'ultramontanisme et le piétisme, mais que l'éternel féminin – incarné ici par la jeune nièce – est indissociable de la « vraie » piété : l'athéisme ne peut germer que dans l'esprit d'une femme aussi dénaturée que Molly, l'une des multiples figures de la « mauvaise émancipée » qui émaillent les écrits de Louise Otto. Ces idées, déjà présentes dans *Frauen-Zeitung*, se retrouvent ensuite dans son autre journal, *Neue Bahnen*, où Louise Otto réitère occasionnellement sa critique des fanatismes, tout en continuant de se référer à Dieu (voir la troisième partie). On observe une démarche assez similaire dans le *Journal pour Toutes* d'Eugénie Niboyet, où les témoignages de piété se mêlent à la critique des congrégations.

D'autres auteures engagées préfèrent traiter la question religieuse de façon plus constructive, en proposant des solutions au problème de l'influence du clergé sur la société. Ainsi, la libre penseuse Rosalie Schönwasser ne se contente pas de dénoncer les institutions cléricales, qui, selon elle, sont après tout dans leur rôle. Prenant la parole dans le journal démocrate *Deutsches Wochenblatt*¹³⁵⁹, elle s'en prend plutôt aux progressistes qui prétendent instruire le peuple, mais refusent de s'en prendre aux dogmes et à la superstition. Elle commence par remettre en cause leur statut autoproclamé d'élites, en ironisant sur leur manière de se dissocier du « peuple »¹³⁶⁰. Puis elle les accuse de se donner trop facilement bonne conscience en allant faire quelques conférences scientifiques dans les associations ouvrières, alors qu'ils refusent d'éclairer les esprits dans le domaine religieux. Elle s'indigne de les entendre dire que « le peuple » deviendrait incontrôlable s'il ne croyait plus au paradis et à l'enfer et montre le conservatisme politique qui se cache derrière une telle attitude. Elle en appelle donc à la responsabilité des véritables hommes de progrès :

« En réalité, il est profondément regrettable que ceux qui agissent pour le peuple traitent avec autant d'indifférence, et pour des raisons si peu valables, l'aspect de l'éducation et de la formation, que l'on

¹³⁵⁹ Rosalie SCHÖNWASSER, correspondance de Düsseldorf, *Deutsches Wochenblatt*, n°3, 1866, p. 22-23.

¹³⁶⁰ « Vraiment, si l'on ne savait pas qu'avec l'expression "le peuple" on désigne la masse, les non-possédants, la classe laborieuse, si l'on ne savait pas qu'il y a réellement des gens qui considèrent – qui sait de quel droit ? – qu'ils n'appartiennent pas au peuple, on se sentirait presque tenté de demander si la nature a tracé une démarcation entre "peuple" et "non-peuple" », *Idem*, p. 22.

devrait justement prendre en considération avant tout autre. Qu'on ne croie surtout pas qu'il soit possible d'amener le peuple à une réconciliation politique aussi longtemps qu'on le laissera aux mains de ceux qui s'appliquent à entretenir la dissension dont ils ont jadis semé le germe dans les jeunes âmes, et qui agissent avec zèle dans tous les pays pour que la devise « la force avant la loi » perdure encore de longues années. Comment ce qui se passe actuellement dans notre Allemagne déchirée serait-il possible, si les curés n'étaient pas là pour aider à étouffer chez le peuple allemand toute conscience de sa propre valeur, et s'ils ne se prêtaient pas à façonner, au profit de la réaction, de dociles instruments et des serviteurs soumis ? (...) C'est pourquoi, vous, les hommes de progrès, ne vous fermez pas plus longtemps à cette considération et libérez le peuple des entraves du préjugé religieux. Apprenez aux hommes à toujours penser, même dans le domaine de la religion. (...) Quand le peuple sera parvenu à la pleine conscience de sa dignité humaine, quand il aura reconnu toute sa force et appris à s'en servir avec raison, alors seulement il sera vraiment libre, satisfera certes volontiers à tous les ordres raisonnables qui lui seront donnés, mais ne courbera jamais plus l'échine devant une autorité indigne - qu'elle soit spirituelle ou temporelle. »¹³⁶¹

On remarque que Rosalie Schönwasser ne distingue pas entre les hommes et les femmes du peuple. Elle n'impute pas la persistance d'une foi aveugle et soumise à l'influence des femmes dans les familles, ni à une infériorité « naturelle » des classes populaires : au contraire, elle déclare que l'ignorance est le résultat direct de la pauvreté, de l'absence de loisir, de la domination économique et politique, suggérant que de véritables démocrates devraient être convaincus de pouvoir et devoir changer cet état de fait.

Réagissant aussi au poids du cléricalisme, Eugénie Poujade aborde, elle, le problème par un autre angle¹³⁶². Dans une brochure consacrée à l'apologie du progrès et de la libre pensée, elle plaide ouvertement pour une transformation radicale de la prêtrise. Pour que l'Eglise cesse de faire obstacle au progrès, explique-t-elle, il faut qu'elle se plie aux exigences de l'époque, qu'elle se prépare aux évolutions de l'avenir : l'auteure démontre donc la nécessité d'abolir l'obligation du célibat pour les prêtres, et va même jusqu'à prôner l'accès des femmes au sacerdoce. Elle se distingue là de la majorité des libres penseurs, lesquels sont souvent partisans du mariage des prêtres¹³⁶³, mais n'envisagent guère d'ouvrir aux femmes cette fonction. Enfin, citons les propos de Julie Daubié, dont les propositions sont plus réalistes, mais les critiques tout aussi virulentes. Dans son étude sur l'enseignement

¹³⁶¹ *Idem*, p. 22-23.

¹³⁶² Eugénie POUJADE, *Essai sur les mœurs...*, ouv. cité.

¹³⁶³ L'immoralité et les conséquences perverses de la chasteté imposée aux prêtres est l'un des thèmes récurrents de la littérature libre penseuse et anticléricale (Voir Jacqueline LALOUETTE, *La libre pensée...*, ouv. cité, p. 226-240).

primaire¹³⁶⁴, elle s'élève fermement contre les privilèges accordés aux congrégations enseignantes, contre la concurrence déloyale et la faible instruction des religieuses, qui n'ont besoin que d'une lettre d'obédience pour l'emporter sur une institutrice laïque munie de plusieurs brevets. Elle dénonce la toute-puissance du clergé local, qui contrôle l'institutrice laïque et l'enrôle de force au service de la paroisse¹³⁶⁵. En même temps, elle se défend de tout anticléricalisme de principe, et, prenant en exemple les erreurs commises lors de la Révolution française, se refuse à exclure le prêtre de la société à construire, afin de ne pas en faire un ennemi intérieur. Elle cherche donc un juste milieu qui permettrait de concilier la légitime influence religieuse du curé paroissial avec la non moins légitime influence éducative de l'instituteur/trice, afin de préparer « l'accord et l'alliance nécessaire de la démocratie avec l'idée et le sentiment religieux »¹³⁶⁶ :

« On devrait comprendre enfin pourquoi une telle démocratie ne pousse pas de racines dans notre sol et tout l'avenir de notre société consiste, je crois, dans la pondération équitable des droits et des devoirs de tous, qui nous donnera le bonheur de faire concorder la loi civile avec la loi morale. Rapprochons-les assez pour qu'elles puissent se confondre, car le christianisme renferme le germe de tous les progrès ; s'il endort les douleurs des peuples opprimés, il peut éveiller aussi les aspirations généreuses de ceux qui cherchent à secouer leurs fers. Il est extrêmement fâcheux pour une nationalité de trouver une pierre d'achoppement plutôt qu'un point d'appui dans sa religion ; c'est pourquoi l'écueil et peut-être le tombeau de la liberté naissante en Italie se trouve dans la lutte qu'elle exerce contre un clergé privilégié, dominateur. C'est une erreur très profonde surtout de croire que la même démocratie ne convient pas à tous les peuples, car on ne peut l'asseoir que sur la justice, qui a des lois immuables, ne dépendant point des positions géographiques. Notre démocratie a été jusqu'à présent un torrent qui inonde et ravage sans pouvoir trouver son lit, parce qu'elle fut toujours une menace et une vengeance, et qu'une classe, un parti faisant des lois à leur profit, se superposèrent pour jouir des privilèges d'une autre classe dépossédée. Nos lois, nos mœurs, les convulsions sociales qui en résultent, en sont la vivante attestation, et quoique nous ayons été occupés sans cesse à étendre ou à limiter les droits du clergé dans l'enseignement secondaire, nous n'avons pas songé à confier la moindre portion de l'enseignement populaire au desservant des campagnes, pendant que l'Allemagne prospère par ses universités exclusivement laïques et ses curés instituteurs. Chez nous, ces prêtres croiraient peut-être eux mêmes

¹³⁶⁴ [Julie Daubié], *Du Progrès...*, ouv. cité.

¹³⁶⁵ « Institutrices, vous avez eu la charge de sergent de ville, de suisse et de bedeau à tous les offices où votre préoccupation constante est de tenir en ligne droite les têtes mobiles de vos élèves, destinées, de par notre organisation sociale, à former une peuplade de saintes-nitouches ; vous avez été les présidentes de toutes les réunions de l'église et de la sacristie ; dans les intervalles des offices, vous avez plissé, gratis pro Deo, tous les surplis et toutes les aubes, en guise de récréation dominicales : vous avez entonné toutes les neuvaines et tous les ave maria officiels de la paroisse (...) », *Idem*, p. 89.

¹³⁶⁶ *Idem*, p. 138.

déroger en se faisant les précepteurs du pauvre : ici encore, nous mourons de bourgeoisie sans en convenir, ou plutôt sans le savoir, et c'est notre plus grand châtement. »¹³⁶⁷

Julie Daubié n'explique pas dans son ouvrage comment elle entend limiter l'influence cléricale sur l'enseignement primaire, et les libres penseurs allemands – à commencer par Rosalie Schönwasser – seraient sans doute surpris de la façon dont elle présente ce « modèle » allemand de l'instruction populaire, contre lequel eux-mêmes luttent. Toutefois, son commentaire, comme les autres exemples cités plus haut, témoigne qu'il est alors possible à quelques femmes – certes bien minoritaires – de s'emparer de la question religieuse dans une perspective politique. Elles s'expriment sur le sujet de la même manière que les hommes – à ceci près qu'il leur est quasiment impossible d'exprimer des positions athées. Ceci mis à part, leur identité genrée n'intervient pas dans leur critique des Eglises et du fanatisme, ni dans les propositions d'évolution qu'elles formulent. Il me semble percevoir ici un changement important par rapport à la première moitié du siècle – y compris 1848 – où, comme nous l'avons vu, les discours des femmes engagées sont presque toujours très imprégnés d'une religiosité liée à l'identité « féminine ». Cette évolution témoigne de la sécularisation générale en cours dans les années 1860, à laquelle les femmes « de progrès » se rattachent de plus en plus ouvertement.

III.3. La question nationale: entre démocratie et nationalisme

Le troisième thème récurrent chez les auteures étudiées est celui de la nation. En prenant position sur un tel sujet, elles font preuve une fois de plus de leur volonté de s'impliquer dans un débat d'actualité, symbole des progrès en cours ou à venir, et dont la portée est profondément politique. Même si la question de la nation et de la patrie est souvent présentée sous une apparence apolitique, sans citer aucun parti ou aucun homme politique particulier, elle rejoint la question de la souveraineté populaire, de la liberté, et donc de la démocratie. Quelle que soit la façon dont elles traitent ce thème, la plupart des auteures en profitent pour affirmer leurs opinions libérales, démocratiques, voire républicaines. Leur simple appartenance nationale peut leur suffire à légitimer leur intervention publique, toutefois, certaines – Françaises comme Allemandes – abordent le sujet « en tant que femmes » et en s'adressant de préférence à leurs compatriotes de sexe féminin. Comme la plupart de leurs contemporains, fidèles à un mode de pensée que nous avons déjà vu fonctionner en 1848, elles estiment que les femmes – en tant qu'épouses et surtout mères –

¹³⁶⁷ *Idem*, p. 138-139. Il faut préciser ici que Julie Daubié est très proche de l'un de ses frères qui est prêtre.

ont un rôle spécifique à jouer dans la définition et la préservation de l'identité nationale. Leurs écrits oscillent donc entre des propos « neutres », qui pourraient aussi bien être tenus par des hommes, et des prises de positions plutôt « genrées ». Le premier type de propos pourrait être illustré par la brochure de Maria Chenu, *Le Droit des minorités*. Paru en 1868, à un moment où la relative libéralisation du régime permet aux opposants démocrates de s'interroger publiquement sur leurs projets d'avenir, ce petit livre mène une réflexion sur la souveraineté populaire et la représentation de la nation¹³⁶⁸. Si son auteure estime que « le suffrage électoral actuel n'a d'universel que le nom », ce n'est pas parce que celui-ci exclut les femmes, dont elle ne dit mot, mais parce que « le suffrage de la majorité est le seul qui fasse des députés »¹³⁶⁹. Elle déplore donc que le mode actuel de scrutin n'ait pas pour but « d'assurer la représentation intégrale de la nation, mais de connaître quelle sera la portion des électeurs représentée », de même qu'elle dénonce l'imposture de ce qu'on appelle « mandat » : « La nation est traitée comme une mineure incapable de savoir par elle-même ce qui lui convient, et les députés sont regardés comme des tuteurs qui ne doivent aucun compte d'administration, et n'ont absolument aucune responsabilité envers leur pupille »¹³⁷⁰. Après avoir expliqué les maux résultant d'une telle situation, elle expose tous les moyens nécessaires à la mise en place d'un suffrage libre, éclairé, qui éviterait aussi bien la tyrannie d'un homme que celle de la majorité et du « salut public ». Parlant d'abord en son nom propre, elle passe finalement à un « nous » qui désigne l'ensemble des démocrates désireux de faire progresser la France autrement que par la révolution¹³⁷¹. Elle résume ainsi leur conviction commune :

« ... la France de 1789 avait rêvé d'assurer en tout et partout la souveraineté de la nation, elle n'a abouti qu'à assurer le triomphe des majorités ; la France actuelle, mieux inspirée, veut assurer la souveraineté de la justice, et faire respecter par la nation entière le droit de l'individu, elle y arrivera par la reconnaissance politique des minorités. »¹³⁷²

De tels propos montrent bien comment certaines femmes parviennent à se penser pleinement citoyennes tout en étant dépourvues de droits civiques, au point de proposer des réformes du système politique dont elles sont exclues, sans demander à y inclure les femmes ! Le point de vue et la conception de la nation exprimés par Louise Otto sont tout autres,

¹³⁶⁸ Maria CHENU, *Le Droit des minorités...*, ouv. cité.

¹³⁶⁹ *Idem*, p. 11.

¹³⁷⁰ *Idem*, p. 12-13.

¹³⁷¹ « Vous dites que nous troublons l'ordre public. Attendez que nous l'ayons troublé pour nous frapper. Vous affirmez que nous outrageons la religion établie, la morale reçue ; personne n'est obligé de nous lire ni de nous croire, mais si vous nous réduisez au silence, vous prenez parti pour des doctrines, vous ne défendez plus des droits ; vous êtes peut-être la volonté générale, vous n'êtes pas la loi » (*Idem*, p. 38-39).

¹³⁷² *Idem*, p. 44.

comme le montre l'exemple suivant. Dans son livre de 1866, *Das Recht der Frauen auf Erwerb*, elle explique – comme elle le faisait déjà dans *Die Frauen-Zeitung* – qu'il est urgent d'éveiller la conscience patriotique des femmes. L'un des arguments qu'elle emploie pour légitimer l'instruction et le travail salarié des femmes est la nécessité de les intéresser au bien commun, et notamment au devenir de la nation, qui redevient un sujet brûlant dans les années 1860 :

« Si nous voulons pousser la femme hors de l'espace restreint de la maison (...), dans les cercles plus vastes de la vie réelle, ce n'est pas pour qu'elle y perde ses belles qualités (...) mais justement pour qu'elle les y mette en valeur, qu'elle en devienne consciente, et que, non seulement au foyer mais aussi à l'autel du temple de la patrie, elle soit la prêtresse de la flamme sacrée et sanctifiante de l'enthousiasme, sans lequel l'humanité entière est perdue ! Car la capacité à l'enthousiasme est cet éternel féminin que nous considérons comme le plus beau don accordé au sexe féminin »¹³⁷³

Il est ici question d'une vision purement sentimentale de la patrie, dans laquelle les femmes ont un rôle bien spécifique à jouer, non pas en tant qu'individues mais en tant que complément de la partie masculine de la nation. La confrontation entre le texte de Maria Chenu et celui de Louise Otto pourrait illustrer aussi une différence entre la France et l'Allemagne : la nation pose des problèmes différents dans ces deux pays, et l'on n'y trouve pas les mêmes liens entre identité de genre et identité nationale, comme nous l'avons déjà vu auparavant. Toutefois, la distinction n'est pas toujours aussi tranchée, ainsi que je vais essayer de le montrer dans les pages qui suivent.

Il convient tout d'abord de rappeler pourquoi le thème de la nation revêt une nouvelle actualité dans les années 1860. Sévèrement réprimée dans la décennie qui a suivi le « printemps des peuples » de 1848, la question des nationalités resurgit en effet avec vigueur vers la fin des années 1850. En Allemagne, elle est bien sûr toujours restée en suspens, puisque le projet d'unité a été mis en échec en 1849 ; toutefois, les mouvements patriotiques – décapités par la répression postrévolutionnaire – demeurent assez discrets jusque vers 1859. La question se pose différemment en France. L'opinion est surtout sensibilisée aux revendications des nations opprimées et divisées dont Napoléon III prétend se faire le champion. Son soutien diplomatique et militaire au gouvernement de Piémont amène les Français à s'intéresser tout particulièrement au problème italien. Si les catholiques s'indignent alors des menaces qui pèsent sur le pouvoir temporel du pape, la plupart des partisans de l'empereur approuvent son soutien au « peuple italien ». Les libéraux et les démocrates

¹³⁷³ Louise OTTO, *Das Recht...*, ouv. cité, édition de 1997, p. 71.

espèrent un affaiblissement de l'Eglise et des monarchies autoritaires de la péninsule ; beaucoup d'opposants de gauche reportent sur l'Italie leurs rêves révolutionnaires. Grâce aux récits des soldats de l'armée impériale, Garibaldi devient un héros populaire dès 1859¹³⁷⁴. Cette année-là, six auteurs français¹³⁷⁵ – dont deux femmes, Juliette La Messine et Louise Goethe¹³⁷⁶ – lui consacrent une brochure ou un ouvrage. La proportion des auteurs féminins chute l'année suivante, étant donné que l'on passe alors à une vingtaine de publications à la gloire du héros, mais trois écrivaines bien connues participent encore à l'enthousiasme du moment : Clémence Robert, George Sand et Louise Colet¹³⁷⁷. Il pourrait paraître *a priori* étonnant que des femmes se mêlent de célébrer publiquement un combattant, un révolutionnaire, étranger de surcroît. En réalité, leurs écrits montrent qu'elles n'éprouvent pas le besoin de légitimer ce choix, et qu'elles n'écrivent pas non plus particulièrement « en tant que femme ». Juliette La Messine n'hésite pas à raconter les batailles avec précision, et à multiplier les rappels historiques. Même si la plupart réutilisent plus ou moins les mêmes sources, s'inspirant d'autres ouvrages français ou italiens déjà parus, elles présentent le héros chacune à leur manière, en véhiculant leurs idées propres. C'est ainsi que Juliette La Messine en profite pour condamner la papauté et faire l'éloge de la souveraineté nationale, tout en passant complètement sous silence l'intervention de la France et le rôle de Napoléon III. Au contraire, Louise Goethe s'avère être une fervente de l'empereur, présenté comme le protecteur de Garibaldi, suggérant des rapprochements entre leurs deux natures généreuses et courageuses. Quant à George Sand, elle oscille entre le rappel de ses convictions républicaines et la reconnaissance de la monarchie constitutionnelle italienne, qui lui paraît une réalisation plus « opportune » dans un premier temps. Alors que les autres textes insistent sur la vie d'aventurier et les qualités de combattant de Garibaldi, elle en fait une figure quasiment christique : selon ses mots, c'est un élu que Dieu envoie au peuple, afin de porter un message de liberté à l'intention des puissants. Tous ces textes ont en commun un vibrant

¹³⁷⁴ Voir Maurice AGULHON, « Le mythe de Garibaldi en France de 1882 à nos jours », dans Maurice AGULHON, *Histoire vagabonde II. Idéologie et politique dans la France du XIX^e siècle*, Paris, Gallimard, 1988, p. 85-131.

¹³⁷⁵ Je n'ai pas pris en compte les chansons et les poèmes à sa gloire, qui apparaissent aussi en 1859, et dont certains sont écrits aussi par des femmes (voir par exemple « La liberté ou le serment de Garibaldi, par J.F., niçoise », Nice, imp. de Caisson, 1861 : il s'agit de huit strophes datées du 18 novembre 1860, célébrant le héros de la liberté).

¹³⁷⁶ Juliette LA MESSINE, *Garibaldi, sa vie d'après des documents inédits. Avec un portrait d'après une photographie*, Paris, E. Dentu, 1859, 69 p. ; Louise GOETHE, *Garibaldi, sa vie, son enfance, ses moeurs, ses exploits militaires ; suivis de documents historiques sur la guerre d'Italie*, Paris, Lebigre-Duquesne, 1859, 132 p.

¹³⁷⁷ Clémence ROBERT, *Appel aux amis de l'indépendance italienne*, précédant les *Mémoires authentiques de Garibaldi*, mis en ordre par Camille Leynadier et Alfred d'Aunay Paris, A. Fayard, 1860 ; George SAND, *Garibaldi*, Paris, A. Bourdilliat, 1860, 36 p. ; Louise COLET, *Naples sous Garibaldi, souvenirs de la guerre de l'indépendance*, Paris, E. Dentu, 1860, 131 p.

éloge de la nation et du sentiment patriotique italien. Pour les auteures républicaines, traiter ce thème est bien sûr un moyen d'exprimer entre les lignes leur aspiration de voir le peuple français se libérer de son propre joug. C'est ce que laisse clairement entendre le héros d'un des romans de Marie-Louise Gagneur, qui s'exclame lors d'un banquet :

« Je porte un toste [sic] à l'Italie (...) à cette terre des glorieux souvenirs et des radieuses espérances, à cette grande ressuscitée qui vient de soulever la pierre du tombeau, et qui réunit avec tant d'effort ses membres mutilés ; (...) Ô Italie, viens verser encore la flamme de ton enthousiasme sur le sceptique et froid Occident, viens ranimer par ton exemple chez les nations souffrantes et humiliées l'orgueil patriotique et l'amour de l'indépendance ! »¹³⁷⁸

En Allemagne, on ne dénote pas d'enthousiasme particulier pour Garibaldi si l'on se fie aux publications des années 1859-1861. Ce qui préoccupe les Allemands, ce sont bien plutôt les nouvelles perspectives géopolitiques issues de la guerre d'Italie : la défaite de l'Autriche laisse entrevoir son possible affaiblissement, et pose le problème de la sécurité, de la stabilité et de l'unité des Etats allemands. A ce titre, 1859 représente donc pour eux également un tournant : la question nationale revient alors sur le devant de la scène, aussi bien dans le cadre de manifestations culturelles que dans les débats politiques. En 1859, les commémorations en l'honneur de Schiller – considéré comme le poète de la liberté et du génie allemand – sont organisées dans tous les Etats, mobilisant aussi bien les notables de la haute bourgeoisie que les associations d'artisans et d'ouvriers. Des projets de monuments nationaux sont mis à l'ordre du jour, pour célébrer Hermann dans la forêt de Teutoburg ou la victoire sur Napoléon à Leipzig en 1813. Comme dans les années 1840, les chorales, les associations de gymnastes et de tireurs s'engagent de nouveau en faveur d'une patrie unifiée. Si la question nationale fait l'objet d'un engouement généralisé, elle est toutefois posée dans le cadre de projets politiques divergents¹³⁷⁹. Nommé ministre-président de la Prusse en 1862, Otto von Bismarck met tout en œuvre pour faire du royaume de Guillaume I^{er} la puissance capable de réaliser l'unité allemande. Il utilise notamment la diplomatie et l'armée pour renforcer l'exécutif prussien face au Parlement, et rassembler l'opinion publique autour d'un idéal nationaliste mis en concurrence avec le projet démocrate d'unification. Le différend avec le Danemark au sujet des duchés de Schleswig et Holstein est ainsi mis à profit en 1864 pour déclencher une guerre, qui s'achève rapidement par la mise sous tutelle de ces territoires par la Prusse et l'Autriche. La rivalité entre ces deux Etats ne cesse cependant de croître, et

¹³⁷⁸ Marie-Louise GAGNEUR, *Un Drame...*, ouv. cité, p. 257.

¹³⁷⁹ Voir Thomas NIPPERDEY, *Deutsche Geschichte. 1800-1866...*, ouv. cité, p. 704 et suivantes.

l'invasion du Holstein par l'armée prussienne en juin 1866 donne le signal du conflit. La Prusse rallie à ses côtés seize Etats allemands, tandis que cinq autres – la Saxe, la Bavière, le Wurtemberg, la Hesse et le duché de Hanovre – s'allient à l'Autriche, déclenchant des représailles prussiennes. L'armée prussienne vainc ses adversaires le 3 juillet 1866 à Sadowa, et annexe le duché de Hanovre, la Hesse et Francfort. L'Autriche est désormais écartée de tout projet d'unification, et la Confédération de l'Allemagne du Nord (*Norddeutscher Bund*) voit le jour en septembre 1866, avec vingt-trois Etats membres. Ces éléments sont importants à rappeler pour comprendre l'importance que prend le thème de la nation dans les écrits des auteures engagées allemandes durant les années 1860.

L'un des domaines littéraires où s'expriment le plus le sentiment patriotique est le roman historique, qui connaît un développement fulgurant dans les années 1850-1870¹³⁸⁰. Certains auteurs lui assignent comme mission de renforcer l'amour de la nation allemande et le désir d'unification, en éveillant chez les lecteurs la conscience d'une histoire commune. Cette idée semble avoir été particulièrement présente chez Clara Mundt¹³⁸¹ qui, sous le pseudonyme de Luise Mühlbach, est l'auteure de plus de 150 romans historiques, couvrant presque la totalité de l'histoire allemande. Dans une lettre adressée en 1861 à son éditeur von Cotta, elle présente un nouveau manuscrit, en se disant fière de rester fidèle à sa promesse de ne livrer que de l'histoire allemande à son public allemand¹³⁸². Les publicistes qui recensent ses ouvrages dans la presse en parlent d'ailleurs comme des livres « patriotiques », qui permettent à un public peu cultivé de se familiariser avec le passé allemand mis en valeur par les plus grands historiens contemporains¹³⁸³. Luise Mühlbach légitime en partie son œuvre en s'appuyant sur son identité de genre : elle laisse en effet entendre dans certaines préfaces qu'elle est particulièrement à même, en tant que femme, d'explorer la vie privée de ses personnages, et de mettre en scène les hommes publics en les montrant comme des êtres

¹³⁸⁰ Voir Hartmut EGGERT, *Studien...*, ouv. cité.

¹³⁸¹ Clara Müller (1814-1873) commence dans les années 1830 à publier des romans empreints de critique sociale, dénonçant en particulier le sort des prolétaires et l'oppression des femmes. Elle épouse en 1839 l'écrivain Theodor Mundt, du courant littéraire Jeune Allemagne, dont elle devient veuve en 1861. Jusqu'en 1870, elle tient à Berlin un salon fréquenté par des écrivains et par des personnalités politiques et dynastiques.

¹³⁸² « Voyez, il s'agit de nouveau d'histoire allemande, et je reste à peu près fidèle à mon serment de ne donner que de l'histoire allemande à mon lectorat allemand. » (Lettre du 13 juin 1861, de Clara Mundt au Baron Georg von Cotta Cotta Archiv, Stiftung der Stuttgarter Zeitung, Marbach, citée par Hartmut EGGERT, *Studien...*, ouv. cité, p. 76.

¹³⁸³ Luise Mühlbach elle-même donne une légitimation pédagogique et patriotique à ses romans, dans la préface de *Deutschland in Sturm und Drang*, Jena, 1867. Voir Hartmut EGGERT, *Studien...*, ouv. cité, p. 71.

sensibles¹³⁸⁴. A l'occasion, elle insiste également sur le rôle décisif joué par certaines femmes, à l'exemple de Marianne Meier, protagoniste du premier tome de *Napoleon in Deutschland*¹³⁸⁵. Elle n'est pas seulement représentée en femme fatale de la cour de Berlin, maîtresse d'un prince autrichien, mais aussi et surtout comme une patriote intelligente et courageuse, qui aurait conspiré contre Napoléon. Plusieurs romans de Luise Mühlbach traitent des guerres napoléoniennes, l'une des périodes de prédilection des auteurs contemporains : ils peuvent ainsi célébrer à loisir l'héroïsme des patriotes allemands qui ont combattu pour l'indépendance et pour l'unité nationale, les donnant en exemple aux lecteurs des années 1850-1870. Dans sa nouvelle « Die Tante », publiée en 1856, Fanny Lewald glorifie le temps des guerres de libération comme « une époque sacrée, une grande époque, le véritable sacre du peuple allemand »¹³⁸⁶. La républicaine de 1848 n'hésite pas à idéaliser le monarque prussien Friedrich Wilhelm III et sa femme, qu'elle oppose à la barbarie française et au tyran Napoléon. Enfin, elle exalte le patriotisme des femmes qui ont sacrifié jusqu'à leurs alliances pour soutenir l'effort de guerre. Louise Otto cherche de même à valoriser quelques femmes de cette époque, en les mettant en scène auprès de son héros favori, Theodor Körner. Celui-ci est un jeune poète saxon, qui s'est engagé à vingt-deux ans dans un corps de volontaires en lutte contre l'armée napoléonienne, où il a trouvé la mort en 1813. Après avoir écrit divers textes sur lui¹³⁸⁷, Louise Otto se lance dans l'écriture d'un opéra en cinq actes¹³⁸⁸ – un genre où les auteurs féminins sont particulièrement rares – à sa gloire. Aux côtés de ce défenseur de la liberté, elle montre trois femmes qu'elle considère comme tout autant héroïques, à leur manière : la fiancée de Körner, qui accepte de sacrifier son bonheur pour le bien de la patrie ; l'épouse du chef des volontaires, qui exhorte les hommes au combat, et une femme qui se dévoue pour soigner Körner alors qu'il est blessé. Chacune incarne une qualité typiquement féminine, qui leur permet de manifester leur patriotisme d'une manière différente des hommes, mais avec autant de valeur.

On peut souvent interpréter les propos patriotiques des Allemandes comme l'expression de leurs aspirations libérales, voire démocratiques, dans la mesure où ces courants politiques sont, au moins jusqu'en 1866, les principaux défenseurs du projet

¹³⁸⁴ Voir l'étude consacrée par Hartmut Eggert à Luise Mühlbach, *Idem*, p. 130-145. Lui-même ne met pas du tout en valeur cet aspect là des écrits de Luise Mühlbach, mais cite plusieurs extraits révélateurs.

¹³⁸⁵ Luise MÜHLBACH, *Napoleon in Deutschland*, Bd. 1, Berlin, Janke, 1858.

¹³⁸⁶ Fanny LEWALD, « Die Tante », dans *Deutsche Lebensbilder*, tome IV, Braunschweig, Vieweg, 1866, p. 318.

¹³⁸⁷ Dont Louise OTTO, « Theodor Körner », *Unterhaltungen am häuslichen Herd*, hg. von Karl Gutzkow, Leipzig, Verlag F.A. Brockhaus, n°34, 1863, p. 666-671.

¹³⁸⁸ Louise OTTO, *Theodor Körner : vaterländische Dichtung*, 1863, réédition à Munich, Wolf, 1871.

d'unification. Toutefois, certains de leurs propos peuvent aussi avoir une résonance chauvine, voire nationaliste : c'est particulièrement le cas, me semble-t-il, lorsque ces auteures estiment nécessaire de définir une féminité « bien germanique », ce qu'elles font souvent en dénigrant ouvertement ou par allusion les femmes étrangères. Ainsi que nous l'avons déjà vu à quelques reprises, notamment en étudiant *Die Frauen-Zeitung*, la réputation de la « Femme allemande » repose principalement sur ses qualités de mère et de ménagère, en opposition à la « Femme française » incapable d'assurer aux siens un foyer convenable. Cette construction binaire imprègne toutes les représentations, même lorsqu'il n'est pas fait explicitement référence aux Françaises. Ces dernières apparaissent donc sans doute immédiatement en tant que contre-exemple dans l'esprit des lecteurs confrontés à ces lignes de Louise Otto, selon lesquelles « sur la sainteté et la moralité de la famille repose tout le salut et toute la moralité de la nation »¹³⁸⁹. La France est en effet considérée – selon les stéréotypes en vigueur en Allemagne – comme une nation plutôt immorale, en raison de liens familiaux qui y seraient particulièrement relâchés. Fanny Lewald est un peu plus directe encore lorsqu'elle parle des « bonnes mœurs allemandes de la vie domestique en famille », qui ne doivent pas souffrir du travail salarié des femmes¹³⁹⁰. Si elle plaide pour l'enseignement professionnel et l'activité extérieure des célibataires, elle considère que cela est néfaste pour les épouses. Il y a là aussi une allusion à la réputation des Françaises, construite notamment à travers *L'Ouvrière* de Jules Simon, qui est traduit en allemand en 1862¹³⁹¹. Dès la préface, Simon dépeint en effet – en le présentant comme la règle – le ménage ouvrier où « le père et la mère sont absents, chacun de leur côté, quatorze heures par jour »¹³⁹². « Donc il n'y a plus de famille »¹³⁹³, conclut-il, et il consacre une large partie de son ouvrage de morale à exposer tous les maux

¹³⁸⁹ Louise Otto, *Das Recht...*, ouv. cité, p. 47.

¹³⁹⁰ Fanny LEWALD, « Für die Gewerbtätigkeit der Frauen. Vierter Brief », *Illustrierte Deutsche Monatshefte*, n°59, août 1869, p. 553.

¹³⁹¹ Julius SIMON, *Die Arbeiterin*, Zürich, Kiesling, 1862. Qu'il soit lu en allemand ou en français, Jules Simon est une référence récurrente dans la plupart des écrits et journaux allemands traitant du travail et de l'instruction des femmes. Il est par exemple cité (avec Eugène Pelletan, dont *La Nouvelle Babylone*, qui impute le déclin de la famille française à la décadence du régime impérial, est traduit en allemand en 1864) par Joseph Heinrichs, qui s'appuie sur ses livres (*L'Ouvrière*, et peut être aussi *L'Ecole*, 1865) pour écrire : « Dieu merci, le socle de la famille allemande n'est pas encore si miné par l'immoralité que nos humanistes aient besoin de prendre en main l'éducation des femmes pour sauver la famille et la société » (Joseph HEINRICHS, « Vorwort », dans Louise OTTO, *Das Recht...*, ouv. cité, édition de 1997, p. 122). De même Jenny Hirsch se réfère à Jules Simon pour dénoncer les incroyables carences du système scolaire français et ironiser sur ce paradoxe selon lequel la France est à la fois le pays « dans lequel, au cours de notre siècle, l'appel à l'émancipation de la femme a retenti bien haut et sans précautions, et qui a pourtant négligé d'une manière irresponsable la condition première et la plus indispensable d'une véritable émancipation de la femme : la formation et l'élévation intellectuelle ! » (Jenny HIRSCH, « Die Bestrebungen zur Förderung der Erwerbsfähigkeit des weiblichen Geschlechts », *Der Arbeiterfreund*, 1868, 2. Heft, p. 188-212).

¹³⁹² Jules SIMON, *L'Ouvrière*, ouv. cité, p. VI.

¹³⁹³ *Ibidem*.

engendrés par ce phénomène. C'est sur cette représentation de la France que s'appuie Nahida Sturmhöfel pour démontrer que le travail des mères hors du foyer signifie la ruine de la famille¹³⁹⁴. Dans les articles sur le travail des femmes qu'elle publie dans *Der Arbeiterfreund*, elle affirme que la presse française dénonce depuis longtemps la mise en nourrice des enfants et donne en exemple le dévouement maternel des Allemandes¹³⁹⁵. Elle oppose les Parisiennes, détournées par le salariat de leur vocation maternelle, aux ouvrières saxonnes qui réussissent à concilier leur travail avec leurs devoirs familiaux et savent qu'« une mère allemande ne doit pas confier son enfant à des étrangers »¹³⁹⁶. Elle ajoute que l'éducation trop superficielle donnée par les Françaises à leurs enfants est responsable de la futilité des Français :

« Il manque au peuple français cette profondeur du sentiment qui forme un lien entre la terre et les Cieux. L'esprit étincelant des Français, son enjouement confinant à la frivolité n'équivalent pas, et de loin, à la profondeur de la sensibilité allemande. (...) Si les Français avaient de meilleures mères, ils seraient des hommes meilleurs et plus heureux. »¹³⁹⁷

On constate donc que le repoussoir français continue de jouer son rôle dans la l'expression du sentiment national chez les Allemandes. Celles-ci entendent bien profiter de l'imminente fondation de l'Etat-nation pour proposer à cette occasion une renégociation des rapports sociaux qui leur offre un nouveau statut social, un nouveau rôle public. Leurs proclamations patriotiques, leur allégeance affichée aux valeurs choisies pour incarner la nation, montrent bien leur désir de reconnaissance et d'intégration, mais révèlent aussi les craintes contemporaines. En effet, la perspective de l'unification allemande, qui doit advenir selon des modalités politiques et géographiques encore imprécises, suscite la peur d'un épisode révolutionnaire peut-être, d'une grande déstabilisation sociale sans doute. C'est pourquoi les Allemandes prennent tant soin de lier les termes de féminité et de germanité, les notions de famille et de patrie. Il leur faut assurer aux contemporains que rien, dans leurs revendications, ne conduira à la dislocation de la famille et donc de l'ordre social, et pour cela elles insistent sur l'équivalence entre être une « bonne Allemande », être une épouse et une mère exemplaire, être l'incarnation de la « féminité » même. On voit bien ici à l'œuvre le processus par lequel la communauté nationale se construit dans les imaginaires sur le modèle du socle familial, en attribuant à chaque sexe des tâches bien distinctes : aux hommes de bâtir

¹³⁹⁴ Nahida St[urmhöfel], « Die Arbeit der Frauen », *Der Arbeiterfreund*, 1865, Erstes Heft, p. 42-46.

¹³⁹⁵ Nahida St[urmhöfel], « Blicke auf die Arbeit der Frauen im Süden und Norden », *Der Arbeiterfreund*, 1867, 2. Heft, p. 190-201.

¹³⁹⁶ A propos de ces ouvrières de Saxe: « Elles sont valeureuses dans leur métier, ce sont de vraies femmes allemandes qui forment la pierre angulaire des bonnes mœurs de notre peuple ! » (Nahida St., *Idem*, p. 199).

¹³⁹⁷ *Ibidem*.

et défendre la nation dans les domaines politique et militaire ; aux femmes de représenter et transmettre les valeurs dites nationales, mais aussi à elles de garantir une continuité rassurante de l'ordre social en conservant leurs attributions traditionnelles. Ce processus montre également de nombreuses similitudes dans la façon dont l'identité de genre et l'identité nationale sont construites et intériorisées. On voit notamment la nécessité d'un Autre dont il faut à tout prix se distinguer : pour les femmes allemandes, il est donc tout aussi important de se différencier des hommes que des Françaises, afin de parvenir à une reconnaissance auprès de leurs compatriotes.

La rivalité franco-allemande n'est pas symétrique dans les années 1860, étant donné que la nation française n'a alors pas de problème d'identité et de définition. Même si les ambitions de la Prusse et le projet d'unification allemande suscitent parfois des inquiétudes dans l'opinion à partir de 1866, les auteures françaises n'accordent pas d'intérêt spécifique aux Allemandes. Certaines d'entre elles sont convaincues de la supériorité de la « Femme française », qui serait plus gracieuse, plus enjouée, plus vive que les femmes des autres pays, mais elles éprouvent rarement le besoin de « confirmer » cette image en recourant à une comparaison explicite avec une autre nationalité¹³⁹⁸. Dans l'ensemble, contrairement à ce que l'on peut constater en Allemagne, il est assez rare de lire sous la plume des auteures françaises que l'identité nationale repose d'une manière ou d'une autre sur un quelconque idéal de « la Femme française ». Certes, la question nationale ne se pose pas dans les mêmes termes en France qu'en Allemagne, mais le chauvinisme ou le nationalisme ne sont pas pour autant absents des débats publics. Quelques-unes des auteures étudiées ici s'en font l'écho, estimant par exemple que la France a une mission particulière à remplir auprès des autres peuples. Elles partagent là une conviction très largement répandue – notamment dans les milieux « de gauche », qui restent attachés à l'image de la « Grande Nation » chargée de guider les autres vers la liberté¹³⁹⁹. Napoléon III mobilise aussi largement cette thématique, afin de légitimer ses entreprises diplomatiques et militaires en Europe. Si Julie Daubié ironise sur la mode de venir en aide aux nationalités opprimées – pour qui l'on dépense ce que l'on refuse aux

¹³⁹⁸ L'un des rares exemples rencontrés est un article signé Anaïs [Michelet ? Thiers ?], paru dans le *Journal pour Toutes*, n°2, 5 novembre 1864 : « Les Femmes anglaises » Anaïs : « Souvenir d'une Française » affirme que « la femme anglaise est plus anglaise que femme ; elle vit trop pour l'extérieur, et pose toujours quelque peu » ; les femmes françaises sont bien supérieures, d'ailleurs, leur grâce et leur bon goût « en font, à juste titre, les reines des sociétés européennes ».

¹³⁹⁹ Voir Patrick CABANEL, « La gauche et l'idée nationale », dans Jean-Jacques BECKER et Gilles CANDAR (dir.), *Histoire des Gauches ...*, ouv. cité, volume 1, p. 506-521.

femmes pauvres¹⁴⁰⁰ – elle n'en reste pas moins persuadée que, depuis les Lumières, la France a acquis un statut particulier, qu'elle doit continuer d'assumer. Faisant référence aux droits universels et à ses propres aspirations démocratiques, elle écrit :

« ...il faut nous souvenir surtout que c'est nous qui avons traduit souvent en langage intelligible les bégaiements de l'humanité ; s'il est beau le privilège que nous avons eu de semer l'idée dans l'univers, il nous impose aussi une haute responsabilité morale, car les grands peuples ont des obligations aussi étroites que les grands hommes. Que d'autres nations nous priment pour leur milice et leur industrie ; qu'elles nous dominent par la force matérielle et brutale, si nous ressaisissons notre noble empire sur les esprits, si le monde intellectuel nous prend de nouveau pour arbitre de sa gravitation, si la France enfin, patrie mère des idées généreuses, reste le fanal qui tour à tour illumine ou incendie le monde. »¹⁴⁰¹

On retrouve le même genre de propos chez Jenny d'Héricourt qui affirme que « la France a son rôle dans l'Humanité : elle représente le génie de l'unité »¹⁴⁰² et, dans *La Femme affranchie*, parle constamment de la France comme de la patrie de la glorieuse Révolution et des Français comme des « enfants de 89 »¹⁴⁰³. De tels propos reflètent une pensée commune – exprimée notamment par Michelet, plus tard par Seignobos – opposant une conception « française » de la nation, incarnée dans les idées, le rôle historique, et une conception « allemande » où ce qui compte est une définition par l'espace, la langue, l'histoire commune, la puissance à construire. Il convient toutefois de nuancer fortement une telle vision, comme le montre un autre passage de *La Femme affranchie*, qui témoigne autant des contradictions personnelles de son auteure que de la complexité de la pensée nationale en France¹⁴⁰⁴. Alors que Jenny d'Héricourt fonde une partie essentielle de son argumentation sur la négation des catégories préconçues, sur le rejet des attributions abstraites liées au sexe ou même à la race, elle éprouve pourtant le besoin d'achever son ouvrage en s'adressant aux Françaises. Pour légitimer son appel à l'émancipation, elle ne fait plus appel à la raison mais à la fibre patriotique, à la fierté nationale. Celle-ci n'est plus fondée sur les hauts faits des pères de 1789 mais sur une représentation raciale du peuple français, qui implique quelques accents xénophobes à l'égard des influences « étrangères ».

« Femmes françaises, plus particulièrement mes sœurs, à vous mes dernières paroles. Le génie de la Gaule, mis dans les fers par l'épée de Rome et la foi de l'Asie, s'est réveillé en 1789. Pourquoi, filles de

¹⁴⁰⁰ Julie DAUBIE, *La Femme pauvre...*, ouv. cité, édition de 1992, tome 1, p. 140.

¹⁴⁰¹ *Idem*, édition de 1866, p. 422.

¹⁴⁰² Jenny P. D'HERICOURT, « Emancipation de la femme. Conclusion », *La Ragione*, n° 111, 29 novembre 1856.

¹⁴⁰³ Voir par exemple Jenny P. D'HERICOURT, *La Femme affranchie...*, ouv. cité, tome 2, p. 22.

¹⁴⁰⁴ Sur ce sujet voir Anne-Marie THIESSE, *La création des identités nationales. Europe XVIII^e-XX^e siècle*, Paris, Seuil, 1999, 2001.

la Gaule, laissez-vous pâlir le divin flambeau de la Résurrection ? Parmi nos peuplades héroïques qui ne croyaient pas à la mort et adoraient la gloire et la liberté, vous étiez prêtresses ; vous occupiez le sommet de la hiérarchie religieuse ; (...) Fières, courageuses, chastes, bonnes éducatrices, vous-mêmes éleviez les hommes qui faisaient trembler Rome et la Grèce. Réunies en conseils, vous terminiez les différends qui s'élevaient entre les peuples. Et notre vieille Gaule ne s'est pas réveillée toute entière, elle vous a laissées dans l'ombre parce que, pendant son long sommeil, vous les saintes, les prêtresses, avez été dépouillées de votre auréole ; vos fils corrompus et dégénérés vous ont déclarées impures, (...) vous ont ôté tout respect, toute personnalité dans le mariage, dépouillées de toute influence sur les affaires du pays ; la Gaule s'est relevée de sa tombe en gardant des lambeaux du suaire dans lequel l'avaient enveloppée ses oppresseurs ; est-ce pour cela que vous la méconnaissez ? Femmes françaises, mes sœurs, vous avez à choisir entre le génie de notre race qui dit : respect à la dignité de la femme, place pour elle dans la Cité, dans l'Etat, dans le Sacerdoce, et le vieux génie étranger qui nous exclut et nous dégrade. Vous avez à choisir et il faut vous décider pour que le monde moderne n'avorte pas en bouton. »¹⁴⁰⁵

Un tel discours peut paraître surprenant en regard des autres écrits de Jenny d'Héricourt. Abandonnant la démarche rationnelle qu'elle revendique pourtant avec beaucoup d'orgueil, elle semble avoir soudain douté que l'argumentation fondée sur le droit, la justice et la raison suffise à convaincre la masse des femmes, celle qu'elle qualifie de « mineures par l'intelligence »¹⁴⁰⁶ et dont la résistance la préoccupe dans les pages précédentes. En présentant l'autonomie et l'implication publique des femmes comme une tradition nationale, plus ancienne même que la France, elle utilise là une démarche exactement similaire à celle des Allemandes qui se réfèrent aux propos de Tacite sur les Germanes pour légitimer l'intérêt des femmes pour la chose publique et la nation, voire leur ardeur guerrière¹⁴⁰⁷. Ce parallèle témoigne d'une même nécessité, celle de parler le langage du temps pour tenter d'être entendue des contemporains. Face à la difficulté de persuader par des arguments purement rationnels et universalistes qui contredisent le mode de pensée dominant, le registre du sentiment patriotique peut paraître une solution pour convaincre de la nécessité d'intégrer pleinement les femmes à la communauté nationale.

Conclusion de la deuxième partie

Ces divers aspects de l'intervention publique des Françaises et des Allemandes dans les deux décennies qui suivent la révolution permettent de repérer quelques grandes tendances. On remarque tout d'abord une nette évolution entre les années 1850 et les années 1860. Entre 1851 et 1859, très peu de femmes publient des textes engagés, que ce soit sous forme de livres, de brochures ou d'articles. Cette discrétion reflète doublement l'atmosphère

¹⁴⁰⁵ Jenny P. D'HERICOURT, *La Femme affranchie...*, ouv. cité, tome 2, p. 286-287.

¹⁴⁰⁶ *Idem*, p. 285.

¹⁴⁰⁷ Une référence utilisée par exemple au moment des guerres napoléoniennes, et reprise, entre autres, dans *Die Frauen-Zeitung*, voir première partie.

répressive de l'époque : non seulement la parole politique est censurée pour tous, mais les normes genrées sont aussi renforcées par le retour à l'ordre, ce qui limite beaucoup la liberté d'expression des femmes. L'écriture reste quasiment le seul moyen pour elles de s'engager, mais même dans ce domaine, elles rencontrent nombre de difficultés.

A l'issue de la révolution, les propos les plus radicaux sont tenus par trois anciennes quarante-huitardes françaises, Pauline Roland, Jenny d'Héricourt et Angélique Arnaud, aidées par leurs réseaux de relations, en grande partie saint-simoniens. Elles prolongent leur lutte émancipatrice en s'en prenant à quelques personnalités demeurées influentes auprès de l'opinion démocrate après le laminage des courants les plus révolutionnaires. Ces polémiques sont sans équivalent en Allemagne, où les « femmes de 1848 » semblent encore plus qu'en France réduites au silence, car l'identité de genre y est conditionnée par l'identité nationale. La réaction met fin au modèle « progressiste » de la compagne/égérie du citoyen qui, sans perdre sa féminité « germanique », devait soutenir à sa manière les luttes de ses père, mari et fils. La figure négative de la « femme émancipée », avec ses connotations françaises, n'a désormais plus d'alternative positive, susceptible de faire contre-poids, et il est d'autant plus nécessaire de se conformer au modèle de la « bonne Allemande », femme d'intérieur qui se tient à l'écart de la vie publique. Même Louise Otto cesse toute agitation, et ce n'est qu'avec son roman *Nürnberg*, paru en 1859, qu'elle laisse de nouveau transparaître quelques-unes de ses convictions. En France, même si la figure de « la femme libre » et celle du « bas-bleu » jouent toujours leur rôle d'épouvantail dans les années 1850 et au-delà, il est sans doute un peu plus facile d'assumer – au moins en partie – l'héritage intellectuel des réformateurs socialistes, dans la mesure où certains d'entre eux ont fait carrière et acquis un certain poids parmi les élites libérales. De plus, Pauline Roland, Jenny d'Héricourt et Angélique Arnaud peuvent s'appuyer sur des références largement partagées par leurs contemporains – celles des Lumières et de 1789 – pour légitimer leur prise de parole. Cependant, elles demeurent des exceptions, et leur position est en complet décalage avec l'esprit du temps ; leur discours rationaliste et leur critique « individualiste » de l'opposition « de gauche » restent sans écho chez ceux qu'elles espéraient toucher. Ceci signale les restrictions du projet démocratique tel qu'il est conçu alors par la majorité des républicains. Les trois femmes étudiées ici retombent d'ailleurs vite dans le silence, et leur exemple n'est pas suivi : cette coupure se reflète dans l'absence de continuité entre les chapitres I et II.

Le deuxième chapitre montre le regain de l'expression publique des femmes vers la fin des années 1850, qui signale l'allègement de la réaction post-révolutionnaire, en Allemagne

comme en France. La vie politique s'anime, et la diversité des opinions trouve plus facilement à s'exprimer. Une nouvelle génération de femmes, née entre les années 1825-1840 et qui n'a pas participé à la révolution, entre en scène aux côtés des rares quarante-huitardes toujours ou de nouveau actives publiquement, telles que Louise Otto, Eugénie Niboyet ou Jenny d'Héricourt. Dans un premier temps, elles ne (re)prennent pas la parole de façon polémique ou revendicative, mais interviennent dans les principaux débats contemporains, soit « en tant que femmes », soit de manière « neutre ». Elles le font de façon indirecte – par les thèmes abordés dans leurs romans, par exemple – ou bien de manière plus ouverte, notamment dans des essais ou des articles. Quelles que soient leurs idées, toutes témoignent ainsi de leur volonté de s'impliquer dans la Cité de façon « progressiste », en discutant de sujets d'intérêt général. Leur désir de jouer un rôle citoyen et moderne se manifeste particulièrement bien dans l'utilisation que quelques-unes font de la presse. Là encore, on note une différence sensible entre la France et l'Allemagne, bien que les législations soient très proches ; dans ce dernier pays, l'accès des femmes à la presse d'opinion semble avoir été plus difficile, si l'on en juge par le peu d'entre elles qui signent des articles. Sans doute faut-il y voir une manifestation supplémentaire de la rigidité des normes genrées, liée au poids des contraintes identitaires nationales. Bien que le « métier » de journaliste ait une connotation très masculine en France également, plusieurs femmes cherchent pourtant à l'exercer, parfois avec un certain succès. Certaines même fondent et rédigent leur propre journal ou revue, avec l'intention de se distinguer des simples feuilles de mode ou de divertissement qui sont habituellement les seules à être dirigées par des femmes. Elles tentent d'en faire des instruments au service de leurs engagements, et d'y faire passer leurs idées politiques. Toutefois, elles se heurtent à la loi qui, comme en Allemagne, limite le nombre de journaux politiques et en réserve la direction aux seuls citoyens légaux. Menacées par la loi sur la presse de 1868, les « journalistes » françaises bénéficient finalement d'une tolérance qui leur permet de continuer à publier. Il est intéressant de noter les réactions de Julie Daubié et Olympe Audouard à cette loi, qui lie encore davantage que les textes précédents l'activité journalistique aux droits civiques. Elles présentent la presse d'opinion comme le seul moyen que les femmes ont d'exercer leur citoyenneté, et comme une compensation absolument nécessaire à leur absence de statut civique.

Nous avons vu que les femmes qui interviennent politiquement dans l'espace public ne se limitent pas à des sujets « de femmes ». Même si elles s'emparent avant tout de la « question des femmes », elles s'immiscent là dans un débat tout à fait mixte, qui mobilise

une partie des élites intellectuelles du temps, en France comme en Allemagne. Leur point de vue n'est finalement guère spécifique. Lorsqu'elles s'expriment « en tant que femmes », elles évitent la plupart du temps de rendre publique leur expérience personnelle et s'effacent derrière des généralités sur « la Femme » ou « nous, les femmes ». Leur parole est surtout « féminine » en ce qu'elle est souvent autocensurée, du fait des normes genrées dont la contrainte pèse sur elles. Dans la majorité des cas, ces diverses auteures mettent en avant une double identité de classe et de genre : elles se réfèrent à une « nature féminine » qui se confond avec l'idéal bourgeois de la Femme. Essentiellement issues des classes moyennes et bourgeoises, elles en ont refusé certains comportements traditionnels, puisqu'elles ont conquis leur autonomie matérielle, ambitionnent ou/et assument une intervention publique à portée politique. Cependant, elles continuent de manifester leur appartenance à ces élites sociales qui, selon elles, incarnent le Progrès. Le rapport de ces femmes à l'idée de Progrès est très intéressant dans son paradoxe. La quasi-totalité d'entre elles adhèrent pleinement à la philosophie du Progrès de leur temps, allant ainsi dans le sens dominant de l'Histoire, alors que cette même philosophie les exclut, en réservant aux seuls hommes la possibilité d'être sujets d'Histoire. Soucieuses de démontrer leur capacité à participer aux progrès en cours, ces auteures engagées se soumettent donc aux normes censées garantir ces progrès, en particulier celles de l'idéologie familiale bourgeoise. Leurs revendications sont donc finalement en régression par rapport à celles qui pouvaient être émises autour de 1830 et en 1848, et elles doivent endosser une identité « féminine » bien visible, afin de pouvoir prétendre œuvrer, elles aussi, au Progrès. Une grande partie de leurs efforts portent donc non sur un refus mais sur un aménagement des normes genrées : prenant en compte la puissance effective des représentations dominantes, elles se bornent à proposer un modèle « moderne » de la femme bourgeoise, auquel elles-mêmes pourraient se conformer.

Malgré tout marginales, ne serait-ce que par leur prétention à intervenir publiquement sur des sujets d'intérêt général, elles font tout ce qui leur est possible pour effacer cette marginalité. Rares sont donc celles qui poussent leur critique de la condition féminine jusqu'à remettre en cause l'assujettissement des individu-e-s aux catégories abstraites, et qui substituent une « conscience de genre » à « l'identité de genre ». L'exemple le plus emblématique de ces exceptions est celui d'André Léo, de loin la plus radicale des auteures de la période. Avec son essai *La Femme et les Mœurs*, elle reprend et prolonge à sa manière la pensée de Pauline Roland, d'Angélique Arnaud, et surtout de Jenny d'Héricourt. Il faut dire qu'elle a été en partie formée par des protagonistes de 1848 : son mari, Grégoire Champseix,

a été un proche de Pierre Leroux et de Pauline Roland ; par son intermédiaire, elle a fréquenté certains réseaux saint-simoniens, en particulier autour de Charles Lemonnier ; enfin, elle semble avoir été influencée par les écrits de Jenny d'Héricourt, avec qui elle correspond d'ailleurs à la fin des années 1860¹⁴⁰⁸. Ses propos se distinguent nettement de ceux de la grande majorité des femmes engagées de la période, qui se situent dans une perspective très moralisatrice. Réclamant une meilleure instruction et une plus grande autonomie – y compris par le travail salarié – pour remplir une fonction « citoyenne », celles-ci adhèrent assez largement aux discours des élites « progressistes » sur « la question des femmes ». Ces hommes – qui se disent libéraux, voire démocrates – exaltent les capacités éducatrices de « la Femme » (bourgeoise) et veulent les employer pour éclairer et pacifier les classes populaires, et pour former les nouvelles générations aux idées de progrès. Tandis qu'André Léo ironise sur les motivations réelles de ces hommes, pour qui « il est sérieusement question (...) de rendre les femmes capables d'élever de petits démocrates pour le salut de la société »¹⁴⁰⁹, la plupart des auteures engagées, tant Allemandes que Françaises, préfèrent, par opportunisme ou par conviction, une alliance qui pourrait améliorer leur statut.

On trouve donc dans les années 1850 et surtout 1860 une prolongation des idées de 1848, selon lesquelles les femmes devraient exercer des responsabilités publiques pour faire progresser l'ensemble de la société. Toutefois, deux différences majeures apparaissent. D'une part, la tonalité religieuse, voire mystique, qui imprégnait nombre des propos de 1848 a disparu. S'il est toujours fait référence à Dieu, il n'est plus question des Evangiles et de leur dimension subversive : la Femme n'a plus pour mission de régénérer le monde en révélant le véritable message christique, mais elle doit plutôt pacifier les relations entre les classes sociales, en propageant la morale chrétienne. Cette évolution traduit le processus de sécularisation, à l'œuvre dans quasiment toutes les composantes de la société : même si les pratiques pieuses demeurent très importantes, la fonction sociale de la religion l'emporte progressivement sur ses dimensions spirituelles et mystiques. D'autre part, alors que les « femmes de 1848 », dont certaines étaient issues du prolétariat, s'adressaient à tous et à toutes, les auteures engagées des années 1850-1860 demeurent généralement dans l'entre-soi social. Si elles confient toujours une fonction rénovatrice à « la Femme », l'expression a pris un sens restrictif : c'est avant tout des femmes aisées – du moins éduquées et cultivées – qu'il

¹⁴⁰⁸ Voir la correspondance d'André Léo, en particulier les lettres de Charles et Elisa Lemonnier, conservées dans le fonds Descaves à l'Institut d'Histoire Sociale d'Amsterdam, et les lettres d'André Léo à Léon Richer, où elle évoque ses contacts avec Jenny d'Héricourt, conservées dans le fonds Bouglé à la BHVP.

¹⁴⁰⁹ André LEO, *La Femme et les Mœurs...*, ouv. cité, édition de 1990, p. 59.

s'agit. Il n'est plus question d'émancipation conjointe de la « Femme » et du « Prolétaire », mais uniquement de la prise d'influence des femmes bourgeoises, nouvelles incarnations du Progrès. On comprend ainsi que la solution révolutionnaire n'est plus du tout envisagée. S'adaptant autant que possible au discours produit par les éléments dominants de la société, la plupart des auteures engagées estiment que la force rédemptrice n'est plus ce principe du « féminin » que les femmes de tous milieux auraient en partage, mais un mélange entre morale chrétienne et idéologie libérale, dont les femmes bourgeoises seraient les porte-paroles privilégiées en tant qu'épouses, mères, dames patronnesses. La plupart des auteures s'adressent donc en priorité – voire exclusivement – à leurs « sœurs » des classes moyennes, même lorsqu'elles veulent atteindre les femmes des milieux populaires : Fanny Lewald dans ses « Lettres de Pâques », ou bien Eugénie Niboyet dans son *Journal pour Toutes*, en sont de bons exemples.

La « question des femmes » occupe une place importante dans les débats des années 1860, au fur et à mesure que des transformations sociales et politiques importantes se précisent. Elle est le plus souvent réduite à un aspect pragmatique, sous l'influence des élites libérales, qui veulent en faire un élément des progrès économiques et politiques souhaitables. Il s'agit de prendre en compte les nouvelles conditions de travail et les nouvelles structures sociales résultant de la révolution industrielle, du développement du capitalisme financier, de la multiplication des échanges, tout en garantissant la pérennité des rapports sociaux et la préservation des classes moyennes et bourgeoises. L'enjeu est donc d'entériner la participation réelle et inévitable des femmes aux évolutions en cours, tout en y posant des limites afin de sauvegarder l'idéologie genrée dont dépend la stabilité de l'ordre social. De même, alors que l'assouplissement des régimes en place permet d'esquisser de nouveau un apprentissage de la démocratie, alors que l'on envisage l'implication d'une partie de plus en plus large de la population à la vie politique, la place des femmes dans la Cité doit être réévaluée. Il paraît nécessaire de mobiliser l'influence qu'elles exercent dans la sphère privée, pour l'étendre à la sphère publique. Le sujet des droits politiques des femmes est, la plupart du temps, soigneusement évité, mais paraît demeurer néanmoins en arrière-plan, comme une corrélation inévitable des idées démocratiques qui refont surface. Toutefois, en Allemagne comme en France, ce sont surtout les fonctions économiques et morales des femmes, étroitement liées dans les discours de l'époque, qui sont évoquées. En déplaçant la question du travail des femmes de la figure négative de « l'Ouvrière » à la figure positive de la femme des classes moyennes employée dans le secteur tertiaire, il s'agit aussi de passer d'une

interprétation pessimiste à une vision prometteuse de la modernité. Pour les auteures engagées de la période, l'enjeu est de taille, puisqu'à travers le travail salarié, elles peuvent prôner une plus grande autonomie des femmes, renégocier les normes genrées de leur milieu, et espérer une amélioration du statut civil des épouses. Toutefois, les débats qu'elles ont tenté de soulever sur tous ces thèmes ont été recouverts – tant sur le moment qu'*a posteriori* – par la voix des hommes qui ont instrumentalisé cette « question des femmes » dans le cadre de leurs propres projets politiques. Ainsi, l'historiographie ne rend pas compte de l'importance de cette question et des controverses qui lui sont liées à l'époque. Je reviendrai sur ce sujet dans la partie suivante.

L'intégration des femmes à la Cité passe aussi par leur prise de position dans deux autres débats importants des années 1860 : la question religieuse et la question nationale. Il est intéressant d'observer que les quelques auteures qui interviennent de manière critique au sujet des institutions et des pratiques religieuses laissent de côté toute identité genrée. Si, en tant que femmes, comme nous l'avons vu plus haut, elles ne peuvent se permettre de se dire athées, elles s'expriment comme la plupart des libres penseurs de leur temps qui, pour la plupart, restent attachés à une forme quelconque de religiosité. Sans doute s'agit-il pour elles de démentir l'idée commune – qui leur fait un tort particulier dans les milieux de gauche – selon laquelle les femmes sont des piliers pour les Eglises et leurs menées réactionnaires. Afficher son hostilité envers tout fanatisme, voire proposer des réformes radicales du clergé ou l'abolition du pouvoir temporel, c'est aussi, pour une femme, un moyen efficace de proclamer sa modernité et sa capacité à agir pour le Progrès. L'identité genrée joue en revanche un plus grand rôle lorsqu'il est question d'identité nationale, particulièrement en Allemagne. Si l'expression du sentiment national correspond la plupart du temps à des aspirations libérales et démocratiques – dans la mesure où l'unification est censée favoriser le pouvoir du peuple souverain – il s'y mêle à l'occasion des pointes d'agressivité, qui semblent traduire une posture sur la défensive. Le contre-modèle de la femme française joue en effet toujours un rôle important dans la définition d'un idéal féminin germanique, par lequel la plupart des auteures allemandes revendiquent leur intégration à la nation en devenir. On retrouve cette représentation binaire à propos du travail des femmes : les livres de Jules Simon et Eugène Pelletan déplorant le déclin de la famille française – conséquence selon eux de la décadence de l'Etat et d'un capitalisme industriel immoral – remportent un grand succès en Allemagne, sans doute parce qu'ils « confirment » les stéréotypes forgés par les Allemands depuis le début du siècle. C'est donc à travers le prisme de ces ouvrages – destinés à

promouvoir une modernisation du système patriarcal – que la situation des Françaises est perçue en Allemagne, ce qui permet aux auteures allemandes de vanter d'autant mieux les inaltérables vertus maternelles et domestiques des filles de Germania. Le modèle de la « vraie » mère au foyer allemande – promis à un avenir durable – se construit donc déjà à ce moment là, même s'il est dans le même temps concurrencé par un discours en faveur du travail salarié des femmes : certaines auteures, telles que Louise Otto et Fanny Lewald vont même jusqu'à envisager – prudemment mais ouvertement – l'emploi des épouses, appelées à alléger la tâche du mari nourricier. D'une manière générale, il semble bien que le poids de l'identité nationale aggrave encore pour les Allemandes la difficulté, voire l'incapacité, à se penser comme individuelles : c'est l'une des principales différences que l'on peut relever par rapport à la situation des Françaises.

Si la plupart des revendications que nous avons étudiées dans cette deuxième partie ne sont pas nécessairement spécifiques aux femmes – mais correspondent souvent à des préoccupations présentes dans une large partie de l'opinion publique – la spécificité des auteures engagées est de s'adresser en priorité aux femmes, pour tenter de les convaincre et de les mobiliser. Qu'elles s'expriment dans des romans, dans des essais ou par voie de presse, ces revendications restent toutefois isolées les unes des autres, et il est difficile d'estimer leur réception. J'examinerai dans la partie suivante quelles sont les initiatives collectives qui se développent en Allemagne et en France dans les dernières années de la décennie 1860, et dans lesquelles les femmes des classes ouvrières deviennent un peu plus visibles. D'autres modes d'expression se développent en effet – tels que les pétitions, les associations, les prises de parole en public – en lien étroit avec les contestations politiques et sociales qui s'organisent avec de plus en plus de succès.

UNIVERSITE PARIS-VIII – VINCENNES-SAINT-DENIS
UFR 4 HISTOIRE, LITTERATURE, SOCIETE

N° attribué par la bibliothèque

|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

« Être fille de son siècle. »
L'engagement politique des femmes dans
l'espace public en France et en Allemagne de
1848 à 1870

(Volume 3)

Thèse
pour obtenir le grade de
Docteur de l'Université de Paris-VIII
Discipline : Histoire
présentée et soutenue publiquement
par

Alice Primi
le 26 octobre 2006

Sous la direction de
Michèle Riot-Sarcey,
Professeure d'histoire contemporaine,
Université Paris-VIII

Jury :

Christophe Charle, Professeur, histoire contemporaine, Université Paris-I
Ute Frevert, Professeure, histoire contemporaine, Université de Yale
Dominique Kalifa, Professeur, histoire contemporaine, Université Paris-I
Christine Planté, Professeure, littérature française, Université Lyon-II

Troisième partie.

Le retour à l'engagement collectif

Après avoir étudié de quelle manière des femmes utilisent l'écriture – le principal, voire parfois le seul moyen d'expression publique à leur portée durant les deux décennies post-révolutionnaires – j'examinerai maintenant comment certaines s'approprient des formes d'engagement collectif qui étaient redevenues l'apanage des hommes après 1848. Je montrerai ce que ce processus révèle de l'évolution générale que connaissent les sociétés civiles françaises et allemandes au cours des années 1860, et j'essaierai d'évaluer si cela permet aux femmes de mieux se faire reconnaître dans la sphère publique, et peut-être de mieux se faire entendre de leurs contemporains. Là encore, il faut prendre en compte la façon dont ces femmes se servent de ces formes d'engagement : est-ce de façon « neutre », en tant qu'individues, ou bien de façon genrée, « en tant que femmes » ? Quels buts poursuivent-elles, quelles idées veulent-elles partager auprès du plus grand nombre, et dans quel langage ? Cette nouvelle étape de l'intervention politique publique des femmes s'esquisse vers le milieu des années 1860. En Allemagne, l'année décisive est 1865, qui marque le retour de Louise Otto à l'engagement associatif, aussi bien au niveau local – l'Association culturelle féminine (*Frauenbildungsverein*) de Leipzig – que national, avec la fondation de l'Association Générale Allemande des Femmes (*Allgemeiner Deutscher Frauen-Verein/ADF*). En France, c'est surtout 1868 qui représente un tournant : l'instauration des réunions publiques offre une tribune aux femmes qui veulent participer à l'effervescence politique du moment, et donne l'impulsion d'une première association en faveur des droits des femmes, à l'initiative d'André Léo. Ces divers événements sont les indicateurs d'un regain général de la mobilisation collective, notamment dans les milieux d'opposition. Le fait que des femmes parviennent à s'organiser de la sorte signale une libéralisation politique, mais aussi une certaine ouverture dans le domaine des mœurs et de la culture, due aux préoccupations des contemporains. Au terme de la phase réactionnaire, alors que la pression contre-révolutionnaire n'est plus de

mise, alors aussi que les évolutions économiques accélèrent la recomposition des sociétés, il est urgent de réfléchir à des projets d'avenir concrets, réunissant la communauté nationale dans un même objectif. A ce titre, il est important d'envisager un réaménagement du rôle social des femmes qui prenne en compte la nécessité de préserver un ordre social résistant aux bouleversements, mais qui sache aussi s'adapter aux enjeux du moment censés incarner le Progrès, tels que la valorisation du travail, la lutte contre l'emprise cléricale, la construction nationale (pour l'Allemagne). C'est pourquoi les femmes sont, dans une certaine mesure, mieux tolérées dans l'espace public, voire écoutées et parfois même sollicitées au sujet de la place qu'elles pourraient occuper dans l'avenir. Cela signifie-t-il qu'elles ont désormais la possibilité de se faire réellement entendre ?

Pour comprendre la teneur de ces débats, il est intéressant de souligner la résurgence similaire des courants libéraux et démocrates en France et en Allemagne, et l'organisation d'un nombre croissant de travailleurs dans ces deux pays au cours des années 1860. L'essor du libéralisme politique se traduit en Allemagne par la fondation en juin 1861 du Parti Allemand du Progrès (*Deutsche Fortschrittspartei*). Ce tout premier parti fondé sur un programme réunit aussi bien d'anciens députés républicains de 1848 – tels que Johann Jacoby – que des libéraux partisans d'une monarchie constitutionnelle ; tous se réunissent pour demander de profondes réformes institutionnelles, notamment en Prusse, où le parti obtient 109 sièges aux élections de décembre 1861. Relativement unis dans leur rôle d'opposants, les démocrates et les libéraux de diverses tendances qui composent ce parti se divisent face à la question nationale, à partir de 1864 et surtout de 1866. Hostiles à l'hégémonie prussienne et aux projets de Bismarck, les démocrates se détachent des libéraux en de nombreux endroits, notamment en Saxe et en Rhénanie. Une partie d'entre eux tentent de se rassembler dans un Parti populaire (*Volkspartei*), lequel demeure confiné à quelques aires d'influence des démocrates, dont la Saxe et Francfort, et ne parvient pas à imposer un véritable programme commun. Concernant la question sociale, la coupure ne passe pas tant entre démocrates et libéraux qu'entre libéraux « de droite » et « de gauche ». Les premiers manifestent ouvertement leur méfiance envers la classe ouvrière, qu'ils souhaitent à la fois encadrer et tenir à distance de la vie politique. Les seconds – approuvés par une bonne partie des démocrates – veulent accélérer l'intégration des travailleurs à la société civile. Ils patronnent ainsi diverses associations d'artisans et ouvriers qualifiés, notamment les associations culturelles de travailleurs (*Arbeiterbildungsvereine*), qui se multiplient dans tous les Etats allemands. Elles sont censées stimuler et faciliter la formation professionnelle, mais aussi la

diffusion de la culture générale bourgeoise parmi les hommes des classes moyennes et populaires. Il s'agit d'inciter ces derniers à prendre eux-mêmes en main leur ascension sociale et leur intégration citoyenne, selon le principe de « *Selbsthilfe* » (s'aider soi-même), mais le plus souvent sous la tutelle des élites bourgeoises : les libéraux et les démocrates craignent en effet toute évolution des travailleurs vers l'auto-organisation. C'est ainsi que Hermann Schulze-Delitzsch, grand adepte du concept de « *Selbsthilfe* » et grand promoteur des associations de consommation, de crédit et de production parmi les élites ouvrières, est sollicité par ses amis libéraux à partir de 1862 afin de faire rempart à l'influence de Ferdinand Lassalle. Ce dernier, engagé en 1848/49 avec les démocrates socialistes, cherche à développer un autre type d'associations ouvrières, qui combattraient le capitalisme et fonderaient un Etat-Nation démocratique. Il rédige en mars 1863 un « programme des travailleurs », à la demande d'ouvriers désireux de s'organiser entre eux à leur retour de l'exposition universelle de Londres en 1862. Suite à ce programme, Lassalle est élu président de l'Association Générale Allemande des Travailleurs (*Allgemeiner Deutscher Arbeiter-Verein/ADAV*), fondée à Leipzig le 23 mai 1863. Cette organisation, qui fonctionne comme un parti politique, rassemble en 1864 3000 membres, autour d'une revendication principale, le suffrage universel (masculin), et dans la perspective de l'abolition du capitalisme. Après 1866, elle joue un rôle important dans le soutien à Bismarck et à la solution prussienne ; très attachés à l'idée nationale et en désaccord profond avec Marx, les lassalléens restent à l'écart de l'Association Internationale des Travailleurs fondée à Londres en 1864. Quant aux socialistes allemands qui, eux, sont hostiles à la Prusse et plus proches du marxisme, ils s'organisent lors du Congrès d'Eisenach, en août 1869. Autour de figures telles que August Bebel et Wilhelm Liebknecht est fondé le Parti Social-démocrate des Travailleurs (*Sozialdemokratische Arbeiterpartei*), qui affirme sa vocation nationale en complétant son nom lors du congrès de Stuttgart de 1870 (devenant le *Sozialdemokratische Arbeiterpartei Deutschlands*). En France, on ne peut encore parler de véritables partis politique, mais le réveil de l'opposition libérale au début des années 1860 conduit à la création de l'Union libérale, destinée à rassembler les voix des monarchistes parlementaires, des catholiques libéraux et des républicains modérés pour les élections législatives de 1863. L'Union n'a que dix élus (dont Adolphe Thiers et Jules Simon), mais l'opposition a retrouvé une relative vigueur durant la campagne. C'est également l'occasion pour les nouvelles organisations ouvrières de tenter de se faire entendre. Comme en Allemagne, les délégués ouvriers envoyés à Londres en 1862 désirent continuer d'agir comme représentants de leurs corporations et de leur classe, et prônent l'union pour la défense d'intérêts communs. Trois d'entre eux – dont le bronzier Henri Tolain – se déclarent

candidats en 1863, appelant à un vote solidaire des travailleurs ; ils échouent à se faire élire mais réitèrent leurs déclarations de principe dans le « Manifeste des Soixante », paru au moment des élections complémentaires de 1864. Cette même année est promulguée une loi sur les coalitions, qui permet – dans une certaine mesure – aux ouvriers de s’organiser pour revendiquer de meilleures conditions de travail. Napoléon III cherche en effet à concurrencer les républicains auprès de l’électorat populaire et, même si l’exercice de ce nouveau droit demeure limité et risqué, le nombre de grèves augmente fortement à partir de 1864. Les coopératives et mutuelles ouvrières, également encouragées par le régime, connaissent un succès croissant dans beaucoup de grandes villes. Enfin, les travailleurs gagnés aux idées socialistes se rassemblent dans des sections de l’Internationale rattachées à la branche française de l’AIT, fondée à Paris en 1865 ; bien que cette branche soit dissoute par les autorités à la fin de l’année 1867, la plupart des sections locales perdurent dans la clandestinité, et restent des lieux importants de la radicalisation ouvrière. Une fraction du mouvement républicain connaît également une certaine radicalisation ; pour mieux se distinguer des « modérés » et des « ralliés », dont certains se sont compromis en juin 1848, quelques-uns se nomment les « démocrates radicaux » ou les « irréconciliables ». Au moment des législatives de 1869, Léon Gambetta cherche à incarner ce renouveau ; il innove en invitant les électeurs de sa circonscription à lui soumettre leur mandat, rédigé et publié sous la forme du « Programme de Belleville ». Il est élu au premier tour, avec une trentaine d’autres républicains dont certains, tel Henri Rochefort, siègent à l’extrême gauche. Ce panorama très sommaire permet de voir qu’il se produit en France et en Allemagne une effervescence politique et sociale comparable – même si les enjeux diffèrent sur de nombreux points. L’heure n’est plus à la contestation isolée et clandestine, même si les régimes en place demeurent encore largement répressifs : il s’agit de faire front publiquement, en profitant des tolérances accrues ou des libertés accordées, pour protester et exprimer une soif de changement. La participation des femmes à ce processus montre l’ampleur de cette reconfiguration collective des luttes. Toutefois, même lorsqu’elles parviennent à être au cœur des changements et des réflexions du moment, les femmes se retrouvent une fois de plus en dans une situation de décalage qu’il faudra interpréter.

J’essaierai de montrer dans quelle mesure elles peuvent profiter de plus larges possibilités d’expression, comment elles se joignent à diverses organisations revendicatives, mais aussi comment elles s’inspirent des expériences menées par d’autres catégories contestataires, afin de défendre collectivement des intérêts qui leur sont propres. Comme dans

les parties précédentes, j'étudierai ici l'engagement politique des femmes au sens large du terme, ce qui permettra de dépasser la perspective dans laquelle cette période est habituellement traitée. En effet, on connaît surtout de ces années 1860 ce qui peut être retenu comme prémices ou actes fondateurs des féminismes français et allemands, tels qu'ils se développent dans le dernier quart du dix-neuvième siècle. En Allemagne, l'histoire des premières associations de femmes – qu'il s'agisse de l'Association Générale des Femmes Allemandes ou de l'association Lette (*Lette-Verein*) – est d'autant mieux connue que ces organisations ont eu une postérité assez longue. Fondée en 1865, l'Association Générale des Femmes Allemandes (ADF) perdure jusqu'à son absorption dans l'Alliance des Associations de Femmes Allemandes (*Bund Deutscher Frauenvereine*), créée en 1894 affilier les féministes allemandes au *International Council of Women*. Quant au *Lette-Verein*, fondé en 1866, il s'est prolongé jusqu'à nos jours – avec bien sûr de nombreuses évolutions. Les hauts faits des « pionnières » ont ainsi été transmis dès les débuts par les soins des associations, voire desdites « pionnières » elles-mêmes¹⁴¹⁰. Ce sont leurs publications qui ont servi de sources principales aux historiennes du féminisme des années 1970-1980¹⁴¹¹, la plupart des archives des associations ayant disparu au plus tard durant la deuxième guerre mondiale. Pendant longtemps, la connaissance des premiers mouvements de femmes a donc reposé surtout sur un récit très descriptif, compilant diverses sources imprimées, écrites souvent en hommage aux fondatrices. Ce n'est que récemment que quelques chercheuses, liées à l'association Louise Otto-Peters de Leipzig, ont entrepris sur l'ADF des travaux plus critiques, dans des perspectives nouvelles, à l'aide des archives de l'époque qui ont pu être préservées¹⁴¹². En France, les mouvements des années 1860 ont donné lieu à beaucoup moins

¹⁴¹⁰ Voir Louise OTTO, *Das Recht der Frauen auf Erwerb*, 1866, réédition Leipziger Universitätsverlag, 1997, p. 87-99 ; *Das erste Vierteljahrhundert des ADF. Aufgrund der Protokolle mitgeteilt von Louise Otto-Peters*, Leipzig, M.Schäfer, 1890. Voir aussi Auguste SCHMIDT, Hugo RÖSCH, *Louise Otto-Peters, die Dichterin und Vorkämpferin für Frauenrecht. Ein Lebensbild*, Biographische Volksbücher, Voigtländers Verlag, Leipzig, 1898. Concernant le Lette-Verein, voir entre autres Jenny HIRSCH, *Die Geschichte der 25jährigen Wirksamkeit des Lette-Vereins*, Berlin, 1891.

¹⁴¹¹ Voir notamment : Margrit TWELLMANN, *Die deutsche Frauenbewegung. Ihre Anfänge und erste Entwicklung. Quellen 1843-1889*; Meisenheim, Anton Hain, 1972 ; Herrad-Ulrike BUSSEMER, *Frauenemanzipation und Bildungsbürgertum. Sozialgeschichte der Frauenbewegung in der Reichsgründungszeit*, Weinheim, Beltz Verlag, 1985 ; Bärbel CLEMENS, *Menschenrechte haben kein Geschlecht. Zum Politikverständnis der bürgerlichen Frauenbewegung*, Pfaffenweiler, Centaurus-Verlag, 1988 ; Ute GERHARD, *Unerhört. Die Geschichte der deutschen Frauenbewegung*, Hamburg, Rowohlt, 1990.

¹⁴¹² Ainsi Susanne Schötz insiste sur la perspective nationale dans laquelle est conçue l'ADF et sur la manière dont l'organisation cherche à la fois à s'insérer dans le mouvement international contemporain en faveur des femmes, mais aussi à se distinguer des expériences étrangères : Susanne SCHÖTZ, « Zur Gründung des ADF vor 135 Jahren in Leipzig », *Louiseum 14. Wie gedacht – so vollbracht ? Berichte vom 8. Louise-Otto-Peters-Tag 2000*, Leipzig, 2001, p. 14-26 ; Susanne SCHÖTZ, « "Blicke in die Runde" von Leipzig aus. Regionales und Internationales in den Neuen Bahnen », dans Irina HUNDT, Ilse KISCHLAT (Hg.), *Topographie und Mobilität in*

de travaux, pour plusieurs raisons. Il s'agit d'abord d'un phénomène plus tardif, plus isolé et plus restreint que ce qui s'est produit en Allemagne, même si un effort important de médiatisation a été alors effectué. D'autre part, les deux initiatives les plus novatrices – la Société de Revendication des Droits des Femmes, organisée entre autres par André Léo à partir de juin 1868, et le pôle constitué à partir d'avril 1869 par le journal *Le Droit des Femmes*, qui aboutit en mai 1870 à l'Association pour le Droit des Femmes – ont été souvent plus ou moins confondues, comme nous l'expliquerons. Enfin, ces associations ont dû cesser leurs activités au moment de la guerre de 1870, et celles qui se reconstituent ou apparaissent par la suite doivent faire beaucoup de concessions pour exister durant les années de « l'Ordre moral »¹⁴¹³. Ne pouvant pas être vraiment considérées comme le point de départ d'un mouvement destiné à aboutir, les associations des années 1860 ont donc été peu prises en compte dans les rétrospectives historiques sur le féminisme français. Certes, les noms de Léon Richer et Maria Deraismes – respectivement directeur et collaboratrice du *Droit des Femmes* et tous deux membres de l'Association pour le Droit des Femmes – sont couramment cités lorsqu'il est question des revendications des femmes à la fin du Second Empire. Toutefois cette période n'a pas donné lieu à des recherches particulières et ne constitue qu'un passage plus ou moins bref dans les ouvrages d'histoire du féminisme¹⁴¹⁴. Ces derniers sont d'ailleurs moins nombreux et variés que ceux qui sont parus sur le féminisme allemand, et sont généralement centrés sur la fin du dix-neuvième siècle ; il faut aussi signaler que l'historiographie française concernant les revendications féministes de cette période n'a guère été renouvelée depuis ces quinze dernières années¹⁴¹⁵.

J'essaierai, dans cette dernière partie, de montrer en quoi le retour à l'engagement collectif des femmes est révélateur des enjeux particuliers de la fin des années 1860, qui sont

der deutschen Frauen-Bewegung, Berlin, Deutscher Staatsbürgerinnen-Verband e.V., 2003, p. 42-61. D'autres travaux replacent la fondation de l'ADF dans le contexte politique, économique et social du Leipzig des années 1860 : Beate KLEMM, « Zufall oder Gesetzmässigkeit ? Leipzig als Ausgangspunkt der organisierten Frauenbewegung in Deutschland », dans Irina HUNDT, Ilse KISCHLAT (Hg.), *Topographie...*, ouv. cité, p. 26-41 ; Anneliese BESKE, « August Bebel als Theoretiker und Förderer der Fraubewegung – eingeschlossen die Beziehungen zu Louise Otto-Peters », *Louiseum 8. Was Frauen bewegte, was Frauen bewegt. Berichte vom 5. Louise-Otto-Peters-Tag 1997*, Leipzig, 1998, p. 46-53.

¹⁴¹³ Voir Laurence KLEJMAN, Florence ROCHEFORT, *L'Egalité en marche. Le féminisme sous la Troisième République*, Paris, édition des femmes, 1989, p. 50-54.

¹⁴¹⁴ L'ouvrage qui s'arrête le plus longuement sur ces années 1868-1870 est celui de Laurence KLEJMAN, Florence ROCHEFORT, *L'Egalité en marche...*, ouv. cité, p. 31-50. Voir aussi Maïté ALBISTUR, Daniel ARMOGATHE, *Histoire du Féminisme...*, ouv. cité, tome 2, p. 311-326, mais cet ouvrage ne parle pas des premières associations « féministes ».

¹⁴¹⁵ Le dernier ouvrage paru abordant le sujet sur une période longue est celui de Laurence Klejman et Florence Rochefort, cité ci-dessus. Signalons également la synthèse de Michèle RIOT-SARCEY, *Histoire du féminisme*, Paris, La Découverte, 2002.

assez comparables en France et en Allemagne. Je chercherai à distinguer à la fois ce qui est représentatif d'une tendance générale, visible aussi dans d'autres catégories sociales que celle constituée par les femmes, et ce qui est propre à la catégorie « femmes », aux possibilités d'expression de ces dernières et au contenu de leurs revendications. Je m'intéresserai pour commencer aux principaux moyens employés par les femmes engagées pour rompre leur isolement et accroître leur visibilité dans l'espace public (Chapitre I). Certaines deviennent pour cela des oratrices, s'emparant d'une forme d'expression qui demeure l'une de leurs « conquêtes » les moins étudiées : autant l'accès des femmes à l'écriture a suscité un très grand nombre d'études, autant les conditions de leur prise de parole en public sont mal connues, surtout en dehors des périodes révolutionnaires. J'en évoquerai ici quelques aspects (Chapitre I, I.), en montrant combien les contraintes de genre pèsent sur la plupart de ces femmes qui osent pourtant transgresser les normes du féminin en « s'exhibant » en public. Le phénomène principal reste néanmoins le développement des associations, trait général de la période. De même qu'en 1848, l'association concrétise toutes les espérances de ceux qui veulent refonder la société sur de nouvelles bases, sans attendre une hypothétique révolution, sans rien attendre non plus de l'Etat. De nombreuses femmes se tournent vers cette voie prometteuse : s'organiser entre elles leur permet de mieux défendre une amélioration de leur propre statut, mais aussi de mieux s'affirmer dans l'espace public pour y faire entendre leurs projets de réformes politiques et sociales (Chapitre I, II.). Certaines rejoignent également d'autres mouvements de revendications, portés par des hommes dont elles partagent les positions et les objectifs. Nous verrons comment elles s'insèrent dans ces associations plus ou moins ouvertes aux femmes, des organisations de travailleurs aux organisations pacifistes, et, là encore, si elles parviennent à s'y faire admettre comme individus ou bien comme porte-paroles d'une présence « féminine » au monde, qui serait complémentaire de l'approche « masculine ». J'explorerai notamment les milieux démocrates et socialistes de l'époque en utilisant l'outil d'analyse du genre, ce qui permettra d'apporter des éclairages nouveaux sur ces milieux, dont seuls les hommes sont ordinairement pris en compte. J'essaierai ainsi de reconstituer au moins en partie les réseaux auxquels appartiennent les femmes étudiées ici, afin de mettre en lumière les liens de solidarités, les sujets de mobilisation, les lieux de rencontres qui suscitent et facilitent leurs engagements (Chapitre II). Tout au long de cette partie, l'étude simultanée des Françaises et Allemandes nous permettra de continuer d'examiner si les unes et les autres subissent les mêmes contraintes, et si elles y répondent de manière similaire ou non. La période s'achevant avec la guerre franco-allemande de 1870, nous pourrons notamment comparer la manière dont Françaises et Allemandes réagissent face

à la menace de guerre puis au début du conflit : cette confrontation précise permettra de mieux appréhender divers aspects de l'engagement politique des femmes dans les deux pays. Enfin, j'approfondirai cette dimension comparative en consacrant le dernier chapitre à deux journaux, *Neue Bahnen* (1866-1870) et *Le Droit des Femmes* (1869-1870). Cette double analyse permettra aussi de prolonger l'étude des deux dernières tribunes des « femmes de 1848 » réalisée à la fin de la première partie : nous pourrons ainsi examiner les changements et les permanences sur quelques points précis de l'intervention politique publique des femmes entre 1850 et 1870 et sur la manière dont elles parviennent à s'exprimer, entre exaltation du « féminin » et revendication de l'individualité.

Chapitre I. Des femmes rompent leur isolement

« Concernant la place des femmes, leurs droits et devoirs, maintes choses ont déjà été écrites –écrites par quelques individus, et lues aussi seulement par quelques individus en retour. Mais les résultats atteints de la sorte ne furent qu'extrêmement minces, si l'on considère les répercussions sur les conditions de vie présentes. Ce que quelques individus écrivent assis à leur bureau et que d'autres lisent tout seuls, dans leur chambre silencieuse, ou même dans le cercle familial, et accueillent avec approbation, cela doit passer par une autre voie que celle de la presse afin d'avoir vraiment un effet concret, afin d'amener vraiment une transformation des conditions existantes. Dans chaque progrès, la presse n'est que le premier pionnier, n'est que le guide et le porte-drapeau – mais d'autres doivent suivre celui qui va devant, d'autres qui agissent et s'impliquent activement au service de l'idée, faute de quoi elle ne peut triompher, elle ne peut trouver sa réalisation dans la vie. »¹⁴¹⁶

En pointant ainsi les limites de l'écriture, y compris de la presse dont elle est pourtant une grande adepte, Louise Otto suggère qu'il faut impérativement mettre à profit les nouvelles possibilités d'expression qui s'ouvrent aux femmes. Désireuse d'inciter ses contemporaines à rejoindre son association, elle insiste sur la nécessité de rompre l'isolement dans lequel sont trop longtemps restées les auteures engagées mais aussi leurs lectrices : le lien créé entre les unes et les autres par les livres ou les articles est trop virtuel et trop éphémère, il devient urgent de mettre en oeuvre des formes d'actions réellement collectives. Ce constat selon lequel la parole écrite ne saurait suffire – si précieuse soit-elle surtout durant les périodes de répression – est partagé par bien d'autres femmes, en France comme en Allemagne. Bien sûr, on ne peut opposer de façon radicale la pratique isolée de l'écriture – telle que je l'ai étudiée

¹⁴¹⁶ Louise OTTO, *Das Recht...*, ouv. cité, édition de 1997, p. 96.

dans la partie précédente – et les pratiques collectives menées à la fin des années 1860 : celles-ci ne remplacent pas celle-là, et bien des femmes conjuguent les deux formes d'action.

Celles qui ne veulent pas/plus rester cantonnées à l'écriture profitent de la relative libéralisation qui se manifeste dans les années 1860, pour expérimenter de « nouveaux » modes d'intervention, tels que la prise de parole en public ou l'action associative. Je place l'adjectif « nouveaux » entre guillemets pour le nuancer : il suffit de remonter à la révolution de 1848 pour trouver des femmes oratrices et membres d'associations féminines ou mixtes. Toutefois, ce qui se produit dans les années 1860 prend un caractère différent, pour plusieurs raisons. Il s'agit tout d'abord d'une phase de « renouveau » pour l'ensemble de la société, après plus d'une décennie d'isolement et de silence imposé aux contestataires en tous genres. L'impression de « nouveauté » est d'autant plus grande pour les contemporains que cette décennie répressive a constitué une véritable coupure avec les expériences des années 1848-1850 : on ne se situe pas dans le prolongement ou la reprise de la période révolutionnaire, mais on cherche au contraire à trouver de nouvelles voies pour dépasser les échecs de 1848. Enfin, des « innovations » telles que des femmes « orateurs » ou bien des associations de femmes n'ont pas la même résonance en période révolutionnaire – où toutes les « extravagances » peuvent être essayées, à défaut d'être acceptées – et dans une période comme les années 1860, où l'on privilégie les réformes progressives, qui sont censées être des étapes rationnelles sur la voie du Progrès. Pour toutes ces raisons, il me semble possible d'insister sur le caractère novateur des initiatives menées dans les années 1860 par des femmes engagées qui, pour la plupart, se présentent comme des pionnières et non comme des héritières des femmes de 1848. Pourtant, comme beaucoup des quarante-huitardes le faisaient déjà, elles conçoivent leur action surtout comme un élargissement du champ d'activité approprié pour les femmes, en tentant de redéfinir elles-mêmes les normes du « féminin » et non en rejetant en soi le principe de l'assujettissement à ce même « féminin ».

I Se confronter à un public

Comme le rappelle Michelle Perrot¹⁴¹⁷, la parole des femmes appartient en principe « au versant privé des choses ». La tradition chrétienne – toujours présente dans les esprits¹⁴¹⁸

¹⁴¹⁷ Michelle PERROT, « La parole publique des femmes », dans *Nationalismes, Féminismes, Exclusions. Mélanges en l'honneur de Rita Thalmann*, Berlin/Paris, Peter Lang, p. 461-470.

¹⁴¹⁸ Ainsi, le Dr. Lette – fondateur d'une Association pour la promotion de l'emploi féminin (voir plus loin) – déclare : « Ce que nous ne voulons pas et ce que nous ne souhaiterons ni ne viserons jamais, même pour des

– mais aussi le monopole masculin de la citoyenneté, leur interdisent doublement de prétendre à une parole publique. Celle-ci n’a pu se faire entendre que par « effraction », dans des situations inédites, des moments de subversion très limités tels que les épisodes hérétiques, les débuts de la Réforme, les débuts du saint-simonisme, les débuts de la Révolution. Très vite, dès que les contestataires sont balayés ou bien qu’ils parviennent à s’imposer, l’ordre genré est rétabli, qui passe toujours par le renvoi des femmes à la sphère privé et au silence. Nous avons vu comment la parole publique des femmes de 1848 dérangeait, a été couverte par le chahut, avant d’être finalement réprimée et interdite. Les femmes se sont donc de nouveau tues, du moins jusque dans les années 1860. Progressivement alors, en France comme en Allemagne, quelques-unes osent monter sur une estrade ou dans une tribune pour faire connaître leurs idées, à diverses occasions que je vais présenter ci-dessous.

Cet apprentissage de la parole publique, qu’elle s’expérimente entre femmes ou bien face à un public mixte, ne va pas de soi. Cela implique en effet de s’exposer et de s’imposer physiquement, d’accepter d’être le point de mire d’une assemblée, de regarder ses auditeurs, enfin d’élever la voix et de monopoliser l’écoute durant un certain temps. Autant de caractéristiques qui s’opposent complètement aux normes « féminines » de comportement inculquées – du moins dans les classes moyennes et bourgeoises – dès le plus jeune âge. Il faut non seulement transgresser l’image de la femme muette, humble et discrète, mais aussi imposer la légitimité de sa parole sur toutes sortes de sujets, qui ne relèvent pas nécessairement du domaine réservé des femmes. Ainsi, il me semble qu’il s’agit là d’une étape importante de l’accès des femmes à la sphère publique, étape qui a été jusqu’ici peu prise en considération, bien qu’elle ait frappé nombre de contemporains. Les plus conservateurs, bien sûr, se disent scandalisés par de telles nouveautés. C’est le cas de Barbey d’Aurevilly, grand détracteur des conférences qui se multiplient à Paris dans les années 1860 :

« Paris s’est tout à coup hérissé de petites chaires dans lesquelles toutes sortes d’orateurs apparaissent, comme les petits bonshommes de boîtes à surprise, et qui viennent là tous faire leur petit *prechi, precha, patati, patata* ! Et la chose est devenue si forte, qu’il n’y a pas que des hommes, le vilain sexe, le sexe barbu, qui se culbutent autour de ces petites chaires, et qui veulent y grimper ; nous y avons vu des femmes, en rougissant pour elles, comme Beaumarchais pour Mme Goëzman ! et nous en verrons

siècles si éloignés soient-ils, c’est l’émancipation politique et l’égalité des droits pour les femmes. (...) L’ancienne phrase de l’Eglise chrétienne, "*mulier taceat in ecclesia*", vaut pour tous les temps et pas seulement pour l’assemblée ecclésiale mais aussi pour l’assemblée politique. C’est pourquoi l’élargissement du champ professionnel et de la formation des femmes rencontre une limite naturelle dans la disparité des aptitudes masculines et féminines » (Dr. LETTE, « Denkschrift über die Eröffnung neuer und die Verbesserung bisheriger Erwerbsquellen für das weibliche Geschlecht », *Der Arbeiterfreund*, Jg. 1865, 4. Heft).

certainement encore... (...) C'est ainsi qu'il n'y a pas de sexe quand il s'agit de conférences et qu'on peut appliquer à la France de 1866 la plaisanterie connue : ni hommes ni femmes, tous auvergnats ! ni hommes ni femmes, tous orateurs ! (...) »¹⁴¹⁹

Qu'ils blâment ou approuvent cette minorité de pionnières, les contemporains trahissent leur perplexité en hésitant sur la dénomination appropriée. Comme souvent, la féminisation se fait assez facilement en Allemagne, et le terme de « *Rednerin* » (oratrice) est le plus souvent employé sans problème, même si sa nouveauté est parfois signalée par un italique. En France, si le mot « conférencière » s'impose assez vite, il n'en va pas de même avec « oratrice ». Il me semble que le couple « orateur/conférencière » peut être comparé à celui formé par « écrivain/romancière » : tandis que le mot de conférencier revêt un aspect plutôt pragmatique, qui facilite sans doute sa féminisation, le mot d'orateur détient une connotation beaucoup plus prestigieuse : la plupart des commentateurs conservent donc la forme masculine lorsqu'ils parlent de femmes, comme on le voit dans la presse de l'époque¹⁴²⁰. Même Eugénie Niboyet, qui s'intitule pourtant « rédactrice en chef », n'ose pas féminiser le terme d'orateur, tout en soulignant son incongruité par l'italique¹⁴²¹. André Léo, qui rend compte des réunions publiques où s'expriment quelques femmes, tente de faire progresser les mentalités, en donnant une dimension politique à la nécessaire féminisation du langage :

« ... Un vote est nécessaire pour assurer la parole à l'*oratrice*... Ne faudra-t-il pas, si cela continue, admettre le mot, qui n'est pas après tout, plus laid qu'un autre. Mais ce ne sont pas nos oreilles qui ont le moins de préjugés. Ce pauvre droit ! les mots eux-mêmes s'élèvent contre lui. Mais remarquez bien qu'ils font de même pour toute chose. Les mots sont conservateurs. Tout le bataillon des choses formulées, des idées acquises, se range invariablement du côté gouvernemental, en vertu du même principe qui fait des gens en place les satisfaits du système et ses soutiens, tandis que l'avenir, qui déjà, si péniblement, avec une poignée de braves, lutte contre l'effort de cette masse compacte, énorme, se

¹⁴¹⁹ J. BARBEY D'AUREVILLY, « Ridicules du Temps. Les Conférences », *Le Nain Jaune*, 10 janvier 1866.

¹⁴²⁰ Qualifier une femme d'orateur est même un compliment : « Mlle Deraismes n'a point lu son discours, et a montré qu'il y a en elle l'étoffe d'un orateur » écrit Eugène GARCIN, « Conférences au grand Orient », *La Solidarité*, tome I, n°3, février 1867. L'emploi d'oratrice peut en revanche être une réaction ironique ou désabusée face aux « extravagances » de l'époque : « ces résultats valent bien les discours de Mmes Brugerolles, Paul Mink et André Léo, *oratrices* du Vauxhall » (André ROUSSELLE, *Le Progrès de Lyon*, 20 août 1868) ; « il faudra se résoudre à enrichir la langue française avec le mot "*oratrice*" » (article de *La Tribune*, n°9, septembre 1868)

¹⁴²¹ Eugénie NIBOYET, « Les femmes s'élèvent », *Journal pour Toutes*, n°54, 4 novembre 1865, parlant d'Esther Sezzi : « Elle est venue s'excuser ; l'orage s'est calmé, le silence s'est fait autour de l'*orateur*, et les applaudissements les plus chaleureux lui ont suffisamment dit qu'on l'écoutait avec intérêt ».

voit obligé de forger lui-même de toutes pièces son arsenal. L'oratrice donc, dont je regrette de n'avoir pu saisir le nom, eut la parole, et il eût été dommage qu'elle ne l'eût pas... »¹⁴²²

Pourtant, par inattention ou renoncement, elle aussi revient au masculin quelques années après, lorsqu'elle veut faire l'éloge de la conférencière Maria Deraismes : « Mlle Deraismes est un orateur. Son éloquence brille surtout par le côté incisif et satirique, par ce trait piquant dont les Parisiens raffolent ; mais elle ne s'élève pas moins, par moments, aux élans de la passion généreuse, aux pures hauteurs de la morale »¹⁴²³. Malgré ces difficultés à se faire entièrement reconnaître, il semble que celles qui ont réussi à surmonter tous les obstacles posés devant elles soient parvenues à se faire écouter. Je n'ai pas rencontré d'exemple de conférencière ou d'oratrices qui aient dû affronter des réactions hostiles du public parce qu'elles étaient des femmes. Néanmoins, certains indices, dont je parlerai ci-dessous, laissent penser qu'elles ont dû déployer certaines stratégies spécifiques pour tenter d'atténuer au mieux la transgression à laquelle elles se livraient, montrant que la parole publique des femmes ne peut jamais s'élever tout à fait dans les mêmes conditions que celle des hommes. J'évoquerai d'abord l'apparition des conférencières françaises puis allemandes, vers le milieu des années 1860, avant d'examiner le cas spécifiquement parisien des oratrices de réunions publiques, entre 1868 et 1870.

I.1. A la conquête de la « parole libre »

« Si, comme je l'ai dit tout à l'heure, l'objet des conférences, leur but principal, est d'ouvrir un accès à l'initiative personnelle, de fournir une voix aux intérêts lésés, nous pouvons ajouter que cette tribune appartient à la femme, car de tous les intérêts lésés c'est le sien qui est le plus lésé, et de tous les droits méconnus, c'est son droit qui est le plus méconnu. (...) Il est question de parole libre : eh bien ! Je constate que la femme n'a jamais joui de ce privilège ; elle n'a jamais parlé en public. Nous avons tout à l'heure émis des considérations sur l'ordre suivant la nature des choses ; j'invoque ces considérations à nouveau, je les applique à la femme, et je viens dire que la femme n'est pas classée suivant la nature des choses, qu'elle n'a pas la place qu'elle doit occuper ; si elle avait joui de la libre parole, il y a longtemps qu'elle aurait obtenu son droit ! Vous savez, MM., que dans un Etat où une classe de la société est éliminée des assemblées, cette classe est du même coup spoliée, étouffée : c'est notre histoire. A la femme, toute chaire, toute tribune a été interdite ; toute assemblée l'a exclue, elle n'a été admise à aucune délibération, à aucune discussion, à aucun débat : notez bien qu'elle a été ainsi écartée de toute discussion non seulement sur la chose publique, non seulement sur les intérêts collectifs, mais encore sur ses intérêts à elle, sur ses intérêts propres. On a statué sur son sort, sur sa nature, on lui a imposé des

¹⁴²² André LÉO, « Quatrième séance du Vauxhall. Travail des Femmes », *L'Opinion Nationale*, 23 juillet 1868.

¹⁴²³ André LÉO, « Les conférences de Mlle Deraismes », *Le Siècle*, 22 janvier 1870.

conditions d'existence, et des conditions sociales, sans lui laisser la faculté de réclamer ni de protester. J'appuie : la femme n'a été représentée nulle part ; elle n'a jamais eu d'organe ; elle n'a jamais eu le droit de choisir des mandataires... Qui aurait-elle choisi du reste ? Un homme ? A dire vrai, les garanties que peut donner un mandataire consistent surtout dans l'identité ou l'analogie de ses intérêts avec les intérêts de celui qu'il représente. Mais vous autres, MM., vous avez des intérêts contraires aux nôtres, des intérêts opposés. Vous tirez profit de la négation de notre droit, vous n'êtes donc pas dans de très bonnes conditions pour le défendre, n'est-il pas vrai ? »¹⁴²⁴

Celle qui prononce ces énergiques paroles en novembre 1869, devant une assemblée mixte¹⁴²⁵ et apparemment bien disposée¹⁴²⁶, s'est elle-même efforcée de conquérir cette tribune qu'elle revendique pour l'ensemble des femmes. Maria Deraismes est alors renommée pour son éloquence, qu'elle a progressivement mise au service de la cause des femmes, cause qu'elle défend comme l'une des conditions indispensables à la démocratie. On peut bien sûr entendre dans ses propos une autolégitimation de sa propre activité d'oratrice, comme si elle devait se défendre d'usurper une place inappropriée pour une femme. Toutefois, son argumentation va beaucoup plus loin. Lors de cette conférence, elle présente la « parole libre » comme l'un des symptômes et des instruments des transformations politiques et sociales en cours. Libérée du monopole des dirigeants et du contrôle du pouvoir, la parole doit révéler la vérité sur tout – y compris sur les rapports entre les sexes – et déstabiliser ainsi l'ordre imposé autoritairement, afin de servir le progrès. Maria Deraismes appelle donc toutes celles qui sont d'ordinaire réduites au silence, à s'emparer de cette nouvelle opportunité, autant pour faire entendre leurs idées sur des sujets d'intérêt général, que pour combattre les fausses paroles des hommes sur elles.

Particulièrement remarquée et appréciée de ses contemporains¹⁴²⁷, Maria Deraismes n'est pas la première femme à exercer ses talents oratoires en public¹⁴²⁸. Si elle demeure

¹⁴²⁴ Maria DERAISMES, « La Parole libre », conférence prononcée le 4 novembre 1869 à Paris, salle du Boulevard des Capucines, manuscrit inédit conservé à la Bibliothèque Marguerite Durand, DOS. DER.

¹⁴²⁵ Au cours de sa conférence, Maria Deraismes interpelle surtout les hommes, mais elle n'oublie pas les auditrices pour autant : elle explique qu'elle suppose ces dernières acquises d'avance à ses démonstrations.

¹⁴²⁶ Le manuscrit – qui reconstitue la conférence à partir de notes prises sur le vif par quelqu'un de l'assistance, comme le montrent les lacunes – indique à plusieurs reprises des « rires et applaudissements ». Un article – forcément élogieux – rendant compte de cette conférence pour *Le Droit des Femmes* souligne l'attitude respectueuse et absorbée de l'auditoire, présenté comme entièrement conquis : Angélique ARNAUD, « Conférences du Boulevard des Capucines. La parole libre », *Le Droit des Femmes*, n°29, 13 novembre 1869.

¹⁴²⁷ Si l'on en croit certains témoignages parus dans la presse – dus à ses amis, donc à prendre avec précaution – ses conférences pouvaient attirer plusieurs centaines de personnes, quel que soit le thème traité.

¹⁴²⁸ D'après André Léo, c'est cependant la première conférencière à quitter le cadre protégé des salles à l'accès réservé (telles que les salles de la rue de la Paix, de la rue Cadet ou du Boulevard des Capucines), et à affronter un public à la fois nombreux et hétérogène, comme celui qui se rend au théâtre du Châtelet. Maria Deraismes y donne en mars 1870 une conférence sur *l'Ecole des Femmes*. Pour cette circonstance, André Léo éprouve le

encore une exception à la fin du Second empire, c'est en raison des normes genrées, qui écartent les femmes des tribunes. Pour le reste, femmes et hommes sont traités à égalité par la loi et soumis à une même surveillance par les autorités. Au début des années 1860, la tenue de conférences ou cours publics reste très limitée par les pouvoirs publics ; les autorisations, délivrées parcimonieusement par le ministre de l'Instruction publique, peuvent être retirées au dernier moment si les orateurs sont soupçonnés de menées hostiles au régime¹⁴²⁹. Il ne s'agit pourtant pas de harangues politiques ouvertes aux premiers venus, mais de conférences scientifiques et littéraires payantes, qui font partie des événements culturels et mondains organisés dans les grandes villes – et notamment à Paris – durant la saison d'hiver, généralement entre décembre et avril. Toutefois, l'origine même de ces conférences leur donne une connotation politique : ce sont en effet quelques proscrits revenus après l'amnistie de 1859 qui ont repris à Paris les cours publics qu'ils donnaient à Bruxelles durant leur exil, inspirés des cours faits au Collège de France sous la Deuxième République¹⁴³⁰. Ce sont donc des républicains démocrates de 1848, Albert Leroy, Prosper Lissagaray et Emile Deschanel, qui organisent à partir de 1860 les « conférences de la rue de la Paix », où des personnalités telles que Ernest Legouvé, Eugène Pelletan, Louis Jourdan et Henri Brisson viennent faire des « prédications laïques » sur les sujets les plus variés¹⁴³¹. L'objectif déclaré est de stimuler la vie intellectuelle et morale, d'ouvrir une tribune à la pensée libre, à la science et aux idées de progrès, « tantôt à l'usage des gens du monde qui aiment un passe-temps intellectuel, tantôt à l'usage du peuple, qu'il faut nourrir de la vraie viande de l'esprit »¹⁴³². Mais les organisateurs

besoin d'assurer que, bien qu'un tel événement soit inédit, les convenances n'ont été nullement malmenées et que la conférencière « a paru aussi digne dans son triomphe qu'aucun pût l'être professeur de faculté » : André LÉO, « La conférence du Châtelet et Mlle Deraismes », *Le Siècle*, 30 mars 1870.

¹⁴²⁹ C'est ainsi qu'en janvier 1863, l'autorisation est brusquement retirée à trois personnalités – MM. de Broglie, Augustin Cochin, Léonce de Lavergne qui s'apprêtaient à donner des conférences dans l'hôtel de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale. Les sept autres orateurs prévus, dont Jules Duval, se désistent alors, témoignant ainsi d'une certaine capacité de mobilisation face aux autorités (Voir *L'Economiste français*, n° 104, janvier 1863).

¹⁴³⁰ Voir Emile DESCHANEL, *Les Conférences à Paris et en France*, Paris, Librairie Pagnerre, 1870. Dans cet ouvrage, Emile Deschanel s'attribue un rôle central dans l'invention et le développement des conférences – tant en Belgique qu'en France.

¹⁴³¹ *Idem*, p. 32. « Le nom de chaire de vérité, accaparé jadis par une seule croyance, sera, par et pour l'œuvre de la prédication laïque, restitué désormais à toutes ; il désignera légitimement toute libre tribune de la pensée humaine, de jour en jour plus affranchie » (*Idem*, p. 50). Poursuivant la comparaison avec la religion, Deschanel parle des conférenciers « répandant eux aussi la bonne nouvelle, celle de la recherche universelle, de l'étude, de la moralisation, de l'affranchissement ; de l'activité, qui crée les richesses ; de la vertu qui les remplace et qui nous apprend à nous en passer. C'est le libre-échange des idées ; c'est le self-government de la pensée, en attendant l'autre » (*Idem*, p. 64).

¹⁴³² *Idem*, p. 8. Deschanel ne précise pas ce qu'il entend par « peuple », mais le prix d'entrée de la plupart des conférences constitue un obstacle pour la majorité de la population.

veulent faire aussi de leurs conférences un lieu d'apprentissage de la démocratie¹⁴³³, non seulement en promouvant l'instruction populaire et rationnelle chère aux libéraux et aux démocrates, mais aussi en offrant un semblant de contestation : alors que toute contestation est sévèrement étouffée, les mécontents et les opposants sont avides de la moindre allusion politique et beaucoup d'orateurs se permettent des attaques verbales contre le régime, en les déguisant avec plus ou moins d'habileté sous forme de citations latines ou de références littéraires. Le pouvoir tente donc d'exercer sa surveillance sur les diverses conférences qui se créent rapidement, à l'imitation de celles de la rue de la Paix. Les femmes peuvent tout autant que les hommes se retrouver en butte à la méfiance des autorités. Ainsi, lorsqu'au début de l'année 1863 Clémence Royer et Julie Daubié demandent à faire des cours publics, seule la seconde obtient l'autorisation nécessaire. Clémence Royer, qui a déjà donné des conférences en Belgique et en Hollande, se voit refuser le droit de parler d'économie politique à Paris¹⁴³⁴ : sans doute ses idées – par exemple concernant l'impôt¹⁴³⁵ – sont-elles jugées trop subversives et trop politisées, sans compter qu'elle vit en Suisse avec le proscrit Pascal Duprat et fréquente de nombreux opposants français. Quant à Julie Daubié, elle peut faire de janvier à avril des lectures publiques hebdomadaires sur l'amélioration du salaire des femmes, dans le petit salon de la Presse Scientifique, rue Mazarine¹⁴³⁶. Peut-être a-t-elle bénéficié de meilleurs appuis que Clémence Royer – elle est notamment une protégée de l'influent Arlès-Dufour ; sans doute aussi son sujet paraît-il plus inoffensif.

L'organisation de conférences et cours publics se libéralise progressivement durant les années suivantes. Sous des apparences culturelles, le phénomène détient un enjeu politique de plus en plus marqué. Devenu ministre de l'Instruction publique en juin 1863, Victor Duruy, favorise ce mouvement de vulgarisation des connaissances afin de combattre l'influence des courants conservateurs et cléricaux ; il crée lui-même les cours du soir de la Sorbonne, mélange entre conférences privées et enseignement public. La saison 1864-1865 voit l'offre se diversifier, grâce à de nouvelles initiatives. A Paris, signalons par exemple les conférences

¹⁴³³ Même si tous les conférenciers qui se sont succédés depuis 1860 n'ont sans doute pas partagé sa vision, Emile Deschanel affirme en 1869 que « les Conférences se font l'honneur de participer à cette grande oeuvre : l'avènement et l'organisation définitive de la démocratie et de la liberté par l'instruction et le travail ! » (*Idem*, p. 73).

¹⁴³⁴ Voir *L'Economiste français*, 10 février 1863.

¹⁴³⁵ Voir deuxième partie, chapitre II, I.3.

¹⁴³⁶ Voir *L'Economiste français*, 10 février 1863. Julie Daubié résume dans ces lectures son mémoire sur la femme pauvre.

organisées sous l'égide des francs-maçons, à l'Hôtel du Grand Orient de France¹⁴³⁷, ou bien encore celles du Quai Malaquais, organisées par le professeur de sciences Félix Hément, qui s'adjoint le concours de personnalités telles que Charles Sauvestre et Louis Jourdan¹⁴³⁸. Le public, souvent composé de couples ou de familles de la bourgeoisie cultivée, vient écouter des « spécialistes » qui proposent des relectures modernes de la culture classique, expliquent des découvertes scientifiques récentes et leurs applications techniques, ou bien exposent leurs théories sociales et économiques sur des problèmes d'actualité. Des débats importants du moment sont ainsi évoqués, tels que l'utilité des sociétés coopératives et la question de l'instruction obligatoire¹⁴³⁹ ; la condition essentielle est de présenter ces thèmes de manière apolitique. Par ailleurs, il semble que plusieurs organisateurs aient cherché à attirer les femmes de la bourgeoisie, encouragés en cela par Victor Duruy¹⁴⁴⁰. Sans qu'il soit clairement formulé à l'origine, l'objectif est de familiariser les femmes avec une culture moderne jusqu'alors plutôt masculine, afin de les gagner à la science et au progrès – ce qui signifie implicitement les détacher de l'obéissance aveugle dont on les accuse vis-à-vis du clergé et des dogmes¹⁴⁴¹. *L'Economiste français* indique ainsi que Félix Hément s'est assigné une tâche précise, qui est de « concourir à répandre parmi les jeunes filles et les femmes du monde, le goût des sciences et des études sérieuses » : ses entretiens du Quai Malaquais sont spécialement adressés aux dames, qui peuvent y découvrir les sciences sous un aspect simplifié et attrayant¹⁴⁴². Par ailleurs, les autorités confirment que les conférencières ont, elles aussi, toute leur place dans le développement de ces cours. *Le Journal pour Toutes* fait allusion à une pétition adressée par une dame, demandant si les femmes sont reconnues aptes à donner des cours publics, et informe que le conseil supérieur de l'Instruction publique a

¹⁴³⁷ Voir *L'Economiste français*, 1^{er} décembre 1864.

¹⁴³⁸ Voir *L'Economiste français*, 9 février 1865.

¹⁴³⁹ En avril 1865, l'économiste Horn fait ainsi une conférence sur les sociétés coopératives, salle du Grand Orient ; tandis que M. Audiganne fait une conférence sur l'instruction obligatoire, salle des entretiens et des lectures de la rue Cadet (Voir *L'Economiste français*, 13 avril et 27 avril 1865).

¹⁴⁴⁰ Celui-ci fait réserver à la Sorbonne des places pour les dames, afin de les inciter à se rendre aux conférences qui s'y tiennent en soirée. (Voir le *Journal pour Toutes*, n°7, 10 décembre 1864). C'est la première fois que les femmes sont admises dans cette enceinte – mais les cours ordinaires leur restent fermés. Victor Duruy continue dans cette voie en fondant en 1867 l'enseignement supérieur pour jeunes filles.

¹⁴⁴¹ C'est un aspect de la question sur lequel Emile Deschanel insiste particulièrement. Il se targue d'avoir indigné d'abord le clergé belge : « on dénonça en chaire ces Conférences maudites, qui, pour la première fois, faisaient entendre aux femmes la parole libre et laïque. Les femmes n'avaient entendu jusque là que la parole cléricale : on allait leur ouvrir les yeux, tout était perdu ! » (Emile DESCHANDEL, *Les Conférences...*, ouv. cité, p. 23) ; il estime que la « parole vivante » est le meilleur moyen d'agir sur les femmes et permet leur avènement à la vie littéraire, scientifique, philosophique sans pédanterie ; il insiste enfin : « songez qu'avant nos libres conférences, les femmes, dans la plupart des villes, non seulement en Belgique mais en France, ne connaissaient d'autre parole que la parole cléricale. Elles entendent à présent la parole laïque, animée de l'esprit moderne, de l'esprit rationnel, historique et scientifique, de l'esprit de vraie Vérité enfin ! » (*Idem*, p. 67).

¹⁴⁴² *L'Economiste français*, 9 février 1865.

résolu cette question « affirmativement en principe », malgré les protestations de certains conservateurs¹⁴⁴³. Au cours du mois de décembre 1864, Esther Sezzi¹⁴⁴⁴ est d'ailleurs autorisée à participer aux lectures et conférences de la rue de la Paix, et commence ses interventions par un entretien sur les femmes pauvres¹⁴⁴⁵. C'est l'une des rares femmes de la période à se spécialiser comme conférencière : elle effectue même des tournées en province, parlant le plus souvent de sujets ayant trait aux mœurs générales et à la place des femmes dans la société¹⁴⁴⁶. D'après les comptes-rendus effectués par quelques journaux, il semble que le ton de ses discours soit très moralisateur et le contenu assez conventionnel, ce qui explique qu'elle n'ait pas soulevé un intérêt particulier parmi les commentateurs contemporains. Marie Pape-Carpantier suscite davantage de curiosité, car c'est la seule femme à aborder des sujets scientifiques. Elle donne sa première série de cours publics de mars à mai 1866, devant un auditoire essentiellement composé d'institutrices ou futures institutrices. Elle leur enseigne, entre autres, la complexité de l'anatomie humaine, mais semble hésiter à donner un aspect trop pointu à son discours. Eugénie Niboyet, qui assiste au deuxième cours, s'impatiente de ces réticences : selon elle, il faut cesser de simplifier les enseignements destinés aux femmes, surtout lorsqu'il s'agit de femmes instruites¹⁴⁴⁷. Sans doute Marie Pape-Carpantier est-elle moins réservée lorsqu'elle s'adresse à des instituteurs, à l'été 1867, pour leur parler de pédagogie ; elle est alors la première femme à s'exprimer publiquement à la Sorbonne¹⁴⁴⁸.

Il est difficile de savoir si Marie Pape-Carpantier a édulcoré le côté scientifique de ses propos pour s'adapter aux connaissances supposées de son public ou bien pour ne pas trop s'écarter de ce que l'on attend d'un cours dispensé par une femme, fût-elle instruite¹⁴⁴⁹. Les normes genrées pèsent tout autant sur le contenu de la parole publique que sur sa forme. Eugénie Niboyet nous en donne un exemple en rendant compte d'une conférence faite par

¹⁴⁴³ *Le Journal pour Toutes*, n°6 du 3 décembre 1864.

¹⁴⁴⁴ Esther Sezzi, femme de lettre, est l'auteure de fables et de poésies.

¹⁴⁴⁵ *Le Journal pour Toutes*, n°9 du 24 décembre 1864.

¹⁴⁴⁶ On la retrouve ainsi active à Paris durant la saison 1865-1866, où elle parle par exemple du luxe des femmes (le *Journal pour Toutes*, n°54, 4 novembre 1865) et de l'art théâtral (*Le Nain Jaune*, 3 avril 1866) ; au printemps 1868 elle parle de la femme et du mariage (*L'Opinion nationale*, 31 mai 1868) ; en décembre 1868 elle donne des conférences à Mâcon puis à Lyon, sur la place des femmes dans la société (*L'Opinion nationale*, 13 décembre 1868) ; l'hiver suivant elle est à Toulon, où elle parle entre autres du droit de la femme au travail (*Le Droit des Femmes*, 18 décembre 1869) ; au printemps 1870, elle donne de nouveau des conférences boulevard des Capucines à Paris (*Le Droit des Femmes*, avril 1870).

¹⁴⁴⁷ Eugénie NIBOYET, « Causerie de Mme Pape-Carpentier [sic] », *Journal pour Toutes*, n°64, 17 mars 1866.

¹⁴⁴⁸ Jules DUVAL, « Une conférence de femme en Sorbonne », *La Science Sociale*, 16 septembre 1867, p. 198.

¹⁴⁴⁹ Les articles qu'elle publie en 1862-1863 dans *l'Economiste français* montrent qu'elle est très respectueuse des normes genrées, même si elle plaide pour une meilleure instruction des filles.

Esther Sezzi, un dimanche d'octobre 1865¹⁴⁵⁰. Elle témoigne d'abord de la différence d'attitude entre la partie masculine et la partie féminine de l'auditoire, le « sexe fort » manifestant rapidement et bruyamment son impatience face au retard de la conférencière. En choisissant le thème à la mode du luxe des femmes, cette dernière n'avait pas pris de risques particuliers, mais elle se refuse pourtant à se prononcer en son nom propre : elle parle à la troisième personne, par le biais d'un personnage imaginaire, un homme qui joue le rôle de censeur. Selon Eugénie Niboyet, « c'était par pure convenance féminine que Mme Sezzi a usé de ce subterfuge », afin de ne pas s'exposer trop directement. Enfin, la directrice du *Journal pour Toutes* rapporte que Mme Sezzi était très émue en prenant la parole et ne s'est rassérénée que progressivement : cette indication peut paraître étrange dans le cas d'une conférencière expérimentée, et peut-être peut-on interpréter cette manifestation de timidité comme une concession aux convenances de la féminité.

A la différence de Mmes Sezzi et Pape-Carpantier, Maria Deraismes s'empare de la parole publique pour exprimer des convictions très personnelles sur des sujets « de société » ou sur des sujets politiques, et ce de plus en plus ouvertement au fur et à mesure que s'accroît la tolérance des autorités. Sa carrière de conférencière répond à la fois à une véritable vocation et au désir de défendre et partager ses idées sur la morale, la libre-pensée, la démocratie. Dans un article qu'elle publie en janvier 1866 sur le dernier Carême prêché par Lacordaire en 1851, elle raconte la fascination qu'elle éprouvait dans sa jeunesse pour les orateurs éloquents, surtout s'ils évoquaient la politique¹⁴⁵¹ : si son récit est authentique, on peut dire qu'elle s'est en partie formée à l'art oratoire dans les travées de Notre-Dame, ce qui, pour une libre-penseuse, est pour le moins original. C'est peut-être cet article qui amène Léon Richer à la contacter au début de l'année 1866 : ce libre-penseur franc-maçon cherche des personnes pour intervenir dans le cycle de conférences qu'il organise au Grand Orient de France, au profit d'œuvres charitables¹⁴⁵². Peut-être a-t-il également apprécié les quelques textes déjà publiés par Maria Deraismes, des textes moralisateurs dénonçant la corruption des

¹⁴⁵⁰ Eugénie NIBOYET, « Les femmes s'élèvent », *Journal pour Toutes*, n°54, 4 novembre 1865.

¹⁴⁵¹ « ... En l'an de grâce 1851, Lacordaire prêcha son dernier Carême. La révolution de 1848 n'était pas encore close ; on en attendait le dénouement avec anxiété ; chaque parti conservait des espérances ; les esprits étaient fiévreux et inquiets ; le vent était à la politique et non aux controverses de la philosophie. Le fougueux dominicain se plongea dans cette atmosphère chaude et agitée avec toute l'impétuosité de sa nature excessive. (...) J'avais à cette époque dix-sept ans. J'étais enthousiaste d'éloquence et surtout d'éloquence sacrée ; il m'arrivait d'entendre jusqu'à trois conférences par jour » (M. DERAISMES, « Les Echos de Notre-Dame », *L'Europe*, 19 janvier 1866). Il est à noter qu'elle n'indique pas son prénom et écrit alors ses articles soit de façon neutre, soit en laissant supposer une identité masculine. Ajoutons qu'elle avait en réalité vingt-trois ans en 1851.

¹⁴⁵² Voir les lettres de Léon Richer – Vénérable de la Loge Mars et les Arts – au Grand Orient de France, datées du 17 mai et du 30 octobre 1866 (Bib. Nat., FM2 628).

mœurs contemporaines, faisant l'éloge du savoir et de la raison, mais aussi demandant pour les femmes une véritable instruction qui leur permettrait de retrouver leur dignité et de relever l'ensemble de la société¹⁴⁵³. L'intéressée raconte la suite de l'histoire presque deux ans plus tard, dans l'avant-propos qu'elle donne à son premier recueil de conférences¹⁴⁵⁴. Elle se décrit comme une philosophe moraliste, désireuse de propager son « ardente conviction » mais ne sachant comment toucher ses contemporains : le public rejette les livres de morale, les journaux n'ouvrent leurs colonnes à de tels sujets qu'avec réticence, et les brochures périssent trop vite. La proposition de Léon Richer, qu'elle présente comme rédacteur à *L'Opinion Nationale*¹⁴⁵⁵, la tente donc beaucoup, car elle semble justement lui offrir une voie nouvelle pour faire entendre ses idées. Toutefois, cela lui aurait semblé dans un premier temps trop téméraire de s'aventurer sans préparation devant le public parisien. C'est alors, selon son récit, qu'elle est indignée par « l'article d'un journal » dirigé contre les femmes auteurs, emplit de grossièretés envers « des femmes qui ont contribué, pour une large part, à la gloire littéraire de la France »¹⁴⁵⁶, et que ceci l'aurait décidée à accepter. Il s'agit de l'article de Barbey d'Aurevilly consacré aux Bas-Bleus, paru dans *Le Nain Jaune* le 7 février 1866, et déjà cité dans la deuxième partie¹⁴⁵⁷. Il s'y déchaîne non seulement contre les femmes qui se sont livrées dans le passé à « l'exhibition intellectuelle » – notamment contre Mme de Staël et sa Corinne – mais aussi contre « les Corinnes d'à présent [qui] posent le droit de toutes les Corinnes, à tous les genres d'exhibition possible » :

« Il ne s'agit plus d'un pauvre livre, pondu discrètement par quelque esprit pudibond de femme timide, ah ! bien oui ! Il s'agit de cela ! Toutes les manifestations de la Libre Pensée les font pétiller de désir !

¹⁴⁵³ Maria Deraismes publie à partir de 1861 de petites « comédies-proverbes » réunies dans *Le théâtre chez soi*, Paris, Michel Lévy, 1864. En 1865, elle interpelle plus directement ses contemporains, sans révéler son identité féminine : elle exhorte ainsi – dans un style oratoire – les femmes riches à s'unir pour lutter contre l'oppression des femmes et ainsi servir le progrès général (DERAISMES, *Aux femmes riches*, Paris, imprimerie Poupart-Davyl, 1865). Dans *Thérèse et son époque. A propos des courtisanes*, Paris, Librairie nouvelle, 1865, elle dénonce le succès facile de la chanteuse de l'Alcazar, qui flatte la vulgarité des gens, en l'opposant aux exigences intellectuelles d'un Lacordaire, qui a compris que seul l'esprit peut régénérer la société ; elle dénonce également l'immoralité de la société, et notamment des mœurs masculines, responsables de la débauche des femmes. *Thérèse et son époque* donne lieu à un rapport du procureur général impérial, choqué par le dialogue fictif entre la chanteuse et le R. P. Lacordaire ; il estime en définitive que l'intention de l'auteur est honnête et qu'il n'y a pas lieu de poursuivre (Arch. Nat., BB/18/1715, 17 juin 1865). Il est possible que Maria Deraismes ait également publié quelques articles – hormis celui de *L'Europe* cité plus haut – avant de commencer à conférer, mais je n'en ai retrouvé qu'un autre antérieur au 18 mars 1866 : « Comment on se marie aujourd'hui », *Le Nain Jaune*, 14 mars 1866.

¹⁴⁵⁴ Maria DERAISMES, « Avant-propos », daté d'octobre 1867, *Nos principes et nos mœurs*, Paris, Michel Lévy frères, 1868, p. 1-11.

¹⁴⁵⁵ On peut d'ailleurs émettre l'hypothèse que Maria Deraismes aurait essayé de placer des articles dans ce journal, et que c'est ainsi que Léon Richer l'aurait remarquée.

¹⁴⁵⁶ Maria DERAISMES, « Avant-propos », *Nos principes ...*, ouv. cité, p. 7.

¹⁴⁵⁷ BARBEY D'AUREVILLY, « Ridicules du Temps. Les Bas-Bleus », *Le Nain Jaune*, 7 février 1866.

(...) Il faut que la femme professe non pas quelque chose, mais toutes choses, mais quoi que ce soit ! De même qu'il n'y a qu'une substance selon le grand Hegel, il n'y aura bientôt plus qu'un sexe et en attendant que l'identification des deux anciens s'accomplisse en bloc, elle se fera en détail et voilà qu'elle commence ! Nous avons présentement des bachelières, des licenciées, des professeuses, des conférencières, oh ! acharnées, les conférencières, à poser le droit de conférencier, car la langue elle-même est victime de ces charmantes ambitions ! On joue pourtant encore les Femmes savantes et les Précieuses ridicules au Théâtre français, mais Molière (dira-t-on un de ces jours dans une conférence braquée par un Bas-bleu contre son génie), Molière n'est plus qu'un vieux Gaulois sans élévation, comme cet autre gueux de La Fontaine. »¹⁴⁵⁸

Maria Deraismes aurait donc voulu défendre la cause collective des femmes en s'employant elle-même à prouver leur droit et leur capacité à jouer un rôle intellectuel public. Toutefois, elle ne se spécialise pas tout de suite dans la plaidoirie en faveur des femmes. Sa toute première conférence, donnée le 18 mars 1866 au Grand-Orient de France, est consacrée à l'influence du roman sur les mœurs contemporaines, et son contenu reste neutre¹⁴⁵⁹. Son succès semble avoir été immédiat car elle recommence à la saison suivante, avec cinq conférences successives au Grand-Orient entre le 20 janvier et le 17 février 1867. Ses causeries portent sur divers sujets de philosophie morale, et sont pour elle l'occasion de faire l'éloge de la libre-pensée, de l'autonomie individuelle, du progrès fondé sur la réalisation de la liberté et de l'égalité. Elle se prononce aussi à plusieurs reprises en faveur d'une instruction complète pour les filles : « le véritable élément du progrès est là. (...) Le foyer est le sanctuaire où doit s'épurer la religion, où doit se démocratiser la philosophie. C'est de ces nouvelles conditions de la famille et de l'éducation que dépendent le progrès et le bonheur de la société »¹⁴⁶⁰. Dans un premier temps, elle reste donc assez consensuelle sur ce sujet ; ses premières audaces, au fil des années 1867-1868, consistent plutôt à défendre les idées démocratiques et laïques, et à commenter l'actualité¹⁴⁶¹.

¹⁴⁵⁸ *Ibid.* Maria Deraismes aurait-elle bénéficié d'une complicité à l'intérieur de la rédaction du journal (dont certains collaborateurs font, à l'occasion, connaître leur désaccord avec Barbey d'Aurevilly) ? Toujours est-il qu'elle y fait paraître dans les semaines qui suivent trois articles, signés Mme Deraismes, qui semblent être une sorte de réponse défiant l'aristocrate misogyne : « Comment on se marie aujourd'hui », qui critique les mœurs masculines dans les hautes sphères, et « L'influence du roman », *Le Nain Jaune*, 24 et 31 mars 1866, qui sont des extraits de sa première conférence !

¹⁴⁵⁹ Maria DERAISMES, « L'influence du roman », *Nos principes...*, ouv. cité, p. 213-250.

¹⁴⁶⁰ Maria DERAISMES, « L'éducation », conférence du 10 février 1867, *Nos principes...*, ouv. cité, p. 144-181.

¹⁴⁶¹ Voir *L'Opinion Nationale* du 24 mars 1868 : Maria Deraismes a commencé sa série de conférences sur « La Vie vécue » en parlant des « honnêtes gens », et a abordé au fil de son entretien aussi bien l'Exposition universelle que la loi sur l'armée. Voir aussi Maria DERAISMES, *L'Ancien devant le Nouveau*, Paris, Librairie internationale, 1869, qui reprend les conférences du printemps 1868.

Il faut souligner qu'elle ne s'exprime pas alors « en tant que femme », ni dans la forme, ni dans le fonds de ses propos. Maria Deraismes manifeste ainsi son désir d'intervenir et d'être reconnue avant tout comme individu critique dans un espace public contrôlé à la fois par les autorités politiques et par la domination masculine. Refusant la facilité qui consisterait à parler « au féminin », de sujets « de femmes », elle indispose sans doute d'autant plus les contemporains hostiles à la parole publique des femmes, et qui entendent son défi aux catégories genrées. Si elle-même dédaigne de répondre aux attaques provenant de certains publicistes, Léon Richer prend alors sa défense – sans doute de son propre chef – témoignant involontairement de ses propres incertitudes vis-à-vis de l'émancipation des femmes. Dans un article paru en décembre 1868¹⁴⁶² où il fait allusion aux railleries et sarcasmes « dont bon nombre de journaux ne cessent de poursuivre les femmes qui, au tort d'avoir de l'intelligence et du talent, joignent le tort beaucoup plus grave de s'en servir », il estime « nécessaire de rappeler les circonstances honorables qui ont fait de Mlle Deraismes ce qu'elle est aujourd'hui ». Il explique alors que c'est par un souci de bienfaisance qu'elle s'est risquée à parler en public, puisque le produit de ses premières conférences était destiné aux pauvres. Cette version – bien différente de celle fournie par l'intéressée elle-même – permet de donner d'elle une image conforme au rôle social de la femme bourgeoise : Léon Richer écarte l'idée qu'elle ait pu vouloir avant tout propager ses idées, poursuivre une ambition personnelle, et encore moins prouver le droit et les capacités des femmes¹⁴⁶³. Peut-être les attaques contre Maria Deraismes se sont-elles multipliées à partir du moment où elle s'est mise à user de sa notoriété pour parler au nom des femmes, et défendre leurs intérêts collectifs face aux hommes. C'est en novembre 1868¹⁴⁶⁴ qu'elle commence d'aborder ce thème de front, salle du Boulevard des Capucines, avec une série intitulée « Les Ouvrières de l'Avenir » qui l'amène à traiter les sujets suivants : « La Femme et le Droit », « La Femme et la Société », « La Femme et la Morale ». Au cours des deux années suivantes, elle se consacre presque exclusivement à dénoncer le statut inférieur des femmes et à démontrer l'égalité des

¹⁴⁶² Léon RICHER, « Les conférences. Mlle Deraismes », *L'Opinion Nationale*, 29 décembre 1868.

¹⁴⁶³ Léon Richer explique aussi que c'est lui qui a découvert un talent jusque là ignoré par l'intéressée elle-même, et qu'elle a longtemps hésité à expérimenter. Enfin il félicite sa protégée de ne pas se laisser décourager et assure qu'elle « agit bien puisqu'elle accomplit un devoir ». On trouve là réunit tous les éléments qui permettent d'atténuer la transgression accomplie par Maria Deraismes, en diminuant sa propre responsabilité et en déguisant ses objectifs.

¹⁴⁶⁴ Soit quelques mois après le début des réunions publiques, où les thèmes du travail des femmes et de la famille ont remporté un grand succès (voir plus loin), ce qui a dû encourager Maria Deraismes à rejoindre ce mouvement.

sexes¹⁴⁶⁵. C'est pour elle le moyen d'affirmer de plus en plus distinctement ses convictions, en expliquant à ses auditeurs démocrates qu'il ne saurait y avoir de réel progrès politique si la domination masculine perdure. Dans sa conférence sur la parole libre, citée plus haut, elle dénonce l'ingratitude des révolutionnaires de 1789 et de 1848 envers les femmes, et met en garde contre les modèles de Sparte, Athènes et Rome, qui n'ont jamais été de véritables démocraties¹⁴⁶⁶. Dans une conférence intitulée « La Femme dans la démocratie », elle fait l'éloge des principes de la Révolution, mais interpelle les prétendus démocrates : « Vous croyez pouvoir être justes au forum et injustes au foyer. Détrompez-vous. On n'est pas juste à son heure, on ne sait point l'être quand on ne l'est pas toujours »¹⁴⁶⁷. Enfin, elle profite également de sa tribune pour égratigner le régime. Ainsi, dans une causerie destinée à dénoncer la misogynie d'Alexandre Dumas fils, elle trouve le moyen de se moquer de l'Empereur par des allusions qui font « trépigner de joie le public »¹⁴⁶⁸. Maria Deraismes prouve donc qu'il est possible pour une femme non seulement de devenir un « orateur » reconnu, mais aussi de s'emparer d'une parole vraiment libre, sans concession, mise au service d'un engagement politique, et ce en dénonçant publiquement l'oppression des femmes.

Les témoignages dont nous disposons sur les conférencières et oratrices allemandes de la même période sont beaucoup plus succincts. L'engouement que l'on constate pour les cours publics en France, et particulièrement à Paris, ne semble pas avoir d'équivalent exact outre-Rhin. La soif de culture et de débats est pourtant sans doute aussi grande, en proportion du désir général de liberté ressenti dans ces années de changements, mais elle s'exprime plutôt dans le cadre associatif. Les associations culturelles de travailleurs (*Arbeiterbildungsvereine*), mentionnées plus haut, organisent ainsi conférences et cours du soir pour leurs membres, parmi lesquels se mêlent entrepreneurs, artisans et ouvriers qualifiés. C'est pour offrir de semblables distractions instructives aux femmes de toutes classes que se créent dans plusieurs villes des associations culturelles de femmes (*Frauenbildungsvereine*), qui deviennent le lieu par excellence où des femmes peuvent expérimenter la parole libre en public. La mieux

¹⁴⁶⁵ La plupart de ces conférences de 1868-1870, ainsi que d'autres prononcées ultérieurement, ont été reproduites dans *Ce que veulent les femmes*, préfaces et notes par Odile Krakovitch, Paris, Syros, 1980, et dans *Eve dans l'Humanité*, préface de Laurence Klejman, Paris, Côté-femmes éditions, 1990.

¹⁴⁶⁶ Maria DERAISMES, « La parole libre », conférence prononcée le 4 novembre 1869 à Paris, salle du Boulevard des Capucines, manuscrit inédit conservé à la Bibliothèque Marguerite Durand, DOS. DER.

¹⁴⁶⁷ Selon le compte-rendu d'André LÉO, « Les conférences de Mlle Deraismes », *Le Siècle*, 22 janvier 1870.

¹⁴⁶⁸ Conférence donnée le 18 avril 1870, résumée par Amélie BOSQUET, « Conférence de la Société des Gens de Lettres », *Le Droit des Femmes*, n°52, 24 avril 1870.

connue de ces associations est la première d'entre elle, fondée à Leipzig le 7 mars 1865, à l'initiative de Louise Otto-Peters, Auguste Schmidt¹⁴⁶⁹, Otilie von Steyber¹⁴⁷⁰, Henriette Goldschmidt¹⁴⁷¹. Celles-ci auraient suivi les encouragements prodigués par un certain capitaine Korn, rédacteur d'un journal pour femmes, *Die Allgemeine Frauenzeitung*, venu faire à Leipzig des conférences sur la question des femmes. Elles ont été probablement aussi soutenues par leurs amis des milieux réformateurs de Leipzig qui, en février 1865, fondent eux-mêmes un *Arbeiterbildungsverein*¹⁴⁷². Débutant avec trente-cinq adhérentes – pour la plupart des femmes de lettres, des enseignantes, des épouses ou veuves de notables – l'association passe à une centaine de membres durant l'année suivante¹⁴⁷³. Elle bénéficie entre autres de la publicité qui lui assure le journal *Neue Bahnen*, rédigé par Louise Otto-Peters et Auguste Schmidt à partir de décembre 1865 : l'un des objectifs de cette publication est de faire connaître les activités du *Frauenbildungsverein* de Leipzig et d'inciter les lectrices à en fonder dans d'autres villes. L'association se donne comme mission première de favoriser la culture (*Bildung*) et l'élévation (*Veredelung*) du sexe féminin, et notamment de celles qui n'ont pas le loisir et la possibilité d'approfondir leur culture¹⁴⁷⁴. Comme pour les associations culturelles de travailleurs, il s'agit entre autres de diffuser la culture des élites parmi les femmes peu instruites, afin de favoriser leur intégration aux classes moyennes et bourgeoises, et leur permettre d'ambitionner une participation reconnue et efficace à la vie de la Cité. On retrouve là une conception de la Femme comme médiatrice et agent d'harmonie sociale, qui est l'une des caractéristiques de la pensée politique du genre au XIX^e siècle. Pour ce faire, les membres du *Frauenbildungsverein* de Leipzig s'engagent à convier aux soirées bimensuelles de l'association des ouvrières ou des femmes pauvres¹⁴⁷⁵, une mesure qui n'a pas forcément porté ses fruits : les participantes semblent avoir été pour la plupart des femmes issues de

¹⁴⁶⁹ Sur Auguste Schmidt, voir les indications biographiques fournies dans le Chapitre III. Enseignante, elle travaille dans l'institution dirigée par Otilie von Steyber.

¹⁴⁷⁰ Otilie von Steyber (1804-1870), célibataire, dirige depuis 1848 une institution de jeunes filles à Leipzig. Elle est liée au milieu des pédagogues novateurs qui sont actifs dans cette ville, et met elle-même en oeuvre des pédagogies originales, afin de réformer l'instruction des filles.

¹⁴⁷¹ Henriette Goldschmidt (1825-1920), née Benas, est issue d'une famille juive de Posnanie ; elle continue de s'instruire en autodidacte après la fin de sa scolarité, ce que facilite son long célibat. Elle épouse en 1853 son cousin, le Dr Abraham Meyer Goldschmidt, rabbin et traducteur, qui l'emmène à Varsovie puis à Leipzig. Là elle fréquente la bourgeoisie cultivée, organise des soirées littéraires, s'intéresse à la pédagogie de Fröbel. Voir Annelore KEMP, « Zum 175. Geburtstag der Fröbelpädagogin und Frauenrechtlerin Henriette Goldschmidt », *Louiseum 14. wie gedacht – so vollbracht ? Berichte vom 8. LOPT 2000*, p. 61-70.

¹⁴⁷² Voir Beate KLEMM, « Zufall oder Gesetzmässigkeit ?... », art. cité, p. 34-35.

¹⁴⁷³ Herrad U. BUSSEMER, *Frauenemanzipation und Bildungsbürgertum. Sozialgeschichte der Frauenbewegung in der Reichsgründungszeit*, Beltz Verlag, p. 136.

¹⁴⁷⁴ Voir le §1 des statuts, reproduits dans *Neue Bahnen*, 1866, n°6, p. 47.

¹⁴⁷⁵ Voir Louise OTTO, *Das Recht der Frauen ...*, ouv. cité, p. 80.

milieux instruits et cultivés¹⁴⁷⁶. Si, en théorie du moins, l'association est ouverte à toutes les classes sociales, elle est en revanche fermée aux hommes. Ce refus de la mixité provoque des réactions hostiles et reste longtemps difficile à assumer : les rédactrices de *Neue Bahnen* doivent à plusieurs reprises justifier cette position¹⁴⁷⁷, et plusieurs des associations culturelles de femmes qui se créent dans d'autres villes trouvent plus facile de s'ouvrir à un public mixte. Toutefois, certaines d'entre elles témoignent que la présence des hommes pose souvent problème, et empêche notamment les femmes de s'exprimer¹⁴⁷⁸. Le *Frauenbildungsverein* de Leipzig est donc intéressant parce que c'est l'un des rares endroits en Allemagne où des femmes ont l'opportunité de prendre la parole en public dans des conditions supposées favorables. En réalité, on ne sait pas dans quelle mesure l'auditoire avait vraiment la possibilité de poser des questions ou de débattre, mais l'on sait – grâce aux rapports de *Neue Bahnen* – de quoi il était entretenu par les conférencières qui animaient la plupart des soirées. Ces conférencières sont pour la plupart des membres de l'association, mais peuvent être également invitées ; ce sont le plus souvent des enseignantes rompues aux prestations oratoires : c'est le cas entre autres d'Auguste Schmidt qui, depuis 1863, propose chaque hiver des causeries pour les dames qui s'intéressent à l'histoire et à la littérature allemandes.

Il est intéressant d'examiner de plus près le programme des conférences proposé par l'association féminine de Leipzig : il permet en effet de comprendre comment la culture (*Bildung*) est conçue comme un instrument décisif d'intégration à la société civile, peut-être le principal instrument dont disposent les femmes pour cela. La quasi totalité des conférences s'inscrivent – séparément ou simultanément – dans trois perspectives : la valorisation du rôle des femmes ou de célébrités féminines dans l'histoire ou dans d'autres civilisations ; l'exploration de l'histoire et de la culture allemandes, avec un intérêt particulier pour les héros nationaux ; le commentaire des événements contemporains qui ont trait au devenir de la nation. Le premier de ces trois thèmes est destiné à procurer aux auditrices une sorte de fierté de leur sexe, et à encourager chez elle ce sentiment de confiance en soi et d'assurance tant prôné par Louise Otto dans *Die Frauen-Zeitung* et *Neue Bahnen*, et qui est une condition indispensable à leur autonomie et à leur intervention publique. La plupart des figures

¹⁴⁷⁶ Quelques uns des articles parus sur l'association dans *Neue Bahnen* mentionnent la présence de travailleuses, sans que l'on sache précisément dans quelle proportion elles figurent. Elles restent anonymes et ne sont jamais oratrices ni membres du bureau de l'association.

¹⁴⁷⁷ Voir par exemple *Neue Bahnen*, n°4, [février] 1867.

¹⁴⁷⁸ C'est par exemple le cas à Breslau, ce dont témoigne une correspondance anonyme, parue dans *Neue Bahnen*, n°12, [juin] 1866.

féminines étudiées par les conférencières sont des Allemandes¹⁴⁷⁹, ce qui permet une approche originale de la culture et de l'histoire allemandes. Il faut rappeler que même les femmes qui ont quelque instruction n'ont pas nécessairement eu accès à ce qui constitue la culture générale des hommes passés par le lycée et l'université. On peut donc penser que les conférencières cherchent à stimuler l'intérêt de leur auditoire en leur présentant de temps à autre une version « féminisée » de la culture commune. Toutefois, l'un des objectifs principaux du *Frauenbildungsverein* consiste surtout à familiariser les femmes avec un patrimoine culturel national attestant à la fois l'existence et la grandeur de l'Allemagne. Les conférencières en présentent divers aspects : les légendes des Niebelungen, les grands ensembles géographiques de l'Allemagne, les empereurs germaniques, les monuments de la littérature allemande, les batailles antinapoléoniennes et leurs héros. De tels sujets sont parfois explicitement mis en relation avec l'actualité : ainsi, en juin 1866, Auguste Schmidt parle de la Guerre de Trente ans en faisant allusion à la crise contemporaine¹⁴⁸⁰. Par ailleurs, plusieurs conférencières abordent directement les événements présents, en privilégiant souvent un point de vue « féminin » : c'est ainsi que le conflit de 1866 donne lieu à plusieurs causeries sur le rôle des femmes dans les guerres en général et sur leur devoir dans la situation présente¹⁴⁸¹. L'accent est mis sur leur mission de réconciliatrices, et sur leur nécessaire participation à la construction imminente d'un Etat-nation. On peut donc dire que les conférences faites dans le cadre de l'association culturelle féminine de Leipzig ont été conçues entre autres comme un moyen de politiser les femmes, au sens large du terme : les auditrices sont en effet invitées à se concevoir comme des citoyennes de la patrie allemande, destinées à s'impliquer personnellement, voire publiquement, dans le devenir de la nation – conformément à la « vocation féminine » qu'on leur suppose. On a là un nouveau témoignage du triomphe de la figure de la Femme Allemande, à laquelle il est indispensable pour les individus de se conformer si elles veulent prétendre à une quelconque reconnaissance sociale en dehors ou en plus de leur seule fonction d'épouse et mère.

¹⁴⁷⁹ Il est par exemple question de Louise de Prusse, de Charlotte von Schiller, de la mère de Goethe...

¹⁴⁸⁰ *Neue Bahnen*, n°12, [juin] 1866.

¹⁴⁸¹ *Neue Bahnen*, n°13 et n°16, 1866. A cette occasion, le *Frauenbildungsverein* se transforme aussi en organisation de bienfaisance et soutient le dispensaire militaire installé à Leipzig (Voir *Neue Bahnen*, 1867, n°10).

I.2. Les femmes dans les réunions publiques à Paris

L'apparition de conférencières marque donc un nouveau mode d'accès à l'espace public pour les femmes désireuses de toucher l'opinion, et qui ont ainsi la possibilité d'observer directement les réactions que peuvent susciter leurs prises de positions¹⁴⁸². Par ailleurs, une autre tribune possible s'ouvre pour les Françaises – plus précisément pour les Parisiennes – à partir de l'été 1868, celle des réunions publiques¹⁴⁸³. Depuis un décret de mars 1852, l'organisation de réunions publiques de toutes natures était soumise à autorisation dès lors qu'elles concernaient plus de vingt personnes. Or, les organisations ouvrières qui se développent au cours des années 1860 font valoir que cette disposition entrave considérablement le fonctionnement des sociétés coopératives, que le régime prétend vouloir encourager¹⁴⁸⁴. La loi promulguée le 6 juin 1868 est donc en principe prévue pour les artisans, ouvriers et commerçants désireux de s'associer pour produire, consommer, épargner. Les réunions publiques à caractère non politique et non religieux n'ont désormais plus besoin d'autorisation préalable : il suffit de déposer auprès de l'administration une simple déclaration signée par sept personnes jouissant de leurs droits civils et politiques¹⁴⁸⁵. Bien que cette dernière mesure empêche d'emblée les femmes d'organiser et de présider ces réunions, elles forment souvent une partie importante du public et, fait plus surprenant pour les contemporains, certaines d'entre elles n'hésitent pas à prendre la parole, non seulement depuis la salle, mais aussi depuis l'estrade des orateurs. Il m'a paru intéressant d'étudier de plus près ce phénomène, à l'aide des commentaires parus dans la presse contemporaine et aussi grâce aux diverses archives de police qui rendent compte de ces réunions très surveillées. Deux

¹⁴⁸² Maria Deraismes décrit ce pouvoir nouveau : « J'ai compris, par l'expérimentation, combien l'influence de la parole parlée est supérieure à celle de la parole écrite. Le genre oratoire a été de tout temps le plus puissant auxiliaire des transformations sociales. (...) Puis, quel avantage immense pour le penseur quand il parle ; entre le public et lui ne se trouve aucun intermédiaire ; il est instruit immédiatement de l'impression et de l'opinion de ceux qui l'écoutent ; il sent spontanément quelle valeur lui accorde son auditoire. (...) il agit sur l'esprit et sur le cœur de l'assemblée qui, elle-même, est son guide et son régulateur » (Maria DERAISMES, *Nos principes...*, ouv. cité, p. 8).

¹⁴⁸³ Voir l'étude de référence sur le sujet : Alain DALOTEL, Alain FAURE, Jean-Claude FREIERMUTH, *Aux origines de la Commune. Le mouvement des réunions publiques à Paris 1868-1870*, Paris, Maspero, 1980. Comme eux, je ne parlerai ici que de Paris, car je n'ai pas retrouvé la mention de femmes oratrices dans des réunions publiques organisées dans d'autres villes.

¹⁴⁸⁴ Au moyen notamment de la loi du 25 juillet 1867 sur les sociétés à capital variable.

¹⁴⁸⁵ Malgré cette libéralisation apparente, le pouvoir se donne les moyens de contrôler et réprimer ces manifestations. Les réunions se tiennent en présence d'un fonctionnaire de police, qui s'assure que les orateurs s'en tiennent au sujet annoncé ; en cas de déviances, il donne des avertissements, puis il peut dissoudre la réunion et dresser des contraventions aux membres du bureau, qui peuvent être frappés de diverses amendes et peines allant jusqu'à six mois de prison. Les maires et les préfets ont le droit d'ajourner voire d'interdire toute réunion qui serait susceptible de troubler l'ordre public. A partir de janvier 1869, plusieurs procès ont lieu contre des orateurs. Les réunions publiques sont suspendues en juin-juillet 1869, puis à partir de mai 1870.

sources en particulier fournissent de nombreux renseignements sur la participation des femmes aux réunions publiques, et n'ont été que très peu exploitées dans cette perspective¹⁴⁸⁶ : il s'agit d'une part de procès verbaux de commissaires de police de 1868, classés selon les sujets des réunions, recopiés à destination du ministre Rouher¹⁴⁸⁷, et d'autre part d'un manuscrit relié de 800 pages, intitulé *Réunions publiques à Paris 1868-1870*, compilant également des rapports établis par des observateurs de police¹⁴⁸⁸. Ces deux sources doivent certes être maniées avec une précaution particulière. Il ne s'agit pas des notes originales, prises sur le vif durant les réunions, mais de copies de copies. De plus, ces synthèses émanent d'autorités méfiantes, voire ouvertement hostiles à la tenue des réunions publiques. Elles contiennent donc non seulement de nombreuses erreurs ou incohérences flagrantes, mais aussi sans doute des exagérations ou des données délibérément biaisées. Ceci étant, et en prenant soin d'opérer des recoupements avec la presse de l'époque¹⁴⁸⁹, ces sources permettent de retrouver les noms des principales oratrices, de savoir à quelles réunions elles ont participé, sur quel sujet et dans quelles conditions elles se sont exprimées, et, parfois, de reconstituer quelques bribes de leurs discours.

Contrairement aux objectifs initiaux, très peu de réunions publiques sont tenues dans un cadre corporatiste ou coopératif¹⁴⁹⁰. La loi est en fait mise à profit par les opposants de tendance libérale, des républicains et des socialistes de divers courants, qui cherchent à diffuser leurs idées auprès d'un large public, et principalement parmi les classes populaires. Dans de nombreux cas, ces réunions permettent de prolonger sous une autre forme certaines

¹⁴⁸⁶ Alain Dalotel, Alain Faure et Jean-Claude Freiermuth n'ont pas oublié de mentionner la présence active de femmes politiquement engagées, mais ils n'ont pas développé particulièrement ce sujet, leur objectif étant beaucoup plus large. Laurence Klejman et Florence Rochefort se réfèrent à leur livre pour consacrer aussi quelques pages au phénomène des réunions publiques, mais sans rien ajouter.

¹⁴⁸⁷ Ces rapports sont conservés dans les papiers Rouher, Archives Nationales 45 AP 6.

¹⁴⁸⁸ Ce manuscrit, conservé à la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris, Ms Na 155, est la copie d'un rapport intitulé *Observations sur la pratique de la loi du 6 juin 1868*, daté du 25 septembre 1875 et conservé aux Archives historiques de la préfecture (carton Ba 1520) ; je n'ai pas pu avoir accès à cet original. L'introduction du manuscrit affirme que « les excès de la Commune ont été préparés dans les réunions publiques » et la conclusion martèle que de telles manifestations sont « l'arme la plus dangereuse et la plus puissante qui puisse être laissée aux mains du peuple ».

¹⁴⁸⁹ L'ensemble de la presse évoque les réunions publiques à un moment ou un autre, mais seuls quelques journaux en rendent compte de manière suivie et détaillée. Je me suis principalement référée à *L'Opinion Nationale* (de tendance démocratique, favorable aux réunions publiques et plutôt favorable à la participation des femmes), au *Progrès de Lyon* (de même tendance, mais avec des avis plus partagés sur le rôle des femmes), au *Figaro* (de tendance royaliste, ironique quant aux réunions publiques et encore plus au sujet des femmes qui y participent), et au *Français* (de tendance catholique libérale, fondé en août 1868, intéressé par les réunions publiques sur le travail des femmes, dont il publie les comptes-rendus sténographiés ; il alterne les articles neutres et les articles critiques).

¹⁴⁹⁰ Selon Alain DALOTEL, Alain FAURE, Jean-Claude FREIERMUTH, *Aux origines de la Commune...*, ouv. cité, sur les 933 réunions publiques tenues de juin 1868 à avril 70 dans le département de la Seine, seule une quinzaine ont des objectifs proprement professionnels.

des réflexions menées les années précédentes dans le cadre des conférences : on y voit repris des sujets identiques, portant par exemple sur l'organisation du travail, la coopération ou l'instruction obligatoire, mais désormais le monologue fait place au débat, et l'auditoire est socialement beaucoup plus hétérogène, parfois majoritairement populaire, du fait de la gratuité de l'entrée. Les thèmes annoncés par les organisateurs doivent paraître apolitiques, mais la loi autorise explicitement à parler « d'économie sociale » : au cours des premiers mois, il est surtout question du travail, de la famille, de la propriété. De tels sujets permettent aux orateurs d'exposer leur conception du politique. Au fil des mois, les meneurs socialistes affichent de plus en plus clairement leur intention d'utiliser les réunions comme des tribunes politiques : des titres tels que « voies et moyens du socialisme », « socialisme et paupérisme » ou « l'organisation de la Commune sociale » laissent peu de doutes sur le caractère des assemblées, qui se retrouvent d'ailleurs régulièrement dissoutes par les autorités. La présence de femmes à ces réunions publiques me semble donc doublement significative : d'une part elles montrent leur volonté de participer à l'effervescence du moment, en s'appropriant le mode le plus en vogue d'intervention dans l'espace public ; d'autre part, elles témoignent par là de leur politisation et de leur désir de contribuer à l'élaboration de nouveaux modèles d'organisation sociale, dont l'opportunité semble désormais imminente.

L'implication de femmes dans les réunions publiques a été sans doute favorisée par le choix du premier thème prédominant de ce mouvement, le travail des femmes, un choix significatif, sur lequel je reviendrai plus loin. J.E. Horn, un économiste libéral et journaliste républicain modéré, organise et préside les premières réunions publiques parisiennes. Il propose d'abord deux séances sur l'enseignement professionnel, puis, à partir du 29 juin 1868, prend comme sujet le travail des femmes. Il fait annoncer dans la presse que « les dames sont spécialement invitées à assister à la réunion et à prendre part à la discussion »¹⁴⁹¹. Le succès est tel que le débat se poursuit chaque semaine jusqu'au 7 septembre à la salle du Vauxhall, puis est repris salle de la Redoute à partir du 12 septembre et jusqu'au 6 décembre. D'après les procès verbaux transmis à Rouher, la salle du Vauxhall accueille à chaque fois de mille à mille cinq cents « personnes des deux sexes appartenant à toutes les classes de la société »¹⁴⁹². On ne sait pas si « les dames » ont été nombreuses dès le 29 juin, mais lors de la

¹⁴⁹¹ André ROUSSELLE, « Les Pionniers », *Le Progrès de Lyon*, 21 juin 1868.

¹⁴⁹² Voir les comptes-rendus concernant les réunions entre le 6 juillet et le 7 septembre 1868, Papiers Rouher, Arch. Nat., 45 AP 6. Les réunions qui se tiennent ensuite dans la salle de La Redoute, peut-être moins spacieuse, n'auraient attiré qu'entre 800 et 1000 personnes, selon ces évaluations qui dépendent peut-être aussi fortement de l'auteur de chaque rapport. La proportion de femmes est également très vague : il est souvent question d'un

réunion suivante, quelques-unes répondent à l'appel qui leur est lancé. Elles hésitent d'abord à prendre elles-mêmes la parole : une institutrice, présente la semaine précédente, fait lire sa lettre et André Léo donne aussi à lire le manifeste qu'elle a rédigé avec d'autres femmes présentes ; il en sera de nouveau question plus loin. Seule une certaine Mme ou Mlle Brugerolles monte elle-même à la tribune – mais le contenu de son discours n'est pas connu¹⁴⁹³. Par la suite, seules deux femmes transmettent encore leurs idées en faisant lire une lettre ou un mémoire, et il devient habituel d'entendre des oratrices salle du Vauxhall : au moins deux femmes se font entendre par réunion. Elles sont encouragées par le règlement qu'a adopté l'assemblée, qui donne priorité aux femmes pour s'inscrire à la tribune¹⁴⁹⁴. Au total, on dénombre dix oratrices différentes¹⁴⁹⁵, dont quelques-unes, comme Amélie Bosquet, Maxime Breuil et Paule Mink, interviennent à plusieurs reprises. Ce nombre peut paraître faible, comparé aux dizaines d'hommes qui s'expriment dans le même temps. Il faut néanmoins redire que les femmes qui s'aventurent à haranguer la foule doivent transgresser de nombreux interdits intériorisés depuis leur enfance, et qui leur sont rappelés sans complaisance par de nombreux commentateurs. Les oratrices du Vauxhall sont par exemple l'objet de vives attaques de la part de journalistes du *Figaro*, qui réutilisent tout le corpus d'insultes traditionnellement destiné aux « bas-bleus »¹⁴⁹⁶, ainsi que les références aux « femmes libres » de 1848 et aux saint-simoniennes¹⁴⁹⁷. En effet, non seulement elles osent prendre la parole, mais c'est en plus pour réclamer des droits et demander une transformation

« grand nombre de femme », parfois évalué à un cinquième de l'assemblée. La présence d'ouvriers est toujours signalée, là aussi sans plus de précision.

¹⁴⁹³ Voir *L'Opinion nationale* du 9 juillet 1868, ainsi que le rapport du commissaire Léon Benoist, Papiers Rouher, Arch. Nat., 45 AP 6. Ce dernier indique seulement que la demoiselle Brugerolles « lit d'une voix trop basse un factum empreint d'une sentimentalité mystique, qui ne trouve pas d'échos et donne même lieu à des murmures. Le fonds de sa pensée c'est que la femme doit secouer le joug de l'homme et marcher son égale [sic] ».

¹⁴⁹⁴ Bien que partisane d'une complète égalité, André Léo légitime ainsi cette mesure : « c'est une justice car la femme, si longtemps comprimée, si dénuée de forces dans l'ordre actuel, a besoin d'être encouragée dans sa timidité, dans son insuffisance, et doit être entendue dans sa propre cause » (André LÉO, « Les séances du Vauxhall sur le travail des femmes », *L'Opinion Nationale*, 18 juillet 1868).

¹⁴⁹⁵ Ces dix oratrices de la salle du Vauxhall sont : Mme ou Mlle Brugerolles (6 juillet), André Léo (13 juillet, 20 juillet), Paule Mink (13 juillet, 10 août, 24 août), Mme Laisné (13 juillet), Mme Ranvier (20 juillet), Amélie Bosquet (20 juillet, 27 juillet), Mlle Maxime Breuil (27 juillet, 18 août), Mme Martin (18 août), Mme Michon (31 août), Mme Désiré (31 août).

¹⁴⁹⁶ Voir notamment les attaques de Jules Richard contre Maxime Breuil : Jules RICHARD, « Chronique », *Le Figaro*, 20 septembre 1868.

¹⁴⁹⁷ Voir par exemple *Le Figaro* du 8 septembre 1868, qui prétend reproduire une circulaire de 1848, par laquelle une certaine Marie Dulong, présidente du Club de la Femme libre, invitait à signer une pétition contre le mariage et pour la liberté des désirs des femmes ; un commentaire anonyme ajoute qu'une telle lettre « dépassait les espérances de Mmes du Vauxhall ». Jules Richard se moque de celles-ci en les comparant « avec les saint-simoniennes, les volcaniennes, les vésuviennes, et toutes les demoiselles libres qui ne se contentent plus de lancer leurs bonnets par-dessus les moulins mais qui font de leurs jupons un drapeau » (*Le Figaro*, 24 septembre 1868).

des rapports de sexes ! Il leur faut d'ailleurs affronter à ce sujet l'hostilité d'une partie des organisateurs et du public masculin, membres ou proches du courant proudhonien de l'Internationale, lequel véhicule une vision très conservatrice du rôle des femmes comme nous le verrons tout au long de cette troisième partie. Ainsi, lorsque Paule Mink tente de convaincre l'assemblée que la femme n'est pas que mère, elle suscite de nombreuses protestations¹⁴⁹⁸. Cela mis à part, il semble que les oratrices aient pu se faire entendre dans les mêmes conditions que les orateurs. Une seule femme, Mme Martin, est empêchée de parler sans que l'on comprenne bien pourquoi, mais des hommes sont pareillement exclus lorsqu'ils paraissent trop divaguer. Pour le reste, l'assistance interpelle et interrompt de la même manière celles et ceux qui s'éloignent du sujet¹⁴⁹⁹ ; le commissaire distribue ses avertissements sans montrer plus d'indulgence ou de sévérité pour l'un ou l'autre sexe¹⁵⁰⁰.

Qui sont ces femmes qui s'exposent ainsi, au Vauxhall puis dans d'autres réunions publiques ? On retrouve parmi elles trois femmes de lettres déjà connues pour leurs livres et leurs articles de journaux : Amélie Bosquet, André Léo et Adèle Caldelar, dont il a été question déjà dans la deuxième partie. Peut-être déjà présente aux séances précédentes, Amélie Bosquet intervient le 20 juillet depuis la salle, pour défendre les droits politiques des femmes, discrédités par l'orateur Tartaret¹⁵⁰¹ ; invitée à développer, elle vient à la tribune expliquer que « quand les femmes auront leur place dans les conseils de la nation, cette monstrueuse institution, la guerre, sera abolie par elles », puis elle s'étonne « de tant de vaines discussions sur ce qu'est ou n'est point la femme, disant que la liberté seule pouvait prononcer en pareille question, et qu'il n'appartenait point à des démocrates de la marchander et de la nier »¹⁵⁰². Lors de la réunion suivante, elle fait un discours sur le droit des femmes au travail et à l'instruction et reproche aux hommes leur despotisme, ce qui suscite le

¹⁴⁹⁸ Un rapport de police reproduit ce passage du discours de Paule Mink du 24 août au Vauxhall : « Est-ce donc toute la vie d'une femme d'élever ses enfants ? (oui, oui ! de tous côtés) Un enfant ne prend pas toute la journée (vous croyez ça !) » (Papiers Rouher, Arch. Nat., 45 AP 6).

¹⁴⁹⁹ C'est par exemple le cas de Paule Mink, le 24 août 1868 : elle se lance en effet dans des diatribes contre la religion chrétienne, qu'elle accuse d'avoir causé la déchéance des femmes, ce qui lui attire des applaudissements mais surtout des rappels « à la question ! » de la part du public, qui cherche peut-être aussi à prévenir une suspension de la part du commissaire de police. Voir *Le Français*, 27 août 1868 et le rapport de cette réunion conservé dans les Papiers Rouher, Arch. Nat., 45 AP 6.

¹⁵⁰⁰ Ainsi le 13 juillet, le commissaire interrompt la lecture du discours d'André Léo, qui se transformait en un plaidoyer pour la liberté et la démocratie. Voir André LÉO, « Les séances du Vauxhall sur le travail des femmes », *L'Opinion Nationale*, n°196, 18 juillet 1868.

¹⁵⁰¹ Rapport du 20 juillet 1868, Papiers Rouher, Arch. Nat., 45 AP 6.

¹⁵⁰² Selon la version d'André LÉO, « Quatrième séance du Vauxhall. Travail des Femmes », *L'Opinion Nationale*, n°201, 23 juillet 1868.

mécontentement ouvert d'une partie du public¹⁵⁰³. Sa présence n'est plus signalée par la suite, ni au Vauxhall ni ailleurs. Celle d'André Léo est attestée de la deuxième à la cinquième réunion du Vauxhall ; elle y prend la parole à deux reprises, et rend compte des séances dans *L'Opinion Nationale*. Par la suite, découragée par la tournure conservatrice que prend le débat, elle ne se déplace plus et se contente de commenter dans ses articles le clivage entre les démocrates respectueux de la liberté individuelle et ceux qui restent adeptes de l'autorité arbitraire. Quant à Adèle Caldeler, l'ancienne directrice du journal *La Raison*, elle est signalée dans une réunion sur l'enfant né hors mariage qui se tient salle du Pré-aux-Clercs en juillet 1868 ; elle intervient dans la même salle janvier 1869 lors d'une réunion sur l'hérédité (c'est-à-dire l'héritage) : elle y propose de « former, à l'aide de certains impôts somptuaires, un fonds social qui permettrait de retraiter les ouvriers vieux »¹⁵⁰⁴. Il faut enfin mentionner une autre femme de lettres, Adèle Esquiros, qui avait participé à certains journaux de femmes de 1848. Elle serait intervenue le 11 octobre 1868, salle de la Redoute, en faveur du travail et de l'instruction des femmes ; selon le rapport de police, le discours qu'elle aurait prononcé la semaine suivante aurait été incompréhensible et aurait suscité l'hilarité¹⁵⁰⁵.

Les réunions du Vauxhall ont aussi permis à deux femmes, jusqu'alors inconnues, de se faire un nom et de commencer à jouer le rôle public auquel elles aspirent. La première, Maxime Breuil, est une célibataire que les journalistes disent âgée d'une trentaine d'années. Elle se présente comme une ouvrière, sans plus de précision, la première fois qu'elle prend la parole¹⁵⁰⁶. Elle ne dit pas qu'elle est aussi l'auteure de quelques textes de fiction, dont un roman paru en 1867¹⁵⁰⁷ ; ses deux discours prononcés au Vauxhall témoignent d'ailleurs d'une très bonne instruction. Pour en juger, nous disposons de leur version intégrale, publiée début septembre 1868, en raison du succès qu'ils ont remporté¹⁵⁰⁸. Peu après, Maxime Breuil

¹⁵⁰³ Rapport du 27 juillet 1868, Papiers Rouher, Arch. Nat., 45 AP 6.

¹⁵⁰⁴ BHVP, Ms Na 155, p. 176-177.

¹⁵⁰⁵ Rapports des 11 et 18 octobre 1868, Papiers Rouher, Arch. Nat., 45 AP 6. Je reste ici au conditionnel car, la seule source étant les rapports de police, il ne faut pas exclure une confusion avec Adèle Caldeler ; les deux Adèle sont d'ailleurs signalées à la même réunion du Pré-aux-Clercs de juillet 1868, ce qui peut conforter cette hypothèse.

¹⁵⁰⁶ C'est la « Mlle Dreul » dont parle André LÉO, « Les réunions du Vauxhall sur le Travail des Femmes », *L'Opinion Nationale*, 30 juillet 1868.

¹⁵⁰⁷ Maxime BREUIL, *On meurt parfois d'amour*, Paris, A. Lacroix, Verboeckhoven et Cie, 1867. C'est la seule référence que j'ai pu retrouver. *Le Figaro* mentionne aussi une nouvelle (?), intitulée « Histoire d'un mulot racontée à un lapin », peut-être parue dans la presse (Jules RICHARD, « Chronique », *Le Figaro*, 20 septembre 1868).

¹⁵⁰⁸ Maxime BREUIL, *Deux Discours sur le Travail des Femmes prononcés aux réunions de la salle du Vauxhall et suivis de quelques réflexions sur le même sujet*, Paris, Armand Le Chevalier éditeur, 1868. Après les applaudissements qui suivent son allocution du 18 août, le président de la séance, Horn « engage la demoiselle

est nommée membre d'une commission chargée d'éditer les discours prononcés sur le travail des femmes, puis membre d'une commission d'enquête sur le travail des femmes. Au début de l'année 1869, elle fait des conférences sur la condition des femmes, qui semblent n'avoir eu guère d'écho dans l'opinion¹⁵⁰⁹, puis elle disparaît de la scène publique. La seconde de ces femmes « révélées » par les réunions est Paul(e) Min(c)k, alias Paulina Mekarski, qui a déjà été évoquée dans la deuxième partie, et dont le rôle public est beaucoup plus durable. Née en 1839, c'est probablement l'une des plus jeunes oratrices et son parcours est particulièrement atypique¹⁵¹⁰ : née dans une famille aristocratique, Polonaise par son père et Française par sa mère, elle défend des idées socialistes, athées et anticléricales, et plaide avec véhémence pour l'égalité des sexes comme on peut l'entendre lors de son premier discours, prononcé au Vauxhall le 13 juillet 1868¹⁵¹¹. Peut-être a-t-elle déjà pu auparavant exposer ses positions dans la presse, mais l'on ne connaît pas de texte signé de son pseudonyme – au masculin ou au féminin – avant ses articles parus à partir d'octobre 1869 dans *La Démocratie* (voir la deuxième partie). Les réunions du Vauxhall lui donnent l'occasion de s'affirmer : non seulement elle se fait remarquer par plusieurs discours émaillés d'attaques directes contre la religion et le régime, mais elle incite aussi l'assemblée à agir concrètement, proposant de fonder une société de travail coopératif pour les ouvrières, puis la création d'un journal qui propagerait les idées débattues¹⁵¹². Elle se retrouve par la suite engagée dans plusieurs projets : avec Maxime Breuil et trois autres femmes, elle participe à une commission d'enquête sur le travail des femmes fondée à l'initiative de Gustave Lefrançais¹⁵¹³ ; elle participe également à la création d'une Société coopérative d'enseignement indépendant, et devient l'une des trois femmes membres du comité d'administration¹⁵¹⁴. Enfin, jusqu'en avril

Breuil à publier elle-même son discours qui, vu le succès qu'il a obtenu, se vendra facilement » (Rapport du 18 août 1868, Papiers Rouher, Arch. Nat., 45 AP 6).

¹⁵⁰⁹ Voir le manuscrit *Observations sur la pratique...*, BHVP, Ms Na 155, p. 233, qui affirme que ces réunions conférences tenues en janvier 1869 salle du Vauxhall étaient peu suivies. Je n'en ai d'ailleurs pas trouvé mention dans la presse.

¹⁵¹⁰ Voir *Paule Minck, communarde et féministe. 1839-1901. Les mouches et les araignées, Le travail des femmes et autres textes*, préface, notes et commentaires d'Alain DALOTEL, édition Syros, Paris, 1981.

¹⁵¹¹ Précisons qu'à la différence de nombreuses oratrices, et notamment d'André Léo, Paule Mink insiste sur l'idée d'égalité dans la différence : il faut ainsi que les femmes et les hommes cessent de se faire concurrence sur le marché du travail en accomplissant des tâches conformes à leur nature. Ceci étant, elle réclame l'affranchissement des femmes dans tous les domaines, y compris politique. Voir *Le Travail des femmes. Discours prononcé par Mme Paul Mink à la réunion publique du Vauxhall le 13 juillet 1868*, Paris, imprimerie A. Levy, 1868. Il est reproduit dans *Paule Minck...*, ouv. cité, p. 114-139.

¹⁵¹² Rapport du 10 août 1868, Papiers Rouher, Arch. Nat., 45 AP 6.

¹⁵¹³ Rapport du 12 septembre 1868, Papiers Rouher, Arch. Nat., 45 AP 6. Les trois autres femmes sont Mmes Ranvier, Baud (orthographe incertaine) et Michon.

¹⁵¹⁴ Voir *L'Opinion Nationale*, 8 octobre 1868. Le comité d'administration compte quinze hommes – dont beaucoup d'animateurs des réunions publiques, tels que Briosne, Héliçon, Lefrançais, Napoléon Gaillard. Les

1870, Paule Mink fréquente de nombreuses autres réunions publiques et, de février à avril 1869, elle organise ses propres conférences sur la famille et sur le rôle des femmes. Par le nombre et la véhémence de ses interventions, elle se fait donc connaître comme l'une des personnalités marquantes du mouvement des réunions ; elle est d'ailleurs la seule femme à figurer dans le compte-rendu des séances publiques publié fin 1869 par « une société de citoyens communistes et socialistes »¹⁵¹⁵. Peut-être est-ce cette renommée qui lui permet d'être embauchée comme journaliste par *La Démocratie*, puis d'envisager de lancer son propre journal politique, projet qui échoue comme nous l'avons vu.

On sait assez peu de choses enfin sur les autres oratrices actives entre juillet 1868 et avril 1870. Hormis Maxime Breuil, une autre se présente comme « ouvrière » au Vauxhall : il s'agit de Mme Ranvier¹⁵¹⁶, probablement l'épouse de Gabriel Ranvier, un ouvrier peintre connu par ailleurs pour ses activités de franc-maçon et libre penseur, proche du mouvement blanquiste et membre de l'Internationale¹⁵¹⁷. Le 20 juillet 1868 au Vauxhall, cette Mme Ranvier s'attire l'approbation d'André Léo en combattant « les idées émises au nom de l'Association Internationale, demandant si la liberté était vraiment chère à ceux qui prétendaient renfermer la femme dans le cadre étroit des soins domestiques, et comment, réduite à cet état de sujétion et de non-développement, elle pourrait produire et élever des êtres libres ? Elle affirma qu'aucun intérêt prétendu ne pouvait légitimer l'injustice, que tous les arguments invoqués contre la liberté de la femme l'avaient été déjà contre la liberté de l'homme, et traita nettement de réactionnaires les soi-disant démocrates qui n'ont foi pour l'ordre qu'en l'autorité »¹⁵¹⁸. Elle fait ici allusion aux résolutions hostiles au travail des femmes prises lors des congrès de l'AIT en 1866 et 1867, sur lesquelles s'appuient une bonne partie des membres des sections parisiennes de l'Internationale afin de justifier le maintien de

deux autres femmes sont Mmes Cotta et Sertin (ou Certain) ; on retrouve la première en 1869 parmi les signataires de la Revendication pour les droits civils des femmes (*L'Opinion Nationale*, 29-30 mars 1869, voir plus loin) et parmi les membres de la « Société démocratique de moralisation ayant pour but d'aider les ouvrières à vivre dans le devoir par le travail ou à y rentrer », à laquelle appartiennent aussi M. Francolin et Adèle Esquiros, et dont Louise Michel est la secrétaire (*La Démocratie*, 19 décembre 1869).

¹⁵¹⁵ *Les orateurs des réunions publiques de Paris en 1869*, par Louis ALBERT, avec le concours d'une société de citoyens communistes et socialistes, en vente chez Plataut, rue du Croissant 13. C'est Gaillard fils qui se charge de la biographie de Paule Mink ; elle n'est pas épargnée par cet adversaire des droits des femmes, qui lui dénie la qualité de « femme » et critique son style comme ses idées ; il faut noter toutefois que d'autres orateurs sont traités de manière tout aussi acerbe dans cet ouvrage.

¹⁵¹⁶ On la retrouve par la suite parmi les signataires de la Revendication pour les droits civils des femmes (*L'Opinion Nationale*, 29-30 mars 1869, voir plus loin) et elle revendique sa présence aux funérailles de Victor Noir (*La Marseillaise*, 21 janvier 1870).

¹⁵¹⁷ Voir le récent ouvrage d'Alain DALOTEL, *Gabriel Ranvier (1828-1879). Le Christ de Belleville*, Paris, Editions Dittmar, 2005.

¹⁵¹⁸ André LÉO, « Quatrième séance du Vauxhall. Travail des Femmes », *L'Opinion Nationale*, 23 juillet 1868.

la « protection » patriarcale (voir chapitre II, II.2.2.). Je n'ai pas réussi à identifier les autres femmes qui s'expriment au Vauxhall, au sujet desquelles on ne peut émettre que des hypothèses. Mme Michon, citée plus haut, pourrait être l'épouse du gérant de la Société de Crédit mutuel des ouvriers tisseurs à Paris¹⁵¹⁹. La seule sur laquelle on dispose de quelques informations est Mme Désiré, qui n'intervient qu'une fois au Vauxhall, mais qui fréquente de nombreuses autres salles jusqu'en avril 1870. Il s'agirait d'une veuve, fille d'un magistrat de province, qui vivrait tranquillement de ses rentes à Passy¹⁵²⁰. Selon une source policière, « on ne prit jamais bien au sérieux Mme Désirée [sic] qui, cependant, se permettait à la tribune des écarts et des attaques qu'on n'eut pas tolérés chez un homme »¹⁵²¹. On ne sait si c'est la police ou le public qui ne la prenait pas au sérieux, toujours est-il qu'on la laisse souvent monter à la tribune dans les réunions socialistes ; elle aurait même été sollicitée par Benoît Malon pour animer les réunions qu'il organise à Puteaux avec sa section de l'Internationale¹⁵²². Elle semble avoir été très radicale, s'attirant des avertissements et suscitant plusieurs dissolutions¹⁵²³. Le rapport de 1875 en fait une agitatrice aux mœurs suspectes – lui prêtant une liaison avec Gustave Flourens – et reproduit surtout ses diatribes anticléricales¹⁵²⁴. Une autre femme, Mme Piré ou Pirée, est présentée sous des traits à peu près similaires, même si elle apparaît moins souvent. Ses interventions sont signalées à partir d'avril 1869 et jusqu'en avril 1870, principalement dans des réunions ouvertement socialistes ; elle semble avoir été une oratrice importante de la salle Molière, où radicaux et jacobins discutent notamment de la Commune sociale à l'automne 1869¹⁵²⁵. Les autres oratrices dont les noms apparaissent dans

¹⁵¹⁹ Ce M. Michon est signataire en juillet 1868 – avec plusieurs organisateurs de réunions publiques tels que André Rousselle et Horn – du manifeste et de la souscription destinés à fonder un journal qui serait l'organe de la coopération (Voir *La Réforme. Journal du progrès politique et social*, n° prospectus, juillet 1868). André Léo et Mme A. Gaël (Augustine Girault) sont les seules femmes à adhérer à ce projet, qui n'a pas de suite.

¹⁵²⁰ *Observations sur la pratique...*, BHVP Ms Na 155, p. 71. En novembre 1869, on retrouve effectivement une Mme veuve Désiré, habitant Passy, parmi les souscripteurs du « Denier de la Femme », initiative par laquelle le journal *Le Droit des Femmes* collecte des fonds ; elle verse alors un franc, une somme plutôt modeste par rapport aux autres dons, ce qui indique peut-être une situation matérielle difficile (*Le Droit des Femmes*, 27 novembre 1869). Une Mlle Désiré et sa mère donnent également cinquante centimes pour la fondation Victor Noir (*Le Droit des Femmes*, 10 avril 1870).

¹⁵²¹ *Observations sur la pratique...*, BHVP Ms Na 155, p. 71.

¹⁵²² *Idem*, p. 404.

¹⁵²³ Ses propos sur l'armée et la religion ou ses allusions au régime impérial entraînent par exemple la dissolution de la réunion du 13 avril 1869 sur « Droits et devoirs de la société dans l'éducation des enfants », de celle du 19 avril 1869 sur « Le droit de punir », celle du 8 septembre 1869 sur « Des monopoles en général ». Il est possible que l'administration ait cherché à éliminer une oratrice jugée dangereuse : Mme Désiré est effectivement réduite au silence entre le 19 avril et le 8 septembre – les organisateurs des réunions refusant peut-être de l'inscrire à la tribune – mais elle reprend toutefois ses interventions après la dissolution du 8 septembre.

¹⁵²⁴ Certaines de ces diatribes sont confirmées par la presse contemporaine (Voir *Le Français*, 3 septembre 1868, 21 janvier et 1^{er} février 1869). Les informateurs de Rouher – qui ne traitent que de 1868 – ne mentionnent qu'une fois « la femme Désiré », pour son intervention – protestataire mais mesurée – du 31 août 1868 au Vauxhall.

¹⁵²⁵ *Observations sur la pratique...*, BHVP Ms Na 155, p. 550.

les rapports ou dans la presse, sont beaucoup plus occasionnelles et l'on ne sait rien d'elles hormis les quelques bribes de leurs discours qui peuvent être reproduites¹⁵²⁶.

Si les femmes commencent à se faire entendre dans les réunions portant sur le travail des femmes, dans lesquelles il leur est relativement facile de faire reconnaître leur légitimité, certaines parviennent aussi à se faire écouter sur des sujets économiques et politiques plus généraux. Pour achever d'abord l'étude de la première série de réunions publiques, je distinguerai deux moments : d'abord une phase d'ouverture, lors de laquelle les idées les plus progressistes semblent pouvoir être discutées et admises, puis une phase de fermeture, où ce sont les positions conservatrices qui triomphent. Lors des premières séances, plusieurs femmes expriment des revendications de diverses natures, relatives non seulement au travail et à l'instruction, mais aussi aux droits civils et politiques¹⁵²⁷. La plupart d'entre elles ne mettent pas en avant une quelconque spécificité « féminine » mais s'appuient sur les droits universels. On semble les écouter avec tolérance, respect, voire approbation, et quelques orateurs les soutiennent explicitement¹⁵²⁸ – même si, dès les débuts, certains rejettent vigoureusement toute atteinte à la figure du père nourricier et chef de famille. C'est notamment le cas de quatre membres de l'Internationale, MM. Héligon, Tartaret, Fribourg et Tolain¹⁵²⁹, portes-paroles du courant proudhonien, majoritaire dans le mouvement ouvrier en train de s'affirmer. Ils contraignent très vite la plupart des femmes présentes à adopter une attitude défensive : on le voit dès les interventions déjà citées d'Amélie Bosquet et de Mme Ranvier le 20 juillet. Lors de la cinquième réunion, Maxime Breuil doit reprendre la discussion au niveau des principes, celui du droit des femmes au travail ayant fréquemment

¹⁵²⁶ Les noms des oratrices que je n'ai pas encore cités sont : Mme Lanquet, une ouvrière et mère de famille, qui intervient le 11 août 1868, salle du Pré aux Clercs, pour protester contre l'idée de rétablir le divorce ; Mme Lacour ou Delacour, qui intervient dans trois réunions de la salle Molière (sur « Capital et Travail », 23 octobre 1869 et 22 janvier 1870, puis sur « le travail des enfants et des femmes », 22 mars 1870) ; Mme Hardoin ou Hardouin, qui intervient aussi à deux réunions d'avril 1870 sur « le travail des enfants et des femmes », salle Molière : il s'agit probablement de Céleste Hardouin (1832-1904), une institutrice du dix-huitième arrondissement, sympathisante de l'AIT, arrêtée en juillet 1871 pour avoir participé à la Commune (voir Mme C. HARDOUIN, *La Détenue de Versailles en 1871*, Paris, 1879, réédition par les Amis de la Commune, 2005). Au total on connaît donc les noms de quinze femmes dont les prises de parole – uniques ou régulières – sont attestées lors des réunions qui ont lieu entre juillet 1868 et avril 1870.

¹⁵²⁷ Voir notamment le manifeste lu le 6 juillet [voir le texte en annexe], les discours de Paule Mink et d'André Léo du 13 juillet, les discours d'Amélie Bosquet et de Maxime Breuil le 27 juillet.

¹⁵²⁸ C'est le cas par exemple de Charles Lemonnier (6 juillet, Papiers Rouher, Arch. Nat., 45 AP 6), de l'ouvrier Rouyer (3 août, Papiers Rouher, Arch. Nat., 45 AP 6), de Gustave Naquet (lettre envoyée de captivité) et Yves Guyot (20 juillet, voir André LÉO, « Quatrième séance du Vauxhall. Travail des Femmes », *L'Opinion Nationale*, 23 juillet 1868).

¹⁵²⁹ Ils interviennent respectivement le 6 juillet (Papiers Rouher, Arch. Nat., 45 AP 6), le 20 juillet (idem et André LÉO, « Quatrième séance du Vauxhall », art. cit.) et le 27 juillet (idem et André LÉO, « Les réunions du Vauxhall sur le Travail des Femmes », *L'Opinion Nationale*, 30 juillet 1868). Tartaret, ouvrier ébéniste, a été secrétaire de la délégation ouvrière à l'Exposition Universelle de 1867.

été remis en cause. Lorsqu'elle édite ses discours, elle précise qu'elle a perdu toute illusion sur les socialistes qu'elle prenait pour des utopistes trop généreux à l'égard des femmes, et qui se sont révélés être « les papes du dogme familial »¹⁵³⁰. Quant à André Léo, elle se retire du jeu après la sixième réunion, et dénonce dans ses articles ceux qui concluent à la nécessaire « absorption du droit individuel de la femme dans le droit et l'intérêt de la famille »¹⁵³¹. Elle explique que deux théories antagonistes sont en présence : « l'une, application pure et simple du principe nouveau de la société moderne, qui prend le droit de l'individu pour base de l'ordre social ; l'autre, qui lui substitue une unité en trois personnes : père, mère, enfant, la famille ». Ce sont les partisans de cette deuxième théorie qui imposent progressivement leurs vues, deviennent majoritaires lors des débats du mois d'août, et triomphent avec le vote final de dix résolutions sur le travail des femmes le 31 août 1868. Nous reviendrons plus loin sur le contenu de ces résolutions, représentatives de la tendance dominante du mouvement des travailleurs. Quelques oratrices trouvent par ailleurs une tribune pour demander une révision du Code civil dans des réunions qui prennent pour objet la famille, l'enfant naturel, le mariage et le divorce¹⁵³².

Comme l'ont déjà montré quelques exemples donnés plus haut, les femmes ne se rendent toutefois pas dans les réunions publiques dans le seul but de défendre leurs intérêts. D'après les rapports contemporains, elles ont été nombreuses également à assister à des séances organisées par des socialistes de toutes tendances, destinées à prôner l'émancipation des travailleurs et préparer l'avènement d'une démocratie sociale. Les quelques oratrices qui interviennent dans ce cadre expriment toutes des idées très radicales. Cela s'explique d'une part dans la mesure où seules des femmes particulièrement engagées – telles que Paule Mink, Mmes Désiré et Piré – pouvaient réussir à passer outre la misogynie d'une partie des socialistes ; plus leur langage était véhément, plus facilement elles faisaient oublier leur sexe et trouvaient l'approbation de l'auditoire. D'autre part, il faut préciser que la principale source dont nous disposons sur ces réunions socialistes est le manuscrit de 1875, qui cherche à les discréditer : il est logique qu'il attribue *a posteriori* le caractère le plus extrémiste possible aux oratrices, implicitement présentées comme annonçant les pétroleuses de la Commune. Les

¹⁵³⁰ Voir Maxime BREUIL, *Deux Discours...*, ouv. cité.

¹⁵³¹ André LÉO, « Les réunions du Vauxhall sur le Travail des Femmes », *L'Opinion Nationale*, 30 juillet 1868.

¹⁵³² Lors de la dernière réunion du Pré aux Clercs sur « l'enfant né hors mariage », c'est principalement la portion féminine de l'assemblée qui demande la recherche en paternité, finalement déclarée utile (*L'Opinion Nationale*, 14 septembre 1868) ; le 3 novembre 1868, Mme Martin demande la transformation du statut légal de l'épouse, Paule Mink argumente pour le droit au divorce (Papiers Rouher, Arch. Nat., 45 AP 6).

rapports compilés dans ce manuscrit emploient volontiers le terme « violent » pour qualifier les propos de ces dames, montrées comme des mégères reniant Dieu, prêtes à chasser les prêtres, appelant à la grève, à l'émeute, à la révolution¹⁵³³. Si l'image qui nous parvient de ces oratrices est donc biaisée, on ne peut pour autant nier leur engagement politique radical, confirmé par quelques autres sources¹⁵³⁴. Mme Désiré et Paule Mink expliquent ainsi ce que signifie pour elles d'être socialiste. La première insiste sur la nécessité de distinguer la propriété issue du travail de celle issue du capital et déclare l'immoralité de la transmission héréditaire des biens¹⁵³⁵. La seconde démontre que « le grand mot de la rénovation sociale doit être la pondération, l'union de ces deux grands termes : Liberté, Egalité, et, bien entendu, leur pratique intégrale, et non l'exclusion de l'une de ces deux forces au profit (...) de l'autre »¹⁵³⁶ ; elle demande aussi l'abolition de l'héritage¹⁵³⁷. En avril 1870, elle aurait appelé ses auditeurs à s'engager dans l'Association Internationale des Travailleurs – sans que l'on sache si elle-même en était membre¹⁵³⁸. Enfin, de même que leurs homologues masculins, les oratrices saisissent la moindre occasion pour mettre en cause la politique impériale et se livrer au plaisir de la provocation, au risque de recevoir des avertissements ou de faire suspendre la séance¹⁵³⁹. Paule Mink semble avoir été une grande spécialiste des allusions politiques, la plupart du temps tout à fait directes et limpides. Elle dénonce ainsi la sujétion de Paris « au Baron je ne sais qui », critique la gestion des « coffres de l'Empire ... de Gerolstein », proteste contre l'arbitraire de l'impôt actuel et demande « un impôt progressif sur les fortunes, sur les actions, obligations, rentes »¹⁵⁴⁰. Elle multiplie également les attaques contre la religion et le

¹⁵³³ Voir *Observations sur la pratique...*, BHVP Ms Na 155, p. 230, p. 302, p. 390, p. 407, p. 414, p. 758, p. 777.

¹⁵³⁴ Voir par exemple les articles du journal *Le Français* qui mentionnent Mme Désiré (21 janvier et 1^{er} février 1869), ainsi que les propres écrits de Paule Mink.

¹⁵³⁵ Voir le rapport fait sur la réunion du 12 janvier 1869 sur « l'hérédité » (*Observations sur la pratique...*, BHVP Ms Na 155, p. 172-173). Mme Désiré aurait commencé son discours par : « Citoyens, je suis socialiste ».

¹⁵³⁶ Discours de Paule Mink prononcé à La Redoute en janvier 1869, « La liberté : condition du socialisme », résumé dans *Les orateurs des réunions publiques...*, ouv. cité, et reproduit dans Alain DALOTEL, *Paule Minck...*, ouv. cité. Paule Mink y rejette aussi bien les « économistes », qui ne jurent que par le libéralisme, que les « communistes » qui sacrifient la liberté à l'égalité.

¹⁵³⁷ Voir le rapport sur la réunion du 31 octobre 1868, intitulée « le Capital et l'Intérêt au point de vue du travail » (Papiers Rouher, Arch. Nat., 45 AP 6). Paule Mink y fait l'éloge de la pensée de Proudhon sur la propriété.

¹⁵³⁸ Voir le compte-rendu de la réunion tenue salle de la Marseillaise le 14 avril 1870 sur « Travail et misère », *La Marseillaise*, 17 avril 1870.

¹⁵³⁹ Mme Désiré aurait comparé deux fois Napoléon III à Néron : le 28 mars 1869, elle ne s'attire qu'un avertissement, tandis que le 19 avril 1870 – quelques jours avant l'interdiction des réunions publiques, devenues incontrôlables – elle provoque la dissolution par le commissaire (*Observations sur la pratique...*, BHVP Ms Na 155, p. 407 et p. 451).

¹⁵⁴⁰ *Observations sur la pratique...*, BHVP Ms Na 155, p. 143, 175, 184-185. Voir également le compte-rendu publié dans *La Démocratie*, n° du 20 décembre 1868, qui confirme les propos tenus sur les impôts et le baron Haussmann.

clergé, contre l'armée, exalte le souvenir de la Révolution et de 1793, proclame son aspiration à la démocratie¹⁵⁴¹. Si les femmes que l'on entend dans ce type de réunions sont extrêmement minoritaires, elles ne semblent pas s'être différenciées des hommes dans le contenu de leurs interventions. Toutefois, la distinction entre les sexes reprend toute son importance au moment des réunions publiques électorales organisées en mai puis en octobre 1869. Elles sont en effet réservées aux seuls électeurs : quel que soit leur engagement et leur intérêt pour la politique, les femmes sont exclues de cet épisode important de la vie publique. De plus, des réunions ordinaires semblent aussi leur avoir été fermées, les organisateurs ayant visiblement considéré l'auditoire féminin comme fauteur de désordres : ainsi, après les troubles survenus à Belleville, suite à la dissolution d'une réunion le 10 octobre 1869, la réunion socialiste qui se tient le 12 octobre dans la même salle n'admet pas les femmes¹⁵⁴². Peut-être certaines oratrices ont-elles été découragées par l'animosité qu'elles ont pu ressentir de la part d'une partie du public hostile à leurs idées sur le rôle des femmes et l'égalité des sexes : à partir de janvier 1869, quelques-unes – telles que Maxime Breuil et Paule Mink – expérimentent une forme mixte de « conférences-réunions », innovante mais toujours légale. Il leur faut certes disposer du soutien de sept citoyens prêts à faire la déclaration et à composer un bureau fictif, mais elles sont ensuite maîtresses de la parole : il s'agit de monologues sans interruptions ni débats, ce qui évite toute contestation. Cela permet aussi d'atteindre un public bourgeois effarouché par l'atmosphère de plus en plus animée des réunions publiques. Contrairement aux conférences ordinaires, il n'est pas besoin d'obtenir une autorisation, ce qui permet par exemple à Olympe Audouard de contourner les refus qui lui sont régulièrement opposés par l'administration¹⁵⁴³. Elle doit certes parler sous le contrôle d'un commissaire, mais cela ne l'empêche pas de se livrer à des allusions politiques : ses conférences sur ses voyages ou bien

¹⁵⁴¹ Par exemple : « J'espère que le vent qui souffle en Espagne ne s'arrêtera pas à la frontière (tonnerre d'applaudissements) » (réunion du 18 octobre 1868, Papiers Rouher, Arch. Nat., 45 AP 6) ; « Nous sommes assez sages pour nous conduire et nous ne voulons plus de conducteurs, fussent-ils princes, empereurs ou rois (nouveaux et très vifs applaudissements) » (réunion du 3 novembre 1868, idem).

¹⁵⁴² Voir *L'Opinion Nationale*, 14 octobre 1869. Cette réunion sur « Socialisme et pauvreté » est présidée par Abel Peyrouton, un jeune avocat de tendance blanquiste. Je n'ai pas retrouvé la trace d'autres réunions excluant les femmes, mais ceci n'a peut-être pas toujours été signalé.

¹⁵⁴³ Il semble qu'elle ait essuyé un premier refus en janvier 1869, ce qui la conduit à donner une première « conférence-réunion » sur « l'émancipation des femmes » le 30 janvier, salle du Boulevard des Capucines (*Observations sur la pratique...*, BHVP Ms Na 155, p. 232 : selon le rapport, Olympe Audouard aurait été la première personne à inventer cette forme de prise de parole). Plusieurs de ses conférences sont présidées par Alexandre Dumas père, entouré de figures de la presse parisienne. En décembre 1869, après avoir donné des conférences « normales » à Lyon, elle se voit refuser l'autorisation d'en faire à Saint-Etienne : elle en organise alors une sous forme de réunion publique (*Le Droit des Femmes*, n°35, 25 décembre 1869). En février 1870, sa conférence sur la femme et le mariage est interdite à deux reprises ; elle a finalement lieu le 28 février, en présence d'un public d'autant plus nombreux (*Le Droit des Femmes*, n°45, 5 mars 1870).

sur la condition féminine sont « agrémentées » de piques contre l'Empire – qu'elle désigne sous le nom de « petite Chine »¹⁵⁴⁴ – et de réquisitoires en faveur de la République¹⁵⁴⁵. Maxime Breuil et Paule Mink font de même dans leurs « conférences-réunions », qui leur permettent aussi – voire surtout – de revenir sur la question des femmes alors que celle-ci n'est plus à l'ordre du jour des réunions publiques, et de développer en toute tranquillité leurs idées sur ce thème¹⁵⁴⁶.

La présence de femmes dans les réunions publiques me paraît être un témoignage intéressant de leur politisation ainsi que de leur désir d'agir elles aussi sur l'opinion. Si elles restent très minoritaires, elles sont bel et bien présentes, et accèdent à une visibilité certaine, non seulement à la tribune, mais aussi dans la presse qui rend compte de ces manifestations. Ces réunions ont aussi comme particularité d'avoir mobilisé des femmes des milieux ouvriers – alors que la quasi totalité des femmes qui interviennent sur des sujets politiques depuis 1851 sont issues de la bourgeoisie. Non seulement quelques ouvrières prennent la parole en public, mais d'autres réagissent aussi dans la presse, revendiquant leur identité de classe pour appuyer leurs propos. C'est ainsi que le *Figaro* publie en septembre 1868 une lettre signée Amélie G., qui proteste contre l'ironie avec laquelle le journal traite des revendications exprimées lors des réunions du Vauxhall, auxquelles elle a manifestement participé : elle raconte la dureté de son métier de couturière en atelier et dit placer son espoir « dans l'association, dont Mme Paule Minck a pris l'initiative et qui détruira partiellement l'abusif industrie des entrepreneuses »¹⁵⁴⁷. Quelques jours avant, une autre femme qui se présente comme une ouvrière, Adèle Desmars, a publié dans *Le Français* le discours qu'elle comptait prononcer au Vauxhall, si les séances avaient été prolongées. Elle y tient des propos très vifs contre les orateurs socialistes qui se sont opposés aux droits des femmes, et se dit communiste, en expliquant qu'elle s'inscrit dans la lignée d'un Pierre Leroux, qui défendait l'égalité et la liberté des femmes¹⁵⁴⁸. Elle aussi met son espoir dans la mise en oeuvre du

¹⁵⁴⁴ Voir *Observations sur la pratique...*, BHVP Ms Na 155, p. 409.

¹⁵⁴⁵ Voir *Observations sur la pratique...*, BHVP Ms Na 155, p. 316-317, p. 626.

¹⁵⁴⁶ Maxime Breuil commence le 31 janvier 1869 une série de conférences-réunions sur « la femme dans la société actuelle », série sur laquelle on n'a pas d'autres renseignements ; parmi les conférences réunions de Paule Mink, citons : « la famille » (7 février 1869), « de la famille et du mariage » (21 février 1869), « la famille et le Code civil » (7 mars 1869), « la famille et les unions libres » (21 mars 1869).

¹⁵⁴⁷ Lettre d'Amélie G., présentée par Francis Magnard, *Le Figaro*, 16 septembre 1868.

¹⁵⁴⁸ Adèle DESMARS, lettre et discours publiés dans *Le Français*, 4 septembre 1868. On la retrouve en avril 1869 parmi les signataires de la Revendication des droits civils ; s'agit-il d'Adèle-Marie Pinson, femme Desmars, née en 1818, polisseuse à Paris, transportée par contumace suite à décembre 1851, et graciée en 1855 ? (Arch. Nat., BB/22/185/1, GP Seine). Elle est en tout cas mentionnée sous le nom de « Desmars Petit » dans le brouillon autobiographique de la communarde Eliska Vincent (1841-1914), qui date de 1905 au moins. Celle-ci la présente

principe d'association, qu'elle distingue bien de la coopération ou mutualité, et conclut en revendiquant implicitement sa fidélité à l'héritage saint-simonien : « c'est donc à cet avènement qu'il faut nous préparer ; ce temps venu, tous les membres de la société, égaux en droits et en devoirs, dans le travail comme dans la famille et dans la cité, au sein d'un bien-être sans cesse augmentant, contribueront à l'œuvre commune, pratiquant de plus en plus la formule de toute justice : *Chacun suivant ses forces et suivant ses facultés* »¹⁵⁴⁹.

II L'association, la voie du progrès ?

« Le premier pas que doit donc faire chaque femme allemande qui, jusque ici, aspirait en vain à agir pour le bien commun, c'est d'entrer dans cette association. (...) Toutes les femmes et jeunes filles allemandes qui se plaignent si souvent de leur destin, qui gémissent et soupirent qu'il leur manque, au milieu de cette époque si active dans tous les domaines, un cercle d'action pour œuvrer, elles aussi, au progrès de l'humanité et participer, elles aussi, au travail du siècle, toutes celles-ci trouveront maintenant, pour réaliser leurs aspirations, la base qu'elles cherchaient en vain jusque là. »¹⁵⁵⁰

En présentant ainsi son Association Générale Allemande des Femmes, nouvellement fondée à Leipzig, Louise Otto-Peters suggère que c'est le seul cadre où les Allemandes pourront trouver la possibilité d'exercer réellement un rôle public, comme si tous les autres moyens qu'elle-même a expérimentés par le passé – de la presse aux pétitions, en passant par la littérature engagée – étaient inefficaces ou caducs. Elle veut en effet inciter les femmes à rejoindre le mouvement contemporain qui s'opère en faveur des associations, lesquelles paraissent pour beaucoup être la seule voie par laquelle la société pourra se transformer en profondeur. Ce mouvement est particulièrement sensible en Saxe, l'un des Etats allemands les plus industrialisés ; il a connu une forte poussée démographique alimentée par d'importants flux migratoires, ce qui a entraîné d'importantes transformations dans la structure socio-professionnelle de la population¹⁵⁵¹. La Saxe a également bénéficié d'une libéralisation assez précoce, au tout début des années 1860 : le gouvernement introduit en 1861 la liberté de commerce, et lève la même année l'interdiction de coalition pour les travailleurs, qui est

comme l'une des personnalités du courant communiste, avec Gabriel Ranvier, et indique qu'elle aurait été emprisonnée avec Jeanne Deroin (mais son nom ne figure pas parmi les condamnées de l'Union des Associations en 1850) : voir Bib. M.D., Ms 168. Elle serait l'épouse du citoyen Petit, lequel est membre, avec Mlle Breuil, MM. Francolin et Lefrançais, d'une commission chargée de publier les débats sur le travail des femmes (voir *Le Français*, 9 septembre 1868).

¹⁵⁴⁹ *Ibidem*.

¹⁵⁵⁰ Louise OTTO, *Das Recht...*, ouv. cité, édition de 1997, p. 96-97.

¹⁵⁵¹ Voir Hubert KIESEWETTER, *Industrialisierung und Landwirtschaft. Sachsens Stellung im regionalen Industrialisierungsprozess Deutschlands im 19. Jahrhundert*, Köln, 1988.

encore en vigueur dans tous les autres Etats. Rien d'étonnant donc à ce que les premières organisations ouvrières aient trouvé en Saxe un terrain de prédilection, et notamment à Leipzig, un centre commercial et intellectuel de grande importance¹⁵⁵². Rappelons enfin le rôle du journal *Mitteldeutsche-Volkszeitung*, fondé par August Peters en 1861 (voir deuxième partie), et qui a servi d'organe à plusieurs réseaux de travailleurs libéraux et démocrates de Leipzig, réseaux dans lesquels Louise Otto-Peters s'est donc rapidement insérée après son arrivée dans cette ville. Toutes ces conditions sont donc à prendre en compte pour comprendre pourquoi c'est à Leipzig que les plus importantes associations de femmes allemandes ont, elles aussi, pris leurs racines¹⁵⁵³.

En Allemagne comme en France, les femmes qui désirent intervenir dans l'espace public privilégient donc de plus en plus la forme associative au cours des années 1860. Dans les pages qui suivent, je présenterai les divers types d'organisations créées par des femmes ou bien dans lesquelles elles s'engagent pour, comme le dit Louise Otto, contribuer au progrès général de l'humanité – et au passage tenter de faire progresser leur propre situation. Qu'il s'agissent d'associations mixtes ou spécifiquement féminines, qu'elles soient initiées par des femmes ou bien par des hommes, elles sont toujours soutenues par des cercles d'influence qui vont bien au-delà des seuls membres : il est intéressant de les prendre aussi en compte afin d'évaluer de quelle manière les femmes engagées s'insèrent dans des réseaux de solidarité reposant sur des amitiés politiques. Enfin, il convient aussi de se pencher sur les relations existant entre les associations et la presse. On se souvient qu'en 1848, le journal *La Voix des Femmes* avait constitué une Société du même nom, tandis que *Die Frauen-Zeitung* avait encouragé ses lectrices à s'organiser entre elles. Dans les années 1860, la reprise du mouvement associatif impose de nouveau la nécessité d'une presse qui structure ce processus de communication et d'organisation. Si les journaux de femmes « indépendants » sont inexistantes en Allemagne depuis l'échec de la révolution, ils disparaissent aussi progressivement en France à la fin des années 1860 : les journaux d'opinion dirigés par des femmes – ou bien ceux qui leur laissent une large place – sont désormais partout des organes associatifs. Il en sera question au fur et à mesure que j'examinerai les diverses associations en présence, ces journaux représentant non seulement un objet d'étude en eux-mêmes, mais aussi

¹⁵⁵² Rappelons que Leipzig, lieu de grandes foires industrielles et commerçantes, est réputée à l'échelle européenne comme ville de l'imprimerie et de la librairie ; ville universitaire, elle offre une vie culturelle et intellectuelle assez intensive, propice à la diffusion des idées libérales et novatrices.

¹⁵⁵³ Voir Beate KLEMM, « Zufall oder Gesetzmässigkeit ?... », art. cité, p. 26-41.

une source privilégiée pour connaître le fonctionnement des associations et les idées des femmes qui s'y engagent.

Il m'a semblé plus satisfaisant d'adopter, dans les pages qui suivent, un plan typologique plutôt que chronologique, afin de mieux faire ressortir la diversité des voies qui sont offertes aux femmes ou qu'elles inventent, selon leurs convictions, leurs objectifs et leurs affinités politiques. Chacune de ces voies pose de manière différente la question de l'autonomie, de l'émancipation, de l'égalité et de la complémentarité, autant de questions qui forment toujours l'arrière-plan et le cadre de la parole publique des femmes. Je classerai donc les associations dont il sera question en trois grands types, dont chacun permet aux femmes d'acquérir une expérience différente et de porter des revendications particulières : les associations de femmes d'inspiration traditionnelle, celles qui suivent la voie tracée par les nouveaux mouvements de travailleurs et enfin celles qui se forment sous un patronage masculin.

II.1. Des associations d'inspiration traditionnelle

Les premières associations de femmes qui voient le jour en Allemagne et en France vers le début des années 1860 me paraissent d'inspiration traditionnelle, dans la mesure où elles reprennent en grande partie les principes et les pratiques de la bienfaisance et de la philanthropie et/ou des systèmes d'entraide corporatistes. Leur forme et leurs objectifs diffèrent toutefois selon le pays, les histoires et les actualités respectives de l'Allemagne et celle de la France n'imposant pas les mêmes conditions. Elles ont en commun un respect marqué pour l'identité féminine, même si elles réclament un assouplissement des normes sociales imposées aux femmes afin, disent-elles, de permettre l'épanouissement des vertus féminines, au service de la société.

L'exemple allemand le plus significatif est celui de l'Association Féminine Badoise (*Badischer Frauenverein*), fondée en 1859 par la grande-duchesse Louise de Bade afin d'organiser des soins pour les blessés de la guerre d'Italie. Elle s'inspire directement des cercles patriotiques et caritatifs de femmes qui s'étaient formés avec le soutien de la reine de Prusse lors des guerres antinapoléoniennes (voir la première partie). Grâce au patronage princier, l'Association Féminine Badoise dispose de moyens importants. Elle entretient des comités locaux dans presque toutes les villes de Bade, et élargit rapidement ses objectifs une fois la guerre terminée. Elle prend non seulement en charge toutes sortes d'activités de bienfaisance, mais s'engage également dans la promotion du travail professionnel des

femmes : des structures sont fondées pour former des infirmières et des institutrices, pour soutenir l'artisanat féminin, pour développer des écoles supérieures pour les filles. L'organisation badoise se différencie donc de ses modèles d'origine en devenant un instrument destiné à faire évoluer la place des femmes dans la société. Dirigée exclusivement par des femmes, cette association profite de ses relations avec la Cour pour devenir une interlocutrice du gouvernement dans le domaine du travail : elle obtient ainsi l'ouverture aux femmes de divers emplois dans les services publics qui, dans les autres Etats allemands, sont réservés aux hommes.

En France, les associations d'inspiration traditionnelle ne se réfèrent pas à une expérience patriotique mais empruntent à la fois aux idéaux philanthropiques et à la tradition des sociétés de secours développées par diverses catégories sociales et professionnelles. Les mots-clés sur lesquels reposent les deux exemples qui suivent sont en effet « protection » et « mutualité ». La première de ces associations, intitulée Société Mère-Protectrice de la Femme est imaginée par Olivia de Rocourt en 1860, mais est restée à l'état de projet. On en retrouve la trace dans les archives du service de la Presse¹⁵⁵⁴, car Olivia de Rocourt estime qu'un journal est indispensable au fonctionnement efficace d'une association destinée à représenter la Femme dans la société, « à y faire entendre sa voix » : « la voix de la moitié d'une humanité ne peut se manifester matériellement que par la presse »¹⁵⁵⁵. Elle sollicite donc une audience afin d'obtenir le soutien du ministre de l'Intérieur pour la publication d'un périodique, *La Femme*, annoncé pour le 15 décembre 1860. Cette feuille, « dédiée à la Femme de toute nation, de tous les rangs, de toute croyance religieuse (...) a un but d'utilité générale »¹⁵⁵⁶ : elle doit rompre l'isolement des femmes, instaurer entre elles une solidarité qui leur permettra non seulement de retrouver une place digne dans la société mais aussi de contribuer à sa régénération. Quant à l'association qui concrétisera cette nouvelle solidarité féminine, elle a pour but « de servir de mère à la femme de toute nation, sans distinction de religion ou de caste ; d'amener par un travail incessant, sans autres armes que la conviction et l'amour, la régénération morale, intellectuelle et matérielle de la femme »¹⁵⁵⁷. Elle doit fonctionner grâce aux dons, legs, et cotisations, ainsi que grâce aux bénéfices espérés du

¹⁵⁵⁴ Arch. Nat., F/18/288. Ce dossier contient : une lettre d'Olivia de Rocourt au Ministre de l'Intérieur, datée du 16 août 1860 ; une brochure de trois pages intitulée *La Femme* ; une feuille prospectus imprimée recto-verso, présentant d'une part la Société Mère-Protectrice de la Femme et d'autre part *La Femme, organe de la Société Mère-Protectrice de la Femme*.

¹⁵⁵⁵ Prospectus de la Société Mère-Protectrice de la Femme.

¹⁵⁵⁶ Olivia DE ROCOURT, *La Femme*, brochure citée, p. 1.

¹⁵⁵⁷ Prospectus de la Société Mère-Protectrice de la Femme.

journal *La Femme*. Ces fonds seront redistribués pour fonder des cours pour les femmes, « établir des ateliers où le travail sera justement rétribué », créer des prix encourageant le talent et la vertu, « soulager maternellement les enfants peu fortunés de la Société », subvenir à leur éducation comme à l'entretien des membres les plus âgés¹⁵⁵⁸, etc. ... Enfin, si « la Famille », qui regroupe les membres de l'association, doit être exclusivement féminine, les statuts restent évasifs quant aux instances dirigeantes, qui pourraient tout aussi bien être mixtes ou mêmes masculines¹⁵⁵⁹. Tout en insistant sur la nécessité d'une entraide, Olivia de Rocourt semble avoir été seule pour porter un tel projet. Ses accents sentimentaux et sa terminologie, qui rappellent certains souvenirs des années 1830¹⁵⁶⁰, n'ont apparemment pas convaincu l'administration du bien fondé de son œuvre. Si celle-ci a été rapidement enterrée, elle me paraît intéressante dans la mesure où elle témoigne de ce qu'il est alors possible de concevoir comme action collective pour les femmes. L'accent est mis sur la fonction familiale et les caractéristiques sentimentales de « la Femme » : c'est au nom de « ses trois titres de fille, d'épouse et de mère » qu'il faut que la société « la réintègre dans ses droits »¹⁵⁶¹. Même si le mot « droits » est ici employé, son contenu n'est pas défini. Il ne s'agit pas de s'unir pour former une force de pression capable d'intervenir dans la sphère publique à égalité avec les hommes, mais de faire valoir le droit à une protection : ce terme même entérine bien l'idée d'une faiblesse de l'ensemble du sexe féminin, puisque les femmes de toutes les classes sont censées être concernées.

On retrouve quelques similitudes avec le projet suivant, qui est réalisé quelques années plus tard par Eugénie Niboyet. Plus expérimentée qu'Olivia de Rocourt, elle procède prudemment, et commence d'abord par fonder son *Journal pour Toutes*, dont nous avons parlé dans la partie précédente. Ce n'est qu'à partir du septième numéro qu'Eugénie Niboyet entreprend de révéler ses aspirations, avec un article qui fait l'apologie des sociétés de secours mais s'indigne de leur mépris général pour les femmes¹⁵⁶² : la plupart des sociétés mutuelles ouvrières excluent les femmes ; certaines, qui les admettent, leur offrent une aide plus restreinte qu'aux hommes. La rédactrice conclut qu'il manque en France une société

¹⁵⁵⁸ *Ibidem*.

¹⁵⁵⁹ *Ibidem*.

¹⁵⁶⁰ Rappelons qu'Olivia de Rocourt entretient au même moment une correspondance avec le Père Enfantin (voir la deuxième partie).

¹⁵⁶¹ Olivia DE ROCOURT, *La Femme*, brochure citée, p. 1.

¹⁵⁶² Eugénie NIBOYET, « Il faut un commencement à tout », *Journal pour Toutes*, n°7, 10 décembre 1864. Elle cite un document statistique recensant les 380 sociétés de secours du département de la Seine : en janvier 1864, elles compteraient 86 509 cotisants, dont 15 339 femmes seulement.

protectrice des femmes comme il en existe à Londres et New-York, et lance un appel « aux heureux du siècle, aux favorisés de la fortune » : « vous qui pouvez ce que vous voulez, aidez-nous à fonder la Société protectrice des femmes. Tendons la main aux faibles, relevons les défaillantes, donnons du travail et du pain à celles que le malheur ou la maladie frappent. Faisons le bien au grand jour, sous le patronage de l'Etat, et l'œuvre commencée aujourd'hui, aura, dans un an, poussé de vigoureuses racines. Une société protectrice non seulement rémunérerait mais encouragerait »¹⁵⁶³. Quelques semaines plus tard, Eugénie Niboyet annonce « une œuvre à laquelle chacune concourra parce qu'elle sera pour toutes, sans aucun titre à faire valoir que celui d'une parfaite moralité » : cette « Société pour Toutes » aura comme principe « aimez-vous » et s'adresse à toutes les lectrices – pour peu qu'elles aient l'assentiment de leurs père et époux¹⁵⁶⁴. Quatre ans après le projet d'Olivia de Rocourt, c'est quasiment le même langage qui est employé, mobilisant les notions d'amour, de moralité, de protection. Il s'agit avant tout de rassurer les autorités et les futurs membres en soulignant le caractère bien « féminin » de cette œuvre. Lorsque le projet est sur le point d'aboutir, en septembre 1865, Eugénie Niboyet s'emploie d'ailleurs à donner toutes sortes de garanties : après avoir placé son entreprise sous l'égide de Napoléon III, en reconnaissance de son soutien aux associations mutuelles, elle assure que son association, « œuvre essentiellement progressive et chrétienne, ne constitue pas un antagonisme de sexe à sexe »¹⁵⁶⁵. Elle a ainsi réussi à gagner à sa cause quelques personnalités : parmi les membres fondateurs, on relève les noms de deux députés – Emile Ollivier et Jules Favre – ainsi que ceux de Charles Lemonnier et d'Emile de Girardin. Parmi les premiers membres titulaires – où l'on compte plusieurs collaboratrices et collaborateurs du journal – s'affichent également quelques noms connus : Mmes Jules Simon, Jules Favre, Charles Sauvestre, M. et Mme Nadar, MM. Louis Jourdan, Edouard Laboulaye (de l'Institut), Ernest Feydeau¹⁵⁶⁶. Au total, à la mi-octobre 1865, la « Société mutuelle de protection pour les femmes » possède huit membres fondateurs, cinquante-six membres titulaires, cinquante-sept souscripteurs. Elle reçoit l'autorisation de se constituer le 19 novembre 1865¹⁵⁶⁷ mais est immédiatement suspendue, en raison de l'interruption du *Journal pour Toutes*. Ce n'est que fin février 1866 qu'a lieu la première réunion de l'association. Eugénie Niboyet – qui se réserve la fonction de secrétaire

¹⁵⁶³ *Ibidem*.

¹⁵⁶⁴ Eugénie NIBOYET, « Aimez-vous ! », *Journal pour Toutes*, n°15, 4 février 1865.

¹⁵⁶⁵ Eugénie NIBOYET, « Société mutuelle de protection pour les femmes », *Journal pour Toutes*, n° 47 du 16 septembre 1865.

¹⁵⁶⁶ *Ibidem*.

¹⁵⁶⁷ Eugénie NIBOYET, « Avis », *Le Journal pour Toutes*, n°58, 2 décembre 1865.

générale – tente de s’attirer un prestigieux patronage en désignant Mme Jules Simon présidente, en l’absence de l’intéressée¹⁵⁶⁸. Cette dernière décline l’offre et c’est finalement une certaine Caroline Achard, l’épouse d’un ingénieur civil, qui accepte le titre lors de la réunion du 18 mars 1866¹⁵⁶⁹. Quatorze femmes sont élues au bureau, sans que l’on sache combien ont participé à la réunion, ni même si tous les membres et souscripteurs déclarés en septembre et octobre 1865 sont toujours inscrits. La Société se réunit une fois par mois, au siège du journal, mais les débuts ne semblent guère avoir été fructueux, faute d’argent. *Le Journal pour Toutes* ne présente ni ses objectifs ni ses actions mais fait appel « aux sympathies de tous pour l’accomplissement de son oeuvre, qui a pour but l’organisation du travail et non l’aumône » : la Société de protection mutuelle fondée en faveur des femmes (...) acceptera avec reconnaissance tous les dons et souscriptions qui lui seront offerts, depuis la somme de cinq centimes »¹⁵⁷⁰. L’association subsiste bon an, mal an : le journal signale de nouveau des réunions en avril 1867, en mars 1869, l’*Opinion Nationale* annonce encore une soirée musicale et littéraire au profit de cette oeuvre¹⁵⁷¹. Il semble que l’activité principale de la Société ait consisté à servir gratuitement de bureau de placement pour les dames et demoiselles désireuses de travailler comme institutrices privées, dames de compagnies, interprètes et traductrices, parfois employées¹⁵⁷². Malgré les grandes déclarations d’Eugénie Niboyet, plaidant pour une solidarité des femmes de toutes les classes, destinée à venir en aide aux plus faibles, l’association se fait finalement par et pour des femmes des classes moyennes et bourgeoises. Elle est bien le reflet fidèle du *Journal pour Toutes*, également conçu par et pour ces milieux, comme nous l’avons vu dans la partie précédente. Cette Société est donc un mélange de tradition et d’innovation : elle montre un désir de suivre et de s’approprier le mouvement associatif qui se développe dans les années 1860, en adaptant un modèle mutualiste ordinairement réservé aux oeuvres philanthropiques et aux sociétés d’ouvriers. A la différence des organisations charitables ordinaires, où les dames patronnesses sont accompagnées, voire chapeautées de responsables masculins, la Société de protection mutuelle est uniquement dirigée par des femmes : il s’agit aussi de prouver la capacité des

¹⁵⁶⁸ *Le Journal pour Toutes*, n°62, 3 mars 1866.

¹⁵⁶⁹ *Le Journal pour Toutes*, n°66, 31 mars 1866.

¹⁵⁷⁰ *Le Journal pour Toutes*, n°76, 9 juin 1866

¹⁵⁷¹ L’*Opinion Nationale*, 6 mars 1869. Le n° du 28 décembre 1868 annonçait déjà une semblable manifestation, et appelait à soutenir cette oeuvre utile qui « s’occupe gratuitement de trouver des situations aux dames enseignantes ».

¹⁵⁷² *Le Journal pour Toutes*, n°99, 29 juin 1867. En octobre 1867, les sociétaires forment le projet d’acquérir en commun une machine à coudre (*Le Journal pour Toutes*, n°116, 26 octobre 1867).

femmes à se prendre elles-mêmes en main pour remédier à leurs difficultés spécifiques, ce qui constitue un fait encore assez rare dans la France des années 1865-1867¹⁵⁷³.

II.2. Sur les pas des travailleurs qui s'émancipent

Si les exemple français précédents invoquent les idées de mutualité, mises en oeuvre notamment par les corporations ouvrières, d'autres fondatrices d'association vont plus loin, en suivant les formes nouvelles que prennent les mouvements de travailleurs, en Allemagne comme en France. Le lien entre émancipation du prolétariat et émancipation des femmes est réactualisé, même si le terme même d'émancipation n'est plus vraiment de mise, voire est, en Allemagne, totalement écarté. Les perspectives sont toutefois très différentes de celles des années 1830 ou de 1848, moments où l'émancipation de la Femme différait par bien des aspects de celle du Prolétaire puisqu'elle incluait la libération amoureuse et sexuelle, ainsi que le dévouement sentimental et mystique. Dans les années 1860 en revanche, les femmes qui établissent des parallèles entre la situation des travailleurs et la leur, veulent non seulement leur emprunter des modèles d'organisation, mais aussi promouvoir comme eux l'idée que l'émancipation économique, par un travail justement salarié, est le principal but à poursuivre.

C'est particulièrement le cas en Allemagne, où les associations dites « ouvrières » – qu'elles soient uniquement composées de travailleurs ou bien encadrées par des élites bourgeoises – acquièrent rapidement une grande reconnaissance en tant qu'acteurs de la vie publique et porteurs potentiels de progrès social. C'est ce dont témoigne par exemple Fanny Lewald en 1863, lorsqu'elle dédie ses « Lettres de Pâques pour les femmes » aux associations d'ouvriers et artisans allemands¹⁵⁷⁴. Dans une longue introduction adressée à ces hommes « du peuple » qui se sont élevés eux-mêmes par leur travail et leur formation autodidacte, elle explique qu'ils représentent des intermédiaires incontournables entre leurs femmes et les femmes de la bourgeoisie qui, comme elle-même, cherchent à améliorer le sort de leurs « sœurs » prolétaires. Elle appelle les membres des associations ouvrières à faire bénéficier leurs épouses et leurs filles de leurs propres avancées, et de les encourager sur la voie de l'organisation, de l'instruction, du travail. Nous avons également vu que les associations culturelles ouvrières avaient été imitées par les associations culturelles de femmes qui

¹⁵⁷³ Il faut cependant signaler le précédent de la Société des Ecoles professionnelles, fondée par Elisa Lemonnier et dirigée par plusieurs enseignantes ; ce modèle est d'ailleurs souvent mentionné dans le *Journal pour Toutes*.

¹⁵⁷⁴ Fanny LEWALD, *Osterbriefe für die Frauen*, Berlin, Janke, 1863, reproduit dans Fanny LEWALD, *Politische Schriften für und wider die Frauen*, Hg. Von Ulrike Helmer, Ulrike Helmer Verlag, Frankfurt am Main, 1989, p. 17-19.

apparaissent à partir de 1865 dans diverses villes. Les cercles féminins qui, comme celui de Leipzig, refusent la mixité, entendent appliquer aux femmes le principe de *Selbsthilfe* développé par et pour les travailleurs qui prétendent s'émanciper par eux-mêmes. L'association de Leipzig est particulièrement représentative de cette aspiration à suivre la même voie que celle des travailleurs. Si, comme on l'a vu plus haut, les organisatrices veulent contribuer à intégrer les femmes à la future nation allemande, cela ne passe pas que par la culture : elles expriment dès les débuts leur foi dans le travail et leur intérêt pour les expériences des travailleurs. Elles bénéficient d'ailleurs du soutien du tout récent *Arbeiterbildungsverein* de Leipzig, alors codirigé par le jeune August Bebel, qui leur prête ses locaux¹⁵⁷⁵. Lorsque l'association est fondée, le 7 mars 1865, Auguste Schmidt termine ainsi son discours consacré à la question des femmes :

« Nous exigeons seulement que l'arène du travail soit aussi ouverte à nous et à nos sœurs : la liberté du développement de la femme est une exigence de justice. Toute liberté de travailler doit être accordée à la femme, pour son propre perfectionnement moral et en raison de la valeur éducative du travail. »¹⁵⁷⁶

Pour répondre à ces objectifs, l'association utilise une partie de ses fonds à soutenir une école du dimanche pour des jeunes filles qui n'ont eu qu'une courte scolarité, et dont certaines travaillent déjà. Dans les locaux de l'institut d'Otilie Steyber, on leur propose gratuitement des cours théoriques (langues, calcul) et pratiques (dessin, couture, comptabilité) qui doivent leur permettre de trouver de meilleurs emplois. Toutefois les moyens de l'association culturelle restent limités, et c'est en partie pour aller plus loin dans la promotion du travail salarié des femmes que Louise Otto-Peters et Auguste Schmidt fondent l'Association Générale Allemande des Femmes, qui repose également sur le principe de *Selbsthilfe*.

Cette association sera le premier des trois cas que j'étudierai maintenant, qui me semblent chacun bien refléter les alternatives offertes aux femmes de ces années 1860. Nous verrons en effet d'abord comment l'Association Générale Allemande des Femmes, dans sa volonté d'auto-organisation à part des hommes, montre qu'elle se préoccupe avant tout de valoriser le « féminin », d'améliorer le statut des femmes tout en leur préservant un rôle social particulier – même si elle se réclame des valeurs universelles de la démocratie. Ces mêmes

¹⁵⁷⁵ Voir Anneliese BESKE, « August Bebel als Theoretiker und Förderer der Fraubewegung – eingeschlossen die Beziehungen zu Louise O P », *Louiseum 8. Was Frauen bewegte, was Frauen bewegt. Berichte vom 5. LOPT 1997*, p. 46-53.

¹⁵⁷⁶ Cité par Johanna WAESCHER, *Wegbereiter der deutschen Frau: 18 Lebensbilder aus der Frühzeit der deutschen Frauenbewegung*, Kassel, 1931, p. 9-10.

valeurs sont aussi invoquées en France par la Société pour la Revendication des Droits des Femmes, qui se construit en grande partie en réaction au comportement patriarcal des démocrates. Toutefois, cette association mixte se base, elle, sur la défense de l'individu et de sa liberté quel que soit son sexe, des propos difficilement audibles pour les contemporains. C'est pourquoi ses tentatives sont bientôt recouvertes par d'autres initiatives concurrentes, beaucoup plus disposées à faire écho au discours dominant sur la Femme. Peut-être plus perspicace ou opportuniste, l'Association Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté joue entre ces deux tendances. Inspirée à l'origine – comme la Société pour la Revendication des Droits – de l'Association Internationale des Travailleurs, tout en dénonçant ses positions au sujet des femmes, cette Association Internationale rassemble tout d'abord les femmes dans l'idée que celles-ci ont une contribution particulière à apporter au pacifisme contemporain, de façon à la fois complémentaire et subordonnée à la Ligue Internationale pour la Paix et la Liberté. Pourtant, elle devient vite un lieu particulièrement revendicatif, où les femmes oeuvrent entre elles pour leur émancipation dans tous les domaines, allant bien au-delà de ce que les délégués de la Ligue sont prêts à entendre.

II.2.1. L'Association Générale Allemande des Femmes

Conformément à ses statuts, le *Frauenbildungsverein* de Leipzig convoque une assemblée générale du 16 au 18 octobre 1865, à laquelle il convie diverses personnalités de toutes l'Allemagne, connues pour leurs idées progressistes sur la condition des femmes¹⁵⁷⁷. Notons d'emblée que la date retenue ne doit rien au hasard : il s'agit de l'anniversaire de la « Bataille des Peuples de Leipzig » de 1813, épisode quasi mythique des guerres de libération, lors duquel l'armée napoléonienne a dû battre en retraite devant une coalition allemande. Deux ans auparavant, le cinquantième anniversaire de cet événement avait donné lieu à Leipzig à de grandioses manifestations, censées représenter une véritable « fête allemande »¹⁵⁷⁸. Les organisatrices de la « conférence des femmes » de 1865, elles-mêmes imprégnées de ce sentiment national si sensible à Leipzig, veulent donc donner une dimension historique et politique à leur initiative. Elles établissent d'une part un parallèle implicite entre

¹⁵⁷⁷ Parmi elles, plusieurs personnes que Louise Otto-Peters connaît depuis les années 1840 ou 1848, telles que la femme du pasteur dissident Dur-Uhlich, de Magdebourg, le professeur Ludwig Eckhardt de Mannheim ; mais aussi Jenny Hirsch, de Berlin, et Moritz Müller, un fabricant, fondateur d'un *Frauenbildungsverein* à Pforzheim, qui s'est illustré en défendant le droit des femmes au travail lors du congrès des Associations ouvrières allemandes d'août 1865 (il se contente d'envoyer à Leipzig un message de salutations). Des femmes seraient venues de Altenburg, Berlin, Braunschweig, Dresde, Düsseldorf, Gera, Halle, Jena, Cologne, Munich, Prague, Weimar, etc... (Selon Louise OTTO, *Das Recht...*, ouv. cité, édition de 1997, p. 89).

¹⁵⁷⁸ Voir Beate KLEMM, « Zufall oder Gesetzmässigkeit ?... », art. cité, p. 29.

l'émancipation des peuples et l'émancipation des femmes, dans le but de légitimer cette dernière¹⁵⁷⁹ ; d'autre part, elles montrent une fois de plus leur volonté d'intégrer les femmes à la nation en devenir, dans la fidélité au passé allemand et non dans le rejet subversif des traditions germaniques. Toutefois, aucun témoignage ne permet de dire si le choix de cette date a été expliqué et commenté par les oratrices. Il semble que la référence, évidente pour les contemporains, n'ait pas eu besoin d'être explicitée, d'autant que la vocation nationale de la conférence ressortait clairement de la diversité de provenance des participants.

Quelques hommes et plus d'une cinquantaine de femmes¹⁵⁸⁰ répondent à l'appel, lancé également par voie de presse. Dans son allocution d'ouverture, Louise Otto-Peters félicite les femmes pour leur courage et approuve les hommes présents de vouloir le progrès de l'humanité entière, et non d'une seule moitié. Enfin, elle remercie les membres de l'Association culturelle des travailleurs, qui a accueilli les participants avec sa chorale, et qui, depuis plusieurs mois, témoigne de sa solidarité : « Les travailleurs étant les premiers piliers de la nation, cela nous comble d'une fierté légitime de pouvoir agir de concert avec eux »¹⁵⁸¹. Auguste Schmidt tient ensuite un discours rassurant, où elle se défend de vouloir éloigner les femmes de leur place naturelle, le foyer, mais démontre l'intérêt de leur instruction pour la famille et pour société. Elle rappelle également que c'est parce que toutes les femmes n'ont pas le bonheur de devenir épouses et mères, qu'elles ont droit à une existence rendue digne et utile par le travail¹⁵⁸². Dès la première séance, présidé par Louise Otto-Peters et Rosalie Schönwasser, un comité composé de quatre femmes et trois hommes est élu pour rédiger les statuts d'une association de femmes qui couvrirait l'ensemble de l'Allemagne¹⁵⁸³. Divers exposés ont lieu, suivis de débats, lors desquels des projets et des résolutions sont discutés. Finalement, l'assemblée vote une déclaration selon laquelle « le travail, qui doit être la base de la nouvelle société, [est] un devoir et un honneur pour le sexe féminin ». Par suite, il est décidé d'agir pour lutter contre les préjugés hostiles au travail des femmes, aussi bien au

¹⁵⁷⁹ Voir à ce sujet Ute PLANERT, « Die Nation als "Reich der Freiheit" für Staatsbürgerinnen: Louise Otto zwischen Vormärz und Reichsgründung », dans Ute PLANERT (Hg.), *Nation, Politik und Geschlecht. Frauenbewegungen und Nationalismus in der Moderne*, Frankfurt am Main, Campus Verlag, 2000, p. 113-131. Notons que le terme « émancipation » est soigneusement évité.

¹⁵⁸⁰ Selon Herrad U. BUSSEMER, *Frauenemanzipation...*, ouv. cité, mais il semble que l'évaluation soit très approximative.

¹⁵⁸¹ Discours de Louise Otto-Peters, reproduit par son ami Julius Mühlfeld dans le journal de Leipzig *Mitteldeutsche Volks-Zeitung*, et repris dans Louise OTTO, *Das Recht...*, ouv. cité, édition de 1997, p. 90.

¹⁵⁸² *Idem.*, p. 91.

¹⁵⁸³ Les membres de ce comité sont : Louise Otto-Peters, Rosalie Schönwasser, Alwine Winter – l'épouse d'un conseiller municipal de Leipzig, Mme Grans de Weimar, le professeur Eckardt de Mannheim, Joseph Heinrichs de Lissa et le capitaine Korn. Voir le compte-rendu fait dans *Das erste Vierteljahrhundert...*, ouv. cité.

moyen d'associations féminines culturelles et de la presse, que par la fondation d'associations de production et d'écoles professionnelles pour les filles. Le 17 octobre sont exposés les statuts¹⁵⁸⁴ de l'Association Générale Allemande des Femmes (*Allgemeiner Deutscher Frauenverein* / ADF) : le nom choisi indique clairement une référence à l'Association Générale Allemande des Travailleurs, fondée deux ans plus tôt par Lassalle, également à Leipzig¹⁵⁸⁵. Le premier article des statuts stipule que l'association se donne pour tâche « d'agir pour élever l'instruction (Bildung) du sexe féminin, et pour libérer le travail féminin de tous les obstacles opposés à son développement ». Les femmes et les jeunes filles majeures peuvent devenir membres, au prix d'une cotisation annuelle de deux thalers ; les hommes qui s'intéressent aux objectifs de l'association peuvent devenir membres honoraires, avec une voix consultative seulement, en versant une cotisation libre. Les membres sont invités à fonder des branches locales dans leurs villes respectives et il est prévu d'organiser chaque année une rencontre nationale, dans un lieu qui changera chaque fois. Le premier bureau directeur élu est composé de Louise Otto-Peters, Auguste Schmidt, Ottilie von Steyber, Alwine Winter et Anna Voigt.

On constate donc que la fondation de l'ADF se place à la fois sous le signe de la nation et sous celui du travail. Pour acquérir une légitimité dans l'espace public et dans l'ordre politique, les femmes cherchent à suivre l'exemple des travailleurs qui prônent une organisation à l'échelle de l'Allemagne. Comme eux, elles veulent faire reconnaître leur place dans la nation, en démontrant qu'elles sont non seulement aptes à contribuer à son avènement, mais que leur participation est même indispensable. Lors du deuxième congrès de l'ADF, qui a lieu en juin 1867 à Leipzig de nouveau, Louise Otto-Peters souligne bien cet aspect dans son discours, en présentant la nation comme le seul cadre qui offrira la possibilité de fonder une société plus libre et plus égalitaire :

¹⁵⁸⁴ Outre le *Mitteldeutsche Volks-Zeitung*, plusieurs autres journaux les reproduisent, plus ou moins rapidement : *Deutsches Wochenblatt*, 5 décembre 1865 ; *Der Arbeitgeber*, Jg 1865, p. 5082 et p. 5092. Ils sont également reproduits dans Louise Otto, *Das Recht...*, ouv. cité, édition de 1997, p. 93-94. D'autres journaux rendent compte du « congrès des femmes » sur un ton ironique, en parlant de « la bataille des femmes de Leipzig ». Le *National-Zeitung* souligne l'incongruité de l'événement : « C'est une apparition frappante, et convenant peu au goût allemand, que de voir des femmes sur un si haut piédestal, et de les entendre discourir d'une voix si retentissante » (*National-Zeitung* du 17 octobre 1865, cité dans Herrad BUSSEMER, *Frauenemanzipation...*, ouv. cité).

¹⁵⁸⁵ Nous n'avons toutefois pas la trace d'éventuelles tentatives des fondatrices de l'ADF pour établir des contacts avec l'ADAV de Lassalle. En revanche, les organisations de travailleurs, et notamment le *Arbeiterbildungsverein* de Leipzig, avec lesquelles l'ADF est liée, sont plutôt en désaccord avec l'ADAV. Très rapidement, l'ADF va aussi exprimer sa désapprobation envers les lassalléens, suite à leurs prises de positions hostiles au travail des femmes (voir *Neue Bahnen*, n°2, [janvier] 1866).

« Ce n'est pas par hasard que nous avons nommé notre association "générale" et "allemande" ! Pour nous il n'y a qu'une seule patrie, que nous nous proposons de soutenir du mieux possible – avec notre faible force – dans sa lutte pour une existence libre et digne, en cherchant à éveiller toute une moitié de la population – la moitié féminine – au travail, à la culture, à l'enthousiasme envers les plus hauts intérêts de l'humanité et en aspirant aussi pour cette moitié féminine du peuple allemand à une place humainement digne. »¹⁵⁸⁶

Comme on le lit dans cet extrait, mais aussi dans son livre *Das Recht der Frauen* ou bien dans ses articles pour *Neue Bahnen*, Louise Otto ne se réfère pas au droit de « tous les individus » composant le peuple allemand, mais insiste sur sa répartition en deux moitiés : elle rappelle ainsi implicitement l'idée de complémentarité entre féminin et masculin toujours latente dans ses propos. Elle ne se situe pas dans une logique universaliste mais dans une logique paritaire, la seule sans doute qu'elle estime pouvoir être acceptée par ses contemporains. La singularité de l'ADF est de concilier ce principe de complémentarité – jamais remis en cause – avec la stratégie de *Selbsthilfe*, reprise à certaines associations ouvrières, et déjà expérimentée avec le *Frauenbildungsverein* de Leipzig. Comme le déclare Louise Otto dans son ouvrage *Das Recht der Frauen*, où elle appelle à rejoindre l'association :

« Nous voyons avec joie se produire tout ce qui rapproche peu à peu la question des femmes de sa solution. Mais nous restons persuadées que sa solution véritable ne peut être trouvée que *par les femmes elles-mêmes, par leur propre volonté et leur propre force*, et que toute autre solution n'est rien d'autre qu'une prothèse, qui ne peut servir que pendant une courte période puis doit finalement être jetée parce qu'inutile. Le droit à la libre autodétermination [*Selbstbestimmung*] est le droit le plus sacré et le plus inaliénable de tout être doué de raison. (...) Il ne faut aux femmes que *vouloir*, c'est ainsi que leur adviendra ce qu'elles veulent ! Pour conquérir ce droit à l'autodétermination, l'aide de tous les hommes nobles de cœur est pour nous la bienvenue. Mais aux hommes, qui – *sans reconnaître ce droit* – attribuent aux femmes une activité salariée dans de nouveaux domaines, et leur octroient leur aide d'une certaine façon, sous prétexte que s'aider soi-même serait contraire à la féminité [*unweiblich*], nous devons leur dire que ce qui est le plus contraire à la féminité, c'est lorsque les femmes laissent les hommes décider dans ce qui les concerne elles-mêmes. Ce qui leur convient ou qui ne leur convient pas, les femmes sont depuis toujours le mieux placées pour le savoir. »¹⁵⁸⁷

On voit que Louise Otto joue habilement avec la notion de « féminin » pour mettre d'emblée à leur place les hommes qui risquent d'entraver la marche des femmes vers l'autonomie. Cette autonomie, revendiquée comme l'un des objectifs principaux de l'ADF,

¹⁵⁸⁶ « Vereinsnachrichten », *Neue Bahnen*, n°16, [août] 1867.

¹⁵⁸⁷ Louise OTTO, *Das Recht...*, ouv. cité, édition de 1997, p. 99.

signifie non seulement l'indépendance matérielle – à acquérir par l'instruction et le travail – mais aussi la liberté de choisir son propre devenir et de l'assumer. Toutefois, comme le montre bien l'étude du journal *Neue Bahnen* (voir Chapitre III), bousculer les préjugés ne signifie pas s'affranchir des normes de la féminité : il s'agit bien plus de redéfinir celles-ci de manière à ce qu'elles laissent une plus grande liberté aux femmes. Même s'il sert à promouvoir une solidarité féminine toute nouvelle, qui permette d'affronter et ébranler la domination masculine, le concept de *Selbsthilfe* n'a donc pas tout à fait les mêmes conséquences pour les femmes que pour les travailleurs en voie d'émancipation : ceux-ci peuvent en effet aspirer à devenir des citoyens ordinaires, voire des individus délivrés de l'exploitation de classe, alors que les femmes ne s'imaginent pas hors du cadre du féminin – puisqu'il est imposé par la « nature ».

La mise en pratique de la *Selbsthilfe* présente malgré tout des avantages immédiats. Le statut particulier réservé aux hommes permet d'abord à l'association de se débarrasser de l'influence gênante de certains d'entre eux, en premier lieu le capitaine Korn, qui entendait jouer un rôle clé et imposer son journal comme organe, et qui devient ensuite un adversaire de l'ADF¹⁵⁸⁸. Toutefois, ce principe n'est pas si facile à assumer : dans les documents qu'elle livre en 1890, Louise Otto-Peters affirme qu'elle ne s'est « résignée » à diriger la conférence des femmes qu'après le refus de Ludwig Eckardt, comme s'il lui fallait excuser son audace¹⁵⁸⁹ : il lui faut en réalité enrober son radicalisme dans une enveloppe « féminine », préalable nécessaire pour se faire accepter. Par ailleurs, la non mixité des membres titulaires et des instances dirigeantes est une décision difficile à prendre et à maintenir. En effet, elle semble à beaucoup contradictoire avec la conviction de l'indispensable complémentarité entre féminin et masculin. Lors du congrès de fondation, cette mesure aurait empêché de nombreuses femmes de signer immédiatement les statuts¹⁵⁹⁰. Par la suite, l'inégalité entre hommes et femmes est régulièrement remise en cause, par des femmes, parfois au sein même du bureau directeur : lors du congrès de Braunschweig de 1867, ce sont des hommes – dont

¹⁵⁸⁸ *Idem*, p. 88-89, p. 94-96.

¹⁵⁸⁹ Voir *Das erste Vierteljahrhundert...*, ouv. cité. Cette version est reprise dans Auguste SCHMIDT, Hugo RÖSCH, *Louise Otto-Peters, die Dichterin und Vorkämpferin für Frauenrecht. Ein Lebensbild*, Biographische Volksbücher, Voigtländers Verlag, Leipzig, 1898.

¹⁵⁹⁰ Selon Auguste SCHMIDT, Hugo RÖSCH, *Louise Otto-Peters...*, ouv. cité, seules dix-neuf des participantes auraient signé les statuts dès le premier jour, pour cette raison.

Karl Albrecht¹⁵⁹¹ et Julius Mühlfeld – qui, aux côtés de Louise Otto-Peters et Alwine Winter, réussissent à préserver cette inégalité de statut, à laquelle veulent mettre fin Marie Calm, Frau Dur-Uhlich, Ulrike Henschke et surtout Luise Büchner¹⁵⁹². En juillet 1869, Louise Otto-Peters est aussi prise à parti sur ce sujet, alors qu'elle présente son association devant une association de travailleurs à Berlin. Devant les critiques de Lina Morgenstern, une Berlinoise qui dirige une association de soupe populaire et est membre de l'ADF, la présidente déclare qu'il s'agit d'une mesure pragmatique : si les hommes étaient dotés des mêmes droits que les femmes, ils prendraient rapidement le pouvoir¹⁵⁹³.

La volonté d'autonomie conduit l'association à se doter, dès le mois de décembre 1865, d'un journal bimensuel, *Neue Bahnen*, dirigé par Louise Otto et Auguste Schmidt, dont j'analyserai plus loin le contenu (Chapitre III). Il constitue presque l'unique source que nous ayons sur l'ADF – à l'exception des témoignages épars de la presse contemporaine – car les archives ont disparu. D'après le journal, l'ADF aurait compté, à la fin de l'année 1866, 95 membres – dont une douzaine d'hommes – répartis dans quarante-huit villes « allemandes »¹⁵⁹⁴. Faute d'archives, il n'est pas possible d'établir une véritable typologie des adhérentes. Selon Herrad Bussemer, il serait surtout possible de les répartir en deux groupes¹⁵⁹⁵ : celui des femmes nées entre 1805 et 1825, dont l'adhésion paraît souvent s'inscrire dans le prolongement d'un engagement manifesté durant le *Vormärz* ou/et en 1848¹⁵⁹⁶ ; celui, plus important, des femmes nées autour de 1830 et ensuite, dont l'adhésion semble davantage motivée par des considérations pragmatiques sur l'indépendance matérielle que par des convictions d'ordre politique. Susanne Schötz insiste sur le poids des femmes

¹⁵⁹¹ Karl Albrecht (1823-1904), professeur de langues à Leipzig, a participé à l'insurrection de Dresde de mai 1849 et a été un collaborateur du *Frauen-Zeitung*. Il est membre d'une association de travailleurs (« Vorwärts ») fondée en 1862 à Leipzig, et participe à la fondation du *Arbeiterbildungsverein* local en février 1865.

¹⁵⁹² Sur Luise Büchner (1821-1877), voir la fiche biographique en annexe. Le compte-rendu publié sous le titre « Vereinsnachrichten » dans *Neue Bahnen* du n°16, [août] 1867, explique que ces femmes craignent qu'une association dirigée uniquement par des femmes soit vouée à l'échec.

¹⁵⁹³ Correspondance de Berlin, *Neue Bahnen*, n°18, [août] 1869.

¹⁵⁹⁴ Les villes autrichiennes de Vienne et Graz font partie du compte. Les groupes les plus importants sont situés à Leipzig, Dresde et Hambourg (grâce à Adele Volckhausen et à Emilie Wüstenfeld). Voir *Neue Bahnen*, n°22, [novembre] 1866.

¹⁵⁹⁵ Herrad U. BUSSEMER, « Bürgerliche Frauenbewegung und männliches Bildungsbürgertum 1860 – 1880 », dans Ute FREVERT, *Bürgerinnen und Bürger*, ouv. cité, p. 190-202.

¹⁵⁹⁶ Voir aussi Beate KLEMM, « Der Leipziger Frauenbildungsverein und der Allgemeine Deutsche Frauenverein. Eine Annäherung an Figuren, Strukturen und Handlungsräume », dans Manfred HETTLING, Uwe SCHIRMER, Susanne SCHÖTZ (Hg.), *Figuren und Strukturen. Historische Essays für Hartmut Zwahr*, München, 2002, p. 391-411. En insistant sur les contacts entretenus par Louise Otto avec les anciens quarante-huitards dans les années 1850, elle montre la continuité entre l'engagement révolutionnaire et la constitution de l'ADF.

issues du premier groupe¹⁵⁹⁷ : qu'il s'agisse de sympathisantes ou membres des paroisses dissidentes, telles que Rosalie Schönwasser (de Düsseldorf), Frau Uhlich (de Magdebourg), Marie Mindermann (de Brême), ou bien de démocrates déclarées, telles que Louise Otto-Peters, Luise Büchner (de Darmstadt) ou Adele Volkhausen (de Hambourg), une minorité agissante inscrit le fonctionnement de l'ADF dans une perspective politique assez affirmée. Il ne faut pas non plus négliger l'influence des rares adhérents, presque tous issus des rangs démocrates, tels que Ludwig Eckhardt, mais aussi Karl Albrecht, Emile-Adolf Rossmässler¹⁵⁹⁸ et Robert-Julius Rössler-Mühlfeld qui appartiennent au réseau formé à Leipzig autour du journal *Mitteldeutsche Volkszeitung*, rassemblant d'anciens quarante-huitards, des dissidents catholiques et protestants, des membres du nouveau mouvement local des travailleurs. Par ailleurs, les informations dont nous disposons sur les femmes de l'ADF dont il est le plus souvent question dans *Neue Bahnen* indiquent une assez grande homogénéité sociale : la plupart sont issues de la bourgeoisie diplômée ou commerçante, et celles qui sont mariées sont restées dans ce même milieu. On note la présence de nombreuses célibataires ou veuves, ce qui est logique : non seulement elles possèdent une plus grande liberté pour se consacrer à l'association mais, de plus, celle-ci s'adresse explicitement à elles, en mettant l'accent sur le problème des femmes privées de soutien familial. La plupart d'entre elles exercent le métier d'enseignantes¹⁵⁹⁹ ; quelques-unes sont artistes¹⁶⁰⁰. Plusieurs, mariées ou célibataires, peuvent être considérées comme des femmes de lettres, même si leurs oeuvres respectives sont de dimensions très diverses : outre Louise Otto-Peters, citons Jenny Hirsch, Luise Büchner, Luise Gutbier, Adele Volckhausen, Marie Mindermann, qui presque toutes apportent leurs contributions à *Neue Bahnen*.

Avant 1870, l'ADF ne parvient que moyennement à fédérer un réel réseau « national » : malgré les injonctions formulées dans les statuts, et réitérées dans *Neue*

¹⁵⁹⁷ Susanne SCHÖTZ, « Zur Gründung des AdF vor 135 Jahren in Leipzig », *Louiseum 14. wie gedacht – so vollbracht ? Berichte vom 8. LOPT 2000*, p. 14-26.

¹⁵⁹⁸ Emil-Adolf Rossmässler (1806-1867), professeur de sciences naturelles, ancien député à Francfort en 1848, dirigeant d'une paroisse Catholique-Allemande, est membre de l'association « Vorwärts » et participe à la fondation du Arbeiterbildungsverein local en février 1865. Lié à Abraham et Henriette Goldschmidt, comme à Louise Otto-Peters, c'est probablement lui qui les a mises en contact avec le capitaine Korn au début de l'année 1865.

¹⁵⁹⁹ Par exemple Ottilie von Steyber, Auguste Schmidt et ses soeurs, Clara et Anna, Anna Voigt, Frau Meyrowitz, Thekla Spann, Ulrike Henschke (de Lissa), Marie Calm (de Kassel), Thekla Naveau.

¹⁶⁰⁰ Anna Löhn de Dresde est comédienne ; Elisabeth Brendel, de Leipzig, est pianiste ; Lina Ramann, à Nürnberg, est musicienne et dirige une école de musique pour filles.

*Bahnen*¹⁶⁰¹, peu d'adhérentes se réunissent en associations locales vraiment reliées à l'ADF. Si beaucoup de groupes de femmes – et notamment de nouvelles associations culturelles féminines – sont créés, grâce à l'impulsion donnée à Leipzig en octobre 1865, seuls cinq d'entre eux sont, en 1869, officiellement rattachés à l'ADF : ceux de Leipzig, Lissa, Fraustadt (grâce à Ulrike Henschke), Kassel, et Dresde. On ne sait si cet échec est dû à un désintérêt pour la vocation nationale, ou bien à un désaccord avec certains points des statuts, notamment au sujet de la mixité¹⁶⁰². Néanmoins, l'ADF parvient à rassembler chaque année ses membres, qu'ils soient rattachés à des groupes locaux ou bien demeurés isolés : les assemblées générales se tiennent en 1867 à Leipzig, en 1868 à Braunschweig, en 1869 à Cassel¹⁶⁰³. Cette manifestation itinérante, qui assure la façade médiatique de l'association, permet de confirmer – au moins formellement – l'ambition nationale exprimée dès les débuts. En même temps, il est important pour l'ADF de ne pas avoir de positionnement politique explicite, pour échapper aux contraintes et interdits pesant sur les organisations politiques. L'association avait, dans un premier temps, été enregistrée à Leipzig comme étant de nature politique, ce qui, selon la loi saxonne, l'empêchait de fédérer un ensemble de branches liées entre elles¹⁶⁰⁴. Quelques mois après cependant, les dirigeantes de l'ADF ont obtenu un reclassement qui leur laisse davantage de liberté : dès lors, il est important pour elles de préserver leur « neutralité », que l'on observe aussi bien dans les débats de l'association que dans les colonnes de *Neue Bahnen*. C'est sans doute l'une des conditions qui a permis la longévité de l'ADF : non seulement elle survit sans difficulté particulière à la guerre de 1870-1871, mais elle prospère ensuite dans le cadre du Deuxième Empire allemand – au prix toutefois de certains compromis et renoncements.

II.2.2. La Société de la Revendication des Droits de la Femme

L'histoire de la Société de la Revendication des Droits de la Femme, également nommée Ligue en Faveur des Droits des Femmes, prend ses origines dans les débuts du mouvement des réunions publiques à Paris. C'est André Léo, la seule personne que l'on retrouve présente tout au long de ce projet, qui semble en avoir été la principale instigatrice.

¹⁶⁰¹ Voir par exemple « Ansprache des allgemeinen deutschen Frauenvereins an die Lokal-Vereine », *Neue Bahnen*, n°18 [juillet] 1867.

¹⁶⁰² Ainsi, certains groupes de femmes, comme celui de Breslau, sont initié, et codirigés par des hommes. De même à Brême, l'association fondée par Marie Mindermann et Ottilie Hoffmann sur le modèle de l'ADF périclité, et laisse place à une association pour le travail des femmes, fondée par un certain August Lammers, qui connaît beaucoup plus de succès (voir *Der Bazar*, 14.jg, n°18, p. 146).

¹⁶⁰³ Voir *Neue Bahnen*, n°15 et 16, [juillet et août] 1867 ; n°21 et 22, [octobre] 1868 ; n°22, [novembre] 1869.

¹⁶⁰⁴ Voir Louise OTTO, Correspondance de Leipzig, *Deutsches Wochenblatt*, n°50, 10 décembre 1865.

C'est elle qui, par sa conscience de genre particulièrement approfondie et ses convictions démocratiques radicales – dont nous avons eu auparavant un aperçu au sujet de *La Femme et les Mœurs* – donne à cette Société ses caractéristiques d'exception. L'histoire de cette association étant assez méconnue, je la détaillerai ici un peu plus que celle de l'ADF. L'aspiration à une action collective se traduit tout d'abord par un Manifeste pour les droits des femmes, produit dans des circonstances non élucidées, sans doute entre le 29 juin et le 6 juillet 1868 – soit entre la première et la deuxième séance du Vauxhall sur le travail des femmes. Ce texte¹⁶⁰⁵ est signé par dix-neuf femmes, dont huit habitent Puteaux : ces dernières appartiennent probablement à la section locale de l'Internationale ou/et à la Société coopérative de Puteaux, dirigée alors par Benoît Malon¹⁶⁰⁶. Il est par contre difficile d'identifier les dix signataires parisiennes (outre André Léo), à l'exception de deux noms : Clarisse Reclus est l'épouse d'Elisée Reclus, membre de l'Internationale ; Mme Lacombe est sans doute l'épouse de Paul Lacombe, écrivain et rédacteur de *La Pensée nouvelle* avec lequel André Léo est liée. Ce Manifeste est lu lors de la deuxième réunion publique sur le travail des femmes : il est vraisemblable qu'il ait été écrit tout exprès, afin de profiter de l'opportunité d'une telle tribune. L'objectif de ses rédactrices et signataires est – selon l'explication d'André Léo elle-même – « de faire comprendre à la démocratie encore divisée sur ce point, combien la liberté et l'égalité, nécessaires à la dignité et au développement de l'être humain sont, par conséquent, nécessaires à la femme et par elle à l'amélioration de nos mœurs, à la sécurité de nos institutions »¹⁶⁰⁷. En fréquentant les milieux démocrates et socialistes, les auteures du Manifeste ont en effet pu expérimenter le décalage entre les idéaux égalitaires qui y sont professés, et le refus d'une majorité d'hommes de les appliquer aux femmes. C'est à eux qu'elles s'adressent implicitement dans ce texte, destiné à convaincre l'assistance du Vauxhall par sa rigoureuse logique. Dès les premières lignes, elles indiquent de quel côté elles se situent, en se référant d'abord à la Révolution : elles manifestent ainsi leur appartenance politique, en mobilisant une référence commune à toute la « gauche » française, et annoncent leur intransigeance concernant le respect des principes révolutionnaires – dont elles se disent

¹⁶⁰⁵ Voir en annexe le texte reproduit et le tableau où apparaissent les signataires.

¹⁶⁰⁶ Ce sont des internationalistes qui animent cette coopérative, issue de l'association « Ouvriers et ouvrières de Puteaux, Suresnes et pays environnants » dont Benoît Malon était responsable déjà en 1866 (voir le procès-verbal de l'assemblée du 23 septembre 1866, reproduit dans *La Mutualité*, n°12 du 15 octobre 1866 ; voir la liste des signataires de *La Réforme*, datée du 4 juillet 1868). Benoît Malon commence à partir du 16 juillet 1868 (alors qu'il est emprisonné à Sainte-Pélagie) une correspondance suivie avec André Léo : voir Alain DALOTEL, *André Léo, la Junon de la Commune*, Cahiers du Pays Chauvinois n°29, 2004, p. 41-42. Il a alors récemment fait la connaissance d'André Léo, sans que l'on sache si c'est par l'intermédiaire de ces femmes de Puteaux – auxquelles il est très lié (*Ibid.*, p. 41) – ou bien si c'est lui qui les a mises en contact avec André Léo.

¹⁶⁰⁷ André LÉO, « Les séances du Vauxhall sur le travail des femmes », *L'Opinion Nationale*, 18 juillet 1868.

les héritières. Par ailleurs, elles invoquent l'exemple des travailleurs « ligüés pour la revendication de leurs droits ». Elles prennent donc modèle sur l'Association Internationale, pour former – en compagnie d'hommes de bonne volonté – « une ligue pour une nouvelle déclaration des droits, non plus seulement ceux de l'homme, mais ceux de l'humanité, et pour leur réalisation sociale »¹⁶⁰⁸. L'argumentation du texte repose sur la dénonciation d'un paradoxe qui est en même temps une injustice : si nul ne peut nier que la femme est « un être humain », une « personne humaine », il est pourtant flagrant que la loi, la société, les mœurs lui refusent toute reconnaissance en tant qu'individu. Le droit individuel étant le principe même de la démocratie, tous ceux qui « réclament l'équité sociale, tous ceux qui haïssent l'injustice » doivent comprendre que la cause des femmes est aussi la leur, et lutter pour leur permettre d'accéder à l'universalité de la devise républicaine. Mêlant les considérations théoriques et concrètes, cette déclaration légitime l'égalité complète des femmes avec les hommes, en démontrant que cela relève véritablement du politique : c'est le cœur même de la démocratie qui est en question, non pas dans une perspective de lutte pour le pouvoir, mais dans une dimension profondément morale, voire même religieuse¹⁶⁰⁹. Enfin le texte établit un parallèle entre l'oppression de classe pesant sur les travailleurs, et l'oppression genrée qui pèse sur toutes les femmes. « La femme » est ici évoquée non comme une catégorie naturelle mais comme une catégorie sociale, définie par la domination masculine : riche ou pauvre, elle subit le même assujettissement fondamental, dans le déni de son individualité. Même si elles insistent sur la question du travail, montrant qu'elles s'intéressent particulièrement aux femmes soumises à la double exploitation de genre et de classe, les auteures témoignent avant tout de cette « conscience » et de cette « solidarité de genre » que l'on retrouve dans les écrits d'André Léo. Celle-ci publie le Manifeste et la liste des signataires dans *L'Opinion Nationale* du 20 juillet 1868, ce qui suscite quelques nouvelles adhésions. Rappelons au passage qu'il fallait un certain courage aux signataires pour rendre ainsi publics leur nom et leur engagement. Trois petits groupes de Lyonnaises – vingt-trois femmes au total¹⁶¹⁰ – rejoignent la protestation des Parisiennes et le font savoir dans la presse, en argumentant leur décision :

¹⁶⁰⁸ Texte du manifeste, publié dans *L'Opinion Nationale*, 20 juillet 1868.

¹⁶⁰⁹ « C'est un devoir sacré que de réclamer au nom de la justice pour tout être lésé dans ses droits (...). La démocratie n'est pas un parti : c'est une loi morale, c'est une foi nouvelle » (texte du manifeste, publié dans *L'Opinion Nationale*, 20 juillet 1868).

¹⁶¹⁰ Voir le tableau en annexe. Il faudrait y rajouter les noms de quatre autres femmes, qui figurent sur une lettre adressée par onze Lyonnaises à André Léo mais qui, pour une raison inconnue – peut-être n'ont-elle pas voulu apparaître dans la presse – ne figurent pas avec leur sept cosignataires dans le *Progrès de Lyon* (lettre d'un « collectif de femmes lyonnaises » conservée à l'IISH d'Amsterdam, fonds Lucien Descaves, communiquée par Alain Dalotel, que je remercie).

le *Progrès de Lyon* publie les textes des deux premiers groupes, dont l'un est affilié à ou proche de l'Internationale¹⁶¹¹ ; l'*Opinion nationale* les reprend, en y ajoutant une troisième déclaration¹⁶¹². Enfin, le Manifeste a même eu un écho en Allemagne, puisqu'un certain Dr Karl Lanz de Stuttgart, qui se présente comme un historien et pédagogue, entre en contact avec André Léo : dans une lettre du 25 juillet 1868, il lui propose de faire traduire deux de ses romans, le *Divorce* et l'*Idéal*, puis, le 10 septembre, il lui demande l'autorisation de diffuser son manifeste pour « un congrès général de dames qui doit se tenir ici » (sans doute celui de l'ADF)¹⁶¹³. Avant même de connaître ces réactions favorables, les signataires du Manifeste poursuivent leur campagne au Vauxhall : lors de la quatrième séance, le 20 juillet, André Léo présente la Ligue pour les droits des femmes qui, « pour première œuvre, se propose de fonder au sein de chaque groupe démocratique, une école primaire de filles sans catéchisme »¹⁶¹⁴.

Cette Ligue a du mal à se faire reconnaître dans le cadre des réunions publiques : trop radicale par son rejet de la Femme en tant que moitié subordonnée à l'Homme, trop critique envers ceux qui abusent des mots de la démocratie sans les appliquer, elle s'attire l'hostilité des courants majoritaires du mouvement démocrate. Parmi les socialistes dont elle partage les vues politiques, l'organisation d'André Léo ne dispose donc que de soutiens peu nombreux et peu influents. Le mouvement qui s'esquissait aux premières réunions du Vauxhall semble disparaître, suite à l'échec rencontré auprès du public et des organisateurs par les femmes venues apporter leurs revendications. La Ligue renaît toutefois quelques mois plus tard, comme l'atteste une première réunion tenue le 24 janvier 1869¹⁶¹⁵. Après une discussion qui a mis en minorité les partisans de la citoyenneté immédiate des femmes, l'unanimité se fait sur la question de l'égalité civile. L'assemblée se donne donc deux objectifs : éclairer et convaincre l'opinion, au moyen d'un nouveau manifeste revendiquant seulement les droits civils, pour la rédaction duquel un comité de femmes est nommé ; et former les générations futures à la démocratie en fondant une « école primaire de filles, où les principes de l'ordre

¹⁶¹¹ Parmi les dix femmes qui signent « pour un groupe des Brotteaux », on relève le nom de Virginie Barbet (voir plus loin) et de Mme Richard, la mère d'Albert Richard, l'un des responsables de la section lyonnaise de l'AIT. Leur lettre paraît dans *Le Progrès de Lyon*, 28 juillet 1868. La deuxième lettre de Lyonnaises est publiée le 29 juillet 1868.

¹⁶¹² *L'Opinion Nationale*, 26 août 1868. La troisième lettre ici ajoutée est datée de Lyon, le 2 août 1868.

¹⁶¹³ Lettre conservé à l'IISH d'Amsterdam, fonds Lucien Descaves, communiquée par Alain Dalotel, que je remercie). On ignore la réponse d'André Léo ; je n'ai pas retrouvé en Allemagne la trace de ses romans, ni de la diffusion de son manifeste.

¹⁶¹⁴ André LÉO, « Quatrième séance du Vauxhall. Travail des Femmes », *L'Opinion Nationale*, 23 juillet 1868.

¹⁶¹⁵ André LÉO, article sans titre, *L'Opinion Nationale*, 30 janvier 1869.

nouveau serviront de bases à l'éducation nouvelle, où la morale de justice, fondée sur le droit individuel, remplacera le catéchisme »¹⁶¹⁶. Pour être efficace, la Ligue a besoin de publicité : André Léo aurait évoqué dès la réunion publique du 20 juillet 1868, la nécessité – mais aussi la difficulté – d'avoir un journal hebdomadaire qui se ferait porte-parole des aspirations des femmes¹⁶¹⁷. Aussi répond-elle positivement lorsque Léon Richer lui demande sa collaboration pour le journal qu'il est en train de concevoir, en mars 1869¹⁶¹⁸. Elle essaie en même temps de le rallier à sa propre entreprise, en le conviant à l'assemblée de la Ligue qui se tient début mars, salle du Crédit du Travail. Lors de cette nouvelle réunion, les adhérents votent l'impression du manifeste sur les droits civils, dont André Léo envoie aussitôt une copie à Léon Richer, en lui demandant de collecter des signatures, notamment celle de sa collaboratrice Maria Deraismes¹⁶¹⁹. On ne sait si ledit manifeste a réellement été imprimé, mais il est publié dans le *Droit des Femmes* du 18 avril 1869, soit dès le deuxième numéro¹⁶²⁰. Intitulé « Revendication des droits civils refusés à une moitié de la nation », il s'adresse à un public beaucoup plus large que la déclaration du 6 juillet 1868. Le but en effet est de sensibiliser « l'opinion publique » à l'iniquité du Code civil, dont sont cités tous les articles établissant la tutelle des femmes. En outre, le texte lance un appel particulier aux ouvriers – en leur signifiant que l'infériorisation du travail féminin leur est préjudiciable – et à l'ensemble des démocrates – en leur rappelant que la fonction maternelle et éducatrice des femmes leur donne le pouvoir de retarder les progrès de la société si elles-mêmes n'en sont pas partie prenante. Le texte joue donc sur divers types d'arguments et incite les hommes à se joindre à un mouvement qui se veut mixte, tout en préservant la part d'initiative des premières intéressées. Parmi les trente-huit premières signataires, seulement sept – incluant André Léo – avaient déjà signé le manifeste de 1868. Peut-être les douze autres femmes ont-elle été découragées ou bien ont cédé à l'influence des courants démocrates majoritaires. On relève également les noms de quatre femmes dont André Léo a dû faire la connaissance au Vauxhall

¹⁶¹⁶ *Ibidem*.

¹⁶¹⁷ Rapport de la réunion du 20 juillet 1868, Arch. Nat., 45 AP 6, Papiers Rouher.

¹⁶¹⁸ « Monsieur, je ne puis vous promettre une collaboration bien active, mais je suis tout naturellement avec vous dans l'œuvre que vous m'annoncez et qui se trouve établie sur les mêmes bases que la nôtre. Vous pouvez mettre mon nom parmi celui de vos collaborateurs, car je suis persuadée que tout en laissant de côté des questions prématurées au point de vue de l'opinion actuelle, vous ne cédez rien du principe. Je vous félicite de pouvoir arriver à cette fondation qui vient à son heure » : Lettre de Léodile Champseix à Léon Richer, s.d. [février ? 1869], BHVP, Fonds Bouglé.

¹⁶¹⁹ Lettre de Léodile Champseix à Léon Richer, s.d. [10 mars ? 1869]. Elle regrette que Léon Richer n'ait pu se rendre à la réunion. Sa femme (« Mme Léon Richer ») signera plus tard la « Revendication des droits civils refusés à une moitié de la nation ».

¹⁶²⁰ « Revendication des droits civils refusés à une moitié de la nation », *Le Droit des Femmes*, n°2 du samedi 18 avril 1869. Voir le texte et ses signataires en annexe.

– Adèle Desmars, Maxime Breuil, Clara Ranvier et Mme Cotta – ainsi que ceux de quatre collaboratrices du *Droit des Femmes* – Maria Deraismes, Stella Blandy, Nelly Lieutier, Amélie Bosquet. Ces trente-huit premières signataires semblent être d'appartenances politiques variées : les collaboratrices du *Droit des Femmes*, plutôt représentantes de la bourgeoisie républicaine et démocrates modérées, y côtoient en effet des internationalistes – sans doute des ouvrières – de Puteaux, ainsi que Noémie Reclus et Louise Michel, appartenant aux milieux socialistes. La Revendication fonctionne dans une certaine mesure comme une pétition : les signatures sont publiées par le *Droit des Femmes* jusqu'au numéro du 3 septembre 1869. S'ajoutent ainsi les noms de 128 autres femmes et de 122 hommes, provenant en majorité de Paris et de sa banlieue, mais aussi de Lyon, Bordeaux, de plus petites villes, et même d'Algérie. Divers cercles se sont mobilisés, correspondant aux réseaux respectifs de Léon Richer, Maria Deraismes et André Léo : on trouve des franc-maçons tels que Léon Richer¹⁶²¹, Charles Fauvety, Jean-Claude Colfavru, Augustin Verduze ; d'anciens saint-simoniens, tels que Charles Lemonnier, Claire Bazard, Suzanne Voilquin ; des libres penseurs tels que Marie-Louise et Wladimir Gagneur, Mme Brack (Lyon), la famille Doudeau¹⁶²², Mme et Mlle Greffe¹⁶²³ (Paris) ; mais aussi des représentants de la minorité internationaliste favorable à l'égalité des sexes, tels que Elie et Elisée Reclus, Benoît Malon, Eugène Varlin, Gaspar Sentinon (de Prusse). La Revendication n'a pas été ensuite adressée aux autorités mais a servi à la Ligue – qui se nomme désormais Société pour la revendication des droits civils de la femme – à diffuser ses idées et à collecter des adhésions : lors de l'assemblée générale du 19 juillet 1869, une circulaire est rédigée, qui invite tous les signataires du manifeste à devenir membres de la société et souscripteurs de l'école qui va être fondée dans un des quartiers populaires de Paris¹⁶²⁴.

¹⁶²¹ On note également la présence parmi les signataires des couples Ansel et Hardou, dont les hommes – respectivement un peintre sur porcelaine et un tailleur – sont tous deux membres de la Loge Mars et les Arts, dont Léon Richer était Vénérable entre 1860 et 1867, et à laquelle Charles Fauvety a aussi appartenu en 1865-1867. Ils habitent d'ailleurs le même immeuble que les Richer (Voir les tableaux de la Loge, Bib. Nat., FM2, 629).

¹⁶²² Le journal *La Démocratie* évoque à plusieurs reprises cette famille Doudeau dont une fille est enterrée civilement le 24 janvier 1869, dont un fils appelle les femmes à se rallier à la libre-pensée, et qui adhère en juillet 1869 à la Société civile des Familles (voir *La Démocratie*, n° des 10 février et 25 juillet 1869) ; l'un des Doudeau, un marbrier installé sur le boulevard de Clichy, est membre de l'AIT et signataire d'un programme socialiste (voir *La Démocratie*, n° du 25 avril 1869).

¹⁶²³ Mme Greffe et sa fille Léonie sont l'épouse et la fille d'un ébéniste membre de l'association des enterrements civils ; la famille adhère en 1870 à la Société civile des Familles (voir *La Démocratie*, n° des 14 février et 26 juin 1869 et du 27 février 1870).

¹⁶²⁴ « Fondation d'une école », *Le Droit des Femmes*, n°17, 31 juillet 1869.

Si le plaidoyer en faveur des droits civils reste sans effet – la Revendication semble abandonnée après cinq mois de campagne de signatures – le projet d'école primaire de filles demeure lui bien vivant et André Léo profite du *Droit des Femmes* pour en faire la publicité¹⁶²⁵. Même après son retrait de la rédaction fin août 1869 – dû en partie aux ambitions concurrentes de Léon Richer et Maria Deraismes, qui se targuent de représenter seuls le renouveau du mouvement des femmes¹⁶²⁶ – le journal continue d'informer sur les activités de la Société. Il publie ainsi le programme et le règlement de l'Ecole primaire démocratique projetée¹⁶²⁷. Cette dernière, destinée aux filles de six à douze ans, est fondée sur des principes extrêmement novateurs. L'objectif recherché est de développer l'initiative, la raison et la force des enfants. La méthode, qui rappelle les idées développées en Allemagne par Fröbel et ses adeptes, préconise d'étudier « les besoins de l'enfant et ses facultés naturelles afin de s'y conformer, au lieu de les violenter par des systèmes préconçus », d'exercer l'enfant « à l'observation et au raisonnement » grâce à un enseignement concret, qui excite « la curiosité et l'activité propres à l'enfant ». L'école est bien sûr laïque, et les fondateurs consacrent un long passage à expliquer la « morale démocratique » qui remplacera les cours de religion et de morale habituels. Là encore la méthode est novatrice, puisqu'il ne s'agira pas de donner aux enfants des conclusions morales toutes faites, mais de les amener « par eux-mêmes à ces conclusions en leur soumettant les questions et en leur faisant émettre contradictoirement leur avis ». Le règlement, « composé de prescriptions, les moins nombreuses qu'il soit possible, ayant pour objet le respect du droit de tous et de chacun », devra être expliqué à chaque élève et accepté par elle. Il n'y aura d'autre punition « que l'exclusion temporaire de la classe ou de l'exercice en activité, exclusion proposée par l'institutrice et prononcée par les élèves, si la coupable persiste après avoir été avertie ». Enfin l'école veut donner aux filles une instruction et une éducation complètes, incluant des matières qui ne leur sont ordinairement pas accessibles, telles que les sciences naturelles et la

¹⁶²⁵ Voir André LÉO, « L'école primaire démocratique », *Le Droit des Femmes*, n°14, 10 juillet 1869. Elle publie aussi des articles à ce sujet dans *Le Siècle*, *La Démocratie*, *L'Almanach de la coopération pour 1870* (voir la liste de ses articles dans la liste des sources).

¹⁶²⁶ Ainsi, lors du banquet de propagande organisé le 11 juillet 1869, il n'est nullement question de la Société pour la revendication des droits des femmes. Dans son discours, Maria Deraismes fait allusion à la Revendication comme étant une émanation du journal (« Nous avons fait un appel aux femmes ; nous leur avons demandé leur adhésion, leur signature »). Ce même jour est formée parmi les rédacteurs du journal une commission chargée de résumer en un projet de loi les réformes du Code civil jugées nécessaires, sans qu'aucune filiation explicite ne soit établie avec le texte initialement rédigé par la Société d'André Léo (Voir les articles consacrés au « Banquet du Droit des Femmes », *Le Droit des Femmes*, n°15 et n°16 des 17 et 24 juillet 1869). Je développe ce point, ainsi que la réaction d'André Léo, dans le Chapitre III.

¹⁶²⁷ « Ecole primaire démocratique », *Le Droit des Femmes*, n°23, 11 septembre 1869 ; voir également *L'Opinion Nationale* du 15 septembre 1869.

gymnastique. Quant à la leçon d'économie domestique mentionnée dans le programme, il n'est pas ici question de couture ou de ménage, mais d'éléments de comptabilité et de droit usuel¹⁶²⁸, ce qui prépare les élèves bien plus à un avenir professionnel qu'à un inéluctable enfermement domestique. Au total, rien ne rappelle les contraintes ordinairement appliquées aux filles pour leur inculquer les fondements de la « féminité » – soumission, dévouement et résignation ; rien ne prédispose les élèves à une quelconque mission éternelle de la Femme, au service du foyer et de l'humanité. Il s'agit au contraire d'« élever des citoyennes – comme il faudrait élever des citoyens »¹⁶²⁹.

Le projet semble désormais porté par un petit groupe bien précis, composé de Noémie Reclus, André Léo et Marie David, ainsi que de Gustave Francolin et Hippolyte Leval. On retrouve leurs noms parmi ceux des quatorze personnes qui signent les statuts officiels de la Société de la Revendication des Droits de la Femme, datés du 30 septembre 1869 et imprimés sous forme de brochure¹⁶³⁰. Ces quatorze fondateurs – sept hommes et sept femmes – attestent d'une certaine mixité sociale : on compte deux ouvrières¹⁶³¹, deux ouvriers-artisans qualifiés¹⁶³², trois femmes sans profession¹⁶³³, une institutrice¹⁶³⁴, une femme et un homme de lettres¹⁶³⁵, et quatre hommes de profession libérale¹⁶³⁶. Parmi ces derniers, notons que Jean-

¹⁶²⁸ Avec ce dernier point, le projet se démarque définitivement des autres projets d'écoles laïques et démocratiques qui se forment au même moment. Voir par exemple le comité des écoles laïques qui se crée en mai 1870 à l'initiative de libres penseurs – rejoints notamment par Paule Mink et Louise Michel – et qui prévoit non seulement des classes non mixtes, mais des cours spécifiques pour les filles, portant sur la couture et le ménage (*La Libre pensée*, n° du 25 juin 1870).

¹⁶²⁹ André Léo, *Le Siècle*, 15 juillet 1870.

¹⁶³⁰ *Statuts de la Société de la Revendication des Droits de la Femme*, brochure sans couverture conservée à la BHVP, fonds Bouglé, Liasse « Société pour l'Amélioration du Sort de la Femme et la Revendication de ses Droits ».

¹⁶³¹ Mlle Caroline Desmars, piqueuse-mécanicienne (peut-être la fille d'Adèle Desmars ?), et Mme Joséphine Leval, piqueuse de bottines ; toutes deux sont parmi les premières signataires de la Revendication pour les droits civils.

¹⁶³² Hippolyte Leval est monteur en bronze ; Augustin Verdu est directeur de l'Union des ébénistes et secrétaire de la commission consultative des Sociétés coopératives. C'est probablement dans ce cadre qu'André Léo a dû faire sa connaissance (il a signé comme elle la souscription du numéro prospectus de *La Réforme*, daté du 4 juillet 1868).

¹⁶³³ Mmes Noémie Reclus et Caroline Verdu – qui sont aussi parmi les premières signataires de la Revendication – ainsi que Mlle Julie Toussaint. Selon le *Dictionnaire Biographique du Mouvement Ouvrier Français*, cette dernière serait la fille de l'ancien saint-simonien Marie-Antoine Toussaint. Elle a été proche d'Elisa Lemonnier et enseigne dans les Ecoles Professionnelles de filles ; en septembre 1865, elle était membre titulaire de la Société mutuelle de protection des femmes d'Eugénie Niboyet.

¹⁶³⁴ Mlle Marie (ou Maria) David. Elle signe en 1867 quelques articles dans *Le Journal pour Toutes*, dont un texte dénonçant le triste sort du proscrit rêvant seul à sa patrie et à la liberté (Maria DAVID, « Le proscrit », *Journal pour Toutes*, n°117, 2 novembre 1867). Elle publie ensuite quelques textes dans *Le Droit des Femmes*. Elle est en 1870 la secrétaire de la Société, dont le siège officiel est installé à son domicile, à Montmartre.

¹⁶³⁵ Mme Léodile Béra (André Léo), qui n'indique d'ailleurs aucune profession, et Elie Reclus.

¹⁶³⁶ MM. Gustave Francolin (professeur), Ernest Hendlé (avocat), Pierre-Antide Martin (ancien notaire ; c'est également un ancien conseiller général de la Loire, qui a organisé la souscription du numéro prospectus de *La*

Claude Colfavru et de Gustave Francolin ont tous deux déjà participé à la fondation d'une Société coopérative d'Enseignement indépendant, fondée le 27 septembre 1868 dans la continuité des réunions du Vauxhall. Cette Société n'a cependant pas pu fonctionner, en raison de problèmes administratifs¹⁶³⁷. Il faut également signaler que Jean-Claude Colfavru, Vénérable de la Loge Le Travail, a fait preuve de ses réelles convictions en faveur de l'égalité des sexes, lorsqu'il a tenté, en mai 1868, d'ébranler les plus vieilles traditions maçonniques : il a alors déclaré aux responsables du Grand Orient que sa Loge, « considérant que rien dans la Constitution ni les statuts n'excluant les dames du droit de participer à la vie maçonnique, a décidé que toute femme qui réunirait les conditions de liberté et de moralité exigibles pourrait être admise aux épreuves maçonniques ». Il a bien sûr dû renoncer à cette entreprise subversive, face aux réactions immédiates du Grand-Orient¹⁶³⁸.

La Société déclare se former dans le but « d'instituer des écoles destinées aux filles des membres de la Société et de mettre en pratique toutes autres méthodes générales de propagande, devant faciliter et hâter la reconnaissance légale des droits de la Femme »¹⁶³⁹. Elle se veut ouverte à tous, en fixant une cotisation mensuelle minimum de 25 centimes, qu'il faut promettre pour au moins trois ans. A partir de la fondation officielle, les associés redoublent leurs efforts pour rassembler des fonds. Ils choisissent pour cela le moyen en vogue des conférences, annoncées dans *L'Opinion Nationale* ou dans *Le Droit des Femmes*. C'est ainsi qu'a lieu le 19 décembre 1869 au Grand Orient une conférence lors de laquelle Maxime Breuil parle de Thomas Moore, et Jean-Claude Colfavru du Prométhée d'Eschyle¹⁶⁴⁰ – des sujets littéraires bien appropriés à des lectures démocratiques. Elle est suivie le 16 janvier 1870 d'une conférence de Maria Deraismes, salle des Capucines, intitulée « La Femme dans la Démocratie »¹⁶⁴¹. Les deux conférences suivantes sont faites l'une par Pauline

Réforme, daté du 4 juillet 1868), Jean-Claude Colfavru (avocat). Colfavru et Hendlé font des discours lors de la remise des prix des Ecoles professionnelles de filles, le 21 août 1869 (voir *Le Droit des Femmes*, n°21 du 28 août 1869).

¹⁶³⁷ *La Tribune*, 3 janvier 1869.

¹⁶³⁸ Voir les archives de la Loge Le Travail : Bib. Nat., FM 642. Malheureusement, le dossier a été vidé de son contenu. Il ne reste que la copie des lignes de Colfavru citées ci-dessus, et l'extrait d'une lettre lui enjoignant d'annuler cette décision propre « à dénaturer le caractère de la franc-maçonnerie ». Par la suite, la Loge continue de fonctionner avec Colfavru, mais plus aucun indice ne laisse penser qu'il a poursuivi sa tentative.

¹⁶³⁹ *Statuts de la Société de la Revendication...*, brochure citée.

¹⁶⁴⁰ *La Démocratie*, n°du 12 décembre 1869.

¹⁶⁴¹ Le texte de la conférence est publié dans les n°41 et 42 du journal *Le Droit des Femmes*. Il est précisé à cette occasion que cette école primaire démocratique pour les filles est conçue comme « préparatoire aux Ecoles professionnelles » (d'Elisa Lemonnier).

Beauchet¹⁶⁴² et Gustave Francolin qui parlent de Mme Récamier et de Mme de Staël¹⁶⁴³, et l'autre par l'astronome Camille Flammarion. Sans doute ces initiatives ont-elles connu un succès suffisant : à la mi-juillet 1870, André Léo affirme qu'une directrice a été recrutée par concours, et annonce les noms des sociétaires qui se portent volontaires pour assurer des cours¹⁶⁴⁴. L'ouverture de l'école est prévue pour octobre¹⁶⁴⁵. Quel qu'ait été l'avancement du projet à ce moment, il est balayé aussitôt après par l'entrée en guerre, qui impose d'autres urgences. La Société pour la Revendication des droits disparaît alors. Aucune des associations féministes qui se formeront dans les années 1870-1880 n'aura sa radicalité : l'intégration à la Troisième République passe alors par la soumission aux normes du « féminin », qui perpétuent l'exclusion de la citoyenneté¹⁶⁴⁶.

II.2.3. L'Association Internationale des Femmes

Bien que ses travaux aient été en grande partie francophones, l'Association Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté (AIF) n'a pas retenu l'attention des historiens français, du moins en ce qui concerne ses premières années d'existence¹⁶⁴⁷. La période 1868-1870 me semble pourtant particulièrement intéressante, car elle fournit un bon exemple de la marge de négociation qui s'offre aux femmes, entre exaltation du « féminin » et revendication des droits individuels. L'AIF apparaît d'abord comme une émanation de la Ligue Internationale de la Paix et de la Liberté fondée à Genève en septembre 1867, lors d'un

¹⁶⁴² Pauline Beauchet enseigne l'histoire de l'art et le dessin depuis 1867 dans des cours spéciaux pour l'enseignement professionnel des femmes organisés par la Société pour l'instruction élémentaire (*L'Economiste français*, n°277, 5 novembre 1868, p. 173). Depuis 1866 elle collabore épisodiquement à *L'Economiste français*. Elle fait des conférences sur des thèmes littéraires et artistiques au moins depuis 1869 (*Le Journal des Femmes*, 5 juin 1869) ; en 1870, elle donne des conférences boulevard des Capucines, entre autres sur Lord Byron et sur George Sand.

¹⁶⁴³ Cette conférence – programmée pour le 13 février 1870, dans un moment de grande tension politique – est d'ailleurs dans un premier temps interdite, sans doute à cause de son sujet : « le panégyrique de deux femmes qui ont eu le courage de résister à Napoléon le grand » (L.A. MARTIN, *Le Droit des Femmes*, n°44, 26 février 1870). Elle a lieu finalement le 20 février.

¹⁶⁴⁴ M. Francolin (musique), M. [Henri ?] Regnault (dessin), M. Paul Lacombe (histoire) ; M. A[ristide ?] Rey (histoire naturelle) ; M. Elisée Reclus (géographie) ; Mlle David (comptabilité) ; Mlle Périer (anglais), etc... (André LÉO, *Le Siècle*, 15 juillet 1870).

¹⁶⁴⁵ Selon le manuscrit d'Eliska Vincent, la Société a réussi à collecter 11 000 francs, qui ont été déposés à la banque d'Arlès-Dufour, et deux institutrices parisiennes – Mmes Eugénie Pottier et Vivien – ont été recrutées par concours, juste avant le début de la guerre (Bib. M.D., Ms 168).

¹⁶⁴⁶ Voir Laurence KLEJMAN, Florence ROCHEFORT, *L'Egalité...*, ouv. cité.

¹⁶⁴⁷ Fautes d'archives, les principales sources sur cette association sont les journaux *Les Etats-Unis de l'Europe* (hebdomadaire de janvier 1868 à avril 1869, puis mensuel à partir de janvier 1870) et *Le Droit des Femmes*, ainsi que *L'Association Internationale des Femmes. Compte-rendu de la première assemblée générale annuelle, le 27 mars 1870*, Genève, Pfeiffer et Puky, 1870. Pour la littérature secondaire, voir Franca PIERONI BORTOLOTTI, *La Donna, La Pace, L'Europa. L'Associazione internazionale delle donne dalle origini alla prima guerra mondiale*, Milano, Franco Angeli, 1985, et Bertha RAHM, *Marie Goegg*, Schaffhausen, ALA Verlag, 1993.

congrès qualifié d'« assises de la démocratie européenne »¹⁶⁴⁸, réuni sous la présidence d'honneur de Garibaldi. Or cette Ligue Internationale entretient une attitude ambiguë vis à vis des femmes, dans la mesure où ses membres se refusent à assumer toutes les conséquences des principes démocratiques qu'ils professent. Ainsi, le comité qui prépare le congrès est divisé sur le statut à leur accorder. Le principal adversaire de leur admission à la tribune et aux votes, Charles Perron, le secrétaire de la section genevoise de l'AIT, a suffisamment de poids pour obliger à une formule de compromis : « il est arrêté que les adhésions féminines seront reçues mais qu'il ne sera rien dit, dans le règlement, du droit des femmes à prendre la parole, étant bien entendu que, si quelqu'une se présentait à la tribune, elle n'en serait pas repoussée »¹⁶⁴⁹. La question de leur droit de vote reste en suspens. Finalement, environ deux cents femmes¹⁶⁵⁰ assistent au Congrès, parmi lesquelles de nombreuses épouses de délégués, dont Marie Goegg¹⁶⁵¹. Conformément aux attentes, aucune d'entre elles ne monte à la tribune, mais une Suissesse proteste par écrit contre le silence observé sur les droits des femmes lors des débats¹⁶⁵². Sa motion n'est pas lue en séance mais apparaît dans les *Annales du Congrès*. Elle a probablement suscité des discussions internes ; par ailleurs, les dirigeants de la Ligue cherchent à limiter l'influence des délégués de l'AIT, dont ils ne veulent pas suivre les propositions radicales, ce qui facilite sans doute par la suite la victoire de la fraction égalitariste au profit des femmes. C'est ainsi que le congrès qui se tient à Berne en septembre 1868, admet cette fois les deux sexes à égalité. Cependant, cette évolution ne va pas de soi et doit être argumentée dans *Les Etats-Unis de l'Europe*, l'organe de la Ligue¹⁶⁵³. Par ailleurs, ce

¹⁶⁴⁸ *Annales du Congrès de Genève (9-12 septembre 1867)*, Genève, chez Vérésoff & Garrigues, 1868, p. IX. Le Congrès, promoteur de la paix par la liberté, veut préparer les bases d'une confédération européenne démocratique et n'a rien à voir avec la Ligue internationale de la paix, apolitique, fondée à Paris par Frédéric Passy et Michel Chevalier durant l'exposition universelle de 1867. Parmi les signataires du manifeste appelant au congrès : Louis Blanc, Victor Hugo, Pierre Leroux, Jules Favre, Jules Simon, Jules Barni, Charles-Louis Chassin, Charles Lemonnier, Elie et Elisée Reclus, Jules Vallès, le Dr. Guépin, Gustave Flourens, ainsi que Johann Jacoby, Ludwig Büchner, Armand Goegg, J.P. Becker... (Voir *Annales du Congrès...*, ouv. cité, p. 5-6).

¹⁶⁴⁹ *Annales du Congrès...*, ouv. cité, p. 16. L'égalité de statut des femmes est défendue par MM. Bedot, Stefani et Borzinski, qui ne semblent pas disposer d'un poids suffisant.

¹⁶⁵⁰ Selon l'estimation faite dans les *Annales du Congrès...*, ouv. cité, p. 266.

¹⁶⁵¹ Marie Goegg (1826-1899), née à Genève, divorcée de son premier mari, a épousé en 1849 Armand Goegg, avant que celui-ci ne soit expulsé de Genève pour ses activités politiques. Le couple vit un temps en exil à Londres puis en Allemagne, et s'installe à Berne en 1866. Armand Goegg devient vice-président du Comité permanent basé à Berne. Voir Bertha RAHM, *Marie Goegg*, Schaffhausen, ALA Verlag, 1993.

¹⁶⁵² Elle fait valoir que les femmes ont autant intérêt que les hommes à la paix, et peuvent autant y oeuvrer qu'eux – même si c'est différemment – et affirme que « la femme demande la liberté du travail, l'égalité de droits devant la loi, la fraternité humaine » ; elle demande enfin que les hommes appuient les efforts des femmes pour conquérir leurs droits et remplir leurs devoirs (Voir *Annales du Congrès...*, ouv. cité, p. 368-369).

¹⁶⁵³ « Pour et contre le droit des femmes », *Les Etats-Unis de l'Europe*, n°31, 2 août 1868. L'article est écrit sous forme de discussion lancée par un homme hostile à l'émancipation des femmes ; il est rassuré par un autre qui affirme : « Nous ne songeons pas une émancipation de la femme dans le sens d'une égalité absolue et en toutes

deuxième congrès réserve encore un traitement distinct selon le sexe : les seules oratrices que l'on entend s'expriment lors d'un après-midi dédié à l'émancipation des femmes. La Ligue Internationale n'est donc pas un cadre où les femmes peuvent militer réellement de la même manière que les hommes, en se faisant entendre sur des questions générales liées à la paix et à la liberté. La seule qui le tente est André Léo, en tant que collaboratrice des *Etats-Unis de l'Europe* : dès le premier numéro de ce journal, elle publie des articles consacrés uniquement à dénoncer la conscription, l'armée, la guerre et les systèmes politiques actuels, et sans évoquer un quelconque point de vue « féminin ». Elle se place donc en net décalage vis à vis des perspectives adoptées par les dirigeants de la Ligue Internationale, qui veulent préserver la « vocation spéciale » de chaque sexe. Elle y renonce toutefois après septembre 1868¹⁶⁵⁴, peut-être découragée par la place réduite faite aux femmes lors du congrès de Berne. Les autres collaboratrices du journal¹⁶⁵⁵ se concentrent en revanche sur la question des femmes, sujet sur lequel leur légitimité ne saurait être remise en cause. Certes, elles rattachent cette question aux grands principes démocratiques traités par la Ligue Internationale mais, en s'y cantonnant, elles confirment aussi leur statut spécifique à l'intérieur du mouvement, et limitent d'elles-mêmes leurs compétences. C'est pour mieux traiter cette question des femmes que Marie Goegg propose, dès mars 1868, la fondation d'une Association Internationale de Femmes¹⁶⁵⁶. Elle est encouragée par certains hommes de la Ligue qui estiment que les femmes peuvent apporter une contribution spécifique : du fait de leurs dispositions « naturelles » à l'amour et à l'harmonie, elles sont censées être dans la société les agents les plus dévoués de la paix¹⁶⁵⁷. Ils espèrent aussi peut-être que le problème de la participation des femmes à la Ligue Internationale soit résolu par l'existence d'une organisation purement féminine, qui entretiendrait un lien à la fois de complémentarité et de subordination à la

choses de l'homme et de la femme : ce serait là un artifice contraire à la loi naturelle. Nous voulons laisser à l'un et à l'autre leur vocation spéciale ».

¹⁶⁵⁴ Par la suite, le seul texte qui paraît encore avec sa signature est destiné à la publicité de sa Société pour la Revendication des Droits des Femmes. André LÉO, « La Ligue des Femmes en France », *Les Etats-Unis de l'Europe*, n°5, 31 janvier 1869.

¹⁶⁵⁵ A l'exception aussi de Rosalie Schönwasser, qui publie un article sur « L'Emancipation religieuse, condition de tout progrès » (*Les Etats-Unis de l'Europe*, n°23, 9 juin 1868), avant d'en écrire un sur « L'Emancipation religieuse des femmes » (*Les Etats-Unis de l'Europe*, n°33, 16 août 1868).

¹⁶⁵⁶ Marie GOEGG, « Proposition de créer une association internationale des femmes, en connexion avec la Ligue de la Paix et de la Liberté », *Les Etats-Unis de l'Europe*, n°10, 8 mars 1868.

¹⁶⁵⁷ Ainsi parle par exemple Jules Barni, lors de la séance du Comité de Genève le 20 mars 1868 : il veut « provoquer le concours des femmes, qui devraient en être les plus dévoués agents [des idées de la Ligue] » (*Les Etats-Unis de l'Europe*, n°14, 5 avril 1868). Très peu d'hommes de la Ligue Internationale envisagent publiquement les femmes comme des individus, dénués de mission particulière ; parmi eux, citons Gaspar Sentinon, qui estime que c'est aux femmes de dire ce qu'elles veulent et que les hommes doivent se contenter de les y aider (*Les Etats-Unis de l'Europe*, n°9, 28 février 1869).

Ligue. Malgré de tels prémices, l'AIF devient en fait un lieu dévolu à l'émancipation des femmes, et dont les animatrices ne se privent pas de faire la leçon aux membres de la Ligue, en soulignant qu'elles sont des démocrates bien plus conséquentes qu'eux.

Lorsque Maria Goegg propose la fondation d'une association internationale de femmes, elle réagit à une lettre ouverte de Clémence Royer, parue dans le premier numéro des *Etats-Unis de l'Europe*¹⁶⁵⁸. Cette dernière s'adresse aux fondateurs de la Ligue Internationale pour leur rappeler l'importance de l'argent, et leur suggérer « l'appui certain qu'ils pourraient trouver dans le concours des femmes ». Elle mise en effet sur la générosité illimitée des mères, des sœurs, des filles, des fiancées à qui la guerre a ôté ou ôtera des êtres chers :

« La guerre ! non, pas une femme sans terreur n'en peut prononcer le nom, n'en peut sans frémir évoquer la pensée ! Appelez-les donc toutes, appelez-les les premières à vous seconder. Qu'elles vous apportent leur concours muet, passif, mais non moins efficace (...). Demandez aux hommes le concours de leur parole, de leur plume, de leurs actes ; que tous soient apôtres et apôtres actifs pour répandre partout cette idée fondamentale de la Ligue ; mais demandez aussi aux femmes de la pitié qu'elles donnent à tant d'autres oeuvres moins utiles que leur conscience égarée croit importante. »¹⁶⁵⁹

Il est frappant de constater à quel point cette intellectuelle, dont nous avons évoqué précédemment l'œuvre variée, se dissocie dans son discours des autres femmes, qu'elle présente selon tous les stéréotypes de l'idéologie patriarcale. Ses propos sont tout à fait conformes aux attentes d'une bonne partie des membres de la Ligue, convaincus que les femmes n'ont à intervenir que de façon complémentaire, dans leur ombre. Quelques semaines plus tard, Marie Goegg propose une autre vision, dans un article adressé aux lectrices du journal¹⁶⁶⁰ : tout en approuvant diplomatiquement l'appel aux dons de Clémence Royer, elle insiste sur l'« offrande intellectuelle » que les femmes ont aussi à apporter. Contrairement à Clémence Royer, elle prête aux femmes la capacité de jouer un rôle actif, identique à celui des hommes, puisqu'il s'agit de se servir des idées pour terrasser « les préjugés, l'indifférence et l'ignorance ». Elle prend en compte néanmoins la marginalisation sociale des femmes, leur isolement, leur enfermement domestique et leur faible instruction, ce qui l'amène à justifier une association uniquement féminine. Elle explique qu'en se regroupant entre elles, en formant des cercles de lectures réunissant « toutes les classes de la société », les femmes

¹⁶⁵⁸ Clémence ROYER, « La Ligue et les Femmes » (correspondance datée de Florence, décembre 1867), *Les Etats-Unis de l'Europe*, n°1, 5 janvier 1868.

¹⁶⁵⁹ *Ibidem*.

¹⁶⁶⁰ Marie GOEGG, « Proposition de créer une association internationale des femmes en connexion avec la ligue de la paix et de la liberté », *Les Etats-Unis de l'Europe*, n°10, 8 mars 1868.

pourront à la fois changer leur propre situation et diffuser les idées favorables « aux progrès de l'humanité en général et aux principes de la Ligue de la paix et de la liberté en particulier »¹⁶⁶¹. Dès le début, Marie Goegg compte donc bien lutter contre les obstacles spécifiques qui empêchent la majorité des femmes de s'impliquer dans la vie publique, même si elle reste très prudente dans son argumentation : non seulement il n'est pas question d'émancipation, mais elle insiste de surcroît sur les bienfaits qu'une telle association pourrait apporter à la mère, pour l'aider à exercer « la saine et heureuse influence à laquelle elle est destinée par la nature »¹⁶⁶². Dix jours plus tard, le 20 mars 1868 a lieu une séance extraordinaire du Comité genevois de la Ligue, à laquelle plusieurs dames ont été invitées. Après une lecture de la proposition de Marie Goegg, un premier groupe féminin est constitué. Il se limite au début à six personnes, cinq Suissesses et une Allemande, Rosalie Schönwasser, membre de l'ADF, qui a répondu favorablement depuis Düsseldorf. Marie Goegg se sent sans doute suffisamment encouragée pour publier un nouvel article, plus audacieux que le précédent, puisqu'il s'intitule « Emancipation des femmes »¹⁶⁶³. Elle entreprend d'y réhabiliter le terme d'émancipation, en rappelant d'abord qu'il a concerné toutes les classes, les nations et les races opprimées, dont « les persécuteurs n'ont plus dans l'histoire qu'un nom auquel s'attache un souvenir de sang et de réprobation ». Quant à l'émancipation des femmes, cette expression a été faussement interprétée, dit-elle : « on a cru ou feint de croire que cette émancipation conduirait à l'anarchie, au désordre, au libertinage, à la licence, à la ruine de la famille, en un mot à une véritable barbarie, tandis qu'au contraire, la position qui nous est faite dans la société est un reste de barbarie (...), et tant que ces lois resteront en vigueur, la société ne pourra se vanter d'être réellement libre »¹⁶⁶⁴. Elle affirme donc indispensable de conquérir « le droit d'égalité », qui ne pourra que régénérer la société. Cherchant à rassurer lecteurs et lectrices, Marie Goegg ne touche mot de l'égalité politique, et se contente de réclamer « la liberté civile », des écoles et des « universités particulières », l'égalité devant le choix d'une carrière et « la rémunération loyale du travail de la femme en proportion raisonnable avec le taux de celui de l'homme ». Selon elle enfin, la dignité nouvelle de la femme ne la rendra que plus apte à s'occuper « de son ménage et de sa famille, place qui lui est assignée par sa nature »¹⁶⁶⁵. Ses propos restent donc encore très respectueux des normes,

¹⁶⁶¹ *Ibidem*. Il semble qu'elle s'inspire ici des *Frauenbildungsvereine* répandus en Allemagne.

¹⁶⁶² *Ibidem*.

¹⁶⁶³ M.[arie] G.[OEGG], « Emancipation des Femmes », *Les Etats-Unis de l'Europe*, n°23, 9 juin 1868.

¹⁶⁶⁴ *Ibidem*.

¹⁶⁶⁵ *Ibidem*.

seule condition peut-être pour réussir à fonder l'Association Internationale des Femmes. Celle-ci voit le jour officiellement à Genève le 26 juillet 1868. Ses statuts indiquent clairement une position de dépendance vis à vis de la Ligue Internationale. L'article premier indique en effet que l'AIF, « en formant une Section de la Ligue de la Paix et de la Liberté a pour but de *seconder* de tout son pouvoir les hommes dans leurs efforts à assurer au peuple la liberté, l'instruction, le bien-être et l'union fraternelle entre eux, *puis* de travailler à l'amélioration intellectuelle et sociale de la femme »¹⁶⁶⁶. Les femmes de tous les pays sont invitées à former des comités locaux et nationaux, rapportant chaque semestre au comité central de l'AIF, basé à Genève sous la présidence de Marie Goegg, lui-même en lien avec le comité central de la Ligue Internationale. L'AIF doit enfin reverser chaque année à la Ligue l'argent issu de ses cotisations et collectes et qu'elle n'aurait su employer.

L'association agit immédiatement, en envoyant une pétition aux dirigeants de l'AIT et une autre à ceux de la Ligue Internationale, pour réclamer auprès des deux instances l'admission de femmes à égalité avec les hommes¹⁶⁶⁷. Le Comité des Travailleurs déclare la demande intempestive, tandis que la Ligue confirme l'accord qu'elle avait déjà officialisé en juin¹⁶⁶⁸. Le congrès qui se tient à Berne du 22 au 26 septembre 1868 est ainsi la première assemblée délibérative admettant hommes et femmes avec les mêmes droits. A la demande de l'AIF, le dernier après-midi est consacré à l'émancipation des femmes, ce qui semble avoir attiré une nombreuse assistance féminine¹⁶⁶⁹. Seules deux oratrices s'expriment : Marie Goegg et Virginie Barbet. La première réclame « l'abolition des lois qui soumettent la femme à l'homme », « l'égalité dans l'instruction et devant la loi »¹⁶⁷⁰. Elle n'ignore pas les divergences qui opposent les membres de la Ligue sur la « question des femmes » et appuie donc son argumentation sur un thème censé faire l'unanimité : la nécessaire émancipation des femmes de l'emprise cléricale. La seconde, Virginie Barbet, est membre de la section lyonnaise de l'AIT et a cosigné quelques semaines plus tôt une adhésion collective de Lyonnaises au Manifeste d'André Léo lu au Vauxhall. Elle explique qu'elle monte à la tribune « au nom de la social-démocratie lyonnaise, pour protester contre la position

¹⁶⁶⁶ « Association Internationale des Femmes », *Les Etats-Unis de l'Europe*, n°26, 28 juin 1868 (souligné par moi).

¹⁶⁶⁷ Voir le compte-rendu de l'Association Générale de mars 1870, reproduit dans Bertha RAHM, *Marie Goegg*, ouv. cité, p. 115.

¹⁶⁶⁸ Voir *Les Etats-Unis de l'Europe*, n°22, 2 juin 1868, qui publie le programme et règlement du deuxième Congrès de la Paix et de la Liberté, prévu pour septembre : les femmes seront admises aux mêmes conditions et avec les mêmes droits que les hommes et elles seront invitées à prendre part à la discussion.

¹⁶⁶⁹ Voir « Congrès de la Paix », *L'Opinion Nationale*, 29 septembre 1868.

¹⁶⁷⁰ *Ibidem*.

humiliante des femmes dans la société moderne, et pour défendre leurs droits moraux, sociaux, et politiques, qui seuls sont appropriés pour faire de la femme – comme cela aurait dû être depuis longtemps – un être libre qui participe à la construction de la civilisation, et une citoyenne égale en droits qui prend part avec zèle à la réalisation du bien-être des peuples »¹⁶⁷¹. Elle dit qu'elle n'attend pas ces droits des gouvernements despotiques actuels, mais se place dans la perspective de la future république démocratique, des Etats-Unis du monde, qui seront fondés sur l'égalité complète. Elle en appelle à la logique des démocrates pour qu'ils reconnaissent la femme comme individu dans la société et, elle aussi, développe le thème consensuel de la religion¹⁶⁷² : « si vous voulez enfin annuler l'influence cléricale, si désastreuse pour le progrès, si vous voulez que nous nous débarrassions du confessionnal, ce foyer de mesquinerie, de captation et d'intrigue, si vous voulez voir disparaître le fanatisme religieux, la superstition, l'immoralité, et la prostitution, alors faites tout votre possible pour que les femmes accèdent à toutes les écoles et que les portes de la sciences leur soient ouvertes, (...), alors agissez vite pour que les femmes, égales à l'homme dans la nature, le deviennent aussi dans la société »¹⁶⁷³. Les discours des deux oratrices ne soulèvent apparemment aucun débat, même si un orateur fait ensuite remarquer que la réclamation des droits politiques par Mme Barbet est évidemment à repousser dans l'avenir¹⁶⁷⁴. Malgré cette restriction, le congrès approuve la résolution proposée par Marie Goegg, insérée parmi les déclarations finales : il reconnaît ainsi « qu'en principe tous les droits humains, économiques, civiles, sociaux et politiques appartiennent aux femmes, et ils met à l'étude la recherche des moyens les plus propres à hâter le jour où les femmes pourront avoir le plein exercice de ces droits »¹⁶⁷⁵. Le soir même, les dames sont galamment invitées à commencer la série des toasts portés lors du banquet de clôture¹⁶⁷⁶, et Maria Goegg est nommée membre du comité directeur de la Ligue : elle n'a toute fois qu'une attribution limitée, qui est d'assurer la

¹⁶⁷¹ Voir son discours publié apparemment mot pour mot – en allemand – dans *Die Bund*, 30 septembre 1868, reproduit dans Bertha RAHM, *Marie Goegg*, ouv. cité, p. 101-104. On en trouve également des bribes dans *L'Opinion Nationale* et dans *Le Progrès de Lyon* du 29 septembre 1868.

¹⁶⁷² Le consensus qui règne sur ce thème se remarque notamment dans les compte-rendus que les journaux font des discours de Goegg et de Barbet : ce sont ces passages consacrés à la religion qui sont reproduits le plus fidèlement, alors que d'autres sont escamotés.

¹⁶⁷³ Voir son discours reproduit dans Bertha RAHM, *Marie Goegg*, ouv. cité, p. 101-104.

¹⁶⁷⁴ Voir *Le Progrès de Lyon*, 29 septembre 1868.

¹⁶⁷⁵ Voir les résolutions finales du deuxième congrès de la Paix, *Les Etats-Unis de l'Europe*, n°39, 30 septembre 1868.

¹⁶⁷⁶ La première est Fräulein Wrangel, qui félicite Mmes Goegg et Barbet, ainsi que les hommes qui soutiennent la cause des femmes ; ensuite Mme Alexeiev – pseudonyme de Ekaterina Bartenev, venue avec son mari – porte un toast aux femmes russes persécutées pour leur engagement émancipateur ; enfin Virginie Barbet souhaite l'extension de la révolution espagnole (Voir Bertha RAHM, *Marie Goegg...*, ouv. cité, p. 101).

correspondance avec les dames et s'occuper de ce qui concerne les droits des femmes. La relative modération de Marie Goegg lui a certes permis d'être entendue dans une certaine mesure au sein de la Ligue, mais la question des femmes demeure bien à part et les femmes ne sont finalement reconnues dans la Ligue qu'en tant que membres de l'AIF, n'ayant de légitimité qu'en tant que spécialistes de leur propre cause. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que – passée d'actualité – la question de l'égalité des sexes ne soit plus abordée dans les résolutions du congrès suivant, tenu à Lausanne en 1869. Marie Goegg s'y retrouve la seule femme à faire un discours – toujours sur le sujet de l'émancipation, discours qui a d'ailleurs peu de retentissement dans la presse¹⁶⁷⁷.

L'AIF poursuit cependant ses activités. On ne dispose d'aucune archive permettant d'établir la liste de ses membres, et il est même impossible d'en évaluer le nombre, les comptes-rendus publiés étant toujours discrets sur ce point¹⁶⁷⁸. On connaît seulement quelques femmes dont les noms reviennent de temps à autre dans ces mêmes comptes-rendus¹⁶⁷⁹, et qui sont sans doute les membres ou sympathisantes les plus actives de chaque pays. Hormis les Suissesses, les plus nombreuses, on peut signaler pour l'Allemagne les noms de Rosalie Schönwasser et de Julie Kühne (de Stettin) ; pour l'Italie, ceux de Mlle Greca de Benedetti (à Turin) et de Désirée Gay (à Genève puis à Turin) ; pour la France, ceux de Julie Daubié¹⁶⁸⁰ et Louise Bader – qui n'ont peut-être été que de simples sympathisantes – et de Mmes Léon Richer et Charles Guillon, correspondantes officielles. Toutes les membres de l'AIF n'appartiennent pas à la Ligue Internationale : ainsi Désirée Gay fait partie du groupe qui se retire de la Ligue après le congrès de 1868, pour fonder autour de Bakounine l'Alliance Internationale de la Démocratie Socialiste, qui devient ensuite une section de l'AIT¹⁶⁸¹. La présence de personnes extérieures et de dissidentes a dû aider l'AIF à obtenir une certaine indépendance. C'est sans doute pour renforcer cette indépendance que Marie Goegg fait le

¹⁶⁷⁷ Marie Goegg tente d'expliquer le faible nombre de femmes présentes à Lausanne par la préparation de l'Assemblée Générale de l'ADF à Cassel, qui mobilise les Allemandes. Ceci n'explique pas la désaffection des Françaises, Suissesses, Italiennes, Russes, etc...

¹⁶⁷⁸ Le compte-rendu de l'assemblée générale de mars 1870 indique seulement qu'il existe à cette date « une quinzaine de comités locaux » (Bertha RAHM, *Marie Goegg...*, ouv. cité, p. 117).

¹⁶⁷⁹ Voir les extraits reproduits dans Bertha RAHM, *Marie Goegg...*, ouv. cité.

¹⁶⁸⁰ Julie Daubié envoie une lettre à l'assemblée de l'AIF du 27 mars 1870, demandant que l'AIF se donne pour objectif la recherche en paternité (Bertha RAHM, *Marie Goegg...*, ouv. cité, p. 125).

¹⁶⁸¹ Jules et Désirée Gay sont parmi les 84 personnes qui signent le premier programme de l'Alliance internationale (voir Jacques FREYMOND (dir.), *Etudes et documents sur la Première Internationale en Suisse*, Genève, librairie Droz, 1964, p. 205). En mars 1870, Désirée Gay envoie depuis Turin une lettre à l'assemblée de l'AIF, suggérant que les sociétaires soient appelées à proposer des solutions concrètes pour l'émancipation des femmes, qui seraient publiées dans un bulletin mensuel (Bertha RAHM, *Marie Goegg...*, ouv. cité, p. 125-126).

projet de fonder son propre journal¹⁶⁸². Le 1^{er} mars 1869 paraît ainsi le premier numéro du *Journal des Femmes. Politique, Economie sociale, Arts et Littérature*, édité à la fois à Genève et à Paris par Marie Goegg et un certain Louis Bouyon. La première est responsable de la rédaction et de l'administration à Genève, tandis que le second est gérant et responsable de l'édition à Paris. Ce dernier avait tenté en mai 1868 de lancer seul un journal pour les femmes¹⁶⁸³, sans succès. Peut-être propose-t-il à Marie Goegg un apport financier appréciable ; de plus, la législation en vigueur autant en Suisse qu'en France ne permet pas à une femme de prendre la responsabilité officielle d'un journal politique, or il est important pour Marie Goegg de pouvoir parler de politique. Leur déclaration de principes commune montre d'emblée que le compromis sera difficile entre les positions conservatrices de Bouyon et les aspirations émancipatrices de Goegg. Celle-ci affirme ainsi que « dans la revendication de l'égalité des droits pour la femme, égalité que nous proclamons nécessaire, indispensable, nous consentons provisoirement, tout en les maintenant en principe, à laisser à l'arrière-plan les droits politiques, jusqu'au jour où, régénérée par une éducation rationnelle et rendue par l'exercice de ses droits civils au sentiment de sa véritable dignité, la femme comprendra ses devoirs de citoyenne aussi fortement que ceux de fille, de femme et de mère »¹⁶⁸⁴. Par ailleurs, Goegg et Bouyon ont des conceptions politiques diamétralement opposées : la première est favorable à une démocratie sociale, tandis que le second est hostile à toutes les idées socialistes. Le premier numéro se targue de l'appui de Louis Blanc, de Paule Mink et Maria Deraismes, dont des lettres sont publiées, mais peu de femmes participent en définitive au journal¹⁶⁸⁵. Dès le quatrième numéro, la mention « s'adresser à Mme Goegg » a disparu, signalant l'échec de la collaboration avec le rédacteur français. Celui-ci ne parvient d'ailleurs

¹⁶⁸² Marie Goegg ne publie d'ailleurs presque plus rien dans *Les Etats-Unis de l'Europe* après son article sur l'émancipation des femmes : est-ce un choix de sa part, ou est-ce la décision des rédacteurs, qui ne veulent pas trop compromettre leur journal sur un thème qui risque de leur faire perdre des lecteurs, voire des adhérents ?

¹⁶⁸³ Seul le numéro prospectus est paru, daté du 15 mai 1868. Il s'agit alors d'un journal hebdomadaire, non politique, dont le rédacteur – inconnu par ailleurs – semble poursuivre un objectif essentiellement lucratif, en proposant une publication très moralisante et didactique. Selon sa déclaration d'intention : « Ce qu'il faut, concurremment avec l'instruction sérieuse des filles, c'est une publication qui aille trouver fréquemment la femme à son foyer, dont elle s'éloigne rarement, qui l'occupe quelques instants, en langage approprié à sa nature, de sujets élevés, des progrès accomplis ou poursuivis, des combats livrés par les hommes au milieu desquels se trouvent ceux qui lui sont chers. Il faut qu'elle lise de nécessaires vérités sur l'éducation frivole et factice que trop souvent elle a reçue et qu'elle ne doit pas transmettre à ses enfants. Il faut que son esprit s'affranchisse, que sa foi s'épure et que son âme s'élève librement vers Dieu ; il faut enfin qu'elle pense avec nous et vive de notre vie morale, sans sortir cependant du rôle qui lui a été tracé par l'éternelle sagesse ».

¹⁶⁸⁴ *Le Journal des Femmes*, n°1, 1^{er} mars 1869. Le rythme de parution est bimensuel.

¹⁶⁸⁵ Julie d'Herment, qui signe la rubrique politique en début de journal, est vraisemblablement un pseudonyme de Louis Bouyon. Au fil des numéros, ce dernier finit par émettre des réflexions de plus en plus acerbes sur les idées de Paule Mink, Maria Deraismes, Julie Daubié.

à maintenir le journal que quelques semaines de plus¹⁶⁸⁶, tandis que Marie Goegg trouve asile dans les colonnes du *Droit des Femmes*, où elle se montre l'une des collaboratrices les plus revendicatives, notamment concernant le droit de vote (voir chapitre III).

L'assemblée générale de l'AIF, tenue le 27 mars 1870 à Genève, fournit un bilan rétrospectif des activités de l'association¹⁶⁸⁷. Celle-ci a, depuis 1868, envoyé diverses requêtes et pétitions demandant la modification du statut légal des femmes, entre autres auprès du Conseil national suisse, des Cortes Espagnoles, de la Chambre des députés italienne, du Parlement anglais. Diverses circulaires et brochures ont été éditées, afin de rassembler des fonds pour la fondation d'un collège de filles. Le discours fait par Marie Goegg lors de cette assemblée permet aussi de mesurer le chemin qu'elle a personnellement parcouru depuis sa première intervention dans *Les Etats-Unis de l'Europe*, deux ans auparavant. En exposant les objectifs de l'association, la présidente de l'AIF se fait beaucoup plus explicite et radicale. Elle revendique avant tout l'égalité des droits dans l'instruction, la liberté de travail pour les femmes et l'égalité dans le salaire à la tâche égale de travail ; elle demande l'égalité des droits civils et économiques, y compris dans le mariage. Enfin, la question des droits politiques n'est plus ni éludée ni reportée :

« Nous arrivons enfin aux droits politiques, également revendiqués au nom de la justice par l'Association Internationale des Femmes, bien que cette soi-disant prétention de notre part soulève en certains endroits une forte opposition. (...) Il est historiquement notoire que, dans tous les temps, les classes privilégiées qui ont eu le droit de faire les lois, n'ont à peu près pensé qu'à elles-mêmes, et ont traité les individus des autres classes comme des gens corvéables et imposables à merci, dignes de toutes peines et tous les ridicules s'ils élevaient la voix pour se plaindre. Plus il y avait d'élus et de déshérités, plus grande était la souffrance publique. Aujourd'hui, un grand changement s'est opéré ; chaque homme, égal devant la loi, a le droit d'élire ses représentants et d'être élu lui-même (...) C'est donc au vote politique, si péniblement conquis, que les hommes doivent l'heureux changement qui les réunit sous les mêmes lois ; c'est le vote politique qui a fait cesser une grande partie des criants abus qui dégradaient la société ; c'est grâce au vote politique, autrement dit « suffrage universel », mot illusoire aussi longtemps que les femmes n'y participeront pas, qu'ont eu lieu les progrès et les améliorations sociales qui nous réjouissent, mais qui, nous le répétons, sont très insuffisantes. La conclusion naturelle est donc celle-ci : nous réclamons le droit de vote parce que toute amélioration est sortie de l'exercice de ce droit ; parce qu'il est temps aussi pour nous de n'être plus une classe ; parce que nous sentons la nécessité d'avoir nos idées présentées dans les Conseils, dans les Commissions, partout où il y a une discussion humanitaire ; parce que nous aussi nous voulons être des citoyennes et partager la tâche des

¹⁶⁸⁶ Le dernier numéro paru est le n°7, daté du 5 juin 1869.

¹⁶⁸⁷ Voir « Bericht der ersten Generalversammlung des Internationalen Frauenbundes vom 27. März 1870 », cité dans Bertha RAHM, *Marie Goegg...*, ouv. cité, p. 107-130.

citoyens, nos frères ! Voilà Mesdames et Messieurs, l'exposé des principes pour lesquels nous travaillons. Nous défendons l'autonomie de la femme ; nous voulons faire reconnaître et respecter son individualité, nous le faisons au nom de l'équité et de la morale (...) »¹⁶⁸⁸

Cette évolution que l'on relève dans les propos de Marie Goegg entre 1868 et 1870 peut-être interprétée comme la conséquence d'un pragmatisme stratégique. En effet, son discours très modéré des débuts – bien que déjà beaucoup plus progressiste que celui de Clémence Royer – correspond à la phase où Marie Goegg commence d'avancer prudemment ses pions pour la fondation d'une association, projet pour lequel elle a besoin de l'assentiment et du soutien d'au moins une partie des hommes de la Ligue Internationale. Par la suite, l'AIF fonctionnant par ses propres moyens, sa présidente peut se permettre d'abandonner le discours conventionnel sur le féminin et d'aborder la question des droits des femmes du point de vue de l'universalité et de la logique démocratique. Les sources dont nous disposons ne nous permettent pas de savoir si ces positions font l'unanimité au sein de l'AIF. Toujours est-il que l'association semble être demeurée de dimensions modestes et d'une efficacité peu probante. Affectée par la guerre franco-allemande de 1870-1871, elle périclité ensuite, même si elle perdure officiellement encore durant quelques années.

II.3. Sous le patronage des hommes

Comme l'explique Louise Otto-Peters pour justifier le principe de *Selbsthilfe*, la présence des hommes dans une association mixte représente toujours un danger potentiel, car nombreux sont ceux qui souhaitent y transposer les habituels schémas de domination masculine. Grâce à l'expérience et l'intransigeance de la présidente de l'ADF, l'association réussit donc à se libérer de la tutelle de Korn, et à se prémunir contre une possible prise de pouvoir par les hommes. En France, la Société pour la Revendication des Droits de la Femme ne parvient sans doute à concilier mixité et égalité, qu'en sélectionnant des membres masculins qui adhèrent sans réserve aux principes de l'association, et acceptent de rester à l'arrière-plan. La personnalité d'André Léo a certainement aussi dû aider la Société de Revendication à conserver sa radicalité. Enfin, l'AIF parvient également à fonctionner sans recourir aux hommes, et même à combattre victorieusement une initiative concurrente. Celle-ci émane d'un certain Jean Gay qui, le 18 septembre 1868, annonce la création à Genève d'un

¹⁶⁸⁸ Discours de Marie Goegg le 27 mars 1870 à Genève, publié dans *Les Etats-Unis de l'Europe*, n°4, avril 1870 et dans *Le Droit des Femmes*, n°49, 3 avril 1870. Il est aussi reproduit dans Bertha RAHM, *Marie Goegg...*, ouv. cité, p. 44.

Congrès permanent ayant pour objet l'étude de la question des droits de la femme¹⁶⁸⁹. Dès le mois de novembre, Marie Goegg a réussi à mettre ce projet sous tutelle : ce « Congrès permanent » se transforme en « Ligue suisse pour la revendication des droits de la femme », qui est définie comme une section de l'AIF, et dont la première assemblée se tient en présence de Marie Goegg¹⁶⁹⁰. Il faut souligner que – hormis les cas des congrégations religieuses – des organisations non mixtes ou dirigées par des femmes sont tout à fait exceptionnelles pour les contemporains, alors que les associations exclusivement masculines sont très courantes et considérées comme normales. Rien d'étonnant donc à ce que quelques hommes cherchent à prendre en main des structures dévolues à la « question des femmes » ou même à la défense des droits des femmes. Dans ces conditions, il ne s'agit pas bien sûr pour eux de soutenir l'émancipation des femmes par elles-mêmes mais de contribuer à leur affranchissement, selon ce qu'eux-mêmes estiment juste et raisonnable. L'association fondée à Berlin par le Docteur Lette, comme l'association fondée à Paris par Léon Richer, illustre cette volonté de contrôle par les hommes : ceux-ci entendent intégrer les femmes aux évolutions modernes de la nation, du libéralisme politique, tout en préservant les fondements d'un ordre social qui leur paraît indépassable. Je montrerais toutefois comment, même dans de tels cadres, les femmes parviennent à se faire entendre, voire à s'imposer – à condition de respecter certaines règles du jeu.

II.3.1. L'Association Lette pour l'emploi des femmes

L'Association pour la promotion de l'emploi des femmes (*Verein zur Förderung der Erwerbsfähigkeit des weiblichen Geschlecht*) est plus connue sous le nom d'Association Lette (*Lette-Verein*), du nom de son fondateur, le Dr. Adolf Lette¹⁶⁹¹. Ce dernier, ancien représentant prussien au parlement de Francfort en 1848, et ancien député au parlement prussien, est un partisan du libéralisme économique en même temps qu'un « philanthrope ». Dans les années 1860, il préside l'Association centrale prussienne pour le bien-être des classes laborieuses (*Preussischer Centralverein für das Wohl der arbeitenden Klassen*) dont l'objectif est de résoudre la « question sociale », tout en combattant le socialisme et le

¹⁶⁸⁹ Lettre de Jean Gay, *Les Etats-Unis d'Europe*, n° 39, 30 septembre 1868, p. 156. Il s'agit probablement du fils de Jules et Désirée Gay.

¹⁶⁹⁰ *Les Etats-Unis d'Europe*, n° 48, 29 novembre 1868. Par la suite, on n'entend plus parler de cette Ligue Suisse.

¹⁶⁹¹ Sur cette association, voir Herrad U. BUSSEMER, *Frauenemanzipation...*, ouv. cité, et Ute GERHARD, *Unerhört. Die Geschichte der deutschen Frauenbewegung*, Hamburg, Rowohlt, 1990, p. 83-90.

communisme¹⁶⁹². Dans le cadre de cette association berlinoise, dirigée par des hommes, Adolf Lette cherche des solutions au problème posé à la bourgeoisie par ses filles sans dot, ses veuves appauvries, et ses femmes restées célibataires. En 1865, il expose dans la presse et dans un ouvrage¹⁶⁹³ ses idées pour ouvrir de nouvelles carrières aux femmes, et améliorer les conditions de travail dans les branches où elles sont déjà présentes. Ces mêmes idées sont débattues en novembre 1865 par les dirigeants du *Preussischer Centralverein*, entre hommes uniquement¹⁶⁹⁴. Il s'agit de promouvoir l'emploi des « filles des classes moyennes et instruites » (« *die Töchter der mittleren und gebildeten Stände* ») dans des métiers correspondant à la fois à leur « nature » et à leur expérience sociale, sans pour autant faire du travail professionnel un instrument d'émancipation : selon ces économistes et « philanthropes », la destinée normale des femmes reste le mariage et la maternité ; elles ne doivent en aucun cas risquer de faire concurrence aux hommes en envisageant les mêmes carrières qu'eux. Suite à ces conclusions, Lette lance un appel pour former une association sur le modèle de la « *Society for promoting the employment of women* » de Londres. Il est bien précisé qu'il ne s'agit que de résoudre des problèmes d'ordre pratique, et qu'une telle association n'aurait nullement pour but de permettre aux femmes de transformer leur rôle social et leur statut dans la sphère publique. Le 27 février 1866, environ trois cents personnes – majoritairement des hommes de professions libérales et commerçantes – se réunissent à Berlin et fondent l'Association pour la promotion de l'emploi des femmes, présidée par Adolf Lette. Si les femmes adhérentes peuvent voter, elles ne sont pas éligibles au bureau directeur, composé de vingt hommes – en partie des personnalités qui soutiennent financièrement l'association. Ce bureau choisit ensuite quelques membres d'associations amies – en premier lieu le *Central Preussischer Verein* – ainsi que cinq femmes membres du *Lette-Verein*, pour élire l'administration de l'association, théoriquement mixte. En réalité, sur les six postes à pourvoir, un seul, celui de secrétaire, est confié à une femme.

¹⁶⁹² C'est ce qu'explique l'organe de cette Association, *Der Arbeiterfreund*, 1. Jg 1863, n°1. Ce journal propose des articles de science économique et sociale, encourage les associations coopératives et mutuelles de travailleurs et de consommateurs, rapporte les progrès de la formation et de la moralisation des classes laborieuses, et présente des projets de réformes.

¹⁶⁹³ Adolf LETTE, *Denkschrift über die Eröffnung neuer und die Verbesserung der bisherigen Erwerbsquellen für das weibliche Geschlecht*, Berlin, 1865.

¹⁶⁹⁴ « Protokoll der Sitzung des Vorstands und des Ausschusses des Centralvereines vom 8. November 1865 sowie Verhandlung der zur Berathung über die Erweiterung und Verbesserung der Erwerbsgebiete der Frauen niedergesetzten Special Kommission vom 15. November 1865 », *Der Arbeiterfreund*, 3.Jg, 1865, 4. Heft. Ces mêmes dirigeants organisent un débat public sur ce thème le mois suivant, lors duquel uniquement des hommes semblent être intervenus, si l'on en croit du moins le compte-rendu donné dans « Öffentliche Besprechung über die Erwerbsgebiete des weiblichen Geschlechts », *Der Arbeiterfreund*, 3. Jg, 1865, 4. Heft.

C'est Jenny Hirsch, la seule femme à jouer un rôle important dans l'Association Lette, qui obtient ce poste de secrétaire. Après avoir participé à la fondation de l'ADF à Leipzig en octobre 1865, et commencé de codiriger le journal *Neue Bahnen*, elle a en effet préféré s'engager dans l'association berlinoise. Peut-être y a-t-elle trouvé un cadre correspondant mieux à ses propres idées, plus modérées que celles de Louise Otto. Peut-être aussi a-t-elle privilégié une solution répondant mieux à ses besoins matériels : alors que le fonctionnement de l'ADF repose entièrement sur le bénévolat, le Lette-Verein dispose de moyens suffisant pour rémunérer sa secrétaire. Jenny Hirsch, qui dispose de nombreux contacts dans la presse, assure la publicité du Lette-Verein¹⁶⁹⁵. Plusieurs journaux et revues¹⁶⁹⁶ relaient les informations transmises sur les activités de l'association, ce qui nous permet de reconstituer une partie de celles-ci, les archives ayant là aussi été détruites. L'Association Lette organise des campagnes de propagande pour convaincre l'opinion de la nécessité du travail salarié des femmes des classes moyennes, et pour promouvoir des activités où celles-ci sont encore peu présentes. En 1868, une Exposition Industrielle Féminine est ainsi organisée à Berlin, afin de valoriser les produits artisanaux et mécaniques conçus et fabriqués par des ouvrières qualifiées. Pour prolonger cette entreprise, un « Bazar féminin », le Viktoria-Bazar, est créé sous la protection de la Kronprinzessin de Prusse : il s'agit d'une sorte de coopérative d'achat et de vente d'objets et d'œuvres d'art exclusivement issus de mains de femmes. L'Association soutient aussi – mais avec un succès relatif – la création de formations professionnelles dans les métiers du commerce et de l'industrie, s'inspirant en partie de la Société pour l'Enseignement professionnel des filles parisienne. Elle cherche à venir en aide aux célibataires venues travailler à Berlin, notamment en organisant des logements et des restaurants « pour dames ». Enfin, l'activité majeure de l'Association Lette consiste à placer les femmes recherchant un emploi.

L'Association Lette ambitionne non seulement de jouer un rôle à l'échelle de toute la Prusse, voire au-delà, mais aussi de démontrer que l'Allemagne tient son rang face aux efforts observés dans les autres pays européens pour résoudre la « question des femmes ». Celle-ci est en effet toujours d'actualité dans cette deuxième partie des années 1860, et pour cause. Le refus de tous les acteurs politiques et sociaux d'appliquer les principes démocratiques aux femmes, et leur obsession à considérer ces dernières comme une catégorie à part, font que les

¹⁶⁹⁵ Jenny HIRSCH, *Die Geschichte...*, ouv. cité.

¹⁶⁹⁶ Outre *Der Arbeiterfreund*, c'est par exemple le cas du *Magazin für die Literatur des Auslandes*, de Josef Lehmann ; du magazine *Bazar*, dont Jenny Hirsch a été collaboratrice ; de l'hebdomadaire *Grenzboten* ; du journal berlinois *Vossische Zeitung*, rédigée par Hermann Klette.

femmes ne peuvent que poser problème : leur existence réelle et leurs aspirations personnelles contredisent constamment le rôle qu'on leur assigne. L'irrésolution durable de cette « question des femmes » est donc symptomatique des impasses d'un libéralisme qui dénie la liberté individuelle, d'une pseudo-démocratie incapable de concevoir une égalité concrète. Dans l'exposé qu'elle fait lors de l'assemblée générale de 1868, Jenny Hirsch – première femme à prendre la parole à la tribune, deux ans après la fondation de l'association – compare longuement la situation allemande avec celle des pays voisins. Elle légitime aussi l'existence et le fonctionnement du Lette-Verein par référence à l'ADF : tout en reconnaissant le mérite et l'utilité de l'association de Louise Otto-Peters, elle condamne le principe de *Selbsthilfe*, estimant que les femmes ne peuvent se dispenser du concours des hommes¹⁶⁹⁷. A force de donner ainsi des gages de modération, il semble que Jenny Hirsch soit progressivement parvenue à s'imposer parmi les dirigeants de l'association. Elle en est en effet devenue l'une des principales porte-paroles, par ses articles dans la presse, puis par son discours de 1868. Par ailleurs, le fonctionnement interne change après la mort de Lette en 1868 : son successeur, le professeur d'économie Franz von Holtzendorf accepte une révision des statuts, qui prévoient désormais l'élection paritaire de femmes et d'hommes au bureau directeur. Ainsi, l'assemblée générale de 1869 élit dix hommes et dix femmes à cette fonction¹⁶⁹⁸. Forte des contacts qu'elle entretient avec plusieurs autres associations récemment fondées pour la promotion du travail féminin¹⁶⁹⁹, l'Association Lette prend l'initiative d'un congrès rassemblant ces différents groupes, venus de toute l'Allemagne. Réuni les 5 et 6 novembre 1869 à Berlin, ce congrès débouche sur la formation d'une Fédération des associations culturelles et professionnelles féminines (*Verband deutscher Frauenbildungs- und Erwerbsvereine/VDF*), dont le Lette-Verein prend la tête. Deux observatrices de l'ADF, Auguste Schmidt et Henriette Goldschmidt, se sont également rendues à cette manifestation¹⁷⁰⁰, ce qui est l'occasion de part et d'autre de réitérer les spécificités de chaque association – révélant ainsi la rivalité qui les oppose. Franz von Holtzendorff précise qu'il ne s'agit pas de débattre sur la « question des femmes » dans tous ses aspects, ni de former une

¹⁶⁹⁷ Jenny HIRSCH, « Die Bestrebungen zur Förderung der Erwerbsfähigkeit des weiblichen Geschlechts. Vortrag in der Generalversammlung des Vereins zur Förderung der Erwerbsfähigkeit des weiblichen Geschlechts, *Der Arbeiterfreund*, 5.Jg, 1868, p. 188-212.

¹⁶⁹⁸ Je n'ai pas pu retrouver les noms des élu-e-s en question. Il n'est pas non plus possible de dire si ce changement a eu un impact particulier sur le fonctionnement de l'association.

¹⁶⁹⁹ Voir le tableau recensant ces associations, dans Herrad U. BUSSEMER, *Frauenemanzipation...*, ouv. cité, p. 96-99. Les associations avec lesquelles le Lette-Verein a le plus de liens sont celles de Königsberg, Danzig, Hambourg, Hanovre et Brême. Certaines – comme celle de Hambourg – sont également liées à l'ADF.

¹⁷⁰⁰ Voir « Der Frauentag in Berlin », *Grenzboten*, n°47, novembre 1869.

organisation représentant l'ensemble du mouvement des femmes dans toute l'Allemagne. De leur côté, Auguste Schmidt et Henriette Goldschmidt expliquent que l'ADF ne saurait adhérer à une structure chapeautée par le Lette-Verein sans renoncer au précieux principe de *Selbsthilfe*¹⁷⁰¹. Elles reprochent également à l'association berlinoise d'exclure les ouvrières de ses préoccupations.

Quoi qu'il en soit, le congrès remporte un succès suffisant pour qu'une assemblée générale bisannuelle soit prévue, ainsi que la création d'un journal qui relierait toutes les associations. Ce journal, un mensuel, paraît pour la première fois le 1^{er} avril 1870, sous le titre *Der Frauen-Anwalt* (« L'Avocat des Femmes »). La rédactrice en chef est Jenny Hirsch, et de nombreuses femmes y apportent leurs contributions. Ce journal atteste donc d'une certaine évolution du Lette-Verein, en montrant que certaines des femmes qui en sont membres ont réussi à se réappropriier – au moins en partie – cette entreprise qui, dans ses débuts, était exemplaire de la domination masculine. En tant qu'organe de la Fédération des associations culturelles et professionnelles féminines – *Der Frauen-Anwalt* témoigne dans son contenu d'une certaine liberté de parole et d'une diversité d'opinions. D'ailleurs, plusieurs des collaboratrices sont aussi, ou ont été, membres de l'ADF et importent des idées familières de cette association – bien que cette dernière ne soit pas membre de la Fédération. Toujours implicitement présente, l'idée d'une spécificité des femmes est cependant le plus souvent reléguée à l'arrière-plan, au profit d'une approche « humaniste » de la question, censée gagner l'intérêt des hommes autant que celui des femmes : « Mais nous devons explicitement souligner que le journal n'est pas destiné en priorité à un cercle de lectrices. Nous ne retenons pas le point de vue spécifiquement féminin mais le point de vue humain en général, et c'est pourquoi nous ne lui souhaitons pas seulement beaucoup de lectrices mais tout autant de lecteurs »¹⁷⁰². Les rédactrices respectent toutefois certaines limites, ne se risquant notamment jamais à aborder la question des droits civils et encore moins politiques. Le seul domaine où elles se sentent à l'aise est celui du travail, avec ce leitmotiv : « Dorénavant, la femme ne doit plus être exclue d'aucune sorte de travail pour lequel elle a réellement prouvé son aptitude, qu'il s'agisse d'un travail de nature manuelle ou intellectuelle. Pour parvenir à ce but, il est nécessaire de suivre deux voies : l'une qui lui ouvrira la porte des domaines professionnels qui lui étaient fermés jusqu'alors, l'autre qui l'éduquera et la formera suffisamment pour

¹⁷⁰¹ Voir Herrad U. BUSSEMER, *Frauenemanzipation...*, ouv. cité, p. 117.

¹⁷⁰² Luise BÜCHNER, « Der Frauen-Anwalt », *Der Frauen-Anwalt*, n°1, avril 1870.

chaque sorte de travail »¹⁷⁰³. Elles se situent ainsi dans la droite ligne de l'idée contemporaine selon laquelle le travail – tel qu'il est idéalisé – permettra l'intégration de tous les membres de la société dans une même communauté de valeurs, dans un projet d'avenir commun.

II.3.2. Autour de Léon Richer et du Droit des Femmes

Comme il a été mentionné plus haut, le journal *Le Droit des Femmes* se met un temps au service de la Société pour la Revendication des Droits des Femmes fondée par André Léo et ses proches. Toutefois, Léon Richer – et, dans une moindre mesure, ses collaboratrices – aspire rapidement à jouer un rôle prééminent dans le mouvement de revendication qui se met en place. Les propos tenus dans *Le Droit des Femmes* tendent ainsi à minimiser ou occulter les activités – voire l'existence même – de ladite Société. Après quelques projets menés à la seule initiative du journal, Léon Richer finit par déclarer en décembre 1869 qu'il faut fonder une Ligue de femmes, en passant totalement sous silence le fait qu'il en existe déjà une :

« Nous engageons fortement, pour notre part, les femmes de toutes classes à s'entendre, à s'unir, à s'associer. C'est par ce moyen seulement qu'elles parviendront à s'affranchir des entraves que de vieilles habitudes, plus encore peut-être que nos lois, accumulent autour d'elles. Qu'elles fondent une Ligue de femmes, ligue sérieuse, entendue, sagement conduite. Il serait très facile de former en France, comme cela se pratique ailleurs, une association qui aurait pour but unique l'affranchissement moral, intellectuel et civil de la femme. Pourquoi, par exemple, ne se rattacherait-on pas, d'une façon quelconque, à l'association internationale fondée avec tant de succès à Genève par Mme Marie Goegg ? (...) Pour faciliter l'organisation de cette alliance, nous proposons d'abord la création d'une « Ligue française ». Mieux encore : habitant Paris, nous sommes prêts à faciliter la fondation d'un Groupe parisien. Dans chaque ville de France, des groupes semblables se formeraient. Le programme serait : « Revendication des droits de la femme » ; la devise : « toutes pour une, une pour toutes ». Que pense-t-on de ce projet ? C'est aux femmes à nous le dire. Nous les en supplions ! qu'elles comprennent l'immense intérêt, nous oserons dire la portée formidable d'une semblable association ! »¹⁷⁰⁴

Alors qu'il a pris en exemple, au début de son article, les ouvriers organisés entre eux pour lutter contre le patronat, Léon Richer ne semble nullement gêné d'intervenir en tant qu'homme pour inciter les femmes à s'unir contre la domination masculine – de la façon qu'il juge convenable. Non seulement il ne laisse pas l'une de ses collaboratrices se faire la porte-parole de « son » idée, mais il semble bien prêt à prendre la direction d'une telle initiative, pour peu qu'un nombre suffisant de femmes l'approuvent et le suivent. Bien éloigné du contenu militant et théorique des deux manifestes d'André Léo, son article est marqué par un

¹⁷⁰³ *Ibidem*.

¹⁷⁰⁴ Léon RICHER, « L'Action », *Le Droit des Femmes*, n°35, 25 décembre 1869.

ton très paternaliste et une présentation simpliste, par lesquels Léon Richer pense sans doute mieux toucher toutes les catégories de femmes, même les plus ignorantes de l'action collective¹⁷⁰⁵.

Le 8 janvier 1870, il reprend son idée en proposant aux femmes qui n'osent s'exposer de former une sorte de « franc-maçonnerie » discrète¹⁷⁰⁶. En avril enfin, Léon Richer déclare que son idée « a fait son chemin dans l'esprit d'un certain nombre de nos lectrices », et que, « grâce à l'intelligent concours de quelques femmes dévouées, [s]on vœu le plus cher va enfin se réaliser ». D'emblée, l'association qui est censée se former en faveur des femmes est donc présentée comme la chose du rédacteur – qui conserve dans son article son ton condescendant envers celles qu'il veut organiser presque malgré elles¹⁷⁰⁷. Il expose dans le même numéro les statuts de l'Association pour le droit des femmes, dont le but est « d'organiser l'agitation légale et faire une propagande active pour préparer les esprits, tant masculins que féminins, à comprendre la légitimité d'une revendication progressive des droits inhérents à toute personne humaine, dont nos lois ont déshérité les femmes »¹⁷⁰⁸. Les principes énumérés semblent refléter des débats internes entre l'idée pure et simple d'égalité et universalité des droits et celle d'une différence des sexes qu'il faudrait impérativement reconnaître et préserver. On y lit en effet que « la femme, en tant que personne humaine, doit être libre et autonome », qu'elle « doit être considérée sinon comme *identique* à l'homme, du moins comme son *équivalente* dans l'humanité : c'est l'égalité dans la dissemblance » ; enfin « les fonctions des deux sexes dans le milieu social et dans la famille peuvent être parfois distinctes, suivant les aptitudes ou les vocations de chacun, mais on ne saurait les prétendre supérieures ou inférieures les unes aux autres. Celles qui incombent spécialement à la femme sont aussi utiles, aussi nobles, aussi élevées que celles que remplit ordinairement l'homme : c'est l'égalité dans la diversité ». Dans la mesure où, pour être membre, il faut reconnaître « le principe de l'égalité des deux sexes devant la morale comme devant la loi », on peut penser que l'Association garde ouverte la possibilité d'agir ultérieurement en faveur de l'égalité politique, mais cette perspective n'est pas explicite. Dans l'immédiat, les buts déclarés sont

¹⁷⁰⁵ Ainsi il entreprend de les rassurer quant à la teneur et aux buts de l'association : « La loi n'a rien à voir en ceci ; il ne s'agit pas de politique. C'est une pure question de morale, de justice ». Puis il leur explique : « Chaque adhérente, chaque associée paierait une cotisation. – Pourquoi ? Je vais vous le dire (...) » (*Ibidem*).

¹⁷⁰⁶ LÉON RICHER, *Le Droit des Femmes*, n°37, 8 janvier 1870.

¹⁷⁰⁷ Ainsi, il prévoit avec indulgence le cas de celles « qui trouveront longue et fatigante » la lecture des statuts et leur indique les articles les plus importants à comprendre (Léon RICHER, « A l'œuvre », *Le Droit des Femmes*, n°52 du 24 avril 1870).

¹⁷⁰⁸ *Ibidem*.

d'employer les ressources de l'Association à soutenir le journal *Le Droit des Femmes* et à organiser des conférences sur la question des femmes. Pour l'avenir, il est envisagé de créer des bibliothèques, des écoles, des lycées pour les filles, de fonder une caisse de secours pour les sociétaires malheureuses et des bourses pour jeunes filles méritantes. Ces dernières bourses seraient particulièrement réservées à celles qui feraient des études supérieures pour entrer dans des carrières jusque là réservées aux hommes. Léon Richer achève sa présentation en rappelant que c'est lui le « promoteur et organisateur » de l'Association et annonce qu'il y a en dehors de lui-même environ trente sociétaires, toutes des femmes. Il invite les lecteurs et les lectrices à devenir membres, en fixant eux-mêmes le montant de leur cotisation, et promet de respecter l'anonymat des femmes qui voudraient demeurer inconnues.

Les adhésions pourraient ne pas avoir afflué selon les désirs de Léon Richer : s'il annonce le 19 juin que l'Association a reçu 793 francs de souscriptions annuelles, il se garde bien de dire à combien de membres ce chiffre correspond¹⁷⁰⁹. Ce n'est que début juillet qu'est élu le comité central de direction de l'association pour le droit des femmes. Celui-ci comporte neuf femmes – Mmes Maria Deraismes, Amélie Bosquet, Léon Richer, Comtesse de Guyon, Euphémie Garcin, Nelly Lieutier, de Bovet (Louise Audebert), Marie Ferrand (couturière), et une anonyme – et huit hommes – MM. Léon Richer, Louis Jourdan (directeur du *Siècle*), Eugène Pelletan, Wladimir Gagneur, Charles Fauvety (*La Solidarité*), Eugène Garcin, Abac, Alcide Bonin¹⁷¹⁰. On le voit, Léon Richer a de nouveau réussi à faire jouer ses relations en s'adjoignant le soutien de deux députés (Pelletan et Gagneur) et de plusieurs journalistes. Toutefois, les numéros suivants du *Droit des Femmes* sont largement consacrés à la guerre déclarée à la Prusse, et l'Association disparaît quelques semaines plus tard, en même temps que le journal, sans avoir pu commencer à fonctionner.

Ce chapitre a permis d'examiner les diverses possibilités d'engagement collectif qui s'ouvrent à certaines femmes dans la deuxième moitié des années 1860, et de commencer à évaluer leur impact. Que ce soit en devenant oratrices ou bien membres d'associations, elles accèdent à des modes d'intervention publique bien plus dynamiques que ceux auxquels elles étaient réduites dans les années 1850. Bien sûr, seule une infime minorité de femmes a l'occasion de prendre la parole lors de conférences ou d'autres types d'assemblées, mais elles

¹⁷⁰⁹ Jeanne MERCOEUR [Léon Richer], « Association pour le droit des femmes », *Le Droit des Femmes*, n°60, 19 juin 1870. Il annonce aussi qu'une brochure a été tirée en cinq mille exemplaires pour diffuser les statuts.

¹⁷¹⁰ *Le Droit des femmes*, n°64, 17 juillet 1870.

peuvent alors atteindre des publics assez nombreux : selon Léon Richer, les conférences de Maria Deraismes auraient attiré chaque fois plusieurs centaines d'auditeurs, le *Frauenbildungsverein* de Leipzig remplit une salle de trois cents places, quant aux oratrices des réunions publiques, ce sont près de mille personnes qui les écoutent. Reste néanmoins à être entendues. Si toutes ont bénéficié de l'appui de réseaux, plus ou moins étendus selon les cas, – ce qui montre d'ailleurs *a contrario* qu'il est impossible à une femme de s'exprimer publiquement si elle est dépourvue de toute relation – elles n'ont guère pu se faire comprendre en dehors de leur cercle de proches. L'un des moyens approximatifs permettant d'estimer leur audience est de prendre en compte la renommée des hommes qui les entourent. Il s'avère logiquement que ce sont les femmes qui respectent le plus les catégories de genre qui disposent des soutiens les plus importants : ainsi Eugénie Niboyet, qui fait patronner sa Société de Protection Mutuelle par Emile Ollivier, Jules Favre, Jules Simon, etc... , ou encore Jenny Hirsch, qui accède sans doute à une plus grande reconnaissance aux milieux des notables du Lette-Verein qu'elle n'aurait pu le faire parmi les femmes de l'ADF. Inversement, celles qui prennent la parole uniquement en tant qu'individues, pour réclamer une véritable émancipation, c'est à dire l'accès sans restriction aux droits humains universels, ne sont secondées que par des hommes eux-mêmes marginalisés dans leurs propres organisations : les meilleurs exemples en sont la Société de Revendication et l'AIF, qui recrutent leurs membres masculins parmi les dissidents de l'AIT ou quelques démocrates dépourvus de poids politique. Quant à l'ADF, qui tente de jouer à la fois sur la revendication du féminin et sur celle des principes démocratiques, elle est ignorée des pouvoirs publics comme des élites sociales ; seuls quelques anciens quarante-huitards restés fidèles à leurs premiers idéaux l'aident à se maintenir sur la voie de la *Selbsthilfe*. En définitive, si l'engagement associatif a ouvert aux femmes de nouvelles possibilités d'action collectives et d'insertion dans l'espace public, ce n'est cependant pas dans ce cadre qu'elles peuvent faire entendre des idées réellement novatrices, qui seraient susceptibles de subvertir efficacement les normes du « féminin ».

Chapitre II. « Les ouvrières de l'avenir »... ?

« Les ouvrières de l'avenir » est le titre choisi par Maria Deraismes en novembre 1868 pour annoncer sa première série de conférences consacrée aux femmes. Elle se réfère par là à cette conception devenue quasiment un lieu commun depuis 1848 – et tout particulièrement au cours des années 1860 – selon laquelle les clés de l'avenir reposeraient dans les mains des femmes. Comme nous l'avons vu, cette idée est déclinée de plusieurs façons, selon les intérêts en jeu. La plupart des contemporains estiment que c'est en tant que mères et éducatrices, seules fonctions donnant aux femmes une existence sociale en accord avec leur « nature », que ces dernières ont un rôle déterminant : ce sont elles qui façonnent des générations futures et portent donc la responsabilité du progrès ou de la décadence. C'est dans cette perspective que les femmes sont incluses dans le projet national allemand comme dans le projet « libéral » français. C'est pourquoi les hommes sont prêts à admettre, voire à encourager une amélioration de l'instruction féminine, surtout dans les milieux hostiles à l'influence cléricale : j'ai cité à ce sujet des hommes aux positions politiques très diverses, de Victor Duruy à Jules Simon, du Dr. Lette à Ludwig Eckardt. Tout en reprenant ce point de vue, certaines femmes tentent d'aller plus loin, en expliquant que ce sont aussi les vertus spécifiques de « l'éternel féminin », selon l'expression de Louise Otto, qui confèrent à la Femme le pouvoir de régénérer la société, ou tout au moins d'apporter à l'œuvre de l'Homme un complément indispensable au progrès. Eugénie Niboyet et Auguste Schmidt par exemple, revendiquent ainsi ce qu'elles appellent « l'épanouissement des capacités naturelles des femmes », afin de légitimer l'obtention de nouveaux droits et la possibilité pour les femmes de participer – dans les limites imposées par leur « nature féminine » – à la vie de la Cité. Enfin, quelques femmes, essentiellement en France – je préciserai pourquoi il en va autrement en Allemagne – proclament que la société ne pourra progresser qu'en construisant une démocratie fondée sur la liberté et l'égalité des individus, sans aucune distinction de sexe : selon Jenny d'Héricourt, Maria Deraismes – avec des nuances – et surtout André Léo et celles qui l'entourent entre 1868 et 1870, si les femmes ont à jouer un rôle déterminant dans la construction de l'avenir, c'est en luttant à présent pour imposer une mise en œuvre radicale des idéaux démocrates, « le progrès [étant] dans l'accord des principes et des actes »¹⁷¹¹. Une

¹⁷¹¹ Maria DERAISMES, conférence « Le Progrès », faite au Grand Orient, le 17 février 1867, texte reproduit dans *Nos Principes...*, ouv. cité, p. 152.

fois rappelées ces diverses conceptions, il reste à souligner que les femmes peuvent bien se prétendre « ouvrières de l'avenir », que ce soit au nom du féminin ou du droit humain, elles ne pourraient l'être réellement qu'à la condition de se faire entendre, se faire reconnaître, et avoir une capacité d'action dans la sphère publique. Comme nous l'avons déjà observé précédemment, tout cela est loin d'être le cas.

Malgré tout, de nombreuses femmes s'efforcent de participer de manière visible aux débats contemporains, et il nous faut à présent examiner de plus près leurs diverses interventions dans cette deuxième moitié des années 1860. En étudiant l'un après l'autre les thèmes principaux sur lesquels elles s'engagent, j'essaierai de montrer la perspective politique dans laquelle elles se situent, l'identité ou les identités qu'elles mobilisent pour prendre la parole, les réactions des contemporains et la réception de leurs propos. J'ai expliqué dans le chapitre précédent dans quelles conditions certaines de ces femmes accèdent à de nouvelles formes d'expression, beaucoup plus collectives qu'auparavant. Il faut mentionner aussi la réapparition, en France comme en Allemagne, des pétitions de femmes sur des sujets d'intérêt général, qu'elles soient individuelles ou collectives, qu'elles soient rendues publiques ou directement adressées aux assemblées délibératives. Même si elles restent peu nombreuses, elles sont l'un des multiples témoignages du regain de revendications qui se produit durant les dernières années de la décennie. On peut dire en effet que, si même des femmes pétitionnent, c'est le signe de nouveaux espoirs pour tous de pouvoir peser sur la vie publique, en dehors du seul jeu électoral. Enfin je m'appuierai de nouveau beaucoup sur la presse dans ce chapitre, principalement sur les journaux d'opinion ouverts aux femmes et sur les journaux associatifs dont il a été question plus haut.

Nous verrons donc à présent les divers domaines dans lesquels des femmes prétendent oeuvrer publiquement pour un avenir politique et social meilleur, conforme à leurs aspirations. Je reprendrai ici la question du travail, déjà envisagée sous d'autres aspects dans la deuxième partie, car il s'agit d'un enjeu central de la période. En effet, le travail est considéré comme le fondement et la valeur suprême de la future société à construire, et les discussions publiques sur ce thème se multiplient, en lien avec la constitution et le développement des mouvements de travailleurs. Je montrerai, à travers quelques exemples, comment des femmes tentent d'imposer leur présence dans les débats menés autour du travail, soit qu'elles réagissent aux efforts des organisations ouvrières pour les exclure de l'emploi salarié, ou bien qu'elles s'organisent pour défendre par elles-mêmes de meilleures conditions de travail. Leur quête de solidarité reste cependant largement vouée à l'échec, dans la mesure

où les travailleurs organisés, comme les élites bourgeoises, n'entendent intégrer les femmes à la question du travail que de manière utilitariste, sans les associer aux objectifs ultimes qu'ils espèrent pour eux-mêmes. Puis j'examinerai comment les femmes engagées tentent de prouver qu'elles sont politiquement aptes à suivre, voire à révéler aux autres « le sens de l'Histoire », en étant actrices des changements politiques qui incarnent le Progrès aux yeux des contemporains. Cela se manifeste notamment dans le domaine religieux, malgré toutes les difficultés qui accompagnent la « conversion » des femmes à la libre-pensée. Il sera également question de la pensée démocratique qui conduit ces femmes engagées à une critique de l'ordre social existant, ainsi que, pour certaines, à une critique de ceux qui prétendent transformer cet ordre social tout en conservant les piliers patriarcaux. Enfin, je retracerai la participation des femmes aux débats sur la paix, la nation, la guerre, dans ces années 1866-1870 où les tensions s'accroissent entre la France et l'Allemagne. Nous verrons notamment dans quelles conditions les Françaises et les Allemandes qui revendiquent une identité « féminine » pour légitimer leur action publique privilégient alors soit la facette angélique et pacificatrice, soit la facette nationaliste de cette identité – que l'on soit en période de paix ou au moment du déclenchement de la guerre de 1870.

I Les travailleuses en quête d'une introuvable solidarité

La résurgence de mouvements ouvriers, après l'échec de ceux des années 1848-1850, signifie aussi la reprise de la propagande hostile au travail des femmes en général – et en particulier contre l'emploi des femmes prolétaires dans les systèmes de fabriques et dans les manufactures. Nous avons vu dans la partie précédente qu'une partie des élites bourgeoises libérales commençaient d'envisager favorablement l'emploi des femmes des classes moyennes – tout au moins des célibataires et des veuves, et dans des métiers bien « féminins ». En revanche, la figure de l'ouvrière – celle qui perd sa féminité parce qu'elle travaille aux côtés des hommes, souvent aux mêmes tâches qu'eux, et remet donc indirectement en cause leur virilité – suscite toujours les imprécations de tous côtés : la bourgeoisie continue de lui imputer la dégénérescence des mœurs et de la « race », mais, à la fin des années 1860 comme déjà en 1848, ce sont les travailleurs organisés qui se déchaînent le plus contre celle qu'ils présentent à la fois comme une concurrente et une victime. Comme

l'explique Katherine Blunden¹⁷¹², qui analyse la diffusion de l'idéologie bourgeoise dans le prolétariat, les ouvriers prétendent assigner leurs femmes et leurs filles au foyer afin de résister à l'exploitation capitaliste et jouer pleinement enfin leur rôle « naturel » de pourvoyeur et chef de famille. L'image de la femme uniquement mère et ménagère, dépendante de son époux et maître, symbolise à la fois un âge d'or sans capitalisme et la promotion sociale espérée, l'intégration aux classes moyennes et bourgeoises. Les condamnations du travail des femmes par l'Association Internationale des Travailleurs en 1866 et 1867 sont bien connues. Avec l'exemple des typographes parisiens, nous avons vu aussi un cas représentatif de l'exclusion des femmes des organisations ouvrières françaises. Il en va de même en Allemagne, à l'instar de ces deux associations liées au ADAV de Lassalle : celle des ouvriers cigariers demande, lors de son premier congrès général à Leipzig en 1865, l'éviction des femmes et des enfants des manufactures ; la seconde, l'Association générale des tailleurs allemands, exclut explicitement les femmes de ses membres lors de sa fondation en 1867¹⁷¹³. Toutefois, ce constat – si important et indéniable qu'il soit – ne suffit pas à saisir la complexité de la question. On retrouve en effet la trace de résistances et de débats bien réels, qui montrent que non seulement une minorité d'hommes et de femmes ont tenté de fléchir la position dominante des mouvements ouvriers, mais aussi que la discussion sur la présence des femmes dans le monde du travail – fut-ce du travail en manufacture – n'a pas été d'emblée close par l'ostracisme majoritaire : d'autres issues sont demeurées entrouvertes durant ces années 1860, ne serait-ce que parce que les femmes travaillent, et qu'il faut concilier cette réalité avec les discours, qu'il faut ajuster les principes à la nécessité d'un certain pragmatisme. En témoignent la fréquence avec laquelle le thème revient dans la presse, dans les livres, et dans diverses assemblées. Si l'on recherche ainsi l'expression « travail des femmes » dans la table annuelle du journal *Der Arbeitgeber*, elle renvoie à 13 articles pour l'année 1863, 24 en 1864, 34 en 1865, 26 en 1866, 30 en 1867..., articles qui expriment les points de vue les plus divergents sur la question. En 1867 encore à Paris, la Commission ouvrière constituée en lien avec l'Exposition universelle choisit comme ordre du jour pour deux de ses assemblées générales : « la question des femmes et tout ce qui se rattache à leur position sociale : du travail dans les ateliers et les manufactures »¹⁷¹⁴. Une grande partie des

¹⁷¹² Katherine BLUNDEN, *Le Travail et la Vertu. Femmes au foyer : une mystification de la Révolution industrielle*, Paris, Payot, 1982.

¹⁷¹³ Ute FREVERT, *Frauen-Geschichte...*, ouv. cité, p. 94.

¹⁷¹⁴ Voir les procès-verbaux des assemblées générales des 13 et 20 octobre 1867, reproduit dans *Les Révolutions au XIX^e siècle*, ouv. cité, tome 3.

délégués sont pourtant des Internationaux tout à fait fidèles aux positions officielles de l'AIT, à commencer par le secrétaire de la Commission, Eugène Tartaret. Or l'organisation d'un tel débat montre que la question n'est pas réglée d'avance et les comptes-rendus des séances témoignent d'une certaine diversité d'opinions. Même si c'est le point de vue dominant qui est le plus fréquemment exposé, même si ni les femmes déléguées ni les dames conviées n'ont apparemment pas osé prendre la parole – à moins qu'elles n'aient été censurées dans les procès-verbaux – la Commission a néanmoins écouté des intervenants extérieurs portés au compromis, tel que Jules Simon, convoqué notamment en tant qu'auteur de *L'Ouvrière*, qui se redit hostile en principe mais libéral en pratique¹⁷¹⁵, ainsi que quelques (rares) délégués résolument égalitaristes, tel qu'Eugène Varlin¹⁷¹⁶. On peut noter aussi que le président de l'une des assemblées de cette Commission de 1867 rend hommage à Pauline Roland, au sujet du rapport qu'elle avait rendu en 1848 à la Commission instituée pour la propagation de l'instruction professionnelle pratique, gratuite et obligatoire¹⁷¹⁷. Quelques mois plus tard, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, les organisateurs des premières réunions publiques parisiennes – dont certains étaient membres de cette Commission de 1867 – choisissent d'emblée le thème du travail des femmes, témoignant que cette préoccupante question n'est toujours pas tranchée de manière définitive et demeure un enjeu dans l'affrontement des divers courants. Il en est de même en Allemagne, où quelques – rares – organisations de travailleurs se distinguent finalement en intégrant les femmes dans leurs rangs et dans leurs revendications. Le cas le plus exemplaire est celui de l'Association syndicale internationale des ouvriers et ouvrières de manufactures, fabriques et ateliers (*Internationale Gewerksgenossenschaft der Manufaktur-, Fabrik- und Handarbeiter beiderlei Geschlechter*), fondée à Leipzig les 15-17 mai 1869, sous l'égide de August Bebel et Wilhelm Liebknecht. Non seulement les femmes y sont admises à égalité avec les hommes, mais deux

¹⁷¹⁵ Jules Simon est venu avec Charles Sauvestre en tant que membres du conseil d'administration de la Société des Ecoles professionnelles des femmes ; il redit que la femme doit avant tout remplir sa mission maternelle, et de préférence travailler chez elle, mais demande aussi pour elle « le droit de travailler qui appartient à tous et qui ne saurait être le privilège de la barbe. Si tous nous devons défendre le droit des Français, nous devons défendre aussi le droit des Françaises. Il ne peut y avoir d'exclusion pour les femmes » (procès-verbal du 13 octobre 1867, *Ibidem*).

¹⁷¹⁶ Deux délégués – M. Durand, mécanicien, et M. Havard, papetier – demandent le droit au travail pour tous et toutes et veulent que la Commission aide les ouvrières à s'organiser en associations (procès-verbal du 13 octobre 1867, *Ibidem*) ; Eugène Varlin, relieur, prononce le dernier discours de la deuxième assemblée, et proclame « que la femme doit travailler et être rétribuée pour son travail ». Selon lui, « ceux qui veulent lui refuser le droit au travail veulent la mettre pour toujours sous la dépendance de l'homme. Nul n'a le droit de lui refuser le seul moyen d'être véritablement libre. Elle doit se suffire à elle-même, et comme ses besoins sont aussi grands que les nôtres, elle doit être rétribuée comme nous-mêmes » (procès-verbal du 20 octobre 1867, *Ibidem*).

¹⁷¹⁷ Voir le procès-verbal de l'assemblée générale du 15 septembre 1867, *Ibidem*.

d'entre elles, Christine Peuschel et Wilhelmine Weber, sont élues au comité directeur¹⁷¹⁸. Ceci demeure toutefois une exception, et il reste d'ailleurs à étudier dans quelle mesure le fonctionnement de cette organisation a réellement été mixte.

Dans les pages suivantes, je montrerai donc les efforts déployés par certaines femmes engagées, pour d'une part défendre l'émancipation par le travail face aux adversaires de cette idée, adversaires qu'elles rencontrent le plus souvent dans leur propre camp politique, et d'autre part promouvoir des organisations ou des actions capables d'améliorer concrètement la situation des travailleuses. Nous verrons que, dans les deux cas, leurs tentatives s'avèrent assez vaines, et que les débats ouverts se referment tous assez vite avec une même conclusion : l'exclusion ou l'effacement derrière les stratégies masculines.

I.1. Des femmes sur la défensive

Lors de sa fondation en octobre 1865, l'ADF peut envisager avec un certain optimisme l'évolution de l'opinion publique concernant les travailleuses. En effet, quelques mois auparavant, le troisième congrès des associations ouvrières allemandes a reconnu non seulement la nécessité économique du travail salarié des femmes, mais aussi ses bienfaits, en tant que véritable instrument de l'émancipation et de l'égalité. Ces conclusions sont largement dues à un vibrant discours du fabricant Moritz Müller¹⁷¹⁹ qui plaide pour une instruction et une formation professionnelle égale pour les deux sexes ; il demande que les femmes puissent prouver par elles-mêmes leurs capacités réelles, sans qu'aucun métier ne leur soit *a priori* interdit ; enfin il exhorte les travailleurs à faire preuve de solidarité et à aider leurs consœurs à défendre leurs droits. Malgré quelques réactions hostiles, ses propositions sont adoptées à une courte majorité, grâce au soutien de quelques autres orateurs disposant d'une certaine influence, tels que Ludwig Eckhardt, Adolf Rossmässler et August Bebel. Toutefois, il semble que la résolution finale, enjoignant aux délégués de contribuer au développement des associations de travailleuses, n'ait guère eu de répercussions, si ce n'est dans le domaine très

¹⁷¹⁸ Cette organisation – internationale dans la limite des pays germanophones, mais liée à l'AIT – compte en 1870 plus de 1000 femmes adhérentes, aux côtés d'environ 6000 hommes (voir Werner THÖNNESSEN, *Frauenemanzipation. Politik und Literatur der deutschen Sozialdemokratie zur Frauenbewegung 1863-1933*, Frankfurt am Main, Europäische Verlagsanstalt, 2. Auflage, 1973, p. 29). En 1869 également, l'Association générale allemande des travailleurs cigariers décide d'admettre les femmes, pour lutter contre concurrence des salaires ; beaucoup de branches locales protestent alors, estiment que ces nouveaux statuts les délient de l'association.

¹⁷¹⁹ Voir le long extrait de son discours reproduit dans *Bericht über die Verhandlungen des 3. Vereinstages deutscher Arbeitervereine zu Stuttgart, 3-5 Sept. 1865*, Nürnberg, 1865, p. 47-48 ; il est également publié dans *Die Allgemeine deutsche Arbeiter-Zeitung*, n°140, 3 septembre 1865.

limité des associations culturelles féminines : comme on l'a vu avec l'exemple de Leipzig, celles-ci sont censées être ouvertes aux ouvrières et favoriser leur formation, mais leur impact est très réduit et elles restent aux mains des femmes de la bourgeoisie. Par ailleurs, ces résolutions prises à Stuttgart restent complètement isolées dans l'histoire du mouvement ouvrier allemand. Elles suscitent immédiatement de vifs débats dans le journal des associations ouvrières¹⁷²⁰ ; la question des femmes n'est plus abordée que de façon évasive en 1867, et est abandonnée lors des congrès suivants. Entre-temps, peut-être partiellement en réaction à ces mêmes résolutions de 1865, les autres organisations de travailleurs se sont exprimées sur le sujet, de façon tout à fait opposée. A chaque fois, l'ADF dénonce avec amertume dans *Neue Bahnen* ces proclamations successives, qui coupent l'association des milieux prolétaires et socialistes. C'est ainsi que la rupture avec les sociaux-démocrates de l'ADAV est consommée dès janvier 1866 : alors que les lassalléens s'étaient jusque là désintéressés du travail des femmes, ils le condamnent avec vigueur lors d'une assemblée à Berlin, le 16 janvier 1866, concluant que la situation des femmes pauvres ne pourrait s'améliorer qu'après celle des travailleurs, si ceux-ci sont délivrés de la concurrence féminine. Faisant allusion à la récente fondation de l'ADF, ils en parlent comme d'une création des « libéraux » et des « bourgeois » qui voudraient se servir des femmes pour diminuer encore les salaires des hommes et accroître encore la domination du capital. Louise Otto répond avec ironie dans le journal de Ludwig Eckardt, en s'étonnant qu'un parti qui prétend émanciper le prolétariat opprimé puisse en même temps encourager l'oppression – celle des femmes ; elle ajoute que l'ADF ne doit son existence qu'à des femmes déterminées à agir pour elles-mêmes, et que seule une infime minorité des « hommes de progrès » lui ont tendu la main¹⁷²¹. De même, dans *Neue Bahnen*, un entrefilet anonyme accuse les lassalléens de trahir leurs grandes proclamations en faveur de la liberté et du progrès, et de révéler leur caractère tyrannique en refusant ses droits naturels à la moitié de l'humanité¹⁷²². Louise Otto revient encore sur ce sujet dans son livre *Das Recht der Frauen*, montrant qu'il est – pour elle et pour l'ADF – impossible de négliger le point de vue de l'ADAV. En 1868, c'est Rosalie Schönwasser qui réagit à de nouvelles déclarations des sociaux-démocrates estimant que « l'emploi des femmes dans les ateliers industriels est l'un des abus les plus révoltants de notre époque » : non seulement, selon eux, cela empire la situation matérielle du prolétariat,

¹⁷²⁰ Voir les débats reproduits dans *Die Allgemeiner deutscher Arbeiter-Zeitung*, Coburg, n°130-132, 139-140, 143-144, 148-155, 161, 167... de 1865 et 1866.

¹⁷²¹ Louise OTTO, « Altes und Neues aus der Frauenwelt », *Deutsches Wochenblatt*, n°8, 18 février 1866, p. 60.

¹⁷²² « Blicke in die Runde », *Neue Bahnen*, n°2 [janvier-février] 1866.

mais cela conduit également à la destruction de la famille, ce qui fait perdre à la classe laborieuse « le dernier reste des biens idéaux qu'elle a jamais véritablement possédé »¹⁷²³. Rosalie Schönwasser pose bien sûr le problème concret des femmes privées de soutien masculin, puis attaque l'ADAV sur ses principes politiques : « Il est d'ailleurs très caractéristique que justement ceux-là qui s'écartent des chemins naturels de la *Selbsthilfe*, ceux-là qui se fient si peu à leur propre force d'action qu'ils cherchent à soulager la misère des travailleurs en recourant à l'Etat, au lieu d'appeler les travailleurs à l'effort et à l'épargne – en éveillant ainsi leur autonomie, il est très caractéristique que justement ceux-là cherchent à rendre leur revenu plus confortable et plus facile aux dépens de la population laborieuse féminine, déjà pourtant suffisamment opprimée par ailleurs »¹⁷²⁴. Elle oppose ainsi les conceptions socialistes des lassalléens – qu'elle qualifie d'inhumaines – aux positions défendues par les *Arbeiterbildungsvereine* et aux idées de Schulze-Delitzsch, ce qui bien sûr ne peut que conforter les sociaux-démocrates classant l'ADF comme une émanation de la bourgeoisie libérale.

L'ADF se démarque aussi rapidement de l'Association Internationale des Travailleurs, dont la section allemande publie en 1866 un texte illustrant à merveille la diffusion de l'idéologie genrée bourgeoise parmi les travailleurs organisés : ce texte, qui ne parle de la femme qu'en y accolant le mot « mère », stipule en effet que « la femme et mère » doit renoncer à tout ce qui peut l'éloigner de ses devoirs familiaux, car elle représente « le confort et la poésie de la vie domestique, et doit introduire grâce et beauté dans les rapports sociaux et ennoblir les jouissances de la vie »¹⁷²⁵. Ce ne sont pas tant ces formules qui choquent les rédactrices de *Neue Bahnen*, elles-mêmes se livrant volontiers à une semblable rhétorique sur la féminité (voir chapitre III), mais la conclusion qu'en tirent les Internationaux, réitérée lors du congrès de Genève en septembre 1866, où les sections françaises et allemandes s'accordent complètement sur le sujet. Une rédactrice anonyme de *Neue Bahnen* – peut-être Louise Otto – déplore alors que « la majorité a[it] rejeté le travail des femmes dans les fabriques parce qu'on a considéré les femmes uniquement en tant que mères. Ainsi, ici aussi

¹⁷²³ Extrait paru dans *Die Rheinische Zeitung*, reproduit dans la lettre de Rosalie Schönwasser, correspondance de Düsseldorf, *Neue Bahnen*, n°4, [février] 1868. La résolution finale de l'ADAV ajoute : « Il est d'autant plus nécessaire de réprouver l'effort actuel visant à étendre le marché de l'emploi pour les femmes. Seule la suppression de la domination capitaliste apportera un remède en élevant la condition salariale et en garantissant à chaque travailleur le produit entier de son travail ».

¹⁷²⁴ Rosalie SCHÖNWASSER, correspondance de Düsseldorf, *Neue Bahnen*, n°4, [février] 1868.

¹⁷²⁵ Déclaration publiée par *Der Vorbote*, Jg. 1866, p. 44, citée par Werner THÖNNESSEN, *Frauenemanzipation...*, ouv. cité, p. 19.

règne le vieux préjugé qui ne pense qu'aux fonctions physiques, qui oublie que d'innombrables femmes ne sont jamais mères et qu'une mère préfère travailler pour son enfant que de le voir souffrir. On aurait mieux fait de se prononcer plus énergiquement contre le travail des enfants, ce qui n'a été fait que sous conditions »¹⁷²⁶. Toutefois, elle termine en espérant que le prochain congrès abordera la question des femmes de façon plus progressiste, témoignant par là d'un minimum de sympathie envers l'AIT. Si cette conclusion nous paraît *a posteriori* refléter une assez mauvaise appréciation de la situation, il faut rappeler que les délégués de l'AIT n'ont pas été unanimes à condamner le travail salarié des femmes, et qu'il s'en est même trouvé quelques-uns pour défendre des positions semblables à celles de l'ADF, voire plus radicales. Néanmoins, c'est vers les associations ouvrières allemandes adeptes de la *Selbsthilfe* que l'association de Louise Otto se tourne pour trouver du soutien. La lettre transmise à leur assemblée générale, qui se tient à Gera du 6 octobre 1867, rappelle beaucoup les adresses envoyées en 1848-1849 par Louise Otto à diverses organisations de travailleurs ; si elle réitère cette expérience autrefois très peu fructueuse, elle adopte en 1867 un ton plus ferme, des mots plus directs :

« (...) C'est seulement lorsque les travailleurs ont pris conscience de leur absence de droits et de l'injustice de cette situation, qu'ils ont commencé à se libérer du poids de l'oppression. Les femmes, qui sont tout à fait dans la même situation viennent seulement de commencer ce processus, et l'association de femmes fondée il y a deux ans en est le premier résultat. Lentement, peut-être plus lentement encore que les efforts des associations de travailleurs, ceux des associations de femmes vont aussi porter leurs fruits (...). Ils porteront d'autant mieux leurs fruits s'il se trouve des hommes pour faire leurs efforts, des hommes de progrès comme ceux qu'ont trouvés les travailleurs ; les femmes espèrent trouver de tels hommes de progrès parmi les travailleurs, elles en appellent aux individus comme aux associations. Vous savez mieux que quiconque combien il est difficile de s'élever contre les préjugés et les usages, alors tenez-vous à nos côtés avec votre force, et n'utilisez pas celle-ci pour priver autrui des biens et des droits que vous-mêmes avez conquis avec effort et difficulté, pour mépriser et tenter d'opprimer les efforts et les difficultés identiques d'un sexe plus faible. Conservez-vous à vous-même la conscience pure en luttant contre toute oppression, y compris celle des femmes, et offrez-nous ce triomphe d'avoir cherché et trouvé nos meilleurs camarades non dans les soi-disant hautes sphères de la société, mais au milieu du peuple, parmi les pauvres travailleurs. »¹⁷²⁷

On lit dans ce texte à la fois le désir d'une réelle solidarité avec des travailleurs – qui permettrait de rompre avec l'image d'une ADF « bourgeoise » et de mieux faire face au rejet

¹⁷²⁶ « Blicke in die Runde », *Neue Bahnen*, n°21 [octobre] 1866.

¹⁷²⁷ « Vereinsnachrichten », *Neue Bahnen*, n°23, [novembre] 1867. Il est probable que ce texte soit de Louise Otto.

des lassalléens et de l'AIT – et une certaine appréhension face à l'indifférence ou à l'hostilité toujours à craindre de la part d'une telle assemblée – uniquement masculine. Effectivement, malgré le soutien actif de Moritz Müller, qui lit cette adresse et propose de nouvelles déclarations sur le droit des femmes au travail, les résolutions finales sur le sujet ne font que répéter celles de 1865, voire sont en retrait. Il n'est en effet plus demandé explicitement aux associations membres d'aider les ouvrières à s'organiser, mais seulement d'aider à écarter les obstacles qui empêchent l'amélioration de leur sort¹⁷²⁸. Même avec ces partenaires plutôt bien disposés, le dialogue arrive donc très vite à ses limites.

Enfin, la situation s'assombrit encore avec la fondation du Parti Social-Démocrate des Travailleurs lors du congrès d'Eisenach en août 1869. Si les lassalléens sont en minorité parmi les socialistes rassemblés à cette occasion, les uns et les autres partagent presque unanimement les mêmes positions concernant le statut des femmes et les rapports entre les sexes. Là encore, des dissensions se font entendre : un délégué de Magdebourg demande ainsi la suppression totale du travail des femmes et des enfants, tandis qu'un délégué de Zürich, appuyé par le représentant des relieurs de Leipzig, propose d'élever le salaire des femmes au niveau de celui des hommes¹⁷²⁹. Les supposés partisans des droits des travailleuses, tels que Bebel, Liebknecht ou les représentants des ouvrières de Crimmitschau et de l'Association syndicale des deux sexes, restent silencieux. Le programme final issu du congrès reflète la position majoritaire, et demande la restriction du travail des femmes et l'interdiction de celui des enfants dans les établissements industriels. Une rédactrice de *Neue Bahnen* – peut-être encore Louise Otto – commente avec amertume ce programme du nouveau parti, conçu et écrit uniquement au masculin :

« Selon le paragraphe 2 : "Le combat pour la libération des classes laborieuses n'est pas un combat pour des privilèges de classe et des prérogatives, mais pour des droits et des devoirs égaux, et pour l'abrogation de toute domination de classe." (Mais la domination fondée sur le sexe demeure ? Où sont ici les droits et les devoirs égaux des femmes ?). Selon le paragraphe 3 : "La dépendance économique du travailleur vis-à-vis du capitaliste est au fondement de la servitude sous toutes ses formes, et c'est pourquoi le parti social-démocrate s'efforce d'obtenir pour chaque travailleur la totalité du produit de son labeur, en abrogeant la forme actuelle de production, grâce au travail en association." (Mais la dépendance économique de la femme vis-à-vis de l'homme persiste ? Si les travailleurs peuvent

¹⁷²⁸ Voir « Vereinsnachrichten », *Neue Bahnen*, n°24, [décembre] 1867.

¹⁷²⁹ Voir *Protokoll über die Verhandlungen des Allgemeinen Deutschen Arbeiterkongresses zu Eisenach vom 7. bis 9. 8. 1869*, Bearbeitet und redigiert von der Redaktions-Kommission des Kongresses Dr Walster in Dresden, W. Liebknecht, A. Bebel und F. Werner in Leipzig, Leipzig, Druck von F. Thiele, 1869, Originalgetreue Reproduktion, Berlin, Dietz Verlag, 1969, p. 37.

maintenant fonder leur nouvel Etat sur l'esclavage des femmes, ils commettent la même injustice envers l'humanité que celle qui régnait dans les Etats esclavagistes des temps anciens et modernes). »¹⁷³⁰

Dans le numéro suivant de *Neue Bahnen*, Luise Büchner consacre encore un long article au congrès d'Eisenach, dont elle invective les participants avec véhémence : « C'est effectivement un programme très prometteur pour l'avenir que le travailleur libre écrit ici sur sa banderole, une interprétation étonnante du principe de la fraternité qui aspire à unir tous ceux qui vivent de la sueur de leur travail. Ce frère dit à sa sœur : à moi la liberté, à toi la servitude ! A moi tous les avantages d'une époque humaine et éclairée, à toi tous les effrois et les obstacles d'institutions médiévales ! L'Etat et la communauté ont coupé la vieille natte corporatiste, mais nous, les sociaux-démocrates sur qui repose l'avenir, nous la tressons de nouveau, et plus étroitement que jamais, pour enserrer ceux qui n'ont pas besoin de manger et de vivre autrement que par notre grâce, car ils ne sont rien – rien d'autre que des femmes ! »¹⁷³¹. L'ADF se retrouve ainsi coupée des milieux démocrates et socialistes, avec lesquels sa fondatrice Louise Otto-Peters et certaines de ses membres également anciennes quarante-huitardes ont pourtant des affinités sur bien des points. L'association est donc dans l'impossibilité d'atteindre les femmes des classes populaires, et est rejetée du côté des organisations politiquement plus modérées, pour la plupart encadrée par les élites bourgeoises libérales. Même si ces dernières sont plus ouvertes sur la question du travail des femmes, leur tolérance résulte surtout de rapports de forces internes, et de l'influence ponctuelle de quelques personnalités. En définitive, leur soutien plus ou moins affiché ne change absolument rien à la condition des travailleuses allemandes.

On constate en France une même impossibilité des femmes à se faire entendre des organisations de travailleurs, malgré les espoirs qu'elles ont pu entretenir à certaines occasions et durant un court laps de temps. Deux exemples illustrent bien cela, en 1867 et en 1868. Contrairement aux congrès successifs des associations ouvrières allemandes, qui ne réunissent que des hommes, la Commission ouvrière parisienne constituée en 1867 comporte quelques déléguées – certes minoritaires mais admises aux mêmes conditions que leurs collègues masculins. Ces femmes ont dû être au nombre de cinq si l'on se fie à la liste de la délégation ouvrière du département de la Seine : trois d'entre elles représentent la branche « fleurs, plumes et modes », et deux autres ont été élues avec neuf hommes pour représenter

¹⁷³⁰ « Blicke », *Neue Bahnen*, n°20, [septembre] 1869.

¹⁷³¹ Luise BÜCHNER, « Der Arbeitercongress zu Eisenach und die Frauenfrage », *Neue Bahnen*, n°21, [octobre] 1869.

les passementiers¹⁷³². Il semble que la présence des fleuristes soit dû aux efforts d'un autre délégué, un certain M. Lechasseux, qui dit avoir voulu ainsi affirmer le droit des ouvrières à s'organiser, et réclame une chambre syndicale pour les fleuristes – qui forment une corporation d'environ six cents femmes¹⁷³³. En réalité, d'après les divers procès verbaux dont on dispose, seule une déléguée, Mme Bacquet, fleuriste, semble s'être rendue régulièrement aux assemblées de la Commission ouvrière, sans jamais y prendre la parole toutefois – à moins que ses propos n'aient pas été jugés dignes d'intérêt par les sténographes. Elle est également la seule femme à participer à la délégation qui se rend en janvier 1868 chez le ministre Forcade et, galanterie oblige, s'avance même la première pour lui exposer les griefs et demandes concernant sa profession¹⁷³⁴. Ces quelques éléments sont les seules traces laissées par les femmes qui ont participé à ces débuts d'organisation ouvrière : elles n'ont apparemment pas profité de cette opportunité pour s'exprimer en leur nom propre ou en celui de leurs mandataires – il était donc sans doute encore moins question pour elles de s'opposer aux positions majoritaires de l'assemblée sur le travail des femmes. Le deuxième exemple est fourni par l'épisode des réunions publiques du Vauxhall. J'ai déjà souligné qu'après quelques séances assez ouvertes, où les points de vue les plus progressistes ont pu être exprimés, les portes-paroles du courant proudhonien de l'AIT ont finalement réussi à s'imposer, provoquant le découragement et le départ de plusieurs des premières oratrices. Certaines ont voulu continuer la confrontation et ont cherché encore à convaincre, sans résultat, comme le montrent les dix résolutions votées lors de la dernière séance du Vauxhall, le 31 août 1868. Avant que J.E. Horn soumette à l'approbation du public ces dix points, par lesquels il affirme synthétiser les débats de manière objective, Tolain prend encore la parole, au nom dit-il des quelques deux mille personnes présentes : « L'assemblée considérant que le travail de la femme dans l'atelier, l'usine ou la manufacture est, en même temps, une cause de démoralisation et de dégénérescence de la race, émet le vœu que les mesures prises aient pour but d'établir surtout le travail dans la famille »¹⁷³⁵. Jusqu'au tout dernier moment, il tente donc d'imposer son point de vue – représentatif des positions officielles de l'AIT – ce qui réussit pleinement. En effet, si la première résolution est extrêmement égalitaire et proclame

¹⁷³² Il s'agit dans l'ordre de Mme Labrunie, Mlle Legendre, Mme Bacquet, Mme Chabert et Mlle Noblet. Voir la Liste générale de la délégation ouvrière du dépt de la Seine à l'Exposition universelle de 1867, *Les Révolutions du XIX^e siècle*, ouv. cité, tome 3.

¹⁷³³ Voir le procès verbal de l'assemblée générale du 26 janvier 1868, *Idem*, tome 4.

¹⁷³⁴ Voir le procès verbal de l'assemblée générale du 19 janvier 1868, *Idem*, tome 4. Les propos de Mme Bacquet ne sont pas rapportés.

¹⁷³⁵ *Le Français*, 3 septembre 1868.

la liberté de chaque être humain à s'autodéterminer¹⁷³⁶, les neuf suivantes ne sont qu'une énumération de restrictions à l'encontre des femmes, en contradiction totale avec les principes posés au départ. Ceci confirme bien que les débats sur la « question des femmes » servent à formuler et expérimenter une conception de la démocratie assumant un écart flagrant entre principes et réalisation. Si cet écart, non dissimulé concernant les femmes, ne provoque pas de scandale, il peut donc exister pour toute autre catégorie, à tout autre sujet : les membres de la démocratie parisienne qui élaborent et entérinent les conclusions du Vauxhall ont pleinement conscience de cette dimension qu'ils confèrent à leur projet d'avenir.

Selon le texte, l'assemblée – au nom de laquelle les résolutions sont proclamées – réserve son jugement sur « le problème de l'émancipation politique des femmes », puis ne se prononce qu'avec prudence sur l'utilité d'ouvrir à ces dernières les professions libérales : seule la médecine des femmes et des enfants et l'enseignement primaire paraissent finalement adaptés. Enfin, si le travail est présenté comme l'un des premiers devoirs « dans toute organisation démocratique et sociale », il est aussitôt précisé qu'il ne s'agit pas nécessairement « de l'effort salarié », distinction qui achève de redonner toute son importance aux « différences naturelles qui séparent les sexes », pourtant minimisées dans la première résolution :

« Le plus utile, de la part de chaque individu, est le travail particulièrement conforme à ses aptitudes, le travail surtout où il ne saurait être remplacé sans désavantage social. La femme qui consacre son temps et ses forces à accomplir ses devoirs d'épouse, de mère, cette femme travaille dans le sens le plus noble et en même temps le plus fécond du mot. Toute occupation qui préjudicierait à celle-ci serait une nuisance sociale »¹⁷³⁷.

Dès ce cinquième paragraphe, tous les espoirs que pouvaient encore nourrir les femmes démocrates et socialistes sont réduits à néants. La « société véritablement saine », la « société mieux organisée », en bref la « société démocratique » annoncée par l'orateur pour un futur proche repose ainsi sur le mariage et sur « la bonne division du travail » entre l'épouse et l'époux¹⁷³⁸. Cette issue des débats montre clairement quelles limites sont posées d'emblée au projet démocratique élaboré en cette fin d'années 1860 : il s'agit de celles-là

¹⁷³⁶ « Les différences naturelles qui séparent les deux sexes ne sauraient d'aucune façon motiver une différence entre hommes et femmes au point de vue des droits (...) Tout être humain, quels que soient son origine, sa couleur, son sexe, possède le droit imprescriptible d'exercer librement toutes ses facultés dans les limites de la morale et de la justice, d'aborder toutes les carrières et d'aspirer à toutes les positions que la société offre à l'activité de ses membres. » (« Le Travail des Femmes », *L'Opinion Nationale*, 2 septembre 1868).

¹⁷³⁷ *Ibidem*.

¹⁷³⁸ *Ibidem*.

mêmes qui ont déjà signifié l'échec de la Deuxième République. Malgré toutes les prises de paroles, les ouvrages et les discussions des précédentes années sur la « question des femmes », celle-ci est destinée à demeurer un impensé de la réflexion démocratique, un objet inintégré à la vision dominante du progrès politique, tant que ceux qui se présentent comme l'avant-garde restent attachés aux principes d'autorité et de hiérarchie.

Dans l'immédiat, deux femmes de l'auditoire, Mme Désiré et Mme Michon, prennent la parole pour contester certains aspects du texte : elles s'indignent notamment que l'on refuse d'inclure la revendication immédiate à une instruction supérieure. Mme Michon récuse aussi l'opposition qui est faite entre émancipation et vie familiale, et qui sert de prétexte à limiter les droits des femmes : « Je crois de mon devoir de vous signaler une erreur qui a été faite par presque tous les orateurs qui se sont succédés à cette tribune. (...) Où donc est celle d'entre nous qui pense à abandonner la famille ? Vous vous trompez messieurs, sur ce que la femme attend de vous. Ce que la femme veut – et ici je me fais l'écho des masses, c'est la liberté d'être ce que la nature l'a faite ; c'est qu'il n'y ait pas de préjugé qui refuse à celle qui est née avec une organisation apte à de grandes choses la place qu'elle peut et doit occuper (...). Pesez donc bien, Messieurs, et sans prévention, le bien que peut apporter à la société notre émancipation. Lorsque vous en serez bien convaincus, l'homme et la femme se prendront par la main, et ensemble, d'un pas égal, marcheront vers ce but unique, le progrès, encore le progrès, toujours le progrès »¹⁷³⁹. Son intervention a beau être entrecoupée de bravos et d'applaudissements, la séance s'achève sans que les résolutions ne soient nullement modifiées. Il ne reste alors aux femmes démocrates qu'à accepter de rentrer dans ce cadre, en feignant d'ignorer ce mur dressé devant leurs aspirations – ce que font certaines, telles que Paule Mink ou Maxime Breuil, qui poursuivent les réunions sur le même sujet, salle de la Redoute, avec le but concret de fonder une association d'ouvrières. Peut-être espèrent-elles qu'en se montrant actives et efficaces, elles pourront, de l'intérieur, faire évoluer les positions des meneurs socialistes ? Plus lucides sans doute, d'autres se retirent du jeu sans ménager leurs critiques. J'ai déjà cité plus haut la protestation d'Adèle Desmars dans *Le Français* : elle y attaque ces « socialistes de la nouvelle école », qui « font de la réaction contre l'idée du droit social commun », ce groupe « qui, au mépris de la sublime devise de nos pères : "Liberté, égalité, fraternité", dénie ainsi à ses sœurs un droit égal »¹⁷⁴⁰. C'est cette même expérience faite au Vauxhall qui incite André Léo à écrire *La Femme et les Mœurs*.

¹⁷³⁹ *Le Français*, 3 septembre 1868.

¹⁷⁴⁰ « Correspondance de Paris », *Le Français*, 4 septembre 1868.

Monarchie ou Liberté, en réaction à la réédition du livre de Proudhon *De la Justice dans la Révolution et dans l'Eglise* : les idées, concernant les rôles des sexes, qui l'ont emporté lors des réunions publiques sont en effet très inspirées des propos émis par Proudhon – tout particulièrement dans cet ouvrage auquel Jenny d'Héricourt avait aussi jugé bon de répondre. Analysant les enjeux contemporains, André Léo fait le constat amer que « la plupart des démocrates sont les derniers à comprendre que tous les droits sont solidaires et ont un berceau, un principe commun » :

« Aussi, n'est-ce pas parmi eux que la femme trouve ses adversaires les moins âpres. Sur cette question, les révolutionnaires deviennent conservateurs, et en même temps que le dogme et les préjugés, l'illogisme donne. Ceux qu'on appelle plus particulièrement les républicains sont à ce sujet les plus farouches (...). Quand on a mis en poudre le droit divin, c'était pour que chaque mâle (style proudhonien) en pût avoir une parcelle. L'ordre dans la famille leur paraît impossible sans hiérarchie. – Eh bien, donc, et dans l'Etat ? Les socialistes eux-mêmes, quoique plus profonds et plus conséquents avec les principes révolutionnaires, se divisent sur la question de la femme. Elle est si instante, cette question, si arrivée à son heure, qu'elle s'imposa la première aux débats des réunions publiques (...). C'est là que se produisit une étrange théorie, en opposition du droit individuel, invoqué par les partisans du droit complet de la femme – comme de tout être humain – à la liberté, à l'égalité. On dit – Non, l'unité sociale, ce n'est pas l'individu, c'est la famille, ainsi hiérarchisée : père, mère, enfant. – Et les raisons de cet étrange dogme d'une trinité nouvelle, non moins dogmatique et mystique que l'ancienne, on les trouva comme toujours, dans la nature particulière de la femme, et dans la nécessité de l'ordre au sein de la famille. Et comme toujours, chaque orateur présenta son Eve, pétrie de sa propre main mais toujours tirée de la côte d'Adam (...) ! Et couverte de fleurs, on la jeta, non seulement hors de la République, mais hors du travail... »¹⁷⁴¹

Si judicieuses soient-elles, toutes ces critiques demeurent cependant tout à fait inaudibles et sans effet auprès du plus grand nombre, la « nécessité de l'ordre » n'étant jamais remise en question. Malgré l'absence de progrès à ce sujet, quelques femmes persévèrent pourtant dans leur critique et tentent de mettre en application leurs idées. Je voudrais maintenant examiner ces diverses actions entreprises en Allemagne et en France soit par des femmes cherchant à apporter des solutions concrètes aux problèmes des travailleuses, soit par les travailleuses elles-mêmes.

¹⁷⁴¹ André LÉO, *La Femme et les Mœurs. Monarchie ou Liberté*, Paris, 1869, Tusson, édition Du Lérot, 1990, p. 103-105.

I.2. Passer à l'action

Pour les travailleurs comme pour les travailleuses, les deux principaux moyens d'action sont d'une part l'association, d'autre part la grève. On constate cependant une différence importante entre ouvriers et ouvrières : alors que les premiers se regroupent en associations corporatistes, mutualistes, coopératives et autres, il n'existe dans les années 1860 que très peu d'associations d'ouvrières et elles n'ont laissé quasiment aucune trace. Les associations ouvrières mixtes sont rares et n'offrent à leurs adhérentes qu'un statut inférieur. Les associations féminines s'intéressant à la question du travail peuvent, dans certains cas, accueillir des ouvrières – travaillant en chambre ou en atelier, plus rarement voire jamais en manufacture – mais elles sont surtout composées d'enseignantes et d'employées, ainsi que de femmes qui n'ont jamais été salariées. Elles diffusent surtout un discours conforme aux valeurs bourgeoises, qui peut être favorable au principe du travail salarié – surtout pour les célibataires ou les veuves désargentées – mais passe le plus souvent sous silence le cas spécifique de « l'ouvrière » : celle-ci est définitivement devenue une figure « impie », dont l'existence est niée autant que possible. Quant aux grèves, il semble très difficile aux travailleuses d'en organiser ou d'y participer, ainsi que nous le verrons à travers deux exemples.

I.2.1. Associations de bourgeoises

Il est difficile d'évaluer de façon globale les résultats tangibles auxquels sont parvenues ces organisations que l'on peut qualifier de bourgeoises, du fait de l'origine sociale de leurs membres, comme de leur conviction que c'est à la bourgeoisie de se faire l'instrument du Progrès. La plupart ont voulu pallier aux déficits des pouvoirs publics en matière d'instruction et de formation professionnelle, en fondant leurs propres structures. Certaines d'entre elles ont relativement prospéré : c'est le cas par exemple des écoles supérieures et industrielles établies en Hesse par l'Association-Alice pour la Formation et l'Emploi des Femmes (*Alice-Verein für Frauenbildung und Erwerb*), qui a été créée en 1867 par Luise Büchner, sous le patronage de la princesse Alice, future grande duchesse ; c'est le cas également des réalisations parisiennes de la Société des Ecoles Professionnelles pour les Filles. Ces deux exemples sont représentatifs d'un mouvement né au début des années 1860, qui a entraîné l'ouverture de nombreux établissements privés s'adressant aux filles des classes

moyennes¹⁷⁴² : l'objectif est de remplacer l'éducation superficielle qui leur est traditionnellement donnée, par des formations qui sont mieux adaptées à un éventuel emploi – conforme aux dispositions « féminines » – mais qui sont censées aussi préparer à remplir des responsabilités domestiques de façon plus rationnelle, plus efficace. Ces écoles d'un nouveau type contribuent ainsi certainement à modifier – dans certaines sphères – la figure idéale de la jeune fille : au modèle de la demoiselle élevée uniquement dans la perspective du mariage se substitue progressivement le modèle de la jeune personne « complète », capable de se prendre elle-même en charge, de participer aux progrès économiques et sociaux, sans renoncer pour autant à sa féminité et à ses devoirs « naturels ». Concrètement, ce sont seulement quelques milliers de jeunes Françaises et Allemandes qui peuvent bénéficier d'une telle formation durant ces années 1860, et l'on ne dispose d'aucun moyen pour savoir quelle proportion d'entre elles a effectivement eu une vie professionnelle et dans quelles conditions.

Parmi les autres initiatives prises pour promouvoir le travail des femmes, citons aussi les pétitions envoyées par les diverses associations féminines allemandes. C'est surtout l'ADF qui emprunte cette voie : faute de moyens matériels, l'association ne peut fonctionner uniquement selon le principe de *Selbsthilfe*, et ne dédaigne donc pas d'en appeler à l'Etat et à diverses autorités publiques pour essayer de faire évoluer le statut professionnel des femmes. En octobre 1867, le bureau directeur de Leipzig envoie ainsi une pétition au Parlement de la Confédération de l'Allemagne du Nord, pour intervenir dans une délibération qui concerne l'administration des postes et télégraphes : il demande que l'on étende à toutes les femmes des Etats confédérés l'autorisation, déjà accordée à celles de Saxe, de travailler dans ces services. La pétition s'achève en demandant la suppression des injustices frappant les femmes dans les domaines de la liberté de circulation, du lieu de résidence, et de l'emploi. La pétition est transmise au chancelier de la Confédération¹⁷⁴³, mais la seule suite officielle donnée à la réclamation est bien mince : le Parlement a certes décidé de la prendre en considération lors des débats législatifs sur la liberté de circulation et du travail, mais refuse de remettre en question le principe de la préférence masculine dans les emplois des postes et télégraphes¹⁷⁴⁴. Quand, à la fin de l'année 1868, l'assemblée générale de l'ADF fait le bilan des diverses

¹⁷⁴² Parmi ces écoles on peut mentionner aussi une école spéciale de gravure pour jeunes filles à Mulhouse, un cours de comptabilité commerciale fondée par la ville et la société de commerce de Lyon, le Clementsche Handels- und Gewerbe Institut für Töchter à Berlin (en lien avec le Lette-Verein), l'école supérieure pour filles de Thorn (Prusse Orientale), etc...

¹⁷⁴³ « Vereinsnachrichten », *Neue Bahnen*, n°23 et n°24, novembre 1867.

¹⁷⁴⁴ « Vereinsnachrichten », *Neue Bahnen*, n°4, janvier 1868.

pétitions envoyées aux autorités, elle doit avouer l'échec complet de toutes les démarches. Il en va de même l'année suivante. Ce n'est qu'en 1870 que l'association peut se targuer de quelques résultats, au niveau de l'Etat saxon. Ainsi l'interdiction pour les femmes de rédiger un journal en Saxe a été levée, comme le demandait l'une des pétitions de l'ADF¹⁷⁴⁵ ; puis le gouvernement saxon accède à sa requête d'ouvrir des cours d'anatomie et physiologie à celles qui désirent devenir sages-femmes ou soignantes¹⁷⁴⁶. Le résultat de plus de quatre années d'efforts est donc extrêmement maigre. On remarque par ailleurs que, contrairement au groupe qui animait le *Frauen-Zeitung* dans les années 1849-1852, il n'est quasiment plus question des ouvrières et de leurs difficultés particulières.

Quant aux pétitions envoyées par l'Association Internationale des Femmes aux instances délibératives de divers Etats européens, elles sont également restées le plus souvent sans réponses. Lors de l'assemblée générale de 1870, une sociétaire allemande, Julie Kühne de Stettin, communique par lettre un intéressant projet visant à faire pression de manière plus efficace sur les chambres et parlements des différents pays¹⁷⁴⁷. Elle suggère de réactiver le lien existant entre l'AIF et la Ligue Internationale pour la Paix et la Liberté, pour s'appuyer sur les nombreux membres de cette Ligue qui, à l'exemple du Prussien Johann Jacoby, ont un mandat de député. Puisqu'ils adhèrent au programme de la Ligue, qui comprend la réalisation de l'égalité civile et politique des sexes, pourquoi ne pas les charger de mettre cette résolution en œuvre, en déposant des projets de loi adéquats dans leurs assemblées respectives ? Cette proposition, qui est en même temps très critique sur l'indifférence ou les contradictions desdits députés concernant le sort des femmes, est toutefois éludée par le comité directeur de l'AIF. Sans doute lucides sur la difficulté de mobiliser même des députés réputés progressistes tels que Jacoby, Marie Goegg et ses acolytes préfèrent continuer à envoyer elles-mêmes des pétitions aux parlements, même si cela aussi demeure sans résultat¹⁷⁴⁸.

I.2.2. Grèves d'ouvrières

Qu'en est-il des grèves, seul autre moyen d'action en dehors de l'association, et qui concerne cette fois les ouvrières ? Nous l'avons signalé plus haut, les ouvrières sont très rarement organisées, et il leur est donc encore plus difficile qu'aux hommes de tenter une

¹⁷⁴⁵ *Neue Bahnen*, n°3, janvier 1870.

¹⁷⁴⁶ *Neue Bahnen*, n°4, janvier 1870.

¹⁷⁴⁷ Voir Bertha RAHM, *Marie Goegg...*, ouv. cité, p. 126-127.

¹⁷⁴⁸ *Idem*, p. 128. En juillet 1870, l'AIF envoie encore une pétition au Conseil national suisse et au président à Berne, demandant de placer les femmes à égalité avec les hommes dans la révision constitutionnelle en cours ; elle n'obtient pas de réponse.

confrontation avec le patronat pour améliorer leurs conditions de travail. Les grèves d'ouvrières sont donc absolument exceptionnelles dans ces années 1860. Je n'en ai pas retrouvé de traces pour l'Allemagne ; quant à la France, seuls deux exemples émergent, documentés de façon très inégale : il s'agit de la grève des ovalistes de Lyon à l'été 1869, et de celles des ouvrières du Creusot en avril 1870.

Le premier de ces mouvements a été remarquablement étudié par Claire Auzias et Annick Houel¹⁷⁴⁹. Il est déclenché par le refus des patrons mouliniers – propriétaires des machines préparant la soie au tissage – d'augmenter le salaire dérisoire de leurs ouvrières, et de diminuer de deux heures une journée de travail qui va de douze à quatorze heures. Après plusieurs pétitions aux autorités, les ovalistes organisent le 25 juin 1869 un grand rassemblement, auquel entre mille et deux mille d'entre elles se seraient rendues – ainsi qu'une centaine d'ouvriers. Sous l'égide de leur porte-parole, un écrivain public, les ovalistes – en majorité des jeunes filles, analphabètes et non qualifiées – décident la grève. Celle-ci dure presque un mois, malgré les pressions, les arrestations, et bien sûr les difficultés matérielles. L'enquête menée par Claire Auzias et Annick Houel a bien montré de quelle manière ce mouvement passe peu à peu sous la tutelle des hommes, d'abord celle des ouvriers mouliniers, bien qu'ils soient très minoritaires dans la profession, puis celle des militants de l'Internationale. La section lyonnaise de l'AIT suit en effet le déroulement de la grève depuis la fin juin¹⁷⁵⁰ et organise progressivement une solidarité matérielle. Elle réussit à infiltrer la commission de grève, à l'origine composée seulement d'ovalistes hommes et femmes¹⁷⁵¹. Cette commission – où siègent onze hommes et sept femmes¹⁷⁵² – convoque pour le 11 juillet 1869 une assemblée générale, lors de laquelle les ouvrières se retrouvent finalement en minorité dans l'assistance. La commission fait voter, bon gré mal gré, l'adhésion de la corporation à l'AIT, alors qu'elle a en réalité déjà pris cette décision¹⁷⁵³, au nom des huit mille ovalistes de Lyon mais sans les consulter. Après quoi, le rapporteur indique que les

¹⁷⁴⁹ Claire AUZIAS, Annick HOUEL, *La Grève des ovalistes. Lyon, juin-juillet 1869*, Paris, Payot, 1982.

¹⁷⁵⁰ La première correspondance lyonnaise consacrée à ce sujet dans *L'Egalité. Journal de l'Association internationale des Travailleurs de la Suisse romande*, date du 28 juin 1869 (*L'Egalité*, 3 juillet 1869). Elle est sans doute due à Albert Richard, correspondant régulier.

¹⁷⁵¹ Selon Claire Auzias et Annick Houel, ce serait Oscar Testut, avocat et indicateur de la préfecture au sein de l'Internationale lyonnaise, qui aurait pris la tête de la commission (Voir Claire AUZIAS, Annick HOUEL, *La Grève des ovalistes...*, ouv. cité, p. 108-109). Or le compte-rendu de l'Assemblée générale, transmis à *L'Egalité* par la section lyonnaise parle d'un A. Testu comme président de la commission, ce qui introduit un doute sur l'identité du personnage.

¹⁷⁵² Ce sont sans doute les principales meneuses du mouvement : Philomène Rozan, Emilie Borin, Elisa Faure, Rosalie Brillant, Froisine Faure, Froisine Clavel, Constance Dufay, Rose Falconnet.

¹⁷⁵³ Voir la déclaration de la commission publiée dans *L'Egalité*, n°25, 10 juillet 1869.

revendications ont été modifiée, comme suit : « pour les ouvriers, 3 fr par jour et 10 heures de travail ; pour les ouvrières, le paiement sera proportionné à leur mérite et 10 heures de travail »¹⁷⁵⁴. La revendication première – visant à obtenir un salaire minimal commun nettement amélioré – est donc abandonnée, les ouvrières qui ont lancé et porté le mouvement se retrouvent flouées, ce que Claire Auzias et Annick Houel expliquent par l’indifférence des militants pour le salaire féminin, considéré comme un salaire d’appoint. On peut aller plus loin en ajoutant qu’on retrouve là, mise en pratique, l’idéologie officielle de l’AIT, selon laquelle le salaire féminin n’a tout simplement pas lieu d’être et ne saurait donc constituer un cheval de bataille. Il me semble que l’enjeu, pour la section lyonnaise, est de gagner du prestige auprès des corporations ouvrières masculines – les seules considérées comme représentant réellement le potentiel révolutionnaire dont l’AIT a besoin. Pour pouvoir s’arroger la réussite de la grève, il faut d’une part l’achever rapidement avant qu’elle ne dégénère¹⁷⁵⁵, en proposant un compromis facilement acceptable par les patrons, d’autre part montrer que l’AIT défend avant tout le salaire et donc l’honneur viril de l’ouvrier nourricier de sa famille. De fait, la section lyonnaise ne se prive pas de présenter l’issue de manière triomphale¹⁷⁵⁶, et profite de l’adhésion collective arrachée aux ovalistes pour gagner un poids nouveau au sein de l’AIT. Durant ces semaines d’agitation, un silence étonne, celui des femmes de la section lyonnaise, qui n’hésitent pourtant pas à s’exprimer à d’autres occasions. La seule réaction publique due à une femme est une communication envoyée de Lyon, signée C. Sorgel, qui paraît le 10 juillet 1869 dans *Le Droit des Femmes*¹⁷⁵⁷. On lit cette signature à la même époque dans *Le Progrès de Lyon*, au bas d’articles parlant respectivement de la société d’enseignement libre et laïque lyonnaise et de la nécessité d’aider les émigrés polonais pour qu’ils accèdent aux Lumières et à la démocratie¹⁷⁵⁸. C’est une femme qui se cache sous

¹⁷⁵⁴ Compte-rendu de l’assemblée générale du 11 juillet 1869, *L’Égalité*, n°28, 31 juillet 1869. « Le secrétaire [Constant Rattier] explique que la raison principale qui milite en faveur de la modification concernant les femmes est qu’en maintenant le prix uniforme de 2 francs par jours, on sacrifierait nécessairement les ouvrières les plus faibles, que personne ne voudrait employer. La commission espère que la modicité de ces réclamations et l’esprit d’ordre et de paix dans lequel elles sont faites détermineront l’acceptation des patrons et par suite la reprise du travail ». De nombreuses ouvrières demeurent en grève jusqu’à la fin du mois, en raison des difficiles négociations avec les patrons.

¹⁷⁵⁵ Claire Auzias et Annick Houel ont bien montré la détresse des ovalistes, privées de logement et de ressources, ainsi que l’inquiétude générale suscitée par le « vagabondage » de ces bandes de femmes suspectées d’immoralité et de violences ; par ailleurs, fautes de moyens, la section lyonnaise est bien incapable d’assurer plus longtemps la solidarité matérielle qu’elle a promise aux grévistes.

¹⁷⁵⁶ « La grève des ovalistes a réussi sur toute la ligne ; (...) l’Internationale se rappellera de ce brillant succès. (...) Frères et soeurs de Rouen, du Locle, de Marseille, de Genève, frères et soeurs de tous les pays, comptez sur nous » proclame un entrefilet envoyé par la section lyonnaise dans *L’Égalité*, n°28, 31 juillet 1869.

¹⁷⁵⁷ Lettre signée C. SORGEL, *Le Droit des Femmes*, n°14, 10 juillet 1869.

¹⁷⁵⁸ Voir *Le Progrès de Lyon*, 16 juillet et 2 août 1869.

cette signature neutre, qu'elle laisse volontiers croire masculine : on retrouve en effet son nom dans l'une des adhésions collectives de Lyonnaises à la Revendication des Droits civils¹⁷⁵⁹. Cette Mme Sorgel, qui semble être affiliée à un réseau de la libre-pensée lyonnaise¹⁷⁶⁰, rend un vibrant hommage aux ovalistes qu'elle donne en exemple aux femmes de toutes conditions pour les inciter à s'unir pour « conquérir leur égalité sociale et leur indépendance (...) C'est par l'entente que les femmes, comme tous les opprimés, arriveront à la liberté »¹⁷⁶¹. Comme le soulignent Claire Auzias et Annick Houel, qui s'interrogent sur le sexe et l'identité de cet auteur, c'est la seule tentative pour établir un rapport entre la lutte des ovalistes contre l'exploitation capitaliste et la lutte générale des femmes pour leur émancipation dans tous les domaines.

Quant à la grève du Creusot, qui débute en janvier 1870 et se poursuit par intermittence sur plusieurs mois, elle est bien connue comme l'une des grèves les plus importantes et les plus brutales qui ébranlent les dernières années de l'Empire. Il s'agit en effet d'une grève de mineurs et d'ouvriers de la métallurgie, employés par le tout puissant Schneider, qui affrontent la troupe à plusieurs reprises. Les événements sont très suivis par la presse, non seulement en raison de l'ampleur des violences mais aussi parce que les socialistes s'appuient sur ce soulèvement pour continuer la campagne antigouvernementale qu'ils avaient entreprise avec l'assassinat de Victor Noir. Quelques journaux parlent des femmes des grévistes, relatant qu'elles empêchent les hésitants de reprendre le travail et n'hésitent pas à provoquer les soldats et les gendarmes¹⁷⁶². Elles sont donc essentiellement représentées en tant qu'épouses et mères, jouant le rôle habituel des femmes dans les émeutes populaires, chargées de soutenir et encourager les hommes. C'est d'ailleurs en reprenant cette image convenue qu'un groupe de « citoyennes » de la section lyonnaise de l'AIT s'adresse à elles. Tout en félicitant les femmes du Creusot, au nom des travailleurs de tous les pays, pour leur attitude ferme et énergique, et en leur expliquant que cette lutte « n'est que la première phase d'une révolution économique et sociale gigantesque », les Internationales les conseillent : « n'oubliez pas que vous êtes filles du peuple, mères de famille. Parlez le langage de la vérité aux soldats qui vous entourent, victimes du malheur, courbés comme vous sous le

¹⁷⁵⁹ Voir *Le Droit des Femmes*, n°11, 19 juin 1869.

¹⁷⁶⁰ Ses articles du *Progrès de Lyon* font l'éloge de la laïcité et dénoncent le poids du dogme catholique ; par ailleurs, on retrouve parmi ses cosignataires de juin 1869, Mme Denis Brack, c'est-à-dire l'épouse du gérant de *L'Excommunié*.

¹⁷⁶¹ Lettre signée C. SORGEL, *Le Droit des Femmes*, n°14, 10 juillet 1869.

¹⁷⁶² Voir par exemple *La Marseillaise*, 3 avril 1870.

joug du despotisme. Dites à ces malheureux enfants du peuple que ces hommes qu'ils ont l'ordre de poursuivre ne sont pas, comme on le leur fait entendre, des fauteurs de troubles, gens suspects, soudoyés par un parti politique quelconque, mais bien vos pères, vos frères, vos époux, vos amis, d'honnêtes citoyens, leurs frères dans l'ordre social, et n'ayant commis d'autre crime que celui de revendiquer le droit le plus sacré de l'homme, celui de vivre en travaillant. De telles paroles, soyez-en certaines, les impressionneront, les feront réfléchir sur le triste rôle qu'on leur impose vis-à-vis de vous, et si vous parvenez à gagner à la cause des opprimés, qui est la leur, les cinq mille soldats campés au Creusot, vous aurez bien mérité du prolétariat »¹⁷⁶³. Ainsi, même ces citoyennes très politisées et très radicales dans leurs idées comme dans leurs propos¹⁷⁶⁴, entendent instrumentaliser les femmes en tant que mères, c'est-à-dire agents « naturels » de paix et de réconciliation. Toutefois, leur lettre est suivie d'un post-scriptum indiquant que « les ouvrières du Creusot viennent à leur tour de se mettre en grève » et appelant à les soutenir. On apprend donc incidemment qu'il y a là-bas aussi des travailleuses, et pas seulement des mères et des ménagères, et qu'elles sont aussi capables de se mobiliser. Par la suite, plus aucune information n'est donnée sur ces ouvrières. Après les arrestations d'ouvriers, et les lourdes condamnations qui suivent leur procès, il n'est plus question que des malheurs frappant les « familles du Creusot », privées de leurs hommes nourriciers, et pour lesquelles des souscriptions sont ouvertes. Un autre groupe de Lyonnaises se manifeste d'ailleurs à cette occasion pour venir en aide aux femmes et aux enfants des mineurs condamnés, et en même temps dénoncer le régime à mots à peine couverts, en invitant par les dons à « combattre selon ses forces pour la justice contre l'oppression »¹⁷⁶⁵.

Si différents soient-ils, ces deux exemples montrent bien les limites auxquelles se heurte toute lutte d'ouvrières. Privées de reconnaissance, ou bien instrumentalisées, les ouvrières en grève ne peuvent prendre ou garder le contrôle de leur action, doivent vite céder et retourner à l'anonymat – dans la mesure où certaines d'entre elles l'avaient

¹⁷⁶³ « Adresse des citoyennes lyonnaises aux femmes du Creusot », *La Marseillaise*, n° du 13 avril 1870 et *La Solidarité* du 4 avril 1870, signée par Virginie Barbet, Anaïs Aury, Marie Guillot, Louise Tailland. Marie Pingeon, Clotilde Comte, Anne Jacquier, Louise Jacquier, Félicie Jacquier, Marie Macon, P. Macon, Eléonore Berlioz, Marie Picoud, Marguerite Robergeon, Femme Prost, Femme Palix, Virginie Barbet et Eléonore Berlioz avaient en juillet 1868 signé la lettre « des dames de Lyon » adhérent au manifeste des femmes du Vauxhall (*Le Progrès de Lyon*, 28 juillet 1868).

¹⁷⁶⁴ Leur adresse provoque d'ailleurs des poursuites contre *La Marseillaise* (voir A. DE FONVIELLE, « Silence aux femmes », *La Marseillaise*, 16 avril 1870).

¹⁷⁶⁵ Lettre au « Citoyen rédacteur », *Le Progrès*, 16 avril 1870, signée par Virginie Barriez, Anne Bonard, Marie Billon, Marie Michalon, Mariette Gay, Jeanne Terret, Antoinette Berne. On retrouve aussi parmi les souscripteurs quelques noms connus dans les milieux de la libre-pensée, tels ceux de la « citoyenne Denis Brack ».

exceptionnellement quitté. Elles n'obtiennent de réelle solidarité ni de la part des organisations de travailleurs, ni de la part des femmes qui prônent l'émancipation. Pour les travailleurs, « l'Ouvrière » reste une figure repoussoir, qu'il faut abolir, ou du moins une catégorie dont le potentiel militant et révolutionnaire est nié. Les « émancipatrices » ne peuvent pas non plus se reposer sur ce personnage honni de l'ouvrière pour défendre les droits des femmes auprès de l'opinion publique. Le cas des femmes de la section lyonnaise de l'AIT est intéressant à observer, que ce soit dans leur silence sur les ovalistes ou dans leur lettre aux grévistes du Creusot. La fidélité à l'Internationale, à ses stratégies, aux modes de penser les rapports de sexe qui y dominent, prime pour elles sur toute solidarité de genre. Il est probable que Virginie Barbet se soit malgré tout exprimée au sujet des ovalistes, dans un article anonyme paru vers la fin de la grève¹⁷⁶⁶. Elle y déplore l'échec des modestes revendications salariales des ouvrières, en rejetant la responsabilité entière sur la rapacité des capitalistes ; pas un mot n'est dit sur le recul des négociateurs. Tout en se pliant à la discipline de son organisation, elle trahit peut-être ici sa déception, dans la mesure où elle insiste sur l'échec, alors qu'elle pourrait facilement légitimer l'abandon de la lutte sur le salaire en expliquant – comme elle l'a déjà fait auparavant – qu'une légère amélioration matérielle n'a aucune portée révolutionnaire¹⁷⁶⁷. On voit donc ici la domination masculine s'exercer à tous les niveaux, à l'encontre des ouvrières comme des militantes, par le biais de manipulations matérielles tout autant qu'idéologiques.

II Comment entrer dans l'Histoire ?

Les femmes dont il a été question jusqu'ici clament toutes haut et fort leur volonté et leur capacité d'agir dans « le sens de l'Histoire », c'est-à-dire selon la conception dominante que les contemporains se font du Progrès. C'est ainsi que beaucoup prennent part à la relative effervescence que l'on observe à la fin des années 1860 dans les sociétés civiles, aussi bien en Allemagne qu'en France, avec cette conviction que le cours de l'Histoire est en train de s'accélérer et qu'il faut contribuer à la société future qui est en gestation. Il me semble que l'on peut éclairer leurs agissements en leur attribuant *a posteriori* cette interrogation : comment entrer dans l'Histoire ? Ceci ne veut pas dire qu'elles se préoccupent de laisser un

¹⁷⁶⁶ « Grève des ouvrières ovalistes. Lyon », *L'Egalité*, n°26 du 17 juillet 1869. On peut vraisemblablement lui attribuer cet article, dont le style et le contenu, bien différents des précédentes correspondances lyonnaises sur le sujet, rappellent d'autres articles que l'on connaît de sa plume.

¹⁷⁶⁷ Voir son article contre André Léo, cité plus haut, *L'Egalité*, n°12 du 10 avril 1869.

nom connu aux futurs historiens, mais qu'elles cherchent le moyen de se faire entendre dans l'espace public en tant que porteuses et réalisatrices des idées d'avenir, de faire reconnaître leur participation au déroulement historique du Progrès. L'enjeu est d'exister de façon positive aux yeux des contemporains et, accessoirement, de compter pour les générations futures, à la différence des femmes du passé, absentes du récit historique – si ce n'est sous forme d'exceptions. Ce souci – non formulé explicitement mais bien perceptible – d'« entrer dans l'Histoire », signifie aussi : quelle stratégie est la plus propice pour faire entendre ses idées ? doit-on s'avancer publiquement en tant qu'individue ou bien en tant que femme, agir de façon solitaire ou bien de façon collective ?

Nous avons vu déjà comment certaines femmes expérimentent de nouvelles formes d'engagement, et de quelle manière elles cherchent à s'immiscer dans les débats contemporains au sujet du travail, à défaut de pouvoir rejoindre les organisations ouvrières. Je voudrais examiner à présent comment certaines d'entre elles participent à divers mouvements qui prennent de l'importance à la fin de la décennie, et dont l'objectif est d'ébranler autant que possible quelques-uns des piliers du pouvoir qu'ils contestent. Je parlerai d'abord de la libre-pensée, qui prend de l'importance en France au début des années 1860, et surtout après 1866¹⁷⁶⁸. Malheureusement pour cette étude, la libre-pensée ne prend pas les mêmes formes en Allemagne : elle y a certes ses adeptes, assez répandus parmi les élites intellectuelles de l'époque, mais ne s'organise pas à cette époque en véritables sociétés, plus ou moins héritières des sociétés secrètes et de la franc-maçonnerie, comme c'est le cas en France. La comparaison n'est donc guère possible, d'autant que les sources dont j'ai disposé sur les Allemandes participant à la vie publique ne mentionnent que très peu de femmes que l'on peut qualifier de libres penseuses. J'ai déjà parlé dans la partie précédente des critiques émises par Louise Otto et Rosalie Schönwasser envers l'emprise des Eglises et des dogmes religieux : ce sont sans doute elles qui se rapprochent le plus d'une libre pensée de tendance déiste et spirituelle, telle qu'on la retrouve aussi en France. Néanmoins, si elles fréquentent des cercles partageant leurs idées sur ce sujet – notamment dans les milieux des paroisses dissidentes, qui sont de nouveau plus ou moins actifs dans les années 1860 – elles n'appartiennent pas pour autant à des associations ou à des groupes qui seraient constitués dans l'objectif principal de mener une offensive anticléricale, comme c'est le cas en France. Il sera donc ici uniquement question de la présence des femmes dans les mouvements de libre

¹⁷⁶⁸ Voir Jacqueline LALOUETTE, *La Libre pensée en France 1848-1940*, Paris, Albin Michel, 2001.

pensée français sur lesquels nous sommes les mieux renseignés, c'est-à-dire ceux de Paris et Lyon. En posant la question « le féminin est-il soluble dans la libre-pensée ? », il s'agira de voir si la participation des femmes – minoritaire mais très significative du fait des transgressions particulières qu'elle implique – est identique à celle des hommes, ou bien si, dans ce milieu également, elles s'avancent ou sont reçues à part, « en tant que femmes ». J'examinerai ensuite comment de nombreuses femmes engagées passent de la critique démocratique de la société à une critique des démocrates de leur temps, qu'elles accusent de ne pas comprendre réellement le sens de l'histoire et les conséquences du vrai progrès. Nous verrons quelle réception est faite de leurs mises en garde et accusation, fondées avant tout sur l'attitude desdits démocrates envers l'émancipation individuelle des femmes. Enfin, j'étudierai dans quelle mesure ces mêmes femmes conservent leur esprit critique et continuent ou non de défendre leurs idées émancipatrices lors de périodes de crises, qui mettent en cause le devenir de la nation. Dans quelle mesure les réactions publiquement émises par des femmes face aux menaces de guerre puis au déclenchement du conflit en 1870 sont-elles dictées par des convictions politiques personnelles ou par la sollicitation exacerbées des identités genrées ?

II.1. Le « féminin » est-il soluble dans la libre-pensée ?

« La *foi* proscrit la pensée, anéantit la réflexion, et fait poursuivre comme un crime de lèse-divinité la libre recherche, la soif d'apprendre, le désir de savoir, la passion de l'inconnu qui dévore tout homme, ce sentiment de curiosité qui est la base de la science, le point de départ de tout progrès, la force distinctive de l'homme et l'essence même de son être. (...) L'*humilité* chrétienne est cause que les hommes, au lieu de comprendre leur dignité et d'agir noblement et simplement comme des êtres pensants et intelligents, ont incliné leurs fronts dans la poussière osant à peine se trouver l'égal de la brute et laissant les ambitieux, les intrigants, les roués et les hypocrites les pressurer et les dominer à leur guise. Quant à la *résignation*, la plus belle et la dernière vertu catholique, nous la connaissons assez, hélas, pour l'avoir vue très longtemps pratiquée. Cette vertu a été inventée par ceux qui voulaient étouffer les intelligences : c'était une prime d'assurance contre les tentatives d'affranchissement. (...) Tel est le bilan des vertus apostoliques, tels sont les résultats qu'elles ont amenés pour l'humanité. L'idéal catholique est l'état de mouton moutonnant : brouter l'herbe des champs, la tête inclinée bien bas. »¹⁷⁶⁹

Cette diatribe de Paule Mink, devenue collaboratrice occasionnelle de *La Libre-Pensée*, peut être également lue, me semble-t-il, comme une révolte contre les normes de la

¹⁷⁶⁹ Paule MINK, « Les Vertus catholiques », *La Libre Pensée*, n°25, 9 juillet 1870.

féminité, même s'il n'y est pas du tout question des femmes. En effet, la résignation, l'humilité et la pieuse obéissance aux dogmes de toutes sortes sont bien des caractéristiques fondamentales de l'identité féminine inculquée dès le plus jeune âge, « vertus » indispensables au fonctionnement du patriarcat. Ainsi, pour une femme, se proclamer libre penseuse représente une transgression bien plus forte que pour un homme et il n'est pas étonnant que les femmes soient restées minoritaires dans le mouvement¹⁷⁷⁰. Un tel engagement correspond en effet à une profonde remise en cause de l'idéal féminin, censé non seulement incarner les « vertus » énumérées ci-dessus, mais aussi être un modèle de piété, puisque c'est l'une des missions dévolues à la Femme que de prendre en charge le salut des siens, voire de la société. On peut donc supposer que se dire libre-penseuse est extrêmement difficile de manière isolée : cela n'est sans doute possible que dans un cadre relationnel propice à de telles idées. D'ailleurs, la plupart des témoignages que l'on a sur la présence des femmes dans la libre pensée renvoient à des activités familiales : on voit souvent les époux, ou la mère et ses enfants adhérer ensemble à certaines associations, telle que la Société Civile de Secours mutuel des familles affranchies de toute pratique religieuse¹⁷⁷¹.

On pourrait donc penser que les libres penseuses réfutent l'assujettissement aux normes genrées de manière particulièrement forte et courageuse, d'autant plus qu'une telle démarche leur permet de revendiquer une aptitude à la Raison et au Progrès semblable à celle des hommes. Par leur exemple, elles combattent en effet l'un des grands préjugés des milieux libéraux et démocrates, selon lequel les femmes seraient naturellement dévotes, superstitieuses, instrumentalisées par le clergé et ennemies des Lumières. Certaines libres penseuses ont bien compris l'importance de se faire connaître, afin de contrer l'argumentation misogyne des démocrates et d'encourager d'autres femmes à suivre leur voie. C'est le cas de Jenny d'Héricourt, nous l'avons déjà vu à propos de ses écrits des années 1856-1860. En 1869, elle se manifeste depuis les Etats-Unis à propos du concile organisé au Vatican, et auxquels divers libres-penseurs veulent réagir par un contre-concile. Elle estime que la réponse appropriée est « de prendre les doctrines du Concile, de les nier au nom de la science,

¹⁷⁷⁰ On peut s'en apercevoir rapidement au moyen des listes d'adhésion ou de souscription aux œuvres de la libre pensée qui sont publiées dans la presse, ou bien lors des comptes-rendus des enterrements civils ou des banquets. Ainsi, près de 900 personnes, dont 200 femmes [parmi lesquelles Paule Mink], se seraient réunies au banquet libre penseur du vendredi saint du 26 mars 1869, selon *La Démocratie* du 4 avril 1869.

¹⁷⁷¹ Cette Société est fondée en juin 1869 par Charles-Louis Chassin, le rédacteur en chef de *La Démocratie*. Voir les listes de souscriptions publiées dans ce journal. Jacqueline Lalouette a dénombré seulement 36 femmes signant en leur nom parmi les 495 personnes ayant envoyé une lettre d'adhésion à Chassin (Jacqueline LALOUETTE, *La Libre-pensée...*, ouv. cité, p. 35).

de la justice, de la liberté, de la dignité humaine et d'en faire un petit catéchisme à l'usage des masses », et se dit prête à le faire si personne ne se propose¹⁷⁷². Dans une lettre à Charles Fauvety publiée par *La Solidarité*, elle se fait plus précise, montrant sa volonté de valoriser l'engagement des femmes du côté de la libre-pensée :

« Ce sont les femmes imbécilifiées qui font vivre le vieux dogme et durer le vieux monde, n'appartient-il pas aux femmes qui, de toute leur intelligence et de tout leur cœur, ont embrassé la foi en la raison, d'entreprendre l'œuvre contraire et de suggérer des mesures qui constitueraient le parti rationaliste ? »¹⁷⁷³

Jenny d'Héricourt reprend là le lieu commun de ses contemporains, qui rejettent la faute du cléricalisme sur les femmes, mais elle explique qu'il s'agit là d'un phénomène social et culturel, et qu'une évolution est donc possible. Celle-ci peut venir des femmes elles-mêmes, à la condition bien sûr qu'elles soient soutenues et accueillies par les libres-penseurs. Son projet d'une initiative féminine, qui serait capable d'unifier tous les courants de la libre-pensée en un parti rationaliste, n'est pas sans rappeler certaines conceptions attribuant aux femmes une mission prophétique voire messianique. Cependant, elle insiste aussi sur la nécessité de faire collaborer hommes et femmes, expliquant que ce « manifeste rationaliste » issu de la réflexion des libres-penseuses « serait proposé à l'adhésion des rationalistes des deux sexes de tous pays (...) Nous voudrions, nous femmes, agir de concert avec vous et serions fâchées d'être obligées de protester à part (...) »¹⁷⁷⁴. Un autre exemple est fourni par la militante lyonnaise Virginie Barbet, auteure d'une brochure intitulée *Déisme et athéisme. Profession de foi d'une Libre-penseuse*¹⁷⁷⁵. Ne cachant nullement son sexe, elle ne se réfère pas pour autant à un quelconque point de vue féminin, ni n'introduit de distinction entre hommes et femmes face à la religion. Plus radicale que Jenny d'Héricourt, elle défend explicitement l'athéisme et exprime sa méfiance envers les idéologues et réformateurs de toutes sortes, qui se rallient à la science et à la raison tout en restant d'ardents déistes. Elle semble n'éprouver aucun problème à transgresser ainsi les normes genrées – l'athéisme

¹⁷⁷² Jenny P. D'HÉRICOURT, « Correspondance de Chicago », *Le Droit des Femmes*, n°13, 3 juillet 1869. Il ne semble pas qu'elle ait mis son projet à exécution, cependant ses textes inédits ont disparu.

¹⁷⁷³ Jenny P. D'HÉRICOURT, « Correspondance », *La Solidarité*, tome 3, n°14, 1^{er} juillet 1869.

¹⁷⁷⁴ *Ibidem*.

¹⁷⁷⁵ Mme V. BARBET, *Déisme et athéisme. Profession de foi d'une Libre-penseuse*, Lyon, chez tous les libraires, 1869, 15 p.

constituant toujours un tabou majeur pour une femme – et se contente de plaisanter par avance sur les réactions qu'elle va susciter, sans relier cela à son statut de femme¹⁷⁷⁶.

D'autres témoignages montrent en revanche toute la difficulté qu'il peut y avoir pour une libre-penseuse d'assumer ses convictions en s'affranchissant des contraintes de genre. Certaines dissimulent leur sexe et reprennent à leur compte un discours au masculin, adressé aux hommes. C'est le cas d'Octavie Frache, une femme résidant à Troyes, dont on connaît l'identité grâce à une pétition qu'elle envoie au Sénat en mars 1870¹⁷⁷⁷. Se présentant comme la fille d'un capitaine du Premier Empire, femme de lettres et « collaborateur d'un journal politique », elle se plaint de l'arbitraire régissant l'attribution des emplois réservés aux femmes pauvres, et prie les sénateurs « de vouloir bien faire admettre dans les écoles le *Catéchisme du Libre-Penseur*, (...) dans l'espoir qu'il servira à former une génération plus honnête et de plus qu'il conjurera le danger de l'athéisme qui menace d'envahir les consciences »¹⁷⁷⁸. Ce *Catéchisme*, une brochure de quatorze pages qu'elle joint à sa pétition, est publié sous le nom d'Octave Axia, et en appelle à « toutes les âmes justes et viriles » ; il s'achève sur les sept commandements du libre-penseur déiste, représenté comme un homme, qui est appelé à « devenir le régénérateur du monde »¹⁷⁷⁹. Sans aller jusqu'à adopter un nom masculin, d'autres libres-penseuses ont tendance à se penser comme des exceptions parmi les femmes, ce qui leur permet de reproduire complaisamment dans leur propos tous les stéréotypes des libres-penseurs concernant la masse des femmes soumises au clergé. C'est le cas notamment de Paule Mink, dont la virulence anticléricale – dont j'ai donné quelques aperçus précédemment – peut être aussi interprétée comme un moyen de faire oublier son sexe aux auditeurs des réunions publiques comme aux lecteurs de ses articles. Cette méthode semble porter ses fruits à l'échelle individuelle, si l'on en juge par le succès de Paule Mink dans *La Démocratie*, comme par les propos élogieux à son égard dans *La Libre-Pensée*. Néanmoins, ce ne sont pas de telles stratégies qui permettent de faire évoluer l'attitude majoritaire des libres-penseurs envers les femmes, et l'on constate que ces dernières participent le plus souvent de manière genrée aux sociétés de libre-pensée. Non seulement les femmes sont minoritaires lors des banquets libres-penseurs, mais elles y demeurent

¹⁷⁷⁶ « ... tenir un semblable langage, c'est s'exposer de gaîté de coeur à recevoir cette grêle de diatribes passées depuis longtemps à l'usage de la partie adverse ; heureusement que les projectiles de cette nature tombent sur la tête d'une libre-penseuse, aussi légers et inoffensifs que les foudres du Vatican » (Mme V. BARBET, *Déisme...*, ouv. cité, p. 14).

¹⁷⁷⁷ Pétition d'Octavie Frache, enregistrée le 5 mars 1870, Arch. Nat., CC/486/9, n°592.

¹⁷⁷⁸ *Ibidem*.

¹⁷⁷⁹ Octave AXIA, *Catéchisme du Libre Penseur*, Troyes, imp. E. Caffé, 1869.

silencieuses, ou bien se cantonnent à des prises de parole toutes « féminines », comme Mme Poujade lisant une poésie lors du troisième banquet de la Libre Conscience¹⁷⁸⁰, ou bien la citoyenne Couturier lisant une lettre de Mme Goegg sur l'émancipation de la femme, lors d'un banquet libre-penseur en l'honneur des proscrits¹⁷⁸¹. Les femmes peuvent également jouer un rôle ornemental lors de certaines réunions : c'est ce qui se produit le 24 février 1870 à Lyon, lors d'une fête réunissant plusieurs milliers de libres-penseurs : la soirée a été ouverte par deux citoyennes vêtues de noir avec une écharpe rouge, qui, « au nom des femmes de la démocratie lyonnaise », ont offert une couronne civique au député Raspail¹⁷⁸². Enfin, on a plusieurs exemples de femmes se constituant en groupe spécifique, à l'intérieur des associations de libres penseurs. C'est le cas à Lyon où se constitue en août 1868 une « Bibliothèque des travailleurs libres penseurs », liée à la Ligue de l'Enseignement¹⁷⁸³. Les fondateurs sont répartis en quatre groupes : un groupe de dames – donc défini uniquement en fonction du sexe – et trois groupes où il n'y a que des hommes – réunis par contre, eux, par affinités ou selon des projets précis. La première requête du groupe des dames a été l'acquisition d'un livre intitulé *Catéchisme de morale universelle, par une mère*, soit un ouvrage que son auteur et son contenu destinent *a priori* plutôt à un lectorat féminin. En définitive, il semble bien que les catégories du masculin et du féminin soient globalement préservées dans les milieux de la libre-pensée, aussi bien par les libres-penseuses qui se conçoivent comme des exceptions et continuent de propager des préjugés défavorables aux femmes, que par celles qui privilégient un engagement conforme à leur « féminité ». L'importance de la transgression effectuée par les femmes ne conduit que rarement au dépassement des catégories de genre ; au contraire, elle rend sans doute d'autant plus nécessaire de se référer à ces catégories, même si elles sont quelque peu redéfinies, du moins concernant le rapport au religieux.

II.2. De la critique démocratique à la critique des démocrates

Nous déjà avons vu précédemment quelques-uns des moyens par lesquels des femmes participent à la réorganisation de l'opposition démocratique et au regain de l'agitation politique qui caractérisent la fin des années 1860, en France comme en Allemagne. Je

¹⁷⁸⁰ Il s'agit sans doute d'Eugénie Poujade. Voir *L'Opinion Nationale*, 29 mai 1869.

¹⁷⁸¹ *La Démocratie*, 12 décembre 1869. Il s'agit peut-être de Mme Léon Couturier, qui adhère en avril 1869 à la Revendication des droits civils.

¹⁷⁸² *La Libre-Pensée*, 5 mars 1870.

¹⁷⁸³ Voir *Le Progrès de Lyon*, 19 septembre 1868.

voudrais aborder ici d'autres aspects de ce thème, en essayant d'examiner le rôle que peut jouer l'expérience sociale du « féminin » dans l'engagement démocratique de ces femmes. Dans la mesure où elles sont privées de la citoyenneté, et où la plupart d'entre elles n'envisagent pas de la revendiquer dans un futur proche, quelles motivations sont les leurs ? Comment surmontent-elles l'obstacle constitué par leur statut social et politique de femme ? En quoi ce dernier, ainsi que l'identité genrée, à laquelle la plupart d'entre elles se rattachent, peuvent-ils contribuer chez elles au développement d'une pensée politique critique ?

Il faut tout d'abord rappeler que la revendication directe de l'égalité politique est quasiment inexistante à la fin des années 1860, malgré la constitution de mouvements protestataires de femmes. Très peu de ces mouvements osent inclure l'obtention de la citoyenneté dans leurs objectifs : la Société pour la Revendication des Droits de la Femme doit rapidement abandonner ce point, sous la pression d'une majorité de ses membres, et seule l'AIF assume ouvertement cette exigence, au terme d'une prudente évolution. Quelques femmes abordent par ailleurs cette question dans leurs textes, le plus souvent avec beaucoup de précautions : j'ai mentionné plus haut quelques écrits dans lesquels Julie Daubié, Olympe Audouard, Fanny Lewald et d'autres oscillent entre protestations de principes et considérations pragmatiques. Il me semble pouvoir aussi interpréter la traduction faite par Jenny Hirsch de l'ouvrage de John Stuart Mill – *The Subjection of Woman*¹⁷⁸⁴ – comme une tentative détournée pour introduire dans le débat allemand l'argumentation égalitaire du philosophe britannique, tout en évitant de prendre personnellement position sur le sujet de la citoyenneté¹⁷⁸⁵. En revanche, je n'ai rencontré qu'un seul exemple de démarche frontale concernant le droit de vote, exemple documenté uniquement par un journal allemand consacré à l'instruction des filles et au statut social des femmes. Celui-ci rapporte que trois dames de Orsoy (près de Essen) ont pétitionné auprès du parlement afin que l'on donne le droit de vote actif aux femmes pour l'élection du conseil municipal. Jugeant que ce n'était pas d'actualité, la commission des pétitions a refusé de soumettre leur adresse au plénum ; le règlement prévoyant qu'une pétition ainsi rejetée ne peut être reprise qu'à la demande d'au moins quinze

¹⁷⁸⁴ *Die Hörigkeit der Frau, von J. S. Mill, übersetzt von Jenny Hirsch, Berlin, 1869.*

¹⁷⁸⁵ Jenny Hirsch livre le texte de Mill sans commentaire, contrairement à la réédition de 1872, qu'elle fait précéder d'une préface assez modérée : elle éprouve manifestement le besoin de se distancier des idées les plus radicales de Mill. En 1869, elle parvient à susciter un certain débat, si l'on considère la réception très contrastée qui est faite de cette traduction dans la presse allemande. Le critique (anonyme) du journal *Grenzboten*, par exemple, récuse toute l'argumentation de Mill, pour affirmer la nécessité d'une société hiérarchique (*Grenzboten*, Jg. 1869, 4. Bd, n°47), tandis qu'un autre journaliste anonyme fait l'éloge de l'ouvrage dans *Vierteljahresschrift für Höhere Töchter Schule*, Jg. 1870, p. 71. Cependant, rien ne laisse penser que les réactions ont dépassé ces colonnes réservées aux recensions littéraires.

membres de la commission, il paraît évident que cette demande est définitivement enterrée, sans aucun débat¹⁷⁸⁶. Mis à part ce cas, qu'il faudrait vérifier au moyen d'autres sources, aucune action n'est comparable à celles qui avaient été entreprises en 1848 pour arracher la citoyenneté légale, ou du moins poser publiquement la question aux autorités et aux partis politiques. L'égalité politique est redevenue et demeure un tabou majeur, y compris chez la nouvelle génération de démocrates, dont l'écrasante majorité conçoit toujours le suffrage « universel » comme une prérogative masculine qu'il est fondamental de préserver. Pourtant, de nombreuses femmes éprouvent le besoin de faire publiquement connaître leurs convictions démocratiques, cherchant par là à se faire reconnaître comme parties prenantes de la vie politique.

II.2.1. Etre actrices des changements politiques

Allemandes et Françaises empruntent pour cela des voies différentes, liées aux enjeux respectifs de la période dans chacun des pays. C'est ainsi que les Allemandes s'affichent surtout en tant que patriotes, prêtes à participer à la construction d'un Etat-nation garant des libertés fondamentales et de l'égalité de ses citoyens. Nous avons vu précédemment de nombreux exemples de leurs protestations identitaires, que ce soit dans les textes des auteures allemandes engagées (deuxième partie, notamment chapitre II, III.3.), ou bien dans le cadre de la fondation de l'ADF ; je développerai aussi cet aspect plus loin en analysant le contenu du journal *Neue Bahnen* (voir chapitre III). En France, les tensions politiques des années 1869-1870 sont propices à de nombreuses agitations, auxquelles des femmes prennent souvent part. Les résultats des scrutins de mai-juin 1869 suscitent ainsi, dans diverses villes françaises, des émeutes populaires au sujet desquelles les archives judiciaires mentionnent souvent la présence de femmes : le parquet de Lyon parle ainsi d'un rassemblement le 24 mai 1869, « où se comptaient autant de femme et d'enfants que d'hommes », et lors duquel, « excités par des femmes qui suivaient leur colonne », les « émeutiers » attaquent le couvent des Jésuites ; à Amiens, le 25 mai, des femmes sont recensées parmi les « émeutiers », tandis qu'à Angers, le même soir, on en compte parmi la foule qui chante la Marseillaise¹⁷⁸⁷. Quelques femmes font également partie des manifestants condamnés pour outrage à agent, cris séditieux,

¹⁷⁸⁶ *Vierteljahresschrift für höhere Töchter*, Jg. 1870, p. 73. On ne sait rien concernant l'identité de ces trois femmes ni sur le contenu précis de leur texte.

¹⁷⁸⁷ Arch. Nat., BB/18/1785, dos 9735 A4, Elections législatives de 1869, ressorts de Lyon, Amiens, Angers.

provocations, offenses envers l'empereur¹⁷⁸⁸. Il faut également mentionner le grand rassemblement protestataire avec lequel commence l'année 1870 : le 12 janvier a lieu l'enterrement de Victor Noir, un journaliste de *La Marseillaise* tué par Pierre Bonaparte, le cousin de l'empereur. Des femmes de tous milieux sont présentes dans l'immense foule – on parle de 100 000 personnes – qui suit le cortège pour dénoncer silencieusement le despotisme impérial, le musellement de la presse, l'impunité des puissants. Ces femmes sont d'ailleurs raillées et calomniées par le *Journal des Débats*, qui cherche à nuire au courant démocratique en mettant en cause la respectabilité de ses partisans. Certaines d'entre elles n'hésitent pas alors à répondre par voie de presse, pour assumer publiquement leur présence à la manifestation, et l'expliquer par leurs convictions politiques. C'est ainsi qu'André Léo adresse une lettre ouverte au *Siècle*, affirmant qu'il n'y avait le 12 janvier « ni rangs, ni conditions sociales, ni toutes ces différences et divisions, où se complait l'esprit aristocratique ; il n'y avait qu'un seul peuple uni dans une seule passion : la haine du crime et l'amour du droit, la même sous deux faces »¹⁷⁸⁹. Elle est imitée par Mmes Verduze, Ranvier et Poirier, qui se tournent vers *La Marseillaise* pour répondre à leurs détracteurs¹⁷⁹⁰. Pour toutes ces femmes, il semble donc tout à fait normal de prendre part aux événements publics par lesquels l'opposition démocratique se manifeste et se structure – malgré les risques que cela comporte pour leur réputation, voire pour leur vie, dans la mesure où la troupe est toujours bien présente.

Ainsi, en France comme en Allemagne – mais selon des modalités différentes dans les deux pays – un certain nombre de femmes s'avance dans l'espace public de façon partisane, malgré leur inexistence civique. On retrouve une fois de plus cet enjeu problématique de la citoyenneté que nous avons commencé d'évoquer au moment des révolutions de 1848, et qui s'avère toujours aussi délicate à interpréter : s'agit-il pour ces femmes de protester implicitement contre leur exclusion en s'immisçant dans tous les interstices politiques qui leur sont accessibles, pour prouver doré et déjà leurs convictions et leur implication en attendant l'obtention de la citoyenneté légale dans un proche avenir démocratique ? ou bien estiment-elles, comme paraissent le faire les journaux démocratiques qui les nomment régulièrement

¹⁷⁸⁸ Ainsi à Cannes, une repasseuse et deux revendeuses sont condamnées le 16 juin 1869 à quelques jours de prisons ; à Bordeaux une tailleuse est condamnée le 11 juin 1869 à quarante-huit heures de prison ; à Cambrai, deux sœurs sont condamnées le 23 juin à huit et quinze jours de prison ; etc. ... (Arch. Nat., BB/18/1785, dos 9735 A4, Elections législatives de 1869, ressorts de Cannes, Bordeaux, Cambrai).

¹⁷⁸⁹ Lettre de L. Champleix [sic], *Le Siècle*, 19 janvier 1870.

¹⁷⁹⁰ *La Marseillaise*, 21 janvier 1870.

« citoyennes », qu'il existe une citoyenneté « au féminin », dont elles sont « naturellement » en possession, et qu'elles exercent entre autres en intervenant à leur manière dans la sphère publique ? Autrement dit, se considèrent-elles comme des citoyennes en devenir, devançant la mise en oeuvre intégrale des droits individuels, autant que le permet leur statut social de femme, ou bien comme des citoyennes de fait, incarnant déjà dans l'espace politique la moitié complémentaire du citoyen masculin ? Alors qu'auparavant, les deux hypothèses pouvaient se révéler justes, selon les cas, avec sans doute une prédominance de la deuxième interprétation en Allemagne comme en France, il me semble que la situation est plus tranchée dans les années 1869-1870 : tandis que les Allemandes étudiées ici continuent majoritairement de jouer sur une identité citoyenne « féminine », comme on le voit avec des auteures telles que Fanny Lewald et Louise Otto, ainsi que chez les collaboratrices de *Neue Bahnen* (voir chapitre III.), les femmes actives dans les milieux démocrates français paraissent davantage se référer à l'universalité des droits et anticiper sur une citoyenneté légale, même si elles ne la revendiquent pas directement. Cette dernière position est illustrée par une lettre ouverte adressée à un collaborateur de *La Marseillaise*, Ulrich de Fonvielle, par un groupe de Lyonnaises – dont une partie au moins appartient à la section locale de l'AIT :

« Citoyen, L'empire n'est vraiment pas heureux dans ses manœuvres : il rabaisse ceux qu'il veut honorer et élève ceux qu'il cherche à flétrir. Citons trois exemples, les plus récents : Emile Ollivier, porté au ministère, est perdu dans l'opinion publique ; Henri Rochefort, poursuivi, vilipendé, mis en suspicion, est nommé député de Paris ; et vous, citoyen Ulrich de Fonvielle, dans ce fameux procès de Tours où certaines caricatures de l'empire viennent d'afficher leur cynisme, tout a été mis en œuvre pour souiller votre honorabilité. Cependant vous êtes sorti de votre fange plus honoré, si c'était possible, et, de plus, vous avez conquis la sympathie générale. Voici, en outre, que les électeurs de la 3^e circonscription de Lyon vous choisissent pour leur représentant. *Le scrutin est interdit à la femme, citoyen, et pourtant, nous éprouvons le besoin de manifester notre opinion sur votre candidature.* Recevez donc, par la voie de la Marseillaise, notre vote d'adhésion morale. S'il est faux, et d'après votre attestation, nous n'en n'avons jamais douté – s'il est faux que le héros d'Auteuil ait reçu un soufflet de notre pauvre Victor Noir, il est un soufflet qui ne sera point dénié, celui que les électeurs de Lyon se préparent à appliquer, non sur la joue de Pierre Bonaparte, mais sur celle de l'empire même. La main est levée, puisse-t-elle tomber de tout son poids, et le lendemain de votre élection, il sera vrai de dire : « l'empire a la joue grosse comme ça ». Recevez, citoyen Ulrich, avec l'assurance de notre haute estime, l'expression de notre vive sympathie. Signé : Virginie Barbet, Marie Macon, P. Macon, Marguerite Robergeau, Amélie Lapierre, Marie Millet, Joséphine Vial, Eléonore Berlioz, Marie Picoup, Anne Jacquier, etc... [la liste est coupée par la rédaction]. PS : Si nous avons appelé toutes nos

concitoyennes à se prononcer sur votre candidature, ce n'est pas dix-neuf signatures que vous auriez sous les yeux, mais des milliers. »¹⁷⁹¹

Si les auteures de cette lettre se sont regroupées entre femmes, c'est la conséquence d'un statut politique commun, et non pour exprimer un point de vue « féminin ». Rien dans leur texte ne fait référence à une identité sexuée ni à une quelconque mission sociale de la Femme. En revanche, elles dénoncent – sans s'appesantir sur le sujet – leur exclusion du scrutin, exclusion présentée comme un interdit parfaitement arbitraire, et expliquent qu'elles sont les porte-paroles de toutes les femmes démocrates, privées par la loi de toute possibilité de se faire représenter. S'il leur paraît légitime et important de faire connaître leur adhésion morale, c'est qu'il s'agit du seul moyen dont elles disposent de participer à la campagne électorale et de rappeler leur existence aux démocrates de Lyon et de toute la France. Par cet acte, et en assortissant leur annonce d'une analyse globale de la situation de l'Empire, elles se représentent elles-mêmes comme des « presque citoyennes », à qui ne manque que la capacité légale et non la capacité intellectuelle et morale. Toutefois, elles ne se saisissent pas de l'occasion pour demander à Fonvielle de prendre position en faveur des droits des femmes s'il est élu. Peut-être même estiment-elles, conformément au point de vue dominant parmi les hommes démocrates, que les femmes partageant leurs idées sont encore trop minoritaires – du fait de leur éducation conservatrice et religieuse – et qu'il est préférable d'attendre avant de lever l'interdit pesant sur leur scrutin. Beaucoup de militantes démocrates adhèrent en effet, au moins partiellement, aux positions majoritaires des hommes de ces milieux concernant les femmes. Si leur révolte face à l'arbitraire et aux inégalités sociales les amène à développer une critique démocratique, voire socialiste, des pouvoirs en place, elles doivent, pour se faire accepter dans les rangs de l'opposition active, respecter les rapports de force qui y règnent, à commencer par ceux qui proviennent de la domination masculine. Je voudrai revenir ici sur l'exemple de l'Association Internationale des Travailleurs, que je n'ai jusqu'ici mentionné que de façon passagère.

II.2.2. L'AIT, lieu d'accueil ou de domination ?

La participation des femmes à la Première Internationale, notamment avant 1871, est encore très mal connue. Seule une étude d'Antje Schrupp, résultat d'une thèse d'histoire, s'est

¹⁷⁹¹ Souligné par moi. Lettre datée du 31 mars 1870, *La Marseillaise*, n°106, 5 avril 1870. Ulrich de Fonvielle était l'un des témoins envoyés par Henri Rochefort chez Pierre Bonaparte.

vraiment penchée sur la question – en privilégiant le parcours de quatre protagonistes¹⁷⁹². Elle insiste sur les paradoxes, les divisions et les nuances internes à l'AIT, qui ouvrent quelques espaces de liberté aux femmes désirant y agir. Certes, l'Association fondée à Londres en septembre 1864 se conçoit comme une organisation masculine, même si les statuts n'excluent pas explicitement les femmes. Seuls des hommes ont été délégués aux sept congrès généraux de la Première Internationale, et lors de deux de ces congrès – à Genève en 1866 et à Lausanne en 1867 – le débat sur le travail des femmes a conduit à des résolutions extrêmement réactionnaires sur la hiérarchie familiale et sur la répartition des rôles sociaux sexués. Il ne faut pourtant pas négliger la présence d'une minorité d'hommes favorables aux droits des femmes, voire même à l'égalité des sexes. Par ailleurs, les positions officielles de 1866 et 1867 n'empêchent pas des femmes d'adhérer individuellement ou collectivement à l'AIT, soit dans des sections mixtes, soit dans des sections féminines. Ces dernières correspondent à des corporations, qui se rallient souvent à l'AIT suite à une grève ou à la mise en place d'un syndicat : c'est le cas des ovalistes de Lyon en juillet 1869, ou encore d'environ deux cents ouvrières du textile de Crimmitschau (Saxe), après l'entrée de leur syndicat dans l'Association syndicale internationale fondée en mai 1869 à Leipzig¹⁷⁹³. La seule exception connue à ce cas de figure est la « section des dames », fondée au début de l'année 1868 à Genève¹⁷⁹⁴, sans doute encouragée par l'un des leaders locaux de l'AIT, l'Allemand Johan Philipp Becker. Elle rassemble des femmes issues de différents métiers et milieux sociaux, originaires de différents pays et représentant diverses tendances du socialisme contemporain¹⁷⁹⁵. Ces femmes ne se regroupent pas entre elles faute de sections mixtes à Genève – Désirée Gay appartient aussi un temps à l'Alliance de la démocratie socialiste,

¹⁷⁹² Antje SCHRUPP, *Nicht Marxistin und auch nicht Anarchistin. Frauen in der ersten Internationale*, Frankfurt, Ulrike Helmer Verlag, 1999. Son livre retrace et analyse la participation de Virginie Barbet, Elisabeth Dmitrieff, André Léo et Virginia Woodhull à l'AIT. Il est à ma connaissance le seul ouvrage à examiner de manière critique les rapports entre les sexes dans la Première Internationale, ainsi que le rôle théorique et pragmatique du « féminisme » dans les divers courants de l'organisation ; il est également le seul à mettre en lumière les écrits de Virginie Barbet – qui demeure largement oubliée dans l'historiographie française. Malheureusement, cette étude fait l'impasse sur les Allemandes qui ont pu être liées à l'AIT durant la même période.

¹⁷⁹³ Voir l'appel aux « camarades » signé par cinq de ces femmes (Auguste Thilo, Friederike Peuschel, Wilhelmine Weber, Emilie Voigt, Caroline Schander) dans le journal de Wilhelm Liebknecht. Elles y incitent les femmes à entrer dans les syndicats et à lutter pour leur émancipation – aussi bien vis-à-vis de la domination masculine que vis-à-vis de l'exploitation capitaliste (« Aufruf an alle Gesinnungsgenossinnen von Nah und Fern ! », daté de Crimmitschau, le 6 juin 1869, *Demokratisches Wochenblatt*, n°24, juin 1869, p. 262).

¹⁷⁹⁴ Voir *L'Égalité*, 2 mars 1872, qui parle des festivités marquant le quatrième anniversaire de la section. En dehors de *L'Égalité*, c'est le journal *Der Vorbote* qui livre la plupart des informations dont nous disposons sur cette section. Sur la « section des dames », voir Antje SCHRUPP, « Die Genfer Frauen-Sektion der Ersten Internationalen », *MEGA Studien*, 1999, hrsg. von der Internationalen Marx-Engels-Stiftung, Berlin, p. 107-125.

¹⁷⁹⁵ Parmi les membres de cette section, citons la Française Désirée Gay, encore très imprégnée des idées saint-simoniennes et fouriéristes ; la Polonaise Antonia Kwiatowska, promotrice des idées anarchistes qu'elle partage avec son mari, Michel Bakounine ; la Russe Elisabeth Dmitrieff, d'obédience plutôt marxiste.

Elisabeth Dmitrieff est membre de la section russe – mais, semble-t-il, pour défendre des intérêts communs aux femmes, intérêts qui primeraient sur les divergences idéologiques. Dirigée par Désirée Gay jusqu’au début de l’année 1870, la « section des dames » participe aux activités de l’AIT en Suisse, mais développe aussi des projets propres, concernant des catégories délaissées par les autres sections, telles que les chômeuses ou les ménagères non salariées. On a là un exemple unique de militantes qui ont réussi à se ménager une capacité d’action en lien étroit avec l’AIT mais en conservant une indépendance suffisante pour poursuivre des objectifs à la fois socialistes et « féministes ».

La plupart des autres femmes engagées dans la Première Internationale doivent en revanche souvent faire primer leur allégeance aux objectifs socialistes de l’organisation, au détriment de toute « solidarité de genre ». Ceci se produit même au sein d’une section qui se distingue par ses statuts égalitaristes, l’Alliance de la démocratie socialiste, déjà évoquée plus haut (chapitre I., II.2.3.). En opposition avec le courant proudhonien de l’AIT comme avec les républicains « bourgeois » de la Ligue Internationale pour la Paix et la Liberté, ce groupe fondé autour de Bakounine¹⁷⁹⁶ inscrit dans ses objectifs « l’égalisation politique, économique et sociale des classes et des individus des deux sexes » et demande, entre autres, « pour tous les enfants des deux sexes, dès leur naissance à la vie, l’égalité des moyens de développement », convaincu « que cette égalité d’abord seulement économique et sociale, aura pour résultat d’amener de plus en plus une plus grande égalité naturelle des individus, en faisant disparaître toutes les inégalités factices, produits historiques d’une organisation sociale aussi fausse qu’inique »¹⁷⁹⁷. Bien que cette fondation n’agrée guère au comité général de l’AIT – Marx et Engels, inquiets des ambitions de Bakounine, ironisent sur la formulation du programme, tout en passant soigneusement sous silence ce qui concerne l’égalité des sexes¹⁷⁹⁸ – l’Alliance est définitivement acceptée comme section genevoise de l’AIT en juin 1869. Prônant un socialisme collectiviste qui concilie égalité et liberté individuelle, elle a la particularité – qui la marginalise au sein de l’AIT – de considérer les femmes comme des individus au même titre que les hommes, ce qui a dû contribuer à attirer des personnalités

¹⁷⁹⁶ Groupe dans lequel on relève les noms de Elie et Elisée Reclus, Aristide Rey, Victor Jaclard, Benoît Malon, Paul Robin, Johann Philipp Becker, Charles Perron, Gaspar Sentinon... Voir Jacques FREYMOND (dir.), *Etudes et documents...*, ouv. cité, p. 206 et p. 248-253.

¹⁷⁹⁷ « L’Alliance Internationale de la Démocratie Socialiste », *Les Etats-Unis de l’Europe*, n°45, octobre 1868. A la demande du comité général de l’AIT – sceptique quant au terme égalisation – le point du programme cité ci-dessus devient en avril 1869 « l’abolition complète et définitive des classes et l’égalisation politique, économique et sociale des individus des deux sexes » (Antje SCHRUPP, *Nicht Marxistin...*, ouv. cité, p. 59).

¹⁷⁹⁸ Voir l’analyse d’Antje SCHRUPP, *Nicht Marxistin...*, ouv. cité, p. 57-60.

telles que Désirée Gay et Virginie Barbet, déjà publiquement engagées pour l'émancipation des femmes. Il est d'ailleurs très plausible que Virginie Barbet ait été recrutée par Bakounine, Reclus, etc... aussitôt après son discours au congrès de la Ligue Internationale à Berne en septembre 1868. De retour à Lyon, elle a sans doute œuvré pour rattacher à l'Alliance la section lyonnaise de l'AIT, dont elle était déjà membre auparavant, et elle a montré dans ses interventions publiques qu'elle s'inscrivait clairement dans la ligne idéologique de Bakounine.

Malgré ses proclamations répétées en faveur de l'égalité des sexes, Virginie Barbet accepte pourtant qu'une discrimination perdure au sein de l'Alliance, en contradiction totale avec les statuts : Bakounine refuse en effet d'admettre les femmes dans le Bureau central de la section, au prétexte qu'il pourrait s'agit de partisans de son adversaire, Nicolas Outine, et que, de plus, il n'y a pas lieu de porter la question des femmes dans les discussion du Bureau¹⁷⁹⁹. Une fois de plus, des considérations stratégiques suffisent à justifier un écart entre les principes et les faits lorsqu'il s'agit des femmes : mis en difficulté, Bakounine révèle qu'il les conçoit selon les stéréotypes attachés à leur sexe – c'est-à-dire comme des intrigantes et/ou objets de manipulations – et en tant que représentantes de leur sexe, qui seraient obligatoirement porte-paroles de « la question des femmes ». Non seulement Virginie Barbet semble s'être tue sur ce point, mais elle préfère rejeter publiquement tout lien avec la Société pour la Revendication des Droits des Femmes plutôt que de manquer de fidélité à Bakounine, lorsque celui-ci est mis en cause par André Léo. C'est en effet comme un acte d'allégeance au dirigeant de l'Alliance que j'interprète la lettre extrêmement agressive que Virginie Barbet publie dans *L'Egalité* en avril 1869¹⁸⁰⁰. Quelques semaines plus tôt, cet organe de l'Association internationale des Travailleurs de la Suisse romande annonçait avec enthousiasme la collaboration d'« un des premiers écrivains socialistes de France, Mme André Léo »¹⁸⁰¹. Sans doute celle-ci répond-elle à la sollicitation de Benoît Malon ou d'Elisée Reclus, collaborateurs du journal depuis ses débuts. Elle n'ignore pas cependant le poids prépondérant dans la rédaction des proches de Bakounine – dont Charles Perron, dont elle n'apprécie pas le dogmatisme et l'autoritarisme. Son premier article consiste donc en une « profession de foi », où elle ne se contente pas d'exposer ses convictions socialistes mais

¹⁷⁹⁹ Voir Michael BAKUNIN, *Gesammelte Werke*, Bd II, Hg. von Max Nettlau, Syndicat, Berlin, 1921-1924, p. 185, cité par Antje SCHRUPP, *Nicht Marxistin...*, ouv. cité, p. 95-96.

¹⁸⁰⁰ Virginie BARBET, « Correspondance de Lyon », datée du 13 mars 1869, *L'Egalité*, 10 avril 1869. Voir le texte reproduit en annexe.

¹⁸⁰¹ *L'Egalité*, 27 février 1869.

procède également à un examen critique des milieux démocrates¹⁸⁰². Sans jamais nommer quiconque, elle dénonce par allusion les pratiques arbitraires et l'exclusivisme qui ont cours parmi les révolutionnaires qui estiment que la fin justifie les moyens¹⁸⁰³. Elle fait notamment allusion à une résolution du Congrès de Bruxelles par laquelle l'AIT enjoint à la Ligue Internationale de se fondre dans ses rangs, et prône l'entente entre les divers courants démocrates socialistes, qui se distinguent certes par des stratégies différentes, mais poursuivent un objectif commun¹⁸⁰⁴. Bien que cette lettre s'achève sur une proposition de dialogue franc et constructif, elle provoque bien sûr son éviction de la rédaction¹⁸⁰⁵. Le jour même où paraît ce texte, Virginie Barbet prend sa plume pour dénigrer, sans nommer personne elle non plus, « les initiateurs et les initiatrices d'une ligue pour l'émancipation des femmes »¹⁸⁰⁶. Il s'agit de la Ligue en faveur des droits des femmes, qui vient de produire sa Revendication des droits civils. Le texte n'est pas encore publié, et il est probable qu'André Léo l'ait adressé à Virginie Barbet pour quêter des adhésions auprès du groupe de Lyonnaises qui avait signé le manifeste de juillet 1868. Les deux femmes se connaissent aussi, au moins indirectement, par le biais de relations communes telles que les frères Reclus et Benoît Malon. Virginie Barbet se saisit d'un court paragraphe de la Revendication, dénonçant l'infériorité des salaires féminins, pour attaquer les auteurs du texte comme étant des traîtres réformistes, qui renient l'objectif premier des socialistes, « même des moins orthodoxes » : l'abolition du salariat. Elle s'indigne aussi implicitement que le texte ne se réfère ni à la lutte des classes ni à l'égalité, mais s'achève en parlant uniquement de liberté. Enfin, se livrant à

¹⁸⁰² André LÉO, lettre de Paris datée du 2 mars 1869, *L'Egalité*, n°8, 13 mars 1869.

¹⁸⁰³ « La démocratie – une minorité – en face du pouvoir armé, en face d'une foule ignorante, que son inertie morale et intellectuelle donne presque toute entière à l'ordre établi – semble prendre à tâche de se diviser à l'infini, de se réduire aux fractions les plus minimes, par l'intolérance de ses opinions (...) Devons-nous parler le langage de ces despotes, si pleins de foi en eux-mêmes, qu'ils se croyaient réellement supérieurs au reste de la terre, et considéraient comme une offense la moindre objection, comme un crime la moindre résistance ? Allons-nous aussi excommunier ? », *Ibidem*.

¹⁸⁰⁴ « Avec moins de passion, on reconnaîtrait qu'au point de vue du progrès social, si les pionniers aventureux sont utiles à l'avenir, les combattants de l'arrière-garde sont les plus utiles dans le présent. Ce sont eux qui rallient et attirent les masses parce qu'ils s'en font mieux comprendre. – Les progrès qu'ils obtiennent sont faux, insuffisants. – Non, car ils en obtiennent d'autres. – Lenteur fâcheuse ! – Oui, mais que voulez-vous, l'homme est ainsi fait qu'il doit, pour arriver en un lieu, parcourir successivement tous les points de la distance. Et sa volonté même, est ainsi faite, que si vous l'entraînez de vive force où il ne veut point aller, il luttera, vous échappera, et s'enfuira plus loin qu'il n'était auparavant. Est-ce un mal ? Non puisque c'est par là qu'il rejette le despotisme dès lors qu'il ne consent plus. *Lui en imposer un qu'il ne consent pas est impossible*. Heureusement ! sans cela il ne serait pas né pour la liberté », *Ibidem*.

¹⁸⁰⁵ André Léo semble avoir encore cherché à s'expliquer, appuyée visiblement par quatre de ses proches, membres du mouvement coopératif, MM. Elie Reclus, Louis Kneip, A.[bel] Davaud, et Albert, cordonnier. La rédaction de *L'Egalité* (Bakounine ?) signale en effet avoir reçu leurs lettres, qu'elle refuse d'insérer car elles sont « inspirées du même esprit de conciliation vis-à-vis de cette bonne classe bourgeoise qui nous mange si tranquillement tous les jours comme si c'était la chose la plus naturelle » (*L'Egalité*, n°10, 27 mars 1869).

¹⁸⁰⁶ Virginie BARBET, « Correspondance de Lyon », art. cité.

l'excommunication déplorée par André Léo, elle réserve le titre de « socialistes radicaux », de révolutionnaires authentiques, à ceux qui, comme elle, sont des « égalitaristes convaincus », voulant « arriver à l'égalité non par la liberté politique, liberté ridicule qui laisserait subsister cet esclavage civilisé qu'on appelle le prolétariat, mais par l'abolition du droit d'hérédité », et qui se disent prêts, au besoin, à assumer une guerre civile¹⁸⁰⁷. Il s'agit clairement pour Virginie Barbet d'appuyer Bakounine dans sa dénonciation du « socialisme bourgeois »¹⁸⁰⁸, quitte à nuire à la seule organisation défendant l'émancipation des femmes en France – organisation dont elle avait soutenu les positions sans réticence moins d'un an auparavant.

Enfin, nous avons vu plus haut comment Virginie Barbet et ses compagnes de section entérinent en juillet 1869 la stratégie de l'AIT, qui aboutit à sacrifier les revendications salariales des femmes ovalistes au profit de celles de leurs collègues masculins. De même, quelques semaines plus tard, elles paraissent s'être pliées aux calculs des dirigeants de la section lyonnaise concernant leur représentation au congrès de Bâle de septembre 1869. Grâce à l'adhésion massive des ovalistes, la section a droit à trois délégués, et il est question d'envoyer parmi eux Philomène Rozan, la principale meneuse de la récente grève. En réalité, il semble que cette suggestion, appuyée aussi bien par Marx depuis Londres que par Malon depuis Paris, ait été accompagnée de nombreuses arrière-pensées¹⁸⁰⁹ : Marx espère peut-être affaiblir les Lyonnais – trop liés à l'Alliance de Bakounine – en introduisant dans leur délégation une femme, qui plus est peu au fait des débats théoriques et des rivalités de chapelle ; Malon compte, lui, provoquer le courant proudhonien en reposant la question du statut des femmes, prétexte à d'autres d'affrontements doctrinaux. Finalement ce sont trois hommes, Palix, Richard et Bakounine, qui représentent Lyon. Le choix de Bakounine peut étonner : on aurait pu en effet désigner à sa place Virginie Barbet, dont les positions théoriques sont bien établies et similaires à celles du chef de l'Alliance¹⁸¹⁰, qui a l'expérience et la radicalité voulue pour prendre part à des débats houleux, et qui a l'avantage d'être Lyonnaise. On ignore si cette possibilité a été envisagée, mais il paraît évident qu'envoyer la première déléguée de l'histoire de l'AIT représentait un trop grand risque pour Lyon et pour l'Alliance : cette dernière désire en effet profiter du congrès pour rallier des partisans, et

¹⁸⁰⁷ *Ibidem.*

¹⁸⁰⁸ *L'Egalité*, n°10, 27 mars 1869.

¹⁸⁰⁹ Voir l'analyse de Claire AUZIAS et Annick HOUEL, *La Grève des ovalistes...*, ouv. cité, p. 122-123.

¹⁸¹⁰ Voir notamment ses positions sur l'héritage, exprimées entre autres dans *L'Egalité*, 12 juin 1869.

préfère passer ses principes égalitaires à l'arrière-plan plutôt que de risquer d'indisposer¹⁸¹¹. On ne peut conclure à un manque de radicalité de Barbet : ses positions politiques comme ses déclarations émancipatrices sont claires et décidées – mais sans doute peut-on employer le terme d'aliénation, qui se traduit par une hiérarchisation des priorités qui nuit à sa propre cause. Bien qu'elle témoigne à plusieurs reprises qu'elle se conçoit comme une individuue et non comme représentante de la catégorie « Femme », Virginie Barbet doit consentir de fait à un statut « de femme » qui lui est imposé de l'extérieur, par ses camarades masculins : elle accepte finalement de s'effacer derrière eux et derrière les modes de pensée dominants qu'ils répercutent. Peut-être est-ce la raison pour laquelle, tout en cherchant à agir de la même façon que les hommes¹⁸¹² — elle éprouve à plusieurs reprises la nécessité de se regrouper avec d'autres femmes pour s'exprimer sur divers sujets d'actualité¹⁸¹³. On peut émettre l'hypothèse qu'il lui était beaucoup plus facile de mobiliser des femmes autour de ses propres initiatives, les hommes de la section n'acceptant sans doute pas de lui laisser ouvertement un rôle moteur. Apparaissent ainsi en creux quelques indices de la domination masculine qui devait régner au sein de la section lyonnaise, et ce malgré son affiliation à l'Alliance et à ses principes égalitaires.

II.2.3. Indiquer aux démocrates le sens de l'histoire

Si toutes ces femmes dont il a été question plus haut s'engagent dans le mouvement démocrate avec la conviction qu'il prépare le seul futur possible, certaines d'entre elles n'en posent pas moins un regard critique sur les hommes censés ouvrir la voie menant à cet avenir prometteur. Elles estiment que nombre d'entre eux demeurent en réalité sur les rails déjà

¹⁸¹¹ Antje Schrupp fait remarquer que les membres de l'Alliance évitent d'ailleurs soigneusement lors de ce congrès de Bâle toute allusion aux femmes, toute référence à l'égalité des sexes (Antje SCHRUPP, *Nicht Marxistin...*, ouv. cité, p. 79).

¹⁸¹² Notamment par les articles théoriques qu'elle publie sur l'héritage, sur le collectivisme, où n'intervient aucune notion genrée : « De l'hérédité », *L'Egalité*, n°21, 12 juin 1869 et « Pourquoi je suis collectiviste », *La Solidarité*, 18 juin 1870. Elle ne signe pas l'article « De l'hérédité », mais il est indiqué qu'il vient de Lyon, et il s'agit probablement de l'article qui est lu par Bakounine lors d'une réunion du bureau genevois de l'Alliance, le 5 juin 1869 (voir Jacques FRÉYMOND (dir.), *Etudes...*, ouv. cité, p. 160). Par ailleurs, Virginie Barbet est la seule femme parmi les onze signataires d'une « Adresse des ouvriers de Lyon au sujet des événements du Seraing », reproduite par Oscar TESTUT, *Association Internationale des travailleurs*, Lyon, imprimerie Vingtrinier, 1870, p. 263-264.

¹⁸¹³ Outre l'adhésion collective au Manifeste du Vauxhall – pour laquelle un regroupement entre femmes se justifie facilement – signalons les adresses suivantes, sans doute toutes rédigées par Virginie Barbet : « Des citoyennes de Lyon au général Giuseppe Garibaldi » (*Les Etats-Unis de l'Europe*, 1^{er} mars 1868), « Manifeste des femmes lyonnaises adhérentes à l'Internationale, pour engager les jeunes gens de 1870 à refuser le service militaire » (daté du 16 janvier 1870, reproduit par Oscar Testut, *L'Internationale et le Jacobinisme au ban de l'Europe*, Paris, Lachaud, 1872, p. 277-279) ; « Au citoyen Ulrich de Fonvielle » (*La Marseillaise*, 5 avril 1870) ; « Adresse des citoyennes lyonnaises aux femmes du Creuzot » (*La Marseillaise*, 13 avril 1870).

empruntés par les systèmes politiques passés et actuels, voire se fourvoient à contresens de l'Histoire, ignorant ou méprisant les véritables conditions du Progrès. Comme l'ont fait auparavant les femmes de 1848, elles partent de leur propre expérience pour mettre les déclarations des démocrates à l'épreuve du concret, et examinent ce qu'il est censé advenir d'elles – en tant que femmes – dans les divers modèles de société qu'ils annoncent. Leur statut social de femme est donc le critère déterminant pour juger du contenu réel que les opposants de la gauche donnent aux mots clés de leur discours : « liberté », « égalité », « universalité », etc. ... Une fois de plus, des femmes engagées s'indignent que des soi-disant progressistes veuillent maintenir une catégorie opprimée, celle des femmes, en contradiction avec leurs principes d'émancipation générale. C'est ainsi que Luise Büchner, révoltée par le programme social-démocrate d'Eisenach qui prône la liberté et l'égalité tout en perpétuant la dépendance féminine, attaque avec virulence ceux qui ont produit et approuvé un tel texte : « Et qui sont ceux-là ? Entendons-nous bien ? Se nomment-ils vraiment des démocrates ? »¹⁸¹⁴. Elle signifie clairement par là que le sens qu'elle donne au mot démocratie est trahi par ceux-là même qui s'en réclament dans l'espace politique, et elle prétend placer les démocrates face à leurs responsabilités et à leurs contradictions : « Pendant que dans tous les pays civilisés s'éveille un esprit noble et humain qui, enfin, rappelle aussi les droits et les intérêts des femmes, alors que ce même esprit, qui vous rend libre, doit aussi vous bénéficier, c'est vous, vous qui devriez avant tout avoir un cœur pour les opprimées et les miséreuses dont vous regardez de travers les efforts (...), qui jetez vos sœurs travailleuses à bas de l'étroite planche de leur pénible existence »¹⁸¹⁵. Elle les accuse non seulement de renier leurs principes mais – ce faisant – de méconnaître complètement l'esprit du temps, et de refuser la loi du progrès :

« Elever aussi les salaires des femmes, évaluer plus justement aussi leur travail, c'est l'une des principales tâches de notre temps ; et au lieu d'inscrire, vous, soi-disant sociaux-démocrates, comme premier article de votre programme d'avenir : les droits des femmes au travail et au travail rémunérateur sont solidaires des nôtres, vous essayez de repousser de nouveau une moitié de l'humanité jusqu'au degré le plus bas de la culture. (...) Faites ce que vous voulez ! Avec une bêtise aussi cruelle, vous n'entravez pas le déroulement du développement historique, mais, pour l'amour de Dieu, ne vous nommez plus démocrates, car chaque cœur vraiment démocrate se détourne avec dépit de tels agissements, et réclame votre Etat souverain qui dépasse encore en tyrannie l'ancienne Sparte. Ses ilotes étaient du moins des ennemis, les restes de peuples vaincus. Vous condamnez à la bassesse éternelle la

¹⁸¹⁴ Luise BÜCHNER, « Der Arbeitercongress zu Eisenach und die Frauenfrage », *Neue Bahnen*, n°21, octobre 1869.

¹⁸¹⁵ *Ibidem*.

mère qui vous a donné naissance, l'épouse qui vous donne vos enfants, la fille que vous élevez ! Nous aussi, nous espérons dans le libre Etat souverain de l'avenir, nous aussi sommes convaincues qu'il ne peut s'épanouir et s'étendre que sur le sol du travail honorable, mais alors, dans cet Etat souverain, la citoyenne libre se tiendra à côté du citoyen libre ! »¹⁸¹⁶

Bien sûr, cette critique est complètement inaudible dans des milieux où la quasi totalité des hommes est persuadée que l'identité masculine repose sur le monopole du travail salarié, et sur le statut de chef de famille. Elle ne provoque pas même un semblant de polémique : aucun démocrate – pas plus Ludwig Eckardt que August Bebel – ne vient appuyer ces propos dans les colonnes de *Neue Bahnen* ; aucun autre n'estime non plus nécessaire de justifier d'une quelconque manière le contenu du programme d'Eisenach. Les détracteurs de l'autonomie des femmes continuent de se dire « démocrates » et d'être publiquement reconnus comme tels par les contemporains et les historiens. En revanche, si Luise Büchner est aujourd'hui souvent présentée comme « la sœur des démocrates Ludwig et Georg Büchner », elle-même n'est pas qualifiée de démocrate : pour les historiens comme pour les contemporains, elle est, au mieux, connue comme femme de lettres, mais son opinion politique n'a pas d'intérêt – puisqu'elle n'est pas citoyenne – et sa critique n'est pas recevable, puisqu'elle concerne les femmes – une catégorie extérieure aux jeux de la démocratie.

Il en va un peu différemment d'André Léo, qui tient des propos similaires à ceux que je viens de citer. Beaucoup plus active politiquement que Luise Büchner, elle est parvenue à se faire reconnaître comme démocrate et socialiste par ses contemporains, et a pu trouver un espace d'expression dans les milieux de l'opposition. Elle a ainsi pu réitérer à de nombreuses occasions, et par des moyens assez variés, ses sévères mises en garde contre les dérives autoritaires et contre le conservatisme de ceux qui prétendent être l'avant-garde de la société future. Elle condamne entre autres le comportement de « la famille démocratique et lettrée », repliée « dans de petits cercles lumineux, hors de la foule », et dont les procédés n'ont pas « varié d'un iota » depuis 1848 : « c'est toujours la discussion entre gens convaincus d'avance, la polémique du grand journal quotidien, rien de populaire »¹⁸¹⁷. Sa critique repose notamment sur l'examen de la situation d'une catégorie sociale qui lui tient à cœur, celle des paysans. Constatant que la bourgeoisie républicaine n'a rien fait pour leur instruction, ni pour l'amélioration de leurs conditions de vie, et que les démocrates se désintéressent tout autant

¹⁸¹⁶ *Ibidem.*

¹⁸¹⁷ André LÉO, « Un malentendu », *Les Etats-Unis de l'Europe*, n°38, 20 septembre 1868.

d'eux, elle tire les mêmes conclusions que celles qui sont habituellement appliquées aux femmes : tant que la démocratie n'a rien à leur proposer, les paysans continueront de représenter un frein absolu au progrès politique et social. André Léo cherche elle-même à montrer la voie : en témoignant par exemple ses *Légendes corréziennes*, des contes moraux adressés à un public populaire, où l'auteure a glissé quelques éloges de la Révolution¹⁸¹⁸, ou bien son projet de fonder un journal démocratique spécialement destiné aux agriculteurs – suite au référendum du 8 mai 1870 qui a encore confirmé le décalage entre villes et campagnes¹⁸¹⁹.

Cependant, l'essentiel des analyses d'André Léo se fondent sur la façon dont la majorité des démocrates traitent « la question des femmes », reproduisant dans la sphère privée les réflexes hiérarchiques et autoritaires qu'ils prétendent combattre dans la sphère publique. Elle tente de les convaincre à maintes reprises du caractère éminemment politique des rapports entre les sexes, y compris au sein de la famille, et leur reproche inlassablement de réserver le monopole de l'individualité au sexe masculin :

« Le droit, qui désormais découle de l'individu, confère à la femme, comme à tout être humain, l'égalité. Faute de comprendre ce principe, qui pourtant est la base de leurs réclamations, la seule assise inébranlable de la démocratie, certains démocrates ne veulent voir dans la femme qu'une mère, c'est-à-dire un agent social ; ils écartent pour la femme l'autonomie individuelle qu'ils réclament pour eux-mêmes ; et supprimant d'un trait, en même temps que sa liberté, la plus grande part de sa vie : la première jeunesse, l'âge mûr, la vieillesse, - ils font des années que dure la tâche maternelle, le point unique de la destinée de cet être humain et le seul but de toute son activité (...) C'est la vieille conception autoritaire qui fait de l'être humain le rouage d'un ordre préconçu, au lieu de faire dériver cet ordre de la propre nature humaine. (...) L'ordre – ceci est la religion nouvelle – l'ordre c'est la justice. Qu'aucun démocrate, digne de ce titre, n'essaye de combiner ensemble le vieil ordre et l'ordre nouveau. Il ne saurait forger une chaîne qui ne le blessât, tôt ou tard. – Quel rôle jouent les femmes en ce temps-ci ? Elles réduisent à néant de nobles efforts, elles retardent l'avenir. Cela est juste. Les novateurs ont manqué de foi ; ils ont gardé le despotisme dans la famille ; ils le récoltent dans l'Etat. Naïfs qui visez à ces habiletés politiques, par lesquelles on prétend amalgamer les contraires et faire de l'utile en dehors du vrai, ne voyez-vous pas que ce sont là choses monarchiques ? »¹⁸²⁰

¹⁸¹⁸ André LÉO, *Légendes corréziennes*, Paris, Hachette, 1870

¹⁸¹⁹ Seul est connu le prospectus annonçant ce projet, sans doute publié en juin ou juillet 1870 : « A tous les démocrates. *L'Agriculteur. Journal du dimanche* », signé par Paul Lacombe, J.[ulie ?] Toussaint, Elysée Reclus, André Léo. Le texte est probablement rédigé par André Léo, qui reprend plusieurs leitmotivs développés dans ses articles et donne pour finir son adresse aux démocrates intéressés par cette œuvre.

¹⁸²⁰ André LÉO, « Le Droit des Femmes », *Almanach de la Coopération pour 1869*, p. 131-140. Voir le texte reproduit en annexe.

Cet avertissement, que l'on retrouve sous la plume d'André Léo au moins depuis 1867¹⁸²¹, est développé dans l'essai qu'elle publie en 1869 sous le titre éloquent de *La Femme et les Mœurs, Monarchie ou liberté*, dont il a déjà été question plus haut. Là encore, André Léo joint le geste à la parole : en oeuvrant pour la réforme des droits civils¹⁸²², en imaginant une école qui formerait des citoyennes, elle cherche à introduire la démocratie dans l'espace le plus privé, au sein de la famille.

Tous ces efforts permettent à André Léo de faire entendre sa critique dans quelques milieux, mais ceux qui partagent ses idées et soutiennent ses projets ne représentent qu'une infime minorité. Il est difficile d'affirmer qu'en tant que femme, André Léo est encore plus marginalisée qu'un Elisée Reclus ou qu'un Gaspar Sentinon¹⁸²³ : il me semble que ce sont avant tout leurs idées libertaires qui les isolent, les uns comme les autres, à l'intérieur des organisations socialistes et démocrates qui se consolident vers la fin des années 1860. Malgré tout, ces hommes ont devant eux des possibilités d'action et de carrière dont ne disposent pas les femmes, fussent-elles particulièrement introduites dans les milieux politiques. Par ailleurs, en s'obstinant à tout analyser du point de vue des femmes, à introduire la question de l'égalité des sexes dans tous les domaines, André Léo se condamne à être inaudible durablement. Elle est en effet en complet décalage avec le mouvement dominant du temps : l'édifice démocratique qui jette ses bases au cours de ces années 1860 conserve intact le traditionnel pilier de la famille – dans une logique de hiérarchie et de complémentarité qui préserve entièrement les catégories de genre.

¹⁸²¹ Voir par exemple André LÉO, « Les associations à Nantes », *La Coopération*, 5 mai 1867.

¹⁸²² André Léo annonce en juillet 1870 un projet de pétition porté par la Société pour la Revendication des Droits des Femmes, visant à soumettre une réforme du mariage au Corps législatif (*Le Siècle*, 15 juillet 1870).

¹⁸²³ S'indignant de la recension assez « proudhonienne » faite d'*Aline-Ali* par un collaborateur de *La Démocratie*, Gaspar Sentinon réplique : « Entre tous les hommes qui jouissent des droits que les femmes réclament, combien en voyez-vous qui possèdent les qualités que vous exigez des femmes comme condition *sine qua non* pour l'exercice de ces droits ? (...) Je crois que le seul fait d'être un individu du genre *homo* (*sapiens*, *insipiens*, c'est égal) suffit pour donner à cet individu tous les droits dont peut jouir tel autre individu du même genre, sans distinction de race, ni de nation, ni de sexe, ni de classe, ni d'opinions soit politiques soit religieuses » (*La Démocratie*, 20 juin 1869) et : « Je ne saurais non plus concevoir comment l'exercice de ces droits pourrait être plus périlleux pour la femme qu'il ne l'est pour l'homme, et j'ose espérer que le temps viendra (s'il n'est pas encore venu, ce qui serait assez honteux pour le XIX^e siècle), où l'on n'imputera pas à crime à une jeune mère d'abandonner son nourrisson pendant quelques heures aux soins d'autres personnes afin d'aller remplir ses devoirs de citoyenne. (...) » (*La Démocratie*, 1^{er} août 1869).

III Messagères de paix ou guerrières ?

Dès 1866, la paix européenne est ébranlée par la montée en puissance de la monarchie prussienne. Après la victoire de cette dernière sur l'Autriche à Sadowa, c'est avec la France que les tensions s'exacerbent. Napoléon III n'a rien obtenu en échange de sa neutralité, et prend conscience des risques liés au renforcement de la prépondérance prussienne. La réforme de l'armée devient l'un des plus vifs sujets de controverse dans les débats politiques français. Votée en janvier 1868 après deux ans de discussions, la loi Niel – qui supprime l'exemption des « bons numéros » ainsi que le paiement de remplaçants – alimente l'argumentaire des divers courants d'opposition et suscite de nombreuses résistances populaires. Si une hostilité latente envers le voisin d'Outre-rhin se fait ressentir dans certains milieux français et allemands, un mouvement pacifiste se développe aussi durant ces mêmes années, comme nous l'avons vu plus haut avec l'exemple de la Ligue Internationale pour la Paix et la Liberté. Un temps apaisée et écartée, la menace de guerre resurgit assez brusquement en juillet 1870, au terme d'une année d'intrigues diplomatiques européennes au sujet du nouveau roi qu'il faut donner à l'Espagne. Bismarck encourage en effet la candidature du prince Leopold von Hohenzollern, un cousin du roi de Prusse, ce qui ne peut être admis par la France. Des tentatives de conciliation ont cependant lieu, mais échouent face aux manœuvres des partisans de la guerre : Bismarck – auteur de la fameuse « dépêche d'Ems » destinée à provoquer le gouvernement français – mais aussi quelques hommes de la droite bonapartiste autoritaire, particulièrement influents auprès de Napoléon III. Le 15 juillet, le Conseil des ministres français décide à l'unanimité la mobilisation et la demande des crédits militaires, lesquels sont votés dans la nuit même. Lorsque la guerre est officiellement déclarée le 19 juillet 1870, tous les Etats allemands placent leur armée sous commandement prussien, conformément aux conditions de la Confédération d'Allemagne du Nord et aux traités conclus en 1867 avec les Etats du Sud. Cette mobilisation de grande envergure est accompagnée d'un regain de l'ancien sentiment anti-français, hérité de la période napoléonienne. En France, la rumeur puis la nouvelle de la guerre suscitent de grandes manifestations de patriotisme, qui l'emportent sur les quelques voix pacifistes qui tentent encore de se faire entendre. Conscrits et réservistes partent avec la conviction d'une proche victoire, soutenus par les acclamations des foules.

Analysant les réactions des opinions publiques face aux menaces de conflits puis face au conflit lui-même, les historiens français et allemands se sont essentiellement appuyés sur des témoignages d'hommes publics et sur des sources policières, judiciaires et militaires qui ne prennent en compte que les hommes ou ne permettent pas d'établir des distinction entre

hommes et femmes. A partir des écrits des femmes engagées que j'étudie ici, j'aborderai cette thématique de la guerre et de la paix sous l'angle du genre. Il s'agit d'examiner les possibilités d'expression publique des femmes – et notamment d'évaluer la puissance et les éventuelles limites de l'identité de genre conditionnant cette expression – face à une situation de crise qui intensifie l'expression des rapports de pouvoir et sollicite plusieurs contraintes, parfois concurrentes : l'identité de genre, l'identité nationale, la volonté d'intégration citoyenne, les convictions politiques. Les Allemandes et les Françaises qui prennent publiquement la parole s'impliquent-elles dans les débats sur la guerre et la paix qui ont lieu durant ces années 1866-1870 ? Si oui, de quelle manière, et qu'est-ce que cela révèle sur les enjeux de ces débats ? Doivent-elles se conformer à un idéal « féminin » de douceur et de conciliation qui les amènerait à toujours condamner la violence sous toutes ses formes (III.1.) ? Quelles sont leurs réactions face à la guerre qui éclate en juillet 1870 ? Leur identité de genre les oblige-t-elle à prôner un pacifisme absolu ou bien s'en servent-elles pour justifier le conflit et y adhérer ? Se contentent-elles de manifester leur soutien aux hommes qui font la guerre ou bien se considèrent-elles elles-mêmes comme en guerre contre l'ensemble du peuple ennemi, y compris les femmes (III.2.) ? Je ne pourrai bien sûr répondre ici de manière exhaustive à ces interrogations : je me contenterai d'analyser quelques points de vue émis par les femmes de mon corpus, afin d'esquisser sur le sujet une réflexion qui mériterait d'être approfondie avec d'autres sources.

III.1. Y a-t-il un point de vue « féminin » sur la violence ?

Avant de me pencher sur le cas particulier du conflit de 1870, j'examinerai d'abord la façon dont les femmes publiquement engagées s'expriment sur la question de la violence et de la guerre en général. Prennent-elles position en tant qu'incarnation de l'éternel féminin ou bien conformément à leurs idées politiques ? Lorsqu'elles se disent pacifistes, justifient-elles nécessairement cette conviction en invoquant leur identité « féminine » ou bien peuvent-elles recourir à d'autres légitimations ? Hors d'un cadre national, les discours pacifistes tenus par des auteures engagées peuvent prendre des tournures très diverses. Le journal *Les Etats-Unis de l'Europe* publie des paroles de femmes représentant toutes sortes de positions : rien de commun en effet entre l'article de Clémence Royer déjà cité plus haut, qui fait des femmes

des anges de paix par essence¹⁸²⁴, et les articles d'André Léo, qui dénonce la guerre au nom de ses convictions démocratiques et internationalistes, sans jamais faire intervenir l'identité genrée¹⁸²⁵. La situation est différente dès lors qu'entre en jeu la question de la Nation à défendre, en Allemagne bien sûr, mais aussi – dans une moindre mesure – en France.

La courte guerre austro-prussienne de 1866 place les Allemandes devant un dilemme particulier : dans la mesure où elles interviennent dans l'espace public avant tout « en tant que femmes », doivent-elles approuver le conflit, conformément à leur rôle social de gardiennes de l'honneur patriotique prussien ou allemand – face aux Autrichiens – ou bien le réprouver au nom d'une « essence féminine » pacifiste ? Dans divers articles qu'elle publie durant cette période, Louise Otto propose une alternative en restant fidèle aux idées qui l'ont amenée à fonder l'ADF. Condamnant ce qu'elle nomme un « combat fratricide » entre les « enfants de Germania », elle en profite pour souligner l'utilité de son association, qui doit contribuer à concrétiser l'idée d'une grande Allemagne démocratique unifiée – qui engloberait l'Autriche, voire d'autres territoires de culture germanique. Elle ne prend pas position sur le principe même de guerre ni sur le sujet de la violence, mais s'exprime uniquement au nom de la Nation et en fonction du rôle que, selon elle, les femmes ont à jouer pour réaliser la nation allemande. Dans un article paru dans le journal du démocrate Ludwig Eckardt, *Deutsches Wochenblatt*, elle laisse clairement apparaître ses convictions politiques, déplorant que les soldats doivent obéir aux ordres de gouvernements peu légitimes et allant même jusqu'à appeler à la désertion ! En revanche, elle laisse entendre qu'elle serait tout à fait prête à soutenir une guerre menée pour le bien de la nation ou au nom d'un idéal supérieur. Elle opère donc un choix parmi les marques distinctives de la « féminité » : elle ne refuse pas la guerre en général, comme pourrait l'y inviter un « éternel féminin » fait de douceur et d'angélisme, mais condamne ce conflit particulier en tant que Femme Allemande, dont la mission est de soutenir l'unité nationale. Son pacifisme est étroitement lié à son patriotisme, et c'est dans cette perspective qu'elle sollicite l'identité de genre des femmes auxquelles elle s'adresse. Elle oppose en effet la faiblesse patriotique des hommes – qui, en décidant de la guerre ou en acceptant de combattre, renient leurs engagements précédents – et la supériorité morale des femmes, qui s'avèrent finalement les véritables agents de la civilisation :

¹⁸²⁴ Clémence ROYER, « La Ligue et les Femmes », (correspondance datée de Florence, décembre 1867), *Les Etats-Unis de l'Europe*, n°1, 5 janvier 1868.

¹⁸²⁵ Par exemple : André LÉO, « La question de la paix dans les campagnes de France », *Les Etats-Unis d'Europe* n°1, 5 janvier 1868 ; « L'empire de l'habitude », *Les Etats-Unis d'Europe*, n°8, 23 février 1868.

« Toute la conscience nationale, en l'honneur de laquelle on a célébré tant de grandes fêtes, on a chanté et porté des toasts, s'est dispersée aux quatre vents ! A présent, dans ce temps de malheur et de besoin, les femmes sont à leur place, elles qui ne prenaient part que de très loin à ces manifestations publiques de joie. A présent elles peuvent se réjouir que, déjà avant que ne surviennent ces funestes événements, se soit créée une Association Allemande Générale des Femmes, à laquelle appartiennent des femmes issues de toutes les souches allemandes, rassemblées dans une œuvre d'amour commune, dans l'intérêt de leur sexe et, par là, dans l'intérêt de la patrie. Les femmes allemandes n'oublieront pas que l'Autrichienne, comme la Prussienne, est leur sœur allemande, même si les hommes oublient qu'ils sont les fils d'un seul pays ! Ces femmes se sentiront comme les filles d'un seul pays, même si les hommes se battent avec une haine aveugle et font précisément ce que, lors de leurs fêtes de chants et leurs concours de tirs, ils déclaraient comme étant impossible, comme étant la plus honteuse trahison envers la patrie : soutenir un combat d'Allemands contre des Allemands ! Alors puissent les femmes trouver leur mission la plus sacrée en sauvant, en protégeant, en conservant la conscience de l'unité allemande, grossièrement foulée aux pieds et disparue de la vie publique (...). Et c'est aussi pour cela que les femmes doivent sortir de leur isolement et prendre part à l'œuvre du siècle ! (...) les femmes veulent demeurer liées aux femmes allemandes, où qu'elles habitent, afin de poursuivre des objectifs plus élevés que ceux visés par la politique de cabinet. Dans ce combat contre-nature, les femmes ont le droit de se tenir au-dessus des partis et, sans se laisser troubler par les cris sauvages du moment, de continuer tranquillement leur sainte œuvre pour l'amour de l'humanité. »¹⁸²⁶

Louise Otto présente la guerre austro-prussienne comme une opportunité pour les femmes de faire reconnaître leur place dans l'espace public, tout en respectant bien sûr leur « spécificité féminine » : elles doivent se fier à leurs sentiments, et agir par amour pour l'humanité, ce qui implique, selon elle, de commencer par soutenir les intérêts de la nation. On retrouve ici clairement exprimée l'idée d'une politique « au féminin », selon laquelle les femmes dépasseraient spontanément les querelles partisans et la politique à court terme des hommes, et se voueraient uniquement aux idées supérieures, à l'intérêt général, sans entrer dans les luttes pour le pouvoir. Louise Otto n'abandonne donc nullement son identité de genre, mais celle-ci ne la conduit pas à condamner la violence en tant que telle : l'essentiel demeure l'intégration des femmes à la nation allemande en construction.

On retrouve une démarche comparable dans une adresse envoyée en janvier 1870 par des Lyonnaises aux députés Raspail et Rochefort, publiée par *Le Progrès de Lyon*. Treize femmes – dont quelques-unes sont les épouses de membres connus de la démocratie radicale lyonnaise – prient ces représentants de l'extrême gauche « de bien vouloir soumettre à la

¹⁸²⁶ Louise OTTO, « Die Kriegsbereitschaft und der Allgemeine deutsche Frauenverein », *Deutsches Wochenblatt*, n°23, 3 juin 1866, p. 179-180.

chambre les sentiments et les protestations maternelles des citoyennes de la ville de Lyon » contre la conscription :

« Attendu que la loi sur l'armée permanente est une atteinte flagrante portée à la liberté individuelle, et usurpe arbitrairement sur nos attributions de mères ; Attendu que nous avons horreur de toutes ces guerres fratricides, et que nos vœux les plus chers sont la paix et la fraternité entre tous les peuples, seules bases du progrès et de la civilisation ; Attendu qu'au scrutin de mai, juin et novembre, nos fils, frères et amis ont déclaré par leur vote l'abolition radicale de l'armée permanente ; Attendu que si la France était menacée nous serions les premières à encourager nos fils, frères et amis à suivre l'exemple de leurs glorieux pères ; Déclarons par ces motifs protester avec la plus grande énergie contre les enrôlements de nos fils dans les armées qui ne servent qu'à consolider les pouvoirs despotiques, incompatibles avec la civilisation. »¹⁸²⁷

Comme Louise Otto dans l'article ci-dessus, les pétitionnaires lyonnaises entremêlent ici deux types de légitimation, s'appuyant à la fois sur leur identité politique de démocrates et sur leur identité de genre. Elles se présentent en effet avant tout, et à deux reprises, comme des « mères », mais font suivre immédiatement cette identité de celle de « citoyennes ». C'est à ces deux titres qu'elles refusent l'armée et se déclarent pacifistes. Elles prennent toutefois soin de préciser les limites de leur pacifisme : la nécessité de la défense nationale prendrait le pas sur leurs sentiments maternels. Là encore, c'est finalement l'intégration à la communauté nationale qui l'emporte.

Au même moment, d'autres voix de femmes s'élèvent au sujet de l'armée, avec des accents beaucoup plus révolutionnaires. Ainsi, ce n'est pas une identité de genre mais une identité politique que mobilisent les femmes de la section lyonnaise de l'Internationale, pour répondre aux pétitionnaires précédentes et condamner à leur tour la conscription :

« C'est par un acte révolutionnaire, celui du refus de la conscription, qu'il faut protester et non par d'inutiles réclamations. Car, depuis un an que la démocratie radicale se morfond en protestations, qu'a-t-elle obtenu ? Rien. (...) Les impériaux et avec eux toute la race des oppresseurs du prolétariat se gênent si peu avec nous qu'ils ne prennent même plus la peine de couvrir leurs actes arbitraires de l'apparence de la légalité. (...) Nous nous disons civilisés, émancipés, erreur ! nous ne sommes encore que de misérables esclaves, et, ce qu'il y a de plus tristes, c'est que nous le sommes non seulement matériellement, mais encore moralement, puisque, sans nous révolter, nous subissons la condition qui nous est faite. (...) Quand donc, par un acte viril, nouveaux Spartacus, nous redresserons-nous contre la tyrannie ? Jeunes citoyens de la classe de 1870, vous faites partie de la génération nouvelle, par conséquent vous êtes appelés à bénéficier les premiers des réformes issues de la révolution sociale ; c'est donc à vous, à vous que revient l'honneur et le devoir d'ouvrir la lutte. Une occasion se présente à

¹⁸²⁷ « Adresse aux citoyens Raspail et Rochefort », *Le Progrès de Lyon*, 19 janvier 1870.

vous de donner un exemple de dignité humaine, ne la laissez pas passer. Dans quelques jours, l'Empire vous appellera pour vous enrôler sous les drapeaux frangeux [sic], ne lui répondez pas ou plutôt répondez-lui ceci : nous sommes les soldats de la France, nous ne sommes pas les vôtres, car entre la France d'aujourd'hui et vous, il n'y a rien de commun. Nous ne voulons pas servir dans votre armée. Savez-vous pourquoi ? Parce que, dans vos exploits de Mentana, de Chine, du Mexique, surtout par vos massacres de la Ricamarie et d'Aubin, cette armée vous l'avez déshonorée, vous l'avez avilie. Faites cela, citoyens, le monde entier vous applaudira et vous aurez bien mérité de la révolution. Que craignez-vous ? La prison ? Nous, vos mères, vos sœurs, vos amies, nous veillerons sur vous, nous combattrons avec vous. Aussitôt que nous aurons appris qu'un ou plusieurs d'entre vous ont été arrêtés, nous irons en foule vous réclamer à l'autorité compétente, et il faudra bien qu'on nous rende justice. Mettez-nous à l'épreuve, jeunes citoyens, et l'on verra que les citoyennes françaises n'ont pas dégénéré, qu'elles sont susceptibles d'autant d'énergie et de civisme que leurs aïeules de 1793. »¹⁸²⁸

Bien que ce texte émane d'un groupe uniquement composé de femmes, le « nous » qu'elles emploient reste asexué dans la plus grande partie du texte : elles s'identifient avec l'ensemble du prolétariat opprimé, avec l'ensemble du peuple privé de liberté et de droits, et expriment le point de vue de l'AIT. Ce n'est qu'à la fin du manifeste que ses auteures parlent d'elles-mêmes comme « mères », « sœurs », « amies », non pour légitimer leur refus de la conscription mais pour exposer la manière concrète dont elles pourraient soutenir la rébellion des conscrits – selon un mode de protestation envisageable pour des femmes. Elles aussi emploient et revendiquent la qualification de « citoyennes », en insistant sur la connotation historique de ce terme qui, pour elles, renvoie clairement à la grande Révolution. Leur position n'est pas pacifiste mais révolutionnaire : elles dénoncent l'enrôlement dans l'armée des oppresseurs, mais espèrent un soulèvement général des opprimés, dût-il se transformer en guerre civile, comme le montre la référence à Spartacus...

Les femmes socialistes sont en effet amenées à se prononcer sur la question de la lutte des classes et de la révolution. Les deux positions les plus tranchées que l'on retrouve à ce sujet dans le corpus étudié émanent de Virginie Barbet et d'André Léo. La première, sans doute l'auteure principale du manifeste cité ci-dessus, a déjà auparavant exprimé à plusieurs reprises son entière adhésion au principe de la lutte révolutionnaire. C'est ainsi que dans une lettre ouverte au général Garibaldi, elle doute que les « grandes réformes politiques et sociales

¹⁸²⁸ « Manifeste des femmes lyonnaises adhérentes à l'Internationale, pour engager les jeunes gens de 1870 à refuser le service militaire, adopté par une réunion privée tenue salle Valentino, à la Croix Rousse, le 16 janvier 1870, et communiqué à toutes les sections et comités de l'Internationale », signé Virginie Barbet, reproduit dans Oscar TESTUT, *L'Internationale...*, ouv. cité, p. 277-279.

que les travailleurs surtout attendent avec tant d'impatience » puissent s'accomplir sans violence :

« N'est-il pas fort possible qu'il y ait lutte entre cette classe déshéritée qui, produisant toutes les richesses par son travail, possède à peine le nécessaire, et cette autre classe privilégiée et parasite, qui, ne produisant rien, s'approprie tout, absorbe tout ? S'il doit en être ainsi, général, quand viendra le jour d'opérer ce changement, quand sonnera l'heure suprême de consacrer l'acte solennel de l'union des peuples, ne faudra-t-il pas qu'un homme en donne le signal définitif ? Un tel homme où est-il ? qui est-il ? il est à l'île de Caprera, c'est le grand, le sublime Garibaldi ! »¹⁸²⁹

Un an après, lorsqu'elle polémique dans *L'Egalité* avec les adversaires de Bakounine (voir II.2.2.), elle se fait encore plus explicite :

« ... Eh bien, l'épithète de révolutionnaires nous nous en glorifions ; car grâce aux vainqueurs de la Bastille, aux martyrs de juin et à tant d'autres, elle comporte l'idée de la justice et le sentiment de l'abnégation poussée jusqu'à ces hauteurs sublimes, la prison, l'exil et la mort. Oui, nous nous avouons ennemis de l'ordre, de cet ordre qui ne profite qu'à ceux qui, à force d'exploitation et de rouerie, sont parvenus à empiler des millions dans leur coffre-fort. Quant à la guerre civile, ni nous ne la voulons, ni nous ne la provoquons ; toutefois nous n'hésitons pas à déclarer avec notre franchise habituelle que, pour l'éviter, nous ne voulons plus faire de ces lâches transactions qui compliquent les situations au lieu de les débrouiller ; estimant que mieux vaut une lutte avec toutes ses conséquences, lutte d'où sortira, nous l'espérons, le triomphe du principe d'égalité, qu'un ordre social inique, oppressif, abrutissant (...). »¹⁸³⁰

Durant la même période, André Léo exprime au contraire de plus en plus clairement son hostilité à toute violence, fût-elle révolutionnaire. Jamais elle n'en appelle à l'insurrection dans ses écrits, mais toujours à l'éducation, à la persuasion. Dans un article où elle dénonce le fétichisme des démocrates pour la Convention et leur recours irréflecti à l'expression de « salut public », elle n'hésite pas à se démarquer des lieux communs de la pensée démocrate contemporaine, en revendiquant une relecture distanciée et critique de la Révolution française. Elle en déplore les procédés violents, qu'elle estime erronés et dépassés¹⁸³¹. Selon elle, la liberté, l'égalité et la fraternité n'ont rien à voir avec la violence et l'autorité :

¹⁸²⁹ Au nom des citoyennes de Lyon, Virginie Barbet, Aspasia Duchêne, Eléonore Berlioz, Noémie Domien, Marie Millet, Alexandrine Nesme, « Des citoyennes de Lyon au général Giuseppe Garibaldi », *Les Etats-Unis de l'Europe*, n°9 du 1^{er} mars 1868, p. 35-36.

¹⁸³⁰ Virginie BARBET, « Correspondance de Lyon », *L'Egalité*, n°12 du 10 avril 1869.

¹⁸³¹ « La jeune Révolution, à son berceau, n'avait eu les yeux frappés que de pendaïsons, d'écartèlement, de roues, (...). Son tort fut de croire, après avoir vu tant tuer pour des intérêts, qu'on pouvait tuer pour des idées. Elle se trompa ; elle ne pouvait guère ne pas se tromper. Est-ce à dire qu'il faille joindre ses erreurs aux nôtres ? et à force de défier les conventionnels, inspirer à beaucoup de gens la conviction qu'on ne peut mieux faire que les imiter ? » (André LÉO, « Les principes et les moyens », *La Démocratie*, n° du 31 octobre 1869).

« ... et c'est pourquoi elles ne seront ni comprises ni établies tant qu'on emploiera pour les soutenir des moyens contraires à leur esprit et qui ne se distinguent point de ceux de la monarchie ; tant qu'on pourra si aisément perpétuer ce malentendu entre la démocratie et le peuple, en montrant au peuple la démocratie armée en guerre, violente, et menaçant de baisse la Bourse du pain ; (...) tant que sur ce point la morale démocratique se confondra avec la morale monarchique et que l'on empruntera aux jésuites, aux empereurs et aux dictateurs l'immoral principe : la fin justifie les moyens. Non ; les principes contiennent en eux-mêmes leurs propres moyens, et c'est les trahir que de se servir pour eux d'armes qu'ils réprouvent. »¹⁸³²

Les deux exemples fournis par André Léo et Virginie Barbet témoignent qu'il est alors possible pour des femmes de se dire pour ou contre une certaine violence sans se justifier par l'identité de genre. Leurs fortes convictions politiques leur suffisent pour assumer leurs paroles. Elles sont toutefois bien minoritaires et restent isolées : elles s'expriment en leur seul nom ou bien au milieu d'autres femmes, mais ne semblent guère pouvoir joindre leur voix aux débats menés avec ou par des hommes.

III.2. 1870 : Allemandes et Françaises en guerre

L'entrée en guerre de 1870 bouleverse beaucoup de normes et d'habitudes, puisqu'en temps de conflit avec un pays étranger, l'identité féminine devient très ambiguë : réagir en tant que « Femme », conformément à « l'éternel féminin », signifie-t-il prôner un pacifisme absolu ou bien défendre belliqueusement l'honneur national ? A distance des champs de bataille, de nombreuses femmes, en France comme en Allemagne, s'expriment publiquement sur la situation. Dans la mesure où elles ne sont ni citoyennes ni combattantes, leur est-il possible de développer un pacifisme spécifiquement « féminin », une solidarité transfrontalière entre femmes ? Dans quelle mesure et dans quelles conditions reprennent-elles au contraire à leur compte le discours belliciste contemporain ? Les circonstances facilitent-elles leur intervention politique publique ?

Au moment même de la déclaration de guerre, quelques Françaises participent aux appels pacifistes des organisations socialistes et mêlent leurs signatures à celles des hommes : il s'agit là d'un pacifisme politique, fondé sur le refus du despotisme¹⁸³³. Depuis la Suisse, Marie Goegg tente de mobiliser ensemble Françaises et Allemandes, en jouant à la fois sur

¹⁸³² *Ibidem.*

¹⁸³³ Voir les signatures féminines du « Manifeste des Internationaux parisiens », publié dans *Le Réveil*, 12 juillet 1870, reproduit dans Oscar Testut, *Association Internationale...*, ouv. cité, p. 315-323. Les démocrates de la Nièvre adressent un manifeste aux peuples allemand et espagnol, signé par 70 personnes « parmi lesquelles on remarque 8 noms de femmes » (*Le Mirabeau*, n°54 du 31 juillet 1870).

leur identité de mère et sur l'argumentaire démocrate. Le 24 juillet 1870, dans son allocution au Congrès extraordinaire de la Ligue pour la Paix et la Liberté, elle compatit avec toutes celles dont les fils sont jetés dans « cette boucherie humaine froidement décidée pour des intrigues de cour », mais elle leur reproche en même temps d'avoir éduqué leurs enfants dans l'admiration des uniformes et des faits d'armes, dans l'obéissance aux gradés et le désir de l'avancement :

« ... si, au lieu d'exalter leur ambition, leur cupidité et leur servilité (...) vous leur eussiez parlé de la dignité de l'individu, de son indépendance morale, de la valeur personnelle qui doit résider en soi-même, et non en des distinctions extérieures... ; si vous leur eussiez parlé de la fraternité entre les peuples et entre tous les hommes, vous mères, je le répète, vous eussiez prévenu le malheur qui vous frappe ! (...) Et quand les soldats comprendront cette vérité, quand, grâce à leur mère, ils auront appris à appeler frères les hommes de toutes les nations, de toutes les langues (...) alors ils jetteront bas les armes...(...) mères, épouses, filles, sœurs, puisque nous avons toutes dû boire le calice jusqu'à la lie, cherchons au moins à ce qu'un bien futur ressorte de notre malheur présent, unissons-nous comme un seul cœur pour protester... et cherchons en même temps, par l'accomplissement futur de nos devoirs les plus sérieux, à en rendre le renouvellement impossible. »¹⁸³⁴

Ce discours est aussi reproduit dans divers journaux allemands, où il est parfois accompagné d'une « adresse des femmes de toutes les nations aux deux peuples et aux deux gouvernements en guerre », que Marie Goegg rédige à l'issue du Congrès. Au nom des femmes « de tous les pays, de toutes les conditions, de tous les âges », elle proteste contre une guerre qui, dit-elle, résulte de la mise à l'écart des femmes de la politique ; elle exige que les voix des mères, épouses et filles soient enfin entendues pour réhabiliter les lois d'humanité et de justice¹⁸³⁵. Là encore, on remarque un mélange entre pacifisme politique et recours à l'identité genrée, dans la mesure où Goegg suggère que la Femme – présentée dans ses diverses figures familiales – ne peut que refuser la guerre.

Les Allemandes qui lui répondent se chargent de la détromper, revendiquant clairement leur choix pour le patriotisme :

« Le peuple allemand combat pour son foyer, pour la langue allemande et l'essence allemande, il combat pour la civilisation contre la barbarie, et sa pleine victoire fera bien davantage pour la paix de

¹⁸³⁴ « Discours prononcé par Mme Marie Goegg », *Le Droit des Femmes*, n°67, 7 août 1870.

¹⁸³⁵ Marie GOEGG, « Adresse der Frauen aller Nationen an die beiden kriegsführenden Völker und Regierungen », publié entre autres dans *Der Frauen-Anwalt*, septembre 1870, p. 221-222.

l'Europe que toutes les adresses pour la paix, que toutes les protestations contre la guerre. Une femme allemande qui pourrait signer cette adresse se rendrait indigne du nom d'Allemande. »¹⁸³⁶

Quelques semaines après cette réponse sans équivoque de la part de Jenny Hirsch, Henriette Goldschmidt abonde dans le même sens, dans une lettre ouverte à Marie Goegg :

« Nous, les femmes, nous sommes fières de notre peuple ; nous haïssons la guerre mais nous serions méprisables si nous avions essayé de retenir nos hommes qui ont été défiés de telle manière. »¹⁸³⁷

Les Allemandes qui s'expriment publiquement à partir de la déclaration de guerre se réfèrent toutes au modèle de la Femme Allemande, présentant le devoir patriotique comme indissociable de l'identité « féminine ». Ni dans *Der Frauen-Anwalt* ni dans *Neue Bahnen* elles ne prononcent un seul mot de solidarité ou de compréhension envers les femmes françaises, qu'elles pourraient pourtant considérer comme victimes, au même titre qu'elles mêmes. Au contraire, la Femme Françaises redevient – au moins implicitement – la figure repoussoir, qui doit susciter le mépris de la Femme Allemande : en témoignent plusieurs appels à rejeter « la mode guelfe », la « coquetterie française », pour se parer « des vertus qui font la renommée des femmes allemandes ». Ces termes sont notamment employés dans un « Appel aux femmes allemandes » que publie le comité directeur du Lette-Verein, en tant qu'association dirigeant la Fédération des Associations Féminines Allemandes¹⁸³⁸. Ce texte a pour but de rappeler leur devoir aux Allemandes, bien loin des protestations et des plaintes évoquées par Marie Goegg :

« Femmes et jeunes filles allemandes ! Vous toutes qui êtes pleinement convaincues d'avoir à exiger de la société actuelle des droits qui vous sont refusés en toute méconnaissance de votre mission, pensez en ce moment à votre devoir envers la patrie. Il ne vous sied pas de vous plaindre, de vous lamenter, mais de manifester cet enthousiasme qui donne tout et sacrifie tout, qui enflamme ceux qui étaient restés en arrière, et qui, dans une courageuse abnégation, amène les hésitants à la certitude de la victoire ! Vous devez fortifier les combattants, réconforter les affaiblis, soigner les blessés, couronner les vainqueurs ! »¹⁸³⁹

De même qu'en 1848, il s'agit de mériter les droits que l'on réclame, en accomplissant d'abord les devoirs prescrits par la société. Pour les Allemandes qui revendiquent un statut de citoyennes dans la future nation allemande, voici venue l'heure cruciale où il leur faut prouver

¹⁸³⁶ Jenny HIRSCH, *Der Frauen-Anwalt*, septembre 1870, p. 223.

¹⁸³⁷ Henriette GOLDSCHMIDT, « Offener Brief an Frau Marie Goegg in Genf », *Der Frauen-Anwalt*, n° d'octobre 1870, p. 229.

¹⁸³⁸ « An die deutschen Frauen ! », daté de Berlin, le 22 juillet 1870, *Der Frauen-Anwalt*, n° d'août 1870, p. 161-162.

¹⁸³⁹ *Ibidem*.

leur soutien indéfectible à cette nation, même si celle-ci se crée dans et par la violence. Nombre d'entre elles oublient ou sacrifient alors les convictions qui pourraient les faire suspecter de faiblesse, de trahison envers la nation. L'exemple de Fanny Lewald est particulièrement significatif. Alors qu'en 1867, elle avait rédigé un Code de « dix articles contre la guerre », qui avait été lu publiquement au Congrès de la Paix de Genève¹⁸⁴⁰, elle laisse libre cours en 1870 à ses sentiments nationalistes, qui débouchent dans certains textes sur une violente francophobie. C'est notamment le cas dans un article où elle couvre l'armée française d'insultes et accuse les Allemandes qui soignent les blessés de guerre de se montrer trop complaisantes envers les prisonniers français¹⁸⁴¹. Elle leur fait sévèrement la morale, pour les rappeler à leurs devoirs :

« ...vous ne seriez pas dignes des hommes allemands qui demeurent sur le champ de bataille pour nous et notre patrie, si vous pouviez oublier, ne serait-ce qu'un instant, qui est à l'origine de ce terrible malheur qui s'est abattu sur des centaines de milliers d'Allemands, si vous pouviez oublier ce que vous devez au souvenir de nos héros tombés, à la douleur des endeuillés, à la patrie, à nous les autres femmes, et à votre propre dignité. Nous ne devons pas oublier l'être humain dans le prisonnier, dans le blessé, dans le Français, mais nous ne devons et ne voulons pas oublier qu'il est en ce moment notre ennemi et l'ennemi de notre patrie. »¹⁸⁴²

Fanny Lewald tente ici d'endurcir ses « sœurs allemandes », les appelant à refouler les caractéristiques ordinairement valorisées de la « féminité » : la tendresse, la sollicitude et le pardon ne sont plus de mise face à l'ennemi et doivent être exclusivement réservés aux compatriotes. C'est bien l'aspect patriotique de l'identité de genre qui est ici seul sélectionné, obligeant la Femme Allemande à n'être plus que gardienne de l'honneur de la nation, et à oublier la figure de Mère universelle qui lui servait auparavant de référence.

La féminité faite d'amour et de dévouement est en effet désormais réservée aux dernières pacifistes, comme le montrent ces deux exemples isolés, datés de fin août 1870, en complet décalage avec la situation du moment. La comtesse de Gasparin¹⁸⁴³, dans les colonnes de *L'Opinion nationale*, s'adresse en tant que femme et chrétienne aux « mères, épouses et fiancées » de France et d'Allemagne : « Femmes de tous les pays, tendons-nous la

¹⁸⁴⁰ Fanny LEWALD, « Zehn Artikel wider den Krieg », texte lu par Vogt le 11 septembre 1867, traduits en français et reproduits dans *Annales du Congrès de Genève...*, ouv. cité, p. 215-216. Il s'agit de commandements moraux, condamnant le recours à la violence pour régler les différends, aussi bien entre deux personnes qu'entre deux peuples.

¹⁸⁴¹ Fanny LEWALD, « Deutsche Frauen und gefangene Franzosen », *Die National-Zeitung*, 29 août 1870.

¹⁸⁴² *Ibidem*.

¹⁸⁴³ La comtesse de Gasparin (1813-1894), proche des mouvements liés au « Réveil » protestant, a publié à partir des années 1840 divers ouvrages d'édification religieuse.

main par-dessus toutes les frontières. Contraignons de s'aimer les nations qui se tuent mais qui ne se haïssent pas »¹⁸⁴⁴. Dans *Les Etats-Unis de l'Europe*, Virginie Griess-Traut¹⁸⁴⁵, qui écrit depuis l'Algérie, prend des accents plus pathétiques encore pour inciter ses « sœurs » à se lever avec elle :

« ...Saintes, gardiennes des biens sacrés de la famille, de la société, de l'humanité ! Levons-nous ; essuyons nos larmes et, fidèles aux antiques traditions des femmes, aux patriotes traditions de la France, élevons nos voix contre cet horrible sacrifice de vies humaines. Demandons à être écoutées ; nous sommes la moitié du genre humain, cette moitié sur laquelle pèse le plus lourdement les douleurs du foyer et les misères de la patrie. (...) Montrons les peuples unis, réglant eux-mêmes leurs intérêts réciproques dans des congrès pacifiques. Bannissons des lèvres de nos enfants cet appel inconcevable, antichrétien : "au Dieu des armées". (...) Que notre parole soit de feu, notre volonté de fer, et s'il le faut, sachons souffrir pour rendre la paix au monde. »¹⁸⁴⁶

Ces références usuelles à la mission civilisatrice de « la Femme », présentée comme une figure presque christique, sont, en l'espace de quelques semaines, devenues tout à fait minoritaires. A partir de début août, côté français, les interventions publiques de femmes que j'ai relevées font, pour la plupart, allusion à une toute autre perspective : la nécessité de la levée en masse, pour défendre la patrie. Cet intérêt pour l'effort de guerre se manifeste de diverses manières. André Léo oublie ainsi son horreur de toute violence pour se projeter dans une ambiance révolutionnaire, où femmes et hommes se rejoindraient pour défendre la patrie en danger. Sans exprimer d'animosité envers l'ennemi, elle exhorte les « femmes de France » à participer au sursaut collectif qui doit protéger Paris :

« A l'heure où nous sommes, quand ceux qui se sont arrogé le droit de nous guider nous perdent, il faut que chacun trouve son inspiration en soi-même. (...) Pas de vaines timidités. Soyez fortes, soyez éloquentes, sachez vouloir et Paris devient imprenable, et nos malheureux soldats reprennent là-bas une nouvelle ardeur. Joignez vos cris à ceux des hommes qui réclament des armes. Marchez avec eux. Votre vue achèvera de vaincre des résistances au fond aussi hésitantes qu'insensées. Mitrailler Paris tout

¹⁸⁴⁴ *L'Opinion Nationale*, 29 août 1870.

¹⁸⁴⁵ Virginie Griess-Traut (1813-1898), ancienne fouriériste, libre penseuse, adhère en 1865 à la Société de Protection pour Toutes d'Eugénie Niboyet. Elle est sans doute l'épouse de « J. Griess », que le *Dictionnaire Biographique du Mouvement Ouvrier Français* présente comme un marchand de Colmar, ardent prosélyte fouriériste dans les années 1846-1849, parti s'installer à Oran avec l'appui de Considerant. Il est sans doute apparenté à une Mme Griess de Colmar, qui donne en mai 1870 pour la souscription pour Victor Noir ouverte dans *Le Droit des Femmes*.

¹⁸⁴⁶ Mme V. GRIESSTRAUT, « Appel aux femmes », daté d'Alger, le 23 août 1870, *Les Etats-Unis de l'Europe*, n°9, octobre 1870, p. 79.

entier, à l'heure où nous sommes ! La folie même reculerait. Du cœur ! femmes de Paris, femmes de toute la France, et la patrie est sauvée. »¹⁸⁴⁷

Plus originale est la requête personnelle adressée au Corps législatif par une demoiselle de vingt ans, titulaire d'un brevet de capacité, et qui désire intégrer un régiment de cavalerie : elle déclare se passionner pour la guerre et vouloir combattre elle-même pour la patrie, sans d'ailleurs éprouver le besoin de se justifier d'une demande si extraordinaire de la part d'une femme¹⁸⁴⁸. Enfin la guerre fournit à un groupe de Lyonnaises une justification patriotique pour réclamer la libération de tous les détenus politiques, afin qu'ils participent à la défense de « notre mère Patrie ». Plus de 600 femmes se présentant à la fois comme « citoyennes lyonnaises » et comme « épouses, mères, filles et sœurs » signent ainsi une courte pétition demandant « au nom de la France, au nom de la Justice et de l'humanité, l'amnistie générale de tous les détenus politiques et délits de presse »¹⁸⁴⁹. Beaucoup de signatures émanent visiblement de la main de femmes analphabètes, mais parmi les 562 qu'il est possible de déchiffrer, on retrouve quelques noms connus de la démocratie lyonnaise, tels ceux de Marie Bonneval¹⁸⁵⁰, S. Dusesne¹⁸⁵¹, ou de plusieurs libres-penseuses adhérentes de la Société civile des familles¹⁸⁵². Certaines de ces femmes ont signé quelques mois auparavant l'adresse à Raspail et Rochefort qui s'opposait à l'armée permanente mais promettait d'encourager les hommes à se battre au cas où la France serait menacée (voir III.1). Plusieurs d'entre elles enfin portent des noms que le *Dictionnaire Maitron du Mouvement Ouvrier* signale comme ceux de membres de sections lyonnaises de l'AIT¹⁸⁵³.

La perspective révolutionnaire dans laquelle s'inscrit cette référence à la levée en masse se poursuit et se renforce bien sûr après le 4 septembre 1870 et la chute de l'Empire, mais les événements qui suivent outrepassent le cadre du présent travail. En Allemagne, la victoire militaire et la fondation nationale suscitent un grand espoir chez les femmes publiquement engagées, qui espèrent être récompensées de leur enthousiasme patriotique.

¹⁸⁴⁷ André LÉO, « Aux femmes françaises », *Le Siècle*, 9 août 1870. Voir aussi sa série d'articles sur « L'invasion en 1814 », où elle fait l'apologie du peuple en armes (*Le Siècle*, n° des 15, 16, 18, 22 août 1870).

¹⁸⁴⁸ Pétition de la Dlle Clara Couesme, à St Mards-en-Orthe (Aube), arrivée le 18 août 1870 au Corps législatif. Arch. Nat., C/4201/5, n°848.

¹⁸⁴⁹ Pétition des citoyennes lyonnaises, déposée le 31 août 1870 par M. Raspail, comprenant environ 620 signatures réparties sur six feuillets. Arch. Nat., C/4202/6, n°1085.

¹⁸⁵⁰ Marie Bonneval (1841-1918), institutrice laïque, se fait surtout connaître par son engagement pendant et après la Commune.

¹⁸⁵¹ Stéphanie Dusesne fait partie des adhérentes lyonnaises au manifeste des dames de Paris, qui donnent leur nom dans *Le Progrès* du 29 juillet 1868.

¹⁸⁵² Par exemple Virginie Berjon, Marie Chovelon.

¹⁸⁵³ Par exemple Mmes Bérard, Charvet, Duguerry.

C'est ce que nous verrons de plus près dans le chapitre suivant, avec l'exemple des rédactrices de *Neue Bahnen*. Le bilan de cette réflexion sur les rapports des femmes à la question de la violence et de la guerre permet déjà de retenir qu'en 1866 comme en 1870, c'est l'appartenance nationale qui prime pour les Allemandes, bien au-delà de leurs considérations antérieures sur « l'éternel féminin », comme de leurs convictions démocratiques et pacifistes. Leur idéal de Femme Allemande gardienne de l'unité nationale et conservatrice de l'essence germanique les amène donc à déplorer le premier conflit puis à adhérer pleinement au second, nouvelle preuve de la géométrie variable de l'identité « féminine », dont le contenu s'adapte aux diverses circonstances : l'essentiel, pour les Allemandes qui interviennent publiquement, est de participer au mouvement de leur époque, aux engagements de leurs contemporains dans le processus de construction nationale, et de faire ainsi valoir leur aspiration à la « citoyenneté ».

Chapitre III. Neue Bahnen (1866-1870) et Le Droit des Femmes (1869-1870)

Nous l'avons constaté, la presse joue de nouveau dans les années 1860 un rôle important pour les femmes qui souhaitent participer à la vie publique. J'ai déjà parlé des journaux fondés par quelques Françaises, désireuses de propager leurs idées. Si diverses soient-elles, ces expériences avaient en commun d'être menées de façon assez isolée. Même le *Journal pour Toutes* d'Eugénie Niboyet, qui était censé rassembler et structurer, dépendait essentiellement de la volonté et de la personnalité de sa rédactrice en chef. Au contraire, les deux seuls journaux d'opinion dirigés par des Allemandes, le bimensuel *Neue Bahnen* et le mensuel *Frauen-Anwalt*, sont des entreprises réellement collectives : comme nous l'avons vu plus haut, ils émanent d'associations et ont pour première vocation d'en être les organes. De même en France, la fin des années 1860 voit apparaître divers mouvements en faveur des femmes, dont l'un est organisé autour d'un hebdomadaire, *Le Droit des Femmes*.

J'aimerais à présent analyser de façon détaillée et simultanée *Neue Bahnen* et *Le Droit des Femmes*, afin d'approfondir la comparaison franco-allemande sur certains enjeux précis de la fin des années 1860. Même si *Neue Bahnen* a déjà plus de trois ans d'existence lorsque débute *Le Droit des Femmes*, et même si le journal français paraît ensuite plus fréquemment que l'allemand, ces deux périodiques présentent suffisamment de similitudes dans leurs objectifs, leur forme et leur contenu pour qu'il soit possible de les mettre en parallèle et

d'interpréter au mieux leurs points communs comme leurs différences. Il s'agira de saisir aussi bien les caractéristiques de la période décelables à la fois en France et en Allemagne, que les spécificités de chaque situation nationale, en utilisant dans tous les cas la catégorie du genre pour analyser les propos tenus dans ces journaux. J'essaierai de proposer ainsi une approche novatrice de ces deux périodiques qui, tout en étant souvent cités dans les ouvrages sur les origines du féminisme¹⁸⁵⁴, demeurent assez mal connus. Aucun n'a été réellement étudié pour lui-même¹⁸⁵⁵, ni utilisé comme source pour des approches plus générales de la période. Certes il ne s'agit pas de périodiques à grand tirage, et ils n'ont pas eu de poids sur la vie politique. Toutefois ils renseignent sur bien des aspects de la société allemande et de la société française de l'époque, avec la spécificité de situer la problématique contemporaine de la « question des femmes » au centre de leur analyse des enjeux du moment.

J'étudierai d'abord *Neue Bahnen* et *Le Droit des Femmes* comme des instruments mis au service de l'engagement des femmes « dans le siècle », selon une formule chère aux Allemandes. J'examinerai ensuite de quelle manière s'expriment les femmes qui y écrivent. Mobilisent-elles explicitement une identité de genre, une conscience de genre ? Quel discours construisent-elles pour essayer de tenir ensemble référence au « féminin » et revendication de l'universel ? Quelle attitude et quelle influence ont aussi les hommes qui collaborent à ces journaux, notamment le rédacteur en chef du *Droit des Femmes* ? Enfin je chercherai quelle conception de la citoyenneté et du politique se dessine dans les deux périodiques, et de quelle manière elle évolue en fonction des rédactrices, mais aussi des enjeux du moment. En abordant chacun de ces thèmes, il sera intéressant d'opérer un rapprochement avec l'étude précédemment faite de *Die Frauen-Zeitung* et de l'*Almanach des Femmes*. En effet, la comparaison dans le temps s'avère également instructive, afin de repérer prolongements et évolutions, héritages du passé et innovations. Paradoxalement, alors qu'en 1849-1852, les collaboratrices de *Die Frauen-Zeitung* ne concevaient pas d'actions non mixtes, les fondatrices de *Neue Bahnen* se réclament du principe de « *Selbsthilfe* » et font un journal entièrement dirigé et essentiellement rédigé par des femmes. En revanche, alors que de nombreuses « femmes de 1848 » françaises estimaient intéressant, voire nécessaire d'agir

¹⁸⁵⁴ Voir par exemple Herrad BUSSEMER, *Frauenemanzipation...*, ouv. cité ; Laurence KLEJMAN et Florence ROCHEFORT, *L'Egalité en marche...*, ouv. cité.

¹⁸⁵⁵ Il faut cependant signaler quelques articles concernant certains aspects de *Neue Bahnen*, qui ont été publiés par le groupe de recherches gravitant autour de l'Association Louise Otto-Peters. Voir par exemple Susanne SCHÖTZ, « "Blicke in die Runde" von Leipzig aus. Regionales und Internationales in den *Neuen Bahnen* », dans Irina HUNDT, Ilse KISCHLAT (Hg.), *Topographie und Mobilität...*, ouv. cité, p. 42-61.

séparément des hommes, *Le Droit des femmes*, seul journal français au service de l'émancipation des femmes en 1869-1870, est fondé et dirigé par des hommes. Ces éléments sont bien sûr à prendre en compte pour analyser le contenu et l'orientation de ces journaux, ainsi que pour effectuer la comparaison avec la période de 1848. Cette dernière comparaison s'impose d'autant plus que l'on retrouve d'anciennes quarantaines aussi bien dans *Neue Bahnen* – à commencer par la rédactrice Louise Otto – que dans *Le Droit des Femmes*. L'étude de leurs articles permettra de mieux comprendre l'évolution de leur pensée et de leur mode d'action. Je tenterai notamment de déterminer en quoi *Neue Bahnen* et *Le Droit des Femmes* proposent des voies réellement nouvelles pour l'engagement des femmes, et j'essaierai également d'évaluer s'il est devenu plus facile pour une femme à la fin des années 1860 de légitimer son intervention publique, en particulier dans un journal qui a ouvertement pour but de défendre la cause des femmes. Tous ces éléments contribueront à éclairer cette période pleine de promesses de changements, qui s'achève avec la guerre de 1870.

I « Prendre part au grand travail du siècle... »

Comme les autres journaux étudiés ici, *Neue Bahnen* (« nouvelles voies ») et *Le Droit des Femmes* ont été créés pour promouvoir la participation des femmes au mouvement du siècle ; leur particularité est de prôner un engagement public qui soit réellement collectif et organisé. Qu'ils traitent des divers aspects de la « question des femmes » ou bien d'autres sujets, ils se montrent attentifs aux préoccupations majeures des contemporains et reflètent donc certains des principaux enjeux de cette fin des années 1860, que nous avons détaillés plus haut. L'un des biais par lesquels ces périodiques s'immiscent dans le débat public est la « question du travail ». Nous avons vu que la fondation de l'Association générale des femmes allemandes (ADF) en 1865 était très liée au mouvement des travailleurs réapparu à Leipzig depuis le début des années 1860. En tant qu'organe de l'association, *Neue Bahnen* tente d'établir un lien avec les diverses composantes de ce mouvement, et se fait le porte-parole des préoccupations concernant le travail des femmes. Le journal doit aussi prolonger et compléter les efforts de l'ADF pour susciter un sentiment d'appartenance nationale en organisant un réseau à l'échelle de toutes les contrées germanophones, à un moment où la construction de l'Etat allemand est plus d'actualité que jamais. En exprimant son soutien au projet d'unité nationale, sans vraiment d'ailleurs décider entre les divers projets qui coexistent, *Neue Bahnen* joint sa voix à l'un des débats dominants en Allemagne entre 1866 et 1870, débat d'ailleurs largement animé par les mouvements de travailleurs. Quant au *Droit des Femmes*, il

apparaît à un moment où la vie politique française se radicalise. Depuis la libéralisation de la parole publique en 1868, grâce aux lois sur la presse et sur les réunions publiques), l'opposition détient de nouvelles possibilités pour atteindre l'opinion et se fait de plus en plus active. Le journal est fondé un mois avant les élections législatives de 1869, car l'un de ses buts premiers est d'apporter son soutien aux candidats démocrates. Dès ses débuts, il se présente donc comme un lieu particulièrement propice à l'engagement politique.

Apparaissant avec un numéro prospectus en décembre 1865, *Neue Bahnen* reste rédigé par Louise Otto jusqu'à sa mort en 1895. Je m'intéresserai ici à ses cinq premières années d'existence, jusqu'au dernier numéro de 1870. Je tâcherai d'abord de mettre en évidence les caractéristiques principales et les transformations du journal, avant d'effectuer une présentation similaire pour *Le Droit des Femmes*. La première différence qui s'impose est que le journal allemand se présente comme « apolitique », tandis que le journal français annonce d'emblée son caractère partisan. L'analyse des articles permettra également de cerner d'autres différences importantes, dans la façon dont les deux journaux conçoivent leur mission auprès de leurs lectrices, en particulier autour de la notion d'émancipation.

I.1. Neue Bahnen : un journal dédié « aux femmes allemandes »

« Une nouvelle année commence et, avec elle, nous commençons, nous aussi, une nouvelle œuvre, une œuvre que nous dédions à toutes les femmes allemandes, une œuvre pour laquelle nous sollicitons la participations de toutes, une œuvre que nous accomplissons en étant guidées par le solide espoir que beaucoup de lectrices accueilleront les "Nouvelles Voies" avec joie et qu'elles seront décidées avec tout autant de joie à cheminer avec nous. (...) Ce que sont ces nouvelles voies, il n'est pas possible de le dire en une seule formule et c'est justement pourquoi nous avons fondé cette feuille, afin de pouvoir présenter ouvertement aux yeux de tous la grande question du nouveau mouvement des femmes, sa justification, ses traits principaux, ses efforts et ses résultats, afin de corriger des erreurs, d'éclairer des idées confuses et pouvoir développer nos opinions sur la place des femmes, sur leurs droits et leurs devoirs. C'est cela le but principal de notre feuille, mais il ne doit pas en être l'unique. Nous offrons à nos lectrices non seulement des articles de fond dans l'intention susmentionnée, mais nous leur offrons également de la distraction et de l'instruction dans tous les domaines pour lesquels les femmes ont un intérêt particulier : récits, poèmes, biographies, sciences naturelles, comptes-rendus et notices sur tous les événements significatifs produits dans l'actuel monde des femmes, et il sera avant tout rendu compte

de toutes les affaires de l'Association allemande générale des Femmes, dont *Neue Bahnen* est l'unique organe. »¹⁸⁵⁶

D'emblée, les rédactrices décrivent leur publication comme incarnant l'engagement moderne des Allemandes. En dédiant leur oeuvre à « toutes les femmes allemandes », elles se gardent bien de définir la portée de cet adjectif, ce qui serait fort périlleux en cette période. Parlent-elles des habitantes de toute la confédération germanique ou bien de toutes les germanophones ? L'essentiel est de toucher toutes celles qui ont conscience de partager une double identité, fondée à la fois sur le genre et la nation, et qui l'emporterait sur toutes les autres appartenances : les différences de classe, de religion ou d'opinion politique sont ici passées sous silence. Le terme « femmes » est envisagé ici aussi bien dans sa signification « naturelle » que « culturelle ». En effet, le journal promet de satisfaire des intérêts spécifiquement féminins et évoque un « monde des femmes », qui serait distinct de celui des hommes. Les rédactrices partent donc d'une représentation bien précise des femmes et du féminin, garantissant implicitement à leurs lectrices qu'elles n'ont pas pour intention de remettre en cause les catégories de genre. Leur préoccupation est bien plutôt de concilier le « monde des femmes » avec les notions de nouveauté, de changement, de modernité. Elles se disent les porte-paroles du « nouveau mouvement des femmes », en référence implicite à l'ancien mouvement, esquissé en 1830, affirmé en 1848, et qui serait à présent dépassé. Elles affirment donc le caractère engagé du journal, destiné à faire oeuvre de pédagogie, de conviction, et à relayer les activités de l'Association générale des femmes allemandes (ADF).

Le but premier du journal est de rendre compte des activités de l'association, d'expliquer ses buts et de diffuser ses principes. Il s'agit ainsi dans un premier temps de lui faire de la publicité et de lui donner une existence concrète, en assurant une liaison régulière entre les membres, qui n'ont par ailleurs que les quelques jours de l'assemblée générale annuelles pour se rencontrer. Il s'agit aussi de briser l'isolement des femmes partageant les mêmes convictions, qu'elles soient ou non membres, et d'élargir et de renforcer le réseau d'associations locales affiliées à l'ADF. Principale source sur cette association, *Neue Bahnen* permet de comprendre quelles sont les idées et les stratégies qui forment les prémices du mouvement féministe allemand de la fin du XIX^e siècle. Son intérêt dépasse toutefois celui du simple organe associatif. Avant la parution du mensuel *Frauen-Anwalt*, à partir de 1870, c'est en effet le seul journal allemand qui soit dirigé et rédigé par des femmes, à l'intention d'un

¹⁸⁵⁶ Les rédactrices, « An die Leserinnen », *Neue Bahnen*, n°1 (Probenummer), [décembre 1865], Bd. 1, 1866, p. 1. Voir le texte reproduit en annexe.

lectorat féminin. Il se donne ainsi pour tâche de réaliser une information « au féminin », en proposant aux lectrices des articles censés les intéresser particulièrement puisqu'ils concernent avant tout les initiatives, parutions, et événements touchant au statut des femmes, dans les pays de langue allemande et dans le monde. La façon de concevoir et de présenter cette information peut donc renseigner sur la vision du « féminin » et de l'émancipation qui domine parmi les rédactrices, et qui reflète ce qu'il est possible de penser et d'exprimer à ce moment là. Par ailleurs, les Allemandes utilisant assez peu la presse générale, comme nous l'avons dit plus haut, *Neue Bahnen* reste longtemps le lieu privilégié où des femmes peuvent intervenir publiquement sur des débats d'actualité et essayer de toucher l'opinion. Le journal permet enfin de cerner quelle est la place accordée par les contemporains à la « question des femmes », quelles sont les principales résistances aux changements en la matière, quels sont les facteurs d'évolution repérables dans la société d'alors. Pour toutes ces raisons, il est intéressant d'étudier de plus près cette publication. Je commencerai par en présenter le fonctionnement puis les principaux objectifs.

I.1.1. Des rédactrices aux correspondantes : un journal de femmes

Présenté comme le premier numéro de l'année 1866, le numéro prospectus de *Neue Bahnen* paraît en décembre 1865 à Leipzig, avec un tirage de 600 exemplaires¹⁸⁵⁷. La caution de 400 thalers exigée par l'administration saxonne est versée par des membres de l'ADF, et c'est l'association qui continuera de soutenir matériellement le journal, incapable de s'autofinancer¹⁸⁵⁸. Contrairement à ce qui s'était passé pour *Die Frauen-Zeitung*, Louise Otto ne cherche plus à contourner la loi sur la presse de 1851, toujours en vigueur en Saxe. Non seulement la situation politique a changé – il ne s'agit plus de faire acte de résistance à la réaction – mais *Neue Bahnen* n'est pas « sa chose », comme l'était plus ou moins *Die Frauen-Zeitung* : le but est d'en faire une oeuvre collective, et le journal sera d'ailleurs toujours dirigé par deux rédactrices à la fois. Conformément à la « lex Otto », la responsabilité de la rédaction est confiée à un homme, en l'occurrence Robert Rössler, un proche de Louise Otto, résidant lui aussi à Leipzig. Cet homme de lettres, dont il a déjà été question plus haut, est un ancien rédacteur du *Mitteldeutsche-Zeitung*, le journal démocrate qu'avait fondé August Peters en 1861. Membre de l'ADF dès sa fondation, il publie aussi des articles en 1866 et 1867 dans *Neue Bahnen*, sous son nom de plume, Julius Mühlfeld. Il reste le responsable

¹⁸⁵⁷ Herrad-Ulrike BUSSEMER, *Frauenemanzipation und Bildungsbürgertum...*, ouv. cité, p. 133.

¹⁸⁵⁸ « Vereinsnachrichten », *Neue Bahnen*, n°22, [novembre] 1866. On ne sait rien de précis sur la rémunération des rédactrices et collaboratrices du journal.

officiel jusqu'à la fin de 1867, puis c'est l'éditeur, Moritz Schäfer, qui prend sa succession. Ni l'un ni l'autre ne semblent avoir profité de leur position pour infléchir le contenu du journal. L'édition et l'impression se font à Leipzig. Le journal, composé de huit pages, paraît 24 fois par an durant les années qui suivent, même si le rythme bimensuel n'est pas toujours très strict.

Les huit premiers numéros sont dirigés par Louise Otto et Jenny Hirsch. Même si elle partage les responsabilités, Louise Otto joue un rôle central dans le journal. C'est d'abord elle qui en a inspiré – voire choisi – le nom : « *Neue Bahnen* » est le titre d'un de ses derniers romans¹⁸⁵⁹. C'est ensuite celle qui signe le plus d'articles, même si elle n'écrit que dans quelques numéros par an. La plus grande partie de son travail est probablement invisible : il lui faut coordonner l'ensemble des contributions, les superviser et les compléter par des entrefilets non signés. Toutefois, elle ne se voue pas entièrement au journal et demeure durant ces années une écrivaine prolifique : entre 1866 et 1870, elle publie encore quatre romans, un recueil de poèmes, quatre essais sur la « question des femmes », et sept ouvrages d'histoire. Il est difficile de dire si c'est elle qui détermine la ligne directrice de *Neue Bahnen*, et quel poids ont réellement eu ses deux co-rédactrices successives. La première d'entre elles, Jenny Hirsch, travaille à Berlin comme traductrice et comme collaboratrice de divers journaux ; elle publie anonymement ou sous des pseudonymes, comme nous l'avons vu dans la deuxième partie. Elle n'a sans doute rencontré Louise Otto que lors de la fondation de l'ADF¹⁸⁶⁰, mais elle a semble l'avoir rapidement convaincue de ses compétences et de ses motivations ; son expérience dans le domaine de la presse a sûrement joué en sa faveur. Elle apparaît en première page sous le nom de Jenny Heynrichs : même si elle a renoncé au prénom masculin ou à la simple initiale qu'elle arbore d'habitude, elle conserve l'un de ses principaux pseudonymes, peut-être pour faire le lien avec ce qu'elle a écrit sous ce patronyme. Elle donne à *Neue Bahnen* une nouvelle en feuilleton¹⁸⁶¹, publie également des correspondances de Berlin et un article sur le travail des femmes¹⁸⁶². Jenny Hirsch quitte toutefois la rédaction du journal au bout de huit numéros : dans le premier numéro de mai 1866, elle annonce que son éloignement géographique lui rend la tâche trop difficile, et propose de n'être plus qu'une

¹⁸⁵⁹ Louise OTTO, *Neue Bahnen*, Prag/Wien, H. Markgraf, 1864.

¹⁸⁶⁰ Dès la première séance du congrès de fondation de l'ADF, Jenny Hirsch siège parmi les oratrices dirigeant les débats (Voir Louise Otto, *Das Recht...*, ouv. cité, p. 92).

¹⁸⁶¹ J.N. HEYNRICHS, « Der falsche Schamyl », *Neue Bahnen*, n°1- n°11 de juin 1866.

¹⁸⁶² J.H., « Was ist Arbeit ? », *Neue Bahnen*, n°2, janvier 1866.

simple correspondante¹⁸⁶³. En réalité, comme nous l'avons vu plus haut, elle est entre-temps devenue secrétaire de l'Association Lette, fondée à Berlin en février 1866.

A partir du neuvième numéro de *Neue Bahnen*, c'est donc Auguste Schmidt qui devient la deuxième rédactrice en chef. J'ai déjà évoqué plus haut son activité de conférencière et son rôle dans la fondation de l'Association culturelle féminine de Leipzig et de l'ADF ; je me contenterai d'ajouter ici quelques rapides indications biographiques¹⁸⁶⁴. Née en 1833 à Breslau, cette fille d'un officier prussien a opté très jeune pour l'autonomie, sans que l'on sache s'il s'agit d'un choix ou d'une nécessité : mettant à profit la bonne instruction que ses parents lui ont fait donner, elle devient institutrice dès l'âge de dix-sept ans. Embrassant la seule profession vraiment accessible aux filles de la bourgeoisie, elle se consacre à l'enseignement pour le reste de sa vie, demeurant célibataire. Après avoir travaillé dans diverses écoles de filles de Breslau, elle s'installe à Leipzig en 1861 et enseigne la littérature et l'histoire dans l'institut dirigé par Otilie von Steyber. Dans la chronique feuilleton qu'elle rédige pour le *Mitteldeutsche Volkszeitung*, Louise Otto-Peters fait l'éloge des séminaires d'Auguste Schmidt, de même qu'elle signale le talent de sa sœur, Clara Schmidt, qui se produit à Leipzig en tant que cantatrice. Les deux sœurs rendent alors visite à l'écrivaine au début de l'année 1865, une rencontre qui débouche, quelques semaines après, sur la fondation de l'Association culturelle féminine de Leipzig. Devenue co-rédactrice en chef de *Neue Bahnen* en mai 1866, Auguste Schmidt poursuit son travail à l'institut Steyber, dont elle prend d'ailleurs la direction en 1870¹⁸⁶⁵, et continue de donner des conférences dans divers cadres, que ce soit au profit de l'ADF ou pour d'autres associations. Les articles qu'elle publie dans *Neue Bahnen* concernent surtout la pédagogie en général et l'instruction des filles en particulier, mais aussi la littérature et les événements culturels de la région. Avec Louise Otto, elle est aussi responsable de la plupart des articles non signés, qui sont généralement des chroniques, des recensions de livres, des informations sur la vie associative et des nouvelles de provenance locale et internationale.

¹⁸⁶³ Par la suite, quelques rares textes en provenance de Berlin et signés J.H. sont encore publiés dans *Neue Bahnen* (voir les n°19 et 20 de 1866, le n°7 de 1867).

¹⁸⁶⁴ Sur la biographie d'Auguste Schmidt, voir les quelques indications qu'elle-même donne dans : Auguste SCHMIDT und Hugo RÖSCH, *Louise Otto-Peters...*, ouv. cité ; voir aussi la récente publication de l'association Louise-Otto-Peters : Johanna LUDWIG, Ilse NAGELSCHMIDT, Susanne SCHÖTZ (Hg.), *Leben ist Streben. Das erste Auguste-Schmidt-Buch*, Leipziger Studien zur Frauen- und Geschlechterforschung, Reihe C, Bd 3, 2003.

¹⁸⁶⁵ Dans des témoignages recueillis par ses divers biographes, Clara Zetkin a évoqué le talent d'enseignante d'Auguste Schmidt : elle a été son élève entre 1874 et 1878, étant accueillie gratuitement à l'institut Steyber en raison des difficultés financières de sa mère, membre de l'ADF. Voir Astrid FRANZKE, « Auguste Schmidt – ein Leben für Frauenbildung und Frauenrechte », dans Johanna LUDWIG, Ilse NAGELSCHMIDT, Susanne SCHÖTZ (Hg.), *Leben ist Streben...*, ouv. cité, p. 55.

A l'exception de quelques correspondances, peu de textes paraissent anonymement, à la différence de ce qui se passait pour *Die Frauen-Zeitung*. Certes, la situation politique est bien différente, et il n'est plus nécessaire de dissimuler son identité par prudence. Toutefois, nous l'avons vu, il est toujours difficile pour les femmes d'assumer une intervention publique, *a fortiori* s'il s'agit de demander des droits. Il semble que l'appartenance à une association reconnue ait donné de l'assurance aux collaboratrices, dans leur grande majorité membres de l'ADF. Elles sont de plus incitées à mettre leurs actes en conformité avec leur engagement : elles peuvent difficilement justifier le recours à l'anonymat alors que le journal a entre autres comme « mission » de prouver les compétences des femmes et de faire valoir leurs revendications en tant que femmes. Fidèle au principe de « *Selbsthilfe* », *Neue Bahnen* n'accueille que très peu de textes signés par des hommes. On relève principalement les noms de Karl Russ, Julius Mühlfeld et Joseph Heinrichs¹⁸⁶⁶, dont les contributions restent très espacées. En revanche, entre 1866 et 1870, une trentaine de femmes écrivent pour le journal, dont une dizaine de manière assez régulière. En dehors des deux rédactrices en chef, sept sont particulièrement assidues : Luise Gutbier, Anna Löhn, Louise Büchner, Marie Mindermann, Marie Calm, Rosalie Schönwasser et Thekla Naveau. Toutes sont des membres de l'ADF, certaines mêmes sont élues au comité directeur. Elles représentent plusieurs générations et quelques-unes peuvent être considérées comme d'anciennes « femmes de 1848 ». Nous retrouvons ainsi Marie Mindermann, qui avait fait parler d'elle en 1852 à Brême, pour avoir pris publiquement la défense du pasteur Dulon, persécuté pour ses opinions démocratiques¹⁸⁶⁷. Thekla Naveau avait également été active en 1848 à Nordhausen en tant que membre d'une paroisse libre, et fondatrice d'un jardin d'enfants qui a été fermé par la réaction¹⁸⁶⁸. Rosalie Schönwasser et Louise Gutbier semblent elles aussi liées à la dissidence religieuse qui réapparaît dans les années 1860, sans que l'on sache si elles ont déjà participé à ce mouvement dans les années 1840¹⁸⁶⁹. Presque toutes sont des « femmes de lettres », qui

¹⁸⁶⁶ Joseph Heinrichs est le cofondateur du *Frauenverein* de Lissa, en avril 1866, la même année, il préface l'essai de Louise Otto, *Das Recht der Frauen auf Erwerb*.

¹⁸⁶⁷ Voir première partie.

¹⁸⁶⁸ Voir première partie.

¹⁸⁶⁹ Le principal ouvrage existant sur la dissidence religieuse reprend l'affirmation de Herrad-Ulrike BUSSEMER, *Frauenemanzipation*, ouv. cité, selon laquelle Schönwasser et Gutbier sont membres d'un mouvement dissident : Sylvia PALETSCHEK, *Frauen und Dissens. Frauen im Deutschkatholizismus und in den freien Gemeinden (1841-1852)*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1990. Rosalie Schönwasser publie fin 1867 une brochure au profit d'un prêtre dissident malade (*Neue Bahnen*, n°2, 1868) et écrit pour *Neue Bahnen* des articles très critiques sur le catholicisme. Concernant Luise Gutbier, nous savons seulement qu'elle est en 1866 l'épouse du Dr. Gutbier, inspecteur des écoles et des cultes de Leipzig (voir Astrid FRANZKE, « Auguste Schmidt... », art. cité, p. 54).

publient de temps à autre des poèmes, des fictions, des articles, voire des essais¹⁸⁷⁰. Anna Löhn est comédienne ; Marie Calm est enseignante ; Thekla Naveau ouvre en 1866 une école formant les jeunes filles à l'éducation des jeunes enfants, dans la lignée des jardins d'enfants des années 1840-1850. Les quatre autres femmes n'exercent apparemment pas de profession et doivent sans doute vivre de rentes familiales, éventuellement complétées par les revenus de leurs activités littéraires. En dehors de Luise Gutbier, toutes sont célibataires. Toutes appartiennent également à la classe moyenne/bourgeoise, même si elles ne connaissent pas nécessairement un niveau de vie aisé. Enfin, seule Luise Gutbier réside à Leipzig ou à proximité. Anna Löhn habite à Dresde, Marie Calm à Kassel, Marie Mindermann à Brême, Thekla Naveau à Nordhausen, Louise Büchner à Darmstadt, Rosalie Schönwasser à Düsseldorf. Cette répartition reflète l'implantation de l'ADF, prédominante en Allemagne septentrionale et orientale. Elle correspond néanmoins aussi à la volonté de l'association et de son journal d'établir un réseau réunissant l'ensemble des Etats allemands. Si *Neue Bahnen* est fabriqué à Leipzig, il doit s'adresser à toutes les femmes allemandes, et les informer de ce qui se passe concernant les intérêts féminin au nord comme au sud, à l'ouest comme à l'est.

Malheureusement nous n'avons pas de renseignements concernant le lectorat réel du journal. Les « lettres » publiées émanent de correspondantes régulières, généralement membres de l'ADF, vivant dans diverses villes allemandes et à l'étranger. Elles témoignent des initiatives et des difficultés locales mais ne commentent pas le contenu du journal ou sa réception. Tout au plus ces « lettres » indiquent-elles jusqu'où est expédié *Neue Bahnen* – il faut supposer que, dans certains endroits, la seule abonnée est sans doute la correspondante en question. En l'absence de données sur le tirage, les abonnements et les ventes, il est impossible d'évaluer le nombre de lectrices et lecteurs touchés, ni d'en dresser un « portrait type ». Sans doute s'agit-il dans la plupart des cas de femmes et d'hommes très semblables – quand ce ne sont pas les mêmes ! – à ceux qui sont membres de l'ADF. Il est probable que ce sont en majorité des femmes qui lisent ce journal, conformément aux intentions des rédactrices. Celles-ci s'adressent toujours « aux lectrices » : leur but est de créer un réseau de contacts, d'entraide et d'encouragement qui soit spécifiquement féminin. A quelques reprises, elles affirment leur volonté de rester attentives aux souhaits des lectrices. Ainsi, dans le premier numéro de 1868, Louise Otto et Auguste Schmidt déclarent qu'elles donneront suite

¹⁸⁷⁰ Ces essais ont pour objet la « question des femmes ». En dehors de ceux de Louise Büchner, précédemment évoqués, citons : Louise GUTBIER, *Die Bewegung der Frauenwelt : ein wichtiges Moment der neuanhebenden Culturepoche. Vortrag gehalten in Kassel bei der 4. Generalversammlung des ADF*, 1870 ; Anna Löhn, *Unweiblich. Ein Wort zur Bekämpfung eines Vorurtheils unter einem grossen Theile der Frauenwelt*, 1870.

aux vœux qui leur ont été adressés¹⁸⁷¹ : il y aura dorénavant plus de biographies et moins de nouvelles, et la rubrique « regards sur l'Allemagne » fournira davantage de précisions sur les possibilités d'emplois pour les femmes. Bien sûr, rien ne prouve qu'il s'agisse de demandes réelles, et non d'un moyen pour les rédactrices d'annoncer des évolutions qu'elles-mêmes ont prévues, tout en se présentant comme de simples exécutantes. Elles appellent d'ailleurs leurs lectrices à envoyer leurs contributions et leurs témoignages. Le même article laisse entendre que la diffusion du journal n'est guère encore satisfaisante : les rédactrices espèrent qu'une augmentation du nombre des abonnés leur permettra d'accroître la fréquence de parution, et de diversifier le contenu. Elles réitèrent enfin leur objectif d'atteindre les Allemandes de tous les milieux, dans les ateliers de couture, les cuisines, et jusque dans les salons distingués. *Neue Bahnen* doit en effet ouvrir de nouveaux horizons à toutes : il est certes destiné à promouvoir l'autonomie matérielle des femmes, mais il a plus globalement comme vocation d'élargir leur rôle social et de proposer de nouveaux champs d'action à la « féminité ».

I.1.2. Les voies nouvelles de la « véritable » émancipation

« Les femmes qui ne veulent pas penser à elles seules, mais aussi à leurs sœurs et à toute l'humanité agissante, et qui veulent prendre part au grand travail du siècle, sont sorties de leur isolement et se sont unies dans une grande ligue car ce n'est que par l'union que l'on peut atteindre un but commun. Nous ne voulons pas viser à ce but par le chemin qui, jadis, avait été choisi par des femmes trop courroucées contre leur destinée individuelle pour prendre à cœur leurs sœurs plus malheureuses, souffrant du manque de travail et de ressources ; un chemin sur lequel le mot « émancipation » était davantage un avertissement qu'un cri de victoire. Nous ne voulons pas non plus entrer en lice pour nos droits en étant menées en laisse par un quelconque parti politique, sur des sentiers qui seraient déjà tout tracés. C'est seulement au service de l'humanité, au service de la vraie féminité, que nous voulons choisir les nouvelles voies qu'il est convenable de parcourir pour les femmes allemandes du dix-neuvième siècle. »¹⁸⁷²

Dès le premier numéro, les rédactrices estiment indispensable de se protéger contre tout malentendu en arborant l'étendard de la « vraie féminité ». Cette expression, qui demeure un leitmotiv du journal tout long des années suivante, est destinée à légitimer l'initiative de Louise Otto et de ses compagnes. Elles prétendent révéler la vérité des femmes, en s'éloignant de fausses formes de féminité qui auraient par le passé causé le malheur des femmes comme celui de toute la société. Elles font là indirectement référence aux deux extrêmes entre lesquelles elles se situent : d'une part, une conception traditionnelle de la féminité, dont elles

¹⁸⁷¹ Les rédactrices, « An die Leserinnen », *Neue Bahnen*, n°1, 1868 [décembre 1867], p. 1.

¹⁸⁷² Les rédactrices, « An die Leserinnen », 1866, art. cité. Voir le texte reproduit en annexe.

rejetten les contraintes incompatibles avec la modernité et avec la participation des femmes au Progrès ; d'autre part, une féminité qu'elles considèrent comme déviante, amoindrie, dénaturée, celle des femmes qui ont pensé pouvoir s'identifier aux hommes. Si, concernant ce dernier point, elles restent dans le vague en mentionnant les tentatives de « jadis », il est clair pour tout le monde qu'il s'agit d'une allusion aux « émancipées » des années 1840, dont l'image répulsive a gardé toute son efficacité. Comme nous l'avons vu à la fin de la première partie, la mémoire de 1848 qui s'est imposée n'a en effet conservé que les caricatures de femmes en pantalons, en guerre contre la famille, afin de mieux détourner les femmes de toute tentation subversive. Quinze ans après ses protestations véhémentes dans *Die Frauen-Zeitung*, Louise Otto retrouve donc une rhétorique assez similaire, reprise également par ses collaboratrices. Le terme d'« émancipation » n'a rien perdu de sa charge sulfureuse ; il n'est que rarement utilisé dans le journal, et toujours en corrélation avec la notion de travail. Seule une collaboratrice ponctuelle ose s'en saisir comme d'un défi – tout en neutralisant sa dimension subversive :

« Nous ne devons plus nous laisser effrayer par le mot d'émancipation, que les hommes jettent inlassablement comme un gant aux femmes qui aspirent à s'épanouir. Relevons-le avec assurance, et commençons la lutte – c'est-à-dire prouvons par le fait que la véritable féminité, " le génie de l'amour et de la douceur " ne va pas périr avec les efforts de réforme (...) »¹⁸⁷³

Par son titre même, *Neue Bahnen* veut assurer aux contemporains que l'ADF se détourne des fourvoiements passés et ouvre des perspectives qui, enfin, seraient à la fois conformes à la féminité des Allemandes et à la modernité du dix-neuvième siècle. Pour mieux se démarquer des précédentes revendications des femmes, les rédactrices de *Neue Bahnen* les présentent comme des initiatives individualistes et égoïstes. Elles leur opposent la dimension collective de leur propre entreprise, destinée à « servir » l'intérêt général. Les mots « servir » ou « service » (*dienen/Dienst*) reviennent d'ailleurs sans cesse dans les colonnes du journal : il s'agit de montrer que, tout en réclamant des droits, il n'est pas question d'oublier les devoirs des femmes, et notamment leur mission première, qui est de servir autrui. Il est sans doute d'autant plus nécessaire aux rédactrices de *Neue Bahnen* de se protéger, que le rôle de Louise Otto durant la révolution a dû demeurer dans bien des mémoires, tout au moins en Saxe. Elle-même esquisse quelques parades, en évoquant par exemple le pouvoir de calomnie des

¹⁸⁷³ Marie L., « Unsere Reform », *Neue Bahnen*, n°24, 1866 [novembre], p. 186.

journaux qui, en 1848/49, ont injustement sali la réputation de nombreuses dames¹⁸⁷⁴ ; elle mentionne également son intervention d'alors en faveur du droit au travail des femmes, en collaboration avec le ministre Oberländer¹⁸⁷⁵. Hormis cette dernière référence, les agissements réels des « femmes de 48 » sont complètement passés sous silence. En revanche, la figure des « émancipées » resurgit de temps à autre, comme pour conjurer les craintes des contemporaines et cristalliser tout ce que le journal rejette. Dès le troisième numéro, un article non signé – probablement dû à Louise Otto – donne en pâture aux lecteurs les noms d'Emilie Lehmann et de Louise Aston, mêlant de perfides insinuations et des accusations calomnieuses, afin de conclure : « avons-nous maintenant encore besoin de dire que nos « nouvelles voies » sont autres que celles qu'ont choisies les émancipées de ces jours passés ? »¹⁸⁷⁶. Le journal publie aussi en mai 1867 le texte d'une femme de Brême, Johanna Schaffert, inaugurant une association locale pour le travail des femmes : elle explique que cette initiative n'a « rien en commun avec la soit-disant émancipation des femmes, telle qu'elle s'est manifestée en 48 et 49 par de si laides monstruosités »¹⁸⁷⁷. En 1870 encore, Rosalie Schönwasser réagit aux attaques d'un journal contre l'ADF, en assurant que l'association n'a jamais accueilli de « personnalités comme celles qui, dans les années 1840, « se sont livrées à quantités de choses au détriment de la dignité féminine et ont discrédité le mot « émancipation » »¹⁸⁷⁸. Les quelques « femmes de 1848 » qui animent la rédaction de *Neue Bahnen*, à commencer par Louise Otto, préfèrent donc laisser dans l'oubli leurs propres actes et leurs propres souvenirs plutôt que de risquer leur réputation et le crédit du journal. Elles n'expriment leur fidélité au passé qu'en rendant hommage à quelques libéraux et démocrates des années 1840¹⁸⁷⁹. En tant qu'hommes, ceux-ci ont pu refaire ou poursuivre leur carrière depuis 1849. A la différence des femmes, il leur est possible d'assumer publiquement leurs idées politiques, sans que leur combat pour la liberté soit confondu avec de la licence.

Neue Bahnen tient à afficher sa singularité et son caractère novateur, principalement au moyen de deux mots clés : « *Selbsthilfe* » et « travail ». Il me semble que l'importance

¹⁸⁷⁴ « Combien de fois les journaux de 1848 et 1849 n'ont-ils pas présentés des dames sur les barricades et portant les drapeaux, alors que ces dames n'ont participé au mouvement politique qu'avec leur âme, et jamais à travers de tels agissements ! » (« *Blicke in die Runde* », *Neue Bahnen*, n°12, 1866 [juin], p. 93).

¹⁸⁷⁵ « *Briefe. Leipzig* », *Neue Bahnen*, n°14, juin 1868. Il s'agit là du seul rappel positif de l'action d'une femme en 1848, du moins pour la période 1866-1870 de *Neue Bahnen*.

¹⁸⁷⁶ « *Blicke in die Runde* », *Neue Bahnen*, n°3, février 1866.

¹⁸⁷⁷ « *Blicke in die Runde* », *Neue Bahnen*, n°10, mai 1867.

¹⁸⁷⁸ Rosalie SCHÖNWASSER, « *Brief. Düsseldorf* », *Neue Bahnen*, n°16, juillet 1870, p. 127.

¹⁸⁷⁹ Par exemple un promoteur de l'instruction populaire, Herr Direktor Diesterweg, ancien collaborateur de *Frauen-Zeitung* (*Neue Bahnen*, n°14, 1866), l'avocat Feodor Streit, ancien collaborateur de *Frauen-Zeitung* (*Neue Bahnen*, n°3, 1867) l'écrivain Alexander Jung (n°3, 1870)..

prise par le terme de « *Selbsthilfe* » est en partie due à l'impossibilité de parler d'émancipation. Il s'agit là d'un substitut intéressant, qui, d'une part, évite d'utiliser le mot interdit tout en reprenant certaines connotations, et d'autre part a l'avantage d'être nouveau, moderne. Comme « émancipation », « *Selbsthilfe* » repose sur la notion essentielle d'autonomie, et propose un objectif à atteindre par soi-même, de façon à la fois individuelle et collective. Le mot est aussi porteur d'une certaine radicalité, notamment lorsqu'il sous-entend la non-mixité, mais il s'agit là d'une radicalité acceptable, qui n'est pas soupçonnée d'atteinte aux bonnes mœurs, même si elle suscite des contestations¹⁸⁸⁰. Enfin, contrairement au mot « *Emanzipation* », « *Selbsthilfe* » n'a pas de racines françaises¹⁸⁸¹, et n'est pas compromis par un passé douteux. Le terme incarne le renouveau des mouvements sociaux des années 1860, qui se veulent synonymes de réformes pacifiques et morales. *Neue Bahnen* garantit la moralité de ses intentions en se concentrant essentiellement sur le travail (salarié) des femmes, présenté à la fois comme moyen et comme but de la « *Selbsthilfe* ». D'innombrables articles de fonds ont pour thème le travail, sans compter tous les entrefilets et les diverses rubriques d'informations. La revendication théorique du droit au travail porte plus spécialement sur l'ouverture d'emplois administratifs ou de professions libérales à destination des filles de la bourgeoisie. Elle est illustrée par de nombreux exemples montrant ce qui existe déjà dans certains Etats allemands ou de par le monde, et ce qu'il est donc possible de demander, d'atteindre. Le journal est très attentif à ce qui se produit à l'étranger dans le domaine de la professionnalisation des femmes. Il reprend notamment de nombreux articles parus dans la presse française : il est par exemple question des réunions publiques sur le travail des femmes qui se tiennent à Paris en 1868¹⁸⁸², du deuxième concours lancé par Arlès-Dufour en 1869¹⁸⁸³, ou bien de l'association pour le travail des femmes formée par « Frau Pauline Mink »¹⁸⁸⁴.

Fidèle porte-voix de l'ADF mais aussi des préoccupations répandues parmi les contemporains, le journal peut donc prétendre que le nouveau mouvement des femmes allemandes a pour but primordial de résoudre la question du « travail des femmes », ce qui lui donne un contenu plus « réaliste », plus « utile », plus « constructif » que les revendications

¹⁸⁸⁰ Le principe de « *Selbsthilfe* » et sa conséquence de non mixité est défendu à plusieurs reprises contre ses détracteurs. Voir par exemple : Les rédactrices, « Büchertisch », *Neue Bahnen*, n°4, février 1867 ; « Briefe. Breslau », *Neue Bahnen*, n°18, août 1868 ; « Büchertisch », *Neue Bahnen*, n°18, août 1869.

¹⁸⁸¹ En 1848 et dans *Die Frauen-Zeitung*, Louise Otto employait le terme de « *Selbstbestimmung* » pour remplacer « *Emanzipation* » par un mot germanique et sans connotations négatives. Ce terme apparaît encore dans *Neue Bahnen*.

¹⁸⁸² « Briefe », *Neue Bahnen*, n°21 et n°22, octobre 1868.

¹⁸⁸³ « Blicke in die Runde », *Neue Bahnen*, n°11, mai 1869.

¹⁸⁸⁴ « Blicke in die Runde », *Neue Bahnen*, n°14, juin 1869.

du passé. En mai 1869, la rédaction explique qu'autrefois, c'était la question de la majorité politique des femmes qui était mise en avant, tandis qu'à présent le but est de conquérir le droit de gagner sa vie (« *Erwerbsberechtigung* »)¹⁸⁸⁵. Cette distinction est avant tout une représentation, conforme aux exigences du présent, et mérite d'être nuancée. En effet, en 1848/49, Louise Otto avait déjà consacré beaucoup d'efforts à faire reconnaître le droit au travail des femmes (surtout des ouvrières) ; cette question apparaissait certes assez peu dans son *Frauen-Zeitung*, mais elle était tout de même plus fréquente que celle des droits politiques, alors très discrète. En revanche, si *Neue Bahnen* accorde, il est vrai, une place centrale au travail des femmes (surtout des classes moyennes), il aborde aussi d'autres sujets, y compris celui des droits politiques, comme nous le verrons plus loin. Il me semble enfin que le journal de l'ADF explore tout autant que *Die Frauen-Zeitung* les moyens dont disposent les femmes pour se montrer « citoyennes », même si le mot n'a plus les mêmes implications que durant la période révolutionnaire.

Les nouvelles voies proposées par *Neue Bahnen* doivent non seulement aider les femmes à entrer dans le monde du travail, mais aussi, plus globalement, leur ouvrir l'accès à la sphère publique, au sens le plus large du terme. Ainsi, le premier numéro explique que la fondation de l'ADF permet aux Allemandes d'entrer « dans le cercle de l'action publique »¹⁸⁸⁶ : elles n'ont donc plus d'excuse pour persister dans leur isolement. De nombreux articles reviennent sur la tendance qu'auraient la majorité des femmes à se replier sur la sphère privée, et à ne se préoccuper que des intérêts immédiats de la famille : elles sont accusées d'égoïsme, d'un manque de solidarité féminine, d'une indifférence coupable aux enjeux du temps¹⁸⁸⁷. D'autres articles sont plus compréhensifs et plus encourageants. Louise Otto rappelle que les premiers cercles féminins à vocation caritative avaient été difficilement admis dans les années 1820, alors qu'ils sont devenus tout à fait ordinaires : les préjugés que les femmes affrontent pour participer aux activités de l'ADF ne doivent pas sembler des obstacles insurmontables car ils disparaîtront comme les précédents¹⁸⁸⁸. Dans une correspondance de Dresde, Anna Löhn explique que trop peu de femmes de sa ville sont prêtes à voir publier leur nom pour qu'il soit possible de fonder une association féminine locale¹⁸⁸⁹. Pour convaincre ses lectrices d'abandonner leurs réticences, *Neue Bahnen* explique

¹⁸⁸⁵ « Blicke », *Neue Bahnen*, n°13, mai 1869.

¹⁸⁸⁶ L.O[tto], « Der allgemeine deutsche Frauenverein », *Neue Bahnen*, n°1, 1866 [décembre 1865], p. 3.

¹⁸⁸⁷ Voir par exemple Ulrike HENSCHKE, « Familien-Egoismus », *Neue Bahnen*, n°6, mars 1867.

¹⁸⁸⁸ L. O[tto], « Vereintes Wirken », *Neue Bahnen*, n°14, juillet 1867.

¹⁸⁸⁹ Anna LÖHN, « Briefe. Dresden », *Neue Bahnen*, n°1, 1868 [décembre 1867]

inlassablement que c'est à la fois un droit et un devoir pour les femmes que d'œuvrer pour l'intérêt général : cela implique de sortir du seul cercle familial, même s'il n'est pas question de l'abandonner. Les rédactrices développent cette argumentation de façon théorique¹⁸⁹⁰ mais aussi concrète, en donnant en exemple des contemporaines¹⁸⁹¹ ou des figures historiques¹⁸⁹² qui se sont publiquement engagées pour le bien commun. Enfin, elles tentent d'élargir les intérêts de leurs lectrices en proposant des informations concernant l'Allemagne et le monde entier. C'est l'une des fonctions d'une rubrique centrale du journal, intitulée « Regards alentours » (« *Blicke in die Runde* »), qui doit éveiller la curiosité des lectrices sur ce qui se produit hors de leur ville et hors de leur Etat¹⁸⁹³. Là encore, il s'agit de susciter en elle un sentiment d'appartenance à la fois à l'Allemagne en tant que nation, et à l'ensemble du monde « moderne ».

I.2. Le Droit des Femmes : un journal politique pour femmes

« La politique enveloppe tout le monde, engage les intérêts de tout le monde, - donc elle intéresse les femmes aussi bien que nous. (...) L'épouse la plus soigneuse, la mère la plus attentive, ne vivent pas exclusivement de la vie étroite de la famille ; elles vivent aussi de la vie sociale. Est-ce que, par exemple, les questions de paix ou de guerre n'intéressent pas toutes les mères ? – Interrogez-les, si vous en doutez ! Est-ce que les questions d'impôts et de finances peuvent jamais laisser personne indifférent ? Est-ce que par hasard, on s'imagine que les femmes, parce qu'elles sont femmes, n'ont pas à se préoccuper de la façon dont les lois sont conçues et surtout de la manière dont elles sont comprises et exécutées ? (...) A l'avenir, leur devoir – il n'y a pas de droit sans devoir – sera de chercher à bien connaître ce qui se passe dans les hautes sphères administratives et gouvernementales ; car, dans tout ce qui se passe, leurs intérêts sont en jeu. Une expédition du Mexique enlève leur fils ou ébrèche leur fortune ; une administration municipale *hausmanisée* crée des dettes qui rendent irréalisables, pour un demi-siècle peut-être, toute diminution sérieuse de l'impôt des villes. (...) Voici venir les élections générales. Bien que, personnellement, les femmes ne votent pas, elles exercent une influence considérable sur le résultat du scrutin : cela ne peut être nié. A elles donc de vouloir ; elles disposent d'une grande force, qu'elles en usent ! »¹⁸⁹⁴

¹⁸⁹⁰ Voir par exemple le discours tenu sur ce thème par Louise Otto à Berlin, reproduit dans « Briefe. Berlin », *Neue Bahnen*, n°18, août 1869.

¹⁸⁹¹ Par exemple les femmes impliquées dans les *Volksküchen* (soupes populaires) de Berlin, dont Lina Morgenstern : voir « Briefe », *Neue Bahnen*, n°19, août 1869.

¹⁸⁹² Voir la série de biographies féminines ouverte par l'article de Auguste Schmidt, « Barbara Uttmann », *Neue Bahnen*, n°1, 1868 [décembre 1867].

¹⁸⁹³ Le contenu de cette rubrique a été décrit de façon détaillée par Susanne SCHÖTZ, « "Blicke in die Runde"... », art. cité.

¹⁸⁹⁴ Léon RICHER, « Les femmes et la politique », *Le Droit des femmes. Journal politique paraissant tous les samedi*, n°2, 18 avril 1869.

A défaut d'un réel programme annonçant le contenu et décrivant les objectifs du journal, cet article paru dans le deuxième numéro renseigne bien sur les intentions du rédacteur en chef. Cherchant à toucher et persuader un lectorat aussi large que possible, il s'adresse implicitement aux hommes et aux femmes partageant les préjugés qu'il veut combattre, et non à un petit cercle qui serait déjà gagné à des idées plus novatrices. Toutefois, la catégorie de lecteurs visée est d'emblée plus ou moins circonscrite : il ne peut s'agir que de personnes ouvertes aux idées démocrates et républicaines, ou du moins critiques envers le régime. En effet, dès cette première tribune, Léon Richer ne cache pas son animosité envers le gouvernement impérial : outre ses références à l'expédition malheureuse du Mexique ou aux scandales liés à « l'hausmannisation », il dénonce « les hésitations politiques du gouvernement actuel (...) [qui] paralysent les affaires », l'absorption des « deniers de l'Etat » par le budget de la guerre, et l'insuffisance du budget de l'instruction publique¹⁸⁹⁵. Intéresser les femmes à la politique, c'est donc, pour lui, les rallier à l'opposition démocrate, en vue notamment des élections de mai-juin 1869, qui paraissent décisives. Il veut les convaincre que seul un gouvernement démocrate apportera la justice sociale, mais aussi affranchira les femmes de toutes les contraintes archaïques qu'elles subissent.

Le Droit des Femmes n'est cependant pas une simple feuille électorale, destinée à disparaître après le scrutin. Léon Richer et sa rédaction ont un objectif à beaucoup plus long terme : intégrer véritablement les femmes à la « vie sociale » de la nation. Pour la première fois depuis 1848/49, il s'agit de proposer aux femmes un « journal politique » – c'est le sous-titre – qui les aidera à comprendre les enjeux du moment et les incitera à s'impliquer dans les débats. Le journal défend donc le droit des femmes à s'intéresser à la politique, mais veut aussi les aider à obtenir des droits civils, le droit à une meilleure instruction et le droit à de nouveaux types d'emplois, afin qu'elles puissent participer pleinement aux préoccupations et aux progrès de la société française. Il n'était sans doute pas aisé d'intituler un journal politique « *Le Droit des Femmes* », et le fait d'avoir une rédaction mixte, dirigée par un homme, a dû faciliter le choix d'un titre si radical. Ce titre traduit aussi la relative libéralisation de la presse durant cette période : il devient d'ailleurs impossible à reprendre durant la période de réaction qui caractérise le début des années 1870, et le journal doit s'appeler *L'Avenir des Femmes* lorsqu'il reparaît en septembre 1871. Toutefois, le rédacteur en chef, on le voit dans l'extrait ci-dessus, éprouve le besoin de tempérer la force subversive

¹⁸⁹⁵ *Ibidem*.

du mot « droit », au moyen du mot « devoir ». S'afficher comme un homme qui prend la parole au nom des femmes et en leur faveur n'est probablement pas une position confortable, et nécessite une certaine prudence oratoire. Quelques mois après le commencement du journal, Richer est d'ailleurs la cible d'un collaborateur anonyme du *Charivari*, qui prie les rédacteurs du *Droit des Femmes* d'ôter leur jupe et de remettre leur culotte¹⁸⁹⁶. Il accuse les femmes de corrompre la nation depuis 1851, et estime que le seul titre convenable serait le « Devoir des Femmes ». Il trouve enfin absurde et dangereux que les démocrates se préoccupent des femmes. Léon Richer réagit en dénigrant l'auteur, mais aussi en justifiant son entreprise avec des arguments « d'homme à homme », visiblement destinés à sauver son honneur masculin. Par le passé, il a déjà répondu à d'autres types d'attaques, qui visaient plutôt les rédactrices, en se basant sur la justice, la raison et l'universalité des droits humains. Cette fois-ci, il place sa réponse sur un terrain strictement stratégique, et rejoint même son agresseur dans la défiance vis à vis des femmes : il argumente en effet qu'« aucune liberté politique ne durera en France tant que la femme, cet éternel instrument de réaction, n'aura pas été affranchie des superstitions qui la dominent »¹⁸⁹⁷.

Le *Droit des Femmes* me semble donc intéressant à plusieurs titres. C'est bien sûr le témoin engagé d'une époque de tensions et d'espoirs politiques. C'est aussi une source importante sur la situation des femmes et l'organisation d'un nouveau mouvement contestataire : ses collaboratrices comptent parmi les femmes les plus impliquées dans cette voie. C'est enfin, me semble-t-il, un exemple permettant d'étudier les effets de la mixité dans le domaine de la revendication des droits des femmes. Lorsque précédemment nous avons vu des hommes prenant parti pour une amélioration du statut des femmes, ils s'exprimaient principalement de deux manières ; ou bien en monopolisant la parole, dans des structures entièrement ou majoritairement masculines, ou bien en soutenant des initiatives féminines mais en restant plutôt en retrait. Ici, c'est certes un homme, Léon Richer, qui détient une position dominante dans le journal, mais il sollicite la collaboration d'une équipe mixte, où les femmes sont majoritaires et s'expriment avec fermeté¹⁸⁹⁸. La question est de savoir si le fonctionnement du journal est en accord avec les principes égalitaires affichés. J'essaierai de

¹⁸⁹⁶ L'article, paru le 20 octobre 1869, est reproduit dans *Le Droit des Femmes*, n°28, 6 novembre 1869.

¹⁸⁹⁷ *Ibidem*.

¹⁸⁹⁸ Angélique Arnaud s'associe d'ailleurs à Maria Deraismes pour rendre hommage au rédacteur : « La supériorité de M. Richer, sur tant d'autres hommes, est précisément d'avoir compris qu'en réclamant justice pour nous, et avec nous, il n'avait pas à nous faire le catéchisme. Il nous a donc laissé le soin de parler de nos devoirs tels que nous les entendons ; nous l'avons fait à satiété dans ce journal » (Angélique ARNAUD, « Conférence du Boulevard des Capucines. La Parole libre », *Le Droit des Femmes*, n°29, 13 novembre 1869).

prendre cette dimension en compte dans l'étude du *Droit des Femmes*, en recherchant notamment des indices sur la hiérarchie interne, en examinant si les textes des uns et des autres reflètent une quelconque division sexuée des tâches à l'intérieur du journal, si l'on peut établir une distinction dans la manière dont hommes et femmes s'expriment sur les rapports des sexes, les normes et les identités genrées, si le fait d'écrire sous la « protection » d'un rédacteur assure aux femmes une plus grande liberté ou, contraire, augmente leurs contraintes.

I.2.1. Une voix mixte au service de la démocratie

En tant que rédacteur en chef, Léon Richer procure indéniablement au journal un certain nombre d'atouts qu'il serait beaucoup plus difficile à une femme d'apporter. Il dispose en effet d'un solide réseau de relations, dont il tente de faire profiter au mieux *Le Droit des Femmes*. Né en 1824, cet homme de lettres, qui travaille comme employé dans une compagnie de chemin de fer, tardivement marié et père de famille, semble avoir conçu la défense des droits des femmes comme la conséquence logique de son engagement de libre-penseur et de démocrate. Convaincu, comme la plupart de ses contemporains, que les femmes sont par trop livrées à l'influence conservatrice de l'Eglise, et freinent donc toute évolution politique et sociale¹⁸⁹⁹, il ne se contente pas de déplorer cet état de fait, ni de prôner aux hommes une ferme reprise en main de leurs épouses et filles, ainsi que le font la majorité des « progressistes ». Il est au contraire l'un des rares à en conclure l'urgence d'une réelle émancipation des femmes, émancipation qui passe d'abord par l'autonomie matérielle et la réforme du code civil. Nous avons déjà signalé plus haut son appartenance au Grand-Orient de France. S'il fait la promotion de l'idée d'égalité des sexes dans la déclaration de principes de sa loge¹⁹⁰⁰, il ne semble avoir pris aucune initiative concrète pour associer les femmes à la franc-maçonnerie comme ont pu le faire successivement Luc Riche-Gardon¹⁹⁰¹ et Jean-Claude

¹⁸⁹⁹ « L'homme vit du présent ; il apporte au foyer des idées de progrès, de liberté, d'indépendance ; la femme au contraire, se renferme dans sa muette admiration du passé ; elle se complaît dans l'obéissance et la soumission aveugles. Sa conscience même ne lui appartient pas, elle la livre à un autre ! » (Léon RICHER, « La part des femmes. II. », *Le Droit des Femmes*, n°5, 8 mai 1869).

¹⁹⁰⁰ Déclaration imprimée de la Loge Mars et les Arts, signée par Léon Richer et Félix Gouillon, contenant les principes adoptés lors de la tenue du 26 mai 1865. L'article premier stipule : « Chacun de nous se conçoit et s'affirme comme un être doué de conscience et de raison, relevant à la fois de ses lois propres, des lois de l'Humanité et de celles de l'Univers, et chacun de nous reconnaît qu'il en est de même pour tous ses semblables, sans acception de race ni de sexe » (Bib. Nat., FM2, 628, dossier de la Loge Mars et les Arts).

¹⁹⁰¹ Luc Pierre Riche-Gardon, homme de lettres et professeur, crée la loge du Temple des Familles en 1860 et en devient le Vénérable. Il cherche à diffuser les idées de la franc-maçonnerie parmi les femmes, en invitant les familles des initiés à se réunir avec eux une fois par mois dans un temple du Grand-Orient, rue Cadet. Ces soirées récréatives et instructives existent en 1862-1863, puis la loge est mise en sommeil en juillet 1863, pour cause de conflits internes. Voir les archives du Temple des Familles, Bib. Nat., Fonds Baylot FM2/217 et FM2 641.

Colfavru¹⁹⁰². Pourtant, lorsqu'il fait appel à Maria Deraismes, qui n'a pas encore fait ses preuves comme conférencière, pour animer les soirées philanthropiques qu'il organise au siège du Grand-Orient, on peut penser qu'il cherche à sensibiliser une partie des milieux de l'opposition républicaine – franc-maçons ou leurs proches – à la question des femmes : même si Maria Deraismes ne s'exprime pas alors sur l'égalité des sexes, le fait de proposer à une femme de parler dans l'enceinte du Grand-Orient, et de proposer à d'autres femmes de venir l'y écouter, peut conduire les franc-maçons présents à se poser la question de la mixité et éventuellement de l'égalité. Compte-tenu de ses préoccupations à ce sujet, il est vraisemblable qu'il soit le M. Richer qui apparaît comme administrateur-directeur du *Journal pour Toutes* entre mars et décembre 1867¹⁹⁰³. Sa trace demeure invisible dans le contenu du journal – Eugénie Niboyet gardant certainement la mainmise – mais il est possible que Léon Richer ait dès ce moment-là conçu l'idée de s'adresser lui-même aux femmes par voie de presse, en leur proposant un type de publication nettement plus politique que ce qui existait jusque là.

Après avoir collaboré à plusieurs journaux « progressistes », liés à la libre-pensée, et à la franc-maçonnerie, ainsi qu'à *L'Opinion Nationale* de Guérault, Léon Richer entreprend donc de créer sa propre publication¹⁹⁰⁴. Peut-être a-t-il bâti dès le début ce projet en compagnie de Maria Deraismes, mais la place qu'il lui laisse est ambiguë et rien ne permet de dire qu'elle ait contribué à la direction du journal, ainsi qu'il est souvent rapporté dans l'historiographie du féminisme. C'est certes la seule femme à signer un texte dans le premier numéro, daté du 10 avril 1869, et c'est ainsi à elle que revient l'honneur du premier article de fond, destiné à expliquer « ce que veulent les femmes »¹⁹⁰⁵. Léon Richer ne prend véritablement la parole que dans le deuxième numéro, avec l'article cité ci-dessus. Toutefois il ne s'efface pas pour autant du premier numéro. C'est d'abord son seul nom qui trône en-dessous du titre, avec le titre de rédacteur en chef : *Le Droit des Femmes* étant un journal politique, il ne peut légalement être dirigé que par un citoyen. Par ailleurs, c'est lui qui présente les membres de la rédaction, parmi lesquels le nom de Maria Deraismes apparaît simplement mêlé à ceux des autres collaboratrices. Enfin, il cite avec complaisance deux lettres de félicitations qui lui ont été personnellement adressées pour son initiative. S'il se

¹⁹⁰² Voir plus haut (chapitre I).

¹⁹⁰³ Voir la deuxième partie.

¹⁹⁰⁴ C'est lui le fondateur et copropriétaire du journal, avec le libraire éditeur Panis, ainsi qu'il le précise dans le n°24 du 18 septembre 1869. Je n'ai pas retrouvé de dossier du *Droit des Femmes* dans les archives du Bureau de la Presse, aux Archives Nationales.

¹⁹⁰⁵ Maria DERAISMES, « Ce que veulent les femmes », *Le Droit des Femmes*, n°1, 10 avril 1869.

garde de cosigner un éditorial commun avec Maria Deraismes, c'est sans doute pour mieux séparer leurs attributions respectives : elle intervient en tant que femme et en tant que personnalité reconnue, légitime pour parler au nom des femmes et capable de convaincre les lecteurs sur ce sujet ; lui intervient en tant qu'homme engagé, proposant un lieu d'expression aux femmes, mais avant tout déterminé à diriger un journal politique. Si l'on considère enfin l'ensemble du journal, Maria Deraismes n'y publie que de façon espacée¹⁹⁰⁶, alors que c'est Léon Richer qui en fixe la ligne. Outre ses chroniques politiques et ses exhortations aux femmes, qu'il signe dans presque chaque numéro, il publie aussi divers articles sous le pseudonyme de George Bath, auquel il ajoute celui de Jeanne Mercoeur, à partir d'avril 1870.

Grâce à ses relations dans les milieux de la presse, Léon Richer peut annoncer la participation de plusieurs auteurs et journalistes réputés, tels que Francisque Sarcey, Jules Claretie, Alfred Assolant, Camille Flammarion... Au total, ce sont les noms de quinze hommes de lettres qu'il arbore dans le premier numéro, dont celui du célèbre Ernest Legouvé, mais il s'agit plutôt d'un effet publicitaire que de réelles promesses : très peu d'entre eux donnent des textes au journal par la suite. Finalement, les collaborateurs sont minoritaires¹⁹⁰⁷ par rapports aux collaboratrices, et – hormis Arthur Arnould qui commente la politique – ils écrivent des textes généralement neutres, sans grand impact. Ce sont avant tout Richer et ses collaboratrices qui donnent le ton du journal et exposent ses positions. Les sept femmes annoncées dans le 1^{er} numéro ont toutes rempli leur engagement. Ce sont, citées par « ordre d'inscription », André Léo, Maria Deraismes, Marie-Louise Gagneur, Amélie Bosquet, Angélique Arnaud, Euphémie Garcin et Stella Blandy. Léon Richer est en contact avec André Léo au moins depuis le début de l'année 1868, d'après une lettre où l'écrivaine lui propose de le présenter à la Société des Gens de Lettres¹⁹⁰⁸. Il est possible qu'elle ait joué un rôle dans son admission, qui a eu lieu cette même année. Toujours en 1868, Léon Richer a dû être particulièrement intéressé par les articles sur les réunions publiques et par le feuilleton « Aline-Ali » qu'André Léo a publiés dans *L'Opinion Nationale*. Enfin et surtout, c'est elle l'initiatrice du mouvement de revendication qui est en train de s'organiser, comme nous l'avons vu plus haut. Léon Richer a donc tout intérêt à s'assurer de la collaboration d'André Léo, en présentant son projet comme complémentaire au sien. Il soutient donc dans un

¹⁹⁰⁶ Entre le 10 avril 1869 et le 31 juillet 1870, seulement seize textes sont publiés sous la signature de Maria Deraismes, dont trois sont la retranscription de discours ou conférences, et cinq sont des lettres.

¹⁹⁰⁷ Les plus réguliers sont Arthur Arnould, Alfred Sirven, Albert Cim, Jules Levallois, P.G. Drevet, Eugène Garcin.

¹⁹⁰⁸ Lettre de Léodile Champseix à Léon Richer, s.d. [mars 1868 ?], fonds Bouglé, BHVP.

premier temps la Ligue en faveur des droits des femmes, et offre à André Léo une tribune pour en présenter les positions et les initiatives¹⁹⁰⁹. Toutefois, après quelques mois de coopération, une rivalité s'installe entre le rédacteur et sa collaboratrice. En effet, fort de son journal et de son réseau de relations, le premier prétend être l'instigateur du principal mouvement français pour les femmes. Ainsi, le grand banquet médiatique organisé le 11 juillet 1869 au nom du *Droit des Femmes* (voir plus loin) est présenté par George Bath¹⁹¹⁰, puis par Marie Goegg¹⁹¹¹, comme la première affirmation solennelle et publique du droit de la femme en France. André Léo, qui s'était déclarée par avance hostile à ce type de manifestation¹⁹¹², s'emporte bien sûr contre cette vision des faits. Diplomate, elle proteste d'abord contre l'article de Marie Goegg. Reprenant l'historique de ses propres réalisations depuis juin 1868, elle conclut :

« Ce n'est donc pas le 11 juillet que le droit de la femme a été publiquement affirmé en France pour la première fois. Quant à l'adverbe « solennellement » – entre le banquet du 11 juillet et les assemblées qui l'ont précédé et suivi, il y a cette différence que dans les assemblées se trouve l'élément populaire, nombre de dévouements obscurs mais actifs, qui, forcément ou non, se sont abstenus de participer au banquet, tandis qu'au banquet brillaient plusieurs notabilités de la presse et de la démocratie. Mais ces notabilités elles-mêmes refuseraient d'en conclure qu'il y ait eu pour cela plus de solennité d'un côté que de l'autre. La solennité est dans le droit, également affirmé des deux parts. André Léo. »¹⁹¹³

Face au refus de Léon Richer d'insérer ce rectificatif, elle durcit le ton de sa correspondance, et reprend, cette fois directement à l'intention du rédacteur :

« Nos assemblées ont été aussi publiques que le banquet ; il n'y avait pas de journalistes, voilà tout. (...) Je vous dirai ceci de plus, que je n'ai pas voulu dire dans mon article : c'est que le banquet était l'élément bourgeois, l'assemblée, l'élément populaire, et qu'il est bon de ne pas effacer celui-ci, qui n'est pas le moins sérieux, sous celui-là. Vous ferez évidemment comme directeur ce qu'il vous plaira, je ne retire pas mon article. Recevez l'assurance de mes meilleurs sentiments, L. Champseix »¹⁹¹⁴

André Léo pointe ici entre les lignes les différences politiques qui les opposent : si Léon Richer affiche des opinions démocrates et républicaines, il ne partage assurément pas les

¹⁹⁰⁹ André Léo publie non seulement des informations sur la Ligue pour la Revendication des droits des femmes et des articles pour en promouvoir les idées, mais aussi des extraits de son nouvel essai, *La Femme et les Mœurs*, dont le journal fait la publicité. Elle écrit également des entrefilets non signés concernant des faits-divers, comme l'indique l'une de ses lettres à Léon Richer, s.d. [juillet 1869], BHVP, fonds Bouglé.

¹⁹¹⁰ George BATH [Léon Richer], « Banquet du Droit des Femmes », *Le Droit des Femmes*, n°15, 17 juillet 1869.

¹⁹¹¹ Marie GOEGG, « Correspondance de Genève », *Le Droit des Femmes*, n°18, 7 août 1869.

¹⁹¹² Selon une note de la rédaction du *Droit des Femmes*, n°15, 17 juillet 1869.

¹⁹¹³ Lettre signée André Léo, destinée à la publication, jointe à une lettre de Léodile Champseix à Léon Richer datée du lundi 9 août [1869], Fonds Bouglé, BHVP.

¹⁹¹⁴ Lettre de Léodile Champseix à Léon Richer, datée du mercredi 11 août [1869], fonds Bouglé, BHVP.

convictions socialistes de l'écrivaine. Celle-ci annonce le 21 août 1869 qu'elle se retire de la rédaction du *Droit des Femmes*¹⁹¹⁵. Les autres auteures ont, semble-t-il, des relations beaucoup plus sereines avec le rédacteur. Sans doute en sont-elles également plus proches au point de vue politique et plusieurs se réclament comme lui de la libre-pensée. J'ai déjà dit plus haut quelques mots de Maria Deraismes. Marie-Louise Gagneur, qui vient en troisième sur la liste des collaboratrices, ne publie en réalité que deux textes : ils sont extraits de la préface de son roman, *Les Forçats du Mariage*, qui plaide pour l'instauration d'un droit de divorce « sévèrement restreint »¹⁹¹⁶. Amélie Bosquet, ancienne collaboratrice de *L'Opinion Nationale*, est celle qui participe le plus activement au journal. Présente du deuxième numéro jusqu'à celui du 31 juillet 1870, elle publie quarante-huit articles (et trois lettres), dont de nombreux compte-rendus de pièces et de livres, ainsi qu'une longue série d'études du Code civil. Angélique Arnaud est, elle, la doyenne de la rédaction : âgée de 72 ans, elle trouve dans *Le Droit des Femmes* une occasion de reprendre la plume après de longues années de silence. Elle aussi se brouille avec Léon Richer, à propos d'un confus désaccord avec Charles Lemonnier¹⁹¹⁷, mais elle n'interrompt sa collaboration que de février à mai 1870. En dehors de cet épisode, ses contributions sont nombreuses et régulières, elle a à son actif trente-trois articles (et six lettres) entre mai 1869 et le dernier numéro d'août 1870. La plupart de ses textes portent sur la morale, ou bien rendent compte de livres et de conférences. Euphémie Garcin fournit au *Droit des Femmes* une nouvelle en feuilleton et quelques articles, la plupart sur l'éducation des filles. Directrice d'un pensionnat près de Montmartre, elle a publié quelques ouvrages destinés à former de façon moderne des jeunes filles accomplies¹⁹¹⁸. Avec son mari, Eugène Garcin, lui aussi recruté par Léon Richer, elle écrit à l'occasion pour quelques autres journaux, tels que *La Solidarité*, de Charles Fauvety. Elle a également participé au *Journal pour Toutes*. Enfin nous ne savons presque rien de la dernière femme de la liste, Stella Blandy, si ce n'est qu'elle est romancière. Peut-être originaire de Lyon¹⁹¹⁹, elle rédige pour *Le Droit des Femmes* quelques comptes-rendus de conférences de Maria Deraismes, ainsi que des bibliographies.

¹⁹¹⁵ *Le Droit des Femmes*, n°20, 21 août 1869.

¹⁹¹⁶ M.L. GAGNEUR, « Les forçats du mariage. Préface », *Le Droit des Femmes*, n°22 et 23, 3 et 10 septembre 1869.

¹⁹¹⁷ Angélique ARNAUD, « Lettre à M. Léon Richer », *Le Droit des Femmes*, n°41, 5 février 1870.

¹⁹¹⁸ Euphémie VAUTHIER [épouse Garcin], *Conseils aux jeunes filles*, Paris, Didot, 1858 ; *Léonie ou essai d'éducation par le roman*, Paris, Bourdilliat, 1860.

¹⁹¹⁹ Elle publie au moins deux recensions dans *Le Progrès de Lyon* : Stella BLANDY, « Aline-Aly [sic] par André Léo » et « Lettres d'un libre penseur de Léon Richer, deuxième série », *Le Progrès de Lyon*, 16 décembre 1868 et 2 juillet 1869.

Léon Richer a tenté d'obtenir aussi la collaboration de George Sand, mais celle-ci s'est refusée à lui fournir des articles – arguant de son contrat d'exclusivité avec la *Revue des Deux Mondes* ; elle a aussi affirmé qu'elle n'avait pas les moyens de soutenir financièrement le journal¹⁹²⁰. En revanche, il reçoit à l'occasion des propositions spontanées, ainsi que semble l'être celle de Louise Michel, qui lui offre un feuilleton¹⁹²¹. Léon Richer réussit aussi à recruter deux auteures initialement engagées dans *Le Journal des Femmes* : la Suissesse Marie Goegg, et Julie Daubié. J'ai déjà parlé plus haut de cette feuille bimensuelle, concurrente du *Droit des Femmes*, dont Marie Goegg se retire du journal en avril 1869¹⁹²². Sa signature apparaît dans *Le Droit des Femmes* à partir du mois suivant et jusqu'en août 1870 ; elle y parle surtout de la Ligue Internationale pour la paix et de sa branche féminine, et informe les Français de ce qui se passe en Suisse et en Allemagne concernant les femmes. Quant à Julie Daubié, elle collabore jusqu'en juin 1869 au *Journal des Femmes*, mais il devient vite évident que ses positions sont bien trop radicales au goût du rédacteur en chef. Elle rejoint *Le Droit des Femmes* à partir de septembre 1869 ; elle y mène campagne pour l'instauration de la recherche en paternité, pour la protection infantile, pour l'instruction des filles. Enfin, d'autres auteures moins connues apportent leur contribution. Les plus assidues d'entre elles sont Nelly Lieutier, dès mai 1869, et Maria Chenu, à partir de juillet 1869. La première est une romancière célibataire, âgée de quarante ans¹⁹²³, qui a auparavant collaboré au *Journal pour Toutes*. Comme Léon Richer et Amélie Bosquet, elle fréquente les milieux de la libre-pensée : leurs trois noms sont cités parmi ceux des convives du banquet de la Libre Conscience qui se tient le 9 mai 1869¹⁹²⁴. La deuxième est surtout connue pour son essai intitulé *Le droit des minorités*, paru en 1868, dont il a été déjà question dans la deuxième partie. Léon Richer envisage de lui confier le bulletin politique hebdomadaire, mais ce projet demeure sans suite, sans que l'on sache pourquoi¹⁹²⁵. La rédaction constituée quelques mois après le lancement du journal reflète bien les intentions « progressistes » du fondateur. La quasi totalité des femmes ici réunies a déjà publié des écrits critiquant la condition sociale des

¹⁹²⁰ Lettre de George Sand à Léon Richer, datée du 14 octobre 1869, Fonds Bouglé, BHVP.

¹⁹²¹ Lettre de Louise Michel à Léon Richer, s.d. [1870 ?], Fonds Bouglé, BHVP. Le feuilleton n'est jamais paru, soit qu'il ait été refusé, soit qu'il ait été adressé juste avant la disparition du journal.

¹⁹²² Dès le n°4 du *Journal des Femmes*, du 20 avril 1869, la mention « s'adresser à Genève à Mme Marie Goegg » a disparu.

¹⁹²³ Nelly Lieutier (1829-1900), née Nelly Besson, est la fille d'un médecin de La Tremblade et a commencé à publier des vers dans sa jeunesse ; elle utilise divers pseudonymes dont Jeanne de Bargny (Bib. M.D., Dos Bar).

¹⁹²⁴ L'entrefilet consacré à ce sujet mentionne également la présence de Charles Fauvety, Mme Richer et Mlle Louise Bader à ce banquet anniversaire présidé par Henri Martin : *Le Droit des Femmes*, n°6 du 15 mai 1869.

¹⁹²⁵ Voir la déclaration faite par Léon Richer dans *Le Droit des Femmes* n°50 du 10 avril 1870, qui n'est pas suivie des faits.

femmes. La plupart des collaboratrices et collaborateurs expriment ouvertement leurs idées démocrates et libre-penseuses. Léon Richer a enfin assuré une image radicale à son journal en chargeant Arthur Arnould de la « Causerie politique » hebdomadaire. Ce journaliste, qui a participé au lancement de *La Marseillaise*¹⁹²⁶, est un habitué des condamnations pour délit de presse, en raison d'articles subversifs publiés dans les divers journaux d'opposition pour lesquels il travaille. En 1869 il fait partie de la rédaction du *Rappel*, et est à ce titre accusé de complot politique au moment des troubles de juin : choisissant l'exil pour échapper aux poursuites judiciaires¹⁹²⁷, il continue néanmoins sa collaboration au *Droit des Femmes* jusqu'en octobre 1869.

Léon Richer a donc su profiter de ses relations pour bien s'entourer. Il cherche aussi à assurer le plus de publicité possible à son journal et à ses idées. S'inscrivant dans la tradition républicaine des banquets, très pratiqués notamment par les libres penseurs des années 1860, il en organise un au nom du *Droit des Femmes* le 11 juillet 1869. Ce fameux banquet, dont l'exploitation médiatique a tant irrité André Léo, rassemble une soixantaine de personnes selon le compte-rendu qui en est fait dans le journal¹⁹²⁸. Quelques personnalités politiques ont été conviées mais se sont fait excuser : malgré leur réputation de défenseurs des femmes, Jules Simon, Ernest Legouvé et Emile de Girardin ont sans doute préféré ne pas trop se compromettre et se sont contentés d'envoyer une lettre. Peut-être craignaient-ils aussi une confrontation avec certaines des rédactrices qui sont loin de partager leurs idées sur les rôles respectifs des sexes¹⁹²⁹. Toutes les rédactrices ne paraissent pas avoir été présentes : seuls les noms de Maria Deraismes, Angélique Arnaud, Nelly Lieutier, Stella Blandy, Marie-Louise Gagneur sont cités, aux côtés de ceux de quelques signataires de la Revendication des droits civils¹⁹³⁰. Le banquet semble avoir été donné dans un but de propagande bien plus que de militantisme, et *L'Opinion Nationale* fait d'ailleurs remarquer par la suite que les dames étaient en minorité. Au contraire, les journalistes – des hommes, à l'exception de Louise

¹⁹²⁶ Voir Christophe CHARLE, *Le Siècle de la presse*, Paris, Seuil, 2004, pp. 112, 119.

¹⁹²⁷ Ainsi que l'annonce Léon Richer, *Le Droit des Femmes*, n°11 du 19 juin 1869.

¹⁹²⁸ *Le Droit des Femmes*, n°15, 17 juillet 1869.

¹⁹²⁹ Ainsi Angélique Arnaud a réagi vigoureusement à la lettre d'Ernest Legouvé publiée dans le premier numéro, s'élevant contre sa conception hiérarchique du mariage : Angélique ARNAUD, « Lettre au rédacteur », *Le Droit des Femmes*, n°2, 17 avril 1869.

¹⁹³⁰ Mme Féresse-Deraismes, Mme Collet, Mme Menault, Mme Lambert, Mme Demonaz, Miss Cameron, Mlle Breuil. Quelques sympathisantes du *Droit des Femmes* sont également là : une Finlandaise, nommée Augusta Bamberg, et la conférencière Esther Sezzi.

Bader – sont nombreux, en majorité venus de la presse d’opposition parisienne¹⁹³¹. Le banquet est d’ailleurs coprésidé par Maria Deraismes et Adolphe Guérault : celui-ci est officiellement honoré en tant qu’ancien saint-simonien, mais c’est aussi – voire surtout – le rédacteur en chef de *L’Opinion nationale*. Tout cela assure au *Droit des Femmes* de nombreux articles élogieux au cours des jours qui suivent¹⁹³². Malgré cela, les abonnements ne sont pas assez nombreux pour assurer à la fois le fonctionnement du journal et le bon déroulement de la propagande. En août 1869, Léon Richer explique qu’il faudrait augmenter le tirage, pour envoyer le journal gratis à certains endroits, qu’il faudrait organiser des tournées de conférences pour agir sur l’opinion : la rédaction crée pour cela une souscription, intitulée « le Denier de la Femme », patronnée par un comité soit-disant indépendant de l’administration du journal¹⁹³³. Il est intéressant de noter que ledit comité – dont Léon Richer semble revendiquer la paternité – est exclusivement composé de femmes : Mmes Angélique Arnaud, Maria Deraismes, Amélie Bosquet, Nelly Lieutier, Stella Blandy et Léon Richer¹⁹³⁴. Même si les rédacteurs et sympathisants du journal se disent motivés par l’agitation en faveur des femmes, la collecte des fonds reste une tâche féminine, un peu dans la lignée des comités de dames patronnesses. Entre septembre 1869 et mai 1870, 172 dons sont faits au Denier¹⁹³⁵, pour un montant total de 1309,60 F. Les listes de souscription permettent de se faire une idée de la diffusion du journal, même si les personnes envoyant des dons ne sont pas nécessairement abonnées au journal. Trois versements viennent de l’étranger (Turin, Liège, Chicago) ; la grande majorité vient de Paris ou des communes limitrophes ; les villes de province les mieux représentées sont Metz, Troyes, Lyon, Bordeaux. Diverses générations se retrouvent : on note la participation de Suzanne Voilquin, qui effectue sept versements entre le 11 septembre 1869 et le 10 avril 1870, de Jenny d’Héricourt qui envoie 50 francs depuis Chicago en octobre 1869 ; Jeanne Deroin elle-même indique qu’elle aurait voulu souscrire si elle en avait eu les moyens¹⁹³⁶. Une partie de la somme recueillie est affectée à l’achat des livres de Stuart Mill et de Julie Daubié, donnés ensuite au Cercle parisien de la ligue de l’enseignement, qui doit les

¹⁹³¹ On signale notamment la présence de Charles Fauvety (*La Solidarité*), Robert Hyenne (*Le Rappel*), E. de Pompéry (*L’Opinion Nationale*), Feyrnet (*du Temps*), A. Roger (*Petit journal*), H. Carle (*La Libre Conscience*), L.A. Martin (*Annuaire philosophique*), Louise Bader (*La Revue populaire*).

¹⁹³² *Le Droit des Femmes*, n°16, 24 juillet 1869.

¹⁹³³ Léon RICHER, « Le Denier de la Femme », *Le Droit des Femmes*, n°21, 28 août 1869.

¹⁹³⁴ « Comité du Denier de la Femme », *Le Droit des Femmes*, n°22, 3 septembre 1869. Mme Garcin les rejoint en octobre.

¹⁹³⁵ Calcul effectué à partir des 18 listes de souscription publiées dans le *Droit des Femmes* entre le n° du 11 septembre 1869 et celui du 19 juin 1870 ; 48 versements ont été effectués par des hommes et 124 par des femmes ; 88 femmes ont donné leur nom. Voir le tableau en annexe.

¹⁹³⁶ Lettre de Jeanne Deroin à Léon Richer, Londres, s.d. [1870 ?], BHVP, Fonds Bouglé.

répartir dans des bibliothèques populaires ; une autre partie sert à des abonnements au *Droit des Femmes*¹⁹³⁷.

Le journal bénéficie donc directement de la souscription, puisqu'il est considéré comme un instrument de propagande. Malgré cela, il connaît d'importantes difficultés financières. En septembre 1869, son copropriétaire, le libraire Panis, veut se retirer de l'entreprise. Léon Richer imagine alors la création d'une société par actions¹⁹³⁸. Il faut pour cela vendre au moins deux cents actions de cent francs, ce qui s'avère difficile : le journal est suspendu du 9 octobre au 6 novembre 1869, période durant laquelle Léon Richer doit se démener pour trouver des soutiens. Il gagne à sa cause l'habituel mécène, le banquier Arlès-Dufour, qui fournit le cautionnement de 7500 francs nécessaire à la constitution de la société¹⁹³⁹. 153 autres actions sont souscrites jusqu'à l'assemblée générale qui se tient le 27 novembre 1869 chez Arlès-Dufour, ce qui permet au journal de devenir la propriété de ses actionnaires. Les statuts proposés par Léon Richer, calqués sur ceux de *La Démocratie*, sont adoptés. Le comité d'administration est dirigé par M. Laurent (de l'Ardèche), ancien saint-simonien et ancien député de la Deuxième République, qui s'était fait alors remarquer pour son soutien aux « femmes de 1848 »¹⁹⁴⁰. Cette solution s'avère toutefois insatisfaisante, faute d'un nombre suffisant d'actionnaires et d'abonnés. En juin 1870, si tous les débiteurs paient et une fois déduits tous les frais, il reste 3000F pour la rédaction, à répartir « entre des femmes capables de soutenir la question »¹⁹⁴¹. Par ailleurs, peu d'actionnaires semblent s'impliquer réellement dans l'entreprise du journal : la deuxième assemblée générale, fixée en juin 1870, doit être repoussée à deux reprises, en raison d'un trop faible nombre de participants. Lorsqu'elle a finalement lieu, le 25 juillet 1870, il est décidé que les frais de rédaction seraient désormais payés en titres d'actions. Pris dans ces difficultés matérielles, *Le Droit des Femmes* peut d'autant moins bien résister à l'entrée en guerre, qui impose d'autres priorités au lectorat comme aux rédacteurs. C'est du moins ce qu'explique Léon Richer après le brusque arrêt du journal, suite au numéro du 11 août 1868. Dans une lettre publiée par *L'Opinion nationale* du,

¹⁹³⁷ Voir les rapports financiers établis par Nelly Lieutier dans *Le Droit des Femmes*, n° 42 et n°56, 12 février et 22 mai 1870.

¹⁹³⁸ Léon RICHER, « Nos statuts », *Le Droit des Femmes*, n°24, 18 septembre 1869.

¹⁹³⁹ Voir le n°30 du 20 novembre 1869.

¹⁹⁴⁰ Une femme, Mlle de Guyon, est élue secrétaire. Une seule femme, Maria Deraismes, fait partie des membres ordinaires du comité, aux côtés de MM. Arlès-Dufour père, Dubosc, Chardon, Disch, et Richer (celui-ci est également mandataire). Enfin Mme Angélique Arnaud et M. Julien Gallé sont nommés commissaires. Un comptable et une secrétaire sont finalement employés, mais il faut que le gérant et quelques collaboratrices renoncent à leurs émoluments, afin de pouvoir payer le loyer, les impôts, le mobilier et le chauffage sans rien faire supporter à la Société du journal.

¹⁹⁴¹ *Le Droit des Femmes*, n°60 du 19 juin 1870.

il annonce « qu'en raison des graves circonstances où nous nous trouvons, le *Droit des femmes* a résolu de suspendre pendant quelques semaines, sa publication. Rédacteurs et rédactrices, nous n'avons tous pour le moment qu'une double et commune préoccupation : travailler à la défense nationale et secourir les blessés »¹⁹⁴². On peut toutefois penser que si le journal avait été financièrement sain, la rédaction aurait profité des circonstances pour redoubler d'intensité sa campagne en faveur de la république. Toujours est-il qu'il ne reparaît que le 24 septembre 1871, sous le titre édulcoré de *L'Avenir des Femmes*.

I.2.2. Passer de « l'utopie » aux « faits »

« Nous ne sommes pas dans l'utopie, nous sommes dans le fait », dit Léon Richer¹⁹⁴³ en expliquant comment le groupe constitué autour du journal entend mobiliser l'opinion et le gouvernement. Cette phrase, qui condense l'un des enjeux principaux de la période 1850-1870, prend tout son sens quand l'on mesure l'importance de la référence saint-simonienne pour *Le Droit des Femmes*. Si Léon Richer est trop jeune pour avoir pu être membre de la Famille, il fréquente plusieurs anciens saint-simoniens dans les milieux de la presse d'opposition et de la libre-pensée, à commencer par Adolphe Guérout et Charles Lemonnier. Au banquet de la *Libre-Consience* du 9 mai 1869, il admire encore l'éloquence d'Emile Barrault, dont il signale le décès quelques mois plus tard¹⁹⁴⁴. Par ailleurs, l'une de ses principales collaboratrices, Angélique Arnaud, a été profondément marquée par certains aspects de la pensée saint-simonienne, comme nous l'avons déjà vu. D'ailleurs, commentant les mémoires de Susanne Voilquin – devenue elle-même lectrice du *Droit des Femmes*¹⁹⁴⁵ – elle écrit un long article destiné à combattre les idées reçues des contemporains et à réexaminer de manière positive l'apport réel du saint-simonisme¹⁹⁴⁶. Ceci explique sans doute que *Le Droit des Femmes* se place explicitement dans la filiation de ce mouvement, dès le banquet du 11 juillet 1869, présidé par Adolphe Guérout : comme l'explique Léon Richer, « l'hommage rendu par l'assemblée (...) s'adressait surtout à l'homme qui, comme disciple de Saint-Simon, fut l'un des premiers, il y a trente cinq ans, à réclamer l'égalité de l'homme et

¹⁹⁴² *L'Opinion Nationale*, 23 août 1870.

¹⁹⁴³ Léon RICHER, « Le Denier de la Femme », *Le Droit des Femmes*, n°21 du 28 août 1869.

¹⁹⁴⁴ « Nécrologie », *Le Droit des Femmes*, n°14, 10 juillet 1869.

¹⁹⁴⁵ Comme l'indiquent les listes de souscription, Mme veuve Susanne Voilquin-Monnier a fait sept versements de 1,50 F au Denier de la Femme entre le 11 novembre 1869 et le 10 avril 1870. Elle a aussi adhéré le 10 juillet 1869 à la Revendication pour les droits civils.

¹⁹⁴⁶ Angélique ARNAUD, « Les disciples de Saint-Simon », *Le Droit des Femmes*, n°60 et 62, 19 juin et 3 juillet 1870.

de la femme »¹⁹⁴⁷. Non seulement son rôle est ainsi bien exagéré, mais de plus l'action des femmes saint-simoniennes est complètement passée sous silence, y compris dans le discours de Guérault. De même, dans le tout dernier numéro du *Droit des Femmes*, un ancien saint-simonien, Léon Brothier, rend hommage à Enfantin, qui, dit-il, a voulu que l'égalité des sexes fût le premier des dogmes de sa religion. Il reconnaît que les femmes d'aujourd'hui doivent éviter de s'appeler « saint-simoniennes » ou « enfantiniennes », car « ces mots rappellent des idées qui ne peuvent plus être acceptées que sous bénéfice d'inventaire », mais il leur enjoint d'être reconnaissantes « pour ceux qui, les premiers, donnèrent le signal de [leur] émancipation »¹⁹⁴⁸. C'est donc une vision assez simplifiée du traitement de la question des femmes par le saint-simonisme, qui est ici livrée. L'essentiel est de faire le lien entre le passé et le présent, en montrant « la part qui revient, dans le mouvement actuel, au saint-simonisme »¹⁹⁴⁹. S'il se garde d'évoquer ouvertement « la femme libre »¹⁹⁵⁰, Léon Richer ne craint pas de se présenter comme héritier des saint-simoniens : « sans même les exagérations et les erreurs d'Enfantin et de quelques uns de ses amis, nous n'aurions pas des droits réels de la femme, de la place qui lui appartient dans la famille et au-dehors, une idée aussi juste et aussi complète que celle que nous possédons aujourd'hui (...) »¹⁹⁵¹. Toutefois, il entend bien démarquer son projet des entreprises du passé : comme il le dit, de façon diplomate et mesurée, les prédécesseurs saint-simoniens ont défriché « la théorie », ce qui rend possible à présent d'« entrer de plein pied dans la pratique »¹⁹⁵². Autrement dit, finies l'utopie et les tergiversations mystiques, *Le Droit des Femmes* veut définitivement faire entrer la question des femmes dans le domaine de l'action, du réalisme, de l'efficacité. Le journal est en cela représentatif d'une préoccupation fondamentale de la période : trouver enfin le moyen de mettre en œuvre, de manière moderne et raisonnable, les promesses de refondation sociale et politiques qui ont été formulées d'abord par les « utopistes », puis par les révolutionnaires, sans être jamais suivies des faits.

¹⁹⁴⁷ G. BATH, « Banquet du Droit des femmes », *Le Droit des Femmes*, n°15, 17 juillet 1869.

¹⁹⁴⁸ Léon BROTHIER, « La reconnaissance », *Le Droit des Femmes*, n°68, 11 août 1870.

¹⁹⁴⁹ G. BATH, « Banquet du Droit des femmes », *Le Droit des Femmes*, n°15, 17 juillet 1869.

¹⁹⁵⁰ Il doit cependant répondre à des caricatures parues dans la *Vie Parisienne* du 11 décembre, qui « font croire que l'on demande la liberté de l'amour en demandant l'affranchissement des femmes » : « Non, non ! nous ne cherchons pas, qu'on le sache bien, à émanciper la femme dans le sens libertin et dévergondé qu'on essaie vainement de donner à ce mot ; nous la voulons digne de ses hautes fonctions d'institutrice et de mère. » (*Le Droit des Femmes*, n°35, 25 décembre 1869).

¹⁹⁵¹ Léon RICHER, *Le Droit des Femmes*, n°19, 13 novembre 1869.

¹⁹⁵² G. BATH, « Banquet du Droit des femmes », *Le Droit des Femmes*, n°15, 17 juillet 1869.

Cette forme de modernité que veut incarner le journal se traduit de deux manières : d'une part dans l'organisation d'initiatives à la fois concrètes et susceptibles de rallier les plus modérés ; d'autre part dans le sens précis qui est donné à la notion d'émancipation des femmes, en lui fixant pour moyen et pour but l'égalité civile et l'implication politique des intéressées. C'est ainsi que le 11 juillet 1869 est formée parmi les rédacteurs du journal une commission chargée de résumer en un projet de loi les réformes du Code civil jugées nécessaires pour étendre les droits des femmes¹⁹⁵³. Un texte, signé par Amélie Bosquet et Léon Richer, est finalement remis en février 1870 à « l'un des députés de la gauche qui veut bien se charger de le soumettre à ses collègues »¹⁹⁵⁴. Toutefois, lesdits députés de la gauche ne semblent pas avoir fait preuve d'un bien grand zèle. En avril, ils disent attendre le moment opportun, craignant qu'au milieu des préoccupations présentes, le projet passe inaperçu¹⁹⁵⁵. Il n'en est plus question ensuite jusqu'au 10 juillet, date à laquelle un entrefilet informe que la session actuelle est trop avancée pour qu'un rapport soit présenté. La communication du texte à la Chambre est donc reportée à la fin de l'année 1870. Par ailleurs, pour témoigner de son souci des « faits », Léon Richer lance en février 1870 l'idée d'une grande enquête sur les femmes employées ou ouvrières¹⁹⁵⁶ : pour la première fois, elles seraient invitées à décrire leur situation, et pourraient donc exprimer par elles-mêmes leurs problèmes et leurs revendications. Cependant, le questionnaire publié par le journal¹⁹⁵⁷ ne paraît pas avoir rencontré beaucoup de succès : le lectorat du *Droit des Femmes* compte probablement trop peu de femmes qui travaillent, et les résultats ne sont jamais publiés. Lorsque le journal tente de relancer l'enquête par voie d'affichage en juin 1870, la préfecture de police oppose son veto, peu désireuse sans doute de publicité pour cette feuille de l'opposition¹⁹⁵⁸. Comme le montrent ces deux exemples, la plupart des initiatives concrètes prises par Richer et ses collaborateurs/trices échouent en définitive. Néanmoins, la rédaction reste fidèle à l'autre principe qui fait la caractéristique du journal : donner une dimension ouvertement politique à la question de l'émancipation des femmes. Certes, *Le Droit des Femmes* n'est pas pionnier dans cette voie, où l'ont précédé en 1848-1849 *La Voix des Femmes*, la *Politique des*

¹⁹⁵³ Léon RICHER, « Le Denier de la Femme », *Le Droit des Femmes*, n°21 du 28 août 1869.

¹⁹⁵⁴ *Le Droit des Femmes*, n°44, 26 février 1870. D'après les souvenirs d'Elisa Vincent, il s'agirait de Wladimir Gagneur (Bib. M.D., Ms 168). Le texte de ce projet de loi est publié dans *Le Droit des Femmes*, n°45, 5 mars 1870.

¹⁹⁵⁵ Léon RICHER, « Notre projet de loi », *Le Droit des Femmes*, n°51, 17 avril 1870.

¹⁹⁵⁶ Voir la proposition signée George Bath, « Le Travail des Femmes », *Le Droit des Femmes*, n°41, 5 février 1870, puis l'entrefilet signé Jeanne Mercoeur, *Le Droit des Femmes*, n°51, 17 avril 1870, annonçant la prochaine analyse des résultats.

¹⁹⁵⁷ « Enquête sur le travail des femmes », *Le Droit des Femmes*, n°44, 26 février 1870.

¹⁹⁵⁸ Léon RICHER, « La liberté dont on jouit », *Le Droit des Femmes*, 12 juin 1870.

Femmes, et *L'Opinion des Femmes*. D'ailleurs Léon Richer le reconnaît, déclarant qu'il a seulement « eu le courage de relever un drapeau abandonné » et veut « rendre loyalement à [ses] devanciers la part de gloire qui leur appartient »¹⁹⁵⁹. Rappelant ce qu'avait été *L'Opinion des Femmes* de Jeanne Deroin, « la digne émule de cette pauvre Pauline Roland dont nous raconterons quelque jour les souffrances et la mort », il promet d'en publier quelques extraits, ainsi que de *La Tribune des Femmes* de 1834, pour montrer que les idées défendues par *Le Droit des Femmes* sont déjà anciennes¹⁹⁶⁰. Toutefois, il n'insiste pas sur cette filiation – il ne publie jamais les extraits annoncés, ni la biographie de Pauline Roland – et ce sont des lectrices et rédactrices qui se chargent d'entretenir la mémoire des « femmes de 1848 »¹⁹⁶¹. A la différence notable de *La Voix des Femmes*, la *Politique des Femmes*, et *L'Opinion des Femmes*, dirigés et essentiellement rédigés par des femmes, *Le Droit des Femmes* est conçu dans l'idée que c'est avant tout aux hommes de servir de médiateurs entre les femmes et la politique. C'est ainsi que la rubrique « causerie politique » reste toujours confiée à une plume masculine, Arthur Arnould ou Léon Richer. Sans doute le rédacteur en chef veut-il garder le contrôle de la ligne du journal, très critique envers le gouvernement¹⁹⁶². En janvier 1870, Léon Richer annonce renoncer à son bulletin politique, en affirmant qu'il préfère conserver la diversité du lectorat – qui compte, dit-il, non seulement des républicains, mais « des bonapartistes plus bonapartistes que l'empereur, des orléanistes, des légitimistes » – plutôt que de faire perdre des partisans à la cause des femmes¹⁹⁶³. Son radicalisme lui a peut-être vraiment valu des protestations, mais il s'agit peut-être aussi de sa part d'une manœuvre destinée à lui laisser toute liberté dans l'expression de ses opinions : en effet, deux semaines plus tard, Léon Richer dit céder aux réclamations, notamment celles des femmes, qui lui demandent de continuer à s'occuper de politique¹⁹⁶⁴.

¹⁹⁵⁹ Entrefilet de Léon Richer, *Le Droit des Femmes*, n°29, 13 novembre 1869.

¹⁹⁶⁰ *Ibidem*.

¹⁹⁶¹ Jenny P. d'Héricourt envoie un article intitulé « Une page d'Histoire » (n°7, 22 mai 1869), puis une autre lectrice, qui signe « Femme Vaganey », fait insérer une lettre rendant hommage à Jeanne Deroin, qu'elle semble bien connaître (n°14, 10 juillet 1870) ; enfin, Angélique Arnaud et Maria Deraismes font quelques allusions aux revendications des femmes en 1848.

¹⁹⁶² Le journal est d'ailleurs à plusieurs reprises victime d'une censure indirecte : dans la « Causerie politique » signée par Arthur Arnould dans le n°23 du 11 septembre 1869, l'imprimeur n'a laissé passer que des allusions à la santé de l'empereur et à celle de la bourse ; le n°58 du 5 juin 1870 paraît sans bulletin politique, le colis le contenant n'étant soit-disant jamais parvenus à l'imprimerie (située dans l'Oise).

¹⁹⁶³ *Le Droit des Femmes*, n°39 du 22 janvier 1870.

¹⁹⁶⁴ *Le Droit des Femmes*, n°41 du 5 février 1870 ; il affirme néanmoins qu'il continuera de le faire non au sens partisan du terme mais en prenant le droit social et la morale pour critères de jugement : ce qui lui sert aussi de parade à des critiques...

II Entre le refuge du féminin et l'ambition de l'universel

Nous avons vu que, pour les rédactrices du *Frauen-Zeitung* et de l'*Almanach des Femmes*, la première difficulté consistait à s'emparer d'une parole publique, malgré les interdits pesant sur les femmes en ce domaine. Il semble que cet obstacle soit en partie tombé quinze ans plus tard : les rédactrices de *Neue Bahnen* et du *Droit des Femmes* se préoccupent beaucoup moins de légitimer leur intervention, que ce soit vis à vis de l'opinion ou d'elles-mêmes. La présence de femmes dans la sphère publique ne paraît plus aussi incongrue et choquante, même si elle est encore loin d'aller de soi. Les rédactrices des années 1860 doivent malgré tout prendre un certain nombre de précautions et affronter quelques détracteurs. Nous avons vu que les Allemandes doivent se protéger contre le risque de passer pour des « émancipées ». Si certaines des Françaises peuvent, elles, évoquer avec sérénité la référence au saint-simonisme, qui pourrait pourtant leur nuire, c'est sans doute qu'elles se sentent confortées par leurs soutiens masculins, à commencer par Léon Richer, et par l'hommage quasi général rendu par les démocrates aux socialistes utopistes. Toutefois, *Le Droit des Femmes* doit lui aussi donner des garanties de respectabilité, afin de ne pas faire fuir les lecteurs potentiels et de ne pas nuire à la cause politique qu'il défend.

Dans les pages qui suivent, je tenterai de mesurer la liberté d'expression dont disposent les femmes qui écrivent dans les deux journaux. Dans quelle mesure leurs propos restent-ils conditionnés par la représentation du féminin, dans quelle mesure sont-elles contraintes par les normes genrées ? En s'adressant avant tout à des lectrices, les deux journaux font-ils plutôt appel à une identité de genre ou à une conscience de genre ? De quelle manière les rédactrices cherchent-elles à rendre la catégorie du féminin compatible avec leur idée du Progrès, ou bien la rejettent-elles, en lien avec leur compréhension de la modernité ? Comment interpréter les différences et les points communs que l'on peut observer dans les stratégies et les argumentations respectives des Allemandes et des Françaises ?

II.1. Représenter les « intérêts féminins »

Sans écarter le lectorat masculin, *Neue Bahnen* et *Le Droit des Femmes* s'adressent tous deux en priorité à des femmes, même si cela est davantage marqué dans le journal allemand que dans le journal français. Ils ambitionnent de représenter les « intérêts féminins », c'est-à-dire à la fois servir la cause des femmes et proposer à ces dernières un contenu susceptible de les intéresser en tant que femmes. En même temps, ils se refusent à jouer sur certaines représentations de la féminité qui sont véhiculées par les habituels

journaux pour dames : on n'y trouve pas de rubrique « Mode » - à l'exception du tout premier numéro du *Droit des femmes*, qui cherche à attirer le plus largement possible. Toute la difficulté est de concilier deux objectifs principaux partagés par les deux journaux : faire prendre conscience aux femmes de leurs problèmes spécifiques et les mobiliser pour qu'elles revendiquent pour l'ensemble de leur sexe ; les encourager à s'impliquer pour « le bien commun », à s'intéresser à des sujets d'ordre général, à s'intégrer à la « vie sociale ». Or, la première proposition fait généralement appel à une conscience de genre : elle s'appuie sur l'idée que c'est parce qu'elles subissent une même oppression, que les femmes ont des intérêts qui leurs sont propres, et doivent s'unir pour les défendre. En revanche, la deuxième proposition peut se référer soit à une identité de genre – il faut être capable de remplir ses devoirs envers la société « en tant que femme » – soit à l'appartenance des femmes à l'humanité, à l'universalité. Pour ces raisons, l'argumentation du *Frauen-Zeitung* et de l'*Almanach* était complexe, souvent contradictoire. J'examinerai s'il en est toujours de même dans *Neue Bahnen* et *Le Droit des Femmes*, et si Allemandes et Françaises professent ou non les mêmes opinions.

Le premier numéro du *Droit des Femmes* se veut particulièrement mesuré : à l'exception d'un texte de Maria Deraismes très clair et très revendicatif, les articles – tous dus à des hommes – concernent surtout la moralité des jeunes filles et la formation des mères. La question des droits civils n'est abordée que du point de vue de Legouvé, dans des termes conservateurs qui font par la suite réagir rédactrices et lectrices¹⁹⁶⁵. La partie divertissement contient même la reproduction d'une plaisanterie assez misogyne du *Journal amusant*... Cette extrême modération, sans doute jugée utile par le rédacteur en chef, nous fait percevoir la difficulté d'entreprendre un tel journal. Quelques mois après, Amélie Bosquet donne les raisons d'une telle prudence, qui, dit-elle, « sert à ménager la transition de l'état ancien à l'état nouveau, et à pacifier le débat »¹⁹⁶⁶. A plusieurs reprises, Léon Richer continue d'afficher ses réticences vis à vis de toute forme de radicalité. Pour envelopper ses propos sur la nécessité d'élargir le cercle d'activité de « la femme », il répète que « la famille est son principal foyer d'action, son milieu préféré, son atmosphère naturelle »¹⁹⁶⁷. Cependant, au contraire de son confrère Louis Bouyon, il n'entrave pas la liberté de parole de ses collaboratrices, et les défend toujours publiquement contre les attaques dont elles peuvent être l'objet. Elles-mêmes

¹⁹⁶⁵ Voir la lettre d'Angélique Arnaud et la lettre de Laure B., *Le Droit des Femmes*, n°2 et n°8, 17 avril et 29 mai 1869, ainsi que la lettre d'André Léo à Léon Richer, s.d. [18 avril ?], BHVP, fonds Bouglé.

¹⁹⁶⁶ Amélie BOSQUET, « L'Assujettissement des femmes », *Le Droit des Femmes*, n°23, 11 septembre 1869.

¹⁹⁶⁷ Léon RICHER, « La Part des femmes », *Le Droit des Femmes*, n°17, 31 juillet 1869.

n'hésitent pas à le désavouer, lorsqu'il prend comme collaborateur Alphonse Karr, le célèbre publiciste de l'opposition. Elles réagissent de façon très virulente aux propos de ce dernier, qui propose d'animer un débat contradictoire dans le journal, et leur conseille de « surtout rester femmes »¹⁹⁶⁸. Par leurs lettres de protestation, Maria Deraismes, Stella Blandy et Amélie Bosquet parviennent à faire rejeter l'importun, et préservent ainsi la cohérence du journal¹⁹⁶⁹. La vingtaine de femmes qui, au total, écrivent dans *Le Droit des Femmes* se distinguent certes par leur façon d'écrire, leur mode d'argumentation, leur souci plus ou moins affiché de respectabilité, mais toutes se rallient à un même principe : ne pas préjuger de ce que pourrait et devrait être « la Femme » avant que la société ne laisse les femmes épanouir librement leurs facultés. Aucune ne discourt sur la féminité et la nature immuable de « la Femme », contrairement à ce qu'on pouvait lire par exemple dans *Le Journal pour Toutes* ou dans certains articles de l'*Almanach*. Les rappels normatifs sont presque exclusivement le fait de Léon Richer et de certains collaborateurs durables ou éphémères. Le ton d'ensemble du journal est dominé par les fermes déclarations de Maria Deraismes :

« Ô vous tous, sacerdotesses, poètes, romanciers, dramaturges, vaudevillistes, journalistes, physiologistes, qui voulez parler des femmes et les dépeindre, je vous déclare à la face du soleil, que vous n'y entendez absolument rien ! Ce n'est point la femme réelle que vous nous présentez, mais bien la femme fictive, c'est-à-dire l'enfantement chimérique de votre cervelle faussée. (...) Devant ces interprétations arbitraires, on s'étonne de la longanimité excessive de la femme. Ça et là elle a bien donné quelques signes d'impatience. Aujourd'hui l'impatience ne la quitte plus. Nous, femmes, nous voulons être ce que *nous sommes*, et ne point être ce qu'on nous fait. »¹⁹⁷⁰

Les propos tenus en la matière dans *Neue Bahnen* sont beaucoup moins unanimes. D'une part le journal veut rester ouvert à des points de vue divers, tant qu'ils soutiennent une même cause, et les rédactrices défendent des positions parfois contradictoires. D'autre part, il me semble déceler une plus grande tension que dans *Le Droit des Femmes*, due à la difficulté de concilier à la fois le respect et la relativisation des normes du féminin. La plupart des collaboratrices, à commencer par les rédactrices en chef, répètent à l'envi que « le métier d'épouse et de mère est le plus élevé, le plus sacré et le plus satisfaisant qui peut échoir à la

¹⁹⁶⁸ Alphonse KARR, « J'en suis », *Le Droit des Femmes*, n°38, 15 janvier 1870.

¹⁹⁶⁹ Voir leurs lettres publiées dans *Le Droit des Femmes*, n°39, 22 janvier 1870 ; Alphonse Karr annonce son retrait dans le numéro suivant.

¹⁹⁷⁰ Maria DERAISMES, « La femme réelle et la femme fictive », *Le Droit des Femmes*, n°10, 12 juin 1869. Elle développe cet article lors d'une conférence qu'elle fait le 18 novembre 1869 (Voir Maria DERAISMES, *Eve dans l'humanité*, Paris, Côté-Femmes, 1990, p. 133-150).

femme »¹⁹⁷¹ et qu'elles ne veulent en rien « abolir l'ordre bourgeois »¹⁹⁷² : si elles réclament d'ouvrir de nouvelles professions aux femmes c'est pour « délivrer ainsi le monde des vieilles célibataires insupportables brouillées avec elles-mêmes et avec les autres, des femmes indigentes que la pauvreté a fait tomber dans le dénuement et le vice », et « redonner au mariage son sens et sa sainteté »¹⁹⁷³. Cette rhétorique, développée par Jenny Hirsch dans le deuxième numéro, est très représentative du mode d'argumentation suivi dans la majorité des articles. Par ailleurs, le journal abonde en exhortations sur la nécessité de demeurer « féminine » : même et surtout lorsqu'elles cherchent à ouvrir de nouvelles voies, les femmes doivent rester discrètes et modestes, montrer qu'elles ont conscience des bornes que la nature et la société empêchent de franchir¹⁹⁷⁴. A plusieurs reprises, Louise Otto affirme – comme elle le faisait déjà dans *Frauen-Zeitung* – que la mission de « la Femme » est de propager le Bien, le Beau, et l'Amour autour d'elle, que ce soit dans la famille ou dans la sphère publique¹⁹⁷⁵. Toutefois, quelques voix dissonantes s'élèvent aussi, qui tentent de soulever un peu cette chape. Un long article consacré par Anna Löhn à la signification du fameux épithète « *unweiblich* » (contraire à la féminité), est particulièrement intéressant à cet égard. Elle y attaque l'hypocrisie et l'inconséquence de celles qui prônent de nouvelles aires d'activité pour les femmes et souhaitent les voir instruites et indépendantes, mais veulent en même temps sauvegarder « la féminité » : par ce terme, elles enjoignent en fait aux femmes de conserver l'apparence de la dépendance, en adoptant une attitude timide, effacée, dévouée, et ce même si elles ont conquis une réelle autonomie et se meuvent avec assurance dans la sphère publique¹⁹⁷⁶. Anna Löhn appelle ses « chères soeurs » à prendre confiance en elles, à laisser s'épanouir leur personnalité, et à se montrer solidaires : s'il est logique que les hommes cherchent à les maintenir sous le joug, les femmes ne doivent pas se condamner elles-mêmes à toujours simuler la sujétion !¹⁹⁷⁷ Il faut cesser d'accuser les unes et les autres d'être « *unweiblich* » et soutenir au contraire celles qui sont le plus facilement la cible des hommes :

¹⁹⁷¹ J.[enny] H.[irsch], « Was ist Arbeit? », *Neue Bahnen*, n°2, janvier 1866.

¹⁹⁷² *Ibidem*.

¹⁹⁷³ *Ibidem*.

¹⁹⁷⁴ Marie HARRER, « Stolz und Bescheidenheit », *Neue Bahnen*, n°3, janvier 1866.

¹⁹⁷⁵ Voir par exemple Louise OTTO, « Das Streben nach Schönheit », *Neue Bahnen*, n°4, février 1866, ou son poème « Der Genius der Menschheit », *Neue Bahnen*, n°13, 1869.

¹⁹⁷⁶ Anna LÖHN, « Unweiblich. I », *Neue Bahnen*, n°21, 1867, p. 161-163. Elle réagit entre autres sans doute à un article paru quelques semaines avant, dans lequel Marie Mindermann dénonce le comportement effronté, contraire à la vraie féminité, que les jeunes filles ont tendance à adopter : Marie MINDERMAN, « Unsere Gegner », *Neue Bahnen*, n°17, septembre 1867.

¹⁹⁷⁷ Anna LÖHN, « Unweiblich. II », *Neue Bahnen*, n°22, 1867, p. 169-170.

« pas de préjugé ! pas de mesquinerie entre nous ! »¹⁹⁷⁸. Elle s'indigne que la plupart des dames de la bonne société préfèrent voir les femmes du peuple ruiner leur santé avec des travaux d'aiguille insuffisants pour vivre, plutôt que de leur ouvrir des carrières jugées « *unweiblich* ». Elle affirme que seule une profonde réforme de l'éducation et des conditions de vie montrera ce qui, dans la « féminité », est dû à la nature ou à la culture, et prévoit qu'on verra alors tout autant ou tout aussi peu de femmes « traditionnellement féminines » que d'hommes « traditionnellement masculins »¹⁹⁷⁹. Elle ajoute enfin :

« D'ailleurs, je n'ai encore jamais compris ce que les hommes veulent dire au juste quand ils nous avertissent – même les écrivaines et les artistes – de ne pas sortir de la "sphère féminine". En tant qu'êtres doués de raison et de liberté, comme les hommes, nous aurons pourtant bien le droit de ne pas laisser déterminer ces limites de notre sphère avant que nos capacités intellectuelles aient profité de la même formation et du même développement que celles des hommes. Après un essai de quelque mille ans, et dans tous les domaines de l'esprit que l'on peut envisager, il n'y aura plus à en débattre, comme pour l'autre sexe. Provisoirement, on peut dire seulement où et par quoi commence notre sphère ; on peut aussi nous prescrire jusqu'où elle devrait s'étendre, mais on ne peut nous dire jusqu'où elle s'étend en réalité. Ou bien cette "limite de la sphère féminine" doit-elle servir à ce que nos capacités intellectuelles ne puissent jamais être aussi complètement développées que celles des hommes, pour toujours sagement nous maintenir dans l'état de plus grande minorité, de plus grande conciliation, de plus grande faiblesse possible ? Je le crois presque. »¹⁹⁸⁰

Mesuré à l'aune des autres textes publiés par *Neue Bahnen*, cet article s'avère réellement hardi, même si son auteure assure, elle aussi, qu'elle ne veut pas imiter « les ridicules intentions émancipatrices » du passé¹⁹⁸¹. Peut-être Anna Lohn, en tant que comédienne, est-elle, plus que d'autres, habituée à défier les convenances et assumer ses propres choix. Toutefois, même si elles n'abondent pas explicitement dans son sens, les rédactrices en chef semblent encourager de tels propos : elles accordent environ huit pages à cet article, qui paraît sur trois numéros consécutifs en commençant toujours en première page. Par ailleurs, des réflexions identiques à celles faites par Anna Lohn se retrouvent disséminées ici et là, plus ou moins discrètement, dans d'autres contributions, qui s'insurgent contre la permanence des préjugés¹⁹⁸².

¹⁹⁷⁸ Anna LÖHN, « Unweiblich. III », *Neue Bahnen*, n°23, 1867, p. 177-179.

¹⁹⁷⁹ *Idem*, p. 177-178.

¹⁹⁸⁰ *Idem*, p. 178.

¹⁹⁸¹ *Idem*, p. 179.

¹⁹⁸² Voir par exemple Johanna K., « Das Frauenwerk der Neuzeit », *Neue Bahnen*, n°11, 1866 [juin]; Amely BÖLTE, « Frauenarbeit », *Neue Bahnen*, n°12, 1866 [juin]; Ulrike HENSCHKE, « Zufall oder Selbstbestimmung ? », *Neue Bahnen*, n°13, 1867.

Si la tension est plus grande ici que dans *Le Droit des Femmes* entre d'une part les aspirations novatrices des rédactrices, et d'autre part la nécessité de souscrire aux normes, c'est encore une conséquence, me semble-t-il, de la pression exercée sur les Allemandes par la question de l'identité nationale. Plusieurs articles trahissent cette préoccupation, à l'exemple d'un texte de Marie Ruhland sur les travaux domestiques. Elle y fait un vibrant éloge des tâches ménagères, dont l'accomplissement correspondrait à l'idéal de la véritable Allemande :

« C'est avant tout chez nous, dans notre chère Allemagne, que nous voyons concrétisée cette image de la femme d'intérieur (*Hausfrau*). La Française, si elle ne peut s'offrir une cuisinière, préfère faire chercher son repas dans une rôtisserie ; l'Américaine loue avec son époux un *boarding-house* dont l'hôtesse cuisine pour elle, et l'Anglaise a beau dire que son *home* est son château, il est rare qu'elle souhaite ou sache contribuer elle-même à le tenir beau. »¹⁹⁸³

Certes, elle admet que les filles ne doivent pas apprendre uniquement à tenir un ménage, mais elle déplore que trop de femmes se détournent de leur vocation domestique, même en Allemagne, où elles sont de plus en plus nombreuses à préférer les distractions extérieures à leur foyer, ce qui détourne les hommes du mariage... Pour bien comprendre à quel point la notion de « féminité » et de « germanité » sont intriquées, mais aussi comment la représentation de la « Femme Allemande » continue de se construire en lien avec celle de la « Femme Française », je citerai ici une correspondance envoyée par Auguste Schmidt de Paris. Elle séjourne entre juillet et septembre 1867 dans la capitale française, où vit sa sœur depuis son mariage, et elle envoie à *Neue Bahnen* plusieurs lettres, qui sont en partie consacrées à la visite de l'Exposition Universelle mais aussi à une description de la société française¹⁹⁸⁴. Elle s'intéresse particulièrement au sort des femmes, non seulement pour informer les lectrices allemandes de ce qui existe ailleurs, mais aussi parce qu'elle estime que c'est partout « la femme » qui incarne le mieux la spécificité nationale¹⁹⁸⁵. Tout en partant de l'idée que « l'essence (*Wesen*) de la femme française constitue, en général, un contraste prononcé avec celle de la femme allemande », elle critique les préjugés opposant ces deux « types ». Elle ne les réfute pas entièrement, estimant que « les races germaniques ont développé la vie sentimentale (*Gefühlsleben*) – cette vie intime, d'une importance considérable – de façon plus profonde, plus belle et plus riche que les autres peuples » : même

¹⁹⁸³ Marie RUHLAND [pseudonyme de Marie Calm], « Die häuslichen Arbeiten », *Neue Bahnen*, n°8, avril 1867.

¹⁹⁸⁴ Voir les lettres de Paris d'Auguste SCHMIDT, rubrique « Briefe », *Neue Bahnen*, n°19, 21, 23 de 1867.

¹⁹⁸⁵ Auguste SCHMIDT, lettre de Paris parue dans la rubrique « Briefe », *Neue Bahnen*, n°21, p. 165-167. Voir le texte en annexe.

si elle se veut nuancée, elle n'oublie pas de montrer qu'elle reste attachée à son identité nationale. Toutefois, elle n'a pas intérêt à demeurer sur des positions déterminées d'avance, car son objectif principal est de susciter une saine émulation chez ses compatriotes, aussi bien hommes que femmes. Elle cherche donc à ébranler quelque peu les stéréotypes, en se targuant d'objectivité. Les observations qu'elle prétend avoir faites à Paris l'amènent tout autant à admonester les Allemandes, imbues à tort de leur supériorité, qu'à faire l'éloge des Françaises, beaucoup plus vertueuses qu'on ne le pense... Elle va jusqu'à rendre ces dernières exemplaires, en expliquant que les femmes des classes populaires et moyennes travaillent et s'imposent dans l'espace public sans cesser d'être de bonnes épouses et de bonnes mères. Cette représentation lui sert à démontrer l'erreur des Allemands, qui croient « qu'une activité autonome et indépendante serait inconciliable avec une douce féminité » :

« Qu'on nous laisse le champ libre, qu'on ôte de nos épaules le poids des préjugés, et nous aussi, nous apprendrons à avancer sans appui et à utiliser nos facultés naturelles. Le vieux conte de nourrice sur cette féminité censée être faible, étourdie, désemparée et irréfléchie, n'est plus compris à Paris, et, si Dieu veut, le temps viendra bientôt en Allemagne aussi où on l'écartera, en étant honteux de ce long et puéril aveuglement. »¹⁹⁸⁶

La traditionnelle rivalité franco-allemande est ici traitée d'une manière originale puisque les Françaises sont exceptionnellement proposées en modèle. Il s'agit sans doute de piquer au vif les Allemandes, mises au défi de faire honneur à leur nation : Auguste Schmidt écrit qu'il faut encore élever les exigences que doivent remplir « les femmes de notre nation »¹⁹⁸⁷, afin que celles-ci se montrent dignes de leur réputation. Il s'agit en même temps de les encourager à évoluer vers un type nouveau, que l'on pourrait définir comme celui de la femme « moderne » : celui-ci, s'il n'implique pas l'abandon de toute spécificité nationale, repose sur certaines caractéristiques qui seraient partagées dans tous les pays en marche vers le « Progrès », y compris par les plus antagonistes. En dépeignant l'existence des classes populaires et moyennes françaises, Auguste Schmidt insiste en effet surtout sur leur capacité à évoluer, qui leur aurait permis d'adapter leur vie de famille aux nouvelles conditions économiques et sociales. Ignorant les débats français contemporains sur les problèmes de l'emploi, du salaire et de la formation professionnelle des femmes, elle décrit les Françaises – ou du moins les Parisiennes – comme des travailleuses satisfaites, qui auraient le choix entre toutes sortes d'emplois, et seraient notamment présentes dans les branches nouvelles telles la

¹⁹⁸⁶ *Idem*, p. 166.

¹⁹⁸⁷ *Ibidem*.

poste et le chemin de fer. Ainsi représentée, la Française incarne donc la femme « moderne », devenue active, autonome, utile, et sûre d'elle, tout en remplissant son rôle familial et en conservant les attributs essentiels de la féminité. On retrouve des propos comparables dans la rubrique « Regards alentours » : comme le souligne Susanne Schötz, dans l'article qu'elle a consacré à cette partie du journal, les rédactrices de *Neue Bahnen* insistent beaucoup sur les différences existant entre les Allemandes et les femmes d'autres pays – Suisse, Grande-Bretagne, Etats-Unis, France... – qui sont montrées comme bien plus « avancées »¹⁹⁸⁸. Il me semble nécessaire d'interpréter de manière critique ces commentaires sur l'étranger qui, dans beaucoup de cas, sont extrêmement simplifiés, voire inexacts, comme on peut le voir pour la France. Il s'agit avant tout de représentations au service d'une stratégie : qu'elles soient mal informées ou déforment consciemment leurs informations, les rédactrices de *Neue Bahnen* ont tout intérêt à exagérer les différences entre l'Allemagne et les autres pays pour stimuler les efforts des Allemandes à la conquête de nouveaux droits, mais aussi pour rassurer sur la préservation de la spécificité allemande. Si l'on montre les Allemandes loin derrière les autres, cela signifie aussi qu'elles disposent d'une certaine marge pour progresser, sans trahir immédiatement leur identité nationale. On relève ainsi dans cette rubrique une tension permanente entre d'une part le désir d'imiter des modèles étrangers de « modernité », et d'autre part la volonté d'afficher la singularité irréductible de la « Femme Allemande », pour qui ces exemples demeureront toujours exotiques.

Dans l'ensemble, la plupart des articles de *Neue Bahnen* suivent donc une même stratégie d'argumentation, que l'on trouvait déjà dans *Die Frauen-Zeitung* et, dans une moindre mesure, dans l'*Almanach* : il s'agit de redéfinir la « féminité », en en distinguant une version ancienne, fausse, néfaste et rétrograde, et une version nouvelle, qui correspondrait à la fois à la véritable nature de « la Femme » et au progrès général de la société. Au contraire, les rédactrices du *Droit des Femmes* parlent très peu du « féminin » et de la « féminité », si ce n'est pour contester le contenu arbitraire de ces catégories¹⁹⁸⁹. Jugeant sans doute que le recours à la « féminité » est une arme à double tranchant, elles préfèrent se passer d'un tel bouclier et doivent donc affronter des attaques en tous genres. Certaines de ces attaques sont très agressives, tel cet article du *Charivari* mentionné plus haut. D'autres paraissent sans doute trop insignifiantes pour mériter une vraie réaction, comme ce livre intitulé *Le Vrai Droit des Femmes* : son auteure, Isabelle Krafft-Bucaille, estime qu'il faut se garder « des

¹⁹⁸⁸ Susanne SCHÖTZ, « "Blicke in die Runde"... », art. cité, p. 48-52.

¹⁹⁸⁹ Voir notamment les articles de Maria Deraismes et les compte-rendus faits de ses conférences.

hardiesses tout à fait en dehors du rôle que la Providence a départi à la femme »¹⁹⁹⁰, et qu'il est dangereux de vouloir réformer le Code civil. D'autres attaques encore sont trop ridicules pour être traitées autrement que sur un ton anecdotique, telle cette pièce, « Paris-Revue », jouée à partir de décembre 1869 au Châtelet, et qui fait de lourdes allusions au journal : la première page d'une feuille intitulée *Le Droit des Dames* est placardée sur le rideau, et l'on voit la rédactrice en chef venir « conférer » au balcon, en cherchant à prouver la supériorité de la femme¹⁹⁹¹. Certaines rédactrices, de même que Léon Richer, répondent par contre aux adversaires qui se déclarent dans la presse, surtout lorsqu'il s'agit de prétendus progressistes, voire de démocrates. Après avoir critiqué la lettre de Legouvé parue dans le premier numéro du *Droit des Femmes*¹⁹⁹², Angélique Arnaud consacre plusieurs articles¹⁹⁹³ au journaliste Tony Révillon, dont elle dénonce les inconséquences en tant que démocrate et en tant que chrétien¹⁹⁹⁴. Richer prend le relais dans un article où il montre l'incohérence des propos de Révillon et insiste sur le sérieux de la cause défendue par le *Droit des Femmes*¹⁹⁹⁵. Enfin Maria Deraismes s'en prend, entre autres, à André Lefèvre, à Alexandre Dumas fils et à Edouard de Pompery. Le premier, rédacteur à *La Démocratie*, nie l'égalité des sexes, et cantonne les femmes au rôle de « mère » et de « nourrice »¹⁹⁹⁶ : elle tente de lui prouver qu'« il y a, entre l'homme et la femme, différence formelle, identité d'essence »¹⁹⁹⁷. Le second s'est illustré par une préface ajoutée à sa pièce *L'Ami des Femmes*, où il déclare les fonctions de la femme établies de toute éternité ; elle lui rétorque que, « depuis le commencement du monde (...), on révise tous les principes, on les passe au crible, la raison

¹⁹⁹⁰ Mme I[sabelle] KRAFFT-BUGAILLE, *Le Vrai Droit des Femmes. Lettre aux dames indépendantes qui revendiquent les mêmes droits que les hommes*, Paris, E. Dentu, 1870, p. 6. Ce court ouvrage (32 pages) est mentionné dans *Le Droit des Femmes*, n°59, 12 juin 1870, dans une lettre soi-disant due à une jeune mariée qui veut se désabonner depuis que son époux l'a remise dans le droit chemin grâce à la brochure en question. Celle-ci n'est pas commentée par la rédaction.

¹⁹⁹¹ Amélie BOSQUET, « Théâtres », *Le Droit des Femmes*, n°36, 1^{er} janvier 1870.

¹⁹⁹² Angélique ARNAUD, « Lettre », *Le Droit des Femmes*, n°2, 17 avril 1869.

¹⁹⁹³ Angélique ARNAUD, « Les petits journaux », *Le Droit des Femmes*, n°10, 12 et 14, 12 juin, 26 juin, 10 juillet 1869.

¹⁹⁹⁴ Angélique ARNAUD, « Les petits journaux », *Le Droit des Femmes*, n°10, 12 juin 1869.

¹⁹⁹⁵ Léon RICHER, « La Petite Presse et la question des femmes », *Le Droit des Femmes*, n°15, 17 juillet 1869. Il n'hésite pas non plus à polémiquer avec des membres de son réseau libre-penseur dont il trouve les positions concernant les femmes contradictoires avec leurs principes rationnels et libéraux. Il amène ainsi dans *Le Droit des Femmes*, une controverse qui a commencé dans *La Libre-Conscience*, entre Patrice Larroque, un libre-penseur qui défend l'autorité du père de famille et la subordination de l'épouse, et Louise Audebert, également libre-penseuse, qui rejette la tutelle maritale et demande la liberté de conscience, y compris pour les épouses. (Voir *Le Droit des Femmes*, n°46, 12 mars 1870 ; n°47, 19 mars 1870 ; n°48, 26 mars 1870 ; n°49, 3 avril 1870). En juillet 1870, Louise Audebert rejoint l'Association pour le droit des femmes ainsi que la rédaction du *Droit des Femmes*.

¹⁹⁹⁶ Voir sa recension d'*Aline-Ali* d'André Léo dans *La Démocratie*, n° du 30 mai 1869, puis sa réponse à la réaction indignée de Gaspar Sentinon dans les n° du 20 juin et 1^{er} août 1869.

¹⁹⁹⁷ Maria DERAISMES, « Réponse au journal *La Démocratie* », *Le Droit des Femmes*, n°19, 14 août 1869.

humaine ne se lasse pas de ses recherches »¹⁹⁹⁸. Le troisième enfin, un fouriériste qui a adhéré en juillet 1869 à la Revendication pour les droits civils, a déclaré dans son livre *La Femme dans l'Humanité* (1864)¹⁹⁹⁹ que les femmes sont par nature dépourvues de sens moral et incapables de formuler le principe de la morale : Maria Deraismes lui répond que c'est l'assujettissement des femmes qui les écarte du savoir, de la création²⁰⁰⁰. Toutes ces polémiques sont toujours suscitées par des déclarations normatives sur la nature des femmes, émanant de personnalités jugées par ailleurs progressistes et libérales : en les réfutant les rédactrices du *Droit des Femmes* refusent l'assignation au féminin, à la féminité, et montrent qu'elles défendent le principe démocratique d'universalité. Elles plaident pour le droit des femmes à être reconnues comme êtres humains, disposant des mêmes capacités rationnelles que les hommes, et devant donc bénéficier du droit commun. C'est bien sûr la formulation de l'égalité des sexes qui est ici en question.

II.2. « Égalité dans la dissemblance » ou liberté de se ressembler ?

« Qu'est-ce que veulent les femmes ? Elles veulent tout ce que les opprimés, les assujétis [sic] ont voulu depuis le commencement des sociétés : leur juste part de droit et de liberté. Il est dans la nature de tout être humain de rechercher les conditions les plus favorables à son développement physique et moral. Or, la liberté est la condition indispensable à l'extension de l'individu ; grâce à la liberté, il exerce ses facultés, et, en les exerçant, il les juge. On ne lui impose plus alors une fonction sociale, il la choisit. La liberté n'est pas faite pour une fraction de l'humanité, elle est destinée à l'humanité tout entière. Lorsqu'elle n'appartient qu'à un groupe, elle devient privilège, exploitation, licence, injustice. (...) Ce que les femmes veulent, c'est que les hommes cessent de baser leur grandeur sur l'amoindrissement systématique des femmes. Ce que les femmes veulent, c'est ne point être élevées, enseignées, façonnées suivant un type de convention ; type conçu dans la cervelle des poètes, des romanciers, des artistes, et par conséquent dépourvu de réalité. Ce que les femmes veulent enfin, c'est qu'on renonce à cette distribution arbitraire, fictive, des facultés humaines, affirmant que l'homme représente la raison, la femme le sentiment. (...) Donc, ce que les femmes veulent, c'est le développement de leur raison pour l'accomplissement de leurs devoirs et la possession légitime de leurs droits ; car tous les êtres raisonnables sont égaux, rien de plus logique. »²⁰⁰¹

¹⁹⁹⁸ Maria DERAISMES, « Une préface d'Alexandre Dumas fils », *Le Droit des Femmes*, n°47, 19 mars 1870. Elle fait ensuite à la Société des Gens de Lettres une conférence à ce sujet, dont Amélie Bosquet rend compte en abondant bien sûr dans son sens (n°52 du 24 avril 1870).

¹⁹⁹⁹ Léon RICHER, « Les femmes ont-elles le sens moral ? », *Le Droit des Femmes*, n°57, 29 mai 1870.

²⁰⁰⁰ Maria DERAISMES, « A M. de Pompéry », *Le Droit des Femmes*, n°61, 26 juin 1870. Pompéry lui répond avec « Une pierre dans le jardin des Mathurins », *Le Droit des Femmes*, n°63, 10 juillet 1870. Le débat se poursuit jusque dans le n°66 du 31 juillet 1870.

²⁰⁰¹ Maria DERAISMES, « Ce que veulent les femmes », *Le Droit des Femmes*, n°1, 10 avril 1869. Voir le texte en annexe.

Par cette déclaration sans ambiguïté, Maria Deraismes se distingue de manière frappante du reste des contributions contenues dans le premier numéro du *Droit des Femmes*. D'emblée, elle défend une conviction radicale, qui restera la sienne jusqu'à la disparition du journal. Elle est rejointe dans les numéros suivants par les principales rédactrices. Amélie Bosquet renchérit sur la nécessaire liberté des femmes, « car la liberté régularise toute chose, dispense à chacun sa mesure et son emploi. Ainsi que le dit le poète, Vous ne détournerez nul être de sa fin »²⁰⁰². Angélique Arnaud proclame que « (...) toute inégalité entre l'homme et la femme, au point de vue du droit, est abusive, arbitraire, et conséquemment transitoire »²⁰⁰³. Face à ces positions, que l'on retrouve aussi chez André Léo, Stella Blandy, Marie Goegg, Nelly Lieutier..., Léon Richer tente d'apporter une certaine modération, sans parvenir à dissimuler son embarras. Malgré le décalage qui se dessine vite entre ses propos et ceux de ses principales collaboratrices, il ne veut pas désavouer celles-ci, et se retrouve donc contraint de faire évoluer sa posture en direction d'un « juste milieu » susceptible de satisfaire tout le monde. Ainsi, il s'abstient d'abord d'insister sur la notion d'égalité et déclare qu'il entend se « borner provisoirement à revendiquer, pour toutes, une plus large part d'action et de liberté dans la vie commune et une légitime extension de leurs droits civils »²⁰⁰⁴. Il préfère parler aux hommes d'égale valeur des sexes, avançant que « la femme, en tant que personne humaine (..), est notre égale, ou si l'on aime mieux, notre équivalente dans l'humanité »²⁰⁰⁵. Finalement, arrivé au terme de sa réflexion sur « la part des femmes », il s'efforce de présenter l'impossible synthèse des points de vue radicaux et modérés :

« Après avoir établi le droit de la femme, après avoir démontré qu'elle est, aussi bien que nous, *personne humaine*, et comme nous, libre, consciente, autonome, responsable, j'aurais à rechercher (étant donné la diversité des fonctions), quel doit être son rôle dans la société moderne. (...) Nous sommes, et nous resterons, si l'on y tient, spécialement chargés des travaux du dehors, et la femme demeurera de préférence la gardienne de la famille, l'hôte assidu du foyer. Je consens volontiers à cette distribution des fonctions entre le mari et l'épouse. Mais cela admis, pourquoi ne rendrions-nous pas à la femme son libre-arbitre, et ne la placerions-nous pas sur le pied de l'égalité la plus parfaite avec nous ? (...) L'œuvre humanitaire et civilisatrice de la femme est immense. (...) C'est à elle qu'il appartient surtout de maintenir intact le sentiment du beau et du bon, du vrai et du juste. Vestale moderne, elle a pour mission d'entretenir dans les cœurs le feu sacré de l'amour des grands devoirs, et

²⁰⁰² Emile [Amélie] BOSQUET, « Le Travail des Femmes », *Le Droit des Femmes*, n°2, 17 avril 1869.

²⁰⁰³ Angélique ARNAUD, lettre, *Le Droit des Femmes*, n°2, 17 avril 1869.

²⁰⁰⁴ Léon RICHER, « La part des femmes », *Le Droit des Femmes*, n°4, 1^{er} mai 1869.

²⁰⁰⁵ Léon RICHER, « La part des femmes », *Le Droit des Femmes*, n°7, 22 mai 1869.

c'est à elle que revient la tâche d'élever le niveau moral, de créer, si j'ose m'exprimer ainsi, la pureté des mœurs. »²⁰⁰⁶

Enfin, ses collaboratrices l'ayant peut-être critiqué pour ses interminables tergiversations entre la reconnaissance du libre-arbitre des femmes et leur assignation au « féminin », il paraît se rallier à leur position dans sa conclusion :

« Il est temps que la femme intervienne à son tour dans le débat. Son rôle, c'est à elle seule qu'il appartient désormais de le déterminer, et je la convie à le faire. Qu'elle prenne hardiment la place qui lui est due ! Elle aurait tort d'attendre de notre bon vouloir l'affranchissement auquel elle aspire. (...) Vous êtes nos égales, mesdames, affirmez-vous comme telles ; montrez que vous êtes au niveau des situations les plus hautes ; prouvez par des actes que vous êtes capables de prendre part à notre œuvre d'émancipation universelle. Le salut de la femme viendra de la femme ! Notre devoir à nous, c'est de ne point résister à de légitimes exigences, de ne point nier des droits que nous ne saurions raisonnablement contester ; c'est de cesser de voir des inférieures et des servantes dans celles qui sont faites pour marcher de pair avec nous, pour vivre de la même vie morale et de la même vie intellectuelle que nous-mêmes. »²⁰⁰⁷

Je voudrais relever au passage ce « nous » que Léon Richer emploie dans presque tous ses articles. Il éprouve apparemment le besoin de privilégier un interlocuteur masculin, auquel il s'associe en lui parlant en tant qu'homme et au nom de l'ensemble des hommes (ou du moins des hommes démocrates). Il crée ainsi une sorte de petite enclave masculine dans le journal, qui est peut-être symboliquement nécessaire afin de lui permettre de préserver une « identité masculine » que sa réputation de défenseur des droits des femmes risque de compromettre aux yeux de certains. Quoi qu'il en soit, après huit mois d'existence du journal, Léon Richer propose finalement comme devise : « égalité dans la dissemblance »²⁰⁰⁸, alliant ainsi les deux termes du débat²⁰⁰⁹.

C'est ce même principe d'égalité dans la dissemblance qui l'emporte dans *Neue Bahnen*, mais selon des modalités assez différentes. La plupart des rédactrices du *Droit des Femmes* insistent sur l'égalité des droits pour les individus, qu'elles associent à l'idée d'une profonde similitude entre hommes et femmes : lorsque Maria Deraismes écrit qu'il y a entre eux « différence formelle, identité d'essence », elle suggère que la différence est tout à fait

²⁰⁰⁶ LÉON RICHER, « La part des femmes. XII », *Le Droit des Femmes*, n°17, 31 juillet 1869.

²⁰⁰⁷ LÉON RICHER, « La part des femmes. XIII », *Le Droit des Femmes*, n°18, 7 août 1869.

²⁰⁰⁸ *Le Droit des Femmes*, n°32, 4 décembre 1869.

²⁰⁰⁹ Il précise quelques semaines plus tard, en réponse à des allusions perfides d'Alphonse Karr : « Jamais, au grand jamais, nous n'avons voulu masculiniser les femmes. Notre devise porte : Egalité dans la dissemblance. Nous prétendons que les fonctions de l'homme et de la femme, quoique distinctes, s'équivalent. De là revendication de certains droits méconnus » (*Le Droit des Femmes*, n°38, 15 janvier 1870).

superficielle, et ne saurait déterminer à l'avance des rôles sociaux divergents. Au contraire, nous l'avons déjà vu, les rédactrices de *Neue Bahnen* invoquent constamment une différence de nature entre hommes et femmes, qui légitime une répartition sexuée des qualités et des fonctions. Elles doivent concilier cette posture avec la revendication de nouveaux droits et de nouvelles attributions pour les femmes : toute la difficulté est de préciser jusqu'où elles conçoivent les évolutions demandées, et si elles envisagent donc une perspective vraiment égalitaire ou non. Alors que les rédactrices françaises – et, dans une certaine mesure, Léon Richer – revendiquent ouvertement l'universalité des principes de liberté et d'égalité, les notions de justice et de raison, et multiplient les démonstrations logiques pour appuyer leurs propos, les Allemandes ne se départissent que rarement de leur identité de genre. Un article signé Minna K. est l'un des rares à développer l'idée qu'on ne peut préjuger des capacités réelles des femmes avant de leur avoir offert les moyens de les développer²⁰¹⁰. Anna Löhn est quasiment la seule, dans son article cité plus haut, à fonder son argumentation sur l'idée que les femmes sont comme les hommes « des êtres doués de raison et de liberté ». Le droit à la liberté est très peu mentionné, si l'on compare avec l'emploi qui en est fait dans le journal français²⁰¹¹ ; quant à la revendication de l'égalité, elle reste partielle, conditionnée, ou du moins très discrète. Généralement, il n'est pas question d'une égalité de principe, à faire reconnaître dans son intégralité, mais d'une égalité à conquérir face à certains droits, notamment celui de travailler²⁰¹², ou le droit à une « existence humainement digne »²⁰¹³. Le terme employé de préférence dans le journal est celui de « *Gleichberechtigung* », « égalité des droits », qui évite la confusion susceptible d'émaner du mot « *Gleichheit* » : celui-ci signifie en effet « égalité » mais aussi « ressemblance », « similitude ». Ainsi, plutôt que de décréter d'emblée l'égalité de tous et toutes, l'une des collaboratrices, Marie Scheeling, préfère parler d'un même droit à s'instruire et à gagner sa vie, et écrit :

²⁰¹⁰ Minna K., « Die politische Stellung der Frau », *Neue Bahnen*, n°18, 1870, p. 140. Voir le texte en annexe.

²⁰¹¹ Lorsque la liberté est explicitement revendiquée, c'est souvent la liberté d'être utile, de contribuer aux devoirs sociaux. Citons par exemple Julie K., qui exhorte les femmes à conquérir ce droit provenant de la constitution américaine : « la liberté et le droit de n'obéir qu'à la loi, l'égalité du devoir commun qui consiste à obéir tous à la même loi ! » (Julie K.[ühn ?], « Die Befähigung der Frau », *Neue Bahnen*, n°5, 1867, p. 35).

²⁰¹² Voir par exemple Marie SCHEELING, « Auch eine Arbeit », *Neue Bahnen*, n°17, 1866, p. 129-131 : « Chacun a assurément droit au travail et à un revenu ; dans l'exercice de ce droit repose une égalité à la teneur profondément morale » (p. 129).

²⁰¹³ L.[ouise] O.[tto], « Menschenwürdiges Dasein für Alle ! », *Neue Bahnen*, n°16, 1868, p. 121-124.

« L'égalité des droits ne doit pas se faire au moyen d'un nivellement par le bas, mais doit être étendue du haut vers le bas, et ce qui sert au bien-être physique et intellectuel d'une couche de la société doit pouvoir aussi être exigé par l'autre comme un droit qui lui est dû. »²⁰¹⁴

L'un des articles les plus explicites sur la question, intitulé « l'égalité des droits (*Gleichberechtigung*) de la femme vis à vis de l'homme », est signé par un nom masculin, sans doute un pseudonyme, comme si de telles idées étaient encore trop risquées à défendre ouvertement pour une femme²⁰¹⁵. Ce texte puise sa légitimation dans une réflexion du philosophe Karl Krause déclarant que l'homme et la femme sont également humains et également dignes²⁰¹⁶. L'auteur conclut à la nécessaire « égalisation » (« *Gleichstellung* ») des sexes, dont la complémentarité fonde l'harmonie sociale et naturelle. L'idée de complémentarité reste très importante dans la plupart des argumentaires. Elle permet de justifier le droit à un égal épanouissement pour les deux moitiés de l'humanité²⁰¹⁷. C'est ce qu'explique Louise Otto, invitée à faire une conférence à une association d'artisans berlinois en juillet 1869 :

« Tout en partant de la conviction que le premier et le plus important métier, la plus importante mission de la femme est de diriger la maison, de servir le génie du foyer, les femmes ne devraient pas oublier qu'il existe encore un monde à l'extérieur de la maison, qui impose ses exigences à tous les membres de la famille. (...) Les femmes doivent réclamer, comme étant leur droit et leur devoir, de travailler pour le bien commun : non seulement au nom du christianisme et de la philosophie, qui enseignent l'égalité de tous les êtres humains ; non pas parce qu'il faudrait nier et abolir toute différence entre eux – en dehors de la différence physique des sexes ; mais au contraire, elles doivent réclamer de travailler justement parce que cette différence existe. Face à deux forces d'une égale importance, il serait contraire à la raison, et par-là même impie, de laisser dépérir inemployée l'une d'elles. Cela irait à l'encontre de leur vocation et de la volonté de leur Créateur, qui les a suscitées toutes les deux pour œuvrer ensemble, en unissant leurs différences, à la mise en œuvre de sa création, tendue vers la perfection. »²⁰¹⁸

Les Allemandes de *Neue Bahnen* s'expriment donc d'une manière beaucoup plus modérée que les Françaises du *Droit des Femmes*. Elles défendent certes l'idée d'une équivalence des sexes, mais sont beaucoup plus hésitantes sur la notion d'égalité, qu'elles n'envisagent que face à certains droits, et dans le respect des catégories de genre. Tout en se

²⁰¹⁴ Marie SCHEELING, « Auch eine Arbeit », *Neue Bahnen*, n°17, 1866, p. 129. Marie Scheeling, célibataire, dirige à Duisburg une institution « moderne », qui offre aux filles des cours de gymnastique, de physique, de chimie, d'anatomie... (*Neue Bahnen*, n°24, 1866).

²⁰¹⁵ Heinrich EGALIS, « Die Gleichberechtigung des Weibes neben dem Manne », *Neue Bahnen*, n°10, 1869, p. 74-75.

²⁰¹⁶ *Idem*, p. 75. Le philosophe syncrétiste Karl Krause est très volontiers cité par Louise Otto.

²⁰¹⁷ Voir par exemple Louise GUTBIER, « Es klingt nicht », *Neue Bahnen*, n°22, 1870.

²⁰¹⁸ Compte-rendu de la conférence faite par Louise Otto le 19 juillet 1869 à Berlin (Louisenstädtischer Handwerkerverein), *Neue Bahnen*, n°18, 1869, p. 141-142.

plaignant de façon récurrente du statut légal inférieur réservé aux femmes, leur revendication concernant les droits civils demeurent assez vague et limitée. Le terrain où elles se sentent le plus à l'aise est celui du droit à l'instruction, à la formation professionnelle, et surtout au travail salarié : elles s'adressent aussi bien aux autorités qu'aux associations de travailleurs et aux pères et mères de famille, pour plaider l'égal droit des filles et des garçons à conquérir leur autonomie. Au contraire, la plupart des rédactrices du *Droit des Femmes* centrent leurs efforts sur la revendication de l'égalité civile des hommes et des femmes en général, et plus particulièrement celle des époux. Outre les initiatives déjà mentionnées – le manifeste, le projet de loi – signalons la série d'articles qu'Amélie Bosquet publie entre août 1869 et juillet 1870 pour expliquer et dénoncer les injustices du Code²⁰¹⁹. Toutefois, même si les Allemandes s'avèrent dans l'ensemble très prudentes, elles paraissent par moment tentées par une plus grande radicalité, montrant que leur modération est avant tout stratégique et reflète les conditions de leur prise de parole davantage que leur pensée profonde. C'est ce que l'on observe lorsque l'on examine la dimension politique de leurs propos. Elles se rapprochent alors par bien des aspects des Françaises, même si des différences perdurent dans la conception du politique.

III Transformer les femmes en citoyennes

Dans quelle mesure *Neue Bahnen* et *Le Droit des Femmes* sont-ils destinés à former des « citoyennes », sont-ils des lieux propices à l'intervention publique des femmes sur des sujets politiques, qu'elles soient rédactrices ou lectrices ? Nous avons vu que *Le Droit des Femmes* se définit d'emblée comme un « journal politique », mais aussi que ce sont des hommes – Arthur Arnould et surtout Léon Richer – qui se posent comme médiateurs entre les femmes et la politique. Quant à *Neue Bahnen*, c'est avant tout l'organe d'une association, et il n'est pas officiellement habilité à traiter de politique. Dans ces conditions, est-il possible aux femmes de profiter de ces journaux pour s'exprimer et s'instruire politiquement ?

J'essaierai dans un premier temps de montrer en quels termes se pense la relation des femmes à la/au politique dans ces deux périodiques. S'ils ont pour objectif commun d'éveiller

²⁰¹⁹ Cette série compte quatorze articles, outre le projet de loi signé par Amélie Bosquet et Léon Richer. Amélie BOSQUET, « Commentaires du Code civil », *Le Droit des Femmes*, n°21, 28 août 1869 ; n°22, 3 septembre 1869 ; n°24, 18 septembre 1869 ; n°26, 2 octobre 1869 ; n°27, 9 octobre 1869 ; n°29, 13 novembre 1869 ; n°30, 20 novembre 1869 ; « La Femme et le Code », *Le Droit des Femmes*, n°38, 15 janvier 1870 ; n°39, 22 janvier 1870 ; n°42, 12 février 1870 ; n°45, 5 mars 1870 ; n°54, 8 mai 1870 ; n°58, 5 juin 1870 ; n°63, 10 juillet 1870.

et d'encourager l'intérêt politique des femmes, cela signifie-t-il pour autant qu'ils veulent abolir les différences genrées dans ce domaine et traiter la politique de manière neutre ? Comment appeler les femmes à s'impliquer dans la vie de la Cité et dans l'existence de la nation alors même qu'elles sont privées des droits civiques ? Dans un deuxième temps, j'examinerai en quoi *Neue Bahnen* et *Le Droit des Femmes* peuvent se revendiquer comme des lieux d'expression démocratique, et comment leurs rédactrices entendent jouer un rôle dans le renouveau de l'opposition « de gauche » contemporaine. Nous verrons en particulier de quelle manière elles utilisent la « question des femmes » pour se positionner dans la mouvance démocratique de leur temps. Enfin, je reviendrai sur la guerre de 1870 telle qu'elle apparaît dans les deux journaux. L'étude des divers articles consacrés de part et d'autre à l'événement permettra d'en détailler et d'en approfondir la perception et l'interprétation. Au fil des réactions exprimées par les rédactrices allemandes et françaises, je chercherai à comprendre leurs positions respectives, à voir s'il y a de chaque côté unanimité ou non, quelles sont les identités qui l'emportent, si les femmes oublient alors leur propre cause ou si elles cherchent à tirer parti de la situation.

III.1. « Dégenerer » le rapport à la politique ?

Le Droit des Femmes et *Neue Bahnen* ont en commun de vouloir démontrer aux femmes que la politique n'est pas un domaine exclusivement masculin : même non citoyennes elles peuvent et même doivent s'y intéresser. Ainsi, comme nous l'avons vu, Léon Richer s'emploie à convaincre les femmes que la politique les concerne autant que les hommes, et veut faire de son journal un instrument d'éducation politique pour les lectrices²⁰²⁰. Dans l'esprit du rédacteur en chef, il faut non seulement qu'elles s'engagent en faveur de la démocratie, mais aussi qu'elles conquièrent la capacité de revendiquer des droits de manière responsable, c'est-à-dire en disposant d'une culture politique et de convictions démocratiques suffisantes pour légitimer leur propre lutte. Qu'en est-il des rédactrices, laissent-elles à leurs collègues masculins le soin d'insuffler aux femmes la fibre citoyenne ? La plupart glissent régulièrement des réflexions à caractère politique dans leurs articles – quel que soit le sujet

²⁰²⁰ Il n'est pas possible de dire dans quelle mesure le journal peut réellement avoir un impact politique sur les lectrices. Peu de lettres sont publiées, et aucune ne commente directement la situation politique. Seule une certaine « Léa X. » - dont on ne sait en fait s'il s'agit d'une lectrice ou du pseudonyme d'un rédacteur – publie un texte peu après les élections de juin 1869. Il met en scène une nièce convainquant son oncle de cesser de voter pour le candidat officiel, en lui expliquant qu'il ne doit rien à un gouvernement aussi injuste. L'auteure (présumée) conclut : « ... que chacune fasse comme moi, et les élections de 1875 seront meilleures encore que celles de 1869 » : Léa X..., « L'ingratitude des retraités », *Le Droit des Femmes*, n°12, 26 juin 1869.

traité – ne serait-ce qu’en appuyant leurs revendications sur les principes républicains de liberté et d’égalité. Toutefois, ce sont plutôt des hommes – Arnould et Richer – qui produisent des articles « théoriques » sur la nécessité pour les femmes de s’intéresser à la politique. Quant à *Neue Bahnen*, le faible nombre de signatures masculines ne permet pas d’établir une différence de propos selon le sexe des auteurs, ce journal fait par des femmes pour les femmes propose un traitement bien particulier de la politique, qui semble être lié à une conception « féminine » de la chose.

Pour comprendre dans quelle mesure le rapport à la politique reste finalement genré dans les deux journaux, nous verrons d’abord de quelle(s) manière(s) ceux-ci tâchent de susciter l’intérêt politique des femmes. En étudiant ensuite les textes au contenu politique, qu’il s’agisse de commentaires de l’actualité ou bien de prises de position générales, nous verrons s’il se dessine une version « féminine » de la politique, qui se distinguerait d’une version « masculine », et ce que cela signifie.

III.1.1. Un objectif : éveiller l’intérêt politique des femmes

La manière la plus neutre de convaincre les femmes que – tout comme les hommes – elles doivent s’intéresser à la politique, est d’expliquer que « tout est politique ». Je n’ai retrouvé qu’un seul texte illustrant cette démarche, que l’on peut donc qualifier de très marginale, sans doute parce qu’elle n’est pas jugée convaincante. Il s’agit d’un article de Maria Chenu, intitulé « Ce que c’est que la politique ». Comme nous l’avons déjà remarqué en parlant de son essai sur la représentation des minorités, qui passait totalement sous silence l’exclusion des femmes, Maria Chenu refuse de s’identifier à une catégorie « femmes » subalternisée : elle emploie ici un « nous » en apparence neutre et ne fait aucune distinction entre les sexes. A la différence de Léon Richer et Arthur Arnould, qui ont à cœur de faire la leçon aux femmes en matière de politique, elle paraît s’adresser aux hommes au moins autant qu’aux femmes. Parlant de la nécessité de combattre le désintérêt pour la politique, elle suggère donc que ce problème n’est pas le propre des femmes. Son but est de mobiliser toutes les énergies, pour que la nation prenne, « pendant la lutte avec le pouvoir actuel, l’habitude du *self-government* de façon à ne plus la perdre ». Pour cela, elle explique que chaque personne subit directement les conséquences des décisions prises par les législateurs et les gouvernants, et démontre – avec d’autres termes – que tout est politique, et que chacun doit exercer sa part de souveraineté :

« On a fait, dans ces derniers temps, une distinction entre les questions politiques et les questions sociales, entre les libertés politiques et les libertés sociales ; il y a plus longtemps encore qu'on est accoutumé de considérer la politique comme une chose à part, qui a ses lois, ses intérêts, lesquels n'auraient rien de commun avec les lois civiles et les intérêts privés. C'est une grave erreur. En réalité, il n'y a au monde que des intérêts privés, et la politique n'est autre chose que l'ensemble de ces intérêts et l'étude des procédés à l'aide desquels on peut les satisfaire. (...) Il y a cependant, dira-t-on, des choses qui sont du ressort de la politique, et qui n'atteignent point les intérêts privés, c'est ce qui regarde la distribution des pouvoirs. Il est fort important que les lois soient bien faites, que toutes les décisions publiques soient sages, mais il n'importe point aux intérêts privés par qui les lois sont faites ou les décisions prises. C'est encore une erreur ; il importe que ceux qui subissent les lois les fassent, comme il importe que l'impôt soit consenti par ceux qui le paient. Il importe même que ceux qui subissent les lois en aient l'initiative, car (...) qui connaît le mieux les abus si ce n'est ceux qui en souffrent ? Qui a autorité pour revendiquer des droits, sinon ceux dont les droits sont usurpés ? C'est donc réellement à ceux pour qui la loi peut être une protection qu'appartient l'initiative légale. (...) Que voulons nous conclure de tout cela ? Qu'il n'y a point de questions politiques, qui ne soient des questions d'intérêt privé. Que tout ce qui tend à faire de la politique une chose spéciale est un leurre à l'aide duquel on se laisse détourner du soin de veiller à ses propres affaires. Dès lors nous savons quelle part d'intérêt nous pouvons prendre à la lutte qui se poursuit au Corps législatif – quand il siège. C'est une première attaque contre le pouvoir personnel, c'est-à-dire contre le droit de régler arbitrairement des intérêts sans les consulter. Le Corps législatif ne peut triompher qu'à la condition d'affirmer que la responsabilité complète des lois doit appartenir à ceux qui les subissent, et l'initiative légale à ceux qui ont des droits à revendiquer. Nous savons bien qu'on ne sera pas si absolu, mais les concessions qu'on pourra obtenir n'auront en réalité point d'autre sens ; et elles conduisent peu à peu à ce résultat que chacun verra augmenter de plus en plus avec sa part d'action dans les décisions publiques, la somme de liberté dont il jouit dans la vie privée. Alors il y a tout lieu d'espérer que la certitude que l'on aura le pouvoir de faire triompher son droit, fera qu'on ne supportera plus les abus ni les oppressions, si invétérées qu'ils soient. »²⁰²¹

Peu après les élections législatives, qui ont profondément désavoué le gouvernement impérial, Maria Chenu incite donc les lecteurs et lectrices du journal à prendre position pour l'opposition républicaine. Si, selon elle, le privé est politique, cela signifie indirectement qu'il n'y a aucune raison d'exclure les femmes, ni aucune autre catégorie, de la citoyenneté.

Une autre façon de mobiliser et décomplexer politiquement les femmes consiste à proposer une vision politisée de la sphère privée, qui est en principe leur domaine attitré. On en fait ainsi non plus le seul lieu d'une oppression cachée, mais un lieu de lutte individuelle et collective, puisqu'il s'agit d'y faire triompher des principes universels. C'est l'approche

²⁰²¹ Maria CHENU, « Ce que c'est que la Politique », *Le Droit des Femmes*, n°15, 17 juillet 1869.

choisie par Maria Deraismes dans son discours du 11 juillet 1869. Pour défendre les partisans des droits des femmes, elle valorise leur logique : contrairement à certains de leurs adversaires qui se disent démocrates, eux admettent les conséquences de leurs convictions et en exigent une application intégrale, y compris dans la sphère de la famille. Supprimant l'habituelle frontière entre public et privé, entre politique et domestique, elle en arrive à démontrer la dimension profondément politique des rapports entre hommes et femmes, notamment dans le couple :

« Ce qu'il y a de curieux, c'est que tout ce que nous disons et écrivons, nos adversaires le ressassent dans les journaux, dans les brochures, dans les réunions publiques, à la Chambre des députés. Ils exclament [sic] sans cesse : l'être humain est autonome ; la société doit le placer dans des conditions favorables au libre développement de ses facultés ; tout peuple doit intervenir dans la gestion des affaires de l'Etat, puisqu'elles le concernent pour une part ; et comme nul pouvoir n'est infaillible, impeccable, le pouvoir a besoin de contrôle. De ce juste argument, nous déduisons cette conséquence : ce qui est vrai pour une société de plusieurs millions d'individus est vrai pour la société la plus restreinte. Le mariage est une société. La femme doit y trouver le libre exercice de ses facultés, intervenir dans la gestion de ses affaires et veiller à ses intérêts. »²⁰²²

Dans cet article, comme dans d'autres signés par Amélie Bosquet²⁰²³ ou André Léo²⁰²⁴, on retrouve la notion d'une politisation du privé similaire à celle développée par Jeanne Deroin dans l'*Almanach des Femmes*.

Au contraire, les rédactrices de *Neue Bahnen* envisagent plutôt une privatisation du politique, conformément à la vision qui prédominait déjà dans *Die Frauen-Zeitung*. C'est ce qu'illustre par exemple le discours fait par Louise Otto à Berlin, cité plus haut, dans lequel elle demande aux femmes de servir la société et l'humanité de la même manière qu'elles servent leur famille et leur foyer. Cette conception va de pair avec une représentation profondément genrée de ce que doit être l'intervention des femmes au service de la nation. En effet, c'est surtout la question nationale – et tout particulièrement à l'occasion de ses manifestations militaires – qui amène les rédactrices de *Neue Bahnen* à proclamer l'importance de la politique pour les femmes. Tout en utilisant un autre registre, elles y mettent autant de conviction que les Françaises. Pour Marie C., auteure en août 1866 d'un

²⁰²² Discours de Maria Deraismes lors du Banquet du Droit des Femmes, *Le Droit des Femmes*, n°16, 24 juillet 1869.

²⁰²³ Amélie BOSQUET fait de même une critique politique des dispositions du Code selon lesquelles le mari doit protection, la femme obéissance : « la constitution de la famille démocratique ne peut être la même que celle de la famille monarchique. » (« Commentaires du Code civil », *Le Droit des Femmes*, n°29, 13 novembre 1869).

²⁰²⁴ André LÉO, « L'école primaire démocratique », *Le Droit des Femmes*, n°14, 10 juillet 1869. Voir le texte en annexe.

article intitulé « la mission de la femme en politique », il s'agit même de rivaliser, entre autres, avec les Françaises – en se gardant bien entendu des excès d'outre-Rhin :

« Les Françaises sont connues pour leur vif sentiment politique, qui ne les a que trop souvent engagées à mettre une main indésirable dans l'engrenage de la machine étatique ; les Américaines exercent une influence décidée sur les événements de leur patrie, et, en Angleterre, il n'y a que peu de familles où les questions politiques ne soient pas discutées par tous les membres. »²⁰²⁵

Déplorant l'indifférence habituelle des Allemandes pour l'Etat et la politique, elle souhaite que leur intérêt actuel, éveillé par la guerre austro-prussienne, perdure : « les femmes devraient à chaque époque, en toutes circonstances, s'intéresser avec ardeur au bien-être et aux difficultés de l'Etat »²⁰²⁶. Selon elle, ce manque d'implication est dû aux malheurs de la nation allemande, jusqu'alors divisée et inexistante, mais est également responsable de cet échec : comment parvenir à l'union, se demande-t-elle, si les femmes ne rendent pas le peuple conscient de sa germanité ? La mission des femmes en politique est donc de répandre autour d'elles l'amour de la patrie, d'en faire une force qui rendra impossible « qu'un Allemand se dresse avec hostilité contre un autre Allemand », et qui, « au contraire, tressera le lien de l'unité autour de tous, aussi loin que sonne la langue allemande ! »²⁰²⁷. Cet article est très représentatif de ceux qui sont publiés à l'été 1866, durant l'affrontement entre l'Autriche et la Prusse et ses alliés. Dès le début de la guerre, en juin, Louise Otto invite les femmes à se faire « les gardiennes du sentiment de l'unité allemande, partout où l'occasion en est offerte, que ce soit dans des associations ou dans la famille »²⁰²⁸. Quatre mois après le traité de paix du 23 août, Rosalie Schönwasser se félicite que cette guerre fratricide ait du moins sensibilisé les femmes à la politique, et incite celles-ci à prendre leurs responsabilités dans la sphère publique :

« Ce n'est pas seulement un droit pour les femmes de se préoccuper des questions politiques, religieuses et sociales, qui sont toujours liées et qui ne peuvent être résolues séparément les unes des autres ; c'est, plus encore, un devoir sacré pour elles que de s'efforcer de le comprendre, car la situation de l'Etat et de la société ne pourra jamais être fondamentalement améliorée aussi longtemps que l'on ne pourra compter sur la participation des femmes à cette amélioration. »²⁰²⁹

²⁰²⁵ Marie C.[alm ?], « Die Aufgabe der Frauen in der Politik », *Neue Bahnen*, n°16, 1866, p. 121.

²⁰²⁶ *Ibidem*.

²⁰²⁷ *Idem*, p. 122.

²⁰²⁸ L.[ouise] O.[tto], « Zur Kriegsbereitschaft », *Neue Bahnen*, n°12, 1866, p. 90.

²⁰²⁹ Rosalie SCHÖNWASSER, correspondance de Düsseldorf, *Neue Bahnen*, n°1, [décembre] 1867, p. 6.

Comme c'était déjà le cas dans *Die Frauen-Zeitung*, c'est avant tout en tant que mères et épouses que les Allemandes sont conviées à faire acte de patriotisme²⁰³⁰. Beaucoup d'articles suggèrent qu'être citoyenne consiste tout spécialement à entretenir la flamme nationale dans la famille. Selon un texte consacré aux lectures convenables pour les jeunes filles, c'est en s'instruisant sur l'histoire de son peuple, en développant un sentiment d'appartenance qu'elle sera capable de communiquer aux autres, que la femme deviendra « une vraie citoyenne de sa patrie »²⁰³¹.

III.1.2. La promotion d'une politique « au féminin » ?

La lecture faite par *Neue Bahnen* de la guerre de 1866 montre bien que le journal propage une vision très spécifique de la politique, dans l'objectif de convenir aux femmes. L'événement amène les rédactrices à haranguer les lectrices pour qu'elles ouvrent leur esprit à un horizon plus vaste que celui de leur famille. Pour autant, le journal ne propose aucune véritable analyse : jamais il n'explique les raisons de l'entrée en guerre, le déroulement des opérations militaires et des négociations diplomatiques, ni les conséquences à court et long terme du conflit. Il n'est question que du désolant spectacle de la désunion nationale et de la mission réconciliatrice des Allemandes²⁰³². Les deux rédactrices en chef saisissent surtout l'occasion pour réaffirmer leur attachement aux identités nationales et genrées. Expliquant que la guerre qui vient de s'achever a permis d'éprouver « la force et la noblesse de notre nation en général, mais aussi d'éprouver la force de l'homme allemand, la dignité de la femme allemande », Auguste Schmidt explique que les Allemandes doivent continuer de remplir leur devoir envers la patrie :

« Nous ne pouvons partir au front l'épée à la main, et la Pucelle d'Orléans est pour nous une belle et étrange figure, que nous admirons mais dont nous n'imitons pas les actions pour autant ; mais ce n'est qu'à de rares moments que l'amour de la patrie s'exprime par le combat, et même pendant celui-ci, la femme peut prouver d'une autre manière sa joie du sacrifice. Nos devoirs envers la patrie ne s'arrêtent pas à la fin des combats – ils durent éternellement et nous ne devons jamais les oublier. Lorsque le

²⁰³⁰ Voir par exemple Auguste SCHMIDT, « Eine Aufgabe der Mutter », *Neue Bahnen*, n°10, mai 1866. Faisant l'éloge de la langue allemande, qui est le seul lien unissant tous les Allemands, elle exalte le rôle de la mère qui doit privilégier auprès de ses enfants les contes allemands, l'histoire allemande, la poésie allemande... afin de transmettre l'amour de la langue et de la patrie, tout en inculquant les mœurs et les vertus allemandes.

²⁰³¹ Marie CALM, « Das weibliche Lesen », *Neue Bahnen*, n°12, 1869.

²⁰³² L.[ouise] O.[tto], « Zur Kriegsbereitschaft » et « Im deutschen Bruderkriege », *Neue Bahnen*, n°12 et n°13, 1866. Elle en profite aussi pour tenter de faire reconnaître le métier d'infirmière comme un débouché professionnel approprié pour les femmes, qui ne doivent pas laisser les activités de soin aux seules religieuses : L.[ouise] O.[tto], « Frauenpflichten im Kriege », *Neue Bahnen*, n°15, 1866, et « Briefe », *Neue Bahnen*, n°16, 1866.

dernier et terrible combat a éclaté, peu de femmes ont su trouver le bon point de vue dans les tumultueuses querelles des partis, parce que notre esprit ne maîtrise pas d'emblée ce qui lui était jusqu'à étranger. Mais dorénavant nous voulons respecter ceci : nous sommes des femmes allemandes, et nous devons, de toute la force de notre âme, nous efforcer à ce que la morale allemande, la force allemande, la fidélité allemande grandissent en nous et avec nous. »²⁰³³

Toujours très imprégnés par ces idées, les commentaires parus dans *Neue Bahnen* durant l'été 1866 restent au niveau des généralités. Toute approche un tant soit peu complexe de l'événement est écartée, ce que Auguste Schmidt justifie par la spécificité de la mission féminine :

« C'est justement ici qu'il s'agit de faire valoir le beau privilège des femmes, dont l'esprit n'aime guère suivre tous les cheminements tortueux de la politique : tenons nous-en seulement à cette idée que notre patrie allemande est et doit rester Une, selon le droit divin et le droit humain ; entourons-la d'une ceinture d'amour universel, qui défiera le temps et survivra à toute configuration éphémère. »²⁰³⁴

Ce même texte révèle bien l'importance pour les Allemandes de manifester leur respect de la « féminité germanique ». Auguste Schmidt estime en effet que, puisqu'elles se sont montrées les dignes gardiennes de « l'éternel féminin » et des valeurs de la nation, elles doivent en être récompensées en obtenant une plus grande liberté d'action dans la sphère publique. L'enjeu est bien d'arracher une réforme du statut féminin en faisant par ailleurs acte d'allégeance aux traditions. Toutefois, la stratégie ne s'avère guère efficace, et l'auteure se désole des résistances des hommes, qui admirent les héroïnes de Goethe mais continuent d'accabler sous les préjugés celles de l'Allemagne contemporaine.

Entre 1866 et 1870, le reste des rares commentaires politiques d'ordre général concerne de préférence l'étranger, et notamment la France. Ainsi, lors de son séjour à Paris en 1867, Auguste Schmidt déplore la faiblesse de l'opposition populaire au régime impérial²⁰³⁵. Elle estime que les ouvriers parisiens se sont laissés endormir par le bien-être matériel que les grands travaux de l'empire leur assurent. Elle rapporte aussi les bruits de guerre franco-prussienne qui courent dans la capitale française, qu'elle attribue au désir des Français de rafler tous les lauriers, et à leur ignorance de la véritable situation allemande. De retour à Paris l'année suivante, elle décrit certains aspects du gouvernement impérial, louant l'élégance d'Eugénie et l'intelligence politique de Napoléon III, mais ses propos ne sont

²⁰³³ Auguste SCHMIDT, « Für das Vaterland », *Neue Bahnen*, n°19, 1866, p. 147.

²⁰³⁴ *Ibidem*.

²⁰³⁵ Auguste SCHMIDT, correspondance de Paris, « Briefe », *Neue Bahnen*, n°19, 1867, p. 151.

guères approfondis²⁰³⁶. En mai 1869, un article signé H.G. donne en exemple le *Journal des Femmes* de Maria Goegg et Louis Bouyon, qui, sans donner une grande place à la politique, y prête attention ; il suggère que *Neue Bahnen* fasse de même et offre un court survol des événements politiques dans chaque numéro, ou au moins une fois par mois, bien sûr sans prendre parti²⁰³⁷. La rédaction explique alors qu'il y a trop peu de place dans le journal pour qu'il puisse se consacrer à d'autres thèmes que ceux qui concernent spécialement les femmes, et dont les autres feuilles ne rendent pas compte. D'autre part, écrit-elle, il est impossible de ne pas prendre parti – suggérant ainsi que cela pourrait être dangereux pour le journal de perdre sa neutralité : les lectrices sont donc invitées à lire le quotidien qu'elles peuvent se procurer, si cela les intéresse.

Le rapport à l'actualité politique est tout aussi problématique dans *Le Droit des Femmes*. Le commentaire des événements intérieurs, de la vie parlementaire et des mesures gouvernementales reste en effet l'apanage de Léon Richer et Arthur Arnould, comme s'il s'agissait là d'une tâche journalistique par « essence » masculine. Seuls deux événements, de nature très différente, amènent des femmes à réagir dans les colonnes du journal. Il s'agit de la grève des ovalistes, à l'été 1869, qui donne lieu à la communication de Mme Sorgel déjà mentionnée plus haut, et de l'assassinat de Victor Noir le 10 janvier 1870. Ce dernier fait est immédiatement commenté par Léon Richer dans son bulletin politique, puis, trois mois plus tard, Maria Chenu revient sur le sujet, apparemment de sa propre initiative. Peut-être souhaite-t-elle raviver le souvenir de ce drame pour mobiliser l'opposition, dans la perspective du plébiscite annoncé par l'empereur le 21 mars. Toujours est-il qu'elle appelle toutes les femmes à rendre impossible qu'une telle scène se reproduise, et lance l'idée d'une souscription pour créer une « fondation Victor Noir »²⁰³⁸. Bien que ce soit *Le Droit des Femmes* qui organise cette souscription, la fondation ne doit nullement profiter à des femmes mais permettre d'offrir une bourse à un fils d'ouvrier, pour étudier dans un des collèges municipaux de la ville de Paris²⁰³⁹. Mis à part ces deux exemples, les rédactrices restent plutôt silencieuses sur l'actualité, à l'exception de Maria Goegg, qui rapporte souvent les activités de la Ligue Internationale pour la Paix. Même lorsque Maria Deraismes consacre un article à la

²⁰³⁶ A. S., de Paris, « Briefe », *Neue Bahnen*, n°14 et 15, 1868, p. 111-112 et p. 117-118.

²⁰³⁷ H.G., « Blicke in die Runde », *Neue Bahnen*, n°11, [mai] 1869, p. 83-84.

²⁰³⁸ Maria CHENU, « Fondation à perpétuité », *Le Droit des Femmes*, n°49, 3 avril 1870.

²⁰³⁹ Ce paradoxe confirme que c'est bien Maria Chenu qui est à l'origine du projet : comme dit précédemment, elle semble refuser d'émettre des revendications particulières pour les femmes et ne traite jamais des inégalités entre les sexes. Son nom n'apparaît d'ailleurs pas parmi les signataires de la Revendication pour les droits civils.

« mascarade électorale », elle demeure – par prudence ? – dans les généralités²⁰⁴⁰. Elle fait certes preuve d'une grande virulence en dénonçant la « bouffonnerie électorale » qui vient de s'achever, mais ne nomme jamais les candidats dont elle se moque par allusions, et son article pourrait s'appliquer à tous les scrutins qui ont eu lieu auparavant sous l'Empire, voire même avant. Pour autant, elle et ses collaboratrices prennent ouvertement position face aux grands enjeux politiques du moment. L'important pour elles est de s'afficher comme opposantes au régime, mais plutôt par des analyses globales de la société que par des commentaires de la politique locale ou nationale. Ainsi, André Léo mène toute une réflexion sur l'éducation actuelle des enfants, et en profite pour faire une violente critique du régime :

« La liberté de conscience est écrite dans la loi ; mais presque partout, surtout en province, non seulement faveurs, places, honneurs, ne vont qu'aux gens bien pensants, mais les libres penseurs sont exposés, sinon plus à la corde et au bûcher, du moins à toutes sortes d'avanies. L'égalité est reconnue toujours par écrit mais il n'en est tenu aucun compte. Chacun est responsable de ses actes, sauf l'autorité. Tous doivent respecter la loi, sauf le pouvoir, qui trop souvent ne l'observe guère. La liberté a le sort de l'égalité. La fraternité attend pour pouvoir exister des temps meilleurs. Et de tout ce grand élan d'il y a quatre-vingts ans vers la liberté, la justice et la raison, il ne nous reste que despotisme, iniquité, superstition et misère. La révolution, qui semblait devoir être si féconde, n'a point d'enfants. La raison en est simple : on les lui enlève à mesure qu'ils naissent, pour les élever dans la maison de ses ennemis. »²⁰⁴¹

La solution, selon elle, n'est pas une nouvelle révolution, puisque l'histoire montre que la violence a toujours été stérile, mais il faut transformer les nouvelles générations grâce à « une école où la nature sera écoutée, la liberté respectée, dont l'égalité sera le dogme, et où la fraternité n'aura pas besoin d'être prêchée parce qu'elle sera devenue facile et naturelle »²⁰⁴². On peut ici souligner une différence fondamentale avec ce que l'on peut lire dans *Neue Bahnen* au sujet des générations futures : alors que c'est aux mères que les Allemandes confient le soin d'élever les enfants dans l'amour des vertus démocratiques, André Léo et ses compagnes appellent les démocrates des deux sexes à s'en charger, dans le cadre d'une structure publique, en attendant que l'Etat puisse remplir cette fonction. Parmi les déclarations politiques des rédactrices, citons aussi une discussion sur le socialisme, qui s'esquisse suite à une lettre de Maria David. Cette proche d'André Léo, auteure de quelques articles, se sert du journal pour dénoncer certaines conceptions du républicain Crémieux. Ayant assisté à une conférence que celui-ci a faite le 6 mars 1870 sur La Boétie, au Grand Orient de France, elle

²⁰⁴⁰ Maria DERAISMES, « La mascarade électorale », *Le Droit des Femmes*, 29 mai 1869.

²⁰⁴¹ André LÉO, « L'école primaire démocratique », art. cité..

²⁰⁴² *Ibidem*.

s'indigne qu'il reprenne à son compte la pensée de l'ami de Montaigne sur les inégalités naturelles :

« Selon lui (...) la nature est admirable en ce qu'elle n'a créé des gens mieux favorisés que d'autres qu'afin de les obliger à pratiquer la fraternité en déversant de leurs biens sur ceux qui ont moins reçu. Mais c'est tout simplement prêcher l'aumône, et les prêtres catholiques ne font pas autre chose ! Or il nous semble que « naissant tous égaux et étant tous faits au même moule », nous devons avoir tous les mêmes droits, les mêmes devoirs, et que la solidarité qui nous lie à nos semblables comme elle lie ceux-ci à nous, a créé la fraternité. Nous avons toujours cru que les inégalités choquantes – pour ne pas dire plus – qui existent de nos jours, sont le produit de vieilles iniquités sociales et non l'expression de l'ordre de la nature. (...) Si l'on crée toujours des hiérarchies dans la société, il y en aura dans les droits des individus ; et comment cela peut-il s'accorder avec la liberté, l'égalité que réclame pour tous l'honorable député ? (...) Aujourd'hui que ces mots : *droit, socialisme*, ont fait un chemin immense et se sont répercutés jusque chez les déshérités, je me demande comment on peut dire paisiblement, avec conviction peut-être, que "l'ordre de la nature a voulu qu'il y ait des hommes bien partagés et d'autres qui n'ont rien reçu afin de les mettre les uns et les autres dans l'obligation de pratiquer la fraternité". »²⁰⁴³

Dans le numéro suivant, Amélie Bosquet engage alors une réflexion sur le « dogme du socialisme », « égalité, solidarité, fraternité », qu'elle revendique comme étant son propre « *Credo* »²⁰⁴⁴. Elle se dit entièrement d'accord avec Maria David sur le fond, à ceci près qu'elle pense que « les inégalités naturelles, sensiblement diminuées, ne disparaîtront jamais complètement ». Elle place cependant son espoir dans la réalisation du « dogme de la solidarité », qu'elle formule en référence au saint-simonisme :

« Les socialistes ont donc trouvé la règle de répartition vraiment équitable et rationnelle en disant que la mesure du devoir de chaque individu envers l'humanité est celle de ses forces et la mesure de son droit, celle de ses besoins. (...) L'enfance, la vieillesse, la maladie, créent des besoins réels, et voilà ceux dont les justes exigences doivent être satisfaites dans une société bien organisée. C'est encore un besoin réel, et le premier de tous, que de recevoir une éducation proportionnelle à ses facultés, et la société doit y pourvoir aussi, de même qu'elle doit mettre les instruments de travail à la disposition de chacun, etc. Ceci réalisé, lorsqu'il ne s'agit plus que de régulariser la part de l'individu actif et valide dans les produits sociaux, la vraie mesure du droit est celle du travail. On rentre alors, et sans établir d'autoritarisme, dans l'application de la formule saint-simonienne : A chacun suivant sa capacité, à chaque capacité suivant ses œuvres. »²⁰⁴⁵

²⁰⁴³ Lettre de Maria DAVID à M. le directeur du Droit des Femmes, *Le Droit des Femmes*, n°46, 12 mars 1870.

²⁰⁴⁴ Amélie BOSQUET, « Egalité, Solidarité, Fraternité », *Le Droit des Femmes*, n°47, 19 mars 1870.

²⁰⁴⁵ *Ibidem*.

Le Droit des Femmes s'avère donc être une tribune possible pour celles qui souhaitent préciser dans quel courant de la mouvance démocrate et républicaine elles se situent. Elles prennent alors position non pas en tant que femmes, mais en tant qu'individues politisées au même titre que ceux qui disposent du droit de vote. Toutefois, une différence apparaît entre les rédactrices et les rédacteurs, dans la mesure où les premières ne s'occupent pas de l'actualité politique. Il est difficile d'interpréter leur « préférence » pour le débat d'idées : veulent-elles par là indiquer qu'elles dédaignent les petites choses de la vie politique, et que, en tant que non citoyennes, elles peuvent se permettre de conserver plus d'idéalisme ? ou bien ne se sentent-elles ni légitimes, en tant que femmes, ni capables de faire du journalisme politique, pour les raisons que nous avons déjà évoquées en deuxième partie ? Peut-être peut-on aussi rapprocher le comportement des Françaises de celui des Allemandes, plus explicite à mon avis. En effet, comme on le comprend dans les divers textes dont j'ai cité des extraits plus haut, *Neue Bahnen* favorise une conception très large de la politique, assimilée « au » politique. Pour les rédactrices allemandes, il s'agit avant tout d'inciter les femmes à s'intéresser à la chose publique, au bien commun, autrement dit à des entités aussi vastes et indéfinies que la nation, la société ou l'humanité. Si la femme allemande « moderne » doit savoir comprendre ce qui se passe en dehors de sa famille, elle n'est pas pour autant destinée à un même rôle politique que celui des hommes. Aussi peut-on sans doute traduire les positions de *Neue Bahnen* comme suit : aux hommes la politique, aux femmes *la* politique. Si elle y est moins affirmée, une telle conception n'est peut-être pas absente non plus du *Droit des Femmes*.

III.2. Des lieux d'engagement démocratique

Si la rédaction de *Neue Bahnen* prétend refuser de porter un regard partisan sur l'actualité allemande, elle ne dissimule pas pour autant sa fidélité aux valeurs démocratiques. Son engagement rejoint donc celui du *Droit des Femmes*, même si le journal français revendique beaucoup plus ouvertement son soutien au camp républicain. Des deux côtés, les rédactrices interviennent en faveur de la liberté d'expression, des libertés individuelles, de la liberté religieuse. Ce dernier point est d'ailleurs traité de manière assez similaire dans les deux journaux, qui prônent la libération des esprits – et surtout des esprits féminins – de la tutelle

du clergé, notamment catholique²⁰⁴⁶. Outre le mot « liberté », les mots « égalité », « fraternité », « solidarité », constituent des termes clés récurrents sous la plume des Allemandes comme des Françaises. Nous avons vu plus haut qu'elles revendiquent – de diverses manières – un statut équivalent pour les femmes et les hommes, du moins en ce qui concerne l'instruction, le travail, voire la famille. Qu'en est-il finalement de l'égalité politique ? Comment concilier des déclarations de principe démocratiques avec l'acceptation de la privation des droits civiques ? Même si aucun des deux journaux ne mène campagne pour l'obtention de ces derniers droits, ce sujet demeure latent dans leurs pages. J'examinerai maintenant de quelle manière il est traité respectivement par les Allemandes et les Françaises. Par ailleurs, les rédactrices font également valoir leurs revendications auprès de ceux dont elles partagent les idées politiques. Elles portent ainsi un regard très critique sur l'ensemble des démocrates, dans la mesure où ceux-ci cessent d'appliquer leurs propres principes lorsqu'il s'agit de réfléchir à la situation des femmes. On peut dire que *Le Droit des Femmes*, né pour convertir les femmes à la démocratie, devient aussi un journal destiné à gagner les démocrates à la cause des femmes. Quant à *Neue Bahnen*, qui tente d'intégrer l'Association Générale des Femmes Allemandes au réseau associatif et partisan réunissant les démocrates, il établit en permanence un parallèle entre la quête d'autonomie des travailleurs et celle des femmes. À leur façon, les deux journaux tentent donc d'infléchir le développement des oppositions politiques de leur temps, tout en restant dans les limites de ce qui leur semble audible par les contemporains.

III.2.1. L'égalité civique en suspens

En apparence, toutes les considérations sur le rôle citoyen de la Femme Allemande, telles que nous les avons vues plus haut, sont complètement dissociées de la question de la citoyenneté légale. Le programme de *Neue Bahnen* n'inclut pas la revendication des droits civiques, mais ce sujet revient pourtant sans cesse dans les colonnes du journal. Il est mentionné pour la première fois dans le septième numéro, à propos d'un article du quotidien de Coburg, lui-même repris du journal des associations ouvrières : il y est dit que le droit de vote de tous les hommes est certes prioritaire, mais qu'il est absurde et injuste de s'opposer en principe au droit de vote des femmes. La rédaction de *Neue Bahnen* – personne ne se risque à

²⁰⁴⁶ Voir par exemple : Rosalie SCHÖNWASSER, Correspondance de Düsseldorf, *Neue Bahnen*, n°21, octobre 1867 ; Maria LAURINE, « De l'enseignement libre pour les femmes », *Le Droit des Femmes*, n°13 et n°14, 3 et 10 juillet 1869.

signer personnellement le commentaire – se félicite d’une telle déclaration²⁰⁴⁷. Ce procédé est typique de la façon presque toujours indirecte dont le thème de l’égalité politique est abordé dans le journal : soit la rédaction – rarement une rédactrice précise – reproduit, souvent sans commentaire, les propos tenus en Allemagne par un autre journal²⁰⁴⁸, un essayiste²⁰⁴⁹, un orateur²⁰⁵⁰ – toujours des hommes ; soit elle rend compte de ce qui se dit et se passe en la matière à l’étranger. Les débats sur le droit de vote des femmes britanniques sont ainsi très suivis : les discours de Stuart Mill, notamment, suscitent un grand intérêt²⁰⁵¹, de même que les pétitions et les déclarations des Anglaises les plus revendicatives²⁰⁵². Enfin, la rédaction reproduit beaucoup d’extraits de presse concernant les efforts des Américaines²⁰⁵³ et les succès qu’elles remportent, par exemple dans le Kansas ou en Ohio²⁰⁵⁴. Les rédactrices de *Neue Bahnen* trahissent donc l’intérêt qu’elles portent à la question des droits civiques, tout en prenant soin de se protéger le plus possible : le sujet est traité principalement dans des rubriques anonymes, sur un ton informatif sans doute destiné à éviter au journal l’accusation d’être trop radical. Les rares commentaires introduits – sous la responsabilité de la rédaction – à ces occasions reflètent le faible espace laissé aux Allemandes pour exprimer leurs aspirations sans risquer leur réputation. La présentation de la brochure de Moritz Müller, en août 1869, montre bien les difficultés de l’exercice²⁰⁵⁵. L’auteure de l’entrefilet commence par préciser que, « comme nous tenons pour trop précoce en Allemagne la question du droit

²⁰⁴⁷ Reproduction et commentaire de l’article du *Allgemeine deutsche Arbeiterzeitung*, repris par le *Coburger Tageblatt*, « Blicke in die Runde », *Neue Bahnen*, n°7, 1866.

²⁰⁴⁸ Voir par exemple, « Blicke in die Runde », *Neue Bahnen*, n°16, août 1867. Le journal *Der Arbeitgeber* évoque les propos de Stuart Mill sur le droit de vote des femmes contribuables et fait remarquer que cela existe à Vienne pour les élections paroissiales, auxquelles participent 6 à 7 000 femmes. Il invite l’Allemagne du Nord à rattraper son retard par rapport à l’Autriche, et suggère même que le droit de vote des femmes serait utile pour faire progresser la cause du travail des femmes. *Neue Bahnen* ajoute que l’on ne peut accuser *Der Arbeitgeber* de cultiver les rêves extravagants.

²⁰⁴⁹ Voir par exemple « Blicke », *Neue Bahnen*, n°16, 1869 : la rédaction fait l’éloge de la brochure de Moritz Müller, membre de l’ADF, intitulée *Das allgemeine Wahlrecht* ; il y condamne l’expression de « suffrage universel » lorsque les femmes en sont exclues.

²⁰⁵⁰ Voir par exemple « Ein deutscher Anwalt der Frauen », *Neue Bahnen*, n°3, 1867. Le 17 décembre 1866, au parlement de Coburg (*Landtagsitzung*), Feodor Streit a défendu le droit de vote des femmes au niveau paroissial, dans les mêmes conditions que pour les hommes. La majorité a jugé préférable de reporter une telle réforme. La rédactrice de *Neue Bahnen* déplore qu’il reste encore un énorme travail à accomplir à ce sujet.

²⁰⁵¹ Voir par exemple les n°12 et 14 de 1866, le n°14 de 1869, qui font l’éloge John Stuart Mill.

²⁰⁵² Voir par exemple le n°2 et le n°15 de 1867.

²⁰⁵³ Il est souvent question d’Elisabeth Candy Stanton : voir par exemple « Ein Meeting für die Frauen-Rechte in Amerika », *Neue Bahnen*, n°20-23, 1866. Le n°15 de 1868 évoque le journal *The Revolution*, publié à New York par des femmes (Pillsbury, Anthony, Stanton) ; il défend l’égalité politique, économique et sociale des sexes et des races, et a pour devise : l’homme, ses droits et rien de plus ; la femme, ses droits et rien de moins.

²⁰⁵⁴ Le n°10 de 1868 annonce qu’au Kansas, les femmes viennent de recevoir le droit de vote et les deux représentations législatives de cet Etat ont pris des femmes comme employées de bureau et comme secrétaires ; hommes et femmes sans distinction de couleurs ont également au Kansas le droit de plaider devant un tribunal. Le n°10 de 1869 annonce l’obtention du droit de vote par les femmes dans l’Ohio.

²⁰⁵⁵ « Blicke », *Neue Bahnen*, n°16, 1869.

de vote des femmes, qui fait couler tant d'encre en Angleterre, Amérique et France, nous n'avons fait que diffuser certaines informations venant de ces pays ». Puis elle abonde dans le sens de Müller, en déclarant que, comme lui, « nous avons toujours déclaré que l'expression « suffrage universel » était une injure faite aux femmes, dans la mesure où l'on en exclut silencieusement les femmes, et nous ne comprenons pas comment de soi-disant démocrates peuvent laisser valoir cette expression ». Puis, elle clôt son commentaire en répétant qu'elle trouve « prématuré de vouloir élire des femmes », mais suggère que celles qui s'associent pour défendre une réforme de la famille et de l'éducation devraient pouvoir se faire représenter par des députés. Ces lignes traduisent bien une brûlante envie de débattre du problème de la représentation des femmes et de leur existence civique, mais montrent en même temps la force de l'autocensure qui oblige à prendre de multiples précautions oratoires.

La question du droit de vote réapparaît dans les numéros suivants du journal, sous d'autres formes mais toujours de façon plutôt indirecte. Il s'agit d'abord du compte-rendu, anonyme, de la conférence faite par Louise Otto-Peters à Berlin : elle s'y est apparemment prononcée pour une « égalisation (*Gleichstellung*) générale des hommes et des femmes, y compris dans les affaires politiques, donc aussi en ce qui concerne le suffrage universel ». Elle estime que l'élection d'une femme au parlement (*Reichstag*) aiderait à résoudre la « question sociale ». Elle conclut aussitôt : « Mais je ne dis cela que par principe, il serait encore prématuré de vouloir mener des actions pour cela »²⁰⁵⁶. Le numéro suivant aborde la question de façon beaucoup plus énergique, mais dans un article intitulé « les droits des femmes en Angleterre »²⁰⁵⁷. La signature, J.L. Barker, laisse supposer une origine – ou un époux – britannique, mais ne renseigne pas sur le sexe. Cet auteur déroule toute une liste d'arguments favorables à l'inscription des Anglaises sur les listes électorales, et proclame que l'exclusion politique des femmes est illogique et sans fondement. Même si son argumentation peut tout à fait être généralisée aux femmes des autres nations, le prétexte anglais est sans doute le biais qui a permis à un tel article d'être publié dans *Neue Bahnen*. Enfin un texte, un seul, réclame directement l'émancipation politique des Allemandes²⁰⁵⁸. Il est signé par une femme, Minna K., qui, certes, ne donne pas son patronyme mais fait tout de même preuve d'une grande audace en assumant sous une identité féminine des propos beaucoup plus radicaux que ceux qui paraissent ordinairement dans le journal. Pour comprendre comment cette exception a été

²⁰⁵⁶ « Briefe. Berlin », *Neue Bahnen*, n°18, 1869, p. 142.

²⁰⁵⁷ J.L. BARKER, « Frauenrechte in England », *Neue Bahnen*, n°19, 1869.

²⁰⁵⁸ Minna K., « Die politische Stellung der Frauen », *Neue Bahnen*, n°18, [août] 1870, p. 139-142. Voir le texte reproduit en annexe.

possible, il faut noter que l'article paraît en août 1870, alors que la victoire de l'Allemagne sur la France paraît assurée. Il s'agit donc d'un moment d'orgueil national, qui autorise les individus à sortir de la logique défensive de repli identitaire qui prévalait précédemment : même une femme allemande peut alors se permettre quelques audaces, son rôle de gardienne de la fierté et de la vertu nationale étant soudain allégé. De plus, plusieurs textes très bellicieux ont paru dans les deux numéros précédents, dans lesquels les rédactrices proclamaient haut et fort leur adhésion à la guerre, et surtout leur amour de la patrie et de l'unité allemande²⁰⁵⁹. Ce sont sans doute ces préalables, garantissant l'attachement des rédactrices à leur double identité de genre et de nation, qui ont permis à une femme d'oser revendiquer le droit de suffrage, à un moment où de grandes transformations politiques apparaissent désormais envisageables et imminentes. Minna K. commence par dénoncer l'inégalité du statut marital des femmes, qui en fait des mineures. Puis elle souligne l'injustice dont sont aussi victimes les veuves et les célibataires puisqu'elles sont assujetties à des devoirs collectifs tels que l'impôt, sans bénéficier d'aucun des pouvoirs de décision accordés, dans les Etats moderne, au plus faible des citoyens. Estimant que la nouvelle Allemagne, qui est sur le point de devenir aussi un Etat moderne, doit faire preuve de davantage de logique, elle déclare :

« La législation est tombée dans un dilemme, qu'elle doit résoudre soit d'une manière moderne, en supprimant partout la tutelle liée au sexe [*Geschlechtsvormundschaft*] et en proclamant l'émancipation politique des femmes, soit de manière régressive, en délivrant de leurs devoirs les citoyens sans droits. A la longue, toute personne douée de raison en est consciente, un tel dilemme ne peut persister dans un Etat organisé, une fois qu'il a été dévoilé. De même que l'homme veut à bon droit établir lui-même les lois auxquelles il doit se soumettre, la femme peut, elle aussi, le revendiquer, et comme ce sont les assemblées législatives qui, en tant que représentantes de la volonté populaire, décident aussi de la place de la femme et fixent aussi ses droits, il est indispensable que la femme participe à l'élection des membres de ces mêmes assemblées. »²⁰⁶⁰

Après avoir réfuté un à un les habituels arguments opposés à l'égalité politique des sexes, et démontré que « la nécessité de l'émancipation politique des femmes répond aux efforts humanistes de l'époque », elle change cependant de tactique, et adopte un ton soudainement plus prudent. Alors qu'elle parlait jusqu'alors en son nom propre, elle abandonne le « je » pour un « nous » censé représenter « la majorité des femmes

²⁰⁵⁹ L'article de Minna K. suit immédiatement l'article que Louise Otto consacre à célébrer la victoire allemande.

²⁰⁶⁰ *Idem*, p. 139.

allemandes », qui pensent avec raison que le bon moment d'une telle réforme n'est pas encore advenu :

« Nous ne voulons pas de précipitation et nous nous en remettons au discernement des hommes qui, pour le moment, ont encore entre les mains la toute-puissance sur nous, pour qu'ils évaluent la légitimité de notre cause. Conformément à la réserve et à la modestie qui sont l'apanage de la femme allemande, nous voulons commencer par faire de la propagande pour nous en développant d'abord nos dispositions naturelles, persuadées que nous atteindrons sûrement notre but, grâce à notre puissant allié, l'esprit du temps ! – et avec la sympathie des hommes éclairés qui – nous leur en sommes reconnaissantes – nous ont déjà plusieurs fois tendu la main, mais avant tout en nous appuyant sur notre propre force grandissante et sur notre capacité. Nous allons au devant de l'avenir avec pour devise : par le mérite, vers notre droit ! »²⁰⁶¹

Une nouvelle fois, nous voyons qu'il n'est pas pensable pour les Allemandes de *Neue Bahnen* de proférer des revendications sans faire en même temps allégeance à la figure de « la Femme Allemande » et à ses caractéristiques à la fois genrées et nationales. Minna K. cherche donc à rassurer : il n'est pas question pour elle de remettre immédiatement en cause la domination masculine, et elle achève son texte par des propos conciliants envers les hommes. Même ce texte, le plus radical de tout le journal, indique clairement les limites à ne pas franchir pour les Allemandes, obligées de donner des gages de leur soumission à certaines normes afin de rester respectables et audibles.

Malgré tout, même si elles ne peuvent discuter librement de cette question des droits politiques, les Allemandes de *Neue Bahnen* en parlent beaucoup plus souvent que les Françaises du *Droit des Femmes*. Peut-être Léon Richer exerce-t-il une certaine censure à ce sujet : il dit en effet à plusieurs reprises qu'il trouve « prématuré de soulever en ce moment chez nous la grave question des droits politiques de la femme »²⁰⁶². Une information glissée dans un entrefilet anodin permet certes de faire savoir qu'il est partisan en principe de ces droits, et capable de les défendre dans un lieu semi-public²⁰⁶³. Toutefois, la ligne officielle du journal est de reporter l'égalité politique dans un avenir indéfini. Regrettant que les femmes ne puissent assister aux réunions électorales, Arthur Arnould ajoute ainsi que le moment n'est pas encore venu pour elles de réclamer « l'octroi immédiat et sans transition de leurs droits politiques ». Si la femme, dit-il, doit devenir un jour citoyenne « dans la large acception du

²⁰⁶¹ *Idem*, p. 141-142.

²⁰⁶² LÉON RICHER, « La Part des femmes », *Le Droit des Femmes*, n°4, 1^{er} mai 1869.

²⁰⁶³ Il est question d'une soirée philosophique et artistique chez M. et Mme Dubois, où MM. Morin, Richer, Halt, Douay, Mmes Féresse [la sœur de Maria Deraismes] et Dubois se sont déclarés partisans des droits politiques des femmes (*Le Droit des Femmes*, n°4, 1^{er} mai 1869).

mot », il faut d'abord qu'elle s'initie progressivement à la liberté et à la politique²⁰⁶⁴. Peut-être est-il difficile aux rédactrices de contredire ouvertement ces positions fixées par le rédacteur en chef. Elles s'expriment en tout cas très peu sur le sujet, qu'elles regardent peut-être elles aussi comme secondaire, surtout en comparaison de l'égalité civile qui constitue leur principal cheval de bataille. Maria Deraismes se contente de quelques allusions laissant entendre que l'égalité politique va de soi, mais ne constitue pas une priorité, et ne développe pas ce thème. Angélique Arnaud n'aborde franchement le sujet que lorsqu'elle y est poussée par Tony Révillon, avec qui elle débat²⁰⁶⁵. Elle explique alors qu'il vaut mieux attendre que les hommes politiques civilisent leurs débats avant d'y introduire les femmes, tout en se demandant pourtant si elle « ne tombe pas dans le non sens de celui qui ne voulait pas entrer dans l'eau avant de savoir nager ». Elle renverse finalement la question en suggérant que la participation des femmes aux réunions politiques inciterait les hommes à plus de sang-froid et de dignité. Enfin, Jenny d'Héricourt se dit aussi partisane de l'égalité en principe, même si elle aussi tempore : « Mais plus de sotte abnégation : la place de la femme est à côté de l'homme ; elle doit exiger cette place d'abord dans l'ordre civil, puis après dans l'ordre politique »²⁰⁶⁶. Par ailleurs, elle légitime sa revendication en liant complémentarité et égalité, revenant ainsi sur les déclarations purement universalistes qu'elle professait encore en 1860 : « Les fonctions ne sont pas en tout celles de l'homme, mais les fonctions n'ont rien à faire dans la question de droit ; et c'est précisément parce que les deux sexes diffèrent, que leurs natures différentes aussi bien que leurs intérêts, doivent être représentés dans la société »²⁰⁶⁷. La seule qui fasse preuve de radicalité dans ce domaine est Marie Goegg, qui plaide explicitement pour l'égalité politique :

« J'arrive maintenant au point brûlant, celui de savoir si la femme peut gouverner et diriger un Etat. Il me semble que les monarchies ont déjà répondu à cette question (...) Dans la vie plus modeste d'une république, où la volonté de l'un est soumise à celle de tous et où les lumières de tous éclairent chaque unité, le droit de la femme à coopérer à la discussion et à l'application des lois devient une chose toute naturelle. Les facultés diverses connues sous le nom de volonté, de fermeté de caractère, de clarté d'esprit, sont l'apanage des deux sexes, c'est-à-dire qu'elles sont alternativement accordées ou refusées à certains hommes, comme elles sont données ou refusées à certaines femmes. (...) Le vrai bien de l'individu est la liberté et le droit de disposer de soi-même dans la société humaine, ce bien doit venir de

²⁰⁶⁴ A. ARNOULD, « Causerie politique », *Le Droit des Femmes*, n°6, 15 mai 1869.

²⁰⁶⁵ Angélique ARNAUD, « Les petits journaux », *Le Droit des Femmes*, n°10, 12 juin 1869.

²⁰⁶⁶ Jenny P. D'HÉRICOURT, « La question des femmes en Amérique », *Le Droit des Femmes*, n°37, 8 janvier 1870.

²⁰⁶⁷ *Ibidem*.

l'union des créatures entre elles, et chaque être en particulier doit travailler à le conquérir. Mais pour cela, il faut que les femmes puissent faire usage de leur initiative, il faut changer les lois faites jusqu'à présent contre elles, il faut prendre pour devise : « Justice pour *l'individu* à quelque sexe qu'il appartienne » ! »²⁰⁶⁸

Protégée par son statut d'étrangère, qui lui confère une place particulière dans la rédaction du journal, Marie Goegg semble donc être la seule vraiment libre de s'exprimer. Il est probable que les autres collaboratrices se sentent liées – ou soient censurées – par les positions du rédacteur en chef : celui-ci est avant tout soucieux de ne pas effrayer une partie de son lectorat potentiel, et de ne pas brusquer non plus les milieux démocrates français. Sa retenue signale aussi un changement fondamental par rapport à 1848 : la révolution n'est plus un horizon possible, n'apparaît plus comme une étape intégrable à la marche du Progrès ; il n'y a plus de place pour « l'utopie » et il est désormais nécessaire de se montrer « raisonnable » pour être efficace.

III.2.2. Des voix critiques au sein de l'opposition démocrate

Si la question de l'égalité civique est complexe et suscite des réactions diverses, les rédactrices françaises et les rédactrices allemandes se rejoignent sur une même position politique : la critique, au nom de la démocratie, des démocrates qui sont hostiles aux revendications des femmes. Peu avant les élections de mai 1869, Jenny d'Héricourt envoie ainsi depuis les Etats-Unis un texte²⁰⁶⁹ qui nuance fortement l'appel du *Droit des Femmes* à soutenir le camp démocrate. Après avoir rappelé la trahison des républicains envers les femmes de 1848, Jenny P. d'Héricourt conclut « qu'on peut y puiser des leçons de prudence et de défiance légitime » et prévient : « Les femmes commencent à être une puissance, on les flatte. Qu'elles ne consentent donc pas à l'élévation d'un homme qui ne se déclare pas hautement pour elles, et ne s'engage pas à agir pour leur droit »²⁰⁷⁰. D'abord isolée, cette prise de position s'accroît à l'automne 1869, favorisée sans doute par l'absence d'échéance électorale. Léon Richer explique à plusieurs reprises que son engagement pour l'affranchissement des femmes est le corollaire de son idéal de justice pour tous et de son refus de tout privilège²⁰⁷¹. Arlès-Dufour prend plus directement à parti les faux démocrates

²⁰⁶⁸ Maria GOEGG, « Sur les raisons alléguées contre les droits des femmes », *Le Droit des Femmes*, n°8, 29 mai 1869.

²⁰⁶⁹ Jenny P. D'HÉRICOURT, « Une page d'histoire », *Le Droit des Femmes*, n°7, 22 mai 1869.

²⁰⁷⁰ *Ibidem.*

²⁰⁷¹ Voir par exemple Léon RICHER, « A propos de notre bulletin politique », *Le Droit des Femmes*, n°39, 22 janvier 1870.

qui ne songent à dénoncer que l'oppression de l'ouvrier²⁰⁷². Enfin, plusieurs collaboratrices mettent en garde les lectrices contre des démocrates – fussent-ils socialistes²⁰⁷³ – accrochés à leur puissance patriarcale. Maria Deraismes consacre à la question toute une conférence, intitulée « La femme dans la démocratie », qui est publiée intégralement par le journal²⁰⁷⁴. Récapitulant l'histoire de la démocratie depuis l'Antiquité jusqu'au présent, elle affirme que « la démocratie est pour nous ; ce sont les démocrates qui sont contre nous »²⁰⁷⁵. Comme Jenny d'Héricourt, elle revient sur 1848 et ironise : « les démocrates ont créé un universel à leur usage, universel sans précédent, universel de poche, laissant de côté la moitié de l'humanité »²⁰⁷⁶. Examinant enfin le redressement actuel de la démocratie, « seule voie du progrès », elle estime que « les symptômes ne sont guère rassurants » :

« Observons quelle est l'opinion des membres de la gauche sur la condition des femmes. Deux ou trois députés sont à peu près de notre avis ; mais ils n'osent prendre l'initiative, de peur de se singulariser. Deux ou trois autres, c'est le chiffre consacré, hésitent et se tiennent cois ; le reste jette des cris de paon ou ricane, et prétend que ce n'est même pas une question. Par moment, grâce à une naïveté adorable, les démocrates s'étonnent que la femme ne s'enthousiasme pas pour leurs doctrines : ils l'accusent d'être rétrograde, réactionnaire. A qui la faute ? (...) Les démocrates sont anxieux d'effacer jusqu'aux traces de la tyrannie, et ils maintiennent dans la famille une école d'autocratie. (...) La démocratie étant fondée sur la justice, tous les individus qui la composent doivent avoir une notion identique des principes fondamentaux, afin de n'introduire dans l'Etat aucun élément d'antagonisme et de désagrégation. Une démocratie n'est qu'une équation de droits. Il faut que tous les membres de la famille aient intérêt à servir la cité et que la cité ait intérêt à favoriser la famille. Nécessité est d'établir l'alliance de la vie privée et de la vie publique. »²⁰⁷⁷

Maria Deraismes ne s'adresse pas tant aux femmes qu'aux hommes démocrates, qu'elle cherche à convaincre, par la logique, de la conséquence de leurs idéaux. Comme dans d'autres de ses textes que nous avons étudiés plus haut, elle prône ici encore une perception politique du privé, et l'abolition de la séparation privé/public. De façon implicite, elle traite ensemble la minorité civile, l'exclusion civique et la marginalisation sociale des femmes.

²⁰⁷² ARLÈS-DUFOUR, « Les programmes », *Le Droit des Femmes*, n°33, 11 décembre 1869.

²⁰⁷³ Voir André LÉO, « Les effets du système », *Le Droit des Femmes*, n°5, 8 mai 1869 : « La plupart des révolutionnaires sont les derniers à comprendre que tous les droits sont solidaires, et ont un berceau, un principe commun. – Le droit des femmes ! s'écrient-ils. Quoi ? toujours cette ridicule thèse ! (...) Quand au droit commun, ceux qui s'y rattachent, on les compte. Pour tout dire, la chose est mal vue, portée plus mal encore.. (...) ».

²⁰⁷⁴ MARIA DERAISMES, « La femme dans la démocratie », *Le Droit des Femmes*, n°41 et 43, 5 et 19 février 1870. Voir le texte en annexe.

²⁰⁷⁵ MARIA DERAISMES, « La femme dans la démocratie », *Le Droit des Femmes*, n°41, 5 février 1870.

²⁰⁷⁶ MARIA DERAISMES, « La Femme dans la démocratie », *Le Droit des Femmes*, n°43, 19 février 1870.

²⁰⁷⁷ *Ibidem*.

Au contraire, les Allemandes qui entreprennent de critiquer les démocrates et les socialistes, se montrent réticentes à lever la barrière séparant privé et public, et se refusent à mettre en cause ce qui se passe à l'intérieur de la famille : là encore, on peut imputer cette posture à la nécessité de demeurer avant tout des « Femmes Allemandes », pour qui la famille reste sacrée, intouchable. Assez silencieuses sur la question des droits civils, elles préfèrent s'en tenir à la mission principale de l'ADF, qui consiste à dénoncer les inégalités face au travail. Comme nous l'avons vu plus haut, elles sont très attentives aux propos des associations ouvrières, ainsi qu'aux positions des diverses organisations de gauche sur le travail salarié des femmes, que ce soit en Allemagne ou au niveau international. Leur soif de reconnaissance dans ce domaine ne les empêche pas d'être critiques, même face à d'éventuels signes de progrès. Ainsi, après s'être indignées contre les résolutions de l'AIT condamnant le travail industriel des femmes²⁰⁷⁸, elles regardent avec suspicion les déclarations ultérieures émanant de la même association et qui s'adressent simultanément « aux travailleurs et travailleuses d'Europe et des Etats-Unis » : il faut craindre, ironise une rédactrice anonyme, que les travailleurs ne se souviennent de l'existence des femmes que lorsqu'ils ont besoin d'elles pour la lutte²⁰⁷⁹. A l'exemple de Luise Büchner, citée dans le chapitre précédent, les rédactrices allemandes en profitent pour se poser comme d'authentiques démocrates, par opposition aux hommes qui se disent tels dans l'espace politique. Emportées par leur protestation, elles ne dissimulent plus guère dans ces textes qu'elles envisagent l'égalité politique des sexes comme étant l'un des aboutissements normaux d'un véritable avènement démocratique²⁰⁸⁰.

III.3. Face à la guerre de 1870

J'achèverai cette étude de la dimension politique des deux journaux en examinant la manière dont ils parlent de la guerre entre la France et la coalition allemande entre juillet et septembre 1870. Je suis partie de l'idée que l'importance de l'événement pouvait permettre aux rédactrices d'outrepasser les normes et l'autocensure régissant d'ordinaire leur propos, et de peut-être modifier certaines de leurs conceptions. Ce moment pouvait donc s'avérer propice pour comprendre leur rapport au politique, leurs représentations de la citoyenneté, de

²⁰⁷⁸ Voir par exemple « Blicke in die Runde », *Neue Bahnen*, n°21, 1866, p. 167.

²⁰⁷⁹ « Blicke in die Runde », *Neue Bahnen*, n°16, 1870, p. 124

²⁰⁸⁰ Voir par exemple de L.[ouise] O.[tto], « Menschenwürdiges Dasein für Alle! », *Neue Bahnen*, n°16, 1868, p. 121-124, dans lequel elle traite simultanément du droit au travail et du droit de vote des femmes, remettant même en cause le tableau idyllique de la famille patriarcale, d'ordinaire préservé dans les colonnes de *Neue Bahnen*. Voir le texte en annexe.

la « féminité », et s'en servir pour analyser ce tournant par lequel la France et l'Allemagne entrent dans une nouvelle période de leur histoire.

Si les Allemandes de *Neue Bahnen* ne sont pas insensibles aux idées pacifistes, elles se rangent globalement du côté de la nation à défendre. Dans quelle mesure cela répond-il à des convictions patriotiques, politiques, à des représentations genrées, à une stratégie destinée à poursuivre les objectifs de l'ADF ? Quant aux Françaises du *Droit des Femmes*, elles restent étrangement silencieuses sur l'actualité, durant les dernières semaines d'existence du journal. Leur absence de réaction, difficile à expliquer, comme nous le verrons, rend donc la comparaison difficile, même s'il reste possible d'émettre quelques hypothèses et de tirer quelques conclusions concernant le rapport des unes et des autres à la nation.

III.3.1. Les Allemandes montent au front

Nous avons vu à propos de la guerre de 1866 que les rédactrices de *Neue Bahnen* attribuaient aux femmes allemandes une mission spécifique de réconciliation, pour réparer les brutalités masculines, grâce au dévouement et à la douceur censés leur être propres. Durant les années qui suivent, le journal se montre très intéressé par les activités de la Ligue Internationale pour la Paix et la Liberté, et de sa branche féminine. Grâce notamment à Rosalie Schönwasser, qui est correspondante de cette organisation en Allemagne, de nombreux articles font l'éloge des congrès pacifistes²⁰⁸¹ et diffusent les revendications égalitaires de l'Association Internationale des Femmes²⁰⁸². En avril 1870, une correspondance déplore que les Allemandes se résignent à voir partir fils et époux à la guerre, et donne en exemple les Lyonnaises qui se réunissent et pétitionnent pour l'abolition de la conscription²⁰⁸³. En juillet 1870 encore, alors que la guerre vient juste d'être déclarée, un entrefilet annonce le quatrième congrès pacifique international qui doit se tenir le 12 septembre à Zurich²⁰⁸⁴. Cependant, le même numéro s'ouvre avec un long article de Louise Otto intitulé « Guerre ! », qui, en deux pages, opère très clairement la transition du pacifisme au nationalisme belliciste²⁰⁸⁵. L'auteure commence en effet par se désoler de la guerre, non

²⁰⁸¹ Voir par exemple les rapports présentés dans *Neue Bahnen*, n°22 de 1867 ; n°11, 16, 23, 24 de 1868 ; n°17 de 1869.

²⁰⁸² Voir par exemple dans *Neue Bahnen*, n°17 de 1868, n°20 de 1869, n°2 de 1870.

²⁰⁸³ Luise RÖDER-WIEDERHOLT, correspondance de Meiningen, « Briefe », *Neue Bahnen*, n°9, [avril] 1870, p. 68-69. Pour la pétition des Lyonnaises, voir l'adresse transmise à Raspail et Rochefort par les « citoyennes de la ville de Lyon », publiée dans *Le Progrès de Lyon*, 19 janvier 1870.

²⁰⁸⁴ Voir *Neue Bahnen*, n°16, juillet 1870.

²⁰⁸⁵ L.[ouise] O.[tto], « Krieg ! », *Neue Bahnen*, n°16, [juillet] 1870, p. 121-122.

seulement en tant que femme, mais surtout en tant que chrétienne et humaniste. Après de telles considérations, semblables à celles émises en 1866, elle souligne toutefois que la situation actuelle impose une réaction nouvelle : ce conflit est en effet provoqué par « un despote vacillant » qui, « par chance pour nous Allemands », se trouve être « un ennemi étranger »²⁰⁸⁶. On comprend, entre les lignes, que Louise Otto suggère un parallèle avec 1866 pour mieux montrer la différence d'enjeu : il ne s'agit plus d'un affrontement entre Allemands, où il était impossible de prendre parti sans trahir l'idée nationale, mais d'une guerre avec l'étranger, qu'il n'est pas possible de refuser « sans porter atteinte à l'honneur de la nation »²⁰⁸⁷. Elle se défend pourtant de tout sentiment de haine envers les Français, distinguant le peuple de son dirigeant, et conclut :

« Si nous nous ne portons dans le cœur aucune haine contre la France et les Français, nous en avons contre la conjoncture créée en France par le despotisme – mais plus grand que notre haine est notre amour, notre amour pour l'Allemagne. Certes, l'humanité est plus élevée que la nation, mais on ne peut l'atteindre sans passer par la nation. Sans l'amour de la patrie, tout amour de l'humanité flotte dans l'air, privé de racines ! C'est pourquoi – même si nous souhaitions que cette guerre soit évitée, même si nous souhaitons et prions pour qu'elle s'achève bientôt – nous ne pouvons et voulons souhaiter rien d'autre qu'elle se déroule pour l'honneur et le salut du nom allemand, du peuple allemand, de la patrie allemande ! Malheur à nous si nous n'étions pas prêts à sacrifier pour la liberté allemande ce que nous avons de plus cher ! Nos *Neue Bahnen* se vouent à servir cette liberté, toute notre vie a été à son service ! Pour notre peuple allemand et avec lui, nous voulons affronter courageusement tout danger, et ne nous préoccuper de rien que de sa sainte cause ! »²⁰⁸⁸

Au prix de quelques discrètes contorsions, Louise Otto parvient donc à abandonner la ligne pacifiste auparavant défendue par le journal, et à légitimer un conflit dont elle attribue l'entière responsabilité à l'empereur français. Pas un mot n'est dit sur Bismarck et ses ambitions : la rédactrice répercute sans hésitation le discours officiel tenu par les autorités prussiennes et leurs alliés allemands. Elle ne prend nullement position d'un point de vue politique : la seule allusion aux valeurs démocratiques concerne le peuple français, représenté comme manipulé et victime du despotisme. L'argumentation repose uniquement sur la mobilisation du sentiment patriotique. Même l'identité genrée, sans être absente, passe au deuxième plan : Louise Otto exprime ici un sentiment d'appartenance nationale assez neutre, sans établir de distinction entre une forme féminine et une forme masculine de soutien à la patrie en danger. L'essentiel semble être pour elle de justifier son revirement nationaliste.

²⁰⁸⁶ *Idem*, p. 122.

²⁰⁸⁷ *Ibidem*.

²⁰⁸⁸ *Ibidem*.

Toutefois, elle ne perd pas de vue pour autant la cause des femmes, et prend soin d'adapter aux nouvelles circonstances les habituelles revendications de *Neue Bahnen*. Elle laisse ainsi entendre qu'une guerre si contraire aux progrès de la civilisation est le résultat de la domination masculine dans les affaires politiques, et assure que cet événement ne serait pas advenu si l'on n'avait pas jusqu'ici évincé les femmes :

« ... une civilisation dans laquelle le service militaire est encore nécessaire et où les guerres sont encore possibles, est surtout une civilisation encore si barbare, si éloignée du but de l'humanité, qu'il faut s'efforcer par tous les moyens, par l'enseignement, la culture et les mœurs, de supprimer la brutalité régnante, – et l'on y serait depuis longtemps parvenu, si les femmes, avec leur sentiment plus délicat, avec leur amour et leur douceur, n'avaient pas été retenues et repoussées dans le cercle d'action le plus restreint possible... (...) Nous avons déjà souvent dit que c'était une trahison, non seulement envers les femmes mais aussi envers l'humanité toute entière, d'avoir opprimé, écarté l'élément féminin et, à part quelques exceptions, de l'avoir exclu de toute participation aux affaires concernant la communauté. Aujourd'hui nous ajoutons que, s'il n'en avait pas été ainsi, nous jouirions de conditions plus humaines et la barbarie guerrière serait dépassée. (...) Rien ne peut avertir les femmes plus fortement et violemment qu'une guerre si funeste et les inciter à employer dorénavant toute la force de leurs aspirations féminines pour que l'élément féminin soit, à l'avenir, davantage reconnu que précédemment, au sein de la famille, dans l'Etat, et dans l'humanité ! »²⁰⁸⁹

L'identité féminine est ici mobilisée au service de la paix et du progrès, qui demeureront une utopie tant que le statut des femmes ne changera pas. Cela permet à Louise Otto de rappeler ses principes pacifistes tout en déclinant toute responsabilité pour l'échec de leur mise en œuvre, puisque les hommes sont rendus responsables de la violence. Elle peut ainsi essayer de concilier deux positions paradoxales : la mise entre parenthèse de ces mêmes principes dans l'immédiat, et l'espoir qu'ils triompheront dans l'avenir. Cette contradiction, qui pourrait être interprétée comme de l'opportunisme, est – plus ou moins – dissimulée par la réitération de ses convictions en faveur des femmes : selon elle, le conflit prouve avant tout qu'il faut poursuivre les efforts entrepris par l'ADF. Elle développe cette argumentation deux numéros plus tard, dans un article intitulé « Victoire »²⁰⁹⁰. Elle y accorde une plus grande place à l'identité genrée, expliquant de quelle manière – distincte de celle des hommes – les femmes allemandes peuvent et doivent contribuer à la construction de la nation. Ceci lui permet de revenir à un certain pacifisme tout en conservant une apparence de cohérence : « si

²⁰⁸⁹ *Idem*, p. 121-122.

²⁰⁹⁰ L.[ouise] O.[tto], « Sieg », *Neue Bahnen*, n°18, 1870, p. 137-139. Voir le texte en annexe.

les uns font honneur à la nation allemande par leur faits d'armes, puissent les femmes allemandes lui faire honneur par leur action pacifique »²⁰⁹¹.

Louise Otto esquisse ici une rapide critique du militarisme allemand, et une légère référence à ses convictions démocratiques. Si elle se félicite de l'unification nationale et de la puissance internationale retrouvée par l'Allemagne, elle nuance le triomphalisme ambiant : l'unité et l'honneur de la patrie ne doivent pas être que militaires, c'est « une Allemagne se développant librement et joyeusement à l'intérieur » qui permettra de se réjouir durablement de la victoire²⁰⁹². Elle reprend cette critique quelques semaines plus tard, sur un ton qui laisse poindre ses inquiétudes sur l'avenir politique du futur empire allemand²⁰⁹³. Elle place en effet ses lectrices devant l'alternative suivante : ou bien se préparer à une « dictature du sabre »²⁰⁹⁴ qui ne saurait servir le bien du peuple, ou bien se fier à la saine vigueur du peuple allemand qui empêchera que le fruit de la victoire ne soit trahi comme en 1813... Pour que l'unité signifie aussi la liberté retrouvée, il faut, écrit-elle, que les femmes allemandes doivent se consacrer à réfléchir à la situation présente, et faire preuve de sérieux et de grandeur. Ce texte empreint d'un certain pessimisme fait écho à un article antimilitariste de Joseph Heinrichs, paru dans le numéro précédent²⁰⁹⁵. Mais ces deux voix restent très isolées²⁰⁹⁶. Les autres articles qui paraissent durant l'été et l'automne 1870 représentent toute la palette du nationalisme. Plusieurs rédactrices continuent d'exacerber l'hostilité envers la France, exhortant les lectrices à se détourner de la mode française²⁰⁹⁷, déplorant que les infirmières allemandes traitent trop bien les prisonniers français²⁰⁹⁸. Le sentiment de fierté allemande est exalté par tous les moyens, et l'une des collaboratrices du journal, Louise Gutbier, fait même une conférence sur « la mission du peuple allemand dans l'histoire », où elle déclare que les

²⁰⁹¹ *Idem*, p. 139.

²⁰⁹² *Idem*, p. 138.

²⁰⁹³ L.[ouise] O.[tto], « Die neue Zeit », *Neue Bahnen*, n°22, 1870, p. 169-170.

²⁰⁹⁴ *Idem*, p. 169.

²⁰⁹⁵ « Les optimistes voient tout baigné de la lumière rose du "progrès continu". (...) L'Etat existerait pour faire le bonheur de ses citoyens, et l'histoire mondiale ne serait rien d'autre que le développement toujours progressif de la connaissance humaine. Comme c'est charmant ! Les efforts des Etats européens pour assurer à leurs citoyens le bonheur terrestre culminent dans des guerres qui, dans les dernières quinze années, ont tué plus de trois millions d'hommes. On nomme cela les passages obligés du développement » : J. HEINRICHS, « Gedanken über den Krieg », *Neue Bahnen*, n°21, 1870, p. 162.

²⁰⁹⁶ La rédaction (Louise Otto?) fait aussi publier deux appels que la Ligue Internationale pour la paix adresse aux belligérants : *Neue Bahnen*, n°20 et n°21, 1870, p. 156-157 et p. 165-166.

²⁰⁹⁷ Auguste SCHMIDT, « Zur Erkenntnis der Zeit », *Neue Bahnen*, n°20, 1870, p. 153-155; Anna LÖHN, « Briefe », *Neue Bahnen*, n°22, 1870.

²⁰⁹⁸ Marie CALM, correspondance de Kassel, « Briefe », *Neue Bahnen*, n°20, p. 156.

Allemands sont choisis par Dieu pour transmettre le message évangélique²⁰⁹⁹. Le texte le plus agressif est sans doute celui écrit par Henriette Goldschmidt en réponse au premier appel pacifiste lancé par la Ligue International pour la Paix²¹⁰⁰. Dans une lettre ouverte adressée à Marie Goegg, qui a signé cet appel au nom des femmes, elle explique que les femmes allemandes doivent abandonner leur traditionnelle tâche de conciliation afin de sauver l'honneur de leur peuple : « même la femme la plus tendre, surtout elle, comprend ce que signifie l'honneur : elle préférera supporter le plus grand malheur plutôt que le déshonneur. Et le peuple allemand aurait perdu l'honneur s'il n'avait pas relevé l'insolente provocation à la guerre »²¹⁰¹. Accusant la France d'avoir agressé un peuple paisible et son respectable souverain, elle refuse les arguments de la Ligue, pour qui la proclamation de la République doit faire cesser les hostilités. Henriette Goldschmidt reproche aux républicains français de ne pas avoir de reconnaissance pour l'armée qui les a délivrés et de ne pas proposer d'eux-mêmes la paix, en acceptant d'avance les conditions du vainqueur. Enfin, elle critique avec virulence les positions pacifistes et internationalistes : « Malheur à celui qui a rêvé de solidarité, ou même de fraternisation entre les peuples. Les événements récents lui ont fait reconnaître l'inanité de ces rêves. (...) Les représentants de la Ligue de la Paix n'ont pas le droit de rester neutres, ils doivent être justes. Leur tâche ne peut pas être la paix à tout prix – même au prix de l'honneur – leur devise devrait être : armement général contre les briseurs de paix afin de maintenir la paix »²¹⁰².

Tous ces textes sont – plus ou moins explicitement – écrits au nom de la « Femme Allemande », dont l'identité de genre est plus que jamais confondue avec l'identité nationale. Les caractéristiques traditionnelles de la féminité – l'amour, la douceur, la conciliation – disparaissent derrière cette seule mission : sauvegarder, par tous les moyens permis aux femmes, l'honneur national que les hommes sont chargés de défendre les armes à la main. En insistant de la sorte sur leur appartenance à la nation, en montrant qu'elle prime sur toute autre appartenance et balaie notamment toute éventuelle solidarité féminine internationale, les Allemandes tentent de profiter de la situation pour se faire reconnaître un nouveau rôle public. Comme nous l'avons déjà vu plus haut, c'est dans ce contexte que l'une des rédactrices,

²⁰⁹⁹ Des passages de cette conférence sont reproduits dans une correspondance de Heldburg (bei Koburg), *Neue Bahnen*, n°23, p. 182.

²¹⁰⁰ Henriette GOLDSCHMIDT, « Offener Brief an Frau Marie Goegg in Genf », *Neue Bahnen*, n°20, 1870, p. 157-159 (Cette lettre est également publiée dans *Der Frauen-Anwalt*, n°7, octobre 1870, p. 229).

²¹⁰¹ *Idem*, p. 157.

²¹⁰² *Idem*, p. 158-159.

Minna K., publie un long article réclamant assez ouvertement l'égalité politique, même si elle place finalement cette revendication dans un futur encore flou et la conditionne au respect des qualités de « la femme allemande ». Dans les semaines qui suivent, une lectrice ose quant à elle parler d'émancipation – en expliquant bien sûr qu'il ne faut rien entendre d'inconvenant dans ce terme²¹⁰³. Enfin, sur un ton modéré mais ferme, Auguste Schmidt déclare s'être ralliée aux certitudes de Louise Otto, qui depuis toujours envisage une participation plus directe des femmes aux affaires publiques²¹⁰⁴. Même si les femmes, selon elle, sont peu enclines à se passionner pour les journaux politiques et les divisions partisans, elles doivent s'efforcer de comprendre leur époque et de modifier leur rôle social en conséquence : « avec un profond sérieux, avec l'esprit pensif, nous devons examiner notre époque et la tâche qui y incombe aux femmes et (...) travailler à l'œuvre qui doit fonder la paix nouvelle et éternelle dans le foyer comme dans l'Etat »²¹⁰⁵. Par ces mots, elle indique donc de quelle manière elle et ses compagnes continuent de tracer de « nouvelles voies » pour leurs compatriotes, afin de les entraîner vers un avenir meilleur. L'assurance nouvelle des rédactrices, et l'optimisme dont elles font preuve, témoignent de l'atmosphère particulière qui règne alors en Allemagne : pendant les premiers mois qui suivent la victoire, tout paraît de nouveau possible, dans le sillage de l'unification nationale. Chacun et chacune espère le triomphe de ses idées, l'avènement d'une société nouvelle, enfin conforme aux exigences du Progrès.

III.3.2. Des Françaises démobilisées ?

La réaction au conflit est bien différente dans *Le Droit des Femmes*. Tout d'abord, le traitement de l'actualité donne lieu à des commentaires très critiques envers le gouvernement. Juste avant d'apprendre la déclaration de guerre, Léon Richer accuse le régime impérial de chercher n'importe quel prétexte pour humilier le roi Guillaume, afin de relever le prestige compromis du césarisme²¹⁰⁶. Il cherche à détourner ses lecteurs et lectrices de toute tentation patriotique : « La guerre peut être encore dans les mœurs des rois, elle n'est plus dans celle des peuples. (...) Aurait-on raison parce qu'on aura beaucoup tué ? Est-ce que l'honneur de tout un peuple peut être lié au sort d'une bataille ? (...) Le patriotisme ne consiste pas à placer la grandeur du souverain au-dessus de la patrie elle-même »²¹⁰⁷. Enfin, donnant en exemple

²¹⁰³ Louise St., lettre de Gotha, « Briefe », *Neue Bahnen*, n°21, 1870, p. 167.

²¹⁰⁴ Auguste SCHMIDT, « Zur Erkenntnis der Zeit », *Neue Bahnen*, n°20, 1870, p. 153-155.

²¹⁰⁵ *Idem*, p. 55.

²¹⁰⁶ Léon RICHER, « Bulletin politique », *Le Droit des Femmes*, n°64, 17 juillet 1870.

²¹⁰⁷ *Ibidem*.

les travailleurs qui se prononcent contre la guerre, il appelle les femmes à protester. Il fait ici allusion – mais sans le nommer – au manifeste des internationaux parisiens, publié le 12 juillet par exemple dans *Le Réveil* et *La Cloche*. Or, il passe sous silence les quatorze signatures féminines qui figurent, mêlées à celles des hommes, au bas de ce texte²¹⁰⁸. Peut-être n'a-t-il pas pris la peine de chercher la présence de femmes dans une organisation si majoritairement masculine. Peut-être refuse-t-il d'entrer dans les détails pour ne pas faire trop de publicité à l'AIT, dont il ne partage pas les convictions. Peut-être aussi considère-t-il que ces travailleuses politisées ne sont pas représentatives des femmes auxquelles il s'adresse. D'après les termes de son appel, il semble souhaiter une « vraie » réaction de femmes, estimant apparemment qu'elles ne doivent pas s'exprimer parmi les hommes et pour les mêmes raisons qu'eux, mais plutôt en tant qu'épouses et mères : « A côté de la protestation des ouvriers, il faut la protestation des femmes »²¹⁰⁹.

Son appel est cependant déjà caduc à l'heure où il paraît, le conflit ayant déjà commencé. On aurait pu toutefois attendre des déclarations de principe dénonçant la guerre de la part des rédactrices mêmes, qu'elles parlent « en tant que femmes » ou bien en tant que démocrates. Or, durant les quatre numéros suivants – les quatre derniers numéros d'existence du journal – elles restent complètement silencieuses sur la situation. Léon Richer conservant le monopole de la rubrique politique, il est le seul à présenter et commenter des informations sur le déroulement du conflit, qui prennent de plus en plus de place. Il publie aussi les textes de la Ligue Internationale pour la Paix, mais, par ailleurs, le journal continue de traiter de nombreux thèmes sans rapport avec l'actualité. Il est question de l'assemblée générale de la Société propriétaire du journal, de la fondation de l'Association pour le Droit des Femmes, et quelques collaboratrices poursuivent leurs réflexions sur leurs thèmes de prédilection : Nelly Lieutier continue ses études de mœurs, Julie Daubié parle de la mortalité des nouveaux-nés, Maria Deraismes dispute avec Eugène de Pompery sur la morale et le divorce... Les contributions sont cependant nettement moins nombreuses que d'ordinaire ; c'est essentiellement Léon Richer – sous son nom et sous les signatures de Georges Bath et Jeanne Mercoeur – qui rédige le journal. On peut émettre l'hypothèse que les rédactrices ont en fait déjà quitté Paris, en ce début d'été²¹¹⁰, et que leurs articles ont été rédigés et confiés au journal avant l'entrée en guerre. Peut-être sont-elles par la suite trop occupées par les conséquences

²¹⁰⁸ Voir Oscar TESTUT, *Association Internationale...*, ouv. cité, p. 315-323.

²¹⁰⁹ LÉON RICHER, « Bulletin politique », *Le Droit des Femmes*, n°64, 17 juillet 1870.

²¹¹⁰ La lettre de Maria Deraismes adressée à M. de Pompery le 28 juillet 1870 est ainsi envoyée de Pontoise, où elle a une résidence.

du conflit, ou trop engagées dans des actions concrètes²¹¹¹, pour envoyer au rédacteur des textes plus actuels. Il est cependant étonnant que Deraismes trouve le temps de polémiquer avec Pompery et non de s'exprimer sur la guerre. Peut-être les rédactrices ont-elles aussi adressé des articles jugés trop radicaux en cette période où la censure se renforce²¹¹². Aucune source ne nous permet d'expliquer ce silence.

Le seul écho d'une quelconque réaction féminine nous parvient donc à travers le filtre de Léon Richer, qui laisse alors libre cours à ses positions les plus conservatrices en terme de normes genrées. Après son appel aux femmes évoqué ci-dessus, il exhorte les lectrices à s'engager dans les secours aux blessés. Il reproduit ainsi une lettre adressée par une certaine Maria Vilbort au rédacteur du *Siècle*, annonçant que les femmes « doivent aux blessés, sans distinction de nationalités, leurs soins et leur dévouement », et qu'elles peuvent offrir leur concours à la Société internationale de secours aux blessés²¹¹³. Richer renchérit en faisant l'éloge des Sœurs de charité, et en incitant les Françaises à devenir « la providence du soldat » :

« Debout donc, femmes ! Debout, volontaires de la charité !! (...) Le moment est venu, mesdames, de prouver que vous ne désertez aucune charge publique – si lourde qu'elle soit. Vous revendiquez des droits, vous avez raison. Sachez du moins les conquérir. Tout droit légitime naît d'un devoir accompli. »²¹¹⁴

Contrairement à *Neue Bahnen*, où ce sont les femmes elles-mêmes qui tentent de profiter des circonstances pour prouver qu'elles méritent une nouvelle reconnaissance, c'est ici un homme qui fait la leçon aux femmes, leur expliquant qu'elles doivent d'abord remplir les fonctions attribuées à leur sexe avant de prétendre en réclamer d'autres. Ce texte de Léon Richer rappelle certains de ceux qu'il publiait au tout début du journal, où il n'osait évoquer le mot droit sans parler de devoir. De nouveau, il semble vouloir donner des gages de respectabilité, peut-être dans la perspective d'un changement de régime prochain : il s'agirait alors pour lui d'affirmer que les républicains sont soucieux de préserver un ordre social où

²¹¹¹ On sait par exemple qu'Angélique Arnaud a participé – avec André Léo, Marie Ferrand, Irène Bardillon, Joséphine Roussel – à la fondation d'une société de femmes pour le secours aux victimes de la guerre (voir *Le Siècle*, n° du 27 août 1870). Les dames membres de cette société reçoivent les dons et les demandes tous les jours, à leur siège, qui se trouve à proximité de l'adresse du *Droit des Femmes*, rue Paradis-Poissonnière.

²¹¹² Lorsque Léon Richer publie le discours prononcé par Maria Goegg au Congrès extraordinaire de la Ligue Internationale à Bâle le 24 juillet 1870, il précise qu'il n'a pu le reproduire dans son intégralité car, dit-il, « nous ne sommes pas en Suisse » (*Le Droit des Femmes*, n°67, 7 août 1870). Par ailleurs, il annonce la suspension de journaux de l'opposition : *le Réveil*, *le Rappel*, *la Cloche* (*Le Droit des Femmes*, n°68, 11 août 1870).

²¹¹³ Lettre de Maria VILBORT, datée du 17 juillet, publiée dans *Le Droit des Femmes*, n°65, 24 juillet 1870.

²¹¹⁴ Léon RICHER, « Les volontaires de la charité », *Le Droit des Femmes*, n°65, 24 juillet 1870.

chaque sexe demeure à sa place, afin de rallier le plus grand nombre à sa cause. Il est possible que ce soit ce changement de ton du rédacteur en chef, devenu presque seul maître à bord, qui ait détourné ses collaboratrices du journal. Dans le numéro suivant, Léon Richer recourt de nouveau aux stéréotypes genrés, confirmant au passage qu'il n'a nullement été converti par les propos de Maria Deraismes sur « la femme fictive »... Se félicitant de l'afflux de dames volontaires, il s'exclame en effet : « Voilà le grand rôle de la femme : le dévouement au malheur ; rôle supérieur à celui de l'homme quand on le considère à son point de vue exact, car par ce rôle modeste, elle répare ce qu'il détruit, elle calme, elle console, quand il sème la guerre et la haine ; elle civilise quand il agit en barbare, en un mot, elle réussit à produire le bien quand il fait le mal »²¹¹⁵. Dans le même numéro, il annonce des correspondances de Mme Esther Sezzi, qui s'apprête à partir pour les ambulances. Elle n'aura cependant pas le temps de commencer sa collaboration, le journal cessant de paraître deux semaines plus tard.

La comparaison entre *Neue Bahnen* et *Le Droit des Femmes* révèle quelques différences intéressantes, notamment en ce qui concerne la conception du politique. Alors que le journal allemand est celui qui insiste plus sur le respect des catégories de genre, c'est aussi lui qui évoque le plus fréquemment la question des droits civiques – même si c'est de manière indirecte et avec une grande prudence. Cette constatation permet d'aborder de façon plus nuancée le poids des contraintes qui pèsent sur les rédactrices allemandes : si elles ont fortement intériorisé les valeurs qui façonnent la Femme Allemande, et estiment devoir s'y tenir pour pouvoir se faire entendre, elles bénéficient peut-être d'une liberté d'expression plus grande que les rédactrices françaises, qui demeurent sous la tutelle d'un homme, Léon Richer, lequel trouve « prématuré » de soulever la question du droit de vote. De plus, les Allemandes se sentent probablement d'autant plus libres de parler de l'égalité civique qu'elles réitèrent sans cesse leur allégeance aux normes du « féminin ». Elles ne se placent pas dans une logique universaliste mais dans une conception paritaire d'« égalité dans la différence », qu'elles présentent comme indissociable de « l'essence » germanique ; ceci leur permet de minimiser leurs transgressions et d'avancer dans l'espace public sans trop scandaliser leurs contemporains. Défendant plutôt l'héritage universaliste de la Révolution, selon une vision centrée sur l'individu et les droits de tout être humain, les Françaises ont peut-être plus de difficulté à assumer totalement les conséquences de ces positions, étant donné qu'elles

²¹¹⁵ Entrefilet de la rédaction, *Le Droit des Femmes*, n°66, 31 juillet 1870.

doivent compter avec leur rédacteur en chef, partisan de « l'égalité dans la dissemblance ». Malgré tout, *Le Droit des Femmes* entretient explicitement l'idée d'une future citoyenneté des femmes et justifie sa propre existence par la nécessité de former politiquement la moitié de la population tenue à l'écart des débats publics. Rédacteurs et rédactrices tentent donc de susciter chez les lectrices une conscience politique similaire à celle des lecteurs-électeurs, en leur proposant une grille d'analyse très partisane, qui doit les amener à adhérer à la cause démocrate. Au contraire, *Neue Bahnen* formule l'idée d'un engagement politique féminin clairement différent de celui des hommes : à ceux-ci la politique et ses rivalités pour la conquête du pouvoir, aux femmes le politique et ses considérations générales dans l'intérêt commun. C'est ainsi que les rédactrices allemandes tentent de légitimer l'intégration des femmes à la nation allemande en construction, en préservant la spécificité à la fois « féminine » et « nationale » de la Femme allemande.

La comparaison entre ces deux journaux de la fin des années 1860 et les deux « dernières tribunes » des femmes de 1848 est également intéressante, indiquant la permanence de certains héritages et l'ampleur de certaines évolutions. *Neue Bahnen* et *Le Droit des Femmes* sont conçus comme des entreprises beaucoup plus collectives que *Die Frauen-Zeitung* et *L'Almanach des Femmes*, ce qui traduit bien l'évolution générale que l'on peut observer durant la période. *Die Frauen-Zeitung* et *L'Almanach des Femmes* dépendaient très fortement de leur rédactrice en chef et de sa capacité de résistance à la répression post-révolutionnaire, alors que plusieurs personnes assument conjointement la responsabilité de *Neue Bahnen* et du *Droit des Femmes*. Ces deux derniers journaux sont ainsi représentatifs non seulement de la plus grande liberté de parole conquise au cours des années 1860, mais aussi du développement des mobilisations collectives et du renouveau associatif que l'on observe dans ces mêmes années.

Les articles publiés dans le journal français permettent par ailleurs de mesurer l'importance de l'héritage saint-simonien près de quarante années après l'apogée de la Famille réunie autour du Père Enfantin. Ceci est dû non seulement à la présence de nombreux anciens saint-simoniens parmi les élites sociales du Second Empire, mais aussi à la fascination encore ressentie par certains jeunes démocrates, tels que Léon Richer, pour les idées émises par « l'Ecole » saint-simonienne, preuve de la force que détenait cette « utopie ». La référence au saint-simonisme demeure tout particulièrement importante dès qu'il est question de transformer la condition faite aux femmes. Ceci s'explique en partie par la présence d'anciennes saint-simoniennes parmi les rangs des collaboratrices occasionnelles ou

régulières du *Droit des Femmes*, mais on constate aussi, de façon plus générale, que l'ensemble de la société a gardé en mémoire le scandale suscité autour de 1830 par les saint-simoniens qui prétendaient libérer la puissance régénératrice du « féminin » en accordant aux femmes des libertés alors jugées inadmissibles. Il est donc devenu nécessaire d'adapter cette référence plus ou moins connue de tous, de la rendre présentable en en édulcorant les aspects les plus choquants pour les esprits contemporains. Cette adaptation correspond aussi à un processus de sécularisation qui touche l'ensemble de la société, et qui est bien perceptible dans les propos concernant le rôle des femmes : alors que *L'Almanach des Femmes* était imprégné d'un mysticisme très répandu en 1848, qui consistait notamment à valoriser Eve face à Marie, et à présenter la Femme comme le Messie des temps modernes – suivant en cela certains enseignements de « l'Eglise » saint-simonienne –, les collaboratrices du *Droit des Femmes* ont totalement renoncé à ce type de légitimation, privilégiant au contraire une argumentation rationnelle et pragmatique. Sans doute ont-elles bien perçu les limites d'une religiosité qui renforce l'enfermement des femmes dans la catégorie du « féminin ». Par ailleurs, face au poids pris par le culte marial depuis les années 1850, il ne paraît plus guère envisageable de subvertir les dogmes religieux en se plaçant sur leur terrain : si la Femme est officiellement chargée par l'Eglise du salut humain, c'est à la condition de racheter sa faute originelle par l'humilité, la chasteté et l'abnégation, sur le modèle de Marie. Enfin les collaboratrices du *Droit des Femmes* tiennent aussi à démentir l'un des leitmotivs favoris des milieux démocrates et républicains, selon lequel les femmes seraient entièrement sous l'influence de la religion et de l'Eglise. Elles manifestent donc autant que possible leur attachement à la laïcité.

On observe dans *Neue Bahnen* un même renoncement au mysticisme : si la référence à la catégorie du « féminin » reste tout autant, voire davantage présente que dans *Die Frauen-Zeitung*, elle est désormais dépouillée de toute dimension religieuse. En revanche, la définition nationale du « féminin » est plus significative que jamais : être « féminine », c'est être digne des valeurs, des traditions, des vertus germaniques. La rivalité franco-allemande, déjà bien réelle dans *Die Frauen-Zeitung*, devient dans *Neue Bahnen* d'autant plus perceptible que les tensions se précisent entre la Prusse et la France, et culmine avec la guerre de 1870. Globalement, la comparaison entre les deux journaux allemands montre une accentuation des tendances déjà visibles dans *Die Frauen-Zeitung* : attachement aux catégories genrées, respect de l'institution familiale, rejet déclaré de l'émancipation, volonté d'assouplir les contraintes liées au « féminin » en exaltant la participation des femmes à la nation, légitimation de

l'intervention publique des femmes en insistant sur l'idée de privatisation du politique. Les rédactrices de *Neue Bahnen* manifestent leur fidélité à la cause démocrate comme celles du *Frauen-Zeitung*, émettant aussi des critiques similaires sur l'incapacité des hommes démocrates à appliquer leurs principes sans distinction de sexe. Même si *Neue Bahnen* est assez attentif aux activités des associations de travailleurs, le journal est cependant beaucoup moins tourné vers les ouvrières que l'était *Die Frauen-Zeitung*. On observe à ce sujet la même évolution qu'en France : à la fin des années 1860, il semble qu'il n'y ait plus d'ouvrières ou d'anciennes ouvrières parmi les rédactrices des journaux, et ces dernières cherchent leur principal soutien auprès des démocrates « bourgeois », qui apparaissent désormais comme les plus aptes à représenter le Progrès. La révolution, portée par les prolétaires et les « femmes libres », n'est définitivement plus envisagée.

Conclusion de la troisième partie

L'évolution des modes d'intervention publique des femmes dans les années 1860 montre l'ampleur du retour général à l'engagement collectif que l'on observe en France comme en Allemagne. On mesure notamment la montée en puissance des associations, qui apparaissent désormais comme le seul levier de transformations sociales et politiques, pour tous les milieux. Un certain nombre de femmes réussissent ainsi à briser l'isolement caractéristique de la « condition féminine », qui avait été particulièrement renforcé par la réaction des années 1850. De nouvelles possibilités s'offrent aux femmes qui osent s'en saisir – citons notamment les conférences, discours et autres allocutions – même si elles ont toujours à vaincre de fortes résistances, chez l'un et l'autre sexe et dans tous les milieux. A travers ce phénomène, on saisit la relative « libéralisation » de la période. Non seulement la censure s'allège quelque peu, la liberté d'expression croît de nouveau, mais il apparaît aussi dans les sociétés allemande et française une profonde soif de débats, au sujet de l'avenir à construire. De nouvelles formes de « solidarité féminine » apparaissent dans le cadre des associations, témoignant d'une « solidarité de genre » accrue : les femmes se regroupent avant tout au nom d'une commune oppression, et agissent de concert pour mieux pouvoir transformer leur statut. Pour autant, il leur est souvent difficile de se débarrasser de la tutelle masculine : de nombreux hommes aspirant à jouer un rôle public s'emparent de la fameuse « question des femmes » qui anime une partie des débats contemporains.

Cette « question des femmes » pose le problème de la place et de la fonction à accorder aux femmes dans une société moderne, qui veut repenser de façon pragmatique la participation de l'ensemble de ses membres au Progrès : chacun et chacune doit apporter une utile contribution, dans une perspective globalement libérale, qui peut remettre en question certaines traditions, certains dogmes. Les femmes qui cherchent à assumer publiquement un engagement politique tentent de profiter de cet intérêt pour leur sort afin de se présenter comme « ouvrières de l'avenir ». En intervenant dans les débats d'actualité, qu'ils aient trait au travail, à la place de la religion, au devenir de la nation, elles veulent montrer leur capacité à construire la société future et témoigner de leur intégration en tant que « citoyenne », pour reprendre un terme que nombre d'entre elles emploient. Toutefois leurs efforts semblent vains : l'indifférence ou l'hostilité de la majeure partie de leurs contemporains leur signifient bien que cette intégration citoyenne reste largement illusoire, dans la mesure où l'assujettissement des femmes au « féminin » conserve toute sa force, les écartant de la Cité.

Comme nous l'avons relevé déjà dans les parties précédentes, la principale différence entre la France et l'Allemagne réside dans le fait que les deux pays ne se trouvent pas à la même étape de la construction nationale. On peut remarquer bien cette différence à l'échelle des deux journaux étudiés dans le chapitre III, lesquels montrent bien toute la difficulté qu'ont les Allemandes à concilier leur besoin de reconnaissance politique et sociale – qui passe par l'intégration à la future nation – et leur désir de faire évoluer les normes genrées afin de conquérir plus de liberté, voire l'égalité. En effet, la construction des identités nationales implique toujours un retour – largement imaginaire – à la « tradition », à des valeurs prétendument héritées des ancêtres. Les femmes étant perçues comme les gardiennes primordiales de ces traditions – conformément aux valeurs de transmission et de conservatisme attachées au « féminin » – il leur incombe un rôle tout à fait particulier lors des périodes de fondation ou de refondation nationale : elles doivent se montrer dignes de la Nation en respectant scrupuleusement ce qui est censé faire l'« essence » du peuple concerné. Ce processus s'observe en Allemagne comme ailleurs : en témoignent les nombreux propos tenus dans *Neue Bahnen* sur la mission spécifique de la Femme Allemande. C'est ainsi que les Allemandes peuvent plus difficilement que les Françaises s'auto-représenter comme des vecteurs de la modernité, dans la mesure où elles doivent incarner une pseudo tradition germanique si elles veulent légitimer leur participation à la future nation. Pour contrebalancer cette contrainte, elles réinterprètent autant que possible à leur avantage les normes de la « féminité germanique », et insistent d'autre part sur le lien existant entre démocratie et

Progrès, en se présentant elles-mêmes comme des démocrates. Cet attachement à la démocratie passe toutefois au second plan lorsque la guerre contre la France éclate, et ce malgré de nombreuses prises de position pacifiques ultérieures. A de rares exceptions près, les Allemandes qui s'expriment publiquement acceptent la guerre et se livrent le plus souvent à de virulentes déclarations patriotiques et nationalistes. Elles entendent ainsi affirmer de façon indiscutable leur appartenance à la communauté nationale et, dans certains cas, tentent de profiter de l'occasion pour avancer quelques revendications spécifiques.

La guerre souligne donc quelles sont les priorités stratégiques de ces femmes et met fin aux solidarités internationales esquissées dans les années précédentes dans le cadre de l'Association Internationale des Femmes. Côté français, si le nationalisme ne joue pas le même rôle qu'en Allemagne, la guerre balaie toutefois toutes les réalisations auxquelles étaient parvenues les femmes engagées dans l'espace public.

Conclusion

L'ensemble de ce travail a permis de vérifier l'hypothèse de départ, selon laquelle les femmes qui s'engagent publiquement en France et en Allemagne entre 1848 et 1870 ressentent avant tout le désir d'être « de leur temps » et, par leur intervention, mettent l'accent sur les principaux sujets de préoccupation de leurs contemporains, représentatifs des enjeux de la période. Elles manifestent haut et fort leur volonté d'être reconnues comme « filles de leur siècle », ce qui est loin d'aller de soi. Elles recherchent pour cela un équilibre forcément fragile et périlleux entre, d'une part, la nécessité de s'adapter à un ordre social fondé sur une idéologie genrée et, d'autre part, la nécessité de rompre avec la conception de « l'éternel féminin » selon cette même idéologie, qui fait de la Femme une figure de la permanence et de la répétition, à la fois indispensable gardienne des traditions et redoutable conservatrice opposée à la marche du Progrès. Leur existence sociale suppose le respect des contraintes genrées qui les assujettissent à l'identité « féminine », au rôle prédéfini d'épouse et de mère, tandis que leur existence personnelle implique au contraire une transformation des rapports de pouvoir entre hommes et femmes, afin de pouvoir accéder à la liberté et à l'égalité. De cette situation résultent de nombreux paradoxes qu'il est nécessaire de prendre en considération afin de comprendre la forme et le fond de leurs propos, ainsi que leur intérêt pour saisir rétrospectivement certains enjeux du temps.

L'aspiration de ces femmes à la liberté individuelle et à l'égalité des droits s'exprime de manières diverses, non sans contradictions et hésitations, mais traduit une approche politique de la « modernité » : être « moderne », c'est, pour elles, montrer la capacité d'agir de façon libre et autonome dans le sens du Progrès, pour le bien commun. Cette approche, dont les modalités évoluent entre 1848 et 1870, est assez semblable chez les Allemandes et les

Françaises qui interviennent dans l'espace public en se disant héritières des Lumières et des principes de 1789. Elles partagent la même défiance à l'égard de la politique traditionnelle et la même volonté de redéfinir la politique autour du religieux et du social, afin de parvenir à la « vraie » démocratie. Elles présentent d'ailleurs souvent cette posture comme l'apanage des femmes, que leur statut et/ou leur vocation « naturelle » de pacificatrices et d'éducatrices conduirait à se placer au-dessus de la mêlée politicienne. Cet exemple de légitimation est typique des stratégies mises en oeuvre aussi bien par les Allemandes que par les Françaises, mêlant les notions de différence, de complémentarité et d'égalité, pour tenter de se faire entendre de leurs contemporains. Les divergences qui se manifestent entre les unes et les autres – concernant notamment la conception du privé et du public, la définition de l'émancipation et de l'égalité, la représentation du « féminin » – proviennent des enjeux du lieu et du moment, et non de particularités culturelles qui seraient liées aux « mentalités ». Le comparatisme permet donc de corroborer l'hypothèse préalable concernant les motivations de l'engagement politique des femmes. Cette approche aide aussi à déconstruire les modèles « féminins » présentés comme « universels » autant que ceux présentés comme « nationaux », et à mieux distinguer dans les discours ce qui relève des représentations dominantes, des stratégies de circonstances, des convictions individuelles.

J'ai tenté ainsi d'éclairer ce qui se joue avec les femmes et autour d'elles dans le domaine du politique, durant les années 1848-1870 qui représentent une étape importante dans la formation des sociétés modernes et dans l'apprentissage de la démocratie, en Allemagne aussi bien qu'en France. L'intervention publique des femmes, en lien étroit avec ce qui préoccupe l'ensemble de la société et ce que celle-ci est en mesure d'entendre, souligne les principales tendances intellectuelles et politiques de ces années-là, entre héritages, permanences et transformations. Si les révolutions de 1848/1849 ne métamorphosent pas les conditions d'existence, de profonds bouleversements ont cependant lieu dans les deux décennies qui suivent, dus notamment aux mutations de l'économie, à la consolidation de la bourgeoisie, à la diffusion des idées libérales, à l'organisation des travailleurs. A travers la façon dont les femmes politiquement engagées discutent ces bouleversements, à travers les réactions que leurs propos suscitent, on mesure toute l'ambivalence d'une période, partagée entre l'attraction pour le changement et la crainte de celui-ci. Imprégnés de la philosophie du Progrès, les contemporains sont bien décidés à se montrer modernes, tout en souhaitant, le plus souvent, ne retenir de la modernité que ce qui ne remet pas en cause le fonctionnement traditionnel de la société. C'est particulièrement le cas des élites bourgeoises et des

travailleurs, qui rivalisent en prétendant être la classe qui incarne le Progrès et qui guidera les autres sur cette voie. Si tous revendiquent les idées qui ont mis fin à l'Ancien Régime, aucun n'est prêt à en assumer réellement toutes les conséquences, comme le révèle leur refus d'en faire bénéficier les femmes. L'un des enjeux majeurs de la période, aussi bien en Allemagne qu'en France, pourrait donc se résumer ainsi : comment accompagner les inévitables et nécessaires changements afin que rien de fondamental ne change, comment changer sans que rien ne change ?

Il s'agit de concilier l'inconciliable, d'arborer le droit universel à la liberté sans garantir la liberté individuelle de chacun et chacune, de proclamer l'égalité sans remettre en cause la nécessité de la hiérarchie et l'existence même des rapports de pouvoir. Dans ces conditions, le projet de refondation sociale qui obsède les contemporains de tous bords s'annonce par avance voué à l'échec. Bien que l'opinion commune qualifie de progrès la plupart des transformations en cours, bien que l'évolution libérale du Second Empire comme la fondation nationale allemande soient présentées comme des étapes décisives de la réalisation du Progrès, quelques voix marginales, décalées, en particulier celles des femmes engagées proposent une autre version de l'Histoire, en dénonçant l'immobilisme fondamental des sociétés. On le constate notamment avec la persistance d'un phénomène révélateur, dont j'ai montré ici diverses manifestations : l'incapacité des femmes à peser sur la signification attribuée aux événements dans le cadre de l'idée de Progrès. Qu'elles multiplient les gages de conformité aux valeurs dominantes ou bien qu'elles contestent ouvertement les normes morales et les pratiques politiques en usage, les femmes échouent à faire admettre l'impossibilité d'un Progrès pensé sans elles. Une telle situation provient du refus quasi unanime de les reconnaître comme des individus, et ce afin de préserver les mécanismes d'un ordre social fondé sur la hiérarchie et la complémentarité de catégories préconçues. Dans cette logique, seuls les hommes sont considérés comme aptes à une existence individuelle, à une activité politique et à un devenir historique. Ainsi sont révélées d'emblée les limites des divers projets « démocratiques » proposés aussi bien en 1848 qu'à l'aube des années 1870.

Héritages et évolutions

L'étude des femmes publiquement engagées entre 1848 et 1870 permet de mesurer à quel point certaines expériences des années 1830-1840 ont laissé une empreinte profonde dans les mémoires collectives. Il est donc important de les prendre en compte afin de comprendre les évolutions culturelles et sociales de la période. C'est principalement le cas du

le saint-simonisme et, dans une moindre mesure, des mouvements de dissidence religieuse en Allemagne. L'impact du saint-simonisme apparaît de plusieurs manières en France. Même s'il est reformulé, et d'une certaine manière édulcoré, en fonction des contraintes propres à chaque époque, l'idéal d'émancipation porté par la théorie saint-simonienne demeure très vivace chez quelques femmes qui ont soit fréquenté elles-mêmes la Famille au début des années 1830, soit connu de près d'anciens saint-simoniens. C'est le cas notamment des femmes dont l'engagement est le plus constant et souvent le plus radical, telles que Pauline Roland, Jeanne Deroin, Angélique Arnaud, Jenny d'Héricourt, Eugénie Niboyet et André Léo ; leur parole est certes très minoritaire et isolée, mais permet de saisir avec une acuité particulière les enjeux auxquelles elles tentent de répondre. Consciente des limites, voire des pièges, du saint-simonisme à l'égard des femmes, elles abandonnent la notion de liberté amoureuse qui a jeté l'opprobre sur la Famille et prennent globalement leurs distances avec la religiosité initiale du mouvement. Elles cherchent en revanche à concilier la vision émancipatrice du saint-simonisme avec les principes républicains de la Révolution, qui ont été réactivés en 1848. Chacune à leur manière, elles s'efforcent ainsi d'indiquer à leurs contemporains une voie permettant une refondation sociale et politique où la liberté individuelle et collective serait effective, y compris pour les femmes. Par ailleurs, le saint-simonisme continue de jouer un rôle à travers des réseaux de solidarité issus des années 1829-1832 et qui perdurent au moins jusque dans les années 1860, transmettant une mémoire du mouvement auprès de la génération suivante. Majoritairement masculins, ces réseaux soutiennent également – dans une certaine mesure – quelques-unes des femmes étudiées ici, en les aidant notamment à trouver des lieux et des moyens pour s'exprimer publiquement. Enfin, l'impact le plus large et sans doute le plus profond du saint-simonisme touche les représentations collectives, et ce aussi bien en Allemagne qu'en France. Pour le plus grand nombre, le saint-simonisme s'incarne dans la figure de la « femme libre » et est donc synonyme de licence sexuelle. La « femme libre » est en effet synonyme de ce que les contemporains nomment une « femme publique », ce qui reflète leur incapacité à penser la liberté des femmes autrement que dans le domaine des mœurs. Il est donc indispensable aux femmes engagées de bien définir la liberté à laquelle elles aspirent, afin de se prémunir contre toute calomnie liée au souvenir – déformé – du saint-simonisme. De plus, en Allemagne, le saint-simonisme est considéré comme une extravagance typiquement française, ce qui donne aux Allemandes une raison supplémentaire de s'en démarquer : indirectement, l'héritage laissé par cette expérience des années 1830 contribue donc, dans les décennies qui suivent, à la construction de l'idéal féminin allemand, censé être aux antipodes de l'immorale « femme

libre » française. Le principal héritage « subversif » dont se réclament certaines des Allemandes, en 1848 et ensuite, est celui des paroisses dissidentes des années 1840, réprimées au début des années 1850. Ce mouvement réformateur chrétien, lié à des projets libéraux et démocrates nationaux, a attiré de nombreuses femmes politisées, en proposant une redéfinition des normes genrées qui leur attribuait une nouvelle reconnaissance sociale. Il a donné à l'intervention publique des femmes une forme de légitimité sur laquelle plusieurs des Allemandes étudiées ici – notamment Louise Otto et Malwida von Meysenbug – se sont appuyées par la suite.

Ce rôle des mouvements religieux dans la formation intellectuelle et politique de nombreuses Allemandes engagées explique peut-être en partie qu'elles continuent, au cours des années 1860, de se référer au christianisme davantage que les Françaises. A quelques exceptions près, telles Rosalie Schönwasser ou Luise Büchner, l'impact de la libre-pensée est beaucoup plus faible dans leurs discours que dans celui des Françaises. Certaines de ces dernières s'autorisent même à se proclamer agnostiques rationalistes, comme Jenny d'Héricourt, voire athées, comme Paule Mink, montrant par là qu'elles partagent les mêmes convictions que celles des hommes démocrates et socialistes de leur temps. Si ce refus de la religion demeure toutefois assez rare pour les Françaises, il paraît encore plus difficile, voire impossible, pour les Allemandes, en raison notamment des contraintes que la construction nationale fait peser sur l'identité « féminine ». Néanmoins, la sécularisation générale de la société se reflète aussi bien en Allemagne qu'en France, même lorsque l'expression publique des femmes conserve des références religieuses. Dans les deux pays, la tonalité presque mystique qui imprégnait nombre des interventions féminines de 1848 a en effet disparu. S'il est encore fait allusion à Dieu, c'est de manière assez abstraite, et les femmes ne s'appuient plus sur une lecture subversive des Evangiles pour justifier leurs désirs de réforme. Le discours qui s'impose à partir des années 1850, en France comme en Allemagne, ne donne plus à la Femme la mission de régénérer le monde en révélant le véritable message christique : son rôle est désormais plutôt de propager la morale chrétienne pour pacifier les relations entre les classes sociales. Cette évolution – qui traduit une perte globale de radicalité dans les modes d'intervention des femmes engagées – est liée à une vision de la morale et du progrès qui se veut beaucoup plus « rationnelle » qu'auparavant. Il n'est plus question, comme en 1830 ou encore en 1848, d'une émancipation conjointe de la Femme et du Prolétaire, qui impliquait une conception quasi messianique de ces deux figures de parias : c'est dorénavant aux femmes de la bourgeoisie qu'il revient d'incarner le Progrès. La force

rédemptrice qui sauvera la société n'est plus guère celle de « l'éternel féminin », à laquelle pouvaient prétendre les femmes de tous milieux, mais un mélange entre morale chrétienne et idéologie libérale, dont les femmes bourgeoises seraient les porte-paroles privilégiées en tant qu'épouses, mères et dames patronnesses. Ainsi, alors que les « femmes de 1848 », dont certaines étaient issues du prolétariat, s'adressaient à tous et à toutes, les auteures engagées des années 1850-1860 – quasiment toutes issues des classes dominantes – demeurent pour la plupart dans l'entre-soi social. Si elles confient toujours une fonction rénovatrice à la Femme, l'expression a pris un sens restrictif : c'est avant tout des femmes privilégiées – du moins éduquées et cultivées – qu'il s'agit. A travers ce phénomène se lit le triomphe de la bourgeoisie qui se dit libérale et progressiste ; la majorité des femmes engagées lui donne des gages d'allégeance, non seulement par affinité sociale mais aussi pour tenter d'être reconnues parmi les agents du Progrès.

Des porte-paroles du progrès

Comme nous l'avons vu au cours de ce travail, les femmes qui s'engagent dans l'espace public ne portent pas des revendications spécifiques ni marginales, mais se joignent partout à des débats et à des luttes politiques qui paraissent déterminants pour l'avenir de la société dans laquelle elles vivent. Si les enjeux qui les mobilisent varient suivant le moment, le lieu et les personnes, il s'agit toujours pour elles de participer à l'avènement du Progrès, que celui-ci s'incarne dans l'Etat-nation, dans la République, dans une démocratie socialiste... Elles sont certes semblables à nombre de leurs contemporains lorsqu'elles répètent avec insistance qu'elles appartiennent à leur siècle, qu'elles veulent se montrer dignes de leur temps et servir leur époque. Leur originalité consiste d'une part à affirmer qu'il est tout autant possible et légitime pour elles que pour les hommes de contribuer au Progrès, d'autre part à aborder des sujets d'intérêt général avec un point de vue particulier. Elles partent en effet du constat de l'oppression ou de l'exclusion des femmes pour élaborer une critique des institutions sociales ou pointer les impasses de divers projets politiques.

Ces femmes engagées cherchent à profiter de l'élargissement de l'espace public qui se produit au cours du XIX^e siècle. Toutefois, leur échec révèle les limites de ce processus : même si l'accès à l'espace public est facilité, cela ne signifie pas que toutes les composantes de la société puisse y représenter elles-mêmes leurs propres intérêts. On le voit avec l'exemple de la presse : même si quelques femmes réussissent à s'y introduire, ce domaine demeure régi par des pratiques, des normes, et des lois qui leur rendent impossible toute réelle

prise d'influence sur l'opinion publique. Malgré tout, beaucoup de femmes engagées continuent de considérer la presse comme l'un des symboles de la modernité et du Progrès, et comme une voie privilégiée d'accès à la Cité pour tous ceux – y compris elles-mêmes – qui n'ont pas d'autres possibilités de jouer le rôle de citoyen auquel ils/elles aspirent. Qu'elles fondent leur propre journal ou écrivent dans celui des autres, ces femmes tentent de s'approprier le « journalisme » – dans le sens large que le terme possède encore à cette époque – comme une expression politique, une manifestation citoyenne. Cette fonction dévolue à la presse me semble corroborée par le décalage observé entre Françaises et Allemandes : si le journalisme est une activité très minoritaire pour les premières, il est encore moins pratiqué par les secondes. Louise Otto est la seule, outre-Rhin, à fonder un journal engagé, d'abord en 1849 puis en 1865 – en justifiant bien son entreprise par le fait qu'elle s'adresse en priorité aux femmes. On peut supposer que l'identité nationale, combinée à l'identité de genre, est là aussi en jeu dans ce domaine : intervenir dans la Cité par le moyen de la presse générale serait, pour une « véritable Allemande », aussi risqué et inapproprié que d'aborder la question de l'émancipation politique, dont j'ai montré qu'elle représentait un interdit particulier. Ceci tend à confirmer la signification de la presse d'opinion comme symbole de la sphère publique, du politique, de l'exercice de la citoyenneté.

Qu'elles choisissent la presse ou d'autres moyens, les Allemandes et les Françaises qui essaient de faire entendre une parole politique dans l'espace public demeurent perçues comme des intruses par les hommes, qui revendiquent le monopole de cette sphère. L'analyse genrée des discours contemporains révèle les rapports de pouvoir qui sont à l'œuvre : nous l'avons vu à travers divers exemples, de Proudhon à Léon Richer, de Jules Simon à Adolf Lette, des socialistes allemands de l'ADAV ou du Parti Social-démocrate aux socialistes de réunions publiques parisiennes, la quasi-totalité des hommes qui se disent « progressistes » refusent la légitimité de la présence des femmes dans l'espace public à égalité avec eux-mêmes. Qu'ils expriment leurs blocages avec brutalité ou avec subtilité, franchement ou avec des contradictions et des détours, tous s'avèrent incapables de concevoir l'autonomie des femmes comme étant une condition *sine qua non* du Progrès. Ces représentants des idées « progressistes », qui déplorent sans cesse l'influence rétrograde des femmes, sont donc en pleine contradiction afin de préserver la domination masculine. Certains sont cependant prêts à quelques concessions pour laisser des femmes s'exprimer publiquement, à la condition que cela se fasse sous leur contrôle, dans leur intérêt. C'est ainsi que la « question des femmes » est largement instrumentalisée.

Devenue un important sujet dans les années 1860, en Allemagne comme en France, cette question est présentée comme un pivot dont dépend la préservation de l'ordre social puisque la Femme est perçue comme le pilier de la famille, celle-ci étant elle-même perçue comme le pilier de la société. Il apparaît donc nécessaire à nombre de penseurs contemporains de mobiliser l'influence supposée des femmes dans la sphère privée, pour l'étendre à la sphère publique. Par ailleurs, les femmes ne doivent pas rester à l'écart des projets de refondation sociale : elles pourraient en effet perturber l'harmonie générale tant souhaitée, et se révéler être des « ennemies de l'intérieur » en freinant le Progrès, en soutenant les visées rétrogrades du clergé, en trahissant la nation. C'est ainsi que les « progressistes » contemporains entendent intégrer les femmes selon l'idéal qu'ils se font de la Femme, en complémentarité avec le type masculin qu'ils entendent promouvoir. Cette complémentarité est pensée en termes hiérarchiques, afin de préserver une domination patriarcale présentée comme indispensable. Au contraire, les femmes qui entendent définir par elles-mêmes leur propre intégration à la communauté nationale, pensent soit en termes de complémentarité égalitaire (« l'égalité dans la différence » chère à Louise Otto, à Eugénie Niboyet et à bien d'autres), soit – plus rarement, tant cette pensée est audacieuse – en termes d'égalité pure et simple de tous et toutes. Ces différences révèlent les tensions contenues dans les divers projets libéraux et démocratiques qui se forment dans les années 1850-1860. Tout oppose en effet ceux pour qui une refondation sociale harmonieuse, intégrant toutes les composantes de la société, ne peut se concevoir sans hiérarchie et autorité, et ceux pour qui une telle refondation consiste dans la réalisation de l'égalité entière et concrète de tous les individus. Le triomphe de la première conception a conduit à effacer la seconde, classée au rang des « utopies », ou simplement écartée du récit historique. Toutefois, les discussions autour de la « question des femmes » montrent l'enjeu crucial qu'a représenté cet affrontement entre deux visions de la démocratie.

J'ai repris les principaux aspects de cette « question des femmes », en indiquant, pour chacun, sa spécificité. Le thème de la citoyenneté est, la plupart du temps, soigneusement évité, mais demeure néanmoins en arrière-plan, en lien implicite avec le regain des idées démocratiques et le débat sur l'égalité en droits. L'importance accordée au thème de l'instruction correspond à deux problèmes cruciaux : en France, il s'agit de la lutte contre l'emprise ecclésiastique, dont les femmes sont accusées d'être les complices ; en Allemagne, il s'agit d'inculquer une identité nationale commune à tous et toutes, alors même que les femmes sont le plus souvent ignorantes de l'histoire, de la géographie et de la culture

allemandes. Il ne s'agit nulle part d'offrir aux femmes les moyens de leur émancipation, mais plutôt de les rendre intégrables à la société envisagée pour l'avenir. Enfin ce sont surtout les fonctions économiques et morales des femmes, étroitement liées dans les discours de l'époque, qui sont évoquées. Le thème récurrent du travail des femmes met en évidence l'importance du travail tel qu'il est idéalisé par les contemporains. Les auteures engagées tentent d'en profiter pour faire entendre leur désir d'une plus grande autonomie, pour renégocier les normes genrées, et prôner une amélioration du statut civil des épouses. Toutefois, les débats qu'elles cherchent à soulever sur tous ces sujets sont recouverts par la voix des hommes qui utilisent cette « question des femmes » dans le cadre de leurs propres projets politiques. C'est ainsi que les théoriciens de la bourgeoisie libérale déplacent la question du travail des femmes de la figure négative de « l'Ouvrière » à la figure positive de la célibataire des classes moyennes employée dans le secteur tertiaire. Ils proposent par là des solutions pragmatiques à divers problèmes qui se posent à la bourgeoisie, en même temps qu'ils veulent passer d'une interprétation pessimiste à une vision prometteuse de la « modernité ». Au même moment, les organisations ouvrières récemment recomposées se mobilisent contre le travail des femmes de leur classe et ne veulent reconnaître aux femmes qu'une seule fonction : mère et ménagère. Les ouvriers réagissent ainsi aux discours dominants sur l'immoralité du « peuple » due à la promiscuité des sexes et à la dénaturation des femmes, et veulent faire reconnaître pleinement leur capacité politique en se conformant à l'idéologie familiale bourgeoise. Pour les femmes engagées le plus à gauche, ces associations ouvrières représentent pourtant un modèle, dans la mesure où elles leur semblent incarner le seul avenir politique et social possible. En même temps, se heurtant à l'incompréhension voire à l'hostilité déclarée de ceux dont elles partagent les aspirations politiques, les femmes démocrates et socialistes sont amenées à critiquer leurs pratiques, en leur expliquant qu'ils s'éloignent de la voie du véritable Progrès. Dans la plupart des cas, elles préfèrent ainsi s'organiser entre elles plutôt que de rejoindre des organisations mixtes où leur liberté de parole serait limitée. En créant leurs propres associations, elles font là aussi preuve de leur adaptation aux nouvelles modalités d'intervention publique qui se mettent en place dans les années 1860.

Quelles que soient leurs positions politiques, la majeure partie des femmes engagées se retrouve vers la fin des années 1860 dans des actions collectives, représentatives des principales évolutions du moment. Elles confirment ainsi que leur objectif premier reste leur intégration à la communauté politique et nationale, tant en France qu'en Allemagne.

Les Allemandes à l'épreuve de la nation

L'approche comparatiste mise en œuvre ici a permis de pointer certaines spécificités des Allemandes et de les expliquer par la pression particulière qu'exerce sur elles l'enjeu de l'intégration nationale. Pour elles, le Progrès passe par la réalisation d'une Allemagne unifiée, seul cadre possible d'un avenir démocratique où hommes et femmes pourraient jouir de réelles libertés individuelles et collectives. Afin de faire reconnaître leur aspiration à participer à ce projet et à devenir des citoyennes à part entière dans le futur Etat-nation, les Allemandes doivent donner des gages de fidélité à l'idée nationale, ce qui les conduit généralement à une plus grande modération que les Françaises dans le contenu et les formes de leur engagement public.

On observe en effet dans les années 1850-1860 en Allemagne un processus typique des périodes de fondation nationale : si les hommes sont chargés de construire l'Etat-nation en tant que citoyens et soldats, les femmes, elles, sont investies d'une fonction symbolique en tant que gardiennes des valeurs censées caractériser la nation en question. Dans de telles circonstances, l'identité de genre est donc fortement conditionnée par l'identité nationale : les Allemandes ne doivent pas seulement se référer à une représentation de la « féminité » mais doivent plus précisément incarner « la féminité germanique », si elles veulent être jugées dignes de l'avenir national. En 1848 comme dans les années 1860, on relève donc de nombreux propos sur la mission spécifique qui incomberait à la Femme Allemande, figure idéale dont les auteures engagées se réclament afin d'obtenir une certaine légitimité dans l'espace public. Les Allemandes ne peuvent donc avoir le même rapport que les Françaises à la « modernité », dans la mesure où elles doivent s'auto-représenter comme des piliers d'une pseudo tradition germanique. Cette auto-représentation est largement construite en miroir par rapport au stéréotype de la femme française. Celui-ci s'est formé à partir du XVIII^e siècle autour de l'image de la courtisane frivole et dissolue, puis de la révolutionnaire sanguinaire ; au XIX^e siècle s'y ajoute l'image de la travailleuse oublieuse de ses devoirs familiaux. Cette dernière représentation est en partie due à une industrialisation plus précoce en France qu'en Allemagne, mais est également alimentée par toute la littérature française attaquant la figure de l'Ouvrière. Les livres de Jules Michelet, Jules Simon et Eugène Pelletan imputant le déclin de la famille française à un capitalisme industriel immoral qui pousse les femmes du peuple à la prostitution, remportent un grand succès en Allemagne, sans doute parce qu'ils « confirment » des stéréotypes forgés antérieurement. Ceci permet aux auteures allemandes de vanter d'autant mieux les inaltérables vertus maternelles et domestiques des « filles de

Germania ». Le modèle de la bonne mère au foyer allemande – promis à un avenir durable – se construit donc déjà à ce moment là, même s’il est dans le même temps concurrencé par un discours minoritaire en faveur du travail salarié des femmes : certaines auteures, telles que Louise Otto et Fanny Lewald vont même jusqu’à envisager l’emploi des épouses, appelées à alléger la tâche du mari nourricier. On voit par ce dernier exemple qu’un certain aménagement des normes genrées reste possible pour les Allemandes, à la condition de proclamer leur fidélité envers la nation. La guerre de 1870 leur donne l’occasion d’exhiber un nationalisme exacerbé, et d’en profiter pour oser des revendications plus directes que d’ordinaire, en matière de droit au travail et même de droits politiques. Leurs espoirs de changer radicalement de condition grâce à la création de l’Empire allemand sont toutefois très vite balayés, en même temps que se dissipe l’illusion d’une possible construction démocratique.

A travers l’exemple des femmes, on se rend compte ainsi du poids que la perspective de l’avènement de la nation représente à ce moment là pour les individu-e-s en Allemagne, conditionnant très fortement les prises de parole publiques et la réflexion sur l’émancipation. Concernant plus précisément les femmes, il semble bien que la contrainte de l’identité nationale rende encore plus difficile pour les Allemandes que pour les Françaises de se penser et de s’affirmer comme des individus à part entière.

Des individus sans statut dans l’Histoire

Comme l’a montré l’analyse des écrits de femmes effectuée dans de ce travail, leurs auteures sont partagées entre deux impératifs inconciliables : d’une part se distancier des normes genrées qui s’opposent en principe à leur intervention publique ; d’autre part parler « en tant que femmes » et au nom de la Femme, seule catégorie dans laquelle leurs contemporains acceptent de les reconnaître. Toutes sont confrontées à un interdit majeur, incontournable : celui de la confusion des sexes. Pour la majorité d’entre elles, il s’agit donc d’aménager les catégories de genre et non de les refuser, afin de montrer qu’elles n’aspirent pas à ressembler aux hommes et veulent « rester » différentes d’eux, tout en élargissant leur propre capacité d’action. Soucieuses de démontrer leur capacité à participer aux progrès en cours, elles reprennent à leur compte certaines des normes censées garantir le Progrès, en particulier celles de l’idéologie familiale bourgeoise. Même si elles cherchent à « moderniser » l’idéal de la femme bourgeoise – dont elles-mêmes s’éloignent par leur mode de vie – c’est bien à ce modèle qu’elles renvoient lorsqu’elles évoquent et invoquent une

« nature féminine ». Cette référence obligée à la « féminité », dont bien peu cherchent à se dispenser, rend impossible l'avènement de ces femmes comme sujets politiques et sujets de l'histoire. On le voit bien lorsque certaines d'entre elles interviennent dans l'espace public sous la dénomination de « citoyennes ». J'ai montré comment ce terme signifie un désir d'autonomie individuelle et une volonté d'intégration politique, mais aussi comment son utilisation ne saurait remédier à l'inexistence politique des femmes : s'il traduit l'idée d'une citoyenneté « de droit », sur le point d'être conquise dans les faits, celle-ci ne reste qu'une fiction ; s'il suggère la possibilité d'une version « féminine » de la citoyenneté des hommes, sans les droits qui caractérisent cette dernière, cette tentative pour inscrire le « féminin » dans le politique est d'avance vouée à l'échec puisque ce « féminin » est pensé et représenté comme une catégorie apolitique et anhistorique.

Si les femmes étudiées ici ne renoncent pas à être, à leur échelle, actrices de l'Histoire et agents du Progrès, le sens de l'Histoire se construit sans elles. Assujetties à leur identité de genre, qu'elles la revendiquent ou non, les individuelles femmes ne voient pas leur individualité reconnue. Elles ne sauraient donc être des sujets libres, « en capacité de signifier ce qui est fait »²¹¹⁶. Placées hors du mode de pensée du politique, leurs points de vue ne peuvent être entendus, leur parole étant toujours recouverte et déformée par l'écran du « féminin ». Leur révolte contre leur exclusion, leurs efforts pour « appartenir au siècle », ne font pas sens pour les contemporains et ne sont donc pas retenus dans l'écriture de l'Histoire : ne comptent que les agissements de ceux qui ont effectivement réussi à accéder au pouvoir, à une existence politique. Seule perdure la vision dominante qui oscille entre « la poétisation exagérée »²¹¹⁷ de la Femme et l'idée qu'elle constitue le pire des ennemis de l'intérieur du fait de son soutien à la réaction, à l'Eglise. Pour les nouvelles forces politiques de l'époque, qu'il s'agisse des libéraux, des démocrates ou des divers courants socialistes, tout l'enjeu consiste à trouver le bon équilibre entre la mise à l'écart politique des femmes et leur utilisation pour la rénovation sociale qu'ils prônent. Les identités sexuées sont considérées comme un socle qui doit demeurer intangible pour refonder un ordre social pérenne et fonctionnel, malgré l'annonce de

²¹¹⁶ « ...le sujet en possession des règles du langage public est seul en capacité de signifier ce qui est fait. Sujet de l'histoire, il inscrit le devenir des hommes dans le sens de la philosophie du progrès, en évacuant toute autre signification susceptible de dénaturer cette vision linéaire du devenir historique » (Michèle RIOT-SARCEY, « L'impossible sujet de l'histoire ou l'utopie du paria », *Tumulte*, n°21-22 : « *Paria. Une figure de la modernité* », novembre 2003, p. 57-68).

²¹¹⁷ Selon l'expression de Flaubert déjà citée en deuxième partie, extraite d'une lettre à Mlle Leroyer de Chantepie, 18 décembre 1858 (Gustave FLAUBERT, *Correspondance. Nouvelle édition augmentée*, Paris, Imprimerie Nationale, Louis Conard Libraire éditeur, 1927, nouvelle série 1854-1861, p. 356).

changements politiques prétendument profonds. On voit ainsi qu'à l'exception de rares socialistes libertaires, brièvement évoqués dans la troisième partie, aucun défenseur de la « démocratie » ne conçoit de système politique qui soit réellement fondé sur la liberté de l'individu – quel que soit son sexe, son origine, sa classe.

En définitive, les auteures engagées étudiées ici peuvent bien aspirer à être « filles de leur siècle », elles ne sauraient l'être qu'à leurs propres yeux, demeurant invisibles pour leurs contemporains. Elles sont irrémédiablement en décalage, à l'écart, à contresens de l'Histoire qui s'impose, et du Progrès tel qu'il est défini par les dominants. Elles ne peuvent donc faire comprendre l'impossibilité du progrès vers la vraie démocratie tant que subsistent leur assujettissement et leur exclusion : ceux-ci continuent d'être pensés comme des données normales, et l'Histoire retrace, malgré tout, une progression continue vers la réalisation de la démocratie, et une mise en œuvre effective de cette dernière... L'échec des femmes politiquement engagées ne s'explique pas par leur faible nombre, mais par leur incapacité à lutter contre l'effectivité des représentations qui leur ôtent le statut de sujet autonome. Soit, pour la majorité d'entre elles, elles s'expriment à l'intérieur de ces représentations et confortent donc les normes qui les mettent à part. Soit elles expriment une critique tellement radicale qu'elles sont inaudibles dans les débats contemporains : les projets démocratiques, socialistes et nationaux élaborés dans les années 1850-1860 n'ont de place que pour la Femme, en tant qu'épouse et mère, pilier d'un ordre familial sur lequel est calqué tout ordre social et politique. C'est ainsi que les quelques individus intransigeantes qui – telles Louise Aston, Jeanne Deroin, André Léo... – proposent de véritables alternatives à ce qui est présenté comme le mouvement inéluctable de l'Histoire, sont non seulement incomprises mais finissent complètement marginalisées. D'autres cèdent progressivement et renoncent à assumer leurs convictions dans leurs ultimes conséquences. On voit ainsi Louise Otto perdre peu à peu sa radicalité première, non seulement entre 1848 et 1870, mais encore par la suite, afin que son association puisse continuer d'exister sous l'Empire. Il en va de même pour Maria Deraismes : malgré la virulente critique de la démocratie exclusive qu'elle émettait à la fin des années 1860, elle se rallie finalement à la Troisième République et participe donc à la mise en place d'un régime fondé sur l'ordre patriarcal. Le Deuxième Empire allemand, comme la Troisième République française, mettent durablement fin à tout espoir d'une société où les individus vaudraient par et pour eux-mêmes, et non en fonction d'une utilité sociale qui leur est imposée.

UNIVERSITE PARIS-VIII – VINCENNES-SAINT-DENIS
UFR 4 HISTOIRE, LITTÉRATURE, SOCIÉTÉ

N° attribué par la bibliothèque

|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

**« Être fille de son siècle. »
L'engagement politique des femmes dans
l'espace public en France et en Allemagne de
1848 à 1870**

(Volume 4)

Thèse
pour obtenir le grade de
Docteur de l'Université de Paris-VIII
Discipline : Histoire
présentée et soutenue publiquement
par

Alice Primi
le 26 octobre 2006

Sous la direction de
Michèle Riot-Sarcey,
Professeure d'histoire contemporaine,
Université Paris-VIII

Jury :

Christophe Charle, Professeur, histoire contemporaine, Université Paris-I
Ute Frevert, Professeure, histoire contemporaine, Université de Yale
Dominique Kalifa, Professeur, histoire contemporaine, Université Paris-I
Christine Planté, Professeure, littérature française, Université Lyon-II

Sources

A.Sources manuscrites

(Seules les sources manuscrites françaises sont ici indiquées, voir la note 79 de l'introduction)

A.1. Archives Nationales (Arch. Nat.)

Série AP (Archives Privées) :

45 AP 6 (fonds Rouher : procès-verbaux relatifs à des réunions publiques)

113 AP 1-4 (fonds Nefftzer : correspondances adressées aux rédacteurs de *La Presse* et du *Temps*)

454 AP (dossiers des auteurs membres de la Société des Gens de Lettres)

681 mi (correspondance fouriériste microfilmée)

Série BB (Justice) :

BB/18/1483 à 1795/2 (affaires criminelles et grâces, période 1850-1870, dossiers sur les ouvrages censurés, les auteurs poursuivis)

BB/18/1785, dos 9735 A4 (troubles liés aux élections législatives de 1869)

BB/22/131 à 189 (grâces accordées aux condamnés des insurrections de décembre 1851)

BB/30/462-479 (demandes de grâces des condamnés de décembre 1851)

Série C (Pétitions) :

C*II/285 (registre manuscrit des pétitions déposées entre juillet et septembre 1870)

C 2306, C 2309 et C 2312 (pétitions contre la loi Baroche de 1850)

C /2389, n°2874 (pétition de Jeanne Deroin, juin 1851)

C/2780 et C/2791 (brochures et mémoires adressés aux Chambres entre 1851 et 1870)

C/4201/5, C/4202/6 (pétitions reçues en août-septembre 1870 par le Corps Législatif)

CC/418/1, 2 (pétitions adressées au Sénat)

CC/478 à 486 (pétitions adressées au Sénat entre 1852 et 1870)

Série F (Administration générale) :

F/I/A/604, 605, 606 (pétitions adressées au Sénat et renvoyées au ministère de l'Intérieur entre 1852 et 1869)

F/17/3110-3239 (dossiers individuels d'indemnités littéraires)

F/18/261-311 (affaires générales, délits de presse et dossiers personnels du Bureau de la Presse)

F/18/312-430 (presse parisienne, dossiers des journaux)

F/70/57 à 68 (ministère d'Etat, pétitions et affaires diverses)

A.2. Bibliothèque Historique de la Ville de Paris (BHVP)

Fonds Marie-Louise Bouglé (correspondances ; papiers de la Société de Revendication des Droits des Femmes)

Ms 1580 (papiers Dumesnil)

Ms 1070, fol 45 à fol 65 (lettres de détenues politiques de Saint-Lazare, 1851-1852)

Ms Na 155 (*Réunions publiques à Paris, 1868-1870*, copie de l'original conservé aux Archives de la préfecture de police, daté de septembre 1875)

Na 111, fol 182 (lettre de Pauline Roland de 1850), fol 162 (lettre de Jeanne Deroin du 25 février 1849), fol 164 (lettre de Jeanne Deroin s.d. [juin 1852]), fol 165-179 (« Notes pour la défense de Jeanne Deroin », 1850)

C.P. 4922 (lettre d'Eugénie Niboyet, 1850)

A.3. Bibliothèque Nationale de France (Bib. Nat.)

Fonds maçonniques

FM2, 628-629 : archives de la Loge Mars et les Arts

Fonds Baylot FM2/217 et FM2 641 : archives du Temple des Familles

FM 642 : archives de la Loge Le Travail

Autres

Naf 1303, fol 93-95, 124-125, 126-127 (lettres de Jeanne Deroin)

Naf 18165, fol 21-24 (lettre de Jeanne Deroin)

A.4. Bibliothèque Marguerite Durand (BMD)

Dossiers par auteur contenant des sources manuscrites et/ou des documents imprimés

DOS ADA (Juliette Lamber), DOS ARN (Angélique Arnaud), DOS AUD (Olympe Audouard), DOS 396 Fem (Amélie Bosquet), DOS DAU (Julie Daubié), DOS DER et 300 DER (Maria Deraismes), 091 GAG (Marie-Louise Gagneur), DOS HER (Jenny P.

d'Héricourt), DOS AND (André Léo), DOS MIN et 091 MIN (Paule Mink), DOS NIB et 091 NIB (Eugénie Niboyet), DOS ROY et 091 ROY (Clémence Royer)

Autres

Fonds Laure Reuchsel (correspondance de Julie Daubié)
Ms 168 (manuscrit d'Eliska Vincent sur 1848 et 1871)

B.Sources imprimées

B.1. Périodiques

Périodiques allemands

Der Arbeiterfreund. Zeitschrift des Central Vereins in Preussen für das Wohl der arbeitenden Klassen, hg. von K. Brämer, Berlin

Der Arbeitgeber. Archiv für die gesamte Volkswirtschaft, hg. von Franz und Max Wirth, Frankfurt am Main

Demokratisches Wochenblatt. Organ der deutschen Volkspartei und des Verbandes Deutscher Arbeitervereine, hg. von Wilhelm Liebknecht, Leipzig

Deutsches Wochenblatt, hg. von Ludwig Eckardt, Mannheim

Der Frauen-Anwalt. Organ des Verbandes deutscher Frauenbildungs- und Erwerbvereine, hg. von Jenny Hirsch, Berlin

Die Frauen-Zeitung, hg. von Louise Otto, Meissen/Gera

Der Freischärler für Kunst und sociales Leben, hg. von Louise Aston, Berlin

Die Grenzboten. Zeitschrift für Politik und Literatur, hg. von Gustav Freytag, Leipzig

Magazin für die Literatur des Auslandes, red. von Josef Lehmann, Berlin

Neue Bahnen. Organ des allgemeinen deutschen Frauenvereins, hg. von Louise Otto und Auguste Schmidt, Leipzig

Die Soziale Reform. Eine Zeitschrift für Männer und Frauen, hg. von Louise Dittmar, Leipzig
Vierteljahresschrift für höhere Töcherschule, hg. von Dr. A. Prowe und Dr. M. Schultze, Thorn

Périodiques français

Almanach de La Coopération, Abel Davaud éditeur, Paris

L'Almanach des Femmes, Jeanne Deroin rédactrice en chef, Paris puis Londres

La Cause du Peuple, rédigé par George Sand, Paris

La Démocratie, Charles Chassin rédacteur en chef-gérant, Paris

Le Droit des femmes. Journal politique paraissant tous les samedis, Léon Richer rédacteur en chef, Paris

L'Economiste français. Journal de la science sociale. Organe des intérêts métropolitains et coloniaux, Jules Duval directeur, Paris

L'Egalité. Journal de l'Association internationale des Travailleurs de la Suisse romande, Genève

Les Etats-Unis d'Europe, Organe de la Ligue Internationale de la Paix et de la Liberté, Gustave Vogt rédacteur, Berne

Le Journal des Femmes, A. Bouyon rédacteur en chef, Paris

Le Journal pour Toutes, Eugénie Niboyet directrice, Paris

La Marseillaise, Henri Rochefort directeur, Paris

Les Mouches et les araignées, Paule Mink rédactrice, Paris

L'Opinion des Femmes, Jeanne Deroin rédactrice en chef, Paris

L'Opinion Nationale, Adolphe Guérout rédacteur en chef, Paris

Le Papillon. Arts-lettres-industrie, Olympe Audouard directrice, Paris

La Parisienne, Eugénie Poujade rédactrice en chef, Paris

Le Progrès. Journal de Lyon, Charles Noëllat rédacteur en chef, Lyon

La Raison. Journal de littérature, de critique et d'éducation, Adèle Caldelar directrice, Paris

La République, Eugène Barest rédacteur en chef, Paris

Revue cosmopolite, Olympe Audouard rédacteur en chef, Paris

Revue philosophique et religieuse, Paris

Le Siècle. Journal politique, littéraire et d'économie sociale, Paris

La Solidarité, Charles Fauvety rédacteur en chef, Paris

Le Temps, Auguste Nefftzer rédacteur en chef, Paris

La Voix des Femmes. Journal socialiste et politique, organe des intérêts de toutes, Eugénie Niboyet directrice, Paris

B.2. Ouvrages

Récits autobiographiques, correspondances, témoignages

ADAM Mme (Juliette Lamber), *Le Roman de mon enfance et de ma jeunesse*, Paris, A. Lemerre, 1902, 371 p.

ADAM Mme (Juliette Lamber), *Mes Premières armes littéraires et politiques*, Paris, A. Lemerre, 1904, 463 p.

Annales du Congrès de Genève (9-12 septembre 1867), Genève, chez Vérésoff & Garrigues, 1868, 382 p.

ASTON Louise, *Meine Emancipation. Verweisung und Rechtfertigung*, Bruxelles, Vogler, 1846, 53 p.

AUDOUARD Olympe, *Voyage à travers mes souvenirs. Ceux que j'ai connus, ce que j'ai vu*, Paris, E. Dentu, 1884, 348 p.

BARTHEL Karl, *Die deutsche Nationalliteratur der Neuzeit*, Braunschweig, Leibrock, 1853, 582 p.

BÖTTGER Fritz (Hg.), *Frauen im Aufbruch : Frauenbriefe aus dem Vormärz und der Revolution von 1848*, Berlin, Verlag der Nation, 1977, 586 p.

BRETON Geneviève, *Journal (1867-1871)*, présenté par Daphné Doublet-Vaudoyer, Paris, Ramsay, 1985, 267 p.

BUBLIES-GODAU Birgit (Hg.), «*Dass die Frauen bessere Demokraten, geborene Demokraten seyen... »*. *Henriette Obermüller-Venedey Tagebücher und Lebenserinnerungen 1817-1871*, Schriftenreihe des Stadtarchivs Karlsruhe, Bd 7, Karlsruhe, Badenia 1999, 278 p.

BÜCHNER Luise, « *Gebildet, ohne gelehrt zu sein* ». *Essays, Berichte und Briefe von Luise Büchner zur Geschichte ihrer Zeit*, ausgewählt und vorgestellt von Margarete Dierks, Darmstadt, Justus von Liebig Verlag, 1991, 280 p.

BUROW Julie, *Versuch einer Selbstbiographie*, Prag/Leipzig, Verlag Kober, 1857, 84 p.

Congrès des associations ouvrières de production de France adhérentes à la chambre consultative, Paris, Imprimerie nouvelle, 1900, p. 129-150 : « Rapport présenté par M. A. Ranvier sur Jeanne Deroin au Congrès des Associations ouvrières de 1900 », lu par Mme veuve Vincent, (déléguée de la Société féministe « l'Egalité ») le 11 juillet 1900.

DESCHANEL Emile, *Les Conférences à Paris et en France*, Paris, Librairie Pagnerre, 1870, 76 p.

FLAUBERT Gustave, *Correspondance. Nouvelle édition augmentée*, Paris, Imprimerie Nationale, Louis Conard Libraire éditeur, 1927

FREYMOND Jacques (dir.), *Etudes et documents sur la Première Internationale en Suisse*, Genève, librairie Droz, 1964, 319 p.

HARDOUIN C.[éleste], *La Détenue de Versailles en 1871*, Paris, 1879, réédition par les Amis de la Commune, 2005, 140 p.

KÜNTZEL Georg (Hg.), *Tagebuch von Frau Clothilde Koch-Gontard über die Konstituierende Deutsche Nationalversammlung zu Frankfurt*, Frankfurt a.M., Englert & Schlosser, 1924, 98 p.

LEFRANÇAIS Gustave, *Souvenirs d'un révolutionnaire*, Paris, Editions de la Tête de Feuilles, 1972, 498 p.

LE VERRIER Lucile, *Journal d'une jeune fille Second Empire (1866-1878)*, présenté par Lionel MIRISCH, Paris, Zulma, 1994, 296 p.

LEWALD Fanny, *Erinnerungen aus dem Jahre 1848*, 2 tomes, Braunschweig, Vieweg, 1850, Frankfurt a.M., Insel, 1969, 189 p.

LEWALD Fanny, *England und Schottland. Reisetagebuch*, 2 tomes, Braunschweig, Vieweg, 1851-1852, 538 p. et 649 p.

LEWALD Fanny, *Meine Lebensgeschichte*, 3 tomes, Berlin, 1861-1862, réédité par Ulrike Helmer, Frankfurt a. M., 1988

MEINKEN Metta, *Ein Bremer Frauenzimmer im Kampf um Wahrheit und Glauben. Dem Andenken Marie Mindermann gewidmet*, Bremen, Melchers, s.d. (1908), 31 p.

MEYSENBUG Malwida von, *Mémoires d'une idéaliste. 1830-1848*, Genève et Bâle, H. Georg libraire éditeur, 1869, 316 p.

MICHEL Louise, *Je vous écris de ma nuit. Correspondance générale 1850-1904*, établi et présenté par Xavière Gauthier, Paris, Les Editions Max Chaleil, 1999, 799 p.

MICHEL Louise, *Histoire de ma vie*, texte établi et présenté par Xavière Gauthier, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2000, 177 p.

MICHELET Jules, *Correspondance générale*, tome VII-VIII-IX, textes réunis par Louis Le Guillou, Librairie Honoré Champion, Paris, 1998

NIBOYET Eugénie, *Le Vrai livre des femmes*, Paris, Dentu, 1863, 245 p.

OTTO-PETERS Louise, *Frauenleben im Deutschen Reich. Erinnerungen aus der Vergangenheit, mit Hinweis auf Gegenwart und Zukunft*, Leipzig, Schäfer, 1876, 268 p.

PERROT Michèle, RIBEILL Georges (éd.), *Le Journal intime de Caroline B.*, Paris, Arthaud-Montalba, 1985, 252 p.

RIBEYROLLES Charles, *Les Bagnes d'Afrique. Histoire de la transportation de décembre*, Londres, Jeffs, 1853, 263 p.

ROSSI Stefania (éd.), *Malwida von Meysenbug, Briefe an Gottfried und Johanna Kinkel (1849-1885)*, Bonn, Röhrscheid, 1982, 269 p.

SAND George, *Histoire de ma vie*, Paris, Gallimard, collection Quarto, 2004, 863 p.

SAND George, *Correspondance*, tome 14, édition Georges Lubin, Paris, Classiques Garnier, 1979

SCHNEIDER Gabriele, *Freundschaftsbriefe an einen Gefangenen. Unbekannte Briefe der Schriftstellerin Fanny Lewald an den liberalen jüdischen Politiker Johann Jacoby aus den Jahren 1865-1866*, Frankfurt am Main, Peter Lang, 1996, 228 p.

SILBERNER Edmund (Hg.), *Johann Jacoby Briefwechsel*, tome II : 1850-1857, Bonn, Verlag Neue Gesellschaft, 1978

TEGTMEIER-BREIT Annegret, *Die Korrespondenzen der Malwida von Meysenbug. Briefregesten 1827-1873*, Detmold, Selbstverlag des Nordrhein-Westfälischen Staatsarchivs Detmold, 2000, 3 volumes

TESTUT Oscar, *Association Internationale des travailleurs*, Lyon, imprimerie Vingtrinier, 1870, 327 p.

VIER Jacques, *Daniel Stern. Lettres républicaines du second Empire*, Paris, éditions du cèdre, 1951, 282 p.

VOILQUIN Suzanne, *Souvenirs d'une fille du peuple*, 1870, Paris, Maspero, 1978, 406 p.

WEILER Amélie, *Journal d'une jeune fille mal en son siècle (1840-1859)*, présenté par Nicolas Stoskopf et Philippe Lejeune, Strasbourg, La Nuée bleue, 1994, 477 p.

De la « question des femmes » à l'organisation des femmes

ANDRE LEO, *La Femme et les mœurs. Monarchie ou Liberté*, Paris, au journal *Le Droit des Femmes*, 1869, 174 p.

Association d'amour pur, Londres, Librairie et Agence de l'imprimerie universelle, 1853

L'Association Internationale des Femmes. Compte-rendu de la première assemblée générale annuelle, le 27 mars 1870, Genève, Pfeiffer et Puky, 1870

AUDOUARD Olympe, *Lettre aux députés*, en vente au Bureau de la Revue Cosmopolite et chez E. Dentu libraire-éditeur, 1867, 15 p.

Die Berliner Frauen-Vereins-Conferenz am 5. und 6. November 1869, Berlin, Lüderitz'sche Verlagsbuchhandlung, Berlin, 1869, 104 p.

BREUIL Maxime, *Deux Discours sur le Travail des Femmes prononcés aux réunions de la salle du Vauxhall et suivis de quelques réflexions sur le même sujet*, Paris, Armand Le Chevalier éditeur, 1868, 16 p.

[BÜCHNER Luise], *Die Frauen und ihr Beruf*, Frankfurt a.M., Meidinger Sohn, 1855, rééd. Berlin Technische Universität, 1981

BÜCHNER Luise, *Praktische Versuche zur Lösung der Frauenfrage*, Berlin, Janke, 1870, 80 p.

[BÜCHNER Luise], *Die Frau. Hinterlassene Aufsätze, Abhandlungen und Berichte zur Frauenfrage von Luise Büchner*, Halle, Hermann Gesenius, 1878, 470 p.

BUROW Julie, *Über die Erziehung des weiblichen Geschlechts*, 2. Aufl., Bromberg, Levit, 1858, 46 p.

CALM Marie, *Die Stellung der deutschen Lehrerinnen*, Lüderitz'sche Verlagsbuchhandlung, Berlin, Lüderitz'sche Buchhandlung, 1870, 32 p.

COMTE Auguste, *Catéchisme positiviste ou sommaire exposition de la religion universelle*, Paris, chez l'auteur, 1852, 388 p.

DASH Comtesse, *Le Livre des Femmes*, Paris, A. Bourdilliat et Cie éditeurs, 1860, 275 p.

DAUBIE J.[ulie]-V.[ictoire], *La Femme pauvre au XIX^e siècle*, Paris, Librairie de Guillaumin et Cie, première édition 1866, 450 p.

DEROIN Jeanne, *Cours de droit social pour les femmes*, première livraison, rue de Miroménil 4, 1848, 8 p.

DEROIN Jeanne, *Lettre d'une femme à M. Athanase Coquerel*, Paris, Imprimerie Lacour, s.d (1848)

DEROIN Jeanne, *Du Célibat*, Paris, chez tous les marchands de nouveautés, 1851, 14 p.

DITTMAR Louise, *Das Wesen der Ehe nebst einigen Aufsätzen über die soziale Reform der Frauen*, Leipzig, O. Wigand, 1849

Droit politique des femmes. A M. Michelet, Professeur au Collège de France, une femme de votre auditoire, Paris, Imprimerie Lacour, mai 1850

Les Femmes électeurs et éligibles, Paris, Imprimerie Dupont, (juin ?) 1848

GUTBIER Louise, *Die Bewegung der Frauenwelt : ein wichtiges Moment der neuanhebenden Culturepoche. Vortrag gehalten in Kassel bei der 4. Generalversammlung des ADF*, Coburg, Riemann, 1870, 15 p.

HENSCHKE Ulrike, *Zur Frauen-Unterrichts-Frage in Preussen*, Berlin, Lüderitzsche Verlagsbuchhandlung, 1870, 32 p.

HERICOURT Jenny P., *La Femme affranchie. Réponse à MM. Michelet, Proudhon, E. de Girardin, A. Comte et aux autres novateurs modernes*, Bruxelles, Paris, Lacroix, 1860, 2 volumes

HIRSCH Jenny, *Geschichte der 25jährigen Wirksamkeit des Lette-Vereins*, Berlin, Berliner Buchdruckerei, 1891, 130 p.

HOHENHAUSEN Elise, *Die Jungfrau und ihre Zukunft in unserer Zeit*, Weimar, Voigt, 1854, 176 p.

KRAFFT-BUCAILLE I[sabelle], *Le Vrai Droit des Femmes*, Paris, E. Dentu, 1870, 32 p.

KORN P.A., *Die erste deutsche Frauen-Conferenz in Leipzig. Erste Versammlung den 15. October 1865*, Leipzig, Julius Werner, 1865, 26 p.

LAMBER Juliette, *Idées antiproudhonniennes sur l'amour, la femme et le mariage*, seconde édition augmentée d'un examen critique du livre *La guerre et la paix*, Paris, E. Dentu, 1861, 155 p.

LEGOUVE Ernest, *Histoire morale des femmes*, Paris, Gustave Sandré, 1849, 450 p.

LETTE Adolf, *Denkschrift über die Eröffnung neuer und die Verbesserung der bisherigen Erwerbsquellen für das weibliche Geschlecht*, Berlin, 1865

LEWALD Fanny, *Osterbriefe für die Frauen*, Berlin, Janke, 1863, 141 p.

LEWALD Fanny, *Für und wider die Frauen. Vierzehn Briefe*, Berlin, Janke, 1870, 156 p.

MARCHEF-GIRARD Mlle J. de, *Les Femmes, leur passé, leur présent, leur avenir*, Paris, Louis Chappe, 1860, 368 p.

[MARCHEF-GIRARD J. de], *Discours d'ouverture prononcé par Mlle J. de Marchef-Girard le deux décembre 1860, Ecole Centrale Pédagogique, quai Malaquais 3, librairie Guillaumin*, 1861, 16 p.

MARCHEF-GIRARD J. de, *Des Facultés humaines et de leur développement par l'éducation*, Paris, Guillaumin, 1865, 444 p.

MICHELET Jules, *Les Femmes de la Révolution*, Paris, Delahays, 1854, 327 p.

MICHELET Jules, *L'Amour*, Paris, Hachette, 1858, 414 p.

MICHELET Jules, *La Femme*, Paris, Hachette, 1859, 416 p.

[MINK Paule], *Le Travail des Femmes. Discours prononcé par Mme Paul Mink à la réunion publique du Vauxhall le 13 juillet 1868*, Paris, imprimerie A. Lévy, 1868, 4 p.

OTTO Louise, *Das Recht der Frauen auf Erwerb. Blicke auf das Frauenleben der Gegenwart*, Hamburg, Hoffmann und Kampe, 1866, 105 p.

OTTO Louise, *Der Genius des Hauses. Eine Gabe für Mädchen und Frauen*, Leipzig, A. Hartleben, 1869, 287 p.

OTTO Louise, *Der Genius der Menschheit. Frauenwirken im Dienste der Humanität*, Leipzig, A. Hartleben 1870, 279 p.

OTTO Louise, *Der Genius der Natur. Harmonien der Natur zu dem Frauenleben der Gegenwart*, Leipzig, A. Hartleben, 1870, 265 p.

[OTTO Louise], *Das erste Vierteljahrhundert des ADF. Aufgrund der Protokolle mitgeteilt von Louise Otto-Peters*, Leipzig, M.Schäfer, 1890, 103 p.

PINOFF Minna, *Zur Frauenfrage*, Breslau, Maruschke & Berendt, 1866, 16 p.

PINOFF Minna, *Reform der weiblichen Erziehung als Grundbedingung zur Lösung der sozialen Frage der Frauen*, Breslau, Maruschke & Berendt, 1867, 184 p.

PLOTHOW Anna, *Die Begründerinnen der deutschen Frauenbewegung*, Leipzig, Verlag von Friedrich Rothbarth, 1910, 239 p.

PROUDHON Pierre-Joseph, *De la Justice dans la Révolution et dans l'Eglise. Etudes de philosophie pratique adressées à son éminence Mgr le cardinal Matthieu, archevêque de Besançon*, Bruxelles, 1860, Arthème Fayard, Paris, 1990

ROCOURT Olivia de, *Lettre d'une femme aux ouvriers typographes*, Paris, E. Dentu, 1862, 15 p.

ROMIEU Mme, *La Femme au XIX^e siècle*, Paris, Amyot, 1858, 386 p.

SIMON Jules, *L'Ouvrière*, Paris, Hachette, 1861, réédition G. Monfort, Brionne, 1977, 444 p.

Statuts de la Société de la Revendication des Droits de la Femme, 30 septembre 1869, 14 p.

SCHMIDT Auguste *Zwei Vorträge gehalten bei der Generalversammlung des ADF zu Braunschweig am 19. und 20. Sept 1868*, Leipzig, 1869

SCHÖNWASSER Rosalie, *Vortrag gehalten in der 3. Generalversammlung des ADF zu Cassel am 5. Oktober 1869*, Düsseldorf, 1871 (2. Auflage)

Société d'Amour pur. Sur la question d'amour au point de vue socialiste et chrétien, Londres, imprimerie universelle, 1854

THOUZERY Paul, *La Femme au XIX^e siècle. Ce qu'elle est – ce qu'elle doit être*, Paris, Achille Faure, 1866, 224 p.

Brochures et essais politiques portant sur d'autres thèmes que la question des femmes :

A.[ndré] L.[éo], *Communisme et propriété*, Paris, imprimerie D. Jouaust, 1868, 16 p.

Association fraternelle des démocrates socialistes des deux sexes, Paris, 1849

AXIA Octave [Octavie Frache], *Catéchisme du Libre-Penseur*, Troyes, imp. E. Caffé, 1869, 14 p.

BARBET Mme V.[irginie], *Déisme et athéisme, profession de foi d'une libre penseuse*, Lyon, chez tous les libraires, 1869, 15 p.

CHENU Maria, *Le droit des minorités. Leur avènement politique*, avec un avant-propos de M. Louis Jourdan, Paris, Bibliothèque Libérale, A. Degorce-Cadot éditeur, 1868, 44 p.

[DAUBIE Julie-Victoire], *Du Progrès dans l'instruction primaire. Justice et liberté !*, Paris, imprimerie de Mme Claye, 1862, 157 p.

DERAISMES Maria, *Nos principes et nos mœurs*, Paris, Michel Lévy frères, 1868, 251 p.

[DEROIN Jeanne ?], *Réponse à Satan au sujet de M. Proudhon, par l'archange Gabriel*, Société d'éducation mutuelle des femmes, imprimerie A. Lacour, 1848, 9 p.

DEROIN Jeanne, *Lettre aux associations sur l'organisation du crédit*, Paris, G. Sandré libraire, mai 1851

LA MESSINE Juliette, *La Papauté*, Amsterdam, R.C. Meijer libraire éditeur, 1860, 16 p.

LEFRANÇAIS G., ROLAND Pauline, PEROT, *Aux Instituteurs. L'Association des instituteurs, institutrices et professeurs socialistes*, Paris, imprimerie Schneider, s.d.

[MINDERMANN Marie], *An die 23 Streiter des Herrn. Worte der Anerkennung und Bewunderung. Von einem Gläubigen*, Bremen, 1851

[MINDERMANN Marie], *Die Politik auf der Kanzel. Ein Wort zur Berichtigung. An die Gebildeten aller Stände*, Bremen, 1851

MINDERMANN Marie, *Eigenthümlichkeiten der Bremer Neuzeit*, Bremen, Geisler, 1852, 84 p.

POUJADE Eugénie, *Essai sur les mœurs et le Progrès au XIX^e siècle. A propos du Maudit de l'abbé****, Paris, E. Dentu, 1864, 31 p.

Procès intenté aux associations ouvrières, Paris, Imp. Desoye, novembre 1850, 15 p.

Solidarité. Société populaire pour la propagation et la réalisation de la science sociale, Paris, Imp. Lacombe, 15 octobre 1848, 4 p.

ROYER Clémence, *Théorie de l'impôt ou la dîme sociale*, Paris, Guillaumin, 1862, 2 volumes, 347 et 406 p.

Statuts de l'Union fraternelle des travailleurs, Paris, juin 1848, 8 p.

STERN Daniel, *Esquisses morales et politiques*, Paris, Pagnerre, 1849, 401 p.

Œuvres romanesques

ANDRE LEO, *Aline-Ali*, Paris, Librairie internationale, 1869, 383 p.

ANDRE LEO, *Légendes corréziennes*, Paris, Hachette, 1870, 211 p.

ASTON Louise, *Revolution und Contrerevolution. Roman*, Mannheim, Grohe, 1849

BOSQUET Emile [Amélie], *Le Roman des ouvrières*, Paris, Achille Faure, 1868, 326 p.

BÜCHNER Luise, *Aus dem Leben. Erzählungen aus der Heimat und Fremde*, Leipzig, Thomas, 1861, 460 p.

GAGNEUR L.-M. [Marie-Louise], *Une Femme hors ligne*, Paris, E. Dentu éditeur, Librairie de la société des gens de lettres, 1862, 284 p.

GAGNEUR J.M. [Marie-Louise], *Un Drame électoral*, Paris, E. Dentu, 1863, 260 p.

GAGNEUR Marie-Louise, *La Croisade Noire. Roman contemporain*. Paris, A. Faure, 1865, 579 p.

GAGNEUR Marie-Louise, *Le Calvaire des femmes*, Paris, A. Faure, 1867, 356 p.

GAGNEUR Marie-Louise, *Les Forçats du mariage*, Paris, aux bureaux de l'administration du Figaro, 1869, 110 p.

GLÜMER Claire von, *Fata Morgana ein Roman aus dem Jahre 1848*, Leipzig, Wigand, 1851, 406 p.

LESQUILLON Hermance, *Les Femmes dans cent ans*, Paris, Arnauld de Vresse, 1859, 326 p.

LEWALD Fanny, *Auf rother Erde*, Leipzig, J. Weber, 1850, 172 p.

LEWALD Fanny, *Adele*, Braunschweig, Vieweg, 1855, 282 p.

LEWALD Fanny, *Deutsche Lebensbilder*, 4 tomes, Braunschweig, Vieweg, 1856

LEWALD Fanny, *Von Geschlecht zu Geschlecht*, 8 volumes, Berlin, O. Janke, 1864-1866

NORDEN M. (Friederike Wolfhagen), *Dresdens Maitage. Ein Zeitbild*, Leipzig, Wienbrack, 1850, 220 p.

OTTO Louise, *Nürnberg. Kulturhistorischer Roman*, Prag/Wien, Kober & Markgraf, 1859

OTTO Louise, *Neue Bahnen*, Prag/Wien, H. Markgraf, 1864, 433 p.

OTTO Louise, *Drei verhängnisvolle Jahre*, Altona, 1867

ZITZ Kathinka, *Letzte Rheinsankörner. Ein Novellen-Cyklus*, Mainz, Faber, 1854, 476 p.

ZITZ Kathinka, *Magdalena Horix oder vor und während der Klubistenzeit*, Mainz, Faber, 1858, 520 p.

B.3. Articles

André Léo

« La Colonie américaine », Paris Guide. Par les principaux écrivains et artistes de la France, vol 2, Bruxelles, Lacroix, 1867

« Lettre au rédacteur », La Coopération, 1^{er} février 1867

« Les fêtes coopératives », La Coopération, 4 mars 1867

« Les Associations à Nantes », La Coopération, 5 mai 1867

« L'économiste et la ménagère », La Coopération, 25 août 1867

« La situation aux Etats-Unis. Le président », La Situation, n°83, 2 septembre 1867

« La situation aux Etats-Unis », La Situation, n°114, 1^{er} octobre 1867

« La question de la paix dans les campagnes de France », Les Etats-Unis d'Europe n°1, 5 janvier 1868, p. 3

« L'empire de l'habitude », Les Etats-Unis d'Europe, n°8, 23 février 1868, p. 31

« Souscription pour offrir une médaille à la veuve de J. Brown », Les Etats-Unis d'Europe, n°12, 22 mars 1868

« The Revolution », L'Opinion nationale, n°183, 7 juillet 1868

« Les séances du Vauxhall sur le travail des femmes », L'Opinion nationale, n°196, 18 juillet 1868

« Manifeste », L'Opinion nationale, n°198, 20 juillet 1868

« Quatrième séance du Vauxhall. Travail des Femmes », L'Opinion nationale, n°201, 23 juillet 1868

« Séance du Vauxhall sur le travail des femmes. Les théories, I, II, III », L'Opinion nationale, n°218, 231 et 242, 9 et 26 août, 3 septembre 1868

« Un malentendu », Les Etats-Unis de l'Europe, n°38, 20 septembre 1868, p. 150

« Le Droit des Femmes », Almanach de la Coopération pour 1869, p. 131-140

Lettre du 2 mars 1869, L'Egalité. Journal de l'Association internationale des Travailleurs de la Suisse romande, n°8, 13 mars 1869

« La Ligue des Femmes en France », L'Opinion nationale, 30 janvier 1869 (Les Etats-Unis de l'Europe, n°5, 31 janvier 1869, p.18, et le Journal des Femmes n°2, 20 mars 1869)

« Lettre », L'Egalité. Journal de l'Association internationale des Travailleurs de la Suisse romande, n°8, 13 mars 1869

« La Médaille John Brown », La Démocratie, 11 avril 1869

« Revendication des droits civils », La Démocratie, 11 avril 1869 (Le Droit des Femmes, n°2, 18 avril 1869)

« Les effets du système », Le Droit des Femmes, n°5, 8 mai 1869

« De l'infériorité des femmes au point de vue psychologique », Le Droit des Femmes, n°8, 29 mai 1869

« L'école primaire démocratique », Le Siècle, 27 juin 1869, Le Droit des Femmes, n°14, 10 juillet 1869

« Fondation d'une école », Le Droit des Femmes, n°17, 31 juillet 1869 (texte collectif)

« Les principes et les moyens », La Démocratie, 31 octobre 1869

« L'Education démocratique », Almanach de la Coopération pour 1870, p. 176-183

Lettre, La Marseillaise, 18 janvier 1870

Lettre, Le Siècle, 18 janvier 1870

« Les conférences de Mlle Deraismes », Le Siècle, 22 janvier 1870

« La conférence du Châtelet et Mlle Deraismes », Le Siècle, 30 mars 1870

Lettre, Le Rappel, 3 mai 1870

« A tous les démocrates », avec J. Toussaint, Paul Lacombe et Elisée Reclus, prospectus pour la fondation de L'Agriculteur, journal du dimanche, Paris, juillet (?) 1870

« L'association internationale et l'empire : la paix et la guerre », Le Siècle, 10 juillet 1870

Article sans titre, Le Siècle, 15 juillet 1870

Lettre au rédacteur, Le Siècle, 21 juillet 1870

« Aux femmes françaises », *Le Siècle*, 9 août 1870

« L'invasion en 1814 », *Le Siècle*, 15, 16, 18 et 22 août 1870

Article sans titre, *Le Siècle*, 19 août 1870

« Société de secours aux victimes de la guerre », *Le Siècle*, 27 août 1870 (*L'Opinion nationale*, 30 août 1870)

Pétition, La Commune de Paris, n° 3, 12 septembre 1870 (texte collectif)

Anna

« Aufruf an deutsche Frauen und Jungfrauen zu Begründung einer ächt weiblichen Emancipation », *Die Frauen-Zeitung*, n°1 et n°2, 21 et 28 avril 1849

ARNAUD Angélique

« Objection à M. Lemaire sur sa critique de la personnalité humaine », *La Revue philosophique et religieuse*, tome VII, juillet 1857, p. 557-568

« De la convenance dans la discussion et de la discussion elle-même », *La Revue philosophique et religieuse*, tome VIII, octobre 1857, p. 420-426

« Réclamation à MM les rédacteurs de la Revue », *La Revue philosophique et religieuse*, tome VIII, novembre 1857, p. 604

« A M. Michelet », *La Terre Promise. Gazette de Nice*, n° des 2, 3, 5 et 9 mars 1859

« Lettre », *Le Droit des Femmes*, n°2, 18 avril 1869

« Mlle d'Espalbère de Philippe Laroudé », *Le Droit des Femmes*, n°4, 1^{er} mai 1869

« Les petits journaux », *Le Droit des Femmes*, n°7, n°10 et n°12, 22 mai, 12 et 26 juin 1869

« Réponse à M. Thomas Grimm », *Le Droit des Femmes*, n°12, juin 1869

« A M. Francis Magnard », *La Solidarité*, 1^{er} juillet 1869

« Lettre à M. Tony Revillon », *Le Droit des Femmes*, n°14, 10 juillet 1869

« *La Rénovation de la Femme* de Mme Françoise de La Coste », *Le Droit des Femmes*, n°15, 17 juillet 1869

« Le Devoir des femmes », *Le Droit des Femmes*, n°19, n°21, n°22, n°25, 14 et 28 août, 3 et 25 septembre 1869

« A propos d'un nouveau dogme », *Le Droit des Femmes*, n°23, 11 septembre 1869

« *Le Fidanzate* de Mme Malvina Frank », *Le Droit des Femmes*, n°26, 2 octobre 1869

« *La Femme et les mœurs* par André Léo. *Le Catéchisme du règne de Dieu* par Jean-Louis Vaïsse », *Le Droit des Femmes*, n°27, 9 octobre 1869

« *Madeleine*. Feuilleton », *Le Droit des Femmes*, n°28, 6 novembre 1869

« L'égalité devant la morale », *Le Droit des Femmes*, n°29, n°30 et n°31, 13, 20 et 27 novembre 1869

« Conférences du Bd des Capucines. La Parole libre », *Le Droit des Femmes*, n°29, 13 novembre 1869

« Conférences du Bd des Capucines. Mlle Maria Deraismes, la Femme telle qu'elle est », *Le Droit des Femmes*, n°31, 27 novembre 1869

- « L'idéal d'Abd El Kader », *Le Droit des Femmes*, n°32, 4 décembre 1869
- « Conférences. La femme dans le théâtre », *Le Droit des Femmes*, n°33, 11 décembre 1869
- « Tribunaux », *Le Droit des Femmes*, n°33, 11 décembre 1869
- « Correspondance », *Le Droit des Femmes*, n°34, 18 décembre 1869
- « Les conférences. M. Ch. Lemonnier. La question sociale », *Le Droit des Femmes*, n°34, 18 décembre 1869
- « La persécution », *Le Droit des Femmes*, n°36, 1^{er} janvier 1870
- « Tribunaux », *Le Droit des Femmes*, n°36, 1^{er} janvier 1870
- « Contre l'individualisme », *La Solidarité*, tome 4, n°1, janvier 1870
- « A propos de l'affaire Tropman. A M. Tony Révillon », *Le Droit des Femmes*, n°37, 8 janvier 1870.
- « Conférences de M. Ch. Lemonnier », *Le Droit des Femmes*, n°37, 8 janvier 1870
- « Considérations sur l'affaire Tropmann », *Le Droit des Femmes*, n°38, 15 janvier 1870
- « Lettre à M. Léon Richer », *Le Droit des Femmes*, n°41, 5 février 1870
- « Lettre », *Opinion nationale*, 18 février 1870
- « Nos idées en Italie. La Femme et la science. », *Le Droit des Femmes*, n°55, 15 mai 1870
- « Nos idées en Italie », *Le Droit des Femmes*, n°56, 22 mai 1870
- « La loi salique », *Le Droit des Femmes*, n°58, 5 juin 1870
- « Les disciples de Saint-Simon. *Souvenirs d'une fille du peuple* par Mme S. Voilquin », », *Le Droit des Femmes*, n°60 et n°62, 17 juin et 3 juillet 1870
- « *Deux Jours de Condamnation à Mort*. Par Barbès », *Le Droit des Femmes*, n°63, 10 juillet 1870
- « Le Tribunal civil d'Alger », *Le Droit des Femmes*, n°64, 17 juillet 1870
- « Correspondance », *Le Droit des Femmes*, n°65, 24 juillet 1870
- « La gratuité de la justice », *Le Droit des femmes*, n°68, 11 août 1870

AUDOUARD Olympe²¹¹⁸

- « A nos lecteurs », *Le Papillon*, n°1, 10 janvier 1861
- « Courrier de Paris », *Le Papillon*, 18 janvier 1863
- « Courrier de Paris », *Le Papillon*, 31 mai 1863
- « Courrier de Paris », *Le Papillon*, 21 juin 1863
- « Courrier de Paris », *Le Papillon*, 16 août 1863
- « A mes lecteurs », *Revue cosmopolite*, n°1, 17 janvier 1867
- « Causerie », *Revue cosmopolite*, n°15, 25 avril 1867

²¹¹⁸ Afin de ne pas trop étendre cette liste, seuls quelques-uns de ses articles parus dans ses propres journaux, ceux qui me paraissent les plus significatifs, sont ici mentionnés.

« A M. Barbey d'Aurevilly. En réponse à son article Le Duel tombé en quenouille », *Le Gaulois*, 15 septembre 1869

BARBET Virginie

Lettre, *Le Progrès de Lyon*, 28 juillet 1868 (texte collectif)

« Correspondance de Lyon », *L'Egalité*, n°12, 10 avril 1869

« De l'hérédité », *L'Egalité*, n°21, 12 juin 1869 (?)

« Grève des ouvrières ovalistes. Lyon », *L'Egalité*, n°26 du 17 juillet 1869 (?)

« Lyon, 31 mars 1870, Au citoyen Ulrich de Fonvielle », *La Marseillaise*, n°106, 5 avril 1870 (texte collectif)

« Adresse des citoyennes lyonnaises aux femmes du Creuzot », *La Marseillaise*, 13 avril 1870 (texte collectif)

« Pourquoi je suis collectiviste », *La Solidarité*, 18 juin 1870, p. 2-3

BARRAU Caroline de

« La question des femmes », *Almanach de la coopération pour 1870*, p. 149-159

BLANDY Stella

« Bibliographie : Aline-Aly », *Le Progrès de Lyon*, 16 décembre 1868

« La Femme et La Famille. Conférence de Mlle Maria Deraismes », *Le Droit des Femmes*, n°3, 24 avril 1869

« Lettres d'un libre penseur de Léon Richer », *Le Droit des Femmes*, n°3, 24 avril 1869

« Les grandes femmes. Conférence de Mlle Maria Deraismes », *Le Droit des Femmes*, n°4, 1^{er} mai 1869

« Histoire de l'Inquisition par Arthur Arnould », *Le Droit des Femmes*, n°8, 29 mai 1869

« Lettres d'un libre penseur de Léon Richer », *Le Progrès de Lyon*, 2 juillet 1869

« Lettre », *Le Droit des Femmes*, n°39, 22 janvier 1870

« Conférences de Mlle Deraismes », *Le Droit des Femmes*, n°45, 5 mars 1870

BOSQUET Amélie

Lettre au rédacteur, *Opinion nationale*, 1^{er} février 1869 (Emile Bosquet)

« Variétés. Aline-Ali, par André Léo », *Opinion nationale*, 22 février 1869 (Emile Bosquet)

« Le Travail des Femmes », *Le Droit des Femmes*, n°2, n°3 et n°4, 18 et 24 avril, 1^{er} mai 1869 (Emile Bosquet)

« La Morale indépendante de C. Coignet », *Le Droit des Femmes*, n°10, 12 juin 1869

« Types masculins. Le Dom Juan », *Le Droit des Femmes*, n°15, 17 juillet 1869

« Commentaires du Code civil », *Le Droit des Femmes*, n°21, n°22, n°24, n°26, n°27, n°29, n°30, 28 août, 3 et 18 septembre, 2 et 9 octobre, 13 et 20 novembre 1869

« L'assujettissement des femmes », *Le Droit des Femmes*, n°23, 11 septembre 1869

« Correspondance de la Province », *Opinion nationale*, 15 septembre 1869 (Emile Bosquet)

« Ecole primaire et cours complet », *Le Droit des Femmes*, n° 25, 25 septembre 1869

« Théâtre », *Le Droit des Femmes*, n°28, 6 novembre 1869

« Théâtre », *Le Droit des Femmes*, n°29, 13 novembre 1869

« Conférences du Bd des Capucines. L'esprit du mal », *Le Droit des Femmes*, n°30, 20 novembre 1869

« Type masculin. Anthony », », *Le Droit des Femmes*, n°30, 20 novembre 1869

« Théâtres », *le Droit des Femmes*, n°31, 27 novembre 1869

« Sur la recherche de paternité », *Le Droit des Femmes*, n°33, 11 décembre 1869

« Gustave Flaubert. L'éducation sentimentale », *Le Droit des Femmes*, n°33 et n°34, 11 et 18 décembre 1869

« Théâtres », *Le Droit des Femmes*, n°35, 25 décembre 1869

« Théâtres », *Le Droit des Femmes*, n°36, 1^{er} janvier 1870

« La recherche de la paternité », *Le Droit des Femmes*, n°38, 15 janvier 1870

« La Femme et le Code », *Le Droit des Femmes*, n°38, n°39, n°42, n°43, n°54, n°58, n°63, 15 et 22 janvier, 12 et 19 février, 8 mai, 5 juin et 10 juillet 1870

Lettre à A. Karr, *Le Droit des Femmes*, n°39, 22 janvier 1870

« Une page de George Sand », », *Le Droit des Femmes*, n°40, 29 janvier 1870

« Théâtres », *Le Droit des Femmes*, n°41, 5 février 1870

« Théâtres », *Le Droit des Femmes*, n°42, 12 février 1870

« Projet de loi », *Le Droit des Femmes*, n°45, 5 mars 1870 (avec Léon Richer)

« Types masculins. Leone Leoni », *Le Droit des Femmes*, n°45, 5 mars 1870

« Progrès de la cause des femmes », *Le Droit des Femmes*, n°46, 12 mars 1870

« Théâtres », *Le Droit des Femmes*, n°46, 12 mars 1870

« Egalité, solidarité, fraternité », *Le Droit des Femmes*, n°47, 19 mars 1870

« Théâtres », *Le Droit des Femmes*, n°48, 26 mars 1870

« La morale au théâtre.», *Le Droit des Femmes*, n°51, 17 avril 1870

« Conférences de la société des gens de lettres », *Le Droit des Femmes*, n°52, 24 avril 1870

« Littérature. Les forçats du mariage », *Le Droit des Femmes*, n°52, 24 avril 1870

« Théâtres », *Le Droit des Femmes*, n°55, 15 mai 1870

« Théâtres », *Le Droit des Femmes*, n°56, 22 mai 1870

« Conférences. M. Emile Deschanel » », *Le Droit des Femmes*, n°57, 29 mai 1870

« Une bonne parole de la Société des gens de lettres », *Le Droit des Femmes*, n°59, 12 juin 1870

« Théâtres », *Le Droit des Femmes*, n°59, 12 juin 1870

« Littérature », *Le Droit des Femmes*, n°60, 19 juin 1870

« Théâtres », *Le Droit des Femmes*, n°61, 26 juin 1870

« Littérature », *Le Droit des Femmes*, n°66, 31 juillet 1870

BÜCHNER Louise

« Der Arbeitercongress zu Eisenach und die Frauenfrage », *Neue Bahnen*, n°21, octobre 1869

« Der Frauen-Anwalt », *Der Frauen-Anwalt*, n°1, avril 1870

« Chronik », *Der Frauen-Anwalt*, n°2, mai 1870

Lettre, *Der Frauen-Anwalt*, n°5, août 1870

« Aus Darmstadt », *Der Frauen-Anwalt*, n°6, septembre 1870

CALM Marie

« Die Aufgabe der Frauen in der Politik », *Neue Bahnen*, n°16, août 1866

« Das weibliche Lesen », *Neue Bahnen*, n°11-13, mai-juin 1869

Correspondance de Cassel, *Neue Bahnen*, n°19 et 20, septembre et octobre 1870

CALDELAR Adèle

« Editorial », *La Raison*, n°15, 24 mars 1867

« Les droits de la femme », *La Raison*, n°28, 23 juin 1867

CHENU Maria

« Ce que c'est que la Politique », *Le Droit des Femmes*, n°15, 17 juillet 1869

« Fondation à perpétuité », *Le Droit des Femmes*, n°49, 3 avril 1870

« Mme Janet Taylor », *Le Siècle*, 3 mai 1870

« Les Femmes devant le Parlement anglais », *Le Siècle*, 16 mai 1870

Article sans titre, *Le Siècle*, 13 juin 1870

DAUBIÉ Julie

« Quels moyens de subsistance ont les femmes ? », *Le Journal des Economistes*, juin 1862, mai 1863, juillet 1863

« Cause de paupérisme pour la femme », *Le Journal des Economistes*, juillet et septembre 1864

« Les communes rurales à propos de la commune modèle », *L'Economiste français*, 15 septembre 1864, p. 291-292

Commentaires sans titre, *L'Economiste français*, 15 et 22 décembre 1864, p. 394-395 et p. 403-404

« De l'enseignement secondaire pour les femmes », *Le Journal des Economistes*, juin, août et décembre 1865.

« Le chômage du dimanche », *L'Economiste français*, 18 janvier 1866, p. 19

Articles sans titre, *L'Economiste français*, 17 mai et 26 juillet 1866, p. 156 et 268

Lettre, *Opinion Nationale*, 21 août 1868

« Le progrès féminin », *L'Economiste français*, 5 février 1869, p. 23

« Inégalité de l'enseignement primaire pour les deux sexes », *L'Economiste français*, 20 février et 5 mars 1869, p. 28 et 34

Lettre, *Journal des Femmes*, n°5, 5 mai 1869

« Le travail des femmes dans les mines », *L'Economiste français*, 9 mai 1869, p. 68

Lettre, *Journal des Femmes*, n°7, 5 juin 1869

« Pétition au Sénat », *Le Droit des Femmes*, n°25, 25 septembre 1869

« Appréciation sur l'enseignement secondaire des jeunes filles fondé par M. Duruy », *Le Droit des Femmes*, n°31, 27 novembre 1869

« Coup d'œil sur l'enseignement primaire, secondaire et professionnel des femmes dans les deux mondes », *Le Droit des Femmes*, n°34 et n°35, 18 et 25 décembre 1869

« La recherche de la paternité », *Le Droit des Femmes*, n°35, 25 décembre 1869

« A propos d'un article de l'Opinion nationale », *Le Droit des Femmes*, n°40, 29 janvier 1870

« La Recherche de La Paternité », *Le Droit des Femmes* n°43, 19 février 1870

« Saint-Lazare et les maisons du refuge », *Le Droit des Femmes*, n°45, 5 mars 1870

« Une langue à refaire », *Le Droit des Femmes*, n°46, 12 mars 1870

« Une pauvre femme », *Le Droit des Femmes*, n°50, 10 avril 1870

« La femme et l'enfant devant les tribunaux français », *Le Droit des Femmes*, n°51, 17 avril 1870

« Le Rapport à l'Empereur sur l'administration de la Justice Criminelle », *Le Droit des Femmes*, n°52, 24 avril 1870

« La Mortalité et les Droits des nouveaux-nés en Europe », *Le Droit des Femmes*, n°56, n°58, n°60, n°63, n°64, n°66, n°68, 22 mai, 5 et 19 juin, 3, 17 et 31 juillet, 11 août 1870

« Bibliographie. *Le Dr au Village*, par Mme H. Meunier », *Le Droit des Femmes*, n°68, 11 août 1870

DERAISMES Maria

« Les échos de Notre-Dame », *L'Europe*, 19 janvier 1866

« Comment on se marie aujourd'hui », *Le Nain Jaune*, 14 mars 1866

« L'influence du roman », *Le Nain Jaune*, 24 et 31 mars 1866

« La coursomanie », *Le Nain Jaune*, 2 avril 1866

« Bavardages sur l'art », *Le Grand Journal*, 17 juin 1866

« Les nouveaux amis », *Le Grand Journal*, 22 juillet 1866

« Mancenillier I^{er}, roi des décourageurs », *Le Grand Journal*, 23 septembre 1866

« Bébés et poupées Huret », *L'Epoque*, 7 octobre 1866

« Les aboyeurs de la morale », *L'Epoque*, 23 octobre 1866

« Mes contemporains, par Alexandre Weill », *L'Epoque*, 5 novembre 1866

« Nos bons parisiens », *L'Epoque*, 29 novembre 1866

Lettre à M. Bouyon, *Le Journal des Femmes*, n°1, 1^{er} mars 1869

« Ce que veulent les femmes », *Le Droit des Femmes*, n°1, 10 avril 1869

« Deux mots », *Le Droit des Femmes*, n5, 8 mai 1869

« La grandeur des petits hommes », *Le Droit des Femmes*, n°6, 15 mai 1869

« La mascarade électorale », *Le Droit des Femmes*, n°8, 29 mai 1869

« La femme réelle et la femme fictive », *Le Droit des Femmes*, n°10, 12 juin 1869

Lettre à Léon Richer, *Le Droit des Femmes*, n°12, 26 juin 1869

« Discours prononcé au banquet du Droit des Femmes, présidé par Maria Deraismes, le 11 juillet 1869 », *Le Droit des Femmes*, n°16, 24 juillet 1869

« Réponse au journal la *Démocratie* », *Le Droit des Femmes*, n°19, 14 août 1869

« L'hétairisme », *Le Droit des Femmes*, n°23, 11 septembre 1869

« La recherche de la paternité », *Le Droit des Femmes*, n°34, 18 décembre 1869

Lettre à Léon Richer, *Le Droit des Femmes*, n°39, 22 janvier 1870

« La femme dans la démocratie », *Le Droit des Femmes*, n°41 et n°43, 5 et 19 février 1870

« Une préface de M. Alexandre et fils », *Le Droit des Femmes*, n°47, 19 mars 1870

« A M. de Pompery », *Le Droit des Femmes*, n°61 et n°66, 26 juin et 31 juillet 1870

DEROIN Jeanne²¹¹⁹

Adresse aux citoyens français, *La Voix des Femmes*, n°7, 17 mars 1848

Lettre, *La Voix des Femmes*, n°27, 19 avril 1848

Lettre à Proudhon, *L'Opinion des Femmes*, n°1, janvier 1849

« Le droit au travail et le droit à l'assistance », *L'Opinion des Femmes*, n°5, juin 1849

« Appel aux associations », *L'Opinion des Femmes*, n°6, août 1849

« Union des Associations », *Le Contrôleur général. Journal des améliorations morales et matérielles. Moniteur des associations ouvrières*, n°2, mai 1850

« Introduction », *Almanach des Femmes pour 1852*, p. 11-12

« Le droit de pétition », *Almanach des Femmes pour 1852*, p. 42-46

« Le travail des femmes », *Almanach des Femmes pour 1852*, p. 70-76

« Quatrième lettre aux associations et aux travailleurs de toutes professions », *Almanach des Femmes pour 1852*, p. 170-178

« Logique du sexe fort », *Almanach des Femmes pour 1852*, p. 179

« Introduction », *Almanach des Femmes pour 1853*, p. 9-15

« Nécrologie. Pauline Roland », *Almanach des Femmes pour 1853*, p. 213-225

« Avis important », *Almanach des Femmes pour 1854*, p. 9-12

« Evangile social », *Almanach des Femmes pour 1854*, p. 12-18

²¹¹⁹ Afin de ne pas trop étendre cette liste, seuls quelques-uns de ses articles parus dans ses propres journaux, ceux qui me paraissent les plus significatifs, sont ici mentionnés.

« Réponse à la lettre de Miss Anne Knight », *Almanach des Femmes pour 1854*, p. 82-83

DESMARS Adèle

Lettre, *Le Français*, 4 septembre 1868

Emmy

Lettre, *Frauen-Zeitung*, Jg. 2, n°3, 19 janvier 1850

« Vereinfachung », *Frauen-Zeitung*, Jg. 2, n°8, 23 février 1850

Lettre, *Frauen-Zeitung*, Jg. 2, n°13, 30 mars 1850

« Gelehrte Frauen », *Frauen-Zeitung*, Jg. 2, n°15 et 16, 13 et 20 avril 1850

« Gemeinsam zu einem Ziel », *Frauen-Zeitung*, Jg. 2, n°38, 21 septembre 1850

« Deutsche Rein-Sprache und Geschichte », *Frauen-Zeitung*, Jg. 3, n°43, 9 novembre 1851

Friederike

« Das Recht der Frauen », *Frauen-Zeitung*, Jg. 2, n°21, 25 mai 1850

« Die Ehe », *Frauen-Zeitung*, Jg. 2, n°24, 15 juin 1850

« Eine wahre Geschichte », *Frauen-Zeitung*, Jg. 2, n°29 et 30, 20 et 27 juillet 1850

« Das Gespräch auf der Treppe », *Frauen-Zeitung*, Jg.3, n°21, 31 mai 1851

« Über die Missionen », *Frauen-Zeitung*, Jg. 4, n°4 et 5, 8 et 29 février 1852

Georgine

« Die Arbeiterinnen », *Frauen-Zeitung* n°10 et 11 des 23 et 30 juin 1849

« An die Arbeiter », *Frauen-Zeitung* n°37, 29 décembre 1849

GOEGG Marie

« Proposition de créer une association internationale des femmes, en connexion avec la Ligue de la Paix et de la Liberté », *Les Etats-Unis d'Europe*, n°10, 8 mars 1868

« Emancipation des Femmes », *Les Etats-Unis d'Europe*, n°23, 9 juin 1868

« Sur la question des femmes », *Les Etats-Unis d'Europe*, n°4, 24 janvier 1869

« Sur les raisons alléguées contre les droits des femmes », *Le Droit des Femmes*, n°8, 29 mai 1869

« Correspondance de Genève », *Le Droit des Femmes*, n°18, 7 août 1869

« Adresse der Frauen aller Nationen an die beiden kriegsführenden Völker und Regierungen », *Der Frauen-Anwalt*, septembre 1870, p. 221-222

GOLDSCHMIDT Henriette

« Travail des Femmes », *Les Etats-Unis d'Europe*, n°49, 6 décembre 1868

« Travail des Femmes. Suite », *Les Etats-Unis d'Europe*, n°50, 51 et 52, des 13, 20 et 27 décembre 1868

« Zur Erziehungsfrage », *Neue Bahnen*, n°3, janvier 1869

« Der Unterricht in deutscher Sprache in der Fortbildungsschule des Frauenbildungsvereins zu Leipzig », *Neue Bahnen*, n°2, janvier 1870

« Offener Brief an Frau Marie Goegg in Genf », *Der Frauen-Anwalt*, octobre 1870, p. 229 (*Neue Bahnen*, n°20, octobre 1870)

Henriette (artiste) :

« Sort des Femmes », *La Démocratie pacifique*, 12 juillet 1848

Toast, *La Démocratie pacifique*, 25 novembre 1848

« A M. Proudhon », *La Démocratie pacifique*, 5 janvier 1849

Lettre, *L'Opinion des femmes*, n°2, février 1849

« Association des shakers », *Almanach des Femmes pour 1853*

« Association des shakers », *Almanach des Femmes pour 1854*

« Société de non-résistance », *Almanach des Femmes pour 1854* (avec Eve)

HÉRICOURT Jenny P.

« De l'avenir de la femme », *La Ragione. Foglio Ebdomadario di Filosofia Religiosa Politica e Sociale*, Anno II, tome III , n°54, 27 ottobre 1855, p. 26-31

« De l'avenir de la femme. 2 », *La Ragione*, n°56, 10 novembre 1855, p. 59-64

« Le Catéchisme positiviste de M. Auguste Comte », *La Revue philosophique et religieuse*, tome III, décembre 1855, p. 47-61

« A Madame Molino Colombani », *La Ragione*, n°68, 2 febrajo 1856, p. 247-252

« Réponse au 2è article de Madame Molino Colombani », *La Ragione*, n°74, 15 marzo 1856, p. 344-350

« De l'émancipation civile des femmes », *La Ragione*, tome IV, n°82, 10 maggio 1856, p. 60-64

« Les *parce que* de l'émancipation civile des femmes », *La Ragione*, n°84, 24 maggio 1856, p. 81-90

« Le mariage au point de vue du progrès », *La Ragione*, n°87, 14 giugno 1856, p. 135-140

« L'autorité et la perpétuité dans le mariage », *La Ragione*, n°90, 5 luglio 1856, p. 180-184

« Définition du mariage. Protestation contre la loi qui le régit aujourd'hui. », *La Ragione*, n°93, 26 luglio 1856, p. 231-236

« Histoire morale des femmes par Ernest Legouvé », *La Ragione*, n°96, 16 agosto 1856, p. 280-285

« Histoire morale des femme », *La Ragione*, n°99, 6 settembre 1856, p. 328-333

« Histoire morale des femmes », *La Ragione*, n°101, 20 settembre 1856, p. 360-364

« Histoire morale des femmes », *La Ragione*, n°104, 11 ottobre 1856, p. 406-410

« Le Panthéon des Femmes », *La Revue Philosophique et Religieuse* Tome 4, 1856, p. 109-111

« Madame Rose », *La Revue Philosophique et Religieuse*, Tome 5, septembre 1856, p. 129-139

- « La veuve d'Hahnemann et les homéopathes », *La Revue Philosophique et Religieuse*, Tome 5, octobre 1856, p. 379-38
- « Emancipation de la femme. Conclusion. », *La Ragione*, tome V, n°111, 29 novembre 1856, p. 157-161
- « Revue des Livres. Religion et progrès, par l'ermite de Sambreval », *La Revue philosophique et religieuse*, tome 5, novembre 1856, p. 503-506
- « M. Proudhon et la question des femmes », *La Revue philosophique et religieuse*, tome 6, décembre 1856, p. 5-15 (*La Ragione*, tome VI, n°123, 21 febrajo 1857, p. 34-41)
- « Réponse de Mme Jenny d'Héricourt à M. P.-J. Proudhon », *La Revue Philosophique et religieuse*, tome 6, février 1857, p. 267-275 (*La Ragione*, n°128, 28 marzo 1857, p. 159-166)
- « M. Proudhon et la question des femmes », *La Revue philosophique et religieuse*, tome 6, mars 1857, p. 521-522
- « La Bible et la question des femmes », *La Revue philosophique et religieuse*, tome 8, 1857 pp. 16-34 (reproduit incomplètement dans *La Ragione*, tome VII, n°153, 19 settembre 1857, n°154, 26 settembre 1857, n°156, 10 ottobre 1857)
- « Quelques mots à une chrétienne », *La Revue philosophique et religieuse*, tome 8, 1857, p. 35-38
- « Le christianisme et la question des femmes », *Revue philosophique et religieuse*, tome 9, décembre 1857, p. 27-45
- « Correspondance », *La Solidarité. Journal des Principes*, tome 2, n°8, juillet 1868
- « La morale au point de vue de la solidarité. I. », *La Solidarité. Journal des Principes*, Tome 2, n° 12, novembre 1868
- « La morale au point de vue de la solidarité. II. », *La Solidarité. Journal des Principes*, Tome 3, n°1, décembre 1868
- « Enquête sur le spiritisme », *La Solidarité. Journal des Principes*, Tome 3, n°1, décembre 1868
- « La morale au point de vue de la solidarité. III. », *La Solidarité. Journal des Principes*, Tome 3, n°6, 1^{er} mars 1869
- « Woman's Rights in France », *The Agitator* n° 8, 1^{er} mai 1869
- « Une Page d'histoire », *Le Droit des Femmes*, n°7, 22 mai 1869
- « Lettre de Mme J. d'H. », *La Solidarité. Journal des Principes*, Tome 3, n°14, 1^{er} juillet 1869
- « Correspondance de Chicago », *Le Droit des Femmes*, n°13, 3 juillet 1869
- « La morale au point de vue de la solidarité. IV. », *La Solidarité. Journal des Principes*, Tome 3, n°15, 1^{er} août 1869
- « Woman's Rights in France », *The Agitator* n° 22, 7 août 1869
- « La morale au point de vue de la solidarité. V », *La Solidarité. Journal des Principes*, Tome 3, n°16, 15 août 1869
- « Explications rationnelles sur la vie future » *La Solidarité. Journal des Principes*, Tome 3, n°22, 1^{er} décembre 1869
- « La question des femmes en Amérique », *Le Droit des Femmes*, n° 37, 8 janvier 1870

« De l'avenir de la grande République américaine. Correspondance », *La Solidarité. Journal des Principes*, Tome 4, n°6, 1er juin 1870

HIRSCH Jenny

« Was ist Arbeit ? », *Neue Bahnen*, n°2, janvier 1866

« Ein Wort über Sonntagsschulen für weibliche Dienstboten », *Der Arbeiterfreund*, Jg. 1866, Heft 2, p. 190-192

« An die Leserinnen », *Neue Bahnen*, n°9, mai 1866

Lettre sans titre, *Neue Bahnen*, n°20, octobre 1866

« Die Fortbildungsschule », *Neue Bahnen*, n°7, mars 1867

« Aus der Literatur zur Frauenfrage », *Der Arbeiterfreund*, Jg. 1867, Heft 2, p. 202-205

« Allgemeine Ausstellung der Frauenindustrie », *Der Arbeiterfreund*, Jg. 1867, Heft 3, p. 313-314

« Die Bestrebungen zur Förderung der Erwerbsfähigkeit des weiblichen Geschlechts. Vortrag in der Generalversammlung des Vereins zur Förderung der Erwerbsfähigkeit des weiblichen Geschlechts », *Der Arbeiterfreund*, Jg. 1868, Heft 2, p. 188-212

« Das Baracken-Etablissement auf dem Tempelhofer Felde bei Berlin », *Der Frauen-Anwalt*, septembre 1870, p. 206

Commentaire sans titre (réponse à Marie Goegg), *Der Frauen-Anwalt*, septembre 1870, p. 223

« Vater und Mutter. Eine zeitgemässe Betrachtung », *Der Frauen-Anwalt*, octobre 1870

K.[ÜHLER ?] Minna

« Die politische Stellung der Frau », *Neue Bahnen*, n°18, 1870, p. 140

LEWALD Fanny

« Für die Frauen », *National-Zeitung*, 28 novembre 1857

« Für die Gewerbtätigkeit der Frauen », *Westermann's Jachbuch der Illustrierten Deutschen Monatshefte*, 26. Band, juillet 1869, p. 435-444, et août 1869, p. 548-556

« Briefe aus der Heimat. Eine neue Ära », *Kölnische Zeitung*, 7 mars 1870

« Die Frauen und das allgemeine Wahlrecht », *Westermann's Jahrbuch der Illustrierten Deutschen Monatshefte*, 28. Band, n°67, avril 1870, p. 97-103

« Briefe aus der Heimat. Deutsche Frauen und gefangene Franzosen », *Kölnische Zeitung*, 29 août 1870

LÖHN Anna

« Unweiblich », *Neue Bahnen*, n°21, 1867, p. 161-163 ; n°22, 1867, p. 169-170 ; n°23, 1867, p. 177-179.

Martha

« Demokratie, die Religion der Frauen », *Frauen-Zeitung* n°25, 22 juin 1850

MEYSENBURG Malwida von

« Frauenschwur », Sonntags-Blätter zur Förderung allseitiger Aufklärung und wahrer Religiosität. Beiblatt zum Mainzer Tagblatt, n°1, 22 septembre 1850

« La Germania », L'Italia del Popolo, 18 février 1858

MINK Paule

Lettre à M. Horn, *L'Opinion nationale*, 25 août 1868 (*Le Progrès de Lyon*, 4 septembre 1868)

Lettre au rédacteur, *Le Journal des femmes*, n°1, 1^{er} mars 1869

« L'Ouvrière », *Le Journal des femmes*, n°1, 1^{er} mars 1869

« La Roumanie et le ministère Ghika-Cogolniceau », *La Démocratie*, n°48 et n°51, 3 et 24 octobre 1869

Lettre, *La Démocratie*, n°49, 10 octobre 1869

« La question dalmate », *La Démocratie*, n°53, 7 novembre 1869

« Nouvelles d'Orient », *La Démocratie*, n°56, 28 novembre 1869

« Nouvelles d'Orient et des pays slaves », *La Démocratie*, n°61, 2 janvier 1870

« L'Autriche et les pays slaves », *La Démocratie*, n°64, 23 janvier 1870

« Le nouveau ministère roumain », *La Démocratie*, 27 février 1870

« Les Armements de la Russie », *La Démocratie*, n°73, 27 mars 1870

« Le Réveil de la Roumanie », *La Démocratie*, n°74, 3 avril 1870

« La Situation en Orient », *La Démocratie*, n°75, 10 avril 1870

« Orient », *La Démocratie*, n°76, 17 avril 1870

« Nouvelles d'Orient », *La Démocratie*, n°77, 24 avril 1870

« Orient », *La Démocratie*, n°78, 1^{er} mai 1870

« Un ministère s'il vous plaît », *La Démocratie*, n°80, 15 mai 1870

« Correspondance de Roumanie », *La Démocratie*, n°82, 22 mai 1870

« Les faussaires polonais », *La Démocratie*, n°83, 29 mai 1870

« Roumanie », *La Démocratie*, n°84, 5 juin 1870

« Les Vertus catholiques », *La Libre Pensée*, n°25, 9 juillet 1870

« La Fédération rouennaise », *La Démocratie*, n°89, 10 juillet 1870

« Au village », *La Démocratie*, 7 août 1870

NIBOYET Eugénie²¹²⁰

« Profession de foi », *La Voix des Femmes*, n°1, 10 mars 1848

« Economie de temps », *La Voix des Femmes*, n°23, 14 avril 1848

²¹²⁰ Afin de ne pas trop étendre cette liste, seuls quelques-uns de ses articles parus dans ses propres journaux, ceux qui me paraissent les plus significatifs, sont ici mentionnés.

- « Sur nos enseignements », *La Voix des Femmes*, n°29, 21 avril 1848
- « A nos lectrices », *Le Journal pour Toutes*, n°1, 29 octobre 1864
- « Souhaits », *Journal pour Toutes*, n°10, 31 décembre 1864
- « Société mutuelle de protection pour les femmes », *Le Journal pour Toutes*, n°47, 16 septembre 1865
- « A nos lectrices et lecteurs », *Journal pour Toutes*, n°49, 30 septembre 1865
- « En finissant notre première année », *Journal pour Toutes*, n°52, 21 octobre 1865
- « Les signes du temps », *Le Journal pour Toutes*, n°58, 2 décembre 1865
- « Aux femmes », *Le Journal pour Toutes*, n°65, 24 mars 1866
- « Aux femmes », *Le Journal pour Toutes*, n°68, 14 avril 1866
- « Aux femmes. La femme industrielle et industrieuse », *Le Journal pour Toutes*, n°79, 13 juin 1866
- « A une abonnée », *Le Journal pour Toutes*, n°110, 14 septembre 1867

OTTO LOUISE²¹²¹

- « Zur Arbeiterfrage », *Demokratisches Album*, Schläpfer'schen Buchhandlung, Herisau, 1848, p. 195-206
- « Weibliches Proletariat », *Der Volksfreund*, 17 mai 1848
- « Adresse eines Mädchens an den hochverehrten Minister Oberländer, an die durch ihn berufene Arbeitskommission und an alle Arbeiter », *Leipziger Arbeiterzeitung*, n°4, 20 mai 1848 (*Meissner Blätter*, 3 juin 1848, *Der Volksfreund*, 7 juin 1848)
- « Zur Judenfrage », *Der Volksfreund*, 24 mai 1848
- « Aufruf an Frauen in Leipzig und Dresden sich im Frauenverein zu organisieren », *Leipziger Arbeiterzeitung*, Leipzig, n° 8, 17 juin 1848
- « Für die Arbeiterinnen », *Leipziger Arbeiterzeitung*, 24 juin 1848
- « Korrespondenz aus Meissen », *Vaterlandsblätter. Constitutionelle Staatsbürger-Zeitung*, n°97, 11 juillet 1848 ; n°115, 1^{er} août 1848
- « Maschinen », *Der Volksfreund*, 16 août 1848
- « Arbeit und Kapital. Ein Blick in die französische Nationalversammlung und auf den sächsischen Landtag », *Der Volksfreund*, 30 août 1848
- « Sendschreibung an alle Verbrüderten », *Die Verbrüderung. Organ der Arbeiterverbrüderung*, n°8, 27 octobre 1848
- « Weibliche Arbeiterinnen », *Der Leuchthurm*, Leipzig, Heft 13, p.287-292
- « Assoziation für Alle! », *Die Verbrüderung*, n°39, 13. Februar 1849
- « Programm als Mitarbeiterin », *Soziale Reform*, 1849, Heft 1
- « Programm », *Frauen-Zeitung*, n°1, 21 avril 1849

²¹²¹ Afin de ne pas trop étendre cette liste, seuls quelques-uns de ses articles parus dans ses propres journaux, ceux qui me paraissent les plus significatifs, sont ici mentionnés.

« Die Freiheit ist untheilbar », *Frauen-Zeitung*, n°1, 21 avril 1849

« Krieg », *Frauen-Zeitung*, n°2, 28 avril 1849

« Association für Alle ! », *Frauen-Zeitung*, n°4, 12 mai 1849

« Vortrag », *Frauen-Zeitung* n°11, 30 juin 1849

« Der Volkskreuzzug in Ungarn », *Frauen-Zeitung* n°14, 21 juillet 1849

« Die Demokratinnen », *Frauen-Zeitung*, Jg. 2, n°1, 2, 3 et 4 des 5, 12, 19 et 26 janvier 1850

« Zur Ermutigung », *Frauen-Zeitung*, Jg. 2, n°33, 17 août 1850

« Der bewaffnete Friede », *Frauen-Zeitung*, Jg. 2, n°47, 23 novembre 1850

« § 12. des Entwurfs eines Pressgesetzes für das Königreich Sachsen », *Frauen-Zeitung*, Jg. 2, n°51, 21 décembre 1850

« Abschiedswort », *Frauen-Zeitung*, Jg. 2, n°52, 31 décembre 1850

« Programm », *Frauen-Zeitung*, Jg.3, n°1 & 2, 5 février 1851

« Concurrenz und Assoziation », *Frauen-Zeitung*, Jg.3, n°16, 26 avril 1851

« Das ewig-weibliche », *Frauen-Zeitung*, Jg. 3, n°45, 23 novembre 1851

« Offener Brief », *Frauen-Zeitung*, Jg. 3, n°45, 23 novembre 1851

« Der Staatsreich in Frankreich », *Frauen-Zeitung*, Jg. 3, n°48, 17 décembre 1851

« Erzieherinnen » et « Weibliche Erziehung », *Leipziger Sonntagsblatt. Zur Unterhaltung für alle Stände*, n°25, 17 juin 1860, p. 220-223

« Selbstständigkeit », *Leipziger Sonntagsblatt*, n°10, 10 mars 1861, p. 78-80

« Ein Blick auf die Bestrebungen unserer deutschen Frauen zur Hebung ihres Geschlechts (aus der Feder einer Frau) », *Deutsches Wochenblatt*, n°39, 24 septembre 1865

« Die Gründung des Allgemeinen Deutschen Frauen-Vereins », *Deutsches Wochenblatt*, n°45, 5 décembre 1865

Correspondance de Leipzig, *Deutsches Wochenblatt*, n°50, 10 décembre 1865

« Der allgemeine deutsche Frauenverein », *Neue Bahnen*, n°1, 1866 (décembre 1865)

« Altes und Neues aus der Frauenwelt », *Deutsches Wochenblatt*, n°8, 18 février 1866

Correspondance de Leipzig, *Deutsches Wochenblatt*, n°11, 11 mars 1866

« Das Streben nach Schönheit », *Neue Bahnen*, n°4, mars 1866

« Die Kriegsbereitschaft und der Allgemeine deutsche Frauenverein », *Deutsches Wochenblatt*, n°23, 3 juin 1866

« Die eigene Kraft », *Deutsches Wochenblatt*, n°24, 10 juin 1866

« Zur Kriegsbereitschaft », *Neue Bahnen*, n°12, juin 1866

« Im deutschen Bruderkriege », *Neue Bahnen*, n°13, juillet 1866

« Frauenpflichten im Kriege », *Neue Bahnen*, n°15, août 1866

« Menschenwürdiges Dasein für Alle ! », *Neue Bahnen*, n°16, 1868

« Krieg ! », *Neue Bahnen*, n°16, juillet 1870

« Sieg », *Neue Bahnen*, n°18, septembre 1870

« Die neue Zeit », *Neue Bahnen*, n°22, novembre 1870

PAPE-CARPANTIER Marie

« La question des femmes », *L'Economiste français*, 10 novembre 1862

« Les femmes qui gagnent leur vie », *L'Economiste français*, 10 décembre 1862

« Les femmes qui ne gagnent pas leur vie », *L'Economiste français*, 10 janvier 1863

« Les femmes qui ont leur vie gagnée », *L'Economiste français*, 25 janvier 1863

« Les femmes qui sortent du rang », *L'Economiste français*, 10 février 1863

« L'idéal dans le présent », *L'Economiste français*, 10 mars 1863

« Ce qu'il est urgent de faire. Education. Profession. Secours », *L'Economiste français*, 25 mars 1863

POUJADE Eugénie

« La vieille fille », *Le Journal pour Toutes*, n°3, 12 novembre 1864

« Une bouteille à la mer », *La Parisienne*, n°1, 1^{er} mai 1865

« L'homme, sa force, sa faiblesse », *La Parisienne*, n°2, 1^{er} juin 1865

« La femme, sa faiblesse, sa force », *La Parisienne*, n°3, 1^{er} juillet 1865

ROLAND Pauline

« Lettre ouverte de l'Association fraternelle des instituteurs, institutrices et professeurs socialistes, à tous les démocrates », *La République*, 5 janvier 1850

« Des Associations ouvrières », *La République*, 7 janvier 1850

« Revue des Associations ouvrières. L'association des corroyeurs », *La République*, 3 février 1850

« Revue des Associations ouvrières. Les associations de cuisiniers », *La République*, 31 mars 1850 (et dans *l'Almanach des associations ouvrières pour 1850 publié sous les auspices de l'Union Essénienne*, Paris, 1850)

« Revue des Associations ouvrières. Les cordonniers », *La République*, 30 juin 1850

« Associations ouvrières. Instituteurs, institutrices et professeurs socialistes », *La République*, 21 octobre 1850

« Les Socialistes antérieurs. William Godwin », *La République*, 19 décembre 1850

« Associations ouvrières. VII. Les Chapeliers », *La République*, 6 janvier 1851

« Morale socialiste : lettres d'une prisonnière. 1 », *La Liberté de penser*, 43^e livraison, 1851, p. 66-79

« La femme a-t-elle droit à la liberté ? Simple question adressée par une captive au citoyen Emile de Girardin, rédacteur du *Bien-Être Universel* », *La Feuille du Peuple*, n°121, 25 avril 1851 (et dans *l'Almanach des Corporations nouvelles*, avril 1851, p. 93-99)

« Morale socialiste : lettres d'une prisonnière. 2 », *La Liberté de penser*, 45^e livraison, 1851, p. 372-385.

Lettre au rédacteur, *La République*, 3 août 1851

ROYER Clémence

« La Ligue et les Femmes », *Les Etats-Unis de l'Europe*, n°1, 5 janvier 1868

SCHÖNWASSER Rosalie

Correspondance sans titre (de Düsseldorf), *Deutsches Wochenblatt*, n°3, 14 janvier 1866

Correspondance sans titre (de Düsseldorf), *Deutsches Wochenblatt* n°7, 11 février 1866

Correspondance de Düsseldorf, *Neue Bahnen*, n°9, mai 1866

Correspondance de Düsseldorf, *Neue Bahnen*, n°21, octobre 1867

Correspondance de Düsseldorf, *Neue Bahnen*, n°1, décembre 1867

Correspondance de Düsseldorf, *Neue Bahnen*, n°4, février 1868

« L'émancipation religieuse, condition de tout progrès », *Les Etats-Unis d'Europe*, n°23, 9 juin 1868

« Sur l'émancipation religieuse des femmes », *Les Etats-Unis d'Europe*, n°33, 16 août 1868

Correspondance de Düsseldorf, *Neue Bahnen*, n°16, juillet 1870, p. 127

SCHMIDT Auguste

« Eine Aufgabe der Mutter », *Neue Bahnen*, n°6 et n°10, mars et mai 1866

« Für das Vaterland », *Neue Bahnen*, n°19, octobre 1866, p. 147

Correspondance de Paris, *Neue Bahnen*, n°19, octobre 1867, p. 151

« Zur Erkenntnis der Zeit », *Neue Bahnen*, n°20, octobre 1870

STURMHÖFEL Nahida

« Die Arbeit der Frauen », *Der Arbeiterfreund*, Jg 1865, Heft 1, p. 42-46

« Blicke auf die Arbeit der Frauen im Süden und Norden », *Der Arbeiterfreund*, Jg. 1867, Heft 2, p. 190-201

ZIMMERMANN Minna

« Bruchstücke aus Vorlesungen über die Stellung der Frauen », *Frauen-Zeitung*, Jg. 2, n°35, 36 et 37, 31 août, 7 et 14 septembre 1850

« Der Wohlstand der Völker », *Frauen-Zeitung*, Jg. 2, n°38, 21 septembre 1850

« Die Todesstrafe », *Frauen-Zeitung*, Jg. 2, n°42, 19 octobre 1850

« Die Maschinenspinnereien », *Frauen-Zeitung*, Jg. 3, n°11, 22 mars 1851

« Der Werth der Maschinen », *Frauen-Zeitung*, Jg. 3, n°17, 3 mai 1851

« Zur Kriegsgeschichte », *Frauen-Zeitung*, Jg. 3, n°21, 31 mai 1851

« Fortschritt und Rückschritt », *Frauen-Zeitung*, Jg. 3, n°29, 26 juillet 1851

« Gedanken über einige Gedankenlosigkeiten », *Frauen-Zeitung*, Jg. 3, n°36, 27 septembre 1851

« Versuch einer Kritik des Socialismus », *Frauen-Zeitung*, n°18, 19 et 20, des 9, 16 et 23 mai 1852

Bibliographie

A.Histoire des femmes, femmes dans l'histoire

A.1. Histoire des femmes : ouvrages généraux

ANDERSON Bonnie S., ZINSER Judith P., *A History of Their Own. Women in Europe from Prehistory to the Present*, New-York, Harper & Row Publishers, 1988, 2 volumes

BECHER Ursula, RÜSEN Jörn (Hg.), *Weiblichkeit in geschichtlicher Perspektive. Fallstudien und Reflexionen zu Grundproblemen der historischen Frauenforschung*, Frankfurt a. M., Suhrkamp, 1988, 549 p.

BECHTEL Beatrix (Hg.), *Die ungeschriebene Geschichte : historische Frauenforschung*, Wien, Wiener Frauenverlag, 1984, 425 p.

DUBY Georges, PERROT Michelle (dir.), *Histoire des Femmes en Occident*, Paris, Plon, 1991-1992, Perrin, collection Tempus, 2002, 5 volumes

DUBY Georges, PERROT Michelle (dir.), *Femmes et Histoire. Actes du Colloque de la Sorbonne 13-14 novembre 1992*, Paris, Plon, 1993, 197 p.

DUFRANCATEL Christiane, FARGE Arlette, FAURE Christine et alii, *L'Histoire sans qualités*, Paris, éditions Galilée, 1979, 233 p.

FIESELER Beate, SCHULZE Birgit (Hg.), *Frauengeschichte : gesucht – gefunden ? Auskünfte zum Stand der historischen Frauenforschung*, Köln/Wien, Böhlau Verlag, 1991, 278 p.

FRAISSE Geneviève, *Les Femmes et leur histoire*, Paris, Gallimard, 1998, 614 p.

FREVERT Ute, *Frauen-Geschichte. Zwischen Bürgerlicher Verbesserung und neuer Weiblichkeit*, Frankfurt a. M., Suhrkamp, 1986, 356 p.

HAUSEN Karin (Hg.), *Frauen suchen ihre Geschichte. Historische Studien zum 19. und 20. Jahrhundert*, München, Beck, 1983, 279 p.

NEWTON Judith, RYAN Mary, WALKOWITZ Judith (eds.), *Sex and Class in Women's History*, London, Routledge and Kegan Paul, History Workshop Series, 1983, 270 p.

OFFEN Karen, PIERSON Ruth, RENDALL Jane (eds.), *Writing Women's History : International Perspectives*, Bloomington, Indiana University Press, 1991, 552 p.

PERROT Michelle (dir.), *Une Histoire des femmes est-elle possible ? Actes du colloque de Saint-Maximin 1984*, Marseille, Rivages, 1984, 225 p.

PERROT Michelle (dir.), *Les Femmes ou les silences de l'histoire*, Paris, Flammarion, 1998, 493 p.

SMITH Bonnie G., *Changing Lives : Women in European History since 1700*, Lexington, D.C. Heath & Co, 1989, 560 p.

SOHN Anne-Marie, THÉLAMON Françoise (dir.), *L'Histoire sans les femmes est-elle possible ?*, Actes du colloque international de Rouen 1997, Paris, Perrin, 1998, 427 p.

THEBAUD Françoise, *Ecrire l'histoire des femmes*, Fontenay-aux-Roses, ENS éditions, 1998, 227 p.

A.2. Catégories « Femme »/« Homme » et concept de genre en histoire

BRAUN Christina von, STEPHAN Inge (Hg.), *Gender-Studien : eine Einführung*, Stuttgart, Metzler, 2000, 390 p.

BUTLER Judith, *Trouble dans le genre : pour un féminisme de la subversion*, Paris, La Découverte, 2005, 283 p.

BUTLER Judith, SCOTT Joan W. (eds), *Feminists Theorize the Political*, New York, Routledge, 1992, 485 p.

Cahiers du GRIF, n° 37-38 : « Le Genre de l'histoire », Paris, éditions Tierce, 1988, 189 p.

CAPDEVILA Luc, CASSAGNES Sophie, COCAUD Martine et alii (dir.), *Le Genre face aux mutations. Masculin et féminin du Moyen Age à nos jours*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2003, 402 p.

DELPHY Christine, *L'Ennemi principal*, Paris, Syllepse, 2001, 2 volumes

EDELMAN Nicole, « Hommes/femmes dans l'histoire, l'enjeu des catégories construites », *Revue d'Histoire du XIX^e siècle*, n°13, 1996, p. 67-79

EIFERT Christiane (Hg.), *Was sind Frauen ? Was sind Männer? Geschlechterkonstruktionen im historischen Wandel*, Frankfurt a. M., Suhrkamp, 1996, 276 p.

ERHART Walter, HERRMANN Britta (Hg.), *Wann ist der Mann ein Mann? Zur Geschichte der Männlichkeit*, Stuttgart, Metzler, 1997, 392 p.

FOUGEYROLLAS Dominique, PLANTÉ Christine, RIOT-SARCEY Michèle, ZAIDMAN Claude, *Le Genre comme catégorie d'analyse. Sociologie, Histoire, Littérature*, Paris, L'Harmattan, 2003, 234 p.

FRADER Laura L., ROSE Sonya O. (eds.), *Gender and Class in Modern Europe*, London, Cornell University Press, 1996, 365 p.

FREVERT Ute, « Mann und Weib und Weib und Mann ». *Geschlechter-Differenzen in der Moderne*, München, C.H. Beck, 1995, 254 p.

Genèses, n° 6 : « Femmes, Genre, Histoire », Paris, décembre 1991

GERHARD Ute (Hg.), *Differenz und Gleichheit. Menschenrechte haben (k)ein Geschlecht*, Frankfurt a. M., Helmer, 1990, 373 p.

HAUSEN Karin, « Die Polarisierung der "Geschlechtscharaktere". Eine Spiegelung der Dissoziation von Erwerbs- und Familienleben », dans Werner Conze (Hg.), *Sozialgeschichte der Familie in der Neuzeit Europas*, Stuttgart, Ernst Klett Verlag, 1976, p. 363-393

HAUSEN Karin, WUNDER Heide, *Frauengeschichte - Geschlechtergeschichte*, Frankfurt a. M., Campus Verlag, 1992, 183 p.

HONEGGER Claudia, *Die Ordnung der Geschlechter. Die Wissenschaften vom Menschen und das Weib*, Frankfurt a. M., Campus Verlag, 1991, 300 p.

- HONEGGER Claudia, ARNI Caroline (Hg.), « Gender ». *Die Tücken einer Kategorie. Joan W. Scott, Geschichte und Politik*, Zürich, Chronos-Verlag, 2001, 122 p.
- HURTIG Marie-Claude, KAIL Michèle, ROUCH Hélène (dir.), *Sexe et genre. De la hiérarchie entre les sexes*, Paris, CNRS, 1991, 281 p.
- KELLY Joan, *Women, History and Theory : the Essays of Joan Kelly*, Chicago, University of Chicago Press, 1984, 163 p.
- KÜHNE Thomas (Hg.), *Männergeschichte – Geschlechtergeschichte. Männlichkeit im Wandel der Moderne*, Frankfurt a. M., Campus Verlag, 1996, 220 p.
- LANDWEER Hilde, « Geschlechterklassifikation und historische Deutung », dans Klaus Müller, Jörn Rüsen (Hg.), *Historische Sinnbildung. Problemstellungen, Zeitkonzepte, Wahrnehmungshorizonte, Darstellungsstrategien*, Reinbek, Rowohlt, 1997, 638 p., p. 142-164
- LASLETT Barbara, JOERES Ruth-Ellen B., MAYNES Mary Jo (eds.), *History and Theory. Feminist Research, Debates, Contestations*, Chicago, University of Chicago Press, 1997, 474 p.
- MEDICK Hans, TREPP Anne-Charlott (Hg.), *Geschlechtergeschichte und allgemeine Geschichte : Herausforderungen und Perspektiven*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1998, 239 p.
- RILEY Denise, « Am I that Name ? » *Feminism and the Category of « Women » in History*, London/Basingstocke, MacMillan, 1988, 126 p.
- RIOT-SARCEY Michèle, « La place des femmes dans l'histoire ou les enjeux d'une écriture », *Revue de Synthèse*, n°1, janvier-mars 1997, p. 107-128
- RIOT-SARCEY Michèle, « Les femmes dans l'histoire ou la représentativité en question », dans *Avenirs et avant-gardes en France, XIX^e-XX^e siècles. Hommage à Madeleine Rebérioux*, Paris, La Découverte, 1999, p. 53-63
- RIOT-SARCEY Michèle, « L'historiographie française et le genre », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, n°47, n°4, octobre-décembre 2000, p. 805-814
- SCHISLER Hanna (Hg.), *Geschlechterverhältnisse im historischen Wandel*, Frankfurt/ New York, Campus Verlag, 1993, 206 p.
- SCOTT Joan W., « Genre : une catégorie utile d'analyse historique », *Cahiers du Grif* n°37/38 : *Le Genre de l'histoire*, Paris, éditions Tierce, printemps 1988, p. 125-153.
- SCOTT Joan W., *Gender and the Politics of History*, New-York, Columbia University Press, 1988, édition révisée 1999, 260 p.
- SCOTT Joan W. (ed.), *Feminism and History*, Oxford, Oxford University Press, 1996, réédition 2000, 606 p.
- SCOTT Joan W., « L'universalisme et l'histoire du féminisme », dans Yolande Cohen, Françoise Thébaud (dir.), *Féminismes et identités nationales*, Lyon, Programme Rhône-Alpes Recherches en Sciences Humaines, 1998, p. 285-298
- SCOTT Joan W., « L'énigme de l'égalité », *Cahiers du Genre*, n°33 : *L'égalité une utopie ?*, 2002, p. 17-41
- STOLLBERG-RILINGER Barbara, « Väter der Frauengeschichte? Das Geschlecht als historiographische Kategorie im 18. und 19. Jahrhundert », *Historische Zeitschrift* n°262, 1996, p. 39-71

B.Femmes en France et en Allemagne entre 1848 et 1870

B.1. Ouvrages généraux sur l'histoire de la période

France

AGULHON Maurice, *1848 ou l'apprentissage de la République. 1848-1852*, Paris, Seuil, 1973, édition mise à jour, 2002, 328 p.

APRILE Sylvie, *La Deuxième République et le Second Empire. 1848-1870*, Paris, Pygmalion, 2000, 397 p.

APRILE Sylvie, HUARD Raymond, LEVEQUE Pierre, MOLLIER Jean-Yves, *La Révolution de 1848 en France et en Europe*, Paris, Editions sociales, 1998, 255 p.

AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, *1870. La France dans la guerre*, Paris, Armand Colin, 1989, 420 p.

BECKER Jean-Jacques, CANDAR Gilles (dir.), *Histoire des gauches en France*, volume 1 : *L'Héritage du XIX^e siècle*, Paris, La Découverte, 2004, 584 p.

CURTIS Sarah A., *Educating the Faithful : Religion, Schooling, and Society in Nineteenth-Century France*, Dekalb, Northern Illinois University Press, 2000, 255 p.

DALOTEL Alain, FAURE Alain, FREIERMUTH Jean-Claude, *Aux Origines de la Commune, le mouvement des réunions publiques à Paris 1868-1870*, Paris, Maspero, 1980, 374 p.

DAUMARD Adeline, *Les Bourgeois et la bourgeoisie en France depuis 1815*, Paris, Aubier, 1987, 430 p.

DARRIULAT Philippe, *Les Patriotes : La Gauche républicaine et la nation, 1830-1870*, Paris, Seuil, 2001, 326 p.

DUVEAU Georges, *La Vie ouvrière en France sous le second Empire*, Paris, Gallimard, 1946, 605 p.

DUVEAU Georges, *La Pensée ouvrière sur l'éducation pendant la seconde République et le second Empire*, Domat, 1948, 329 p.

HAZAREESINGH Sudhir, *From Subject to Citizen : the Second Empire and the Emergence of Modern French Democracy*, Princeton, Princeton University Press, 1998, 393 p.

MAYAUD Jean-Luc (dir.), *1848. Actes du colloque international du cent cinquantième tenu les 23-25 février 1998*, Paris, Créaphis, 2002, 580 p.

NORD Philipp, *The Republican Moment. Struggles for Democracy in Nineteenth-Century France*, Cambridge, Harvard University Press, 1995, 321 p.

PILBEAM Pamela, *French Socialists before Marx : Workers, Women, and the Social Question in France*, Montreal, McGill-Queen's University Press, 2000, 259 p.

PLESSIS Alain, *De la fête impériale au mur des fédérés 1852-1871*, Paris, Seuil, première édition 1979, 253 p.

PRICE Roger, *The French Second Empire : An Anatomy of Political Power*, Cambridge and New York, Cambridge University Press, 2001, 507 p.

TCHERNOFF Iouda, *Le Parti républicain au coup d'Etat et sous le Second Empire*, Paris, Pedone, 1906, 676 p.

TRUESDELL Matthew, *Spectacular Politics, Louis Napoléon Bonaparte and the Fête impériale (1849-1870)*, New York, Oxford University Press, 1997, 238 p.

TULARD Jean (dir.), *Dictionnaire du Second Empire*, Paris, Fayard, 1995, 1347 p.

WETZEL David, *A Duel of Giants : Bismarck, Napoleon III, and the Origins of the Franco-Prussian War*, Madison, University of Wisconsin Press, 2001, 244 p.

Allemagne

BLACKBOURN David, ELEY Geoff, *The Peculiarities of German History : Bourgeois Society and Politics in Nineteenth-Century Germany*, Oxford, Oxford University Press, 1984, 300 p.

BIALAS Wolfgang (Hg.), *Die nationale Identität der Deutschen. Philosophische Imaginationen und historische Mentalitäten*, Frankfurt a. M., Peter Lang, 2002, 304 p.

DROZ Jacques, *La Formation de l'unité allemande 1789-1871*, Paris, Hatier, 1974, 223 p.

FREY Manuel, *Der reinliche Bürger. Entstehung und Verbreitung bürgerlicher Tugenden in Deutschland 1760-1860*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1997, 406 p.

GREEN Abigail, *Fatherlands : State Building and Nationhood in Nineteenth-Century Germany*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, 386 p.

HAUPT Heinz-Gerhard, LANGEWIESCHE Dieter (Hg.), *Nation und Religion in der deutschen Geschichte*, Frankfurt a. M., Campus Verlag, 2001, 655 p.

HEIN Dieter, SCHULZ Andreas (Hg.), *Bürgerkultur im 19. Jahrhundert. Bildung, Kunst und Lebenswelt*, München, Beck, 1996, 379 p.

HETTLING Manfred, NOLTE Paul (Hg.), *Nation und Gesellschaft in Deutschland. Historische Essays*, München, C.H. Beck, 1996, 360 p.

KOCKA Jürgen (Hg.), *Bürgertum im 19. Jahrhundert. Deutschland im europäischen Vergleich*, München, DTV, 1988, 3 volumes

KOTT Sandrine, *L'Allemagne au XIX^e siècle*, Paris, Hachette, 1999, 254 p.

MOMMSEN Wolfgang J., 1848. *Die ungewollte Revolution. Die revolutionären Bewegungen in Europa 1830-1849*, Fischer TaschenbuchVerlag, 2000, 334 p.

NIPPERDEY Thomas, *Deutsche Geschichte. 1800-1866. Bürgerwelt und starker Staat*, München, C.H. Beck, 1983, réédition 1998, 838 p.

NIPPERDEY Thomas, *Deutsche Geschichte. 1866-1918*, München, C.H. Beck, 1998, 2 volumes

RÜRUP Reinhard, *Deutschland im 19. Jahrhundert 1815-1871*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1992, 273 p.

STANGL Christine, *Sozialismus zwischen Partizipation und Führung. Herrschaftsverständnis und Herrscherbild der sozialistischen deutschen Arbeiterbewegung von den Anfängen bis 1875*, Berlin, Duncker & Humblot, 2002, 414 p.

WEHLER Hans-Ulrich, *Deutsche Gesellschaftsgeschichte*, volume 3 : *Von der « Deutschen Doppelrevolution » bis zum Beginn des 1. Weltkrieges (1849-1914)*, München, Beck, 1995, 1515 p.

WELSKOPP Thomas, *Das Banner der Brüderlichkeit : Die deutsche Sozialdemokratie vom Vormärz bis zum Sozialgesetz*, Bonn, Verlag J.H.W. Dietz, 2000, 839 p.

Pour une histoire « genrée » du XIX^e siècle

BLOM Ida, HAGEMANN Karen, HALL Catherine (eds.), *Gendered Nations. Nationalism and Gender Order in the Long Nineteenth Century. Europe and Beyond*, Oxford, Berg, 2000, 347 p.

- BLUNDEN Karen, *Le Travail et la vertu. Femmes au foyer : une mystification de la révolution industrielle*, Paris, Payot, 1982, 251 p.
- BOUKRIF Gabriele, BRUNS Claudia, HEINSOHN Kirsten et alii, *Geschlechtergeschichte des Politischen. Entwürfe von Geschlecht und Gemeinschaft im 19. und 20. Jh.*, Münster, LIT, 2002, 224 p.
- COLE Joshua, *The Power of Large Numbers : Population, Politics, and Gender in Nineteenth-Century France*, Ithaca, N.Y., Cornell University Press, 2000, 252 p.
- FRAISSE Geneviève, *Muse de la Raison. La démocratie exclusive et la différence des sexes*, Paris, Gallimard, 1989, 378 p.
- FRAISSE Geneviève, *Les Deux Gouvernements : la Famille et la Cité*, Paris, Gallimard, 2000, 220 p.
- FREVERT Ute (Hg.), *Bürgerinnen und Bürger. Geschlechterverhältnisse im 19. Jahrhundert*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1988, 216 p.
- GALLAGHER Catherine, LAQUEUR Thomas (eds.), *The Making of the Modern Body : Sexuality and Society in the Nineteenth Century*, Berkeley, University of California Press, 1987, 242 p.
- GRAY Marion W., *Productive Men, Reproductive Women : The Agrarian Household and the Emergence of Separate Spheres during the German Enlightenment*, New York, Berghahn Books, 2000, 370 p.
- HAGEMANN Karen, PRÖVE Ralf (Hg.), *Landsknechte, Soldatenfrauen und Nationalkrieger : Militär, Krieg und Geschlechterordnung im historischen Wandel*, Frankfurt a. M., Campus Verlag, 1998, 368 p.
- HAGEMANN Karen, « Familie, Staat, Nation : das aufklärerische Projekt der "Bürgergesellschaft" in geschlechtergeschichtlicher Perspektive », dans Manfred Hildermeier, Jürgen Kocka, Christof Conrad (Hg.), *Europäische Zivilgesellschaft in Ost und West. Begriff, Geschichte, Chancen*, Frankfurt, Campus, 2000, p. 57-84
- JOST Hans, PAVILLON Monique, VALLOTON François, *La Politique des droits. Citoyenneté et construction des genres aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Kimé, 1994, 157 p.
- KALIFA Dominique, « Enquête sociale et différence des sexes au premier XIX^e siècle », dans Capdevila Luc, Cassagnes Sophie, Cocard Martine et alii (dir.), *Le Genre face aux mutations. Masculin et féminin du Moyen Age à nos jours*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2003, p. 103-111
- KESSEL Martina, « The "Whole Man" : The Longing for a Masculine World in Nineteenth-Century Germany », *Gender & History*, volume 15, n°1, April 2003, p. 1-31
- PALETSCHEK Sylvia, « Das Dilemma von Gleichheit und Differenz. Eine Auswahl neuerer Forschungen zur Frauengeschichte zwischen Aufklärung und Weimarer Republik », *Archiv für Sozialgeschichte* 33, 1993, p. 548-569
- RAUCH André, *Le Premier Sexe. Mutations et crise de l'identité masculine*, Paris, Hachette, 2000, 297 p.
- RIOT-SARCEY Michèle (dir.), *Femmes et pouvoirs. Actes du colloque d'Albi des 19 et 20 mars 1992*, Paris, Kimé, 1993, 154 p.
- THOMPSON Victoria E., *The Virtuous Marketplace. Women and Men, Money and Politics in Paris 1830-1870*, Baltimore and London, The John Hopkins University Press, 2000, 229 p.
- STUDER Brigitte, « Familialisierung und Individualisierung. Zur Struktur der Geschlechterordnung in der bürgerlichen Gesellschaft », *L'Homme*, 11. Jg., Heft 1, 2000, p. 83-104

STRUMINGHER Laura S., *Women and the Making of the Working Class : Lyon 1830-1870*, Vernon, Eden Press, 1979, 161 p.

TREPP Anne-Charlott, *Sanfte Männlichkeit und selbständige Weiblichkeit : Frauen und Männer im Hamburger Bürgertum zwischen 1770 und 1840*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1996, 444 p.

VARIKAS Eleni, *La Révolte des Dames. Genèse d'une conscience féministe dans la Grèce du XIX^e siècle*, Thèse d'histoire sous la direction de Michelle Perrot, Université Paris 7, 1986

VERJUS Anne, *Le cens de la famille: Les femmes et le vote, 1789-1848*, Paris, Belin, 2002, 255 p.

B.2. Vies et images de femmes au XIX^e siècle

Etudes sur la vie quotidienne

ARON Jean-Paul (dir.), *Misérable et glorieuse, la femme du XIX^e siècle*, Paris, Fayard, 1980, 248 p.

BELL Susan, OFFEN Karen (eds.), *Women, the Family and Freedom : the Debate in Documents*, volume 1 : 1750-1880, Stanford, Stanford University Press, 1983, 561 p.

CORBIN Alain, *Les Filles de noce : Misère sexuelle et prostitution*, Paris, Aubier, 1978, 571 p.

COFFIN Judith, *The Politics of Women's Work : The Paris Garment Trades 1750-1915*, Princeton, Princeton University Press, 1996, 289 p.

DIENST Heide, SAURER Edith (Hg.), « Das Weib existiert nicht für sich » : *Geschlechterbeziehungen in der bürgerlichen Gesellschaft*, Wien, Verlag für Gesellschaftskritik, 1990, 232 p.

FARGE Arlette, KLAPISCH-ZUBER Christiane, *Madame ou Mademoiselle ? Itinéraire de la solitude féminine (XVIII^e-XIX^e siècle)*, Paris, Montalba, 1984, 301 p.

FOUT John C. (ed.), *German Women in the Nineteenth Century : A Social History*, New York/London, Holmes & Meier, 1984, 439 p.

FRAISSE Geneviève, PERROT Michelle (dir.), *Histoire des femmes en Occident. Volume 4 : Le XIX^e siècle*, Paris, Plon, 1991, réédition Perrin, 2002, 764 p.

GERHARD Ute, *Gleichheit ohne Angleichung. Frauen im Recht*, München, Beck, 1990, 269 p.

GERHARD Ute (Hg.), *Frauen in der Geschichte des Rechts : von der frühen Neuzeit bis zur Gegenwart*, München, Beck, 1997, 960 p.

HABERMAS Rebekka, *Frauen und Männer des Bürgertums 1750-1850*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2000, 454 p.

HÄNTZSCHEL Günter (Hg.), *Bildung und Kultur bürgerlicher Frauen 1850-1918. Quellendokumentation aus Anstandsbüchern und Lebenshilfen für Mädchen und Frauen*, Tübingen, Niemeyer, 1986, 521 p.

HECQUET Michèle (dir.), *L'Education des filles au temps de George Sand*, Artois Presse Université, 1998, 269 p.

JOERES Ruth-Ellen B., MAYNES Mary Jo, *German Women in the Eighteenth and Nineteenth Centuries. A Social and Literary History*, Bloomington, Indiana University Press, 1986, 356 p.

KLEINAU Elke, OPITZ Claudia (Hg.), *Geschichte der Mädchen- und Frauenbildung*, volume 2 : *Vom Vormärz bis zur Gegenwart*, Frankfurt a. M., Campus Verlag, 1996, 680 p.

KUHN Bärbel, *Familienstand ledig : Ehelose Frauen und Männer im Bürgertum (1850-1914)*, Wien, Böhlau, 2000, 488 p.

LEVY Marie-Françoise, *De Mères en filles : l'éducation des Françaises 1850-1880*, Paris, Calmann-Lévy, 1984, 190 p.

MAZOHL-WALLNIG Brigitte (Hg.), *Bürgerliche Frauenkultur im 19. Jahrhundert*, L'Homme Schriften 2, Reihe zur Feministischen Geschichtswissenschaft, Wien, Köln, Böhlau Verlag, 1995, 443 p.

MAYEUR Françoise, *L'Education des filles au XIX^e siècle*, Paris, Hachette, 1979, 207 p.

SCHILDT Gerhard, *Frauenarbeit im 19. Jahrhundert*, Pfaffenweiler, Centaurus Verlag, 1993, 186 p.

SCHMIDT Jutta, *Beruf : Schwester. Mutterhausdiakonie im 19. Jahrhundert*, Frankfurt a. M., Campus Verlag, 1998, 278 p.

SCHÖTZ Susanne (Hg.), *Frauenalltag in Leipzig. Weibliche Lebenszusammenhänge im 19. und 20. Jahrhundert*, Köln/Weimar, Böhlau, 1997, 367 p.

SMITH Bonnie G., *Les Bourgeoises du Nord : 1850-1914*, Paris, Perrin, 1989, 234 p.

TILLY Louise A., SCOTT Joan W., *Les Femmes, le travail et la famille*, New York, 1978, Paris, Payot, 2002, 390 p.

TURIN Yvonne, *Femmes et religieuses au XIX^e siècle. Le féminisme « en religion »*, Paris, Nouvelle Cité, 1989, 371 p.

VANIER Henriette, *La Mode et ses métiers : Frivolités et luttes des classe, 1830-1870*, Paris, Armand Colin, 1960, 286 p.

WILHELMY Petra, *Der Berliner Salon im 19. Jahrhundert (1780-1914)*, Berlin, Walter de Gruyter, 1989, 1030 p.

Femme, féminin, féminité : la part des représentations

ABRAMS Lynn, *The Making of Modern Woman : Europe, 1789-1918*, Pearson Education, 2002, 323 p.

BARD Christine (dir.), *Un Siècle d'antiféminisme*, Paris, Fayard, 1999, 481 p.

BOVENSCHEN Silvia, *Die imaginierte Weiblichkeit. Exemplarische Untersuchungen zu kulturgeschichtlichen und literarischen Präsentationsformen des Weiblichen*, Frankfurt a. M., Suhrkamp, 1979, 280 p.

BURKHARD Marianne (Hg.), *Gestaltet und gestaltend. Frauen in der deutschen Literatur*, Amsterdam, Rodopi, 1980, 333 p.

DOTTIN-ORSINI Mireille, *Cette femme qu'ils disent fatale. Textes et images de la misogynie fin-de-siècle*, Paris, Grasset, 1993, 373 p.

FRAISSE Geneviève, « La femme, de la bayadère à l'étudiante », dans *Pierre Larousse et son temps*, Paris, Larousse, 1995

GUSTAV Frank, KOPP Detlev, *Emancipation des Fleisches : Erotik und Sexualität im Vormärz*, Bielefeld, Aisthesis-Verlag, 1999, 475 p.

KLEIN Anne, « Zur Ideologie des weiblichen Charakters im 19. Jahrhundert », dans Ilona Ostner, Barbara Pieper (Hg.), *Arbeitsbereich Familie. Umriss einer Theorie der Privatheit*, Frankfurt am Main, Campus Verlag, 1980

KNIBIEHLER Yvonne, « Les médecins et la nature féminine au temps du Code civil », *Annales ESC* vol. 31, n°4, 1976, p. 824-845

- MARGADANT Jo Burr (ed.), *The New Biography : Performing Femininity in Nineteenth-Century France*, Berkeley and London, University of California Press, 2000, 298 p.
- MICHAUD Stéphane, *Muse et madone. Visages de la femme de la Révolution française aux apparitions de Lourdes*, Paris, Seuil, 1985, 242 p.
- MOREAU Thérèse, *Le Sang de l'histoire. Michelet, l'histoire et l'idée de la femme au XIX^e siècle*, Paris, Flammarion, 1982, 250 p.
- MORGAN Carol, *Women Workers and Gender Identities 1835-1913*, London and New York, Routledge, 2001, 224 p.
- MORRIS-KEITEL Helen G., *Identity in Transition : the Images of Working-Class Women in Social Prose of the Vormärz (1840-1848)*, New York/Frankfurt a. M., Peter Lang, 1995, 208 p.
- PLANERT Ute, *Antifeminismus im Kaiserreich. Diskurs, soziale Formation und politische Mentalität*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1998, 447 p.
- Romantisme. Revue du XIX^e siècle*, n°13-14 : « Mythes et représentations de la femme », 1976
- SAURER Edith, « Bewahrerinnen der Zucht und der Sittlichkeit. Gebetbücher für Frauen – Frauen in Gebetbüchern », *L'Homme*, 1, 1990, p. 37-58
- SCHMERSAHL Katrin, *Medizin und Geschlecht. Zur Konstruktion der Kategorie Geschlecht im medizinischen Diskurs des 19. Jahrhunderts*, Opladen, Leske & Budrich, 1998, 383 p.
- STEINBRÜGGE Liselotte, *Das moralische Geschlecht. Theorien und literarische Entwürfe über die Natur der Frau in der französischen Aufklärung*, Weinheim, Beltz Verlag, 1987, 153 p.
- TAYLOR ALLEN Ann, *Feminism and Motherhood in Germany 1800-1914*, New Brunswick, Rutgers University Press, 1991, 299 p.
- WISCHERMANN Ulla, *Frauenfrage und Presse : Frauenarbeit und Frauenbewegung in der illustrierten Presse des 19. Jahrhunderts*, München, Saur, 1983, 222 p.

Représentations et identités : au croisement du genre et de la nation

- BRUNN G., « Germania und die Entstehung des deutschen Nationalstaates », dans Rüdiger Voigt (Hg.), *Symbole der Politik, Politik der Symbole*, Opladen, 1989, p. 101-122
- GALL Lothar, *Die Germania als Symbol nationaler Identität*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1993, 54 p.
- Gender & History*, volume 5, n°2 : « Gender, Nationalism and National Identities », 1993
- HAGEMANN Karen, « Männlicher Muth und teutsche Ehre » : *Nation, Krieg und Geschlecht in der Zeit der antinapoleonischen Kriege Preussens*, Paderborn/Zürich, Schöningh, 2002, 617 p.
- HERMINGHOUSE Patricia, MUELLER Magda (ed.), *Gender and Germanness. Cultural Productions of Nation*, Providence/Oxford, Berghahn Books, 1997, 344 p.
- IVEKOVIC Rada, *Dame Nation. Nation et différence des sexes*, Ravenne, Longo Editore, 2003, 264 p.
- IVEKOVIC Rada, *Le Sexe de la Nation*, Léo Scheer, Paris, 2003, 347 p.
- IVEKOVIC Rada, MOSTOV Julie (dir.), *From Gender to Nation*, Ravenne, Longo, 2002, 226 p.
- GRAU Ute (Hg.), *Frauen und Nation*, Frauen und Geschichte Baden-Württemberg, Frauen-Studien Baden-Württemberg 10, Tübingen, Silberburg-Verlag, 1996, 267 p.

FREVERT Ute, « Nation, Krieg und Geschlecht im 19. Jahrhundert », dans Manfred Hettling, Paul Nolte (Hg.), *Nation und Gesellschaft in Deutschland. Historische Essays*, München, Beck, 1996, 360 p.

HOOCK-DEMARLE Marie-Claire (dir.), *Femmes, Nations, Europe*, Paris, Publications de l'Université Paris VII, 1995, 308 p.

NAGEL Joane, « Masculinity and Nationalism : Gender and Sexuality in the Making of Nations », *Ethnic and Racial Studies*, volume 21, n°2, mars 1998, p. 242-269

PISANO Laura, VEAUVEY Christiane, *Paroles oubliées. Les femmes et la construction de l'Etat-nation en France et en Italie, 1789-1860*, Paris, Armand Colin, 1997, 339 p.

PLANERT Ute (Hg.), *Nation, Politik und Geschlecht. Frauenbewegungen und Nationalismus in der Moderne*, Frankfurt a. M., Campus Verlag, 2000, 357 p.

SANDKÜHLER Thomas, SCHMIDT Hans-Günter, « Geistige Mütterlichkeit als nationaler Mythos », dans Jürgen Link, Wulf Wülfing, *Nationale Mythen und Symbole in der zweiten Hälfte des 19. Jahrhunderts. Strukturen und Funktionen von Konzepten nationaler Identität*, Stuttgart, 1991, p. 237-255

YUVAL-DAVIS Nira, *Gender and Nation*, London/New Dehli, Sage Publications, 1997, 157 p.

B.3. Françaises et Allemandes : une histoire comparative

Réception et transfert culturel, comparaison et comparatisme

ATSMAS Hartmut, BURGUIERE André (dir.), *Marc Bloch aujourd'hui. Histoire comparée et sciences sociales*, Paris, Editions de l'EHESS, 1990, 454 p.

CONRAD Christoph, CONRAD Sebastian (Hg.), *Die Nation schreiben : Geschichtswissenschaft im internationalen Vergleich*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2002, 400 p.

ESPAGNE Michel, *Les transferts culturels franco-allemands*, Paris, PUF, 1999, 286 p.

Genèses. Sciences sociales et histoire, n°17 : « France-Allemagne. Transferts, voyages, transactions », janvier 1994

HAUPT Heinz-Gerhard, KOCKA Jürgen (Hg.), *Geschichte und Vergleich. Ansätze und Ergebnisse internationaler vergleichender Geschichtsschreibung*, Frankfurt a. M., Campus Verlag, 1996, 338 p.

KOTT Sandrine, NADAU Thierry, « Pour une pratique de l'histoire sociale comparative. La France et l'Allemagne contemporaines », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, septembre 1994, n°17, p. 103-112

MATTHES J. (Hg.), « Zwischen den Kulturen ? Die Sozialwissenschaften vor dem Problem des Kulturvergleichs », *Soziale Welt*, Sonderband 8, 1992

MIDDELL Mathias (Hg.), « Kulturtransfer und Historische Komparatistik », *Comparativ*, 10. Jg, 2000/1, p. 7-41

NADAU Thierry, « Perspectives pour une histoire comparative France-Allemagne, XIX^e-XX^e siècles », *Bulletin de la MHFA* 21, Göttingen, 1990

WERNER Michael, « Comparaison et raison. Sur quelques précautions méthodologiques dans l'étude des transferts », *Cahiers d'études germaniques* n°41, 2001/2, p. 9-18

WERNER Michael, ZIMMERMANN Bénédicte, « Vergleich, Transfer, Verflechtung. Der Ansatz der Histoire croisée und die Herausforderung des Transnationalen », *Geschichte und Gesellschaft* 28 (2002), p. 607-636

Etudes franco-allemandes (XIX^e siècle)

ENFALT Michael, JURT Joseph, MOLLENHAUER Daniel, PELZER Erich (Hg.), *Konstrukte nationaler Identität : Deutschland, Frankreich, Grossbritannien (19. und 20. Jh.)*, Ergon, 2002, 297 p.

ESPAGNE Michel, WERNER Michael (dir.), *Transferts. Les relations interculturelles dans l'espace franco-allemand : XVIII^e et XIX^e siècles*, Paris, Editions Recherches sur les civilisations, 1988, 476 p.

FRANÇOIS Etienne (dir.), *Sociabilité et sociabilité bourgeoise en France, en Allemagne et en Suisse 1750-1850*, Paris, Editions Recherches sur les civilisations, 1986, 319 p.

FRANÇOIS Etienne, SIEGRIST Hannes, VOGEL Jakob (Hg.), *Nation und Emotion. Deutschland und Frankreich im Vergleich 19.-20. Jahrhundert*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1995, 401 p.

FRANÇOIS Etienne, HOOCK-DEMARLE Marie-Claire, MEYER-KALKUS Reinhart, WERNER Michael (Hg.), *Marianne – Germania. Deutsch-französische Kulturtransfer im europäischer Kontext. 1789-1914*, 2 volumes, Leipziger Universitätsverlag, 1998

HAUPT Heinz-Gerhard, « 1848 en Allemagne: une perspective comparative », dans Jean-Luc Mayaud (dir.), *1848. Actes du colloque international du cent cinquantaire*, Paris, Créaphis, 2002, 579 p., p. 463-475

HÖHN Gerhard (Hg.), *Deutsch-französischer Ideentransfer im Vormärz*, Forum Vormärz Forschung, Bielefeld, Aisthesis-Verlag, Jahrbuch 2002, 486 p.

JEISMANN Michael, *Das Vaterland der Feinde. Studien zum nationalen Feindbegriff und Selbstverständnis in Deutschland und Frankreich 1792-1918*, Stuttgart, Klett-Cotta, 1992, 414 p.

KOCH Ursula, « 1848/49 : die publizistische Revolution in Frankreich und Deutschland », dans Gudrun Loster-Schneider (Hg.), *Revolution 1848/49. Ereignis-Rekonstruktion-Diskurs*, St-Ingebert, Röhrig Universitätsverlag, 1999

KOCH Ursula, « Macht und Ohnmacht der Presse um 1848. Frankreich und Deutschland im Vergleich », dans Dieter Dowe et alii (Hg.), *Europa 1848. Revolution und Reform*, Bonn, 1998

KOCKA Jürgen (Hg.), *Europäische Arbeiterbewegungen im 19. Jahrhundert : Deutschland, Österreich, England und Frankreich im Vergleich*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1983, 169 p.

KOCKA Jürgen (Hg.), *Bürgertum im 19. Jahrhundert. Deutschland im europäischen Vergleich*, 3 volumes, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1995

KOSELLECK Reinhardt, « Drei bürgerliche Welten? Zur vergleichenden Semantik der bürgerlichen Gesellschaft in Deutschland, England und Frankreich », dans Hans-Jürgen Puhle (Hg.), *Bürger in der Gesellschaft der Neuzeit*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1991, 273 p.

LANGEWIESCHE Dieter (Hg.), *Liberalismus im 19. Jahrhundert : Deutschland im europäischen Vergleich*, Frankfurt a.M., Suhrkamp, 1988, 380 p.

MIDDELL Katharina, MIDDELL Mathias, « La Saxe et la France : pour une histoire régionale interculturelle », *Revue germanique internationale*, n°4, PUF, 1995

MIECK Ilja (Hg.), *Paris und Berlin in der Revolution 1848*, Sigmaringen, Thorbecke, 1995, 320 p.

REGNIER Philippe, « Les saint-simoniens et la philosophie allemande ou la première alliance intellectuelle franco-allemande », *Revue de Synthèse*, « Transferts culturels franco-allemands », 4^{ème} série, n°2, avril-juin 1988

Romantisme. Revue du XIX^e siècle, n°73 : « France-Allemagne. Passages/Partages », 1991

RUTTMANN Ulrike, *Wunschbild-Schreckbild-Trugbild. Rezeption und Instrumentalisierung Frankreichs in der deutschen Revolution von 1848/49*, Frankfurter Historische Abhandlungen, Bd 42, Stuttgart, Steiner, 2001, 366 p.

SCHRADER Fred E., « La double fondation de la Troisième République et de l'Empire allemand, 1870-1871 », *Revue germanique internationale*, n°4, PUF, 1995,

TACKE Charlotte, *Denkmal im sozialen Raum. Nationale Symbole in Deutschland und Frankreich im 19. Jahrhundert*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1995, 408 p.

TIMM Eitel (Hg.), *Geist und Gesellschaft : zur deutschen Rezeption der Französischen Revolution*, München, Fink, 1990, 167 p.

WERNER Michael, « Rupture et continuité. A propos de la réception de la Révolution française en Allemagne pendant le XIX^e siècle », dans *La Réception de la Révolution française dans les pays de langue allemande. Actes du XIX^e congrès de l'AGES*, 26-28 avril 1986, Besançon, Presses Universitaires de Besançon, 1988, 165 p., p. 125-137

WERNER Michael, « La nation revisitée en 1870-1871 », *Revue germanique internationale*, n°4, 1995/2, p. 181-200

WIEDEMANN Kerstin, *Zwischen Irritation und Faszination. George Sand und ihre deutsche Leserschaft im 19. Jahrhundert*. Mannheimer Beiträge zur Sprach- und Literaturwissenschaft 53, Narr Verlag, Tübingen, 2003, 604 p.

Etudes comparatives concernant les femmes au XIX^e siècle

ALBISETTI James C., « Deutsche Lehrerinnen des 19. Jahrhunderts im internationalen Vergleich », dans Juliane Jacobi (Hg.), *Frauen zwischen Familie und Schule. Professionalisierungsstrategien bürgerlicher Frauen im internationalen Vergleich*, Wien, 1993, p. 29-53

ANDERSON Bonnie, *Joyous Greetings. The First International Women's Movement 1830-1860*, Oxford, Oxford University Press, 2000, 288 p.

ANDERSON Bonnie S., « Influences internationales sur les mouvements de femmes en 1848 », dans Jean-Luc Mayaud (dir.), *1848. Actes du colloque international du cent cinquantième*, Paris, Créaphis, 2002, 579 p., p. 499-519

BLOM Ida, « Das Zusammenwirken von Nationalismus und Feminismus um die Jahrhundertwende : ein Versuch zur vergleichenden Geschlechtergeschichte », dans Heinz-Gerhard Haupt, Jürgen Kocka (Hg.), *Geschichte und Vergleich. Ansätze und Ergebnisse internationaler vergleichender Geschichtsschreibung*, Frankfurt, Campus Verlag, 1996

DICKMANN Elisabeth (Hg.), *Arbeiterinnengeschichte im 19. Jahrhundert. Studien zum sozio-kulturellen Wandel und zum politischen Diskurs in den Frauenbewegungen in Deutschland, England, Italien und Österreich*, Hamburg, Lit, 1993, 332 p.

GUBIN Eliane, « Les féminismes belges et français de 1830 à 1914 : une approche comparée », *Le Mouvement Social*, n°178, 1997

HUBER-SPERL Rita (Hg.), *Organisiert und engagiert. Vereinskultur bürgerlicher Frauen im 19. Jahrhundert im Westeuropa und den USA*, Königstein/Taunus, Ulrike Helmer Verlag, 2002, 346 p.

OFFEN Karen, *European Feminism(s) 1700-1950 : a Political History*, Stanford, Stanford University Press, 2000, 554 p.

OFFEN Karen, « Femmes et suffrage "universel" : une comparaison transatlantique », dans Jean-Luc Mayaud (dir.), *1848. Actes du colloque international du cent cinquantième*, Paris, Créaphis, 2002, 579 p., p. 29-47

RENDALL Jane, *The Origins of Modern Feminism : Women in Britain, France, and the United States, 1780-1860*, London, MacMillan, 1985, 382 p.

SPREE Ulrike, « Die verhinderte Bürgerin? Ein begriffsgeschichtlicher Vergleich zwischen Deutschland, Frankreich und Grossbritannien », dans Reinhart Koselleck, Klaus Schreiner (Hg.), *Bürgerschaft. Rezeption und Innovation der Begrifflichkeit vom hohen Mittelalter bis ins 19. Jahrhundert*, Stuttgart, 1994, p. 274-306

TAYLOR ALLEN Ann, « Feminism and Motherhood in Germany and in International Perspective 1800-1914 », dans Patricia Herminghouse, Magda Mueller (ed.), *Gender and Germanness. Cultural Productions of Nation*, Providence/Oxford, Berghahn Books, 1997, p. 113-129

C. Engagements politiques des femmes dans l'espace public au XIX^e siècle

C.1. Problématiques générales

BARRIL Claudia, CARREL Marion, GUERRERO Juan Carlos, MARQUEZ Alicia (dir.), *Le public en action. Usages et limites de la notion d'espace public en sciences sociales*, Paris, L'Harmattan, Collection " Logiques Politiques ", 2003, 384 p.

COHEN Yolande, THEBAUD Françoise (dir.), *Féminismes et identités nationales. Les processus d'intégration des femmes au politique*, Programme Rhône-Alpes Recherches en Sciences humaines, 1998, 306 p.

CORBIN Alain, LALOUETTE Jacqueline, RIOT-SARCEY Michèle (dir.), *Femmes dans la Cité. 1815-1871*, Paris, Créaphis, 1997, 574 p.

ELEY Geoff, « Wie denken wir über Politik ? Alltagsgeschichte und die Kategorie des Politischen », *Alltagskultur, Subjektivität und Geschichte. Zur Theorie und Praxis von Alltagsgeschichte*, hg. von der Berliner Geschichtswerkstatt, Münster, 1994, p.17-36

FAURÉ Christine (dir.), *Encyclopédie politique et historique des femmes*, Paris, PUF, 1997, 885 p.

HABERMAS Jürgen, *L'Espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1978, 324 p.

HAUSEN Karin, « Öffentlichkeit und Privatheit. Gesellschaftliche Konstruktionen und die Geschichte der Geschlechterbeziehungen », dans Karin Hausen, Heide Wunder (Hg.), *Frauengeschichte – Geschlechtergeschichte*, Frankfurt a. M., 1992, p. 81-88

PAVILLON Monique, VALLOTTON François (dir.), *Lieux de femmes dans l'espace public 1800-1930. Actes du Colloque à l'Université de Lausanne 11-12 novembre 1991*, Lausanne, Editions de l'Université de Lausanne, 1992, 191 p.

LANDES Joan B., *Women and the Public Sphere in the Age of the French Revolution*, Ithaca et Londres, Cornell University Press, 1988, 276 p.

LANG Sabine, « Öffentlichkeit und Geschlechterverhältnis. Überlegungen zu einer Politologie der öffentlichen Sphäre », dans Eva Kreisky, Birgit Sauer (Hg.) *Feministische Standpunkte in der Politikwissenschaft. Eine Einführung*, Frankfurt am Main, 1995, p. 83-121

LIPP Carola, « Politische Kultur oder das Politische und Gesellschaftliche in der Kultur », dans Wolfgang Hardtwig, Hans-Ulrich Wehler (Hg.), *Kulturgeschichte heute*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1996, 333 p.

OTHENIN-GIRARD Mireille (Hg.), *Frauen und Öffentlichkeit. Beiträge der 6. Schweizerischen Historikerinnentagung*, Zürich, Chronos, 1991, 244 p.

PERROT Michelle, *Femmes publiques*, Paris, éditions Textuel, 1997, 159 p.

PLANERT Ute, « Vater Staat und Mutter Germania : Zur Politisierung des weiblichen Geschlechts im 19. und 20. Jahrhundert », dans Ute Planert (Hg.), *Nation, Politik und Geschlecht. Frauenbewegungen und Nationalismus in der Moderne*, Frankfurt a. M., Campus Verlag, 2000, p. 15-66

VERJUS Anne, « *Le Cens de la Famille* ». *Les femmes et le vote 1789-1848*, Paris, Belin, 2002, 255 p.

VIENNOT Eliane (dir.), *La Démocratie à la française, ou les femmes indésirables*, Université Paris VII, 1996

C.2. L'engagement des femmes en 1848

Les femmes de 1848 en France

ANTES Claudia, SCHUNDER Elke (Hg.), *Frauenrechtsbewegung und Publizistik 1848 in Frankreich*, Frankfurt a. M., Peter Lang, 1992, 248 p.

BOUYSSY Maité, FAURÉ Christine, « En 1848, à Paris », dans Christine Fauré (dir.), *Encyclopédie politique et historique des femmes*, Paris, PUF, 1997, p. 341-360

FRAISSE Geneviève, « Les femmes libres de 1848. Moralisme et féminisme », *Révoltes logiques*, n°1, hiver 1975

GRUBITZSCH Helga, LAGPACAN Loretta, « *Freiheit für die Frauen, Freiheit für das Volk !* » *Sozialistische Frauen in Frankreich 1830-1848*, Frankfurt a.M., Syndicat, 283 p.

LALOUETTE Jacqueline, « Les femmes dans les banquets politiques en France vers 1848 », *Clio. Histoire, Femmes et Sociétés*, n°14, 2001

RIOT-SARCEY Michèle, « La conscience féministe des femmes de 1848 : Jeanne Deroin, Désirée Gay », dans Stéphane Michaud (présenté par), *Un fabuleux destin. Flora Tristan*, Dijon, Editions Universitaires de Dijon, 1985, p. 157-165

RIOT-SARCEY Michèle, *La Démocratie à l'épreuve des femmes. Trois figures critiques du pouvoir 1830-1848*, Paris, Albin Michel, 1994, 365 p.

RIOT-SARCEY Michèle, « 1848 : notes sur les révolutions en Europe. La place des femmes contestée », *Revue d'Histoire du XIX^e siècle*, n°15, 1997

SCHOR Laura Struminger, « *La Voix des Femmes : Women and the Revolution of 1848 in France* », *Österreichische Zeitschrift für Geschichtswissenschaften*, n°4 : « 1848. Revolution & Geschlecht », volume 9, 1998, p. 558-567

THOMAS Edith, *Les Femmes de 1848*, Paris, PUF, 1948, 80 p.

TIXERANT Jules, *Le Féminisme à l'époque de 1848 dans l'ordre politique et dans l'ordre économique*, Paris, [thèse] 1908, 209 p.

VERJUS Anne, « Le suffrage universel, le chef de famille et la question de l'exclusion des femmes en 1848 », dans Alain Corbin, Jacqueline Lalouette, Michèle Riot-Sarcey (dir.), *Femmes dans la Cité, 1815-1871*, Grâne, Creaphis, 1997

WALTON Whitney, « Writing the 1848 Revolution : Politics, Gender, and Feminism in the Works of French Women of Letters », *French Historical Studies*, 18, 1994, p. 1001-1024

Les femmes de 1848 en Allemagne

ANDERSON Bonnie S., « Les femmes de 1848 dans les Etats allemands », dans Christine Fauré (dir.), *Encyclopédie politique et historique des femmes*, Paris, PUF, 1997, p. 361-382

Ariadne: Zeitschrift des Archivs der deutschen Frauenbewegung, Heft 33 : Eine « ächt weibliche Emancipation ». *Die Diskussion der Geschlechterbeziehungen um 1848*, mars 1998, 72 p.

BLEIBER Helmut, SCHMIDT Walter, SCHÖTZ Susanne (Hg.), *Akteure eines Umbruchs. Männer und Frauen der Revolution von 1848/49*, Berlin, Fides, 2003, 1005 p.

Frauen und Revolution. Strategien weiblicher Emanzipation 1789 bis 1848, hg. von Frauen und Geschichte Baden-Württemberg, Tübingen, Silberburg-Verlag, 1998, 285 p.

FREITAG Sabine (Hg.), *Die Achtundvierzieger. Lebensbilder aus der deutschen Revolution 1848/1849*, München, Beck, 1998, 354 p.

GEISTHÖVEL Alexa, « Teilnehmende Beobachtung. Briefe von der Damengalerie der Paulskirche 1848 », dans Jürgen Herres, Manfred Neuhaus, *Politische Netzwerke durch Briefkommunikation. Briefkultur der politischen Oppositionsbewegungen und frühen Arbeiterbewegungen im 19. Jahrhundert*, Berlin, Akademie Verlag, 2002, 381 p., p. 303-333

GRAU Ute, GUTTMANN Barbara (Hg.), *Fahnensticken, patriotisches Einkaufen und der « weibliche Terrorismus » : Frauen in der Revolution von 1848/49 in Baden*, Eggingen, Edition Isele, 2002, 234 p.

GRUBITZSCH Helga, CYRUS Hannelore, HAARBUSCH Elke (Hg.), *Grenzgängerinnen. Revolutionäre Frauen im 18.-19. Jahrhundert. Weibliche Wirklichkeit und männliche Phantasien*, Düsseldorf, Schwann, 1985, 342 p.

HACHTMANN Rüdiger, « "...nicht die Volksherrschaft auch noch durch Weiberherrschaft trüben" – der männliche Blick auf die Frauen in der Revolution von 1848 », *WerkstattGeschichte*, 20, septembre 1998

HAUCH Gabriella, « Frauen-Räume in der Männer Revolution 1848 », dans Dieter Dowe, Heinz-Gerhard Haupt, Dieter Langewiesche, (Hg.), *Europa 1848. Revolution und Reform*, 1998

HAUCH Gabriella, « Das "Geschlecht der Revolution" im "tollen" Jahr 1848/49 », dans Helgard Fröhlich (Hg.), *1848 im europäischen Kontext*, 1999, p. 74-96

HUMMEL-HAASIS Gerlinde (Hg.), *Schwestern, zerreißt eure Ketten ! Zeugnisse zur Geschichte der Frauen in der Revolution von 1848-49*, München, dtv Dokumente, 1982, 358 p.

KIENTZ Sabine, « Frauen », dans Christof Dipper, Ulrich Speck (Hg.), *1848. Revolution in Deutschland*, Frankfurt und Leipzig, Insel Verlag, 1998, p. 272-286

LIPP Carola, « Frauen und Revolution : zu weiblichen Formen politischen Verhaltens in der Revolution 1848 und den Schwierigkeiten im Umgang mit einem komplexen Thema », in Beatrix Bechtel (Hg.), *Die ungeschriebene Geschichte : historische Frauenforschung*, Wien, Wiener Frauenverlag, p. 375-391

LIPP Carola (Hg.), *Schimpfende Weiber und patriotische Jungfrauen. Frauen im Vormärz und in der Revolution 1848/49*, Bühl-Moos, Elster-Verlag, 1986, 432 p.

LIPP Carola, « Das Private im Öffentlichen : Geschlechterbeziehung im symbolischen Diskurs der Revolution 1848/49 », dans Karin Hausen, Heide Wunder (Hg.), *Frauengeschichte–Geschlechtergeschichte*, Frankfurt a. M., 1992, p. 99-116

LOSTER-SCHNEIDER Gudrun, « Zur Interdependenz von Gender und Genre bei Autorinnen der 48^{er} Revolution », dans Gudrun Loster-Schneider (Hg.), *Revolution 1848/49. Ereignis, Rekonstruktion, Diskurs*, St Ingbert, Röhrig, 1999, 322 p.

LUDWIG Johanna, NAGELSCHMIDT Ilse, SCHÖTZ Susanne (Hg.), *Frauen in der bürgerlichen Revolution von 1848/49*, Tagung der Universität Leipzig 20-21 April 1998, Bundesministerium für Familie, 1999, 224 p.

METTELE Gisela, « Frauen in Bewegung? Die Kölnerinnen in der Revolution von 1848/1849 », dans Stephan Lennartz, Georg Mölich (Hg.), *Revolution im Rheinland. Veränderungen der politischen Kultur 1848/49*, Bielefeld, 1998, p. 217-226

NAGEL Christine, « Die Erfahrungen von Frauen mit den Radikal-Demokraten 1848/49 », *Ariadne : Zeitschrift des Archivs der deutschen Frauenbewegung*, Heft 40, 2001, p. 14-19

PALETSCHEK Sylvia, « Frauen im Umbruch: Untersuchungen zu Frauen im Umfeld der deutschen Revolution von 1848/49 », dans Beate Fieseler, Birgit Schulze (Hg.), *Frauengeschichte : gesucht-gefunden ? Auskünfte zum Stand der historischen Frauenforschung*, Köln/Wien, 1991, p. 47-64

PALETSCHEK Sylvia, « Religiöser Dissens um 1848. Das Zusammenspiel von Klasse, Geschlecht und anderen Differenzierungslinien », *Geschichte und Gesellschaft*, 18, 1992, p. 161-178

PALETSCHEK Sylvia, « Einschluß im Ausschluß ? : Überlegungen zur politischen Partizipation von Frauen 1848/49 und zum Verhältnis von Frauenemanzipation und Revolution », dans Gabriella Hauch, Maria Mesner (Hg.), *Vom « Reich der Freiheit... » : Liberalismus, Republik, Demokratie 1848-1998*, Wien, 1999, p. 73-83

STEPHAN Inge, WEIGEL Sigrid (Hg.), *Die Marseillaise der Weiber. Frauen, die französische Revolution und ihre Rezeption*, Hamburg, Argument-Verlag, 1989, 176 p.

WALLE Marianne, « 1830-1848. La prise de conscience politique des femmes allemandes (Louise Otto) », dans Stéphane Michaud (présenté par), *Un fabuleux destin. Flora Tristan*, Dijon, Editions Universitaires de Dijon, 1985, p. 166-174

WISCHERMANN Ulla, « Frauenbewegung und Öffentlichkeit vor und während der deutschen Revolution von 1848 », dans Kurt Imhof (Hg.), *Kommunikation und Revolution*, Zürich, 1998, p. 57-74

WITTIG Gudrun, « Nicht nur im stillen Kreis des Hauses ». *Frauenbewegung in Revolution und nach revolutionäre Zeit 1848-1876*, Hamburg, Ergebnisse Verlag, 1986, 140 p.

C.3. Ecritures militantes

Ouvrages généraux sur la presse et la littérature engagée au XIX^e siècle

BELLANGER Claude et alii (dir.), *Histoire générale de la presse française*, tome II : De 1815 à 1871, Paris, PUF, 1969

BELLET Roger, *Presse et journalisme sous le second Empire*, Paris, Armand Colin, 1967, 326 p.

CHARLE Christophe, *Les Intellectuels en Europe au XIX^e siècle. Essai d'histoire comparée*, Paris, Seuil, 1996, 369 p.

CHARLE Christophe, *Le Siècle de la presse (1830-1939)*, Paris, Seuil, L'univers historique, 2004, 400 p.

COLLINS Irene, *The Government and the Newspaper Press in France 1814-1881*, Oxford, Oxford University Press, 1959, 201 p.

DENIS Benoît, *Littérature et engagement de Pascal à Sartre*, Paris, Seuil, 2000, 316 p.

GEIGER Ruth, *Zeitschriften 1848 in Berlin : die Zeitschrift als Medium bürgerlicher Öffentlichkeit*, Berlin, K. Guhl, 1980, 264 p.

HENKEL Martin, TAUBERT Rolf, *Die deutsche Presse 1848-1850*, München, Saur, 1986, 634 p.

KOSZYK Kurt, *Deutsche Presse im 19. Jahrhundert*, Berlin, Colloquium-Verlag, 1966, 372 p.

LÜCKEMEIER Kai, *Information als Verblendung : Geschichte der Presse und der öffentlichen Meinung im 19. Jahrhundert*, Stuttgart, Ibidem Verlag, 2001, 531 p.

MARTIN Marc, « Journalistes parisiens et notoriété (vers 1830-1870). Pour une histoire sociale du journalisme », *Revue Historique*, n°266, 1981

O'BOYLE Lenore, « The Image of the Journalist in France, Germany and England 1815-1848 », dans Clive Emsley (ed.), *Conflict and Stability in Europe*, London, Croom Helm, 1979

REQUATE Jörg, *Journalismus als Beruf. Entstehung und Entwicklung des Journalistenberufs im 19. Jahrhundert. Deutschland im internationalen Vergleich*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1995, 490 p.

TREBITSCH Michel, GRANJON Marie-Christine (dir.), *Pour une histoire comparée des intellectuels*, Paris, Editions Complexe, 1998, 176 p.

VALLAS Philippe, *La presse politique parisienne après la loi du 11 mai 1868. Les Grandes tendances. Le personnel des journaux révolutionnaires*, Thèse de l'Ecole Nationale des Chartes, 1985

Etre écrivaine au XIX^e siècle

BELLET Roger (dir.), *Femmes de lettres au XIX^e siècle. Autour de Louise Colet*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1982, 318 p.

BOETCHER-JOERES Ruth-Ellen, BURKHARD Marianne (eds), *Out of Line : the Paradox of Marginality in the Writings of Nineteenth-Century German Women*, Amsterdam, Rodopi, 1989, 307 p.

BOETCHER-JOERES Ruth-Ellen, *Respectability and Deviance. Nineteenth-Century German Women Writer and the Ambiguity of Representation*, Chicago, University of Chicago Press, 1998, 349 p.

BRANDES Helga (Hg.), *Autorinnen des Vormärz*, Forum Vormärz Forschung, Bielefeld, Aisthesis-Verlag, 1997, 337 p.

BRINKER-GABLER Gisela (Hg.), *Lexikon deutschsprachiger Schriftstellerinnen. 1800-1945*, München, Deutscher Taschenbuch Verlag, 1986, 363 p.

BRINKER-GABLER Gisela (Hg.), *Deutsche Literatur von Frauen*, Bd 2 : 19. und 20. Jahrhundert, München, C.H.Beck, 1988, 585 p.

CZYBA Luce, PLANTE Christine, « Ecrire au féminin sous le Second Empire », *Bulletin du Centre Pierre Léon d'histoire économique et sociale*, n°2-3, éd. CNRS, 1993

DIETHE Carol, *Towards Emancipation. German Women Writers of the Nineteenth Century*, New-York, Bergham Books, 1998, 214 p.

FREDERIKSEN Elke, *Women Writers of Germany, Austria, Switzerland. An annotated bibliographical Guide*, New York, Greenwood Press, 1989, 323 p.

- FREDERIKSEN Elke P. (ed.), *Women Writers in German-Speaking Countries. A Bio-Bibliographical Critical Sourcebook*, Westport/London, Greenwood Press, 1998, 561 p.
- FRIEDRICH Cäcilia, *Aus dem Schaffen früher sozialistischer Schriftstellerinnen*, Berlin, Akademischer Verlag, 1966, 188 p.
- FRIEDRICH Elisabeth (Hg.), *Die deutschsprachigen Schriftstellerinnen des 18. und 19. Jahrhunderts. Ein Lexikon*, Stuttgart, Metzlersche Verlagsbuchhandlung, 1981, 388 p.
- HERMINGHOUSE Patricia, « The Ladies' Auxiliary of German Literature : 19th Century Women Writers & the Quest for a National Literary History », dans Patricia Herminghouse, Magda Mueller (eds.), *Gender and Germaness. Cultural Productions of Nation*, Providence/Oxford, Berghahn Books, 1997, p. 145-161
- KORD Susanne, *Sich einen Namen machen. Anonymität und weibliche Autorschaft 1700-1900*, Stuttgart, Metzler, 1996, 240 p.
- LAMBERTZ Sigrid, *Die « Femme de lettres » im Second Empire*, St-Ingbert, Röhrig, Universitätsverlag, 1994, 208 p.
- MÖHRMANN Renate, *Die andere Frau. Emanzipationsansätze deutscher Schriftstellerinnen im Vorfeld der Achtundvierziger-Revolution*, Stuttgart, Metzler Studienausgabe, 1977, 193 p.
- PATAKY Sophie (Hg.), *Lexikon deutscher Frauen der Feder. Eine Zusammenstellung der seit dem Jahre 1840 erschienenen Werke weiblicher Autoren, nebst Biographien der lebenden und einem Verzeichnis der Pseudonyme*, Berlin, 1898, réédition Pforzheim, Peter Kiefer, 1987, 2 tomes, 527 et 545 p.
- PLANTE Christine, *La petite sœur de Balzac. Essai sur la femme auteur*, Paris, Seuil, collection Libre à Elles, 1989, 375 p.
- RACINE Nicole, TREBITSCH Michel (dir.), *Intellectuelles. Du genre en histoire des intellectuels*, Bruxelles, éditions Complexe, 2004, 346 p.
- Romantisme. Revue du dix-neuvième siècle*, n°77 : « Les femmes et le bonheur d'écrire », 1992
- TEBBEN Karin (Hg.), *Beruf : Schriftstellerin. Schreibende Frauen im 18. und 19. Jahrhundert*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1998, 339 p.
- WALTON Whitney, *Eve's Proud Descendants : Four Women Writers and Republican Politics in 19th Century France*, Stanford, Stanford University Press, 2000, 308 p.
- WEIGEL Sigrid, *Topographien der Geschlechter. Kulturgeschichtliche Studien zur Literatur*, Hamburg, Rowohlt, 1990, 285 p.

Femmes journalistes du XIX^e siècle

- ADLER Laure, *A l'aube du féminisme, les premières journalistes (1830-1850)*, Paris, Payot, 1979, 231 p.
- GEIGER Ruth, WEIGEL Sigrid, *Sind das noch Damen ? Vom gelehrten Frauenzimmer-Journal zum feministischen Journalismus*, München, Frauenbuchverlag, 1981, 239 p.
- GERHARD Ute, HANNOVER-DRÜCK Elisabeth, SCHMITTER Romina (Hg. und kommentiert von), « Dem Reich der Freiheit werb'ich Bürgerinnen ». *Die Frauen-Zeitung von Louise Otto (1849-1850)*, Frankfurt, Syndikat, 1979, 336 p.
- LASSÈRE Madeleine, *Delphine de Girardin, journaliste et femme de lettres au temps du romantisme*, Paris, Perrin, 2003, 342 p.
- PRIMI Alice, « Die Frauen-Zeitung et l'Almanach des Femmes, dernières tribunes des femmes de 1848 », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, tome 52, n°1, janvier-mars 2005, p. 129-146

SULLEROT Evelyne, *Histoire de la presse féminine en France, des origines à 1848*, Paris, Armand Colin, 1966, 319 p.

THÉRENTY Marie-Eve, « "Songez que je n'ai aucune des conditions du journalisme..." Poétique journalistique de George Sand », dans *George Sand, écritures et représentations*, textes réunis par Eric Bordas, Eurédit, 2004, p. 207-238

THÉRENTY Marie-Eve, « Femme, pensée et journalisme sous la Monarchie de Juillet », *Lieux littéraires*, n°7-8 : *Féminin/masculin. Ecritures et représentations*, numéro dirigé par Christine Planté, juin 2005, p. 93-112

THÉRENTY Marie-Eve, « Le journalisme intime de George Sand, une entrée personnelle dans l'ère médiatique », à paraître dans Catherine MASSON (dir.), *George Sand, une poétique expérimentale*, Nouvelle-Orléans, Presses universitaires du Nouveau Monde, 2006

TWELLMANN Margrit, *Die deutsche Frauenbewegung im Spiegel repräsentativer Frauenzeitschriften (1843- 1889)*, Meisenheim, Anton Hain, 1972, 2 volumes

WISCHERMANN Ulla, « Die Presse der deutschen Frauenbewegung 1848-1919. Anregungen zur Erforschung einer fast vergessenen Öffentlichkeit », dans Elger Blühm, Hartwig Gebhardt, *Presse und Geschichte II*, München, 1987

WISCHERMANN Ulla, *Frauenpublizistik und Journalismus. Von Vormärz bis zur Revolution 1848*, Weinheim, Deutscher Studien Verlag, 1998, 210 p.

C.4. Voies de l'émancipation

Associations religieuses, patriotiques et philanthropiques

BAUMANN Ursula, *Protestantismus und Frauenemanzipation in Deutschland 1850-1920*, Frankfurt a. M., Campus Verlag, 1992, 384 p.

DUPRAT Catherine, *Le temps des philanthropes. La philanthropie parisienne des Lumières à la Monarchie de Juillet*, tome 1, Paris, Editions du CTHS, 1993, 485 p.

DUPRAT Catherine, *Usages et pratiques de la philanthropie. Pauvreté, action sociale et lien social à Paris au cours du premier XIX^e siècle*, Paris, Comité d'histoire de la Sécurité sociale, vol. 1, 1996, vol. 2, 1997, 1398 p.

GÖTZ VON OLENHUSEN Irmtraud (Hg.), *Frauen unter dem Patriarchat der Kirchen. Katholikinnen und Protestantinnen im 19. und 20. Jahrhundert*, Stuttgart, Kohlhammer, 1995, 214 p.

HEINEN Ernst, *Katholizismus und Gesellschaft. Das Katholische Vereinswesen zwischen Revolution und Reaktion (1848/49-1853/54)*, Idstein, Schulz-Kirchner, 1993, 169 p.

HERZOG Dagmar, *Intimacy and Exclusion. Religious Politics in Pre-Revolutionary Baden*, Princeton, Princeton University Press, 1996, 253 p.

FAYET-SCRIBE Sylvie, *Associations féminines et catholicisme. De la charité à l'action sociale (XIX^e-XX^e siècle)*, Paris, Editions Ouvrières, 1990, 210 p.

LEJEUNE-RESNICK Evelyne, *Femmes et associations 1830-1880 : vraies démocrates ou dames patronnesses ?*, Paris, Publisud, 1991, 262 p.

PALETSCHEK Sylvia, *Frauen und Dissens. Frauen im Deutschkatholizismus und in den Freien Gemeinden 1841-1852*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1990, 374 p.

REDER Dirk A., *Frauenbewegung und Nation. Patriotische Frauenvereine in Deutschland im frühen 19. Jahrhundert (1813-1830)*, Köln, SHVerlag, 1998, 600 p.

Mouvements pour la revendication des droits

- ALBISTUR Maïté, ARMOGATHE Daniel, *Histoire du féminisme français du Moyen-Age à nos jours*, 2 tomes, Paris, éd. des Femmes, 1978
- BIDELMAN Patrick K., *Pariahs stand up ! The Founding of the Liberal Feminist Movement in France, 1858-1889*, Westport/London, Greenwood Press, 1982, 285 p.
- BOSSU Jean, « Les républicaines du second Empire », *1848 et les Révolutions du XIX^e siècle*, tome XXXVIII, n°178, automne 1947, p. 38-55
- BUSSEMER Herrad-Ulrike, *Frauenemanzipation und Bildungsbürgertum. Sozialgeschichte der Frauenbewegung in der Reichsgründungszeit*, Weinheim, Beltz Verlag, 1985, 360 p.
- CLEMENS Bärbel, « Menschenrechte haben kein Geschlecht ». *Zum Politikverständnis der bürgerlichen Frauenbewegung*, Pfaffenweiler, Centaurus-Verlag, 1988, 203 p.
- Dokumente der revolutionären deutschen Arbeiterbewegung zur Frauenfrage 1848-1974*, Leipzig, Verlag für die Frau, 1975, 311 p.
- FASSMANN Irmgard, *Jüdinnen in der deutschen Frauenbewegung 1865-1919*, Hildesheim, Olms, 1996, 388 p.
- FRAISSE Geneviève, « La constitution du sujet dans l'histoire de la pensée féministe », dans *Penser le sujet aujourd'hui*, Paris, Méridiens-Klincksieck, 1988
- FREDERIKSEN Elke (Hg.), *Die Frauenfrage in Deutschland 1865-1915. Texte und Dokumente*, Stuttgart, Reclam, 1981, 502 p.
- GERHARD Ute, *Unerhört : die Geschichte der Frauenbewegung*, Hamburg, Rowohlt, 1990, 405 p.
- GOLDBERG MOSES Claire, WAHL Leslie, *Feminism, Socialism, and French Romanticism*, Bloomington, Indiana University Press, 1993, 371 p.
- KLEINAU Elke, *Die freie Frau. Soziale Utopien des frühen 19. Jahrhunderts*, Düsseldorf, Schwann, 1987, 248 p.
- KLEJMAN Laurence, ROCHEFORT Florence, *L'Egalité en marche. Le Féminisme sous la Troisième République*, Paris, Presses FNSP, éditions des Femmes, 1989, 356 p.
- PALETSCHEK Sylvia, PIETROW-ENNKER Bianka (ed.), *Women's Emancipation Movements in the Nineteenth Century : a European Perspective*, Stanford University Press, 2004, 428 p.
- RIOT-SARCEY Michèle, *Histoire du féminisme*, Paris, La Découverte, 2002, 123 p.
- SCOTT Joan, *La Citoyenne paradoxale. Les féministes françaises et les droits de l'homme*, Paris, Albin Michel, 1998, 286 p.
- TAYLOR Barbara, *Eve and the New Jerusalem. Socialism and Feminism in the 19th Century*, London, Virago Pressa, 1991, 402 p.
- THÖNNESSEN Werner, *Frauenemanzipation. Politik und Literatur der deutschen Sozialdemokratie zur Frauenbewegung 1863-1933*, Frankfurt a. M., Europäische Verlagsanstalt, 1976, 194 p.
- TWELLMANN Margrit, *Die deutsche Frauenbewegung. Ihre Anfänge und erste Entwicklung. Quellen 1843-1889*, Marburger Abhandlungen zur Politischen Wissenschaft, Band 17/II, Meisenheim am Glan, Verlag Anton Hain, 1972, 570 p.
- TWELLMANN Margrit, (Hg), *Erlebtes – Erschautes. Deutsche Frauen kämpfen für Freiheit, Recht und Frieden, 1850-1940*, Meisenheim, Anton Hain, 1972, 310 p.
- WICKERT Christl (Hg.), « Heraus mit dem Frauenwahlrecht ! » *Die Kämpfe der Frauen in Deutschland und England um die politische Gleichberechtigung*, Pfaffenweiler, Centaurus Verlag, 1990, 133 p.

C.5. Biographies et Monographies

Femmes allemandes

BALLIN-LEWIS Hanna (ed.), *A Year of Revolutions : Fanny Lewalds' Recollections of 1848*, Providence/Oxford, Berghahn Books, 1997, 164 p.

BOETCHER-JOERES, Ruth (Hg.), *Die Anfänge der deutschen Frauenbewegung : Louise Otto-Peters*, Frankfurt a. M., Fischer Taschenbuch Verlag, 1983, 292 p.

DIETHE Carol, *The Life and Work of Germany's Founding Feminist : Louise Otto-Peters 1819-1895*, Women's Studies vol. 36, Lampeter UK, The Edwin Mellen Press, 2002, 211 p.

GEBHARDT Manfred, *Mathilde Franziska Anneke. Madame, Soldat und Suffragette*, Berlin, Neues Leben, 1988, 309 p.

GOETZINGER Germaine, *Für die Selbstverwirklichung der Frau : Louise Aston. In Selbstzeugnissen und Dokumenten*, Frankfurt a. M., Fischer Taschenbuch, 1983, 220 p.

GROLLE Ingeborg, *Die freisinnigen Frauen : Charlotte Paulsen, Johanna Goldschmidt, Emilie Wüstenfeld*, Bremen, Ed. Temmen, 2000, 148 p.

HOOCK-DEMARLE Marie-Claire, « Donna Malwida Cosmopolita. Malwida von Meysenbug, une épistolière engagée », dans Liliane CRIPS et alii (dir.), *Nationalismes, Féminismes, Exclusions. Mélanges en l'honneur de Rita Thalmann*, Frankfurt am Main, Peter Lang, 1994

HUNDT Irina (Hg.), *Vom Salon zur Barrikade. Frauen der Heinezeit*, Stuttgart, Metzler, 2002, 460 p.

KERSTING Franz-Werner, « Das Weib im Conflict mit den socialen Verhältnissen. Frauen im Vormärz und in der Revolution 1848/1849 : das Beispiel Mathilde Franziska Anneke », dans Wilfried Reininghaus (Hg.), *Die Revolution 1848/49 in Westfalen und Lippe*, Münster, 1999

LEISNER Barbara, *Malwida von Meysenbug. « Unhabhängig sein ist mein heissester Wunsch »*, München, Taschenbuch-Verlag, 1998, 211 p.

LE RIDER Jacques, *Malwida von Meysenbug. Une Européenne du XIX^e siècle*, Paris, Bartillat, 2005, 606 p.

LEUSCHNER Vera, STUMMANN-BOWERT Ruth (Hg.), *Malwida von Meysenbug zum 100. Todestag 2003*, Kassel, Winfried Jenior, 2003, 286 p.

LUDWIG Johanna, NAGELSCHMIDT Ilse, SCHÖTZ Susanne, *Leben ist Streben. Das erste Auguste-Schmidt-Buch*, Leipzig, Leipziger Universitätsverlag, 2003, 294 p.

MARCI-BOEHNCKE Gudrun, *Fanny Lewald : Jüdin, Preußin, Schriftstellerin. Studien zu autobiographisches Werk und Kontext*, Stuttgart, Heinz, 1998, 364 p.

MECOCCI Micaela, *Kathinka Zitz : Erinnerungen aus dem Leben der Mainzer Schriftstellerin und Patriotin*, Mainz, Edition Erasmus, 1998, 157 p.

MÜLLER Christine von, « "Wenn mich der Liebe Flammen heiß umsprühen". Die erotische Rebellion der Louise Aston », *Journal für Geschichte*, Heft 5, 1982, p. 18-23

NAGELSCHMIDT Ilse, LUDWIG Johanna (Hg.) *Louise Otto-Peters. Politische Denkerin und Wegbereiterin der deutschen Frauenbewegung*, Dresden, Sächsische Landezentrale für politische Bildung, 1996, 155 p.

PLANERT Ute, « Die Nation als "Reich der Freiheit" für Staatsbürgerinnen : Louise Otto zwischen Vormärz und Reichsgründung », dans Ute Planert (Hg.), *Nation, Politik und Geschlecht. Frauenbewegungen und Nationalismus in der Moderne*, Frankfurt a. M., Campus Verlag, 2000, p. 113-131

REUTER Martin, *1848 : Malwida von Meysenbug und die europäische Demokratiegeschichte. Die Politik einer aristokratischen Demokratin im 19. Jahrhundert*, Kassel, Winfried Jenior, 1998, 414 p.

RHEINBERG Brigitta van, *Fanny Lewald : Geschichte einer Emanzipation*, Frankfurt a. M., Campus Verlag, 1990, 295 p.

SCHNEIDER Gabriele, *Fanny Lewald*, Hamburg, Rowohlt, 1996, 155 p.

SCHMIDT Agnes, BAHNSCHULTE-FRIEBE Ina (Hg.), *Luise Büchner und die frühe Frauenbewegung in Darmstadt. Dokumentation zur Ausstellung vom 10. Oktober bis 28. November 2002 im Haus der Geschichte Darmstadt*, Luise-Büchner-Bibliothek des Deutschen Frauenrings e.V., Darmstadt, 2002, 51 p.

SCHMIDT Klaus, *Gerechtigkeit - das Brot des Volkes. Johanna und Gottfried Kinkel: eine Biographie*, Stuttgart, Radius, 1996, 238 p.

TEGTMEIER-BREIT Annegret, « Hinter Vorhängen in der Paulskirche. Malwida von Meysenbug und die lippischen Frauen zur Zeit der Revolution », dans Harald Pilzer, Annegret Tegtmeier-Breit (Hg.), *Lippe 1848 (Katalog der Ausstellung)*, Detmold, 1998, p. 275-286

TIETZ Gunther (Hg.), *Malwida von Meysenbug. Ein Portrait*, Kassel, Ullstein Taschenbuch, 1985, 271 p.

VAN ORNAM Vanessa, *Fanny Lewald and 19th Century Constructions of Femininity*, New York, P. Lang, 2001, 192 p.

WAGNER Maria, *Mathilde Franziska Anneke in Selbstzeugnissen und Dokumenten*, Frankfurt a. M., Fischer Taschenbuch Verlag, 1980, 440 p.

WIMMER Barbara, *Die Vormärzschriftstellerin Louise Aston. Selbst- und Zeiterfahrung*, Frankfurt a. M., Lang, 1993, 286 p.

ZUCKER Stanley, *Kathinka Zitz-Halein and Female Civic Activism in Mid-Nineteenth Century Germany*, Carbondale, Southern Illinois University Press, 1991, 264 p.

Femmes françaises

ANTEGHINI Alessandra, « A Comparison of American and French Feminism : The United States Correspondence of Jenny d'Héricourt », dans Susan Perez Castillo (ed.), *Engendering Identities*, Porto, Universidade Fernando Pessoa, 1996, p. 107-120

ANTEGHINI Alessandra, *Parità, Pace, Libertà. Marie Goegg e André Léo nell'associazionismo femminile del secondo ottocento*, Genova, Name, 1998, 185 p.

ARNI Caroline, *Femme sociologue – Femme diable. Jenny P. d'Héricourt – eine frühsoziologische Denkerin im Frankreich des 19. Jahrhunderts*, Bern, Schriftenreihe Kulturosoziologie des Instituts für Soziologie, 1998, 98 p.

ARNI Caroline, « Erstrittene Öffentlichkeit. Jenny P. d'Héricourts Auseinandersetzung mit den Theorien von Geschlecht und Gesellschaft », dans Birgit Studer, Regina Wecker, Béatrice Ziegler (dir.), *Frauen und Staat / Les femmes et l'Etat*, Basel, Itinera 20, 1998

ARNI Caroline, « La toute-puissance de la barbe. Jenny d'Héricourt et les novateurs modernes », *Clio*, n°13, 2001

BELLET Roger, « André Léo, écrivain idéologue », *Romantisme* n°77, 1992

BULGER Raymonde, « Julie-Victoire Daubié. Ses modes particuliers d'occupation de l'espace public et d'action sur lui : une controverse ? », dans Alain Corbin, Jacqueline Lalouette, Michèle Riot-Sarcey (dir.), *Femmes dans la Cité. 1815-1871*, Paris, Créaphis, 1997, p. 287-293

- COSNIER Colette, *Marie Pape-Carpantier : fondatrice de l'école maternelle*, Paris, Fayard, 2003, 415 p.
- DALOTEL Alain, *André Léo (1824-1900), la Junon de la Commune*, Cahiers du Pays Chauvinois n° 29, Association des Publications Chauvinoises, Chauvigny, 2004, 199 p.
- FRAISSE Geneviève, *Clémence Royer, philosophe et femme de sciences*, Paris, La Découverte, 1985, 196 p.
- HARVEY Joy Dorothy, « *Almost a Man of Genius* » : *Clémence Royer, Feminism and Nineteenth-Century Science*, New Brunswick/London, Rutgers University Press, 1997, 264 p.
- HOYENHUIS-SELIVERSTOFF Arme, *Juliette Adam (1836-1936) : l'instigatrice*, Paris, L'Harmattan, 2002, 305 p.
- LASSÈRE Madeleine, *Victorine Monniot ou l'éducation des jeunes filles au XIX^e siècle. Entre exotisme et catholicisme de combat*, Paris, L'Harmattan, 1999, 175 p.
- LATTA Claude, « Une socialiste au dix-neuvième siècle : Léodile Champseix, dite André Léo », *Histoire et sociétés* n°68, 1997,
- MICHAUD Stéphane (dir.), *Flora Tristan, George Sand, Pauline Roland. Les femmes et l'invention d'une nouvelle morale 1830-1848*, Paris, Créaphis, 2002, 108 p.
- MONICAT Bénédicte, « Ecritures du voyage et féminisme : Olympe Audouard ou le féminin en question », *The French Review*, vol 69, n°1, 1995
- OFFEN Karen, « Qui est Jenny P. d'Héricourt ? », *Bulletin de la Société d'Histoire de la Révolution de 1848 et des Révolutions du XIX^e siècle*, n°3, 1987
- POWELL David A. (dir.), *Le Siècle de George Sand*, Amsterdam, Rodopi, 1998, 373 p.
- PRIMI Alice, « Le coup d'Etat selon Hermance Lesguillon, femme de lettres : un espoir de progrès social et de régénération chrétienne », dans Sylvie Aprile, Nathalie Bayon, Laurent Clavier et alii (dir.), *Comment meurt une République ? Autour du Deux-Décembre*, Grâne, Editions Créaphis, 2004, p. 127-133
- PRIMI Alice, « André Léo, une voix critique de la démocratie française à la fin du Second Empire », *Histoire et Sociétés. Revue européenne d'histoire sociale*, n°12, octobre 2004, p. 104-120
- PRIMI Alice, « Women's History According to Jenny P. d'Héricourt (1809-1875), "Daughter of Her Century" », *Gender & History*, Vol. 18, No. 1. April 2006, p. 150-159
- RIOT-SARCEY Michèle, « Histoire et autobiographie. *Le vrai livre des femmes* d'Eugénie Niboyet », *Romantisme*, n°56, 1987
- RIOT-SARCEY Michèle, « Une vie publique privée d'histoire : Jeanne Deroin ou l'oubli de soi », *Cahiers du CEDREF*, « *Silence, émancipation des femmes entre privé et public* », n°1, Université Paris 7, 1989
- SCHRUPP Antje, *Nicht Marxistin und auch nicht Anarchistin. Frauen in der Ersten Internationale*, Königstein, Ulrike Helmer Verlag, 1999, 336 p.
- STOCK-MORTON Phyllis, *The Life of Marie d'Agoult, alias Daniel Stern*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2000, 283 p.
- THÉBAUD Françoise (dir.), *Bulletin du Centre Pierre Léon d'histoire économique et sociale*, n°2-3 : « *Julie Victoire Daubié* », éditions CNRS, novembre 1993
- THOMAS Edith, *Pauline Roland, Socialisme et féminisme au XIX^e siècle*, Paris, Librairie Marcel Rivière et Cie, 1956, 222 p.
- VIER Jacques, *La Comtesse d'Agoult et son temps*, 5 volumes, Paris, Armand Colin, 1955-1962

WALTON Whitney, « Literary Production & the Rearticulation of Home Space in the Works of George Sand, Marie d'Agoult, Hortense Allart », *Women's History Review*, volume 6, n°1, 1997

WARTELLE Jean-Claude, *Une famille d'intellectuels de gauche au XIX^e siècle : les Gagneur*, mémoire conservé à la bibliothèque Marguerite Durand, 1981

Annexes

A. Fiches biographiques

de :

- Angélique Arnaud
- Olympe Audouard
- Luise Büchner
- Julie Daubié
- Maria Deraismes
- Jeanne Deroin
- Jenny P. d’Héricourt
- Jenny Hirsch
- André Léo
- Fanny Lewald
- Malwida von Meysenbug
- Eugénie Niboyet
- Louise Otto
- Pauline Roland
- Kathinka Zitz

Nota Bene. Il m’a paru intéressant à plusieurs titres de présenter quinze des principales figures du corpus sous la forme de fiches biographiques. D’une part, le renvoi à ces fiches permet d’éviter ou de raccourcir les parenthèses biographiques ou les notes de bas de page trop étendues. D’autre part, même si résumer une existence entière en une page ne saurait être satisfaisant, cela met en lumière quelques éléments des parcours individuels qui aident à mieux comprendre les auteures étudiées. Enfin, ceci permet de comparer plus facilement certains aspects. On voit ainsi la diversité des générations auxquelles appartiennent les femmes engagées, en même temps que l’absence de femmes vraiment jeunes : les doyennes, Eugénie Niboyet et Angélique Arnaud, ont vécu activement les révolutions de 1830 et 1848, et les plus jeunes, Jenny Hirsch et Olympe Audouard, ont respectivement 41 et 36 ans en 1870. On note l’importance des réseaux d’origine saint-simonienne et quarante-huitarde, de ceux des paroisses libres, des francs-maçons et des libres-penseurs, de nombreuses personnes appartenant à plusieurs de ces réseaux à la fois.

Ces fiches traitent essentiellement de ce qui concerne la période 1848-1870, en particulier pour la rubrique « Événements/relations », pour les rubriques « Journaux », « Associations » et « Autres actes militants ». De même, les idées qui sont exposées dans les trois dernières rubriques sont celles que les femmes en question expriment au cours des années 1848-1870.

Les indications sur le milieu d'origine et la formation sont souvent lacunaires ou incertaines, selon l'état de la recherche. J'ai qualifié de « femme de lettres » toutes celles qui tirent des revenus de leurs écrits, quels qu'ils soient ; la plupart de leurs publications n'apparaissent pas ici mais dans la liste générale des sources.

J'ai utilisé les guillemets pour relativiser des termes utilisés par commodité, mais qui s'avèrent discutables. L'adjectif « féministes » est en effet bien anachronique, mais permet de présenter les positions au sujet du statut et des droits des femmes. Quant à la rubrique « Positions politiques », elle est fâcheusement ambiguë, car elle laisse penser que les positions « féministes » ne sont pas, elles, d'ordre politique, contrairement à ce qui est démontré tout au long de cette thèse ! Il m'a paru toutefois plus clair de mettre à part les termes utilisés par les auteures elles-mêmes pour définir leur positionnement politique au sens strict du mot.

Angélique Arnaud (née Bassin)

23.12.1797 – 09.04.1884

MILIEU D'ORIGINE : naît à Gannat (Allier) ; son père est avoué.

FORMATION : autodidacte ?

SITUATION FAMILIALE : veuve de Louis Arnaud, avocat, épousé en 1820 ; deux enfants.

PROFESSION(S) : rentière, femme de lettres.

EVENEMENTS/RELATIONS : à partir de 1833, étroite correspondance avec les saint-simoniens Charles Duguet et Caroline Simon. En relation avec Charles Lemonnier, Marie Talon, Joséphine Bachellery. Publie en 1834 un ouvrage sur l'éducation des filles, puis trois romans entre 1838 et 1843. S'installe vers 1838 à Paris, désireuse de se faire connaître pour agir sur la société. En 1848, s'engage aux côtés d'Elisa Lemonnier, Jeanne Deroin. En relation avec Charles Fauvety dans les années 1850-1860 ; lectrice de la *Revue philosophique et religieuse* (qui publie en 1857 des lettres d'elle). En août 1870, participe avec André Léo, Marie Ferrand et d'autres, à l'organisation d'une Société de Secours aux victimes de la guerre.

JOURNAUX : articles dans des journaux saint-simoniens ou régionaux à partir de 1834. Une lettre dans *L'Almanach des Femmes pour 1852*. Longue critique de *L'Amour* de Michelet dans *La Gazette de Nice* (1859). En avril 1869, fait partie des fondateurs du *Droit des Femmes*, dont elle est une collaboratrice assidue.

ASSOCIATIONS : en 1848, membre de la Société fraternelle des Ouvrières Unies. En novembre 1869, est élue l'une des deux commissaires de la Société Anonyme d'actionnaires pour la publication du *Droit des Femmes*, présidée par M. Laurent (de l'Ardèche). Préside l'Assemblée Générale des actionnaires du 27 juillet 1870, est élue membre du nouveau Conseil d'Administration du journal.

AUTRES ACTES MILITANTS : fait partie de la commission formée le 11 juillet 1869 par le *Droit des Femmes* pour rédiger un projet de réforme du Code civil et l'envoyer au Corps législatif ; fait partie du comité formé début septembre 1869 pour gérer le Denier de la Femme, fond destiné à la propagande en faveur des droits des femmes.

CONVICTIONS : libre-penseuse, agnostique, s'intéresse beaucoup à la philosophie morale.

POSITIONS « FEMINISTES » : revendique l'égalité des femmes et des hommes devant la loi et la morale ; demande une réforme du mariage qui en fasse une association égalitaire ; croit en un apostolat des femmes, qui devraient sauver la société du « sophisme » (de l'injustice), de l'immoralité, du mensonge.

POSITIONS « POLITIQUES » : affiche des positions de démocrate. Lors de son enterrement, Maria Deraismes la présente comme « libre-penseuse, républicaine et socialiste dans la plus haute acception de ce mot ».

Olympe Audouard (née Olympe Jouval)

11.03.1834 ? – 12.01.1890

MILIEU D'ORIGINE : naît à Marseille ; père rentier et propriétaire terrien, grand voyageur, aux idées libérales.

FORMATION : instruction à domicile ; éducation plutôt libre ; initiée par son père à la politique.

SITUATION FAMILIALE : séparée de bien et de corps de son époux, un notaire ; deux fils (le dernier naît en 1857, meurt en 1863).

PROFESSION(S) : femme de lettres, conférencière, rentière.

EVENEMENTS/RELATIONS : s'installe au début des années 1860 (?) à Paris, où elle a ses entrées dans le monde et fréquente les milieux littéraires (Janin, Houssaye, Gautier, Dumas). Fait de grands voyages (Turquie, Egypte, Etats-Unis...), dont elle publie les récits. A partir de janvier 1869, donne des conférences sur l'émancipation des femmes ainsi que sur les pays où elle a séjourné. Attaquée comme « bas-bleu », polémique notamment avec Barbey d'Aurevilly (août-septembre 1869), avec Dumas fils (avril 1870) ; en avril 1870 sa candidature à la Société des Gens de Lettres est refusée. S'adonne au spiritisme.

JOURNAUX : fondatrice et rédactrice en chef du *Papillon*, revue bimensuelle puis hebdomadaire (janvier 1861-décembre 1863) ; fondatrice et rédactrice en chef de *La Revue Cosmopolite* (janvier-juin 1867), hebdomadaire qu'elle aurait souhaité transformer en journal politique.

ASSOCIATIONS :

AUTRES ACTES MILITANTS : en juin 1867, publie une *Lettre aux Députés* protestant contre le projet de loi sur la presse qui exclut les femmes du journalisme ; elle y dénonce aussi la censure de la presse et la privation des droits civiques pour les femmes. Lors de ses conférences, multiplie les allusions politiques pour attaquer l'Empire et proférer ses convictions républicaines.

CONVICTIONS : se prononce avant tout pour la liberté d'expression et contre les régimes autoritaires.

POSITIONS « FEMINISTES » : dénonce les conditions du mariage, plaide pour le droit au divorce ; demande le droit au travail pour les femmes (*Guerre aux hommes*, 1866) ; à quelques occasions suggère qu'elle est favorable à l'égalité civile et civique.

POSITIONS « POLITIQUES » : se dit républicaine.

Luise Büchner

12.06.1821 – 28.11.1877

MILIEU D'ORIGINE : naît à Darmstadt (grand-duché de Hesse) ; son père est professeur de médecine.

FORMATION : école jusqu'à 14 ans, puis formation autodidacte.

SITUATION FAMILIALE : célibataire.

PROFESSION(S) : femme de lettres.

EVENEMENTS/RELATIONS : introduite dans les milieux littéraires par les relations de son frère, l'écrivain Georg Büchner ; se lie en particulier au couple Gutzkow. Publie anonymement son premier ouvrage, *Die Frau und ihr Beruf* (1855), réflexion sur l'amélioration du statut économique et social des femmes. Encouragée par le succès de ce livre, poursuit son activité littéraire : nouvelles, poèmes, romans, récits de voyages et essais sur la condition des femmes. A partir de 1860, donne des conférences pour dames sur l'histoire universelle. En 1866 se lie à la future grande-duchesse Alice de Hesse, qui l'aide dans ses projets en faveur de l'instruction et du travail salarié des femmes. Devient en 1869 amie de Jenny Hirsch, se rapproche du Lette-Verein.

JOURNAUX : collabore au *Morgenblatt für gebildete Stände* à partir de 1855. Collabore à *Neue Bahnen* à partir de 1866 et au *Frauen-Anwalt* à partir de 1870.

ASSOCIATIONS : membre de l'ADF (dès 1866 ?). Fonde en 1867 l'association *Alice-Verein für Frauenbildung und -Erwerb*, patronnée par la grande-duchesse de Hesse. Participe en novembre 1869 à Berlin à la fondation de la Fédération allemande des associations culturelles et professionnelles féminines ; est élue présidente d'honneur.

AUTRES ACTES MILITANTS : participe en juin 1867 au deuxième congrès de l'ADF à Braunschweig.

CONVICTIONS : partisane d'une Allemagne unifiée démocrate.

POSITIONS « FEMINISTES » : surtout préoccupée par le sort des femmes des classes moyennes, estime qu'il faut leur donner plus d'autonomie et de responsabilités afin qu'elles exercent au mieux leur mission moralisatrice et leur dévouement altruiste. Défend notamment leur droit au travail, à un juste salaire.

POSITIONS « POLITIQUES » : se dit démocrate ; critique les sociaux-démocrates du Congrès d'Eisenach, oublieux de l'égalité des sexes.

Julie Daubié

26.03.1824 - 26.08.1874

MILIEU D'ORIGINE : naît à Bains-les-Bains (Vosges). Père caissier d'une manufacture (meurt en 1825). Frère prêtre.

FORMATION : école primaire ; brevet d'institutrice en 1844 ; poursuit sa formation en autodidacte ; première bachelière de France (diplôme délivré en 1862, grâce à l'intervention de l'impératrice).

SITUATION FAMILIALE : célibataire.

PROFESSION(S) : institutrice privée. Femme de lettres.

EVENEMENTS/RELATIONS : arrive à Paris au début des années 1850. Participe en 1859 au concours organisé à l'Académie de Lyon par Arlès-Dufour sur les conditions de travail des femmes : son mémoire, *La Femme pauvre par une femme pauvre*, remporte le premier prix. Participe en 1860 à un concours sur l'instruction primaire ; son mémoire est écarté car il critique les lettres d'obédience, mais est publié anonymement avec le soutien d'Arlès-Dufour (*Du progrès dans l'instruction primaire : Justice et Liberté !*, 1862). Passe en 1861 le baccalauréat ès lettres à Lyon ; commence en 1868 à préparer une licence. Introduite auprès de Marie d'Agoult et Claire de Charnacé. Contactée en 1862 par Anne Knight ; correspond avec Elizabeth Garrett, Emily Faithfull. En janvier-avril 1863, fait des lectures publiques à Paris sur l'amélioration du salaire des femmes. En 1866 publie *La Femme pauvre au XIX^e siècle*, encouragée entre autre par Paul Lacombe.

JOURNAUX : collabore au *Journal des Economistes* (juin 1862-décembre 1865), à *L'Economiste français* (août 1863-juillet 1870), au *Droit des Femmes* (septembre 1869- juillet 1870). Courte collaboration au *Journal des Femmes* (mai-juin 1869).

ASSOCIATIONS :

AUTRES ACTES MILITANTS : en août 1868, à l'occasion de la nouvelle loi sur la presse, adresse au ministre de l'Intérieur et à la presse une lettre rappelant l'égalité des Français et des Françaises devant la loi. En juin 1869, envoie au Sénat une pétition sur la recherche en paternité, et l'abolition de la prostitution réglementée. En mars 1870 envoie une lettre à l'assemblée générale de l'Association Internationale des Femmes, lui demandant de s'occuper de la recherche en paternité. En septembre 1870, écrit au maire du 8^e arrondissement de Paris pour demander son inscription sur les registres électoraux.

CONVICTIONS : hostile à l'influence et aux privilèges de l'Eglise, notamment dans le domaine de l'enseignement ; opposée à l'armée permanente, demande la création d'une milice nationale.

POSITIONS « FEMINISTES » : revendique l'indépendance économique et l'émancipation intellectuelle des femmes, l'égalité des droits civils et politiques. Dénonce particulièrement la condition des enfants « naturels » et des mères célibataires.

POSITIONS « POLITIQUES » : se dit républicaine ; se réfère à la Révolution française, à Condorcet ; est favorable à une décentralisation qui libère l'initiative individuelle et associative des contraintes de l'Etat.

Maria Deraismes

15.08.1828 – 06.02.1894

MILIEU D'ORIGINE : naît à Paris dans une famille très aisée.

FORMATION : instruction à domicile, comprenant les langues anciennes, la philosophie.

SITUATION FAMILIALE : célibataire.

PROFESSION(S) : rentière ; conférencière.

EVENEMENTS/RELATIONS : désireuse de contribuer à la réforme morale de son époque, commence avec quelques pamphlets, publiés sous son seul patronyme : *Thérèse et son époque*, 1865 ; *Aux femmes riches*, 1865 ; se tourne aussi vers la presse. Contactée par Léon Richer, donne sa première conférence en mars 1866 au Grand Orient, avec succès. Poursuit en 1867-1868, pour un public de francs-maçons et libres penseurs, traitant de sujets de société avec une approche morale humaniste, rationaliste et démocrate. Commence à traiter du statut des femmes et de leurs droits à partir de novembre 1868, puis se consacre exclusivement à ce sujet. Publie ses conférences sous forme de recueils (*Nos principes et nos mœurs*, 1868 ; *L'Ancien devant le Nouveau*, 1869). Correspond avec Jenny d'Héricourt au début des années 1870.

JOURNAUX : publie des chroniques et des articles moralistes dans divers journaux en 1866 (*L'Europe*, *Le Nain Jaune*, *Le Grand Journal*, *L'Epoque*), d'abord sous une signature masculine. Rédactrice au *Droit des Femmes* (1869-1870).

ASSOCIATIONS : membre du comité du Denier de la Femme (août 1869), puis du comité directeur de l'Association pour le droit des femmes, émanant du *Droit des Femmes* (juillet 1870).

AUTRES ACTES MILITANTS : est parmi les premières signataires de la Revendication pour les droits civils des femmes (avril 1869). Donne une conférence au profit de la fondation d'une école démocratique par la Société de la Revendication des droits de la Femme (janvier 1870).

CONVICTIONS : libre-penseuse, passionnée de philosophie morale.

POSITIONS « FEMINISTES » : défend l'égalité absolue des hommes et des femmes, expliquant que c'est la condition *sine qua non* de la démocratie.

POSITIONS « POLITIQUES » : se dit démocrate. Dans ses conférences, attaque l'Empire, mais aussi les soi-disant démocrates oublieux de leurs propres principes.

Jeanne Deroin

31.12.1805 – 02.04.1894

MILIEU D'ORIGINE : famille pauvre, doit travailler jeune.

FORMATION : autodidacte.

SITUATION FAMILIALE : mariée civilement en 1832 avec M. Desroche, économiste d'une maison de retraite. Trois enfants. Veuve en 1853 ?

PROFESSION(S) : ouvrière (lingère ?), puis institutrice, puis « journaliste ».

EVENEMENTS/RELATIONS : attirée par le saint-simonisme vers 1830-1832, mais sans y adhérer. En 1848, rejoint d'anciens saint-simoniens et fouriéristes pour participer à la révolution. Arrêtée en mai 1850, condamnée en novembre 1850 à six mois de prison pour activités socialistes. S'exile à Londres en août 1852 ; garde contact avec quelques socialistes français ; écrit à la conférence de la Première Internationale tenue à Londres en septembre 1865. Eloge funèbre par William Morris. Hommage rendu par Adrien Ranvier et Eliska Vincent en 1900.

JOURNAUX : collabore à la *Voix des Femmes* de Eugénie Niboyet (mars-avril 1848) ; fonde avec Désirée Gay la *Politique des Femmes* (2 n°, juin et août 1848) ; fonde l'*Opinion des Femmes* (janvier-août 1849) ; fonde l'*Almanach des Femmes* (1852-1854).

ASSOCIATIONS : en mars 1848, devient secrétaire générale de la Société de la Voix des Femmes. En juin 1848, fonde avec Désirée Gay la Société Mutuelle des Femmes, qui publie des brochures et organise des cours. En octobre 1848, fonde La Solidarité (Société populaire pour la propagation et la réalisation de la science sociale) avec Jean Macé. En 1849, fonde l'Association Fraternelle des Démocrates-Socialistes des Deux Sexes pour l'Affranchissement Politique et Social des Femmes, avec Henriette [Hortense Wild], Anette Lamy, Jean Macé, Eugène Stourm, Delbrouck. Participe à la fondation de l'Association des instituteurs et institutrices socialistes avec Pauline Roland, Gustave Lefrançais. En novembre 1849, fonde l'Union des Associations.

AUTRES ACTES MILITANTS : envoie en 1848 quatre pétitions au gouvernement pour demander la citoyenneté pour les femmes. En avril 1848, avec Angélique Arnaud, Elisa Lemonnier, Suzanne Voilquin (...), soumet au Club des Républicains socialistes et au gouvernement un plan d'amélioration du travail des ouvrières. En avril 1849, se déclare candidate aux législatives. En 1850, participe à la campagne de pétitions contre la loi Baroche. En 1851, depuis la prison Saint-Lazare, pétitionne contre le projet d'interdire les pétitions politiques aux femmes ; écrit avec Pauline Roland une lettre à la Woman's Rights Convention de Worcester (Massachusetts, octobre 1851) et une lettre à la Female Political Association de Sheffield (Grande-Bretagne). En juillet 1851, participe à la nouvelle campagne contre la loi Baroche.

CONVICTIONS : veut l'abolition de la peine de mort, de l'héritage, du salariat. Hostile aux révolutions, considère l'Association comme seule voie possible de transformation sociale. Déiste, dénonce les institutions religieuses.

POSITIONS « FEMINISTES » : demande l'entière égalité des droits entre hommes et femmes ; croit dans les vertus salvatrices du féminin.

POSITIONS « POLITIQUES » : se dit républicaine socialiste.

Jenny P. d'Héricourt (née Jeanne-Marie-Fabienne Poinsard)

10.09.1809 – 12.01.1875

MILIEU D'ORIGINE : naît à Besançon. Père doreur d'horloges, luthérien, originaire d'Héricourt (Haute Saône). Mère calviniste, originaire de Suisse.

FORMATION : école ; cours privés en anatomie, physiologie, biologie, médecine homéopathique. Autodidacte en philosophie.

SITUATION FAMILIALE : depuis 1836, séparée de Michel Marie, professeur, épousé en 1832.

PROFESSION(S) : institutrice (brevet en 1827). Sage-femme (dès les années 1840 ? diplôme en 1859). Exerce la médecine aux Etats-Unis dans les années 1860.

EVENEMENTS/RELATIONS : mort du père en 1817. Part à Paris avec sa mère. Découvre les écrits saint-simoniens, fouriéristes ; se rapproche des « communistes icariens » de Cabet. Publie un roman en 1844 sous un pseudonyme masculin. Participe à la révolution de 1848. Se détourne de Cabet en raison de son désintérêt pour les revendications des femmes. En 1856, rencontre Ernestine Rose. Fréquente le salon des Fauvety : Charles Renouvier, Charles Lemonnier, Ange Guépin, Alexandre Massol... En 1860, paraît à Bruxelles son livre : *La Femme affranchie : réponse à MM. Michelet, Proudhon, de Girardin, Comte et autres novateurs modernes*. Part à Chicago en 1864 ; se lie avec Kate Dogget, Mary Livermore, Susan Anthony. En 1869, prononce un discours au Congrès de l'American Equal Rights Association à New-York. Correspond avec André Léo, Maria Deraismes. Revient en France en 1873 ?

JOURNAUX : publie ses premiers (?) articles dans *Le Populaire* de Cabet (1847). Collaboratrice de *La Ragione* (1855-1856), de *La Revue Philosophique et Religieuse* (1856-1857), de *La Solidarité* (1868-1870) ; publie aussi dans *Le Droit des Femmes* (1869-1870).

ASSOCIATIONS : en 1848, est secrétaire de la Société pour l'Emancipation des femmes.

AUTRES ACTES MILITANTS : en 1848, aurait donné des cours et fait des discours à l'intention des travailleurs ; aurait été vice-présidente d'un club (celui de Cabet ?). En 1869 donne 50F au comité de propagande du *Droit des Femmes*, et 100 F pour la fondation d'une école démocratique par la Société de Revendication du droit civil des femmes. Le testament (1864) charge Fauvety de rééditer *La Femme affranchie* en destinant la moitié des droits aux Ecoles professionnelles de filles.

CONVICTIONS : se dit humaniste et rationaliste ; cherche une Religion que peut accepter la conscience ; s'ouvre au spiritisme dans les années 1860

POSITIONS « FEMINISTES » : réclame l'égalité de tous devant la loi, mais finit par affirmer que l'égalité civile doit précéder l'égalité politique. Refuse la classification par le sexe. A New-York en 1869, propose une Ligue universelle pour le droit des femmes et la paix universelle, avec des Etats-Généraux annuels

POSITIONS « POLITIQUES » : se dit républicaine, socialiste ; insiste sur son attachement à la Révolution française.

Jenny Hirsch
25.11.1829 – 10.03.1902

MILIEU D'ORIGINE : naît à Zerbst (Anhalt) dans une famille de commerçants juifs ; orpheline de mère à 7 ans ; s'occupe de son père jusqu'à la mort de celui-ci en 1857.

FORMATION : école de 7 à 15 ans, puis autodidacte.

STATUT FAMILIAL : célibataire.

PROFESSION(S) : institutrice ; rédactrice ; traductrice.

EVENEMENTS / RELATIONS : en 1857, fonde une école élémentaire mixte et multiconfessionnelle à Zerbst et la dirige pendant 3 ans ; à la même époque, commence à publier nouvelles et poèmes sous le pseudonyme de J.H. Heynrichs. En 1860, s'installe à Berlin pour travailler comme traductrice, chroniqueuse et feuilletoniste pour divers journaux, souvent sous des pseudonymes. Donne des cours dans une école du dimanche destinée aux domestiques.

JOURNAUX : collabore en particulier au magazine *Der Bazar*, à la revue *Magazin für die Literatur des Auslandes*, au journal juif *Allgemeine Zeitung des Judentums*. De janvier à mai 1866, codirige la rédaction de *Neue Bahnen* avec Louise Otto. En 1870, fonde le journal qui est l'organe du Lette-Verein, *Der Frauen-Anwalt*, qu'elle dirige jusqu'en 1881.

ASSOCIATIONS : en octobre 1865, est présente lors de la fondation de l'Association Générale Allemande des Femmes (ADF) à Leipzig : est un temps membre de cette association. Participe en février 1866 à Berlin à la fondation du (futur) Lette-Verein, dont elle devient la secrétaire. Avec Lina Morgenstern, tente en vain de rapprocher ADF et Lette-Verein.

AUTRES ACTES MILITANTS : en 1869, traduit *Subjection of Women* de John Stuart Mill.

CONVICTIONS : hostile au principe de *Selbsthilfe*, prête à faire des concessions pour rallier des hommes influents à la « cause des femmes ». Patriotisme qui l'emporte sur le pacifisme.

POSITIONS « FEMINISTES » : convaincue de la complémentarité des sexes ; promeut le droit au travail pour les femmes célibataires et célèbre le mariage et la maternité comme fonction naturelle des femmes ; évite de prendre position personnellement sur la question de la citoyenneté, tout en présentant au public allemand l'argumentation de J.S. Mill.

POSITIONS « POLITIQUES » : ne s'exprime pas à ce sujet, si ce n'est en faveur d'une Allemagne unifiée.

André Léo (née Léodile Bera)

18.08.1824 – 20.05.1900

MILIEU D'ORIGINE : naît à Lusignan (Vienne), dans une famille de notables.

FORMATION : pension ; autodidacte.

SITUATION FAMILIALE : épouse en décembre 1851 Grégoire Champseix, ancien collaborateur de Pierre Leroux et Pauline Roland, exilé en Suisse depuis 1850. En 1853, naissance des jumeaux André et Léo. Veuve en décembre 1863.

PROFESSION(S) : femme de lettres.

EVENEMENTS/RELATIONS : retour en France de la famille Champseix en 1861 ; installation à Paris avec l'aide d'anciens saint-simoniens (Guérault, Duveyrier) et de socialistes de diverses tendances (Beluze, Reclus). Après son veuvage, André Léo est aidée par le « réseau » d'Elisa Lemonnier, les familles de Barrau, Guépin, Reclus. Premier roman publié en 1863 ; en novembre 1864, André Léo est admise à la Société des Gens de Lettres. A partir de 1867, s'adonne au journalisme. En juin 1868, rédige un manifeste « féministe » avec des femmes de l'AIT et rencontre Benoît Malon, jeune dirigeant internationaliste de l'ouest parisien ; début d'une relation amicale puis amoureuse. Participe aux premières réunions publiques sur le travail des femmes en juillet 1868 puis préfère exprimer ses idées par des articles et dans *Communisme et propriété* (1868). En avril 1869, fait publier la Revendication pour les droits civils des femmes, signée par des femmes démocrates, libres-penseuses et socialistes ; bénéficie du soutien des réseaux francs-maçons réformistes liés à Léon Richer, Jean-Claude Colfavru... Correspond avec Jenny P. d'Héricourt. Dans *La Femme et les Mœurs* (1869), elle plaide pour une démocratie anti-autoritaire et égalitaire.

JOURNAUX : aurait publié ses premiers textes dans *La Revue Sociale* de Pierre Leroux (1845-1848). Ecrit principalement dans *La Coopération* (1867), *Les Etats-Unis de l'Europe* (1868), *L'Opinion nationale* (1868), *La Démocratie* (1869), *Le Siècle* (1869-1870). Collabore brièvement à *L'Egalité* et au *Droit des Femmes*. En mai (?) 1870, projet d'un journal qui propagerait les idées démocratiques dans les campagnes, avec Paul Lacombe, Julie Toussaint, Elisée Reclus.

ASSOCIATIONS : un temps membre de la Ligue Internationale pour la Paix et la Liberté (grâce à Charles Lemonnier ?). Proche de l'AIT mais critique l'autoritarisme de nombre de ses dirigeants. Fonde en janvier 1869 la Ligue en faveur des droits des femmes (qui devient en septembre 1869 la Société pour la revendication des droits de la femme).

AUTRES ACTES MILITANTS : de 1869 à août 1870, se consacre à la fondation d'une école primaire démocratique de filles. Participe aux manifestations pacifistes de juillet 1870.

CONVICTIONS : veut concilier égalité et liberté, communisme et individualité. Dénonce la soif de pouvoir, le comportement despotique des soi-disant démocrates et socialistes. Pacifiste, condamne la violence. Espère une révolution sociale par l'éducation démocratique.

POSITIONS « FEMINISTES » : défend le droit des femmes à l'individualité, demande l'égalité absolue des droits.

POSITIONS « POLITIQUES » : se dit socialiste démocrate.

Fanny Lewald
24.03.1811 – 05.08.1889

MILIEU : naît à Königsberg (Prusse orientale) dans une famille juive soucieuse d'assimilation (Fanny Lewald se fait baptiser à 19 ans). Père négociant ; mère apparentée à Karl Varnhagen.

FORMATION : scolarité de 6 à 13 ans dans une école privée, puis autodidacte.

SITUATION FAMILIALE : épouse en 1855 Adolf Stahr, publiciste, divorcé en 1854.

PROFESSION(S) : femme de lettres.

EVENEMENTS/RELATIONS : Eveillée à la politique par les événements de 1830 ; par le biais de son cousin Heinrich Simon, fréquente des personnalités du courant libéral. Ses premiers romans (1843) sont appréciés ; introduite dans les salons littéraires berlinois. S'installe en 1845 à Berlin, voyage beaucoup. Liaison avec Adolf Stahr commencée en 1846. En mars 1848 séjourne à Paris, rencontre Heine. Rentrée en Allemagne, enthousiasmée par la révolution, assiste aux assemblées à Francfort ; durant la répression soutient les Fröbel, les Kinkel. Est liée au député libéral Johann Jacoby. Dans les années 1850 et 1860, tient l'un des plus importants salons berlinois.

JOURNAUX : premières publications, anonymes, en 1839-1840 dans *Europa*. En 1843, articles dans *Preussische Provinzialblätter* (Königsberg) sur l'éducation des filles et sur la situation des femmes domestiques. A partir de 1854, publie régulièrement nouvelles, récits et romans dans divers revues et journaux. A partir de 1857, publie des articles souvent sous forme de lettres (*National-Zeitung*, *Westermann's Jachbuch...*)

ASSOCIATIONS : intéressée par les associations ouvrières des années 1860 ; indifférente à l'ADF ? Critique envers le Lette Verein.

AUTRES ACTES MILITANTS : fait lire un texte pacifiste au congrès de la Ligue Internationale pour la Paix et la Liberté, à Genève en septembre 1867. Présente lors de la fondation de la Fédération allemande des associations culturelles et professionnelles féminines en 1869 à Berlin.

CONVICTIONS : patriotisme qui l'entraîne le conservatisme et la xénophobie.

POSITIONS « FEMINISTES » : en faveur d'une émancipation des femmes qui passe par le droit au travail ; critique les conditions du mariage ; en 1870 aborde prudemment la question du droit de vote, jugeant qu'il faut en différer l'application.

POSITIONS « POLITIQUES » : abandonne vite ses idées « socialistes » de 1848 ; intéressée par le Parti du Progrès dans les années 1860, critique sa paralysie ; se rapproche du courant nationaliste à partir de 1866. Prend parti pour Bismarck en 1870.

Malwida von Meysenbug

28.10.1816 – 26.04.1903

MILIEU D'ORIGINE : naît à Kassel (Hesse) dans une famille proche de la Cour ; père ministre, anobli en 1825.

FORMATION : instruction à domicile. S'initie par ses lectures à la philosophie allemande.

SITUATION FAMILIALE : célibataire.

PROFESSION(S) : femme de lettres ; gouvernante et préceptrice.

EVENEMENTS/RELATIONS : liée dans les années 1840 à Theodor Althaus, prédicateur et publiciste libéral, lié à Kinkel, Blum et Fröbel. A Francfort en 1848, assiste en cachette à une réunion du pré-parlement ; à Berlin suit les réunions de l'assemblée prussienne ; enthousiasmée par les idées démocratiques. Après l'échec de la révolution, correspond avec Johanna Kinkel, envisage de rejoindre Fröbel en Amérique. De mai 1850 à avril 1852, travaille à l'Ecole supérieure féminine de Hambourg, avec Emilie Wüstenfeld ; devient membre de la paroisse libre locale. Revenue à Berlin après, elle s'en fait expulser comme démocrate et s'exile à Londres. Devient la préceptrice des filles d'Alexander Herzen, fréquente les révolutionnaires exilés (Kossuth, Mazzini, Hugo, Louis Blanc...). S'intéresse aux ouvriers allemands émigrés, à la question russe, au combat de Garibaldi... S'installe en 1862 en Italie. Publie anonymement à Genève ses *Mémoires d'une Idéaliste* (1869).

JOURNAUX : aurait publié ses premiers articles entre 1848 et 1850. Grâce à Kathinka Zitz, publie une déclaration démocratique dans le supplément du *Mainzer Tagesblatt* (septembre 1850). Ecrit ensuite pour la *Deutsche Monatsschrift* de Kolatschek, *Kosmos...* (1850-1852). A Londres, publie dans la presse pour les exilés (*Hermann* de Kinkel, *Die Glocke* de Herzen, *L'Italia del Popolo* de Mazzini...) ; collabore aussi à des revues et journaux allemands (*Gartenlaube*, *Deutsches Magazin...*).

ASSOCIATIONS :

AUTRES ACTES MILITANTS : Probablement lectrice du *Droit des Femmes* : en avril 1870, y publie une lettre, et souscrit avec Olga Herzen pour la bourse Victor Noir.

CONVICTIONS : critique rationaliste et humaniste de la religion officielle ; pense le christianisme comme une forme de socialisme. Pacifiste.

POSITIONS « FEMINISTES » : demande l'égalité devant la loi, l'émancipation par l'instruction et le travail.

POSITIONS « POLITIQUES » : se dit démocrate.

Eugénie Niboyet (née Mouchon)

22.08.1796 – 05.01.1882

MILIEU D'ORIGINE : naît à Montpellier, dans une famille de la bourgeoisie protestante (deux grands-pères pasteurs).

FORMATION : instruction à domicile ?

SITUATION FAMILIALE : épouse en 1822 un avocat dont elle se sépare en 1836. Un fils.

PROFESSION(S) : femme de lettres.

EVENEMENTS/RELATIONS : s'installe à Paris en 1829 ; devient saint-simonienne, prend des responsabilités dans la Famille. S'oriente ensuite vers le fouriérisme, dont elle fait la propagande à Lyon. Publie des ouvrages philanthropiques et éducatifs ; adhère en 1837 à la Société de la Morale chrétienne, qui lui procure des relations dans le monde. Devient républicaine après février 1848 ; fonde et préside le Club des Femmes. La répression la prive de ses indemnités littéraires. S'appuie sur ses relations dans les milieux aristocrates comme dans la bourgeoisie libérale (Mme Jules Simon, Mme Duruy).

JOURNAUX : fonde et rédige *Le Conseiller des femmes* (1833-1834), *La Mosaïque lyonnaise* (1834-1835), *La Paix des deux mondes* (1844-1845), *La Voix des femmes* (1848), *Le Journal pour Toutes* (1864-1867). Dans les années 1850-1860, écrit pour vivre dans divers journaux et revues.

ASSOCIATIONS : en mars 1848, fonde avec Jeanne Deroin et Désirée Gay la Société de la Voix des Femmes ; en septembre 1848 préside une association de femmes lyonnaises. En 1868, fonde une Société de protection mutuelle pour les femmes.

AUTRES ACTES MILITANTS : fait de la propagande en faveur des Ecoles professionnelles d'Elisa Lemonnier.

CONVICTIONS : s'appuie sur la morale chrétienne pour demander l'abolition de la peine de mort, l'amélioration du système pénitencier, le droit de tous et toutes au travail ; pense que c'est à la bourgeoisie éclairée de guider le peuple et d'assurer les progrès de la société.

POSITIONS « FEMINISTES » : demande le droit des femmes à l'instruction, au travail ; croit en la supériorité morale des femmes ; veut valoriser la mission d'épouse et de mère.

POSITIONS « POLITIQUES » : après l'échec de 1848, préfère parler de ses engagements « humanitaires » plutôt que d'idées politiques ; cherche l'appui des autorités impériales pour ses projets en priorité en faveur des femmes des classes moyennes.

Louise Otto-Peters (née Otto)

26.03.1819 – 13.03.1895

MILIEU D'ORIGINE : naît à Meissen (Saxe) dans une famille de la bourgeoisie libérale. Père juriste, membre du Sénat de la ville.

FORMATION : instruite par ses parents et un précepteur, puis formation littéraire, historique et philosophique continuée seule.

SITUATION FAMILIALE : épouse en 1858 August Peters, écrivain et journaliste. Veuve en 1864.

PROFESSION(S) : femme de lettres.

EVENEMENTS/RELATIONS : orpheline en 1836 ; perd en 1841 son fiancé, un publiciste qui lui a fait connaître un cercle de littérateurs, animateurs du courant libéral et démocrate de Saxe : Ernst Keil, Robert Blum, Robert Prutz, Hermann Semmig... Encouragée par eux à écrire : en 1842 publie ses premiers romans, aux thématiques sociales et politiques. En 1846, rencontre Johannes Ronge à Breslau ; adhère aux principes du Catholicisme Allemand. En 1848, s'engage pour une Allemagne unie et démocratique ; pour l'émancipation des prolétaires, des juifs, des femmes. Rencontre en 1849 August Peters, correspond avec lui durant son emprisonnement (1849-1856) pour activisme révolutionnaire. Installée à Leipzig en 1860, fréquente d'anciens membres des paroisses dissidentes, d'anciens révolutionnaires (Ludwig Eckardt, couple Rossmässler...) et des enseignantes réformatrices. Toute sa vie, publie de très nombreux romans, poèmes et essais portant principalement sur l'art, l'histoire, la condition des femmes.

JOURNAUX : publie à partir de 1842 dans plusieurs journaux libéraux et démocrates. Intensifie son activité journalistique à partir d'avril 1848 ; est notamment correspondante des *Vaterlandsblätter* de Robert Blum. Collabore à *Soziale Reform* de Louise Dittmar (1849). Fonde et rédige *Die Frauen-Zeitung* (avril 1849-juillet 1852). Collabore au *Mitteldeutsche Volkszeitung* de August Peters (1861-1865) et à d'autres journaux libéraux. En 1866, fonde *Neue Bahnen*, qu'elle dirige avec Auguste Schmidt jusqu'en 1895. Publie feuilletons et articles dans d'autres journaux (*Deutsches Wochenblatt*, *Leipziger Sonntagsblatt*...)

ASSOCIATIONS : en février 1865, fonde avec Ottilie von Seyber, Henriette Goldschmidt et Auguste Schmidt (enseignantes), une Association Culturelle Féminine ; en octobre 1865, participe à la fondation de l'Association Générale Allemande des Femmes.

AUTRES ACTES MILITANTS : en mars 1848 adresse au ministère de l'intérieur saxon et aux travailleurs organisés une revendication concernant les droits des travailleuses. Avec *Neue Bahnen*, lance plusieurs pétitions concernant l'emploi salarié des femmes.

CONVICTIONS : partisane d'une grande Allemagne démocratique ; son patriotisme reste mesuré, même si elle célèbre la « Femme Allemande ». Croyante (déiste ?) mais très critique envers les Eglises officielles.

POSITIONS « FEMINISTES » : appelle les femmes de tous milieux à s'associer sur le modèle des travailleurs, selon le principe de « *Selbsthilfe* » ; met l'accent sur l'accès des femmes à la formation professionnelle et à des emplois librement choisis (*Das Recht der Frauen auf Erwerb*, 1866). Croit dans le « génie » féminin et ses vertus salvatrices.

POSITIONS « POLITIQUES » : se dit démocrate.

Pauline Roland

07.06.1805 – 16.12.1852

MILIEU D'ORIGINE : naît à Falaise (Calvados) ; sa mère, veuve, reprend l'emploi de son mari aux Postes.

FORMATION : pension puis instruction à domicile par un jeune professeur saint-simonien.

SITUATION FAMILIALE : célibataire. Mère de quatre enfants (seuls deux lui survivent).

PROFESSION(S) : institutrice. Femme de lettres, auteure notamment de traités historiques.

EVENEMENTS/RELATIONS : convertie en novembre 1831 au saint-simonisme ; correspond avec Aglaë Saint-Hilaire ; fait du prosélytisme à Falaise. S'installe à Paris en novembre 1832. Fréquente les saint-simoniens, notamment Charles Lambert ; en 1833 il lui confie l'initiation d'Adolphe Guérault, qui devient son amant. En 1834 commence une liaison avec Jean-François Aicard. Rejetée par les saint-simoniens « orthodoxes », notamment par les femmes (Aglaë Saint-Hilaire, Cécile Fournel, Marie Talon) scandalisées par sa liberté amoureuse, se rapproche des « dissidents ». En 1847, rejoint la communauté fondée par Pierre Leroux à Boussac ; elle y dirige l'école. Retourne à Paris fin 1848 quand la communauté se disperse. Soutenue dans ses projets associatifs par Ange Guépin, Greppo, Gustave Lefrançais... Condamnée en novembre 1850 pour activité socialiste, est emprisonnée jusqu'en juillet 1851 ; puis à nouveau sous surveillance. Après le 2 décembre, refuse de s'exiler ; arrêtée le 6 février 1852, refuse de signer un recours en grâce ; transportée en Algérie en juin, finalement graciée, revient en novembre en France, meurt d'épuisement à Lyon.

JOURNAUX : articles dans la *Tribune des Femmes* de Suzanne Voilquin (1832) ; dans *L'Encyclopédie nouvelle* de Leroux (1835-1841) ; dans la *Revue Indépendante* de Leroux et George Sand (1841-1848) ; dans la *Revue Sociale* (1847-1848) ; dans *L'Eclaireur de l'Indre* de Leroux (1847-1848) ; dans *Le Peuple* (1848-1849) ; dans *La République* (1850) ; dans *La Liberté de penser* (1851).

ASSOCIATIONS : joue un rôle majeur dans la fondation de l'Association fraternelle des instituteurs et institutrices socialistes (septembre 1849), qu'elle représente dans l'Union des Associations fondée par Jeanne Deroin (novembre 1849).

AUTRES ACTES MILITANTS : en 1840, souscrit pour la publication de *l'Union ouvrière* de Flora Tristan. Le 27 février 1848, essaie de voter aux élections municipales de Boussac. En 1851, depuis la prison de Saint-Lazare, écrit avec Jeanne Deroin une lettre à la Woman's Rights Convention de Worcester (Massachusetts, octobre 1851) et une lettre à la Female Political Association de Sheffield (Grande-Bretagne). Enquête sur les associations ouvrières parisiennes pour indiquer la voie à suivre.

CONVICTIONS : déiste, revendique un esprit « évangelique » ; croit à l'Association universelle, fondée sur des bases religieuses et qui incarnerait le lien social dans l'avenir.

POSITIONS « FEMINISTES » : justifie son célibat par son désir d'égalité et de liberté parfaites ; défend le droit des femmes à la liberté individuelle, demande pour elles des droits identiques à ceux des hommes ; croit dans les vertus salvatrices de la féminité.

POSITIONS « POLITIQUES » : se dit républicaine socialiste.

Kathinka Zitz (née Halein)

04.11.1801 – 08.03.1877

MILIEU D'ORIGINE : naît à Mayence ; son père, négociant, meurt ruiné en 1830.

FORMATION: pensionnat à Strasbourg.

SITUATION FAMILIALE : divorcée en 1841 de l'avocat démocrate Frank Zitz, épousé en 1837.

PROFESSION(S) : gouvernante ; maîtresse de pension (1827-1828) ; femme de lettres.

EVENEMENTS/RELATIONS : commence à publier poèmes et nouvelles dans les années 1820 ; traduit plusieurs œuvres de Victor Hugo. Durant le *Vormärz*, fréquente les milieux démocrates de Mayence. En 1845, rejoint le mouvement des Catholiques Allemands de Mayence. En 1848, s'engage publiquement pour la démocratie, la justice sociale, l'égalité des sexes ; défend le maintien du code civil libéral en vigueur à Mayence. En 1849, se lie avec Johanna et Gottfried Kinkel. Après la réaction, continue de publier des textes engagés en contournant la censure. Rencontre en 1851 Louise Otto. Auteure d'une œuvre très abondante et hétérogène, sous de nombreux pseudonymes, cesse d'écrire en 1867 pour cause de maladie.

JOURNAUX : entre 1848 et 1851, écrit dans plusieurs journaux locaux de tendance démocrate ; publie aussi dans *Die Frauenzeitung* de Louise Otto (1851).

ASSOCIATIONS : en mai 1849, fonde l'association féminine « *Humania Verein* », qui secourt les démocrates pourchassés.

AUTRES ACTES MILITANTS : en 1849-1850, correspond avec des démocrates et des associations de femmes de toute l'Allemagne, visite les prisonniers politiques de Bade et du Palatinat, voyage en Suisse pour y aider les réfugiés.

CONVICTIONS : milite pour la liberté d'expression, la réforme démocratique de l'Etat et de l'Eglise.

POSITIONS « FEMINISTES » : plaide pour une plus grande indépendance des femmes, pour leur reconnaissance comme patriote, mais « sans franchir les limites de la féminité ».

POSITIONS « POLITIQUES » : se dit démocrate et républicaine.

B. Textes

Liste des articles reproduits partiellement ou intégralement ci-dessous, classés par ordre chronologique:

- Louise Otto, « Die Demokratinnen. IV », *Frauen-Zeitung* n°4, 26 janvier 1850
- Pauline Roland, « Des Associations ouvrières », *La République*, 7 janvier 1850 (Extraits)
- Pauline Roland, « Revue des Associations ouvrières. L'association des corroyeurs », *La République*, 3 février 1850 (Extrait)
- Textes de pétitions de femmes contre la loi Baroche, mai 1850 (Arch. Nat., C 2306)
- Friederike, « Die Ehe », *Die Frauen-Zeitung*, n°24, 15 juin 1850, p. 272 (Extrait)
- Pauline Roland, « Associations ouvrières. VII. Les Chapeliers », *La République*, 6 janvier 1851 (Extrait)
- Pauline Roland, « La Femme a-t-elle droit à la Liberté ? Simple question adressée par une captive au citoyen Emile de Girardin, rédacteur du Bien-Être Universel », *La Feuille du Peuple*, n°121, vendredi 25 avril 1851. (Extraits)
- Louise Otto, « Concurrenz und Association », *Frauen-Zeitung* n°16, 26 avril 1851
- Jeanne Deroin, « Le travail des femmes », *Almanach des Femmes pour 1852*, p. 70-76
- Jeanne Deroin, « Quatrième lettre aux associations et aux travailleurs de toutes professions », *Almanach des Femmes pour 1852*
- Jenny d'Héricourt, « De l'avenir de la femme », *La Ragione. Foglio Ebdomadario di filosofia religiosa politica e sociale*, n°54 et 56 des 27 octobre et 10 novembre 1855, p. 26-31 et p. 59-64 (Extraits)
- Angélique Arnaud, « Variétés. A M. Michelet », *La Terre Promise. Gazette de Nice*, n° des 2, 3, 5 et 9 mars 1859 (Extraits)
- K. [Louise Otto], « Ein Blick auf die Bestrebungen unserer deutschen Frauen zur Hebung ihres Geschlechts (aus der Feder einer Frau) », *Deutsches Wochenblatt*, n°39, 24 septembre 1865, p. 307-308 (Extraits)
- M.-L. Gagneur, *La Croisade Noire. Roman contemporain*. Paris, A. Faure, 1865. Extraits de la préface, p. 1-9
- Die Herausgeberinnen [Louise Otto, Jenny Hirsch], « An die Leserinnen », *Neue Bahnen*, n°1 (Probenummer), [décembre 1865], Bd. 1, 1866, p. 1
- Auguste Schmidt, lettre de Paris parue dans la rubrique « Briefe », *Neue Bahnen*, n°21, 1867, p. 165-167
- Eugénie Niboyet, « A une abonnée », *Journal pour Toutes*, n°110, 14 septembre 1867 (Extrait)
- Anna Löhn, « Unweiblich », *Neue Bahnen*, n°23, novembre 1867, p. 177-179 (Extraits)

- L.[ouise] O.[tto], « Menschenwürdiges Dasein für Alle! », *Neue Bahnen*, n°16, 1868, p. 121-124
- Texte du manifeste lu à Vauxhall le 6 juillet 1868, et reproduit par *L'Opinion Nationale* du 20 juillet 1868
- Julie-Victoire Daubié, lettre au Ministre de l'Intérieur, *L'Opinion Nationale*, n° du 21 août 1868
- André Léo, « Le Droit des Femmes », *Almanach de la Coopération pour 1869*, au Bureau du Journal *La Réforme* (ci-devant *La Coopération*), p. 131-140
- Revendication rédigée par la Ligue en faveur du Droit des femmes, publiée par *La Démocratie* le 11 avril 1869 et *Le Droit des Femmes*, n°2 du samedi 18 avril 1869
- Virginie Barbet, *L'Egalité*, n°12 du 10 avril 1869 (Extraits)
- Maria Deraismes, « Ce que veulent les femmes », *Le Droit des Femmes*, n°1, 10 avril 1869 (Extraits)
- André Léo, « L'école primaire démocratique », *Le Droit des Femmes*, n°14, 10 juillet 1869 (Extraits)
- Fanny Lewald, « Für die Gewerthätigkeit der Frauen. Sechs Briefe von Fanny Lewald. Zweiter Brief », *Westermann's Jahrbuch der Illustirten Deutschen Monatshefte*, 26. Bd, April 1869-September 1869 (Extrait)
- Maria Deraismes, « La femme dans la démocratie », conférence reproduite dans *Le Droit des Femmes*, n°41 et 43, 5 et 19 février 1870 (Extraits)
- L.[ouise] O.[tto], « Sieg », *Neue Bahnen*, n°18, 1870, p. 137-139 (Extraits)
- Minna K. « Die politische Stellung der Frauen », *Neue Bahnen*, n°18, [août] 1870, p. 139-142 (Extraits)

Louise Otto, « Die Demokratinnen. IV. Die Enthusiasmierten oder Begeisterten », *Frauen-Zeitung* n°4, 26 janvier 1850 (Extraits)

« (...) Die Demokratie trachtet nach der Verwirklichung des Reiches Gottes auf Erden. Darum wird jede begeisterte Demokratin alles daran setzen, was in ihren Kräften steht, um beizutragen, dass dieses erhabene Ziel näher gerückt und die Erreichung desselben beschleunigt werde.

Die Enthusiasmierte stellt diese Bestrebungen über alle andern und gibt ihnen so viel Aufopferung, als nur von ihr gefordert wird. Sie scheut keinen öffentlichen Schritt, wo die Verhältnisse ihn gebieten und sie durch denselben die Zwecke der Demokratie fördern kann – sie tut ihn, unbekümmert um das, „was die Leute dazu sagen“, wie diese nun einmal sind; sie scheut das öffentliche Urteil nicht, im Bewusstsein, das Rechte und Notwendige zu tun, aber sie fordert es auch nicht heraus. (...)

Die Enthusiasmierte wird sich nicht abhalten lassen, an einem demokratischen Verein teilzunehmen, als dessen Mitglieder man ihr die anrühigen Namen einiger Forcierten oder Frivolen nennt – im Gegenteil wird sie gerade deshalb hingehen, um durch ihren achtungswerten Namen wie ihr edles Streben den besseren Elementen in einem solchen Verein die Oberhand zu verschaffen. (...)

Man hatte vorher viel geschwätzt von der Zivilisation des Jahrhunderts, welche blutige Schandtaten, wie jene Zeiten sie sahen, nicht mehr würde aufkommen lassen – diese und andere Redensarten haben sich als irrig erwiesen, die blutigen Schandtaten, von denen wir bisher nur in Chroniken lasen, sind unter unser aller Augen geschehen. Noch aber will es scheinen, als habe die Zivilisation doch einen Fortschritt gemacht: man hat bisher noch keine Frauen ermordet. (...) Wohl möglich, dass dies auch noch kommt, denn von dem Fanatismus, der Rachgier ist alles zu erwarten, und wie entsetzlich das jetzige Jahr auch sein mag – vielleicht ist es nur ein kleines Vorspiel, und die folgenden Jahre bringen das Drama, bringen die blutige Ernte der blutigen Saat. Man muss den Mut haben, sich mit solchen Vorstellungen vertraut zu machen, damit die Zukunft uns nicht unvorbereitet trifft. – Die Enthusiasmierten werden in solcher Zeit so wenig von ihrer Begeisterung einbüßen, wie dies bei ihren Vorgängerinnen vor Jahrhunderten und Jahrtausenden der Fall war. Im Gegenteil: die Menschen wachsen mit den Zeiten, nur in grossen Zeiten entwickeln sich die grossen Menschen. Es ist in der Tat wohl auch nicht schwerer, für seine Überzeugung zu sterben, als unter Hohn, Schmach und Jammer für sie zu leben. Dies letztere ist jetzt das Los der Demokratinnen. (...) »

Pauline Roland, « Des Associations ouvrières », *La République*, 7 janvier 1850 (Extraits)

« (...) Sortie du tombeau où elle n'est restée que le temps nécessaire à la cicatrisation des plaies de son Calvaire, la Révolution marche, et sa marche difficile, mais triomphante, nous la montre encore couronnée d'épines et déjà ceinte de l'auréole, portant en main non le roseau, (...) mais les palmes de la victoire. Cette victoire, qui a nom République, il s'agit aujourd'hui de l'organiser.

Parmi les faits de détail qui, s'accomplissant simultanément ou d'une façon successive, nous mèneront à l'établissement de la véritable République, de ce monde encore idéal, que le peuple acclame République démocratique et sociale, le fait d'organisation le plus important, c'est L'ASSOCIATION OUVRIERE. Sans doute ce mouvement, tel qu'il se manifeste aujourd'hui, n'est pas la Révolution tout entière, mais il n'a pas en soi une importance moindre que n'en eut le mouvement communal qui eut lieu du XIIe au XIVe siècle.

Le mouvement communal détruit la féodalité de l'épée, la prépondérance de l'aristocratie terrienne ; il fonda la bourgeoisie. Par le mouvement d'association s'accomplira l'entière destruction de la féodalité industrielle ; l'abolition des droits seigneuriaux de l'oisiveté capitaliste, c'est-à-dire de l'usure et de l'exploitation de l'homme par l'homme. Par lui se fera l'œuvre d'émancipation du prolétariat. (...)

Quant à nous, humble soldat depuis longtemps enrôlée sous le drapeau de l'association, nous essaierons de retracer quelques faits de la noble bataille, nous donnerons naïvement, dans une simple page de mémoires, le récit de ce que nous avons vu ; heureuse si l'expérience de certaines fautes commises, et que nous n'essaierons pas de pallier, sauve nos frères des embûches, des abîmes qui bordent la route qui reste à parcourir.

Lorsqu'éclata le mouvement de juillet 1830, l'idée d'association, identique avec l'idée de République, était déjà déposée au fond de bon nombre d'âmes. (...) La veille de Février, les âmes républicaines se trouvaient donc réunies d'une façon consciente ou inconsciente dans un même désir, le désir d'association. Le lendemain de la victoire, quelques hommes confiants en eux-mêmes, et plus amoureux, dans la formule républicaine qui venait de surgir à nouveau, du terme Liberté que des termes Egalité et Fraternité, songeaient à réaliser l'association en détail. Ils voulaient, rassemblant en faisceaux distincts, isolés les uns des autres, dans des réunions partielles, des forces corporatives, fonder l'Association ouvrière telle que nous l'avons vue s'établir. Quelques essais tentés à cette époque subsistent encore aujourd'hui.

D'autres Socialistes, et ce fut le plus grand nombre, mus d'une foi puissante dans l'œuvre collective de l'Humanité, et dans l'action de la Providence personnifiée par l'Etat, crurent que la transformation, pour être efficace, devait être générale, qu'elle s'accomplirait par un gouvernement sorti des masses, élu par elles ; et de leurs généreuses poitrines s'échappa ce cri sublime : trois mois de misère au service de la République !

Ce cri, poussé d'instinct, voulait dire : trois mois d'isolement avant d'arriver à la grande association, trois mois dans le désert où ne tombera point la manne céleste !

Au bout de trois mois, une seule tentative d'association avait été provoquée, encouragée par un seul membre du gouvernement sorti des barricades, par l'Assemblée nationale issue du suffrage universel. L'atelier des tailleurs de Clichy, association fraternelle, égalitaire, était fondé. Quant aux ateliers nationaux, ils étaient le contraire de l'idée d'association.

Les tailleurs de Clichy fonctionnaient depuis moins de trois mois, lorsqu'éclatèrent les terribles journées de Juin. Le lendemain, la nation prolétaire ayant vu bien clairement que, de longtemps, elle n'avait rien à attendre du gouvernement où, quoi qu'elle fît, ses ennemis avaient toujours la majorité, résolut de se sauver seule en embrassant l'association.

Le gouvernement, l'Assemblée constituante, aveugles jusque là, et destinés à le redevenir bientôt, un moment illuminés par les éclairs du combat, avaient, pendant la bataille même, demandé et voté une somme de trois millions à distribuer entre les associations ouvrières fondées ou à fonder. La nécessité avait arraché ce vote, qui, dans l'esprit de ceux qui le firent, n'étaient qu'un expédient : il allait devenir un puissant véhicule d'action.

Dès le lendemain de la bataille, hommes et femmes, tous avaient à la bouche ce mot : ASSOCIATION, symbole de salut, qui semblait avoir en soi quelque vertu mystique. (...)

De nombreuses difficultés morales et matérielles entouraient le berceau de l'association. Nous ne voulons point parler ici en détail des premières qui, à notre sens, découlent toutes d'une même source, l'absence d'une religion. Parmi les secondes nous signalerons la solution, vainement cherchée jusqu'ici, de l'étendue, de la nature, de la part de l'action gouvernementale. L'association ouvrière représente en petit la grande société, la République. Or, de ce que la France a dans son passé treize siècle de monarchie, découle naturellement ceci que nos mœurs sont monarchiques. La Constitution nous a donné un président à la place d'un roi ; les associations ouvrières eurent un gérant à leur tête, alors même que tous leurs membres auraient, s'ils avaient été consultés dans le vote de la Constitution, prononcé l'exclusion de la présidence. (...) Dans le nouvel essor que prend aujourd'hui l'association, les efforts tendent à neutraliser la gérance au profit du conseil de surveillance et surtout au profit des assemblées générales.

Le second des obstacles matériels, c'était le capital. Au moment où se sont fondées les associations, ce capital, qui ne se montrait qu'avec timidité, se sauvait littéralement lorsque l'association l'appelait. Le capital disponible pour les associations fut donc réduit à ces pauvres trois millions qui ne font pas un cent soixante-sixième du budget annuel de la guerre. Ajoutons que ces trois millions, qu'il eut fallu centupler, ne sont pas aux deux tiers dépensés après une année et demie de vote, et qu'on a entouré de tant d'entraves, de tant de dégoûts ceux qui en ont reçu quelque parcelle, que, l'on peut l'affirmer, ce vain beurre a empêché plus qu'il n'a aidé le développement de l'association. Les associations qui ont su se passer de ce secours perfide ont comblé par le dévouement de leurs membres l'abîme qui semblait les séparer de toute réalisation. Des ouvriers qui, sous le régime du patronat, vivaient difficilement de leur salaire, ont consenti à réduire ce salaire parfois de moitié pour fonder la Cité du Peuple.

Les détails de cette histoire sont beaux, touchants au-delà de toute expression. La religion repose en germe dans le sein de ces hommes qui savent souffrir avec courage pour établir sur la terre le règne de Dieu, le Socialisme, dont les associations ouvrières sont en quelque sorte l'embryon. (...)

La fédération est la seconde étape de l'association telle qu'elle est sortie de la Révolution de février. Celle-là s'appelle Union solidaire, et les associations semblent décidées à y faire une longue halte. Voulant s'établir solidement, elles y bâtissent un camp dont les assises, largement posées sur le sol, soutiendront l'atelier du travailleur, l'école de l'enfance, la retraite du vieillard.

De ce camp, les associations n'attaqueront pas par les armes de la violence la vieille société : elles la prêcheront d'exemple, elles la convertiront. Elles s'efforceront de prévenir toute secousse violente, sans cesser de marcher d'un pas ferme et sûr à la conquête pacifique de l'avenir, à l'ASSOCIATION UNIVERSELLE, qui, elle, non seulement aura des bases religieuses, mais sera la religion future. »

Pauline Roland, « Revue des Associations ouvrières. L'association des corroyeurs », *La République*, 3 février 1850 (Extrait)

« Dans l'Association est à nos yeux le salut de l'humanité ; par l'association seule, nous pouvons arriver à la pratique de la devise sacrée : Liberté, Égalité, Fraternité, qui, pour nous, est le dogme religieux qui, providentiellement, doit engendrer la morale et la civilisation véritables. Notre vie est donc dévouée au triomphe du principe de l'association, par cela seul que de longtemps notre vie est dévouée au triomphe de la vérité. Mais, nous le croyons, il y a danger, danger mortel à se payer de mots. La superstition des amulettes ne saurait convenir à notre temps ; et de ce fait que, s'étant réunis quelques-uns pour travailler en commun, on a mis sur une enseigne le niveau égalitaire, le mot association, et même la formule du dogme républicain, il ne suit nullement qu'on soit saintement unis dans la Liberté, l'Égalité et la Fraternité, hors desquelles il n'y a pas association.

Pour qu'il y ait association, il faut qu'entre les individus qui composent la commune – quel que soit le nombre de ses membres, l'association est une commune – la Liberté ait son plein et entier développement pour tous, ce qui implique des limites pour chacun, un code vraiment égalitaire, c'est-à-dire souvent relatif, des droits et des devoirs des sociétaires.

Pour qu'il y ait association, il faut que l'Égalité la plus absolue règne entre les membres de la société, que la monarchie, aujourd'hui trop souvent représentée par la gérance ou même par le capital, soit abolie, ou du moins diminuée de telle sorte que jamais elle ne puisse dégénérer en patronat. Il faut qu'aucune autre hiérarchie que celle qui est nécessaire au jeu des diverses fonctions ne soit imposée, acceptée, reconnue.

Pour qu'il y ait association, il faut que la Fraternité la plus complète s'établisse entre les divers membres de cette Association ; la Fraternité, c'est-à-dire l'amour, le dévouement de chacun à tous et de tous à chacun, l'absence de l'égoïsme.

Enfin, au-dessus de tout cela, le reliant, en faisant pour ainsi dire la synthèse, il faut que s'établisse une puissante unité de toutes les forces extérieures dont est doué chaque individu et l'Association tout entière, l'unité d'aspirations morales, qui fait que ce que l'un aime les autres l'aiment également, que l'idéal entrevu et poursuivi est le même pour tous. Enfin, il faut que d'un même courage et dans la relation de leurs forces respectives, chacun des associés soit à la recherche de la science unitaire, sans laquelle la grande communion, la grande religion qui doit embrasser l'industrie, l'art et la science reste impossible.

Eclairer les associations sur l'idéal qu'elles doivent se proposer ; corriger la pratique de l'une par la pratique de l'autre ; les faire entrer plus avant dans la vie républicaine, et même souvent les initier à la Liberté, à l'Égalité et à la Fraternité, que la plupart d'entre elles ne comprennent qu'imparfaitement ; compléter le mouvement matérialiste de leur fondation par une impulsion morale scientifique et religieuse, tel est donc notre but.

Enfin la devise : Indépendance, Justice, Vérité, que nous mettons mentalement en tête de tout ce que nous écrivons, résume la manière dont nous prétendons faire notre Revue. »

Textes de pétitions de femmes contre la loi Baroche, mai 1850 (Arch. Nat., C 2306)

« Citoyens représentants, Les femmes, au nom de leurs enfants, viennent vous demander de ne pas laisser étouffer les plus doux sentiments de la nature et de l'humanité par les ressentiments politiques. Elles savent qu'il dépend de vous de ramener le calme dans les esprits irrités. Elles vous conjurent, comme épouses et comme mères, de ne vous laisser guider que par des sentiments généreux, et de déposer dans l'urne un vote de paix et de conciliation, en rejetant le projet de loi qui porte atteinte au suffrage universel. »

[texte imprimé en plusieurs exemplaires]

« « Moi la femme d'un honnête travailleur auquel je me fait gloire je proteste contre le projet de loi qui restreint le suffrage universelle qui ataque la seul propriété de l'homme pauvre, et qui le jette au rang du voleur. Je m'adresse à vous tous représentans digne de la france qui pleure de voir la discorde de ses enfants !!!!! » (sic) [texte manuscrit signé Victorine Cugnet, femme Lechantre, ajouté au texte imprimé ci-dessus]

« Citoyens représentants. Vos sœurs, les femmes démocrates, viennent au nom de l'humanité vous abjurer de ne pas commettre le déni de justice qu'un reste d'aveuglement et de corruption du vieux monde vous pousse à consommer. Le génie du mal triomphera-t-il donc toujours ? La voix de votre conscience, la voix de Dieu enfin, ne peut-elle donc plus attendrir vos coeurs, la haine contre vos frères les travailleurs est-elle arrivée à ce point de vous faire oublier vos propres intérêts, ceux de vos familles ? Ne poussez pas les travailleurs au désespoir, en les privant d'un droit qu'il a conquit [sic] au prix de tant de souffrances, ce droit que Dieu lui a donné en naissant, que l'égoïsme seul et l'amour des privilèges veut lui ravir. Craignez d'irriter sa patience car Dieu seul sait quelles seraient les conséquences à moins qu'il ne veuille lui-même dans sa colère châtier l'humanité de ses iniquités passées et faire surgir de nos discordes civiles un monde meilleur [sic] et suivant sont coeur. Si tel est le décret de la providence, nous n'avons plus qu'à courber la tête et accepter le châtement. Nouvelle Babylone, nous courrons après des ruines, pendant qu'animés de l'amour divin nous pourrions encore, nous inspirant de cet amour, ne former qu'une seule famille unie par les liens de la solidarité.

Plusieurs exemplaires de cette adresse sont confiés au zèle des femmes démocrates afin de recueillir un plus grand nombre de signatures. Les femmes seules doivent signer mettre leur nom et leur prénom. »

[texte manuscrit]

« A l'Assemblée nationale. Citoyens représentants. Dans ce moment solennel où la France a les yeux tournés vers vous, imposez silence aux passions politiques. La vie ou la mort va tomber de vos mains dans l'urne où vous déposerez votre vote. Puisse la tempête des révolutions ne pas en sortir ! Encore quelques jours et des monceaux de cadavres et de ruines seront peut-être le résultat de ce vote attendu avec une anxiété douloureuse. N'évoquez pas la lutte sanglante en portant atteinte au suffrage universel, de quelque côté que serait la victoire il y aurait des victimes dans les deux partis ; il y aurait des veuves et des orphelins dont la plainte, en s'élevant vers le ciel, ferait retomber le sang versé sur vos têtes et sur celles de vos enfants. »

[texte manuscrit, recopié en plusieurs exemplaires ; l'un d'entre eux est copié par Jeanne Deroin]

« A l'Assemblée nationale. Citoyens représentants. Les femmes aussi s'émeuvent du danger de la situation ! au nom de l'humanité et de ses intérêts les plus chers, elles viennent vous demander de rentrer dans votre conscience et de reprendre les voies impartiales de la légalité qu'une détermination sans cause valable et non fondée dans son principe vous ferait de plus en plus abandonner. Jugeant par l'esprit de justice et les sentiments fraternels souverains

éternels des âmes, les femmes en ces circonstances se doivent tout entières au sentiment qui les guide. C'est pourquoi, dominant les circonstances pour n'écouter que la justice, les femmes s'unissent à elle en s'unissant étroitement aux intérêts du peuple, menacés dans leur base même. Le peuple, par son attitude calme et digne, se rend de plus en plus méritant. Les moyens intelligents dont il fait choix dans ces graves circonstances lui vaudront l'appui de tous les dévouements. C'est à ce titre que les femmes, heureuses de lui montrer une entière sympathie, se joignent à lui dès aujourd'hui par le droit de pétition dont elles usent en cette circonstance. Puisse cette manifestation des femmes, côté expressif des manifestations publiques, arrêter l'arbitraire dans son essor insensé !

Plusieurs exemplaires ont été confiés au zèle des femmes démocrates afin de recueillir un grand nombre de signatures, les femmes seules doivent signer mettre leur nom et prénom. »

[texte manuscrit, recopié en plusieurs exemplaires]

« Les femmes aux électeurs. Citoyens. Vos mères et vos soeurs, vos épouses et vos filles vous conjurent de ne point accepter la lutte impie et fratricide vers laquelle on veut vous entraîner, on veut éteindre dans le sang le flambeau de la science sociale, repoussez ces machiavéliques provocations par la résistance légale qui, sans compromettre la victoire, vous assure le succès. Si l'on vous refuse le droit de voter, vous avez le droit de refuser l'impôt, organisez le refus de l'impôt. Si l'on veut vous contraindre par la force, organisez le refus de travail (...) par l'échange direct des produits entre les travailleurs les oppresseurs seront réduits à l'impuissance. Evitez le piège que l'on vous tend, évitez surtout de verser le sang les soldats qu'on vous oppose sont vos enfants les enfants du peuple qu'ils veulent rendre fratricides, eux, les défenseurs de la famille, refusez la lutte violente votre oeuvre est grande, glorieuse et toute pacifique. Apôtres de la foi nouvelle vous ne pouvez triompher que par l'union la patience et la persévérance.

Cette adresse est déposée dans les bureaux de la *Démocratie pacifique* et plusieurs exemplaires ont été confiés au zèle des femmes démocrates afin de recueillir un grand nombre de signatures les femmes seules doivent signer mettre leur nom et prénom. »

[texte manuscrit, recopié en plusieurs exemplaires]

Friederike, « Die Ehe », *Die Frauen-Zeitung*, n°24, 15 juin 1850, p. 272 (Extrait)

« (...) die Gesetze, die da sind, die Frauen zu schützen, werden im Gegensatz der Rechte (sic) der Männer so winzig, daß man sie zuletzt weder bei Licht noch Sonnenschein herausfinden kann.

Es ist daher wohl an der Zeit, diese Unbilligkeit der Gesetze gegen das weibliche Geschlecht zu rügen und darauf anzutragen,

- 1) daß der Staat für eine zweckmäßigere Erziehung der Frauen Sorge,
- 2) daß denselben mehr Schutz in den ehelichen Verhältnissen verliehen werde,
- 3) daß man den Frauen im bürgerlichen Leben, sobald sie selbständig dastehen, dieselben politischen Rechte wie den Männern erteile und ihnen den freien Gebrauch ihrer geistigen und körperlichen Kräfte nicht durch beschränkende Sitte und Gesetze fernerhin gewaltsam beschränke und hindere.

Es ist eigentlich eine Lächerlichkeit und Inkonsequenz, den Frauen das Bürgerrecht zu versagen, obgleich sie in gesetzlichem Besitze von Eigentumsrechten sind und dasselbe benützen und veräußern können, Abgaben davon entrichten und alle Lasten tragen, ohne dadurch aller der Vorteile teilhaftig zu werden, die für Männer damit verbunden sind. So z. B. erlaubt man den Frauen nicht bei den Urwahlen mitzustimmen, wenngleich viele von ihnen dazu in der Tat ebenso berechtigt sein müßten wie die Männer, denn sie besitzen Ländereien, Häuser und treiben Gewerbe und tragen die Lasten so gut wie diese. Warum diese Ungerechtigkeit, ist es nicht Schmach für uns, wenn der stupideste Viehhirte ein Stimmrecht besitzt, da er ja doch ein Mann ist, — dagegen hochbegabte, geistvolle Frauen mit reichem Besitztum davon ausgeschlossen sind ! wenn sie auch noch soviel zum Unterhalt des Staates beitragen.

Ferner: Man gibt Aktien und Geldpapiere an Frauen so gut wie an Männer aus, die Frauen so gut wie jene setzen ihr Vermögen ein, und doch verstößt man sie von der Börse und allen beratenden Versammlungen, an denen sie oft mehr Interesse nehmen als mancher Mann. Bei jeder gerichtlichen Verhandlung muß meist ein vormundschaftlicher, männlicher Beistand für die Frau herbeigerufen werden.*

Ihr kämpft für die Freiheit der Völker, und für eure Mütter, Frauen und Töchter spricht keine Stimme der Liebe und des Rechts? — werden die Frauen nie einen Anwalt finden? — Jedes lebende, vernünftige Wesen ringt nach Unabhängigkeit, sollte dies den Frauen allein versagt sein? — sollen wir uns noch ferner wie eine furchtsame zitternde Mimose vor jeder äußern Annäherung verschließen? nicht frei und selbständig auftreten? — nein! — möge endlich dieses System aufhören, nach dem die Frau nicht wagt, allein auszugehen, zu reisen, zu sprechen, wenigstens nicht über ganz ernste Dinge, wo alles unweiblich, unanständig ist, woraus endlich die größten Lächerlichkeiten entstehen, denn: die Einschüchterung geht so weit, daß sogar ein unverheiratetes Mädchen noch an ihrem 40sten Geburtstage nicht wagt, schutzlos in Gesellschaft zu gehen. Solche Albernheiten kommen unzählige vor, dies sind aber die Folgen sklavischer Unterdrückung, woraus diese peinliche Furcht und Unterwerfung entsteht. Die weibliche Bescheidenheit und Anmut verträgt sich ganz gut mit einem freiem Auftreten. »

* Die Verfasserin lebt in Preußen, in Sachsen ist bekanntlich die Geschlechtsvormundschaft längst abgeschafft.

Die Redaktion

Pauline Roland, « Associations ouvrières. VII. Les Chapeliers », *La République*, 6 janvier 1851 (Extraits)

« (...) Quel est le but de l'Association ? Quel doit être son résultat ? Améliorer les individus par le secours mutuel, que leur rapprochement permet et nécessite ; améliorer le sort des familles en faisant disparaître l'exploitation de l'homme par l'homme ; établir entre tous les êtres humains l'égalité de rapports, conséquence de leur égalité essentielle ; enfin réaliser en la traduisant en pratique, la sublime formule républicaine : Liberté, Egalité, Fraternité ! (...) »

Mais, poursuivant nos investigations, nous allons infliger un blâme sévère à nos amis. Peut-être, comme ils sont gens d'esprit (...) vont-ils sourire du nouveau reproche que nous leur adressons, en voyant au bas un nom de femme. Nous poursuivrons toutefois, et, nous en sommes sûrs, notre parole sérieuse, sévère mais sans acrimonie, trouvera de l'écho dans des cœurs socialistes. Du reste, nous avons signalé déjà dans les Associations de cordonniers (et nous le rencontrerons dans celle des tailleurs, et généralement, nous le craignons, du moins, dans toutes celles où des femmes travaillent concurremment avec les hommes), l'abus que nous signalons ici.

Dans les unes, elles sont associées imparfaitement et ne prennent part à nulle délibération ; dans les autres, elles ne le sont pas du tout, et tel est le cas des chapeliers. Ici les ouvrières sont tenues dans la condition du prolétariat et si, nous nous plaçons à le reconnaître, elles sont traitées par nos amis avec des égards tels, qu'oubliant qu'elles vivent sous un régime d'inégalité, elles se trouvent heureuses, voire même plus heureuses que si, faisant partie de l'Association, elles étaient exposées à des chances bonnes ou mauvaises ; il n'en n'est pas moins vrai qu'elles subissent l'injustice, qu'une injustice est commise à leur égard. L'excuse que l'on peut tirer du bonheur de leur état actuel a été maintes et maintes fois alléguée pour le maintien de la domesticité, et même de l'esclavage : c'est un sophisme, rien de plus.

Nos amis, questionnés par nous sur les causes de l'exclusion des femmes, nous ont répondu : ou bien que celles-ci, manquant en général d'éducation, et même de raison, n'étaient en aucun cas capables de délibérer ; ou bien que leur caractère léger, capricieux, fantasque, devait les faire tenir à l'écart parce qu'elles seraient inmanquablement des éléments de dissolution. En entendant ces pitoyables arguments que nous ont donné, non les seuls chapeliers, mais les membres de diverses Associations où nous avons trouvé le même vice, nous nous sommes rappelé le temps, bien loin de nous déjà, quoique trois années à peine nous en séparent, où la bourgeoisie, demandant à grands cris la réforme électorale avec l'adjonction des capacités, reçut pour réponse la loi du suffrage universel !

Les prolétaires industriels que nul n'avait songé à ranger parmi les capacités, prenaient rang, à titre d'égaux, à côté de ceux qui la veille promettaient de leur distribuer plus équitablement le soleil de la justice. Et lorsqu'arrivèrent les comices, plusieurs allaient, quittant momentanément le rabot, la truelle ou la navette, tenir honorablement leur rang, parmi les législateurs de la France.

Affranchis d'hier, ayant conquis hier la liberté et l'égalité politiques, les travailleurs des Associations qui doivent se tenir à la tête du mouvement émancipateur, continueront-ils donc à considérer la femme comme un être infirme, vouée par sa nature même à une minorité perpétuelle ? Quant à nous, nous leur disons d'une voix qu'ils savent amie, ils ne sont pas dignes de ce qu'ils ont conquis, si au fond de leurs Associations, là où, libres dans leurs actions, ils peuvent et doivent établir l'égalité de rapports la plus complète, ils ne savent traiter la femme qu'en mineure. (...)

Et maintenant, un mot encore : Si dans ce que nous venons de dire, quelque chose a pu blesser nos amis, ce mot sera, nous l'espérons, une explication suffisante. Si, nous arrêtant dans un

adieu qui n'est point sans attendrissement sur le seuil de la prison où nous entrons, nous avons mêlé à des paroles de louange quelques mots sévères, c'est parce que, aimant d'une fraternelle tendresse les membres des Associations, nous voudrions les voir entrer pleinement dans les voies religieuses de l'Avenir.

Il est de mode aujourd'hui d'écrire sur les Associations ; mais trop souvent on les encense comme on encensa le Peuple après Février. Quant à nous, nous ne cesserons de le leur répéter : le but de l'Association est de réaliser la justice, et là où ne règnent point complètement la Liberté, l'Egalité, la Fraternité, il n'y a point Association religieuse, c'est-à-dire socialiste.

Les Associations ont droit à la vérité ; le devoir de l'écrivain est de dire toujours la vérité ! »

Pauline Roland, « La Femme a-t-elle droit à la Liberté ? Simple question adressée par une captive au citoyen Emile de Girardin, rédacteur du Bien-Être Universel », *La Feuille du Peuple*, n°121, vendredi 25 avril 1851. (Extraits)

« Prison de Saint-Lazare, avril 1851.

Citoyen,

C'est bien difficilement, bien tard, que les journaux et les brochures passent au travers des grilles d'une prison. Les bruits du dehors n'y arrivent en général qu'amoindris, faussés, et, lorsqu'ils apportent au captif un de ces échos auxquels, par sympathie ou autrement, il eût aimé à répondre, la chose est si vieille, si vieille dans ce monde dont il n'est plus, mais où il se rappelle combien tout passe vite, que fût-ce une bonne petite calomnie, une grossière injure, il laisse la chose là, certain que, en dehors du chemin de ronde qui le sépare de la vie, nul ne saurait plus ce qu'il veut dire.

C'est ainsi que nous avons résolu d'agir avec nos ennemis, qui, dit-on, entre autres aménités, nous ont criblées d'injures, nous, détenues, à propos d'une chétive couronne envoyée à la Bastille. Du reste, à vrai dire, ces ennemis ne nous semblent pas bien dangereux pour diverses raisons : ils sont dans le camp de la réaction, et l'écrevisse ne fut jamais, que nous sachions, le cheval de bataille de la France ; ils parlent une langue étrange, antédiluvienne, qu'on n'entend plus dans le monde nouveau, auquel nous tenons à honneur d'appartenir ; enfin leur sottise dépasse leur méchanceté, et, dans notre pays, ce qui est bête n'a guère de chances de réussite. Qu'ils débitent donc en paix leurs erreurs ; car l'autorité de leur parole ne saurait être que négative.

Mais il n'en va pas ainsi de vous, citoyen. Vous vous proclamez homme de progrès, et de progrès pratique, aspirant quelque peu, si je ne me trompe, au rôle d'un Robert Peel socialiste. Beaucoup de démocrates vous ont donné leur voix dans les élections ; vos journaux passent pour nôtres ; vous êtes un publiciste et surtout un polémiste de la plus haute distinction ; enfin vous êtes éminemment homme d'esprit. L'erreur que vous émettez a mille chances de se répandre, il faut donc la réfuter. Aussi regretté-je vivement que les raisons que j'ai précédemment déduites ne m'aient pas permis de le faire plus tôt, dans la question du travail des femmes, traitée bien des fois dans la Presse, déjà, et dont aujourd'hui vous présentez audacieusement la solution au prolétariat.

Je dois le dire, il m'a semblé assez peu important que les littérateurs et les bourgeois qui lisent la *Presse* se méprissent sur telle ou telle question de morale et de politique : l'avenir du monde n'est pas entre leurs mains. Mais il est entre celles des travailleurs auxquels s'adresse surtout le *bien-être universel*, et là, il y a utilité à discuter sérieusement les questions de principes. Or, citoyen, dans le premier numéro de ce journal qui ne m'est parvenu qu'hier, je lis, signé de votre nom, en lettres capitales, dans un article qui peut passer pour un programme, les plus grosses énormités qui, à mon avis, aient été produites, à propos de la destinée des femmes depuis le fameux axiome *ménagère ou courtisane*, que je soutiens devoir être *ménagère et courtisane*.

Permettez-moi donc de vous adresser quelques observations ; et si, ainsi que j'aime à le croire, dans ce que vous écrivez au sujet de mon sexe, vous êtes mû par de sérieuses considérations de morale et par l'amour de la vérité, daignez donner quelques éclaircissements à une femme qui se trouve en prison pour avoir cru que le travail est le droit de tout être humain, et que la femme est un être humain tout comme l'homme, égal à lui, et ayant à peu près les mêmes droits et les mêmes devoirs.

Voyons donc, et répondez de bonne foi ; vous avez bien assez d'esprit pour pouvoir avouer une fois que vous vous êtes trompé. Je cite vos paroles :

« La première et suprême fonction de la femme est de mettre au monde des enfants fortement constitués, sains, robustes, de les nourrir et de les élever. C'est donc à l'homme de travailler. A la femme d'administrer le ménage. (...) ». Voilà dans toute sa simplicité la loi de la vie de la femme telle que vous la décréteriez si demain, ce qu'à Dieu ne plaise, citoyen Emile de Girardin, vous étiez appelé comme les Bérard ou les Armand Marrast, à nous fabriquer une constitution quelconque ; vous nous donneriez droit à l'oisiveté, dont nous ne voulons pas, en nous tenant sous une tutelle perpétuelle, que nous repoussons également ; car, ainsi que le dit le chant populaire : le travail, c'est la liberté !

Mais continuons : La femme a-t-elle une âme ? se demandèrent les docteurs du mahométisme, et s'était demandé, avant eux, certain évêque du concile de Mâcon, dont, selon Grégoire de Tours, la question fut étouffée sous la réprobation générale de ses collègues. La femme a-t-elle une vie propre ou n'est-elle qu'un appendice de la vie de l'homme ? Est-elle un être libre, égal, existant comme membre de l'humanité indépendamment des fonctions qui lui sont assignées ? Comme être humain, a-t-elle le droit d'acquérir, tant pour elle-même que dans l'intérêt de la famille dont elle fait partie, de la société dont elle est membre, tout le développement physique, moral, intellectuel dont elle est susceptible ? Voilà citoyen, la question morale, qu'en trois lignes – jetées un peu à l'étourdie, permettez-moi de vous le dire – vous avez résolue par la négative.

(...) Sans doute la femme est mère, et c'est une sainte loi de la nature que celle qui confie longuement l'enfant à sa tendresse. Sans doute il est à désirer pour la société, que les fils qu'elle met au monde tiennent d'elle une constitution robuste – à laquelle vous eussiez ajouté une âme solide, si le *bien-être universel* ne résidait, pour vous, uniquement dans la *vie et le gouvernement à bon marché*. Sans doute elle doit, lorsqu'elle le peut, nourrir l'enfant de son lait, et, dans tous les cas, veiller autour de son berceau. Elle doit encore faire son éducation, de concert avec le père et avec la société. Mais, de bonne foi, y a-t-il là l'occupation de toute une vie ? Beaucoup de femmes n'ont pas d'enfants. La moyenne de la maternité peut être de trois par ménage : en étendant beaucoup les soins de la nourriture et de l'éducation première, la seule sans doute, que vous daigniez confier uniquement à la mère, nous aurons dix années pour une vie active, qui peut être de soixante ans environ. Le reste se passera à se parer, à tricoter des bas, à jouer du piano, à nettoyer des casseroles ou à faire une partie de whist. Merci de votre munificence, citoyen ; nous préférons le vrai travail à cet ennuyeux loisir, et, nous vous l'affirmons, le ménage n'en ira que mieux lorsqu'il ne sera plus notre unique affaire.

D'ailleurs, citoyen, alors même que la femme devrait accepter le lot que vous voulez bien lui faire, est-ce en la confinant dans le gynécée qui ne tarde guère à devenir le harem ou la case de l'esclave, que vous ferez d'elle la génératrice robuste que vous peignez ; la nourrice saine, l'éducatrice sensée que vous voulez pour vos fils ? Quelques exemples tirés de l'antiquité pourront éclairer la question. Les femmes athéniennes vivaient au fond des gynécées, et on ne peut faire nul doute, ce me semble, que l'affreuse corruption que peignent Platon et Plutarque, tout comme Aristophane, ne soit venue, chez le peuple le mieux doué de la terre, de l'absence des femmes dans toutes les transactions de la vie civile et politique. (...) Au rebours, les filles lacédémoniennes prenaient part aux jeux du gymnase ; voire même aux luttes par lesquelles les adolescents de l'austère cité préludaient aux combats, et l'idéal de la mère du citoyen, sinon de la citoyenne, reste encore aujourd'hui la Spartiate.

Enfin, voyons quelques traits du portrait de la femme vertueuse, selon ce fameux livre des Prophètes, attribué à Salomon. (...) Je sais, citoyen, que vous pourrez me dire que vous ne voyez pas d'inconvénient à ce que la femme soit ce que la peint Salomon, puisque celle-là semble encore un peu confinée dans le ménage ; cependant, pour être conséquent, il vous faut repousser plusieurs des versets que j'ai cités. Je vous répondrais d'ailleurs que j'ai moi-même

trop de foi dans la sainte loi du progrès pour me satisfaire d'un idéal conçu il y a vingt-huit siècles, non plus que de la vertu de la femme spartiate.

La vie de la femme moderne doit être supérieure à l'un comme à l'autre, parce que le progrès de l'Humanité profite à la femme comme à l'homme. Et, si nous avons gagné en valeur, nous devons avoir également gagné en droit.

Je me résume donc, et, aux quatre propositions avancées par vous et citées au commencement de ma lettre, je réponds :

La femme est un être libre, égal à l'homme, dont elle est sœur. Comme lui, elle a à remplir des devoirs envers elle-même, en conservant, hors de toute atteinte, sa dignité personnelle, en se développant dans la vertu, en se faisant sa vie, non du travail, de l'amour et de l'intelligence d'un autre – fût cet autre son père, son époux ou son fils – mais de son propre travail, de son amour, de sa propre intelligence : comme l'homme, elle a à remplir des devoirs de famille, qui sont la plus douce récompense des grands labeurs, mais qui ne sauraient l'absorber, alors même que l'homme, ainsi qu'il arrive trop souvent, ne remplirait plus envers la famille d'autres devoirs que celui de pourvoyeur du pain matériel. Enfin la femme est citoyenne de droit, sinon de fait, et, comme telle, il lui faut se mêler à la vie du dehors, à la vie sociale, qui ne sera normale qu'alors que la famille entière y sera représentée.

(...) La femme a droit au travail comme l'homme, et à un travail productif, indépendant qui l'affranchisse de toute tutelle. Elle a droit de choisir elle-même son travail, aussi bien que l'homme, et nul ne peut légitimement la confiner dans le ménage si elle se sent autrement appelée.

Enfin, dès que la femme est majeure, elle a le droit de disposer de sa vie ainsi qu'elle l'entend. Le toit paternel doit être pour elle un asile, non un bagne dont elle ne puisse s'échapper que pour passer dans une autre prison. Le toit conjugal est sa demeure, sa propriété, en même temps que celle de l'homme et dans les mêmes limites. Elle n'est pas plus que celui-ci, obligée d'y demeurer, si sa conscience l'appelle ailleurs. Enfin, ses bras étant le berceau naturel de ses enfants, elle les transporte où bon lui semble, et on ne saurait se figurer rien de plus beau, de plus respectable dans l'avenir, que la femme ainsi ornée de tous ses devoirs, de toutes ses vertus, de tous ses amours, prenant part, comme être humain, à la vie industrielle et civile.

Tout cela, citoyen, avait été discuté il y a quelques vingt ans dans le saint-simonisme, et il me semblait si bien que la cause de l'émancipation de la femme était gagnée que, lorsqu'on frappait d'estoc et de taille pour conquérir l'égalité des sexes, j'avais coutume d'en rire, en disant que point ne me semblait nécessaire d'enfoncer les portes ouvertes. Le citoyen Proudhon et vous-même m'avez montré qu'hélas, il reste à combattre encore !

Je me présente faible, presque sans armes devant de si illustres champions, mais je me présente avec foi, me rappelant l'issue de la lutte de David avec Goliath. A qui combat pour la vérité, point n'est besoin d'armes. La guerre peut durer longtemps toutefois, et ce n'est pas en quelques lignes qu'un tel débat peut se vider. Accepterez-vous la bataille, dont vous seul pouvez fournir le champ ? Voilà la question que je vous adresse aujourd'hui.

En attendant votre réponse, et quelle qu'elle soit, je vous prie, citoyen, d'agréer mon salut fraternel. Pauline Roland. »

Louise Otto, « Concurrrenz und Association », *Frauen-Zeitung* n°16, 26 avril 1851 (Extraits)

« Zu den Fragen, die immer und immer wieder in den Vordergrund gedrängt werden müssen, gehört vor Allem die sociale Frage, und mit welchem Auge man auch unsere gesellschaftlichen Zustände betrachten mag, so bleibt die Lösung, mag sie nun nah oder fern sein, stets ein und dieselbe. Das Princip der Concurrrenz hat uns eine jammerreiche Gegenwart bereitet, hat die Gesellschaft an den Rand des Abgrunds geführt; dem Princip der Association gehört die segensreiche Zukunft, in ihm ist das neue Heil, die Rettung der Gesellschaft enthalten. Dies ist so zum Himmel ausschreiend wahr, dass wir für die Association kaum anders zu kämpfen brauchen, als indem wir von Zeit zu Zeit wiederholt zeigen, welche Bewandniss es mit der Concurrrenz hat.

Die Concurrrenz ist der Krieg Aller gegen Alle. (...) Indem aber die Concurrrenz Verarmung und Elend erzeugt, trägt sie eben dadurch auch zu Unmoralität bei; denn das Elend erzeugt hinwiederum den Diebstahl; das Elend, von dem die Unwissenheit nicht getrennt ist, dem die Verzweiflung und der Hass anklebt, erzeugt auch den Mord; das Elend erzeugt die Prostitution, wie sich überhaupt kein Wehe in der Gesellschaft finden lässt, dessen Ursprung nicht in dem Elend zu entdecken wäre. Da verteidige nun wer mag, ein System, welches Hass, Neid und Gewalt mit vollen Händen in der Gesellschaft aussähet.

Es ist oft behauptet worden, dass die Concurrrenz von der Freiheit unzertrennlich sei und jene angreifen, diese verletzen heisse; und doch sind wir gerade im Namen der Freiheit Gegner der Concurrrenz. Wir wollen aber die **Freiheit für Alle** und nicht die Freiheit, wie sie gegenwärtig besteht, diese Freiheit für den Geld, Macht und Credit besitzenden Teil der Gesellschaft, den andern Teil, der das Alles nicht besitzt, zu unterdrücken. Wo es auf der einen Seite nur Reiche, Starke und Geschickte gibt, auf der andern Seite nur Arme, Schwache und Unwissende, kann von keiner andern Freiheit die Rede sein, als von der in den Wäldern America's.

Die Freiheit besteht nicht nur in dem Rechte, sondern auch in der für einen Jeden vorhandenen Möglichkeit, seine Fähigkeiten entwickeln und gebrauchen zu können, woraus denn folgt, dass die Gesellschaft Jedem ihrer Mitglieder sowohl den Unterricht, ohne welchen die menschlichen Fähigkeiten sich nicht entwickeln können, zu Teil werden lassen muss, als auch die Arbeitswerkzeuge, ohne welche der Gebrauch jener entwickelten Fähigkeiten vorneweg unmöglich gemacht oder tyrannisch ausgebeutet wird. Zu dieser wahren Freiheit für Alle führt die Association: die gemeinsame Erziehung liefert Allen die Mittel zur Entwicklung der geistigen Fähigkeiten, die Vereinigung aller Kräfte und Hülfsmittel liefert Allen die Werkzeuge zur Arbeit.

Das grosse Princip der Association wird indessen nicht nur dem Proletariat ein Ende machen, sondern überhaupt auch den Gesamtreichtum in's Unendliche steigern, also für die Reichen wie für die Armen, kurz für alle Welt heilbringend sein, weil durch die Vereinigung der Kräfte neue Fundgruben des Gesamtreichtums aufgeben, deren Schätze die Concurrrenz stets ungehoben lassen wird, welche sie sogar; ihrem Wesen nach, noch verschüttet.

Unter dem System der allgemeinen Association und der Gegenseitigkeit aller Interessen gibt es keine vereitelten Anstrengungen mehr, keine verlorene Zeit, keine verlorenen Capitale, keine sich gegenseitig zerstörenden Etablissements, keine auf Zufälligkeiten berechnete und von Zufälligkeiten abhängige Industrien, keine zum Verderben für die Menschheit ausschlagende Maschinen, und für jeden Arbeiter ist die geeignete Verrichtung vorhanden, welche er in der durch die jetzt herrschende Concurrrenz angerichteten Verwirrung vergeblich sucht. »

Jeanne Deroin, « Le travail des femmes », *Almanach des Femmes pour 1852*, p. 70-76

« Les femmes ont aussi à réclamer au nom de la solidarité humaine, leurs droits à la liberté et à l'égalité. La vraie liberté, pour la femme comme pour l'homme, c'est le complet développement et le libre exercice de toutes ses facultés, et la véritable égalité, c'est le droit de prendre part à l'œuvre sociale de bien-être pour tous, qui ne peut être accomplie que par l'organisation du travail.

Pour la femme comme pour l'homme, le travail doit produire la satisfaction de tous ses besoins, le bien-être moral, intellectuel et matériel en proportion des ressources de la richesse sociale, c'est la seule rétribution équitable du travail ; mais il n'en est pas ainsi dans l'état actuel de désordre industriel et social, le travail ne produit pas pour le travailleur même ce qui est indispensable à la satisfaction des besoins de première nécessité ; et ce ne sont pas les travailleurs les plus incapables et les moins actifs qui ont le plus à souffrir de ce désordre social, ce sont précisément les travailleurs les plus utiles, ceux qui accomplissent les travaux les plus pénibles, les plus dangereux, les plus répugnants et les plus abrutissants qui sont placés aux derniers rangs de l'échelle sociale et qui sont les moins rétribués.

Et, dans toutes les classes des travailleurs, ce sont toujours les femmes dont le travail, soit dans l'industrie, soit dans le ménage, est le moins apprécié et le moins rétribué. Nous ne pouvons, dans un article dont l'étendue est nécessairement limitée, énumérer toutes les misères morales et matérielles que les femmes ont à subir dans toutes les professions. De plus habiles que nous ont sondé la profondeur du mal et traité cette question avec une grande puissance de verve et de sentiment ; c'est seulement au point de vue de l'économie sociale et de la solidarité humaine que nous appelons l'attention de nos frères sur cette importante question du travail des femmes.

Le travail des femmes dans l'industrie n'est ni le moins utile ni le moins pénible. Là, quand elles participent aux travaux des hommes, elles accomplissent souvent la part la plus minutieuse, celle qui exige le plus de patience et d'application, et leur salaire est généralement du tiers ou de la moitié, et quelquefois des deux tiers moindre que celui des hommes de la même profession, bien qu'elles n'aient pas employé moins de temps, dépensé relativement moins de force ou éprouvé moins de fatigue. Et, à l'exception de quelques travaux d'art et de luxe, dont nous n'avons pas à parler en ce moment, où nous nous occupons des classes de travailleurs les plus souffrantes et les plus nombreuses, dans les industries qui sont le plus spécialement attribuées aux femmes, la rétribution la plus élevée est généralement de 2 fr. 50c ; la plus ordinaire, de 1 f. 25 c. et de 1 fr., et enfin, pour le plus grand nombre de celles qui sont vieilles prématurément, dont la vue est affaiblie et les forces épuisées par le travail et les privations, la valeur de leurs pénibles journées varie depuis 75 c. jusqu'à 25 c. et quelque fois moins. Un grand nombre de femmes sont contraintes par la misère, à faire concurrence aux hommes dans une multitude de travaux rebutants et pénibles, et contribuent ainsi à produire le chômage et l'abaissement des salaires pour de nombreuses classes de travailleurs ; et, lorsque ces femmes sont veuves, ou filles, ou mariées à de pauvres travailleurs, gagnant à peine pour se suffire à eux-mêmes, et qu'elles sont chargées d'enfants, ces pauvres enfants qui naissent dans la souffrance et croissent dans la privation, lorsqu'ils échappent à la faux de la mort qui décime si cruellement les enfants du pauvre, elles viennent encore augmenter la matière exploitable, et plus le nombre est grand de ceux qui ne peuvent consommer, selon leurs besoins et en proportion de la richesse sociale, les produits de l'industrie, des arts et des sciences, et plus les travailleurs qui exercent les professions les mieux rétribuées sont dépendants du petit nombre de ceux qui peuvent faire usage de leurs produits et travaux.

Tous les travailleurs ont donc un même intérêt à l'extension du bien-être social pour tous, sans distinction de sexe, il y a donc solidarité réelle entre les travailleurs de toutes professions. Il y

a solidarité dans la souffrance, parce qu'ils sont isolés les uns des autres et divisés d'intérêt ; il y aura solidarité dans le bien-être lorsqu'ils s'uniront pour s'aider mutuellement sans distinction de sexe ni de profession.

Un grand nombre d'associations d'hommes se sont formées dans le but de s'affranchir de l'exploitation. Des travailleurs remplis de foi dans les principes d'avenir ont pu, à force de dévouement et de privations, apporter chacun une modique épargne et former un capital social pour l'acquisition des instruments de travail nécessaires à l'exercice de leur profession.

Mais il est bien plus difficile aux femmes d'entrer dans cette voie ; elles ne peuvent épargner, elles gagnent à peine le pain de chaque jour ; généralement dans les campagnes, et dans les villes, les travailleuses les mieux rétribuées gagnent moins que les travailleurs les moins rétribués, et cependant elles ont les mêmes besoins de nourriture, de vêtements et de logement, et un grand nombre d'entre elles sont de plus entièrement chargées de leurs enfants par la mort ou l'abandon du père ; et elles ont d'autant plus à souffrir du chômage qu'elles cumulent encore les pénibles travaux du ménage, et qu'un grand nombre de femmes y sont vouées entièrement par la misère, et les préjugés et l'ignorance des plus simples notions d'économie sociale, et c'est dans le ménage que le travail de la femme est le plus pénible et le moins apprécié.

Nous ne parlons pas du ménage où il y a une nourrice sur lieu et une bonne pour chaque enfant et des domestiques pour faire tout le travail, nous parlons du plus grand nombre, du ménage du prolétaire, où la mère est seule pour soigner plusieurs enfants, où l'on n'a pas toujours le moyen de payer la blanchisseuse, où il faut que la femme se lève avant le jour, souvent épuisée d'avoir allaité son dernier né une partie de la nuit. Elle allume son fourneau et prépare sa lessive pour nettoyer les vêtements de ses enfants et les langes. D'ailleurs elle n'en aurait pas assez pour attendre huit jours ; le logis est étroit, les vases incommodes, le plomb un étage plus haut, ou deux étages plus bas, et l'escalier obscur. Le mari se lève pour aller au travail ; son pantalon est déchiré, il faut y faire un point, mais l'enfant pleure ou le poêlon se renverse ; la femme y court, le mari s'impatiente ; le raccommodage est fait. Il part, le savonnage commence, les plus grands des enfants se lèvent et demandent du pain ; les plus petits pleurent pour être levés ; le savonnage fini, elle l'étend comme elle peut, essuie l'eau répandue, fait la soupe, habille les plus petits des enfants et donne à déjeuner à tous ; met du pain dans les paniers des plus grands et les envoie à l'école ; elle n'a pas encore eu le temps de s'asseoir un instant pour allaiter le petit qui jette les hauts cris.

La femme du propriétaire entre : c'est une femme matinale, une femme d'ordre, une bonne ménagère qui fait elle-même, ses conserves et ses confitures, raccommode ses dentelles, nettoie ses rubans et brode ses collerettes ; tout est propre et net dans ses appartements avant neuf heures. Elle éveille elle-même dès cinq heures du matin sa bonne et son domestique, elle les surveille, les pousse, les harcèle, afin que la besogne soit faite bien et promptement. Donc en entrant, elle s'indigne de la paresse et du désordre de sa locataire : les lits ne sont pas encore faits, la chambre n'est pas balayée ; les écuelles écornées, qui ont servi au déjeuner, sont encore à terre non lavées ; des langes mal blanchis sur le cordeau, des bonnets déchirés et des bas troués sèchent sur le dos d'une chaise ; elle en conclut que sa locataire ne se lève pas assez matin et ne travaille pas assez ; elle demande plus aigrement son terme et sort en menaçant de donner congé s'il n'est payé avant le quatorze.

Encore toute émue, et déjà épuisée de fatigue, la pauvre femme allaite l'enfant, le change, le remet au berceau et le laisse à la garde des petits ou d'une voisine obligeante pour courir à la Halle acheter les pommes de terre meilleur marché. Elle revient en hâte pesamment chargée, haletante et en sueur ; elle allaite l'enfant pour apaiser ses cris, met ses fers au feu, épluche ses

légumes, repasse les bonnets, raccommode les vestes et les pantalons, reprise les chemises, ravaude les bas, reborde les souliers et prépare le dîner.

Les enfants rentrent de l'école : l'un a déchiré sa blouse, l'autre a une bosse à la tête ; elle gronde le premier, met un bandeau au second. Pendant ce temps, les pommes de terre ont brûlé ; le mari revient, la soupe n'est pas trempée ; il est fatigué et de mauvaise humeur et s'étonne qu'une femme, qui n'a rien à faire que son ménage, ne soit pas en mesure pour son dîner ; il boude ou se met en colère, et le repas fini, il se met au lit. La femme déshabille et couche les enfants, lave sa vaisselle et achève de raccommode ce qui presse le plus, et elle interrompt à chaque instant ses occupations pour calmer l'enfant dont les cris réveillent le père qui s'impatiente et s'irrite de ne pouvoir dormir et se reposer des fatigues de la journée. Souvent le pauvre enfant a été changé avec un linge encore humide ; il a des coliques, et la mère est occupée une partie de la nuit à l'apaiser ; elle dort à peine quelques heures d'un sommeil inquiet, et ne se réveille que pour recommencer la même vie. Et l'on dit, en parlant d'elle, il n'y a que son mari qui travaille ; elle ne fait rien, elle n'a que son ménage et ses enfants à soigner.

Et dans cette esquisse bien incomplète des misères de la femme du prolétaire dans le ménage, nous n'avons rien exagéré, nous avons exclu de ce triste tableau les teintes les plus sombres et résumé simplement les faits les plus ordinaires.

Mais il en résulte évidemment que le travail de la femme dans le ménage excède ses forces, épuise sa santé, abrutit son intelligence, qu'il compromet la vie et la santé de l'enfant lorsqu'elle est enceinte ou nourrice ; qu'il produit la misère dans le ménage, eût-elle toute l'économie et l'activité de la femme forte de l'Écriture, si elle n'a pas aussi ses serviteurs et ses servantes et ses chameaux. La femme exerce dans le ménage vingt professions diverses, dont la plupart répugnent à ses aptitudes réelles, et tous ces travaux seraient accomplis avec plus de perfection et d'économie, à frais communs, dans de grands établissements industriels.

Quand il n'y a qu'un seul bœuf à la charrue, dit le proverbe, il faut qu'il tire plus fort ; l'homme gagnant seul, il y a moins d'aisance dans le ménage. Et en admettant qu'il puisse gagner assez pour suffire complètement aux besoins de la famille, la femme est dans la dépendance absolue de l'homme ; c'est rendre la condition de la femme plus humiliante et plus dure que celle de la servante et de la femme entretenue, qui sont rétribuées et ont au moins la liberté de changer de maître ; et, lorsque la femme est fille ou lorsque elle devient veuve, après avoir exercé dans le ménage vingt professions, dont elle ne sait pas assez bien une seule pour y gagner sa vie, qui pourvoira à ses besoins et à ceux de ses enfants, si elle en a ?

Il est bien évident que ce n'est que par le travail que la femme peut acquérir la liberté et l'égalité sociale la plus complète, et c'est pour les femmes surtout que l'association est le seul moyen de s'affranchir de tous les genres d'exploitation dont elles sont victimes. Mais pour la femme comme pour l'homme, l'association professionnelle isolée ne peut amener l'affranchissement complet, mais seulement en préparer les voies et faire comprendre aux travailleurs, par la pratique dans ces essais d'association partielle la nécessité de l'association solidaire des travailleurs de toutes les professions.

Tout travailleur, sans distinction de sexe ou de profession, a le même droit au bien-être, le droit de vivre de la vie complète, morale, intellectuelle et matérielle, et en conséquence il doit avoir part aux produits de l'industrie, des arts et des sciences, en proportion de la richesse sociale qu'il contribue à augmenter par son travail, parce que nulle profession ne peut être exercée sans le secours de toutes les autres, et que toutes contribuent au bien-être social, ce qui sera bien évidemment manifeste quand les travailleurs donneront solidairement à leurs enfants, sans distinction de sexe, le complet développement de leurs facultés et les moyens de les exercer selon leurs aptitudes réelles et leur libre choix. Les travaux dangereux, pénibles et

répugnants seront abandonnés par le plus grand nombre, il faudra bien y suppléer par l'emploi des mécaniques, y remédier par les moyens hygiéniques et apprécier à leur valeur réelle ceux pour lesquels on ne pourra autrement suppléer le travail des membres de la société.

Et la femme affranchie comme l'homme du joug de la misère, de l'ignorance et des préjugés, et comme, lui indépendante par le travail, qui donnera satisfaction à tous ses besoins, pourra enfin disposer d'elle-même et ne se vendra plus au plus offrant, légalement ou illégalement ; elle pourra employer ses facultés selon ses aptitudes réelles et son libre choix.

Et les hautes fonctions de la maternité seront enfin appréciées à leur valeur : elles ne seront plus un motif d'indignité civile et politique, ni un martyre douloureux pour la mère et pour l'enfant.

Mais ce résultat ne peut être atteint par les associations telles qu'elles sont maintenant constituées et isolées les unes des autres. L'association professionnelle isolée, c'est encore le chacun chez soi, le chacun pour soi en nom collectif. La solidarité entre toutes les associations et les travailleurs de toutes professions peut seule donner aux travailleurs les moyens d'acquérir la liberté, l'égalité et le bien-être, seules bases durables de l'union et de l'harmonie sociales. Jeanne Deroin »

Jeanne Deroin, « Quatrième lettre aux associations et aux travailleurs de toutes professions », *Almanach des Femmes pour 1852*, p. 170-180

« En considérant la situation actuelle, l'on ne peut méconnaître que la question de l'organisation du travail est la première et la plus importante de toutes celles qui nous préoccupent en ce moment, nous dirons même la seule qui devrait être à l'ordre du jour, et nous emprunterons la vieille formule catholique pour affirmer que, hors l'organisation du travail, il n'y a point de salut.

Ce qui est facile à démontrer.

Que veut réellement l'immense majorité des membres de la Société ?

La liberté, le bien-être et la sécurité (nous exceptons les ambitieux qui, à quelque parti qu'ils appartiennent, veulent se faire un marche pied des révolutions et des réactions).

La liberté, c'est le complet développement et le libre exercice de toutes les facultés humaines ; le bien-être, c'est la satisfaction complète de tous les besoins physiques, intellectuels et moraux de l'être humain ; c'est la véritable égalité.

La sécurité, c'est la certitude de ne pas être comprimé dans le développement de ses facultés, ni privé arbitrairement des moyens de les exercer et de satisfaire à nos besoins.

La sécurité ne peut être basée que sur la solidarité, sur le respect de la liberté et de la dignité humaine pour chacun comme pour tous. Telles sont au fond les véritables aspirations de chacun, qu'il soit républicain ou réactionnaire, païen ou socialiste, soit qu'il invoque les dieux du passé : le veau d'or, Satan, le bourreau ou le droit canon, ou le vrai Dieu de l'avenir, le Dieu de liberté, d'amour ou d'harmonie ; ce qu'il redoute, c'est la force brutale, c'est la souffrance, c'est l'angoisse incessante des révolutions et des réactions. Ce qu'il désire, soit pour lui-même, soit pour tous, d'une manière consciente ou inconsciente, qu'il soit dans la voie de la vérité ou dans l'erreur sur les moyens de réalisation, c'est la liberté, le bien-être et la sécurité.

Il y a donc en réalité, pour tous, et au fond de toutes les âmes, accord dans le but, il n'y a de dissidence que pour les moyens. Il y a un grand nombre de moyens proposés.

D'abord, les moyens politiques, les monarchies de toutes nuances, depuis le retour à la monarchie absolue jusqu'à la monarchie présidentielle ; les Républiques de toutes nuances, depuis la présidence jusqu'à la dictature et depuis la dictature jusqu'au gouvernement direct par les majorités. Et chacun de ces moyens contient un germe de guerre civile, s'il n'est acclamé par l'immense majorité au moyen du suffrage universel intégral et direct.

Et alors même que l'immense majorité acclamerait les systèmes de compression et décréterait la négation du progrès de l'humanité, il suffirait, pour les ébranler jusque dans leurs fondements, qu'une seule voix s'élevât du fond d'un cachot pour crier comme Galilée : - *Et pourtant elle se meut !*

Et alors même que l'immense majorité acclamerait les systèmes de liberté, il suffirait de l'oppression de la minorité pour faire un mensonge de notre légende républicaine : *Liberté, Égalité, Fraternité*.

Ainsi donc, la pure politique roule en un dédale dont on ne peut sortir que par la violence matérielle ou par la violence morale, qui ne peuvent produire la liberté, le bien-être et la sécurité pour tous. Restent donc les moyens d'organisation pacifique et progressive, et tous nos réformateurs les plus éclairés et les plus consciencieux sont d'accord sur ce point que l'organisation du travail est le moyen le plus puissant pour remédier à nos misères sociales.

Et nous avons cherché dans le trésor commun de la science sociale les moyens les plus immédiatement réalisables, sans nous enquérir à quelle école ils appartiennent, nous les aimons toutes, sachant bien qu'au fond toutes sont d'accord sur le principe : la solidarité ; sur le but : le bien-être pour tous ; sur le moyen principal : l'organisation du travail.

Ainsi donc, sans préjuger de l'avenir d'aucune théorie sociale, et afin de préparer les voies d'une réalisation plus complète, lorsque chacune d'elles aura la liberté de réunir ses adhérents et les moyens d'expérimenter avec ensemble et sur une large échelle, considérant qu'il importe d'entrer promptement et activement dans la voie pratique, nous avons essayé dans nos précédentes lettres aux associations et aux travailleurs de toutes professions, de démontrer la possibilité et l'urgence d'une association solidaire entre les travailleurs de toutes les professions, et même avec les consommateurs non producteurs, dans un esprit de conciliation fraternelle, car il suffit aux travailleurs de le vouloir pour accomplir eux-mêmes l'œuvre de leur affranchissement.

L'association des travailleurs de toutes professions a pour principe la solidarité ; pour but, de racheter les instruments de travail et de garantir aux enfants, sans distinction de sexe, aux vieillards, aux malades et aux infirmes tout le bien-être auquel ils ont droit ; et, pour moyen, la mutualité du travail et du crédit, c'est-à-dire l'échange direct des produits et des travaux des associés, et l'avance faite aux producteurs par les consommateurs producteurs ou non producteurs, soit en travail, soit en numéraire, au moyen des bons de crédit, remboursables seulement en produits et travaux des associés, pour une valeur égale à celle des avances faites qui seront employées à la fondation et à l'entretien de dépôts de consommation et des établissements industriels ou autres nécessaires au besoin de la consommation mutuelle.

Et l'on ne peut douter de la possibilité du succès, si l'on considère que cette avance faite par les consommateurs non producteurs ne peut occasionner aucune gêne. Ce n'est pas un prêt, mais un échange ; versant en numéraire le montant de la consommation qu'ils peuvent ou veulent faire des produits ou travaux des associés, ils reçoivent pour une valeur égale de bons de crédits immédiatement remboursables en travaux et produits.

Et à l'égard des consommateurs producteurs dont les produits ou travaux sont acceptés en échange de leur consommation, et qui sont crédités du surplus, en numéraire, en instruments de travail ou en matière première, lorsque la valeur de leur produit dépasse celle de leur consommation, ils ont un avantage réel, puisqu'ils reçoivent l'avance de l'instrument de travail nécessaire à la production.

Or, en supposant, d'abord, seulement une série de dix mille travailleurs de toutes professions, les avances les plus faibles faites par chacun d'eux chaque semaine formeront un fonds assez considérable pour établir, au fur et à mesure, en proportion des ressources de l'association les dépôts de consommation qui lui seront nécessaires, et bientôt des établissements industriels vastes et commodes, organisés de manière à adoucir les conditions du travail et à diminuer le temps employé aux travaux les plus pénibles au moyen de mécaniques, à prévenir les accidents et à préserver la santé du travailleur par des moyens hygiéniques. Les établissements, étant fondés par tous, les membres de l'association des travailleurs de toutes professions, ne pourront devenir le monopole d'une seule profession, ni un moyen d'exploitation pour quelques-uns, parce qu'ils appartiendront à tous, et que l'excédent des recettes pour la fondation et l'entretien du dépôt de consommation et des établissements industriels et autres fondés par l'association seront employés à l'extension du bien-être social et au rachat des instruments de travail d'un usage commun, dont la possession, augmentant de plus en plus les ressources et le bien-être de l'association, lui permettra d'établir une plus équitable rétribution du travail pour tous, non en diminuant la rétribution des travaux les mieux rétribués, mais en augmentant progressivement celle de ceux qui le sont moins.

L'adoption des enfants par l'association établira une plus juste répartition des charges entre les familles des travailleurs associés, en attendant que la possession collective de tous les instruments de travail donne à l'association le moyen de garantir à tous les membres la consommation, selon leurs besoins et en proportion de ses ressources.

C'est alors seulement qu'il y aura liberté, bien-être et sécurité pour tous, et que tous les membres de l'association pourront s'organiser par séries ou par communes, selon leurs aspirations et leurs sympathies pour les doctrines sociales dont ils seront adhérents ; mais en restant cependant, quelles que soient les formes de leurs croyances diverses, solidairement unis pour maintenir ces grands principes d'économie sociale dont l'exacte observation peut seule les préserver de retomber sous le joug du système de domination et d'exploitation. Pour donner satisfaction à tous les besoins de la consommation mutuelle, il faut donner la plus grande extension possible à la production, l'équilibrer dans toutes les branches, en prenant pour guide les besoins et les aspirations des associés, et la maintenir toujours au-dessus des besoins de la consommation.

Ne jamais aliéner les instruments de travail d'un usage commun, qui doivent toujours être la propriété collective de la société tout entière ;

Ne plus échanger du travail que contre du travail, ou des instruments de travail ;

Garantir solidairement, à chacun des membres de l'association, dès son entrée dans la vie, le complet développement de toutes ses facultés, et les moyens de les exercer librement ;

Garantir à chacun la consommation selon ses besoins physiques, intellectuels et moraux, et le travail selon ses aptitudes et son libre choix, en proportion des besoins de la consommation mutuelle.

Il est facile de donner à la production une extension plus grande que les besoins de la consommation, à l'aide des mécaniques pour les travaux ou produits où le travail des membres de la société ne suffirait pas, et, au moyen de la statistique, il est facile de maintenir l'équilibre entre tous les genres de production.

La famille sociale, comme la famille particulière, doit connaître le nombre et les besoins de tous ses membres, la nature et la quantité des produits ou travaux, afin de régulariser l'essor de la production et l'exportation en proportion des besoins de la consommation mutuelle.

Et lorsque la société aura acquis, par le travail de tous, la possession collective de tous les instruments de travail d'un usage commun, il est bien évident qu'elle n'aura pas le droit de les aliéner, et qu'ils ne pourront jamais revenir à l'état de propriété individuelle, car ils appartiendront à tous, et ils seront l'héritage des générations futures.

Lorsque l'on n'échangera plus le travail que contre le travail, l'exploitation sera impossible, l'on ne pourra accumuler, capitaliser et vivre sans travailler des produits du travail de tous.

La société, en adoptant solidairement les enfants de tous ses membres, consacre le principe de liberté et d'égalité ; elle reconnaît les droits de l'enfant à l'héritage commun, et lui garantit la vraie liberté, le complet développement de toutes ses facultés, et les moyens de les exercer librement selon ses aptitudes, sans distinction de sexe, par l'avance de l'instrument de travail, afin qu'il puisse accomplir sa part dans le travail, pour s'acquitter envers ceux qui l'ont précédé et guidé dans les champs du travail, contribuer à l'extension du bien-être social, et augmenter l'héritage commun.

Alors il n'y aura plus de pauvres enfants, souffrant le froid et la faim, vêtus de haillons et privés de l'usage de leurs plus nobles facultés, et contraints par la misère et l'ignorance à des

travaux pénibles, dangereux et répugnants. L'être humain n'est vraiment libre que lorsqu'il a le libre usage de ses facultés intellectuelles et morales, comme de ses membres.

Et enfin la société, en garantissant à chacun la consommation selon ses besoins, assure le perfectionnement indéfini des produits et travaux de l'industrie agricole et manufacturière, des arts et de la science ; le travail n'étant plus imposé par la misère et l'ignorance, le mobile de l'émulation sera la gloire d'être utile et l'amour du beau.

Et chacun ayant part au travail selon son libre choix et ses aptitudes réelles produira plus et mieux. L'on fait toujours bien ce que l'on aime faire, et aucun sentiment de vanité ou de cupidité ne pourra fausser le jugement dans le choix des travaux. Les travailleurs comprendront dans la pratique de la solidarité, que nulle profession ne peut s'exercer sans le secours de toutes les autres, et que tout travail utile et également perfectionné doit être également estimé, et doit produire au travailleur la satisfaction de tous ses besoins et lui garantir le droit de vivre de la vie complète, morale, intellectuelle et physique, en proportion des ressources, de la richesse sociale que son travail contribue à augmenter.

L'association, en demandant à chacun de ses membres valides d'accomplir sa part dans le travail en proportion des besoins de la consommation mutuelle, il n'y aura plus qu'un seul impôt qui soit nécessaire : quelques heures de travail chaque jour pour chacun des membres valides de l'association ; qu'une seule autorité, celle d'un principe : la solidarité ; qu'une seule règle dont l'exactitude mathématique ne puisse permettre l'arbitraire : la statistique. (...) »

Jenny d'Héricourt, « De l'avenir de la femme », *La Ragione. Foglio Ebdomadario di filosofia religiosa politica e sociale*, n°54 et 56 des 27 octobre et 10 novembre 1855, p. 26-31 et p. 59-64 (Extraits)

« Quelles doivent être les fonctions de la femme dans l'ordre social de l'avenir ? Tel est le problème que se sont posé plusieurs écoles socialistes, et que chacune d'elles s'est cru le droit de résoudre à sa manière sans le concours des femmes, excepté toutefois l'école saint-simonienne, qui seule est dans le vrai sur ce point délicat, précisément parce qu'elle n'a rien résolu. J'examinerai rapidement ces solutions brutales, stupides, ou insuffisantes, qui ne sont telles que parce qu'on a mal défini le progrès, que parce qu'on n'en a pas déterminé les conditions, que parce que surtout on en a méconnu le but suprême. Puis, sans me soucier de froisser l'orgueil masculin séculièrement en possession de la pédagogie, je reprendrai la question, et je la résoudrai certainement pour tout homme de sens, pour tout homme instruit, qui croit au progrès et sait en déchiffrer les lois dans le développement hystorique [sic].

Analysons donc succinctement les opinions des diverses écoles. Une secte communiste rêvant la communauté de toutes choses et considérant sans doute la femme comme *une chose*, veut la communauté des femmes. Une autre secte communiste, celle des Icariens, ne veut que la communauté des biens, et respecte le mariage monogame et la famille ; mais la femme reste soumise à son mari et exclue des affaires publiques. Les premiers nous repoussent aux temps de sauvagerie, les seconds jusqu'à l'aurore du christianisme : pour les uns et pour les autres, *laissons les morts enterrer leurs morts*. Proudhon, que sa célébrité me dispense d'appeler monsieur, résume sa conception des fonctions de la femme, par cette phrase digne de S. Paul : *ménagère ou courtisane*. Il n'a pas vu les femmes qui ne sont pas ménagères et ne veulent pas être courtisanes, se suffire par un travail honorable. Myopie n'est pas un crime ; et la logique d'un démolisseur peut bien n'être pas douée d'une plus longue haleine que tout autre. Les auteurs de *l'Organisation communale et centrale de la république*, parmi lesquels je compte de bons et sincères amis, donnent pour base à leur système l'autonomie individuelle (gouvernement de soi-même) ; la femme est autonome (libre) comme l'homme : et cependant, avec cette admirable logique qui caractérise certaines parties des oeuvres réputées sérieuses, ils déclarent carrément que la femme ne prendra point part aux affaires publiques. Je serais bien sévère à leur égard, si je ne savais que, dans leur pensée, cette interdiction de droit n'est que temporaire, et n'a sa raison d'être que dans les vices de l'éducation présente de la femme. Monsieur Auguste Comte, l'inventeur du culte de l'Humanité, nous dit : *la femme est l'incarnation de la plus haute providence sociale ; elle est la providence morale, la meilleure représentation du Grand-Etre : on doit l'adorer*. Donc, concluez-vous : cette meilleure représentation du Grand-Etre, cette providence la plus élevée, cette créature digne d'adoration, a sa place dans le culte, le gouvernement, l'art, la science, l'industrie, etc... Oh ! que non ! La logique de M. Comte n'a pas de ces brutales allures de sens commun. La tâche de la femme, c'est d'améliorer l'homme ; elle restera soumise à son mari, nourrie par son père ou ses frères, son époux ou ses fils, et à leur défaut, par l'Etat, sur la demande du sacerdoce ; elle sera soigneusement préservée de tout travail, parce que : *sa dégradation morale est plus grande encore quand elle s'enrichit par son propre travail*. (...) « Ah ! Vous croyez, mesdames, que le travail est moralisateur autant pour la femme que pour l'homme ! Ah ! Vous vous êtes follement imaginé que vous êtes des créatures intelligentes et actives et vous apportez en preuve les produits de votre intelligence et de votre activité ! Hérésies, hérésies que tout cela !... Sachez bien que *de par M. Comte*, vous n'êtes que des êtres passifs, exclus du travail, exclus du gouvernement, exclus du sacerdoce, et, *en vertu de votre excellence même*, exclus du paradis positiviste. Une Française ne réfute pas de pareilles doctrines ; elle en rit, et y voit une preuve de plus que tous les fous ne sont pas à Charenton.

Franchissons un abîme pour nous trouver en face de M. Emile de Girardin. Dans sa *Politique universelle*, l'intrépide champion de la liberté reconnaît que :

La femme s'appartenant et ne relevant que de sa raison, a les mêmes droits que l'homme à la liberté et à l'égalité. (...) Telle est en substance la doctrine de M. Em. de Girardin sur les droits et les fonctions de la femme. Ses droits politiques se déduisent si facilement de la doctrine générale de l'auteur qu'un logicien de la force de l'illustre publiciste eût trouvé superflu d'en parler. En effet, si la femme s'appartenant et ne relevant que de sa raison, a les mêmes droits que l'homme à la liberté et à l'égalité ; si le suffrage universel doit être individuel et direct ; si « tout porteur d'assurance générale a le droit d'y prendre part » : la femme, égale de l'homme, libre comme lui, comprise dans l'universalité, ayant sa police d'assurance, a comme l'homme le droit d'être électeur et éligible, et doit voter individuellement et directement. (...) Si plusieurs femmes se sont élevées à tort contre la transformation du mariage et l'établissement du douaire, je ne sache pas qu'elles aient contesté la vérité des propositions suivantes :

« À l'homme le travail et le génie de l'entreprise ; à la femme l'épargne et l'esprit de prévoyance ; chacun des deux exerce ainsi la fonction qui lui est *naturelle*, et *conformément à l'essence des choses*. »

L'éminent publiciste réglant le domaine des aptitudes par une formule absolue, est-il, peut-il même être dans le vrai ? Je ne le pense pas, et je prouverai bientôt que j'ai de bonnes raisons pour ne pas être de son avis.

Tous les esprits élevés se sont occupés en France, depuis plus d'un quart de siècle, de la position de la femme dans la famille et la société. Charles Fourier dit : « L'extension du privilège des femmes est le principe général de tous les progrès sociaux... Les progrès sociaux et changements de période *s'opèrent en raison du progrès des femmes vers la liberté* ; et les *décadences* d'ordre social s'opèrent en raison du *décroissement de la liberté des femmes*. » Et dans un autre endroit le même auteur ajoute : « S'ils (les savants) traitent de morale, ils oublient de *reconnaître* et de *réclamer* les droits du sexe faible, dont *l'oppression détruit la justice dans sa base*. »

Ces opinions de Fourier se traduisent dans le système phalanstérien par la liberté complète de la femme qui, n'obéissant qu'à la loi de l'attraction, aime qui elle veut, comme elle veut, fait ce qu'elle veut : je ne discute ni les principes ni la valeur de cette doctrine, ni sa morale si profondément répulsive aux femmes de notre époque ; j'ai seulement à constater qu'elle émancipe *civilement* la femme, rien de plus, car, *modulant en mineur*, elle n'est chef que dans les départements de l'amour et de la famille, tandis que l'homme, qui *module en majeur*, est chef dans les départements de l'ambition et de l'amitié, et a seul l'initiative et l'action gouvernementale.

L'école saint-simonienne, la plus savante, la plus brillante, et la plus aimante de toutes, dit : « *L'individu social, c'est l'homme et la femme*. Toute œuvre sociale est l'œuvre d'un couple, homme et femme, *compléments l'un de l'autre*, et qui *s'associent* pour l'accomplissement d'une œuvre *sacerdotale*, scientifique ou industrielle. L'homme n'a pas le droit de juger la femme, de lui fixer sa place ; c'est à la femme de dire ce qu'elle veut. »

Vous avez raison, saint-simoniens : non, l'homme n'a pas le droit de juger la femme, de *lui fixer sa place*. Lorsque vous avez appelé les femmes, les plus intelligentes d'entre elles n'étaient que des daguerréotypes masculins : aussi n'avez-vous entendu que des échos affaiblis de vos pensées et de vos sentiments. Aujourd'hui, quelques femmes se sont dégagées de l'absorption séculaire de leur sexe, et se sont constitué une individualité propre : celles-ci,

et j'en suis une, peuvent répondre à l'appel fait vingt-huit ans trop tôt ; et c'est ce que je vais faire.

Que veut, que pense la femme ? Quelles fonctions se juge-t-elle capable de remplir ?

Si l'organisation des femmes était identique, et qu'elles vécussent dans le même milieu depuis l'origine des temps, je trouverais tout simple qu'une femme pût résoudre la question pour tout son sexe : mais il n'en est pas ainsi. Ne demandez donc pas à une femme ce que veulent les femmes : elle ne peut bien savoir que ce qu'elle veut elle-même. Ne lui demandez pas non plus quelles fonctions son sexe est apte à remplir ; elle peut le savoir pour elle-même, mais pour les autres, vouloir le dire ce serait présomption, orgueil, folie. C'est à quelque chose de plus stable que tous ces être fugitifs, pétris par les préjugés, les lois, les religions des différentes époques, qu'il faut adresser ces questions ; c'est à la grande loi providentielle qui régit notre espèce, c'est au *progrès* étudié dans ses manifestations humaines, dans ses conditions, dans son but, qu'il appartient seul de résoudre le problème.

Cette grande loi du progrès, surabondamment démontrée par la science, se manifeste en général par le mouvement ascensionnel de l'Humanité vers l'amélioration morale, le perfectionnement intellectuel et le bien-être matériel. A mesure que l'Humanité marche, elle découvre successivement les vrais rapports qui existent entre les choses ; les lois d'intime solidarité qui relient les hommes entre eux, les hommes avec tout ce qui est hors d'eux, avec l'univers ; l'activité destructive fait de plus en plus place à l'activité productive ; les lois morales et politiques se perfectionnent ; *la justice se substitue à la force, et la science à la foi*. Ces progrès successifs, réalisés par des organisations supérieures, descendent lentement dans les masses et élèvent le niveau général.

L'être humain, collectif et individuel, est *essentiellement* progressif. (...) *Tout cerveau humain est donc modifiable* puisque *tout être humain est essentiellement progressif*. Les deux sexes ont un cerveau également modifiable, et seront modifiés de la *même manière*, s'ils sont soumis aux *mêmes excitants*. C'est ainsi qu'aujourd'hui, où l'éducation, les préjugés, les mœurs diffèrent entre les sexes, on trouve déjà un certain nombre de femmes chez lesquelles prédominent les facultés rationnelles, parce qu'elles ont été soumises à l'éducation masculine et aux luttes réservées au sexe fort ; tandis que certains hommes pétris dans un milieu réservé à la femme, montrent une prédominance des sentiments. J'insiste sur ce point parce qu'il est *radicalement faux* que la nature ait fait les hommes rationnels et les femmes sentimentales ; c'est l'éducation et les mœurs qui les font ainsi : sentiments et rationalité sont également partagés. (...) Le cerveau, voilà l'instrument du progrès : le jeu des organes qui le composent par des excitants de plus en plus parfaits, voilà les conditions d'être du progrès pour *les deux sexes également et sans distinction*.

Quel est le but définitif de la grande loi qui nous régit ? Un coup d'œil sur tout être éclairé nous le dira. Est-il vrai que plus un homme est éclairé, plus il se distingue de ce qui n'est pas lui, plus il s'individualise, plus il a conscience de sa personnalité, plus éprouve-t-il le besoin de se soustraire à tout autre direction qu'à celle qui émane de sa raison, plus il tend à se gouverner lui-même, c'est-à-dire à se mettre en possession de son autonomie ? Et si cela est vrai, comme nul n'en peut douter, que tout progrès tend par une *loi fatale* à se généraliser, c'est-à-dire à un nombre toujours croissant d'individualités distinctes se gouvernant elles-mêmes, n'en résulte-t-il pas que le but définitif du progrès est : *La création de la liberté pour chaque être humain* ?

En présence de cette notion, que deviennent tous les systèmes sur la nature de la femme, la destinée de la femme, les fonctions de la femme ? Est-ce que, progressive comme l'homme, elle n'est pas appelée, comme lui, à la jouissance de sa liberté, au plein développement, au libre exercice de ses facultés, de toute son activité intellectuelle et matérielle dans quelque

sphère qu'elle veuille la porter ? Aucun homme en France n'oserait aujourd'hui contester l'aptitude de la femme dans l'art, la littérature, l'industrie, parce qu'elle y a gagné ses éperons : qu'elle entre résolument dans le domaine de la philosophie, de la médecine, de toutes les sciences engin, et bientôt on n'osera plus parler de sa *faible rationalité*.

L'avènement de la liberté féminine ne peut paraître une utopie qu'à ceux qui ne savent pas lire l'histoire, qu'à ceux qui ne savent point observer ce qui se passe autour d'eux dans le présent ; il suffit, en effet, de constater la condition de la femme à son point de départ, d'examiner attentivement ce qu'elle est aujourd'hui, pour en déduire logiquement ce qu'elle sera dans l'avenir. Remarquons tout d'abord que la liberté de la femme marche du même pas que l'affranchissement de l'esclave, l'institution de la monogamie, les progrès de l'industrie, le triomphe de l'intelligence sur la force brutale ; et, ce qui n'est pas moins curieux à constater, les époques critiques ont été jusqu'ici bien plus favorables à cette liberté que les époques organiques parce que dans les premières, il y a une tendance marquée vers l'indépendance individuelle.

Voyons en effet ce qui s'est passé.

(...) Si, pendant cette longue période de 15 siècles, la femme continue sa marche vers l'avenir, c'est parce que l'esclavage et le servage se transforment, que la bourgeoisie naît et grandit, que l'industrie s'organise entre des mains libres; c'est enfin parce que dans notre vieille Gaule, le sang barbare, qui coule dans les veines des chevaliers, continue le respect et l'amour de la femme. Oui, je le répète avec une profonde conviction: le catholicisme n'a servi la femme qu'indirectement, tandis que par son dogme des deux principes, par l'assimilation qu'il faisait de la femme à celui des deux qu'il combattait, il a tout fait pour l'entraver. Ceci est tellement vrai, qu'au fond de nos campagnes, préservées par la sollicitude pastorale du souffle de 89, les femmes, encore aujourd'hui, servent à table leurs maris et leurs domestiques mâles, et mangent sur leurs genoux au coin du foyer, tant elles sont encore imbues de la supériorité naturelle du sexe fort.

Depuis le commencement de l'époque critique où nous sommes, et qui s'est ouverte à la grande voix de Luther, les femmes s'avancent d'un pas plus rapide vers leur affranchissement. En prenant part aux luttes religieuses, elles se sont peu à peu dégagées de la foi prescrite, et celles-mêmes qui s'imaginent encore l'avoir, ne l'ont plus. En prenant part aux discussions politiques, elles se sont de plus en plus imprégnées des grandes et généreuses idées de 89, et ont conquis une certaine indépendance d'esprit, par le pressentiment qu'elles aussi devront un jour *avoir des droits puisqu'elles ont des devoirs*. Comme pour favoriser ces dispositions, et transformer cet instinct en notion certaine, le cadre de leurs études s'est immensément agrandi ; l'histoire, la philosophie, les sciences, ne leur sont plus étrangères; les hommes avancés les reconnaissent leurs égales, et avouent que nulle transformation sociale n'est possible sans le concours actif des femmes; que si toutes les tentatives de ce genre ont échoué, c'est parce que les femmes les ont combattues, ou n'en ont pas compris l'utilité ; qu'enfin si l'on veut que l'Humanité marche vers l'avenir, il faut *avant tout* arracher les femmes au passé. Moi, femme, je le dis bien haut et sans crainte: *tant que la masse des femmes restera soumise aux idées du passé, l'humanité sera esclave*. En France, dans nos grandes villes, les femmes instruites ne croient plus ; indépendantes, elles dégagent leur personnalité de celle de l'homme, ne croient plus à sa supériorité, ne prennent plus au sérieux la promesse d'obéissance que les lois exigent d'elles, lorsqu'elles achètent ou acceptent un époux, se créent par le travail une position hors du mariage qui naguère était le but de leur existence. Les séparations entre époux sont tellement nombreuses, que beaucoup de femmes préfèrent l'union libre à l'union légale, parce qu'elles la trouvent plus digne, et offrant plus de chances de bonheur : comme dans toute époque critique les lois sont dédaignées et les vieilles mœurs s'en vont. La femme est évidemment aujourd'hui, chez nous, une force sociale nouvelle ; et

tous les désordres qui nous affligent, ne sont que le résultat du défaut d'emploi de cette force, et de la fausseté des lois considérées au point de vue nouveau ; quand le mal débordera, le bien surgira certainement, et la société française entrera dans une nouvelle période organique qui donnera place à la femme. Jusqu'ici nous n'avons eu que la science masculine, la philosophie masculine, la politique masculine : pour que tout cela soit complété, rectifié, il faut que la part de la femme soit restituée à l'œuvre humaine. Ce sera la tâche de la fin de l'époque critique où nous sommes, et de l'époque organique qui la suivra. Le but du progrès étant *la liberté complète pour chaque être humain*, on verra beaucoup de femmes dans l'avenir se borner à perpétuer l'espèce ; et elles devront être respectées dans leur utile vocation de mères et de ménagères ; quelques autres s'occuperont d'art, d'industrie, de philosophie, de science, de politique, seront *membres actifs* de l'État ; organisées pour la vie de l'intelligence et des fonctions moins modestes que les premières, elles ne seront plus contraintes de cacher leur supériorité : des hommes à longue barbe et à petite cervelle, ne les renverront plus stupidement aux soins du pot au feu ; car dans l'avenir les hommes pourront encore porter de longues barbes mais les cerveaux masculins seront assez développés pour que ces messieurs ne jugent plus des aptitudes sur le plus ou moins de force musculaire. Quelques hommes ministres, philosophes, artistes, etc., n'empêchent pas la France d'être une nation de cultivateurs et d'industriels ; quelques femmes dans le même cas, n'empêcheront pas leurs compagnes d'être mères de nombreuses familles, et de tenir le pays sur un pied respectable de population.

L'avènement de cet état futur, dont nous voyons déjà les symptômes précurseurs, peut être hâté par le concours de la femme. Qu'elle sache bien qu'avant d'être l'associée de l'homme dans toutes les parties de la grande tâche humaine, il faut qu'elle fasse ce que fait la femme d'Amérique : qu'elle se constitue en dehors de l'homme ; trop de préjugés, trop d'orgueil, trop de fausse science le séparent de nous pour que nous n'en soyons pas brutalement repoussées. Cependant, quels que soient ses défauts, ses vices mêmes, il y a chez l'homme un fonds de justice qui le porte à reconnaître franchement les qualités et les talents dont on lui donne la preuve : c'est cette preuve que doit fournir la femme. Qu'elle ne s'amuse pas à ce jeu puéril qu'on appelle *réclamation de droits*. Les droits ne se prouvent pas, ne se demandent pas, ne se donnent pas ; ils s'énoncent comme des axiomes ; ils ne se réclament pas, ils *se prennent*. Que la femme constate qu'elle a tous les droits qu'on lui conteste par la seule arme du *travail*.

On nie sa rationalité ; qu'elle s'instruise et fasse de la philosophie, de la science : on nie son génie médical ; qu'elle s'instruise et guérisse. Représentante de la justice, de la douceur et de la paix, puisque son triomphe amènera le règne de ces trois principes, que la femme reste femme et n'imité pas les allures et les habitudes masculines ; qu'elle reste femme, je le répète, mais s'arme de constance et d'énergie ; dédaigne le dédain, méprise le mépris, combatte la vanité qui l'éloigne de ses compagnes ; qu'elle s'allie avec elles par le sentiment d'une intime solidarité ; car l'isolement, c'est la défaite : la victoire n'appartient qu'à ceux qui sont unis par l'affection et la communauté de but, et savent oser et agir.

JENNY d'HERICOURT (de Paris) »

Angélique Arnaud, « Variétés. A M. Michelet », *La Terre Promise. Gazette de Nice*, n° des 2, 3, 5 et 9 mars 1859 (Extraits)

« Il est des poètes dont le nom seul recommande l'attention et dont on aime jusqu'aux moindres accents. Tel vous étiez parmi nous, Monsieur. En des temps difficiles, vous avez soutenu le courage de la nation, trop fortement éprouvé, on s'en souvient, et ceux qui ne furent que contemporains de ce noble effort, sont captivés par la magie de votre style, et par l'accent personnel qui distingue vos écrits. Sous de si favorables auspices, récemment, vous écrivez un livre, et vous gravez au frontispice ce mot aux promesses infinies : « *L'Amour* ».

(...) Et chacun se jette avidement sur les pages où s'est posée votre pensée ; mais c'est en vain qu'on avance ; on croit s'être trompé de volume, et lire le traité du payen (sic) Ovide touchant l'art d'aimer. On ne peut reconnaître l'écrivain, moraliste et philosophe, qui doit joindre aujourd'hui, aux ardentes émotions de sa jeunesse, l'austérité douce, la tempérante maturité. Plus on lit et plus la déception se fait sentir. Nul principe n'a été posé au début. Aucun idéal n'est proposé pour élever le cœur ; nulle base n'est donnée à l'amour, si ce n'est l'amour même. – Un amour en prédominance sensuelle ! Une affection où la médecine et la physiologie occupent tant de place qu'il n'en reste guère pour le sentiment et la pensée. Un instinctif dégoût, une répulsion presque invincible s'empare de celui qui veut suivre les péripéties de cette union où la femme, esclave couronnée, se complaît dans un alanguissement tout oriental ; où le mari s'empare de cette rêveuse sans regarder aux moyens, dans le seul but de s'en faire adorer.

(...) Vous appartenez évidemment Monsieur, à ce groupe de penseurs qui a compris la nécessité de relever la femme de l'anathème que plus d'une religion a laissé peser sur elle. Cette intention est équitable autant qu'elle est éclairée ; mais de quoi sert l'intention, si les moyens qu'on se propose pour l'atteindre doivent rencontrer un but diamétralement opposé ? Votre but avoué est l'affranchissement de la femme : d'où vient donc que vous procédez par la séduction, la captation, la séquestration de sa personne, par le développement immodéré de ses instincts physiques et l'atrophie de ses hautes aptitudes ? tous moyens d'asservissement, conspiration permanente contre sa liberté et sa personnalité.

(...) Je me demande où doit aboutir votre doctrine – si doctrine se peuvent appeler des préjugés et des rêveries ? Pour combattre Moïse et certains théologiens, vous déclarez la femme pure, par le sang, par la chair, mais c'est pour confisquer au profit d'un maître, sa raison, sa volonté, sa liberté, ces choses vraiment divines, qu'elle devra développer de plus en plus en elle, pour accomplir sa destinée et rectifier celle de l'homme. Ainsi, toute votre caressante pitié, toutes vos flagorneries aboutissent à l'exploitation de la femme par l'homme, à son absorption par lui. Vous ne vous demandez même pas si le mari sera juste, s'il sera bon ; vous l'affirmez comme ayant, là-dessus, l'autorité de la chose jugée – non pas d'après la statistique de l'expérience qui vous démentirait, mais par la vertu infallible que vous supposez à vos conseils. Croyons, toutefois, qu'on peut remplir votre programme, et que les maris y satisferont tous : le bonheur de la femme en sera-t-il moins un bonheur de serve ou d'esclave ? (...) Sa dépendance sera consentie, dites-vous. Mais beaucoup de nègres aussi préfèrent l'esclavage à l'affranchissement ; mais les femmes de l'Orient aiment le harem ! Est-ce une raison pour asservir à jamais les unes et les autres ? (...) Beaucoup de malades aimeraient mieux s'énivrer d'éther ou de haschich : le médecin doit-il céder à leur désir, et, plutôt que de leur rendre la santé, les laisser mourir dans les douceurs du rêve ou le calme de l'engourdissement ? Si vous êtes vraiment un médecin moral, vous comprendrez le rapport sans que je vous l'explique. Vous cesserez d'offrir le haschich pour tendre une main loyale à celle qui doit s'élever par la recherche, par le travail, et s'il le faut, par le sacrifice et le martyre.

Que font après tout, les femmes que vous déclarez perdues si ce n'est préférer le bien-être et le sensualisme au travail et à la dignité ? Vous les nommez en même temps fille de joie ou de plaisir, et filles soumises. – N'est-ce pas aussi le plaisir que vous offrez à l'épouse en échange de sa soumission ? singulier moyen de détruire la prostitution que de la légitimer. Ne vous récriez pas sur cette analogie : n'est-ce pas se prostituer, mon Dieu, que de vendre en échange de vos promesses, son âme, sa pensée, son libre arbitre ; sa mère qu'il faut immoler en autodafé devant l'égoïsme jaloux du mari ? N'est-ce pas une courtisane et la pire, celle qui consent à manquer de chasteté sous la sauvegarde du mariage ? qui se prête à être fascinée, magnétisée, ensorcelée, ce sont vos mots – et je ne dis pas tout !

(...) Une odalisque amoureuse ; un corps sans âme attendant l'étincelle de vie, de l'homme son maître, son éducateur, son tuteur, son prêtre, son Dieu, son tout : telle est donc l'épouse qui sort de votre cerveau ! Tel est l'idéal que vous opposez à la pécheresse qui a perdu le genre humain ! Guère n'était la peine de changer : car ce n'est pas avec vos préceptes de paresse et d'annihilation que l'Eve nouvelle rachètera la faute de sa devancière. (...) Ainsi votre poème nous montre la jeune femme dominée, absolument fatalement. Hé bien, revêtu de cette autorité, sans contrôle et sans restriction, que va faire le mari, et comment pourra-t-il satisfaire à la responsabilité qu'entraîne cette charge d'âme ? Que sait-il qui l'autorise à son rôle d'éducateur ? Est-il en possession d'une religion, d'une morale ? (...) Ce qu'il est ? vous nous l'avez appris vous-même : « l'homme de nos jours est énervé par l'usage de l'alcool et du tabac ; il a flétri son cœur en la compagnie des femmes sans moralité. » (...) L'inadvertance d'un homme tel que vous, Monsieur, en présence d'une semblable anomalie, atteste dans la société l'existence d'un mal bien grave, une de ces maladies chroniques auxquelles on s'est habitué au point de les regarder comme un état normal. Ainsi noté d'imperfection, que va donc enseigner ce maître à la créature confiante et crédule qui attend de lui toute lumière, toute direction ? La soumettra-t-il aux commandements du Mont Sinaï ? – Non sans doute ! – Le Dieu-mari a remplacé l'antique Jéhovah et fera lui-même ses tables de la loi. Lui apprendra-t-il la formule d'une école moderne : « L'homme et la femme forment l'individu social. Leur union ne sera sainte qu'à la condition de les faire grandir en moralité, en intelligence, en activité » - bien moins encore ! – Cet idéal porte un très grand respect à l'autonomie des deux associés, et contredirait trop vos préceptes de prépondérance masculine. Mais en des rapports de cette nature, qu'est-il besoin d'idéal et de loi ? – La loi c'est le bon plaisir du mari : c'est la volonté de chaque jour : qu'elle soit sage ou dépravée, loyale ou inique, conséquente ou contradictoire à celle de la veille, l'épouse n'a rien à y voir. Son mérite à elle est dans la spontanéité de son obéissance. Elle est à la merci de ce superbe, fut-elle Mme de Staël ou la reine Isabelle de Castille : vous l'avez dit : « La gloire n'y fait rien. » Mais enfin, comment ce monarque usera-t-il de son omnipotence ? Il faut pourtant quelques données à celles qui voudraient tenter cette carrière de renoncement. (...) Mieux vaut encore la réclusion arbitraire de M. Proudhon. Si sa prisonnière est contrainte, du moins elle est chaste, et le travail la sauve des langueurs malsaines.

L'amour rend tous légers ! – sans doute – mais l'idolâtrie n'est pas l'amour ; mais le sensualisme n'est pas l'amour ; mais l'exploitation d'un sexe par l'autre est un outrage à l'amour comme à la morale. La passion la plus intense ne tiendrait pas six mois contre votre régime puéril et démoralisateur. (...) Votre théorie de la culture des sens est bien plus repoussante encore. Cette fois, l'erreur pourrait devenir un malheur social si la jeune génération s'y laissait prendre. (...)

Mais ce mari fut-il aussi intelligent que le permettent les bornes de notre humanité, fut-il aussi savant que toutes nos académies réunies, je vous demanderais encore : Que peut-il donner en échange à celle qui abdique en ses mains son droit d'examen et de recherche, qui le charge de penser et de croire pour elle ? Qu'avez-vous à lui affirmer, vous qui vous dites possesseur de

la certitude ? – La certitude !... Que vous en parlez facilement et comme d'une simple chose ! La certitude !... N'est-ce pas ce phénix introuvable que se disputent avant de l'avoir atteint les Kant, les Bacon, ... Leibniz, Hegel, et tutti quanti qui s'usent à la philosophie ?

(...) Convenez-en, les hommes les plus éminents sont encore en quête de la vérité ! Vous la poursuivez en vain, elle ne se montre jamais qu'à demi. – Qui sait, si elle n'attend pas un œil de femme pour dévoiler entièrement sa chaste nudité ? Laissez donc chercher avec vous les femmes que le besoin de la certitude tourmente aussi. Qui sait si leur esprit particulièrement intuitif, ne déchiffrera pas un jour quelques nouveaux feuillets de ce mystérieux livre où sont écrits les secrets divins ? Mais vous allez revenir à votre fantaisie : « la femme pourrait-elle penser ? (...) comment pourrait-elle nous suivre dans les sentiers ardu, dans le dédale rempli d'obstacles où s'aventurent nos intelligences viriles ? » Gardez vos dons et vos indemnités, et ne vous arroyez pas de si grands privilèges. Laissez toutes les forces se produire au lieu de les comprimer, ce qui est un travail en pure perte. Surtout ne faites pas d'un cas de médecine légale une loi de l'espèce.

(...) Pour la force physique et l'activité industrielle, vous même n'êtes pas mieux fondé dans vos dénégations. Où en serions-nous si, pendant les trois quarts de l'année les femmes réclamaient des soins au lieu d'en donner ? Si les commerçantes, les femmes de service, les institutrices et professeurs, les artistes, les couturières et tant d'autres, suspendaient régulièrement leurs fonctions ? Refuseriez-vous le titre de femme à celles qui travaillent ? (...) Faut-il avoir dix mille livres de rentes pour compter devant vous, philosophe et philanthrope ?

Si les femmes travaillent trop et souvent excèdent leurs forces, le peuple entier n'est-il pas dans les mêmes conditions, sans distinction de sexe ? N'est-ce pas aussi parce que les hommes accaparant les hauts salaires, elles ne peuvent vivre qu'en multipliant les produits ? Mais cela ne prouve ni incapacité ni faiblesse. La femme n'est donc cette malade invétérée dont vous célébrez les grâces morbides, que par excès de sensualité ou de fainéantise. Elle n'est invalide qu'à titre de privilégiée de la fortune ou d'enfant gâtée de la volupté. On peut échapper à ces deux écueils.

Le travail est le véritable émancipateur, c'est lui qui fait la vie honorable et bonne. Travail intellectuel ou moral, travail industriel ou manuel ; tous sont obligatoires, sauf les prédominances que commande la vocation. (...)

... permettez-moi monsieur de vous répéter, en me résumant :

Que vous méconnaissiez la nature de la femme, en la supposant particulièrement sensuelle ; en lui refusant toute spontanéité ; en la déclarant sans aptitude pour réfléchir et juger. Que vous abaissez l'amour en donnant trop de part à ce que vous nommez son côté fatal. Enfin que votre conception du mariage n'améliore en rien le sort de la femme ; qu'elle exagère au contraire la signification de sa minorité, en soumettant même sa conscience à ce despote auquel vous voulez l'enchaîner pour le temps et pour l'éternité.

ANGELIQUE ARNAUD. Paris, 22 février. »

K. [Louise Otto], « Ein Blick auf die Bestrebungen unserer deutschen Frauen zur Hebung ihres Geschlechts (aus der Feder einer Frau) », *Deutsches Wochenblatt*, n°39, 24 septembre 1865, p. 307-308 (Extraits)

« Die Geschichte aller Zeiten und Völker hat es gelehrt und lauter, wenigstens uns allen vernehmbarer und deutlicher als jede Frühere, lehrt es die Geschichte der Gegenwart, dass Diejenigen, die nicht aus eigener Kraft sich zu erheben vermögen, die nicht selbst Hand an's Werk legen zur Verbesserung ihrer Zustände, auch in jeder Beziehung zurückbleiben in der sozialen Weiterentwicklung aller Verhältnisse. Allen Denen, die sich nicht selbst mit ihrer ganzen Kraft an diesem Streben nach Fortschritt betheiligen, kommt es auch nicht oder wenigstens nur in höchst untergeordnetem Grade zu Gute – und zwar von Rechtswegen. Alles, was nicht durch eignes Wollen und Thun erstrebt, erkämpft und erreicht wird, hat selbst als Besitz nur einen zweifelhaften Werth.

Diese immer neu bestätigte Wahrheit, die im Leben des Individuums wie ganzer Korporationen und Völker auch jetzt zur Erscheinung kommt, wird nun endlich auch von den Frauen begriffen, und es zeigen sich da und dort praktische Anfänge auch in weiblichen Kreisen zu einem Vereinsleben, ohne das es nun einmal nicht möglich ist, etwas wirklich in's Leben Eingreifendes, eine bleibende Verbesserung zu erreichen.

Als zu Anfang der dreißiger Jahre eine französische Frau, Aurora Dudevant, unter dem Namen George Sand ihre in glühender Sprache geschriebenen Romane gleich Brandraketen in die Welt sandte, die halb verblüfft, halb staunend und halb mäkelnd die neue Erscheinung betrachtete – und als dann später in Deutschland einige Schriftstellerinnen sie nachzuahmen suchten, ohne nur entfernt dem Flug eines Genius folgen zu können, dessen Schwingen sie nicht besaßen – da kam mit der Redensart auch die ganze Frage von der Emanzipation des Weibes in Misskredit, und jeder über die engezogenen Grenzen des Familienlebens hinausstrebenden Frau blieb beinahe nichts übrig, als sich zuerst feierlich zu verwahren, zu jener Emanzipation zu gehören. Damals waren die Bestrebungen der Frauen rein persönlich, sie galten der individuellen Freiheit. Die Abhängigkeit der Frauen von den Männern namentlich in der Ehe, der Widerspruch der hergebrachten Sitten mit der wahren Sittlichkeit, die Ungleichheit der Rechte, in welcher die Frauen nicht allein der bürgerlichen Gesetzgebung gegenüber, sondern auch vor dem Richterstuhl der herrschenden Begriffe von Moral und Pflicht erscheinen – und all' die aus dem Widerspruch der Regungen des Herzens und der Natur mit den üblichen Gebräuchen und bestehenden Anordnungen entspringenden tragischen Konflikten – dies waren damals die Motive, welche die Frauen mit ihrer Persönlichkeit oder ihrer Feder oder mit beiden zugleich auf den öffentlichen Kampfplatz hinaustrieben, auf der allein derartige Fragen zu lösen sind.

Es war ein Kampf, der mehr durch das Interesse der eigenen Persönlichkeit, als durch eines an der Allgemeinheit angeregt war und der darum auch mehr mit den Waffen der Eitelkeit, als der Begeisterung geführt war und mehr darauf hinauslief, die Persönlichkeit selbst in der Vordergrund zu drängen, statt sie im Dienst der Allgemeinheit freudig zu vergessen und aufzuopfern. Es war ein Dienst der Subjektivität, wie er damals keineswegs allein bei den sich damit in den Vordergrund drängenden Frauen, sondern auch bei den Männern im Leben und in der Literatur der Grundzug der ganzen Bewegung war, deren Frische eben darum in Keckheit, ja theilweise in Frechheit ausartete, so dass sie damals der Sache schadete, sie in Misskredit brachte und nur dadurch schließlich nützte, dass sie zum warnenden Beispiel ward, vor welchen Elementen man sich künftig zu hüten habe, um die heilige Fahne des Fortschrittes nicht in unreinen Händen und durch diese selbst in den Staub gezogen zu sehen.

Als die politische Bewegung von 1848 eine neue Aera herauszuführen schien, da war natürlich auch die Bewegung der für die Zeitideen empfänglichen Frauen eine Politische. Zur

Zeit der Freiheitskriege gegen die Fremdherrschaft vor fünfzig Jahren hatte unter den Frauen schon eine ähnliche Begeisterung geherrscht, ein ähnliches Heraustreten Einzelner für die Sache der Allgemeinheit: damals war es geschehen auf Grund des Patriotismus – 1848 geschah es auf Grund der Politik: der Demokratie. War auch der grösste Theil der Frauen auf der Seite jener Fanatiker der Ruhe, welche den Sieg der Freiheitsbestrebungen fast viel mehr erschwerten, als selbst die erbittertsten Gegner derselben, und rächte es sich dadurch furchtbar, dass man die Frauen und selbst seitens der dem Fortschritt huldigenden Männer von aller Theilnahme an den politischen Angelegenheiten des Tages ausgeschlossen und sie im Indifferentismus und Unwissenheit erhalten hatte : so fanden sich doch unzählige begeisterte Frauen, welche der Sache der Demokratie dienten und zugleich für die eigenen d. h. die weiblichen politischen Rechte das Wort und die Feder ergriffen. (...)

Im Dienste der Subjektivität, wie im Dienst der Politik sind die weiblichen Bestrebungen beendet worden, um – nicht etwa nun am Ende zu sein, sondern um nach Verirrungen und Prüfungen geläutert und erstarkt, wieder neu aufgenommen zu werden im Dienste der Humanität und des Sozialismus.

Die Frage von dem Beruf und der Stellung der Frauen ist nicht anders zu lösen als auf diesem Wege.

„Wir verlangen nur, dass die Arena der Arbeit auch für uns und unsere Schwestern geöffnet werde!“ in diesen Worten, die Auguste Schmidt im hiesigen Frauenbildungsverein ausrief, liegt die ganze Tendenz der weiblichen Bestrebungen der Gegenwart. „Das Recht auf Erwerb“ ist das Erste, auf welches ein Mensch Anspruch hat, der nicht dem Los des Sklaven verfallen soll, und darum ist dies das Erste, um das es jetzt gilt, auch für die Frauen, in die Schranke zu treten. (...)

Der Frauenbildungsverein in Leipzig besteht gegenwärtig aus ziemlich anderthalbhundert Mitgliedern (nur Mädchen und Frauen), die einen monatlichen Beitrag zahlen. Dafür erhält jedes Mitglied 3 Karten, die es verpflichtet ist, an ihm bekannte Arbeiterinnen oder andere Frauen und Mädchen, die nichts für ein edles Vergnügen erübrigen können, zum Besuch der „Abendunterhaltungen“ des Vereins auszugeben. Von denselben werden jährlich (da die Messen eine Pause bedingen) 25 veranstaltet. Unterhaltung und Belehrung wird hier zugleich gewährt, letztere durch einen Vortrag über ein für Frauen der grösseren Kreise passendes Thema aus der Geschichte, Natur, Literatur u.s.w., stets mit spezieller Berücksichtigung des Vereinszweckes: Erweiterung des weiblichen Gesichtskreises, Erhebung und Anregung für stille Arbeitsstunden, Erweckung und Stärkung zu freudiger Berufsthätigkeit u.s.w. Deklamation klassischer wie neuerer Gedichte, Pianoforte- und Gesangsvorträge, sämmtlich von Frauen gehalten. Es ist dies zugleich eine Übung nicht allein für Dilettantinnen, sondern auch für angehende Künstlerinnen – auch schon mehrere bereits Anerkannte haben sich hören lassen aus Enthusiasmus für die Sache – die Vorträge werden ebenfalls von Damen gehalten. Frl. Auguste Schmidt und Frau Direktor Minna Smitt, Lehrerinnen und Mitglieder des Vereinsvorstandes, sind zwei höchst geübte Rednerinnen, und andere Damen halten Vorlesungen, wenn sie nicht das Talent der freien Rede besitzen.

Zunächst hiermit beginnend hat der Frauenbildungsverein seinen höchsten Triumph darin gefunden, dass seine Bestrebungen für die Mädchen des Volkes auch von den Männern des Volkes anerkannt und von dem Arbeiterbildungsverein auf das Freundlichste unterstützt werden. So hat ihm dieser sein Lokal zu dem Zweck einer Sonntagsschule für erwachsene Mädchen überlassen. Die Sonntagsschule und die Abendunterhaltungen – geleitet von dem gleichen Prinzip der Humanität, wie der nothwendigen Selbsthilfe, das den Verein in's Leben rief, - ergänzen einander. Wenn in den Unterhaltungen ein veredelnder Genuss für Geist und Herz geboten wird, so bietet sich in der Sonntagsschule denjenigen Mädchen, deren

Schulbildung eine für ihr Fortkommen in der Welt nicht ausreichende war, Gelegenheit, dieselbe nachzuholen. – „In unserer Zeit der allgemeinen Konkurrenz“, sagte bei dieser Angelegenheit die schon genannte Rednerin im Verein: „muss es auch unserem Geschlecht vergönnt werden, in die Bahn des allgemeinen Ringens und Wetteiferns eintreten zu können. Es gibt natürlich Berufsarten, für die sich unser Geschlecht nicht eignet; aber um so mehr muss es uns erlaubt sein, dort, wo unsere Kraft ausreicht, an der Arbeit Theil zu nehmen. Jede Arbeiterin hat nun aber manerlei Vorurtheile zu bekämpfen, muss sich erst das Vertrauen erwerben, welches man dem Arbeiter entgegenbringt. Deshalb sollten gerade jetzt alle Mädchen, die sich einem, für unser Geschlecht neuen Berufszweige widmen, aber auch diejenigen, welche auf früher betreten Gebieten wirkten, nach einer tüchtigen Vorbildung streben. Dazu soll die Sonntagsschule mithelfen aber wir verfolgen noch ein zweites Ziel; denn der Mensch lebt nicht von Brot allein, und das hat zu allen Zeiten unser edles deutsches Volk ausgezeichnet, dass es selbst in den Zeiten tiefster Verwahrlosung ein Streben nach dem Höheren in sich bewahrt hat. So wollen wir auch in der Sonntagsschule darauf hinwirken, das Bewusstsein von dem hohen Adel der Menschenseele zu erwecken. Wir wollen unsere armen Schwestern das höchste, das beste Gut des Lebens lieben lehren; sie sollen in einer gewissenhaften Pflichterfüllung, Vertiefung des Gemüthes und Aufklärung des Geistes die reinste Lebensfreude finden lernen. Wir wollen in ihnen das nationale Bewusstsein, die Liebe zu unserem herrlichen deutschen Vaterlande erwecken und ihnen dadurch das Verständnis für die edelsten Bestrebungen der edelsten Männer unserer Zeit eröffnen. Wir hoffen, so weit dies Ideal Verwirklichung finden kann, dadurch auch der wahrhaft schönen Sitte, die einem Weibe geziemt, zu dienen, indem die eigene geläuterte Selbstachtung auch unseren Schwestern aus dem Volke eine schützende Waffe gegen jede Verirrung sein wird.“ (...)

Solch' ein Beispiel zeigt, welche Thatkraft in den Frauen schlummert und nur eines Weckrufes bedarf, um frisch und freudig Hand an's edle Werk zu legen. Und was hier in Leipzig möglich war, wie sollte es sich nicht auch in andern deutschen Städten erzielen lassen? Wird es nicht überall nur einer Anregung bedürfen, um ähnliche schlummernde, oder verborgene Kräfte hervorzurufen zum gemeinsamen Streben, zu einem gemeinsamen Ziel ? (...)

M.-L. Gagneur, *La Croisade Noire. Roman contemporain*. Paris, A. Faure, 1865. Extraits de la préface, p. 1-9.

« (...) Pour nous l'idée monastique résume l'idée du passé. Or, ce que nous avons voulu mettre en lumière, c'est la lutte entre l'idée du passé et l'idée moderne. Depuis Luther, cette lutte de la libre-pensée contre l'oppression cléricale a causé d'horribles dissensions. Aujourd'hui, pour n'être plus sanglante, la guerre n'en est pas moins acharnée. Nous assistons à une nouvelle croisade, la croisade de l'obscurantisme contre le progrès. Aujourd'hui les infidèles les plus redoutables pour les oppresseurs de la pensée humaine, ce ne sont ni les Maures, ni les Arabes : ce sont les savants, les libres penseurs, les hommes courageux et indépendants. Et c'est contre ceux-là que manœuvre souterrainement toute la noire phalange. Aujourd'hui la lutte est donc partout ; c'est le grand duel de l'époque, duel qui s'engage dans toutes les branches de l'activité intellectuelle.

Dans les sciences : l'idée du passé, c'est la foi au surnaturel, c'est le respect de la tradition voulant barrer le chemin à l'observation positive ; c'est l'ignorantisme systématique et l'immobilité opiniâtre. L'idée moderne au contraire, c'est l'étude des lois immuables de la nature, c'est l'application de l'expérience, c'est l'impulsion de l'intelligence, avide de connaître, vers toutes les découvertes qui agrandissent le domaine de l'esprit humain, décuplent les forces sociales et les moyens de production.

En philosophie religieuse : l'idée du passé, c'est la croyance en un Dieu à la fois bon et cruel, miséricordieux et vindicatif, en un Dieu minutieux et tracassier, peu conséquent dans ses desseins ; c'est la foi sans contrôle ; c'est le fanatisme aveugle ; c'est, en vue de la vie future, le mépris de la vie temporelle, mépris qui tend à maintenir l'homme dans l'ignorance, la pauvreté et la stagnation ; mépris logique mais révoltant, qui enfanta les barbaries de l'inquisition et les lents suicides de la vie ascétique. L'idée philosophique moderne est inséparable de la science et de la justice. C'est la croyance à des lois fixes, sages et bienfaisantes, qui régissent l'esprit comme la matière ; c'est la croyance au bonheur pour tous, au bonheur dès ce monde, croyance qui nous pousse incessamment vers le progrès. Et cette foi seule, que le bonheur est notre destinée nécessaire, peut faire croire à une intelligence directrice, suprême, à la fois juste et bonne.

(...) En politique : l'idée du passé, c'est cette croyance, naïve jusqu'à l'absurde, que Dieu a dévolu à une seule famille, dans chaque nation, et par droit d'héritage, la sagesse nécessaire pour gouverner les peuples. L'idée moderne, c'est la sanction du droit incontestable qu'ont les gouvernés de choisir leurs gouvernants. Cette lutte de l'idée du passé et de l'idée moderne se produit donc partout : dans les chaires d'enseignement comme dans les Académies, au sein des familles comme au sein des sociétés, et dans le monde des faits comme dans le monde purement spéculatif.

Telles sont les idées que nous avons voulu développer dans la Croisade noire. Toutefois, pour le feuilleton, nous avons dû restreindre notre cadre aux exigences actuelles du journalisme. Dans le livre, nous avons ajouté certaines critiques, certains développements qu'un journal ne pouvait comporter.

L'esprit monastique, qui est l'exagération même de l'idée rétrograde, est donc ce qu'il faut avant tout combattre. Cependant, nous n'entendons point parler ici de cet esprit monastique des premiers âges du christianisme, esprit véritablement généreux qui tendait à établir un lien de solidarité entre les membres de la famille chrétienne (...). Non, nous voulons parler uniquement de l'esprit monastique tel qu'il s'est réveillé tout à coup dans cette seconde moitié du dix-neuvième siècle : ambitieux, intrigant, intolérant surtout. (...)

Nous tâchons de prouver dans ce livre que, loin d'être un bienfait, cette tendance des communautés religieuses à accaparer l'enseignement est la plaie la plus vive de l'époque. Et comme, sur ce point décisif, les champions de l'idée rétrograde ont concentré leurs préoccupations et leurs ressources, c'est là surtout que les défenseurs de l'idée moderne doivent porter toutes leurs forces, pour résister à cette attaque systématique, dirigée contre les jeunes générations. (...)

Toutefois, devant cette recrudescence inouïe de l'idée rétrograde, devant cet envahissement de la société par l'esprit monastique actuel, il faut repousser loin de soi tout découragement ; car la pensée possède une force propulsive qu'on peut sans doute comprimer momentanément, mais non pas briser. Quelle que soit encore l'ardeur de la lutte, l'idée moderne n'a plus à redouter sérieusement aucun antagoniste. Autrefois, il y a un siècle à peine, les héros de la libre-pensée luttaient péniblement, entourés de périls, contre l'oppression du fanatisme. Mais aujourd'hui, ils sont les plus forts ; et la domination cléricale, qui sent le pouvoir lui échapper, fait en vain des efforts suprêmes pour le ressaisir. Aujourd'hui c'est le passé qui se débat dans les étreintes victorieuses de l'idée moderne. »

Die Herausgeberinnen [Louise Otto, Jenny Hirsch], « An die Leserinnen », *Neue Bahnen*, n°1 (Probenummer), [décembre 1865], Bd. 1, 1866, p. 1

« An die Leserinnen.

Ein neues Jahr hat begonnen – und auch wir beginnen mit ihm ein neues Werk, ein Werk, das wir allen deutschen Frauen widmen, für das wir die Theilnahme Aller in Anspruch nehmen und bei dem uns die sichere Hoffnung leitet, dass viele die „neue Bahnen“ freudig willkommen heissen und eben so freudig entschlossen sind sie mit uns zu wandeln.

Die Frauen, die nicht nur an sich allein, sondern auch an ihre Schwestern und an die ganze strebende Menschheit denken wollen und sich mit betheiligen an der grossen Arbeit des Jahrhunderts sind aus ihrer Gesondertheit herausgetreten und haben sich zu einem grossen Bunde vereinigt, weil nur durch Vereinigung ein allen gemeinsames Ziel zu erreichen ist.

Wir wollen dies Ziel nicht erstreben auf dem Wege, der einst von den Frauen eingeschlagen ward, die mehr mit ihrem individuellen Schicksal grollten, als dass sie sich ihrer durch Mangel an Arbeit und erwerb unglücklicheren Schwestern zu Herzen genommen hätten, ein Weg auf dem das Wort „Emanzipation“ viel eher zur Warnungstafel als zum Siegesruf geworden – wir wollen auch nicht am Gängelbände irgend einer politischen Partei auf vorgeschriebenen Pfaden für unsere Rechte in die Schranken treten – wir wollen allein im Dienste der Humanität, im Dienste echter Weiblichkeit die neuen Bahnen einschlagen, die den deutschen Frauen des neunzehnten Jahrhunderts zu wandeln ziemen.

Was das für neue Bahnen sind, das ist am Ende mit einem einzigen kurzen Schlagwort nicht zu sagen – und darum eben haben wir dies Blatt gegründet, damit wir die grosse Frage der neuen Frauenbewegung, ihrer Berechtigung, ihrer Grundzüge, ihrer Bestrebungen und ihrer Resultate vor aller Augen offen darlegen, Irrthümer berichtigen, unklare Vorstellungen aufhellen und unsere Ansichten über die Stellung der Frauen, über ihre Rechte und Pflichten entwickeln können.

Es ist dies der Hauptzweck unsres Blattes, aber es soll nicht sein einziger sein. Wir bieten unsern Leserinnen nicht allein Leitartikel im obigen Sinne, wir bieten ihnen auch Unterhaltung und Belehrung aus allen Gebieten, daran die Frauen ein specielles Interesse haben: Erzählungen, Gedichte, Biographien, Naturwissenschaftliches, Berichte und Notizen über alle bedeutsamen Vorgänge in der gegenwärtigen Frauenwelt und vor Allen werden alle Angelegenheiten des allgemeinen deutschen Frauenvereins, dessen einziges Organ die „neue Bahnen“ sind, Berücksichtigung finden. (...). »

Auguste Schmidt, lettre de Paris parue dans la rubrique « Briefe », *Neue Bahnen*, n°21, 1867, p. 165-167 (Extraits)

« Paris, August. In dem drängenden und wogenden Leben, welches die Exposition dem jeder Zeit lebhaften Paris in höherem Grade verleiht, ist es schwer, den stillen Beobachtungen nachzugehen, die den Inhalt dieses Berichtes füllen sollen. Die mannigfaltigsten, vielseitigsten Erscheinungen nehmen unsere Aufmerksamkeit gefangen, so daß es viel Überwindung kostet, von diesem eigenthümlichen Markt des Lebens die Blicke abzuwenden, um sie auf die tieferen Beziehungen des Lebens zu richten, die sich unter dieser glänzenden Decke verbergen. Wohl tragen die beflügelten_Schwingen einer wunderbar entwickelten Kultur alle neuen Produkte des Menschenfleißes bis zu den fernsten Enden der gebildeten Welt, wohl verkünden die Telegraphen mit Blitzesschnelle die Thaten, ja Gedanken der fernen Nationen, wohl behandeln die geistigen Telegraphen, die öffentlichen Blätter fast zu gleicher Zeit dieselben bedeutsamen Fragen, alle Verhältnisse unserer Kultur arbeiten wohl mit Macht an der Nivellirung aller verschiedenen Gestaltungen des nationalen Lebens, dennoch zeigt das Familienleben und in Folge dessen auch das sociale Leben einer jeden Nation charakteristische Unterschiede die bis in den innersten Kern ihres Wesens eindringen und daher allen ausgleichenden Einflüssen widerstehen. Da aber die Frauen den Mittelpunkt des Familienlebens bilden, da sie sich häufig eine größere Ursprünglichkeit bewahren, als der Mann, der in allen Ländern eine gleiche oder doch ähnliche Berufsthätigkeit findet, so wird auch die Frau die hauptsächlichste Trägerin dieser nationalen Verschiedenheit. Dies tritt nirgends klarer und schärfer hervor, als wenn wir eine Parallele zwischen der deutschen Frau und der Französin ziehen. (...)

Wenn ich eben die Behauptung aufstellte, daß das Wesen der französischen Frauen im Allgemeinen einen scharfen Gegensatz zu dem der deutschen bilde, so denke ich keineswegs der sehr oberflächlichen Annahme beizustimmen, welche der deutschen Frau a priori mehr Gemüth, der Französin mehr Geist, oder bezeichnender mehr esprit zuerkennt. (...)

Mit Freuden bekenne ich, daß die germanischen Stämme das innige und bedeutsame Gefühlsleben tiefer, schöner und reicher als andere Völker entwickelt haben, aber dies giebt dem Einzelnen kein persönliches Eigenthumsrecht an diesem höchsten Vorzug des Menschen, wir dürfen im Gegentheil um so höhere Forderungen an die Frauen unserer Nation stellen.

Aber auch hier offenbaren sich die Folgen jenes Irrthums, der so lange die freie Entwicklung des weiblichen Geschlechtes in Deutschland gehemmt hat und welcher noch heute daran festhält, daß selbstständiges und unabhängiges Wirken unvereinbar sei mit sanfter Weiblichkeit. In dieser Beziehung ist uns Frankreich soweit voraus, daß man dort selbst nicht mehr das Verständniß für unsere Kämpfe besitzt. Die Franzosen begreifen schneller wie jedes andere Volk alle Consequenzen, die aus neuen Gestaltungen des socialen Lebens hervorgehen; als daher die Lage der Frauen eine Erweiterung der ihnen gebotenen Arbeit dringend forderte, wurden ihnen fast ohne Kampf eine große Anzahl Wege des Erwerbes geöffnet, so daß die Frauen der mittleren und niederen Stände in ganz Frankreich, unbehindert von jedem Vorurtheil, Gelegenheit finden, ihre Arbeitskraft zu verwerthen. Die niederen Stellen der Post sind seit Jahren von Frauen bekleidet; an den Kassen der Eisenbahnen sehen wir Frauen, die den Reisenden die Fahrbillets verkaufen, und aus den Bahnwärterhäuschen treten weibliche Gestalten, die den vorüberbrausenden Zug mit Ernst begrüßen. Tausend und aber tausend Französinen erwerben sich auf diese Weise ihr Brod; sie fühlen sich glücklich und versehen mit seltner und anerkannter Treue ihren Beruf. Wenn die Regierung mit gutem Beispiel vorangeht, folgen einflußreiche Privatpersonen gern auf demselben Wege nach. In allen Zweigen des Handels und der Industrie sehen wir Frauen beschäftigt und der gesunde, feinfühligte Takt der Franzosen hat Alles so geordnet, daß unseren Empfindungen nirgends etwas Abstoßendes entgegentritt. Aber wir müssen leider auch eingestehen, daß sich die

Französinen, selbst die Frauen des Volkes mit einer ruhigen Sicherheit bewegen, die wir nur bei einer Minderzahl der Deutschen antreffen. (...) Und doch — ist es natürlich, wenn die deutschen Frauen in dem Verkehr nur zu oft schwerfällig, ja beschränkt erscheinen? Man gebe uns freien Raum, man nehme die Last der Vorurtheile von unseren Schultern und auch wir werden es lernen, ungestützt einherzugehen und unsere natürlichen Fähigkeiten zu verwenden. Das alte Ammenmärchen von jener Weiblichkeit, die schwach, unverständlich, hilflos und gedankenlos sein muß, wird eben in Paris nicht mehr verstanden, und so Gott will, kommt auch in Deutschland bald die Zeit, in der man es beschämt ob der langen, kindischen Verblendung bei Seite legt. — Fast noch seltsamer hat es mich berührt, als ich sah, daß in dem gerade nach dieser Seite hin so oft geschmähten Frankreich das innere Familienleben viel rührende Seiten bietet. Man hat sich gewöhnt, Paris als das moderne Babel zu betrachten, denn man vergißt, daß jene Welt, welche uns die Romanschriftsteller und Sittenschilderer des Pariser Lebens so lebhaft darstellen, nur einen kleinen Bruchtheil der ganzen Bevölkerung bildet, und zwar jenen Theil, der am allerwenigsten als Repräsentant der ganzen Nation gelten darf. (...) Aber wie weit auch Grundsatzlosigkeit und Leichtsinn um sich gegriffen, wie sehr oder wie wenig gerade die höchsten Stände angesteckt sind, soviel bleibt gewiß, daß die eigentliche Masse des Bürgerthums nicht dieses Gift in sich aufgenommen hat. Die Versuchung ist größer und mit ihr gewiß auch die Zahl der Fehlenden, doch man irrt sehr, wenn man behauptet, daß die Sitte aus dem Hause des französischen Bürgers und Arbeiters entwichen sei. (...) Während es bei uns nur zu häufig geschieht, daß eine Frau höchst oberflächlich die Verhältnisse kennt, in denen der Mann lebt, besitzt dort die Frau die genaueste Kenntniß aller Verhältnisse, und ist somit befähigt, ihrem Manne nach besten Kräften zu dienen. Sehr oft überträgt der Mann seiner Frau die größte Machtvollkommenheit in allen Dingen, und es ist ganz gebräuchlich, daß z. B. der Kaufmann seiner Frau die procura überträgt. So werden die Gatten durch ihre Arbeit mit einander verbunden und nicht wie bei uns getrennt, und der Franzose denkt daher nicht daran, der fleißigen, und einsichtsvollen, geliebten Gefährtin seines Wirkens, seine Gedanken, Wünsche, Bestrebungen, mit einem

Worte die Arbeit seines Geistes verbergen zu wollen. Man wird hier einwenden, daß die Erfüllung der mütterlichen Pflichten unter dieser Hingabe an die Arbeit des Gatten leiden müsse, aber auch dieser Übelstand wird durch die bestehenden Verhältnisse wenn nicht ganz gehoben, so doch gemildert. Die Kinder werden sehr früh Schulen anvertraut, die eine Art halber Pensionen bilden und in denen die Kinder von Früh 9 Uhr bis Nachmittag 5 Uhr bleiben, so daß die Mutter, welche die Kinder nicht selbst unterrichtet, auf die Gegenwart der selben verzichten muß; erst das späte Dinner vereinigt die Glieder der Familie, die dann ungestört bis zur Nachtruhe beisammen bleiben. In der kurzen Mittagsstunde, welche bei uns die Kinder zu Hause zubringen, wird auch in Deutschland das Werk der Erziehung gar wenig gefördert und so gleicht es sich vollständig aus.

Man glaube jedoch nicht, daß die Französinen ihre Kinder vernachlässigen! In den höheren Ständen herrscht allerdings noch immer die böse Unsitte, die Erziehung der Töchter durch viele Jahre einem Kloster anzuvertrauen, aber dies ist bei den andern Ständen gerade viel besser geworden, da verhältnißmäßig weit weniger Kinder von den Eltern in Pension gegeben werden. Die Französin behält ihre kleinen Kinder bei sich und läßt sich doch nicht von denselben so weit in Anspruch nehmen, daß das Interesse ihres Gatten darunter leidet. (...) »

Eugénie Niboyet, « A une abonnée », *Journal pour Toutes*, n°110, 14 septembre 1867 (Extrait)

« Une abonnée du *Journal pour Toutes* nous demande pourquoi, comme tant d'autres feuilles, la nôtre ne discute pas pied à pied les questions politiques. (...) Parce que nous ne payons pas de cautionnement, et si nous nous lançons sur ce terrain brûlant où la faible voix de la femme aurait pourtant chance de trouver des échos, les amendes nous seraient appliquées, qui paralyseraient nos mouvements. Vous ignorez sans doute, chère lectrice, que nulle en France, d'après l'article 1er du décret organique en date du 17 février 1852, n'a le droit de fonder sous son nom un journal politique ? Sans doute il y a moyen de tourner la difficulté en prenant un gérant responsable, mais faut-il vous l'avouer ? Pour payer un cautionnement, ce sont les capitaux qui nous manquent. Personnellement je voudrais, dans l'intérêt de la cause que je sers, avoir mes coudées franches, mais le moyen ! Dans notre pays, aucune femme n'acquiert sa liberté absolue qu'en présence d'un délit : les mœurs nous ont affranchies, la loi nous tient en servage. Une femme écrivain peut toucher à toutes les questions politiques dans un journal lui appartenant, si elle a un gérant responsable, passible de la prison. La discussion des lois nous est publiquement interdite ; c'est un fait que nous ne pouvons nier, mais à étudier la marche du progrès et les pas qu'il fait faire en avant aux peuples civilisés, on pressent la nécessité d'une réforme légale ; les femmes ne sont qu'exceptionnellement portées à s'occuper de politique, et les législateurs comprendront un jour, qu'il n'y a aucun danger à leur concéder un droit dont elles ne sauraient abuser, parce que leur nature a d'autres attractions. Quelques-unes, sans doute, abordent les hautes questions d'ordre moral et social, celles-là, si on le leur défendaient, passeraient outre. Madame Sand n'a-t-elle pas touché du bout de sa plume, aux points les plus élevés des intérêts nationaux ? Mais de ce que certaines étoiles féminines se montrent à l'horizon, s'ensuit-il que toutes les femmes doivent écrire ; et de ce que quelques-unes s'occupent de politique, s'ensuit-il que toutes doivent s'en mêler ? Les anciens étaient moins ombrageux que les modernes, ils n'excluaient les femmes ni du sacerdoce, ni de la politique. Que les esprits droits, les coeurs ardents s'attachent moins aux apparences qu'à la réalité des faits, et que les femmes écrivains, sincèrement vouées à la cause du progrès, suivent la ligne assez large que l'amour du bien leur laisse à parcourir : les journalistes à barbe ont aussi leur responsabilité. »

Anna Löhn, « Unweiblich », *Neue Bahnen*, n°23, novembre 1867, p. 177-179 (Extraits)

« (...) Und gerade solchen Naturen, von denen die Fortschritts-Anregung der Frauen, am meisten zu hoffen hat, (...) welche nicht leicht durch das Vorurtheil der Männer und die ihnen daraus erwachsenden Schwierigkeiten einzuschüchtern sind, weil sie eben zu den Begeisterungsfähigen gehören, gerade solchen müssen wir recht freundlich und ermunternd entgegen kommen, weil es die Männer just diesen gegenüber, die auch nicht einmal die Gabe besitzen ihren Absichten, ihrem Streben ein entschuldigendes Mäntelchen umzuhängen, am allerwenigsten thun werden. Wir müssen uns an Das und Jenes in ihrem Wesen und Manieren, was uns abstossend erscheinen dürfte, nicht vorurtheilsvoll kehren, sondern ihnen zeigen, dass sie, und wenn die ganze Männerwelt sie verketzerte, sie verdamnte, doch jederzeit bei uns Verständnis, Schutz und Unterstützung finden, so viel in unseren Kräften steht.

Also : Volle Freiheit der Individualität! Kein Vorurtheil! Keine Kleinlichkeit unter uns! Fürwahr, dies kann den Frauen nicht genug zugerufen werden. Es gibt leider noch allzuvielen unter uns, die vor dem Gedanken an das Aufgeben irgend eines verjährten Attributes der Weiblichkeit im traditionellen Sinne mehr erschrecken, als z.B. vor der Beweisführung, dass jährlich so und so viel Mädchen und Frauen, die sich, hinterm Nähtisch und Stickrahmen hockend, mühsam ihr tägliches Brot verdienen, fast Hungers sterben oder erkranken und erblinden. (...) Eine dieser Damen (um nur ein Beispiel anzuführen) sagte, als wir ein armes fast erblindetes Mädchen beklagten, welchem die durch das fortwährende Perlensticken bedingte, sitzende Lebensweise allerlei Leiden zugezogen hatte: „Die Weiblichkeit ist doch gerettet. Ich will lieber für das gute Mädchen in allen meinen Kreisen sammeln, bis ich ein kleines Vermögen zusammengebracht habe, als dass ich sie nach der neuen Mode, die aus Frauen Männer machen will, in einem unweiblichen Berufe thätig sähe!“

„Wo sie Gott danken würde“ fiel ich ein, „bei voller Gesundheit Ihr Almosen, meine Gnädige, nicht zu brauchen.“

„Aber sie hat den Blütenstaub echter Weiblichkeit bewahrt“, entgegnete die Dame erregt (...).

„Gott bewahre Sie und mich“, rief ich, „vor jenem Blütenstaube, bei dem man halb verhungert und erblindet und sich schliesslich von Almosen ernähren lassen muss (...). Ueberhaupt“, schloss ich, „wird erst die Gelegenheit zur Freiheit, zum freien Handeln und Wirken in der Oeffentlichkeit, zur Geltendmachung unserer sorgsam (...) entwickelten Fähigkeiten zeigen, wie viel oder wie wenig im Grunde an dieser so viel im Munde geführten „echten Weiblichkeit“ bei den meisten Frauen war, und wie viel davon eingepflegt, anerzogen, durch tausend Rüffel von Müttern und Basen, durch rigoristische, alle freie geistige Regungen von Jugend auf unterdrückende Gewohnheiten, durch Beispiel und Uebung uns eingefirnisst worden ist. (...) Die rechte Würdigung jener „echten Weiblichkeit“ wird überhaupt erst dann erfolgen können, wenn die Nothwendigkeit des indirekten Handelns, des Influirens, des Herrschens durch Umwege und Schleichwege nicht mehr auf den Frauen lasten wird. Dann erst wird man klar sehen, wo und in wie weit sie ein Ingredienz unserer Natur ist, oder mehr und weniger ein Resultat der Erziehung und der socialen Verhältnisse, eine blasse Kellerblüthe des Drucks, welche an der Sonne der Freiheit und Thatkraft leicht welken dürfte. Ich glaube fast, wir bekommen dann eben so viel oder eben so wenig traditionell weibliche Weiber, als wir traditionell männliche Männer haben.“

Zudem habe ich noch nie begriffen, was die Männer denn eigentlich damit meinen, wenn sie uns warnen, selbst die Schriftstellerinnen und Künstlerinnen, nicht aus der „weiblichen Sphäre“ hervorzutreten. Wir, als vernunft- und freiheitsbegabte Wesen, gleich Männern, werden doch wohl das Recht haben, diese Grenze unserer Sphäre nicht früher normiren zu

lassen, als bis unsere geistigen Fähigkeiten eine gleiche Ausbildung und Entwicklung, wie die der Männer erfahren haben werden? Nach einer Probe von etlichen tausend Jahren, und auf allen erdenklichen Gebieten des Geistes, wird darüber eben so gut wie bei dem andern Geschlechte, nicht mehr zu streiten sein. Vorläufig kann man nur sagen, wo und womit unsere Sphäre beginnt, man kann uns auch vorschreiben, wo sie zu Ende sein soll, aber nicht, wo sie es in der That ist. Oder soll diese „Grenze der weiblichen Sphäre“ eben darin bestehen, dass unsere geistigen Fähigkeiten nie so vollständig entwickelt werden dürfen, wie die der Männer, uns immer hübsch bei möglichster Unmündigkeit, Nachgiebigkeit und Schwäche zu erhalten? Ich glaube fast.

Doch dem sei, wie ihm wolle. Wir denken nicht im Entferntesten an jene lächerlichen emancipationsziele im frühern, längst abgethanen, von den Frauen selbst verurtheilten und gerichteten Sinn. So viel aber bleibt gewiss: je freier von Vorurtheilen wir uns unter uns selbst gegen die Entfaltung der verschiedenen weiblichen Individualitäten verhalten, wie sich dieselbe unter dem Einfluss der neuen Errungenschaften und des fortgesetzten Strebens nach erweiterter Thätigkeit offenbaren wird, desto nachdrücklicher werden wir jederzeit auf diejenigen unserer Schwestern zu wirken vermögen, welche vielleicht hin und wieder auf die frühen Bahnen der Emancipation einlenken möchten. Doch wir fürchten nichts in diesem Sinne. Wir wollen ja nur grössern Antheil an des Mannes Arbeit, aber auch dieselbe tüchtige Vorbereitung dazu, dieselbe Entwicklung unserer geistigen Fähigkeiten, denn ohne diese gleichgeartete sorgsame Entwicklung kann auch nie der gleiche Massstab an unsere Leistungen gelegt werden (...).

Die Zeiten sind vorbei, in welchem Haus, Küche, Kindererziehung, Nähtisch, etwas Geselligkeit und die oberflächliche Pflege einiger kleinen geselligen Tugenden, den Frauen allein genügen konnten, und wo diejenigen, die nicht Haus und Kinde besaßen, gelangweilt und langweilend, wenn sie nicht auf mühsamen Broterwerb durch Hausarbeit oder durch Unterricht ertheilen angewiesen waren, sich durchs Leben schleppten. Dass aber ein Ungenügen in Beziehung auf ihren beschränkten und gedrückten Wirkungskreis im Allgemein sich unter den Frauen zu regen begonnen hat, ist als ein gutes Zeichen zu betrachten, denn „das Ungenügen“, sagt der italienische Dichter Leopardi, „ist nur eine Eigenschaft Derjenigen, in welchen der Geist etwas bedeutet.“ (...) »

L.[ouise] O.[tto], « Menschenwürdiges Dasein für Alle! », *Neue Bahnen*, n°16, 1868, p. 121-124 (Extraits)

« Menschenwürdiges Dasein für Alle!

Der obige Satz ist uns mehr als etwa das Stichwort einer Schule oder der Ruf einer Partei - er ist das einfache, naturgemäße Resultat unsres Gerechtigkeitsgefühls, fußend auf “dem Rechte, das mit uns geboren ist,” unsrer Humanität, die fern von allem schwungvollen Phrasenthum sich allein auf das gute alte Sprüchwort stützt: “was dem Einen recht ist, ist dem Andern billig!”

Dieses Princip hat den Allgem. Deutschen Frauenverein geschaffen, es ist gleichsam das Motto seines Organs, wenn nicht ein solches überflüssig wäre, da der Titel schon allein genugsam unsre Bestrebungen kennzeichnet.

Wir sind von vornherein darauf gefaßt gewesen, von allen Seiten auf Widersprüche, ja auf Widerstand zu stoßen und gerade auf um so heftigeren, je überzeugungsfroher wir selbst unser hohes Ziel in's Auge fassen: so viel an uns ist mit dazu beitragen zu helfen, daß allen Menschen, also selbstverständlich auch den Frauen, zu einem menschenwürdigen Dasein verholfen werde, ja wie wir es natürlich vorzugsweise als unsre eigenste Aufgabe als Frauen betrachten, unsre Kräfte in dieser Beziehung unserm eignen Geschlechte zu widmen.

Wenn der Widerstand nun von Denen kommt, welche jedem Fortschritt feindlich entgegentreten, von jeder Neuerung nur Unheil erwarten und in jeder frischen, selbstbewussten Lebensregung eine Gefahr erblicken, weil ihnen nur wohl ist, wenn immer Alles bleibt wie es gewesen — dann kann dies für uns weder unerwartet, noch schmerzlich und niederdrückend sein. — Diejenigen, die eben Alles hemmen und unterdrücken wollen, müssen mit logischer Notwendigkeit sich auch so feindlich gegen unsere Bestrebungen verhalten — wer überhaupt nichts von allgemeinen Menchenrechten, von der Verbesserung socialer Zustände, von der Weiterentwicklung und Ausbreitung wahrer Cultur und Sitte wissen will, der hat natürlich auch keine Sympathien für unsere Bestrebungen: die Lage der Frauen zu verbessern. Wir glaubten aber, diese voraussetzen zu dürfen bei Denen, welche überhaupt den Fortschritt huldigen und bei Denen, die auch, gleich den Frauen, zu den Letzten im Staate gehören und ebenfalls eifrig bemüht sind, ihre eigne Lage zu verbessern, ihre Menschenwürde geltend zu machen, aus einer Existenz der Unterdrückung, Abhängigkeit, Not und Schmach sich emporzuarbeiten zu einem menschenwürdigen Dasein! Nennen wir die Arbeiter, den vierten Stand, die Letzten im Staate, so haben wir schon einmal die Frauen als den fünften Stand bezeichnet und müssen sie in Bezug auf die Stellung, die sie damit einnehmen: die Allerletzten nennen.

Uns schien es nun höchst natürlich, wenn diese Beiden, die Arbeiter und die Frauen (Arbeiterinnen) in der großen socialen Bewegung der Gegenwart als Bundesgenossen auftreten, als Verbrüdete und Verschwisterte, wenn gerade sie miteinander nicht gegeneinander jene socialen Reformen anzubahnen suchten, durch welche es allein möglich ist Allen zu einem menschenwürdigen Dasein zu verhelfen. Leider aber ist es unter den Arbeitern nur die eine Partei, welche unsere Bestrebungen freundlich aufgenommen, uns hier und da die Hand dazu geboten hat, und selbst mitbemüht ist, die Frauen in neue Erwerbsgebiete einzuführen, indes die andere Partei der Arbeiter das Lösungswort ausspricht “Fort mit der Frauenfabrikarbeit!” und unsere Versuche, den Markt für die Frauenarbeit zu vergrößern, verwirft .

(...)

Worin aber beruht nun ein menschenwürdiges Dasein? zunächst in der Befriedigung der zum Leben nöthigen Bedürfnisse, also: Nahrung, Obdach und Kleidung, richtiger Wechsel von

Arbeit, Erholung, Genuß und Ruhe, dann aber auch noch in der Entwicklung unsrer Kräfte und Anlagen und der Bethätigung unsrer Fähigkeiten, und endlich im Rechte der freien Selbstbestimmung.

Ein Blick in das Leben lehrt uns tausendfach, wie wenig diesen Erfordernissen für Alle in unsern bestehenden Einrichtungen noch Rechnung getragen wird und wie speciell die Frauen dabei zu leiden haben — und zwar nicht allein die der ärmeren Classen. Sie müssen auf die Ausbildung der in ihnen schlummernden Kräfte und der Anwendung ihrer Fähigkeiten zumeist verzichten, weil man eben nichts für dieselben thut und so lange man zu ihnen sagt: “du darfst dir deine nöthigen Lebensbedürfnisse nicht selbst erwerben, sondern hast sie allein aus Männerhand zu empfangen,” so lange verdammt man sie nicht allein zu der unwürdigsten Abhängigkeit von Andern, sondern entsittlicht das ganze Geschlecht, denn man legt damit einer Jeden den Zwang auf; den Mann zu suchen, der für sie sorgt. Daraus entstehen nicht allein jene unsittlichen Ehen, in welche die Mädchen nicht aus Liebe, sondern aus Berechnung treten, sondern auch jene ebenfalls berechnenden Opferungen und alle die Schamlosigkeiten, die nicht etwa auf Rechnung der schwachen weiblichen Natur zu setzen, sondern welche allein die Consequenz des Grundsatzes sind: das Weib hat keinen anderen Zweck als den physischen, es ist nur da um des Mannes willen und mit seinen Unterhalt auf diesen angewiesen. — Wer kann eine solche Stellung menschenwürdig nennen?

Eine solche bereiten diejenigen Arbeiter ihren Töchtern und Schwestern, welche die Frauenfabrikarbeit verwerfen und wir würden es kaum der Mühe werth halten, hiergegen uns noch des Weiteren auszulassen, wenn wir annehmen wollten, sie bekämpften die Frauenarbeit aus unlautern, egoistischen und gehässigen Motiven und wären überhaupt unsere principiellen Gegner. Daß sie das nicht sind und dass wir auch mit ihnen noch auf Verständigung rechnen können, beweist, daß einer ihrer heftigsten Redner gegen die Frauenarbeit vor kurzem auf einer Volksversammlung in Braunschweig dennoch hinzufügte: “Meine vollste Sympathie hat aber das Streben, daß man heute schon in politischen Dingen, Vereins-, Versammlungs- und Wahlrecht die Frauen den Männern vollständig gleichsetze. Und wenn es der Arbeiterbewegung gelungen sein wird, die Herrschaft des Kapitals zu brechen, dann kann auch eine Agitation in dem beregten Sinne (Erweiterung der Frauenthätigkeit) für die Arbeiterclassen nicht mehr gefährlich sein. Die Frauen haben denn volle freie Wahl, ihren Unterhalt als Gattinnen und Mütter oder als Arbeiterinnen zu suchen und da meine ich, wird das Feld der Arbeitsthätigkeit der Frau sich ganz von selbst begrenzen.”

Nehmen wir denn auch diese Arbeiterpartei beim Wort: wenn auch für sie die Gleichberechtigung der Frauen nur “eine Frage der Zeit” ist und wenn sie vor der Hand doch immer für die politische Gleichstellung der Frauen agitieren will, so haben wir ja schon aufgehört, uns feindlich gegenüberzustehen. Geht diese Arbeiterpartei von der Überzeugung aus: daß die Herrschaft des Kapitals, unter der alle Arbeitenden, gleichviel ob Männer oder Frauen, in gleicher Weise leiden, durch die Arbeiterbewegung zu brechen ist, so begreife ich nicht, warum sie dabei die Mithilfe der Frauen verschmähen wolle? Ist diese Herrschaft dadurch zu Ende zu bringen, daß ihr Druck sich bis Unerträglichkeit steigert und erwarten sie das von der Concurrenz der Frauen, (deren Fabrikarbeit u. s. w. ja überhaupt zumeist aus der Furcht der Lohnherabdrückung bekämpft wird) — nun, so käme man ja dem ersehnten Ziele nur um so schneller näher! Ist diese Herrschaft aber zu brechen durch Produktivassocationen und Staatshilfe, so ist ebenso wenig ein Grund vorhanden, nicht auch schon heute die Frauen mit in den Kreis dieser Bestrebungen zu ziehen, ja, so ist es Pflicht der Arbeiter, auch die Frauen bei Gründung solcher Produktivassocationen zu unterstützen. Will man ihnen politische Rechte erringen helfen, so wird man sogar gut thun, sich auch auf socialem Gebiet die Sympathien der Frauen im vorhinein zu sichern, dies kann aber doch nur dann geschehen, wenn man sie nicht in die unwürdige Lage stößt, die jeder Frau wartet, welche nicht im

Stande ist, sich selbst zu erhalten. Denn wenn sie dies nicht vermag, ist sie Slavin — und da man noch nie gehört hat, daß Slaven politische Rechte erhielten, wird man auch solche den Frauen nicht eher als bis sie ökonomisch frei geworden, ertheilen können.

Wenn die Arbeiter mit den Arbeiterinnen nicht in Feindschaft leben, so werden auch die Concurrenzgefahren mehr und mehr verschwinden. Sind die Frauen nicht ausgeschlossen von den Vereinigungen der Arbeiter oder haben sie unter deren Beistand Vereine unter sich, so braucht man sie nur zu verpflichten, nicht billiger zu arbeiten wie die Männer, die Arbeit nicht nach der Person, die sie liefert, sondern nach ihren eigenen Werth beurtheilen zu lassen, was doch allein der richtige Maßstab für den Lohn ist, und dann ist die Gefahr der Lohnherabdrückung beseitigt. Sie wird vermieden, wenn so die Arbeiter selbst ihren Genossinnen helfen, sie wird aber herbeigeführt, wenn sie dieselben unter allen Umständen verdrängen und sie so zwingen, bei Andern Schutz zu suchen — diese Andern werden dann die Herren des Kapitals, vielleicht die Diener der Reaction sein, welche allerdings hier und da die Erweiterung der Frauenarbeit in die Hand genommen — manche aus reiner Humanität und richtiger Erkenntnis dessen, was Noth tuth — manche vielleicht aber auch damit dadurch einem gefürchteten "Zuweitgehen" vorgebeugt werde — die Arbeiter, der vierte Stand, machen ja schon gewissen Leuten Noth genug — warum soll man nicht der Noth vorbeugen, die man nun durch die Selbsthülfe der Frauen, dem fünften Stand, haben könnte, zumal wenn beide Hand in Hand gehen? Wir wollen dies nicht untersuchen, es ist aber ein Mahnwort an die Arbeiter, zu prüfen, von welcher Seite ihnen das größte Übel droht?

Der andere Grund, den diese Arbeiterpartei gleich den Bourgeois-Reactionären gegen die Erwerbsfähigkeit der Frauen geltend macht und der sich bei ihr freilich noch befremdlicher ausnimmt, ist der sentimentale Hinweis auf die Bewahrung zarter Weiblichkeit und auf die Gemüthlichkeit des Familienlebens. Es ist in der That sonderbar, wenn eine Schriftstellerin, der man zeitlebens vorgeworfen, daß sie das Leben zu sehr idealisire, die Arbeiter an den Realismus des Lebens mahnen muß!

(...)

Nein, die Familie und ihre Heiligkeit ist gerade viel mehr in Gefahr, wenn allein zwei Männerhände für viele andre Hände sorgen sollen! Dies ist allein schon im Stande, Frau und Kinder den Mann als eine Last erscheinen zu lassen, an der seinen Unmuth auszulassen er sich für berechtigt hält und mitten in einer solchen Ehe ist die Sittlichkeit der Eltern wie der Kinder oft gleich sehr in Frage zu stellen.

Man blicke nur in das Leben und seine Untiefen, die gerade da am Weitesten zu einem Pfuhl sich aufthun, wo Herkommen und Gesetz sie wie mit einem Nimbus umgeben und den Blicken der Öffentlichkeit entziehen! Ein menschenwürdiges Dasei findet man da am wenigsten und dies ist es, was wir für Alle fordern und was Allen, also auch den Frauen, erringen zu helfen, wir als die Aufgabe aller Vorwärtsstrebenden und so auch speciell als die unsere betrachten. »

Texte du manifeste lu à Vauxhall le 6 juillet 1868, et reproduit par *L'Opinion Nationale* du 20 juillet 1868

« Le droit, depuis la Révolution, a changé de base. En face du prétendu droit divin et de toutes ses délégations, s'est posé le droit humain qui les abolit. La justice est fondée sur une réalité vivante, indéniable, à la fois complète pour le présent et progressive pour l'avenir : l'individu.

Au milieu des encombrements de l'ordre ancien, perpétué par l'ignorance, malgré les résistances des vieux dogmes, du vieil esprit, des faux intérêts et l'influence des vieilles mœurs, les conséquences du droit nouveau se produisent peu à peu dans les esprits et dans les faits.

L'esclave d'Amérique, émancipé par la guerre civile, devient citoyen. Les travailleurs, ligués pour la revendication de leurs droits, entrevoient déjà le jour où ils arriveront à la répartition équitable des produits, tant intellectuels que matériels, auxquels ils contribuent pour une si large part. Mais la justice et la paix ne peuvent exister dans le monde tant que la plus grave des iniquités sociales n'aura pas disparu. Cette iniquité c'est la servitude de la femme, privée par les lois et par la société de la possession du droit individuel. Il est temps qu'à son tour elle revendique sa liberté. Il est temps de reprendre une question laissée en suspens depuis le jour où Condorcet l'a posée devant l'Assemblée Constituante, et de la reprendre avec assez de droiture, de persévérance et de fermeté, pour que, jusqu'au jour de la solution, elle ne puisse plus être étouffée.

La femme est-elle un individu, un être humain ?

Si elle est un individu – et nous supposons que ses plus bizarres adversaires ne le nieront point – comment se fait-il qu'elle soit exceptée des conditions reconnues indispensables à la dignité et à la moralité de l'être humain ?

Comment le droit de se posséder soi-même, d'agir en son propre nom, de se développer selon sa force et d'après ses facultés, comment ce droit, qui est la condition même de l'individualité, lui est-il refusé ?

Pourquoi l'obéissance, abdication de la conscience et de la raison, première des immoralités, puisqu'elle peut les entraîner toutes, lui est-elle imposée comme un devoir ?

Pourquoi participant aux charges sociales, dans la mesure commune, est-elle privée de la plupart des avantages sociaux ?

Pourquoi l'oblige-t-on de se conformer à des lois qu'elle n'a ni faites ni consenties ?

Pourquoi est-elle exclue du droit, reconnu à tous, de choisir ses mandataires ?

La femme, exclue des écoles scientifiques et normales, est réduite généralement à ne recevoir et à ne professer que l'enseignement élémentaire. Cette exclusion a pour conséquence d'en faire l'instrument d'une éducation funeste, dirigée par les ennemis de la science et du progrès.

La femme subit cette iniquité monstrueuse de voir ses droits de mère anéantis devant le pouvoir du père. Le droit de propriété de l'épouse est sacrifié à celui du mari. Le travail de la femme, à valeur égale, est rétribué moitié de celui de l'homme, et souvent même, ce travail au rabais lui étant refusé, il ne lui reste d'autre ressource que le suicide ou la prostitution.

Tenue enfin de toutes parts dans l'incapacité, dans une dépendance immorale, malsaine, injuste, vouée ; riche aux corruptions de l'oisiveté, pauvre à celle de la misère, la femme abaissée et malheureuse, se venge des torts de la société en étant l'enrayeur le plus tenace du progrès et l'agent le plus actif, bien que le moins responsable, de l'abaissement des mœurs.

Les principes démocratiques que nous invoquons sont invoqués aussi par tous les opprimés. Nous convions donc tous ceux qui réclament l'équité sociale, tous ceux qui haïssent l'injustice, à soutenir notre cause, qui est la leur, de même que leur cause est la nôtre. Le droit n'a point de catégories : il est un. Tout parti qui prétend le limiter à sa convenance se condamne à l'impuissance par l'illogisme. La démocratie n'est pas un parti ; c'est une loi morale, c'est une foi nouvelle.

Avec tous et pour tous, nous réclamons :

La *liberté*, dans l'ordre religieux, civil, politique et moral ; cette liberté qui n'est pas la licence des mœurs, mais leur sauvegarde ; puisqu'elle seule permet et développe le respect de soi.

Nous réclamons *l'égalité*. L'égalité devant la loi, égalité que l'on dit en vain consacrée pour tous, puisque la moitié de l'humanité en est exclue ; l'égalité dans le mariage comme garantie de moralité, d'union et de bonheur.

L'égalité dans le travail, selon les capacités de chacun, et pour tous les travailleurs comme pour toutes les travailleuses, la répartition équitable des biens produits par le travail.

Nous réclamons la *fraternité*, qui doit au lieu de faux respects mêlés à l'oppression, devenir la loi générale des rapports entre les hommes et les femmes, en dehors de ceux que constitue le mariage.

Mues par le sentiment de notre dignité, nous affirmons hautement notre droit à la justice et nous faisons un appel à toutes les femmes et à tous les hommes de cœur et d'intelligence pour qu'ils s'unissent à notre revendication et cherchent avec nous les moyens les plus efficaces d'éclairer les esprits sur ce point et de mettre la femme en possession des droits qui lui appartiennent comme personne humaine. Nous formons une ligue pour une nouvelle déclaration des droits, non plus seulement ceux de l'homme, mais ceux de l'humanité et pour leur réalisation sociale. »

Julie-Victoire Daubié, lettre au Ministre de l'Intérieur, *L'Opinion Nationale*, n° du 21 août 1868

« Monsieur le ministre de l'intérieur,

L'article 1^{er} de la loi promulguée le 11 mai sur la presse permet à tout Français majeur et jouissant de ses *droits civils et politiques* de publier un journal sans autorisation préalable.

L'article 9 de la même loi punit d'une amende de mille à cinq mille francs la publication faite par un journal d'un article signé par une personne privée de *ses droits civils et politiques*.

Les filles majeures et les veuves qui, en conséquence de leurs droits civils, acquittent, sous le nom de *Français*, les impôts directs et indirects, ne se trouvent point en dehors du bénéfice de l'article 1^{er} de cette loi, et à plus forte raison, de celui de l'article 9, dont elles ont fait déjà un long exercice, non interrompu par l'application de la loi actuelle.

Quant aux droits politiques, accordés aussi, par le suffrage universel, à tous les *Français*, quoique ces femmes se soient abstenues jusqu'à présent de les exercer, elles ne pensent point que leur sexe les rende passibles, *a priori*, de l'incapacité, de la déchéance, et des flétrissures, dont nos Assemblées législatives ont stigmatisé les individus dégradés de leurs droits électoraux par condamnation judiciaire, pour crimes et délits.

L'interprétation libérale qui a été faite de la loi ressort du reste, de la discussion même, pendant laquelle aucune voix ne s'est élevée en faveur des femmes. Quoique notre mode actuel de votation ne donne pas encore de représentation à leurs droits, s'ils eussent paru compromis par les articles précités, nous avons assez de confiance dans le progrès des notions de droit individuel et social pour être assurées que cette proposition eût, tout au moins, motivé les protestations de quelques membres du Corps législatif et du Sénat.

Dans cette hypothèse, l'article 26 de la Constitution aurait même ordonné au Sénat de s'opposer à la promulgation d'une loi *portant atteinte à l'égalité des citoyens devant la loi*.

Toutefois Monsieur le Ministre, je n'ai pas cru inutile, avant toute application particulière de cette question, de déclarer que nous regardons comme établi par le nouveau régime légal, pour les femmes soumises aux charges civiles en qualité de *Français*, le droit que ce titre donne à la publication d'un journal, je me permets donc de rappeler à Votre Excellence que nous considérerions toute autre interprétation de la loi sur la presse comme une violation des principes d'égalité, qui sont la base de nos Codes et de notre Constitution.

Votre équité et votre libéralisme, laissez-nous en l'assurance, ne peuvent consacrer un déni de justice qui nous imposerait le devoir de nous faire inscrire sans délai sur le rôle des électeurs ou nous mettrait en cas d'arbitraire administratif du législatif, dans la nécessité de réclamer notre exonération de tout impôt. Agréez, etc... J.-V. Daubié »

André Léo, « Le Droit des Femmes », *Almanach de la Coopération pour 1869*, au Bureau du Journal *La Réforme* (ci-devant *La Coopération*), p. 131-140

« Dans le langage imagé par lequel l'esprit humain signale les rapports profonds du visible et de l'invisible, on dit : les fruits de la science, le champ de l'intelligence, la fécondité de l'idée. Ces comparaisons, qui sont bien des analogies, s'imposent à l'esprit avec plus d'évidence que jamais en ce moment. Les hommes, autrefois si éloignés, si séparés les uns des autres, vivent de plus en plus dans une même atmosphère morale, parcourue dans presque toute son étendue par les mêmes courants ; et de même que sous telles influences favorables se développent telles végétations sur la terre, ainsi telle question à son heure éclôt sur divers points à la fois, grandit et s'impose en même temps à l'attention de tous les peuples dont le degré de civilisation permet ce progrès.

Il en est ainsi de la question des femmes à l'heure où nous sommes. Avancée en Amérique jusqu'au point d'avoir conquis le suffrage de deux assemblées législatives, soutenue en Angleterre par les hommes les plus éminents, agitée en Allemagne, en Suisse, elle est à l'ordre du jour en France dans la presse, dans les livres, dans les romans, elle est devenue l'objet d'une des réunions populaires les plus suivies et d'une ligue qui grandira.

C'est que le principe sur lequel s'est basée et lentement se construit la société nouvelle porte ses fruits comme ailleurs. Le droit, qui désormais découle de l'individu, confère à la femme, comme à tout être humain, l'égalité.

Faute de comprendre ce principe, qui pourtant est la base de leurs réclamations, la seule assise inébranlable de la démocratie, certains démocrates ne veulent voir dans la femme qu'une mère, c'est-à-dire un agent social ; ils écartent pour la femme l'autonomie individuelle qu'ils réclament pour eux-mêmes ; et supprimant d'un trait, en même temps que sa liberté, la plus grande part de sa vie : la première jeunesse, l'âge mûr, la vieillesse, - ils font des années que dure la tâche maternelle, le point unique de la destinée de cet être humain et le seul but de toute son activité.

Une appréciation aussi exclusive serait fondée, que par là même serait condamnée la subordination d'esprit et d'action où l'on prétend maintenir la femme. Car si la maternité est chose si haute, si sacrée, qu'elle réclame le sacrifice le plus grand, le suprême sacrifice de la liberté, de la vie entière, l'être chargé d'une telle fonction doit être le plus accompli de tous les êtres. Ce n'est pas trop de toutes les lumières de l'intelligence, de toutes les ressources de la science, de tous les dons de l'esprit, pour cette importante mission de créer à nouveau l'humanité.

A moins de soutenir que la maternité soit d'autant plus noble et mieux remplie que l'être qui l'exerce est plus inférieur, on ne saurait élever d'objection contre le développement intellectuel de l'être maternel, de la femme.

Ce sont, avouons-le, des raisons de l'autre monde, du monde passé, que de s'en remettre pour le souci le plus important, pour la science la plus complexe, celle de l'éducation, aux *sublimités de l'instinct*, aux *inspirations du cœur*, et autres phrases auxquelles d'excellentes créatures, nous le voulons bien, mais fort ineptes dans leur rôle, donnent journellement, aux yeux de tous, le plus parfait démenti. C'est déclarer la connaissance inutile et même funeste, fonder la vie sur une absurde contradiction, et supposer l'humanité composée, on ne saurait comment, de deux races, l'une d'illuminés, l'autre de rhéteurs. Je sais bien que des poètes ont fait ce joli tableau, et qu'il a fait pâmer d'aise une foule d'esprits sensibles... aux niaiseries maniérées. Mais à l'heure où nous sommes – tout le monde le sent, je crois – c'est de sérieux qu'il s'agit.

La femme ne fût-elle que mère, par cela précisément doit donc être aussi instruite, aussi réfléchie, aussi intelligente qu'il se peut. Or, à moins de décider que le gouvernement de ce monde doit appartenir à la force brutale, quelle raison pourrait empêcher un être intelligent de vouloir agir en ce qui le touche ?

- Et maintenant, quelle est la question sociale dans laquelle la femme ne soit pas intéressée ?

- Ah ! mais, et les immondices de la rue ! et les batailles de la voie publique !... - C'est vrai, on pousse la tendresse et les petits soins jusqu'à vouloir conserver à la femme, de peur des horions de je ne sais quelle mêlée, cette dépendance dont le dernier résultat, d'abaissement en abaissement, est une dégradation que l'on répugne à nommer. De telles raisons, il faut le reconnaître, ne sont que l'argumentation doucereusement hypocrite à l'aide de laquelle tous les despotismes cherchent à retenir leur proie quand elle s'échappe. Rendons à Loyola ce qui appartient à Loyola. Alléguer le respect de soi-même, l'amour, la délicatesse, pour retenir un être dans la sujétion est une escobarderie dont tout homme qui prétend sérieusement au titre de démocrate et soupçonne toutes les grandeurs et les vérités contenues dans la liberté, doit faire promptement justice en lui-même.

Et puis la vie publique a-t-elle donc pour caractère obligé d'être brutale et honteuse ?

C'est précisément à l'action de la femme qu'elle devra d'être moralisée. Un des hommes les plus distingués des Etats-Unis, Henry Ward Beecher, dégoûté comme beaucoup de ses compatriotes, des brutalités souvent ignobles du poll (lieu du vote public), dit pour s'excuser de n'y point prendre part : J'attends que le suffrage des femmes vienne faire du vote une chose décente.

Nous voici au point le plus sensible de la question. Car c'est à l'égard des droits politiques, particulièrement, que des hommes, très disposés d'ailleurs à rendre justice à la femme, éprouvent une excessive répugnance. Ils veulent bien la femme éclairée, indépendante, mais ils lui refusent tout moyen de réaliser sa volonté ; ils lui reconnaissent le droit d'agir en tout ce qui la concerne mais ils lui interdisent le choix de ses agents. Pourquoi cette contradiction ? Je gage qu'ils ne le savent point.

On a beau penser, vouloir penser, être sincère, l'habitude est chose si puissante sur notre nature qu'il nous reste souvent, à tous plus ou moins, de ces susceptibilités épidermiques, opposées parfois à nos croyances les plus sérieuses.

La convenance ? – en est-il de supérieure à celle d'exercer le droit ?

Le temps ? – les femmes en consacreront bien moins à remplir leurs devoirs électoraux qu'elles n'en perdent à l'église, ou à ces commérages malsains dont se repaissent forcément les esprits vides.

On essaiera vainement d'embrouiller par mille fantaisies psychologiques ou sentimentales, une question si simple, qui se réduit à celle-ci : Etes-vous pour ou contre le droit ?

Ceux qui, dans l'intérêt prétendu de l'ordre et de la famille, veulent condamner à une sujétion – abjecte et funeste comme toute sujétion l'est fatalement – la moitié de l'espèce humaine, se rattachent, qu'ils le sachent ou non, à la tradition despotique qui, de Manou à Bonaparte, fit la honte et le malheur de l'humanité. Selon le code de Manou, la femme n'est que le champ auquel la semence est confiée. Objet d'utilité pure, créature essentiellement passive, inférieure, elle obéit successivement à son père, à son mari, à son fils. Là, comme dans la Bible, comme dans l'Eglise, déclarée cause de péché, c'est elle qui paye par le mal dont elle est l'occasion, souvent la victime. Elle n'est pas la seule sacrifiée d'ailleurs à cette conception étrange, douloureuse de l'ordre ancien, dont ce code est le monument le plus accentué. Du

Soudra, qui porte tout le poids des autres castes, jusqu'au Brahmine, martyr de la prière et de la loi, tout le devoir consiste dans la soumission et dans la souffrance.

C'est la vieille conception autoritaire qui fait de l'être humain le rouage d'un ordre préconçu, au lieu de faire dériver cet ordre de la propre nature humaine. Cette conception se retrouve partout, plus ou moins. Les républiques sont en général aristocratiques ; elles ont du moins l'esclavage ; toujours le sacrifice de la liberté de certains est jugée nécessaire à l'ordre public, sans parler des murs du gynécée. Le christianisme se greffa sur la philosophie hindoue. Il en fut ainsi jusqu'à la Révolution, qui proclama le droit humain.

Mais la conception de l'ordre, dans l'esprit du soldat qui imprima sur nos codes le cachet de sa brutalité, était au fond la même que celle de Manou. Cependant, au lendemain de la grande émancipation civile, il ne pouvait oser contre le citoyen ce qu'il osa du moins contre la femme ; il dut se borner à refaire le moule brisé de la caste noble, à reconstituer ducs et majorats. Bonaparte fut l'esprit du vieux monde, qui, profitant des défaillances de l'esprit nouveau, trop faible encore, tenta de l'étouffer au berceau. Il est temps d'y voir clair dans ce monument bâtard qui fut son œuvre et d'où viennent aujourd'hui ces confusions de principes, où se fourvoient les meilleures intelligences et les plus ardentes volontés.

L'ordre – ceci est la religion nouvelle – l'ordre c'est la justice. Qu'aucun démocrate, digne de ce titre, n'essaye de combiner ensemble le vieil ordre et l'ordre nouveau. Il ne saurait forger une chaîne qui ne le blessât, tôt ou tard. – Quel rôle jouent les femmes en ce temps-ci ? Elles réduisent à néant de nobles efforts, elles retardent l'avenir. Cela est juste. Les novateurs ont manqué de foi ; ils ont gardé le despotisme dans la famille ; ils le récoltent dans l'Etat.

Naïfs qui visez à ces habiletés politiques, par lesquelles on prétend amalgamer les contraires et faire de l'utile en dehors du vrai, ne voyez-vous pas que ce sont là choses monarchiques ?

Dans l'ordre ancien, où le Ciel lui-même gouverne par ses délégués, dont chaque clef de voûte est une hiérarchie, où la splendeur du roi Soleil est faite de l'humilité de tous, toute la vertu, d'une part, est obéissance, et, de l'autre, commandement. C'est pour l'ordre, à la plus grande gloire de Dieu, que l'on tue, que l'on pille, que l'on viole ses serments ; car l'utile, c'est naturellement l'injuste, puisque l'ordre c'est le privilège.

Dans le droit issu de l'être humain, au contraire, point de sujétion qui ne soit désordre ; point d'injustice qui ne soit crime ; point de compression qui ne blesse tout le corps social. L'ordre véritable est dans l'harmonie produite par le libre développement de tous. Il doute de la liberté celui qui ne voit pas en elle la famille régénérée, et la maternité ennoblée. »

Revendication rédigée par la Ligue en faveur du Droit des femmes, publiée par La Démocratie le 11 avril 1869 et Le Droit des Femmes, n°2 du samedi 18 avril 1869

REVENDEICATION DES DROITS CIVILS REFUSES A UNE MOITIE DE LA NATION

Les vices de la situation faite à la femme par nos lois sont depuis longtemps signalés, et le progrès qui s'est opéré sur ce point dans les esprits demande une réforme dans les faits.

C'est pourquoi nous faisons appel à l'opinion publique, espérant qu'un grand nombre de citoyens, de femmes surtout, prendront avec nous l'initiative du mouvement nécessaire pour rendre plus évidente la nécessité de cette réforme et pour l'obtenir.

La femme souffre de l'inégalité de ses droits dans la vie civile, de son asservissement dans le mariage et de l'annulation de ses droits dans la famille.

Majeure au point de vue du Code pénal, elle est traitée en mineure par le Code civil.

Devant l'impôt, les amendes, la prison, l'échafaud, la femme est déclarée l'égale de l'homme. Si elle est responsable de ses actes quand il s'agit de la punition des délits, comment ne le serait-elle pas comme mère, comme propriétaire, comme membre de la société ? Comment n'aurait-elle que des devoirs et point de droits ?

S'il s'agit du premier avantage que la Société doit à ses membres, de l'éducation, on voit, dans l'instruction primaire, les écoles de filles sacrifiées à celles de garçons, ne passer qu'en second lieu ; l'instruction secondaire pour les filles est encore à peine ébauchée et pour elles enfin, l'enseignement supérieur n'existe pas.

La loi civile reconnaît à chaque individu la propriété de ses biens. Cependant la femme mariée ne peut administrer sa fortune, et souvent elle se voit ruinée avec ses enfants, sans avoir pu l'empêcher, ni même le prévoir. (Art. 1421 et 1549) Elle ne peut ni acheter ni vendre (art. 217 et 1449), ni contracter (art. 1123), ni accepter une donation (art. 776, 905, 1123, 217), ni exercer un état, ni intenter une action en justice (art 215) sans l'autorisation de son mari (Code de commerce, art.4)

Son témoignage est écarté dans les actes solennels de la vie civile, comme dépourvu d'autorité suffisante. (Art. 37). Mère, ses droits sont primés, ou même complètement annulés par ceux du père, qui seul a le droit légal de diriger l'éducation de l'enfant, de le faire incarcérer, de déterminer sa carrière, de le marier, sans le consentement de la mère et contre sa volonté. (Art. 148, 373, 375 et 376)

Hors le mariage, la femme porte seule le poids d'une faute. La recherche de la paternité étant interdite (art 340), l'impunité de l'homme, en pareil cas, est une des causes les plus actives qui entretiennent dans la société la démoralisation et la misère.

Cette situation faite à la femme par nos lois, entraîne pareil déni de justice dans les mœurs et dans les usages. C'est ainsi que le travail féminin, systématiquement inférieurisé, est toujours, à valeur égale, beaucoup moins rétribué que celui de l'homme. Cette inégalité consacre, par le fait, la dépendance absolue de la femme, et l'entraîne à des conditions avilissantes pour sa personne, dérisoires quant au salaire, et qui ont, dans ce dernier cas, par l'effet de la concurrence, l'influence la plus funeste sur le travail même de l'ouvrier.

C'est un devoir sacré que de réclamer au nom de la justice pour tout être lésé dans ses droits ; mais qui pourrait être assez aveugle pour ne pas voir que l'intérêt des hommes, l'intérêt social tout entier est identique sur ce point à celui des femmes ? Le sort d'une moitié de l'humanité peut-il être indifférent à l'autre ?

L'intelligence et la moralité des femmes souffrent de l'asservissement où elles sont tenues ; l'influence que la nature, la force des choses leur attribuent malgré tout peut-elle donc n'être

pas funeste ? Maîtresses, quoi qu'on fasse, de l'éducation première, arbitres inévitables d'une grande part de la destinée de l'homme, elles font, malgré tout, et abaissent trop souvent les mœurs et l'histoire.

Il n'appartient donc pas seulement à elles de revendiquer les droits qui leur manquent et les moyens de développement qui leur sont refusés.

C'est le devoir et l'intérêt de tous ceux qui jugent l'instruction préférable à l'ignorance, la liberté à l'oppression, et la justice au hasard.

Mme Cotta. Mme Verduze. Mlle Maria Verduze. Mlle Bourgeois. Mme Leval. Mlle Cécile Leval. Mme Louise Lacombe. Mme Rebierre. Mme Bedouche. Mme Adèle Demars. Mlle Caroline Demars. Mme V. de Guerrero. Mme Léon Couturier. Mlle Maxime Breuil. Mme Clara Ranvier. Mme Fanny Tronville. Mme Ranvier. Mme Noémie Reclus. Mme André Léo. Mlle Maria Deraismes. Mme veuve Féresse-Deraismes. Mme Albert. Mme Jarry. Mme Adélaïde Colet. Mme Joséphine Lambert. Mme Vanoverbeke. Mme Auguste Martin. Mme S. Blandy. Mme Caroline de Barrau. Mme de Vivens. Mme S. Rihkers. Mme Charlotte David. Mme Jeanne Jensey. Mme Nelly Lieutier. Mlle E. Bosquet. Mme N. Martin. Mme Léon Richer. Mlle Louise Michel.

Virginie Barbet, *L'Égalité*, n°12 du 10 avril 1869 (Extraits)

« Lyon, 13 mars 1869.

Nous qui croyions que le salariat était, aujourd'hui, condamné de tous les socialistes, même des moins orthodoxes, nous apprenons que les initiateurs et les initiatrices d'une ligue pour l'émancipation des femmes entrent en lice en traitant de l'augmentation du salaire des ouvrières. Ils appartiennent naturellement au parti qui veut nous amener à l'égalité par des améliorations politiques qu'ils appellent la liberté. Ah ! qu'on voit bien que ces amis de la liberté ne subissent pas, n'ont jamais subi le joug du patronat ; car s'il en était autrement, au lieu de vouloir encore prendre avec lui des accommodements, ils s'uniraient à nous, socialistes radicaux, pour faire disparaître au plus tôt cette dernière forme de l'aristocratie.

Décidément ! littérateurs, rhéteurs de profession, et avec eux les économistes qui affluent, depuis quelque temps, dans les tribunes gouvernementales, sont impuissants à résoudre la question sociale, et en fin de compte c'est aux travailleurs intelligents que la tâche en reviendra. (...) Quant à nous, partisans des situations nettes, ennemis du vague, de l'incertain, quand nous exposons nos principes, nous le faisons catégoriquement. Ainsi, égalitaristes convaincus, nous voulons arriver à l'égalité non par la liberté politique, liberté ridicule qui laisserait subsister cet esclavage civilisé qu'on appelle le prolétariat, mais par l'abolition du droit d'hérédité, moyen sûr et décisif dans ce temps où l'on a si grand besoin de moyens sûrs et décisifs. Oui, mais pour le parti mixte on est beaucoup trop concluant ; aussi nous traite-t-on de révolutionnaires, d'ennemis de l'ordre, d'excitateurs à la guerre civile etc... Eh bien, l'épithète de révolutionnaires nous nous en glorifions ; car grâce aux vainqueurs de la Bastille, aux martyrs de juin et à tant d'autres, elle comporte l'idée de la justice et le sentiment de l'abnégation poussée jusqu'à ces hauteurs sublimes, la prison, l'exil et la mort. Oui, nous nous avouons ennemis de l'ordre, de cet ordre qui ne profite qu'à ceux qui, à force d'exploitation et de rouerie, sont parvenus à empiler des millions dans leur coffre-fort. Quand à la guerre civile, ni nous ne la voulons, ni nous ne la provoquons ; toutefois nous n'hésitons pas à déclarer avec notre franchise habituelle que, pour l'éviter, nous ne voulons plus faire de ces lâches transactions qui compliquent les situations au lieu de les débrouiller ; estimant que mieux vaut une lutte avec toutes ses conséquences, lutte d'où sortira, nous l'espérons, le triomphe du principe d'égalité, qu'un ordre social inique, oppressif, abrutissant (...). Du reste, au fond, personne ne s'y trompe : si nous sommes appelés à voir les horreurs de la guerre civile, ce ne sont point les classes laborieuses qui l'auront voulu, mais bien les classes possédantes ; que ces dernières se rendent à la première sommation de ceux qu'elles ont si indignement exploités, qu'elles consentent sagement à leur faire une restitution justement exigée, et cette grande transformation sociale s'accomplira sans qu'on ait à constater d'actes regrettables. »

Maria Deraismes, « Ce que veulent les femmes », *Le Droit des Femmes*, n°1, 10 avril 1869 (Extraits)

« Qu'est-ce que veulent les femmes ? Telle est la question faite par plusieurs journaux à propos des discussions qui ont eu lieu dans les réunions publiques autorisées et non autorisées au sujet de l'émancipation féminine. Qu'est-ce que veulent les femmes ? Le voici, rien de plus simple. Elles veulent tout ce que les opprimés, les assujétis (sic) ont voulu depuis le commencement des sociétés : leur juste part de droit et de liberté.

Il est dans la nature de tout être humain de rechercher les conditions les plus favorables à son développement physique et moral. Or la liberté est la condition indispensable à l'extension de l'individu ; grâce à la liberté il exerce ses facultés et, en les exerçant, il les juge. On ne lui impose plus alors une fonction sociale, il la choisit.

La liberté n'est pas faite pour une fraction de l'humanité, elle est destinée à l'humanité toute entière. Lorsqu'elle n'appartient qu'à un groupe, elle devient privilège, exploitation, licence, injustice. Et l'on est en droit de dire que tout l'intérêt de l'histoire n'est pas dans les batailles, les conquêtes, les traités, mais bien dans cette gravitation pénible et incessante des peuples vers la liberté. Si la liberté jouit d'un tel prestige, ce n'est pas seulement à cause des avantages qu'elle procure à l'individu en augmentant sa dignité ; c'est surtout parce qu'en le faisant indépendant, elle le rend responsable ; c'est parce qu'en le laissant aux prises avec sa volonté, elle le met en demeure de bien faire. (...)

Les peuples ne trouvant nulle garantie dans la générosité des chefs, ont voulu leur droit ; c'est ce que veulent les femmes. Elles s'y prennent bien tard, observera-t-on ; et si leur infériorité sociale a duré si longtemps, pour quelle raison ne durerait-elle pas davantage ? Aucune progression n'est immédiate ; le mot le dit : Voici plus de six mille ans que les peuples combattent, luttent, discutent pour acquérir la liberté, et néanmoins il leur reste encore beaucoup à faire.

Seulement le jour où les traditions ont été ébranlées, le jour où l'examen est intervenu et les a appréciées à leur juste valeur, ce jour-là, les peuples ont mis en doute la légitimité du pouvoir absolu des princes. Ils ont regardé de travers ces soi-disant lieutenants de Dieu, et ils ont cessé de croire qu'ils étaient définitivement nés pour l'obéissance et la servitude. Eh bien, ce qui s'est passé pour les peuples se passe en ce moment-ci pour les femmes.

Une fois les traditions suspectées, la femme se révolte contre le joug. En vertu de sa foi, elle acceptait le châtement d'une faute que, certes, elle ne se souvenait guère d'avoir commise ; elle se croyait coupable, mais non incapable ; elle se résignait à l'assujétissement (sic), à l'humiliation, afin de rayonner un jour avec gloire.

A présent, elle se refuse à croire qu'il suffise de croquer une pomme sans permission et de désirer la science, désir des plus nobles, pour mériter d'être malmenée, soi et sa postérité, pendant la suite des siècles. Telle est la marche des idées.

La vérité une fois émise suit son cours et mène presque toujours à des conséquences inattendues. Le sexe masculin s'étant arbitrairement déclaré noble s'est constitué en aristocratie, et, comme tous les aristocrates, il s'est alloué des privilèges ; il a confisqué la liberté à son profit. Mais la liberté, aspiration universelle, a glissé entre ses doigts ; elle est arrivée à tous les êtres, sans distinction de sexe. De même que dans l'ordre social les classes subalternes ont attaqué et renversé les classes aristocratiques au nom de la justice, de même la femme vient à son tour réagir contre cette noblesse imaginaire créée par l'orgueil d'une moitié du genre humain.

Ce que les femmes veulent, c'est que les hommes cessent de baser leur grandeur sur l'amoindrissement systématique des femmes. Ce que les femmes veulent, c'est ne point être élevées, enseignées, façonnées suivant un type de convention ; type conçu dans la cervelle des poètes, des romanciers, des artistes, et par conséquent dépourvu de réalité.

Ce que les femmes veulent enfin, c'est qu'on renonce à cette distribution arbitraire, fictive, des facultés humaines, affirmant que l'homme représente la raison, la femme le sentiment. (...)

Donc ce que les femmes veulent, c'est le développement de leur raison pour l'accomplissement de leurs devoirs et la possession légitime de leurs droits car tous les êtres raisonnables sont égaux, rien de plus logique. Et d'ailleurs, en quoi le droit des femmes peut-il gêner celui des hommes ? l'un n'annule pas l'autre que je sache. Le droit de tous ne peut contrarier que des privilèges ; et abolir des privilèges, c'est servir la justice, c'est moraliser, et par conséquent progresser. »

André Léo, « L'école primaire démocratique », *Le Droit des Femmes*, n°14, 10 juillet 1869 (Extraits)

« La société pour la revendication des droits civils de la femme est maintenant constituée. Elle a ses statuts, de nombreux adhérents, et s'occupe d'élaborer le plan de l'école primaire laïque, - laïque non-seulement de nom mais d'esprit, - qu'elle espère ouvrir en octobre prochain. Cette école ne sera pas seulement une protestation contre les aberrations de l'enseignement actuel donné aux femmes : elle doit, dans la pensée de ses fondateurs, réaliser le plus possible le plan de l'école nouvelle, c'est-à-dire d'un enseignement fondé, non plus sur les traditions monarchiques et religieuses, mais sur les idées de notre temps. L'esprit du passé est autoritaire. Tout procède d'en haut, et la société se modèle, ou s'efforce de se modeler sur la révélation ; presque toutes les législations sortent des temples. Quand l'homme, bien loin de chercher sa loi en lui-même, la recevait à genoux, l'enfant pouvait-il être considéré autrement que comme une argile à pétrir selon le modèle idéal ? Aussi, jusqu'à l'ère révolutionnaire, ne vient-il à l'idée d'aucun éducateur de consulter et la nature en général et la nature particulière de son élève. (...) »

La révolution nous a donné d'autres bases. Elle a reconnu les droits invincibles de la nature. Des besoins légitimes de l'individu, elle a fait la mesure de la justice sociale ; et à la révélation, elle a substitué la connaissance.

Tout cela a été proclamé depuis près d'un siècle. Oui, mais proclamé seulement. Et tout le désordre et tout le malaise actuels viennent de la lutte permanente, éclatante ou sourde, de l'idée nouvelle et du fait ancien.

Le fait ancien ne se contente pas même de croire : il règne. La liberté de conscience est écrite dans la loi ; mais presque partout, surtout en province, non seulement faveurs, places, honneurs, ne vont qu'aux gens bien pensants, mais les libres penseurs sont exposés, sinon plus à la corde et au bûcher, du moins à toutes sortes d'avanies. L'égalité est reconnue toujours par écrit mais il n'en est tenu aucun compte. Chacun est responsable de ses actes, sauf l'autorité. Tous doivent respecter la loi, sauf le pouvoir, qui trop souvent ne l'observe guère. La liberté a le sort de l'égalité. La fraternité attend pour pouvoir exister des temps meilleurs. Et de tout ce grand élan d'il y a quatre-vingts ans vers la liberté, la justice, la raison, il ne nous reste que despotisme, iniquité, superstition et misère. La révolution, qui semblait devoir être si féconde, n'a point d'enfants. La raison en est simple : on les lui enlève à mesure qu'ils naissent, pour les élever dans la maison de ses ennemis.

De là ce phénomène étrange du vaincu attaché aux flancs du vainqueur et se nourrissant de sa substance, de la mort étouffant la vie. L'enseignement de la jeunesse est resté le même. Il est toujours autoritaire, toujours légendaire, toujours compressif. Ce sont toujours les premières divagations intellectuelles de l'humanité qui servent à fausser avant son développement la jeune raison des enfants du dix-neuvième siècle ; ce sont toujours les mêmes crimes, les mêmes violences, les mêmes corruptions qu'on fait épeler à leur innocence. Et tandis que le passé continue ainsi d'engendrer intellectuellement les générations nouvelles, l'avenir se contente de bâtir de mots ses espérances. On ne fonde rien de cette manière-là.

« Le temps amènera le triomphe des bons principes » disent les démocrates patients. Et ceux qui ne le sont pas espèrent tout, à l'occasion, de la violence. Mais notre histoire révolutionnaire même devrait nous apprendre qu'on ne fonde pas par la violence. Un coup de main, si sauvage soit-il, ne donne l'empire à qui que ce soit, si cet empire avant tout a pour appui ou pour instrument l'ignorance. On ne fonde que dans l'esprit et la volonté ; et le temps d'autre part, n'agit point, dans les choses de l'esprit, en dehors de l'action humaine.

Le nœud de toutes nos difficultés, et la fin de toutes nos luttes, c'est un enseignement nouveau pour la société nouvelle. Ceux qui, pénétrés de l'amour du droit, protestent contre l'injustice des lois à l'égard de la femme, devraient comprendre cette vérité. L'œuvre qu'ils ont choisie, est l'école, et, pour commencer naturellement, l'école primaire. – Mais une école faite pour préparer des citoyennes et non des sujettes ; pour développer la raison, non pour l'égarer ; pour aider l'initiative de l'enfant au lieu de la combattre ; une école où la nature sera écoutée, la liberté respectée, dont l'égalité sera le dogme, et où la fraternité n'aura pas besoin d'être prêchée parce qu'elle sera devenue facile et naturelle.

De pareilles pratiques sont si éloignées de l'ordre de choses actuel qu'elles sembleront chimériques à beaucoup d'esprits. Qu'on veuille bien réfléchir cependant qu'elles sont possibles, ou que la démocratie n'est qu'un rêve. Si la liberté humaine est le droit et la vérité, assurément elle a ses voies, qui ne peuvent être celles du despotisme. La verge, le pensum, l'étude forcée, font quelque fois des révoltés, mais bien plus souvent des esclaves, jamais des êtres libres dans le sens profond et vrai.

Il existe chez l'enfant deux stimulants naturels, fort supérieurs à la compression (qui n'en est pas un, mais tout le contraire), ce sont la curiosité et l'activité. Ces deux stimulants que l'éducation actuelle prend à tâche de décourager, de détruire, l'éducation nouvelle en peut, en doit faire l'amour de la science et du travail.

Le plan de l'école est à l'étude. Que tous ceux qui éprouvent le besoin d'agir selon leurs croyances et de fonder enfin la démocratie sur un terrain d'où on ne la chassera pas une fois établie, nous aident de leurs avis et de leurs cotisations. » Il ne s'agit pas seulement d'une œuvre utile entre beaucoup d'autres ; il s'agit de poser la première pierre de l'édifice vers la construction duquel auraient dû porter les premiers efforts de tous ceux qui détestent la superstition et le despotisme, qui adorent la vérité et la liberté. ANDRÉ LÉO »

Fanny Lewald, « Für die Gewerbtätigkeit der Frauen. Sechs Briefe von Fanny Lewald. Zweiter Brief », *Westermann's Jahrbuch der Illustrierten Deutschen Monatshefte*, 26. Bd, April 1869-September 1869 (Extrait)

« Daß die Frauen sich selbst ernähren dürfen, wenn Niemand da ist, der sie ernährt, das hat man ihnen allerdings niemals streitig gemacht, nur über die Art, wie sie sich ernähren dürfen, hat man sich bis jetzt noch nicht allgemein verständigt, und doch kommt es mir vor, daß die Nothwendigkeit einmal zugegeben, auf die Frage des Wie? nur mit der einfachen Antwort: "Wie sie können und wollen!" zu entgegnen ist.

Es lag und liegt hier in Bezug auf die Behandlung der Frauen eine ganz schreiende Ungerechtigkeit vor, nämlich die Beschränkung des freien Gebrauchs der angeborenen Fähigkeiten zu eigener Förderung; und von all den Tausenden und aber Tausenden von Männern, die aus vollster Überzeugung gegen die Unterdrückung und Beschränkung einzelner Rassen oder bestimmter Culte geeifert haben, von all denen, welche zu ihrer Zeit die Emancipation der Katholiken in Irland, die Emancipation der Juden in Deutschland und schließlich die Emancipation der Neger in Amerika und der Leibeigenen in Rußland, als wesentliche Siege der Vernunft, als Thaten einer unerläßlichen Gerechtigkeit begrüßt und gefeiert hatten, machten die allerwenigsten es sich klar, daß neben ihnen, in ihren Häusern, in ihren Familien, mitten in der Bildung, mitten in der Gesittung, auf welche sie so stolz waren, mitten in der von ihnen allmählich errungenen Freiheit innerhalb des Staates, dem sie angehörten, ihre eigenen Frauen, Töchter und Schwestern unter dem Banne der Ungerechtigkeit lebten und gelegentlich litten, deren Aufhebung für die Negersclaven sie als einen Sieg der Menschlichkeit gefeiert hatten.

Man fand es furchtbar, daß ein Pflanze einem Neger, der etwa mit schönen Anlagen für die Mechanik, mit einem ungewöhnlichen Scharfblick für die Erkenntnis von Krankheiten, mit einer großen Gewandtheit für kaufmännische Verhandlungen geboren war, sagen konnte: Du baust Zucker, Du baust Baumwolle, Du putzest in meinem Hause das Silberzeug, Du machst meine Kleider, Du fährst mich im Wagen! — Man weinte über Onkel Tom in seiner Hütte — und sagte einer Tochter, die vielleicht ein medicinisches Genie oder ein großes kaufmännisches Talent war: Du strickst Strümpfe, Du lernst den Haushalt führen; Du bekommst Unterricht, der so weit langt, daß Du einsehen kannst, was für Dich wünschenswerth und zu erreichen wäre, wenn man es Dir möglich machte, Deine Fähigkeiten zu entwickeln, aber entwickeln darfst Du sie nicht — denn Du bist ein Weib. Du brauchst Dich aber darüber nicht zu beklagen, es ist Dein Beruf. So lange ich lebe, gebe ich Dir auch Obdach, Kleidung und Nahrung; findet sich Jemand, der Dich haben will, so gebe ich Dich dem, der Dir auch Obdach, Kleidung und Nahrung geben wird; — und wenn nicht — und wenn ich sterbe und es hat sich Niemand gefunden, der sich mit Deiner Ernährung belasten will — nun? — Nun? so fragten auch die Frauen; und als Antwort erfolgte dann stets ein geseufztes: Nun! so hast Du ja Allerlei gelernt und wirst Dir schon helfen! — Aber wie? aber womit? aber was habe ich denn gelernt?

Die Männer sahen den Balken in ihrem eigenen Auge nicht! Sie wollten ihn nicht sehen! Sie wollten es nicht sehen, daß wirklich soweit es seinen Lebensunterhalt betraf, der Neger, den man bei dem Lobe seines Herrn zu fernerer Arbeit gegen fernere Ernährung verkaufte, in gewissem Sinne besser daran war, als das weiße Frauenzimmer in den civilisirten Staaten, das seinen Ernährer verlor, keine Arbeit ordentlich verstand, und eben deshalb, da es von den Erben nicht verkauft werden konnte, nur zu oft dahin gerieth, sich je nach ihrem Stande ein für allemal an den Ersten Besten, oder sich alltäglich zu verkaufen und in diesem letzteren Falle meist ein Ende zu nehmen, von welchem die Phantasie es aus keuscher Selbstsucht in der Regel sehr gerathen findet, das Auge abzuwenden.

Sie kennen mich, meine Freunde! und ich darf es um so eher sagen, da genug Personen leben, die das Gegenteil bezeugen könnten, wenn ich nicht die Wahrheit spräche: ich bin meinen Eltern eine gute und fleißige Tochter, meinen Geschwistern eine treue und werththätige Schwester gewesen, und habe gegen meinen Mann und seine Kinder mit Glücksgefühl und nach meinen besten Kräften meine Schuldigkeit gethan. Ich gehöre also keineswegs zu den Frauen, deren zügellose Phantasie oder deren Selbstsucht sie gewaltsam aus den Schranken der Familie herausgedrängt hätten. Aber ich habe innerhalb meines Vaterhauses, innerhalb einer mich liebenden und von mir geliebten, jedoch nicht reichen Familie Jahre voll so trüber Sorgen vor der uns drohenden Zukunft verlebt, daß ich noch nicht ohne Herzbeklemmung daran zurückdenken kann. Und das alles – weil es sich für uns sechs Schwestern, da wir Töchter eines geachteten Kaufmanns und Stadtraths waren, “nicht schicken” sollte, uns fröhlich unser Brot zu verdienen, unserem Vater, dessen liebes Haar in dem Hinblick auf die sechs unversorgten Töchter viel zu früh ergraute, das Leben zu erleichtern, und unsern zwei Brüdern, auf deren Jugend das einstige Loos von sechs unversorgten Schwestern wie ein Alpdruck lastete, eine freie Freundschaft für uns einzuflößen.

(...)

Und als ich dann endlich krank und müde von dem innerlichen fruchtlosen Ringen nach einem Ausweg, unfähig, mich unwürdigen Ehebanden zu fügen, in welche meines Vaters in dieser Hinsicht vorurtheilsvoller Wille mich hatte hineinzwingen wollen, mein Talent erkannt hatte, als ich zu begreifen anfang, wie ich mir helfen und daß ich auch meiner Familie damit helfen könnte, wenn ich ihr die Sorge für mich abnähme, da verlangte mein sonst so aufgeklärter Vater noch ganz ausdrücklich, daß ich dies heimlich thäte. Ich ging aus meinem Vaterhause fort, beladen mit dem Tadel aller meiner Onkel, Tanten, Cousins; ich mußte es über mich ergehen lassen, daß man mir den Vorwurf machte, mit meinem Leben außer dem Hause mehr Geld aufzuwenden, als von meinem Vater zu fordern mir zustehe. Meinen eigenen Schwestern verbarg mein Vater es, daß ich mich selber unterhielt – weil ihm die Selbständigkeit einer seiner Töchter als eine Ungehörigkeit erschien. Meine leiblichen Schwestern – ich erfuhr dies erst nach meines Vaters Tode – hatten bis dahin geglaubt, daß mein Vater mich zum großen Theile versorge; und der theure, sonst so wahrhafte Mann, hatte diese Täuschung aufrecht erhalten, weil, nach seiner Ansicht, die Autorität des Familienoberhauptes darunter gelitten haben würde, wenn er eingestanden hätte, daß seine dreißigjährige glücklich begabte Tochter sich ihr Brot jetzt selbst zu verdienen im Stande sei. Und das that derselbe Mann, der mir die Erlaubniß zu diesem Broterwerb gegeben, der Freude an meinen Arbeiten, der die größte Achtung vor dem Beruf des Dichters und des Schriftstellers empfand, der stolz darauf war, seine Söhne in geachteten Stellungen selbständig zu wissen. »

Maria Deraismes, « La femme dans la démocratie », conférence reproduite dans *Le Droit des Femmes*, n°41 et 43, 5 et 19 février 1870 (Extraits)

« Messieurs, Mesdames,

L'objet de cette conférence, vous le savez, est de contribuer, dans une part bien minime sans doute, à la fondation d'une Ecole primaire préparatoire aux Ecoles professionnelles, suivant les principes démocratiques, pour les filles de 6 à 12 ans. N'oublions pas que l'initiative de ce projet est due à la Société de revendication du droit de la femme. Dans les conférences précédentes, faites dans le même but, le sujet qu'avaient pris les orateurs ne leur a permis de parler de la femme qu'incidemment. Moi je me propose, aujourd'hui, d'en traiter spécialement. Depuis un an, je m'occupe de cette question d'une façon exclusive, et, plus je l'examine, plus je la scrute, plus je l'étudie, plus je la trouve liée, soudée, rivée, aux plus grands problèmes sociaux. Seulement, ne pouvant, dans un discours, l'embrasser toute entière, j'ai choisi le point de vue le plus opportun, le plus en rapport avec les besoins du moment. Je traiterai de la femme dans la démocratie.

A peine ai-je posé ces deux termes : « Femme, Démocratie », que j'aperçois un antagonisme. Pourquoi ? Rien cependant de plus harmonique ! Quelle est l'étymologie de démocratie. *Démos* – peuple, *Cratos*, force, pouvoir. C'est-à-dire participation de tous au gouvernement public, égalité de droit. La démocratie dérive donc nécessairement du principe de justice, principe absolu, universel, qui ne fait de restriction ni d'exception pour personne. Le droit de la femme n'est, de son côté, qu'une déduction rigoureuse, qu'une application de la justice. Cet antagonisme n'est alors qu'une méprise, un malentendu, et cependant il existe. Distinguons.

La démocratie est pour nous ; ce sont les démocrates qui sont contre nous. On me dira, mais dans votre Société de revendication du droit des femmes, des hommes vous assistent ; ils sont démocrates pourtant. Oui, Dieu merci pour eux. Ce sont des démocrates plus impartiaux, plus perspicaces que les autres, il leur faut même un certain courage pour affronter les railleries de leurs partisans. Je les en félicite ; malheureusement ils ne forment qu'une fraction. La majorité nous est hostile ; et quand elle ne nous est pas hostile, elle nous est indifférente, ce qui est pis. Je n'ignore pas que les minorités ont souvent une mission glorieuse, celle de projeter leur lumière sur les majorités, de pénétrer ces forces numériques par leur force morale. C'est ce que nous essaierons de faire, non par des attaques violentes, indigne de la vraie démocratie, mais par la raison et par la vérité.

(...) Que voyons-nous dès le commencement ? Les âges de pierre, de fer ; époques de concurrence vitale où chacun lutte pour la nourriture, l'abri. Où l'homme combat incessamment contre les éléments, la plante, la bête et son semblable. Alors la force physique est la suprême puissance. Cette force manque à la femme, ou pour mieux dire, elle lui est insuffisante. La femme a besoin de protecteur, et quand on a recours à un protecteur, on ne lui impose pas de conditions, c'est lui qui vous dicte les siennes. Aussi le plus souvent, un protecteur devient-il un oppresseur. Un peu plus tard, l'homme commence à réfléchir, à déduire, à induire. Il s' imagine que la faiblesse musculaire implique nécessairement la faiblesse intellectuelle. Il se confère donc la suprématie de l'intelligence et se croit appelé aux plus hauts exploits, à l'exclusion de la femme. (...) Nous constaterons que les conceptions religieuses, philosophiques, littéraires, reflètent sans exception, l'erreur primordiale car ces conceptions sont subjectives, elles s'appuient sur un fonds d'idées toutes faites. Les préjugés, les usages, les routines s'y infiltrent.

De même, différentes formes de gouvernements se succèdent : tyrannie, autocratie, oligarchie, aristocratie, démocratie, sans rien changer à la condition servile de la femme. Il est bon de remarquer cependant qu'il y a des nuances, des degrés, et que là où la femme subit les lois les plus rigoureuses, c'est en démocratie. L'autocratie lui est plus favorable. Au premier abord on

est stupéfait. Une investigation plus approfondie nous en donne l'explication. En démocratie, la vie civique est tout ; la vie privée n'est rien. Chaque individu n'acquiert de qualité, de valeur, d'importance que comme citoyen, comme défenseur de la patrie. Or, comme il est reconnu que la femme est incapable d'exercer le métier des armes et que la carrière militaire en démocratie est la profession la plus honorée, la femme ne représente plus alors que les fonctions subalternes. Elle est non seulement privée de ses droits politiques, mais encore de ses droits civils. (...)

Sortis de l'antiquité, nous ne rencontrons plus de démocratie jusqu'en 93. (...) La révolution française est la révolution universelle, elle ne procède pas d'un certain dogme, d'un certain système politique, d'un certain tempérament ; elle jaillit de la conscience humaine. Tous les peuples ont participé au bienfait de ce magnifique élan. Cette œuvre d'émancipation générale devait, conformément à la logique, procurer aux femmes leur affranchissement. Eh bien, la révolution française a été des plus ingrates envers elles. Sans doute, elle ne réédita pas les injustices de la Grèce et de Rome à leur égard, puisqu'elle avait trouvé la femme dans une situation meilleure ; mais elle n'a point fait ce qu'elle aurait dû faire. Les améliorations introduites dans le code à son sujet sont parcimonieuses et insuffisantes, et l'ensemble accentue avec soin l'infériorité de la moitié du genre humain : infériorité civile, exclusion en politique. Relativement à ce que l'homme a conquis à la révolution, on est en droit de dire que la femme n'a rien obtenu. La faute en revient-elle à la femme ? S'est-elle mise à l'écart ? Non. On la voit sans cesse sur la brèche ; elle prodigue, pour la grande cause, son énergie, ses capacités, son sang, sa vie même. Le type le plus pur, le plus élevé de la révolution, c'est une femme : Madame Roland. (...)

En 1848, seconde tentative de démocratie. Les femmes se lèvent à nouveau pour réclamer leurs droits. Les démocrates dédaignent leurs légitimes demandes et passent outre. On décrète le suffrage universel, espoir des femmes ! Ce rêve si longtemps caressé va donc se réaliser. L'universel ne saurait les mettre à l'écart. Dès qu'on dit universel, on entend non seulement ce qu'on connaît, mais encore ce qu'on ne connaît pas. L'imagination va au-delà de ce qu'enseigne la science géographique. On conçoit tout ce qui est et tout ce qui pourrait être. Eh bien, Mesdames, soyez déçues, consternées, mais les démocrates ont créé un universel à leur usage, universel de poche, laissant de côté la moitié de l'humanité. La démocratie de 1848, encore plus parcimonieuse pour les femmes que celle de 92, passa aussi plus rapidement que sa devancière.

Aujourd'hui, où en sommes-nous ? La démocratie se redresse, elle a recruté de nouvelles forces : elle tend à s'implanter dans tous les esprits. C'est qu'en vérité, malgré les fréquentes maladroites d'un grand nombre de ses partisans, elle est la seule voie du progrès. Les démocrates vont-ils derechef tomber dans les mêmes fautes ? Je le crains : les symptômes ne sont point rassurants. Ce sont des enfants terribles, incorrigibles ; ils ne tiennent aucun compte de l'expérience du passé. Laisseront-ils, pour la troisième fois, choir la démocratie de leurs mains ?

Observons quelle est l'opinion des membres de la gauche sur la condition des femmes. Deux ou trois députés sont à peu près de notre avis ; mais ils n'osent prendre l'initiative, de peur de se singulariser. Deux ou trois autres, c'est le chiffre consacré, hésitent et se tiennent cois ; le reste jette des cris de paon ou ricane, et prétend que ce n'est même pas une question.

Par moment, grâce à une naïveté adorable, les démocrates s'étonnent que la femme ne s'enthousiasme pas pour leurs doctrines : ils l'accusent d'être rétrograde, réactionnaire. A qui la faute ? Quand on veut attirer quelqu'un dans son camp, la tactique la plus élémentaire est de lui offrir des avantages. La femme n'appréciera la justice de la démocratie qu'autant que cette justice viendra jusqu'à elle. Les doctrines traditionnelles disent à la femme : ta servitude

dans l'humanité est le châtement d'une faute que tu as commise à l'origine. Résigne-toi, purifie-toi dans cette vie, et tu rayonneras un jour avec gloire dans l'autre. Les nouvelles doctrines tiennent un autre langage à la femme. « Ton infériorité sociale, enseignent-elles, n'est ni un châtement, ni une injustice, mais la conséquence logique de ton infériorité naturelle. » Ces doctrines ont recours à une physiologie imaginaire pour démontrer la vérité de cet argument. Dieu ! la belle découverte ! Nous n'étions que coupables, nous voici incapables, par conséquent assujéties (sic) à perpétuité. (...)

Les démocrates sont anxieux d'effacer jusqu'aux traces de la tyrannie, et ils maintiennent dans la famille une école d'autocratie. L'homme y règne arbitrairement, sans contrôle. Que son entourage intervienne et lui donne conseil, il peut lui imposer silence et ne point tenir compte de ses avis. Comment ose-t-on se fier à l'impartialité, à la justice d'un tel homme ? Dans les assemblées politiques, n'apportera-t-il pas ses façons despotiques, altières, ses habitudes de ne point céder ? Il s'irritera de toute résistance, se passionnera contre ses ennemis ; les sacrifiera, au besoin, à son excessif orgueil. La patrie ne sera que le prétexte. Nul n'est impartial ni juste à son heure et quand il lui plaît. Lorsqu'on veut être juste dans une circonstance donnée, il faut s'apprendre à l'être tous les jours ! En outre, quel principe de dignité et d'indépendance la mère est-elle capable d'inculquer à ses enfants ? Si elle a le sentiment de la liberté, n'y aspire-t-elle pas pour elle-même ? Si, au contraire, elle n'a pas le désir de s'affranchir, comment comprendrait-elle la dignité humaine puisque la liberté en est l'attribut ?

Qu'y a-t-il à faire ? La démocratie étant fondée sur la justice, tous les individus qui la composent doivent avoir une notion identique des principes fondamentaux, afin de n'introduire dans l'Etat aucun élément d'antagonisme et de désagrégation. Une démocratie n'est qu'une équation de droits. Il faut que tous les membres de la famille aient intérêt à servir la cité et que la cité ait intérêt à favoriser la famille. Nécessité est d'établir l'alliance de la vie privée et de la vie publique.

Je voudrais, en ce moment, que tous les démocrates récalcitrants fussent assemblés dans cette enceinte, non point que j'aie confiance en mon talent, mais parce que j'ai foi dans l'excellence de la cause que je soutiens. Je pénétrerais au plus intime de leur conscience, et m'adressant à leur loyauté, à leur sincérité, je leur dirais : Quoi ! Vous qui êtes les organes, les représentants de la plus sublime des doctrines, vous qui avez réagi avec ardeur contre les castes, les privilèges, vous qui avez conféré les mêmes droits à tous les hommes, sans vous arrêter aux divers degrés de capacité, comment pouvez-vous maintenir, en dépit de vos convictions, de vos principes, dans la plus humiliante des subordinations, la femme, votre pareille, votre semblable par l'origine, par la chair, par le sang ? Vous le savez pourtant, le droit est indéniable, indivisible, il est ou il n'est pas. On n'a point un tiers de droit, un quart de droit. Tout être, en tant qu'humain, réclame sa part du droit humain, c'est-à-dire son autonomie, et l'inviolabilité de sa conscience. Craignez-vous de diminuer votre prestige ? Ignorez-vous donc qu'en nous élevant, vous vous agrandissez davantage ?

Et vous Mesdames, apportez toutes votre concours actif à cette œuvre de la rénovation de votre sexe ; que chacune de vous la serve dans la mesure de ses moyens ; il ne s'agit pas seulement de vos intérêts mais du salut de la société. Tant que la moitié de l'humanité sera sous la dépendance de l'autre, il y aura forcément exploitation, corruption, hypocrisie et bassesse. C'est à vous qui pratiquez les vertus, de vous faire les apôtres et les missionnaires de la justice, en reconstituant votre dignité, et si l'on vous conteste vos droits, souvenez-vous que vous avez toujours le droit de protester et de vous indigner. (...) »

L.[ouise] O.[tto], « Sieg », *Neue Bahnen*, n°18, 1870, p. 137-139 (Extraits)

« Hofften wir auch von Anfang an im Vertrauen auf Gott und die gerechte Sache Deutschlands, im Vertrauen auf die allgemeine, zum erstenmal einmüthige Erhebung unsrer edlen und ungerecht angegriffenen Nation, dass uns der Sieg zuletzt verbleiben werde, so wagten wir doch nicht, auf so überaus schnelle und glückliche Siegesnachrichten zu zählen, wie sie uns von Tag zu Tag geworden sind. (...) »

Wenn wir unter den Wehen der Siegesfahnen, unter all den Feierlichkeiten, die an die deutschen Triumphe sich knüpfen, bei all dem stolzen Bewusstsein, zu einer Nation zu gehören, die plötzlich über Nacht als eine Nation von Helden erscheint, die mit dem Schwert in der Hand sich die ihr nur zu oft und ungerecht verweigerte Anerkennung der ganzen Welt erzwingt: unsre deutschen Schwestern an das mahnen, woran sie ja schon allein ihr liebendes Herz, ihr zartes Gefühl gemahnt: an den Schmerz und die Qual, die ihnen aus dieser Zeit erwächst – und nicht an das, was sie gewinnen als Töchter des siegreichen Deutschlands: so mögen immerhin manche deutschen Frauen und Männer uns kopfschüttelnd gegenüberstehen und uns zürnen, dass wir statt in dem stolzen Siegesrausch, der sich allen bemächtigt hat, rückhaltlos einzustimmen, an den Jammer der Einzelnen, an ihre persönlichen Verluste erinnern.

Fordert man denn nicht das Umgekehrte, ja ist man nicht berechtigt es zu fordern, auch von der deutschen Frau?

Und ist es nicht von je die erste Forderung unser Aller gewesen, die wir ja für das Frauenrecht in die Schranken traten: dass die Frauen mit ihren Interessen sich nicht nur beschränken und beschränkt werden sollen auf das Haus, auf die Familie, sondern dass ihr Gesichtskreis, wo es nicht schon geschehen, sich erweitern müsse, dass die Liebe zur Heimath sich erhöhe zur Liebe zum Vaterland, die Treue für die Familie zur Treue für das Volk? Haben wir es nicht Alle erkannt, dass nicht nur der Mann, sondern auch die Frau jeden Augenblick bereits sein müsse, wo es Noth thut, dem Vaterlande und seinem Wohl, wie viel mehr nicht, seiner Errettung ihr Liebstes zu opfern? Fordern wir es nicht Alle, dass die Frau bürgerliche Rechte und Pflichten übe und erlange, wie der Mann, dass sie nicht nur Glied der Familie sei, sondern auch Glied des Staates: Bürgerin? Haben wir es nicht tausendmal gesagt, dass es erst dann wirklich vorwärts gehen kann in der Welt, wenn die Frauen fähig sind, sich an alle grossen Interessen ihrer Zeit, ihres Volkes dahinzugeben?

Wahrlich so ist es – und noch mehr! Wir forderten schon vor einem Vierteljahrhundert, dass die Frauen immer und allerzeit sich um die politischen Interessen ihrer Zeit und speciell ihres Vaterlandes bekümmern sollten, nicht nur in sogenannten „grossen“ Zeiten – denn die Zeit stehe nie still und Geschichte werde alle Tage – wir waren deutsche Patriotinnen in einer Zeit, da man es bei Frauen „lächerlich“ fand und in einer andern, da es gefährlich war, wir sangen und schrieben schon von deutschen Schwestern und Fahnen, von deutscher Einheit und Schwarz-roth-gold, als es noch Censoren gab, welche die Verpflichtung hatten, diese Worte zu streichen, wir waren mit einem Worte patriotisch, lange vorher, ehe der Patriotismus officiell und mode war, wir hielten die Benennung „deutsches Mädchen“ mit einigem Stolze fest und „deutsche Frau“ erschien uns als hoher Ehrentitel – wir finden es darum ganz selbstverständlich, dass jetzt bei der Freude die Deutschen einig und siegreich dem Feinde, der das Vaterland in frecher Weise angriff, entgegengehen zu sehen, auch jedes Frauenherz höher klopft und die allgemeine Begeisterung theilt.

Wie wir es vor vier Jahren als namenlose Schmach empfanden, dass Deutsche gegen Deutsche kämpften, so finden wir heute, dass die Nation dadurch, dass sie vereint kämpft, doch nur ihre Pflicht thut – und wenn wir sie so siegreich sich durch ihre Waffenthaten die Achtung der Welt erringen sehen, so sind wir deshalb nicht stolzer, als wir es von je auf die

Geistesthaten waren, durch welche das deutsche Volk der Dichter und Denker sich längst blutlose Lorbern in aller Welt erwarb.

Die zwei Güter nun, die jetzt durch diese blutigen Siege wohl errungen wurden: ein einges Deutschland und die äussere geachtete Machtstellung desselben, sind nur die ersten Grundpfeiler einer neuen Aera des deutschen Vaterlandes und nur erst wenn Frauen und Männer dauernd beseelt sind von jenem wahren Patriotismus, der es sich nicht nur in Zeiten der Aufregung, sondern immer und allezeit angelegen sein lässt, die allgemeine Volkswohlfahrt zu fördern, wird auf diesen Grundpfeilern der würdige Tempelbau Germanias aufgeführt werden.

Die Männer haben jetzt eine Blutarbeit gethan, die hoffentlich bald beendet, und von der wir wünschen, dass die nie wieder nöthig sein werde.

Die Frauen haben eine Thränenarbeit vor sich, welche länger währen wird.

Das ganze Volk hat viele Todte zu begraben, viele Verluste zu ersetzen, viel nachzuholen, was in den Tagen des Krieges ungethan bleiben musste.

Dies Alles möge man immer vor Augen behalten, um sich und Andern zu sagen und es durch sein ganzes Leben zu bethätigen: das ein so grosser Preis auch nur für die höchsten Güter gezahlt werden konnte.

Die Einheit Deutschlands ist nur eines dieser Güter und sie hätte einen sehr zweifelhaften Werth, wenn sie nur durch eine militärischen Einheit repräsentiert würde – ebenso wäre es mit der Ehre Deutschlands, wenn sie nur auf Waffenerfolge sich gründete.

Nicht allein ein einiges und nach aussen siegreiches, sondern ein frei und freudig sich im Innern entwickelndes Deutschland wird uns das Recht geben, uns nicht nur in vorübergehender, sondern in dauernder Begeisterung der jetzigen Siege zu freuen.

Aber dahin mitzuwirken sind die Frauen so gut berufen wie die Männer, auch wenn sie noch nicht gleichberechtigt sind – auch wenn ihre Stimmen noch nicht mit zählen bei einer Neugestaltung Deutschlands – sie werden dennoch gehört. (...) – nur wohl möge jedes deutsche Mädchen, jede deutsche Frau diese ihr von der Natur verliehene, und noch von keinem Mann geleugnete Macht, dazu anwenden den in ihren Lebenskreis tretenden Männern erkennen zu lassen, dass nur ein Mann, der keine höheren Rücksichten kennt, als diejenigen, an das Wohl des Vaterlandes und den Fortschritt der Menschheit, der Liebe und Achtung eines deutschen Weibes würdig ist !

Möge der jetzt erwachte Patriotismus der deutschen Frauen in diese Bahnen lenken und möge er uns auch begleiten auf unsern neuen Bahnen. Möge das Bewusstsein der deutschen Frauen so weit erwachen, dass sie nun, wo die Männer einstanden für die Ehre des deutschen Nation in ihrer männlichen Kraft, auch sich berufen fühlen, für dieselbe Ehre einzutreten in ihrem weiblichen Aufschwung. Machen jene der deutschen Nation Ehre durch ihre Waffenthaten, so mögen ihr die deutschen Frauen Ehre machen durch ihr Friedenswalten.

Wir fassten schon im vorigen Jahre unsre Ansicht über die verschriebene Mission der Geschlechter in die kurzen Worte zusammen: „Sei und bleibe das Männliche immer der Heros der Menschheit, das Weibliche aber sei und werde ihr Genius.“ Mögen die deutschen Frauen eine solche Auffassung auch festhalten im Dienst ihrer Schirmherrin Germania ! »

Minna K. « Die politische Stellung der Frauen (Schluss) », *Neue Bahnen*, n°18, [août] 1870, p. 139-142 (Extraits)

« (...) Die Gesetzgebung ist da in einem Zwiespalt gerathen den sie entweder auf zeitgemässe Weise lösen muss, indem sie überall die Geschlechtervormundschaft aufhebt und die politische Emancipation der Frauen proklamirt, oder sie muss nach rückwärts reformiren und die rechtlosen Bürgerinnen auch von ihren Pflichten entbinden; auf die Dauer, das sieht jeder Vernünftige ein, kann in einem geordneten Staatswesen solch ein Dilemma nicht bestehen, nachdem es einmal ans Licht gezogen ist.

Mit demselben Recht, mit dem der Mann die Gesetze, denen er sich unterwerfen soll, sich selber geben will, kann dies auch die Frau verlangen und da die gesetzgebenden Versammlungen als Vertreter des Volkswillens es sind, die auch ihre Stellung bestimmen, auch ihre Rechte feststellen, so muss die Frau an der Wahl der Mitglieder derselben nothwendig sich betheiligen.

(...) Die Verhältnisse liegen jetzt anders! Die Zeitströmung drängt unverkennbar darauf hin, die rauhe Aera der Völkerkriege und der Tyrannei des Stärkeren hinter sich zu lassen und in die lichte Bahn der Freiheit, der Humanität einzulenken, diese Begriffe aber umschliessen die beiden sich ergänzenden Hälften der Menschheit, Mann und Weib, als gleichberechtigt.

Die internationale Liga des Friedens und der Freiheit hat dies erkannt, und ihr gebührt der Ruhm, auf ihrem Congress zu Bern am 26. September 1868 die Frauen in einer politischen Versammlung zum ersten Male willkommen geheissen und ihre Rechte proklamirt zu haben. Es ist bedeutungsvoll, dass gerade eine Verbindung, die sich die Aufgabe gesetzt hat, die obengenannten Principien der Freiheit und Humanität zu vertreten, den Frauen die Theilnahme an ihrem Wirken zugestand, sie konnte nicht anders, ohne ihre Grundsätze umzustossen, die unwiderleglich zu dem Schlusse führten – so lange Gewalt Recht war, wurde die Frau mit dem Schwachen unterdrückt, so bald Humanität die Geschichte der Völker lenkt und jedem Individuum sein volles Menschenrecht wahrt, stehen Mann und Weib gleichberechtigt nebeneinander. Von diesem Standpunkt aus betrachtet, erscheint die politische Emancipation der Frau als Nothwendigkeit, denn der Dienst der Humanität setzt die ganze Menschheit voraus, ich sage: mit dem Siege der Menschlichkeit über Gewalt und Tyrannei muss der Frau, und ich setze immer die durch Arbeit und Unterricht materiell und geistig selbständig gewordene Frau voraus, die politische Arena geöffnet sein, auf der mit Schwert und Pulver und rohem Machtwort nicht mehr, sondern im friedlichen Wettkampf der Geister die Probleme der Entwicklung künftig gelöst werden sollen!

Indem ich die Nothwendigkeit der politischen Emancipation der Frau aus den Humanitätsbestrebungen des Zeitalters folgere, widerlegt sich von selbst die weitere Voraussetzung der Unweiblichkeit, die mit dem Hervortreten der Frau aus dem engbeschränkten Kreise der Häuslichkeit zusammenhängen soll. Die Tausende von Frauen übergehend, die thatsächlich durch die Verhältnisse aus diesem Kreise herausgedrängt worden sind, erwidere ich einfach: was menschlich ist, kann nie unweiblich sein! Was war denn der Frauenkultus aller Zeiten, wie er, im Widerspruch mit der wirklichen Stellung der Frau, von der Blüthezeit der griechischen Kunst an, in verschiedenen Äusserungsformen sich fortschlingt, durch die Jahrhunderte bis zum Dichterwort: „Das ewig Weibliche zieht uns hinan“! was war es anders als der Kultus des Ideals der Humanität, des reinen schönen Menschenthums, das unerreichbar, aber von den Bessern stets geahnt, über dem Leben schwebte, und dem die Frau im Frieden des Hauses am nächsten stand?

Nun es gilt, dies Ideal ins Leben überzuführen, wohin die ganze Richtung der Neuzeit ja zielt, da sollt es mit der Weiblichkeit nicht im Einklange stehen, an diesem grossen Werke mitzuarbeiten? Nimmermehr!

(...) Ich glaube gezeigt zu haben, dass sich der politischen Emancipation der Frauen von keiner Seite begründeter Widerstand entgegensetzen lässt, ich glaube vielmehr, die Berechtigung, ja Nothwendigkeit derselben im Princip nachgewiesen zu haben, obwohl ich mit der Mehrzahl der deutschen Frauen die Durchführung desselben für den Augenblick weder wünschenswerth, noch passend erachte. Wir wollen keine Ueberstürzung und stellen es der Einsicht der Männer, die zur Zeit die Oberherrschaft über uns noch in den Händen haben, anheim, die Gerechtigkeit unserer Sache in unseren Gründen zu prüfen; der Zurückhaltung und Bescheidenheit entsprechend, die der deutschen Frau besonders eigen, wollen wir unsere erste Sorge sein lassen, durch Entwicklung unserer natürlichen Anlagen Propaganda für uns zu machen, überzeugt, dass wir, an der Hand unsers mächtigen Verbündeten, des Geistes der Zeit! Mit der Sympathie des aufgeklärten Theils der Männer, die, dankbar sei es anerkannt, uns bereits vielfach die Hand zum Bunde gereicht haben – vor Allem aber, gestützt auf unsere eigene wachsende Kraft und Fähigkeit, sicher das Ziel erreichen werden. Wir gehen der Zukunft entgegen mit dem Wahlspruch: Durch Tüchtigkeit zu unserm Recht! »

C. Tableau des femmes publiquement engagées par l'intermédiaire de la Ligue pour les droits des femmes et/ou du journal *Le Droit des Femmes* (1868-1870)

Ce tableau présente 362 femmes publiquement engagées à la fin des années 1860, dans le but de repérer entre elles des points communs, des constantes, mais aussi des contacts, des collaborations et des solidarités. L'intérêt principal est de mettre en lumière les réseaux – réseaux de famille et de voisinage, réseaux politiques et associatifs, etc... – auxquels appartiennent ces femmes, afin de situer ces dernières dans le champ politique contemporain et de mieux comprendre les modalités de leur engagement public. On observe aussi, d'une part, que les initiatives parisiennes sont suivies avec attention en province, voire à l'étranger, notamment grâce à la presse ; d'autre part, que des femmes se mobilisent collectivement dans d'autres villes – notamment à Lyon, où l'opposition se montre très active. En même temps, un tel tableau permet de rappeler la présence des femmes dans des groupes souvent présentés comme uniquement masculins, tels que la libre-pensée, la Ligue pour l'Enseignement et le mouvement coopératif.

Pour rassembler un échantillon qui soit à la fois le plus large et le plus cohérent possible, j'ai réuni ici les sympathisantes de la Ligue pour les droits des femmes (future Société pour la Revendication des droits des femmes) ainsi que les rédactrices et lectrices du *Droit des Femmes*. Toutes les femmes dont les noms apparaissent, à un moment ou à un autre, en lien avec au moins l'un de ces deux cercles, ont été ici répertoriées.

Un bref rappel chronologique me semble nécessaire pour resituer les étapes mentionnées dans ce tableau et préciser les liens entre le *Droit des Femmes* et le mouvement de revendication des droits :

- Juin 1868 : dix-neuf femmes, réunies probablement à l'initiative d'André Léo, rédigent et signent un Manifeste réclamant la liberté, l'égalité et la fraternité pour les femmes, et déclarant former « une Ligue pour une nouvelle déclaration des droits, non plus seulement ceux de l'homme, mais ceux de l'humanité et pour leur réalisation sociale ». Huit d'entre elles habitent Puteaux, certaines apparaissent dans la correspondance de Benoît Malon à l'IISH d'Amsterdam : sont-elles membres de la Société Coopérative des Ouvriers et Ouvrières de Puteaux, Suresnes et Pays Environnants, dont Benoît Malon est l'un des principaux acteurs ?

- 6 juillet 1868 : le Manifeste est lu lors de la deuxième réunion publique sur « Le Travail des Femmes », dans la salle parisienne du Vauxhall.
- 20 juillet 1868 : le Manifeste est reproduit dans *L'Opinion Nationale*, avec les noms des signataires. Quatrième réunion au Vauxhall, lors de laquelle est présentée la Ligue pour les droits des femmes et son projet d'une école primaire pour filles sans catéchisme
- 28 juillet 1868 : *Le Progrès de Lyon* publie une adhésion collective de huit Lyonnaises au Manifeste, signant « pour un groupe de Lyon-Brotteaux » (section locale de l'AIT)
- 29 juillet 1868 : *Le Progrès de Lyon* publie une adhésion collective de sept Lyonnaises au Manifeste signant « pour un groupe de dames de Lyon » (affiliées à une association de libres-penseurs ou une organisation démocratique ?)
- 26 août 1868 : *L'Opinion Nationale* reproduit les deux lettres ci-dessus et en ajoute une troisième, datée du 2 août, signée par quatre Lyonnaises adhérant au Manifeste.
- 24 janvier 1869 : première réunion de la Ligue en faveur des droits des femmes, qui décide de rédiger une nouvelle protestation.
- Début mars 1869 : l'assemblée générale de la Ligue, réunie salle du Crédit du Travail, vote le texte d'une Revendication et crée une commission pour se constituer des statuts.
- 18 avril 1869 : le deuxième numéro du *Droit des Femmes*, dirigé par Léon Richer, publie la « Revendication des droits civils refusés à une moitié de la nation », accompagné de 38 signatures de femmes. Le texte était déjà paru dans *La Démocratie* du 11 avril.
- 1er mai 1869 - 3 septembre 1869 : *Le Droit des Femmes* publie des listes de femmes et d'hommes adhérant à la Revendication des droits civils et au projet d'école de la Ligue.
- 11 juillet 1869 : banquet promotionnel organisé par *Le Droit des Femmes*, présidé par Adolphe Guérout et Maria Deraismes, passant sous silence la Ligue. Formation d'une commission chargée de présenter un projet de loi pour la réforme du code civil, à laquelle participent entre autres Charles Lemonnier, Charles Fauvety, et les collaboratrices du journal.
- 31 juillet 1869 : *Le Droit des Femmes* publie une circulaire rédigée le 19 juillet par l'assemblée générale de la Ligue (ou Société) pour la revendication des droits civils de la femme, appelant à adhérer et à souscrire pour la fondation d'une école.
- 28 août 1869 : *Le Droit des Femmes* annonce la création du Comité du Denier de la Femme, qui collecte les dons pour financer la propagande en faveur des droits civils.
- 30 septembre 1869 : les statuts de la Société de la Revendication des droits de la Femme sont établis, signés par sept femmes (dont André Léo, Julie Toussaint et Noémie Reclus) et sept hommes (dont Elie Reclus, Jean-Claude Colfavru et Gustave Francolin).

- 27 novembre 1869 : l'assemblée générale du *Droit des Femmes* forme le Conseil d'administration de la Société par actions du journal, avec le soutien d'Arlès-Dufour.
- 3 avril 1870 : Maria Chenu annonce, dans *Le Droit des Femmes*, l'ouverture d'une souscription pour fonder une bourse Victor Noir, destinée aux études d'un fils d'ouvrier
- 24 avril 1870 : Léon Richer annonce la fondation d'une Association pour le droit des femmes
- 10 juillet 1870 : élection du comité central de direction de l'Association pour le droit des femmes, comprenant entre autres Louis Jourdan (directeur du *Siècle*), Eugène Pelletan (député), Wladimir Gagneur (député), Charles Fauvety (*La Solidarité*), Eugène Garcin.
- 11 août 1870 : dernier numéro paru du *Droit des Femmes*.

Hormis ce qui concerne les signatures du Manifeste de 1868 à Paris et à Lyon (*Opinion Nationale* et *Progrès de Lyon*), ce qui concerne les sympathisantes lyonnaises ayant envoyé une lettre à André Léo en juillet 1868 (IISH Amsterdam, fonds Descaves), et ce qui concerne la signature des statuts de la Société de Revendication (BHVP, fonds Bouglé), les informations constituant la base du tableau proviennent du *Droit des Femmes* : les noms et adresses ont été repris des listes d'adhésion à la Revendication, et de celles des donateurs du Denier et des souscripteurs pour la bourse Victor Noir. Les dates indiquées sont celles des numéros du journal où les noms sont publiés.

Les « Renseignements et hypothèses » de la dernière colonne proviennent essentiellement du *Droit des Femmes* (DdF), de *L'Opinion Nationale* (ON), de *La Démocratie* (La D.), du *Progrès de Lyon* (PdL), de *La Coopération lyonnaise* (C.L), mais aussi du *Dictionnaire Maitron du Mouvement Ouvrier*. D'autres sources ont également été utilisées, comme les fonds maçonniques de la Bibliothèque Nationale ou, concernant les femmes de Puteaux, la correspondance de Benoît Malon (IISH d'Amsterdam, fonds Descaves), citée par Alain Dalotel (*André Léo, la Junon de la Commune*, Cahiers du Pays Chauvinois, 2004).

Enfin, les noms de certaines Lyonnaises du tableau apparaissent parmi les 619 (?) signataires de la pétition déposée le 31 août 1870 par Raspail au Corps législatif, demandant l'amnistie générale de tous les détenus pour délits politiques et délits de presse (Arch. Nat. C/4202/6). L'identification est parfois assurée grâce au prénom et à l'adresse, mais reste d'autres fois incertaine lorsque le seul patronyme laisse subsister le doute d'une homonymie, ou bien lorsque le nom est difficilement lisible, d'où les points d'interrogation.

Nom	Adresse	Adhésion à la Ligue	Cotisation au Denier	Bourse Victor Noir	Renseignements et hypothèses
Mme Achard	Lyon	19/06/1869			Est-ce la Caroline Achard qui en 1866 est présidente de la Société Mutuelle de Protection de Femmes ?
Mme Albert	Paris, rue du Temple	Revendication du 18/04/1869			
Mlle Amélie				50c : 10/04/ 1870	
Mme André Léo	Batignolles, rue Nollet 92	Manifeste du 06/07/1868. Revendication du 18/04/1869. Statuts du 30/09/1869			Femme de lettres, journaliste. Discours au Vauxhall. Fonde la Ligue puis la Société pour la Revendication des droits des femmes. Publie dans le <i>DdF</i> entre avril et 07/1869.
Mme Ansel	Paris, rue Paradis Poissonnière 1 bis	01/05/1869		50c: 17/04/1870	Epouse de Gabriel Ansel, peintre sur porcelaine, franc-maçon de la Loge Mars et les Arts (Bib. Nat., FM2 629). Voisine des couples Richer et Hardou.
Mme Ardouin	Royan	31/07/1869			
Mme Arnaud Angélique	Paris, rue de Chaillot		10F: 11/09/1869 ; 5F: 5/03/1870	1F: 17/04/1870	Femme de lettres. Participe à la fondation du <i>DdF</i> , y publie de 05/1869 à août 1870, impliquée dans l'administration et les diverses commissions du journal.
Mlle Arnaud Marguerite			5F: 2/10/1869		Nièce ou petite-fille d'Angélique Arnaud ?
Mme Arnaud Claudine			5F: 2/10/1869		Belle-sœur d'Angélique Arnaud ?
Mme Veuve Edmond Arnould	Paris, rue des Vosges	10/07/1869		0F50: 17/04/1870	Mère d'Arthur Arnould?
Mme Arthur Arnould	Paris, rue des Vosges	10/07/1869		0F50: 17/04/1870	Epouse du collaborateur du <i>DdF</i> , rédacteur au <i>Rappel</i> , ami de Léon Richer.
Mlle Arpin Juliette	Paris		1F: 22/01/1870		
Mme Audebert Louise, alias Mme de Bovet					Femme de lettres, libre-penseuse. Lectrice de la <i>Libre Conscience</i> . Publie dans le <i>DdF</i> (31/07 et 07/08/1870). Membre du comité directeur de l'Association pour le droit des femmes.
Mme Audouard Olympe	Paris			20F : 10/04/1870	Femme de lettres, conférencière, journaliste
Mme Bamberger Ed.	Metz		2F50: 25/09/1869	1F: 10/04/1870	Cotise avec son mari, vice-président du Cercle Messin de la Ligue de l'Enseignement

Nom	Adresse	Adhésion à la Ligue	Cotisation au Denier	Bourse Victor Noir	Renseignements et hypothèses
Mme Barbet [Virginie]	Lyon, rue Moncey 123	Adhère au Manifeste (<i>PdL</i> 28/07/1868)			Membre d'un groupe de l'AIT (Lyon-Brotteaux). En janvier 1868, signe une lettre des "citoyennes lyonnaises" à Garibaldi dans le <i>PdL</i> . Intervient en septembre 1868 à Genève au Congrès de la Ligue de la Paix et de la Liberté.
Mme Barentin-Huard	Chartres		50c: 06/11/1869		Cotise avec son mari
Mme de Barrau Caroline (de Maratel)	Castres / Paris	Revendication du 18/04/1869		5F: 17/04/1870	Femme de Lettres. Amie d'André Léo. Ecrit dans <i>L'Almanach de la Coopération pour 1870</i>
Mme Albert Bataille	Calais			0F50: 10/04/1870	
Mme Bazard [Claire]	Auteuil	29 /05/1869			Ancienne saint-simonienne
Mme Beau	Lyon, rue Montesquieu 18	Adhère au Manifeste (<i>PdL</i> 28/07/1868)			Membre d'un groupe de l'AIT (Lyon-Brotteaux)
Mme Bedouch Aglaë	Puteaux, rue de l'Orme	Manifeste du 06/07/1868 + 18 avril 1869			Epouse de Jean Bedouch, gérant de l'Association des cordonniers (1864), membre de la Société de crédit mutuel et de solidarité commerciale (1865), membre de l'AIT?
Mme Bélanger née Stewart			20F (avec sa fille): 18/09/1869; 5 F: 9/10/1869		
Mme Bellard Rosalie	Puteaux, rue StDenis 57	Manifeste du 06/07/1868			Voisine de Benoît Malon
Mme de Benedetti Greca	Turin		0F50: 20/11/1869		
Mme Bercket ?	Lyon, rue Cuvier 98	Adhésion au Manifeste (<i>ON</i> 26/08/68)			
Mme Bergeron	Lyon	19/06/1869			Signataire de la pétition des lyonnaises d'août 1870?
Mme Berlioz (Eléonore)	Lyon, cours Bourbon 88	Adhère au Manifeste (<i>PdL</i> 28/07/1868)			Membre d'un groupe de l'AIT (Lyon-Brotteaux). En janvier 1868, signe une lettre des "citoyennes lyonnaises" à Garibaldi dans le <i>PdL</i> .
Mme Palmyre Bernardin				0F50: 10/04/1870	
Mlle Béron Lise			50c: 12/02/1870		
Mme Bigot	Bordeaux, rue du Tondu	03/09/1869			Voisine de la famille Dubuisson

Nom	Adresse	Adhésion à la Ligue	Cotisation au Denier	Bourse Victor Noir	Renseignements et hypothèses
Mme Blandy Stella	Paris, rue Richer 54	Revendication du 18/04/1869	10F: 18/09/1869		Femme de lettres. Publie des recensions dans le <i>PdL</i> . Présente dès la fondation du <i>DdF</i> , y publie en avril-mai 1869, janvier et mars 1870. Membre de la commission du 11/07/1869, et du comité du Denier.
Mme Boitel	Méru			0F50: 24/04/1870	
Mme Bom	Belleville sur Saône			1F50: 10/04/1870	
Mme Bonnot	Avallon	15/05/1869			
Mme Bonvarlet Constance	Calais			0F50: 10/04/1870	
Mme Bordet	Paris, rue Neuve-Saint-Augustin 27	08/05/1869			
Mme Borel Fanny				0F50: 24/04/1870	
Mme Boscowitz	Paris, rue Truffaut 82	15/05/1869			
Mlle Bosquet E. [Amélie]	Batignolles, rue des Dames	Revendication du 18/04/1869	10F: 18/09/1869	2F: 10/04/1870	Femme de lettres, née en 1815 à Rouen, liée avec Flaubert. Installée depuis 1863 à Paris. Discours au Vauxhall. Participe à la fondation du <i>DdF</i> , où elle publie d'avril 1869 à 07/1870. Membre de la commission du 11/07/1869 et du comité du Denier. Membre du comité directeur de l'Association pour le droit des femmes (07/1870)
Mme Boudeville Angèle	Méru (Oise)	03/09/1869			
Mme Boudeville Ch.	Méru (Oise)		20F: 2/10/1869	5F: 24/04/1870	Souscrit avec son mari, fondateur d'une Société de Consommation à Méru ? (<i>La D</i> , 04/04/1869)
Mlle Bourgeois		Revendication du 18/04/1869			
Mme Bourgey	Lyon	19 /06/1869			
Mme Boussuat C.	Paris, rue Chapelais 6	08/05/1869			
Mme Bouvier	Lyon	19 /06/1869			Signataire de la pétition des lyonnaises d'août 1870?
Mlle Bouvier Cl.	Lyon	19 /06/1869			
Mme Denis Brack	Lyon	19 /06/1869			Epouse de Rodolphe Grosdenis, dit Denis Brack, gérant de <i>L'Excommunié</i> , membre de l'AIT, membre du Cercle progressif de la Croix Rousse. Tous deux adhèrent à la Société civile des Familles

Nom	Adresse	Adhésion à la Ligue	Cotisation au Denier	Bourse Victor Noir	Renseignements et hypothèses
Mme Brand Joséphine	Lyon, cours ? 55	Adhère au Manifeste (ON 26/08/1868) + 19 /06/1869			
Mme Brémond	Nîmes			1F: 24/04/1870	Souscrit avec son mari
Mlle Breuil Maxime		Revendication du 18/04/1869			Ouvrière. Conférencière. Oratrice au Vauxhall. Présente au banquet du DdF (11/07181869)
Mme Brocard	Paris, rue du Temple	14/05/1869			
Mlle Brochay			5F: 18/12/1869	1F: 17/04/1870	
Mme Broche				1F: 10/04/1870	
Mme Brun	Paris			0F50: 8/05/1870	
Mme Buissan				0F50: 10/04/1870	
Mme Cacaire				0F50: 10/04/1870	
Miss Cameron	Paris, rue Charlot	10/07/1869			Présente au banquet du DdF (11/07181869)
Mme Cametz	Lyon	19 /06/1869			
Mme Casanova	Lyon	19 /06/1869			
Mme Chaigneau Zéline	Rochefort		3F: 9/10/1869 ; 5F: 20/11/1869	5F: 1er/05/1870	
Mlle Chambolle Constance		08/05/1869			
Mme Chancel Camille de	Paris, rue de Tivoli	26/06/1869			
Mme Chenard E.	Bordeaux, cour Portal 29	03/09/1869			
Mme Chénier Amélie				1F: 17/04/1870	
Mlle Chenu Emma	Paris			5F : 10/04/1870	Bachelière, licenciée es mathématiques. Enseignante, prépare au brevet d'institutrice. Rédactrice à L'Echo de la Sorbonne. Sœur de Maria Chenu

Nom	Adresse	Adhésion à la Ligue	Cotisation au Denier	Bourse Victor Noir	Renseignements et hypothèses
Mlle Chenu Maria	Paris			5F : 10/04/1870	Sœur d'Emma Chenu. Peintre, graveuse sur bois et publiciste démocrate. Publie dans le <i>DdF</i> en juillet-août 1869, et avril-mai 1870
Mlle Churet Juliette du	Oran			0F50 : 24/04/1870	
Mme Claretie A.			10F: 25/09/1869		
Mme Coeurderoy	Tonnerre		2F50 : 13/11/1869	0F50: 17/04/1870	Est-ce la veuve de Charles Coeurderoy, républicain emprisonné au début de l'empire?
Mme Coeurderoy Marie	Paris, Bd Beaumarchais	15/05/1869	2F50 : 13/11/1869	0F50: 10/04/1870	Artiste (au salon de 1870). Est-ce la veuve de Ernest Coeurderoy (fils de Charles Coeurderoy), socialiste, exilé après/06/1849 ?
Mme Colas Agathe	Puteaux, rue Godefroy 19	Manifeste du 06/07/1868			
Mme Collard Isaure née Joigny	Paris		10F: 27/11/1869		
Mme Veuve Collet	Puteaux?			0F50 : 10/04/1870	
Mme Collet Adelaïde	Puteaux, rue St-Denis 15	Manifeste du 06/07/1868 + Revendication du 18/04/1869			Présente au banquet du <i>DdF</i> (11/07/1869). Voisine et amie de Benoît Malon.
Mme Collignon Emilie	Bordeaux	15/05/1869	20F: 18/09/1869	5F: 8/05/1870	Femme de lettres. Publie des lettres dans le <i>DdF</i> en juillet-août 1869 et janvier 1870
Mlle Collin Marguerite	Paris rue Billault 29	Manifeste du 06/07/1868			
Mlle Condom Julie	Bordeaux	14/08/1869			
Mlle Cot	Lyon	19 /06//1869			Signataire de la pétition des lyonnaises d'août 1870 ?
Mme Cotta		Revendication du 18/04/1869			Fréquente les réunions publiques. Membre du Conseil d'Administration de la Société coopérative d'enseignement indépendant (<i>ON</i> , 08/10/68). Membre de la Société démocratique de moralisation ((<i>La D</i> , 19/12/1869).
Mme Coupé	Lyon	Adhésion au Manifeste (<i>ON</i> 26/08/68)			
Mme veuve Couturier	Belleville		1F: 4/12/1869		
Mme Léon Couturier		Revendication du 18/04/1869			Au banquet libre-penseur du 06/12/1869, une « citoyenne Couturier » lit une lettre de Maria Goegg (<i>La D.</i> , 12/12/1869)

Nom	Adresse	Adhésion à la Ligue	Cotisation au Denier	Bourse Victor Noir	Renseignements et hypothèses
Mlle Croiset Léontine	Cadillac			0F50: 10/04/ 1870	
Mlle Damas A.	Liège		1F: 02/10/1869		
Mlle Damas Caroline	Bourg sur Gironde		1F: 02/10/ 1869		
Mlle Julie Daubié	Paris				Institutrice, essayiste, journaliste. Publie dans le <i>DdF</i> (de septembre 1869 à août 1870)
Mlle Davagnier Clémentine	Paris		25c: 22/01/ 1870		
Mme David Charlotte		Revendication du 18/04/1869			
Mlle David Maria	Paris, rue Houdon 4	Statuts du 30/09/1869		1F: 10/041870; 5F: 8/05/1870	Institutrice. Liée à André Léo ; fréquente en sept. 1868 Julie Toussaint et Paule Minck. Secrétaire de la Société pour la Revendication. Doit enseigner la comptabilité dans l'école primaire démocratique projetée. Publie des lettres dans le <i>DdF</i> (juin et août 1869; février et mars 1870). Elle épouse en 1870 le général garibaldien de La Cecilia
Miss Davis Clementina			5F: 27/11/1869		
Mme Defarge	Bordeaux, passage de l'hôpital	03/09/1869			
Mme Demars Adèle	Paris, 16 rue du Grand-Prieuré.	Revendication du 18/04/1869			Ouvrière, se dit communiste. Présente au Vauxhall. Publie une lettre dans <i>Le Français</i> sur le travail des Femmes (04/0/68). Est-ce Adèle-Marie Pinson, femme Desmars, née en 1818, polisseuse à Paris, transportée par contumace suite à décembre 1851, et grâciée en 1855 ?
Mlle Demars Caroline	Paris, rue Oberkampf 76	Revendication du 18/04/1869. Statuts du 30/09/1869			Piqueuse mécanicienne
Mme Demonaz	Paris, bd Beaumarchais	26/06/1869			Présente au banquet du <i>DdF</i> (11/071869)
Mme Dénoeux	Batignolles	10/07/1869			
Mlle Dénoeux Marie	Batignolles	10/07/1869			
Mlle Deraismes Maria	Batignolles, Grande Rue 52	Revendication du 18/04/1869	25F : 18/09/1869 ; 36F60 : 22/01/1870		Conférencière, femme de lettres. Participe à la fondation du <i>DdF</i> , y publie d'avril 1869 à 07/1870. Membre de l'administration du journal et de divers comités liés au <i>DdF</i> .

Nom	Adresse	Adhésion à la Ligue	Cotisation au Denier	Bourse Victor Noir	Renseignements et hypothèses
Mme Desgranges			1F: 11/09/1869		
Mme Veuve Désiré	Passy		1F: 27/11/1869		Oratrice des réunions publiques
Mlle Désirée et sa mère				0F50 : 10/04/1870	
Mlle Dessaigne Marie-Louise	Passy rue Greuze	19/06/1869			Femme de lettres. Publie un feuilleton dans le <i>DdF</i> à partir d'août 1869
Mme Devèse	Lyon	19/06/1869			
Mlle Dorain Fanny	Mulhouse			0F50: 24/04/1870	Correspondante française de l'Association Internationale des Femmes
Mme Doudeau	Paris rue de la Roquette	17/07/1869			Adhérente de la Société civile des Familles. Serait-ce la mère d'Eugénie Doudeau, enterrée civilement le 24/01/1869, et du citoyen Doudeau fils, qui appelle les femmes à rallier la libre pensée ? (<i>La D.</i> , 10/02/1869), Est-ce la mère ou l'épouse du marbrier Doudeau, membre de l'AIT, signataire d'un programme socialiste dans <i>La D.</i> (25/04/1869) ?
Mme Veuve Dubois	Montreuil sur Mer			0F50: 10/04/ 1870	
Mme Veuve Dubuisson	Bordeaux rue du Tondu	14 /08/1869			Voisine de Mme Bigot
Mlle Dubuisson Jeanne	Bordeaux rue du Tondu	14/08/1869			Fille de la précédente ?
Mme Dubusc			1F: 19/06/1870		
Mme Duchesne [Séraphine]	Lyon [cours Lafayette 84]	Adhère au Manifeste (<i>PdL</i> 29/07/1868)+ 19/06/1869			Correspondante d'André Léo. Publie une lettre dans le <i>PdL</i> du 26/08/1868. Signataire de la pétition des lyonnaises d'août 1870 ?
Mme Dumonteil [Augusta]	Bordeaux	15/05/1869	10F: 02/10/1869 ; 2F: 5/03/1870	1F: 17/04/1870	Est-ce l'épouse de A. Dumonteil, qui devient le 25/04/1869 sociétaire de <i>La D.</i> ? Elle adhère en mars ou avril 1870 à la Ligue de la Paix et de la Liberté.
Mme Dunbar Marie			5F: 19/03/1870		Publie une lettre dans le <i>DdF</i> (26/03/1870)
Mlle Dupont Pauline	St-Meslin (Eure)			0F50: 17/04/1870	
Mme Durand				1F: 10/04/1870	

Nom	Adresse	Adhésion à la Ligue	Cotisation au Denier	Bourse Victor Noir	Renseignements et hypothèses
Mme Durandau	Paris rue de l'Odéon 14	29/05/1869			Son mari adhère en même temps
Mme Elmotte R. d'			5F: 25/09/1869		
Mme Fabre Alice	Passy	17/07/1869			
Mme Fauvety				5F : 10/04/1870	Souscrit avec son mari.
Mlle Férée Marie	Avallon	15/05/1869			
Mme Féresse-Deraismes		Revendication du 18/04/1869	25F: 18/09/1869		Sœur de Maria Deraismes
Mlle Ferrand Marie	Paris			1F: 10/04/1870	Couturière. Membre du comité directeur de l'Association pour le droit des femmes
Mme ? Fertiault Julie					Femme de lettres. Publie un texte dans le <i>DdF</i> (11/09/1869)
Mme Flament				0F50: 10/04/1870	
Mme Focheux	Boulogne/mer			0F50: 17/04/1870	
Mme Fontenelle	Lyon	19/06/1869			
Mme Forge Céline			1F: 12/02/1870		
Mme Forgeot	Avallon	15/05/1869			
Mlle Forgeot Eugénie	Avallon	15/05/1869			
Mme Foucault	Paris rue du Fg du Temple 54	Manifeste du 06/07/1868			
Mme Fourcade	Lyon [quai de la Charité]	Adhère au Manifeste (<i>PdL</i> 29/07/1868)+ 19/06/1869			Signe la lettre des 11 lyonnaises à André Léo en/07/1868. Publie une lettre dans le <i>PdL</i> (26/08/1868)
Mme Fournet Berthe née Kaindler	? (Allier)	14/08/1869			
Mme Frank Elisa			50c: 25/09/1869		
Mme Frédéric				2F: 17/04/1870	

Nom	Adresse	Adhésion à la Ligue	Cotisation au Denier	Bourse Victor Noir	Renseignements et hypothèses
Mme Froment	Paris, Belleville		75c : 19/06/1870		
Mme Gaël A.			5F: 25/09/1869		Initiatrice d'une souscription pour l'anti-esclavagiste John Brown. Auteure de <i>La Femme médecin, sa raison d'être au point de vue du droit, de la morale et de l'humanité.</i>
Mme Gagneur Maria	Paris, rue Gaillon 41	Manifeste du 06/07/1868			Famille de Marie-Louise Gagneur ? Présente au banquet du <i>DdF</i> (11/07/1869) ?
Mme Gagneur Marie - Louise	Paris, rue Gaillon	15/05/1869			Femme de lettres, libre-penseuse. Publie dans le <i>DdF</i> la préface des <i>Forçats du Mariage</i> (septembre 1869)
Mme Gaillard Alméria	Royan	31/07/1869			
Mme Gaillard jeune	Royan	31/07/1869			
Mme Garcin Euphémie	Paris, Montmartre, rue Lepic	15/05/1869	5F: 12/02/1870	0F50: 10/04/1870	Femme de lettres et enseignante. Membre titulaire de la Société mutuelle de protection des femmes (septembre 1865). Présente dès la fondation du <i>DdF</i> , y publie à partir de 07/1869. Membre du Comité du Denier, du comité directeur de l'Association pour le droit des femmes, de même que son mari, Eugène Garcin, collaborateur du <i>DdF</i> , qui a adhéré aussi à la Revendication.
Mme Gardèche		29/05/1869			
Mme Garnier				0F50: 10/04/1870	
Mme Gautier	Paris, rue du Fg du Temple 54	Manifeste du 06/07/1868			
Mme Jean Gerber				24/04/1870	Souscrit avec son mari
Mme Armand Gerber				24/04/1870	Souscrit avec son mari ; s'agit-il de l'industriel de Mulhouse, installé à Bâle en 1864, lié à Jean Gerber-Keller ?
Mlle Gerber Emma	Bâle	31/07/1869		0F50: 24/04/1870	Fille de la précédente ? Adhère à la Société civile des familles (<i>La D.</i> , 31/10/69)
Mlle Gerber Lucie				1F: 24/04/1870	Sœur de la précédente ?
Mlle Gesnouin	Paris, rue de Penthievre 19	15/05/1869			
Mme Gibourt			2F: 10/04/1870		
Mme Goegg Maria	Genève				Présidente de l'Association Internationale des Femmes. Publie dans le <i>DdF</i> entre 05/1869 et août 1870.
Mme Goutcharoff C.	Paris			5F: 1er/05/1870	Etudiante en médecine

Nom	Adresse	Adhésion à la Ligue	Cotisation au Denier	Bourse Victor Noir	Renseignements et hypothèses
Mme Gouvriou Eugénie, femme Guillaumin			10F: 8/09/1869		
Mlle Granger Justine	Lyon	19/06/1869			Signataire de la pétition des lyonnaises d'août 1870
Mlle Granger Louise	Lyon	19/06/1869			Signataire de la pétition des lyonnaises d'août 1870
Mme Grassard Anna	Lyon, 16 rue Madame	Adhère au Manifeste (<i>PdL</i> 29/07/1868)			Signe la lettre des 11 lyonnaises à André Léo en/07/1868
Mme Graves	Paris, rue de la Fontaine-au-Roi	1er/05/1869			
Mme Greffe	Paris, rue Keller 28	17/07/1869			Est-ce l'épouse de M. Greffe, ébéniste, libre-penseur, membre de l'Association des enterrements civils ? (<i>La D</i> , 14/02/ et 27/06/1869))
Mlle Greffe Léonie	Paris, rue Keller 28	17/07/1869			Adhère avec ses parents à la Société civile des familles et souscrit pour le monument à Victor Noir (<i>La D</i> 27/02/1870)
Mme Gremillet	Levallois-Perret			50c: 17/04/1870	
Mme Griess	Colmar			1F: 1er/05/1870	Lien probable avec J. Griess, fouriériste militant de Colmar, installé à Oran, et avec Virginie Griess-Traut d'Alger, qui adhère en 1865 à la Société de protection pour Toutes et qui écrit aux <i>Etats-Unis d'Europe</i> en août 1870
Mme Grimard Pauline	Paris, bd de Neuilly 160	Manifeste du 06/07/1868			
Mme Gros Augustine	Le Mans			60c : 10/04/1870	
Mlle Guérin Alexandrine			3F: 9/10/1869		
Mme Guerrero V. de		Revendication du 18/04/1869			Correspondante d'André Léo
Mme Guers J.				50c: 01/05/1870	
Mme Guilletat				08/05/1870	Souscrit avec son mari
Mme veuve Guillon Charles	Lyon, place St-Jean	Adhère au Manifeste (<i>PdL</i> 29/07/1868)	5F: 13/11/1869 ; 3F: 19/03/1870	2F: 17/04/1870	Signe la lettre des 11 lyonnaises à André Léo en/07/1868. Publie une lettre dans le <i>PdL</i> (26/08/68). Est une correspondante de l'Association internationale des femmes?
Mme Guillot	Paris		5F: 22/01/1870		

Nom	Adresse	Adhésion à la Ligue	Cotisation au Denier	Bourse Victor Noir	Renseignements et hypothèses
Mme de Guyon	Paris, rue du Bac 106	10/07/1869			Secrétaire du Comité d'Administration de la Société par action du <i>DdF</i> (12/1869); membre du comité directeur de l'Association pour le droit des femmes (07/1870)
Mlle Guyon de	Paris, rue du Bac 106	10/07/1869	5F: 18/12/1869	5F: 10/04/1870	
Mme Hardou	Paris, rue Paradis Poissonnière 1 bis	1 ^{er} /05/1869		0F50: 17/04/1870	Epouse d'Etienne Hardou, tailleur, franc-maçon de la Loge Mars et les Arts (Bib. Nat., FM2 629). Voisine des couples Richer et Ansel
Mme Amédée Herbert			3F: 10/04/1870		
Mme Héricourt Jenny P. d'	Chicago	donne 100 F pour l'école (09/10/1869)	50F: 9/10/1869		Femme de lettres. Correspond avec André-Léo. Publie des lettres dans le <i>DdF</i> (mai 1869,/07/1869 et janvier 1870)
Mme Herman Caroline				0F50: 17/04/1870	
Mlle Herzen Olga				2F: 17/04/1870	Fille de Alexander Herzen, élevée par Malwida von Meysenbug
Mme Hévail	Lacaune (Tarn)	15/05/1869			
Mme Houry Anna			5F: 18/12/1869		
Mme Humbert			5F: 10/04/1870		
Mme Husy A.	Alès			0F40: 17/04/1870	
Mme Hutin	Paris		20F: 27/11/1869		
Mme Huvé				1F: 10/04/1870	
Mlle Huvé Berthe				1F: 10/04/1870	
Mme Jacmart			2F: 13/11/1869		
Mme Jacquetent	Lyon	19/06/1869			Signataire de la pétition des lyonnaises d'août 1870 ?
Mme Jarry Aglaë	Puteaux, rue St Denis 9	Manifeste du 06/07/1868; Revendication du 18/04/1869			Amie et voisine de Benoît Malon
Mme Javary			1F: 1er/01/1870		

Nom	Adresse	Adhésion à la Ligue	Cotisation au Denier	Bourse Victor Noir	Renseignements et hypothèses
Mme Jensey Jeanne		Revendication du 18/04/1869			
Mlle Jevvrin				50c : 10/04/1870	
Mme Joséphine	Paris		25c: 22/01/1870		
Mme Joudelat				1F: 10/04/1870	
Mme Louis Jourdan				10/04/1870	Souscrit avec son mari
Mlle Karl	Passy	29/05/1869			Artiste dramatique. Présente au banquet du <i>DdF</i> (11/07/1869)
Mme Kaufman				50c: 24/04/1870	
Mlle Keller Elise	Mulhouse			50c: 24/04/1870	Liée à la famille Gerber-Keller ?
Mme Keller Marie	Paris rue Axo	1er/05/1869			
Mme Kneip	Paris rue du Fg du Temple 54	Manifeste du 06/07/1868; 15/05/1869			
Mme Koch			2F: 4/12/1869		
Mme Labordenave				0F50: 10/04/1870	
Mme Lacan				0F50 : 10/04/1870	Souscrit avec son mari
Mme Lachat Maria	Metz	26/06/1869	5F: 2/10/1869	5F: 10/04/1870	Se dit une "peureuse convertie" dans sa lettre parue dans le <i>DdF</i> (26/06/1869)
Mme Lacombe Louise	Paris rue Guy la Brosse 5	Manifeste du 06/07/1868 ; 18 avril 1869			Est-ce l'épouse de Paul Lacombe, homme de lettres démocrate, ami de André Léo, qui adhère le 1 ^{er} /05/1869 à la Revendication ?
Mme Lacoste	Romans	15/05/1869			
Mme Lacoste Françoise de		29/05/1869			Auteure de <i>La Rénovation de la Femme</i> .
Mme Ladermann J.	Lyon	19/06/1869			
Mme Laffitte Léonie née Larroque	Caidillac			3F: 10/04/1870	

Nom	Adresse	Adhésion à la Ligue	Cotisation au Denier	Bourse Victor Noir	Renseignements et hypothèses
Mme Lainé	Troyes		1F50: 6/11/1869	50c: 24/04/1870	Une Mme Laisné, de Troyes, participe à une souscription pour le retour des proscrits (<i>La D.</i> , 13 février 1870)
Mlle Lainé Marie	Troyes		50c: 6/11/1869	50c: 24/04/1870	
Mme Laisant Cécile	Nantes	15/05/1869			Fait un don de 5F à l'Association pour le droit des femmes (07/1869).
Mme Lambert Joséphine		Revendication du 18/04/1869	10F: 25/09/1869		Présente au banquet du <i>DdF</i> (11/07/1869); écrit à "Jacques Bonhomme" (<i>DdF</i> 19/02/1870)
Mlle Lamontre Louise	Paris		25c: 22/01/1870		
Mme Larroque Jeanne	Cadillac			1F: 10/04/1870	
Mlle Launay Mathilde	Paris		50c: 22/01/1870		
Mme Laviolette	Issy Grande Rue	8/05/1869			
Mme Leblanc A.	Douai	19/06/1869			
Mlle Lecourt Stéphanie	Lyon		100F: 25/09/1869 50F: 1er/01/1870		
Mme Ledoux Francine	Paris		5F: 6/11/1869		
Mme Lefrançois Marie	Dinan			2F: 17/04/1870	
Mme veuve Légier	Laignes (Côte d'Or)			2F: 17/04/1870	
Mme Legros	Lyon	15/05/1869			Adhérente de la Société civile des Familles (<i>La D.</i> , 08/08/1869) ? Signe la pétition des lyonnaises d'août 1870 ?
Mme Lemaître				50c: 10/04/1870	Souscrit avec son mari
Mlle Lemaître Clémence				50c: 10/04/1870;	
Mme Lemoine				1F: 10/04/1870	
Mme Lesne Prudence	Paris rue Charlot	1er/05/1869			
Mlle Levailant Berthe				50c: 17/04/1870	

Nom	Adresse	Adhésion à la Ligue	Cotisation au Denier	Bourse Victor Noir	Renseignements et hypothèses
Mlle Levailant Pauline				50c: 17/04/1870	
Mlle Leval Cécile		Revendication du 18/04/1869			
Mme Leval Joséphine, née Pichery	Paris Belleville rue de Paris 163	Revendication du 18/04/1869; Statuts du 30 sept. 1869			Piqueuse de bottines; adhère avec son mari, Hippolyte Leval, monteur en bronze.
Mme Lieutier Nelly	Paris rue de Turenne 50	Revendication du 18/04/1869	10F: 11/09/1869	5F: 10/04/1870	Femme de lettres, ancienne collaboratrice du <i>Journal pour Toutes</i> . Participe à la fondation de la Société pour la Revendication. Collaboratrice du <i>DdF</i> (avril 1869-juillet 1870). Membre du Comité du Denier. Membre du comité directeur de l'Association pour le droit des femmes (07/1870.)
Mme Liévin	Levallois-Perret			0F50: 10/04/1870	Adhérente avec son mari, négociant, à la Société civile des Familles ? (<i>La D.</i> , 25/071869). Souscrit avec d'autres membres de sa famille pour le monument à V. Noir (<i>La D.</i> , 30/011870)
Mme Lockert	Montmorency		5F: 6/11/1869 ; 5F: 20/11/1869		
Mme Loreau Henriette			5F: 18/09/1869		
Mme Lugol Inès	Montauban	17/07/1869			
Mme Madelène Laure de la			5F: 25/09/1869		Fille d'Angélique Arnaud. Musicienne ? Publie dans le <i>DdF</i> des articles sur la musique. Membre de la Société Anonyme du journal.
Mme Magniant			5F: 10/04/1870	1F: 17/04/1870	
Mme Mahieu	Denain (Nord)			20c: 17/07/1870	
Mme Maillet C.	Reims			50c: 10/04/1870	
Mme Maincourt	Paris rue du Fg St-Martin 128	1er/05/1869	0F50: 1er/01/1870 0F50: 5/03/1870		
Mme Malet	Douai	19/06/1869			
Mlle Manillier	Lyon	19/06/1869			

Nom	Adresse	Adhésion à la Ligue	Cotisation au Denier	Bourse Victor Noir	Renseignements et hypothèses
Mlle Marchay Marie	Isigny			50c: 17/04/1870	
Mme Auguste Martin		Revendication du 18/04/1869			
Mme Martin	Lyon rue d'Algérie 22	Adhère au Manifeste (PdL 28/07/1868)			Membre d'un groupe de l'AIT (Lyon-Brotteaux)
Mme Martin N.		Revendication du 18/04/1869			
Mme Martinet	Issoudun		1F: 20/11/1869		
Mme Mathieu	Lyon	19/06/1869			Signe la pétition des lyonnaises d'août 1870
Mme Menault Marie	Paris bd du Prince Eugène	17/07/1869			Présente au banquet du DdF (11/07/1869)
Mme Menne-Vaulot	Courbevoie	15/05/1869			
Mme Meysenbug Malwida	Italie			2F: 17/04/1870	Femme de lettres allemande, démocrate, exilée. Auteure des <i>Mémoires d'une Idéliste</i> (1869). Préceptrice de Olga Herzen. Publie une lettre dans le DdF (17/04/1870)
Mlle Michel Louise	Paris Montmatre 24 rue Oudot	Revendication du 18/04/1869			Institutrice. Secrétaire de la Société démocratique de moralisation (<i>La D.</i> , 19/12/1869. Adhère à la Société civile des Familles (<i>La D.</i> , 06/02/1870).
Mlle Mirza	Denain (Nord)			20c: 17/07/1870	
Mme Monneret	Lyon	19/06/1869			Signe la lettre des 11 lyonnaises à André Léo/07/1868. Signe la pétition des lyonnaises d'août 1870 ?
Mlle Morel Rosalie	Montbéliard			1F: 17/04/1870	
Mme Moriceau				10/04/1970	Souscrit avec son mari
Mme Moulin	Lyon	19/06/1869			Signe la pétition des lyonnaises d'août 1870 ?
Mme Neukirch	Paris rue Ste Anne	1er/05/1869			
Mlle Neukirch	Paris rue Ste Anne	1er/05/1869			
Mme Pierre Noyant				1F: 01/05/1870	
Mlle Noyant				25c: 01/05/1870	

Nom	Adresse	Adhésion à la Ligue	Cotisation au Denier	Bourse Victor Noir	Renseignements et hypothèses
Mme Pacon				2F: 10/04/1870	Souscrit avec son mari
Mme Pasquier A.	Bône			50c : 24/04/1870	Souscrit avec son mari
Mme Patrouillaud	l'Eguille (Charente Inférieure)	31/07/1869			
Mme Patte				50c: 10/04/1870	
Mme Paty	Lyon	19/06/1869			Signe la pétition des lyonnaises d'août 1870 ?
Mme Paulin				50c: 17/04/1870	
Mme Paupert			10F: 19/03/1870		
Mme Emile Pelisson	Royan	31/07/1869			
Mme Pelletier	Lyon	19/06/1869			
Mme Pérard E.				2F : 10/04/1870	
Mlle Perdrizel Fanny				50c: 24/04/1870	
Mme Périer Camille			2F: 13/11/1869		Publie dans le <i>DdF</i> un feuilleton et des articles (janvier-avril 1870). Membre de la Société Anonyme du journal et du 2eme Comité d'Administration.
Mlle Philippe Anaïs	Paris		2F: 22/01/1870		
Mme Picolet	Lyon cours Vitton 55	Adhère au Manifeste (<i>PdL</i> 28/07/1868)			Membre d'un groupe de l'AIT (Lyon-Brotteaux)
Mlle Pinet	Lyon	19/06/1869			Signe la pétition des lyonnaises d'août 1870 ?
Mme Pinet	Lyon	19/06/1869			Signe la pétition des lyonnaises d'août 1870 ? A-t-elle un lien avec Pinet père et fils, animateurs de la Société lyonnaise des tisseurs, d'une épicerie coopérative, du Cercle des travailleurs des Brotteaux, de réunions de libres penseurs?
Mme Pliquet (ou Priquet?)	Lyon	19/06/1869			Signe la pétition des lyonnaises d'août 1870 ?
Mme Poirier	Paris rue St-Maur 162	Manifeste du 06/07/1868			Voisine de Mme Rebierre. Présente aux funérailles de Victor Noir.

Nom	Adresse	Adhésion à la Ligue	Cotisation au Denier	Bourse Victor Noir	Renseignements et hypothèses
Mme Pollet	Paris r de la Chaussée d'Antin	? 1869			Liée à Mlle Eugénie Doudeau, enterrée civilement le 24/01/1869 (<i>La D.</i> , 31/01/1869). Adhère à la Société civile des Familles (<i>La D.</i> , 25/07/1869)
Mlle Pourchot Adèle	Montbéliard			50c: 17/04/1870	
Mme Presle	Lyon rue St Jean 68	Adhère au Manifeste (<i>PdL</i> 29/07/1868)			Signe la lettre des 11 lyonnaises à André Léo en/07/1868
Mme Priant	Eurville			50c: 10/04/1870	Souscrit avec son mari, chef de gare
Mme Prost	Lyon	19/06/1869			Y a-t-il un rapport avec Clotilde et/ou Julie Prost ? Signe la pétition des lyonnaises d'août 1870 ? Signe avec Virginie Barbet une adresse aux femmes des grévistes du Creusot (avril 1870)?
Mme ? Prost Clotilde	Lyon passage Casenave 5	Adhésion au Manifeste (<i>ON</i> 26/08/68)			
Mme ? Prost Julie	Lyon rue de Créqui 7	Adhésion au Manifeste (<i>ON</i> 26/08/68)			
Mme ? Puéjac Anna					Ancienne collaboratrice du <i>Journal pour Toutes</i> . Sage-femme, a enseigné à l'école de médecine d'Alger. Publie un texte dans le <i>DdF</i> (05/06/1869)
Mme Veuve Racage de M.	Toul	19/06/1869			
Mlle Rafinesque Blanche	Passy		5F: 22/01/1870		
Mme Rahon Amélie	Puteaux rue St Denis 53	Manifeste du 06/07/1868 ; 15/05/1869			
Mme Ramage	Lyon	19/06/1869			
Mme Rampont	Paris		2F50: 13/11/1869	50c: 10/04/1870; 50c: 17/04/1870	
Mme Ranvier		Revendication du 18/04/1869			Epouse de Gabriel Ranvier, militant blanquiste de l'AIT. Présente au Vauxhall. Présente aux funérailles de Victor Noir. Est enterrée civilement le 13/07/1870.
Mme Ranvier Clara		Revendication du 18/04/1869			Belle-mère ou belle-sœur de la précédente?

Nom	Adresse	Adhésion à la Ligue	Cotisation au Denier	Bourse Victor Noir	Renseignements et hypothèses
Mme Rebière	Paris, rue St-Maur	15/05/1869			
Mme Rebierre	Paris, rue St-Maur 138	Manifeste du 06/07/1868 ; Revendication du 18/04/1869			Voisine de Mme Poirier. Est-elle liée avec M. Rebière, électeur des fbg St-Antoine et du Temple, qui offre à M Raspail la candidature dans la 5è circonscription ? (<i>La D.</i> , 25/04/1869)
Mme Reclus Clarisse	Paris, rue des Feuillantines 91	Manifeste du 06/07/1868			Epouse d'Elisée Reclus (décède en février 1869)
Mme Reclus Noémie	Paris, rue des Feuillantines 91	Revendication du 18/04/1869; Statuts du 30 sept. 1869			Sœur de Pauline Kergomard, cousine et épouse d'Elie Reclus, homme de lettres, membre de l'AIT. Participe à la fondation de la Société pour la Revendication (à laquelle adhère son mari).
Mlle Relin Rose	Nîmes			1F: 15/05/1870	
Mme Renaudot-Léger	Laignes			2F: 17/04/1870	
Mme Renou				0F50: 10/04/1870	
Mme Rey	Lyon, avenue de Saxe 35	Adhère au Manifeste (<i>PdL</i> 28/07/1868)			Membre d'un groupe de l'AIT (Lyon-Brotteaux)
Mme Richard	Lyon, quai de Serin 4	Adhère au Manifeste (<i>PdL</i> 28/07/1868)			Membre d'un groupe de l'AIT (Lyon-Brotteaux). Mère d'Albert Richard, l'un des responsables lyonnais de l'AIT.
Mme Richard Caroline	Colmar		2F: 13/11/1869	1F: 1er/05/1870	
Mme Léon Richer	Paris, rue Paradis-Poissonnière 1 bis	Revendication du 18/04/1869	10F: 11/09/1869	10/04/1870	Participe à la collecte des adhésions et des cotisations pour la Société pour la Revendication. Membre du comité directeur de l'Association pour le droit des femmes (07/1870). Correspondante française de l'Association internationale des femmes.
Mme Riegert Marie Félicité	Colmar			1F: 01/05/1870	
Mme Riensette	Paris, rue Dauphine	15/05/1869			
Mme Rihkers S.		Revendication du 18/04/1869			
Mme Robert Jeanne	Paris, rue du Cardinal	15/05/1869			
Mme Robin Françoise		29/05/1869			

Nom	Adresse	Adhésion à la Ligue	Cotisation au Denier	Bourse Victor Noir	Renseignements et hypothèses
Mme Ronot	Lyon	19/06/1869			Signataire de la pétition des lyonnaises d'août 1870 ?
Mlle Ronot Stéphanie	Lyon	19/06/1869			Signataire de la pétition des lyonnaises d'août 1870 ?
Mme Rosanin				10/04/1870	Souscrit avec son mari
Mme Rougier				50c: 10/04/1870	
Mlle Rougier Clara	Paris	10/07/1869		40c: 17/04/1870	Secrétaire de l'Union des employés et de l'éducation
Mme Roullier	Paris	10/07/1869			
Mme ? Rousset Antoinette	Lyon, cours Lafayette 86	Adhère au Manifeste (PdL 29/07/1868)			Signe la lettre des 11 lyonnaises à André Léo (juillet 1868).
Mme ? Rousset Louise	Lyon, cours Lafayette 86	Adhère au Manifeste (PdL 29/07/1868)			
Mlle Royer	Lyon	19/06/1869			Signataire de la pétition des lyonnaises d'août 1870 ?
Mme Royer	Lyon	19/06/1869			Signataire de la pétition des lyonnaises d'août 1870 ?
Mlle Sautin Aline	Paris		50C: 22/01/1870		
Mme Sauva [Léonie]	Paris	29/05/1869	1F: 12/02/1870		A vécu avec son époux dans la colonie icarienne de Cheltenham. Son mari, Arsène, adhère avec elle. Tailleur, il est lié au mouvement coopératif, membre de l'AIT, et signe un programme du parti démocratique et socialiste (<i>La D.</i> , 25/04/1869)
Mme veuve Schmitt	Paris, rue St-Honoré 73	15/05/1869			
Mme Sélim [Honorine]	Paris		10F: 6/11/1869		Artiste (expose au salon de 1870)
Mme Sellière				20c: 10/04/1870	
Mme Sentis			1F: 11/09/1869		
Mme Sévelinge	Paris, rue du Fg St-Martin 67	1er/05/1869			

Nom	Adresse	Adhésion à la Ligue	Cotisation au Denier	Bourse Victor Noir	Renseignements et hypothèses
Mme Sezzi Esther					Femme de lettres, conférencière. Présente au banquet du <i>DdF</i> ? Publie une lettre dans le <i>DdF</i> (31/07/70). En/07/1870, est membre titulaire de l'Association pour le Droit des Femmes. Publie une lettre dans <i>Les Etats-Unis de l'Europe</i> , n°8, 1870.
Mme Sorgel C.	Lyon	19/06/1869			Publie un article sur la grève des ovalistes dans le <i>DdF</i> (10/07/1869). Publie des lettres dans <i>PdL</i> . Membre de la société d'enseignement libre et laïque de Lyon? Signataire de la pétition des lyonnaises d'août 1870 ?
Mlle Sorondo Marie	Paris		25c: 22/01/1870		
Mme Soueix Marie	Toulouse		2F: 22/01/1870		
Mme Veuve Stourbe	Paris		1F: 18/09/1869 ; 0F50: 22/01/1870		
Mme Sueur				50c: 10/04/1870	Souscrit avec son mari.
Mlle Terrat	Lyon	19/06/1869			
Mme Terrier				10/04/1870	Souscrit avec son mari
Mme Tessier Pauline	Paris, rue du Fg St-Martin 67	1 ^{er} /05/1869			
Mme Thennevet				1F: 1er/05/1870	
Mme ? Tiranty Anaïs	Passy	15/08/1869	100F: 11/09/1869	5F: 17/04/1870	Adhère par une lettre au <i>DdF</i> (21/08/1869), dans laquelle elle se réfère à J. Stuart Mill.
Mlle Toussaint Julie	Paris, rue de Berlin 14	Statuts du 30 sept. 1869			Fille du saint-simonien Antoine Marie Toussaint. Collabore aux Ecoles professionnelles d'Elisa Lemonnier. Membre titulaire de la Société mutuelle de protection des femmes (septembre 1865)
Mme Tronville Fanny		Revendication du 18/04/1869			
Mme Vacca	Metz		2F50: 18/09/1869		Cotise avec son mari, président du Cercle Messin de la Ligue de l'Enseignement
Mme Vacher	Lyon	19/06/1869			
« Femme » Vaganey	Paris ?				Publie dans le <i>DdF</i> (10/07/1869) une lettre sur Jeanne Deroin
Mlle Valentine	Paris		25c: 22/01/1870		

Nom	Adresse	Adhésion à la Ligue	Cotisation au Denier	Bourse Victor Noir	Renseignements et hypothèses
Mme Vanier née Doudeau	Paris, rue de la Roquette	17/07/1869			Adhère à la Société civile des Familles (<i>La D.</i> 25/07/1869). Est la fille ou la belle-sœur de Mme Doudeau (cf plus haut) ?
Mme Vanoverbeke Maria	Puteaux, rue de l'Eglise 5	Manifeste du 06/07/1868 ; Revendication du 18 avril 1869			Proche de Benoît Malon.
Mme ? Vattier V.					Publie une lettre dans le <i>DdF</i> (26/06/1870) pour rompre son anonymat. Est Collaboratrice du <i>Nain Jaune</i> et auteure d'une <i>Réponse à A. Dumas fils</i> .
Mlle Vauthier				50c : 10/04/1870	
Mlle Vautier Henriette	Paris		25c: 22/01/1870		
Mme Verduze Caroline, née Masson	Paris, rue Corbeau 27	Revendication du 18/04/1869; Statuts du 30 sept. 1869			Cofondatrice de la Société pour la Revendication. Son mari, Augustin Verduze, directeur de l'Union des ébénistes, secrétaire de la commission consultative des Sociétés coopératives, et franc-maçon, adhère le 1er/05/1869. Présente aux funérailles de V. Noir
Mlle Verduze Maria	Paris	Revendication du 18/04/1869			Fille de Caroline et Augustin Verduze
Mme Veuve Verrier	Montreuil sur Mer			50c: 10/04/1870	
Mme Vial	Lyon, rue Moncey 117	Adhère au Manifeste (<i>PdL</i> 28/07/1868)			Membre d'un groupe de l'AIT (Lyon-Brotteaux)
Mme Vilbort [Maria?]				10/04/1870	Cotise avec son mari. Publie une lettre dans le <i>DdF</i> (24/07/1870). Ecrit dans <i>Le Siècle</i> en 07/1870, pour le secours aux blessés.
Mme Villard	Lyon	19/06/1869			Signe la pétition des lyonnaises d'août 1870
Mlle Villard Claudine	Lyon	19/06/1869			Signe la pétition des lyonnaises d'août 1870
Mlle Villard Marie	Lyon	19/06/1869			Signe la pétition des lyonnaises d'août 1870
Mme veuve Vincent [Eliska ?]	Asnières			4 F : 10/04/1870	Eliska Vincent, née en 1841, est surtout connue pour son engagement sous la Commune puis dans le mouvement féministe sous la Troisième République.
Mme la comtesse de Vivens		Revendication du 18/04/1869	7F50: 11/09/1869		Femme de lettres.

Nom	Adresse	Adhésion à la Ligue	Cotisation au Denier	Bourse Victor Noir	Renseignements et hypothèses
Mme Veuve Voilquin-Monnier [Suzanne]	Paris, rue Lacépède 25	10/07/1869	7 versements de 1F50: entre le 11/09/1869 et le 10/04/1870	1F: 10/04/1870	Née en 1801. Ancienne st-simonienne, ouvrière brodeuse, devenue sage-femme et homéopathe. Revenue de Louisiane en 1864? Aidée financièrement par Arlès-Dufour.
Mlle Wackmar	Troyes			2F: 10/04/1870	
Mme Wackmar E.	Troyes	03/09/1869	50F: 11/09/1869		
Mme Weyland Gabrielle	Puteaux, rue de Paris 89	Manifeste du 06/07/1868			
Mme Wood Francisca	Lisbonne	15/05/1869			Rédactrice d'un journal pour le droit des femmes au Portugal.
Mme Wouin Louise	Lille, rue du Vertbois	10/07/1869			

Index des noms propres

Consulter également le tableau et les fiches biographiques en annexe.

- Achard, Caroline.....526, 854
Adam, Edmond.....321
Adam, Juliette.....voir *Lamber, Juliette*
Agoult, Marie d'.....voir *Stern, Daniel*
Albert, M.....602
Albrecht, Karl.....534, 535
Allart de Méritens, Hortense.....325, 374, 417, 765
Althaus, Theodor.....165, 779
Amail, Léopold.....270
André de Saint-Gieles, Antonine.....44
André Léo (Léodile Champseix).....252, 333, 340, 348, 349, 372, 374, 390, 393, 401, 402, 403, 404, 414, 415, 437, 444, 449, 450, 452, 476, 477, 481, 486, 491, 492, 493, 502, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 536, 537, 538, 539, 540, 542, 543, 545, 547, 550, 555, 561, 565, 578, 579, 587, 596, 599, 601, 602, 606, 607, 608, 611, 614, 615, 616, 620, 621, 642, 643, 644, 646, 654, 661, 663, 671, 676, 686, 695, 705, 714, 717, 720, 723, 724, 726, 728, 763, 764, 767, 769, 775, 777, 785, 832, 836, 840, 841, 851, 852, 853, 854, 855, 859, 860, 861, 863, 865, 868, 870, 872
Anneke, Fritz.....65
Anneke, Mathilde.....65, 70, 152, 170, 174, 219, 250, 251, 762, 763
Ansel, Mme.....541, 854, 864
Anthony, Susan.....170, 775
Arnaud, Angélique.....55, 78, 203, 212, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 268, 277, 289, 290, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 311, 312, 313, 314, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 407, 474, 476, 493, 639, 642, 644, 646, 648, 649, 652, 654, 661, 663, 684, 695, 705, 716, 726, 767, 769, 774, 784, 812, 854, 867
Arnim, Bettina von.....245
Arnould, Arthur.....642, 646, 652, 667, 669, 675, 683, 684, 728, 854
Arson, Gonzague.....290
Assolant, Alfred.....642
Aston, Louise.....59, 61, 65, 66, 70, 97, 98, 99, 103, 105, 124, 130, 168, 169, 170, 187, 213, 215, 220, 222, 223, 224, 248, 251, 330, 634, 714, 717, 762, 763
Auclert, Hubertine.....197, 198
Audebert, Louise.....563, 661
Audiganne, M.....496
Audouard, Olympe.....335, 336, 338, 339, 393, 394, 395, 396, 400, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 430, 451, 452, 453, 475, 518, 594, 716, 718, 720, 727, 764, 767, 770, 854
Aury, Anaïs.....586

Axia, Octave.....	<i>voir Frache, Octavie</i>	
Bachellery, Joséphine.....	84, 99, 176, 266, 769	
Bacquet, Mme.....	576	
Bader, Louise.....	384, 552, 645, 647	
Bajeux, Félicie.....	383	
Bakounine, Michel.....	70, 180, 552, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 615	
Bamberg, Augusta.....	646	
Bamberger, Ludwig.....	67, 854	
Barbès, Armand.....	176, 727	
Barbet, Virginie.....	539, 550, 551, 586, 587, 591, 592, 597, 599, 601, 602, 603, 604, 614, 615, 616, 728, 785, 837, 870	
Barbey d'Aurevilly.....	337, 338, 339, 490, 491, 499, 500, 728, 770	
Bardillon, Irène.....	695	
Baresté, Eugène.....	150, 158, 269, 718	
Barker, J.L.....	681	
Barni, Jules.....	282, 546, 547	
Barrault, Emile.....	649	
Barre, Adèle.....	409	
Barriez, Virginie.....	586	
Bartenev, Ekaterina.....	551	
Barthel, Karl	328, 329, 330	
Baud, Mme.....	512	
Baudelaire, Charles.....	255, 342	
Bazard, Claire.....	54, 541	
Beauchet, Pauline.....	545	
Beaumont, Caroline.....	383	
Bebel, August.....	378, 483, 486, 528, 569, 570, 574, 606	
Becker, Johann-Philipp.....	546, 599, 600	
Belly, Mme.....	80	
Beluze, Jean-Pierre.....	201, 777	
Benedetti, Mme Greca de.....	552	
Bérard, Mme.....	621	
Bergant, femme.....	171	
Berjon, Virginie.....	621	
Berlioz, Eléonore.....	586, 597, 615	
Berne, Antoinette.....	586	
Bertaux, Hélène (?).....	423	
Bertillon, Dr.....	420	
Besançon, femme.....	54, 171, 331, 722, 753	
Beucque, Aimée.....	55	
Bieling, Elise.....	86	
Billon, Marie.....	586	
Bismarck, Otto von.....	378, 466, 482, 609, 689, 746, 778	
Blackwell, Elisabeth.....	212	
Blanc, Louis.....	43, 194, 239, 241, 353, 546, 553, 779	
Blandy, Stella.....	541, 642, 644, 646, 655, 663, 728, 836, 856	
Blanqui, Auguste.....	203, 361	
Blum, Eugénie.....	167, 192	
Blum, Robert.....	44, 57, 58, 71, 149, 167, 185, 186, 336, 781	
Bölte, Amélie.....	333	
Bonaparte, Louis-Napoléon.....	143, 365	
Bonard, Anne.....	586	
Bonheur, Rosa.....	212, 396, 424	
Bonin, Alcide.....	563	
Bonnevial, Marie.....	621	
Borin, Emilie.....	583	
Born, Stephan.....	70, 149, 180	
Bosquet, Amélie.....	340, 347, 348, 393, 403, 413, 502, 509, 510, 515, 541, 563, 642, 644, 645, 647, 651, 654, 661, 662, 663, 667, 671, 677, 716, 724, 728, 836, 856	
Boué de Villiers.....	398	
Bourgeois, Allix	208	
Bourgeois, Allix.....	61, 123, 208, 293	

Bouyon, Louis.....	437, 553, 654, 675
Brack, Denis.....	585, 856
Brack, Mme.....	541, 586
Brazier, Mme.....	146
Brendel, Elisabeth.....	535
Brendel, Franz.....	183, 192
Breton, Geneviève.....	332
Breuil, Maxime.....	509, 511, 513, 515, 516, 518, 519, 520, 541, 544, 578, 646, 720, 836, 857
Breymann, Henriette.....	74
Bridge, Louise.....	383
Brillant, Rosalie.....	583
Brinkman, Mme E. de.....	290
Briosne.....	512
Brisson, Henri.....	494
Brothier, Léon.....	278, 650
Broussolle, Mme	80
Brown, Antoinette.....	212
Brugerolles, Mme.....	491, 509
Büchner, Georg.....	606, 771
Büchner, Ludwig.....	456, 546
Büchner, Luise.....	372, 534, 535, 560, 575, 580, 605, 606, 687, 706, 719, 720, 724, 763, 767, 771
Buisson, Ferdinand.....	437
Burow, Julie.....	333, 359, 372
Cabet, Etienne.....	201, 223, 276, 775
Caldelar, Adèle.....	393, 398, 399, 400, 401, 510, 511, 718, 730
Calm, Marie (Marie Ruhland).....	534, 535, 630, 658, 673, 691, 720, 730
Cameron, Miss.....	646, 857
Candelot, Mme.....	146
Caraguel, Clément.....	370
Carnot, Hippolyte.....	63, 75, 279, 317
Cellarier, Antonia.....	423
Chabert, Mme.....	576
Champseix, Grégoire.....	157, 476, 777
Champseix, Léodile	<i>voir André Léo</i>
Chapot (député).....	136
Chassin, Charles.....	380, 402, 414, 546, 590, 717
Chenu, Emma.....	375, 858
Chenu, Maria.....	375, 393, 463, 464, 645, 669, 670, 675, 723, 730, 853, 857, 858
Chevalier, Michel.....	425, 546
Chouippe, Adolphe.....	270, 278, 279, 280
Chovelon, Marie.....	621
Cim, Albert.....	642
Claire de Charnacé.....	392
Claretie, Jules.....	642, 858
Claussen, Anna.....	46
Clavel, Froisine.....	583
Colani, Antoinette.....	385
Colet, Louise.....	382, 465, 758
Colfavru, Jean-Claude.....	541, 544, 641, 777, 852
Collet, Mme.....	646, 858
Colombani, Mme.....	287, 289, 297, 305
Comte, Auguste.....	125, 278, 279, 282, 283, 284, 285, 286, 312, 315, 321, 734, 807
Comte, Clotilde.....	586
Condorcet.....	263, 297, 312, 452, 772, 829
Considerant, Julie.....	55
Considerant, Victor.....	54, 55, 93, 138, 141, 146, 206, 362
Coquerel (pasteur).....	142, 721
Cotta, Mme.....	7, 251, 467, 513, 541, 752, 836, 858
Couturier, Mme Léon.....	593, 836, 858
Crémieux, Adolphe.....	120, 676
Dameth, H.....	154

Dash, comtesse.....	250, 333	Desbordes-Valmore, Marceline.....	382
Daubié, Julie.....	5, 7, 330, 334, 341, 372, 373, 375, 376, 377, 382, 389, 392, 393, 402, 403, 404, 405, 409, 436, 439, 440, 443, 445, 446, 449, 451, 452, 460, 461, 462, 471, 472, 475, 495, 552, 553, 594, 645, 647, 694, 716, 717, 721, 723, 730, 763, 764, 767, 772, 785, 831, 859	Deschamps, Emile.....	420
Daumier.....	120, 249, 338	Deschanel, Emile.....	494, 495, 496, 729
Dauriat, Louise.....	17, 40, 142, 293	Désiré, Mme.....	509, 514, 516, 517, 578
Davaud, Abel.....	602, 717	Desmars, Adèle.....	519, 541, 543, 578, 733
David, Marie ou Maria.....	543, 545, 676, 677, 859	Desmars, Caroline.....	543
Déjacques, Joseph.....	276	Desnoyers, L.....	207, 212, 217
Delbrouck, Joseph.....	40, 139, 156, 171, 201, 774	Desroches, M.....	80, 198
Delbrück, Jules.....	76, 442	Diesterweg, Adolf.....	634
Delescluze, Charles.....	380	Dittmar, Louise.....	59, 67, 70, 121, 122, 170, 186, 717, 781
Demonaz, Mme.....	646, 859	Dmitrieff, Elisabeth.....	599, 600
Deraismes, Maria	399, 491, 492, 494, 501, 502, 725, 728, 859	Dollfus, Charles.....	392
Deraismes, Maria.....	1, 2, 4, 7, 20, 448, 486, 492, 493, 498, 499, 500, 501, 502, 506, 540, 542, 544, 553, 563, 564, 565, 639, 641, 642, 644, 646, 648, 652, 654, 655, 660, 661, 662, 663, 664, 671, 675, 676, 683, 684, 686, 694, 696, 714, 716, 723, 726, 728, 731, 732, 767, 769, 773, 775, 785, 836, 838, 844, 852, 861	Domien, Noémie.....	615
Deroin, Jeanne.....	34, 40, 42, 52, 59, 61, 68, 78, 82, 83, 93, 94, 105, 122, 123, 131, 139, 140, 141, 142, 144, 145, 146, 148, 150, 154, 155, 156, 157, 171, 173, 174, 175, 177, 178, 179, 181, 194, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 209, 212, 216, 217, 218, 222, 223, 225, 226, 227, 229, 231, 232, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 247, 252, 263, 266, 274, 285, 293, 301, 389, 437, 520, 647, 652, 671, 705, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 721, 723, 732, 755, 764, 767, 769, 774, 780, 782, 784, 790, 799, 802, 803, 873	Douay, Eudoxie.....	399
Desages, Luc.....	157, 175	Doudeau, Mme.....	541, 860, 870, 874
		Drevet, P.G.....	642
		Dubois, M. et Mme.....	683
		Dubois, Marceline.....	423, 430
		Duchêne, Aspasia.....	615
		Duchesne, Stéphanie ?.....	621
		Dufay, Constance.....	583
		Dulon (pasteur).....	630
		Dulon, Rudolph.....	167
		Dumas, Alexandre.....	396, 502, 518, 661, 662
		Duprat, Pascal.....	349, 495
		Durand, M.....	569
		Durkheim, Emile.....	265, 266
		Dur-Uhlich, Frau.....	529, 534, 535
		Duruy, Victor.....	428, 429, 431, 495, 496, 565, 731, 780
		Duval, Jules.....	405, 445, 451, 494, 497, 717
		Duvernois, Charles.....	380
		Duveyrier, Charles.....	425

Eckardt, Ludwig.....436, 533, 565, 571, 606, 611, 717, 781

Edgeworth, Miss.....334

Emilie.....58, 59, 85, 86, 87, 154, 165, 187, 356, 534, 583, 599, 634, 762, 779, 858

Emmy.....230, 733

Enfantin, Arthur.....270

Enfantin, Prosper.....43, 52, 53, 54, 78, 95, 99, 145, 227, 274, 294, 321, 442, 524, 650, 697

Engels, Friedrich.....65, 70, 81, 170, 599, 600

Erbe, Adele.....167, 169, 170, 192

Erbe, Charlotte.....167

Esquiros, Adèle.....399, 511, 513

Esquiros, Alphonse.....223, 319

Essarts, Emmanuel des.....395

Falconnet, Rose.....583

Farrenc, Louise.....212

Faure, Elisa.....583

Faure, Froisine.....583

Fauvety, Charles.....267, 270, 278, 279, 290, 321, 414, 541, 563, 591, 644, 645, 647, 718, 769, 775, 852, 853, 861

Favre, Jules.....395, 525, 546, 564

Féresse-Deraismes, Mme.....683

Ferrand, Marie.....563, 695, 769

Feuerbach, Ludwig.....67

Feydeau, Ernest.....299, 525

Fichte, Johann.....11, 119

Flammarion, Camille.....49, 117, 120, 255, 545, 642, 742, 750

Flaubert, Gustave.....249, 255, 299, 305, 342, 384, 385, 713, 719, 729, 856

Fleury, Nancy et Laure265

Flourens, Gustave.....414, 514, 546

Foa, Eugénie.....62, 279

Fonvielle, Ulrich de..... 597, 598, 604, 728

Fourier, Charles.....52, 54, 95, 138, 313, 808

Frache, Octavie (Octave Axia).....592, 723

Franchi, Ausonio..... 277, 290

François, Mme.....8, 89, 109, 117, 120, 137, 146, 150, 151, 159, 175, 181, 403, 747, 752, 754, 782

Francolin, Gustave.....513, 520, 543, 545, 852

Freiligrath, Ferdinand..... 65

Freiligrath, Ida..... 65

Fribourg, 515

Frichet, femme..... 171

Fröbel, Friedrich..... 73, 74, 87, 127, 166

Fröbel, Johanna..... 87, 233

Fröbel, Julius..... 67, 166

Fröbel, Karl..... 87, 166, 233

Gaël, Mme A. (Augustine Girault)..... 374, 446, 514

Gagneur, Marie-Louise.....328, 342, 360, 361, 362, 363, 364, 367, 368, 369, 370, 371, 392, 402, 450, 458, 466, 642, 644, 646, 716, 862

Gagneur, Wladimir.....362, 363, 541, 563, 651, 853

Gaillard, Napoléon..... 512, 513, 862

Gallé, Julien..... 648

Gambetta..... 321, 484

Garcin, Eugène.....405, 491, 563, 642, 644, 853, 862

Garcin, Eugénie (Euphémie Vauthier)..... 644

Garibaldi.....290, 411, 465, 466, 546, 604, 614, 615, 779, 855

Garnier, Louise..... 334, 383

Gasparin, comtesse de..... 619

Gautier, Théophile..... 395

- Gay, Désirée (née Véret).....34, 43, 44, 54, 55, 61, 68, 79, 80, 82, 93, 123, 145, 156, 552, 556, 599, 601, 755, 774, 780
- Gay, Jean.....555, 556
- Gay, Jules.....43
- Gay, Mariette.....586
- Georgine.....92, 155, 733
- Girardin Emile de.....204, 263, 268, 269, 273, 283, 304, 386, 525, 646, 740, 784, 795, 796, 808
- Girardin, Delphine de.....325, 335, 759
- Girault, Augustine voir *Gaël, Mme A.*
- Glümer, Claire von.....45, 67, 169, 170, 251, 358
- Godard, femme.....171
- Goegg, Armand.....546
- Goegg, Maria.....548, 551, 675, 685, 695, 858
- Goegg, Marie.....545, 546, 547, 548, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 561, 582, 616, 617, 618, 643, 645, 663, 684, 685, 692, 733, 734, 736, 763
- Goethe, Louise.....465
- Goldschmidt, Henriette.....503, 535, 559, 618, 692, 733, 781
- Goldschmidt, Johanna.....59, 74, 85, 762
- Gonzales, Emmanuel.....415
- Gouges, Olympe de.....104
- Greffe, Léonie.....541, 863
- Greffe, Mme.....541, 863
- Grenier, Antoine.....402, 415
- Greppo, Anne.....176
- Greppo, Louis.....157, 175, 176, 782
- Griess, J.620
- Griess, Mme.....620, 863
- Griess-Traut, Virginie.....620, 863
- Guépin, Ange.....157, 203, 278, 546, 775, 782
- Guérout, Adolphe.....150, 270, 278, 436, 647, 649, 718, 782, 852
- Guillon, Mme..... 552
- Guillot, Marie..... 586
- Guindorf, Marie-Reine..... 54
- Guizot, François..... 119, 120, 137, 159
- Gutbier, Luise.....535, 630, 631, 666, 691, 721
- Gutzkow, Karl..... 96, 214, 468, 771
- Guyon, Comtesse de..... 563
- Guyon, Mlle de..... 648
- Haas, C.-P.-Marie..... 290
- Haberland, Benno..... 191
- Hahn-Hahn, Ida von..... 333
- Hardou, Mme..... 541, 854, 864
- Hardouin, Céleste..... 515, 719
- Harrer, Marie..... 656
- Hartmann, Moritz..... 354
- Hatzfeld, comtesse..... 392
- Havard, M..... 569
- Hecker, Friedrich..... 44
- Hegel, Friedrich..... 119, 300, 500, 814
- Heine, Heinrich..... 96
- Heinrichs, Joseph.....435, 436, 469, 530, 630, 691
- Held, Friedrich Wilhelm..... 66
- Héligon..... 512, 515
- Hément, Félix..... 496
- Hendlé, Ernest..... 543
- Henriette (artiste)..... 94, 156, 203
- Henriette..... 146, 148, 204, 228, 749
- Henschke, Ulrike.....534, 535, 536, 636, 657, 721
- Héricourt, Jenny P. d'.....3, 7, 59, 61, 95, 212, 251, 252, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 270, 276, 277, 278, 280, 281, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 294, 296, 297, 298, 299, 300, 301,

302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 372, 373, 374, 393, 403, 407, 413, 414, 449, 455, 456, 457, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 565, 579, 590, 591, 647, 652, 684, 685, 705, 706, 717, 721, 734, 735, 763, 764, 767, 773, 775, 777, 784, 807, 864	Jacquier, Louise..... 586
Herwegh, Emma.....65, 251	Jadiskoff, Mme de..... 418
Herwegh, Georg.....353	Jahyer, Félix..... 420, 423
Herz, Auguste.....74, 166, 167	Jourdan, Louis.....278, 375, 421, 425, 429, 436, 494, 496, 525, 563, 723, 853, 865
Herzen, Alexander.....170	Juif, Aline..... 79, 420
Hess, Moses.....81	Julien, Louise..... 208
Hess, Sibylle.....65	K., Minna.....665, 681, 682, 683, 693, 736, 785, 849
Hetzel..... 337	Kant, Emmanuel.....11, 132, 282, 300, 363, 814
Heynrichs, Jenny voir <i>Hirsch, Jenny</i>	Karr, Alphonse..... 290, 655, 664, 729
Hibruit (chapelier).....176	Keil, Ernst..... 403, 781
Hippel, Theodor von.....95	Kestner, Hortense et Mathilde..... 265
Hirsch, Jenny.....384, 392, 439, 469, 485, 529, 535, 558, 559, 560, 564, 594, 618, 628, 656, 717, 721, 736, 767, 771, 776, 784, 820	Kinkel, Gottfried.....88, 165, 169, 196, 345, 763, 783
Hoffmann, Ottilie.....536	Kinkel, Johanna.....165, 169, 251, 720, 779
Hofmeister, Adolf.....183, 189, 196	Klein, Ernst..... 117
Hohenhausen, Elise.....334	Klette, Hermann..... 558
Holtzendorf, Franz.....438	Kneip, Louis..... 602
Horn, J.E.....496, 508, 511, 514, 576, 737	Knight, Anne (Anna).....61, 123, 141, 174, 203, 212, 234, 235, 293, 733, 772
Houssaye, Arsène.....395	Koch-Gontard, Clothilde..... 46, 719
Huet Armandine (née Danguy).....176	Korn, P.A..... 438
Hugo, Victor.....75, 181, 384, 396, 546, 783	Körner, Theodor..... 342, 468
Isler, Emma.....86	Kossuth..... 151, 343, 779
Jaclard, Victor.....600	Krafft-Bucaille, Isabelle.....450, 660, 661, 721
Jacoby, Johann.....357, 482, 546, 582, 720, 778	Krause, Karl..... 666
Jacquemard, H.....78, 80	Krell, Emilie..... 187
Jacquier, Anne.....586, 597	Kühne, Julie..... 552, 582
Jacquier, Félicie.....586	Kwiatowska, Antonia..... 599
	La Roche, Sophie..... 216
	Labey, Augustine..... 399
	Laboulaye, Edouard..... 525
	Labrunie, Mme..... 576

Lachambeaudie, Pierre.....	203	Lefrançais, Gustave	156, 157, 158, 174, 175, 176, 270, 512, 520, 719, 723, 774, 782
Lacombe, Mme.....	537, 865	Lefrançais, Gustave.....	156, 157, 158, 174, 175, 176, 270, 512, 520, 719, 723, 774, 782
Lacombe, Paul.....	404, 537, 545, 607, 725, 772, 777, 865	Legendre, Mlle.....	576
Lacordaire.....	498, 499	Legouvé, Ernest.....	203, 204, 211, 277, 297, 304, 306, 311, 316, 317, 373, 399, 404, 427, 449, 494, 642, 646, 654, 661, 721, 734
Lacour, Mme.....	515	Lehmann, Emilie.....	634
Laisné, Mme.....	509, 866	Lehmann, Josef.....	558, 717
Lamartine.....	75, 295, 395	Leloutre, Caroline.....	386
Lamber, Juliette (Juliette Adam).....	7, 278, 321, 323, 337, 338, 339, 372, 396, 447, 453, 457, 458, 465, 716, 718, 721, 764	Lemonnier, Charles.....	78, 80, 267, 278, 290, 477, 515, 525, 541, 546, 644, 649, 769, 775, 777, 852
Lambert, Mme.....	646, 866	Lemonnier, Elisa.....	78, 79, 80, 278, 290, 477, 527, 543, 544, 769, 774, 777, 780, 873
Lamennais, Félicité de.....	241	Lenz, Lucie.....	61
Lammers, August.....	536	Leroux, Jules.....	157
Lamy, Annette.....	156	Leroux, Pierre.....	63, 82, 93, 138, 139, 145, 150, 157, 181, 201, 203, 272, 274, 276, 294, 317, 363, 477, 519, 546, 777, 782
Lanquet, Mme.....	515	Leroy, Albert.....	494
Lanz, Dr. Karl.....	539	Leroy, Céline.....	334
Lapierre, Amélie.....	597	Leroyer de Chantepie, Marie-Sophie.....	299, 382, 384, 385, 713
Laponneraye, Albert.....	301	Lesguillon, Hermance.....	99, 295, 365, 382, 437, 764
Laporte, Célestine.....	78, 80	Lesguillon, Jules.....	437
Laporte, Osmin.....	80	Lette, Adolf.....	438, 441, 445, 556, 557, 708
Lassalle, Ferdinand.....	378, 392, 483, 531, 568	Leval, Hippolyte.....	543, 867
Laube, Heinrich.....	96	Leval, Joséphine.....	543
Lauraine, Maria.....	679	Levallois, Jules.....	642
Laurent (de l'Ardèche).....	150, 174	Lévy, Céline.....	383
Laurent, Mme Auguste.....	80	Lévy, Michel.....	337, 499, 723
Laurent-Pichat.....	437		
Lavanture, fille.....	171		
Laverdant, Désiré.....	199, 206		
Le Verrier, Lucile.....	332		
Lebas, Céline.....	334, 384		
Leboucher, Dr.....	360		
Lechasseux, M.....	576		
Ledru-Rollin.....	63, 170		
Lefèvre, André.....	661		

Lewald, Fanny.....	38, 46, 47, 59, 245, 246, 251, 325, 330, 342, 346, 350, 351, 352, 353, 354, 356, 357, 358, 359, 360, 371, 372, 373, 392, 393, 403, 404, 408, 443, 447, 448, 450, 454, 468, 469, 478, 480, 527, 594, 597, 619, 712, 719, 720, 721, 724, 736, 762, 763, 767, 778, 785, 842
Lewis, Edmonia.....	423
Liebknrecht, Wilhelm.....	170, 378, 483, 569, 574, 599, 717
Lieutier, Nelly.....	420, 437, 541, 563, 645, 646, 648, 663, 694, 836
Lissagaray, Prosper.....	494
Löhe, Wilhelm.....	127
Löhn, Anna.....	535, 630, 631, 636, 656, 657, 665, 691, 736, 784, 824
Lormeau, Juliette.....	382, 384
M., Marie.....	94
Macé, Jean.....	94, 145, 147, 154, 156, 157, 175, 203, 205, 208, 774
Macon, Marie.....	586, 597
Macon, P.....	586, 597
Malatier, Dr.....	206
Mallarmé, Stéphane.....	395
Malon, Benoît.....	514, 537, 541, 600, 601, 603, 777, 851, 853, 855, 858, 864, 874
Mangin, Victor.....	203, 384
Manteuffel.....	144, 166, 259
Marchef-Girard, Mlle J. de.....	372, 722
Marezoll, Louise.....	65
Marie Pauline.....	90
Marrast, Armand.....	101, 796
Martha.....	221, 225, 736
Martin, Louis-Antide.....	545, 647
Martin, Louis-Pierre-Antide.....	543
Martin, Mme.....	509, 510, 516, 868
Marx, Karl.....	65, 70, 81, 170, 483, 599, 600, 603, 745
Massol, Alexandre.....	278, 775
Masson, Clémence.....	405
Mathieu-Dairnvaell, Georges-Marie.....	83
Mazzini.....	139, 170, 343, 354, 779
Meier, Dr.....	169, 468, 748
Meissner, Alfred.....	185
Menault, Mme.....	646, 868
Mercier, Mme.....	80
Meunier, Victor.....	419
Meysenbug, Malwida von.....	45, 46, 57, 58, 67, 86, 87, 88, 164, 165, 169, 170, 339, 392, 393, 402, 458, 706, 719, 720, 737, 762, 763, 767, 779, 864, 868
Michalon, Marie.....	586
Michel, Louise.....	399, 513, 541, 543, 645, 836, 868
Michelet, Jules.....	104, 125, 126, 127, 141, 205, 252, 264, 267, 268, 277, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 297, 299, 300, 301, 304, 305, 309, 311, 314, 317, 323, 324, 373, 384, 424, 429, 437, 441, 449, 471, 472, 711, 719, 721, 722, 726, 750, 769, 775, 784, 812
Michon (abbé).....	303
Michon, M.....	514
Michon, Mme.....	509, 514, 578
Mignerot, Césarine.....	362
Mill, John Stuart.....	451, 453, 594, 647, 680, 776, 873
Millet, Marie.....	597, 615
Mindermann, Marie.....	167, 168, 169, 171, 535, 536, 630, 656, 719
Mink, Paule.....	393, 401, 402, 406, 413, 414, 444, 509, 510, 512, 513, 515, 516, 517, 519, 543, 553, 578, 589, 590, 592, 706, 717, 718, 722, 737
Mollet, femme.....	171
Monriot, Claudine.....	176
Monriot, Jeanne-Marie.....	78
Monriot, Victorine.....	333, 764
Monod Adolphe (pasteur).....	303

Monselet, Charles.....	395	155, 162, 167, 169, 171, 178, 179, 181,	
Morellet, Alphonse.....	419	182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189,	
Morellet, Elisa.....	79, 420	190, 191, 192, 193, 195, 197, 209, 210,	
Morgenstern, Lina.....	534, 637, 776	211, 213, 214, 215, 217, 218, 219, 220,	
Müller, Moritz.....	437, 529, 570, 574, 680	221, 222, 223, 225, 226, 229, 230, 232,	
Mühlbach, Luise	<i>voir Mundt, Clara</i>	235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242,	
Mundt, Clara (Luise Mühlbach).....	49, 97, 330, 467, 468	243, 246, 247, 251, 253, 255, 261, 336,	
Mundt, Theodor.....	49, 96, 467	340, 342, 344, 345, 348, 372, 373, 387,	
Nadar, Mme.....	525	392, 393, 401, 403, 408, 413, 434, 435,	
Napoléon III.....	25, 318, 372, 457, 464, 471, 484, 517, 525, 609, 674	436, 444, 446, 447, 449, 458, 463, 464,	
Naveau, Thekla.....	74, 535, 630	468, 469, 474, 475, 480, 481, 485, 486,	
Naviaux, Caroline.....	383	488, 503, 504, 520, 521, 528, 529, 530,	
Nefftzer, Auguste.....	174, 200, 370, 385, 386, 392, 397, 718	531, 532, 533, 534, 535, 536, 555, 558,	
Nesme, Alexandrine.....	615	559, 565, 571, 572, 573, 574, 575, 588,	
Niboyet, Eugénie.....	34, 40, 53, 55, 61, 62, 68, 77, 79, 80, 99, 124, 135, 146, 154, 245, 246, 248, 250, 352, 372, 382, 384, 393, 397, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 437, 444, 448, 459, 475, 478, 491, 497, 498, 524, 525, 543, 564, 565, 620, 622, 641, 705, 709, 716, 717, 718, 719, 737, 764, 767, 774, 780, 784, 823	597, 611, 612, 613, 623, 624, 625, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 635, 636, 637, 656, 666, 671, 672, 681, 682, 688, 689, 690, 691, 693, 706, 708, 709, 712, 714, 717, 722, 724, 738, 757, 759, 762, 767, 776, 781, 783, 784, 786, 798, 815, 820	
Niboyet, Paulin.....	418, 420	Otto, Louise.....	85, 166, 182, 183, 184, 185, 188, 261, 342, 344, 345, 392, 393, 436, 485, 503, 520, 528, 529, 530, 531, 533, 535, 555, 559, 575, 623, 629, 681, 719, 722, 762, 781
Nicaud, Louise.....	171	Outline, Nicolas.....	601
Niendorf, Emma.....	383	Owen, Robert.....	43
Noblet, Mlle.....	576	Palix, Femme.....	586
Noir, Victor.....	513, 514, 585, 596, 597, 620, 675, 779, 853, 854, 863, 869, 870	Palix, M.....	603
Norden, M	<i>voir Wölfhagen, Friederike</i>	Pape-Carpantier, Marie.....	75, 76, 396, 398, 448, 497, 740, 764
Oberländer, Martin.....	43, 44, 634, 738	Paulsen, Charlotte.....	59, 165, 762
Obermüller, Henriette.....	46, 332, 718	Paur, Theodor.....	46
Ollivier, Emile.....	525, 564, 597	Péan, Augustine.....	176
Otto, Louise	3, 8, 41, 43, 44, 58, 67, 70, 71, 77, 80, 81, 82, 83, 85, 86, 90, 91, 92, 97, 98, 99, 102, 103, 105, 122, 130, 131, 136, 144, 148, 149, 151, 152, 154,	Pecqueur, Constantin.....	157
		Pelletan, Eugène.....	201, 211, 295, 424, 426, 437, 469, 479, 494, 563, 711, 853
		Penekère, Mme.....	80
		Périer, Mlle.....	545
		Perot (instituteur).....	157, 158, 174, 723
		Perron, Charles.....	546, 600, 601

Peters, August.....183, 184, 187, 188, 392, 436, 521, 627, 781

Peuschel, Friederike.....570, 599

Picoud ou Picoup, Marie586

Picoud ou Picoup, Marie.....597

Pigeon, Marie.....586

Pinoff, Minna.....372, 433, 438, 449, 453, 454

Piré, Mme.....514, 516

Poirier, Mme.....596, 869, 871

Pompéry, Edouard de.....661

Pompéry, Eugène de.....278, 302, 647, 662

Portalis, Jean.....117

Pottier, Eugénie.....545

Poujade, Eugénie.....335, 369, 393, 397, 398, 405, 407, 420, 460, 593, 718, 723, 740

Prétot, femme.....171

Prost, Femme.....586

Proudhon, Pierre-Joseph.....81, 82, 83, 92, 93, 94, 125, 126, 137, 140, 146, 149, 157, 194, 197, 199, 238, 239, 241, 252, 267, 272, 278, 280, 284, 285, 286, 287, 295, 297, 306, 311, 319, 320, 321, 323, 324, 330, 331, 337, 372, 373, 517, 579, 708, 721, 722, 723, 732, 734, 735, 775, 797, 807, 813

Prutz, Robert.....330, 781

Psalmion, Mme.....208

Pyat, Félix.....157

Quinet, Edgar.....301, 316, 319

Quinet, Hermione.....265

Ramann, Lina.....535

Ranvier, Adrien.....172, 197, 774

Ranvier, Clara.....541, 836

Ranvier, Gabriel.....513, 520, 870

Ranvier, Mme.....509, 512, 513, 515, 836, 870

Raspail, François-Vincent.....149, 181, 593, 612, 613, 621, 688, 853, 871

Reclus, Clarisse.....537

Reclus, Elie.....278, 370, 541, 543, 546, 600, 602, 852, 871

Reclus, Elisée.....278, 537, 541, 545, 546, 600, 601, 608, 725, 777, 871

Reclus, Noémie.....541, 543, 836, 852

Regnault, Henri ?.....545

Renouvier, Charles.....270, 278, 279, 282, 303, 316, 322, 775

Révillon, Tony.....395, 661, 727

Rey, Aristide.....545, 600

Reybaud, Mme.....321

Reynaud, Jean.....279, 317, 321

Richard, Albert.....539, 583, 871

Richard, Jules.....509, 511

Richard, Mme.....539, 871

Riche-Gardon, Luc.....640

Richer, Léon.....201, 202, 413, 420, 437, 477, 486, 498, 499, 501, 540, 541, 542, 552, 556, 561, 562, 563, 564, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 661, 662, 663, 664, 665, 667, 668, 669, 675, 683, 685, 693, 694, 695, 696, 697, 708, 717, 727, 728, 729, 732, 773, 777, 836, 852, 853, 854, 856, 864, 871

Robergeon ou Robergeau, Marguerite.....586, 597

Robert, Clémence.....399, 458, 465

Robin, Paul.....600

Rochefort, Henri.....380, 390, 484, 597, 598, 612, 613, 621, 688, 718

Rocourt, Olivia de.....441, 442, 448, 523, 524

Röder-Wiederholt, Luise.....688

Rodrigues, Olinde.....80, 82

Roland, Pauline.....40, 53, 93, 101, 139, 155, 157, 158, 159, 160, 161, 170, 171,

173, 174, 175, 176, 177, 201, 206, 208,
222, 248, 252, 261, 262, 263, 264, 265,
266, 268, 269, 270, 271, 272, 274, 275,
276, 277, 280, 283, 288, 294, 296, 297,
298, 299, 303, 304, 305, 306, 307, 308,
309, 310, 311, 312, 313, 320, 321, 322,
323, 324, 325, 407, 474, 476, 569, 652,
705, 716, 723, 732, 740, 764, 767, 774,
777, 782, 784, 787, 789, 793, 795, 797

Romieu,374

Romieu, Mme.....334, 372, 374, 399

Ronge, Johannes.....56, 85, 167, 185, 195,
781

Rose, Ernestine.....279, 775

Rössler, Robert (Julius Mühlfeld).....436,
530, 534, 535, 627, 630

Rossmässler, Emile-Adolf.....535, 570,
781

Rouher.....380, 507, 508, 509, 510, 511,
512, 514, 515, 516, 517, 518, 540, 715

Rousseau, Jean-Jacques.....11, 73, 284

Roussel, Joséphine.....695

Rousselle, André.....491, 508, 514

Royer, Clémence.....349, 350, 375, 376,
377, 385, 393, 495, 548, 555, 610, 611,
717, 723, 741, 764

Rozan, Philomène.....583, 603

Ruge, Arnold.....354

Ruhland, Marie.....*voir Calm, Marie*

Russ, Karl.....630

Russel de Bedford, Mme.....384

Saaling, Marianne.....49

Sabatier, Jenny.....420

Sainte-Beuve.....374, 424

Saint-Simon.....52, 53, 294, 315, 317, 424,
649, 727

Salomon, Henriette.....86

Salvandy (ministre).....75, 398

Sand, George.....16, 18, 63, 68, 75, 84, 96,
97, 101, 104, 139, 148, 149, 177, 194, 201,

215, 241, 249, 253, 254, 255, 258, 321,
325, 326, 335, 337, 355, 358, 359, 360,
364, 365, 369, 374, 384, 385, 392, 396,
398, 403, 417, 456, 465, 545, 645, 717,
720, 729, 748, 753, 760, 764, 765, 782,
815, 823

Sarcey, Francisque.....642

Sauvestre, Charles.....420, 429, 496, 525,
569

Say, Mme Léon.....384

Schaffert, Johanna.....634

Schander, Caroline.....599

Schanz, Julius.....183, 187, 191

Scheeling, Marie.....665, 666

Scheibe, Auguste.....74, 188

Scherr, Johannes.....249

Schlegel, Friedrich.....95

Schmidt, Auguste.....182, 485, 503, 505,
528, 530, 533, 534, 535, 559, 565, 629,
630, 631, 637, 658, 659, 673, 674, 691,
693, 717, 722, 741, 781, 784, 816, 821

Schoelcher, Victor.....136, 181

Scholl, Carl.....67

Schönwasser, Rosalie.....392, 393, 413,
459, 460, 462, 530, 535, 547, 549, 552,
571, 572, 588, 630, 634, 672, 679, 688,
706, 722, 741

Schulze, Ernst.....185

Schulze-Delitzsch, Hermann.....483, 572

Schumann, Robert.....183

Schweichel, Robert.....155

Segalas, Anaïs.....382

Semmig, Hermann.....80, 81, 186, 191,
194, 216, 781

Sentinon, Gaspar.....541, 547, 600, 608,
661

Seyboldt, Mathilde.....86

Sezzi, Esther.....491, 497, 498, 646, 696,
873

Sieveking, Amalie.....85

Sieyès.....	452	Tocqueville, Alexis de.....	120
Simon, Caroline.....	290, 294, 769	Tolain, Henri.....	483, 515, 576
Simon, Jules.....	137, 360, 361, 420, 424, 429, 430, 437, 441, 445, 469, 479, 483, 525, 546, 564, 565, 569, 646, 708, 711	Tourreil, Louis de.....	278, 302
Simon, Mme Jules.....	526, 780	Toussaint, Julie.....	543, 607, 777, 852, 859
Sirven, Alfred.....	642	Traun, Bertha.....	85, 86
Sorgel, Mme C.....	584, 585, 675, 873	Treilhard, comte de.....	418
Stahr, Adolf.....	357, 778	Tzschirner, Samuel.....	180
Stanton, Elizabeth Cady.....	170, 680	Vaganey, femme.....	652
Stern, Daniel (Marie d'Agoult).....	37, 38, 46, 47, 63, 64, 148, 245, 249, 253, 254, 255, 321, 323, 333, 337, 374, 392, 720, 723, 764	Vallès, Jules.....	546
Steyber, Ottilie von.....	503, 528, 531, 535, 629	Varlin, Eugène.....	541, 569
Storch, Ludwig.....	166	Varnhagen, Rahel von.....	331
Stourm, Eugène.....	93, 145, 156, 203, 204, 774	Vauthier, Euphémie ..	<i>voir Garcin, Eugénie</i>
Stowe, Harriet B.....	207	Venedey, Jakob.....	46, 165
Streit, Feodor.....	634, 680	Verdure, Augustin.....	541, 543
Struve, Amalie.....	152, 170, 219, 251	Verdure, Mme.....	596
Struve, Gustav.....	67, 152	Vial, Joséphine.....	597
Sturmhöfel, Nahida.....	470, 741	Vigoureux, Clarisse.....	54, 55, 138
Sue, Eugène.....	150, 171, 194, 364, 371	Vilbort, Maria.....	695
Svarez, Carl Gottlieb.....	118	Villarceau, Mme Yvon.....	80
Tailland, Louise.....	586	Villermé, Dr.....	361, 440
Talon, Marie.....	204, 294, 769, 782	Vinçard, Jules.....	203
Tartaret, Eugène.....	510, 515, 569	Vinçard, Pierre.....	175, 203
Tastu, Amable.....	75	Vincent (Eliska), veuve.....	197, 719, 874
Terret, Jeanne.....	586	Virschow, Rudolf.....	456
Testut, Oscar.....	583, 604, 614, 616, 694	Vivien, Mme.....	545
Thierry, Augustin.....	319	Vogt, Carl.....	456
Thiers, Adolphe	150, 471, 483	Voigt, Anna.....	531, 535
Thilo, Auguste.....	599	Voigt, Emilie.....	599
Thoré, Théophile.....	63	Voilquin, Suzanne.....	53, 78, 541, 647, 649, 774, 782, 875
Thouzery, Paul.....	397, 420, 437, 723	Volckhausen, Adele.....	534, 535
		Volkhausen, Carl.....	165
		Voltaire.....	284, 458
		Vray, fille.....	171
		Weber, Wilhelmine.....	570, 599

Weiler, Amélie.....	332	Wrangel, Fräulein.....	551
Weller, Emil.....	80, 81, 186, 187, 191, 194, 241	Wunderlich, Pauline.....	152, 169
Wigand, Otto.....	67, 122	Wüstenfeld, Emilie.....	59, 85, 86, 87, 165, 534, 762, 779
Wigard, Marie.....	167	Zeller, Eduard.....	282
Wild, Hortense.....	204, 774	Zetkin, Clara.....	629
Winter, Alwine.....	530, 531, 534	Zimmermann, Minna.....	241, 741
Wirth, Franz.....	445	Zitz, Kathinka.....	59, 162, 163, 165, 169, 171, 192, 251, 339, 343, 344, 345, 724, 762, 763, 767, 779, 783
Wirth, Max.....	717		
Wolfhagen, Friederike (M. Norden).....	192, 251, 339, 340, 342, 724		

Index des auteurs cités

- Abensour, Léon.....51
- Adler, Doris.....118
- Adler, Hans.....98, 223
- Adler, Laure.....16
- Agulhon, Maurice.....49, 176, 177, 465
- Albert, Pierre.....403
- Albistur, Maïté.....486
- Anderson, Bonnie.....6, 24, 34, 174, 742, 753, 756
- Antes, Claudia.....34
- Aprile, Sylvie.....34, 265, 319, 764
- Arendt, Hannah.....21, 22
- Armogathe, Daniel.....486
- Arnaud-Duc, Nicole.....116
- Arni, Caroline.....281, 286, 449
- Auslander, Leora.....24
- Auzias, Claire.....583, 584, 603
- Baader, Meike Sophia.....166, 233
- Bard, Christine.....3
- Baumann, Ursula.....12, 127
- Becher, Ursula.....742
- Bechtel, Beatrix.....742, 756
- Bechtold-Comforty, Beate.....47
- Becker, Jean-Jacques.....137, 145, 263, 301, 471
- Bell, Susan G.....174
- Bellanger, Claude.....16, 254, 379, 383
- Bellet, Roger.....388, 390, 415
- Berenson, Edward.....222
- Berger, Manfred.....74
- Bernard-Griffiths, Simone.....358
- Bertelà, Maddalena.....374, 417
- Beske, Anneliese.....486, 528
- Biet, Christian.....11
- Blais, Marie-Claude.....278, 282
- Blasius, Dirk.....119
- Bleiber, Helmut.....78, 155
- Blunden, Karen.....11
- Blunden, Katherine.....240, 426, 441, 568
- Boetcher Joeres, Ruth Ellen.....184, 326
- Bordas, Eric.....16, 253, 258, 760
- Boutry, Philippe.....301
- Bouyssy, Maïté.....43, 50, 78
- Bowman, Frank Paul.....222
- Bremer, Ilse.....350
- Brinker-Gabler, Gisela.....256, 326
- Brunner, Otto.....95, 137
- Bublies-Godau, Birgit.....46, 332
- Bucher, Max.....333
- Bulger, Raymonde Albertine.....375, 405, 451, 763
- Burkhard, Marianne.....326

Burr Margadant, Jo.....	325	Diethe, Carol.....	184, 325, 344, 345, 758, 762
Bussemer, Herrad-Ulrike.....	485, 627, 630	Dipper, Christof.....	35, 49, 62, 756
Butler, Judith.....	743	Dölemeyer, Barbara.....	115
Candar, Gilles.....	137, 145, 263, 301, 471	Dottin-Orsini, Mireille.....	125
Capdevila, Luc.....	12, 28, 124, 438	Doublet-Vaudoyer, Daphné.....	332, 718
Cassagnes, Sophie.....	12, 28, 124, 438	Dowe, Dieter.....	35, 63, 752, 756
Chambers, Ross.....	254, 255	Dubos, Jean-Claude.....	138
Charle, Christophe.....	16, 17, 18, 380, 388, 390, 646	Duby, Georges.....	8, 440
Charron, Sylvie.....	253	Duclert, Vincent.....	440
Cholvy, Gérard.....	12, 299	Dufrancatel, Christiane.....	72
Citovics, Tamara.....	48	Duprat, Catherine.....	50
Clemens, Bärbel.....	485	Eggert, Hartmut.....	345, 467, 468
Cocaud, Martine.....	12, 28, 124, 438	Eifert, Christiane.....	743
Cohen, Yolande.....	24, 109, 744	Erning, Günter.....	73
Collin, Françoise.....	120, 132	Ervedosa, ClaraG.....	170
Conti Odorisio, Ginevra.....	52	Espagne, Michel.....	23, 518, 609, 751, 752
Conze, Werner.....	10, 125, 743	Fabre, Rémi.....	440
Corbin, Alain.....	8, 36, 54, 109, 124, 134, 138, 139, 265, 335, 450, 755, 763	Farge, Arlette.....	72, 742, 748
Cosnier, Colette.....	75, 76, 332	Fassmann, Irmgard Maya.....	74, 761
Crecelius, Kathryn J.....	96	Faure, Alain.....	506, 507
Cyrus, Hannelore.....	164, 250	Fauré, Christine.....	34, 43, 50, 72, 755, 756
Czyba, Luce.....	249	Fayet-Scribe, Sylvie.....	50, 760
Dalotel, Alain.....	401, 506, 507, 512, 513, 517, 537, 538, 539, 853	Feyel, Gilles.....	403
Dascher, Ottfried.....	60	Fieseler, Beate.....	742, 757
Delphy, Christine.....	9, 14	Finkele, Diana.....	47
Delporte, Christian.....	388	Foucault, Michel.....	132
Delvallez, Sophie.....	12, 126, 204, 264, 299, 442	Fougeyrollas, Dominique.....	743
Démier, Francis.....	77	Frader, Laura L.....	255, 437, 743
Denis, Benoît.....	19, 341	Fraisse, Geneviève.....	11, 36, 69, 72, 84, 88, 108, 109, 113, 116, 128, 349, 350, 376
Derré, Jean.....	52, 210	Franchéo, Marianne.....	170
Diaz, José-Luis.....	358	François, Etienne.....	23, 345
Dickmann, Elisabeth.....	442	Franzke, Astrid.....	436, 629, 630
		Frederiksen, ElkeP.....	66, 256

Freiermuth, Jean-Claude.....	506, 507	Hazareesingh, Sudhir.....	5
Frémy, Arnould.....	387, 388	Hecquet, Michèle.....	84
Frevert, Ute.....	6, 7, 11, 35, 36, 92, 108, 109, 223, 240, 442, 534, 568	Hermann, Ursula.....	155
Freymond, Jacques.....	552, 600, 719	Herminghouse, Patricia.....	7, 216, 754, 759
Fridenson, Patrick.....	440	Herzog, Dagmar.....	56, 57, 59, 67
Friedrichs, Elisabeth.....	256	Hettling, Manfred.....	7, 36, 534, 751
Fureix, Emmanuel.....	145	Heuser, Magdalene.....	339, 359
Gall, Lothar.....	6, 7	Hilaire, Yves-Marie.....	12, 299
Gallas, Helga.....	339	Hirsch, Helmut.....	392
Gebhardt, Manfred.....	65	Hoffman, Erika.....	74
Geiger, Ruth.....	16	Honegger, Claudia.....	276
Geisthövel, Alexa.....	46	Hooek-Demarle, Marie Claire.....	23, 24, 36, 170, 751, 752, 762
Gerhard, Ute.....	3, 15, 67, 102, 109, 114, 115, 116, 118, 135, 183, 485, 556	Houel, Annick.....	583, 584, 603
Godineau, Dominique.....	40, 104	Hübel, Marlene.....	163
Goetzinger, Germaine.....	59, 66, 168	Hummel-Haasis, Gerlinde.....	44, 124, 163
Goffin, Roger.....	352	Hundt, Irina.....	67, 162, 170, 183, 187, 188, 326, 343, 485, 623
Gosseze, Rémi.....	78, 147, 270	Ivekovic, Rada.....	97, 123, 245
Graf, Friedrich W.....	222	Jansen, Christian.....	166
Granier, Caroline.....	18	Jaraush, Konrad.....	59
Granjon, Marie-Christine.....	17, 18	Jarrige, François.....	150, 151
Grass, Karl Martin.....	95	Jeismann, Michael.....	96
Grolle, Ingeborg.....	59	Jeschke, Karin.....	152
Grubitzsch, Helga.....	34, 36, 113, 164	Jones, Larry Eugene.....	59
Haarbusch, Elke.....	113	Jorek, Rita.....	392
Habermas, Jürgen.....	15	Jost, Hans Ulrich.....	89, 137
Habermas, Rebekka.....	6, 109	Joubert, Paul.....	362, 363, 369
Hachtmann, Rüdiger.....	38, 49, 59, 60, 80, 91	Just, Barbara.....	458
Hamon, Bernard.....	325	Kaelble, Hartmut.....	393
Hannover-Drück, Elisabeth.....	67, 183	Käfer-Dittmar, Gabriele.....	67, 122
Häntzschel, Günther.....	333	Kaiser, Nancy.....	9
Haupt, Heinz-Gerhard.....	23, 393, 753, 756	Kalifa, Dominique.....	28, 438
Hausen, Karin.....	6, 10, 14, 15, 24, 36, 125, 443, 754, 756	Kemp, Annerose.....	85
		Kienitz, Sabine.....	48, 49

Kleinau, Elke.....	73, 84, 85
Kleinertz, Everhard.....	60
Klejman, Laurence.....	3, 7, 24, 25, 486, 502, 507, 545, 623
Klemm, Beate.....	486, 503, 521, 529, 534
Kley, Antje.....	359
Kling-Mathey, Christiane.....	392
Koch, Ursula.....	62, 63, 378
Kocka, Jürgen.....	23, 393, 747, 753
Köppe, Manuela.....	67
Kord, Susanne.....	326, 329, 331, 339
Koselleck, Reinhart.....	95, 754
Kosfeld, Anne G.....	345
Koszyk, Kurt.....	16, 378, 379, 383
Kott, Sandrine.....	24
Kreisky, Eva.....	14, 754
Krell, Gertraude.....	443
Kuby, Eva.....	48, 60, 162
Kühne, Thomas.....	20
Küntzel, Georg.....	46
Lagpacan, Loretta.....	34
Lalouette, Jacqueline.....	8, 36, 54, 109, 124, 134, 138, 139, 265, 335, 361, 369, 450, 456, 460, 588, 590, 755, 763
Lang, Sabine.....	14
Lange, Helene.....	182
Laqueur, Thomas.....	10
Le Guillou, Louis.....	277, 291, 719
LeBras-Chopard, Armelle.....	139
Lees, Lynn.....	147
Lejeune, Philippe.....	332, 720
Lejeune-Resnick, Evelyne.....	50, 53, 154, 335
Leppla, Ruprecht.....	345
Liedtke, Christian.....	162, 343
Link, Jürgen.....	7, 751
Lipp, Carola.....	14, 36, 45, 46, 47, 48, 50, 97, 102, 109, 129, 240, 248
Loraux, Nicole.....	12
Lorinser, Margarete.....	47
Loster-Schneider, Gudrun.....	63, 250, 359, 752, 757
Louis, Bernadette.....	290, 294
Louis, Marie-Victoire.....	442
Lubin, Georges.....	148, 254, 720
Luc, Jean-Noël.....	75
Ludwig, Johanna.....	91, 102, 152, 166, 169, 170, 183, 187, 188, 189, 192, 248, 392, 436, 629
Ludwig, Roland.....	47
Lundgreen, Peter.....	6
Maihofer, Andrea.....	15
Maillard, Alain.....	222
Maillard, Firmin.....	253
Marci-Boehncke, Gudrun.....	325
Masson, Catherine.....	16, 258, 760
Mayaud, Jean-Luc.....	34, 36, 77, 752, 753, 754
Maynes, Mary Jo.....	98
McLeod, Hugh.....	223
McNicholl, Rachel.....	251
Medick, Hans.....	20
Mergel, Thomas.....	166
Meyer-Renschhausen, Elisabeth.....	168
Middell, Katharina.....	169
Middell, Matthias.....	36
Mirisch, Lionel.....	332, 719
Möhrmann, Renate.....	16, 66
Monicat, Bénédicte.....	336
Mueller, Magda.....	7, 216, 754, 759
Nadau, Thierry.....	23, 24
Nagelschmidt, Ilse.....	91, 102, 248, 629
Neuhaus, Manfred.....	46, 756

Neumann, Karl.....	73	Régnier, Philippe.....	54
Nickel, Karl-Heinz.....	170	Reid, Martine.....	326
Niethammer, Ortrun.....	359	Rendall, Jane.....	15
Nipperdey, Thomas.....	6, 454, 466	Requate, Jörg.....	16, 388, 389, 390, 393
Nolte, Paul.....	7, 36, 751	Ribeyrolles, Charles.....	177
Oehler, Dolf.....	255, 342	Richard, Nathalie.....	316, 319
Offen, Karen.....	24, 34, 174, 211, 264, 266, 276, 374, 742, 748, 753, 754, 764	Rignol, Loïc.....	319
Opitz, Claudia.....	73, 84	Riot-Sarcey, Michèle.....	2, 4, 8, 9, 12, 17, 34, 36, 40, 47, 51, 52, 54, 69, 79, 89, 94, 95, 100, 101, 106, 109, 111, 112, 123, 124, 133, 134, 137, 138, 139, 148, 155, 171, 172, 179, 197, 198, 250, 265, 299, 313, 332, 335, 416, 450, 486, 713, 755, 763
Otto, Christine.....	184	Rochefort, Florence.....	3, 7, 18, 24, 25, 486, 507, 545, 623
Paletschek, Sylvia.....	24, 34, 55, 57, 167, 630	Ronsin, Francis.....	120, 124
Patacky, Sophie.....	340	Rösch, Hugo.....	182, 485, 533, 629
Pavillon, Monique.....	8, 89, 109, 137	Rose, Sonya O.....	255, 437
Perrot, Michelle.....	8, 11, 13, 63, 101, 112, 116, 128, 209, 249, 255, 325, 332, 375, 440, 489, 748	Rouillé, Monique.....	290, 294
Peterson, Uta.....	66	Ruttmann, Ulrike.....	103, 194
Pietrow-Ennker, Bianka.....	24, 34	Sauer, Birgit.....	14, 754
Pilbeam, Pamela.....	222	Saur, Klaus Gerhard.....	258
Pilzer, Harald.....	45, 763	Sauter, Wilfried.....	80, 186
Pisier, Evelyne.....	120, 132	Sauvé, Rachel.....	326, 339
Planert, Ute.....	184, 530, 755, 762	Schildt, Gerhard.....	443
Planté, Christine.....	16, 51, 179, 210, 255, 258, 326, 328, 329, 331, 332, 357, 377, 381, 386, 743, 758, 759, 760	Schmidt, Walter.....	78, 155
Popkin, Jeremy D.....	16	Schmitter, Romina.....	67, 102, 135, 183
Powell, David A.....	253	Schneider, Gabriele.....	350, 351, 354, 357, 359
Prelinger, Catherine.....	58	Schötz, Susanne.....	78, 91, 102, 155, 183, 248, 485, 534, 535, 623, 629, 637, 660
Price, Roger.....	5	Schrupp, Antje.....	598, 599, 600, 601, 604
Primi, Alice.....	12, 126, 295, 299, 450	Schulze, Hagen.....	345
Raab, Heinrich.....	153, 169	SchutteWatt, Helga.....	216
Racine, Nicole.....	18	Schwab, Dieter.....	137
Rahm, Bertha.....	545, 546, 550, 551, 552, 554, 555, 582	Schweitzer, Sylvie.....	443
Rancière, Jacques.....	8, 21	Scott, Joan W.....	8, 9, 10, 109, 110, 111, 140, 197, 430, 440, 443, 444, 744
Rasmussen, Anne.....	263, 297		

Siemann, Wolfram.....	62	Trebitsch, Michel.....	17, 18
Silberner, Edmund.....	357	Trepp, Anne-Charlotte.....	6
Slama, Béatrice.....	257	Tulard, Jean.....	4, 5
Smith Allen, James.....	384	Twellmann, Margrit.....	182, 485
Sohn, Anne-Marie.....	24, 25	Ulbricht, Gunda.....	152
Speck, Ulrich.....	35, 49, 62, 756	Vahsen, Mechtilde.....	345
Stephan, Inge.....	251	Vallotton, François.....	8, 89, 109, 137
Stock-Morton, Phyllis.....	374	van Rheinberg, Brigitta.....	350, 352
Stone, Judith F.....	437, 439	Varikas, Eleni.....	12, 13, 47, 120, 132, 179, 332
Stoskopf, Nicolas.....	332, 720	Venske, Regula.....	350
Stumann-Bowert, Ruth.....	86	Verjus, Anne.....	36, 39, 105, 134, 137, 140
Sullerot, Evelyne.....	16, 64	Vier, Jacques.....	392
Tacke, Charlotte.....	24, 36, 216	Vovelle, Michel.....	301
Taylor Allen, Ann.....	73	Waescher, Johanna.....	528
Tebben, Karin.....	16, 257, 326, 329, 330, 331	Wagner, Maria.....	65
Tegtmeier-Breit, Annegret.....	45, 165, 763	Walton, Whitney.....	325
Thébaud, Françoise.....	9, 24, 109, 744	Wartelle, Jean-Claude.....	362, 363
Thelamon, Françoise.....	24, 25	Wehler, Hans-Ulrich.....	6, 755
Thérenty, Marie-Eve.....	16, 19, 253, 258, 381, 386, 760	Weigel, Sigrid.....	16, 64, 251
Théry, Irène.....	11	Werner, Michael.....	23
Thibault, Marie-Noëlle.....	440	Wiedemann, Kerstin.....	96, 358, 359, 360
Thibert, Marguerite.....	53	Wilhelms, Kerstin.....	251
Thiercé, Agnès.....	375, 446	Wischermann, Ulla.....	16, 65, 258, 446
Thiesse, Anne-Marie.....	472	Wittig, Gudrun.....	102
Thomas, Edith.....	53, 157, 175, 270, 274	Wobbe, Theresa.....	276
Thompson, Victoria E.....	11, 89, 144, 275, 367, 426, 441	Wolff, Kerstin.....	8
Thönnessen, Werner.....	570, 572	Wülfing, Wulf.....	7, 751
Tilly, Charles.....	147	Wunder, Heide.....	14, 36, 754, 756
Tilly, Louise A.....	443	Zucker, Stanley.....	59, 162

Table des matières

Introduction	1
Des questions encore ouvertes	4
Le genre comme outil d'analyse	8
De l'engagement politique des femmes dans l'espace public	14
Pourquoi une approche comparative ?	23
Première partie. Dernières luttes des « citoyennes » de 1848	33
Chapitre I. 1848 : Françaises et Allemandes en révolution	37
I Les « femmes publiques » de 1848	37
I.1. Des « citoyennes » sans droits politiques	39
I.1.1. Intervenir dans le cadre des institutions	43
I.1.2. Des modes de participation politique propres aux femmes	47
I.2. Des engagements collectifs	49
I.2.1. L'héritage des années 1830-1840	51
I.2.2. Les lieux de mobilisation politique en 1848	59
I.2.3. L'utilisation de la presse	62
II Construire ensemble l'avenir	70
II.1. Fonder une société plus juste	72
II.1.1. L'éducation démocratique, pilier du nouveau lien social	73
II.1.2. L'organisation du travail, condition d'un avenir meilleur	77
II.2. Intégrer les femmes à la marche du Progrès	83
II.2.1. Par le droit à l'instruction	84

II.2.2.	Par le droit au travail.....	89
II.2.3.	Par une émancipation bien comprise	94
II.2.4.	La question des droits politiques.....	100
Chapitre II.	Face à l'ordre moral, des femmes en résistance.....	108
I	Quelle place pour les femmes ?	112
I.1.	Le domaine du droit	114
I.1.1.	Le droit, résultat et instrument de la domination masculine ...	115
I.1.2.	La revendication de l'égalité civile	121
I.2.	Le poids du « féminin »	123
I.2.1.	L'assujettissement par les normes.....	125
I.2.2.	Entre rébellion et consentement	129
I.3.	L'exclusion par la loi	132
I.3.1.	Une « universalité » fondée sur l'exclusion.....	133
I.3.2.	Des tentatives d'intégration politique	138
II	La résistance au conservatisme et à la réaction (1848-1851)	142
II.1.	Conserver une parole politique dans l'espace public	144
II.1.1.	Comment poursuivre la révolution ?.....	147
II.1.2.	L'association : un dernier espoir ?	153
II.2.	Femmes dans la répression.....	161
II.2.1.	En Allemagne.....	164
II.2.2.	En France	171
Chapitre III.	Dernières tribunes des femmes de 1848 : <i>Die Frauen-Zeitung</i> (1849-1853) et l' <i>Almanach des Femmes</i> (1852-1854)	178
I	« Faire au moins cliqueter les chaînes... »	180
I.1.	Louise Otto et <i>Die Frauen-Zeitung</i> (1849-1853).....	182
I.1.1.	Louise Otto : du <i>Vormärz</i> à la réaction d'après 1848	184
I.1.2.	<i>Die Frauen-Zeitung</i> : un combat pour la liberté	189

I.2.	Jeanne Deroin et l' <i>Almanach des Femmes</i> (1852-1854).....	197
I.2.1.	Jeanne Deroin : de la vie publique à l'exil silencieux.....	198
I.2.2.	L' <i>Almanach des Femmes</i> : un combat pour l'égalité.....	202
II	Une parole aux légitimités multiples	209
II.1.	La représentation de soi et du féminin	210
II.1.1.	L'égalité au nom de la similitude ou de la différence ?	211
II.1.2.	L'identité féminine comme légitimation de la résistance	217
II.2.	Une identité religieuse.....	222
II.2.1.	Une parole chrétienne	224
II.2.2.	La mystique du salut par la Femme	226
III	« Ainsi entendue, la politique ne saurait exclure la Femme »	230
III.1.	Des rapports au politique qui diffèrent.....	232
III.1.1.	La question de la citoyenneté légale	234
III.1.2.	Politisation du privé ou privatisation du politique.....	236
III.2.	Des divergences significatives	239
	Conclusion et perspectives.....	243
	Deuxième partie. Le « temps du silence », un temps pour l'écriture engagée.....	253
	Chapitre I. Trois « femmes de 1848 » prolongent le débat sur l'émancipation	262
I	Une critique « individualiste » de la pensée dominante de gauche	266
I.1.	Pauline Roland : une lettre aux travailleurs abusés.....	269
I.2.	Jenny P. d'Héricourt : une réponse moderne aux saint-simoniens	276
I.2.1.	Une parole publique portée par un réseau d'amitiés politiques.....	277
I.2.2.	A la recherche d'une science sociale démocratique.....	280
I.3.	Angélique Arnaud : à Michelet et aux lecteurs de L'Amour	289
II	Une argumentation égalitaire fondée sur la Raison et la Science.....	296
II.1.	Les dogmes vaincus par la Raison	299

II.2.	La critique des catégories abstraites.....	303
II.2.1.	La réalité des femmes contre l'idéal de la Femme.....	304
II.2.2.	Contre l'interprétation idéologique de la nature	305
III	Une philosophie du Progrès basée sur la liberté individuelle.....	307
III.1.	L'autonomie des femmes : un progrès moral.....	309
III.2.	L'idée de progrès du point de vue des femmes.....	312
III.2.1.	L'intégration des femmes au Progrès.....	313
III.2.2.	Une nouvelle interprétation de l'Histoire.....	314
Chapitre II.	L'écriture engagée, voie d'accès à la Cité ?.....	325
I	De la « femme auteur » à l'auteure engagée	327
I.1.	Une activité potentiellement subversive	330
I.1.1.	L'écriture qui convient aux femmes	332
I.1.2.	Le spectre du « bas-bleuisme »	336
I.2.	La « littérature d'engagement »	340
I.2.1.	Entre fiction et témoignage	342
I.2.2.	Fanny Lewald, ou l'écriture émancipatrice.....	350
I.2.3.	Marie-Louise Gagneur, une romancière en mission	360
I.3.	Les essais engagés.....	371
II	A la conquête de la presse d'opinion.....	377
II.1.	Un bastion masculin difficile à pénétrer	382
II.1.1.	Des femmes journalistes ?.....	387
II.1.2.	Des rédactrices en chef	394
II.1.3.	Des collaboratrices régulières ou occasionnelles.....	401
II.2.	Ambitions et limites du journalisme pour des femmes.....	405
II.2.1.	Signaler « la grande marche du progrès moderne ».....	406
II.2.2.	Le fruit défendu : la politique	409

II.3. Eugénie Niboyet et son Journal Pour Toutes (1864-1867)	416
II.3.1. Une vision datée du Progrès.....	422
II.3.2. Gouverner les consciences, moraliser les masses	427
III S’engager sur des questions d’actualité.....	431
III.1. La « question des femmes » n’est pas (que) la question des femmes ...	433
III.1.1. Quelle place pour elles dans le monde du travail ?.....	439
III.1.2. Quel rôle pour elles dans la Cité ?	448
III.2. La question religieuse : pour une approche critique du pouvoir.....	456
III.3. La question nationale: entre démocratie et nationalisme	462
Conclusion de la deuxième partie	473
Troisième partie. Le retour à l’engagement collectif	481
Chapitre I. Des femmes rompent leur isolement.....	488
I Se confronter à un public.....	489
I.1. A la conquête de la « parole libre ».....	492
I.2. Les femmes dans les réunions publiques à Paris	506
II L’association, la voie du progrès ?	520
II.1. Des associations d’inspiration traditionnelle	522
II.2. Sur les pas des travailleurs qui s’émancipent.....	527
II.2.1. L’Association Générale Allemande des Femmes	529
II.2.2. La Société de la Revendication des Droits de la Femme.....	536
II.2.3. L’Association Internationale des Femmes	545
II.3. Sous le patronage des hommes	555
II.3.1. L’Association Lette pour l’emploi des femmes.....	556
II.3.2. Autour de Léon Richer et du Droit des Femmes	561
Chapitre II. « Les ouvrières de l’avenir »... ?	565
I Les travailleuses en quête d’une introuvable solidarité.....	567
I.1. Des femmes sur la défensive.....	570

I.2.	Passer à l'action.....	580
I.2.1.	Associations de bourgeoises	580
I.2.2.	Grèves d'ouvrières	582
II	Comment entrer dans l'Histoire ?.....	587
II.1.	Le « féminin » est-il soluble dans la libre-pensée ?	589
II.2.	De la critique démocratique à la critique des démocrates.....	593
II.2.1.	Etre actrices des changements politiques.....	595
II.2.2.	L'AIT, lieu d'accueil ou de domination ?.....	598
II.2.3.	Indiquer aux démocrates le sens de l'histoire	604
III	Messagères de paix ou guerrières ?	609
III.1.	Y a-t-il un point de vue « féminin » sur la violence ?.....	610
III.2.	1870 : Allemandes et Françaises en guerre.....	616
Chapitre III.	Neue Bahnen (1866-1870) et Le Droit des Femmes (1869-1870).....	622
I	« Prendre part au grand travail du siècle... »	624
I.1.	Neue Bahnen : un journal dédié « aux femmes allemandes ».....	625
I.1.1.	Des rédactrices aux correspondantes : un journal de femmes	627
I.1.2.	Les voies nouvelles de la « véritable » émancipation.....	632
I.2.	Le Droit des Femmes : un journal politique pour femmes.....	637
I.2.1.	Une voix mixte au service de la démocratie	640
I.2.2.	Passer de « l'utopie » aux « faits ».....	649
II	Entre le refuge du féminin et l'ambition de l'universel.....	653
II.1.	Représenter les « intérêts féminins »	653
II.2.	« Egalité dans la dissemblance » ou liberté de se ressembler ?	662
III	Transformer les femmes en citoyennes	667
III.1.	« Dégenrer » le rapport à la politique ?.....	668
III.1.1.	Un objectif : éveiller l'intérêt politique des femmes.....	669

III.1.2. La promotion d'une politique « au féminin » ?	673
III.2. Des lieux d'engagement démocratique	678
III.2.1. L'égalité civique en suspens	679
III.2.2. Des voix critiques au sein de l'opposition démocrate.....	685
III.3. Face à la guerre de 1870.....	687
III.3.1. Les Allemandes montent au front	688
III.3.2. Des Françaises démobilisées ?	693
Conclusion de la troisième partie.....	699
Conclusion	702
Héritages et évolutions.....	704
Des porte-paroles du progrès	707
Les Allemandes à l'épreuve de la nation	711
Des individus sans statut dans l'Histoire	712
Sources	715
A. Sources manuscrites	715
A.1. Archives Nationales (Arch. Nat.)	715
A.2. Bibliothèque Historique de la Ville de Paris (BHVP).....	716
A.3. Bibliothèque Nationale de France (Bib. Nat.)	716
A.4. Bibliothèque Marguerite Durand (BMD)	716
B. Sources imprimées	717
B.1. Périodiques	717
B.2. Ouvrages.....	718
B.3. Articles.....	724
Bibliographie	742
A. Histoire des femmes, femmes dans l'histoire	742
A.1. Histoire des femmes : ouvrages généraux	742
A.2. Catégories « Femme »/« Homme » et concept de genre en histoire	743

B. Femmes en France et en Allemagne entre 1848 et 1870	745
B.1. Ouvrages généraux sur l'histoire de la période	745
B.2. Vies et images de femmes au XIX ^e siècle	748
B.3. Françaises et Allemandes : une histoire comparative.....	751
C. Engagements politiques des femmes dans l'espace public au XIX ^e siècle	754
C.1. Problématiques générales	754
C.2. L'engagement des femmes en 1848	755
C.3. Ecritures militantes	757
C.4. Voies de l'émancipation	760
C.5. Biographies et Monographies.....	762
Annexes	766
A. Fiches biographiques.....	767
B. Textes	784
C. Tableau des femmes publiquement engagées par l'intermédiaire de la Ligue pour les droits des femmes et/ou du journal Le Droit des Femmes (1868-1870)...	851
Index des noms propres.....	854
Index des auteurs cités.....	890